



N934

ARCHIVES  
DES  
MISSIONS SCIENTIFIQUES  
ET LITTÉRAIRES.

CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS  
PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES  
DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

TROISIÈME SÉRIE.  
TOME III.



506.44  
F815 N934

PARIS.  
IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVI.

REVISED

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

155 WEST 42ND STREET, NEW YORK, N. Y.

1911

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS

1911

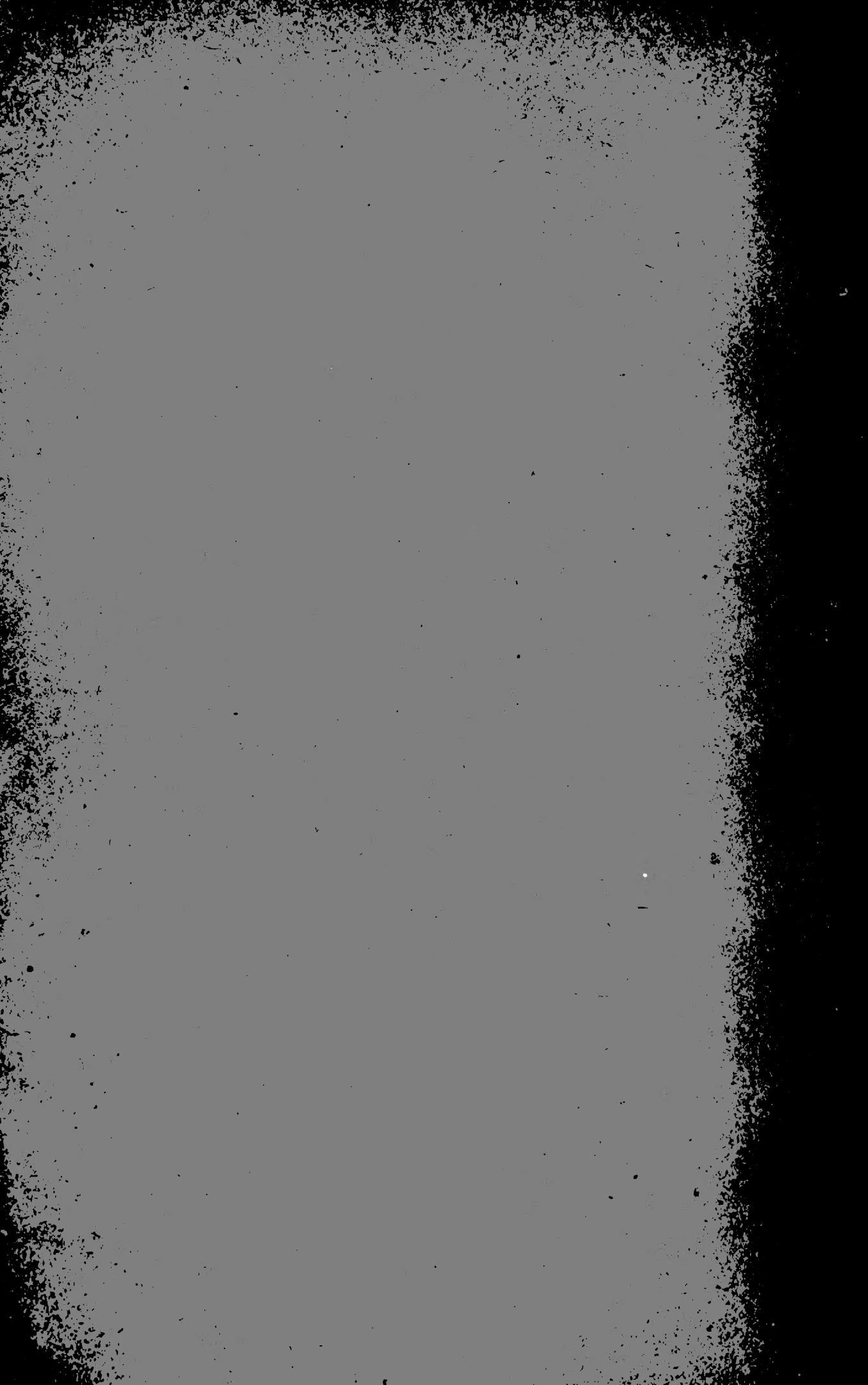
1911

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

1911







**ARCHIVES**

**DES**

**MISSIONS SCIENTIFIQUES**

**ET LITTÉRAIRES.**

1870

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT

REPORT

ON THE PROGRESS OF THE DEPARTMENT

FOR THE YEAR 1870

BY

W. G. BARKER

PROFESSOR OF PHYSICS

CHICAGO

1871

**ARCHIVES**  
DES  
**MISSIONS SCIENTIFIQUES**  
**ET LITTÉRAIRES.**

**CHOIX DE RAPPORTS ET INSTRUCTIONS**

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE  
ET DES BEAUX-ARTS.

---

TROISIÈME SÉRIE.

TOME TROISIÈME.



**PARIS.**

**IMPRIMERIE NATIONALE.**

---

M DCCC LXXVI.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

117

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES  
DEPARTMENT OF CHEMISTRY  
5700 SOUTH CAMPUS DRIVE  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
TEL: 773-936-3700  
FAX: 773-936-3700  
WWW: WWW.CHEM.UCHICAGO.EDU

CHICAGO

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

---

ARCHIVES

DES

MISSIONS SCIENTIFIQUES.

---

RAPPORT

SUR

LES QUESTIONS ARCHÉOLOGIQUES

DISCUTÉES

AU CONGRÈS DE STOCKHOLM

PAR

M. ALEXANDRE BERTRAND,

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

---

Monsieur le Ministre,

Vous avez désiré qu'un délégué du Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts assistât au congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques réuni à Stockholm en août dernier et vous rendit un compte succinct des diverses questions qui y ont été traitées. Le succès de ces congrès, dont l'importance grandit chaque année, avait, à bon droit, attiré votre attention. La science nouvelle qui s'y élabore ouvre, en effet, à l'esprit, des horizons inconnus vers lesquels un nombre considérable de savants de tout ordre tournent aujourd'hui les regards. « Votre programme, disait l'éminent vice-président<sup>1</sup> du congrès

<sup>1</sup> M. A. de Longpérier, qui a ouvert le congrès en l'absence d'Édouard Lartet, malade.

de Paris en 1867, contient une série d'énoncés des plus attrayants. Si, comme je n'en doute pas, vous parvenez à éclaircir les questions qu'il propose, il en résultera une notable extension de nos connaissances, un immense supplément à l'histoire, bien fait pour exciter la plus grande et la plus légitime curiosité. » Ce sentiment est maintenant général. Le chiffre des souscriptions au 7<sup>e</sup> congrès, qui a dépassé *quinze cents*<sup>1</sup>, en est une preuve évidente. Le programme des séances, réglé d'avance, avait été, d'ailleurs, des mieux choisis. Les problèmes à résoudre étaient les suivants :

1<sup>o</sup> Quelles sont les traces les plus anciennes de l'existence de l'homme en Suède ?

2<sup>o</sup> Comment se caractérise, en Suède, l'âge de la pierre polie ? Faut-il attribuer les antiquités de cet âge à un seul peuple ou à plusieurs tribus distinctes ayant habité simultanément les différentes parties du pays ?

3<sup>o</sup> Comment se caractérise l'âge de bronze en Suède ? Quelles analogies peut-on constater entre l'industrie de cet âge en Suède et celle des autres pays de l'Europe ? Quels sont les rapports de l'âge du bronze avec l'âge de la pierre ?

4<sup>o</sup> Du commerce de l'ambre jaune. Peut-on établir les routes que ce commerce a suivies dans l'antiquité ?

5<sup>o</sup> Comment se caractérise l'âge du fer en Suède ? Quels sont les rapports de cet âge avec les âges antérieurs ? Quelles étaient à cette époque les relations de la Suède avec les peuples de l'Europe méridionale ?

6<sup>o</sup> Quels sont les caractères anatomiques et ethniques de l'homme préhistorique en Suède ?

Deux excursions étaient, de plus, annoncées ; l'une à Upsal où les membres du congrès devaient assister à la fouille d'un tumulus ; l'autre à Bjorkö, antique station des pirates normands sur le lac Mälär, à quelques lieues de Stockholm. Ce programme em-

<sup>1</sup> Ajoutons qu'à Stockholm plus de 600 membres assistaient aux séances. Au congrès de Paris (1867), malgré l'Exposition universelle, il n'y avait eu que 371 souscripteurs, dont 221 Français. En 1869, le nombre des adhésions envoyées au congrès de Copenhague ne s'éleva qu'à 416. Le nombre des présents aux séances fut de 337, dont 226 Danois.



brasse, comme on le voit, toute l'histoire de la Suède depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conversion du pays au christianisme<sup>1</sup>. Il est à la fois très-vaste et très-précis.

Ces questions, ainsi que cela devait être, sont, avant tout, *suédoises*, mais elles sont toutes, aussi, plus ou moins européennes par les liens qui rattachent la civilisation suédoise à celle des pays étrangers. Le comité d'organisation du congrès<sup>2</sup> avait donc placé la discussion sur un excellent terrain : c'est un témoignage que nous sommes heureux de lui rendre.

Quelques considérations générales sur le caractère et l'importance de ces questions ne seront peut-être pas déplacées ici.

Il est admis aujourd'hui dans la science que plusieurs contrées de l'Europe ont été habitées par l'homme dès l'époque dite *quaternaire*, c'est-à-dire à l'époque qui correspond à la formation des terrains *diluviens*<sup>3</sup>. Les découvertes de MM. Tournal, Marcel de Serres, Jules de Christol, Boucher de Perthes et Édouard Lartet, nos illustres compatriotes, ne laissent plus aucun doute à cet égard<sup>4</sup>. L'homme était alors en Gaule contemporain du *mammoth*, du *grand cerf*, de l'*ours* et de la *hyène des cavernes*, du *renne*, du *cheval sauvage*, du *bœuf musqué*, de l'*antilope*, de l'*élan*, du *saïga* et d'un très-grand nombre d'autres animaux de races depuis longtemps éteintes ou émigrées. Les débris de l'industrie humaine, haches en silex ou ustensiles en os et en bois travaillé, qui se trouvent associés aux ossements de ces diverses espèces, soit

<sup>1</sup> La destruction de Bjorkö paraît être contemporaine de l'introduction du christianisme en Suède.

<sup>2</sup> Président, comte Henning Hamilton.

Trésorier, K. d'Olivecrona.

Secrétaire, docteur H. Hildebrand (fils).

Membres, baron G. Von Düben, J.-F. Eklund, docteur B.-F. Hildebrand (père), docteur Oscar Montélius, professeur Sven-Nilsson, docteur G. Retzius, docteur Wiberg.

<sup>3</sup> L'époque actuelle dite *récente* n'est pour beaucoup de géologues que la continuation de l'époque *quaternaire*. Il est, en effet, fort difficile de tracer la ligne de démarcation qui séparerait ces deux époques. La *faune*, et la *flore* actuelle en particulier, ne diffèrent que très-peu de la *faune* et de la *flore* quaternaire.

<sup>4</sup> C'est une erreur de croire que Cuvier ait nié l'existence de l'homme quaternaire ou *antédiluvien*. Il soutenait seulement que, de son temps, on ne l'avait point encore rencontré dans nos contrées associé d'une *manière certaine* à des animaux fossiles. Voir ce que Cuvier dit à ce sujet dans son *Discours sur les révolutions de la surface du globe*, p. 89.

dans les *sablères*, soit dans les *cavernes*, ne permettent plus de nier cette contemporanéité.

D'où venaient ces premiers habitants de l'Europe centrale? A quelle race humaine appartenaient-ils? Ont-ils disparu comme le *mammoth*, émigré comme le *renne*? Peut-on espérer retrouver quelque part, sur le globe, leurs descendants modifiés ou non par le temps et par le *métissage*? Ce sont là des questions qu'il était impossible que les savants ne se posassent pas. Les philosophes et les politiques, aussi bien que les archéologues et les anthropologistes, ont intérêt à ce qu'elles soient résolues. Dans la poursuite des lois du développement de la civilisation, il n'est pas indifférent de savoir laquelle de ces hypothèses est conforme à la réalité : migrations et acclimatation des peuples, influence des milieux, lois de croisement et d'hérédité, variété et inégalité des races humaines, formation des nationalités, autant de problèmes qui se rattachent par des liens étroits aux études dont nous parlons. Faut-il penser, par exemple, avec quelques anthropologistes<sup>1</sup>, qu'au sein même de nos sociétés modernes se retrouvent encore cachés ces éléments primitifs et grossiers, et que les instincts des races quaternaires, dans une certaine mesure, vivent encore en nous? Ne reste-t-il, au contraire, rien de ces races complètement mortes après avoir rempli leur mission? Faut-il croire que les diverses races humaines aient eu chacune, dès l'origine, providentiellement tracé leur rôle ici-bas, et que ce rôle achevé, elles soient condamnées à quitter la scène du monde, y laissant seulement, comme souvenir de leur passage, l'héritage des découvertes qu'elles ont faites? Chaque race, chaque groupe humain aurait eu ainsi son œuvre à accomplir<sup>2</sup>, et l'on constaterait dans l'histoire de la civilisation une sorte de loi analogue à la loi de la division du travail qui règle les grandes industries.

Retrouver dans le passé l'origine des trésors accumulés par ces

<sup>1</sup> M. de Quatrefages, en particulier, professe qu'il existe aujourd'hui encore, en Europe, un grand nombre de descendants des races de l'époque quaternaire. Sir John Lubbock, de son côté, croit que *l'origine de certaines coutumes qui n'ont aucun rapport avec notre état social actuel doit être cherchée dans les coutumes traditionnellement conservées de ces races primitives, nos premiers ancêtres.*

<sup>2</sup> Il y a longtemps que M. le comte de Gobineau a signalé l'aptitude des *racés jaunes* au travail des métaux, qu'elles semblent avoir connu de tout temps, aptitude qui est loin de se retrouver au même degré dans les races blanches, si supérieures aux premières pour ce qui touche aux parties élevées de l'intelligence.

activités multiples formant aujourd'hui le patrimoine du genre humain, faire à chacun sa part avec impartialité, n'est-ce pas une grande et noble tâche ? Les moyens dont Dieu se sert pour mener l'homme à ses destinées sont couverts d'un voile épais. L'espoir de soulever enfin un coin de ce voile est ce qui anime les nombreux adeptes des sciences nouvelles. Sous l'empressement fiévreux qu'apportent quelques-uns à la poursuite de ces problèmes, sous l'impatience avec laquelle ils supportent le doute, sous les affirmations prématurées qui en sont la conséquence, il y a un mobile élevé, qui doit faire pardonner certains écarts et certaines présomptions.

Retrouve-t-on aux époques primitives, en Suède et en Norvège, des traces de ces races quaternaires ? Tel est le point que vise la première question.

A l'état de civilisation tout à fait primordial représenté par les hommes contemporains du mammoth et du renne, succède, en Europe (c'est un fait maintenant hors de toute contestation), une civilisation nouvelle et bien plus avancée, caractérisée par la pierre polie, l'introduction des animaux domestiques et des céréales, l'érection des habitations lacustres et des monuments mégalithiques. Cette civilisation n'est pas seulement plus avancée, elle est beaucoup plus générale. Aucune contrée de l'Occident ne paraît en avoir été complètement privée : elle se retrouve aussi bien au Nord qu'au Sud, en Danemark et en Suède qu'en Gaule et en Italie ; à l'Ouest comme à l'Est, en Pologne comme en Espagne. Sous quelle impulsion nationale ou étrangère, à la suite de quels courants nouveaux de croyances ou de conquêtes cette grande révolution a-t-elle eu lieu ? Sont-ce les populations de l'âge du renne, comme on les appelle, qui, d'elles-mêmes et obéissant à une loi de développement spontané et progressif, se sont élevées à ce degré supérieur de culture sociale ? Les éléments de ce progrès leur ont-ils, au contraire, été apportés du dehors ? Mais par qui ? D'où et comment ? Quelle a été, dans ce cas, après cette révolution, la situation respective des indigènes et des nouveaux immigrants ? Dans quel nombre ces derniers étaient-ils ? L'uniformité de civilisation, qui se manifeste alors à peu près partout dans toute l'Europe, tient-elle à la prédominance numérique d'une ou plusieurs races nouvelles, ou indique-t-elle simplement l'empressement des diverses tribus déjà établies sur le sol à accueillir les

nouveaux éléments de progrès mis à leur portée par la Providence ? Problèmes difficiles, non encore résolus, mais que la science ne désespère pas de résoudre.

Un premier pas en avant a été fait dans cet ordre de recherches. On commence à comprendre que la solution de ces questions n'est pas *simple*, mais *complexe*. En analysant les éléments de cette nouvelle civilisation on y trouve des parties très-distinctes et qui n'impliquent point *obligatoirement* une origine *unique*.

Nous y notons, en effet, les innovations suivantes :

- 1° Industrie du polissage de la pierre (silex et pierres dures) ;
- 2° Érection de monuments mégalithiques ;
- 3° Rite de l'inhumation dans d'imposantes sépultures, symptôme d'un état religieux relativement avancé ;
- 4° Construction d'habitations lacustres ;
- 5° Élevage d'animaux domestiques ;
- 6° Culture des céréales ;
- 7° Tissage d'étoffes de lin, de laine et d'écorce d'arbres ;
- 8° Absence de représentations figurées d'êtres vivants, particulièrement remarquable après l'époque troglodytique, durant laquelle cet art avait été poussé si loin<sup>1</sup> ;
- 9° Sculptures grossières sur les monuments en pierre, mais ne se composant que de lignes droites et courbes, de simples dessins géométriques.

La statistique démontre que ces innovations ont chacune leur plus grand développement sur des points particuliers de l'Europe ; quelques-unes même sont absolument locales. Il y a donc eu à l'âge dit de la *Pierre polie*, à côté d'un fonds commun de civilisation que personne ne peut méconnaître, des variétés, selon les pays, nombreuses et sensibles. Le domaine des ustensiles et armes en *Pierre dure* (diorite, chloromélanite, saussurite, etc.), par exemple, est beaucoup moins étendu que celui des armes en silex ; celui des pierres sculptées est encore bien plus restreint. Les cercles de pierre et les menhirs, si fréquents en Suède et en Norvège, sont rares en Danemark et presque inconnus dans l'Allemagne du Sud et dans l'Est de la Gaule. Les habitations lacustres ne se rencontrent guère qu'au pied des Alpes, en Suisse et

<sup>1</sup> On sait que l'un des caractères de la civilisation troglodytique est d'avoir produit des œuvres de sculpture et gravure sur bois de renne d'un mérite incontestable.

dans la haute Italie<sup>1</sup>. Il est très-probable que l'élevage du bétail n'était pas non plus un usage général. Il y a donc, comme nous le disions, variété sous cette unité apparente. Telle a été, d'ailleurs, la situation de l'Europe à presque toutes les époques de l'histoire: Les courants qui y ont apporté la civilisation ne sont pas ceux d'une grande mer inondant le continent tout entier. Le progrès y semble venu par flots successifs, de sources diverses et de directions variées, même à l'origine. Il est donc excellent, indispensable, de faire des études locales, limitées et précises, et de ne pas étudier seulement, d'une manière générale et comme en bloc, ces grandes périodes des temps primitifs. Il faut savoir se contenter de conclusions partielles afin d'arriver plus sûrement, un jour, à des conclusions générales. En tenant les regards fixés sur un point restreint, on y voit mieux, à la fois, et l'ensemble et les détails. C'est là un des avantages des congrès. On devait espérer que l'étude de l'âge de la  *pierre polie* , en Suède, éclairerait d'une manière plus vive l'âge de la  *pierre polie*  en Europe.

Avec la  *troisième question* , le problème s'élève encore et s'élargit. Nous sortons, en réalité, des  *temps préhistoriques* , c'est-à-dire des temps sur lesquels l' *histoire écrite*  ne nous a transmis aucun renseignement. Nous entrons dans l' *ère des métaux* , qui est l'ère des sociétés vraiment civilisées. Du Caucase aux colonnes d'Hercule, des Alpes scandinaves au détroit de Messine, le  *bronze*  et l' *or*  sont travaillés avec soin. On commence dans quelques contrées à connaître l'usage des instruments et des armes  *en fer* . L' *incinération* , conséquence évidente d'un changement de religion, devient le rite funéraire dominant sur plusieurs points de l'Europe, dans les pays scandinaves en particulier, dans la Grande-Bretagne, en Italie et sur le Danube.

S'il a été possible de supposer, à la rigueur, que les populations  *troglodytiques*  ont dû à leur seule énergie les découvertes qui ont amené la civilisation  *de la pierre polie* , et ne voir dans ce progrès qu'un épanouissement des facultés natives de ces premiers occupants du sol (de très-bons esprits ont soutenu cette thèse); on est obligé d'attribuer à de tout autres causes l'introduction des métaux en Occident. Sur ce point, le doute n'est plus permis. Il y a

<sup>1</sup> Il n'en a point été signalé, jusqu'ici, dans les lacs du Tyrol et de la basse Autriche, qui sont cependant très-nombreux. On n'en connaît point en France en dehors de la Savoie.

là un accroissement immense des forces sociales dont l'origine ne saurait être cherchée qu'en Orient. De quelque point de l'Asie que nous soit venu ce progrès, il est incontestable, aujourd'hui, qu'il part de là. Une autre vérité non moins évidente est l'inégalité profonde existant, suivant les pays, dans la marche en Europe du mouvement qui produisit ces transformations. Cette inégalité est surtout sensible en ce qui concerne le fer. Le fer, que les Égyptiens possédaient 2,500 ans au moins avant notre ère, ne pénètre en Grèce qu'au xv<sup>e</sup> siècle avant J. C., en Italie, suivant toute probabilité, au x<sup>e</sup>, au vii<sup>e</sup> seulement en Gaule. *Il faut atteindre l'ère chrétienne pour le trouver en Danemark et en Suède.*

D'autres singularités ont rapport à l'histoire du bronze. Au début, surtout au début, de l'âge des métaux, un certain nombre d'armes et de bijoux en bronze sont, sur des points extrêmes de l'Europe, identiques de forme et d'ornementation, preuve évidente d'une origine commune; puis peu à peu cette uniformité disparaît et fait place à des variétés locales de plus en plus sensibles. Des diversités notables s'accusent en même temps dans le travail même de l'alliage. Ici, dans le Nord, domine la *fusion*. Les objets en bronze, les vases, aussi bien que les bijoux et les armes, sont presque exclusivement coulés. Là, au contraire, sur le Danube, en Grèce et dans la Cisalpine, le martelage est d'usage commun. La fonte ne paraît qu'exceptionnellement et tard. Les vases et les statues des premiers temps sont formés de *feuilles de bronze* battues au marteau et réunies par le procédé de la rivure. Enfin, autre différence importante, les populations ne suivent pas toutes le rite de l'*incinération*; beaucoup et des plus vaillantes, parmi lesquelles nous devons compter certaines peuplades guerrières de la Gaule, continuent à inhumer les morts comme à l'âge de la pierre. Ces faits sont de nature à attirer toute notre attention, car avec l'*ère des métaux* nous entrons, en Gaule au moins, en pleine ère *celtique*, cette ère obscure sur l'étude de laquelle doivent se concentrer tous nos efforts. Suivant certains archéologues, les *hommes du bronze*, devant lesquels les populations des dolmens, au Nord comme à l'Ouest de l'Europe, ont dû courber la tête, auraient tous été des *Celtes*. On voit que les *Celtes* du Nord et les *Celtes* de l'Ouest, quoique frères, auraient eu dans ce cas des rites religieux sensiblement différents. Ce seraient des frères de religion et de mœurs à bien des égards opposés. Faudrait-il



s'en étonner? Le titre de frères, ethniquement parlant, ne doit point entraîner l'idée d'une homogénéité complète de civilisation. Tous les groupes d'une même race ne se sont point séparés au même moment du tronc commun. Ils n'ont point parcouru les mêmes étapes, ou, du moins, y ont fait des séjours inégaux. La doctrine des grandes migrations, s'avancant en masse compacte et couvrant la plus grande partie de l'Europe de couches successives et homogènes, chacune, prise à part, perd chaque jour du terrain. L'introduction de la civilisation par petits groupes, de nature et d'origines diverses, quoique tous plus ou moins orientaux et aryens, pour la plupart, groupes religieux et civilisateurs, bandes armées et conquérantes, comptoirs commerciaux, influence lente et continue d'émigrants en nombre restreint chaque année comme nos émigrants d'Amérique, tel est l'aspect sous lequel l'histoire primitive de l'Europe se présente aujourd'hui à nos yeux <sup>1</sup>.

L'abus de noms ethniques, trop compréhensifs dans l'antiquité, comme de nos jours, est certainement une des causes principales de l'obscurité qui entoure la question de nos origines. Un de nos maîtres, M. Guigniaut, a dit, il y a longtemps, que les *Pélasges* ne représentent probablement, sous l'unité ethnique apparente de ce nom, qu'une phase particulière de la civilisation, durant laquelle des peuples *très-divers* avaient joué un rôle, la phase plus orientale qu'européenne qui précéda l'hellénisme. Strabon prévenait déjà, de son temps, les géographes et les historiens que si les anciens avaient donné aux habitants de l'Europe septentrionale et occidentale deux noms seulement, ceux de *Scythes* et de *Celtes*, c'était *uniquement par ignorance*; que ces noms cachaient des nationalités distinctes et présentant des degrés de développement social et moral très-inégaux. On n'a pas fait moins abus du nom de *Tyrrhéniens*. La question *Étrusque* en a été singulièrement embarrassée. Il est temps de débrouiller cet écheveau en substituant le plus possible des questions restreintes aux questions générales. L'étude de *l'âge de bronze en Suède* était une de ces questions sagement limitées dont on avait le droit d'attendre de bons résultats.

Les questions 4 et 5 ont trait surtout aux rapports de la Scan-

<sup>1</sup> Cela n'empêche nullement qu'un grand nombre de ces groupes ait parlé une même langue ou les variétés d'une même langue indo-européenne, absolument comme, aujourd'hui, l'anglais est parlé en Amérique par des populations d'origines diverses.



dinavie avec les peuples des contrées méridionales, les Grecs du Pont-Euxin, les *Étrusques* et les *Phéniciens*.

Des savants d'un grand mérite ont soutenu, en effet, dans ces derniers temps, la thèse de l'origine soit *phénicienne*, soit *étrusque* de la civilisation scandinave. Les archéologues danois semblent aujourd'hui accorder la préférence à l'influence *hellénique*. L'étude des *routes de l'ambre* et des caractères particuliers au premier âge du fer, époque où l'influence méridionale est évidente, était de nature à porter quelque jour sur la question générale. La dernière question est une question de pure anthropologie. Voyons quels ont été, sur ces six points, les résultats du congrès.

#### PREMIÈRE QUESTION.

La réponse à la première question a été faite en deux mots par M. John Evans. Le problème à résoudre était celui-ci : Y a-t-il eu en Suède une époque *paléolithique* correspondant à notre âge de la pierre éclatée (époque du mammouth et du renne ou ère *troglydique*). La réponse est simple, a dit M. Evans : *Il n'y a pas d'âge paléolithique en Suède*. Cette conclusion ne faisait que confirmer, d'ailleurs, une série de communications dues à MM. Torrell, baron Kurck (Suédois) et Rygh (Norvégien), communications auxquelles le secrétaire général du congrès, M. Hans Hildebrand, avait également donné son adhésion. On peut considérer l'opinion émise par ces divers savants comme représentant sous ce rapport l'état actuel de la science. D'après M. Torrell, qui a étudié spécialement les diverses formations géologiques de la Suède, rien n'autorise à penser que l'homme ait habité la Scandinavie pendant la période glaciaire ou diluvienne. *Il n'y a en Suède rien qui ressemble aux haches de Saint-Acheul ou à l'industrie des cavernes du Périgord*. Toutes les antiquités de l'âge de la pierre, découvertes tant en Norvège qu'en Suède, appartiennent à l'âge de la *Pierre polie*, à l'âge des *animaux domestiques*.

M. le baron Kurck est entré dans plus de détails : « Les traces les plus anciennes de la présence de l'homme en Suède se rencontrent, a-t-il dit, dans les *provinces méridionales*, en Scanie, à proximité du Danemark. Les objets recueillis montrent que les populations étaient alors à l'âge de la *Pierre polie*. Ces objets sont identiques aux objets danois du même âge. Il y a sans doute, dans les collections représentant ces âges primitifs, des types plus ou moins

rudes, mais cela n'indique point des époques distinctes et indique seulement une habileté plus ou moins grande chez les metteurs en œuvre. *Toutes les formes mêlées dans les mêmes gisements sont contemporaines.* Il est facile de constater, de plus, que l'industrie de la *Pierre polie*, après son introduction en Scanie, a suivi lentement le chemin du Nord jusqu'au 65° degré de latitude, où les armes en silex ne se rencontrent plus. Les contrées septentrionales n'ont été peuplées que plus tard. »

Lyell s'était donc trop pressé d'affirmer (opinion reproduite par le docteur Hamy)<sup>1</sup> que *l'existence des premiers hommes au nord de la Baltique a précédé la séparation complète et définitive de la Suède et de l'Allemagne du Nord.* C'est une doctrine qui mérite au moins confirmation et qui n'a pas trouvé de défenseur au congrès. Il est probable, pour rester dans une prudente réserve, que pendant toute la période qui, chez nous, est caractérisée par l'industrie de la pierre éclatée (haches de Saint-Acheul, haches et couteaux du Moustier et de la Madelaine), période que nous désignons sous les noms d'*époque diluvienne* et des *cavernes*, la Suède et le Danemark, en un mot les pays scandinaves, étaient inhabités.

Ce fait nouveau doit, jusqu'à nouvel ordre, être considéré comme acquis à la science. Or, ce fait est fécond en conséquences importantes. Des savants, dont le nom fait autorité, avaient pensé qu'à la suite de l'exhaussement de température qui, sur certains points de l'Europe méridionale, accompagna le retrait des glaciers, les *hommes des cavernes* escortés de toute la faune au milieu de laquelle ils vivaient et notamment du *renne* étaient remontés vers le nord dans la direction des Alpes norwégiennes, et que les Lapons devaient être les restes peut-être dégénérés des antiques et primitives populations de l'Allemagne du Sud et de la Gaule. Or, il devient évident, en tous cas, que ces populations n'ont pas pris la route du Danemark et de la Scanie, puisque les premiers colons qui ont mis le pied sur la terre scandinave étaient en pleine possession de l'industrie de la pierre polie, connaissaient les animaux domestiques et *n'avaient point de troupeaux de rennes.* C'est donc une doctrine qui doit être au moins modifiée.

*Ils n'avaient point de troupeaux de rennes.* C'est encore là une vérité que le congrès a dégagée des ombres qui l'entouraient. Le

<sup>1</sup> Docteur Hamy, *Paléontologie humaine*, p. 114.

renne, paraît-il, ne broute plus où la vache a brouté. Il y a antipathie entre les deux races, à moins (explication plus probable) que la vache en broutant ne détruise le lichen nécessaire au renne. Quoi qu'il en soit, il est reconnu que le renne recule en Norvège à mesure que la vache avance. Or, les premiers habitants de la Suède étant entourés de troupeaux de bêtes à cornes, il était probable *à priori* que le renne dès lors devait se tenir à distance : aucune trace de la présence du renne en Suède à cette époque n'a en effet été constatée jusqu'ici. C'est M. Hildebrand qui nous l'affirme. Il n'y a donc plus aucune raison de voir dans les Lapons ou Finnois du nord de la Norvège les descendants de nos populations primitives. S'il y a réellement entre les uns et les autres analogie de type, ce qui n'est point impossible, il n'y a point descendance directe. Il n'y a point, surtout, refoulement des seconds sur les premiers, comme on l'a répété si souvent. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, on s'était trop hâté de conclure. Les suppositions de retrait des antiques populations du sud vers le nord s'étaient appuyées, au début, sur des observations crâniologiques. *Il n'est pas étonnant*, a avoué, au congrès, M. Virchow, le plus habile anthropologiste de l'Allemagne, que des résultats fondés sur la crâniologie ne soient pas confirmés. La crâniologie est encore trop peu avancée pour fournir des données précises. Aveu précieux que les archéologues ne doivent pas oublier. Mais il y a plus, M. Rygh (Norvégien) appuyé par M. Lorange, son compatriote, apporte de nouveaux faits plus significatifs encore. Si, au delà du 65° degré de latitude, on ne rencontre plus ni monuments mégalithiques ni haches en silex, il n'en faut pas conclure que les contrées boréales étaient inhabitées dans l'antiquité. Les outils, couteaux et grattoirs en schiste, les ustensiles en bois de renne dont M. Rygh étale plusieurs spécimens devant le congrès, démontrent, au contraire, la présence, au delà du point où cesse le silex, d'une civilisation différente sans doute de la civilisation des contrées plus méridionales, mais à peu près du même ordre. M. Rygh propose de donner à cette civilisation le nom de *civilisation du groupe arctique*. C'est en effet dans les limites du cercle polaire qu'elle se manifeste avec la plus grande intensité. Malheureusement cette civilisation a été jusqu'ici peu étudiée. Ce qu'on en sait est pour ainsi dire négatif. L'absence de dolmens et allées couvertes, de haches en silex et en pierre, est, il est vrai, bien constatée. Mais on ignore par quels rites funéraires les habi-

tants primitifs de ces contrées remplaçaient l'inhumation dans des chambres sépulcrales. La provenance exacte des objets recueillis est également mal connue. Il y a donc là un fait plutôt signalé qu'étudié. Toutefois, la coexistence des deux civilisations, se touchant vers le 65° degré sans se confondre, n'en reste pas moins prouvée. C'est du moins l'opinion de M. Worsaae, ministre de l'instruction publique en Danemark, l'homme le plus compétent en tout ce qui touche aux antiquités du nord. « Il y a longtemps déjà, a-t-il dit au congrès, que j'ai constaté, en Scandinavie, l'existence de ces deux courants différents, l'un venant du nord, l'autre du sud. Je suis heureux de voir cette vérité mise en lumière aujourd'hui, et le point de jonction de ces deux courants marqué avec tant de précision. La civilisation des monuments mégalithiques, du silex poli et des animaux domestiques propres à l'agriculture est venue en effet du sud<sup>1</sup>. Je n'ai plus aucun doute à cet égard. Elle a eu chez nous pour point de départ la presqu'île du Jutland. De là, elle est passée en *Fionie*, puis en Seeland, puis en Scanie. C'est la marche naturelle des migrations qui veulent, autant que possible, éviter la mer. » Sur un seul point, M. Worsaae se sépare des archéologues suédois et norvégiens : il croit que des tribus sauvages (celles qui ont élevé les *køkenmøddings*) avaient déjà précédé en Jutland et même en Seeland les hommes des dolmens. Il ne prétend, d'ailleurs, rattacher cette antique et première race, ni aux Lapons du pôle, ni aux tribus du *groupe arctique* de M. Rygh. L'arrivée de ces tribus boréales en Norwège est suivant lui relativement récente. Il y a longtemps que les pêcheurs des *køkenmøddings* avaient disparu quand les chasseurs de renne ont pénétré dans le nord pour la première fois. Il constate la présence de ces sauvages en son pays. D'où ils venaient, il l'ignore. Un Finlandais, M. Aspelin, ajoute son témoignage à ceux de MM. Rygh, Lorange et Worsaae. Il a retrouvé en Finlande des faits analogues aux faits signalés en Suède et en Norwège. En Finlande, existent également deux zones distinctes : une zone du nord, une zone du midi, d'origine différente. La Finlande proprement dite et la Carélie russe, à l'ouest du lac Briga, ne sauraient être *archéologiquement* confondues avec les régions baltiques et li-

<sup>1</sup> M. Worsaae veut dire des régions situées au sud du Danemark, c'est-à-dire des contrées septentrionales de l'Allemagne.

thuaniennes. Il y a là aussi deux civilisations qui se sont développées isolément, et comme a si bien dit M. Worsaae, un courant du nord, un courant du sud. Les populations du sud les plus anciennes, comme celles de Suède, appartiennent déjà à notre âge de la pierre polie. Avant elles le pays était *inhabité*. Les populations du nord, probablement plus récentes, doivent être rattachées comme en Norwége aux races boréales.

Dans une carte générale de l'époque *des cavernes*, la Finlande, comme les pays scandinaves, devra donc être entièrement blanche.

Vous le voyez, Monsieur le Ministre, les résultats de cette première discussion ne sont pas sans portée. En admettant même qu'il n'y ait là encore que des présomptions, la science n'en est pas moins débarrassée de préjugés dangereux qui entravaient sa marche en avant. Bien plus, les nouvelles assertions apportées au congrès ne reposent plus seulement sur des arguments de *sentiments*, ou, ce qui revient au même, sur un nombre de faits insignifiants : elles reposent sur un commencement de statistique, sur des chiffres faciles à contrôler. Neuf cents objets appartenant au groupe scandinave, dit M. Rygh, sont déposés dans les divers musées de Norwége. *Trois cent cinquante* seulement sont en silex : *presque tous ont été recueillis dans la Norwége méridionale*. Ceux du groupe arctique sont sans exception en schiste et en grès. Les trois cent cinquante armes en *silex* sont, de plus, identiques aux armes *danoises* ; les autres, aux outils dont les Lapons se servaient encore il y a cent ans. Dans le sud de la Norwége, *point de traces de renne*, même aux époques les plus anciennes<sup>1</sup>. Dans le nord, au contraire, se rencontrent beaucoup d'armes et d'outils faits de bois de cervidé. Il y a là des faits qui s'enchaînent, des faits positifs et précis comme en savent recueillir les patients travailleurs du Nord.

*Conclusion.* Dans la série des groupes humains qui composèrent les populations primitives de la Scandinavie, ne doivent entrer comme premier élément, ni l'homme de Saint-Acheul et d'Abbeville, ni l'homme de Furfooz<sup>2</sup>, ni l'homme de Cro-magnon<sup>3</sup>. La

<sup>1</sup> Il s'agit toujours de l'époque où l'homme habitait ces contrées, car le renne y avait existé, ainsi que nous le verrons bientôt, à l'époque glaciaire.

<sup>2</sup> Caverne de Belgique où ont été trouvés des crânes d'un type particulier.

<sup>3</sup> Caverne explorée par M. Louis Lartet et où ont été recueillis de nombreux squelettes humains. On dit la race de Cro-magnon.

Scandinavie, relativement à l'Europe centrale, est un pays nouveau.

Quelques autres faits curieux se sont dégagés encore de cette discussion. Et d'abord, à propos du renne, deux remarques ont été faites qui méritent d'être consignées dans ce rapport :

1° Le renne que l'on ne rencontre nulle part, ni en Danemark, ni en Suède, et très-rarement en Norwége au-dessous du 65° degré, à l'époque de la pierre polie, avait existé dans ces contrées durant la période glaciaire, c'est-à-dire bien avant que l'homme y eût établi sa demeure. Il y a là un fait analogue à l'histoire du cheval en Amérique, qui, après y avoir été abondant à l'époque quaternaire, en avait, croit-on, complètement disparu. Les races d'équidés actuelles, races libres ou races domestiques du Nouveau Monde, sont une importation des Espagnols. Le *renne libre* du nord de la Norwége et d'une partie de la Laponie ne serait de même qu'un *renne domestiqué* revenu à l'état sauvage, ce ne serait point le descendant de notre renne des cavernes. M. Nilsson avait remarqué depuis longtemps que les deux races sont distinctes.

2° Le renne, pour prospérer, ne paraît pas avoir besoin d'une très-basse température. A Drontheim où la température est celle de Stockholm, grâce au *Gulf-Stream*, où les maisons ont des cheminées au lieu de poêles, la neige y étant rarement épaisse, le renne vit et se propage sans difficulté. Il faudrait donc y regarder à deux fois avant d'attribuer exclusivement à des modifications de climat l'extinction du renne dans nos contrées. Cette cause est sans doute une de celles qui ont amené la disparition de ce mammifère, mais il est probable qu'elle n'est point la seule. Le climat de l'Europe centrale à l'époque quaternaire différait du nôtre moins qu'on ne le pense. M. le comte de Saporta nous a révélé à ce propos des faits curieux. La découverte du *Ficus carica* dans les tufs de Moret près Fontainebleau, rapprochée d'autres observations analogues, démontre, a-t-il dit, que durant la période quaternaire, malgré la présence de nombreux glaciers sur notre sol, les froids étaient loin d'être excessifs sur les bords de la Seine. La température y était tempérée. Les études de M. E. Dupont, en Belgique, l'ont conduit aux mêmes conclusions. L'absence du renne en Suède et en Norwége depuis l'occupation de l'homme, en Norwége surtout où certes le climat ne lui est pas hostile, achève de démontrer que les variations de la température ne sont qu'un des éléments



du problème. Non-seulement, a-t-il été observé, les modifications du renne ne semblent pas suivre nécessairement les modifications du climat, mais là où le renne a vécu en si grande abondance, dans les Pyrénées, il y vivait avec des animaux qui s'accommodent très-bien aujourd'hui de la chaleur de nos étés. A Aurensan inférieure, près Bagnères-de-Bigorre, sur vingt-deux espèces de mammifères recueillies dans une caverne, le renne est la seule qui ne se retrouve pas en France<sup>1</sup>; ce fait n'est pas isolé. Dans nombre de cavernes en France, à côté du renne se sont rencontrés l'antilope, le sanglier, le porc-épic, l'hyène, l'hippopotame, la genette, tous animaux des pays chauds, plus l'élan et l'aurochs qui, on le sait, vivaient encore en Gaule à l'époque de César. Le lièvre, le hérisson, la taupe, la musaraigne, le blaireau, le putois, la belette, le cerf, le loup, le renard que nous retrouvons aujourd'hui à l'état sauvage dans tous nos départements, sont tous d'anciens hôtes des cavernes. Bien des recherches sont donc encore à faire avant que l'on puisse rien affirmer de définitif concernant les conditions générales où l'homme et les animaux vivaient chez nous à l'époque quaternaire. De ce côté encore, il y a eu, croyons-nous, des conclusions trop hâtives. La méthode la plus sûre, pour arriver à la vérité, quand il s'agit d'époques aussi éloignées et aussi mal connues, serait la méthode comparative. Chercher dans quelque coin du globe un état analogue encore subsistant, telle doit être la première préoccupation des savants. La Suède, sous ce rapport, ne pouvait, on l'a vu, malheureusement rien nous apprendre. Il faudrait remonter plus haut et plus à l'Est pour étudier les mœurs du renne et des hordes sauvages dont il est encore la principale richesse. Or, chez les sauvages modernes, le renne est presque toujours domestiqué. En était-il de même en Gaule, à l'époque des cavernes? On l'a nié, mais sur quelles preuves? La question vaut la peine d'être reprise; elle n'est pas sans importance<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Observation de M. le pasteur Frossard.

<sup>2</sup> On comprend que si le renne était domestiqué, il ne serait pas étonnant qu'il n'eût pas survécu à la civilisation où il jouait un si grand rôle. Il y aurait, à rechercher, dans cette hypothèse, si les populations *nomades*, qui en avaient soin, n'étaient pas venues du Nord avec leurs troupeaux; ainsi s'expliqueraient les rapports qui semblent exister entre certains types humains de l'époque des cavernes et certaines races boréales. Il faudrait donc chercher au Nord-Est et non au Sud la patrie première de nos troglodytes.



DEUXIÈME QUESTION.

Les réponses à la deuxième question avaient été faites indirectement, en grande partie du moins, durant les discussions relatives à la première. Le débat en a été très-abrégé. Les conclusions des premières séances étaient les suivantes :

1° La Suède, inhabitée jusque-là, a été peuplée à l'époque de la pierre polie;

2° Elle a reçu sa population du Danemark en même temps que les animaux domestiques, les céréales, l'usage des tombeaux mégalithiques et l'inhumation;

3° La Scanie a été la première province colonisée; la civilisation s'est de là peu à peu étendue vers le Nord jusqu'au 65° degré de latitude;

4° A une époque plus ou moins éloignée de cette première colonisation, des peuplades originaires de l'Est, et d'un caractère autre, sont venues occuper l'extrême Nord. Il y a eu ainsi *dualité* dans les populations de la péninsule; mais cette dualité correspond à des limites géographiques suffisamment déterminées. Il n'y a pas eu, ou il n'y a eu que dans des proportions très-restreintes, mélange ou superposition de populations appartenant à des races distinctes. Il s'agissait de donner à ces faits plus de valeur en les précisant et en leur imprimant la certitude de la statistique. M. Oscar Montélius s'est chargé de ce soin. Une grande carte de Suède, exposée dans la salle du congrès, et sur laquelle l'emplacement des divers monuments mégalithiques de la Suède avait été tracé à l'avance, mettait sous les yeux du congrès le résultat abrégé de ses recherches. M. Montélius a exposé très-clairement la loi de distribution de tous ces monuments, signalé leurs différents caractères, mis en évidence les notions historiques que les fouilles opérées sur différents points du territoire ont permis de recueillir. Il faudra lire ce travail dans les publications du congrès.

En Suède, comme en Gaule<sup>1</sup>, les monuments mégalithiques sépulcraux se rencontrent généralement sur les côtes ou à proximité des cours d'eau; ils peuvent se diviser en trois groupes : les

<sup>1</sup> Voir les conclusions de notre mémoire, couronné par l'Institut en 1862, sur la question des monuments dits celtiques. (Tirage à part de la *Revue archéologique*, 1863, p. 217.)

*Dolmens*, les *Allées couvertes*, les *Cistes*. Les provinces où ces monuments dominent sont la Westrogothie, le Bohuslän, le Halland et l'île d'Oland. On en trouve généralement en Néricie et dans la Sudermanie occidentale. Un seul dolmen a été signalé en Norwége.

Les *Cistes*, qui sont des espèces de dolmens dégénérés, semblent former la transition entre les monuments de l'âge de la pierre et ceux de l'âge du bronze. On les signale dans les mêmes contrées, plus en Dolsland et dans la région S. O. du Vermeland. L'extension géographique de ces diverses sépultures montre que la plus grande partie du Götaland actuel, le Vermeland méridional, la Néricie et la Sudermanie occidentale, était déjà plus ou moins peuplés avant la fin de l'âge de la pierre polie. Mais, de toutes les parties de la Suède, la Scanie présentait alors incontestablement la population la plus dense. Les musées et collections particulières de Suède possèdent plus de *trente-six mille* antiquités de pierre. Près de *trente mille* proviennent de la seule Scanie. On n'en connaît que deux mille du Svealand et du Nordland réunis. Voilà des chiffres assez éloquents. La Suède, comme on l'a dit plus haut, a été évidemment peuplée par le Sud. La rareté des mêmes antiquités en Norwége achève la démonstration<sup>1</sup>. Il ressort également de ces faits que dans toute cette première période la civilisation de la Suède n'est qu'une émanation de celle du Danemark. La Finlande et les contrées du Sud-Est ne jouent alors aucun rôle dans l'histoire de leurs voisins de l'Ouest. Cette uniformité de la civilisation, tant en Suède qu'en Séeland, en Fionie et même en Jutland, entraîne-t-elle l'unité de race chez les tribus qui habitaient ces divers pays? M. Montélius n'avait pas cru devoir aborder la question. M. Hans Hildebrand s'est chargé de combler cette lacune, sans oser affirmer qu'il y eût alors plusieurs races sur le sol de la Suède. Toute la région dite *scandinave*, en opposition à la région *arctique*, semble en effet avoir été peuplée par des tribus de même origine.

M. Hildebrand constate toutefois que des variétés assez sensibles se font remarquer dans cet ensemble au fond homogène. Et d'abord les mœurs de la plaine ne sont pas celles de la montagne. Les dol-

<sup>1</sup> Les musées de Norwége ne possèdent que mille à onze cents objets en pierre, dont trois cent soixante seulement en silex.

mens se rencontrent surtout sur le bord de la mer; les allées couvertes dans les hautes vallées. Si, sur les trente-six mille objets en pierre recueillis en Suède, vingt-six mille, c'est-à-dire plus des deux tiers, sont en silex, il se trouve que dans la Sudermanie la proportion est tout autre. Soixante seulement sur huit cents sont fabriqués en cette matière. Il y a donc dans le mode de construction des monuments, dans la nature des matériaux employés et même dans les variétés du travail, des différences notables, indices de tribus, d'habitudes et d'instincts différents. Un coup d'œil rapide jeté sur l'ensemble de la civilisation de la pierre polie en Europe corrobore cette manière de voir.

La civilisation de la pierre polie s'étend, on le sait, sur une grande partie de l'Angleterre et de l'Irlande, de la France, de l'Allemagne du Nord et du Sud, de l'Espagne et de l'Italie. Les monuments mégalithiques se retrouvent de plus dans certaines vallées du Caucase<sup>1</sup>. Il n'est pas facile de croire que dans toutes ces contrées nous rencontrions un seul et même peuple, si nous songeons surtout que la présence de monuments analogues a été également signalée en Syrie et jusque dans l'Inde, où certaines peuplades en élèvent encore aujourd'hui. Bien plus, les dolmens d'Afrique contiennent non-seulement de l'*argent*, mais du *fer*. Ceux de la Gaule méridionale recouvrent quelquefois des objets et des armes en bronze. Dans le Nord, on n'y rencontre que des armes en pierre. D'un autre côté, les armes et outils en pierre, d'un pays à l'autre, varient de forme et de substance. S'il y a une sorte de parenté entre les objets de l'industrie de la pierre en Hollande, Allemagne du Nord et pays scandinaves, ces produits ne sont plus les mêmes en Suisse et en France. En Allemagne, des contrées entières, où l'on n'a jamais élevé de dolmens, possèdent un grand nombre d'ustensiles en pierre polie<sup>2</sup>. S'il est donc incontestable qu'il y a eu en Europe, à cette époque, une civilisation commune, il paraît évident que les éléments de cette civilisation ont été mis en œuvre par des tribus, pour ne pas dire des races différentes. Tandis que les tribus de l'Allemagne du Nord travaillaient le *silex*, celles du centre préféraient des pierres plus dures, la *diorite* et la *staurotide*. En Suisse et en Armorique, on ne

<sup>1</sup> On sait qu'il en existe aussi en dehors de l'Europe, en Afrique, en Syrie et dans l'Inde.

<sup>2</sup> Communication de M. Virchow.

craignait pas de s'attaquer à la *jadéite*, à la *chloromélanite*, à la *calais* et même au jade oriental. Ce sont assurément là des distinctions qu'il n'est pas inutile de constater.

L'idée mère du dolmen, selon M. Hildebrand, disciple en cela de M. Nilsson, aurait été l'imitation de l'habitation des vivants. La pensée de tombeaux semblables n'aurait donc pu naître que dans les hautes régions du Caucase ou dans les contrées boréales, où l'habitude d'habitations souterraines est une conséquence du climat. Un Anglais, M. Howorth, croit que l'origine de ces sépultures est caucasienne. Il est regrettable que M. Howorth n'ait pas donné plus de développement à sa pensée<sup>1</sup>.

#### TROISIÈME QUESTION.

La découverte des métaux marque dans l'histoire de la civilisation le commencement du vrai progrès. Sans doute il serait injuste de considérer comme des sauvages les diverses populations qui ne connaissaient pour armes et ustensiles que l'os et la pierre polie. Des populations qui possédaient presque tous nos animaux domestiques, les céréales, les habitations lacustres, des tombeaux comme ceux de Gavr'Inis et de Carnac, qui poussaient jusqu'à la perfection le polissage des pierres dures, doivent nous inspirer un sentiment de respect. Nous ne pouvons pas nous empêcher d'admirer leur énergie, leur activité, leur génie inventif. N'était-ce rien que de se livrer à l'agriculture, à l'élevage du bétail, de façonner des vases d'argile, dont un grand nombre ne manquent point d'élégance, de travailler le bois avec art, de creuser des barques, de fabriquer des chariots, de construire des cabanes spacieuses, d'avoir inventé l'herminette, la scie, la gouge, l'arc, la flèche et le métier à tisser? Cependant, il était une limite que le génie de ces populations ne pouvait dépasser, qu'aucune peuplade connue n'a dépassée en l'absence de la connaissance des

<sup>1</sup> Remarquons, en finissant, qu'aucune trace d'incinération n'a été signalée dans les tombeaux de cette première période ni en Danemark, ni en Suède, ni dans l'Allemagne du Nord, et que ces traces sont rares en Gaule. Il y avait donc alors un rite funéraire prépondérant lié évidemment à un grand respect pour les morts. La religion de l'incinération n'avait encore fait, ce semble, son apparition nulle part dans l'Europe septentrionale et centrale. Cette question des rites funéraires est très-importante, et il est à désirer que les archéologues portent de ce côté leur attention. Il y a là l'indice d'une grande révolution religieuse dont les cimetières à incinération pourront donner l'aire géographique.

métaux. Avec l'introduction du bronze et du fer dans le monde, seulement se développe la véritable civilisation; ainsi en a-t-il été en Suède.

La Suède d'ailleurs, sous ce rapport comme sous les autres, a été tributaire du Danemark. Telle est la conclusion à laquelle ont abouti les discussions du congrès. Dans la série des découvertes qui marquent les étapes de la civilisation depuis les temps les plus reculés jusqu'au commencement de notre ère, aucune initiative ne paraît avoir appartenu à la presqu'île scandinave; le progrès y a toujours été importé du dehors. On connaît la richesse des mines de fer de Suède et de Norvège. Le fer n'y fait néanmoins son apparition que peu de temps avant notre ère. La Suède et la Norvège ont également des mines de cuivre; quatorze étaient exploitées l'année dernière. Les populations primitives n'ont fait aucun usage du cuivre avant l'introduction du bronze. Inventer, créer est le privilège du génie seul, et encore seulement chez certaines races privilégiées. L'accumulation d'efforts nécessaires pour arriver au point de maturité où les grandes découvertes peuvent éclore est incalculable. Les facultés des premières races de l'Occident paraissent en avoir été incapables<sup>1</sup>. Ces races ont foulé aux pieds des richesses immenses sans les voir; il a fallu que la lumière leur vînt d'Orient. Mais comment? Comment, en particulier, l'industrie de la métallurgie a-t-elle été introduite en Danemark et en Suède? Nous avons dit que les opinions les plus diverses avaient été émises à cet égard.

On a d'abord soutenu que cette grande révolution était due à l'invasion violente d'un peuple de *race celtique*, suivant les uns, germanique suivant les autres; ce peuple aurait exterminé ou refoulé vers le Nord les premiers habitants. M. Swen Nilsson attribue, au contraire, presque exclusivement aux Phéniciens la civilisation de l'âge du bronze; sa théorie a été autrefois très-populaire en Allemagne. Plus récemment, le docteur Lindenschmit, l'éminent directeur du musée de Mayence, tout en repoussant l'intervention des Phéniciens, a voulu ne voir, dans l'introduction des métaux en Scandinavie, qu'un fait tout commercial. Le centre de

<sup>1</sup> On ne sait pas bien à quelles branches des races actuelles ces populations doivent être rattachées. Toutefois, si les hommes des cavernes paraissent avoir appartenu à la *race jaune*, on est à peu près d'accord pour regarder les hommes des dolmens comme appartenant à une des races blanches.

ce commerce, à ses yeux, était l'Étrurie. Enfin, quelques rares archéologues<sup>1</sup> prétendent encore que l'invention de la métallurgie est l'œuvre des hommes de la pierre. La métallurgie serait née dans les pays scandinaves; mais c'est une illusion que le patriotisme le plus ardent ne saurait plus conserver. Les trois autres thèses ont encore d'ardents défenseurs. La question était donc une question capitale. Nous avons le regret de constater que ce grave problème n'a été qu'effleuré au congrès. Peut-être nos collègues suédois se trouvaient-ils un peu embarrassés de la présence du vénérable doyen des archéologues du Nord, le professeur Nilsson, dont il leur eût été pénible de froisser les opinions.

Peut-être aussi croyait-on inutile de recommencer une discussion pour ainsi dire épuisée, sans résultat définitif, aux congrès de Bologne et de Bruxelles, et pensait-on que le plus sage était de s'en tenir au compromis proposé par M. Worsaae. M. Worsaae, après avoir montré l'in vraisemblance des diverses opinions soutenues jusque-là, avait conclu en déclarant qu'à ses yeux la civilisation du bronze, *originale d'Asie*, avait pénétré en Danemark directement des contrées *helléniques*. C'était un emprunt fait par le Nord à la civilisation grecque. Cette doctrine un peu vague trouvait son appui dans un excellent travail de M. Wiberg, directeur du gymnase de Gefle; elle indiquait une direction qui nous paraît, en effet, la meilleure, mais demandait à être précisée et complétée. Nous avons cru devoir prendre la parole à ce sujet et résumer devant le congrès, en l'étendant sur quelques points, la communication que nous avons soumise l'année dernière à l'Académie des inscriptions et belles-lettres<sup>2</sup>. Sans doute, comme le soutient, aujourd'hui, avec toute raison, l'éminent président de la Société des Antiquaires du Nord, le bronze a une origine orientale, nullement septentrionale ou occidentale; mais où a été le centre, le foyer primitif de ce grand mouvement? Où cette industrie s'est-elle établie ensuite, à proximité de nos contrées, pour rayonner de là sur l'Europe entière? Chercher ce foyer *en Grèce* est un anachronisme. Plus rationnel serait encore de le chercher en *Étrurie*, si l'on veut absolument le placer chez

<sup>1</sup> Dr Webel, de Kiel.

<sup>2</sup> Note sur quelques découvertes de bronze faites dans les pays transalpins et cisalpins.

un peuple classiquement célèbre. Pour nous, il n'est ni en Étrurie ni en Grèce, attendu que sa bienfaisante influence se faisait déjà sentir à une époque où le rôle des Étrusques et des Hellènes de la Grèce continentale avait à peine commencé<sup>1</sup>. Il faut le chercher dans le Caucase et dans les contrées dont le Caucase est comme le cœur, en Colchide particulièrement et dans la vieille Chaldée. Les côtes orientales et septentrionales de la mer Noire, les montagnes de la Thrace, les côtes orientales et méridionales de la mer Caspienne, la Haute-Arménie nous paraissent avoir été, dans sa marche d'Orient en Occident, les dernières étapes vers l'Europe de cet épanouissement de la civilisation du bronze<sup>2</sup>. C'est de là que, par la vallée du Danube, et par la vallée du Dniéper, les belles épées en bronze à *feuille de saule* ont pénétré à la fois en Hongrie, dans les Alpes, en Suisse et en France, d'un côté, en Mecklembourg, en Danemark, en Suède, en Angleterre et en Irlande, de l'autre. Nous avons été heureux d'entendre un jeune Suédois, le docteur Landberg, soutenir à peu près la même thèse et déclarer, en se plaçant à un autre point de vue, celui du commerce primitif des Phéniciens, que le fond de la mer Noire avait été l'objectif de leurs premiers efforts, le premier théâtre de leur activité en Occident, le premier centre de leur action sur l'Europe.

La confirmation de certaines vérités touchant indirectement à cette thèse, et déjà affirmées dans les congrès précédents, a été renouvelée à Stockholm. « La Suède, a pu dire M. Hans Hildebrand, possède un certain nombre d'objets en bronze, épées, rasoirs et poignards identiques à des objets de même ordre trouvés en France, en Suisse, dans la vallée du Danube et dans la Cisal-

<sup>1</sup> Il ne faut pas que les textes égyptiens où il est parlé des guerres soutenues par l'Égypte contre les peuples de l'Ouest, parmi lesquels figurent des *Achéens*, des *Tusci* et des *Sardones*, fassent illusion. Rien ne prouve que ces peuples occupassent alors les contrées de la Grèce et de l'Italie où nous les trouvons plus tard; il y a, au contraire, de fortes raisons de penser que les *Achéens*, par exemple, occupaient encore à cette époque les bords de la mer Noire et que les *Tusci* et les *Sardones* ne s'étaient pas encore avancés jusqu'en Sardaigne et en Italie.

<sup>2</sup> Ces contrées étaient en plein âge du bronze bien avant que la Grèce continentale et l'Italie jouassent un rôle dans le monde. C'est également dans ces contrées que, selon toute vraisemblance, se sont formées les légendes qui, plus tard, se sont localisées dans la Grèce continentale, la légende des Argonautes en particulier.



pine jusqu'aux Apennins; c'est un fait impossible à nier aujourd'hui, et qui doit s'expliquer moins par des relations commerciales régulières que par les *courses* et déplacements d'antiques populations, populations dont les Cimmériens, les Trères<sup>1</sup>, les Galates, les Goths, les Vikings ou Normands n'ont été que les petits-fils. Il y a là toute une histoire primitive couverte encore d'un voile épais, et que la mission de l'archéologie est de reconstituer. Mais à côté de ces ressemblances indiscutables, des différences sensibles, plus sensibles encore que celles qui ont été signalées à l'époque de la pierre polie, se font remarquer dans les divers pays où ces ressemblances éclatent. Il faut donc admettre que des courants de même origine ont pénétré, à l'époque du bronze, des milieux différents, modifiant et transformant les uns, perdant dans les autres leur couleur propre et une partie de leur vertu civilisatrice, seule explication vraisemblable de faits impliquant, autrement, contradiction. Cette opinion trouve un point d'appui très-sérieux dans une observation qui n'a, je crois, été encore énoncée par personne, à savoir : que ces ressemblances si frappantes entre objets de provenances si éloignées cessent tout à coup vers le v<sup>e</sup> siècle avant notre ère, c'est-à-dire à l'époque où cesse également ce grand mouvement de peuples dont Hérodote et Strabon nous ont conservé le souvenir et où se montrent établies, dans les vallées du haut Danube, les bandes armées de la grande épée de fer dont les *Galli* ou *Galates* sont le type le plus célèbre.

Quoi qu'il en soit, et quelque théorie que l'on soit disposé à adopter touchant la question de l'âge européen des métaux, on est obligé de compter avec les faits suivants, acceptés aujourd'hui par tous les hommes de science, en Suède, en Norvège et en Danemark. Les métaux *bronze et or* ont fait brusquement leur apparition dans le Nord. Les nouvelles armes, les armes en bronze, s'y montrent tout à coup et en plein âge de la pierre polie, avec les formes et les motifs d'ornementation qui les caractériseront encore, à peu de chose près, bien des siècles plus tard au moment où le fer apparaîtra pour la première fois en Scandinavie. Ces formes et ces motifs d'ornementation, très-originaux, se retrouvent sur divers points fort éloignés du continent européen. D'un

<sup>1</sup> Voir Strabon, l. I, p. 61.



autre côté, en Suède, et presque partout où les métaux pénètrent, pénètre avec eux une nouvelle religion, celle de l'*incinération*<sup>1</sup>. Mais, tandis que dans le Sud le fer et le bronze se succèdent à un intervalle très-court, puisque le fer s'y montre très-certainement dès le x<sup>e</sup> siècle avant notre ère, dans le Nord le bronze continue à régner à peu près exclusivement jusqu'aux invasions romaines, ayant eu ainsi une période de développement que l'on ne peut guère évaluer à moins de *quinze cents ans*. Le Nord, à un moment donné, celui où la Gaule et l'Allemagne du Sud adoptaient l'épée en fer et tout l'attirail qui est la conséquence de cette révolution dans l'art de la guerre, se repliait, pour ainsi dire, sur lui-même, et, s'obstinant dans ses anciennes coutumes, formait comme un cordon sanitaire d'isolement autour de sa vieille civilisation<sup>2</sup>. Ces faits font pressentir un état social particulier bien digne d'attention, et où devait dominer un sentiment très-vif et très-fort de la dignité personnelle, un grand dédain de l'étranger, un orgueil national immense uni à une profonde répulsion pour la grande civilisation des contrées du Sud. Dans quels souvenirs, dans quel passé glorieux ces sentiments avaient-ils pu puiser leur aliment? Nous nous permettrons à cet égard une conjecture dont nous prions d'excuser la hardiesse. Les poèmes d'Homère et d'Hésiode gardent le souvenir d'une époque héroïque où le *fer* n'avait pas encore fait son apparition dans le bassin de la Méditerranée. Les historiens grecs eux-mêmes reconnaissent ce fait et marquent la fin de cet âge du *bronze* sous le règne de Minos, à une date fixe, 1481 ans avant notre ère<sup>3</sup>. D'un autre côté, les mêmes légendes parlent de luttes terribles engagées autour du Caucase par ces *héros* aux armes de bronze. C'est là que furent aux prises, d'après les anciens chants, les deux grandes religions de l'antiquité : la religion de *Saturne* et celle de *Jupiter*. C'est là

<sup>1</sup> Il ne faut pas oublier que le même fait, c'est-à-dire la simultanéité de l'introduction du *bronze* et du rite de l'*incinération* chez des populations de l'âge de pierre pratiquant l'*inhumation*, n'a point été constaté en Gaule. L'introduction de l'*incinération* ne paraît point avoir été en Gaule la conséquence immédiate de l'introduction des métaux dans le pays. Il y a là une différence importante à noter.

<sup>2</sup> Si nous ne nous trompons, c'est à ce moment que les *offrandes hyperboréennes* cessèrent d'être apportées directement à Délos par les prêtresses des divinités du Nord.

<sup>3</sup> Marbres de Paros, ligne II.

que *Prométhée* fut enchaîné, attendant d'Hercule sa délivrance<sup>1</sup>. C'est là également que les commentateurs de la Bible placent la ville de Tubal, la patrie de *Tubal-Cain*, le premier forgeron, non loin du pays où Homère plaçait les *Chalybes*, ces industrieux travailleurs de métaux. Au fond de ces *vieux mythes*, on le sait aujourd'hui, se cachent et se dérobent à moitié, mais à moitié seulement, des faits historiques d'une grande importance. Y aurait-il donc trop d'audace à conjecturer qu'au milieu de ces troubles et de cette mêlée de races diverses du *xx<sup>e</sup>* au *xvi<sup>e</sup>* siècle avant notre ère, époque à laquelle nous transportent vraisemblablement ces légendes, à la suite des luttes sanglantes auxquelles paraissent avoir pris part Gog et Magog, les fils de Sem comme ceux de Japhet, quelques tribus héroïques de l'âge du bronze, forcées de quitter le Caucase, aient remonté peu à peu jusque dans ces climats rudes, mais attrayants, où nous trouvons, aujourd'hui, en abondance, les armes de bronze<sup>2</sup>? Il y a, nous l'avouons, entre ces faits une connexion apparente qui nous séduit.

Nous sommes convaincus que c'est dans cette direction que l'on trouvera la solution de la question de l'âge du bronze.

La logique d'ailleurs la plus sévère ne s'oppose en rien, ce nous semble, à nos conjectures; elle y conduit au contraire naturellement, car dès que la civilisation du bronze n'est pas née dans le Nord, ce qui paraît prouvé aujourd'hui, où devons-nous en chercher la patrie d'origine, sinon là, près de nous, dans cette contrée fameuse, célèbre à la fois chez les Sémites et chez les Aryens, qui, depuis l'origine du monde, a été le réceptacle et le refuge des races les plus diverses, le point de départ ou le passage de tant d'invasions, tout près de cette fameuse Colchide, théâtre des exploits des Argonautes<sup>3</sup>, les premiers explorateurs du Nord, les premiers colonisateurs de l'Italie par la voie du Danube; de

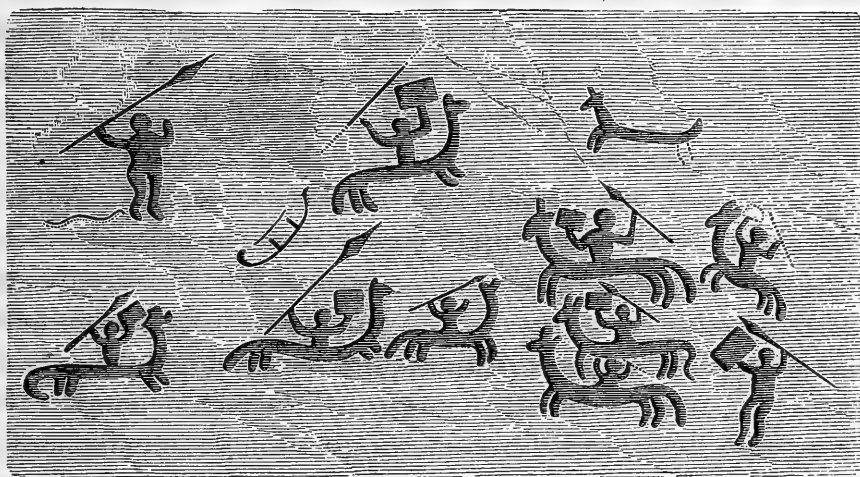
<sup>1</sup> Il n'est pas douteux qu'il y ait eu dans ces contrées contact et choc de deux civilisations d'esprit opposé et ennemies.

<sup>2</sup> Le musée de Copenhague possède actuellement plus de sept cents épées en bronze; on en connaît près de deux cents en Suède.

<sup>3</sup> La légende la plus ancienne, la légende *orphique* conduisait les Argonautes jusqu'en Irlande par le Dniéper et l'Océan (la Baltique) à travers le pays des *Hyperboréens*. Ils revenaient en Grèce par le détroit de Gades. Nous sommes convaincus que c'était là, en effet, la route que décrivait le *périple* primitif des Argonautes. Cf. *Ὀρφείως Ἀργοναυτικά*, v. 1075 et sq.

cette contrée où ont laissé leur empreinte les Finnois comme les Chaldéens, les Cimmériens comme les Mèdes. Les faits connus se concilient avec cette hypothèse; elle s'accorde avec l'opinion de M. Hans Hildebrand, qui veut que *les bronzes de Suède et de Hongrie représentent le développement séparé d'une même industrie venue d'un centre commun*; avec celle de M. Lerch<sup>1</sup>, qui affirme qu'il ne faut point chercher au Nord-Est, c'est-à-dire en Sibérie, l'origine du bronze scandinave : *Les bronzes sibériens n'ont aucun rapport avec les bronzes de Suède*. Si, maintenant, nous écartons la Grèce et l'Étrurie, pays trop récents et qui d'ailleurs ne sont point métallurgiques, que nous reste-t-il en définitive, sinon le Caucase et les rives de la mer Noire, le *Pont*, la mer par excellence aux yeux des poètes grecs des premiers âges<sup>2</sup>.

Au milieu des mille découvertes importées d'Orient en Danemark et en Suède, à l'âge du bronze, se distingue un art, un seul, qui, lui, jusqu'ici, par exception, paraît n'avoir point une origine étrangère : l'art de graver sur rochers certaines représentations figurées. M. Lorange pour la Norvège, M. Montélius pour la Suède, se sont chargés d'expliquer devant le congrès ces singulières et obscures annales. Ces sculptures représentent, en effet, des scènes



de toute sorte. Ici se voit une charrue attelée de deux chevaux témoignant du rôle que l'agriculture jouait alors déjà dans le Bo-

<sup>1</sup> Secrétaire de la Commission archéologique de Saint-Pétersbourg.

<sup>2</sup> Rien n'empêche d'ailleurs de ne voir là que la grande halte de l'industrie du bronze vers l'Occident, le foyer de rayonnement primitif devant être cherché plus à l'Est dans le Caucase indien.

huslän<sup>1</sup>. Là des cavaliers, armés de lances et de boucliers, se disputent la victoire. Ailleurs ce sont des scènes de chasse ou de pêche. Des vaisseaux longs, à proue élevée, semblent armés en guerre. Ces rochers, déjà nombreux en Suède, sont bien plus nombreux en Norwége, où l'on compte plus de *deux cents* de ces sculptures. Les décrire ici serait impossible. Le bois ci-dessus, que nous devons à l'obligeance de M. Montélius, suffit pour en donner une idée. Il reste donc avéré qu'il y a eu là, dans le Nord, un moyen fort ingénieux de léguer à la postérité et de fixer dans la mémoire des hommes un certain nombre de faits importants, dont quelques-uns se sont passés sur mer. Ajoutons que l'on voit sur ces rochers des représentations humaines aussi bien que des représentations d'animaux<sup>2</sup>.

MM. Lorange et Bruzélius attribuent ces sculptures à l'âge du bronze. C'est également l'opinion de M. Hildebrand père. M. Holmberg était arrivé, dans un ouvrage publié en 1848 (*Des sculptures sur les rochers de la Scandinavie*), à des conclusions tout autres. Les sculptures du Bohuslän ne remonteraient pas, suivant lui, plus haut que le v<sup>e</sup> siècle de notre ère et pourraient même descendre jusqu'au ix<sup>e</sup>. Sans accepter ces dates, nous avouons que plusieurs considérations d'une grande valeur nous paraissent militer en faveur de ceux qui attribuent cet art grossier au premier âge du fer. Les nombreuses représentations d'êtres animés, hommes et chevaux, qui figurent sur les rochers de Suède et de Norwége ne permettent guère d'y voir une œuvre de l'âge du bronze. On sait que durant l'âge du bronze, dans le Nord du moins, les dessins géométriques étaient seuls en usage. Des sculptures semblables ont été, de plus, signalées par M. Aspelin dans les régions *altao-ouraliennes*, où le fer apparaît de bonne heure. Enfin les pierres sculptées d'Écosse, qui datent du viii<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle après J. C., nous semblent bien être de la même famille. Nous ne craignons donc pas de dire que la question de date ne nous paraît pas encore résolue, ce qui n'enlève rien d'ailleurs à l'intérêt de ces curieux monuments. En tout cas, il faudrait voir, dans les auteurs de ces sculptures, si elles sont de l'âge du bronze, une

<sup>1</sup> Province où sont la plupart de ces sculptures.

<sup>2</sup> Des sculptures analogues sur rochers ont été signalées dans les Alpes, non loin de Menton, au-dessus du lac dit : *Lac des Merveilles*.

population à part et distincte de mœurs et de religion des populations indigènes.

QUATRIÈME QUESTION.

Avec la question du bronze nous touchions à l'histoire légendaire. Nous nous trouvons, avec l'ambre, en pleine époque historique. Le lien qui unit une période à l'autre est, toutefois, fort étroit, car, à la suite de l'ambre comme à la poursuite du bronze, nous sommes obligés de nous transporter de la Baltique aux florissantes colonies milésiennes du Pont-Euxin ; d'Olbia, par le Danube et les Alpes, aux rives du Pô, l'Éridan des anciens. Ce sont les voies de l'époque du bronze prises en sens inverse. Le point de départ du bronze était l'Asie ; c'est la Baltique qui était le point de départ de l'ambre. Les discussions du congrès ont mis en évidence les faits suivants :

1° Le principal *emporium* du commerce de l'ambre jaune chez les anciens était la presqu'île de Sameland et les embouchures de la Vistule<sup>1</sup>. S'il se trouve de l'ambre en Italie et en Sicile, cet ambre n'est pas jaune : il est brun. Le *succin* (ambre jaune) *est bien un produit de la Baltique*. « A partir de l'embouchure de la Vistule, a pu dire M. Wiberg, l'ambre jaune travaillé se retrouve, comme d'étapes en étapes, associé à des monnaies grecques, le long d'une grande voie qui, suivant la vallée du Dniéper, conduit par Kiew à la ville d'Olbia et aux côtes de Crimée, d'où, par la mer Noire, les trafiquants communiquaient à la fois avec les îles de la Grèce et la vallée du Danube. Quelques-unes de ces monnaies grecques datent du VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère ; les dernières sont de l'époque romaine. Le commerce de l'ambre a donc été persistant dans cette direction pendant plus de six siècles, sans que nous puissions affirmer d'ailleurs que cette voie de communication n'était pas suivie déjà auparavant<sup>2</sup>. C'est, en tout cas, une route de commerce fort ancienne. La carte des découvertes d'ambre jaune et de monnaies dressée par M. Wiberg donne à son opinion le caractère de la certitude<sup>3</sup> ; cette carte est très-

<sup>1</sup> Kœnigsberg est encore aujourd'hui le centre le plus actif de cet important commerce.

<sup>2</sup> Nous avons dit plus haut que, d'après la légende *orphique*, elle aurait été déjà suivie par les Argonautes.

<sup>3</sup> Cette carte montre que le commerce de l'ambre suivait aussi quelquefois,

éloquente dans son laconisme. Les signes qui marquent les découvertes de monnaies grecques associées à l'ambre s'arrêtent sur la rive droite de l'Oder. L'ambre natif, sans aucun doute, était loin d'être rare aux abords de la presqu'île cimbrique, de l'autre côté du fleuve; mais les marchands grecs n'allaient pas jusque-là. La voie qui partait de ce rivage était une voie tout occidentale et plus récente, suivant M. Wiberg. C'était plus spécialement la voie de la Gaule et de l'Italie par la vallée du Rhin. M. Stolpe, qui l'a étudiée, nous l'a pour ainsi dire fait toucher du doigt. L'ambre pouvait donc parvenir en Cisalpine par deux routes différentes. Toutefois la voie du Danube a toujours été la plus fréquentée, comme elle était la plus ancienne. M. Howorth a fait remarquer, avec beaucoup de justesse, à ce sujet, que l'ambre qui, en Danemark, en Suède et en Hanovre, se rencontre, dès l'âge de la *Pierre polie*, sous les monuments mégalithiques en assez grande abondance, qui est commun dans les mêmes contrées et dans le Mecklembourg à l'âge du bronze, ne se montre en Italie qu'avec le fer. Or la voie du fer semble avoir été la voie du Danube, nouvelle confirmation des conclusions de M. Wiberg, auxquelles MM. Pigorini et de Landberg ont donné leur plein assentiment. En vain M. Capellini a réclamé au nom de l'ambre italien; sa cause était perdue d'avance. Cette grande voie de commerce du Dniéper, de la Vistule et du Danube, il y a longtemps, du reste, que M. Alfred Maury l'avait, pour ainsi dire, devinée et indiquée dans son cours. N'a-t-elle pas été, en effet, la route éternelle de toutes les invasions? N'est-ce pas celle que, selon Jornandès, les Goths suivirent dans leur marche vers l'Occident; celle que suivaient encore les Varègues au ix<sup>e</sup> siècle quand ils allaient fonder leur grande station de Kiew et passaient de là dans le Korassan, d'où ils rapportaient en Danemark des monnaies associées à des Dorestadt<sup>1</sup> au type de Charlemagne? Rien ne nous dit que les anciens habitants de la Suède n'aient pas pénétré aussi loin à l'Est. On ne retrouve, au contraire, ni en Suède ni en Danemark,

pour gagner le Danube, une route plus directe. On passait de la Vistule dans la vallée de l'Oder, d'où l'on gagnait, à travers la Bohême, *Bregelia-Clementia* (Bregnitz) et Carnuntum au confluent de la Morava et du Danube. Cf. Plin. l. XXXVII, c. 3.) Il n'échappera à personne que Carnuntum ou Carnutum, leçon également donnée par les manuscrits, rappelle le nom des *Carnutes*.

<sup>1</sup> Monnaies de Duerstedt, province d'Utrecht.



ni même en Jutland, aucune monnaie, soit grecque, soit romaine, avant Tibère. On n'y rencontre pas plus de monnaies gauloises, pas même en Jutland<sup>1</sup>. Les pays scandinaves ont, dans l'antiquité, comme au VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècle, constamment tourné leurs regards vers l'Orient. Pendant longtemps ils n'ont communiqué avec l'Occident que par le Danube. Leurs rapports directs avec la Gaule et l'Italie ne datent que de l'ère chrétienne. L'histoire du commerce de l'ambre donne un nouvel appui à cette doctrine<sup>2</sup>.

#### CINQUIÈME QUESTION.

Les commencements de l'âge du fer en Suède semblent coïncider avec le commencement de l'empire à Rome. En Suède et en Norwége, comme en Danemark, l'usage du fer ne s'est répandu qu'à l'époque où les armées romaines se montrèrent sur l'Elbe. Les grandes découvertes de ce genre, datées par des monnaies impériales, ne remontent même pas plus haut que la fin du second et le commencement du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Ces idées n'ont point trouvé de contradicteurs au congrès.

Le fer était-il donc absolument inconnu dans le Nord avant cette époque? Des découvertes faites dans l'île de Bornholm, et sur lesquelles on ne nous semble pas avoir assez insisté, paraissent indiquer le contraire. On sait que l'île de Bornholm est située au sud-est de la Suède. Dans cette île, a dit M. Vedel, existent plus d'un millier de sépultures où les armes en fer abondent, et dont aucune ne porte la moindre trace de l'influence romaine. L'étude de ces sépultures démontre qu'il y a eu là une transition graduelle de l'âge du bronze à l'âge du fer, sans invasion violente, c'est-à-dire un fait tout commercial et *antérieur au contact du pays avec Rome*. Comment les armes en fer n'ont-elles pas passé de l'île sur la terre ferme? C'est une question à laquelle il n'est pas aisé de répondre. On peut affirmer seulement maintenant que si la Suède et le Danemark n'ont pas modifié leurs mœurs sous ce rapport, ce n'est pas par ignorance de l'usage que l'on pouvait faire du

<sup>1</sup> Cette remarque est très-importante, elle nous montre que l'usage de la monnaie a été introduit chez les *Gaulois* exclusivement par le Danube, d'un côté, et Marseille, de l'autre.

<sup>2</sup> Il est probable que le centre de l'Allemagne, et même les contrées maritimes à l'ouest du Jutland, ont été longtemps soit des forêts, soit des marécages impraticables.

nouveau métal. Le fer était entre les mains des habitants de l'île de Bornholm avant que la Suède proprement dite eût eu des rapports avec Rome, voilà ce qui paraît évident. Les habitants de la Scanie, du Seeland et du Jutland n'en ont pas moins conservé, jusqu'au règne d'Auguste au moins, leurs armes de bronze, voilà ce qui ne semble pas moins prouvé : fait singulier et particulier aux contrées *transbaltiques*, que l'on aurait grand tort de généraliser. On s'est, en effet, beaucoup trop hâté de professer qu'ailleurs que dans le Nord se retrouve, en Europe, *un âge du bronze* correspondant à l'âge du bronze scandinave et distinct à la fois de l'âge de la pierre et de l'âge du fer. Cette doctrine absolue de la succession des trois âges, dont on a fait une loi sans exception, est, selon nous, le contraire de la vérité<sup>1</sup>. M. Oppert avait déjà protesté au congrès de Bruxelles, en 1872, contre de semblables assertions. Non-seulement nous n'avons aucune raison de croire que partout, tant en Occident qu'en Orient, l'usage du bronze a précédé l'usage du fer, *du fer* que, d'après les traditions bibliques, *Tubal-Cain* travaillait déjà avant le déluge, et dont les Égyptiens se servaient 2,500 ans au moins avant notre ère; mais il est constant que plusieurs peuples de l'Afrique ont connu le fer sans jamais avoir connu le bronze.

L'influence prépondérante des géologues dans le mouvement imprimé aux sciences préhistoriques, influence heureuse à tant d'égards, a eu ce résultat fâcheux d'introduire dans l'étude des faits relatifs au développement des sociétés humaines une méthode et des habitudes d'esprit fort peu applicables à ce terrain mobile où s'agite le libre arbitre à côté de la toute-puissance divine. Il peut y avoir, en géologie, une loi immuable de la succession des terrains de toute l'écorce du globe, terrains primaires, secondaires, tertiaires et quaternaires, avec des subdivisions peut-être aussi nettement tranchées : il n'existe point de loi semblable applicable aux agglomérations humaines, à la succession des couches de la civilisation. Croire que toutes les races humaines ont nécessairement passé par les mêmes phases de développement et parcouru toute la série des états sociaux que la théorie veut leur imposer, serait une très-grave erreur. La moindre observa-

<sup>1</sup> Nous devons dire que depuis longtemps le docteur Lindenschmitt s'est élevé fortement contre cette classification, qu'il ne voudrait pas que l'on appliquât, même au Danemark. Sous ce rapport il va évidemment trop loin.



tion démontre le contraire. Quand bien même, en effet, dans l'ordre de la succession des temps, l'alliage de cuivre et d'étain, le *bronze*, aurait été inventé *quelque part* sur la terre avant que le minerai de fer eût commencé à être exploité, est-il dit, pour cela, que cette découverte ait partout pénétré, même en Europe, avant que la métallurgie du fer y eût fait son apparition? Les faits seuls peuvent répondre. Rome connaissait le fer sous les premiers rois. Les Étrusques paraissent en avoir fait usage dès la plus haute antiquité, 1,000 ou 1,200 ans avant notre ère. Suffit-il que dans le fond des *terramares* et dans des conditions de destruction auxquelles le fer n'aurait certes pas résisté, on ne trouve que du bronze pour déclarer que l'Italie a eu *son âge du bronze*. Pour nous, qui ne croyons pas au développement spontané de la civilisation italienne (et qui y croit encore aujourd'hui?), c'est de l'Orient que la péninsule a reçu ses premiers arts. Or est-il sûr que cette importation ait eu lieu à une époque où les populations de l'Asie Mineure et des bords du Pont-Euxin ne connaissaient que le bronze? Plaçons, si l'on veut, au xv<sup>e</sup> ou xvi<sup>e</sup> siècle avant notre ère l'introduction de la civilisation des métaux en Italie. Le fer n'était-il pas déjà entre les mains des Égyptiens, des Chaldéens, des Ninivites? Si l'on faisait une carte des contrées où le *fer* était alors connu, bien moins de régions que l'on ne pense resteraient blanches. Que dire de la Gaule, qui n'entre vraisemblablement dans le mouvement général des nations civilisées que vers le viii<sup>e</sup> siècle avant J. C.? Quelle cause aurait donc empêché le fer d'y pénétrer à une époque où il était commun en Étrurie? Quelques anneaux de bronze, quelques débris de parure, quelques couteaux ou poignards de provenance toujours méridionale, importation du commerce méditerranéen chez des tribus encore à l'âge de la pierre polie, quelques épées le plus souvent découvertes dans le lit des rivières, n'autorisent pas à déclarer qu'il y a eu en Gaule un âge du bronze comme en Danemark ou en Suède<sup>1</sup>. La détermination d'un âge, a très-bien dit M. Evans, dépend d'un ensemble de faits qui se relie les uns aux autres par des caractères communs. Changements de civilisation, de faune, de rites religieux, de constitution politique, voilà les véritables élé-

<sup>1</sup> Il faut réserver la question des habitations lacustres, qui est un fait isolé et spécial à la Suisse.

ments d'un *âge nouveau*. Le seul fait de la présence d'objets d'industrie isolés dans une seule série ne peut constituer un âge. Cet abus du mot *âge* a eu de graves conséquences.

Si l'on était bien persuadé, en effet, qu'au VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle avant notre ère, probablement au X<sup>e</sup>, à l'époque où, suivant M. Montélius, commence l'*âge du bronze en Suède*<sup>1</sup>, l'Italie et l'Étrurie, en particulier, comme la Phénicie, étaient en pleine possession du fer, on n'aurait pas songé à attribuer aux Étrusques ou aux Phéniciens l'éclosion de la civilisation scandinave. Car si les Scandinaves n'avaient pas eu déjà alors l'épée en bronze et n'y étaient pas traditionnellement attachés, comment serait-ce l'épée en bronze, et non l'épée en fer, que les Étrusques et les Phéniciens leur auraient apportée?

Si l'on avait bien voulu se rappeler, d'un autre côté, que, dès le VII<sup>e</sup> ou VI<sup>e</sup> siècle au plus tard (avant J. C.), la vallée du Danube, les Noriques, la Vindélicie et la Rhétie, en particulier, étaient couvertes de populations guerrières, maniant et très-probablement forgeant les armes de fer, la pensée serait-elle venue de faire apporter par terre des armes de bronze de l'Étrurie aux Scandinaves, c'est-à-dire à des populations qui pouvaient trouver si à leur portée, et sur une route qu'ils ont toujours fréquentée, des armes de fer<sup>2</sup>? Quand les marbres de Paros nous apprennent que 656 ans avant la première olympiade (1,481 ans avant J. C.), le fer était introduit en Grèce par les Dactyles Idéens, comment songer à faire venir de Grèce directement en Danemark la *civilisation du bronze*? Il est possible que les États européens aient connu tous plus ou moins le *bronze* avant le *fer*; mais il n'y a aucune raison de déclarer *a priori* que tous ont eu leur âge de bronze. En tout cas il faut prévenir la jeunesse studieuse, et ne cesser de répéter qu'il n'y a entre les *divers âges* de pierre, de fer et de bronze en Europe, ni synchronisme ni corrélation, et que les faits qui s'appliquent à une contrée ne peuvent jamais *a priori* s'appliquer à une autre. J'ai déjà, à plusieurs reprises, exprimé mon opinion *très-formelle* à cet égard; j'ai cru devoir la résumer de nouveau au congrès.

<sup>1</sup> Nous sommes persuadé que l'âge du bronze dans le Nord remonte beaucoup plus haut.

<sup>2</sup> Nous avons vu plus haut que la route du Danube paraît beaucoup plus ancienne que la route du Rhin.

S'il est vrai, comme on le pense généralement, que ce n'est que vingt siècles avant notre ère, vingt siècles tout au plus, que l'Europe a commencé à être découverte par les peuples civilisés de l'Asie, absolument comme il y a quatre siècles nous avons, nous *Européens*, découvert l'Amérique; s'il est vrai que des groupes orientaux très-divers et successifs, tant *Sémites* qu'*Aryens*, ont pris part aux profits de cette découverte et à la colonisation des nombreuses contrées qui s'ouvraient ainsi tout d'un coup à leur activité; que ce mouvement a duré plus de *dix* siècles sans s'arrêter; qu'il en résulta pour l'Europe une agglomération de populations des plus bigarrées, certains groupes étant restés à peu près purs, d'autres s'étant mêlés aux populations primitives et les ayant élevées jusqu'à eux par des alliances de sang et la communauté des institutions; d'autres ayant été, au contraire, à peu près absorbés par les races inférieures, que les Aryens rencontrèrent partout, l'étude des temps primitifs européens doit être pour nous pleine de surprise et de contrastes. Mais, alors, quelle prudence ne doit-on pas apporter dans la généralisation des faits locaux? De quelle circonspection ne doit-on pas entourer la classification des groupes *purs*, *métis* ou *transformés* par des influences physiques ou purement morales?

Supposons que la découverte de l'Amérique se soit faite à une époque où il n'y aurait pas eu d'histoire écrite, et que deux ou trois mille ans plus tard on voulût y rechercher, tant au Nord qu'au Sud, au Brésil et au Pérou comme au Canada et en Californie, les divers éléments successivement accumulés sur cet immense continent; qu'il fallût ainsi démêler, à l'aide de données archéologiques, la présence successive en Amérique des Indiens, des Espagnols, des Anglais, des Français, des Allemands et même des Chinois et des Nègres, quelle tâche, et cependant quelle confusion et quel chaos, pour ceux qui s'obstineraient à ne voir qu'unité au sein de cette diversité profonde! L'Europe antique a été, vis-à-vis de l'Asie, dans la situation où l'Amérique est vis-à-vis de nous. De longues études peuvent seules démêler cette antique histoire. Ayons donc de la patience, amassons donc des faits, classons-les; ne nous hâtons pas de conclure. Tel doit être l'esprit des congrès. Le congrès de Stockholm aura peut-être, sous ce rapport, rendu quelque service aux études préhistoriques.

SIXIÈME QUESTION.

La question de l'homme préhistorique en Suède n'a été traitée que par M. Van Duben, professeur à l'Université de Stockholm. Le travail important lu par ce savant n'a donné lieu à aucune discussion. Une de ses propositions était que les races qui se sont rencontrées sur le sol de la Suède (Lapons, Finnois et Suédois aryens) n'ont pas donné lieu à des mélanges; que chacune de ces races est restée isolée et pure. Cette thèse semblait la confirmation des idées déjà émises au congrès. Nous croyons pourtant savoir que MM. de Quatrefages et Hamy n'admettent pas ces conclusions sans réserves; mais il leur appartient, et non à nous, de traiter cette difficile question. Nous ne l'abordons même pas. La question, d'ailleurs, nous paraît être de celles sur lesquelles on discutera encore longtemps.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

Alexandre BERTRAND.

Saint-Germain, le 25 octobre 1874.

# MÉMOIRE

## SUR L'ILE DE KOS,

PAR M. O. RAYET.

---

### DESCRIPTION.

C'est aux Cariens que l'île de Kos doit le nom usité pour la désigner à l'époque grecque et romaine<sup>1</sup>. Au moyen âge, le portulan du Génois Pietro Visconti<sup>2</sup>, celui du Vénitien Andrea Bianco<sup>3</sup>, la relation de Cristoforo del Bon da Fiorenza, plus connu sous le nom de Buondelmonte<sup>4</sup>, et même encore la carte du P. Coronelli<sup>5</sup>, la désignent sous le nom d'Isola di Lango. Une inscription du temps des chevaliers de Saint-Jean, copiée par moi dans l'île même, et des diplômes de la même époque, l'appellent Langon. Aujourd'hui les Turcs lui donnent le nom de Stankeui<sup>6</sup>, d'où les marins italiens ont formé Stanchio. Mais les Grecs du pays, les paysans aussi bien que les lettrés, sont restés fidèles à l'ancien nom de Kos, et c'est celui qu'il faut, je crois, adopter.

Située entre 26° 56' 30" et 27° 23' 15" long. E. Green., d'une part, de l'autre, entre 36° 40' et 36° 55' 30" lat. N., l'île de Kos est

<sup>1</sup> Eusiathe, *ad Iliad.* XIV, 255. — Tzetzés *ad Lycophr.* 644.

<sup>2</sup> L'exemplaire conservé à Venise, au musée Correr, est signé : *Petrus Vessconte de Janua fecit istam tabulam ī Venetiā. Anno Dñi M.CCC.XVIII.*

<sup>3</sup> Conservé à Venise, à la bibliothèque Marcienne, et signé : *Andreas Biancho de Veneciis me fecit. M.CCCC.XXXVI.*

<sup>4</sup> C'est le nom que se donne l'auteur lui-même dans le manuscrit italien de la Marcienne, en racontant son naufrage aux îles Fourni. Le texte italien me paraît plus ancien que la version en latin publiée par M. de Sinner (*Bondelmontio de Insulis Archipelagi*).

<sup>5</sup> *Isolario dell'atlante Veneto, del P. Coronelli, lettore pubblico e cosmografo della SS. Repubblica di Venetia.* In Venetia, M.D.CLXXXVI.

<sup>6</sup> De εἰς τὴν Κῶ.

orientée dans la direction générale N. E. — S. O., et à peu près trois fois plus longue que large. Depuis la pointe Psalidi, au N. E.<sup>1</sup>, jusqu'au monastère d'Haghios-Ioannis au S. O., la distance est en effet de 32 kilomètres, tandis que du rivage N. O. à la côte S. E., il n'y a nulle part plus de 10 kilomètres 1/2, et en général seulement 8 kilomètres.

La superficie totale de l'île est d'environ 226 kilomètres carrés. Au point de vue géologique, cette superficie se divise en deux régions parfaitement distinctes<sup>2</sup>.

La première, celle du N. E., noyau primitif de l'île, est formée d'une longue arête de calcaires cristallins et de schistes, à couches fortement relevées vers le S. E. Comme la plupart des Sporades orientales, cette partie de l'île de Kos appartient donc à la même formation géologique que le littoral de l'Asie Mineure, dont elle est séparée aujourd'hui par un détroit de 2 milles 1/2 de large et d'une profondeur de 18 à 22 brasses. Aux pentes de cette arête calcaire s'appuient, du côté N. O., trois bassins de formation tertiaire : à l'est, couches importantes d'eau douce, très-riches en fossiles et appartenant, à ce qu'il semble, au pliocène inférieur ; à l'ouest, lambeaux de marnes, de même origine et de même époque que les terrains précédents ; au centre, séries d'amas de sable et d'argile avec fossiles d'eau douce et d'eau saumâtre, couronnées par une formation marine. Il est évident que des soulèvements et des affaissements alternatifs ont tantôt plongé sous la mer, tantôt fait émerger cette partie de l'île.

La seconde région, au S. O., présente, elle aussi, un petit massif sédimenteux (tufs et conglomérats), mais entièrement bouleversé par un important soulèvement volcanique qui est venu s'y adosser. Ce sont surtout des basaltes et des obsidiennes. Deux cônes éruptifs en forment les points culminants ; sur le flanc ouest du plus

<sup>1</sup> Ψαλιδι, en grec moderne *le Ciseau*. Portée sous le nom, inconnu dans le pays, de *Louro point*, sur la belle carte marine dressée en 1841 par le commodore Th. Graves, corrigée en 1863 par le capitaine T. Spratt et publiée en 1864 par l'Amirauté anglaise. Les cartes anglaises de l'Archipel sont excellentes pour le tracé et les sondages ; mais les noms de lieux sont presque toujours très-mal orthographiés, et quelquefois tout à fait inexacts.

<sup>2</sup> Les détails qui vont suivre sont en partie empruntés à une étude de M. H. Gorceix, ancien membre de l'École d'Athènes (*Aperçu géologique sur l'île de Kos*, *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LXXVIII, p. 565 sq. 23 février 1874). — Cf. Tchibatchef, *Asie Mineure*, 4<sup>e</sup> partie.



haut d'entre eux existe un cratère bien formé, de 200 mètres de diamètre, d'où sont sortis une petite coulée de lave grésiforme et de nombreux blocs épars.

L'éruption de cette masse ignée a fait émerger les couches épaisses de tuf ponceux qui couvraient primitivement le fond de la mer. Ainsi s'est formé un isthme bas, long de 4 milles et large de 2 à peine, qui réunit l'une à l'autre les deux régions constitutives de l'île.

A quel grand phénomène se rattachent, d'une part, la séparation entre la partie orientale de l'île de Kos et le continent, de l'autre, la formation de la partie occidentale? La réponse n'est point douteuse : toute la région maritime au sud de l'île de Kos, sur une circonférence d'une vingtaine de milles de diamètre, est le siège d'une action volcanique dont la puissance s'est manifestée par le soulèvement de l'île de Nisyros et des îlots voisins de Pakhia, Pyrgouşa, Kandeliousa, Ghyali, Stronghylo-Nisi, ainsi que d'une partie de Tilos. La force qui a fait surgir à 720 mètres de hauteur le cratère de Nisyros a dû tout ébranler bien loin aux alentours. Cette force sommeille aujourd'hui, mais elle n'est pas éteinte : le volcan de Nisyros n'a jamais cessé de fumer. Sur quelques cartes du moyen âge, il est dessiné vomissant des flammes. Il a produit l'an dernier et il y a deux ans des dégagements considérables de gaz, de vapeur et d'eau chaude<sup>1</sup>. Tout autour et spécialement au N. O., sur l'espace de mer de 9 milles qui s'étend jusqu'au rivage de Kos, espace où la profondeur ne dépasse pas 200 brasses, le sol est dans une continuelle agitation ; les vieillards se rappellent le temps où Ghyali était coupée par un étroit canal accessible aux caïques ; maintenant ce canal est devenu un isthme de plusieurs pieds de haut. Vers la pointe S. O. de cette petite île, des bulles de gaz s'échappent continuellement de la mer. Dans Kos même, il existe sur plusieurs points des soffioni et des fissures. Enfin toutes les îles à une grande distance, Kalymnos, Kos, Tilos, Khalki, Rhodes, Kasos, Karpathos, Symi, et tout le littoral de l'Asie Mineure en face de ces îles sont fréquemment secoués par des tremblements de terre ; bien des témoignages historiques attestent à quelle violence ces commotions sont parfois parvenues<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> H. Gorceix, plusieurs lettres insérées dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1873 et 1874.

<sup>2</sup> Le premier de ces grands tremblements de terre qui nous soit connu eut

Chose curieuse ! les affirmations de la géologie peuvent ici s'appuyer sur celles de la tradition mythologique. Les Grecs racontaient que Poseidon avait lancé sur le géant Polybotès<sup>1</sup>, qui cherchait à lui échapper à la nage, un énorme morceau de l'île de Kos, et qu'ainsi s'était formée Nisyros, sous laquelle le Titan, écrasé mais immortel, s'agitait encore<sup>2</sup>. La drachme<sup>3</sup> de Nisyros portait au revers, en mémoire de ces faits, le dieu, assis sur un rocher, son trident à la main. La tradition est inexacte dans la forme, il est vrai : Nisyros, entièrement composée de trachytes, de laves et de ponces, n'a pas été formée aux dépens de Kos ; mais il

lieu en 412 ou peu de temps auparavant : il renversa complètement la ville d'Astypalæa (Thucyd. VIII, 41. Καὶ ὑπὸ σεισμοῦ, ὃς αὐτοῖς ἔτυχε μέγιστός γε ὧν μεμνημένα γενόμενος Ξυμπεπλωκυῖαν). Le second se produisit sous le règne d'Antonin le Pieux (Paus. VIII, XLIII, 4. Λυκίων δὲ καὶ Καρῶν τὰς πόλεις, Κῶν τε καὶ Ῥόδον ἀνέτρεψε μὲν βίαιος ἐς αὐτὰς κατασκήψας σεισμός· βασιλεὺς δὲ Ἀντωνῖνος καὶ ταύτας ἀνεσώσατο δαπανημάτων τε ὑπερβολῇ καὶ ἐς τὸν ἀνοικισμὸν προθυμίᾳ. Tertullien. *Apoloq.* XL : « Legimus Hieran Anaphen et Delon et Rhodon et Con insulas multis cum millibus hominum pessum abiisse »). En 554, nouvelle catastrophe dont Agathias, arrivé par hasard dans l'île peu de jours après, fait un très-curieux et très-long récit (Agath. *Hist.* II, 16, p. 98, 99, 100, de l'édition Niebuhr). Il nous montre la mer soulevée, inondant les maisons situées sur le rivage (ἢ τε γὰρ Θάλαττα ἐπιπλεῖστον ἀρθεῖσα κατέκλυσεν τὰ παράκτια τῶν οἰκημάτων), une épaisse poussière obscurcissant l'air (καὶ κόνις πολλὴ ὑπερθεῖν φερομένη καὶ ἐπηλυγάζουσα τὸν ἀέρα), la plupart des maisons et des édifices s'écroulant et jonchant le sol de leurs débris (ἅπαν μὲν γὰρ τὸ ἄστυ σχεδὸν πῶς χωμὰ γε ἦν ἐπὶ μέγα ἡρμένον, καὶ λίθοι κειμένοι σκοράδην, κίοναυ τε τρύφη καὶ ξύλων κατεαγόντων), les masures de boue ou de brique crue restées seules debout (ὀλίγα δὲ ἅττα δωμάτια εἰστήκεσαν ἀπαθῆ, καὶ ταῦτα οὐχ ὅσα. . . . μᾶλλον μονίμῃ κατὰ τὸ εἶδος ὕλη ἐξείργαστο, μόνα δὲ τὰ ἐκ πλίνθου ἀπέφθου καὶ πηλοῦ ἀγροικότερον πεποιημένα), la plupart des habitants écrasés (ἀπολώλασι δὲ χύδην σχεδὸν τι ἅπαντες οἱ ἄστυοι, εἴτε ἐν ἱεροῖς ἐτύγχανον πεφευγότες, εἴτε καὶ οἴκοι διατῶμενοι), les survivants errant çà et là au milieu des décombres d'un air farouche et morne (ἄνδρες δὲ σκοράδην ὀλίγιστοι ἀνεφαίνοντο σκυθρωποὶ τε ἄγαν καὶ κατηφεῖς), l'eau des sources devenue salée et impossible à boire (ἅπαν τὸ ἐγχώριον ὕδωρ. . . . ἐς τὸ ἀλμυρὸν ἡρέμα καὶ ἀποτον μετεδέβλητο). Enfin, le 8 octobre 1493, un tremblement de terre ruina les murs de Néranzia, de Palæo-Pili, d'Andimakhia et de Képhalo, fit périr plus de 5,000 habitants, et mit l'île hors d'état de se défendre contre les Turcs qui la prirent sans résistance (Coronelli).

<sup>1</sup> Πολυβώτης, aux grands cris.

<sup>2</sup> Strabon, X, v, 16, φασὶ δὲ τὴν Νίσυρον ἀπόθραυσμα εἶναι τῆς Κῶ, etc. — Apollodore, *Bibl.* I, 6, 2, 4. — Pline, *H. N.* v, 36. — Pausanias, I, 11, 4. — Cf. Ofr. Muller, *Manuel d'arch.* I, 185; Millingen, *Uned. mon.* I, 7.

<sup>3</sup> Pièce très-rare. Au droit, tête de femme à gauche, probablement Aphrodite. Au revers, Poseidon. A l'exergue, ΝΙΣΥΡΙΩΝ ΙΜΕΡΑΙΟΣ.

n'en est pas moins intéressant de voir la légende associer ainsi intimement l'origine des deux îles.

L'arête calcaire qui forme en quelque sorte la charpente de la partie orientale de Kos, est une montagne d'environ 12 milles de long, droite, étroite et aiguë comme la faîtière d'un toit. C'est sans doute à la séparation complète qu'elle établit entre la côte nord et la côte sud qu'elle doit son nom générique de mont Dikhios (*τὸ Διχεῖο βουνό*)<sup>1</sup>. Le sommet principal en occupe à peu près le milieu ; il a 930 mètres de hauteur. A partir de ce point, la chaîne s'abaisse graduellement des deux côtés : à l'est, les monts Adoniti<sup>2</sup> et Pipéria n'ont plus que de 4 à 500 mètres, et le dernier se termine par le cap peu élevé d'Haghios-Phoukas ; à l'ouest, les montagnes décroissent de hauteur également vite, mais elles gagnent en épaisseur ce qu'elles perdent en élévation. Elles s'étalent en plateaux étagés les uns au-dessus des autres, contournés, entrecoupés de profondes gorges creusées par les eaux. Ces plateaux envahissent toute la largeur de l'île.

Du côté du sud, les flancs du mont Dikhios sont partout à pic. C'est dans un espace de moins de 2 kilomètres<sup>3</sup> que l'on descend de l'arête de la chaîne jusqu'au niveau de la mer. Aussi ce côté de l'île est-il non-seulement inhabité<sup>4</sup>, mais presque absolument impraticable. Seuls les bergers y conduisent quelquefois leurs chèvres, et les bûcherons y vont de temps en temps couper les lentisques, les pins, les chênes verts et les genévriers qui s'accrochent aux aspérités du rocher. Les habitants de Nisyros prétendent que c'est de ce versant que leurs ancêtres ont tiré les blocs de beau marbre blanc si nombreux dans les ruines de Mandraki<sup>5</sup>. Le fait est fort possible, mais à Kos personne ne connaît l'existence de ces anciennes carrières.

<sup>1</sup> De *δίχα*, en deux. Si cette étymologie est exacte, le nom serait ancien, car *δίχα* n'est pas employé en grec moderne. Pline, dont les renseignements sur les Sporades sont très-souvent erronés, appelle Prion la montagne de Kos. (Pline, *H. N.* v, 36.)

<sup>2</sup> Nom évidemment ancien.

<sup>3</sup> Mesuré horizontalement.

<sup>4</sup> Il ne s'y trouve qu'une seule maison, qui appartient à un Nisyrien venu là pour exploiter des bois.

<sup>5</sup> C'est le nom du village établi sur l'emplacement de l'ancienne ville de Nisyros.

Le versant nord du mont Dikhios s'abaisse au contraire par des pentes longues et douces. Aux sapins qui en couvrent les escarpements les plus hauts, succèdent, sur tous les contre-forts, des villages entourés de bouquets d'arbres et de vergers. De nombreuses sources d'une eau fraîche et abondante ruissellent de toutes les gorges, au milieu des arbousiers, des myrtes et des lauriers. Nulle part dans l'Archipel on ne trouve plus de verdure, plus de fraîcheur, des sites plus variés et plus charmants. Au-dessous de cette zone, d'interminables vignes couvrent les pentes inférieures de la montagne. Ces ondulations extrêmes se terminent insensiblement dans une plaine d'à peu près 4 kilomètres de large, qui s'étend jusqu'à la mer. Deux montagnes sœurs, le Méso-Vouno et le Prophitis-Hilias, mamelons aux formes molles et aux pentes nues, reliés au mont Dikhios par une série de hauteurs moins importantes, s'avancent au milieu de cette plaine jusqu'à un grand marais salant en communication avec la mer, et la divisent en deux parties. La plus petite, à l'ouest (environ 15 kilomètres carrés), plus haute, plus argileuse et plus sèche, est particulièrement propre à la culture de l'orge et du blé; les *ποταμοί*, descendus de la montagne, à sec en été, mais véritables torrents en hiver, s'y sont creusé des lits profonds, dont les berges sont tellement à pic que lorsqu'on s'écarte des sentiers frayés on cherche parfois longtemps un passage. La plus grande, à l'est, d'une étendue à peu près double (environ 32 kilomètres carrés), est presque sans pente. Cinq à six torrents y errent paresseusement et comme au hasard. Cette plaine s'abaisse de plus en plus vers son extrémité orientale. Là des terres noires, humides, se prêtent admirablement à la culture potagère. C'est là aussi que s'élève, au milieu des restes de plantations d'orangers et de citronniers, la capitale de l'île, Khora<sup>1</sup>.

Un gros château rectangulaire, et, au sud du château, sept à huit cents maisons serrées les unes contre les autres, entre la mer et des jardins, voilà Khora.

Bâtie sur le rivage, elle n'a pourtant point de port commode. La vaste rade en arc de cercle qui s'étend depuis le cap de Sable

<sup>1</sup> *Χώρα* signifie *ville* en grec moderne. Dans toutes les îles, la localité la plus importante est ainsi appelée par les habitants.

(Khoum-Bournou<sup>1</sup>), sur lequel la Société des phares ottomans a placé un petit feu rouge, jusqu'à la pointe également basse de Psalidi, est largement ouverte au N. E. Lorsque règne avec un peu de force l'un des deux temps ordinaires dans l'Archipel pendant la belle saison, les *mertems*<sup>2</sup> ou bourrasques de N. E., les coups de *Μάεστρος* ou mistral (N. O.), les vagues y sont aussi fortes qu'en pleine mer. Arrêtées dans leur élan par l'élévation rapide du fond, elles roulent en écumant, déferlent sur la grève sablonneuse et s'étalent jusqu'au pied des maisons. Aucun navire ne peut alors tenir sur ses ancres. Les vapeurs même qui desservent l'échelle passent sans s'arrêter, doublent le cap Haghios-Phoukas ou se réfugient à Boudroun, qui n'est qu'à 15 milles de distance. Même les coups de *Σορόκος* (S. E.) et d'*Αύστρια* (Sud), qui n'arrivent sur la rade qu'en passant par-dessus la terre, descendent du Dikhio-Vouno avec une telle impétuosité qu'ils soulèvent dans la rade une houle assez forte pour rendre impossible toute communication avec les navires au mouillage. Aussi Khora n'a-t-elle aucune importance maritime. En automne seulement, époque de l'exportation des fruits, quatre ou cinq goëlettes et bombardes<sup>3</sup> et quelques caïques<sup>4</sup> courent, pendant le peu d'heures nécessaires à leur chargement, les chances d'un ancrage aussi incertain. La rade a

<sup>1</sup> Ce nom turc est également employé par les Grecs.

<sup>2</sup> Mot turc employé aussi, comme le précédent, par les Grecs.

<sup>3</sup> Bâtiments à deux mâts, celui de misaine plus haut et gréé carré, celui d'artimon très-faible et ne portant qu'une brigantine. Les bombardes, très-relevées à l'avant et à l'arrière, tangent beaucoup, mais tiennent très-bien la mer. Leur jauge ordinaire est de 20 à 40 tonnes, mais il y en a de beaucoup plus grandes. L'équipage en est très-fort, à cause de l'énormité de la voilure.

<sup>4</sup> Les caïques sont des barques de 3 à 10 tonneaux en général. Il y en a de plusieurs sortes. Les plus nombreux dans les îles grecques sont :

1° Les *τσερνίκια*. Un seul mât très-élevé. Une énorme livarde, et, suivant la grandeur, une, deux ou trois voiles carrées, de plus un long beaupré et plusieurs focs. L'étrave est très-inclinée, la quille courte, la coque évasée, le pont, en pleine charge, presque au ras de l'eau. A la mer, on exhausse le bordage au moyen d'une bande de toile, sans quoi le pont serait sans cesse dans l'eau. Les tserniks ont une marche supérieure, surtout grand largue, et s'élèvent bien au vent. Mais la manœuvre de leur voilure est compliquée, et l'avant trop faible pour qu'ils tiennent bien à la cape par un très-gros temps.

2° Les *mistics* et les *bratzères* (*μπρατζέραις*) à deux mâts, gréés dans les *mistics* en deux voiles latines, dans les *bratzères* en deux voiles à bourcets. Moins bons marcheurs que les tserniks, les *mistics* et les *bratzères* sont plus solides à la mer, s'élèvent encore mieux et se manœuvrent avec moins de bras.

alors un peu d'animation. Dans les autres saisons, elle est déserte.

Un chenal étroit, peu profond et d'une orientation incommode, ouvert au nord du château, donne accès dans le véritable port de Khora, le *Mandraki*<sup>1</sup>, creusé de main d'homme à l'époque hellénique. C'est un bassin à peu près rectangulaire, séparé de la mer par la masse du château et bordé, de l'autre côté, par les faubourgs de la ville et par les platanes d'un cimetière turc. L'étendue en est assez vaste; mais mal entretenu, sans doute, par les empereurs byzantins et les chevaliers de Saint-Jean, plus négligé encore par les Turcs, obstrué, d'ailleurs, à l'entrée, par l'agrandissement de la citadelle après la conquête, il est aujourd'hui presque entièrement ensablé. C'est à peine si le tiers en est accessible aux caïques d'un faible tonnage. Le reste n'est qu'un marécage fétide et fiévreux.

La citadelle baigne, à l'est, ses hautes murailles dans le *Mandraki*. Elle a la forme d'un rectangle allongé du sud au nord, flanqué aux angles de gros bastions en forme de tours. Ses escarpes, construites sans doute avec les pierres des fortifications helléniques, sont ornées çà et là de bas-reliefs antiques, plaqués au hasard, et d'armoiries du moyen âge. La mer, le *Mandraki* et le chenal qui y donne accès, l'entourent à l'est, à l'ouest et au nord. Un large fossé, qui devait être jadis une seconde passe du port, est creusé au sud, entre elle et la ville. C'est là que s'ouvre la seule entrée de la place, entrée formée de plusieurs portes successives auxquelles on arrive par un long pont-levis. Dans l'intérieur, quelques baraques qui servent de casernes, le *konak*<sup>2</sup> du gouverneur, un mauvais magasin à poudre; enfin, au milieu de la place d'armes, les murailles en partie écroulées, en partie lézardées et hors d'aplomb, du château des chevaliers.

Cette forteresse date des premiers temps de la conquête musulmane, et rien dans sa construction n'a été changé depuis; à supposer même, ce qui est douteux, que sa garnison débraillée fût d'humeur à se bien défendre, elle serait vite délogée, par l'artillerie des navires de guerre, de terre-pleins sans casemates. Mais,

<sup>1</sup> *Μανδράκι* est le diminutif de *Μάνδρα* (parc à moutons). C'est le nom que donnent les marins grecs à tous les ports bien fermés.

<sup>2</sup> Les Turcs appellent *konak* toute maison un peu considérable, et spécialement la résidence d'un fonctionnaire.



il faut en convenir, il serait fort difficile à la population de l'île de donner l'assaut, un jour de révolte, à ces hautes escarpes. C'est d'ailleurs du côté de la ville qu'il y a le plus de pièces en batterie.

Les canons qui garnissent les embrasures sont, pour la plupart, de ces lourdes et disgracieuses pièces de fer comme les Turcs en ont fabriqué jusqu'au commencement de ce siècle. Ça et là, cependant, quelque couleuvrine armoriée, prise aux Impériaux, aux Vénitiens ou aux Espagnols, contraste par ses formes élégantes, sa belle patine verte, ses ornements curieusement fouillés, avec l'aspect noir et maussade de ses voisines. J'ai remarqué surtout une admirable pièce qui porte le nom d'Amadis et la signature du fondeur Manoli. Quand ira-t-elle rejoindre à la Monnaie de Constantinople ses sœurs de Rhodes et d'Adalia ?

C'est au sud de la citadelle et du Mandraki que s'étend la ville. Pressée entre ces deux obstacles, la mer, et, des autres côtés, sa vieille enceinte des chevaliers que, lors de la guerre de l'indépendance, les Turcs ont forcé les habitants chrétiens à réparer de leurs propres mains, elle est ramassée sur elle-même, et, comme toutes les villes d'Orient, tortueuse et sale. Les maisons enjambent souvent sur la rue et forment de longs passages voûtés, dans les recoins obscurs desquels s'accumulent les immondices. Des chiens pelés, rogneux, galeux, sont ici, comme dans les villes turques, seuls chargés de l'entretien de la propreté, fonction dont ils s'acquittent fort mal, à vrai dire. Incessamment en butte aux coups de pieds, de bâtons et de pierres des polissons chrétiens, ils n'ont d'ailleurs ni le sans-gêne, ni l'humeur hargneuse de leurs confrères de Stambol.

Une seule rue, le Tcharchi, la Rue par excellence, qui traverse la ville de part en part et à laquelle aboutissent plus ou moins directement toutes les autres, a un peu d'animation. Bordée de longues rangées de boutiques de marchands d'étoffes, de bakals<sup>1</sup>, de barbiers, de quincailliers, elle tient lieu du bazar des villes musulmanes. C'est là que se concentre toute l'activité commerciale

<sup>1</sup> *Bak-al*, regarde, prends : mot turc employé aussi par les Grecs ; un marchand qui est à l'épicier ce que le gargotier est au restaurateur ou le savetier au corbonnier. Le bakal n'a guère dans son échoppe que des barils d'olives noires et de poissons dans la saumure, du fromage du pays, de la mauvaise huile, du riz et autres choses à l'avenant.

de Kos, là que l'on négocie les affaires, que l'on va chercher à coup sûr les gens dont on a besoin.

A l'une des extrémités du Tcharchi, hors de la porte bardée de lames de fer qui donne accès dans l'enceinte de la ville, est une grande place ombragée d'arbres, égayée par une fontaine turque et bordée de cafés toujours remplis de muletiers et de paysans. C'est là qu'on monte en selle pour toutes les courses dans l'île et que, chaque matin, les bourgeois de Khora vont acheter leurs légumes, leurs fromages et leurs fruits. Cette place, à la fois marché et lieu de réunion, a conservé de l'époque romaine le nom de *Φόρος*<sup>1</sup>.

A l'autre extrémité, le Tcharchi se divise en deux branches : l'une aboutit au bord de la mer, à un misérable appontement où les caïques peuvent accoster quand le temps est calme. En face, un beau café à arcades, dans le genre des cafés de Syra, a été construit depuis peu ; c'est le rendez-vous des négociants chrétiens ; ils s'y réunissent régulièrement chaque après-midi, après la sieste, et, tout en fumant leur narghileh et en jouant au tavli<sup>2</sup>, regardent passer les bateaux et causent d'affaires. L'autre branche conduit à la fois à la porte de l'enceinte qui mène au Mandraki, et à la fameuse *place d'Hippocrate*, dont tous les voyageurs ont parlé et que Choiseul-Gouffier a dessinée.

A deux pas de l'agitation du Tcharchi et de l'Échelle, la place d'Hippocrate est un endroit toujours silencieux et tranquille. C'est un espace irrégulier, merveilleusement encadré, d'un côté, par un vieux palais à assises noires et blanches, aujourd'hui converti en mosquée, d'un autre par les cyprès d'un petit cimetière, les fossés et le pont-levis de la citadelle, du troisième enfin par de pittoresques échoppes en bois. Au milieu, un énorme platane couvre toute la place de son ombre. Ses racines, sorties peu à peu de terre, sont protégées par un petit mur qui exhausse le sol autour d'elles. Ses longues branches horizontales, épanouies en éventail, auraient cassé sous leur poids si on n'avait pris soin de les soutenir par des colonnettes de granit prises à quelque édifice de basse époque. Peu à peu l'extrémité de ces colonnes a pénétré dans l'écorce, et la pierre fait maintenant corps avec le bois. Deux

<sup>1</sup> Forum.

<sup>2</sup> Sorte de tric-trac.

fontaines turques, de forme assez gracieuse, mêlent au roucoulement des tourterelles dans les hautes branches le son argentin de leur eau qui coule toujours. Involontairement on se rappelle les jolis vers d'Horace :

... Queruntur in silvis aves  
Fontesque lymphis obstrepunt manantibus  
Somnos quod invitet leves.

Hor. Epod. II, 26.

Aucun lieu n'est mieux fait pour aller goûter, pendant la chaleur d'un jour d'été, cet état de demi-somnolence, consciente et satisfaite, que les Orientaux appellent *kief*. Les Turcs surtout, plus sensibles aux beautés de la nature, le fréquentent assidûment.

Dans le petit mur qui entoure l'arbre, un gouverneur de Kos a eu l'heureuse idée de faire encastrier une douzaine d'inscriptions grecques, réunies moitié par achat, moitié par force.

Les gens de Khora sont très-fiers de leur platane. Ils prétendent que c'est sous son ombrage qu'Hippocrate réunissait ses disciples : la plupart, il est vrai, ne savent pas très-bien si c'est Hippocrate qui donnait en cet endroit des leçons de *rhétorique*, ou Socrate qui y enseignait les *mathématiques*. Les deux noms riment, et une version est aussi vraisemblable que l'autre.

Trop à l'étroit dans ses murailles, Khora s'est entourée de vastes faubourgs. D'interminables rues, bordées de hautes murailles, se prolongent hors des portes entre les jardins et les maisons de campagne (*έξοχαίς*). Avoir une maison en ville, un magasin sur le Tcharchi et une *έξοχή* au milieu des orangers, c'est l'ambition de tous les richards de Kos. Ces *έξοχαίς* se ressemblent toutes : une grande maison, haute et carrée, appelée *tour* (Koulah en turc<sup>1</sup>, *πύργος* en grec), moitié villa, moitié ferme. Devant, une noria (*μαγγανοπηγάδι*), dont la roue fait entendre du matin au soir son grincement monotone, interrompu seulement quand l'âne qui la fait mouvoir, se sentant mal surveillé, s'arrête pour dormir un instant. Tout autour, un jardin où les carrés de salades, de tomates, d'aubergines et de gombauts, alternent avec les plantations d'orangers et de citronniers. Avant ces dernières années, ces plantations faisaient la richesse de la ville. Elle tirait de la forêt

<sup>1</sup> Prononciation anatolite.

toujours verte dont elle était entourée le nom de Nérantzia<sup>1</sup>. Mais depuis quinze ou vingt ans, la maladie qui a dévasté les jardins de l'Anatolie et de l'Archipel<sup>2</sup> s'est attaquée aux orangers de l'île de Kos. Presque tous sont morts : les derniers survivants, sans feuilles, sans sève pour nourrir les fruits qui se dessèchent sur leurs branches, semblent ne pas devoir résister longtemps. Les jardiniers renoncent à les cultiver et les remplacent par des oliviers ; mais il faudra bien des années pour que ces arbres, dont la croissance est si lente, donnent les mêmes produits.

Cette calamité a eu cependant, aux yeux des chrétiens, son bon côté, et c'est là un épisode assez inattendu de la lutte de la race grecque contre la race turque. Après la conquête, les musulmans avaient chassé tous les chrétiens de Nérantzia et des environs, et s'étaient établis dans leurs maisons et sur leurs terres<sup>3</sup>. Lorsque les vaincus revinrent dans la ville, peu à peu et un à un, ce fut comme ouvriers, comme matelots, comme marchands surtout ; bientôt les capitaux furent entre leurs mains. Mais les Turcs retinrent avec obstination la propriété foncière. Ne vivant que du produit de leurs jardins, la maladie des orangers les ruina ; beaucoup durent vendre aux chrétiens leurs maisons de campagne et émigrer en Anatolie. Ceux qui conservent encore leurs koulahs sont, pour la plupart, pauvres et accablés de dettes ; bientôt ils vendront à leur tour. Ainsi, peu à peu, les Grecs reconquirent à beaux deniers leur île<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Νεραντζία en grec moderne veut dire seulement « oranger sauvage, » par opposition à πορτοκαλία « oranger cultivé. » Mais ce nom s'appliquait sans doute primitivement aussi bien aux arbres à fruits doux qu'aux autres.

Dans une sentence arbitrale rendue le 24 septembre 1448 à Kos, au sujet d'un procès entre le monastère de Patmos et le connétable Mangafa, le nom de la ville est écrit Néranzia. Buondelmonte l'appelle Arangea, Coronelli Arangia. Jusqu'à ces dernières années, surtout dans les actes publics, les Turcs ont continué à la nommer Nérindjeh.

<sup>2</sup> C'est une espèce de phylloxera qui vit aux dépens des orangers, des citronniers et des cédratiers. On a remarqué que dans chaque localité il attaque d'abord une de ces espèces d'arbres, et ne commence à faire de mal aux autres que lorsqu'il a complètement détruit celle qu'il avait d'abord préférée. A Naxos, par exemple, il a attaqué successivement les orangers, puis les citronniers, et, jusqu'à présent, a épargné les cédratiers, qui sont la richesse de l'île.

<sup>3</sup> A l'époque où Coronelli écrivait, il était encore défendu aux chrétiens non-seulement d'habiter à Khora, mais même d'y passer la nuit.

<sup>4</sup> Cette disparition progressive de la race turque devant les diverses races

La population turque est cependant encore fort nombreuse dans la ville, et, quoi qu'en disent les Grecs, sur 4,000 habitants environ, elle n'en compte guère moins de 2,000. Le Tcharchi surtout, le cœur de la cité, est entièrement musulman. Cette population est là ce qu'elle est partout, honnête et tranquille, mais lourde d'esprit comme de corps, et rebelle à tout progrès. On lit dans l'attitude du paysan, juché sur son mulet entre deux paniers de légumes, du samardji<sup>1</sup>, gravement occupé dans sa boutique à coudre à un bât des chapelets de petits coquillages, on sent dans le regard froid qu'ils vous jettent, dans l'intonation de leur voix, un mépris sûr de lui-même, une répugnance invincible pour le ghiaour, cent fois plus instruit et plus riche. Et là comme partout, les femmes, qui nous semblent le plus souffrir de l'état social codifié par le Koran, sont les plus obstinées dans leur fanatisme, les plus acharnées dans leur haine contre les infidèles. Leurs maris, du moins, se montrent de plus en plus tièdes dans l'observation des prescriptions religieuses; ils boivent presque tous du raki<sup>2</sup>. L'année où j'étais à Kos, ils commencèrent le Ramazan deux jours trop tard, sous prétexte que le ciel était couvert et la lune invisible. Les femmes, au contraire, sont intraitables. Elles ne se contentent pas de se voiler bien plus sévèrement qu'à Stamboul, elles ferment la porte quand un étranger passe, ou, surprises dans la rue, se jettent la face contre un mur en se couvrant la figure des deux mains et murmurant, jusqu'à ce que vous vous soyez éloi-

chrétiennes est un fait général que telle ou telle circonstance peut accélérer ou retarder, mais qui se produit partout et que tous les voyageurs qui ont étudié l'Orient avec quelque sérieux ont constaté. Voyez surtout un rapport de M. Ch. Blunt, consul d'Angleterre à Smyrne (Cf. *Revue des Deux Mondes*, avril 1861, p. 742). Les mauvaises mœurs de la société musulmane y contribuent pour beaucoup. Mais la principale et indestructible cause, c'est l'infériorité d'intelligence de la race turque. Cette race ne peut vivre dans les mêmes conditions où les Grecs, les Arméniens, les Albanais, les Slaves, les Roumains et les Bulgares parviennent non-seulement à vivre, mais à prospérer. C'est la loi de la sélection des races qui agit ici.

<sup>1</sup> Sellier-bourrelier. Profession très-fréquente dans un pays où tous les transports sont faits à dos de bêtes de somme.

<sup>2</sup> Le raki ou mastic est une eau-de-vie de grains, très-forte, et parfumée avec la gomme du lentisque de Khios. Grecs et Turcs en font grand usage. Mais les Turcs surtout, lorsqu'ils en boivent, ne connaissent aucune mesure. L'ivresse du raki congestionne sans faire divaguer comme celle du vin; mais, à la longue, elle aboutit à la consomption, au tremblement alcoolique, et souvent à l'hydropisie.

gné, quelque verset du Koran entrecoupé d'exclamations énergiques : « Cheithàn ! Keupek<sup>1</sup> ! etc. etc. »

C'est une chose étrange que de voir cette population, établie depuis 380 ans sur une terre chrétienne, entourée de chrétiens de toutes parts, ignorer encore aujourd'hui la langue qui résonne sans cesse à ses oreilles. Ceux qui parlent le grec le baragouinent à peine ; beaucoup l'entendent sans pouvoir le parler ; les femmes ne le comprennent le plus souvent même pas. S'il est encore quelque naïf qui rêve la fusion des deux races, il n'a qu'à aller à Kos pour se convaincre de la vanité de ses espérances.

Par une belle après-midi de novembre, je partis du Φόρος, juché sur le bât d'un mulet (la seule monture de l'île), les pieds passés dans des cordes en guise d'étriers. Après avoir suivi une de ces longues rues suburbaines dont j'ai parlé et laissé à droite le petit village turc de Kermétas, dont les maisons blanches sont charmantes à voir, dispersées au milieu de grands arbres, mais dont la richesse et la population ont disparu avec la culture aujourd'hui abandonnée du kermès, nous commençons à gravir, en suivant les arcades d'un aqueduc moderne, le flanc des premières collines. Nues et arides en été, la pluie des jours précédents a revêtu ces pentes d'une herbe dont les pousses, encore fines et courtes, percent entre les touffes desséchées des astidis<sup>2</sup>. Aussi les troupeaux sont-ils nombreux, et la flûte des bergers résonne-t-elle de toutes parts, car les bergers de Kos jouent de la flûte comme aux temps bucoliques de Philétas et de Théocrite<sup>3</sup>. Tels ils étaient alors, tels ils sont aujourd'hui, avec leur sac de cuir attaché sur le dos, leur casaque en haillons et leur houlette recourbée.

Ἐκ μὲν γὰρ λασίοιο δασύτριχος εἶχε τράγοιο  
 Κνακὸν δέρμ' ὠμοισι, νέας ταμίσιοιο ποτόσδον·  
 Ἀμφὶ δέ οἱ στήθεσσι γέρων ἐσφίγγετο πέπλος  
 Ζωσίῃρι πλακερῶ· ῥοικὰν δ' ἔχεν ἀγριελαίω  
 Δεξιτερᾷ κορύναν . . . . .

Theocrite, éd. Kiessling, *Id.* XI, v. 15.

« Il avait sur ses épaules la peau fauve d'un bouc aux poils épais et

<sup>1</sup> Diable ! Chien !

<sup>2</sup> L'astidi est une plante qui tapisse les montagnes des îles : elle ressemble parfaitement à de grosses éponges grisâtres hérissées de piquants.

<sup>3</sup> On retrouve encore aujourd'hui, dans les *σλιχοπλοκίαις*, chansons d'amour

rudes, d'où s'exhalait une odeur de présure fraîche; une vieille tunique était serrée autour de son corps par une large ceinture, et sa main droite tenait une houlette recourbée d'olivier sauvage.»

Le souvenir de Théocrite s'impose d'ailleurs invinciblement à qui parcourt l'île de Kos. Il y a passé de longues années, il s'y est inspiré des chansons populaires, déjà revêtues d'une forme littéraire par Philétas; il y a placé enfin la scène d'une ses plus belles idylles, la XI<sup>e</sup> (les Thalysia). La route qu'il suivait lorsqu'il allait célébrer à Halente les fêtes de Déméter devait passer à peu de distance au-dessous de la nôtre. Voici du moins, devant nous, cette source Vourina dont il saluait au passage le beau site et l'origine fabuleuse :

*Χάλκωνος, Βούριναν ὅς ἐκ ποδὸς ἄννε κρᾶναν  
Εὖ γ' ἐνερειαμένον πέτρα γόνυ· ται δὲ παρ' αὐτὰν  
Αἰγειροὶ πτελέαι τε εὐσκιον ἄλσος ἐφαίνον,  
Χλωροῖσι πετάλοισι κατηρεφές κομόωσαι.*

« La source Vourina, que le héros Khalkon fit jaillir de son pied en appuyant avec force le genou contre la roche. Autour de la source, les ormeaux et les peupliers forment un bois ombreux et réunissent en voûte le vert feuillage de leurs cimes <sup>1</sup>. »

Les ormeaux et les peupliers ont été remplacés par des cyprès et d'énormes platanes. L'eau claire et abondante de la source <sup>2</sup> baigne leurs racines, avant d'aller se confondre avec la fontaine plus basse de Tsoukalaria, dans l'aqueduc qui alimente Khora. De sous l'ombrage de ces arbres, la vue se déploie sur une étendue immense. Au premier plan, la plaine avec ses champs et ses vignes, la ville, ses jardins, ses maisons pittoresquement groupées, la masse imposante de sa citadelle. Par delà, la mer, toujours sillonnée de navires; plus loin encore, la côte escarpée de l'Asie et tout le groupe septentrional des Sporades, les montagnes gris pâle de Kalymnos, les rochers violet sombre de Patmos, et, presque dans la brume de l'horizon, le haut sommet du mont

dialoguées, les restes des procédés et de l'inspiration de certaines idylles de Théocrite. Kos est d'ailleurs une des îles où la langue et les mœurs de l'antiquité ont laissé le plus de traces.

<sup>1</sup> Les deux premiers vers se prêtent à plusieurs interprétations, et se rattachent probablement à un mythe fort obscur des races aryennes sur l'origine des sources.

<sup>2</sup> Cette fontaine, un des restes les plus curieux de l'architecture grecque primitive, sera décrite dans la partie archéologique de ce travail.



Kerki (île de Samos) et la longue chaîne du Mycale. Derrière enfin, comme pour faire contraste à ce riche et gai tableau, les sapins du mont Adoniti sur lesquels se traînent, à l'approche du soir, quelques légers nuages.

La source Vourina est assez haut dans la montagne. En la quittant pour regagner la zone des villages, on descend par un sentier tracé en diagonale sur le revers du Dikhio-Vouno. Bientôt une forte odeur sulfureuse avertit que l'on approche de l'endroit appelé τὸ Μέταλλο (la Mine) ou τὰ Βούλιανα<sup>1</sup>. Les flancs du Dikhio-Vouno présentent en ce point, partout où la pluie a emporté la couche superficielle d'humus gazonné, des terres zébrées de jaune et de rouge par des infiltrations de soufre et sillonnées de petites crevasses. Une chaleur parfaitement sensible se dégage de plusieurs de ces fissures. D'entre les interstices des pierres s'échappent, çà et là, des *soffioni* d'air tiède et suintent de petits filets d'eau, fortement acidulés, qui blanchissent au contact de l'air, tandis que l'acide sulfhydrique s'en dégage en crépitant. Une seule de ces sources est utilisée : c'est de beaucoup la moins minérale, mais aussi la plus abondante de toutes. L'eau en est recueillie dans une auge en pierre, au pied d'un beau platane, et, dans certaines maladies, les paysans viennent en boire quelques gouttes.

Une demi-heure après les Voulcana, on arrive au petit hameau de Khaïkoutais<sup>2</sup>, dont les trente maisons se groupent autour d'une belle source, au milieu d'une végétation touffue. Ici commence une suite ininterrompue de villages. A moins d'un quart d'heure de Khaïkoutais est Karyoti<sup>3</sup>; presque attenant à Karyoti, Asphendiou<sup>4</sup>. A une demi-heure d'Asphendiou, le hameau turc de Koniaro, composé de vingt à trente feux<sup>5</sup>. Les maisons de tous

<sup>1</sup> Ici encore je renvoie aux lettres de M. Gorceix.

<sup>2</sup> Χαϊκουταίς. Ce nom paraît venir du mot turc Khaïkut, dérivé lui-même du nom de la ville indienne de Kali Katta ou Calicut, et qui désigne les Arabes et les Indiens de la côte de Malabar. La population actuelle du hameau est d'ailleurs chrétienne.

<sup>3</sup> Καρυώτης, le village des Noyers. Nom très-vraisemblablement ancien, car la même étymologie, en grec moderne, donnerait quelque chose comme Καρυδιώτης, et non pas Καρυώτης.

<sup>4</sup> Encore un nom ancien. Ἄσπενδος est le nom d'une grande ville de la Pamphylie.

<sup>5</sup> Koniaro est sans doute l'équivalent grec du turc Koniale, le village des gens de Konieh.

ces villages s'éparpillent sur des croupes accidentées de la montagne, entre des gorges étroites et profondes où ruissellent des eaux abondantes, où la végétation a cette vigueur humide à laquelle l'Archipel n'habitue guère ses visiteurs. Les buissons de myrtes, les touffes de lauriers, les arbousiers, les buis, les vignes sauvages, s'entremêlent aux peupliers, aux platanes et aux noyers. Au milieu de ce fouillis d'arbres, les habitations, si pauvres et si sales qu'elles soient, prennent une apparence de gaieté et un charme pittoresque. La vue superbe dont on jouit de toutes contribue, d'ailleurs, singulièrement à les embellir.

De tous ces villages, Asphendiou est le plus grand et le plus riche : il se compose de deux parties, séparées par toute la largeur d'un vallon couvert de verdure : Karyoti à l'est, avec deux cents maisons ; à l'ouest, Asphendiou proprement dit, qui n'en a qu'une centaine. Toute la plaine jusqu'à la mer, entre le Méso-Vouno et l'étang salé, à l'ouest, jusqu'au fleuve Messaria, à l'est, est cultivée par les gens d'Asphendiou. Dans cette partie elle est presque uniquement couverte de vignes, travaillées avec soin et taillées comme dans le midi de la France, en ceps d'où les sarments divergent librement. Ces vignes produisent les deux raisins appelés Rosaki et Sultanine<sup>1</sup>. De là viennent les raisins frais qui sont le principal objet d'exportation de Kos. Jusqu'à cette époque avancée (novembre), on y cueille de belles grappes dorées que cinq ou six caïques, mouillés en pleine côte à l'échelle d'Asphendiou (sept ou huit taudis épars sur la plage et appelés pompeusement *μαγάζια*), chargent pour Kalymnos, Symi, Kasos, et même pour Alexandrie.

Les flancs du Dikhio-Vouno conservent le même aspect riant jusqu'à Koniario, caché lui aussi au milieu des grands arbres et sillonné d'eaux courantes. Après ce hameau, le sentier descend peu à peu sur les plateaux largement ondulés qui relient au mont Dikhios deux montagnes nues et grises, isolées au milieu de la plaine, le Méso-Vouno et le Prophitis-Hilias. Sur ces terres argileuses et profondes, les champs d'orge succèdent aux vignes. Après avoir laissé à gauche le village abandonné de Paléo-Pili<sup>2</sup>, blotti au

<sup>1</sup> Le Rosaki est un raisin à longues grappes, à gros grains espacés, durs et entourés d'une peau épaisse. Il se mange frais ou sec. Le Sultanine ne se mange guère que sec : c'est alors un petit raisin très-blond, très-sucré, et qui présente la particularité de n'avoir pas de pepins.

<sup>2</sup> La principale curiosité de Paléo-Pili est le monastère, encore debout, fondé

fond d'une gorge sauvage que ferme presque entièrement un massif de rochers couronné par un château fort, la vue s'étend bientôt sur la seconde plaine de l'île de Kos, celle de Pili. Traversant le hameau d'Amaniou, on arrive bientôt au nouveau Pili, bâti sur les dernières pentes des plateaux, à l'entrée même de la plaine.

Pili (Πήλι) et Amaniou, qui en dépend, ne constituent pas, à proprement parler, un village. Les cent soixante maisons qu'ils comptent sont dispersées sur un espace de plus de 1 kilomètre carré, et séparées l'une de l'autre par des jardins et des champs. C'est que Pili n'était primitivement pas autre chose qu'un ensemble de khalivia<sup>1</sup>, sorte de cabanes que les paysans venaient habiter à l'époque des travaux agricoles et abandonnaient ensuite. Peu à peu les propriétaires de ces khalivia sont venus s'y fixer d'une manière permanente. Ce n'est qu'autour de l'église et du misérable café où les habitants vont perdre chaque jour deux bonnes heures, que les maisons sont un peu plus pressées.

Pili est arrosé par plusieurs sources, qui se réunissent au-dessous du village dans le lit d'un des plus grands ποταμοί de l'île, le fleuve d'Haghia-Paraskévi. Ce fleuve, encore à sec malgré les pluies tombées depuis trois semaines, court comme un profond fossé à travers une vaste plaine couverte de ses alluvions. Elle commence au village et descend par une pente insensible jusqu'au bord de la mer. Aucune ondulation, aucun arbre, n'en interrompent la monotonie. Depuis l'église ruinée d'Haghios-Ghéorghios jusqu'à l'étang salé, ce n'est qu'un immense champ labouré, long de 4 milles 1/2 et large de plus de 2. Ces terres, grasses et profondes, que la pluie convertit en une boue gluante<sup>2</sup>, sont en effet admirablement propres à la culture des céréales. Aussi, une année sur deux, y par saint Christodule. On sait que ce farouche ascète ne trouva bientôt plus la solitude de Pili assez complète et alla fonder le couvent d'Haghios-Théologos sur les rochers alors déserts de Patmos.

Plusieurs chrysobulles mentionnent le couvent de Pili.

<sup>1</sup> Χαλίβια. Au moyen âge, la population de la Grèce s'est retirée partout sur les hauteurs les plus inaccessibles, quelquefois à une très-grande distance des terres cultivables. De là la nécessité de ces cabanes, habitées seulement au moment où les récoltes et les semailles exigeaient la présence du paysan pendant plusieurs jours de suite.

Depuis que l'Orient jouit de plus de sécurité, les anciens villages sont peu à peu abandonnés, et la population commence à s'établir à demeure dans les khalivia ou les échelles.

<sup>2</sup> Πήλι vient sans doute de πῆλος, boue.

sème-t-on de l'orge ou du blé, de l'orge surtout. L'année suivante, pour laisser reposer le sol, on y cultive des plantes d'une venue plus rapide, du sésame, du lin et surtout des melons (*καβούνια*) et des pastèques (*καρπούζια*). Si Asphendiou produit les plus beaux raisins, Pili est la patrie des pastèques. Nulle part, dans les îles de l'Archipel, elles ne sont plus grosses et meilleures. Elles atteignent communément le poids de 6 et 8 oques<sup>1</sup>, il y en a qui pèsent jusqu'à 15. Aussi Pili fournit-il de pastèques toutes les îles voisines, Kalymnos, Nisyros, Symi, Kasos, Karpathos, Astypalia et jusqu'à Alexandrie, lorsque la saison de ce fruit est terminée en Égypte.

Çà et là, au milieu des champs, on aperçoit quelques vignes plantées depuis peu d'années. Cette culture, auparavant inconnue dans cette partie de l'île, y gagne peu à peu du terrain. Le seul obstacle qui en retarde les progrès, c'est le manque de bras. Le vaste territoire de Pili n'a, en effet, malheureusement que des habitants très-peu nombreux. Cent soixante familles ne parviennent pas à cultiver un espace qui, en France, enrichirait des milliers de paysans. Le sol, à peine gratté par leurs charrues dépourvues de renversoir et traînées par de petits bœufs sans force, ne donne que des récoltes hors de proportion avec sa fertilité réelle. S'il pleut, les herbes les étouffent; s'il ne pleut pas, la sécheresse les tue.

Les dernières maisons de Pili ne sont pas à une demi-lieue de l'extrémité occidentale de la plaine. A peine les a-t-on dépassées, et a-t-on franchi les dernières sources du fleuve d'Haghia-Paraskévi et le fossé profond, aux berges à pic, où coule, en hiver bien entendu, le ruisseau moins important du Stavrou-Pérama<sup>2</sup>, que le sentier s'élève en serpentant sur de hautes collines, contre-forts du Dikhio-Vouno, puis débouche sur de vastes plateaux argileux. Vers le nord, ces plateaux s'abaissent peu à peu, par une pente régulière, jusqu'au rivage; ils sont au contraire plus élevés vers le sud, et de ce côté forment un talus rapide qui domine immédiatement la mer. Dans le sol à la fois mou et tenace dont ils sont formés, les eaux de pluie ont creusé des ravins profonds, sinueux, coupés à pic; et comme elles ne s'infiltrèrent que lentement dans ces couches

<sup>1</sup> L'oque est de 1,234 grammes.

<sup>2</sup> Σταυρού πέραμα. Passage de la croix.

compactes, plusieurs des torrents qu'elles alimentent, l'Axas<sup>1</sup>, l'Anavallousa<sup>2</sup>, le Kyparissos<sup>3</sup>, conservent, même en été, quelques flaques d'eau sous leurs touffes de lauriers roses.

Rien de plus nu et de plus morne que la surface de ces plateaux; les champs stériles et mal travaillés y sont épars de loin en loin, au milieu de vastes espaces incultes, couverts seulement de touffes rases et grises d'astidi ou d'absinthe pontique.

C'est au milieu de cette triste région que s'élève le second en importance des villages de l'île, Andimakhia<sup>4</sup>. Trois cents mesures de la plus misérable apparence s'éparpillent au milieu de maigres champs d'orge et de jardins plus maigres encore. Ce sont, en réalité, plusieurs petits hameaux réunis sous le même nom, mais séparés l'un de l'autre par des distances de 1 à 2 kilomètres, et dont les habitants frayent peu entre eux et ne se connaissent même pas tous. Le plus important de ces hameaux se compose d'une centaine de maisons, groupées autour d'une vaste place, ou plutôt d'un vaste espace triangulaire dont le sol marneux est tout creusé de silos. Trois cafés rivaux, trois cahutes enfumées, noires de crasse, encombrées de barils de harengs saurs, de sardines, d'olives noires, de fromages puants, se remplissent, matin et soir, d'une population dépenaillée, et dont il suffit de voir la marche traînante et les mouvements lourds pour s'expliquer la misère. Cette misère toutefois n'a pas empêché les Andimakhites d'entreprendre à frais communs la construction d'une église beaucoup trop grande pour leur nombre et trop coûteuse pour leurs ressources. L'édifice, de ce style hybride, mélange d'art russe et de tradition byzantine, que les architectes de Syra ont mis à la mode, restera sans doute longtemps encore inachevé<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Comparez le nom d'Axios, porté dans l'antiquité par un fleuve de Macédoine.

<sup>2</sup> *Ἀναβάλλουσα*, la jaillissante, encore un nom ancien, car le verbe *ἀναβάλλω* n'est plus employé en ce sens dans le grec moderne.

<sup>3</sup> Ce nom aussi est ancien.

<sup>4</sup> *Ἀντιμάχια*, avec l'accent sur l'antépénultième, contrairement à l'usage ancien, et quoique le nom soit antique, ainsi que le prouvent plusieurs inscriptions.

<sup>5</sup> Le premier signe par lequel se manifeste le développement de la richesse dans un village grec est toujours la construction d'une église. Mais ailleurs cette construction marche de front avec celle d'une école. Kos, au contraire, est, au point de vue de l'instruction, une des plus arriérées des Sporades. Elle contraste à cet égard avec sa voisine Kalymnos, qui a non-seulement des écoles primaires, mais des écoles secondaires (*Ἑλληνικά σχολεῖα*) où l'on apprend quelques bribes de grec ancien et même un peu de français.

Comme Pili, Andimakhia n'est autre chose qu'une ancienne *ἐξοχή*, devenue village permanent. Beaucoup de ses habitants se rappellent avoir habité la vieille ville, située à une demi-heure au sud, à la partie la plus haute des plateaux et immédiatement au-dessus de leur talus méridional.

Bâtie sur une sorte de promontoire isolé entre deux profonds ravins, et relié au massif dont il dépend par un col étroit, Pali-Andimakhia occupait une position naturellement très-forte et à l'excellence de laquelle les chevaliers de Saint-Jean avaient ajouté d'énormes remparts<sup>1</sup>. Aussi purent-ils la défendre longtemps après l'abandon même de Nérantzia. Ils ne l'évacuèrent que lorsqu'un tremblement de terre l'eut en partie démolie. Devenus maîtres de la forteresse, les Turcs la considérèrent comme une des clefs de l'île, et, contre leur habitude, l'entretinrent avec assez de soin. Aussi, lorsque le soulèvement de la Grèce leur fit craindre pour leur domination dans les Sporades, lorsqu'ils réparèrent à la hâte les murs de Khora, la population chrétienne fut violemment chassée d'Andimakhia et dut se répandre dans la campagne. C'est ainsi que se forma le nouveau village.

Restés seuls dans la vieille ville, les Turcs l'abandonnèrent à leur tour peu à peu, les uns pour suivre les chrétiens dans la nouvelle, située plus près des terres cultivées, les autres pour se retirer dans la capitale. Il ne resta plus qu'une garnison, réduite depuis plusieurs années à une vingtaine de soldats. Il y a quelques mois<sup>2</sup>, ces soldats ont à leur tour été rappelés, et la forteresse n'a plus pour la défendre que la serrure de sa porte massive et ses murs percés de plus d'une brèche. Du côté de l'isthme cependant, où une énorme demi-lune masque l'entrée, elle paraît encore intacte; mais au dedans, la désolation est complète. Les maisons sont encore debout pour la plupart, mais dépouillées de leur toiture, de leur porte et de leurs planchers. Quelques-unes s'écroulent déjà, et leurs matériaux encombrant les rues. Un vieux tapis en loques garnit encore le sol de la mosquée, qui n'a plus pour visiteurs que les faucons et les chouettes. Le silence et la désolation de cette ville abandonnée font une impression d'autant plus vive que ces ruines sont plus récentes.

<sup>1</sup> L'écusson de Pierre d'Aubusson est répété plusieurs fois sur le bastion principal.

<sup>2</sup> Ceci était écrit dans l'automne de 1871.

Tandis que la majeure partie des habitants d'Andimakhia allait se fixer au nord, sur le plateau, quelques familles descendaient au contraire au sud, dans la petite vallée qui, du pied de la citadelle, conduit à la mer. Trente maisons dispersées et une petite église, tel est le hameau de Kardamina. Mais le site est joli, la terre fertile, et les habitants, quoique pauvres, paraissent plus heureux que les Andimakhites. Comme les gens du plateau, c'est l'orge surtout qu'ils cultivent; ils récoltent aussi un peu de sésame, du coton, des melons et des pastèques. Les melons réussissent fort bien dans ces terres toujours un peu humides. Quant à la vigne, elle est inconnue à Kardamina comme à Andimakhia.

La route d'Andimakhia au dernier village de l'île, Képhalos, est d'une tristesse et d'une monotonie désespérantes. Pendant quatre heures, on traverse les mêmes plateaux marneux, les mêmes ravines creusées par les pluies. Après avoir dépassé l'église d'Haghios-Nicolaos, entourée de deux ou trois maisons et de quelques arbres, après avoir traversé la gorge sablonneuse d'où sort l'Anavallousa, on ne voit plus sur la lande aucune trace de culture. Le sol est tout couvert de bruyères et de touffes d'astidi au milieu desquelles quelques moutons laissés en liberté cherchent péniblement leur nourriture. Quant à des hommes, il est rare d'en rencontrer. Képhalos et Andimakhia sont trop éloignés pour avoir des communications fréquentes.

A mesure que l'on approche de l'isthme qui réunit les deux parties de l'île de Kos, le sentier descend peu à peu, et le sol devient plus sablonneux. Bientôt, si l'on se tient près du rivage nord, on chemine sur un terrain caillouteux semblable à une ancienne grève. Des *soffioni*, des filets d'eau acidulée, des plaques jaunâtres sur le sol, enfin et surtout l'odeur pénétrante de l'acide sulfhydrique, attestent que la région est travaillée par une action volcanique. En certains endroits, la terre est tellement imprégnée de soufre, qu'on a pu en extraire avec profit pour en répandre dans les vignes d'Asphendiou. Sur le rivage sud, il n'y a point de dégagements de ce genre : ce sont des dunes où le pied des animaux enfonce et où la marche est fort pénible. Enfin, par-dessus une large baie, on aperçoit au sommet d'une colline blanche et taillée presque à pic une ligne de maisons basses : c'est le village de Képhalos. La route descend sur le rivage en laissant à gauche



le petit îlot de Kastri, simple rocher couvert de ruines du moyen âge, derrière lequel quelques caïques sont parfaitement à l'abri, traverse une plaine poudreuse où des champs peu fertiles alternent avec des plantations de figuiers, puis monte par une pente fort roide le long des flancs de la colline. Laisant nos mulets qui, affaiblis par le jeûne de l'été, chancellent sur leurs jambes et s'arrêtent tous les dix pas pour reprendre haleine<sup>1</sup>, nous grimpons droit devant nous, et après avoir donné un regard aux innombrables cavités creusées dans le sol friable de la colline, anciens tombeaux peut-être convertis en caves, en silos, en greniers, nous arrivons, en passant sur un tas de débris sans nom, au milieu des maisons du village.

Deux cents mesures<sup>2</sup> à une seule pièce (*σπίτια ἀπλά*), éclairées simplement par la porte<sup>3</sup>, se pressent sur le sommet de la colline,

<sup>1</sup> Pendant l'été, les animaux ne trouvent rien à brouter, et toute leur nourriture consiste en un peu de paille hachée qu'on leur distribue avec parcimonie. Après trois ou quatre mois de ce régime, c'est à peine s'ils peuvent se tenir sur leurs jambes. « Les animaux sont maigres » *τὰ ζῶα εἶναι ἀδύνατα*, est une expression qu'on entend souvent en automne. C'est l'excuse que vous donne tout muletier quand on se plaint à lui que sa bête ne marche pas.

<sup>2</sup> C'est le chiffre qui m'a été donné par les habitants. Il me paraît un peu trop fort.

<sup>3</sup> Un rectangle allongé, entouré de quatre murs en moellons, crépis à la chaux, voilà ce qu'est d'ordinaire une maison grecque des îles, de celles du moins qui sont pauvres; le tout est couvert d'une terrasse, formée d'une épaisse couche d'une terre particulière, noire et grasse, imperméable à la pluie. Cette terre, bien foulée, repose sur un lit de joncs ou de cannelles supporté lui-même par des poutres grosses et rapprochées. A l'intérieur, seulement un rez-de-chaussée, composé d'une seule pièce si la maison est simple, ou, si elle est double, de deux, l'une occupant tout le devant, éclairée par une large porte et d'étroites et petites fenêtres; l'autre, occupant le derrière et le plus souvent ne recevant de jour que par sa porte de communication avec la première. Le sol est en terre battue. Dans ces deux pièces, une des extrémités est élevée de deux pieds environ et recouverte de nattes ou de tapis : c'est le *sofa*. C'est là que l'on s'accroupit pour manger, et que l'on s'étend sur des courtes-pointes (*παπλώματα*) pour dormir. L'ameublement se compose de quelques nattes et de vieux tapis d'Anatolie sur le sofa; de *παπλώματα*, pendant le jour pliés et entassés dans un coin; de deux ou trois coffres en bois peint (*σενδούκια*) pour serrer les hardes, enfin, d'un *sofa*, petite table ronde, d'un pied de haut, que l'on met sur le sofa et autour de laquelle on s'assoit à la turque. Les murs sont tapissés de bouteilles et de petits flacons précieusement accrochés à des clous, comme ornement. Pour toute batterie de cuisine, des cruches de toute forme et de toute dimension, une poêle et une ou deux casseroles en fer, quelques assiettes de Cardiff, ornées du portrait du roi Georges et de la reine Olga, des cuillers en bois, deux ou trois fourchettes ébré-

à l'extrémité de laquelle, du côté de la mer, se dresse une tour ruinée du moyen âge; la petitesse des habitations, plus basses, plus humbles que celles mêmes d'Andimakhia, les vêtements en haillons des habitants, tout montre que le village est misérable. En effet, le territoire de Képhalos est stérile, l'orge même y pousse mal, et les habitants n'ont guère pour nourriture que les plus rustiques des légumes, les *ώσπρεια* (pois, fèves, vesces, lupins). Ils en exportent même une certaine quantité; ils vendent aussi, de temps en temps, aux gens d'Asphendiou, un peu de soufre impur; mais leur plus sérieuse ressource est l'élève des troupeaux. Indépendamment des landes qui s'étendent du côté d'Andimakhia et dont ils possèdent une partie, ils sont les seuls maîtres du massif de montagnes volcaniques qui forme l'extrémité occidentale de l'île et sur lequel il n'y a point de villages. Aussi les chèvres, les moutons, et même les bœufs et les ânes sont nombreux à Képhalos. Le soir, sur le col qui relie le village aux plateaux auxquels il est adossé, les troupeaux se pressent en faisant tinter leurs sonnettes.

Les habitants de Képhalos sont du reste assez résignés à leur misère. Ils s'en consolent en vantant le bon air dont ils jouissent et qui contribue, avec la bonne eau de source qu'ils boivent, à prolonger assez souvent leur vie au delà des limites ordinaires. Il y a, m'a-t-on dit, dans le village un vieillard de cent vingt ans et plusieurs autres qui approchent de la centaine<sup>1</sup>.

Les jours de fête, il est vrai, ils cherchent volontiers dans le vin et le raki des consolations moins louables.

Cinq à six familles turques habitent encore Képhalos; un khodja leur récite la prière et instruit tant bien que mal leurs enfants. Isolés de leurs compatriotes, ces Turcs frayent plus cordialement qu'ailleurs avec les ghiaours et baragouinent tant bien que mal leur langue. Ceux-ci, par contre, ont si bien pris, les hommes le *sarik* (turban), les femmes les pantalons roses serrés aux chevilles, le *feredjé* et le *yachmak*, que si l'on n'était pas averti on pourrait croire le village entièrement musulman.

chées qui figurent quand il y a un étranger, mais dont on ne se sert pas. N'oublions pas les images saintes suspendues au mur, et devant lesquelles on ne manque jamais d'allumer le soir une veilleuse.

<sup>1</sup> Le climat des îles de l'Archipel est très-tempéré, l'air très-pur. Aussi les cas de longévité n'y sont-ils pas rares.

STATISTIQUE<sup>1</sup>.

*Population.* — 8,500 habitants<sup>2</sup>, environ 4,000 hommes et 4,500 femmes, telle est la population d'une île qui en nourrirait aisément 60 ou 80,000. Sur ce nombre, 2,500 environ sont Turcs; tous à peu près habitent Khora et le village de Kermétais, qui n'en est qu'une dépendance. Dans tout le reste de l'île, on ne compte que trente familles ottomanes à Koniario, quatre ou cinq à Andimakhia, autant à Képhalos, deux à Kardamina. Quelques-uns de ces Turcs sont marchands, la plupart jardiniers et cultivateurs.

Les juifs ne sont qu'au nombre d'une trentaine, fait assez surprenant quand on songe à la grande importance qu'avait à l'époque macédonienne la colonie juive de Kos. Eux aussi habitent tous dans la ville, où ils sont revendeurs et *sarafs* (changeurs).

La population grecque, un peu moins nombreuse à Khora que la population turque, occupe seule la campagne; elle semble s'accroître d'une manière constante, quoique assez lente. Actuellement elle compte de 6,000 à 6,500 âmes, qui se décomposent ainsi : une dizaine de gros négociants, à la fois marchands et banquiers, qui prêtent à gros intérêts aux petits propriétaires, bénéficient seuls du commerce extérieur et tiennent entre leurs mains toute la richesse de l'île; 180 petits boutiquiers, quincailliers, marchands d'étoffes et bakals; 10 à 12 cordonniers, autant de tailleurs, une cinquantaine de charpentiers et menuisiers, 20 forgerons, 40 cafetiers et cabaretiers (pauvres sires pour la plupart) et une vingtaine d'ouvriers de professions diverses. Les marins ne sont pas plus de 40 à 50; les pêcheurs ne sont qu'une dizaine.

150 ou 160 bergers gardent leurs moutons et leurs chèvres sur le Dikhio-Vouno ou dans les montagnes de Képhalos. Le travail

<sup>1</sup> Je dois une grande partie de ces renseignements à l'obligeance de M. Épaminondas Alexachis, agent consulaire de Grèce à Kos. La concordance presque toujours assez parfaite entre mes informations et celles de M. Alexachis me permet d'attribuer une certaine valeur aux chiffres que je vais donner. Toutefois l'exactitude n'en est certainement pas complète. Vouloir dresser une statistique rigoureuse d'un pays où le gouvernement ne sait pas, à un million près, le nombre de ses sujets, c'est une espérance par laquelle on serait inexcusable de se laisser séduire.

<sup>2</sup> C'est le chiffre de M. Alexachis; il me paraît un peu faible. Je le porterais volontiers à 9,000. Cela fait environ 39 habitants par kilomètre carré; cela correspond à peu près à la population de l'Indre, qui, par ordre de densité, vient au 84<sup>e</sup> rang parmi les départements français.

des champs, des jardins et des vignes fait vivre tout le reste de la population; il occupe au moins les bras de 1,200 hommes.

Le prix de la journée pour les vigneron et pour les manœuvres est de 5 à 6 piastres<sup>1</sup>.

Quant aux femmes, à part un petit nombre de servantes employées dans les maisons des plus riches bourgeois de Khora, elles vivent du travail de leur mari et ne s'occupent que des soins de la maison. Ainsi que dans toutes les îles, elles sont regardées comme inférieures à l'homme et tenues dans la dépendance, quoique traitées avec douceur. Elles servent les hommes à table, ne mangent qu'après eux et ne se montrent guère aux étrangers que pour leur apporter le glyko et le café, en prononçant les paroles sacramentelles de bienvenue : *Καλῶς ὀρίσεται*, accompagnées d'une poignée de main. Sortant peu de la maison, elles sont timides, ignorantes et d'une intelligence quelque peu bornée.

*Agriculture.* — On l'a vu par les chiffres précédents, la population de Kos est essentiellement agricole. Aucune contrée, en effet, n'a de terres plus fertiles que cette île, et si les productions sont infiniment au-dessous de ce qu'elles pourraient être, si les habitants sont si peu nombreux et si pauvres, il ne faut s'en prendre qu'à deux causes : le mauvais système d'impôts de la Turquie, qui fait peser les plus lourdes charges sur la propriété foncière; l'obligation où la lourdeur de ces charges met le paysan d'emprunter à quelque riche marchand à un intérêt qui, dans les meilleures conditions, n'est jamais au-dessous de 10 à 12 p. o/o, et qui s'élève souvent à 15, 16 et même plus encore.

Il est difficile de se faire une idée exacte de la puissance productive et du prix vénal des terres. Chose singulière, les paysans de Kos ne connaissent aucune mesure agraire fixe. Ils évaluent la superficie des terres d'après la quantité d'orge qu'il est nécessaire d'y jeter pour les ensemer<sup>2</sup>. Ainsi un champ de 10 *kilés* (*κοῖλα*) est un champ dans lequel on sèmera 10 kilés d'orge. Ce champ pourra avoir, suivant le plus ou moins de fertilité du sol, une étendue assez différente, et on y récoltera l'année suivante de 80 à 200 kilés. Le kilé lui-même est variable : ainsi, celui d'orge

<sup>1</sup> La piastre, je l'ai déjà dit, a à Kos une valeur fixe de 22 centimes.

<sup>2</sup> C'est ainsi que, dans le sud-ouest de la France, on dit « une bordc de 10 sacs de blé » d'une métairie qui sème 10 hectolitres de blé sur ses terres.

est un poids de 17 oques (21 kilogrammes); celui du blé de 23 (28<sup>kil</sup>,400). Le kilé de Constantinople, τὸ πολιτικὸ κοῦλο<sup>1</sup>, est seul invariable : c'est un poids de 20 oques (24<sup>kil</sup>,700).

Une terre de 10 kilés, dans la partie la plus fertile de la plaine, vaut 5,000 piastres (1,112 francs); on peut la transformer en jardins. Une terre très-bonne encore, mais propre seulement à la culture des céréales ou de la vigne, vaut de 3,500 à 4,000 piastres. Une terre de fertilité moyenne vaut 3,000 piastres.

Dans les terres ordinaires, 1 grain de blé en produit 8, année moyenne, et 1 grain d'orge 11<sup>2</sup>. Aussi cette dernière plante, plus rustique d'ailleurs, plus facile à cultiver et de produit plus sûr, est-elle préférée par les paysans.

L'assolement adopté dans toute l'île pour les terres arables est biennal. Une année sur deux, on y cultive des céréales; l'autre des plantes dont la venue plus rapide fatigue moins le sol, permet de le laisser reposer quelques mois et de le travailler ensuite avec plus de soin, telles que pastèques, melons, sésame, lin, etc.

On trouvera dans le tableau ci-joint le détail des principales productions agricoles de l'île. J'ajouterai ici quelques indications complémentaires.

On ne cultive de céréales que la quantité nécessaire à la consommation locale; la raison en est surtout l'insuffisance du nombre de bras. Parmi les céréales même, le seigle est complètement inconnu, de même que dans tout l'Archipel; l'avoine et le blé de Turquie (*dari*), cultivés en quantités très-minimes. L'orge et le blé dominant de beaucoup, l'orge surtout, dont le pauvre fait son pain, que l'on mange aussi en bouillie, et que l'on donne aux animaux en grains et en fourrage.

Le blé vaut de 24 à 25 piastres le kilé; l'orge de 12 à 14 piastres.

Les pommes de terre ne sont pas cultivées; on en importe chaque année de 100 à 150 canthares<sup>3</sup> d'Ikaria, la seule île de l'Archipel qui en produise, de Syra et de Smyrne, qui les reçoivent de Trieste. Elles coûtent à Kos de 50 à 60 piastres le canthare.

Parmi les textiles, le coton et le lin sont seuls cultivés. Kos pro-

<sup>1</sup> πολιτικὸ signifie « Constantinopolitain »; πολιτικὸ, « politique » ou « policé ».

<sup>2</sup> Dans les terres supérieures, 1 grain de blé en donne 15; dans les mauvaises, 5 seulement. Dans les mêmes catégories de terres, 1 grain d'orge en donne 20 et 8. Le *dari*, ou blé de Turquie, en donne 100 dans les champs les plus fertiles, 20 dans les champs ordinaires, 10 dans les sols maigres.

<sup>3</sup> Le canthare vaut 44 oques.

duit par an 2,000 oques de lin et 6,000 oques (avec les graines) de coton médiocre, valant de 6 à 12 piastres l'oque. Tout est filé dans l'île. Une bonne terre produit 25 oques de coton par stremme<sup>1</sup>, une terre moyenne 15, une médiocre 8. La difficulté des irrigations sera toujours un obstacle à l'extension de cette culture.

En fait de produits accessoires de l'agriculture, on compte :

1,500 kilés de sésame de bonne qualité, valant 40 piastres le kilé. Les deux tiers, soit 1,000 kilés, sont exportés à Smyrne, à Constantinople, quelquefois une petite quantité à Trieste. Une bonne terre produit 3 kilés de sésame par stremme.

5 à 6,000 oques de mauvais tabac, valant de 6 à 12 piastres l'oque. On en importe annuellement, d'Armyro-Kastro en Thessalie, 5 à 6,000 oques au prix de 23 à 30 piastres.

Quelques amandes.

3,000 oques d'excellent miel, valant de 5 à 6 piastres l'oque. On en importe d'Anatolie 1,000 à 1,500 oques, au prix de 4 piastres ou 4 piastres et demie.

300 oques de bonne cire, au prix de 20 à 25 piastres, employées en totalité sur place.

Mais la production principale de l'île, la seule qui donne lieu à une exportation considérable, ce sont les fruits. Kos n'en approvisionne pas seulement les îles voisines, surtout les plus pierreuses, comme Kalymnos, Symi, Kasos, Syra; elle en fournit jusqu'à Alexandrie, où la saison des fruits passe si vite. Les pastèques de Kos surtout sont célèbres; nulle part elles ne sont plus grosses, d'une chair plus rouge, plus fraîche, à la fois plus ferme et plus fondante. C'est là qu'il faut venir pour comprendre le goût des Orientaux pour ce fruit, insipide dans nos climats et même en Italie, et qui là-bas constitue (l'expression n'est pas trop hardie) la *boisson* la plus agréable et la plus rafraîchissante. *Ἄς κόψωμεν ἓνα καρπούζι, κί' ἄς πίνωμεν ἓνα νεράκι φρέσκο*<sup>2</sup>, « coupons une pastèque et buvons un peu d'eau fraîche, » c'est l'offre la plus séduisante qu'on puisse faire à un hôte pendant l'été. Il faut voir le recueillement solennel de l'amphitryon, les yeux brillants de convoitise des invités, les acclamations de tous lorsque l'écorce verte s'entr'ouvre en laissant voir de belles tranches roses parsemées de

<sup>1</sup> Le stremme, mesure grecque, vaut à peu près l'arpent français.

<sup>2</sup> Je reproduis ici la prononciation populaire, et non point l'orthographe classique du dialecte moderne.

graines noires : *ώραϊο εἶναι! λαμπρό!* « elle est belle, magnifique! » etc.

Les pastèques se vendent à Kos de 5 à 10 paras l'oque, 6 ou 7 en général. Les melons (*καβούνια*) sont toujours plus chers de 1 ou 2 paras. Malgré l'estime dont ils jouissent, ils sont bien inférieurs aux pastèques; la peau en est jaune, la forme oblongue, la chair blanche, dure, très-sucrée, mais sans arôme. L'abus qu'on en fait est, là comme partout, une cause fréquente de dysenterie.

Les raisins sont excellents. Frais, c'est un plaisir de croquer les belles grappes mordorées du rosaki; la peau en est un peu dure, mais la chair est savoureuse et désaltérante. Il y a néanmoins loin de là à la délicatesse de goût du muscatel de Samos. Sec, le rosaki de Kos ne peut faire concurrence au raisin de Tchesmé et de Panaghia, mieux préparé; quant au sultanine, à petits grains blonds sans pepins, Kos n'en produit qu'une faible quantité. Le raisin frais s'exporte, comme les pastèques, dans une partie des îles et en Égypte.

Les citrons et les oranges, qui faisaient jadis la richesse de l'île, ne représentent plus, depuis l'apparition du phylloxera, qu'une production insignifiante et qui décroît de jour en jour.

*Animaux.* — L'île renferme environ 2,000 bœufs et un millier de vaches. Ces animaux sont petits, mais plus solidement bâtis que dans les autres îles; leur tête est petite et assez jolie, leurs cornes très-peu développées, leur pelage noir, ou gris et roux mêlé de noir.

Un bœuf de moyenne grandeur vaut de 500 à 600 piastres.

On importe annuellement, des parties voisines de l'Anatolie, 5 à 600 têtes pour les besoins de l'agriculture et de la boucherie.

Les ânes sont au nombre de 2,000; de taille moyenne, ils sont vifs et forts. Un âne vaut de 100 à 150 piastres.

Les mulets sont relativement assez rares; l'île n'en renferme pas plus de 500. Ils sont grands et vigoureux; l'armée anglo-française en a acheté beaucoup lors de la guerre de Crimée. Depuis, toute exportation a cessé. Un mulet vaut de 1,000 à 1,500 piastres.

Il y a aussi quelques centaines de juments, grandes haridelles efflanquées d'assez triste mine, qui ne servent qu'à la production des mulets. C'est surtout autour de Khora qu'on les élève.

On nourrit dans l'île environ 4,500 porcs de fort médiocre



qualité, d'un poids moyen qui ne dépasse guère 30 à 40 oques, et d'une valeur de 130 à 150 piastres. La viande en est, pour la plus grande partie, mangée fraîche. Avec le reste on fait, comme à Nisyros, des saucisses au laurier et au safran, et une sorte de confit sec et horriblement épicé (*καβουρδιστό*).

15,000 chèvres broutent les broussailles du Dikhio-Vouno et des montagnes de Képhalos. Le poids moyen en est de 10 à 12 oques, et la valeur de 20 à 25 piastres.

Les moutons sont, relativement aux autres îles, assez nombreux; il y en a 2,000, et 6,000 brebis. La qualité en est bonne, le poids moyen de 15 à 16 oques et la valeur de 50 à 60 piastres.

On fait, avec le lait des brebis, de petits fromages fort estimés, en forme de bâtonnets longs de 10 à 12 centimètres, qui sont tous consommés frais dans l'île.

*Matières premières et produits industriels.* — 4 à 5,000 oques de laine de brebis (qualité moyenne, prix de 4 à 5 piastres l'oque), dont la plus grande partie est expédiée à Smyrne, de là en Europe; 1,000 oques de poil de chèvre (prix : 3 1/2 à 4 piastres), employées entièrement dans l'île; quelques peaux de bœufs, dont la plus grande partie sont tannées très-imparfaitement et utilisées sur place, et 300 environ envoyées à Khios et à Syra, où existent des tanneries; une quantité insuffisante de bois de chauffage, voilà toutes les matières premières que fournit Kos. Enfin le gouvernement retire, de l'étang salé de la côte nord, 30,000 kilés de sel, au prix de 20 paras l'oque, dont 28 à 29,000 kilés sont envoyés à Rhodes et en Asie Mineure.

Quant aux produits fabriqués, il n'y en a pas d'autres que quelques poteries communes, des bâts et des harnais, des souliers de paysans et des vêtements de l'espèce la plus grossière.

*Commerce.* — A l'exportation, il consiste presque uniquement en produits agricoles : raisins frais et secs, citrons et oranges, pastèques et melons. Les fruits frais de toute espèce sont expédiés dans les îles voisines, à Smyrne, à Syra, en Crète et à Alexandrie; les raisins secs à Trieste. — L'importation consiste au contraire presque tout entière en objets fabriqués. Parmi ces objets, les principaux sont les étoffes et les vêtements confectionnés; ce sont surtout des draps et des cotonnades de France et d'Angle-

terre, et des toiles américaines. Tout cela vient de Smyrne et de Syra. La valeur annuellement importée est de 5,000 livres turques (115,000 francs). Après les étoffes viennent les articles de quincaillerie, outils, meubles, faïences, etc. Ce sont encore Smyrne, Syra et Constantinople qui les fournissent. La provenance en est assez diverse, sauf pour les faïences, qui, là comme dans tout l'Orient, viennent invariablement de Cardiff. Les bois travaillés donnent aussi lieu à une importation considérable. On introduit chaque année de 12 à 15,000 planches<sup>1</sup> (prix de 3 à 5 piastres), dont une bonne partie sert à faire des tonneaux pour les raisins secs, et 3,000 à 3,500 petites poutres<sup>2</sup> en pin, valant de 10 à 15 piastres; poutres et planches viennent de l'Asie Mineure. En outre, quelques grandes planches de sapin de Carinthie<sup>3</sup>, qui viennent de Trieste.

Citons encore quelques peaux tannées, importées des parties voisines de l'Asie Mineure; du bois à brûler venant du même pays (1,000 charges ou *yuks* de 110 oques l'une, au prix de 8 piastres); du charbon fabriqué par les Ikariotes<sup>4</sup> sur la côte d'Anatolie ou dans les îlots voisins; de la vallonée de Crète, de la fleur de soufre de Messine.

En fait de produits alimentaires, on n'importe guère que du riz d'Égypte, par Alexandrie et Syra; du sucre d'Europe, par Syra et Smyrne; de l'huile de l'Anatolie et de la Crète, et des poissons salés ou séchés de la mer Noire, par Constantinople.

C'est en grande partie par des navires étrangers à l'île qu'est fait ce commerce. Kos ne possède que 28 bateaux environ, soit une dizaine de petites barques, la plupart employées à la pêche, 10 caïques, 3 bombardes, 4 goëlettes et 1 brick<sup>5</sup>. Les deux tiers de ces bâtiments, ne trouvant pas dans le commerce de l'île même une occupation assez constante, font habituellement le cabotage entre les autres îles et ne desservent Kos que pendant l'automne. Il y a, chaque année, presque uniquement à l'époque des fruits, de 2,000 à 2,200 arrivées de navires et de caïques. De ces bâti-

<sup>1</sup> *σανίδια*.

<sup>2</sup> *σουβέδες*.

<sup>3</sup> *Τάβλαις βενετικάς*.

<sup>4</sup> Tous les ans, les Ikariotes émigrent en masse sur la côte d'Anatolie pour aller y faire du charbon. Pendant la belle saison, il n'y a, pour ainsi dire, plus un homme valide dans l'île.

<sup>5</sup> J'ai expliqué plus haut tous ces noms.

ments, 100 à peu près battent pavillon hellénique, les autres presque tous pavillon turc. Il va sans dire que les équipages de ces derniers, à part quelques bateaux de Boudroun et de Rhodes, sont entièrement grecs<sup>1</sup>.

Deux bateaux à vapeur, l'un anglais, l'autre turc, qui font le service entre Adalia et Smyrne, touchent à Kos chacun deux fois par mois, tant à l'aller qu'au retour, quand l'état de la mer le permet.

*Administration et impôts.* — Kos, comme toutes les Sporades, relève du vilayet des îles de la mer Blanche (*Djezâiri bah'ri sefid*). Elle constitue un caza dépendant du sandjak de Rhodes, et administré par un kaïmakam, auquel les habitants donnent, dans l'usage courant, le titre de pacha. L'autorité de ce kaïmakam s'étend sur toutes les îles septentrionales du groupe des petites Sporades et sur Astypalia. Khora est de plus le siège d'un *tidjaret* ou tribunal de commerce.

L'île paye chaque année au gouvernement 959,000 piastres, qui se décomposent ainsi :

1° Kharadj, capitation prélevée sur les chrétiens seuls, comme rachat du service militaire.....	42,000 <sup>P</sup>
2° Droits de douane (8 p. o/o sur toute marchandise exportée; l'importation est libre à Kos comme dans toutes les Sporades).....	200,000
3° Impôts sur la propriété foncière.....	117,000
4° Dimes (prélevées parfois deux fois sur le même produit, sur le vin, par exemple, qui paye d'abord comme raisin, puis comme vin; sur le raisin sec, qui, après avoir payé comme frais, paye de nouveau après la préparation <sup>2</sup> )....	350,000
5° Impôt sur les animaux paissant dans le domaine du sultan (le droit de pacage pour les brebis et les chèvres est de 2 piastres et demie par tête).....	50,000
6° Droits d'enregistrement, papier timbré, <i>teskérés</i> (passaports), actes judiciaires, actes de transmission de la propriété, impôt de 25 p. o/o sur le tabac, etc.....	200,000
TOTAL.....	<u>959,000<sup>P</sup></u>

<sup>1</sup> L'*Annuaire diplomatique de l'empire ottoman* pour l'année 1289 (1872-1873), ouvrage qui, d'ailleurs, ne mérite aucune confiance, donne pour le mouvement du port de Kos les chiffres suivants : navires à voiles, 780; tonnes, 17,344.

<sup>2</sup> Les paysans de Kos donnent à la dîme le nom de *ζημια*, « fléau, » qui vient évidemment du mot français, introduit par les chevaliers de Saint-Jean, et qu'ils entendaient sans en comprendre l'étymologie.

C'est une moyenne par habitant de 113 piastres, soit environ 25 francs, somme déjà fort lourde pour un pays aussi pauvre. Mais si l'on songe que le kharadj n'est payé que par les 6,000 chrétiens; que les droits de douane, prélevés uniquement sur l'exportation des produits agricoles, comme les impôts sur la propriété foncière, comme les droits de transmission, comme la dîme, comme les droits de pacage, tombent tous directement ou indirectement sur l'agriculture; qu'à tout cela s'ajoutent encore les sommes considérables prélevées par l'évêque et le clergé; qu'enfin il faut tenir compte des exactions et vols de toute espèce des fermiers arméniens de la dîme et des autres employés, on comprendra parfaitement les plaintes amères des paysans de Kos.

Encore si le produit de ces impôts était employé en travaux utiles! Mais il n'en est rien; le tableau des dépenses du gouvernement le montrera d'un coup d'œil :

Solde du kaïmakam.....	60,000 <sup>2</sup>
Solde des divers employés de l'administration.....	150,000
Solde de la garnison.....	225,000
Entretien de la garnison.....	650,000
Dépenses du medjlis (commission municipale).....	20,000
TOTAL.....	<u>1,105,000<sup>2</sup></u> <sup>1</sup>

Sur ces 1,105,000 piastres, il n'y a de dépensé utilement pour la localité que les 20,000 piastres laissées à la disposition du medjlis. Encore est-il permis de n'avoir pas une confiance entière dans l'intelligence et l'intégrité de ces quelques notables, choisis arbitrairement par le kaïmakam et responsables devant lui seul. Cette somme sert à payer quelques maîtres d'école et à entretenir, tant bien que mal, les rues et les fontaines de la ville. Encore Kos est-elle, en ce qui concerne l'enseignement primaire, objet de tant de sollicitudé dans tous les pays grecs, infiniment au-dessous de la plupart des îles voisines, de Kalymnos, de Patmos, de Léros et de Symi, par exemple. Quant à entreprendre dans l'île les travaux de voirie qui seraient si nécessaires à sa prospérité, personne ne peut y songer.

<sup>1</sup> Le déficit de 146,000 piastres est comblé, et au delà, par la vente du sel.

## TABLEAU DE LA PRODUCTION

### POIDS.

Oque.....	= 1 <sup>k</sup> ,234 <sup>gr</sup>
Kilé de Constantinople (20 oques).....	= 24 <sup>k</sup> ,680 <sup>gr</sup>
Canthare (44 oques).....	= 54 <sup>k</sup> ,296 <sup>gr</sup>

NOM DU PRODUIT.	PRODUCTION MOYENNE.	QUALITÉ.	PRIX.	CONSUMMATION LOCALE.
Blé.....	30,000 kilés.	Moyenne ou médiocre.	En moyenne, 24 à 25 piastres le kilé, jusqu'à 30 dans les mauvaises années.	Égale à la production moyenne.
Orge.....	40,000 kilés.	Bonne.	12 à 14 piastres le kilé en moyenne. En 1871, 17.	A peu près égale à la production moyenne.
Avoine.....	1,500 kilés.	Bonne.	8 à 10 piastres le kilé.	Égale à la production moyenne.
Mais.....	500 kilés.	Très-bonne.	20 à 22 piastres le kilé.	Égale à la production moyenne.
Dari (blé turc)...	2,000 kilés.	Très-bonne.	12 à 15 piastres le kilé.	1,000 kilés.
Haricots, pois, fèves.	400 à 450 kilés.	Moyenne.	Variable.	Environ 600 kilés.
Pastèques... ..	2,000,000 d'oq.	Excellente.	De 4 à 5 paras l'oque dans le champ; 5, 6, 7 sur le marché de Khora. S'abaissant parfois à 3 et s'élevant jusqu'à 10.	De 400 à 500,000 oques.

**AGRICOLE ANNUELLE DE KOS.**

MONNAIES.

Piastre (gorouch, γρόσσι).....	0 <sup>f</sup> ,22 <sup>s</sup> ,5
Livre (valeur normale 100 piastres).....	22 <sup>f</sup> ,48 <sup>c</sup>
Para (1/40 de la piastre).....	0 <sup>f</sup> ,00 <sup>s</sup> ,5

EXPORTATION.	IMPORTATION.	OBSERVATIONS.
Quand la récolte est très-bonne, 5 à 6,000 kilés pour les îles voisines.	Dans les mauvaises années, parfois jusqu'à 10,000 kilés, de Macri et d'Adalia.	Le blé n'est cultivé en quantité considérable que dans les plaines de Khora, d'Asphendiou et de Pili.
Dans les bonnes années, jusqu'à 10,000 kilés pour les îles voisines.	Dans les mauvaises années, jusqu'à 10,000 kilés, de Roumélie et d'Anatolie.	L'orge est cultivée non-seulement dans ces trois plaines, mais aussi sur les plateaux d'Andimakhia et dans une partie du territoire de Kéfalos.
		Les animaux ne sont nourris en général que de paille hachée par le dépiquage.
1,000 kilés pour l'Anatolie et les îles voisines.		
	100 à 200 kilés de haricots d'Anatolie, au prix de 30 à 35 piastres. 200 à 300 kilés de fèves d'Anatolie, surtout de Kouch-Adaçi.	Cultivés surtout sur le territoire de Kéfalos et d'Andimakhia. En général, mêlés à d'autres plantes.
1,500,000 oques pour les îles voisines, Syra et l'Égypte.		Les pastèques de Kos ont une grande réputation dans tout l'Orient.

NOM DU PRODUIT.	PRODUCTION MOYENNE.	QUALITÉ.	PRIX.	CONSOMMATION LOCALE.
Melons.....	1,000,000 d'oq.	Très-estimée, quoique médiocre.	De 5 à 10 paras l'oque, toujours 1 ou 2 de plus que les pastèques.	De 300 à 400,000 oques.
Raisins frais.....	1,200,000 oques.	Très-bonne.	De 20 à 22 paras l'oque.	De 200 à 300,000 oques.
Raisins secs.....	18,100 canthares.	Moyenne.	55, 60, 65 piastres le canthare. Parfois jusqu'à 70.	Insignifiante.
Vin.....	40,000 oques.	Médiocre.	50 à 60 paras l'oque.	30 à 35,000 oques.
Fruits frais (poires, pêches, abricots, prunes, pommes).	40,000 oques.	Bonne, relativement aux autres îles.	20 à 25 paras l'oque.	15 à 20,000 oques, soit la moitié.
Oignons.....	60,000 oques.	Bonne.	10 à 12 paras l'oque.	30,000 oques, soit la moitié.
Citrons et oranges.	2 à 300,000 fruits.	Bonne.	40 à 60 piastres le mille.	100,000 fruits.
Olives conservées.	100,000 oques.	Bonne.	De 1 piastre à 50 paras l'oque.	De 140 à 150,000 oques.
Huile.....	10,000 oques.	Bonne.	6 à 7 piastres l'oque.	80,000 oques.



EXPORTATION.	IMPORTATION.	OBSERVATIONS.
De 600 à 700,000 oques pour les îles voisines et l'Égypte.		Jouissent aussi d'une grande réputation, quoique bien inférieurs à ceux de Ménémen (près de Smyrne).
1,000,000 d'oques, dont 800,000 pour l'Égypte et 200,000 pour les îles.		Se conservent sur pied jusqu'à la fin de novembre.
De 13 à 16,000 canthares pour Trieste, le reste pour Constantinople et Alexandrie.		18,000 canthares de rosaki; à peu près 100 canthares de sultanine, à 100 piastres le canthare, que l'on envoie à Trieste, à Constantinople et à Alexandrie.
De 5 à 10,000 oques pour Kalymnos et les autres îles voisines.		Le vin de Kos est blanc, mais très-foncé en couleur. Une partie est résinée, l'autre laissée douce. On s'en lasse très-vite; il ne se conserve d'ailleurs pas toute l'année.
15 à 20,000 oques de poires pour Alexandrie.		Ces fruits sont bien inférieurs à ceux de France.
30,000 oques pour Alexandrie et pour les îles voisines.		Quoique bons, ils sont inférieurs à ceux de Samos.
100 à 200,000 fruits, suivant les années, pour Constantinople et Smyrne.		La production, déjà bien réduite, diminue de plus en plus.
	De 40 à 50,000 oques d'Anatolie, de Crète et de Grèce, au prix de 2 à 3 piastres.	Depuis la maladie des orangers et des citronniers, on a planté beaucoup d'oliviers qui ne produisent pas encore, 10,000 au moins depuis dix ou quinze ans.
	70,000 oques, surtout d'Anatolie; le reste de Samos, Mételin et la Crète.	Cette importation diminuera forcément à mesure que les arbres récemment plantés commenceront à produire.

TOPOGRAPHIE ANCIENNE.

« La capitale de l'île de Kos s'appelait primitivement Astypalæa, et était située dans un autre endroit que la ville actuelle, également sur le bord de la mer <sup>1</sup>. » C'est d'Astypalæa qu'il est question dans les guerres du Peloponnèse, quoiqu'elle ne soit pas désignée par son nom particulier; c'est elle que l'amiral lacédémonien, Astyochos, surprit et pilla en 412 <sup>2</sup>. Puisqu'elle était sans murailles (*ἀτείχιστον οὔσαν*), il est vraisemblable qu'elle était dans une position naturellement assez défendable pour qu'on n'eût pas jugé nécessaire de la fortifier. Elle devait de plus posséder un port ou une bonne rade, puisque, dans toute la suite de cette guerre, nous voyons les flottes péloponnésiennes et athéniennes venir tour à tour y jeter l'ancre. Elle était en outre située assez près d'une des deux montagnes de l'île pour que les habitants eussent, pendant le temps que les Lacédémoniens mirent à venir au mouillage et à débarquer leurs troupes, le moyen d'y chercher refuge. Or il n'y a dans toute l'île, la rade orientale étant exclue <sup>3</sup>, qu'une seule localité où ces trois conditions soient réunies. Cette localité est la vaste baie de Kastri, appelée aussi quelquefois Στὰ παλιά (Stampalia sur la carte de l'amirauté anglaise rectifiée par M. Helpman). Cette nécessité topographique, jointe à la remarquable signification du nom moderne, a porté Ludwig Ross <sup>4</sup> et M. Pullan <sup>5</sup> à placer dans cette région l'ancienne Astypalæa. Leur

<sup>1</sup> Strabon, XIV, II, 19. Ἡ δὲ τῶν Κόων πόλις ἐκαλεῖτο τὸ παλαιὸν Ἀστυπάλαια, καὶ ᾠκεῖτο ἐν ἄλλῳ τόπῳ ὁμοίως ἐπὶ θαλάττῃ.

<sup>2</sup> Thucyd. VIII, 41. Καὶ ἐς Κῶν Μεροπίδα ἐν τῷ παράπλῳ ἀποβάς, τὴν τε πόλιν ἀτείχιστον οὔσαν καὶ ὑπὸ σεισμοῦ, ὃς αὐτοῖς ἔτυχε μέγιστός γε δὴ ὢν μεμνήμεθα γενόμενος, ξυμπεπλωκυῖαν ἐκπορθεῖ, τῶν ἀνθρώπων ἐς τὰ ὄρη πεφευγόντων, καὶ τὴν χώραν καταδρομαῖς λείαν ἐποιεῖτο, πλὴν τῶν ἐλευθέρων · τούτους δὲ ἀφίει. — Un peu plus tard, Alcibiade la fortifia. Thucyd. VIII, 108. Καὶ Κῶν ἐτείχισε.

<sup>3</sup> Leake suppose qu'Astypalæa était sur la pointe Psalidi. Il n'y a là ni mouillage, ni eau, ni emplacement convenable pour une ville. Psalidi est de plus beaucoup trop près du site de la nouvelle Kos. (Leake, *Memoir on the Island of Cos, with a map*, dans les *Transactions of the Royal Society of literature*. 2<sup>e</sup> série, vol. I, 1843.

<sup>4</sup> *Reisen auf den griechischen Inseln*, II, 20<sup>e</sup> lettre, et III, 34<sup>e</sup> lettre; et *Reisen nach Kos, Halikarnassos, Rhodos und Cypern*. Halle, 1852.

<sup>5</sup> *Report on the Island of Cos*, by M. R. Popplewell Pullan (inséré dans le tome II du grand ouvrage de M. C. T. Newton : *Cnidus, Halicarnassus and Branchidæ*).

conjecture me paraît plausible. Mais en quel point précis du pourtour de la baie était située la ville? Ici les opinions diffèrent. Il existe sur les hauteurs, à l'ouest de Képhalos, des ruines nombreuses, restes d'un dème dont plusieurs inscriptions d'époque romaine nous apprennent le nom : Isthmos. Nous parlerons tout à l'heure de ces ruines. Au-dessous, sur le rivage même, au lieu appelé *Καυάπαις*, existent quelques ruines du moyen âge. C'est là que Ross a placé Astypalæa. Mais le plus rapide examen des lieux montre que, s'il y a jamais eu là un établissement hellénique, il n'a pu être que la *marine* de la ville située sur la hauteur. Si l'on veut faire d'Astypalæa une cité distincte d'Isthmos, on ne peut donc la placer que dans la partie orientale de la baie, soit sur le petit îlot de Kastri, rocher sans eau et à pic qui s'élève à une centaine de mètres de la côte, soit sur le rivage, en face même de ce rocher. Mais outre que sur l'îlot il n'y a pas la place nécessaire à une ville, et que sur la côte il n'y a ni position forte, ni source à une grande distance; sur l'un comme sur l'autre de ces points, aucune trace de constructions antiques n'autorise cette hypothèse. Il n'y a là ni tombeaux ni débris de colonnes. Les seules ruines sont, sur le rocher de Kastri, une petite église et quelques mesures de l'époque de la piraterie.

Force nous est donc de chercher, avec M. Pullan, Astypalæa sur les hauteurs mêmes de Képhalos, et d'admettre qu'elle et Isthmos n'étaient qu'une seule et même ville, soit que les deux noms aient été simultanément usités, soit, ce qui est plus vraisemblable, que le premier ait été mis de côté et remplacé par le second à l'époque romaine, alors que la localité qui le portait était réduite à la condition de simple dème.

Le choix fait par les premiers colons grecs des hauteurs de Képhalos pour s'y établir est d'ailleurs tout naturel. Ces colons, qui appartenaient à la race dorienne<sup>1</sup>, arrivaient par mer : ils devaient donc se fixer près d'un port. Peu nombreux, ils ne pouvaient s'aventurer dans la grande plaine du nord de l'île, au milieu d'une population carienne qui ne leur eût peut-être pas fait bon accueil : une position un peu isolée et facile à défendre leur convenait bien mieux<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Hérodote, VII, 93. Strabon, XIV, II, 6.

<sup>2</sup> Les premiers établissements grecs sur la côte d'Asie Mineure n'étaient que des *stations de commerce* établies en face de villes indigènes, quelque chose comme

La ville d'Astypalæa ou d'Isthmos, pour lui donner le nom sous lequel les monuments épigraphiques nous la font connaître, a laissé des ruines assez considérables.

Le haut plateau marneux qui s'étend à l'est du mont Latra domine, par des flancs escarpés, la partie ouest de la baie de Kastri. Les ravines profondes creusées par les eaux dans ce terrain friable y ont découpé plusieurs promontoires qui, reliés à la masse compacte du plateau par des cols très-étroits, ne présentent de tous les autres côtés que des pentes difficilement accessibles. C'est sur le plus oriental de ces promontoires qu'est situé le village de Képhalos. Les fragments antiques, les stèles funéraires, les autels ornés de bucranes ou de têtes de béliers reliées l'une à l'autre par des guirlandes, autels qui, à Kos comme à Nisyros et à Rhodes, ornaient fréquemment les tombeaux, enfin les triglyphes des temples y abondent, dans les rues et dans les murailles des maisons; les paysans possèdent quantité de monnaies, de pierres gravées, de poteries antiques, le tout en général sans valeur. Mais tous ces objets proviennent des environs; la ville hellénique n'était point là.

Le promontoire suivant, qui porte le nom caractéristique de τὰ παλάτια, est, au contraire, couvert de ruines. Sur le sommet même de la colline, l'église de la Παναγία Παλατιανή est bâtie sur les restes d'un temple antique<sup>1</sup>. Construit en larges plaques d'une pierre grise, assez semblable au *peperino*, mais plus dure, ce temple était dorique, et, autant qu'on peut en juger sans faire de fouilles, aptère, prostyle. L'entrée, comme dans les temples les plus anciens, était tournée à l'ouest. Il n'en reste que quelques

l'îlot hollandais de Desima en face de Nagasaki, ou la presqu'île portugaise de Macao auprès de Canton. Pour ces établissements, les Grecs choisirent à l'origine autant que possible des îlots voisins de la côte : par exemple, à Clazomènes, à Cnide, à Milet, à Iassos, à Éphèse, à Halicarnasse, à Cyzique, etc.; ou, là où il n'existait pas d'îlots convenables, des positions très-fortes. Ce n'est que lorsqu'ils furent devenus peu à peu beaucoup plus nombreux que les colons se décidèrent à passer sur la terre ferme et à s'installer sur l'emplacement des villes primitives indigènes, en général beaucoup plus *logeables* et plus commodément situées.

<sup>1</sup> Les tremblements de terre qui ont précédé la dernière éruption de Nisyros ont, paraît-il, renversé cette église. Pour la reconstruire, les paysans de Képhalos ont fait des fouilles aux environs et extrait du sol de nombreux blocs de marbre, quelques-uns couverts d'inscriptions. Il va sans dire que ces inscriptions ont été soigneusement grattées.

assises des murs latéraux de la cella, quelques tambours de colonnes renversées, un chapiteau entier et les fragments de deux ou trois autres, des triglyphes et des gouttes. La partie conservée du mur de la cella a sur le côté le moins détruit une longueur de 12<sup>m</sup>,50; peut-être ce mur avait-il jadis 1<sup>m</sup>,50 à 2 mètres de plus. Le chapiteau a 1<sup>m</sup>,30 de circonférence à la gorge, ornée de trois filets; les triglyphes ont 48 centimètres de hauteur et 32 centimètres de largeur totale; outre ceux que l'on trouve épars sur le sol autour du temple, il y en a un très-grand nombre encastrés dans les murs des maisons de Képhalos. Tous ces morceaux d'architecture rappellent, pour le style, les morceaux correspondants du temple d'Égine.

Autour du temple ont été trouvées un très-grand nombre d'inscriptions, dont la plupart, malheureusement, ont disparu sous le marteau des tailleurs de pierres<sup>1</sup>. Parmi celles qui subsistent encore, dans l'église, dans les champs voisins, dans la maisonnette du kaloyéros qui garde les clefs de la Panaghia, les unes sont simplement des épitaphes, les autres des inscriptions publiques honorifiques; une enfin, fragment impossible à restituer, se rapporte au culte de Dionysos. Ce serait donc à ce dieu qu'aurait été consacré le temple.

Sur les flancs de la colline, à l'est, on voit, à moitié cachés

<sup>1</sup> Le gouvernement turc, qui fait des règlements très-sévères sur les fouilles entreprises par les archéologues étrangers et contrecarre de son mieux leurs travaux, ne s'inquiète nullement de protéger les ruines contre les dévastations journalières des paysans. Ceux-ci regardent les édifices antiques comme des carrières de matériaux excellents et dont l'extraction ne coûte rien. Les Grecs surtout, qui, plus riches, construisent beaucoup plus, font des ravages incalculables. Ainsi les gens de Kélébech débitent en marches d'escaliers les marbres admirables du temple de Priène; avant peu, il n'en restera rien. Le Tauropolion d'Ikaria a été saccagé par les habitants de Rakhais, qui reconstruisaient leur église, et une foule d'inscriptions où l'on aurait trouvé des renseignements précieux sur ce culte si particulier, converties en moellons; j'en ai vu les éclats sur le sol. Les Européens donnent, d'ailleurs, l'exemple: la compagnie (anglaise) du chemin de fer de Cassaba ayant résolu d'ouvrir une nouvelle section de la ligne, de Cassaba à Alacheir, l'entrepreneur des travaux, un M. Williamson, a tiré les matériaux des ponts et des stations du théâtre de Sardes et de l'agora de Philadelphie. Je ne sais combien de décrets du peuple de cette dernière ville ont ainsi disparu. A Samos, enfin, île grecque et qui, pour son administration intérieure, est entièrement indépendante, le môle de Tigani a été construit avec des pierres antiques; tambours de colonnes, blocs du mur d'enceinte, inscriptions, tout a été enfoui pêle-mêle: l'ingénieur chargé des travaux était, celui-là, un Allemand.

par les terres éboulées, les restes d'un mur d'enceinte d'appareil régulier, probablement le mur dont Alcibiade entourait la ville.

Dans la gorge, à l'ouest de la Panaghia, coule une magnifique source. L'eau, claire et abondante, est recueillie dans un bassin de construction moderne, mais fait avec d'énormes blocs de pierre qui ont certainement appartenu à quelque construction antique existant primitivement en ce lieu.

De l'autre côté de cette gorge, sur l'éperon du plateau qui fait face à la colline de la Panaghia, se trouvent les ruines d'un autre petit temple, également en pierre grise et d'ordre dorique, mais périptère et plus archaïque. Les blocs des murs, les tambours des colonnes, les chapiteaux sont dispersés pêle-mêle sur le sol; l'eau torrentielle des pluies en a même roulé bon nombre plus bas dans la gorge; d'autres fragments enfin, des triglyphes par exemple, ont été portés à Képhalos. C'est également dans ce village qu'a été transportée une inscription, gravée sur un autel rond en marbre, et consacrée à Asklépios et à Hygie par un monarque et huit *ιεροποιοί*. Ce temple était donc celui d'Asklépios.

Sur le plateau qui domine ces ruines, deux habitants de Képhalos, qui cherchent dans le produit des fouilles un allègement à leur misère, ont trouvé plusieurs chambres sépulcrales. J'ai vu une coupe qui provenait de cette nécropole : elle était noire, à figures rouges, et d'une exécution assez soignée. Une couronne en or et des bijoux trouvés en cet endroit, il y a quelques années, ont été confisqués par le kaïmakam, quoique celui qui les avait découverts fût musulman.

Enfin, sur le rivage, à l'endroit où se termine la gorge de la fontaine, on voit plusieurs petites églises du moyen âge qui renferment de nombreux fragments de marbres, et quelques restes d'habitations du même temps. Ces ruines ont fait donner à cet endroit le nom de *Καμάrais* (les chambres). Là a dû être le port d'Astypalæa. On pourrait aussi le chercher entre l'îlot de Kastri et la terre. Les habitants du pays prétendent en effet que l'îlot était relié à la côte par un môle dont les restes seraient encore visibles par un temps calme : je n'ai pu les apercevoir.

Bien située au point de vue maritime et militaire, Astypalæa avait l'inconvénient d'être dans un territoire stérile, et à plusieurs heures de marche de la magnifique plaine de la partie orientale

de l'île, qui dut être de bonne heure couverte de villages<sup>1</sup>. Aussi, la 3<sup>e</sup> année de la 103<sup>e</sup> olympiade (366), à la suite de troubles intérieurs, une partie de ses habitants émigra-t-elle pour aller se fixer auprès du cap Skandarion (Khoum-bournou), à l'extrémité de la plaine<sup>2</sup>. Déjà existait auprès de ce lieu le grand sanctuaire d'Asklépios auquel l'île devait sa célébrité, et il n'est pas possible que sur la côte, auprès de ce sanctuaire, il n'y eût pas un centre de population considérable. C'est sans doute dans ce bourg déjà existant que les émigrés d'Astypalæa vinrent s'établir (*μετώκησαν*), et par leur accession ils le firent passer du rang de simple dème à celui de capitale<sup>3</sup>. Les villages de la plaine bénéficiaient trop de ce changement pour ne pas y coopérer. Peut-être d'ailleurs, comme lorsque Rhodes fut fondée, appela-t-on par des privilèges dans la cité naissante les habitants des campagnes et ceux des villes voisines de la côte d'Asie. C'est peut-être aussi à l'occasion de la fondation de la nouvelle ville que furent promulguées ces lois dont la sagesse était si admirée, que lorsqu'Antigone réunit Lébédos à Téos, il en imposa l'adoption à la nouvelle cité ainsi formée<sup>4</sup>. Quoi qu'il en soit, la population devint rapidement

<sup>1</sup> Homère, *Iliade*, XIV, 255. *Καί μιν ἔπειτα Κόων δ' εὐναιομένην ἀπένεικας*. Cf. *ibid.* XV, 28.

<sup>2</sup> Diodore Sic. XV, LXXVI. *Ἄμα δὲ τούτοις πωραττομένοις Κῶοι μετώκησαν εἰς τὴν νῦν οἰκουμένην πόλιν, καὶ κατεσκευάσαν αὐτὴν ἀξιόλογον· πλεῆθος τε γὰρ ἀνδρῶν εἰς ταύτην ἠθροίσθη καὶ τεῖχην πολυτελεῆ κατεσκευάσθη καὶ λιμὴν ἀξιόλογος. Ἀπὸ δὲ τούτων τῶν χρόνων αἰεὶ μᾶλλον ἠϋξήθη προσόδοις τε δημοσῖαις καὶ τοῖς τῶν ἰδιωτῶν πλοῦτοις, καὶ τὸ σύνολον ἐνάμιλλος ἐγένετο ταῖς πρωτευούσαις πόλεσιν.* — Strabon, XIV, II, 19. *Ἐπειτα διὰ Σιάσιν μετώκησαν εἰς τὴν νῦν πόλιν περὶ τὸ Σκανδάριον, καὶ μετωνόμασαν Κῶν ὁμωνύμως τῇ νήσῳ. Ἡ μὲν οὖν πόλις οὐ μεγάλη, κάλλιστα δὲ πασῶν συνφμισμένη καὶ ιδέσθαι τοῖς καταπλέουσιν ἠδίστη.* Cf. Aristote, *Politic.* V, 4, 2. *Fragm. hist. gr.* Didot, II, 161, 184.

<sup>3</sup> Les mots *μετώκησαν* et surtout *μετωνόμασαν* ne seraient pas justes s'il s'agissait d'une fondation véritable.

<sup>4</sup> Lebas-Waddington. *Voy. Arch. Asie Mineure*, sect. I, IV, n° 86. Téos, l. 56, sq. . . . . *Οἱ μὲν παρ' ὑμῶν ᾤοντο δεῖν τοῖς παρ' ὑμῖν [νόμοις χρᾶσθαι, οἱ δὲ τῶν Λεβεδίων ἡξίου ἐξ ἑτέρας τινὸς πόλεως μεταπεμψαμένους [χρᾶσθαι· ἡμεῖς δὲ δικαιοτέρον ὑπολαμβάνομεν εἶναι ἐξ ἄλλης πόλεως μεταπέμψασθαι, καὶ κελεύσαντες μὲν ἀμφοτέρους λέγειν ἐν ποίας πόλεως βούλονται χρᾶσθαι νόμοις, συνομολογησάντων δὲ ἀμφοτέρων ὥστε τοῖς Κῶων νόμοις χρῆσθαι, ἐπικεκρίκαμεν τοὺς [.....]ν πρὸς τοὺς νόμους ὅπως δῶσιν ὑμῖν ἐγγράψασθαι. Οἰόμεθα δὲ [δεῖν ὑμᾶς ἀποδεικνύ]ναι τρεῖς ἀνδρας εὐθὺς ὅταν [ἢ] ἀπόκ[ρι]σις ἀναγνωσθῆ, καὶ ἀποστ[εῖλαι ἐς Κῶν ἐν ἡμέρᾳ]ις τρισὶν ἐκγράψασθαι τοὺς νόμους, τοὺς δὲ ἀποσταλέντας ἐ[π]α[να]φέρειν τοὺς νόμους ἐσφραγισμένους τῇ Κῶων σφραγίδι ἐν ἡμέραις*



considérable (*πληθος ἀνδρῶν ἠθροίσθη*); une enceinte au courant des progrès que l'architecture militaire avait faits à la suite de la guerre de Péloponnèse fut construite (*τείχη πολυτελῆ κατεσκευάσθη*); et l'on creusa, peut-être en utilisant une lagune formée par l'embouchure d'un petit ruisseau, un port vaste, excellent (*λιμὴν ἀξιόλογος*) et entièrement fermé (*κλειστός*)<sup>1</sup>; enfin, si la ville n'était pas très-grande, elle était mieux bâtie qu'aucune autre ville de la Grèce (*κάλλιστα πασῶν συνωκισμένη*), et pouvait, à ce point de vue, rivaliser avec les cités les plus puissantes (*ἐνάμιλλος ταῖς πρωτευούσαις πόλεσιν*). Les jardins qui ont toujours dû l'entourer, et l'admirable fond de décor que formaient derrière elles les montagnes, en rendaient d'ailleurs, alors comme aujourd'hui, l'aspect très-agréable à ceux qui arrivaient par mer (*ιδέσθαι τοῖς καταπλεύουσιν ἠδίστη*).

Parmi la nombreuse population qui accourut de tous côtés dans la nouvelle ville, il est intéressant de trouver une colonie juive. L'existence de cette colonie n'est affirmée, il est vrai, par aucun témoignage positif, mais plusieurs faits qui seraient inexplicables sans elle en sont la preuve indirecte.

Le premier de ces faits est emprunté par Flavius Josèphe à l'*Histoire* perdue de Strabon : « Un des témoignages de la grande richesse du Temple, dit Josèphe, est le fait rapporté en ces termes par Strabon le Cappadocien : Mithridate envoya des agents à Kos et mit la main sur les sommes que la reine Cléopâtre avait placées là et sur les 800 talents des Juifs (4,458,000 francs). Or il n'y a chez nous d'autres richesses publiques que les trésors de Dieu, et il est évident que ces sommes avaient été envoyées à Kos par les Juifs de l'Asie, à cause de la peur inspirée par Mithridate : car il n'est pas vraisemblable que les Juifs de Judée, possédant une ville forte et le temple, aient expédié de l'argent à Kos; ce n'est pas non plus croyable de ceux d'Alexandrie, qui n'avaient rien à craindre de Mithridate<sup>2</sup>. » Que ces 800 talents fussent en effet des

τριάκοντα... Cf. *ibid.* l. 120. . . Comparez un fragment d'inscription de Kos publié par M. Pantélidis (*Pandore*, t. XVII, n° 401, p. 431).

<sup>1</sup> Scylax, *Périples*, 99 (Carie). Νῆσος Κῶς καὶ πόλις καὶ λιμὴν κλειστός.

<sup>2</sup> Flav. Josèphe, *Ant. Jud.* XIV, VII, 2. Οὐκ ἔστι δὲ ἀμάρτυρον τὸ μέγεθος τῶν προειρημένων χρημάτων... ἀλλὰ πολλοὶ τε ἄλλοι τῶν συγγραφέων ἡμῖν μαρτυροῦσι, καὶ Στράβων ὁ Καππάδοξ οὕτω λέγων· «πέμψας δὲ Μιθριδάτης εἰς Κῶ ἔλαβε τὰ χρήματα, ἀπερ' ἔθετο ἐκεῖ Κλεοπάτρα ἢ βασιλίσσα, καὶ τὰ τῶν Ἰουδαίων ὀκτακόσια τάλαντα.» Ἡμῖν δὲ δημόσια χρήματα οὐκ ἔστιν ἢ τὰ τοῦ Θεοῦ μόνα, καὶ δήλου

dons faits au temple, ou qu'ils appartenissent à des Juifs d'Asie Mineure qui les auraient fait passer à Kos pour plus de sûreté, il n'en est pas moins évident que ce n'est pas dans l'Asklépiéion qu'ils étaient déposés; les Juifs ne les y auraient point mis, et Mithridate, qui n'osait rien faire aux Romains réfugiés dans le péribole du temple, ne les aurait point pris. Ils n'avaient pu être confiés qu'à des banquiers juifs établis dans l'île, et en correspondance (pour ne pas dire en compte courant) avec leurs compatriotes de Milet, d'Éphèse, de Tralles, d'Halicarnasse, etc.

Les trésors de tout genre, sommes d'argent, objets d'art, pierreries, parures, que la reine Cléopâtre avait mis en dépôt à Kos, ne devaient pas non plus être dans l'Asklépiéion, car ils y auraient été respectés. D'ailleurs, les mots *ἔθετο* (Strabon), *παρέθετο* (Appien)<sup>1</sup> ont un sens précis, celui de dépôt de valeurs, soit placées à intérêt, soit laissées en gage d'une somme prêtée. Cléopâtre, en laissant à Kos son petit-fils Ptolémée Alexandre II, semble avoir voulu garder sous sa main un prétendant possible au trône, dont elle pourrait se servir si quelque révolution la forçait à s'enfuir de l'Égypte. Avait-elle, dans la même intention, et pour se ménager des ressources pécuniaires, mis ses bijoux en sûreté, soit dans le trésor de la ville, soit chez des banquiers? Ces banquiers étaient-ils des Juifs? Nous connaissons trop mal ces faits pour qu'il nous soit possible de faire autre chose que risquer des conjectures.

Un document plus concluant est une lettre écrite aux magistrats de Kos par C. Fannius C. F., qui exerçait en Asie les pouvoirs de préteur en 55 avant Jésus-Christ<sup>2</sup>. Cette lettre avait été remise

*ὅτι ταῦτα μετήνεγκαν εἰς Κῶ τὰ χρήματα οἱ ἐν τῇ Ἀσίᾳ Ἰουδαῖοι διὰ τὸν ἐκ Μιθριδάτου φόβον· οὐ γὰρ εἰκὸς τοὺς ἐν τῇ Ἰουδαίᾳ, πόλιν τε ὄχυρὰν ἔχοντας καὶ τὸν ναὸν, πέμπειν χρήματα εἰς Κῶ· ἀλλ' οὐδὲ τοὺς ἐν Ἀλεξανδρείᾳ κατοικοῦντας Ἰουδαίους πιθανὸν τοῦτ' ἐστὶ ποιῆσαι, μηδὲν Μιθριδάτην δεδιότας.*

<sup>1</sup> Appien, *Mithr.* cxv (parlant de l'immense quantité d'objets précieux amassés par Mithridate): *καὶ ἦν. . . τὰ δὲ ἐκ τῆς Πτολεμαίων ἀρχῆς, ὅσα Κλεοπάτρα Κῶν παρέθετο, καὶ Κῶν Μιθριδάτην δεδώκεσαν.* Cf. *ibid.* xliii. *Μιθριδάτης δὲ ἐς μὲν Κῶ κατέπλευσε, Κῶν αὐτὸν ἀσμένως δεχομένων. Καὶ τὸν Ἀλεξάνδρου παῖδα τοῦ βασιλεύοντος Αἰγύπτου, σὺν χρήμασι πολλοῖς ὑπὸ τῆς μάμμης Κλεοπάτρας ἐν Κῶ καταλελειμμένον, παραλαβὼν ἔτρεφε βασιλικῶς· ἐκ τε τῶν Κλεοπάτρας Θησαυρῶν γάρζαν πολλὴν καὶ τέχνην καὶ λίθους καὶ κόσμους γυναικείους καὶ χρήματα πολλὰ ἐς τὸν Πόντον ἐπεμψεν.*

<sup>2</sup> Flav. Josèphe, *Ant. Jud.* XIV, x, 15. *Γάιος Φάννιος, Γαίου υἱὸς, στρατηγὸς Ἰσπατος, Κῶν ἀρχουσι χαίρειν. Βούλομαι ὑμᾶς γυνῶναι ὅτι πρέσβεις Ἰουδαίων με προσήλθον, ἀξιοῦντες λαβεῖν τὰ ὑπὸ τῆς συγκλήτου δόγματα περὶ αὐτῶν γεγυῶτα.*

par C. Fannius à des ambassadeurs d'Hyrchan envoyés en Asie Mineure pour visiter les diverses colonies juives, s'informer de leur situation et obtenir pour elles des gouverneurs romains une protection efficace contre la malveillance des habitants des villes dans lesquelles elles étaient établies. Si donc les ambassadeurs, après avoir vu Fannius, se rendent à Kos, c'est que là il y avait un établissement juif; ce qui prouve bien que la lettre dont ils se munissent n'est pas une simple lettre de recommandation destinée à leur assurer bon accueil à leur passage, c'est qu'ils ont soin d'y faire joindre la copie des sénatus-consultes par lesquels le peuple juif était déclaré ami du peuple romain (*ὑποτέτακται δὲ τὰ δεδογμένα*).

C'est à l'établissement chez elle de cette colonie juive que la ville de Kos dut, sans aucun doute, d'être l'objet des libéralités du roi Hérode. Il assura à ses gymnases une rente perpétuelle, et pour que cette rente fût toujours servie, il plaça à Kos même le capital, peut-être chez ces mêmes banquiers juifs que nous y avons déjà entrevus<sup>1</sup>.

Une inscription en l'honneur du fils d'Hérode, M. Herodes Antipas, tétrarque de Galilée et de Pérée, a été copiée dans l'île par Spon (*Misc. erud. ant.* X, 53, p. 338) et publiée de nouveau par Böckh, *C. I. Gr.* n° 2502.

ΗΡΩΔΗΝ  
ΗΡΩΔΟΥΤΟΥΒΑΣΙΛΕΩΣΥΙΟΝ  
ΤΕΤΡΑΡΧΗΝ  
ΦΙΛΩΝΑΓΓΛΑΟΥΦΥΣΕΙΔΕΝΙΚΩΝΟΣ  
ΤΟΝΑΥΤΟΥΞΕΝΟΝΚΑΙΦΙΛΟΝ

La Judée n'était pas d'ailleurs la seule partie de la Syrie qui eût fourni des habitants à la nouvelle Kos. Au milieu du iv<sup>e</sup> siècle, le Chaldéen Bar-Osia, appelé par les Grecs et les Romains Bérose, vint s'y fixer et y ouvrir une école célèbre d'astronomie et d'astrologie. C'est à ce Bérose qu'on attribue l'invention de l'espèce de cadran solaire appelée Hémicycle, qui resta toujours la plus em-

*Ἐποτέτακται δὲ τὰ δεδογμένα. Ὑμᾶς θέλω φροντίσαι καὶ προνοῆσαι τῶν ἀνθρώπων κατὰ τὸ συγκλήτου δόγμα, ὅπως διὰ τῆς ὑμετέρας χώρας εἰς τὴν οἰκίαν ἀσφαλῶς ἀνακομισθῶσι. Voy. sur. C. Fannius, Waddington, *Fastes des prov. asiat.* I, p. 64-67, n° 34.*

<sup>1</sup> Flav. Josèphe, *Bell. Jud.* I, XXI, 11 (à propos d'Hérode). Πολλοὶ δὲ πόλεις, ὡς περ κοινωνοὶ τῆς βασιλείας, καὶ χώραν ἔλαβον παρ' αὐτοῦ· γυμνασιάρχιας δὲ ἄλλας ἐπειθήσις τε καὶ διηνεκέσιν ἐδωρήσατο προσόδοις, κατατάξας, ὡς περ Κόφους, ἵνα μηδέποτε ἐκλείπη τὸ γέρας.

ployée par les anciens, même après l'invention du cadran conique par Dionysodore de Mélos<sup>1</sup>. Bérose n'était probablement en cela, comme en fait d'astrologie, que le propagateur dans le monde grec des inventions astronomiques des Chaldéens et des Phéniciens.

D'Ansse de Villosion avait vu à Kos un cadran solaire (Manuscrits de Villosion, à la Bibliothèque nationale, t. II, p. 259. — Cf. *Mém. Acad. inscr.* XLVII, p. 325). Il en donne l'inscription, que Böckh a publiée (*C. I. Gr.* 2510), en la restituant ainsi :

ΚΑΛ] ΛΙΠΡΟΣ<sup>2</sup>  
 ΑΥΤΟΦ[Ω]Ν[Τ]ΟΣ  
 ΤΟΩΡΟΛΟΓΙΟΝΤΥΧΑΙ  
 ΑΓΑΘΑΙΚΑΙΑΓΑΘΩΙ  
 ΔΑΙΜΟΝΙΚΑΙΤΩΙΔΑΜΩΙ

Il serait intéressant de savoir si ce cadran solaire était du système de Bérose. Mais Villosion, avec sa légèreté ordinaire, a oublié de le décrire.

Un décret de proxénie<sup>3</sup> en l'honneur d'un Tyrien dont le nom sémitique a été rendu en grec par Théron, fils de Boudastratos,

<sup>1</sup> Vitruve, IX, VI, éd. Rose et Muller-Strübing, p. 232. « Chaldæorum rationationibus est concedendum quod propria est eorum genethliologia ratio. . . . primusque Berossus in insula et civitate Coos con-sedit ibique aperuit disciplinam, post ei studens Antipater. . . » Cf. *ibid.* IX, II, p. 224. « Berossus qui ab Chaldæorum civitate sive natione progressus in Asia etiam disciplinam chaldaicam patefecit. . . » Cf. *ibid.* IX, VIII, p. 236. « Hemicyclium excavatum ex quadrato ad enclimaque succisum Berossus Chaldæus dicitur invenisse. » — Sur l'hémicycle de Bérose et les autres genres de cadrans solaires, voyez une étude de mon frère M. G. Rayet dans les *Annales de physique et de chimie*, septembre 1875, t. VI, p. 52.

<sup>2</sup> On pourrait aussi lire ΦΙ]ΛΙΠΡΟΣ

<sup>3</sup> Ce décret est encastré dans le mur de la maison d'un négociant de Khora, nommé Georges Thymanakis. Il a été publié par M. Sakkélion (*Pandore*, n° 494, p. 302 A, 15 octobre 1870), d'après une copie de M. Démétrios Platanistis. M. Thymanakis ne m'a permis ni de l'estamper ni de le copier, s'imaginant, comme le font assez souvent les paysans grecs, que ce marbre était un trésor et qu'en en « soulevant les caractères » (ἀν ἐσηκόνουν τὰ γράμματα), j'en détruirais toute la valeur. Voici le texte du décret : Ἐδοξε τῷ βουλῆ καὶ τῷ δῆμῳ· Διαγόρας Κλευχίου εἶπε· Ἐπειδὴ Θήρων Βουδαστράτου, Τύριος, ἀνὴρ ἀγαθὸς ἐστὶ περὶ τὸν δᾶμον τὸν Κωίων, καὶ ἐμ πᾶσι τοῖς καιροῖς χρείας διατελεῖ παρεχόμενος πᾶσι Κωίοις, δεδόχθαι τῷ δῆμῳ ἐπαινέσαι τε αὐτὸν καὶ ἡμεν πρόξενον τᾶς πόλιος τᾶς Κωίων, καὶ ἐγγόνους. Ἡμεν δὲ αὐτοῖς ἐσπλουν καὶ ἐκπλουν καὶ ἐμ πολέμῳ καὶ ἐν εἰρήνῃ ἀσυλεῖ καὶ ἀσπονδεῖ, καὶ αὐτοῖς καὶ χρήμασι τοῖς αὐτῶν. . . . ?]αὶ μισθωσάντω. Ἀναγρ[άφαι δὲ τὰν] προξενίαν ἐς τὰν σ[τά]λαν καὶ σ[τή]σαι ἐν τῷ ἱερῷ τῶν [δωδέκα Θεῶν]. Après le mot χρήμασι, la copie de M. Sakkélion renferme certainement quelque inexactitude. Il faudrait quelque chose comme : τοῖ [δὲ ταμίαι τὰν

achève d'attester l'importance des rapports commerciaux de Kos avec la Phénicie et la Syrie à l'époque macédonienne.

Sont-ce ces relations avec Tyr et cet établissement d'immigrants venus des côtes de Syrie, qui amenèrent l'introduction à Kos de l'élève des vers à soie et de la fabrication de ces étoffes légères qui portaient chez les Romains le nom de *Coa*? Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, cette fabrication fut, à l'époque romaine, une des principales sources de la richesse de l'île, et mérite à ce titre que nous nous y arrêtions un instant<sup>1</sup>.

Originaire du pays des Sères, dans l'Asie centrale, l'élève du bombyx et la fabrication des étoffes de soie dut se répandre d'assez bonne heure en Assyrie<sup>2</sup>. Il est probable que les étoffes assyriennes, souvent vantées par les poètes grecs et latins, étaient en soie. A l'époque de Pline, ces étoffes étaient encore les plus appréciées<sup>3</sup>. Les Phéniciens se bornaient-ils à les répandre dans l'Occident telles qu'ils les recevaient? La soie était-elle envoyée brute ou en cocons de l'Assyrie à Tyr et à Sidon pour y être tissée et teinte en pourpre, comme l'étaient aussi les laines? L'élève du bombyx même finit-elle par s'acclimater en Phénicie? Ici encore, comme bien des fois dans le cours de cette étude, nous en sommes réduits aux conjectures. En tout cas, ce ne peut guère être que de la Phénicie que les vers à soie ont été introduits à Kos. Car malgré l'opinion contraire d'Orelli et de Vossius<sup>4</sup>, il est certain qu'ils y ont été élevés dès le iv<sup>e</sup> siècle avant l'ère chrétienne.

Pline, qui l'affirme d'une manière positive, décrit cette élève telle qu'elle se faisait à Kos, dans des termes fort inexacts : il semble qu'il ait résumé de mémoire et sans le comprendre un auteur beaucoup mieux informé. Néanmoins en s'aidant, pour l'interprétation de son récit<sup>5</sup>, des termes beaucoup plus brefs,

σῆδλ]α[ε] μισθωσάντω. בודשחורת (Bodaschoret suivant la prononciation hébraïque) est le nom d'un roi de Sidon dans la deuxième inscription de Sidon, l. 2.

<sup>1</sup> Sur les soieries de Kos, voyez une intéressante étude de l'abbé Brotier, *Mémoire sur les connoissances et l'usage de la soie chez les Romains*. Mém. Ac. inscr. t. XLVI, p. 452-462. Cf. Pardessus, *ibid.* N. S. XV. Pariset, *Histoire de la soie*, I; Paris, 1862. Waddington, *Édit de Dioclétien*, n. 84, 85, 86.

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.* XI, xxv. « Quartum inter hæc genus est bombycum, in Assyria proveniens. »

<sup>3</sup> Cf. *ibid.* xxvii. « Assyria tamen bombyce adhuc feminis cedimus. »

<sup>4</sup> Orelli, *Ad Hor. Carm.* IV, XIII, 13. Vossius, *Epist. myth.* vol. III, p. 343. Cf. Kuester, *De Co insula*, p. 31.

<sup>5</sup> Pline, *Hist. nat.* XI, xxvii. « Bombycas et in Co insula nasci tradunt, cupressi,

mais plus justes du chapitre précédent (xxvi), emprunté à Aristote (*Hist. anim.* V, xx), on parvient à distinguer nettement toutes les phases de la vie du ver à soie, la naissance des chenilles (*papiliones parvos nudosque*; il a employé au chapitre xxvi le mot propre (*eruca*); les mues, fort inexactement dépeintes (*villis inhorrescere*); la montée (*trahi inter ramos*); la métamorphose en chrysalides (*corpori involvi nido volubili*); la cueillette des cocons (*ab homine tolli*); la conservation dans des cruches des cocons gardés pour la graine (*fictilibusque vasis, etc.*); la naissance et la mort des papillons (*subnasci sui generis plumas, etc.*); enfin, le ramollissement des cocons intacts dans l'eau tiède (*humore lentescere*) et le dévidage (*tenuari, ou mieux au chapitre xxvi, redordiri*) au moyen d'un fuseau de jonc. S'il fallait prendre ce texte à la lettre, les cocons employés à Kos auraient été les cocons percés, qui se filent et ne se dévident pas, et les *Coa* auraient été de la filoselle, et non de la vraie soie. C'est l'avis de M. Pariset, suivi par M. Waddington. M. Mommsen soutient avec raison, je crois, l'opinion contraire. Elle est mieux d'accord avec le sens de *ἀναλύειν* et de *redordiri*. Le dévidage des cocons intacts est d'ailleurs infiniment plus facile que le filage des cocons percés.

Aristote nous a transmis le nom de l'inventeur du moyen de dévider et de filer les cocons. C'était une femme, Pamphilé, fille de Platès, de Kos<sup>1</sup>. Pline parle aussi de Pamphilé dans deux passages, et les deux fois, il la fait naître à Céos<sup>2</sup>. L'erreur,

terebinthi, fraxini, quercus florem imbribus decussum terræ halitu animante : fieri autem primo papiliones parvos nudosque; mox frigorum impatientia villis inhorrescere, et adversus hiemem tunicas sibi instaurare densas, pedum asperitate radentes foliorum lanuginem vellere; hanc ab his cogi unguium carminatione, mox trahi inter ramos, tenuari ceu pectine, postea apprehensam corpori involvi nido volubili; tum ab homine tolli, fictilibusque vasis tepore et furfurum esca nutriri: atque ita subnasci sui generis plumas, quibus vestitos ad alia pensa dimitti. Quæ vero capta sunt lanificia, humore lentescere, mox in fila tenuari junceo fuso.»

<sup>1</sup> Aristote, *Hist. anim.* V, xx, 6. Ἐκ δὲ τούτου τοῦ ζώου καὶ τὰ βομβύκια ἀναλύουσι τῶν γυναικῶν τινες ἀναπηριζόμεναι, κἀπειτα ὑφαίνουσι· πρώτη δὲ ὑφῆναι ἐν Κῶ Πамφίλη Πλάτew θυγάτηρ.

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.* XI, xxvi. «Felas araneorum modo texunt ad vestem luxumque feminarum, quæ Bombycina appellantur. Prima eas redordiri, rursusque texere invenit in Ceo mulier Pamphila Latoi filia, non fraudanda gloria excogitata rationis ut denudet feminas vestis.» *Id.* IV, xx. «Dein Ceos... ex hac profectam delicatorem feminis vestem auctor est Varro.»

qu'elle soit de Pline ou de Varron, aux écrits duquel il se réfère, est évidente. Pline, du reste, cite le plus souvent de mémoire et sans vérifier l'exactitude de ses souvenirs. La confusion qu'il commet ici montre avec quelle défiance il faut se servir de ses textes quand ils ne sont pas corroborés par les témoignages d'auteurs plus graves.

Les vers à soie élevés à Kos étaient-ils ceux du mûrier? Pline affirme au contraire qu'ils vivaient sur les chênes, les frênes, les térébinthes et les cyprès. L'abbé Brotier admet l'exactitude de cette assertion. Il existe en effet des bombyx de chêne, avec les cocons desquels, en Chine et au Japon, on fait une soie rude et grossière; il y en a aussi qui vivent sur le frêne. Mais on n'en connaît pas sur le térébinthe, et il est difficile de croire qu'il y en ait de capables de se nourrir d'une feuille aussi dure que celle du cyprès. Forcés de rejeter une partie au moins du témoignage de Pline, où nous arrêterons-nous? Admettrons-nous que les bombyx de Kos étaient ceux du chêne? mais les chênes sont aujourd'hui fort rares dans l'Archipel, et il n'est pas probable qu'ils fussent plus communs jadis : les poètes anciens qui nous parlent si souvent, lorsqu'ils décrivent les paysages des îles, des peupliers blancs, des pins, des platanes, des ormeaux, ne mentionnent presque jamais le chêne, si beau pourtant, et dont la majesté les aurait assurément frappés.

C'étaient des femmes qui étaient surtout employées au dévidage des cocons, au filage et au tissage de la soie<sup>1</sup>. Les étoffes ainsi fabriquées étaient le plus souvent teintes en rouge avec de la pourpre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Aristote, *Hist. anim.* V, xx, 6. Τὰ βομβύκια ἀναλόουσι τῶν γυναικῶν τινες . . . κἀπειτα ὑφαίνουσι. Cf. l'inventrice, Pamphilé. — Tibulle, *Eleg.* II, III, 55 :

Illa gerat vestes tenues quas femina Coa  
Texuit, auratas disposuitque vias.

<sup>2</sup> Horace, *Odes*, IV, XIII, 13. A Lydé devenue vieille :

Nec Coæ referunt jam tibi purpuræ  
Nec clari lapides tempora, quæ semel  
Notis condita fastis  
Inclisit volucris dies.

Juvénal, VIII, 101. « . . . Conchylia Coa. »

Cf. peut-être (s'il faut admettre la correction de Lachmann) Properce, II, 1, 5 :

Sive illam Cois fulgentem incedere coccis,  
Hoc totum in Coa veste volumen erit.

(vulgo *cogis* ou *vidi*).



Le coquillage qui produit cette couleur était et est encore assez abondant dans la mer, en général peu profonde, qui s'étend entre Samos et Kos. Une inscription copiée à Khora par Köhler, et publiée d'après lui par Böckh<sup>1</sup>, mentionne un marchand de pourpre et sa fille qui faisait le même commerce.

ΜΑΡ[Κ]ΟΥΣΠΕ  
ΔΙΟΥΝΑΣΩ  
ΝΟΣ  
ΠΟΡΦΥΡΟΠΩ  
ΛΟΥ  
ΕΛΠΙΔΟΣ  
ΣΠΕΔΙΑΣ  
ΠΟΡΦΥΡΟΠΩ  
[ΛΙΔΟΣ]

Ces étoffes étaient aussi quelquefois brodées d'or<sup>2</sup>.

Moins estimées que celles d'Assyrie, les soieries de Kos n'en étaient pas moins extrêmement fines, souples et légères<sup>3</sup>. L'avantage qu'elles avaient d'accuser franchement tout ce qu'elles étaient censées couvrir les fit d'abord adopter par les chanteuses, les danseuses, les musiciennes et les courtisanes de tout genre. Horace, après avoir parlé des déceptions que le vêtement long et chaste des femmes honnêtes prépare à leurs séducteurs : « Au contraire, » dit-il, « la courtisane ne cache rien : dans sa robe de Kos, on la voit comme si elle était nue; on sait si sa jambe n'est pas mal, si son pied n'est pas vilain; on peut mesurer de l'œil l'ampleur de ses formes<sup>4</sup>. » Le nombre de fois où les étoffes de Kos sont mentionnées par Ovide, Tibulle, Propertius, prouve combien elles

<sup>1</sup> Böckh, *C. I. Gr.* n° 2519.

<sup>2</sup> Tibulle, *Eleg.* II, III, 56. « . . . Auratas implicuitque vias. »

<sup>3</sup> Juvénal, VI, 259.

Hæ sunt quæ tenui sudant in cyclade, quarum  
Delicias et panniculus bombycinus urit.

Tibulle, *Eleg.* II, III, 55. « . . . Vestes tenues. » — Perse, V, 135. « Lubrica Coa. »

<sup>4</sup> Horace, *Sat.* I, II, 101.

Alterâ nil obstat : Cois tibi pæne videre est  
Ut nudam, ne cruce malo, ne sit pede turpi;  
Metiri possis oculo latus.

étaient à la mode parmi les femmes légères auxquelles sont consacrés les vers de ces poètes<sup>1</sup>.

On voit fréquemment dans les peintures de Pompéi des déesses ou des danseuses autour du corps desquelles flotte, sans en dissimuler aucun des plus intimes détails, une sorte de gaze légère, ou, pour employer la pittoresque expression de Pétrone, un peu d'air tissé, un simple nuage<sup>2</sup>. Ces voiles si transparents ne sont pas, je crois, œuvre de fantaisie. Dans la liberté des festins, sinon dans la rue, les courtisanes devaient s'habiller ainsi.

Du demi-monde, l'usage des étoffes de soie ne pouvait manquer de passer vite aux honnêtes femmes; malgré l'indignation des philosophes<sup>3</sup>, l'usage en fut bientôt général. Aussi, dès le II<sup>e</sup> siècle, donnaient-elles lieu à un commerce très-important. En 169, un nommé A. Plutius Epaphroditus, négociant en soieries, *negociator sericarius*, fondait à Gabies un temple dans lequel il consacrait une statue de Vénus en bronze, quatre autres statues et un autel de même métal; à l'occasion de la dédicace, il faisait de grandes largesses aux décurions, aux *seviri augustales* et à tous les boutiquiers de la ville; enfin, il constituait une rente destinée à subvenir aux frais d'un repas annuel des décurions et des sévirs, le jour anniversaire de la naissance de sa fille Plutia Vera<sup>4</sup>. A l'époque des Antonins, les impératrices mêmes avaient des robes

<sup>1</sup> Outre les passages déjà cités, Tibulle, II, IV, 29 :

Hinc Coa puellis  
Vestis, et e rubro lucida concha mari.

Aulus Sabinus :

Dicitur et Coa sedisse in veste puella.

Ovide, *Art d'aimer*, II, 298 :

Sive erit in Tyriis, Tyrios laudabis amictus;  
Sive erit in Cois, Coa decere puta.

Propertius, I, II, 2 :

Quid juvat ornato procedere, vita, capillo,  
Et tenues Coa veste movere sinus?

<sup>2</sup> Pétrone, *Satir.* LV, 15 :

Æquum est induere nuptam ventum textilem?  
Palam prostare nudam in nebula linea?

<sup>3</sup> Sénèque, *De ben.* VI, IX, 5. « Video sericas vestes, si vestes vocandæ sunt, in quibus nihil est quo defendi aut corpus aut denique pudor possit; quibus sumptis parum liquido nudam se non esse jurabit. »

<sup>4</sup> Orelli, 1368. Cf. Henzen, 4252.

de soie. Lorsque Marc-Aurèle, pour subvenir aux frais de la guerre contre les Marcomans, vendit à l'encan les objets précieux de la maison impériale, dans la garde-robe de Faustine il se trouvait de ces étoffes<sup>1</sup>. Bien plus, depuis longtemps, les hommes, les plus raffinés du moins, s'étaient mis à porter pendant l'été des vêtements de soie de Kos, plus grossière et moins coûteuse; ils ne laissaient plus aux femmes que le privilège des soies assyriennes et sériques<sup>2</sup>. Sous Tibère, en l'an 16, le sénat avait bien défendu aux hommes de porter de la soie<sup>3</sup>. Mais il en avait été de cette loi comme de toutes les lois somptuaires, personne ne l'avait observée. En l'an 22, nouvelles discussions, nouvelles plaintes contre le port par les hommes de vêtements que bien des gens trouvaient encore indécents pour les femmes<sup>4</sup>. Et cette fois Tibère intervenait pour faire remarquer l'impuissance fatale de toute réglementation en ces matières. Caligula, bientôt après, se montra en public tantôt avec des vêtements de soie sérique (*sericatus*), tantôt avec des habits de soie de Kos, que l'on désignait particulièrement sous le nom de *cyclades*<sup>5</sup>. Kos, en effet, que nous rangeons parmi les Sporades, était souvent mise par les anciens au nombre des Cyclades. La distinction entre les deux groupes n'a jamais été faite bien nettement par les géographes, encore moins par la masse du peuple. Aucun des princes suivants, pas même Néron, ne paraît avoir imité ce luxe, mais Héliogabale y revint<sup>6</sup>,

<sup>1</sup> Capitolin. *Antoninus philosophus*, éd. Jordan et Eysenhardt, XVII, 15. « Cum autem ad hoc bellum omne ærarium exhausisset suum. . . in foro Divi Traiani auctionem ornamentorum imperialium fecit, vendiditque aurea pocula et crystallina et murrina, vasa etiam regia et vestem uxoriæ sericam et auratam. . . »

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.* XI, xxvii. « Nec puduit has vestes usurpare etiam viros, levitatem propter æstivam. In tantum a lorica gerenda discessere mores, ut oneri sit etiam vestis! Assyria tamen bombyce adhuc feminis cedimus. »

<sup>3</sup> Tacite, *Ann.* II, 33. « Proximo senatus die multa in luxum civitatis dicta a Q. Haterio consulari, Octavio Frontone prætura functo; decretumque, ne vasa auro solida ministrandis cibis fierent, ne vestis serica viros fœdaret. »

<sup>4</sup> Tacite, *Ann.* III, 53. « Promiscas viris et feminis vestes. »

<sup>5</sup> Suetone. *C. Cæsar*, 52. « Vestitu calciatuque et cætero habitu neque patrio neque civili, ac ne virili quidem ac denique humano semper usus est. . . in publicum processit. . . aliquando sericatus et cycladatus. » — Sur le sens de « cycladatus, » cf. Juv. VI, 259. Je ne crois pas qu'il faille voir dans la *cyclas* un vêtement d'une forme particulière. L'opposition faite ici entre *cycladatus* et *sericatus* prouve qu'il s'agit d'une différence de provenance et de qualité.

<sup>6</sup> Lampride. *Héliogabale*, 26. « Primus Romanorum holoserica veste usus fertur, cum jam subsericæ in usu essent. »

et malgré la réaction tentée par Aurélien <sup>1</sup>, les soieries devinrent peu à peu d'un usage général, non-seulement chez les femmes, mais même chez les personnages de la cour impériale.

A ce moment sans doute, la soie de Kos n'était plus jugée assez belle, car il n'en est plus jamais fait mention. Les relations commerciales avec l'extrême Orient s'étaient d'ailleurs beaucoup développées, surtout depuis la restauration de l'empire perse; et ce fut des soies sériques, introduites en grande quantité à Rome, que l'on s'habilla désormais.

La Kos antique occupait sans aucun doute l'emplacement de la ville actuelle; elle s'étendait seulement, à ce qu'il semble, un peu plus loin du côté nord, autour du port. Toutes les fouilles faites accidentellement pour la fondation des maisons confirment les témoignages des auteurs anciens sur sa magnificence. A la profondeur d'une quinzaine de pieds, on trouve partout des marbres, des inscriptions, des tambours et des chapiteaux de colonnes doriques, les uns en beau marbre blanc, les autres en pierre. Les maisons, les jardins des *ἐξοχαίς* sont pleins de ces débris, quelques-uns du plus beau style. Quant à des monuments encore debout, il n'y en a nulle part de ruines visibles à la surface du sol. Tout est couvert d'une épaisse couche d'alluvions. On ne peut pas même deviner l'emplacement des murs. Renversés plusieurs fois par les tremblements de terre, si fréquents dans ces parages, jadis comme aujourd'hui, ils ont dû, là comme à Rhodes, finir par servir de carrière pour la construction des maisons et des remparts modernes. Ludwig Ross suppose que l'acropole était située sur la bande de sable qui sépare le port de la mer. S'il en était ainsi, les murs du château des chevaliers et ceux de la forteresse turque en contiendraient les matériaux et en cacheraient les dernières traces. Mais aucun texte ne mentionne l'existence d'une acropole à Kos, et il me paraît fort probable qu'il n'y en avait pas. Beaucoup de villes grecques situées en pays plat, surtout de celles bâties à une époque récente, n'ont jamais eu de forteresse. Le seul reste de l'époque hellénique encore

<sup>1</sup> Vopiscus. *Aurélien*, 45. « Vestem holosericam neque ipse in vestiario suo habuit neque alteri utendam dedit. Et cum ab eo uxor sua peteret ut unico pallio blattoserico uteretur, ille respondit : « Absit ut auro fila pensentur. » Libra enim auri tunc libra serici fuit. » — Sur le sens de *blattosericum*, voy. Waddington, *Édit de Dioclétien*, n. 87.

visible en place est un puits carré, construit en gros blocs trapézoïdaux, dans le jardin d'un koulah des faubourgs du nord, près du port. Il n'y a plus, après cela, que l'église d'Haghios Ioannis Prodromos, ou Ἐφτά βήματα (les sept tribunes), à l'ouest, à cinq minutes de la ville. C'est un édifice octogone, en briques, avec une coupole centrale et sept chapelles en forme de niches (le huitième côté étant occupé par la porte). L'intérieur de l'église était jadis décoré de colonnes prises à quelque édifice antique. Il ne reste plus en place que trois de ces colonnes; les autres ont été portées par les Turcs à la mosquée de Loza, près du platane. Des deux galeries latérales extérieures (ἔξω ναρθῆκες), il ne subsiste plus que les amorces de voûtes arrachées. Hâghios Prodromos rappelle, toute proportion gardée, San Vitale de Ravenne, et doit remonter de même aux premiers temps de l'empire byzantin.

C'est dans les faubourgs de la ville qu'était situé l'Asklépiéion<sup>1</sup>, un des plus anciens sanctuaires de ce genre que possédât le monde grec, et le plus célèbre depuis qu'il avait été illustré par Hippocrate<sup>2</sup>. Nous n'en avons aucune description ancienne; mais les quelques traits dispersés dans les auteurs, comparés avec la peinture détaillée que fait Pausanias du hiéron d'Épidaure<sup>3</sup>, nous permettent de nous en former une idée.

Le sanctuaire du dieu formait un vaste péribole, considéré de toute antiquité comme un asile. C'est là que les habitants de Kos avaient mis en sûreté les citoyens romains établis dans leur île et que Mithridate leur ordonnait de massacrer. Tacite ne nous dit pas si ce droit d'asile fut maintenu par Tibère lors de la discussion qui eut lieu au sénat en 23 P. C.; mais la chose est vraisemblable<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Strabon, XIV, II, 19. Ἐν δὲ τῷ προαστείῳ τὸ Ἀσκληπιεῖόν ἐστι, σφόδρα ἐνδοξόν καὶ πολλῶν ἀναθημάτων μεσῶν ἱερόν.

<sup>2</sup> Il n'entre pas dans mon cadre de m'occuper d'Hippocrate et des Asklépiades. Je ne saurais, d'ailleurs, mieux faire que de renvoyer à l'excellente traduction d'Hippocrate par M. Littré et à l'étude qui la précède. Voyez aussi, pour l'origine des Asklépiades, K. O. Muller, *De rebus Coorum*. Gottingue, 1838.

<sup>3</sup> Pausanias, II, xxvii.

<sup>4</sup> Tacite, *Ann.* IV, 14. «Is quoque annus legationes græcarum civitatum habuit, Samiis Junonis, Cois Æsculapii delubro vetustum asyli jus ut firmaretur, petentibus. Samii decreto Amphictionum nitebantur. . . neque dispar apud Coos antiquitas, et accedebat meritum ex loco: nam cives Romanos templo Æsculapii induxerant, cum jussu regis Mithridatis apud cunctas Asiæ insulas et urbes trucidarentur.»

De même qu'à Épidaure<sup>1</sup>, la plus grande partie du péribole était occupée par un bois sacré. C'est ce bois dont Turullius, un des meurtriers de César et un des amis d'Antoine, fit couper la plupart des arbres pour construire des vaisseaux<sup>2</sup>.

Au milieu du bois sacré s'élevait naturellement le temple d'Asklépios lui-même et de sa compagne inséparable Hygie. Les écrivains anciens ne nous en disent rien; mais si, comme je le crois, un beau chapiteau, gisant sur le sol à quelque distance de Khora, provient de ses ruines, il était dorique, en marbre, de très-grande dimension, et avait été reconstruit sans doute à l'époque où les habitants d'Astypalæa émigrèrent dans la nouvelle ville. Il n'est pas possible de se faire, d'après les types très-variés des monnaies de Kos, une idée de la statue placée dans le temple.

Auprès du temple devaient s'élever les bâtiments où les suppliants venaient se faire soigner par les prêtres, conformément aux indications qu'ils avaient reçues de la bouche du dieu lui-même pendant leur sommeil.

Pausanias nous apprend qu'à Épidaure il y avait, dans l'intérieur du péribole, des stèles sur lesquelles les malades guéris par le dieu faisaient inscrire leur nom, l'indication de la maladie dont ils avaient souffert et celle des remèdes auxquels ils avaient dû leur guérison<sup>3</sup>. Au nombre des offrandes dont le sanctuaire de Kos était rempli, il existait aussi des stèles semblables<sup>4</sup>. C'est de leur

<sup>1</sup> Paus. II, xxvii, 1. Τὸ δὲ ἱερόν ἄλσος τοῦ Ἀσκληπιοῦ περιέχουσι ὄροι πανταχόθεν· οὐδὲ ἀποθηήσκουσι οὐδὲ τίκτουσι αἱ γυναῖκες σφισιν ἐντὸς τοῦ περιβόλου.

<sup>2</sup> Dion Cassius, LI, 8. Καῖσαρ δὲ τὸν μὲν Τουρούλλιον ἀπέκτεινε (καὶ ἔτυχε γὰρ ἐκ τῆς ἐν Κῶ τοῦ Ἀσκληπιοῦ ὕλης ξύλα ἐς ναυτικὸν κεκοφῶς, καὶ δίκην τινὰ καὶ τῷ Θεῷ, ὅτι ἐκεῖ ἐδικαιώθη, δοῦναι ἔδοξε). Valère Maxime, I, 19. « Efficax ultor contemptæ religionis Æsculapius, qui consecratum templo suo lucum a præfecto Antonii ad naves ei faciendas magna ex parte succisum dolens, inter ipsum nefarium ministerium devictis partibus Antonii, imperio Cæsaris destinatum morti Turullium, manifestis numinis sui viribus, eum in lucum, quem violaverat, traxit, effecitque Deus ut ibi potissimum a militibus Cæsarianis occisus. . . »

<sup>3</sup> Pausanias, II, xxvii, 3. Στῆλαι δὲ εἰσλήκεσαν ἐντὸς τοῦ περιβόλου τὸ μὲν ἀρχαῖον καὶ πλέονες, ἐπ' ἐμοῦ δὲ ἐξ λοιπαί. Ταύταις ἐγγεγραμμένα καὶ ἀνδρῶν καὶ γυναικῶν ἐστὶν ὀνόματα ἀκεσθέντων ὑπὸ τοῦ Ἀσκληπιοῦ, προσέτι δὲ καὶ νόσημα ὅτι ἕκαστος ἐνόσησε, καὶ ὅπως ἰάθη.

<sup>4</sup> Strabon, VIII, vi, 15 (en parlant d'Épidaure). Καὶ τὸ ἱερόν πλῆρες ἔχοντος αἰεὶ τῶν τε καμνόντων καὶ τῶν ἀνακειμένων πινάκων, ἐν οἷς ἀναγεγραμμένοι τυγχάνουσι αἱ Θεραπεῖαι, καθάπερ ἐν Κῶ τε καὶ Τρίκῃ.

étude, dit Strabon, qu'Hippocrate tira une partie des prescriptions contenues dans ses ouvrages<sup>1</sup>. C'est aussi à une inscription de ce genre, en vers, gravée dans le temple, que Pline emprunte la composition d'une thériaque contre la morsure des serpents, dont s'était servi, dit-il, avec succès le roi Antiochus le Grand<sup>2</sup>.

Outre le temple même d'Asklépios et les bâtiments qui s'y rattachaient par une connexion naturelle, le péribole de Kos, comme celui d'Épidaure<sup>3</sup>, devait contenir les temples de plusieurs divinités sans rapport aucun avec le culte d'Asklépios et d'Hygie. C'est sans doute dans quelqu'un de ces édifices, plutôt que dans le temple même du dieu de la médecine, qu'étaient placées les deux œuvres d'art les plus célèbres parmi toutes celles que contenait le sanctuaire, les deux tableaux d'Apelles représentant, l'un le roi Antigone, l'autre Aphrodite Anadyomène<sup>4</sup>.

Pline parle deux fois de portraits d'Antigone faits par Apelles<sup>5</sup>, sans que l'on puisse discerner si, dans les deux passages, il fait allusion à un seul et même tableau ou à deux peintures différentes, et sans que, Sillig l'a déjà remarqué, rien indique si l'une ou l'autre de ses descriptions se rapporte au chef-d'œuvre de l'Asklepiéion de

<sup>1</sup> Strabon, XIV, II, 19. Φασὶ δ' Ἰπποκράτην μάλιστα ἐκ τῶν ἐνταῦθα ἀνακειμένων Θεραπειῶν γυμνάσασθαι τὰ περὶ τὰς διαίτας.

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.* éd. Littré, XX, c. « Sed discessuri ab hortensiiis, unam compositionem ex his clarissimam subtexemus, adversus venenata animalia, incisam lapide versibus Coi in æde Æsculapii : serpylli duum denarium pondus; opoponacis et mei, tantumdem singulorum; trifolii pondus denarii; anisi et feniculi seminis et ammii et apii, denariorum senum singulis generibus; ervi farinæ duodecim. Hæc tusa cribrataque vino quam possit excellenti, digeruntur in pastillos victoriati pondere. Ex his singuli dantur ex vini mixti cyathis ternis. Hac theriaca magnus Antiochus rex adversus omnia venenata usus traditur, aspide excepta. » Cf. Galien. *de Antid.* II.

<sup>3</sup> Pausanias cite dans le sanctuaire d'Épidaure (ἐν τῷ ἱερῷ) un théâtre, un temple d'Artémis, un autre d'Aphrodite, un de Thémis et un stade. Il est probable qu'à Kos aussi il y avait dans le téménos un stade, et que là se célébraient les jeux asklépiens que mentionne une inscription d'Halicarnasse publiée par moi dans la *Revue archéologique* (1872) : Ἀσκληπιεῖα τὰ ἐν Κῷ παίδαε Ἰππιον.

<sup>4</sup> Strabon, XIV, II, 19. Πολλῶν ἀναθημάτων μεσίων ἱερὸν, ἐν οἷς ἐστὶ καὶ ὁ Ἀπελλοῦ Ἀντίγονος· ἦν δὲ καὶ ἡ ἀναδυομένη Ἀφροδίτη. . . .

<sup>5</sup> Pline, *Hist. nat.* XXXV, xxxvi, 27. « Pinxit et Antigoni regis imaginem altero lumine orbam, prius excogitata ratione vitia condendi : obliquam namque fecit, ut quod corpori déerat, picturæ potius deesse videretur : tantumque eam partem e facie ostendit, quam totam poterat ostendere. » — *Ibid.* 33. « Fecit et . . . Antigonum thoracatum cum equo incedentem. »



Kos. Car il n'y a rien d'invraisemblable à ce qu'un peintre aussi à la mode qu'Apelles ait peint plusieurs fois Antigone, de même qu'il avait fait d'innombrables portraits de Philippe et d'Alexandre<sup>1</sup>.

Nous avons plus de détails sur l'Aphrodite Anadyomène<sup>2</sup>. Elle passait non-seulement pour un des chefs-d'œuvre de la peinture, mais pour l'œuvre capitale d'Apelles lui-même. Les anciens s'en étaient beaucoup occupés; il y avait même des gens qui prétendaient connaître le nom du modèle que le peintre avait fait poser: c'était une courtisane esclave d'Alexandre, nommée Pancasté<sup>3</sup>. D'autres, il est vrai, affirmaient que c'était de Phryné qu'il s'était inspiré<sup>4</sup>.

Les poètes latins et grecs font souvent allusion à l'Aphrodite d'Apelles<sup>5</sup>. Cinq épigrammes recueillies par Planude sont consacrées à la célébrer<sup>6</sup>. Les détails de ces épigrammes sont assez d'ac-

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.* XXXV, xxxvi, 30. « Alexandrum et Philippum quoties pinxerit, enumerare supervacuum est. »

<sup>2</sup> Pline, *ibid.* 28. « Venerem exeuntem e mari. . . quæ Anadyomene vocatur. . . »

<sup>3</sup> Pline, *ibid.* 24. « Quanquam Alexander honorem ei clarissimo perhibuit exemplo: namque quum dilectam sibi ex pallacis suis præcipue, nomine Pancasten [*vulgo* Campaspen], nudam pingi ob admirationem formæ ab Apelle jus-sisset, eumque, dum pareret, captum amore sensisset, dono eam dedit. . . Sunt qui Venerem Anadyomenen illo pictam exemplari putent. » — Cf. Sillig, *Catalogus*, p. 67, note 26.

<sup>4</sup> Athénée, XIII, 590 F.

<sup>5</sup> Ovide, *Ars am.* III, 401 :

Si Venerem Cous nunquam posuisset Apelles  
Mersa sub æquoreis illa lateret aquis.

Id. *Pont.* IV, 1, 29 :

Ut Venus artificis labor est et gloria Coi,  
Æquoreo madidas quæ premit imbre comas.

Cic. *Orator.* II. « Ne opifices quidem se artibus suis removerunt, qui aut Ialysi, quem Rhodi vidimus, non potuerunt, aut Coæ Veneris pulchritudinem imitari. »

Cf. *de Div.* I, xiii. « Veneris Coæ pulchritudinem. »

<sup>6</sup> Antipater de Sidon (*Anth. Plan.* IV, 178).

Τὴν ἀναδυομένην ἀπὸ μητέρος ἄρτι Θαλάσσης  
Κύπριν, Ἀπελλείου μόχθον ὄρα γραφίδος,  
Ὡς χερὶ συμμάρψασα διάβροχον ὕδατι χαίταν,  
Ἐκθλίβει νοτερῶν ἀζρὸν ἀπὸ πλοκάμων. . . .

Archias (*ibid.* 179).

Αὐτὰν ἐκ πόντοιο τιθηνητῆρος Ἀπελλῆς  
Τὴν Κύπριν γυμνὰν εἶδε λοχευομένην,

cord entre eux pour que nous puissions nous faire une idée au moins de la composition du tableau.

La déesse était représentée debout, de face, sous les traits d'une jeune vierge dont le sein s'arrondissant annonce le plein épanouissement de la beauté (καὶ μαζὸς, ἀκμῆς ἄγγελος, κυδωνιᾶ); dans ses yeux brillait un calme désir (εὖ δ' ὀμμάτων γαληνὸς ἐκλάμπει πόθος). Ses mains ramenaient contre ses joues (κατὰ λευκὰ παρηΐα) les boucles de son abondante chevelure, et faisaient, par une délicate pression (ἄκραϊς χερσίν), ruisseler l'eau dont elles étaient imprégnées. Les jambes étaient couvertes par une draperie; la poitrine seule était nue (στέρνα μόνον φαίνουσα)<sup>1</sup>. Au second plan,

Καὶ τοίαν ἐτύπωσε, διάβροχον ὕδατος ἀφρῶ  
Θλίβουσαν Θαλεραΐς χερσίν ἔτι πλόκαμον.

Démocrite (*ibid.* 180).

Κύπρις ὅτε σιτάλουσα κόμας ἀλιμυρέος ἀφροῦ  
Γυμνή πορφυρέου κύματος ἐξανέδν,  
Ὅττω που κατὰ λευκὰ παρηΐα χερσίν ἐλοῦσα  
Βόστρυχον, Αἰγαίην ἐξεπίεζεν ἄλα,  
Στέρνα μόνον φαίνουσα, τὰ καὶ Θέμις . . . .

Julien l'Égyptien (*ibid.* 181).

Ἄρτι Θαλασσαίης Παφίη προῦκυψε λοχείης,  
Μαΐαν Ἀπελλεΐην εὐραμένη παλάμην.  
Ἀλλὰ τάχος γραφίδων ἀποχάζεο, μὴ σε διήνη  
Ἄφρὸς ἀποσπάζων Θλιβομένων πλοκάμων . . .

Léonidas de Tarente (*ibid.* 182).

Τὰν ἐκφυγοῦσαν ματρὸς ἐκ κόλπων ἔτι  
Ἄφρῶ τε μορμύρουσαν εὐλεχῆ Κύπριν  
Ἰδὼν Ἀπελλῆς, κάλλος ἡμερώτατον,  
Οὐ γραπτόν, ἀλλ' ἐμψυχον ἐξεμάξατο.  
Εὖ μὲν γὰρ ἄκραϊς χερσίν ἐκθλίβει κόμαν,  
Εὖ δ' ὀμμάτων γαληνὸς ἐκλάμπει πόθος,  
Καὶ μαζὸς, ἀκμῆς ἄγγελος, κυδωνιᾶ·  
Αὐτὰ δ' Ἀθήνα καὶ Διὸς συνεννέτις  
Φάσουσιν· « ᾧ Ζεῦ, λειπόμεσθα τῇ κρίσει. »

<sup>1</sup> Le témoignage de Démocrite est très-précis. Il n'est pas contredit par l'épithète de γυμνή que donne Archias à l'Aphrodite Anadyomène. Γυμνός, en effet, en grec, comme nudus en latin, n'indique nullement une nudité complète, mais un simple déshabillé; c'est en ce sens qu'un laboureur, qui a quitté ses longs vêtements pour ne garder que sa tunique, est appelé γυμνός ou nudus (par

on apercevait sans doute la mer d'où la déesse venait à peine de sortir. Le bleu foncé et presque violet des flots (*πορφυρέου κύματος*, cf. le *ιοειδέα πόντον* d'Homère) était propre à faire valoir par un vigoureux contraste les tons délicats des chairs de la jeune vierge. Une lumière éclatante inondait la scène, comme pour attester l'allégresse de la nature :

Tibi rident æquora ponti  
Placatumque nitet diffuso lumine cælum.

(Lucr. I, 8, 9.)

On retrouve dans plusieurs bronzes antiques la pose de l'Anadyomène. Quant aux qualités principales de la peinture, nous ne pouvons que les deviner. Se comparant lui-même aux autres peintres de son temps, Apelles, au témoignage de Pline<sup>1</sup>, disait « qu'il leur manquait à tous ce charme que les Grecs appellent *χάρις*; qu'ils possédaient tout le reste, mais que, pour cela seul, il n'avait point d'égal. » La traduction littérale du mot *χάρις* est grâce; peut-être serait-il plus conforme au sens vrai de le rendre par cet aspect indéfinissable de la chair vivante que les Italiens appellent *morbidezza*. C'est, en effet, la *vie* que loue, dans l'Anadyomène, l'épigramme de Léonidas de Tarente (*οὐ γραπτόν, ἀλλ' ἔμψυχον ἐξεμάξατο*).

Les gens de Kos étaient justement fiers de leur Anadyomène et

ex. Cincinnatus). Aristophane (*Lys.* 82) appelle aussi *γυμναί* les jeunes filles lacédémoniennes qui luttèrent dans le gymnase, vêtues seulement d'une courte chemise qui laissait une épaule à découvert (comme dans l'Amazone du Vatican). Ce qui prouve bien que *γυμνός* ne signifie pas nu, c'est que Démocrite lui-même, qui nous dit que la poitrine seule de l'Anadyomène était découverte, l'appelle cependant *γυμνή* (*γυμνή πορφυρέου κύματος ἐξανέδου*). Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que l'Anadyomène est de la fin du iv<sup>e</sup> siècle, et que, à cette époque, les nudités complètes étaient encore considérées comme choquantes. Les gens de Kos au même moment refusaient l'Aphrodite nue de Praxitèle et en préféraient une autre du même sculpteur, plus décente (cf. *τὰ καὶ Θέμις*), mais moins belle. (Pline, *Hist. nat.* XXXVI, IV, 9. « *Duas fecerat, simulque vendebat, alteram velata specie, quam ob id quidem prætulērunt, quorum conditio erat, Coi, quum alteram etiam eodem pretio detulisset, severum id ac pudicum arbitantes: rejectam Cnidii emerunt, immensa differentia famæ.* »

<sup>1</sup> Pline, *Hist. nat.* XXXV, XXXVI, 17, 18. « *Præcipua ejus in arte venustas fuit. Quum eadem ætate maximi pictores essent... collaudatis omnibus, deesse iis illam suam venerem dicebat, quam Græci χάριτα vocant: cætera omnia contigisse, sed hac sola sibi neminem parem.* »

y tenaient beaucoup<sup>1</sup>. Auguste la leur prit pourtant<sup>2</sup>, et, pour les dédommager, il leur fit remise de 100 talents sur leur contribution annuelle<sup>3</sup>.

Le tableau, placé dans le temple de Jules César, sur le Forum, ne tarda pas à souffrir de l'humidité de cet endroit bas et boueux. La partie inférieure se moisit; peu à peu la pourriture envahit tout le reste sans qu'on trouvât le moyen d'en arrêter ou d'en réparer les ravages. Il fallut que Néron enlevât l'Anadyomène du temple et la remplaçât par une autre peinture<sup>4</sup>. Le tableau d'Apelles fut transporté ailleurs, au Palatin ou à la Maison dorée peut-être. Vespasien le fit restaurer<sup>5</sup>. Que devint-il à partir de ce moment? Nous n'en savons rien, et il n'en est plus question dans aucun texte.

Nous ne savons rien non plus de l'autre Aphrodite qu'Apelles, vers la fin de sa vie, avait commencé à peindre pour les habitants de Kos et qui était restée inachevée<sup>6</sup>, ni de l'Aphrodite à moitié drapée de Praxitèle, que les gens de Kos avaient préférée à celle toute nue célèbre sous le nom d'Aphrodite de Cnide<sup>7</sup>. Celle-ci était

<sup>1</sup> Cicéron, *Verr.* IV, 60. « Quid arbitramini Rheginos . . . merere velle, ut ab eis marmorea Venus illa auferatur? . . . Quid Cnidios ut Venerem marmoream? quid, ut pictam, Coos? . . . »

<sup>2</sup> Pline, *Hist. nat.* XXXV, xxxvi, 28. « Venerem exeuntem e mari Divus Augustus dicavit in delubro patris Cæsaris . . . » Strabon, XIV, II, 19. Ἦν δὲ καὶ ἡ ἀναδυομένη Ἀφροδίτη, ἣ νῦν ἀνάκειται τῷ Θεῷ Καίσαρι ἐν Ῥώμῃ, τοῦ Σεβαστοῦ ἀναθέντος τῷ πατρὶ τὴν ἀρχηγέτιν τοῦ γένους αὐτοῦ. Φασὶ δὲ τοῖς Κόροις ἀντὶ τῆς γραφῆς ἑκατὸν τάλαντων ἄφεισιν γενέσθαι τοῦ προσλαχθέντος φόρου.

<sup>3</sup> 556,000 francs environ. Cette somme devait représenter la contribution de plusieurs années.

<sup>4</sup> Pline, *Hist. nat.* XXXV, xxxvi, 28. « Hujus inferiorem partem corruptam qui reficeret, non potuit reperiri . . . consenuit hæc tabula carie; aliamque pro ea Nero principatu substituit suo, Dorothei manu. »

<sup>5</sup> Suétone, *Vespasien*, 18. « Coæ Veneris, item Colossi refectorem insigni congiario magnaue mercede donavit. » Il serait toutefois possible qu'il ne s'agit dans ces deux passages que d'un seul et même fait, et que Suétone voulût parler de Dorothéos.

<sup>6</sup> Pline, *H. N.* XXXV, xxvi, 29. « Apelles inchoaverat et aliam Venerem Cois, superaturus etiam suam illam priorem. Invidit mors peracta parte : nec qui succederet operi ad præscripta lineamenta inventus est. » — Cic. *ad fam.* I, IX (à P. Lentulus). « Ut Apelles Veneris caput et summa pectoris politissima arte perfecit, reliquam partem corporis inchoatam reliquit. » — Cic. *de Off.* III, II. « P. Rutilium Rufum dicere solere . . . ut nemo pictor esset inventus, qui Coæ Veneris eam partem quam Apelles inchoatam reliquisset, absolveret : oris enim pulchritudo reliqui corporis imitandi spem auferebat. »

<sup>7</sup> Voy. plus haut, p. 95, n. 1, à la fin.

sans doute placée, comme l'Anadyomène, dans un temple de la déesse enclavé dans le péribole de l'Asklépiéion.

Ludwig Ross a publié le dessin et la description de plusieurs bas-reliefs encastrés dans la muraille de la citadelle turque, du côté de la mer<sup>1</sup>. Il les considère comme des dalles de la frise du temple d'Asklépios. Je ne puis admettre cette opinion. Un de ces fragments représente, il est vrai, Asklépios; mais il est d'un art si grossier qu'il ne peut provenir que de quelque édifice de l'époque la plus basse; quant aux autres, ce sont des scènes de bacchantales, non moins mal figurées, et qui n'ont rien de commun avec le dieu de la médecine.

Dans un champ, à quelques minutes à l'ouest de la ville, on remarque un chapiteau dorique en marbre blanc, de très-grande dimension et de profil très-pur; en cet endroit, les murs de clôture sont remplis de morceaux de beau marbre blanc. Là me paraît avoir été l'Asklépiéion. Il serait bien désirable que l'on fît en ce point des fouilles; elles ne seraient, une fois les travaux de recherche menés à bien, ni très-difficiles ni très-coûteuses. Il faudrait, il est vrai, extraire des déblais considérables; mais, en revanche, on ne serait gêné ni par des maisons, ni par l'eau. L'entreprise présenterait, d'ailleurs, un grand intérêt scientifique: l'Asklépiéion de Kos n'était pas seulement un des plus importants sanctuaires de ce genre, c'est aussi le seul dont on puisse espérer retrouver des restes considérables. Ne fît-on qu'en relever le plan, la peine ne serait point perdue; mais il est probable qu'on y découvrirait aussi nombre de ces stèles votives, si intéressantes pour l'histoire de l'art médical, des inscriptions pleines de renseignements sur le culte si peu connu d'Asklépios et d'Hygie, enfin quelques-unes de ces œuvres d'art dont Strabon dit que le péribole était plein.

Les marbres provenant de tombeaux sont en très-grand nombre dans la banlieue de Khora, surtout au nord-ouest, dans la direction du chemin de Pili. C'est sans doute surtout de ce côté que s'étendait la nécropole. Il est à noter néanmoins que l'on ne trouve jamais à Khora ni vases, ni figurines en terre cuite, ni aucun de ces menus objets si abondants dans les nécropoles grecques. Personne ne fait de fouilles systématiques, et la couche d'alluvions déposée par les pluies au-dessus du sol antique est trop épaisse

<sup>1</sup> *Friesplatten vom Asklepiostempel zu Kos*, dans les *Archäologische Aufsätze*, II, p. 402-405 et pl. VII.

pour que le hasard suffise à faire découvrir aux paysans les sépultures encore intactes.

A trois quarts d'heure de la ville et presque à mi-pente de la montagne, se trouve le plus intéressant assurément des édifices antiques encore visibles à Kos, la fontaine qui porte aujourd'hui, comme au temps de Philétas<sup>1</sup> et de Théocrite<sup>2</sup>, le nom de Vourina. J'ai déjà décrit, dans la première partie de ce mémoire, l'admirable site où elle se trouve. Quant à la fontaine même, elle a été étudiée et dessinée en détail par Texier, par Ross et par M. Pullan<sup>3</sup>. Je ne saurais mieux faire que de renvoyer aux pages et aux planches qui lui ont été consacrées par ces trois voyageurs, surtout par le dernier, connu de tous ceux qui s'intéressent à l'architecture grecque pour sa restauration du Mausolée et ses fouilles à Téos et à Priène. Je me contenterai ici d'une description sommaire. La fontaine Vourina se compose d'une chambre souterraine, creusée dans la roche vive et revêtue d'une voûte à arêtes paraboliques et à assises horizontales disposées en encorbellement et admirablement jointoyées. Cette chambre, large de 2<sup>m</sup>,80 et haute de 10<sup>m</sup>,30, prend jour en haut par une ouverture circulaire semblable à la bouche d'un puits. L'eau sourd dans un coin où la paroi de la roche a été laissée à nu, traverse la chambre par une petite rigole, et s'écoule au dehors par une galerie légèrement courbe, longue de 31 mètres. Cette galerie n'a guère que 60 centimètres de large, et la cunette dans laquelle l'eau coule l'occupe presque entière, ne laissant des deux côtés qu'un trottoir de quelques centimètres à peine; les parois en sont formées de blocs trapézoïdaux de dimensions inégales, travaillés et ajustés avec le plus grand soin. Cette galerie, si basse que l'on n'y pénètre qu'en se

<sup>1</sup> Schol. ad Theocr. VII, 6. Philétas :

Νάσσατο δ' ἐν προχοῆσι μελαμπέτροιο Βυρίνης.

<sup>2</sup> Théocr. VII, 6 :

Χάλκωνος, Βούριναν ὅς ἐκ ποδὸς ἀνυε κράναν  
Ἐῦ γ' ἐνέρεισάμενος πέτρα γόνυ.

Cf. Andromachos, dans Galien, *de Antidot.* éd. Kühn, XIV, p. 42.

<sup>3</sup> Voy. Texier, *Voy. en Asie Mineure*, II, p. 310, et planches du même volume. — Ludwig Ross, *Die Brunnenhaus des Burinna*, dans les *Arch. Aufsätze*, II, p. 389-393. — Newton, *Cnidus, Halicarnassus and Branchidae*, II (*Report of M. Pullan*) et planches. — Citons aussi pour mémoire un article de M. Pantélidis dans la *Pandore*, XII, n° 181 : Περὶ τῆς ἐν Κῶ Βουρίνης.

courbant, est recouverte, dans une partie de sa longueur, de larges pierres plates, et, dans l'autre, d'une voûte rudimentaire formée de deux blocs inclinés qui en enserrant entre eux un troisième placé en clef.

Outre cette galerie, il en existe au-dessus, et dans un axe un peu différent, une autre plus large et plus haute, mais construite avec beaucoup moins de soin, couverte en plate-bande et longue seulement de 11 mètres. Cette seconde galerie, aujourd'hui en partie obstruée, descend par une pente rapide et aboutit à peu près à mi-hauteur de la chambre. Elle a dû être creusée simplement pour faciliter l'extraction des déblais.

La construction de ce monument est évidemment très-ancienne, puisque, dès le temps de Théocrite, elle était attribuée au héros mythologique Khalkon, fils d'Eurypylos et de Clytie. Elle ressemble beaucoup à celle du trésor d'Atrée, à Mycènes.

La plaine qui s'étend au nord du mont Dikhios, entre Khora et le Misitra-Potamos, devait être jadis couverte de villages. Strabon en nomme un, Stomalimné<sup>1</sup>, dont il n'indique la position que d'une manière peu claire, et dont il n'existe pas de ruines reconnaissables, mais que l'étymologie du nom ne permet pas de placer ailleurs qu'auprès de l'étang salé appelé Halykia.

Ce nom, dérivé de Ἄλυκίς qui, en grec ancien, veut dire *saline*, rappelle à son tour Ἄλεις, Halente, nom d'une localité mentionnée dans l'idylle VII de Théocrite<sup>2</sup>. Qu'était-ce qu'Halente? Il est inutile de le demander aux scholiastes : ils ne le savent pas plus que nous. C'est un dème, disent-ils, ou bien un endroit de l'île de Kos. Le poète Moschos en fait un fleuve, dans un vers qui semble inspiré par quelque réminiscence de Philéas<sup>3</sup>. Beaucoup de fleuves en effet ont porté des noms analogues : un ruisseau du territoire de Colophon s'appelait Ἄλης, une rivière du Bruttium

<sup>1</sup> Strabon, XIV, II, 19 : Ἀπὸ δύσεως δὲ τὸ Δρέκανον καὶ κόμην καλουμένην Στομαλίμνην.

<sup>2</sup> Théocr. *Id.* VII, v. 1 :

Ἦς χρόνος ἀνίκ' ἐγὼ τε καὶ Εὐκριτος ἐς τὸν Ἄλεντα  
Εἴρπομες ἐκ πόλιος...

Schol. Ἄλευς ἢ δῆμος τῆς Κῶ, οὕτω καλούμενος ἀπὸ τινος Ἄλεντος, ἢ τόπος ἐν Κῶ οὕτως ὀνομαζόμενος ἀπὸ Ἄλεντίου τινὸς βασιλέως.

<sup>3</sup> Moschos (cité par Kuester et par Ross), V, 99. Ποταμῶ παρ' Ἄλεντι Φιλήτας.



(l'Alice moderne) Ἄληξ, une autre de Sicile (le Platani) Ἄλυκος ou Ἄλευς; il ne serait pas étonnant que le ruisseau de Linopotí ou le Kondri-Hilias, qui débouchent aujourd'hui encore dans l'étang salé, aient été désignés par le nom d'Halente. Mais, comme le remarque Otfried Muller<sup>1</sup>, dans l'idylle de Théocrite, le nom d'un fleuve n'indiquerait pas d'une manière assez précise le lieu où est la maison de Phrasidamos. Le nom d'Halente a donc dû s'appliquer, non-seulement au cours d'eau, mais à quelque village placé sur ses bords. Deux endroits conviennent surtout à la charmante description de Théocrite<sup>2</sup> : Linopoti, où une fontaine abondante sort des flancs du Méso-Vouno, et, après avoir fait tourner plusieurs moulins, va se perdre dans l'Halykia; mais surtout le hameau turc de Koniario, bâti au milieu de grands platanes, sous une bande de rochers d'où ruissellent de toutes parts des eaux limpides et glacées. La distance de ces deux points à Khora (quatre heures de marche) s'accorde aussi avec les indications de l'idylle. Théocrite, parti dans l'après-midi, avant la fin de la forte chaleur, arrive en effet à Halente avant le coucher du soleil.

L'idylle VII mentionne encore une autre localité, Πύξα ou Πύξαι, les Buis<sup>3</sup>. C'est là que se dirige le chevrier Lykidas, en quittant ses compagnons et tournant à gauche; que ce fût un village, un groupe de cabanes de bergers ou un endroit désert, Pyxa devait être très-haut dans la montagne et dans les environs de Khaïkoutais où les buis sont encore aujourd'hui très-abondants.

A ces localités, mentionnées par les textes, il faut certainement

<sup>1</sup> K. O. Mueller, *De rebus Coorum*, p. 7 (*Index Scholarum*, etc. Gottingue, 1838).

<sup>2</sup> Théocr. *Id.* VII, v. 135 :

Πολλὰ δ' ἄμιν ὑπερθε κατὰ κρατὸς δονέοντο  
 Αἰγείροι πτελέαι τε· τὸ δ' ἐγγύθεν ἱερὸν ὕδωρ  
 Νυμφᾶν ἐξ ἀντροῖο κατειβόμενον κελάρυσθεν.  
 Τοὶ δὲ ποτὶ σκιαραῖς ὀροδαμνίσιν αἰθαλίωνες  
 Τέττιγες λαλαγεῦντες ἔχον πόνον, ἃ δ' ὀλολυγῶν  
 Τηλόθεν ἐν πυκινᾷσι βᾶτων τρύζεσκεν ἀκάνθαις.  
 Ἄειδον κόρυδοι καὶ ἀκανθίδες, ἔστεινε τρυγῶν,  
 Ποτῶντο ξουθαὶ περὶ πίδακας ἀμφὶ μέλισσαι.  
 Πάντ' ὥσδεν Ξέρως μάλα πίνος, ὥσδε δ' ὀπώρας.

<sup>3</sup> *Ibid.* v. 130 :

Χῶ μὲν ἀποκλίνας ἐπ' ἀριστέρᾳ τὰν ἐπὶ Πύξαις  
 Εἶρφ' ὁδόν. . .

ajouter les trois villages de Pili, d'Asphendiou et de Karyoti. Aucun d'eux, il est vrai, n'est cité dans les auteurs, mais les noms de Πήλιον, d'Ἄσπενδος et de Καρυώτης sont évidemment antiques.

L'emplacement de ces villages ouverts est, on le comprend sans peine, impossible à fixer exactement. Mais, dans toute la plaine, depuis les hauteurs sur lesquelles sont bâtis les villages actuels, jusqu'aux grèves du bord de la mer, on trouve, presque à chaque pas, des tombeaux, des débris de marbre, des traces d'habitations antiques. Le Mésaria-Potamos tire son nom des tombes que ses eaux ont mises à découvert<sup>1</sup>. Les restes antiques sont surtout nombreux en trois points :

1° Auprès des moulins de Linopoti existent encore un assez grand nombre d'arcades d'un aqueduc romain de basse époque et de construction très-grossière. Cet aqueduc était destiné à recueillir les eaux des plateaux d'Asphendiou et de Koniario pour les conduire à la ville; il n'a jamais été achevé : du moins on en perd la trace au bout d'un kilomètre et demi environ, et la tradition populaire fait encore aujourd'hui un récit merveilleux des causes de l'interruption du travail.

2° Du côté ouest du Méso-Vouno, au-dessous de Pili, toute la plaine que traverse le fleuve d'Haghia-Paraskévi est couverte de ruines, en général de l'époque byzantine et du temps des chevaliers, mais au milieu desquelles on découvre aussi quelques restes romains. Quand je passais à cet endroit, un paysan s'occupait à déblayer des murs en brique ayant appartenu, ce semble, à un édifice plus considérable qu'une maison privée, peut-être à des thermes. A l'extrémité même de la plaine, près de l'église d'Haghios-Ghéorghis, plusieurs blocs de marbre dispersés sur le sol proviennent d'un tombeau monumental. Un autre tombeau, souterrain et voûté, celui-là, a été trouvé près de là il y a peu d'années, mais l'entrée en a été déjà comblée par la terre. Enfin sur le rivage même, un endroit porte le nom significatif de τὰ μάρμαρα.

Quant aux murs helléniques mentionnés par la carte du commandant Graves, j'ai en vain parcouru la plaine pour les chercher. Aucun habitant du pays n'a pu non plus me les indiquer. Peut-être les officiers anglais ont-ils pris pour des constructions helléniques des restes d'époque beaucoup plus récente.

<sup>1</sup> Mesar, en turc, signifie *tombe*, et Mesarlik, *cimetière*. Les deux mots ont passé dans le grec corrompu des Sporades.

3°. Le village même de Pili renferme, outre plusieurs inscriptions, un tombeau des plus intéressants<sup>1</sup>. C'est une vaste chambre creusée sous terre et voûtée. Cette chambre est ouverte aujourd'hui, et on y arrive par une tranchée profonde. Les murs en sont formés d'assises régulières d'énormes blocs de pierre joints avec une précision admirable. La voûte est un plein cintre dont tous les claveaux, appliqués l'un contre l'autre sans ciment, sont taillés d'après les règles les plus exactes. Le fond de la chambre est un mur plein et nu; dans les deux parois latérales sont percées des niches, six de chaque côté, d'ouverture carrée, profondes d'un peu plus de 2 mètres. On voit encore à l'entrée de ces niches les scellements de plomb par lesquels, après l'introduction des corps des morts, les pierres destinées à les fermer hermétiquement avaient été fixées. Une espèce de banquette règne des deux côtés devant les niches et permettait soit de déposer des offrandes, soit de s'asseoir.

La façade du tombeau était formée jadis par un portique ionique en marbre blanc dont quelques fragments se voient encore, les uns tout à côté, dans les murs de la petite église του Σταυροῦ, les autres dans le monastère du Paléo-Pili. Les ornements architecturaux qui décorent ces marbres peuvent se comparer, pour la pureté du profil et la délicatesse de l'exécution, aux morceaux analogues de l'Érechthéion. C'est aussi dans l'église de la Croix que se trouve l'inscription placée jadis à l'entrée du monument<sup>2</sup> :

ΙΕΡΑΑΓΑΚΑΙΑΟΙΚΙΑ  
 ΑΕΓΙΤΑΙΓΑΙΚΑΙΤΟΙΚΑ  
 ΓΟΙΚΑΙΤΑΙΟΙΚΙΑΙΤΑΙ  
 ΕΡΙΤΑΝΚΑΓΑΝΘΕΑΝ  
 ΔΥΑΔΕΚΑΚΑΙΧΑΡΜΥΛΟΥ  
 ΗΡΑ[ΟΞ]ΤΑΝΧΑΡΜΥΛΕΑΝ

Le héros Kharmylos n'est connu que par cette inscription, mais il devait être célèbre dans les légendes locales, car son nom était fort à la mode dans l'île : il se rencontre plusieurs fois dans les inscriptions.

<sup>1</sup> Ici, comme pour la fontaine Vourina, on me permettra de renvoyer à Ludwig Ross (*die Brunnenhaus der Burinna und das Heroon des Charmylos auf Kos*, dans les *Arch. Aufsätze*, II, p. 389-393 et pl. V), et surtout au rapport de M. Pullan (dans le grand ouvrage de M. Newton) accompagné de plans et de dessins excellents.

<sup>2</sup> Ross. *Inscr. græcæ ined.* III, p. 45, n° 309. — *Arch. Aufsätze*, II, p. 392. Texte beaucoup plus correct, mais sans fac-simile. Copie et estampage de moi.

Quant aux *Χαρμυλεῖς*, c'était sans doute un des *γένη* de Kos, comme les Asklépiades et les Héraklides<sup>1</sup>, les Euryanaktides<sup>2</sup>, les Nisyriades<sup>3</sup>, etc. Les membres de ces nobles familles semblent s'être appelés les *Χαοί*<sup>4</sup>.

Le caractère et le style de l'inscription nous reportent en plein v<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. C'est une preuve de plus, après tant d'autres, que, contrairement à une opinion longtemps admise, les Grecs ont, de bonne heure, parfaitement su construire les voûtes, quoiqu'ils n'eussent pas, pour en assujettir les claveaux, le secours du ciment.

Chose curieuse! aujourd'hui encore, une fontaine située dans le voisinage du tombeau, ainsi que toute cette partie du village, est appelée Kharmyli.

La nombreuse population dont tant de débris attestent l'existence dans cette partie de l'île, à l'époque hellénique, ne doit pas surprendre. Région la plus productive d'une île qui passait pour être tout entière des plus fertiles<sup>6</sup>, la plaine du nord était, dans presque toute son étendue, plantée en vignes<sup>7</sup>; or c'est là le genre de culture qui occupe le plus de bras et qui nourrit le plus d'hommes. Les vignes d'Asphendiou ne sont que le reste de plantations jadis beaucoup plus considérables.

Une partie du raisin de ces vignes était conservé sec par un procédé dont Pline donne la recette<sup>8</sup>. Les grappes, séchées au so-

<sup>1</sup> K. O. Muller, *De rebus Coorum*.

<sup>2</sup> Inscr. de Khora. Sakkélion, *Pandore*, t. XIX, n° 435, p. 46.

<sup>3</sup> Inscr. d'Halasarna, publiée par moi dans l'*Annuaire de la Société des études grecques*, 1875.

<sup>4</sup> Théocr. *Id.* VII, v. 5 : *Χαῶν τῶν ἐπάνωθεν*. Cf. Schol.

<sup>5</sup> Il ne faut pas oublier que les lettres longues ont été employées en Asie Mineure, non-seulement des années, mais des siècles, avant d'être usitées dans les inscriptions à Athènes.

<sup>6</sup> Strabon, XIV, II, 19 : *Εὐκαρπος δὲ πᾶσα*. — Eustathe. *ad Iliad.* XIV, 255 : *Ἦν καὶ εὐναιομένην καλεῖ διὰ τὸ τῆς νήσου εὐδαιμον*. *Ὁ δὲ χάριν ἐπιπολάζει παροιμία [οὐ] παλαιὰ, τὸ «ὄν οὐ θρέψει Κῶς, ἐκεῖνον οὐδὲ Αἴγυπτος.»* — Callimaque, *Hymne à Délos*, v. 164 : *Λιπαρὴ τε καὶ εὐβοτος εἰ νύ τις ἄλλη*.

<sup>7</sup> Philostrate, *Héroïq.* II, v, 7 : *Ἐν Κῶ γὰρ τῇ νήσῳ... ἔτυχε μὲν ὀρύττων ἀμπέλους*. — Pline, *H. N.* XVII, xxx, 5 : «*Cos insula et vites tunc serit.*»

<sup>8</sup> Pline, *H. N.* XV, xviii : «*Liguria maritima Alpius proxima uvas sole siccas junci fasciis involvit, cadisque conditas gypso includit. Hoc idem Græci platani foliis, aut vitis ipsius aut fici, uno die in umbra siccatis, atque in cado vinaceis interpositis. Quo genere Coa uva et Berytia servantur, nullius suavitati postfe-*

leil, étaient enveloppées dans des feuilles de figuier (comme aujourd'hui, en Italie, les raisins de Sorrente), de vigne ou de platane, puis mises en tonneaux par couches séparées par d'autres feuilles de vigne (sans doute pour empêcher l'humidité de se propager dans la masse); enfin les tonneaux étaient bouchés avec du plâtre. Ainsi préparé, le raisin de Kos ne le cédait en douceur à aucun autre.

Kos n'exportait pas seulement des raisins secs, elle était aussi célèbre pour ses vins, comme trois autres des Sporades, Khios, Lesbos et Ikaria. Il est singulier que les vins de ces quatre îles ne jouissent plus d'aucune réputation, tandis que ceux de Samos, dédaignés par Strabon, sont maintenant très-estimés, non-seulement dans le Levant, mais même en Europe<sup>1</sup>.

Comme aujourd'hui encore, les vins de Kos étaient de deux sortes : d'abord un vin noir, épais, rude et même quelque peu âpre. C'était évidemment l'analogue du *κράσι μαυρὸ ἀυσίτηρό* d'à présent. Les traités hippocratiques prescrivent ce vin comme tonique<sup>2</sup>. En faisant cuire les vins de ce genre sur un feu doux, y ajoutant un peu de farine, puis versant la liqueur devenue épaisse sur une table et la laissant sécher, les Turcs et les Grecs d'aujourd'hui fabriquent une espèce de pâte violacée, qu'ils appellent du *petmez*; on la sert coupée en petits morceaux, que l'on grignote dans l'intervalle des plats : le goût âpre de cette pâte réveille l'appétit. C'est la *fæcula Coa* d'Horace, dont la propriété, dit-il, était d'exciter les estomacs fatigués<sup>3</sup>.

rendæ. Quidam, ut has faciant, in cinere lexivio tingunt protinus quam detraxere vitibus, mox in sole siccant; tum foliis, ut supra dictum est, involutas vinaceis stipant.»

<sup>1</sup> Strabon, XIV, I, 15 (en parlant de Samos). Ἔστι δ' οὐκ εὐοίμος, καίπερ εὐοινοῦσάν τῶν κύκλω νήσων, οἶον Χίου καὶ Λέσβου καὶ Κῶ, καὶ τῆς ἠπείρου σχεδόν τι τῆς προσεχοῦς πάσης τοὺς ἀρίστους ἐκφερούσης οἶνους. (Les mots οἶον — Κῶ, oubliés par quelque copiste et mis à la marge, ont été rétablis dans le texte après οἶνους, ce qui est évidemment une erreur : il faut les remonter après νήσων.) — *Ibid.* XIV, II, 19, à propos de Kos : Οἶνω δὲ καὶ ἀρίστη, καθάπερ Χίος καὶ Λέσβος.

<sup>2</sup> Hippocr. éd. Littré, *Des Aff. internes*, 25 (t. VII, p. 233). Καὶ πινέτω οἶνον αὐσίτηρον Κῶον ὡς μελάντατον. *Ibid.* 30 (VII, 247). Πινέτω δὲ οἶνον Κῶον ὑπόστυρον ὡς μελάντατον.

<sup>3</sup> Horace, *Sat.* II, VIII, 9 :

... acria circum

Rapula, lactucæ, radices, qualia lassum

Pervellunt stomachum, siser, hallec, fæcula Coa.

Acron. fæcula Coa. Cum fæce Coi vini. Diminutive dixit : aliter genus uvæ de-

Le vin noir de Kos était l'objet d'un grand commerce. On en exportait surtout beaucoup pour les villes grecques du Pont-Euxin. C'est ce que nous apprend Démosthène dans le plaidoyer contre Lakritos. Seulement, dans la bouche de l'orateur athénien, le vin « excellent » de Strabon est devenu, pour les besoins de la cause, une sorte de piquette (*οινάριον*) et son âpreté de terroir s'est transformée en aigreur<sup>1</sup>.

Outre le vin noir, Kos produit aujourd'hui un vin blanc très-sucré et très-épais. Ce vin, dont la fermentation imparfaite recommence dans l'estomac, est écœurant et provoque des migraines; de plus, il ne se conserve que quelques mois. Aussi y mêle-t-on presque toujours de la résine, ce qui lui donne un goût amer, mais le clarifie, l'empêche de tourner et en fait une boisson plus saine. La même nécessité avait fait imaginer dans l'antiquité un procédé différent, mais dont l'effet était analogue. Ce procédé consistait à mélanger au moût une certaine quantité d'eau de mer. — Les vins ainsi préparés s'appelaient *vins marinés* (*τεθαλαττωμένοι*). Ils étaient moins enivrants, et avaient des qualités à la fois stomachiques, digestives et laxatives<sup>2</sup>.

Suivant Pline, c'est à Kos que ce procédé fut inventé, et par hasard. Un esclave remplaçait par de l'eau de mer le vin qu'il tirait en cachette des jarres : on n'eut qu'à l'imiter<sup>3</sup>. L'invention ne

coctæ. — Orelli explique : « Liqumæn et condimentum ex Coi vini fæce paratum, » comme si jamais on avait pu tirer de la lie quelque chose de mangeable.

<sup>1</sup> Démosth. contre Lakritos, 32. Λάκριτος δ' οὔτωσι ναυαγήσαι ἔφη τὸ πλοῖον παραπλέον ἐκ Παντικαπαίου εἰς Θεοδοσίαν, ναυαγήσαντος δὲ τοῦ πλοίου ἀπολωλέναι τὰ χρήματα τοῖς ἀδελφοῖς τοῖς ἑαυτοῦ, ἃ ἔτυχεν ἐν τῷ πλοίῳ ἐνόντα. Ἐνεῖναι δὲ τάριχος τε καὶ οἶνον Κῶρον καὶ ἄλλ' ἄττα. Καὶ ταῦτα ἔφασαν πάντα ἀντιφορτισθέντα μέλλειν αὐτὰ ἀγειν Ἀθήναζε, εἰ μὴ ἀπόλετο ἐν τῷ πλοίῳ. Καὶ ἃ μὲν ἔλεγε, ταῦτ' ἦν, ἀξιον δ' ἀκοῦσαι τὴν βδελυρίαν τῶν ἀνθρώπων τούτων καὶ τὴν ψευδολογίαν. . . . τό τε οἰνάριον τὸ Κῶρον ὀγδοήκοντα στάμνοι ἐξεσθηκότος οἴνου, καὶ τὸ τάριχος ἀνθρώπῳ τινὶ γεωργῷ παρεκομίζετο ἐν τῷ πλοίῳ ἐκ Παντικαπαίου εἰς Θεοδοσίαν τοῖς ἐργάταις τοῖς περὶ τὴν γεωργίαν χρῆσθαι. — Ibid. 35. Ὑμεῖς δ', ὦ ἄνδρες δικασταί, ἐνθυμεῖσθε πρὸς ὑμᾶς αὐτοὺς εἰ τινὰς πώποτ' ἴσῃε ἢ ἠκούσατε οἶνον Ἀθήναζε ἐκ τοῦ Πόντου κατ' ἐμπορίαν εἰσάγοντας, ἄλλως τε καὶ Κῶρον. Πᾶν γὰρ δῆπον τοῦναντίον εἰς τὸν Πόντον οἶνος εἰσάγεται ἐκ τῶν τόπων τῶν περὶ ἡμᾶς, ἐκ Πεπαρήθου καὶ Κῶ καὶ . . . ἐξ ἄλλων τινῶν πόλεων παντοδαπός.

<sup>2</sup> Athénée, I, 32, 59, e. Οἱ δ' ἐπιμελέστερον τεθαλαττωμένοι οἶνοι ἀκραιπάλοι τέ εἰσι καὶ κοιλίας λύουσι ἐπιδάκνουσί τε τὸν στόμαχον ἐμφυσησεις τε ἐνεργάζονται καὶ συγκατεργάζονται τὴν τροφήν. — Palladius, XI, xiv. (Les Grecs disent) « quod album et aliquatenus salsum, convenire vesicæ. »

<sup>3</sup> Pline, H. N. XIV, x. « Coi marinam aquam largiorem miscent, a servi furto

paraît pas très-ancienne : la première mention que nous en ayons est de l'époque macédonienne. Kos n'en garda pas longtemps le monopole : nombre de villes d'Asie Mineure et des Sporades, Lesbos, Rhodes, Myndos, Halicarnasse, Éphèse, Clazomènes, et sans doute bien d'autres encore, fabriquèrent du vin mariné. La proportion d'eau de mer mélangée au moût variait d'une ville à l'autre : dans l'*ἀνθοσμίας*, préparé vraisemblablement à Lesbos, puisque c'est Phantias d'Érésos qui nous en donne la composition<sup>1</sup>, il n'en entrait qu'un cinquantième. Le vin de Clazomènes était aussi très-peu mariné<sup>2</sup>, de même que celui de Rhodes<sup>3</sup>; le vin de Myndos était, au contraire, tellement salé, que Ménippe le Cynique appelait cette ville « buveuse d'eau de mer<sup>4</sup>. » Le vin d'Halicarnasse ressemblait à celui de sa voisine. Le *leucocoum* était un peu moins salé que le myndien, mais contenait cependant beaucoup plus d'eau de mer que le vin de Rhodes<sup>5</sup>. Pline, il est vrai, est ici en désaccord avec Athénée<sup>6</sup>; suivant lui, le vin de Kos aurait été semblable à celui de Rhodes. Le témoignage de l'auteur grec me paraît avoir plus d'autorité.

On essaya même d'imiter le vin de Kos en Italie<sup>7</sup>. Caton, qui n'aimait pas à voir passer de Rome en Grèce un argent que les

origine orta, sic mensuram explentis : idque translatum in album mustum Leucocoum appellatur. In aliis autem gentibus simili modo factum tethalassomenon.»

<sup>1</sup> Athénée, I, 32, 58 a. *Περὶ δὲ τῆς τοῦ ἀνθοσμίου οἴνου σκευασίας Φανίας ὁ Ἐρέσιός φησι τάδε* : « γλεύκει παραχεῖται ἐπὶ χοῦς πεντήκοντα εἰς θαλάσσης, καὶ γίνεται ἀνθοσμίας.

<sup>2</sup> Pline, *H. N.* XIV, IX : « Nunc gratia ante omnia est Clazomenio, postquam parcius mari condiunt.»

<sup>3</sup> Athénée, I, 32, 59, e. *Καὶ ὁ Ῥόδιος δὲ ἐλάττονος μὲν κεκοινώνηκε θαλάσσης, ὁ δὲ πολὺς αὐτοῦ ἀχρεῖός ἐστιν.*

<sup>4</sup> Athén. *ibid.* *Τοιοῦτος δ' ἐστὶν ὁ τε Μύνδιος καὶ ὁ ἀπὸ Ἄλικαρνασσοῦ. Ὁ γοῦν κυνικός ὁ Μένιππος ἀλμοπότιν τὴν Μύνδον φησίν.*

<sup>5</sup> Athénée, *ibid.* *Ἰκανῶς δὲ καὶ ὁ Κῶος τεθαλάττωται.* — 33 b. *Κῶος δὲ καὶ Μυνδίω καὶ Ἄλικαρνασίῳ καὶ παντὶ τῷ ἰκανῶς τεθαλαττωμένῳ συνάδει τὰ σκληρὰ τῶν ὑδάτων, οἷα κρηναῖα, καὶ ὀμβρία, εἰάν ῃ διυλισμένα καὶ πλείονα χρόνον καθεσλαμένα.* Cf. Pline, *H. N.* XIV, X : « Coi marinam aquam largiorem miscent.»

<sup>6</sup> Pline, *H. N.* XIV, X : « Rhodium Coo simile est. Phorineum salsius Coo.» — Le mot *Phorineum* est certainement à corriger.

<sup>7</sup> Pline, *H. N.* XIV, X : « Nec non apud nos quoque Coum vinum ex Italico faciendi rationem Cato demonstravit, super cætera in sole quadriennio maturandum præcipiens.»



agriculteurs italiens lui paraissaient tout aussi dignes de gagner, donne une recette pour le fabriquer. Cette recette est intéressante pour nous parce qu'elle nous apprend sans doute à peu près de quelle manière on préparait, à Kos même, le *leucocoum*. Comme aujourd'hui encore, on faisait d'abord sécher les raisins par une exposition de deux jours au soleil, ou de trois si le ciel était couvert; on retirait la grappe et les grains pourris, puis on mettait le reste des grains dans des tonneaux, et on y ajoutait un dixième d'eau de mer; on les laissait ainsi macérer pendant trois jours dans l'eau salée, puis on les retirait, on les foulait et on mettait le moût en barils<sup>1</sup>.

Palladius mentionne aussi l'emploi du plâtre, dont on se sert encore aujourd'hui en Orient pour clarifier les vins trop épais, et de la résine, avec laquelle les vins blancs de Grèce sont maintenant presque tous préparés<sup>2</sup>.

La tentative du vieux Caton pour fabriquer le leucocoum en Italie ne paraît pas avoir réussi, et le vin blanc de Kos resta plus estimé non-seulement que ses contrefaçons italiennes, mais même que tous ses analogues des îles et d'Asie Mineure. Les nombreux médecins que l'île de Kos envoyait en Occident préconisèrent avec zèle l'usage de ce produit de leur patrie, et, grâce à eux, la médecine romaine l'employa pendant longtemps comme laxatif,

<sup>1</sup> Caton, *De re rust.* CXII : « Vinum Coum si voles facere, aquam ex alto marinam sumito, mari tranquillo, quum ventus non erit, dies LXX ante vindemiam, quo aqua dulcis non perveniet. Ubi hauseris de mari, in dolium fundito; nolito implere: quadrantalibus v minus sit quam plenum. Operculum imposito, relinquito qua interspiret. Ubi dies xxx præterierint, transfundito in alterum dolium puriter et leviter; relinquito in imo quod desederit. Post dies xx in alterum dolium item transfundito, ita relinquito usque ad vindemiam. Unde vinum Coum facere voles, uvas relinquito in vinea, sinito bene coquantur. Et ubi pluerit, et siccaverit, tum deligito. Et ponito in sole biduum, aut triduum sub dio, si pluviae non erunt; si pluvia erit, in tecto in cratibus componito. Et si qua acina corrupta erunt, depurgato. Tum sumito aquam marinam q. s. s. e., in dolium quinquagenarium infundito aquæ marinæ q. x. Tum acina de uvis miscellis decerpito de scopione; in idem dolium, usque dum impleveris, manu comprimito, ut combibant aquam marinam. Ubi impleveris dolium, operculo operito, relinquito qua interspiret. Ubi triduum præterierit, eximito de dolio, calcato in torculario, et id vinum condito in dolia lauta et pura et sicca. »

<sup>2</sup> Palladius, XI, XIV : « Ergo ejus (c'est-à-dire d'eau de mer) octogesimam partem musto admiscent et gypsi quinquagesimam, post tertiam deinde diem fortiter commovent, ac pollicentur non ætatem solum vino, sed splendorem quoque coloris afferre. »

soit seul, soit comme auxiliaire d'autres médicaments plus énergiques<sup>1</sup>.

La dernière des trois parties de l'île, la région de plateaux intermédiaire entre la grande plaine du nord et l'espace de presqu'île formée par le mont Latra, ne nous occupera pas longtemps.

Cette région renfermait deux dèmes. Plutarque<sup>2</sup> cite le premier à propos d'un détail curieux du culte qu'on y rendait à Héraklès; il s'appelait Antimakhia (Ἀντιμαχία), et le nom s'en est conservé jusqu'à nos jours sans autre altération que le recul de l'accent sur l'antépénultième. Plusieurs inscriptions publiques trouvées dans la localité même mentionnent deux autres villages réunis à l'existence politique du premier, et ne formant avec lui qu'un seul dème, comme aujourd'hui encore quatre ou cinq hameaux voisins, mais distincts, composent le bourg moderne.

ΟΔΑΜΟΣΟΑΝΤΙΜΑΧΙΔΑΝ  
ΚΑΙ ΑΡΧΙΑΔΑΝ ΚΑΙ ΑΙΓΗΛΙΩΝ  
ΚΑΘΙΕΡΩΣΕΝΤΙ ΒΕΡΙΟΝ ΚΛΑΥΔΙΟΝ  
ΓΕΡ]ΜΑΝΙΚΟΝ ΚΑΙ ΣΑΡΑΣΕΒΑΣΤΟΝ<sup>3</sup>.

Malheureusement, le nom actuel de la bourgade, quelques inscriptions dispersées dans les églises, voilà tout ce qui reste de ces trois localités. Les murs de la forteresse d'Andimakhia, deux fois reconstruits, ont employé jusqu'à la dernière pierre des édifices

<sup>1</sup> Horace, *Sat.* II, IV, 29 :

Si dura morabitur alvus,  
Mitulus et viles pellent obstantia conchæ,  
Et lapathi brevis herba, sed albo non sine Coo.

Pline, *H. N.* XXIII, XIV (à propos de l'œnanthe) : « Radix decocta in aqua, pota in vini Coi cyathis duobus, humorem alvi ciet : ideo hydropicis datur. » XXVII, XXVII (à propos de la vigne sauvage) : « Radix ejus, decocta in aquæ cyathis ternis, additis vini Coi cyathis duobus, alvum solvit leniter ideoque hydropicis datur. » — Celse aussi recommande comme laxatif « vinum dulce vel salsum. »

<sup>2</sup> *Questions grecques*, 58.

<sup>3</sup> Leake, d'après Helpman, *Trans. R. Soc. of. litt.* 1843. — incomplètement. — Ross, *Inscr. gr. ined.* III, p. 45; n° 308, d'après la même copie et également d'une manière inexacte. — Ross, *Hellenica*, t. I. 2° cahier, p. 94, n° 15. Texte complet et exact. Helpman a lu ΑΡΧΙΑΔΑΝ. Ross, qui a vu la pierre (*Nach der Ansicht des Steines*), lit ΑΡΧΙΑΔΑΝ. Cependant, sur une autre inscription de la même localité (Ross, *Inscr. gr. ined.* III, p. 44, n° 307), deux habitants de Kos ont lu aussi ΑΡΧΙΑΔΑΝ. Aucune de ces deux inscriptions n'existe plus aujourd'hui.

helléniques. L'emplacement même de l'ancienne ville est incertain ; la tradition locale la place près de la côte nord, sur le bord du fleuve qui porte le nom, remarquable en effet, de *σ' τὰ παλιὰ ποταμός*. Quoiqu'il n'y ait pas en ce lieu plus de ruines que sur les plateaux, peut-être faut-il en croire la tradition.

C'est par Strabon que nous est connu le second dème de la contrée : il l'appelle Halisarna (*Ἁλίσαρνα*)<sup>1</sup>. Une inscription martelée à dessein, vue par Helpman<sup>2</sup>, et où il a déchiffré à la première ligne les mots

[ὁ δᾶμος]ΟΑΛΑΣΑΡΝΙΤΑΝ

donne le véritable nom de la ville, Halasarna. Cette inscription a été découverte par Helpman « près du cap Andimakhi ; » elle était gravée sur un gros bloc de granit, qui n'a pu être transporté bien loin de sa position primitive. Il faut donc chercher l'emplacement d'Halasarna auprès de la pointe d'Andimakhia (*ἡ πούντα τῆς Ἀντιμάχιας*), et du hameau de Kardamina.

La plaine qui s'étend sur le rivage sud de l'île, depuis la pointe d'Andimakhia, où les plateaux s'avancent jusqu'à la mer, jusqu'à l'église d'Haghios-Ghéorghis, où commencent les pentes du Dikhio-Vouno, est en effet fertile et convenable pour l'établissement d'un village. Dans tout cet espace, les débris de poteries sont remarquablement nombreux ; le sol est, en plusieurs points, parsemé d'éclats de marbre ; enfin le village même de Kardamina renferme une ou deux inscriptions. Il n'existe pourtant de ruines qu'en deux points. Sur la rive droite du fleuve Potamia et près de son embouchure, s'élèvent les restes d'un petit édifice dodécagone en larges plaques de marbre gris, jadis orné de colonnes dont on voit encore par terre les chapiteaux de mauvais dorique ; l'édifice date évidemment d'une époque assez basse ; il est difficile de voir quelle en était la destination, les modifications de toute espèce qui en ont fait l'église d'*Ἁγία Θεώτης* l'ayant rendu méconnaissable. Toutefois, à quelques pas des ruines, gît un gros bloc de marbre, cassé à droite sur toute sa hauteur et écorné au coin supérieur

<sup>1</sup> Strab. XIV, II, 19 : Πρὸς δὲ τῷ Λακητῆρι χώριον Ἁλίσαρνα.

<sup>2</sup> Helpman et Leake, *Trans. of the R. Soc. of litt.* 1843, n° 43. — Ross, d'après la copie d'Helpman, *Inscr. gr. ined.* II, 176. Ces dégradations systématiques, dont ont souffert beaucoup d'inscriptions de Kos, ont été faites par ordre d'un nommé Moustapha bey, kaïmakam de l'île lors de la seconde visite de Ross, en 1843.

gauche. Ce bloc semble bien provenir de l'édifice; il porte les restes d'une inscription<sup>1</sup> :

ΘΕΥΦΑ  
ΜΟΣΧ  
ΥΣΑΣΚΛ  
ΝΝΑΟΝΑΣΚΛ  
ΑΙΤΩΙΔΑΜ

Au-dessous, après un intervalle, et d'une écriture d'époque postérieure :

ΓΥΜΝΑЦИΑΡΧΟ  
ΣΕΡΑΠΙΑCT

et dans une couronne :

ΖΩCΙΜΟC  
ΖΩCΙΜΟΥ

Il est évident que les mots *γυμνασίαρχο[s] Σεραπιαστ[ᾶν]*, et le nom de *Ζώσιμος* n'appartiennent pas à l'inscription primitive.

Celle-ci peut se restituer :

Θευθά[νης  
Μ]οσχ[ίωνος  
Ἱερε]ῦς Ἀσκλ[απιῶ  
Τὸ]ν ναὸν Ἀσκλ[απιῶ  
κ]αὶ τῶι δάμ[ωι.

L'édifice dodécagone près duquel est cette inscription serait donc un temple d'Asklépios. Ces temples étaient, en effet, très-souvent circulaires<sup>2</sup>; il en était ainsi, par exemple, à Putéoli, du temple d'Esculape, appelé vulgairement à tort temple de Sérapis<sup>3</sup>, à Pompéi, d'un autre temple d'Esculape, désigné longtemps sous le nom de Panthéon<sup>4</sup>. Pausanias mentionne aussi, dans le hiéron d'Épidaure, un édicule rond dont il n'indique pas la destination<sup>5</sup>.

Tout autour de l'église d'Haghia-Théôtis on trouve un assez grand nombre de blocs de marbre; plusieurs portent des inscriptions funéraires.

A un mille à l'est, à côté de l'église ruinée d'Ἅγιος Ἀσώματος,

<sup>1</sup> Helpman-Leake, *Trans. of the R. Soc. of litt.* 1843, n° 40. — Ross, d'après la copie d'Helpman, *Hellenica*, II, 2° cah. p. 93, n° 13. J'ai moi-même copié l'inscription.

<sup>2</sup> V. E. Saggio, *Dict. des antiquités*, article *Asklépeion*.

<sup>3</sup> Caristie.

<sup>4</sup> Hittorf, *Mém. Ac. inscr.* 17 janvier 1862. — *Rev. arch.* t. VI, 1862, p. 1.

<sup>5</sup> Paus. II, xxvii, 3 : *Οἶκημα δὲ περιφερὲς λίθου λευκοῦ, καλούμενον Θόλος.*

dans la plaine, sur la rive gauche du fleuve Stoli, on voit aussi quelques blocs de marbre dont l'un porte une inscription funéraire, et une colonne dorique à huit pas, en marbre gris, haute d'environ 1<sup>m</sup>,50, toute couverte d'une interminable liste de noms propres.

Ce sont là les seuls vestiges du dème d'Halasarna.

Il nous reste à dire quelques mots de la géographie physique de l'île, du nom ancien de ses caps, de ses *ποταμοί*, de ses montagnes. Malheureusement, ici encore plus que pour les dèmes, nos renseignements se réduisent à fort peu de chose. Strabon, notre principale source d'informations, s'est évidemment servi d'une carte très-fautive, et ses indications sont, par cela même, peu claires pour nous,

Des trois caps qu'il cite, il n'y en a qu'un dont la position soit nettement et correctement déterminée par lui : c'est le cap Skandarion, situé, dit-il, à l'opposite du cap Termérior (auj. Hussein-Bournou), à quarante stades de la côte d'Asie, et dans le voisinage de la ville même de Kos<sup>1</sup>. Le Skandarion est donc la pointe basse et sablonneuse qui porte aujourd'hui le nom de Khoum-Bournou.

La position du cap Lakêtér, ou Laktér, est beaucoup plus mal indiquée. Il est, dit Strabon, au sud de l'île, à soixante stades de Nisyros, et du même côté que le village d'Halasarna<sup>2</sup>. La distance de Nisyros aux deux points les plus rapprochés de l'île de Kos, le cap Krikélos et la pointe d'Andimakhia (*ἡ πούντα τῆς Ἀντιμάχιας*), est à peu près la même, c'est-à-dire de 8 à 9 milles, soit 80 à 90 stades, au lieu de 60. La mention de la ville d'Halasarna comme située du même côté que le Lakêtér fait d'abord songer à la pointe d'Andimakhia, située en effet à 2 ou 3 milles seulement de l'emplacement d'Halasarna. Mais l'impossibilité de cette identification est démontrée par le stadiasme d'Agathémère, d'après lequel les navires allant du cap Thoantion (pointe N. O. de l'île de Rhodes), dans la direction du nord, relevaient à droite le cap Laktér, puis le cap Drékanon ou Drépanon, puis

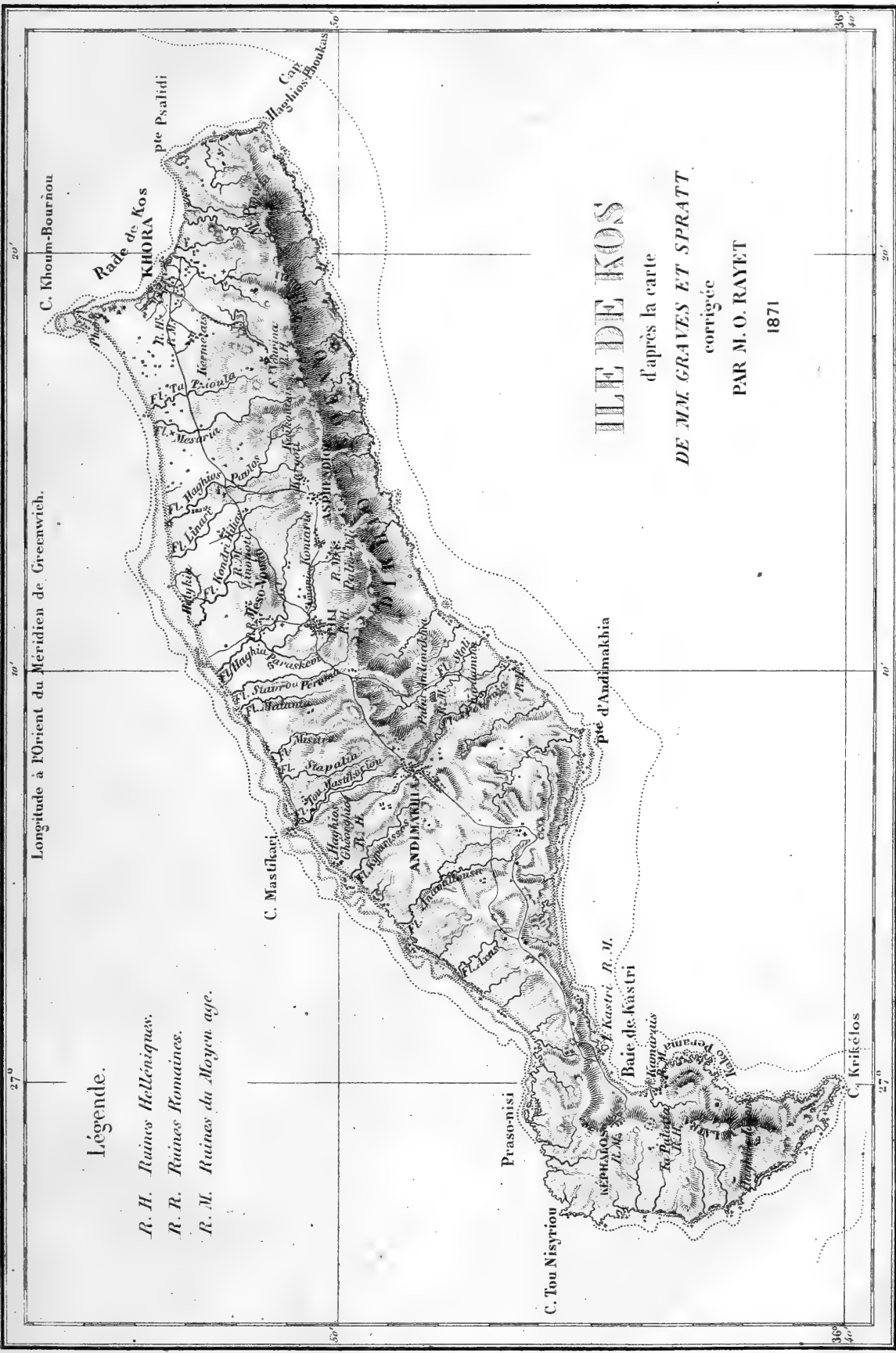
<sup>1</sup> Strabon, XIV, II, 18 : Ἐξῆς δ' ἐστὶν ἄκρα Τερμέριον Μυυδίων, καθ' ἣν ἀντίκειται τῆς Κῶας ἄκρα Σκανδαρία, διέχουσα τῆς ἡπειροῦ σταδίου τετραράκοντα. — 19 : Τὴν νῦν πόλιν περὶ τὸ Σκανδάριον.

<sup>2</sup> Strabon, XIV, II, 19 : Ἐχει δὲ πρὸς νότον μὲν ἄκραν τὸν Λακητῆρα, ἀφ' οὗ ἐξήκοντα εἰς Νίσυρον (πρὸς δὲ τῷ Λακητῆρι χωρίον Ἀλίσαρνα).







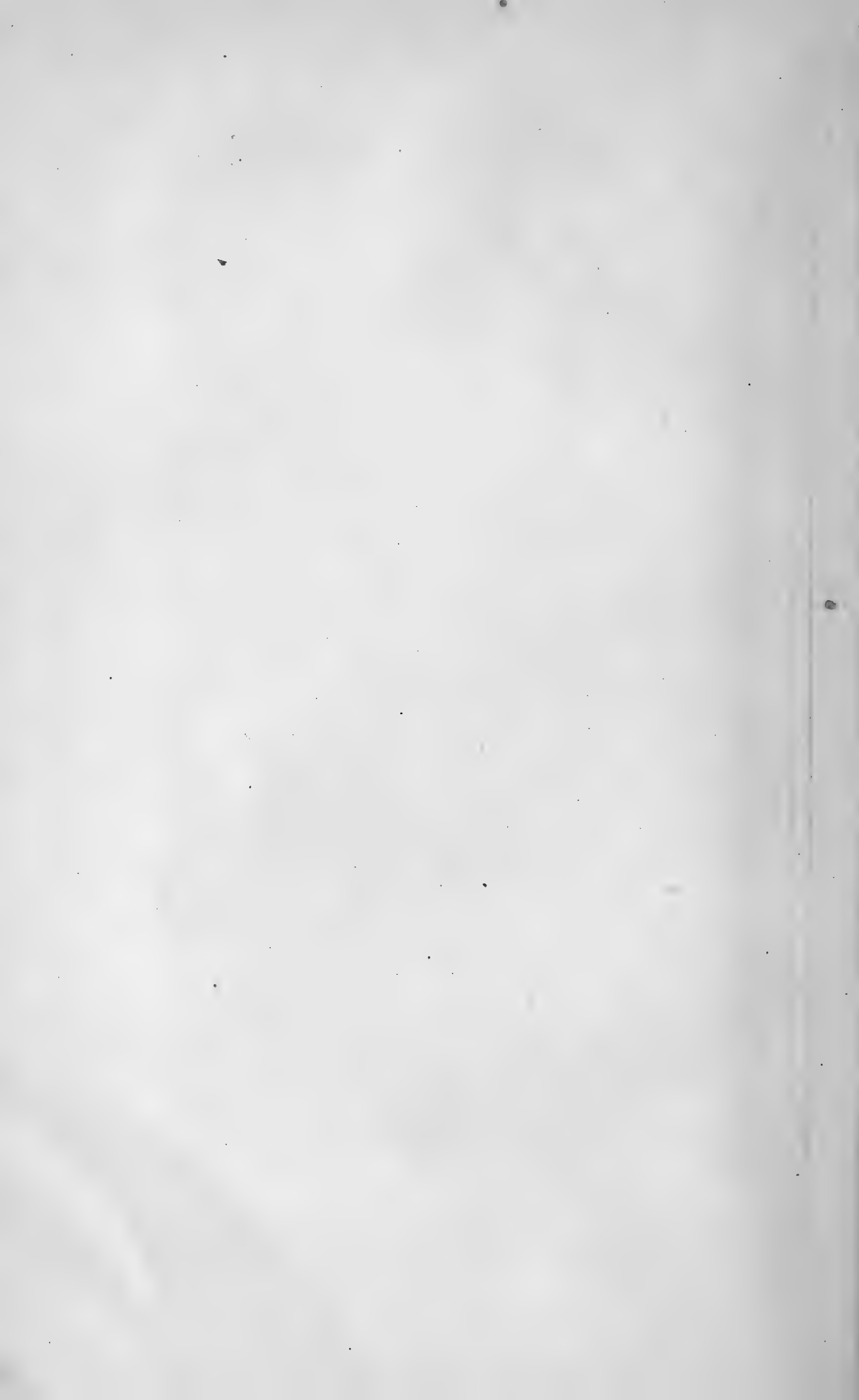


Légende.

- R. H. Ruines Helléniques.
- R. R. Ruines Romaines.
- R. M. Ruines du Moyen âge.

ILE DE KOS

d'après la carte  
 DE MM. GRAVES ET SPRATT.  
 corrigée  
 PAR M. O. RAYET  
 1871



enfin l'île de Kalymnos<sup>1</sup>. D'après ce texte, le cap Lakêtér, ou Laktér, ne peut être que le cap Krikélos. La distance de 32 milles indiquée par Agathémère comme séparant ce cap de Tilos est d'ailleurs assez correcte, si l'on admet pour point de départ de l'évaluation le premier cap de Tilos que l'on relève en venant du cap Thoantion, c'est-à-dire la pointe Pélékousa. Quant à l'assertion de Strabon, que le Lakêtér est au sud de l'île de Kos, elle est exacte en ce sens que ce cap en est l'extrémité la plus méridionale, et erronée comme orientation : le cap Krikélos est au S. O., et non au sud, par rapport à la masse et à la direction générale de l'île de Kos.

Même incertitude dans les renseignements de Strabon au sujet du cap Drékanon<sup>2</sup>. Il était, dit le géographe d'Amasia, au couchant de l'île de Kos, du même côté que le bourg de Stomalimné<sup>3</sup>, et à 200 stades de la ville. Le voisinage de Stomalimné semble indiquer le cap appelé aujourd'hui *ὁ Κάβος τοῦ Μασλικαρίου*, mais, outre que c'est une pointe peu remarquable au point de vue géographique, elle n'est qu'à 150 stades de la ville et ne se trouve ni au couchant de l'île, comme l'affirme le texte de Strabon, ni sur la route des navires du Laktér vers le nord, comme l'indique Agathémère<sup>4</sup>. Il n'y a, Muller l'a déjà vu, que le cap appelé, je ne sais pourquoi, Daphni sur la carte anglaise, et nommé, par les gens de Kos, *ὁ Κάβος τοῦ Νισυρίου*, qui satisfasse à ces deux conditions. Quant à la distance, indiquée par Strabon, du Drékanon à la ville, elle est trop petite d'un bon cinquième; elle est de 250 stades et non de 200. La distance de 100 stades ou 10 milles, donnée par Agathémère comme existant entre le Laktér et le Drékanon, est, au contraire, trop grande; elle n'est en réalité que de 60 stades ou 6 milles.

<sup>1</sup> Agathémère, 18 (de l'île de Tilos) : *Ἐπὶ Λακτῆρα τῆς Κόας στάδια κ'. Ἐπὶ Δρέπανον Κόας στάδια ρ'.*

<sup>2</sup> Strabon appelle ce cap Drékanon; Agathémère, Drépanon. Ainsi que l'a remarqué Muller, la première leçon est sans doute la bonne. La pointe orientale de l'île d'Ikaria, qui porte aujourd'hui le nom de *Φανάρι*, à cause d'une très-curieuse tour grecque qui s'y élève, s'appelait Drakanon. Les copistes auront corrigé le texte d'Agathémère par réminiscence de Drépanon en Sicile. Il est curieux de noter que l'instrument nommé par les anciens *δρέπανον* s'appelle aujourd'hui dans les Sporades *τραχάνι*.

<sup>3</sup> Strab. XIV, II, 19 : *Ἀπὸ δύσεως δὲ τὸ Δρέκανον καὶ κόμην καλουμένην Στομαλίμνην. Τοῦτο μὲν οὖν ὅσον διακοσίου τῆς πόλεως διέχει σταδίου.*

<sup>4</sup> Agath. 18 : *Ἐπὶ Δρέπανον Κόας, στάδια ρ'.*

Pausanias cite encore un autre cap, la pointe de la Tortue (*ἄκρα τῆς Χελώνης*). C'était de là que, suivant la tradition locale, Poseidon avait jeté sur le géant Polybotès le quartier de rocher arraché aux montagnes de Kos, qui forma l'île de Nisyros<sup>1</sup>. Je serais assez porté à identifier la pointe de la Tortue avec celle d'Andimakhia. Le nom semble désigner une pointe basse et aux formes molles; il s'appliquerait fort bien à la pointe d'Andimakhia. Celle-ci est d'ailleurs en face même de Nisyros, et à peu de distance.

Reste l'extrémité orientale de l'île de Kos, le cap qui se termine par les deux pointes de Psalidi et d'Haghios-Phoukas. Il est assez singulier que ni Strabon, ni aucun auteur ancien ne nous en donne le nom.

La chaîne de montagnes qui forme la charpente de l'île de Kos aurait été, suivant Pline, appelée le mont Prion (*Πρίων*, la *scie*<sup>2</sup>). Ce nom peint, d'une manière assez expressive, l'aspect de cette longue arête rocheuse. Malheureusement Pline est si souvent inexact dans ce qu'il dit des îles de la mer Égée, que son témoignage, lorsqu'il n'est corroboré par aucun autre, est sans autorité. D'autre part le nom d'Adonitis (*Ἄδωνίτης*), donné aujourd'hui à l'un des points culminants de la montagne, est évidemment ancien, et il me semble en être de même du nom de *Διχειῖον* que porte maintenant la chaîne entière et qui s'applique aussi plus spécialement à son sommet principal. Peut-être ces deux noms appartenaient-ils à deux des trois *dents de scie* qui s'élèvent au-dessus du niveau général de la montagne, et l'ensemble de la chaîne portait-il, en effet, comme le dit Pline, le nom de Prion.

L'idylle VII de Théocrite mentionne peut-être, dans un passage assez obscur et qui prête à plusieurs explications, une autre montagne, le mont Oromédon<sup>3</sup>. L'Oromédon serait alors le massif isolé du Prophitis-Hilias, qui domine la plaine du nord.

<sup>1</sup> Pausanias, *Att.* I, II, 4 : Ποσειδῶν... ἐφ' ἵππου, ἐς δὲν Κόβοις ὁ μῦθος περὶ τῆς ἀκρας ἔχει τῆς Χελώνης.

<sup>2</sup> Pline, *H. N.* V, xxxvi, 3 : « Mons ibi Prion. »

<sup>3</sup> Théocr. VII, 45 :

Ὡς μοι καὶ τέκτων μέγ' ἀπέχθεται, ὅστις ἐρευνηῖ  
Ἴσον ὄρευσ κορυφᾷ τελέσαι δόμον Ὀρομέδοντος.

Ces vers, Ross l'a déjà remarqué, peuvent se traduire de deux manières : « Qui voudrait élever une maison aussi haut que la cime du mont Oromédon, » ou bien « qui voudrait élever, aussi haut que la cime d'une montagne, la maison

Quant aux *ποταμοί* de l'île, j'ai déjà parlé de l'Άλεις, le seul que mentionnent les écrivains antiques et qu'il faut, je crois, identifier, soit avec le ruisseau de Linopoti, soit avec le Kondrihlias. Deux autres torrents portent des noms évidemment anciens : ce sont l'Anavallousa (Άναβάλλουσα πηγή, la source jaillissante) et le Kyparissos. Aucun texte ne cite le premier, et la seule raison qui m'en fasse regarder le nom comme antique, c'est qu'Άναβάλλουσα n'a plus de sens dans la langue moderne. Quant au second, il en est question dans la lettre d'Hippocrate aux Abdéritains, lettre sans aucun doute apocryphe, mais fabriquée par un écrivain bien au courant des choses de Kos<sup>1</sup>. On célébrait sur ses bords, en l'honneur d'Asklépios, une fête solennelle à laquelle se rendait, soit de l'ancienne capitale Astypalæa, soit du hiéron de la partie orientale de l'île, situé à plus de sept heures de marche, une procession nombreuse.

L'existence de cette procession, même après le transfert de la capitale, est attestée par une des inscriptions les plus importantes de Kos<sup>2</sup>. Cette inscription, qui date du III<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, n'est rien moins qu'un fragment de calendrier mentionnant toutes les fêtes de chaque mois. Elle est malheureusement brisée à droite et à gauche, et des trois colonnes contenues sur le morceau qui en subsiste, celle du milieu est seule entièrement lisible. De la troisième, on ne déchiffre guère que les dates, et de la première que la fin des lignes; celle du milieu énumère les cérémonies du mois Artamition. Or, au 7 de ce mois, on lit :

Ζ̄ ΕΙΣΚΥΠΑΡΙΣΣΟΝ  
 ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟ ΔΩΔΕ  
 ΚΑΘΕΟΝΘΥΣΙΑ  
 ΚΑΙ ΑΓΩΝΑΡΙΟΝ  
 ΑΝΗΒΩΝ

d'Oromédon. Oromédon serait alors le nom de quelque richard de Kos. Une troisième explication ferait d'Oromédon, par un omicron, un surnom de Pan. Voy. le scholiaste. La seconde traduction me semble la bonne.

<sup>1</sup> Hippocrate, *Lettre aux Abdér.* : Ὀπίτιης (ὁ πολίτης?) ἡμέων Ἀμελησθαφόρης (?) ἦλθεν εἰς Κω, καὶ ἔτυχε τότε οὔσα τοῦ ῥάβδου ἀνάληψις ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ καὶ ἐτήσιος ἑορτῇ, ὡς ἴσῃε, πανήγυρις ἡμῖν, καὶ πομπὴ πολυτελής ἐς Κυπάρισσον, ἣν ἔθος ἀνάγειν τοῖς τῷ Θεῷ προσήκουσιν.

<sup>2</sup> S. Pantélidis, *Pandore*, t. XVII, n° 481, p. 430, Δ; 1<sup>er</sup> décembre 1866. — I. Sakkélion, *ibid.* t. XIX, n° 435, p. 42; 1<sup>er</sup> mai 1868. Ce dernier texte est plus correct.

La colonne précédente était le calendrier du mois *Δάλιον*. Vers le milieu du mois on lit :

ΕΙΣ] ΚΥΠΑ  
ΠΙ] ΣΣΟΝ

sans qu'on puisse savoir quelle était la date exacte et la nature de la fête célébrée ce mois-là sur les bords du fleuve.

O. RAYET.

# INSCRIPTIONS

ET

## MONUMENTS FIGURÉS DE LA THRACE

(RHODOPE, HÉMIMONT, EUROPE ET THRACE PROPREMENT DITE),

PAR M. ALBERT DUMONT.

---

Ce recueil d'inscriptions et de bas-reliefs a été formé en Thrace lors du voyage que je fis dans cette province en 1868. (*Rapport sur un voyage en Thrace*, Paris, Thorin, 1871.) J'y ai ajouté plusieurs documents qui m'ont été communiqués plus récemment, en particulier par M. Scordélis, directeur de l'école grecque de Philippopolis, par M. Zoéros, secrétaire du *Sylogos Thrace* à Constantinople, et par M. Dozon, aujourd'hui consul de France à Ianina. On trouvera rappelés, dans l'ordre géographique, et le plus souvent analysés, quelques textes qui ont déjà été publiés. Ainsi, ce mémoire forme une sorte de *Corpus* de la Thrace.

Le travail est divisé en deux parties. La première donne les textes et les monuments, la seconde résume les faits nouveaux qu'ils nous font connaître, sans revenir toutefois sur les questions qui sont étudiées dans le *Rapport* et dans les *Mélanges archéologiques*.

Depuis l'époque où j'ai visité la Thrace, ce pays est devenu d'un accès facile, grâce au chemin de fer qui rejoint maintenant Constantinople et la vallée de la Maritza. En même temps, des sociétés se sont formées, en particulier à Constantinople et à Rodosto, pour étudier les antiquités de la province; elles témoignent d'une heureuse activité. On peut donc croire que ce recueil rendra des services, surtout qu'il provoquera d'utiles recherches. — J'y ai donné place à des textes importants que je n'ai pas vus, pensant que cette publicité nous procurerait, de la part des professeurs du pays, des copies corrigées et définitives.

La Thrace est presque inconnue. Les moindres inscriptions, les bas-reliefs les plus frustes méritent d'y être signalés. L'épigraphie



et l'archéologie figurée nous révéleront seules ce que nous pouvons encore retrouver du passé de cette grande province<sup>1</sup>.

Les textes pris du manuscrit de Cyriaque d'Ancône conservé au Vatican (n° 5250) ont été copiés pour ce travail par M. Otto Riemann, membre de l'École d'Athènes et de l'École de Rome.

Les inscriptions de Constantinople ne sont pas comprises dans le présent recueil.

<sup>1</sup> Les inscriptions de la Thrace, grecques et latines, publiées jusqu'ici, se trouvent, à ma connaissance, dans les ouvrages suivants : le *Corpus inscriptionum græcarum* réunit tous les textes recueillis jusqu'en 1833 : Gallipoli, 2012-2016; Chersonèse, 2017; Heraklizza, Périnthe, 2018-2030; Sélymbrie, 2031; Andrinople, 2046; Philippopolis, 2047-2051; Sozopoli, Anchiali, Mesambria, 2052 b-2055; Deuno (Marcianopolis), Varna, etc., 2055 b, 2056 c. Les inscriptions de Constantinople ne sont pas comprises dans cette énumération. *Addenda* au t. II, Madytus, 2016 b, c, d; Mesambria, 2053 d, 2055 b; Varna, 2056 d, e, f, g.

*Corpus inscriptionum latinarum*; Madytus, t. III, 724; Gallipoli, 725; Burneri, 726; Khora, 727; Rodosto, 728, 729; Périnthe, 730, 731; plus les inscriptions de Constantinople et de Samothrace, t. III, p. 2; Philippopolis, 6120, 6121; Hissar, 6122; Mahalé, 6123.

Le Bas, *Voyage en Grèce et en Asie Mineure*, 1442-1474.

Rangabé, *Antiquités helléniques*, 1855. Inscription de Vyza, t. II, n° 1236.

Bruzza, *Bassorilievo con epigrafe græca proveniente da Filippopoli*. *Annales*, 1861.

Borghesi, *Illustrazione di un marmo interessante scoperto nella basilica di S. Paolo ad quatuor angulos detta Ostiense*. Œuv. complètes, t. III, p. 263.

Tzoukalas, *Ἱστοριογεωγραφικὴ περιγραφή τῆς Ἐπαρχίας Φιλιππουπόλεως*, Vienne, 1851. Inscriptions de Philippopolis, de Stenimacho, etc.

*Annuaire de la Société pour l'encouragement des études grecques en France*, 1873.

G. Deville, *Inscriptions inédites de Thrace*; six inscriptions d'Énos, Maronée, Dedé-Agatch et Gallipoli.

Ὁ ἐν Κωνσταντινουπόλει ἐλληνικὸς φιλολογικὸς Σύλλογος, *Σύγγραμμα περιοδικόν*, 1864. — *Inscriptions inédites de Périnthe*, publiées par M. Aristarchis — 1871-1872, p. 238, inscriptions de Philippopolis, par MM. Scordélis et Mordtmann.

Egger, *Note sur une stèle de marbre*; *Annales de l'Institut de correspondance archéologique*, 1868, p. 133. Diverses publications dans les journaux politiques d'Athènes et dans la *Πανδώρα*, par MM. Pappadopoulos, Koumanoudis et Scordélis.

Perrot, *Mémoires d'archéologie*, p. 213.

Desjardins, *Inscriptions de Valachie et de Bulgarie*. *Annales*, 1868.

Mommsen, *Hermes*, 1874, p. 117; *Ephéméris epigr.* t. II, p. 250.

Heuzey, *Le sanctuaire de Bacchus Tasibastenus dans le canton de Zikna*, et *Mission de Macédoine*, p. 149 et suiv.; *Le mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 489.

Tomaschek, *Über Brumalia und Rosalia*. Wien, 1869.

Miller, *Inscription grecque trouvée à Énos*. *Revue arch.* 1873, août.

De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 107.

Curtius, *Ehrendenkmal der Kyzikener für Antonia Thyphæna und ihre Familie*. *Monatsbericht de l'Académie de Berlin*, 1874.

## PREMIÈRE PARTIE.

### TEXTES ET MONUMENTS FIGURÉS.

Tatar-Bazari (Bessapara).

1. Dans le cimetière, stèle dite *Pierre de l'esclave* et qui est l'objet de pèlerinages; elle passe pour avoir des vertus miraculeuses. H. 0<sup>m</sup>,45; l. 0<sup>m</sup>,40. Belles lettres de l'époque macédonienne.

.....Υ.Α  
ΑΙ████████████████████ΡΕΣΤΙ████████████████████  
ΑΣΤΩ. . Ω. .  
Δ. ΔΟ. ΘΑΙ. . ΙΣ  
5 ΠΟΛΙΤΑΙΣ · ΤΗΣΑ.  
ΑΥΤΩΙΚΑΙΤΟΙ. . .  
ΑΔΕΛΦΟΙΣΑΥΤΟ.  
ΤΕΛΑΜΩΝΑΕΝ  
ΤΩΠΙΕΡΩΙΤΟΥΑ  
10 ΠΟΛΛΩΝΟΣ. ΤΕ  
ΦΑΝΟΥΣΘΑΙΔΕΑΥ  
ΤΟΥΣΚΑΘΕΚΑΣΤ  
████████████████████ΗΝΠΑΝΗΓΥΡΙΝ

L'inscription avait environ vingt-six lignes : le début est illisible; les malades ont l'habitude de gratter la pierre pour en emporter quelques fragments. Aux deux premières lignes, à gauche, on distingue ΑΙΤ — ΑΝΤΙΚ; manquent ensuite huit ou neuf lignes.

.....  
δ[ε]δ[ό]χ[θαι] [το]ῖς  
5 πολίταις [σ]τῆσαι  
αὐτῶ και τοῖς  
ἀδελφοῖς αὐτοῦ  
Τελαμῶνα ἐν  
τῶ ἱερῶ τοῦ Ἀ-  
10 πόλλωνος, [σ]τε-  
φανοῦσθαι δὲ αὐ-  
τοὺς καθ' ἐκάσ-  
την πανήγυριν.

2. Inscription trouvée aux environs de la ville. Copie de M. Stéphanos, directeur de l'école bulgare.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ

.....  
ΘΕΩΣΟΥΡΕ  
ΓΕΘΗΕΠΗ  
ΚΩΚΟΥ  
ΡΟΙΜΗΖΕ  
ΟΣΕΥΧΑΡΙΣΤΗ  
ΡΙΟΝ

*Άγαθῆ τύχη,*

.....  
*Θεῶ Σουρε-  
γέθη ἐπη-  
κόω κοῦ-  
ροι Μηζέ-  
ος εὐχαριστή-  
ριον.*

3. Fragment de borne milliaire trouvé à Hissardjik, 21 kilomètres de Tatar-Bazari, sur la route de Philippopolis à Sophia, aujourd'hui à Tatar-Bazari, dans la maison de M. de Verny, ingénieur au service de la Porte, chez lequel j'ai copié ce monument. Marbre blanc/ Hauteur du fragment, 0<sup>m</sup>,60. Le marbre est brisé à gauche.

ΗΙ ΤΥΧΗΙ  
ΚΑΙΣΑΡΙΜΑΝΤΟΝΙΩ  
ΙΣΕΒΑΣΤΩΗΓΕΜΟΝΕΥΟΝΤΟΣ  
ΑΡΧΕΙΑΣΚΑΤΙΟΥΚΕΛΕ  
ΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΗΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗ  
ΕΙΑΣΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣΦΙΛΙΠ  
ΤΗΣΕΝΤΟΜΕΙΛΙΟΝ

Γ

*Άγαθῆ . τύχη,*

*Αὐτοκράτορι] Καίσαρι Μ. Αντωνίω  
Γορδιανῶ]. . . . Σεβαστῶ, ἡγεμονεύοντος.  
τῶν Θρακῶν ἐπ]αρχείας Κατίου Κέλερ[ος  
πρεσβ. Σεβ. καὶ ἀ]ντιστρατήγου, ἡ λαμπροτάτη  
τῶν Θρακῶν ἐπαρχ]είας μητρόπολις Φιλιπ-  
πόπολις ἀνέσ]τησεν τὸ μείλιον.*

Γ

Cf. n° 61 d. Nombreuses lettres liées.

- 4 Maison du maître d'école : fragment de colonne provenant, dit-on, du village d'Elli-Déré; marbre blanc; h. 0<sup>m</sup>,43; diam. 0<sup>m</sup>,23.

ΚΥΡΙΩΑ  
ΠΟΛΛΩΝΙ

5. *Ex-voto*; marbre blanc commun; h. 0<sup>m</sup>,35; l. 0<sup>m</sup>,28. Cheval marchant à droite, vers un autel de forme quadrangulaire. Cavalier, la chlamyde flottante.

A la partie inférieure :

NOICKOTYOC τέκ]νοις Κότυος.

La partie supérieure ne porte pas trace d'inscription.

6. *Ex-voto*; même marbre; h. 0<sup>m</sup>,16; l. 0<sup>m</sup>,15. Cavalier au galop, le bras droit levé, s'avancant vers un autel de forme rectangulaire; chlamyde flottante. Ce marbre paraît n'avoir jamais reçu d'inscription.

7. *Ex-voto*; même dimension; même sujet, cavalier au pas. On ne voit pas trace d'inscription.

8. Bas-relief conservé chez M. Kostaki, provenant de Sérovo, village situé à sept heures à l'est de Tatar-Bazari. Même sujet; la main droite tient une lance.

9. Maison de Stéphanos Hadji-Zacharias. *Ex-voto* en marbre blanc, grossier; h. 0<sup>m</sup>,16; l. 0<sup>m</sup>,18. Jupiter de face, la poitrine nue, près d'un autel rectangulaire, tenant d'une main une patère, de l'autre un sceptre; femme de face (Héra), tunique serrée à la ceinture, voile sur la tête; Héra tient une patère de la main droite, une pique ou sceptre de la main gauche; entre les deux divinités un aigle.

A la partie supérieure :

ΚΥΡΙΩΔΗΚΑΙΚΥΡΙΑΗΡΑ

Κυρίω Διὶ καὶ κυρία Ἥρα.

A la partie inférieure :

ΜΟΥΚΑΤΡΑΛΗΕΚΟΕΩΛ

Μουκατράλης Κόσωλ.

10. Maison d'Hadji-Aléko. Grand bas-relief. Autel de forme rectangulaire; Jupiter de face, semblable à celui du bas-relief n° 9, tenant la lance ou le sceptre, et la patère, longue barbe et longs cheveux.

Second autel rectangulaire; femme de face, tenant le sceptre et la patère; voile sur la tête (Héra). Trois femmes, en tunique serrée à la ceinture (nymphe), se tenant par la main. Travail grossier.

A la partie supérieure :

ΚΥΡΙΩ ΔΙΙ ΚΑΙ ΗΡΑ

Au-dessous du bas-relief :

ΒΕΙΘΥΣΑΥΛΟΥΖΕΝΕΟΚ...ΛΚΕΤΗΓΑΚΑ  
ΝΙΟΥΚΑΙΚΩΡΙΑ.....ΙΣΑΔΑΛΑΣΕΥ  
ΧΗΝ

Κυρίῳ Διὶ καὶ Ἡρᾷ Βεΐθους Αὐλοῦ Ζενέος καὶ  
...κέτης Ἀσκανίου καὶ Σκωρια...ισαδαλας εὐχὴν.

11. École grecque. Bas-reliefs à trois tiroirs; l. 0<sup>m</sup>,60; h. 0<sup>m</sup>,30. Le premier tiroir manque. Deuxième tiroir : Mithra tuant le taureau; à gauche, personnage debout, coiffé du bonnet phrygien, près de lui figure peu distincte qui paraît être un suppliant; à droite, cavalier ordinaire des bas-reliefs thraces, marchant à gauche. Troisième tiroir : lion au galop; cratère, deux personnages à table devant la *mensa tripes*, l'un couronné de feuillages, l'autre coiffé du bonnet phrygien; char traîné par deux chevaux et allant à droite; dans le char, deux personnages dont l'un s'appuie sur les épaules de l'autre. Les détails de toute la représentation sont très-peu distincts. Le monument provient d'Elli-Déré.

12. Église, ἡ κοίμησις τῆς Παναγίας. Autel de forme rectangulaire; h. 0<sup>m</sup>,75; l. 0<sup>m</sup>,43.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΘΕΩΙΑΣΚΛΗΠΙΩ  
Γ. ΟΥΑΛΕΡΙΟΣ ΣΚΟΠΕ  
ΛΙΑΝΟΣΚΑΙΑΙΛΙΑ  
5 ΑΛΚΕΝΙΣΕΠΤΑΙΚΕΙ  
ΟΥΧΑΡΙΣΤΗΡΙΟΝ

Ἀγαθὴ τύχη,  
θεῶ Ἀσκληπιῶ  
Γ. Οὐαλέριος Σκοπε-  
λιανὸς καὶ Αἰλία  
5 (Ἄ)λκέν(η) ? . . .  
χαριστήριον.

Ligne 5, peut-être *ικεῖου* (pour οἴκου) χαριστήριον. Cf. inscr. 46.

13. Église des Archanges. Stèle trouvée à deux heures à l'est de la ville, entre Kadjilik et Bousoulia; six morceaux dispersés dans la cour de l'église. Bas-relief, soldat de face, vêtu de la tunique et du manteau, tenant de la main droite une pique; à gauche, à terre, bouclier rond, à droite, petit personnage peu distinct.

D ·            M ·  
 //MIL//OH//PR  
 ANT·P·V·Θ·FELICIS·AVR·MVC//  
 //S·AVR·MVCIANVS·FRATRI  
 PIENTISSIMO  
 ΑΥΡ·ΜΟΥΚΙΑΝΟΣΠΡΕ//ΩΡΙΑΝΟΣΚΩ//  
 Τ//ΤΗΣΠΡΕΤΩΡΙΟΥΚΕΝΤ//ΥΡΕΙΑΣ//  
 ΦΗΛΙΚΟΣ//ΤΗCΑCΤΗΛΗΝ//ΑΔΕΛ  
 ΦΟΥΤΗCΑΥΤΗCΚΕΝΤΟΥΡΕΙΑCΠΡΕΤΩΡΙΑΝΟΥ  
 ΕΖΗCΕΝΕΤΗΤΡΙΑΚΟΝΤΑ//ΤΕΥCΑΤΟ//

*D(is) m(anibus) . . . . . mil(es) [c]oh(ortis) [tertiæ] pr(ætorie) || Ant(oni-  
 nianæ) P(iæ) IV (indicis), centuriæ Felicis, Aur(elius) Muc[ia || nu]s. Au-  
 r(elius). Mucianus fratri || pientissimo.*

Αὐρ. Μουκιανὸς πρε[τ]ωριανὸς κω[όρτης]  
 τ[ρί]της πρετωρίου, κεντ[ο]υρείας . . . . .  
 Φήλικος, [έσ]τησα στήλην [τοῦ ἰδίου] ? ἀδελ-  
 φοῦ, τῆς αὐτῆς κεντουρείας πρετωριανοῦ.  
 ἐζήσεν ἔτη τριάκοντα, [έσ]ρα τεύσατο . . .

A la première ligne avant MIL peut-être . . . ANI.

Mahalé, village à 36 kilomètres de Philippopolis.

13 a. Copie de M. Champoiseau, communiquée par M. L. Renier au *Corp. inscr. Lat.* III, n° 6123; probablement village de Mahalé, près de Samakov.

En l'année 61 de notre ère, l'empereur Néron : *tabernas et prætoria per vias militares fieri jussit per Ti. Iulium Iustum proc(uratorem) provincie Thrac(iæ).*

Sténimacho.

14. Église d'Άγία Παρασκευή; fragment d'architrave; h. 0<sup>m</sup>,65; l. 0<sup>m</sup>,35.

//ΚΟΥΝΤΩΝΒΡΟΥΘΕΝΕΟC//  
 //ΟΥΒΡΟΥΖΟΥΜΟΥΚΑΤΡΑΛΕΟC//  
 //ΟCΛΟΥΠΠΟΥΠΕΡΙΓΕΝΟΜΕΝΩ//

L'architrave est en partie enfoncée en terre, ce qui ne m'a pas permis de lire le début des lignes; une copie que me communique M. Scordélis complète la mienne.

ἐνοι]κούντων Βρουθένεος [Σαδό-  
κ]ου, Βρούζου Μουκατράλεος, [Βε-  
ίθυ]ος Λούππου, περιγενομένω[ν. . . . .

15. Άγιος Θεόδωρος; autel rectangulaire devenu une sainte table; bas-relief, personnage tenant d'une main une couronne, de l'autre une épée. Inscriptions au-dessus du bas-relief et au-dessous. Je n'ai pu copier que la seconde; je donne la première d'après une transcription de M. Tzoukalas.

ΒΙΚΤΩΡΣΚΕΥΑΣΕΝΘΑΔΕΚΕΙΜΑΙ  
ΠΑΤΡΙΣΔΕΜΟΥΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΗ  
ΕΚΤΙΝΕΜΕΔΑΙΜΩΝΟΥΧΟΕΠΙΟΡΚΟΣ  
ΠΙΝΝΑΣΜΗΚΕΤΙΚΑΥΧΑΣΘΩ  
ΕΣΧΟΝΕΓΩΣΥΝΟΠΛΟΙΣ. . .

A la partie inférieure :

ΠΟΛΥΝΕΙΚΗΝΟΣΚΤΕΙΝΑΣΠΙΝΝΑΝ  
ΕΞΕΔΙΚΗΣΕΝΕΜΕΚΑ.ΘΑΛΛΟΣ  
ΠΡΟΕΣΤΗΤΟΥΜΝΗΜΕΙΟΥΕΖΩΝΚΑΤΕ  
ΠΕΝ

Βίκτωρ Σκευᾶς ἐνθάδε κεῖμαι,  
πατρίσ δέ μου Θεσσαλονίκη·  
ἐκτινέ με δαίμων, οὐχ ὁ ἐπίορκος  
Πίννας· μηκέτι καυχάσθω,  
ἔσχον ἐγὼ σὺν ὀπλοῖς. . .

Πολυνεικηνὸς κτεῖνας Πίνναν  
ἐξεδίκησεν ἐμὲ κα[ι] Θάλλος  
πρόεστη τοῦ μνημείου ἐξ ὧν κατε. . .

16. École grecque. *Banquet funèbre*; h. 0<sup>m</sup>,22; l. 0<sup>m</sup>,23. Homme à demi couché, s'appuyant sur le coude gauche; vêtu d'une tunique, femme à gauche, debout, de face, la tête couverte d'un voile, travail grossier.
17. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,19; l. 0<sup>m</sup>,15. Cavalier à droite, autel rectangulaire, arbre. — Trois autres représentations semblables.



18. Fragment de marbre représentant le cavalier thrace; h. 0<sup>m</sup>,28; l. 0<sup>m</sup>,15. Dimensions exceptionnelles; le buste seul mesure un décimètre de hauteur.
19. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,40; l. 0<sup>m</sup>,30. Autel; femme debout et de face tenant une patère et un sceptre; la tunique tombe jusqu'aux pieds; le péplos est relevé à la hauteur des genoux. — Autel; homme, la poitrine nue, le reste du corps enveloppé d'une vaste draperie.
20. Stèle à deux compartiments; h. 0<sup>m</sup>,45; l. 0<sup>m</sup>,60. A la partie supérieure, cavalier au galop s'avancant vers un autel placé à droite; à la partie inférieure, banquet funèbre semblable au n° 16, sauf un cadmyle placé ici à droite.

20 a. Inscription provenant de Vodina; près de Sténimacho.

████████ΓΑΡ████████	... γαρ ...
████████ΑΠΟ████████	.. Από[λλωνι
████████ΑΝΕΟ████████	ἀνέθ[ημεν
████████ΡΙΟΝ████████	εὐχαριστή]ριον.

21. Église de la Παναγία Βαλούκλι. Autel; personnage debout, de face, complètement nu, ne portant qu'une ceinture étroite (Jupiter); de la main droite, il tient un sceptre; de la main gauche, une patère. A droite, aigle sur une sphère; à gauche, quadrupède.

Elli-Déré, au sud de Tatar-Bazari.

22. Église bulgare, *ex-voto* du cavalier thrace. Cavalier, autel et de plus serpent autour de l'arbre. Cette image est considérée par les habitants comme celle de saint Georges.

Batkoum, à une heure d'Elli-Déré.

23.

.... ΤΟΥΒΙΘΥΣΔΕΙΟΡΟΥΚΥΡΙΑΗ████████  
 .... του Βίθους Δεισόρου ? κυρία Ἡ[ρα.

24. Cavalier thrace ordinaire, sans accessoire.

ΚΥΡΙΩΗΡΩΙ      κυρίω ἡρωί.

Onze reproductions du même type, mais sans inscriptions.

Hissar, entre Paoula et Hidja.

25. Granit de Filibé; gravure peu soignée.

D·M·S·  
AVRELIO SE  
VTI·VETER  
ANOEXEQVTI  
BVSSICVLARESIPP  
NVIXITANOSXXX

*D(is) M(anibus) S(acrum), Aurelio Seuti veterano, ex equ(i)tibus si(n)-  
gulares (singularibus) imperatorum nostrorum; vixit an(n)os xxx.*

*Corp. inscr. Lat. III, 6122; Desjardins, d'après une copie de G. Lejean,  
Annales, 1868, p. 55.*

25 a. Fin d'une inscription funéraire.

ΜΝΗΜΕΙΟΝΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕ  
.....ΤΗΕΑΥΤΟΥΣΥΜΒΙΩ  
.....ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

26. Porte de l'enceinte; pierre encastrée dans le mur; la moitié à droite  
de l'inscription est cachée par la maçonnerie; le monument mériterait  
d'être dégagé.

HI TY  
AIWNATO  
ALEZANΔ  
WMAPXIA  
HKAIKKA  
OBACTH IH  
TOYMEΔ  
BPEHTOΠA  
MWYNH  
CTOYMEH  
KAPΔEHOH  
ΓEHOYMEH  
ΦYΛHCEBPHI  
APZANTIENHM  
WCKAIETHEIKWCI  
OM OYCK  
PI

Cette copie diffère sensiblement de celle qu'avait prise G. Lejean  
(Desjardins, *Inscr. de Bulgarie*, p. 57). Le texte est très-incomplet; le  
monument paraît avoir été consacré au souvenir des actes d'un magis-

trat; on y reconnaît la formule *ἀγαθῇ τύχῃ*, le nom propre *Ἀλέξανδρος*; les mots *κωμαρχία, μνημοσύνην, ἀρξάντι, καὶ ἔτη εἰκῶσι (sic) κτλ. . .*

Bélastiza, près de Philippopolis.

27. Monastère de *Saint-Georges*; autel de forme rectangulaire en granit de Filibé, servant aujourd'hui de sainte table; h. 0<sup>m</sup>,85; l. 0<sup>m</sup>,42. Bas-relief à deux étages. Premier étage : deux cavaliers, dans deux cadres, courant à droite; cavalier nu, la chlamyde flottant derrière l'épaule, le bras droit levé. Second cavalier identique, mais près de lui bête sauvage, sorte de sanglier. Deuxième étage : quatre personnages debout, trois hommes de face enveloppés de la toge, femme en courte tunique serrée à la ceinture. Près des deux hommes et à leurs pieds, *volumina*.

A la partie supérieure du monument :

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΦΙ  
ΛΙΠΠΟΥΑΓΟΡΑΙΟΣ

A la partie inférieure :

ΤΟΙΣΤΕΚΝΟΙΣΕΑΥΤΟΥ

Ἀλέξανδρος Φι-  
λίππου Ἀγοραῖος  
τοῖς τέκνοις ἑαυτοῦ.

Aklani, près de Philippopolis.

28. Table de granit au milieu d'un sacellum; l. 2<sup>m</sup>,40; larg. 0<sup>m</sup>,65; ép. 0<sup>m</sup>,40 : lettres peintes en rouge.

DEO MHDYZEI MENSAM  
C·MINVTIVS·LAETVS·VETERAN  
LEG·VII·C·P·F·PRO SE ET SVIS  
V·S·L·M·  
IMP·VESPASIANO·VII·COS  
ANTIOXEOCTHCΠPOCΔAΦNHN  
TOΔEΔΩPON

*Corp. inscr. Lat.* 6120; Scordélis, Πανδώρα, 15 déc. 1865; Desjardins, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.* 1868, p. 192; *Annales*, 1868, p. 56, d'après une copie de G. Lejean.

*Deo Mhdyzei mensam*  
*C. Minutius Laetus, veteran(us)*  
*leg(ionis) VII, C(laudiae) P(iae), F(idelis), pro se et suis*  
*v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito),*  
*imp(eratore) Vespasiano VII co(n)s(ule).*  
Ἀντιοχέος τῆς πρὸς Δάφνην  
τόδε δῶρον.

Année 76 de notre ère. Voir seconde partie, § V, pour la description du sacellum.

Philippopolis.

29. École hellénique. Fragment de plaque de marbre blanc; h. 0<sup>m</sup>,14; l. 0<sup>m</sup>,25; belles lettres.

EYE  
ΤΟΥΘΡΑ

Monument élevé à un évergète, τοῦ Θρακῶν κοινοῦ.

30. Fragment d'un monument circulaire en marbre; h. 0<sup>m</sup>,14; diamètre, 0<sup>m</sup>,10; ép. 0<sup>m</sup>,06. Sur le rebord ΠΑΤΙΣΤΗΦΥΛ, sur la face extérieure ΑΣΚΛΗΠΙ . . . κρατίστη Φυλ[ή] Ἀσκληπι[άς].

31. Petit trépied de terre cuite, trouvé à Sténimacho; les côtés mesurent 0<sup>m</sup>,06; h. 0<sup>m</sup>,02. Inscription à la pointe.

ΠΙΟΝΙ  
ΣΜΝ

Probablement . . . ριονίτου μν[ῆμα].

32. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,20; l. 0<sup>m</sup>,18. Cavalier marchant à droite, femme debout, de face, vêtue d'une longue tunique, la tête couverte d'un voile.

A la partie supérieure :

ΚΥΡΙΩΗΡΩΙ

A la partie inférieure :

ΗΡΑΙ ΑΥΛΟΥ ΤΡΑΛΕΟΣ  
ΕΥΧΗΝ

Au commencement de la ligne, sur le mot ΗΡΑΙ, croix grossièrement gravée à une époque récente par ceux qui ont fait du cavalier un saint Georges.

κυρίῳ ἡρωϊ — Ἥρα Αὔλου Τράλεος εὐχὴν.

Φιλολογικὸς Σύλλογος, 1871-72, p. 239.

33. Héra de face, vêtue d'une longue tunique serrée à la ceinture, tenant une lance de la main gauche, une patère de la main droite; à gauche, autel; à droite, serviteur.

Sur le fronton :

ΑΗΡΑΑΡΤΑΚΗΝΗΕΥΧΗΝ

Κυρίῃ Ἥρα Ἀρτακηνῆ εὐχὴν.

Sur le socle :

.....ΕΚΑΙΗΡΑΙΕΡΩΝ

Peut-être Νύμφαι]s και Ἡρα. La lacune au début est de six lettres environ. *Φιλολογικὸς Σύλλογος*, 1871-72, p. 239.

33 a. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,25; l. 0<sup>m</sup>,21. Cavalier thrace attaquant un dragon dont on ne voit que la tête; chien près du cheval; à la partie supérieure, traces de lettres ΒΙΖ.

A la partie inférieure :

.....ΤΡΑΛΕΟΕΥΧΗΝ

33 b. Même cavalier sans aucun accessoire. Ce bas-relief mesure seulement 0<sup>m</sup>,09 sur 0<sup>m</sup>,10. Plusieurs autres reproductions du même type.

33 c. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,27; l. 0<sup>m</sup>,25. Cavalier thrace, à droite, petit personnage fruste.

A la partie inférieure :

ΗΡΩ.....  
ΥΚΟΥC ΕΥΧΗΝ

M. Mordtmann, d'après une copie de M. Scordélis, donne :

Ἡρως σεμνὸς λαμπρὸς  
Ἀσθύκουσ εὐχὴν.

*Φιλολ. Σύλλ.* 1871-72, p. 239.

34. Stèle; h. 0<sup>m</sup>,49; l. 0<sup>m</sup>,29. Jupiter debout, de face, tenant le sceptre, près d'un autel sur lequel est un aigle.

A la partie supérieure :

ΚΥΡΙΩΙΔΙΙ

Sur l'autel :

ΕΝΤΩΕΩ  
ΔΡΟΜΩ

Sur le socle :

ΔΟΡΞΕΝΘΗΣΔΙΕΟΣΔΩΡΟΝ  
ΕΚΤΩΝΔΕΙΡΑΝΤΩΝΜΕΕΚΔΙΚΗΣΟΝ

Κυρίῳ Διί.  
Ἐν τῷ σῶ  
δρόμῳ  
Δορξένθης Διέος δῶρον  
ἐκ τῶν δειράντων με ἐκδίκησον.

*Φιλολογικὸς Σύλλογος*, 1871-72, p. 239.

35. Fragment de bas-relief; h. 0<sup>m</sup>,14; l. 0<sup>m</sup>,09. On ne voit plus que le buste d'Artémis; les cheveux sont noués derrière la tête; la déesse lève le bras droit pour prendre une flèche. Marbre étranger au pays; travail sans comparaison plus soigné que celui de tous les autres monuments que nous étudions. La courte inscription suivante ΠΙΑ-ΑΡΤΑ prouve que les Thraces donnaient à Artémis comme à Héra le titre de κυρία.

36. Bas-relief; h. 0<sup>m</sup>,45; l. 0<sup>m</sup>,35. Deux compartiments :

1° Dionysos, nu et tenant le thyrsos, s'appuie sur les épaules de Silène vieux et barbu; tous les deux sont dans un char traîné par deux panthères. Dans le fond, on voit un satyre.

2° Génies portant des corbeilles; deux génies foulant le raisin dans un pressoir; deux génies portant un long tonneau de bois. Le tonneau est très-rare sur les monuments figurés. Le type, de forme allongée, que nous voyons sur ce bas-relief se conserve encore chez les vignerons de la province de Philippopolis.

37. Stèle; h. 0<sup>m</sup>,85; l. 0<sup>m</sup>,50. Noms propres et magistratures.

ΠΡΑΤΕΥΟΝΤΟΣ ΜΑΖΙΜΟΥ ΕΥΕΙΩΝΟΣ ΓΡΑΜΜΑΤΙΚΟΥ  
 ΝΤΟΣ ΑΥΛΟΥ ΛΥΚΙΟΥ ΦΡΟΝΤΙΝΟΥ ΤΟΚΟΙΝΟΝ ΤΩΝ ΕΠΙ-  
 ΤΟΝ ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ ΣΥΝΑΓΟΝ ΤΩΝ ΕΠΙ-  
 ΤΟΝ ΦΛΑΒΙΑΝ ΤΟ ΕΥΤΥΧΕΙΟΥ  
 ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ  
 ΡΕΙΟΣ ΦΙΛΙΣΤΟΣ ΠΩΛΙΩΝ ΠΡΟΚΛΟΣ

38. Bas-relief; h. 0<sup>m</sup>,22; l. 0<sup>m</sup>,19. A gauche, personnage nu levant la main gauche pour prendre des pampres, à sa droite, panthère? — A droite, Héraklès couvert de la peau de lion et tenant la massue.

39. Maison de M. Tzoukalas. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,26; l. 0,23. Cavalier courant à droite; à droite, arbre et serpent.

ΑΓΑΘΗΜΕΡΟΣ ΚΥΡΙΩ  
 ΗΡΩΙΕΥΧΗΝ

Ἀγαθήμερος κυρίω  
 ἠρωϊεύχην.

40. Même maison. *Ex-voto*; h. 0<sup>m</sup>,32; l. 0<sup>m</sup>,25. Cavalier, suivi d'un chien, courant à droite vers un sanglier.

ΒΡΙΖΕΝΙCΖΙΑΚΑΤΡΑΛΕΟC  
ΕΥΛΛΩΝΙ

Βριζενισζιακά Τράλεος  
εὐ[χὴν] Ἀπόλλωνι.

41. Même maison; architrave; l. 2<sup>m</sup>,30; h. 0<sup>m</sup>,35.

CYNPASH...SKEYH  
ΠΟΛΕΙΤΑΡΧΗΣΚΑΙΟΥΙΟΣΑΥΤΟΥCΤΙΤΟΣΦΛΑΟΥΙΟΣΜΟΝΤΑΝΟ  
Σ.....ΙΩΝ

σὺν πάσῃ [ἐπι]σκευῇ . . . . .

πολιτάρχης καὶ ὁ υἱὸς αὐτοῦ Τίτος Φλαούιος Μοντανὸς [ἐκ τῶν ἰδί]ων.

42. Cimetière à l'ouest de la ville. Stèle; h. 1<sup>m</sup>,30; l. 0<sup>m</sup>,35.

ΑΡΧΗΝΚΛ  
ΕΛΑΜΠΡΟΤΑ  
ΕΩCΦΙΛΙΠ  
ΕΛΦΟΝΓ  
ΟΥCΥΓΚΛΗ  
██████████  
██████████  
ΤΟΚΥΝΗΓΩΝ  
ΙΝ. . ΛΑ  
ΦΥΛΗΗ  
ΤΙΜΗCΕΝ  
ΕΝΟΥΑCΚΛ  
ΜΕΝΕΦΡΟΝ

ἀρχὴν Κλ . . .

τῆ]c λαμπροτ[άτης  
μητροπόλ]εωc Φιλίπ-  
πουπόλεωc ἀδ]ελφὸν Γ. ?  
συγκλη[ττικοῦ

.....  
.....

τὸ κυνηγῶν  
κο]ιν[ὸν ἢ] λα-  
[μπροτάτη] Φυλή η . . .  
ἐτίμησεν . .





encastré dans le mur; h. 1 mètre; l. 0<sup>m</sup>,40. La fin des lignes à droite est cachée en partie par la maçonnerie.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΕΠΑΓΑΘΟΣ ΠΑΥΛΙΝΗ  
ΚΑΙ ΦΡΟΝΩΝ ΕΑΥΤΩ ΚΑΙ ΤΗΣ

Bas-relief.

ΕΑΥΤΟΥ ΤΙΟΥ ΤΗ ΤΟΝ ΒΩΜΟΝ  
ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΚΑΤΕΣΚΕΥΑΣΕΝ  
ΕΥΤΥΧΕΙ

Ἀγαθῆ τύχη,  
Ἐπάγαθος Παυλιν. . . [ζῶν  
καὶ Φρονῶν ἑαυτῷ καὶ τῇ σ[υμβίῳ  
ἑαυτοῦ Τιούτῃ τὸν βωμὸν  
ἐκ τῶν ἰδίων κατεσκεύασεν,  
εὐτύχει.

Ligne 2, peut-être Παυλίνης, nom sans exemple. Le bas-relief représente un banquet funèbre; homme à demi couché, vêtu de la tunique et de la toge, il tient de la main droite une couronne. A droite, femme assise vêtue du péplos. Aux deux extrémités, personnages debout, de petites proportions; à gauche, homme; à droite, femme.

46. Église cathédrale.

ΗΛΙΟΔΩΡΟΣ ΙΟΥΛΙ  
ΑΝΟΥ ΕΠΟΗΣΑ ΕΜ  
ΤΩ ΘΗΚΗΝ ΥΚΟΣ  
ΕΩΝΕΙΟΣ  
ΗΜ ΚΑΤΑ  
ΑΝΘΡΩΠΟΝ ΠΡΟΛ  
ΒΗΜΕΝ ΓΥΝΗΤΕΘΗ  
ΝΑΙΑΥΤΗ ΝΕΙΔΕΕ  
ΓΩΝ ΗΛΙΟΔΩΡΟ  
ΠΡΟΛΑΒΩΜΗΛ  
ΝΑΑΛΛΟΝΤΕ  
ΝΑΙΑΥΤΗ  
ΗΚΑΤ

Ἡλιόδωρος Ἰουλι-  
ανοῦ ἐπόησα ἐμ[αυ  
τῷ Θήκην, υκος  
εωνειος  
ἢ μ[έν] κατὰ  
ἄνθρωπον προλ[ά-  
βη με ἢ γυνὴ τεθῆ-  
ναι αὐτήν, εἰ δὲ ἐ-  
γὼ ὁ Ἡλιόδωρος  
προλάβω μηδέ-  
να ἄλλον τεθῆ-  
ναι. . .

Sur la base :

ΠΕΛΕ  
ΘΗΚ





Μητρόπολις] τῆς Θράκης Φιλιππόπολις  
ἐκ δοθέντων] αὐτῇ χρημάτων ὑπὸ τοῦ Θεοῦ  
Μ. Αὐ]ρηλίου Ἀντωνεῖνου. Σεβ. Γερμανικοῦ,  
ἡγου]μένου τοῦ ἔθνους Παντουλείου Γρα[π]λιακοῦ.

(172 ap. J.-C.) *Corp. inscr. Lat.* III, 6121, d'après M. Tzoukalas.

53. Maison de M. Mavridis. Marbre trouvé à Kararizi; l. 1<sup>m</sup>,35;  
larg. 0<sup>m</sup>,50.

EIMEΘΕΛΙΩΖΕΙΝΕΔΑΗΜΕΝΕ  
ΤΙΣΠΟΘΕΝΕΙΜΕΙΛΑΔΙΚΗΣ  
ΠΑΤΡΙΣΕΙΜΙΤΟΥΝΟΜΑΚΥΡΙΛΛΑ  
ΟΙΚΟΔΟΜΟΥΑΛΟΧΟΣ  
5 ΕΥΚΛΑΔΙΟΥΟΣΜΕΘΑΝΟΥ  
ΓΑΝΕΚΡΥΨΕΝΟΣΙΩ...ΟΙΣ  
ΛΟΙΠ...ΟΓΕΝ...//

Sur la même pierre, inscription plus grossière, moins profondément gravée.

ΑΥ ΚΥΡΗΛΑΧΡΗΤΙΑΝΗ  
ΠΙΣΤΗΑΕΙΜΝΗΣΤΟΣ

La fin de la ligne 5 et la ligne 6 illisibles.

Πανδώρα, 15 mars 1866, p. 537, article de M. Scordélis.

Je transcris l'inscription en respectant l'orthographe du lapicide. Cf.  
n° 46.

Εἰ με Θεῆλις, ὦ ξεῖνε, δαήμενε  
τίς, πόθεν εἰμί; Λαδικίης  
πατρίς εἰμι, τοῦνομα Κυρίλλα,  
Οικοδόμου ἄλοχος  
Εὐκλαδίου ὅς με Θανοῦ-  
σαν ἐκρυψ' ἐν ὄσιω...  
.....  
Αὐ. Κυρήλα χρησῆτιανή  
πιστὴ ἀείμνηστος.

54. Plaque de marbre, trouvée à Philippopolis, aujourd'hui au musée  
de Turin. Copie de M. Tzoukalas et *Annales*, 1861, p. 380.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΤΤΡΑΤΙΑΥΠΕΡΤΗΣΟΡΑΣΕΩΣ  
ΘΕΑΔΗΜΗΤΡΙΔΩΡΟΝ

Ἀγαθῇ τύχῃ,  
Σ]τρατία ὑπὲρ τῆς ὀράσεως  
Θεᾶ Δήμητρι δῶρον.

Voyez la reproduction du bas-relief, *Annales*, tav. d'agg. S. — Déméter debout, de face, tenant de la main gauche un sceptre grossier autour duquel est enroulé un serpent, de la droite, des épis qu'elle pose sur un autel. Stratia s'avance de gauche à droite en levant les mains vers la déesse; au haut du bas-relief, à gauche, et au second plan, Zeus et Héra? Travail médiocre.

55. Copie de M. Tzoukalas.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΤΙΒ· ΚΛΑΥΔΙΟΝ ΠΑΣΙΝΟΥΝ ΜΟΥΚΙΑΝΟΥ  
ΗΙΕΡΑΓΕΡΟΥ ΣΙΑΤΟΝ ΕΑΥΤΗΣ ΕΚΔΙΚΟΝ  
ΕΥΤΥΧΕΙΤΕ  
ΤΑΜΙΕΥΟΝΤΟΣ ΓΛΑΚΟΥ ΘΑΛΛΟΥ

Ἀγαθῇ τύχῃ,  
Τιβ. Κλαύδιον Πασίνου Μουκιανού  
ἡ ἱερά γερουσία τὸν ἑαυτῆς ἐκδικόν,  
εὐτυχεῖτε,  
ταμιεύοντος Γλα(ύ)κου Θάλλου.

56. Copie du même, marbre trouvé à Sténimacho. Jupiter assis de face, tenant l'aigle et le sceptre.

ΕΥΦΡΑΤΗΣ ΥΑΚΙΝΘΙΟΥ ΚΑΤΟΝΕΙΡΟΝ  
Εὐφράτης Υακινθίου κατ' ὄνειρον.

57. Saint-Georges, église des Arméniens. — Grande stèle; h. 0<sup>m</sup>,95; l. 0<sup>m</sup>,27; encastrée à l'intérieur de l'église; elle est cachée en partie par des cierges. Les Arméniens la vénèrent comme représentant saint Georges. Le bas-relief est divisé en deux compartiments.

Premier compartiment : deux personnages à demi couchés sur un lit, une femme et un homme. Le lit est recouvert de draperies. La *mensa tripes* est absente.

Deuxième compartiment : cavalier ordinaire courant à droite; tunique serrée à la ceinture, chlamyde flottant au vent; il tient une pique; un chien, un sanglier, un petit personnage qui semble arrêter le cheval et une femme de face, vêtue d'une tunique et recouverte d'un voile, complètent la représentation.

ΦΛΑΒΙΩΗΡΩΕ (sic)

57 a. *Corp. inscr. Gr.* 2047. Dédicace en l'honneur de Marc-Aurèle et de L. Verus. Φίλισκος et Γάιος, fils de Μάρκος, dédient τὰ ἱερά (*sacella*) à la tribu Artemisias, ἐπαρχοῦντος Ἀλφείου Ποσειδωνίου, ἐπιμελητεύοντος Φλαοῦτου Εὐδαίμονος τοῦ καὶ Φλαουϊανοῦ. Cf. n° 44.

57 b. 2049.

.. τύχη  
.. ἡου τοῦ Ὑπατικοῦ τὸν  
.. πάτρω]να Φυλῆ Κενδρῖσεις.

57 c. 2050. Tombeau. Ἐρέννιος Ἡρακλιανὸς γερουσιαστῆς, pour lui et pour sa femme Κλεοπάτρα Ἀθηνόδωρου.

57 d. 2051. Inscription funéraire très-mutilée.

Haskeui, près de Philippopolis.

58.

ΑΜΦΟΤΕΡΩΝΤΟΔΕ  
ΣΗΜΑΣΑΒΕΙΝΗΣ  
ΑΙΜΙΛΙΑΝΟΥΤΕ  
ΑΝΔΡΟΣΚΥΔΑ  
ΛΙΜΟΥΚΑΙΠΙΝΥ  
ΤΗΣΑΛΟΧΟΥ

Ἀμφοτέρων τόδε  
σημα Σαβείνης  
Αἰμιλιανοῦ τε  
ἀνδρὸς κυδα-  
λίμου καὶ πινυ-  
τῆς ἀλόχου.

Hodja-Keui, près de Philippopolis.

59. Heuzey, *Le mont Olympe et l'Acarnanie*, p. 489; copie communiquée à M. Heuzey; socle en forme d'autel.

[Ἐπὲρ] τῆς τῶν Ε. Ε. Κα[ισά]  
[ρ]ων διαμονῆς καὶ [Θ]-  
είου συνπαντος αὐτῶ-  
ν οἴκου καὶ ἱερὰς Συ[γ]  
[κ]λ[η]του καὶ δήμου Ρ-  
ωμαίων, Ἕλληνες  
Βιθυνοὶ Χρησίδος Δ.-  
ερηνοῦ ? Ναιμικαδο-  
ς Παπίου καὶ Ἄντα. —



ιλο[ς Χρυσίππου,  
ἐπιμελη[τ]εύσα-  
ντες τῆς κατασκ-  
ευῆς τῶν ναῶν,  
τὸν βωμὸν καὶ τὸ  
ἄγαλμα Μητρὶ Θε-  
ῶν ἐκ τῶν ἰδίων ἀφι-  
έρωσαν.

Deux autres copies de ce monument me sont communiquées par MM. Tzoukalas et Scordélis, qui l'ont vu à Chotsino.

ΥΠΕΡΤΗΣΤΩΝΣΕΒΑΣΜΙΩΝΔΙΑΜΟΝΗΣΚΑΙΤΟΥΣΥΜΠΑΝ  
ΤΟΣΑΥΤΟΥΟΙΚΟΥΚΑΙΙΕΡΑССΥΓΚΛΗΤΟΥΔΗΜΟΥ...ΡΩΜΑΛΑΙΩΝ  
ΕΛΛΗΝΩΝΒΗΘΕΝΗΗΔΕΙΡΟΥΚΑΛΩΣΠΑΠΠΙΟΥΚΑΙΑΝΤΙΦΥΛΟΣ  
ΟΥΡΗΣΣΥΠΟΥΕΠΙΜΕΛΗΤΑΙΣΤΗΣΑΝΤΕΣΤΗΣΚΑΤΑ  
ΣΚΕΥΗΣΤΟΝΒΩΜΟΝΚΑΙΤΟΑΓΛΛΜΑΜΗΤΡΙΘΕΩΕΚΤΩΝ  
ΙΔΙΩΝΑΦΙΕΡΩΣΑΝ

Il serait important d'avoir un texte certain de cette inscription. Les deux copies portent ΜΗΤΡΙΘΕΩ.

Gehren.

60. Double copie de M. A. Dozon; copie de M. Scordélis.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΚΑΙΣΑΡΑ  
ΣΕΒΑΣΤΟΝΜΕΓΙΣΤΟΝΙΕΡΕΑ  
ΗΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗΜΗΤΡΟΠΟ  
ΛΙΣΦΙΛΙΠΠΟΛΙΣΤΟΝΤΗΣ  
ΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣΔΕΣΠΟΤΗΝΥΠΑ  
ΟΝΤΟΣΤΗΣΘΡΑΚΩΝΕΠΑΡΧΕΙΑΣΛ  
ΟΥΕΤΤΙΟΥΙΟΥΒΕΝΣΕΚΤΩΝ  
ΔΙΩΝΧΡΗΜΑΤΩΝ  
ΕΥΤΥΧΩΣ

Ἀγαθὴ τύχη  
Αὐτοκράτορα Καίσαρα  
.....  
.....  
Σεβαστὸν μέγιστον ἱερέα  
ἢ λαμπροτάτη μητρόπο-

λις Φιλιππόπολις τὸν τῆς  
οἰκουμένης δεσπότην ὑπα[τεύ-  
οντος τῆς Θρακῶν ἐπαρχείας Λ.  
Οὐεττίου Ἰούβεν(ι)ς ἢ ἐν τῶν [ι  
δίῳν χρημάτων.

Εὐτυχῶς.

Les trois copies donnent IOVBENC. Lignes martelées à dessein.

Papazli.

61. Grande stèle martelée; h. 1<sup>m</sup>,30; l. 0<sup>m</sup>,90. Deux cadres superposés.

Premier cadre : cavalier thrace peu distinct.

Deuxième cadre : *banquet funèbre*; homme à demi couché sur un lit.  
Représentation intéressante parce qu'elle fournit un nouvel exemple de  
la réunion du *cavalier* et du *banquet*.

Peristéra.

61 a. Copie de M. Scordélis; Mordtmann, *Φιλολογικὸς Σύλλογος*, 1873,  
p. 240.

ΘΕΟΙΣ ΔΙΟΣΚΟΡΟΙΣ

Bas-relief.

ΑΥΓΑΖΩΝΥΠΕΡΑΥΤΟΥΚΑΙΤΩΝ  
ΙΔΙΩΝΕΥΧΗΝ

W et N liés.

Θεοῖς Διοσκόροις (*sic*)

Αυγα ἢ ζῶν ὑπὲρ αὐτοῦ καὶ τῶν ἰδίων εὐχὴν.

Le bas-relief représente le cavalier thrace ordinaire attaquant une bête  
féroce.

Eski-Zaghra.

61 b. Copie de M. Scordélis.

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗ  
ΤΟΝΦΙΛΟΤΙΜΟΝ  
ΑΡΧΙΕΡΕΑΔΩΝΩΝ  
Μ. ΑΥΡ.  
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΝ  
ΔΗΜΟΣΘΕΝΟΥΣ  
ΤΕΙΜΗΣΑΣΑ  
ΗΠΑΤΡΙΣ  
ΕΥΤΥΧΩΣ

Ἀγαθῇ τύχῃ,  
τὸν φιλότιμον.  
ἀρχιερέα . . .  
Μ. Αὐρ.  
Ἀπολλόδωρον  
Δημοσθένους  
τειμήσασα  
ἢ πατρίσ,  
εὐτυχῶς.

61 c. Copie de M. Scordélis.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ  
ΤΟΝΘΕΙΟΤΑΤΟΝΚΑΙΜΕΓΙΣΤΟΝ  
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΚΑΙΣΑ . . ΜΑΥ  
ΡΗΛ . . ΚΟΜΜΟΔΟΝ . ΝΙ . . .  
ΣΕΒΑΣΤΟΝΓΕΡΜΑΝΙΚΟΝΣΑΡ  
Μ . . ΒΡΕΤΑΝΙΚΟΝΑΡΧΙΕΡΕΑ  
ΜΕΓΙΣΤΟΝΔΙΜΕΞ . . . . ΤΟ  
ΙΒΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΤΟΙΥΠΑΤΟΝ . .  
Π . Π . ΗΓΕΜΟΝΕΥΟΝΤΟΣΤΗΣ  
ΟΡ . . . . . ΑΣΚΛΙΜΑΤΕΡ . ΟΥΠΡΕΣΒ  
ΣΕΒΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗΓΟΥΑΝΤΙΠΑ  
ΤΡΟΣΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΤΟΥΑΡΧΙΕΡΕΩΣ  
ΒΚΑΤΑΥΠΟΣΧΕΣΙΝ  
ΤΟΥΠΑΤΡΟΣΕΚΤΩΝΙΔΙΩΝ

Ἀγαθῇ τύχῃ,  
τὸν Θεϊότατον καὶ μέγιστον  
Αὐτοκράτορα Καίσα[ρα] Μ. Αὐ-  
ρήλ[ιου] Κόμμοδον [Ἄ]ντ[ωνῖνου]  
Σεβαστὸν Γερμανικὸν, Σαρ-  
μ[ατικὸν], Βρετανικὸν, ἀρχιερέα  
μέγιστον, δημ[αρχικῆς] ἐξ[ουσίας] τὸ  
ιβ', αὐτοκράτορα τὸ ι', ὑπάτον [τὸ ε'],  
Π[ατέρα] Π[ατρίδος], ἡγεμονεύοντος τῆς  
Θρ[ακῆς] ἐπαρχεί[ας] Κλ[αυδίου]? Ματέρ[ν]ου πρεσβ[ευτοῦ]  
Σεβ[αστοῦ] ἀντιστρατήγου, Ἀντίπα-  
τρος Ἀπολλωνίου τοῦ ἀρχιερέως  
β', κατὰ ὑπόσχεσιν  
τοῦ πατρὸς ἐκ τῶν ιδίων.

(187 ap. J.-C.) J'ai soumis cette inscription, comme toutes celles qui mentionnent des gouverneurs de province, à M. L. Renier et à M. Waddington.

61 d. Copie de M. Scordélis.

ΤΟΝΜΕΓΙΣΤΟΝΚΑΙΘΕΙΟΤΑΤΟΝ  
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑΔΕΣΠΟΤΗΝ  
ΤΗΣΟΙΚΟΥΜΕΝΗΣΜ. ΑΝΤΩΝΙ  
ΟΝΓΟΡΔΙΑΝΟΝΕΥΣΕΒΗΕΥΤ  
.ΧΗΣΕΒ . . . . . ΗΒΟΥΛΗ  
ΚΑΙΟΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΣΔΗΜΟΣ . . .  
ΑΝΕΩΝΕΚΤΩΝΥΠΕΡΠΑΙΟΝΩΝ  
ΗΓΕΜΟΝΕΥΟΝΤΟΣΤΗΣΘΡΑ  
ΚΩΝΕΠΑΡΧΕΙΑΣΚΑΤΤΙΟΥΚΕ  
ΛΕΡΟΣ

Τὸν μέγιστον καὶ Θεϊότατον  
Αὐτοκράτορα δεσπότην  
τῆς οἰκουμένης Μ. Ἀντώνι-  
ον Γορδιανὸν Εὐσεβῆ Ἐὐτ-  
[υ]χῆ Σεβ[ασ]τῶν ἢ βουλῆ  
καὶ ὁ λαμπρότατος δῆμος . .  
ανέων ἢ ἐκ τῶν Ὑπερπαιῶνων,  
ἡγεμονεύοντος τῆς Θρα-  
κῶν ἐπαρχείας Καττίου Κέ-  
λερος.

Cf. n° 3. Texte important, mais dont la copie est encore trop incomplète pour qu'une restitution entière soit possible.

Andrinople.

62. Corp. inscr. Gr. 2046. Ζώσιμος Ὀνησιφῶντος καὶ Τρεϊτανῆς ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ὀν[η]σιφῶντος Ἀσκληπιῶ καὶ Ὑγείᾳ.

Vyza.

62 a. Rangabé, *Ant. hell.* n° 1236; Perrot, *Mémoires d'archéologie*, p. 215; Mommsen, *Eph. epigr.* t. II, p. 251.

ΒΑΣΙΛΕΥΣΚΟΤΥΣΒΑΣΙΛΕΑΣΑΔΑΛΛΑΝ  
ΚΑΙΒΑΣΙΛΙΣΣΑΝΠΟΛΕΜΟΚΡΑΤΕΙΑΝ  
ΤΟΥΣΕΑΥΤΟΥΓΟΝΕΙΣ  
ΘΕΟΙΣΠΑΤΡΩΙΣ

Βασιλεὺς Κόνυς βασιλέα Σαδάλαν  
καὶ βασίλισσαν Πολεμοκράτειαν  
τοὺς ἑαυτοῦ γονεῖς  
Θεοῖς πατρώοις.

Sélymbrie.

62 b. Cyriaque d'Ancône, *cod. Vatic.* 5250, fol. 1 recto, « *atticis litteris.* »

ΑΝΤΙΦΙΛΟΣΣΑΜΥΛΟΥ  
ΑΓΩΝΟΘΕΤΗΣΕΡΜΑΙ

Ἀντίφιλος Σαμύλου  
ἀγωνοθέτης Ἐρμᾶ<sup>1</sup>.

62 c. *Corp. inscr. Gr.* 2032. Tombeau. Αὐρηλία Βλουκία<sup>?</sup> à elle-même et  
à son mari Σατυρωνίδης. Amende en faveur de la ville, δηνάρια αϞ.

Kirk-Kiliseh (Σάραντα ἐκκλησίαις).

62 d. Perrot, *Mélanges d'archéologie*, p. 213.

ΑΠΟΛΛΩΝΙ  
ΑΛΣΗΝΩ  
ΘΕΩΠΡΟΓΩΝΙ

Ἀπόλλωνι  
Ἀλσηνῶ  
Θεῶ πρόγωνι.

62 e. Mommsen, *Eph. epig.* t. II, p. 256; Perrot, *Mélanges d'archéol.*  
p. 451.

Θεῶ ἀγίῳ ὑψίστῳ | ὑπὲρ τῆς Ροιμῆ | τάλκου καὶ  
Πυθο | δωρίδος ἐκ τοῦ κα | τὰ τὸν Κοιλα[λ]ητικὸν |  
πόλεμον κινδύνου | σωτηρίας εὐξάμενος, | καὶ  
ἐπιτυχῶν Γάϊος | Ἰούλιος Πρόκος (Πρόκλος)  
χαρι | σ[ήρι]ον.

<sup>1</sup> Cyriaque ne trouva pas de restes antiques à Sélymbrie. « Ad VIII k. August. ex Bizantio Salubream per Ponticum venimus, Capaneo salubriano ducente nauarcho : ubi a mag<sup>co</sup> juvene Thoma Georgii f. Cataguzino pro Theodoro porphyro genito despote præfecto quam honorifice suscepto nullum fere antiquitatis suæ monumentum comperimus præter hoc secus portam vetusto in lapide atticis litteris epigramma. »

Sur les rois thraces, voy. Cary, *Histoire des rois de Thrace*; Cavedoni, *Di alcune monete antiche degli ultimi rè di Tracia*, et surtout le mémoire de M. Mommsen, *Reges Thraciae inde a Caesare dictatore*, publié à propos de deux décrets de Cyzique, récemment étudiés par M. Curtius devant l'Académie de Berlin, *Monatsbericht*, 1874.

62f. Mommsen, *Eph. epig.* t. II, p. 452.

[Τι]βέριος Ἰ[σ]ύλιος [Τ]οῦλ[λ]ος? στρατηγὸς Ἀστικῆς  
περὶ Πέρινθον εὐχαριστήριον.

Érégli (Périnthe).

63. Piédestal.

ΡΗΣΚΟΥΠΟΡΕΩΣΥΙΟΝΔΗΜΟΣΚΑΙΟΙΣΥΝΕ  
ΔΡΟΙΤΟΝΕΑΥΤΩΝΣΩΤΗΡΑΚΑΙΕΥΕΡΓΕΤΗΝ

Ῥησκουπόρεως υἱὸν [ὁ] Δῆμος καὶ οἱ Σύνε-  
δροι τὸν ἑαυτῶν σωτήρα καὶ εὐεργέτην.

Φιλολογικὸς Σύλλογος, ann. I, fasc. 5, p. 264. Copie de M. Aristarchis; voir son *fac-simile*.

64. Φιλολογικὸς Σύλλογος, t. I, fasc. 5, p. 265.

Μ. ΟΥΛΠΙΟΝΣ  
ΝΕΚΙΩΝΑΣΑΤ . .  
ΝΕΙΝΟΝΠΡΕΣΒ  
ΣΕΒ. ΑΝΤΙΣΤΡΑΤΗ  
ΓΟΝΤΟΝΤΕΙΜΙ  
ΤΗΝΚΑΙΥΓΙΕΣΤ  
ΓΟΝ. ΗΒΟΥΛΗ  
ΔΙΑΑΠΑΣΑΝΑΡΕ  
ΗΝΤΟΝΕΑΥΤΗΣ  
ΕΡΓΕΤΗΝ

Μ. Οὔλπιον Σ[ε-  
νεκίωνα Σατ[ουρ-  
νεῖνον πρεσβ[ευτήν  
Σεβ. ἀντιστράτ[η-  
γον τὸν τειμ[η-  
τήν καὶ ὑγιέσ[τ-  
α]τον ἢ βουλῆ  
διά ἅπασαν ἀρε-  
τ[ήν] τὸν ἑαυτῆς  
[εὐ]εργέτην.

64 a. Cyriaque d'Ancône, *cod. Vat.* 5250, et copie communiquée par M. Léon Renier.

ΤΟΝ ΛΑΜΠΡΟΤΑΤΟΝ ΚΑΙ ΑΓΝΟΤΑΤΟΝ  
ΗΓΕΜΟΝΑ Μ. ΟΥΛΠΙΟΝ ████████ ΝΕΚΙΩΝΑΣΑ  
ΤΟΥΡΝΙΝΟΝ ΤΟΝ ΤΗΣ ΟΜΟΝΟΙΑΣ ΤΩΝ  
ΠΟΛΕΩΝ ΠΡΟΣ ΤΑ ΤΗΝ ΗΛΑΜΠΡΟΤΑΤΗ  
ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΣ ΤΗΣ ΑΣΙΑΣ ΝΕΩΚΟΡΟΣ  
ΚΥΖΙΚΗΝΩΝ ΠΟΛΙΣ ΔΙΑ ΤΗΣ ΠΕΡΙΑΥ  
ΤΗΝ ΕΥΕΡΓΕΣΙΑΣ ΕΠΙΜΕΛΗΘΕΝΤΟΣ  
ΤΗΣ ΑΝΑΣΤΑΣΕΩΣ ΤΟΥ ΑΝΔΡΙΑΝΤΟΣ  
Μ. ΛΥΡ ΑΜΕΡΙΜΝΟΥ ΣΕΙΤΟΦΥΛΑΚΟΣ  
ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ

*Τὸν λαμπρότατον καὶ ἀγνότατον  
ἡγεμόνα Μ. Οὐλπιον [Σε]νεκίωνα Σα-  
τουρνῖνον, τὸν τῆς ὁμονοίας τῶν  
πόλεων προστάτην, ἢ λαμπροτάτη  
μητρόπολις τῆς Ἀσίας νεωκόρος  
Κυζικηνῶν πόλις, διὰ τῆς περὶ αὐ-  
τὴν εὐεργεσίας, ἐπιμεληθέντος  
τῆς ἀναστάσεως τοῦ ἀνδριάντος  
Μ. Λύρ. Ἀμερίμνου σειτοφύλακος  
τῆς πόλεως.*

65. Colonne de marbre; h. 0<sup>m</sup>,24; diam. 0<sup>m</sup>,60. *Φιλολογικὸς Σύλλογος*,  
t. I, fasc. 5, p. 263.

ΑΥΡΕΥΤΥΧΗ ΣΣΥΝΦΟ  
ΡΟΥ ΠΕΡΙΝΘΙΟΣ ΚΑΤΕ  
ΣΚΕΥΑΣΑΤΗΝ ΚΑΤΑΒΑΤΗΝ  
ΣΥΝΤΗΕΠΙΚΕΙΜΕΝΗ ΣΟΡΩ  
ΕΜΑΥΤΩ ΚΑΙ ΤΗΣ ΣΥΝΒΙΩ  
ΜΟΥ ΑΥΡΩ ΣΙΜΗ ΚΑΙ ΤΟΙΣ  
ΤΕΚΝΟΙΣ ΜΟΥ ΕΙΔΕΤΙΣ  
ΤΟΛΜΗΣ ΕΙΕΤΕΡΟΝ  
ΚΑΤΑΘΕΣΘΑΙ ΔΩΣΕΙ  
ΤΗ ΠΟΛΕΙ ΞΦΚΑΙ ΤΗ  
ΤΕΧΝΗ ΤΩΝ ΛΙΘΟΥΡ  
ΓΩΝ ΞΦΧΑΙΡΕΠΑ  
ΡΟΔΕΙΤΑ



Αὐρ. Εὐτύχης Συνφό-  
ρου Περίνθιος κατε-  
σκεύασα τὴν καταβατήν  
σὺν τῇ ἐπικειμένη σορῶ  
ἐμαντῶ καὶ τῇ συμβίῳ  
μου Αὐρ. Ζωσίμῃ καὶ τοῖς  
τέκνοις μου. Εἰ δέ τις  
τολμήσει ἕτερον  
καταθέσθαι, δώσει  
τῇ Πόλει δηνάρια ϕ, καὶ τῇ  
τέχνῃ τῶν λιθουργῶν  
δηνάρια ϕ· χαῖρε πα-  
ροδεῖτα.

66. *Église de Saint-Nicolas*; base de marbre; h. 0<sup>m</sup>,89; l. 0<sup>m</sup>,45.  
Φιλολογικὸς Σύλλογος, t. I, fasc. 5. *Inscriptions de Périnthe*, par  
M. Aristarchis.

ΗΤΕΧΝΗΗΤΩΝΣΑΚ  
ΚΟΦΟΡΩΝΤΩΝΑΠΟ  
ΤΗΣΕΛΗΡΑΣΤΟΑΓΓΑΛ  
ΜΑΣΥΝΤΩΒΩΜΩΚΑ  
ΤΕΣΚΕΥΑΣΑΝΕΚΤΩΝ  
ΙΔΙΩΝΕΥΤΥΧΩΣ

Ἡ τέχνη ἡ τῶν σακ-  
κοφόρων, τῶν ἀπὸ  
τῆς Ἑλλάδας, τὸ ἀγαλ-  
μα σὺν τῷ βωμῷ κα-  
τεσκεύασαν ἐν τῶν  
ιδίῳν, εὐτυχῶς.

67.

ΑΣΚΛΟΣ  
ΠΙΣΑΝ..

Ἄσκληος  
Πισάν[δρου].

68.

ΑΥΡΗΛΙΑΣΑΝΑΣ.ΗΣ  
ΚΑΙΝΟΥΝ.ΧΙΟΥ.Ο...ΥΓΟΥ..

Αὐρηλίας Ἀνά[σ]ης  
Καὶ Νου[ε]χίου [τ]ο[ῦ] σιζ[ύ]γου [αὐτῆς].

69. *Ancienne métropole*; deux fragments, mesurant l'un 2<sup>m</sup>,35 sur 0<sup>m</sup>,16, l'autre, 0<sup>m</sup>,89 sur 0<sup>m</sup>,16. Copie de M. Aristarchis, *Philol.* Σύλλογ. t. I, fasc. 5, p. 264.

ΑΡΤΕΜΕΙΣΙΑΣΟΦΟΥΤΟΜΗΜΕΙΟΝΕΠΟΙΗΣΑΕΜΑΥΤΗΣΥΝΤΩΠΩΜΑΤΙΨΡΟΚΟΝΧΕΙΩ  
ΒΟΥΛΟΜΑΙΔΕΜΕΤΑΤΟΝΕΜΟΝΘΑΝΑΤΟΝΜΗΔΕΝΑΕΤΕΡΟΒΛΗΘΗΝΑΙΗΜΟΝΟΤΟΝΕΥΝΒΙΟΝΜΟΥ  
ΑΠΟΛΩΝΙΟΓΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΕΙΔΕΤΙΣΠΑΡΕΝΧΕΙΡΗΣΙΕΤΕΡΟΝΤΙΝΑΒΑΛΕΙΝΔΩΣΙΠΙΣΤΗΝΠΟΛΙΝ Χ Β Φ

π]αρ[α] τοῖς ἄλλοις ἀγάλμασιν, τοῖς ἀνακειμένοις ἐν αὐτῷ, ἐξ ἐντολῆς καὶ ἀναλωμάτων  
Α]αρκία. Γηπαίπυρις, Δαρκίου Ἀσιατικοῦ Συγάτηρ, τ(ῶν) πάντων τοῦ πατρὸς κατασκευάσασα ἀνέθηκε.

Une autre copie de M. Aristarchis, que m'a communiquée M. Brunet de Presle, porte ΔΑΡΙΚΙΑ et ΔΑΡΙΚΙΟΥ; Δαρκίος, nom thrace. Voy. Libanius, *Epist.* 281.

70. Copie de M. Aristarchis, *Philol.* Σύλλογ. t. I, fasc. 5, p. 266.

ΑΡΤΕΜΕΙΣΙΑΣΟΦΟΥΤΟΜΗΜΕΙΟΝΕΠΟΙΗΣΑΕΜΑΥΤΗΣΥΝΤΩΠΩΜΑΤΙΨΡΟΚΟΝΧΕΙΩ  
ΒΟΥΛΟΜΑΙΔΕΜΕΤΑΤΟΝΕΜΟΝΘΑΝΑΤΟΝΜΗΔΕΝΑΕΤΕΡΟΒΛΗΘΗΝΑΙΗΜΟΝΟΤΟΝΕΥΝΒΙΟΝΜΟΥ  
ΑΠΟΛΩΝΙΟΓΑΠΟΛΛΩΝΙΟΥΕΙΔΕΤΙΣΠΑΡΕΝΧΕΙΡΗΣΙΕΤΕΡΟΝΤΙΝΑΒΑΛΕΙΝΔΩΣΙΠΙΣΤΗΝΠΟΛΙΝ Χ Β Φ

Ἀρτεμείσια Σόφου τὸ μνημεῖον ἐποίησα ἐμαυτῇ σὺν τῷ πῶματι προκομησείω.  
Βούλομαι δὲ μετὰ τὸν ἐμὸν θάνατον μηδένα ἕτερο[ν] βληθῆναι ἢ μόνον τὸν σύνβιον μου  
Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίου· Εἰ δὲ τις παρηνχειρήσι ἕτερόν τινα βαλεῖν, δώσει εἰς τὴν πόλιν δηναρία βφ'.

71. Cube de marbre; h. ο<sup>m</sup>.48. Copie de M. Aristarchis, Φιλολ. Σύλλ. t. I, fasc. 5, p. 265.

ΩΦΙΛΕΜ  
ΛΛΥΜΗΜΕΙΛΡ  
ΒΙΟΥΤΟΤΕΛΟΣΧΑΙΡΕΔΕΙ  
ΡΑΓΕΔ.ΦΝΟΣΜΑΡΩΝΙΕΚΤ  
ΩΝΜΛΡΩΝΟΣΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝ

Ω φίλε . . .

Τ]αχὺ μὴ με παρ[ίδης,  
βίου τὸ τέλος χάρει, δεῖ,  
Ραγέδ[α]φνος Μάρωνι ἐκ τ-  
ῶν Μάρωνος, μνείας χάριν.

72. Φιλολ. Σύλλ. t. I, fasc. 5, p. 265.

A W  
ΓΟΡΤΑΧΗCΖΩΝΚΑΙΦΙ  
ΚΑΤΕCΚΕΥΑCΑΤΟΛΑΤΟ  
ΟΝΕΜΑΥΤΩΚΑΙΤΗΓΛΥΚ  
ΜΟΥCΥΜΒΙΩΑΥΡΑΡΗΤΑΚ  
ΙCΦΩΤΙΝΟΤΑΤΟΙC  
ΙΚΝΟΙCΕΑΝΑ  
ΙCΕΙΕΤΑΙΡ  
ΓC C C C I

A. Ω.

Γ]ορτάσης ζῶν καὶ φρ[ονῶν  
κατεσκευάσα τὸ λατο[μεῖ-  
ον ἐμαυτῶ καὶ τῇ γλυκιάτῃ  
μου συμβίῳ Αὐρ. Ἀρήτα κ[αι  
το]ῖς φωτινοτάτοις  
τέ]κνοις. Ἐὰν δ[έ τις τολ-  
μή]σει ἔταιρ[ον θέσθαι  
π[τῶμα<sup>1</sup> δώσει τῇ πόλει δηνάρια . . . ?

72 a. Borghesi, *Œuvres complètes*, t. III, p. 274, d'après une copie de Cyriaque d'Ancône, *cod. Vat.* 5250.

ΔΙΙΖΒΕΛΣΟΥΡΔΩ  
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙΚΛΙΣΑΡΙΔΟΜΙΤΙΑ  
ΝΩΣΕΒΑΣΤΩΓΕΡΜΑΝΙΚΩΤΟΙΑ

<sup>1</sup> Restitution de M. Miller.

ΥΠΑΤΩΕΠΙΤΡΟΠΕΥΟΝΤΟΣΘΡΑΚΗΣ  
Κ. ΟΥΕΤΤΙΔΙΟΥΒΑΣΣΟΥΤΙ. ΚΛΑΥ  
ΔΙΟΣΣΕΒΑΣΤΟΥΑΠΕΛΕΥΘΕΡΟΣ  
ΖΗΝΑΤΡΙΗΡΑΡΧΟΣΚΛΑΣΣΗΣΠΕΡΙΝ  
ΘΙΑΣΣΥΝΚΛΑΥΔΙΟΙΣΤΙ. ΥΙΟΙΣΚΥΡΕΙΝΑ  
ΜΑΞΙΜΩΣΑΒΙΝΩΛΟΥΠΩΦΟΥ  
ΤΟΥΡΩΤΕΚΝΟΙΣΙΔΙΟΙΣΠΡΩΤΟΣ  
ΚΑΘΙΕΡΩΣΕΝ

*Δι' Ζ. Βελσούρδω*

*Αυτοκράτορι Καίσαρι Δομιτιανῷ  
Σεβαστῷ Γερμανικῷ, τὸ ἰδ'  
ὑπάτῳ, ἐπιτροπεύοντος Θράκης*

- 5 *Κ. Ουέττιδίου Βάσσου, Τι. Κλαύ-  
διος Σεβαστοῦ ἀπελεύθερος  
Ζηνᾶ, τριήραρχος κλάσσης Περι-  
θίας σὺν Κλαυδίοις Τι. υἱοῖς, Κυρεῖνα,  
Μαξίμῳ, Σαβίνῳ, Λούπῳ, Φου-  
10 τούρῳ τέκνοις ἰδίοις πρῶτος  
καθιέρωσεν.*

Le manuscrit 5250 donne après ΔΙΙ la lettre Ζ, que supprime Borghesi. A la dernière ligne, le manuscrit donne ΚΑΘΙΕΡΩΣΕΝ; ligne 8, ponctuation douteuse.

72b. Cyriaque, *cod. Vat.* 5250.

ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΔΗΜΟΣΤΗΣΛΑΜΠΡΟ  
ΤΑΤΗΣΠΕΡΙΝΘΙΩΝΠΟΛΕΩΣΣΤΑΤΕΙ  
ΛΙΟΝΧΡΙΤΩΝΙΑΝΟΝΤΟΝΚΡΑΤΙΣΤΟΝ  
ΕΠΙΤΡΟΠΟΝΤΟΝΣΕΒΑΣΤΟΥ

*Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος τῆς λαμπρο-  
τάτης Περιθίων πόλεως Στατεί-  
λιον Χριτωνιανὸν τὸν κράτιστον  
ἐπίτροπον το(ῦ) Σεβαστοῦ.*

Deux copies de cette inscription, fol. 6 *recto*, ΤΟΝΣΕΒΑΣΤΟΥ; fol. 7 *recto*, ΤΟΝΣΕΒΑΣΤΟΝ; il est probable qu'il faut lire τοῦ Σεβαστοῦ.

72c. *Id.*

ΑΓΑΘΗΤΥΧΗΙ  
ΥΠΕΡΥΓΕΙΑΣΚΑΙΝΙΚΗΣΤΟΥΚΥΡΙ  
ΟΥΗΜΩΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ. Κ. ΑΙΩΝΙΟΥ  
ΔΙΑΜΟΝΗΣΛΟΥΚΙΟΥΣΕΠΤΙΜΙΟΥΣΕ  
5 ΒΗΡΟΥΠΕΡΤΙΝΑΚΟΣΑΡΑΒΙΚΟΥΑΔΙΑ

ΒΕΝΙΚΟΥΚΑΙΜΑΡΚΟΥΑΥΡΗΛΙΟΥΑΝΤΩ  
ΝΙΝΟΥΚΑΙΣΑΡΟΣΚΑΙΤΟΥΣΥΜ  
ΠΑΝΤΟΣΟΙΚΟΥΚΑΙΠΕΡΑΣΣΥΓΚΛΗ  
ΤΟΥΚΑΙΔΗΜΟΥΠΕΡΙΝΘΙΩΝΝΕΩΚΟ  
10 ΡΩΝΜΑΡΚΟΣΩΡΟΥΤΟΝΤΕΛΑΜΩΝΑ  
ΤΩΒΑΧΧΕΙΩΑΣΙΑΝΩΝΕΚΤΩΝΙΔΙ  
ΩΝΥΠΕΡΤΗΣΕΙΣΑΥΤΟΝΑΕΙΤΙΜΗΣ  
ΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣΑΝΕΘΗΚΕΝΗΓΕΜΟ  
ΝΕΥΟΝΤΟΣΣΤΑΤΙΛΙΟΥΒΑΡΒΑΡΟΥ  
15 ΙΕΡΟΜΝΗΜΟΝΟΥΝΤΟΣΠΟΜΠΟΝΙ  
ΟΥΙΟΥΣΤΙΝΙΑΝΟΥΚΑΙΑΡΧΙΜΙΣΤΟΥΝ  
ΤΟΣΜΑΞΙΜΟΥΤΟΥΚΛΑΥΔΙΟΥΙΕΡΑ  
ΤΕΥΟΝΤΟΣΕΥΤΥΧΟΥΣΕΠΙΚΤΗΤΟΥ  
ΕΥΤΥΧΕΙΤΕ

*Ἀγαθῇ τύχῃ,*

*ὑπὲρ ὑγείας καὶ νίκης τοῦ κυρί-  
ου ἡμῶν Ἀυτοκράτορος κ(αί) αἰωνίου  
διαμονῆς Λουκίου Σεπτιμίου Σε-  
5 θήρου Περτίνακος Ἀραβικοῦ Ἀδια-  
βενικοῦ καὶ Μάρκου Αὐρηλίου Ἀντα-  
νίνου Καίσαρος καὶ τοῦ σύμ-  
παντος οἴκου καὶ ἱερᾶς συγλή-  
του καὶ δήμου Περιθίων Νεωκό-  
10 ρων, Μᾶρκος Ὄρου τὸν Τελαμῶνα  
τῷ Βακχείῳ Ἀσιανῶν ἐκ τῶν ιδί-  
ων ὑπὲρ τῆς εἰς αὐτὸν ἀεὶ τιμῆς  
καὶ εὐνοίας ἀνέθηκεν, ἡγεμο-  
νεύοντος Στατιλίου Βαρβάρου,  
15 ἱερομνημονοῦντος Πομπονί-  
ου Ἰουστινιανοῦ καὶ ἀρχιμ(υ)στοῦν-  
τος Μαξίμου τοῦ Κλαυδίου, ἱερα-  
τεύοντος Εὐτύχους Ἐπικτῆτου.  
Εὐτυχεῖτε.*

72 d. Id.

ΣΠΕΛΛΙΟΣΕΥΗΘΙΣ  
ΑΡΧΙΒΟΥΚΟΛΟΣ  
ΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ  
ΑΡΧΙΜΥΣΤΟΥΝΤΟΣ  
5 ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΣΠΕΙΡΑΡΧΟΣ  
ΑΡΡΙΑΝΟΣΑΓΑΘΙΑ  
ΗΡΟΞΕΝΟΣΜΑΓΝΟΥ  
ΣΩΤΗΡΙΧΟΣΔΑΔΑ  
ΜΗΝΟΦΙΛΟΣ

Σπέλλιος Εὐήθι(ο)s  
ἀρχιβούκολος,  
Ἡρακλείδου Ἀλεξάνδρου  
ἀρχιμυστοῦντος,  
5 Ἀλέξανδρος Σπειράρχο(υ)s  
Ἀρρίανος Ἀγαθία  
Ἡρόξενος Μάγνου  
Σωτήριχος Δάδα  
Μηνόβιλος.

72 e. Id.

ΜΑΚΕΔΟΝΕΣ  
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΦΙΛΙΣΤΙΩΝΟΣ  
ΛΑΜΕΔΩΝΛΑΚΡΙΤΟΥ  
ΛΕΟΝΤΙΣΚΟΣΛΕΟΝΤΟΣ  
5 ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΣΩΣΙΜΕΝΟΥ  
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣΑΙΣΧΙΜΟΥ  
ΑΚΑΡΝΑΝΕΣ  
ΔΕΛΦΩΝΑΡΙΣΤΟΜΑΧΟΥ  
ΖΩΠΥΡΟΣΚΡΙΤΩΝΟΣ  
10 ΕΥΑΝΔΡΟΣΑΝΔΡΩΝΟΣ  
ΣΩΤΗΡΙΔΑΣΣΥΡΙΣΚΟΥ  
ΑΓΕΜΑΧΟΣΕΥΔΑΜΟΝ  
ΑΡΙΣΤΙΩΝΣΩΣΟΝ  
ΔΙΟΚΛΗΣΣΩΤΗΡΜΟΥ  
15 ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΦΙΛΩΝΟΣ

Liste de noms propres : ligne 12, Εὐδάμου; l. 13, Σώσου; l. 14, Σω-  
τηρίου?

Peut-être fragment de la même inscription, précédé de ces mots : *ad  
portum.*

ΠΟΔΑΡΓΟΙ  
ΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΣΗΓΙΝΟΣ  
ΑΓΑΘΟΚΛΗΣΑΠΟΛΛΩΝ(Ι)ΟΣ  
ΑΡΙΣΤΟΔΗΜΟΣΑΡΙΣΤΑΡΧΟΣ  
5 ΑΓΗΣΙΛΑΟΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ  
ΔΗΜΑΡΕΤΟΣΣΗΝΟΔΟΤΟΣ  
ΣΩΕΙΣΗΣΜΕΝΚΡΑΤΕΥΣ  
ΣΩΣΙΣΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣ  
ΑΜΦΙΛΟΧΟΣΥΠΕΡΧΙΔΗΣ  
10 ΚΑΛΛΙΦΩΝΣΩΣΙΟΣ  
ΚΑΛΛΙΜΕΔΩΝΑΠΟΛΛΩΝ(Ι)ΟΣ  
ΝΑΞΙΒΙΟΣ  
ΤΕΛΕΥΝΤΕΣ  
ΠΥΘΙΩΝΜΗΤΡΟΒΙΟΣ

- 15 ΤΑΚΤΩΡΠΛΕΙΣΤΟΡΟΣ  
 ΘΕΟΔΟΤΟΣΒΑΤΑΔΟΣ  
 ΣΙΜΟΣΜΗΝΟΦΩΝΤΟΣ  
 ΝΙΚΑΝΔΡΟΣΔΑΥΝΙΟΣ  
 ΛΕΟΝΤΙΑΔΗΣΑΡ(Ι)ΣΤΟΚΛΕΥΣ  
 20 ΙΠΠΩΛΟΧΙΔΗΣΙΠΠΟΛΟΧΟΣ  
 ΘΕΟΝΟΜΟΣΑΠΟΛΛΟΦΑΝΕΥΣ  
 ΩΡΕΙΣ  
 ΑΧΕΛΩΙΟΣΠΥΤΟΓΕΩ  
 ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΖΩΙΛΟΣ  
 25 ΙΜΕΡΟΣΗΡΟΣΤΡΑΤΟΣ  
 ΜΙΚΙΩΝΑΛΚΑΙΟΣ  
 ΕΚΑΤΟΔΩΡΟΣΜΗΤΡΟΠΥΘΟΣ  
 ΑΛΚΙΜΑΧΟΣΞΕΙΝΟΘΕΜΙΟΣ  
 ΑΙΓΙΚΟΙ  
 30 ΕΧΕΚΡΑΤΗΣ  
 ΜΟΛΠΙΣ  
 ΡΟΔΥΣΡΟΣ  
 ΖΟΙΛΟΣ  
 ΠΟΣΙΔΕΙΟΣ  
 35 ΑΧΕΛΩΙΟΣ  
 ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣ  
 ΚΡΑΤΕΥΣΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣ  
 ΑΥΤΟΛΙΚΟΣΔΗΜΟΔΟΤΟΣ  
 ΚΑΣΤΑΛΕΙΣ  
 40 ΖΗΝΟΔΟΤΟΣΣΤΗΣΑΤΟΡΕΩ  
 ΤΙΜΟΘΕΟΣΔΙΟΔΟΤΟΣ  
 ΠΑΥΣΑΝΙΑΣΒΑΚΧΙΟΣ  
 ΖΗΝΟΔΟΤΟΣΑΠΟΛΛΟΘΕΜΙΟΣ  
 ΑΡ(Ι)ΣΤΑΝΔΡΟΣΕΥΡΥΜΑΧΟΣ  
 45 ΑΣΤΥΝΟΜΟΣΑΜΑΝΤΙΟΣ  
 ΒΟΣΠΟΡΙΟΣ

Ligne 1, Ποδαργοί, peuple thrace; l. 2, Ἠγῖνος, nom sans exemple, cf. Ἰγῖνος; l. 3, Ἀπολλών(ι)ος; l. 7, Σω...? Μεν(ε)κρατεύς; l. 9, Ὑπερχίδης; l. 11, Ἀπολλών(ι)ος; l. 12, Ναξιβίος, cf. Μητρόβιος; l. 13, la copie n'est pas certaine; l. 14, Μητροβίου? au génitif; l. 15, ΤΑΚΤΩΡ, nom inconnu; l. 16, Βάτας, cf. Corp. inscr. Gr. 2247; l. 18, Δάυνιος, cf. Δάυνιον, village de Thrace; l. 19, Ἀρ[ι]στοκλεύς; l. 21, Θεόνομος, nom nouveau; l. 22, Ὀρεῖς, probablement ethnique, cf. Ὀριεῖς, Suidas s. v. Ὀριέων; l. 23, Πυτογεώ? Πύτιος = Πύθιος, cf. Γεώγους, etc.; l. 29, Αἰγικοί, probablement ethnique; l. 32, mot qui paraît être mal copié; l. 38, Αὐτόλυκος; l. 39, Κασταλεῖς, ethnique; l. 40, Στησαγυρεώ?; l. 44, Ἀρίστανδρος.



72 f. *Id.* Apud *Turcummale*, *Perinthiæ civitatis vicum*.

ΟΔΗΜΟΣΠΟΛΥΚΡΙΤΟΝΧΑΒΡΙ  
ΟΥΑΝΔΡΑΑΓΑΘΟΝΓΕΝΟΜΕΝΟΝ  
ΕΝΤΗΙΠΟΛΙΤΕΙΑΙ

Ὁ δῆμος Πολύκριτον Χαβρί-  
ου ἄνδρα ἀγαθὸν γενόμενον  
ἐν τῇ πολιτείᾳ.

72 g. *Id.* *Périnthe*.

ΟΔΗΜΟΣ  
ΠΟΠΑΙΟΝΚΟΣΙΝΙΟΝ  
ΠΟΠΑΙΟΝΥΙΟΝΚΑΠΙΤΩΝΑ  
ΑΓΟΡΑΝΟΜΗΣΑΝΤΑΕΠΙΜΕΛΩΣ

Ὁ δῆμος  
Πόπ(λ)ιον Κοσίνιον  
Ποπ(λ)ίο(υ) υἱὸν Καπίτωνα  
ἀγορανομήσαντα ἐπιμελῶς.

72 h. *Id.*

ΜΑΤΙΔΙΑΝΣΕΒΑΣΤΗΝ  
ΗΒΟΥΛΗΚΑΙΟΔΗΜΟΣ  
ΟΠΕΡΙΝΘΙΩΝ

Ματιδίαν Σεβαστήν  
ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος  
ὁ Περιθίων.

72 i. *Id.*

██ ΝΕΟΣΕΘΗΚΕΝΤΗΝΣΟΡΟΝΤΩΙΔΙΩ  
ΟΡΕΨΑΝΤΙΠΟΥΒΕΝΤΙΩΕΡΜΗΜΝΕΙΑΣ  
ΧΑΡΙΝ

ΧΑΙΡΕΠΑΡΟΔΕΙΤΑ

.. νέος ἐθηκεν τ(η)ν σορόν τῶ ἰδίῳ  
(Θ)ρέψαντι Ἰουβεντίῳ Ἑρμῆ μνείας  
χάριν,

χαῖρε παροδεῖτα.

72 j. *Id.*

ΗΠΟΛΙΣ  
ΤΟΝΠΡΩΤΟΝΤΗΣΠΟΛΕΩΣ  
ΚΑΙΤΩΝΕΛΛΗΝΩΝ. Μ. ΑΥΡ. ΘΕΜΙΣ  
ΤΟΚΛΕΑΙΠΠΙΚΟΝΓΡΑΜΜΑΤΕΑΜΟΝΟΝ  
ΕΦΕΣΙΟΝΑΚΑΙΑΣΙ<sup>ΡΧ</sup>  
ΑΥΡΗΡΚΛΑΣΤΟΝΕΑΥΤΟΥ  
ΣΥΝΗΓΟΡΟΝΚΑΙΠΡΟΣΤΑΤΗΝ

Ψ Β

Ἡ πόλις

τὸν πρῶτον τῆς πόλεως  
καὶ τῶν Ἑλλήνων Μ. Αὐρ. Θεμισ-  
τοκλέα Ἰππικὸν γραμματέα μόνον  
Ἐφέσιον Ἀσιάρχην  
Αὐρ. Ἡρ(α)κλᾶς τὸν ἑαυτοῦ  
συνήγορον καὶ προστάτην,  
ψ(ηφίσματι) β(ουλήσ).

72 k. *Id.* Ad Apostolorum metropolitanam aedem; De Rossi, *Roma sott.*  
I, p. 107.

ΑΥΡ. ΦΙΛΙΠΠΙΑΝΟΣ. ✕. ΕΠΟΙΗΣΑ ΕΜΑΥ  
ΤΩΚΑΙ ΤΗ ΓΥΝΑΙΚΙ ΜΟΥ ΑΥΡ. ΔΕΚΝΙΑΝΗ  
✕. ΚΑΙ ΤΩ ΠΑΤΡΙ ΜΟΥ ΑΥΡ. ΝΕΟΦΥΤΩ  
✕. ΕΙΔΕΤΙΣ ΤΟΛΜΗΣ ΕΙ ΕΤΕΡΟΝ ΒΑΛΕΙΝ  
ΔΩΣΕΙ ΤΟΙΣ ΑΔΕΛΦΟΙΣ ✕ Φ

Αὐρ. Φιλίππιανὸς ✕ ἐποίησα ἑμαυ-  
τῷ καὶ τῇ γυναικί μου Αὐρ. Δεκνιανῇ  
✕ καὶ τῷ πατρί μου Αὐρ. Νεοφύτῳ  
✕ Εἰ δέ τις τολμήσει ἕτερον βαλεῖν  
δώσει τοῖς ἀδελφοῖς δηνάρια Ϝ.

73. Φιλολ. Σύλλ. I. I.

D · M ·

AVR · MARCELLVS · MIL · LEG · I ·  
ADIVTRI · COH · VI · ST · V · ANN ·  
XXX · MILITAVIT ANN · VI · AEL ·  
IVSTINVS ET AVR · TAVRVS · ET  
SEP · SABIINIANS · HEREDES · POS  
VERVNT BENEMERENTI · M · EX (voto) ?<sup>1</sup>

<sup>1</sup> J'emprunte les inscriptions suivantes, dont je n'ai pu me procurer le *fac-simile* épigraphique, au *Φιλολογικὸς Σύλλογος*, art. de M. Aristarchis, t. I, p. 235 et suivantes.

73 a. *Périnthe.*

Ti(berius) Claudius Silvanus  
vixit an(nos) xxvi[1] d(ies) iiii.  
Τι(βερίω) Κλαυδίω Σιλβανῶ  
ὅσ' τις ἐζήσεν ἔτη κζ' ἡ(μέρας) δ'.

73 b. *Corp. inscr. Lat.* n° 730; Le Bas, II, 1462.

Imp(eratori) Caes(ari)  
T(ito) Aelio Hadriano  
A]ntonin[o A]ug(usto) n. . .

73 c.

*Adventu]s imp(eratoris) Cæs(aris) M. Au[relii Seve]ri.*

74. Φιλολ. Σύλλ. I. I.

LICINIVSVALENSDEC	AELIVSALBANVSDEC.
AEMILIVSOPTATVSDEC	IVNIVSMARCIANVS <sup>dec.</sup>
ANNAEVSDEXTER <sup>dec.</sup>	CLAVDIVSPRIMVS <sup>dec.</sup>
FLAVIVSIVSTVSDEC	AELIVSTARSADEC
VLPIVSCANDIDVSDEC	CLAVDIVSFRONTINVS <sup>dec.</sup>
AELIVSBERENICIANVSDEC	AELIVSCRESCENS <sup>dec.</sup>
FERILVSCAPITO <sup>dec.</sup>	AELIVSDIODORVS <sup>dec.</sup>
AELIVSOPTATVSDEC	AELIVSNIC <del>////</del>
	Mell <sup>t</sup> VSSABinus? <sup>dec(urio)</sup> <del>///</del>

74 a. Corp. inscr. Gr. 2020. Dédicace en l'honneur d'Adrien, dans sa dixième puissance tribunitienne, 126 de notre ère; Cyriaque d'Ancône, *cod. Vat.* 5250, fol. 1, sans variante importante.

74 b. 2021. . . και Ὀλυμπίῳ Ἐλευθερίῳ και Σαβεινῇ Σεβαστῇ.

74 c. 2022. Inscription en l'honneur de Septime Sévère; ἡ βουλὴ και ὁ δῆμος τῶν νεωκόρων Περιθίων.

74 e. 2023. Αὐτοκράτορα Καίσαρα Γάϊον Μέσιον Κύντον Δέμιον Τραϊανὸν Εὐσεβῆ Εὐτυχῆ Σεβαστὸν ἢ λαμπροτάτη δις νεωκόρος Περιθίων πόλις.

74 f. 2024. Inscription en l'honneur d'Αἴλιος Ἀρποκρατίων, surnommé Πρόκλος, qui avait orné le Τύχαιον de Périnthe. Ἀλεξανδρεῖς οἱ πραγματευόμενοι ἐν Περιθῳ τὸν ἀνδριάντᾶ ἀνέστησαν τειμῆς χάριν. Cyriaque d'Ancône, *cod. Vat.* 5250, γραμματευόμενοι ἐν Περιθῳ. Une copie insérée dans le tome I, p. 287, du Φιλολ. Σύλλογος porte πραγματευόμενοι.

74 g. 2025.

Πάσαις ἐν πο]λίεσσι τέχνην [ἦσ]κησα πρὸ πάντ[ων  
Ψηφοδ[έ]τ[η]ς, δώροισ Παλλάδος [εὐρ]άμενος,  
Υἱὰ λιπῶν βουλῆς σύνοδρον Πρόκλον ἰσότεχρον μοι,  
ὀγδ[ω]κοντούτης [τοῦδε τάφοιο λαχῶν

74 h. 2026. Tombeau élevé par Ἀσκληπιάδης Ταύρου à lui et à sa femme Ἐπίκτησις. Cf. n° 74, un décurion du nom de *Taurus*.

74 i. 2027. Tombeau élevé à Αὐρ. Χρηστος par Βεττίδιος Εὐτυχιανὸς Περιθίος βουλευτής; amende envers la ville, δηνάρια βϛ̄.

74 j. 2028, 2029, 2030, fragments sans importance.

74 k. Cyriaque, *cod. Vat.* 5250, et *Corp. inscr. Lat.* 731... [una cum] Tro-  
paiophoro fratre | ex provinc(ia) Pannonia | in amplissimum ordinem |  
adsumpto | praef(ecto) coh(ortis) III Breucorum | equites singular(es) ejus.

Rodosto.

75. Soldat tête nue; la main droite tient le pilum, le bras gauche porte  
un bouclier rond; tunique serrée à la ceinture et tombant jusqu'aux  
genoux; manteau attaché à l'épaule droite recouvrant l'épaule gauche;  
courte épée à gauche, chaussures peu visibles.

D

M

APRIQIS · SPICTATVS · M · N · MELE  
LIVESE · Λ<sup>F</sup>ARI · FECIT · FRATRIAPRIQIO  
IECTYRO · M · N · DIVITESIVM · VIXIT · A ·

5 NIS · XXII · MDTAVST · ANIS · V

ΛΕΦVNO

Ligne 1, 1 dans D, A au-dessus de M; l. 2, 1 au-dessus de M, v au-  
dessus de N; l. 4, même remarque pour M · N; l. 5, petit 1 au-dessus  
de la lettre M dans *militavit*; les petites lettres sont très-visibles.

*Di(s) ma(nibus). Aprilis Spictatus mi(les) nu(meri) . . . . fecit fratri Aprilio  
Iectero mi(liti) nu(meri) Divitesium, vixit an(n)is xxii, militavit an(n)is v  
defun(ct)o.*

*Corp. inscr. Lat.* III, 728, d'après une copie de M. Richelet; Φιλο-  
λογικὸς Σύλλογος, copie de M. Aristarchis, *article cité.*

Le *Corpus* propose, l. 2, *Spectatus*, et l. 4, *Eleutero*.

76. Copie de M. Déthier. Poids de plomb. Caducée; au-dessus ΒΙΣΑΝ\_ ;  
au-dessous MNA; monogramme Γο, probablement reste de ΑΓο[ρα-  
νόμος].

Dumont, *Notice sur un poids grec inédit; attribution de la formule ἀγο-  
ρανομοῦντος aux villes de la Syrie et de la Propontide*, 1870, p. 27.

76 a. Le Bas, *Voyage archéologique*, n° 1459; *Corp. inscr. Lat.* III, 729,  
d'après une copie faite par De la Condamine. Je n'ai pas retrouvé cette  
inscription.

*Thetis, eadem Burguena, Italici, Corisci Augusti liberti (servi) conjux  
carissima, et Perinthio filius annorum XII, hic siti sunt.*

*Si fortuna suos potuisset flectere Manes  
Hunc titulum patri ponere debueram.*

*Italicus sibi et suis vivus fecit.*

Panidon (Banados ou Paniado sur la carte de Viquesnel),  
une heure au sud de Rodosto.

77. Stèle peu soignée. Cadre rectangulaire sans fronton ni pilastre; marbre blanc; h. 0<sup>m</sup>,80; l. 0<sup>m</sup>,65. *Banquet funèbre*; homme vêtu d'une tunique, enveloppé d'un manteau, à demi couché sur un lit qui est recouvert d'une draperie; *mensa tripes*; à gauche et à droite deux femmes assises l'une et l'autre sur un siège élevé, la tête couverte d'un voile. Aux deux extrémités, deux personnages de plus petite proportion. Travail médiocre et du reste endommagé.

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ ΣΕΞΤΟΥ ΛΑΪΟΝΤΟΝ  
... ΙΑΔΕΛΦΟΝ ΖΗΣΑΝΤΑ ΕΤΗ ΚΥ'

Ἀλέξανδρος Σέξτου Λαΐον τὸν  
... ἀδελφὸν ζήσαντα ἔτη κγ'.

78. Église d'Ἅγιος Θεόδωρος; plaque de marbre; h. 0<sup>m</sup>,30; l. 0<sup>m</sup>,40.

Λ Λ ΙΟΣΜΗΝΟΦΙΛΟΥΟ..  
ΣΕΞΤΟΥ ΤΡΟΑΔΗΝΟΟΚ..  
... ΥΛΛΑΣΥΜΒΙΟΣ... ΟΙ  
... ΟΛΛΩΝΙΛΑΤΟΜΗΝΩ  
5 ΥΠΕΡΕΑΥΤΩΝ... ΤΩΝΙΔΙΩΝ  
ΧΑΡΙΣΤΗΡΙΟΝ

Λαΐος? Μηνοφίλου ὁ [καὶ  
Σέξτος Τροαδηνὸς καὶ  
... υλλασύμβιος αὐτοῦ  
.. Ἀπ]όλλωνι Λατομηνῶ  
ὑπὲρ ἑαυτῶν [ἐκ] τῶν ἰδίων  
χαριστήριον.

Cf. n° 77 pour les noms propres.

79. Plaque de marbre; h. 0<sup>m</sup>,28; l. 0<sup>m</sup>,20.

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕΩΣ  
ΑΤΤΑΛΟΥ  
ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ  
ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ  
ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΗΣ  
ΕΣΤΙΑΙΟΣ  
ΙΖΙΜΑΡΤΟΥ

Ἵπὲρ βασιλέως  
Ἀττάλου  
Φιλαδέλφου

καὶ βασιλίσσης  
στρατονίκης  
Ἐσθιαῖος

.....

T. Mommsen, *Hermes*, 1874, p. 117; copie de M. Mordtmann.

80. Copie de M. Constantin Georgiadis, maître d'école.

ΦΑΙΝΙΠΡΟΣ	Φαίνιππος
ΦΑΙΝΙΠΡΟΥ	Φαινίππου
ΕΠΑΡΑΤΟΣΕΣ	ἐπάρατος ἐσ[τω].

81.

ΥΠΕΡΒΑΣΙ  
ΛΕΩΣΕΥΜΕΝΟΥ  
ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ  
ΘΕΟΥΚΑΙΕΥΕΡ  
ΓΕΤΟΥΔΗΜΗ  
ΤΡΙΟΣΠΟΣΕΙ  
ΔΩΝΙΟΥ

Ἵπὲρ βασι-  
λέως Εὐμένου  
Φιλαδέλφου  
θεοῦ καὶ εὐερ-  
γέτου Δημή-  
τριος Ποσει-  
δωνίου.

T. Mommsen, *l. l.*

81 a.

ΥΠΕΡΒΑΣΙΛΕ  
ΩΣΑΤΤΑΛΟΥ  
ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥΚΑΙ  
ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ  
ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΗΣ  
ΙΩΤΑΣ  
ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ

Ἵπὲρ βασιλέ-  
ως Ἀττάλου  
Φιλαδέλφου καὶ  
βασιλίσσης  
στρατονίκης  
Ἰώτας  
Δημητρίου.

T. Mommsen, *id.*

82. Sur un σήκωμα. Dumont, *Mélanges archéologiques*, 1872, p. 25.

ANOMOMΟΥΦΑΙΝΙΠΠΟΥ (Caducée)

ἐπὶ ἀγορᾶ]νόμου Φαινίππου.

83. Sur un fragment de σήκωμα.

(Monogramme) ΑΓΟΡΑ[νόμος]

Il reste encore sur ce fragment une petite mesure endommagée près de laquelle on lit la lettre Η qui indiquait le nom de cette cavité, probablement Η[μικροτύλη].

Sur la formule Ἀγορονομοῦντος, voy. *Notice sur un poids grec trouvé à Babylone*, Paris, 1870. On distingue nettement dans le monogramme les lettres ΗΡΑκλειδης ?

84. ΧΡΕΙΣΤΙΑΝΗΑΠΦΙΑ Χρριστιανή Ἀπφία  
ΕΝΘΑΔΕΚΕΙΜΑΙ ἐνθάδε κεῖμαι.

85. ΕΝΘΑΚΑ ἐνθα κα-  
ΤΑΚΕΙΤΕΔΩ τακεῖτε Δω-  
ΣΗΘΕΟΣΚΑ σήθεος κα-  
ΙΘΑΔΕΛΦΟΣ ἰ ὁ ἀδελφὸς  
ΚΥΡΙΑΚΟΣ Κυριακός.  
Η

(Monogramme du Christ.)

86. ΕΝΘΑΔΕΚΑΤΑ ἐνθάδε κατα-  
ΚΕΙΤΑΙΚΥΡΙΛΛΑ κεῖται Κυρίλλα  
ΓΥΝΗΓΕΝΑΜΕ γυνή γεναμέ-  
ΝΗΛΕΥΚΙΟΥ νη Λευκίου  
ΥΠΟΔΙΑΚΟΝ . . . ὑποδιακόνου[ . . . . .  
ΗC

(Monogramme du Christ.)

87. Trois fragments d'une architrave.

ΡΥΑΕΛΙΟΥΑΣΚΛΕ | ΡΙΑΔΙΥΕ | ΤΥΡΥΑΕΛΙΟΥΦΕΣΤΟ  
ΕΡΙΤΤΥΜΥΙΝ | ΣCΥΜ | ΦΕΡΕΤ Χ

*P. Aelio Asclepiadi et P. Aelio Festo  
si quis laes]erit tum(ulum) in [f]iscum feret . . denarios.*

Ganos.

88. Σήκωμα, semblable pour la forme à ceux que j'ai déjà publiés, *Mélanges*, p. 25. Sur le rebord on lit ΙΕΡΟΣ en caractères de l'époque

macédonienne. La table porte quatre cavités qui sont accompagnées d'inscriptions.

HMI  
TPI  
KO  
H

Je n'ai pu jauger la plus grande d'entre elles HMI; les autres ont donné : TPI = 0,885; KO = 28; H = 14. Il faut tenir compte de l'endommagement qu'ont subi ces mesures et de l'imperfection des moyens que j'ai employés pour en obtenir la valeur. Il est évident que nous avons ici une *hémiectè*, une *tricotyle*, une *cotyle* et une *hémicotyle*.

Ces mesures, comme celles de Panidon (n° 82) sont dans le système attique.

Chora.

89. Autel de forme rectangulaire; travail grossier; Jupiter nu tient la foudre de la main droite; il appuie la main gauche sur un personnage de petites proportions, vêtu de la tunique et de la toge.

Au-dessus du bas-relief quelques lettres encore visibles :

...ΔΕΙΔΑ

Au-dessous :

ΘΕΟΔΟΤΩΤΕΚΝΩΝΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

[ὁ δεῖνὰ τῶ δεῖνι καὶ] Θεοδότῳ, τέκνων μνήμης χάριν.

89 a. *Corp. inscr. Gr.* 2018. Dédicace en l'honneur de Διοκλετιανός et Μαξιμιανός, augustes, de Κοσταντίος et Μαξιμιανός, césars.

89 b. *Corp. inscr. Gr.* 2019. Cf. 47.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΚΑΡΚΟΣΚΑ  
ΔΙΖΑΣΤΩΠΑΤΡΙΔΟΛΕΙΔΕΙ  
ΔΑΚΑΙΤΙΜΗΤΙΗΡΥΛΛΗ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

Ἀπολλώνιος Κάρκος καὶ  
Δίζας τῶ πατρὶ Δολεῖδε-  
δα καὶ τῆς μητρὶ Ἡρύλλᾳ  
μνήμης χάριν.

89 c. *Corp. inscr. Lat.* n° 727. Dédicace d'une colonie, probablement *Claudia Aprensis*, en l'honneur de L. Volusius Saturninus, consul.

Charkeui.

90. Stèle de marbre blanc, époque macédonienne.

ΝΟΔΙΚΟΣ  
ΡΜΟΔΩΡΟΥ



90 a. Stèle, marbre blanc; h. 0<sup>m</sup>,80; l. 0<sup>m</sup>,45. Fronton et colonnes; femme vêtue de la tunique et du péplos, parlant à un homme dont elle touche le bras; l'homme est vêtu d'une ample tunique non serrée; travail grossier, de l'époque romaine.

L'inscription 90 doit être du III<sup>e</sup> ou du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Les fragments de sculpture de la même époque sont nombreux à Charkeui, surtout au bord de la mer, près de la chapelle de Saint-Georges. On voit là un beau fragment de stèle représentant un cavalier (le monument avait au moins un mètre de hauteur); une élégante palmette corinthienne; des restes d'architraves décorées de bucranes et de guirlandes. Ces fragments nous reportent au temps d'Alexandre. La ville antique n'était pas à la *marine*, mais sur une colline appelée *Serai-Bair* où l'on voit encore de nombreuses ruines de constructions.

91. Stèle; fronton et pilastres; h. 0<sup>m</sup>,40; l. 0<sup>m</sup>,35. *Banquet funèbre*; femme assise regardant à droite, vêtue de la tunique sur laquelle est jeté le péplos; la main gauche tient le bord du péplos qui recouvre la tête; la main droite repose sur les genoux. — Homme à demi couché sur un lit de table, vêtu de la tunique; une vaste draperie enveloppe le corps et les pieds; la main gauche tient une coupe; la main droite repose sur les genoux; *mensa tripes* chargée de mets. Entre les deux personnages, quatre objets parmi lesquels on reconnaît une fiole à long col et à forte panse ainsi qu'un miroir muni de son pied. Cette forme est celle qu'on trouve souvent en Grèce et en Étrurie.

. ΕΝΟΥΛΕΙΟ . ΣΚΥΜΝΟΣΤΩΠΑΤΡΙ  
ΒΕΝΟΥΛΕΙΩΖΩΣΙΜΩ . . . . .  
ΒΕΝΟΥΛΕΙΑΑΤΤΙΚΙΑ

B]ενούλειο[s] Σκύμνος τῷ πατρὶ  
Βενουλείῳ Ζωσίμῳ [καὶ τῇ μητρὶ]  
Βενουλείᾳ Ἀττικίᾳ.

Au-dessous de l'inscription, barque.

*Vénouléios* et sa femme reçoivent les offrandes funèbres.

Hexamil.

92. Autel de forme tétragonale.

ΤΟΥΣΘΙΩΤΑΤΟΥΣΚ  
ΚΗΤΟΥΣΠΡΙΝΚΙΠΙΟΥΣ  
ΕΤΦΛΑΒΙΩΓΑΛΕΡΙΩ  
ΚΟΣΤΑΝΤΕΙΝΟΣ

Τοὺς Θ(ε)ιωτάτους καὶ ἀνι-  
κήτους πριγκιπίους . . .  
.. Φλαβίω Γαλερίω . . .  
Κ(ων)σταντεῖνος . . .

Rédaction très-incorrecte.

93. Stèle de marbre blanc.

ΛΑΥΚΙΠΡΟ Γ]λαύκιππο[ε  
ΕΥΒΟΥΛΟΥ Εύβούλου.

Époque macédonienne.

94.

ΕΤΕΙ  
ΙΣΤΟΙΕΡΩΤΑΤΟΝΤΑΜΙ  
ΠΡΟΣΤΕΙΜΟΥ Χ ΒΦ

ε]ἰς τὸ ἱερώτατον ταμι[εῖον  
προσλείμου δηνάρια βφ'.

95. Sur une plaque brisée.

SEMPERAVG  
SECVRITATE

96. Inscription sur amphore; pour le *fac-simile*, voir *Inscriptions céramiques*, p. 423.

Θ[εοτόκε] Ἀλ[εξίω] Κομ[νηνῶ] βοήθει],

96 a. *Insc. céram.* p. 424.

τοῦ Ἀλεξίου.

Plaiar.

97. Stèle; h. 0<sup>m</sup>,80; l. 0<sup>m</sup>,25.

ΕΥΚΛΕΙΑ Εὐκλεία  
ΣΑΤΥΡΙΩΝΟΣ Σατυρίωνος  
ΓΥΝΗ γυνή.

Burneri, près de l'ancienne Lysimachie.

97 a. *Corp. inscr. Lat.* n° 726. Inscription en l'honneur de *C. Manlius Felix, procurator Augusti regionis Chersonesi*, sous Trajan, avant l'année où cet empereur reçut le titre d'*Optimus* (année 114 de notre ère).

Gallipoli.

98. Maison de M. Sidéridis. Bas-relief; h. 0<sup>m</sup>,45; l. 0<sup>m</sup>,40. Marbre blanc; trois nymphes dansant: Mercure conduit le chœur en marchant à droite; il est vêtu d'une courte tunique et tient le caducée. Corbeilles, fruits; dans le fond à droite, satyre jouant de la syrinx. Reste d'une inscription aux nymphes:

νΥΜΦαις, .

99. Maison de M. Caralambos. Monument qui provient de la côte d'Asie. Marbre blanc; h. 0<sup>m</sup>,60; l. 0<sup>m</sup>,35; buste dans une niche de forme rectangulaire; portrait d'homme, tête chauve, cheveux sur les tempes seulement; type tout moderne.

ΑΛΕΑΝΘΡΩΠΕ      Κάλε άνθρωπε  
ΑΙΡΕ                      χ]αῖρε.

100. Maison de Moumouk-bey. Piédestal; h. 0<sup>m</sup>,25; l. 0<sup>m</sup>,85.

ΜΟΛΙΣΠΟΤΕΗΥΡΟΝΔΕΣΠΟΤ. .  
ΕΥΝΟΥΣΤΑΤΟΝΤΡΥΦΩΝΑΤΟΝΕΝ. .  
ΞΩΓΟΣΜΟΥΤΟΚΑΛΛΟΣΗΦΑΝΙΣ. Ν  
ΕΙΣΤΗΝΟΡΩΜΕΝΗΝΗΓΑΓΕΔΟΞΑ  
ΣΥΝΡΟΠΗΤΟΥΚΡΙΤΤΟΝΟΣ

Μόλις ποτέ ἤυρον δεσπότην,  
εὐνούστατον Τρύφωνα τὸν ἐν  
ζώῃ) ὅς μου τὸ κάλλος ἠφάνισ[εν]  
εἰς τὴν (ἐ)ρωμένην ἤγαγε δόξα  
σὺν ῥοπή τοῦ κρ(ε)ίττονος. . .

100a. Corp. inscr. Gr. 2011. Πραιτωριανὸς Ἀφροδείτη εὐχὴν ἀνέθηκα.

100b. 2012. Ἐπιμεληθέντων τῶν ἀρχόντων καὶ ταμιῶν Τ. Φλαβίου Διογενιανοῦ καὶ Τιβ. Κλαυδίου Σεβήρου.

100c. 2013. Dédicace en l'honneur d'Adrien, de l'année 124 de notre ère.

100d. 2014. Πάντα Θεοδότου τὴν θυγατέρα Βίταν Ἀρτικλέους.

100e. 2015. Inscription funéraire. Ἐρμάφιλος Στράτωνος a fait le monument, τὸ μνήμα, pour lui, pour sa sœur Ἀρτωρία Ὀνησίμη, son beau-frère Ζώσιμος Μενεσίρατου, le fils de sa sœur Ζώσιμος Ζωσίμου. La violation du tombeau sera punie d'une amende de δηνάρια χίλια au profit du fisc.

100f. 2016. Inscription du même genre; Ἀσκληπιοδ[ώρα] seul nom propre subsistant.

100g. 2017. Κάλλιστος? ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Ἀλεξάνδρου Διὶ ὀλβίῳ εὐχαριστήριον. Inscription trouvée dans la Chersonèse sans mention spéciale de la ville.

100h. Kiepert et Henzen, *Annales*, 1842, p. 138.

ΙΣΙΩΝΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ  
ΩΙΔΙΩΤΕΚΝΩΔΗΜΗΤΡΙΩΙ  
ΙΣΙΩΝΟΣ

Ἰσίων Ἡρακλείδου  
τῷ ἰδίῳ τέκνῳ Δημητρίῳ  
Ἰσίωνος.

100i. Kiepert et Henzen, *l. l.* Inscription de trente-six lignes en très-mauvais état. Quelques lignes figurent déjà dans le *Corp. inscr. Gr.* n° 2012.

Au début :

ὁ δῆμος κατὰ χρησμόν . . .

A la fin :

ἐπιμεληθέντων τῶν ἀρχόντων καὶ  
ταμιῶν [Τ. Φλαβίου? [Δ]ιο[γ]ε[ν]ιανού  
καὶ Τι. Κλαυδίου Σεουήρου.

Vient ensuite un oracle relatif à une peste, 2 à 6 vers hexamètres, 7 à 25 trimètres et tétramètres iambiques, 26 à 33 hexamètres. Cf. 100b.

100j. *Corp. inscr. Lat.* n° 725. Inscription dont la copie n'est pas certaine : L . CALEA . L . F | ARN . RVFVS . P . P | O . SAC . PED  
⊕ ⊕ | D . S . P . F . C .

Énos.

101. Stèle; h. 0<sup>m</sup>,40; l. 0<sup>m</sup>,35.

ΣΠΕΥΣΙΣΚΡΗΣ      Σπεῦσις Κρής  
ΛΕΒΗΝΑΙΟΣ      Λεβηναῖος.

Λεβήνα ou Λεία, ville de la côte méridionale de Crète.

102. Bas-relief; cavalier suivi d'un chien s'avance vers un arbre au pied duquel est un quadrupède, probablement un sanglier.

ΔΩΡΟΥ      (Ἔσο)δώρου

103. A l'est de la ville, dans le jardin Lovalaki.

ΑΥΡΗΛΙΟΣΝΑΥΚΛΗΡΟΣΘΑΡΑΠΕΥΤΗΣΤΟΥΦΙΛΑΝ  
 ΘΡΩΠΟΥΘΕΟΥΑΣΚΛΗΠΙΟΥΤΑΣΟΙΛΕΓΟΜΕΝΑΤΑΥΤ  
 ΤΑΝΑΠΟΘΑΝΗΣΟΥΚΑΠΕΘΑΝΕΣΗΔΕΨΥΧΗΣΟΥ  
 ΙΑΧΩΡΗΧΑΙΑΝΓΕΙΟΝΒΩΜΩΤΟΝΙΝΑΣΟ  
 ΩΣΙΝΑΠΕΛΑΒΕΣΤΗΣΑΠΟΔΗΜΙΑΤ  
 ΙΙ ΝΓΟΥΠΟΥΕΠ

Αὐρήλιος ναύκληρος θαραρευτής τοῦ φιλαν-  
 θρώπου θεοῦ Ἀσκληπιοῦ. Τά σοι λεγόμενα ταῦτ[α  
 ὄτ]αν ἀποθάνης, οὐκ ἀπέθανες, ἡ δὲ ψυχὴ σου . .  
 . . . ἀχωρήσαι ἀγγελίων . . . .  
 . . . ὡσιν ἀπέλαβες τῆς ἀποδημίας : . . .

Deville, *Inscriptions inédites de Thrace*. D'après la copie de M. Deville,  
 qui est tout à fait semblable à la mienne, M. Miller a étudié cette ins-  
 cription et lui a consacré un important mémoire. *Comptes rendus de*  
*l'Académie des Inscriptions*, 20 juin 1873, et *Revue archéologique*, même  
 année, tom. II, p. 84.

104. Fin d'une épitaphe; mention de l'amende que payera quiconque  
 violera la sépulture en y plaçant un cadavre étranger.

ΔΙ . . . . . ΚΑΙ  
 ΣΛΚ . . . . . Σ  
 ΗΝΣΟΙ . . . . . ΤΗΝΕ  
 ΕΤΙΣΕΪΤΙΟΣΤΟΛΙ  
 ΖΕΗΕΝΘΑΨΗΤΙΝ  
 ΕΙΤΗΚΡΑΤΙΣΤΗΒΟΥΛΗ  
 ΤΗΙΕΡΑΓΕΡΟΥΣ

. . ἐάν τις ἔτ(ε)ρος τολ[μήσει  
 ἀνοι]ξαι ἢ ἐνθάψῃ τι[ά  
 πληρών]ει τῇ κρατίστῃ βουλή  
 καί] τῇ ἱερᾷ γερουσ[ία.

104 a. Belles lettres; h. 0<sup>m</sup>,058. Plaque de marbre; h. 0<sup>m</sup>,50; l. 0<sup>m</sup>,98.

ΘΑΨΕ  
 ΟΥΣΙΑΝ  
 ΣΕΙΟΣ  
 Φ·ΚΑΙ·Τ  
 ΡΤΗΓΕ  
 ΝΙΚΟ

104 b. Fragment du même genre, intéressant parce que le mot *γερονσία* y est suivi d'une croix; h. 0<sup>m</sup>,23; l. 0<sup>m</sup>,17.

AKA	M]ακα[ρίας
∨MN	μυ[θήμης.
////OYΣΙΑ†	γερ]ουσία.

105. *Banquet*. Héraklès assis à gauche sur un siège que recouvre une peau de lion; il tient une massue : personnage barbu (Zeus), à demi couché sur un lit de table, la poitrine nue, le reste du corps enveloppé d'une large draperie; table rectangulaire et autel; femme (Héra) assise sur un siège à pieds tournés, regardant à gauche; le voile lui couvre la tête. Bon travail, placé trop haut dans le mur pour que tous les détails soient bien distincts.

105 a. Larg. 0<sup>m</sup>,65; h. 0<sup>m</sup>,20.

†FINIMATA

105 b. Inscription d'Athènes. Koumanoudis, *ἐπιγ. ἐπιτ.* p. 177.

*Εἰρήνη Σπαρτόκου Αἰνία.*

105 c.

*Ἐπίτευμα Δημητρίου Αἰνία.*

Démotika.

106. Château fort; sur deux tours la même inscription double.

†BA . . . . KOMN  
CΙΛΕΙΟ// HNOY

Trajanopolis.

107. Fin d'une inscription byzantine encastree dans une fontaine, à droite du chemin d'Ouroumjik à Lidjakeui.

Ε  
Ν  
Τ  
Ρ  
Α  
ΙΑ  
NOY  
ΠΟ  
//  
//  
Ε  
ΜΑ  
ΜΑ

ΚΕ

Δ

W

NI

ΛC

+

.. ἐν Τραϊανουπό[λει].. Μακεδονίας.

108. Sur un rocher, au sud de l'acropole.

ΟΡΟCΙΕ

ΡΑΣΧW

ΡΑΣ

ὄρος ἱερᾶς χώρας.

109. Plaque de marbre; h. 0<sup>m</sup>,32; l. 0<sup>m</sup>,76.

ΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ̅ΑΥΡΗΛΙΟΝ

ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΝΣΕΒΑΣΤΟ

//////Η ΠΟΛΙC

Α]ὐτοκράτορα Ἀ. Αὐρήλιον

Ἄντωνεῖνον Σεβαστὸν

ἢ πόλις.

110. Architrave; l. 0<sup>m</sup>,80; h. 0<sup>m</sup>,14; h. des lettres, 0<sup>m</sup>,10.

κ]ΟΝCΤΑΝΤΗΝΟΥ

Autre fragment d'architrave; l. 0<sup>m</sup>,65; h. 0<sup>m</sup>,25; h. des lettres, 0<sup>m</sup>,95.

ΔΕC[πότης]

Dédé-Agatch.

110 a. Deville, *Inscriptions inédites de Thrace*, dans l'*Annuaire de la Société pour l'encouragement des études grecques en France*, 1873, p. 97.

Ἄγα]θῆ τύχη. | Ὑπὲρ σωτηρίας] καὶ [νείκης | Αὐτοκρατόρων  
Καισάρων] Λ. | Σεπτιμίου Σεουήρου] Περτίνα | κος καὶ  
Μ. Αὐρηλίου Ἀ]ντωνεῖνου | Σεβαστῶν καὶ Π. Σεπτιμίου Γέ]τα |  
Καίσαρος . . . . . κ]αὶ Ἰουλία[ς Δόμνας Σεβαστῆς καὶ  
Πλαυτίλλας] | καὶ σύμπαντος αὐτῶν οἴκου, | ἡγεμονεύοντος]  
τῆς Θρακῶν ἐ]παρχείας] Κ. [Σ]ικινίου Κλάρου Πο| . . . .  
. . . . . πόλεως Φυλῆ| . . . . . ἀρχο]μένη  
ἀπὸ ταύτης | τῆς στήλης τὰ] ἐξῆς μείλια γ'|  
. . . . . σ]τήλης κ. . .

La fin de la ligne 8 a été martelée; elle devait contenir le nom de Plautilla, femme de Caracalla, qui fut exilée en 203.

110 b. Egger, *Note sur une stèle de marbre*, *Annales*, 1868, p. 133.

Τὸν πρὸ πύλαις ἠρώα τὸν Ἄλκιμον ἐν τριόδοισι  
τὸν κλεινὸν Ναέτου Θῆκαν ἐρισθένεος  
Κλαυδιανοῦ πρὸ δόμοισι σοφοτεχνήϊες ἄνδρες  
τεῦξαν ὁμῶς γλυφικῆς ἀμφὶ καὶ εὐγραφίης.

5 Κλεῖτος ὁ σὸς Καπίτων γλύψας, γράψας δὲ φίλος σοι  
Ἰανουάριος Θεράπων, εἴνεκεν εὐσεβίης.  
Ζῶγρε, δέσποτ' ἀναξ, τὸν σὸν ναετῆρα μεθ' ἡμῶν  
Κλαυδιανὸν, Θρηκῶν πρῶτον ἐν εὐσεβίῃ.  
Ὀρφίτῳ καὶ Σοσίῳ Πρεῖσκῳ ὑπάτοις, εἰδοῖς  
νοεμβρίοις.

(Année 149 de notre ère.) La stèle est aujourd'hui dans le cabinet de M. Egger qui a démontré, par des raisons décisives, que ce monument doit provenir de la Thrace, peut-être même de Périnthe, *ouv. citée*, p. 143.

Madytus.

110 c. Kiepert et Henzen, *Annales*, 1842, p. 138.

ΚΟΙΛΑΝΩΝΠΟΛΕΩΣ  
ΤΟΝΠΡΩΤΩΣΑΧΘΕΝΤΑ  
ΠΑΙΔΩΝ> ΠΑΛΗΝ  
ΕΠΙΤΡΟΠΕΥΟΝΤΟΣΤΗΣ  
ΕΠΑΡΧΙΑΣΦΛΕΥΓΕΝΕΤΟΡΟΣ

.....  
τῆς] Κοιλανῶν πόλεως  
τὸν πρῶτως ἀχθέντα  
παίδων πάλην,  
ἐπιτροπεύοντος τῆς  
ἐπαρχείας Φλ. Εὐγενέτορος.

Fin d'une dédicace agonistique.

110 d.

ΜΑΞΙΜΟΣΔΙΟΝΥΣΙΩ  
ΙΔΙΩΚΑΘΗΓΗΤΗΜΝΗΜΗΣ  
ΧΑΡΙΝ

Μάξιμος Διονυσίῳ ἰδίῳ καθηγητῇ  
μνήμης χάριν.

111. *Corp. inscr. Gr.* 2016 b. Ἰλάρος Ἀσκληπιάδου τῷ υἱῷ Ἀσκληπιάδῃ  
Ἰλάρου Λαμψακηνῷ, ἀρχιτέκτονι.

2016 c. Μουκιανῇ Μουκίῳ Σούσου πατρι ἰδίῳ ἐθήμεν· ἐὰν δέ τις ἕτε-  
ρος ἀνοίξῃ τὸν σορόν, δώσει τῷ φίσκῳ δηνάρια αφ.



111 a. 2016 d. Entre deux mains levées.

ΚΥΡΙΕΗΛΙΕΗΜΑΣΚΛΑΠΕ  
ΣΕΜΗΛΑΘΟΙΤΟΝ

Au-dessous :

Σωσίων Σατορνία γυναικί ἰδίᾳ μνήμης χάριν.

111 b. *Corp. inscr. Lat.* III, 724. Q. Cornelius | Crispus | vixit ann. XX |  
Servilia Antylla | mater piissimo | filio fecit.

Bergas.

111 c. Kiepert et Henzen, l. l.

ΑΙΣΥΝΒΙΩΜΑ  
ΑΝΟΙΞΗ  
ΔΩΣΙΤΩ  
ΦΙΣΚΩ  
ΞΙΓΦ

...συνβίω...

ἐὰν δέ τις] ἀνοίξη, δώσει  
τῷ] φίσκῳ δηνάρια γρ?

Sizeboli (Apollonia).

111 d. *Corp. inscr. Gr.* 2052. Liste de membres d'une confrérie dionysiaque.

Missivri (Mesambria).

111 e. 2053 a. Les agoranomes de Mesambria, Ἀγρ. Ἀσκληπιάδης Ἀσκληπιάδου καὶ Δημοσθένης Τάτα? ordonnent à tous les ouvriers, κατεργαζόμενοι, de se faire inscrire selon la loi de la ville et la coutume.

111 f. 2053 b. Décret de proxénie en l'honneur de Δεμόντης Δήζου Ἀσίας. On lui élève un télamon de pierre blanche dans le temple d'Apollon; cf. inscr. 1.

111 g. 2053 c. Autre proxénie en faveur de Κάλλιππος Κασανδρίδα, Thessalien.

111 h. 2054. Dédicace faite par Ἀύλουξένης Ἀύλουξένεος à Apollon pour lui et ses vignes.

111 i. 2055. Inscription funéraire, incomplète.

111 j. 2053 d. Fragment d'un décret honorifique; mention du peuple τοῦ Τομιτῶν, du peuple τοῦ Ἰσθριανῶν et du peuple τοῦ Ἀπολλωνιατῶν.

111 k. 2055 b. Épitaphe métrique d'une femme appelée Ξενώ.

112. Noms de Thraces donnés par des stèles funèbres de l'Attique.

Koum. ἐπιγ. ἐπιτ. p. 222 et suiv.

Ἀνθράκιον.

Ἄρχεσις.

Ἄφροδ[ισιά]ς Δαμ. . . . Θράϊττα Δαιδ[άλου] γυνή.

Βενδιώρα.

Βίθυς.

Διόκλεια, p. 223.

Διονῦσις.

Δούτιον? Ἀλεξάνδρου Θράϊττα.

Κλεώ.

Μόνιμος.

Νικώ.

Ρόδιον.

Σκόπας Ταρουσίνου.

Σωσίχα.

Ταλουρά Ταλούρου Θράϊττα.

Ὠφελίων.

113. Salonique. Inscription communiquée par M. l'abbé Duchesne, qui l'a reproduite dans le récit de son voyage au mont Athos.

.....  
*Ucus Dydigis fil.*

*Manta Dizae fil. patri.*

Ces noms sont évidemment thraces.

114. Noms thraces donnés par les actes d'affranchissements de Delphes.

Wescher et Foucart, *Inscriptions recueillies à Delphes.*

N° 46, σῶμα γυναικεῖον ἃ ὄνομα Εὐκολίνα τὸ γένος Θράϊσσα.

N° 51, Ζωπύρα.

N° 54, Νικώ.

N° 68, homme, Ρόθοσ.

N° 151, Φιλόνικος.

N° 159, Εὐτυχίς.

N° 161, Εὐφροσύνα.

N° 167, Σωτήριχος.

N° 174, Σωτηρίς. Cf. 175.

N° 182, Σωσώ.

N° 184, Δημητρία.

N° 230, Δωρίς et Ἀπολλόδωρος.

N° 237, Διονύσιος.

N° 238, Σωτήριχος, nom porté par des esclaves de différents pays;  
cf. n° 273.

N° 261, Εἴνους.

N° 294, Παράμονος, d'Héraclée du Pont.

N° 341, Σώτιον.

N° 344, Βίθυς.

N° 371, Ἐπιμελής, femme.

N° 382, Φίλα.

N° 387, Ἀντιγόνα.

N° 397, Δορκάς, femme.

114 a. Conze, *Reise auf den Inseln des thrakischen Meeres*, 1860, p. 27,  
inscr. de Thasos.

Ἡρόδοτος Ζεῖπα προσφίλης. Χαῖρέ.

Formule προσφίλης; cf. même ouvrage, p. 36, 39, etc.; p. 15, Ἀπολλώνιος Σεύθου.

115. Φιλότειμος βασι | λέως Ροιμητάλκα | δοῦλος. |  
Ἰπὸ τῆς γυναι | κὸς Μούσης τε[θειμένον.]

*Corp. inscr. Gr.* 2009; Clarac, *Cat.* 797; *Musée*, 276 bis, pl. 151 bis;  
*Inscript.* p. 155; Fröhner, *Les inscriptions grecques du Louvre*, p. 302.

Bas-relief, homme donnant la main à une femme; entré eux, un petit personnage. Marbre trouvé par Cousinery à Amphipolis; collection Durand, n° 2719, aujourd'hui au Louvre.

116. Inscriptions latines découvertes en 1875 sur l'Esquilin. M. Henzen, qui les a copiées et qui va les publier, veut bien me communiquer les extraits suivants, qui sont relatifs à des Thraces.

1° CIVES · COTINI · EX · PROVINCIA... époque de Sévère Alexandre.

2° APOLLINI · CIC | ANOS · REGION. | IS · TRACIA · VICO | STATVIS, époque de Gordien.

3° APOLLINI | VER · VLESI, sans indication de province.

4° Année 227.

ASCLEPIO ZIMIDRENO · CIVES · PHILIPPOLITA  
NORVM...  
VICO · CVNTIEGERVM

VICO · VEVOCASENO  
VICO · PALMA  
V · POMBVRDÆ  
VICO · STELVGERMME  
VICO · TIVTIAMENO  
VICO · CVIIIILGEI  
VICO · PECETO  
VICO ZBVRVLO (deux fois)  
VICO CARERINO  
VICO C///MENOS  
VICO ARDILENO  
VICO PVPESES  
*vi*CO CVNTIEGERO  
*vico* STAIRESIS  
*vico* DIIESVRE  
VICO LISENON

5° CIVESVSDICENSIS (*sic*) | VICO ACATAPARA

6° MILI | TES · EX DARDANIA · | EX VICO PERDICA  
| ET · EX · VICO · TITIS

7° CIVES · PROV · TRAC | IE · REG · SERDICENS |  
MIDNE (*sic*) POTELENSE, ann. 266.

8° NATIONEM (*sic*) MESACVS | VIC. Le nom du vicus  
semble être oublié.

9° EX | REG · MARCIANOPOLITA | NI CIVES<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> 116 a. Rome. Orelli, Monument élevé par *Tataza mater et Tataza Mucapora uxor Firminio Valenti*.

Rome, Orelli, 629. *Sitalces Divi | Augusti | opses Thracua | Iulia Phyllis | soror ejus*.

Rome, Orelli, 5013. *Aurelius Vitustus coh. V pr. centuria Tabodori, natione Thrax, domu Sergica; monument élevé par sa femme Asclepias Elpidote et par son frère Aur. Lucius*.

## SECONDE PARTIE.

---

### I. — REMARQUE GÉNÉRALE.

Ces inscriptions donnent lieu tout d'abord à une remarque générale : l'épigraphie de la Thrace est grecque et non latine. Les inscriptions latines sont très-rares dans cette province. Les dédicaces aux empereurs sont en grec; les ex-voto populaires également. On sait qu'au nord de l'Hémus la langue latine domine au contraire dans l'épigraphie.

L'introduction du grec en Thrace ne se fit pas seulement par les villes de la Propontide. Le marbre le plus ancien de notre recueil est conservé dans la partie la plus reculée de la province, à Bessapara, dans le pays des Bessi, qui étaient renommés par leur barbarie. Ce texte me paraît être de la fin du iv<sup>e</sup> siècle ou du iii<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Ainsi à cette date on parlait et on écrivait le grec au fond de la Thrace. Il y a lieu de croire que l'influence macédonienne explique en partie ce fait (inscr. 1).

### II. — DATES DES INSCRIPTIONS.

Un certain nombre de ces inscriptions ont une date précise (voyez en particulier, § VI, textes relatifs aux *ἐπίτροποι* et aux *ἡγεμόνες* de la Thrace). Les caractères épigraphiques ne donnent lieu à aucune remarque certaine. Les dédicaces officielles sont ordinairement gravées avec soin; la négligence est au contraire très-grande pour les monuments privés. Le n<sup>o</sup> 110 *b* est à ce titre très-intéressant; il offre un style épigraphique et une langue également barbares; cependant le marbre est de l'année 149 de notre ère. Ainsi les fautes de grammaire, l'orthographe irrégulière ne sont pas pour les inscriptions consacrées à des particuliers un indice de très-basse époque. La plupart de ces textes appartiennent au 1<sup>er</sup> et au ii<sup>e</sup> siècle de notre ère. On verra par la suite les exceptions qu'il est utile de signaler.

L'inscription la plus ancienne est le n<sup>o</sup> 1 de notre recueil; les inscriptions les plus récentes sont les textes chrétiens (voy. en particulier les n<sup>os</sup> 84, 85, 86).

III. — LANGUE.

Les irrégularités les plus fréquentes dans la langue grecque de la Thrace ont été étudiées par M. Egger : *Note sur une stèle de marbre, Annales de l'Inst. de corr. archéologique*, 1866.

Les inscriptions officielles n'offrent rien de particulier à ce point de vue; les textes populaires sont souvent fort incorrects, sans qu'il soit possible de trouver la loi de ces incorrections,

Il y a lieu de remarquer :

$\alpha i = \varepsilon$  : par ex.  $\varepsilon \dot{\upsilon} \tau \upsilon \chi \varepsilon \dot{\iota} \tau \alpha \iota$ , 46,  
 $\varepsilon = \alpha i$  : ———  $\acute{\epsilon} \acute{\omega} \nu \varepsilon \iota \omicron \varsigma$ , 46,  
 $\eta = \iota$  : ———  $\text{Κυρήλα}$ , 54,  
 $\upsilon = \omicron \iota$  : ———  $\upsilon \kappa \omicron \varsigma$  pour  $\omicron \dot{\iota} \kappa \omicron \varsigma$ , 46,

et d'autres variantes, qui, du reste, comme celles que nous citons, se retrouvent au temps de l'empire, dans presque tous les pays gréco-romains.

Les inscriptions aujourd'hui connues ne permettent pas de reconnaître dans le grec de la Thrace l'influence d'une langue différente du grec.

IV. — FAITS GÉOGRAPHIQUES,

1° *Emplacement de Trajanopolis.* — L'emplacement de la ville de Trajanopolis, capitale de la province de Rhodope, est resté incertain jusqu'à ce jour. M. Kiepert place cette ville entre Cypsela (Ipsala) et Didymon Teichos (Démotika), près du confluent de l'Hèbre et de l'Erginus. Cette hypothèse ne peut être admise. Les ruines de Trajanopolis sont à l'embouchure de la Maritza, près du village d'Ouroumjik. Les arguments suivants sont décisifs :

1° Il existe en cet endroit des ruines considérables, dont j'ai donné la description (*Rapport*, V, 11), une enceinte et une acropole.

2° Les habitants du pays appellent ce lieu Trajanopolis. Le siège épiscopal de cette ville a été occupé longtemps durant le moyen âge; il figure encore dans les catalogues des évêchés que publie chaque année le patriarchat de Constantinople. La tradition locale a donc une valeur.

3° Les inscriptions 107-109. confirment la tradition. L'inscrip-

tion 107 est byzantine; mais elle porte nettement le nom de *Τραιανούπολις*. C'est le seul marbre, à ma connaissance, qui mentionne l'antique capitale du Rhodope.

Le n° 108 indique la limite d'un territoire sacré, qui sans doute dépendait d'un temple; elle est écrite sur un rocher au sud de l'acropole.

Le n° 109 paraît se rapporter à Marc-Aurèle; c'est une dédicace qu'il est naturel de trouver dans une capitale romaine. Les monnaies de Trajanopolis commencent avec Marc-Aurèle et finissent avec Gordien III.

Les deux autres fragments qui suivent, l'un mentionnant Constantin, l'autre un *δεσπότης*, appartenaient à des architraves d'édifices.

Pour la concordance des itinéraires et de la place que je fixe à Trajanopolis, voyez *Rapport*, passage cité.

La plaine occupée autrefois par Trajanopolis est aujourd'hui inhabitable. Les marais de l'embouchure de la Maritza sont un foyer de fièvres qui ont chassé les habitants. La configuration générale du terrain a dû changer depuis le 11<sup>e</sup> siècle. Les Romains n'auraient pas fondé une capitale dans une plaine où il était impossible de rester. On sait du reste quelle est la loi des atterrissements pour les fleuves de la Méditerranée. Ce qui est arrivé aux embouchures du Rhône et du Tibre s'est produit pour la Maritza<sup>1</sup>.

2° *La ville de Πάνιον*. — Cette ville ne figure pas sur les cartes de la Thrace ancienne; elle doit y être ajoutée. Elle était située à une heure au sud de Rœdestus (actuellement Rodosto),

<sup>1</sup> Le Quien, t. I, p. 1193 et suiv. : « Metropolis jam erat provinciæ Rhodopes initio sæculi v, sed deinceps ejus auctoritati subductæ sunt archiepiscopatus aut metropoles factæ ante annum si non 553 saltem 879, Maronæa, Maximinopolis, Ænus, Cypsela, — sæculo saltem XI Carabizya et Toperus, — sæculo saltem XIII Didymotichos, — sequiori ævo, Macre et Peritheorium. Demum ante annum 1564 Trajanopolis et Maronæa in unam coaluerunt metropolim. »

Le dernier évêque (xiii<sup>e</sup> de Le Quien, p. 1196) signe au synode de C. P. en 1352, *ὁ ταπεινὸς μητροπολίτης Τραιανουπόλεως ὑπέρτιμος καὶ ἔξαρχος πάσης Ῥοδόκης* (il s'appelait Germain). — Le patriarche Joasaph ayant été déposé en synode en 1564, le décret synodal porte en outre la signature : *ὁ ταπεινὸς μητροπολίτης Τραιανουπόλεως ἦτοι Μαρωνείας, Γαβριήλ* (xiv<sup>e</sup> et dernier de Le Quien).

Sous Léon le Sage, Trajanopolis occupe le trente-septième rang parmi les métropoles du patriarcat (Schelst. II, p. 669). Sous Andronic Paléologue (l'ancien), elle occupe le quarante-quatrième rang (*ibid.* p. 377).

sur la côte de la Propontide, au point où on voit aujourd'hui le petit village de Banados ou Paniado.

Les fragments antiques en ce lieu sont considérables. On les rencontre surtout sur une colline peu élevée qui domine le village actuel. J'ai signalé ailleurs (*Rapport*, § IV), un tombeau souterrain d'un grand intérêt, qui se voit là près de la mer.

Les inscriptions prouvent que la ville existait au temps d'Attale Philadelphe et de la reine Stratonice, et au temps d'Eumène Philadelphe, nos 80, 81 a, 81 b. Selon toute vraisemblance, elle était plus ancienne. L'inscription 87 montre que les Romains habitèrent Panion. Les textes 84-86 nous conduisent des temps romains à l'époque chrétienne. Le nom de Πάνιον (=λευκόν, καθαρόν) n'est conservé par aucune inscription; il ne paraît que dans les auteurs de la basse époque. Je propose pourtant de le donner à la ville antique qui s'élevait sur l'emplacement actuel de Banados. Banados est certainement l'ancien évêché de Πάνιον mentionné dans l'histoire ecclésiastique. L'évêque de Rodosto est encore aujourd'hui titulaire de Πάνιον et les Grecs appellent Banados du nom de Πάνιον. Suidas, Cedrenus, Constantin Porphyrogénète et Hiéroclès parlent de Πάνιον.

Au concile d'Éphèse (431) Πάνιον et Ἡράκλεια n'ont qu'un même évêque; au troisième concile de Constantinople (680) figure Πηνυῖνος, qui est évêque de Πάνιον seulement.

L'historien Priscus, qui vivait au milieu du v<sup>e</sup> siècle, et qui fut envoyé en ambassade auprès d'Attila, est appelé Πανίτης. (Suidas, *ad verbum Πανίτης*.)

DE QUELQUES AUTRES NOMS GÉOGRAPHIQUES MENTIONNÉS  
DANS CE RECUEIL.

Inscr. 1. Il semble naturel de restituer, lig. 2 et 3, Ὀ]ρεσίαις τῶ [δη]μῶ; toutefois ce n'est là qu'une hypothèse. Nous ne connaissons pas dans la Thrace de peuple appelé Ὀρεσταί, ou de pays nommé Ὀρεσία; mais les géographes mentionnent des Ὀρεσταί en Épire et en Macédoine, sans bien préciser le pays qu'ils habitaient.

Inscr. 27. Ἀγοραῖος : c'est l'ethnique d'une ville connue de la Chersonèse, Ἀγορά.



Inscr. 33. *Ἀρτακηνή* : ce surnom de Héra doit désigner un peuple ou une ville. Dion Cassius cite une tribu thrace, les *Ἀρτάκιοι* ou *Ἀρτακοί*. Il y avait une montagne *Ἀρτακή* en Bithynie (Strabon, XII, 346) et aussi un château (Ptolémée, 5, 1). Une source près de Cyzique s'appelait *Ἀρτακίη* (App. Rhod. I, 957).

Il est probable qu'Héra *Ἀρτακηνή*, adorée à Philippopolis, devait son nom aux *Ἀρτακοί*; toutefois le lieu où a été trouvé le marbre n'autorise pas à croire que les *Ἀρτακοί* habitaient la région de Philippopolis.

L'existence de peuples ou de lieux appelés *Ἀρτακοί* ou *Ἀρτακή* en Thrace et en Bithynie prouve le caractère national de ces deux noms. Il faut rapprocher ces mots d'*Ἀσλακός* et de ses dérivés. Une ville de Bithynie s'appelait *Ἀσλακός* (Paus. V, 12, 7), l'ethnique était *Ἀσλακηνός*. Strabon, X, 459, cite le *κόλπος Ἀσλακηνός* sur la Propontide; Thucydide, la ville d'*Ἀσλακός* en Acarnanie, II, 30.

Si les mots *Ἀρτακός* et *Ἀσλακός* étaient thraces, ils étaient aussi parfaitement grecs, comme le prouvent, par exemple, *Ἀρτακίνα*, port de Crète (Ptol. III, 17), *Ἀρτακής*, nom d'un héros tué par Méléagre (Apoll. Rhod. I, 1047), et les nombreux dérivés ou congénères d'*Ἀσλακός*.

Toutes les ressemblances que nous pouvons trouver entre les noms nationaux des Thraces et ceux des Grecs sont importantes.

La finale *ηνος, ηνη, ιως, ενος*, est en usage en Thrace pour les ethniques, comme l'a bien montré M. Heuzey à propos du sanctuaire de Bacchus Tasibasténus, et des noms Scaporénus et *Ὀχρῖνος* (mém. cité, p. 10).

Inscr. 111f. *Ἀσλάς*, ethnique des *Ἀσλαί*, peuple thrace de l'Hémus (Strab. VII, 319; Steph. Byz. *Ἀσλικός*; cf. inscr. 33).

Inscr. 62e. La stratégie *Ἀσλική* est nommée par cette inscription. Les *Ἀσλικοί* devaient habiter la région actuelle de Vyza (Mommsen, *Eph. epig.* t. II, p. 252).

Inscr. 78. *Λατομηνός*. D'après la finale, je crois qu'il faut reconnaître ici un ethnique; peut-être dans le nom de la ville indiquée par ce mot retrouverait-on le mot *λατομῖαι*, les carrières.

Inscr. 76 *a*. *Burgaeena*. Ce mot est également un ethnique, qui suppose une ville de *Burgæ*. Cf. Ptol. III, 5, 21, *Βουργιῶνες*, peuple de la Sarmatie d'Europe.

Inscr. 110 *e*. *Κοιλανῶν πόλις*, ville connue près de Madytus, *Κοῖλα*; ethnique en *ανος*=*ηνος*. Faut-il reconnaître ici l'expression géographique fréquente dans les pays grecs, les *κοῖλα*, les creux, ou rapprocher ce mot du nom des *Κοιλιῆται*, double peuple thrace, qui habitaient l'un dans l'Hémus, l'autre dans le Rhodope? (Liv. 38, 40; Tac. *Ann.* 3, 38.) Le nom thrace des *Κοιλιῆται* paraît du reste s'expliquer par l'étymologie grecque : ceux qui habitent les creux, les vallées des montagnes.

Inscr. 72 *e*. Selon toute vraisemblance, il faut considérer comme les noms de peuples les mots qui servent de titres aux diverses sections du catalogue publié sous le n° 72 *e* : *Ποδαργοί*, *Μακεδόνες*, *Ἀκαρνᾶνες*, *Τέλευντες*, *Ὠρεῖς*, *Αἰγικοί*, *Κασσιανεῖς*; mais nous ne savons pas si ces noms désignent tous des tribus thraces. — Le mot *Τέλευντες* n'est pas certain. — Suidas cite l'ethnique *Ὠρειῖς*, mais sans dire où habitait le peuple de ce nom; *s. v.* *Ὠριέων*; le même Suidas nomme les *Αἰγιγες*; cf. *Αἰγιαλός*, ville de Thrace (Steph. Byz. à ce mot). Les congénères de ce mot se retrouvent fréquemment dans la géographie des pays limitrophes de la mer Égée. — *Ποδάργης*, peuple thrace, d'après Étienne de Byzance.

Inscr. 61 *d*. *Ἰπερπαίονες*, peuple qui habitait au sud de l'Hémus la vallée de la Tondja; il est inconnu. Scylax, 6,7, cite une ville de *Παιών* en Thrace.

#### VICI THRACES.

La liste suivante fait connaître un certain nombre de vici de la Thrace :

*Acatapara*, 116. Cf. plus bas *Saprisara*. La terminaison *parus*, *para*, se rencontre assez souvent en Thrace, *Derziparus*, *Zyparus* (Tomaschek, p. 386).

*Ardila* (*Ardileno vico*), 116.

*Βουρκέντιον*. Proc. *Bell. Goth.* II, 26.

*Carerino* (*vico*), 116.

Cuntiegerum (vico), 116. (Deux fois.)

C. . . menos (vico), 116.

Diiesure, 116.

Lisenon (vico), 116.

Magaris (regione Serdica), Momms. *Inscr. R. Neap.* 2845.

Ὀχρῖνος, Heuzey, *Mém. cité.*

Palma, 116.

Pecetum, 116.

Perdica, 116.

Pompburdar, 116.

Pupeses, 116.

Ratidis (in Dardania), Marini, *Atti*, p. 630.

Saprisara (Moesia inferior), Gruter, DXXVII, 7, regione Nicopolitana, *σάρπος* = *πύργος*.

Scapora, Heuzey. Sur la finale *pora* dans les noms thraces, voy. § VIII et Tomaschek, p. 386.

Statuis (vico), 116.

Stairesis, 116.

Stellugermane, 116.

Tasibasta, Heuzey.

Titis, 116.

Tiutiama (Tiutiameno vico), 116. Cf. § VII.

Vevocasa (Vevocaseno vico), 116.

Verulesi, 116 (Apollini). Cf. Gruter, DXXVI, 9, civis Berolensis, Aur. Brinursius.

Zburulo (vico).

Zimidra (Zimidrenus, ethn.), 116.

Comme on le voit, l'orthographe est très-irrégulière et paraît à peine être fixée; ainsi on trouve *vico Cuntiegerum* et *Cuntiegero*, *vico C. . . menos*, où le mot paraît être au nominatif, tandis que les autres noms sont à l'ablatif; *vico Titis*, même remarque; *vico Pompburdar*, comme si le mot était indéclinable.

RESTES DE VILLES OU DE VILLAGES ANTIQUES DANS DIFFÉRENTES PARTIES  
DE LA THRACE.

D'après les inscriptions de ce recueil et d'après l'inspection des restes antiques, il y a lieu de croire qu'il y avait à l'époque gréco-romaine des centres de population d'une certaine impor-

tance, mais dont le nom est encore inconnu, sur les points suivants :

- 1° Sténimacho, inscriptions et bas-reliefs, n° 14 et suivants, centre important. La ville moderne est toute grecque en pays bulgare; on y reconnaît une acropole; je n'y ai pas vu de murs antiques; mais les bas-reliefs et les fragments de sculpture décorative sont nombreux. Les Grecs de Sténimacho ont des chants populaires particuliers et un dialecte que M. Scordélis a étudiés. Cf. *Rapport*.
- 2° Elli-Déré, n° 22, plusieurs bas-reliefs.
- 3° Batkoun, n° 23, nombreux bas-reliefs. Ruines considérables d'une ville byzantine, fragments romains.
- 4° Hissar, près de Paoula. Fortifications byzantines s'élevant sur des constructions antérieures, n° 25 et suivants. Le château est un parallélogramme dont les côtés, sensiblement égaux, mesurent environ huit cents pas. A l'ouest, coule un torrent qui forme une défense naturelle. Le mur du nord est presque entièrement détruit; celui de l'est est en mauvais état. Le château conserve deux portes, l'une au sud, l'autre à l'ouest; ces portes sont exactement au milieu de chacun des deux côtés. Il devait exister aussi deux portes symétriques au nord et à l'est; de sorte que le parallélogramme était divisé en quatre quartiers par deux rues se coupant à angle droit. Les murs actuels sont byzantins. On reconnaît les escaliers qui menaient aux chemins de ronde et des poternes. Des pierres colossales et bien taillées, qui ont servi à une construction plus ancienne, se voient tout autour de l'enceinte, en particulier à la porte du sud.  
Hissar est aujourd'hui célèbre par ses bains, les sources chaudes sont nombreuses à l'intérieur des murs. Les restes d'une piscine antique nous reportent tout au moins au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère.  
Le cimetière, sur la route de Daoudja, conserve de nombreux restes de l'époque romaine, et surtout des fragments décoratifs. Les blocs semblables à ceux du sanctuaire du *Deus Meduzeus*, § V, ne sont pas rares.  
J'ai vu à Hissar beaucoup de monnaies des Antonins et des empereurs syriens.  
La carte de Rigas Pheraios donne à Hissar le nom antique d'Ἐλλίον; cette identification est admise par divers écrivains de la Grèce moderne; j'ignore par quelles raisons elle peut être justifiée.
- 5° Belastiza, n° 27.
- 6° Aklani, n° 28.

- 7° Haskeui, n° 58.
- 8° Gehren, n° 60.
- 9° Papazli, n° 61.
- 10° Eski-Zaghra, centre important, n° 61 b et suivants.

Il serait surtout intéressant de savoir les noms antiques de Sténimacho, d'Hissar et de Gehren.

L'étude des ruines antiques et des châteaux byzantins qui subsistent encore en Thrace permet d'éclairer plusieurs questions relatives à la géographie de cette province au moyen âge. Les principaux résultats auxquels je suis arrivé sont réunis dans la dernière édition de Ville-Hardouin, où M. Natalis de Wailly a bien voulu leur donner place : *La conquête de Constantinople, par Geoffroy de Ville-Hardouin, avec la continuation de Henri de Valenciennes*, texte original accompagné d'une traduction par M. Natalis de Wailly; Paris, 1872.

#### V. — CULTES.

J'ajoute peu de choses ici à ce que j'ai dit ailleurs de la religion de la Thrace gréco-romaine. Les dieux de cette province sont ceux des pays classiques; nous les voyons représentés avec les attributs ordinaires, mais sous une forme barbare (*Rapport*, § V).

Ἄπόλλων paraît être honoré plus que les autres dieux. C'est ce qui résulte des dédicaces qui ont pu être recueillies. Il est mentionné sur la plus ancienne inscription de la Thrace (n° 1); il avait un temple chez les Besses dès le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère; on élevait dans ce temple des télamons; on y célébrait des panégyries. Les noms propres dérivés d'Ἄπόλλων sont plus fréquents que tous les autres (cf. *Index*).

A côté d'Apollon nous trouvons Zeus et Héra, qui sont également l'objet d'un culte fréquent (cf. nos 9, 10, 23, 32, 34, etc.), et enfin, mais à un rang secondaire, Asklépios.

D'autres divinités, Ἄρτεμις, Ἄφροδείτη, Διονύσιος, Δημήτηρ, les Διόσκουροι, les Νύμφαι, sont beaucoup moins souvent nommées.

L'usage était général en Thrace d'appeler les dieux et les déesses κύριος et κυρία.

Quelques épithètes distinctives des divinités paraissent être des

ethniques; tels sont les mots *Λατομηνός* et *Άλσηνός*, épithètes d'Apollon, *Άρτακηνή*, épithète de Héra<sup>1</sup> (cf. nos 33, 62 d, 78).

L'inscription 62 a mentionne les dieux *Πατρῶοι*, mais sans préciser le sens de ce mot; l'insc. 62 e un dieu, *Θεός άγιός ύψιστός*.

La Fortune, *Τύχη*, avait un temple à Périnthe. Le culte de la Fortune explique, semble-t-il, le nombre assez grand en Thrace de noms propres dérivés du mot *τύχη*.

Les noms de divinités étrangers au Panthéon classique que nous trouvons dans ce recueil sont très-peu nombreux.

*Θεός Σουρρεθέης* (n° 2). Je n'ai pas vu l'inscription, et je ne donne pas la lecture comme certaine.

*Deo Μηδυζεϊ* (n° 28). Il est à remarquer que la dédicace est faite par un habitant d'Antioche; il est donc impossible d'admettre avec certitude que le dieu *Μηδυζεύς* soit thrace; il peut être oriental, comme l'a voulu M. Desjardins. D'autres exemples sont nécessaires pour décider la question. Cependant j'incline à reconnaître dans *Μηδυζεύς* un nom thrace, et je me fonde sur la fréquence des mots composés de *Μηδα*; par exemple: *Μηδα*, fille de Cothela, chef des Gètes, au temps de Philippe (Ath. XIII, n° 557); *Μηδοκος*, roi des Odryses (Xén. Ann. VII, 2, 32); *Μηδοσάδης*, prince thrace (Xén. Ann. VII, 1, 5); *Μηδόσακκος*, prince sarmate (Polyaen. 8, 56); cf. aussi Wescher et Foucart (*Insc. de Delphes*), *Μηδος* et *Μηδα* (nos 43 et 157), probablement esclaves thraces. Un peuple des *Μαϊδοι* habitait la Thrace et formait une *στρατηγία* (Ptol. III, 11, 9), qui se trouvait assez près de la région où a été découverte notre dédicace. Cf. encore *Μηζεύς*, nom thrace, n° 2.

*Zeús Βέλσουρδος* (n° 72 a). Ce sont des soldats romains, de la flotte de Périnthe, qui font cette dédicace, dans une ville où l'influence nationale était moins sensible que dans tout le reste du pays. Il serait tout à fait hypothétique, en l'absence d'autre preuve, de considérer *Βέλσουρδος* comme un dieu thrace<sup>2</sup>.

*Du cavalier thrace.* — Ce cavalier est fréquent dans la province; il est sculpté sur des plaques de toute grandeur et souvent sur des *ex-voto* de très-petites dimensions. De la comparaison des

<sup>1</sup> Nous connaissions déjà en Thrace *Ήρα Ήσηκυνθίς* (Nicand. *Theriaca*, schol. 460).

<sup>2</sup> Cf. toutefois *Βελλοῦρος* (Proc. *De Ædific.* 4, 11).

exemplaires que j'ai vus résulte, je crois, une explication de cette scène figurée.

Ce cavalier n'est pas une divinité unique et toujours la même.

Dans un certain nombre de cas, il est évident que le sculpteur a voulu représenter un mortel héroïsé. L'inscription 110 b, publiée par M. Egger, est très-précise dans ce sens; c'est un héros particulier, Ἄλκιμος, que l'artiste a sculpté et peint. Sur l'inscription n° 57 ce héros s'appelle Φλάβιος.

On figurait sur les stèles sous la forme du cavalier le mort héroïsé, devenu κύριος et ἦρωσ; mais ce héros recevait des ex-voto; ce sont les petites plaques sculptées que j'ai souvent signalées.

Le κύριος ἦρωσ était alors invoqué comme un dieu, et on l'associait aux grandes divinités, par exemple à Ἡρα, n° 32.

On ne doit pas dire *le héros thrace*, mais *les héros thraces*; l'héroïsation des mortels et le culte des ancêtres divinisés sont une des formes les plus originales de la religion de ce pays.

Il est arrivé aussi, et tout naturellement, que le caractère divin du héros a fait oublier son origine mortelle, et que la figure et les attributs du cavalier ont dû être donnés à des personnages légendaires; par suite sur les ex-voto sans inscription il est souvent difficile de savoir si nous avons devant nous un simple mort héroïsé ou une divinité d'un caractère plus général, admise dans le Panthéon thrace, à côté des grands dieux et partageant les honneurs qu'on leur rendait.

Cette nouvelle explication complète et précise celle que j'ai proposée dans le *Rapport*, où je me suis appliqué surtout à montrer qu'il ne fallait pas exagérer le sens funéraire de ces ex-voto; le sens héroïque et divin prime tous les autres, bien qu'on sache tout ce qu'offre de complexe et de contradictoire le symbolisme de l'archéologie figurée quand il s'inspire de croyances qui, pour les anciens, et en particulier pour les peuples barbares, étaient avant tout flottantes et indéterminées.

J'ai vu à Batkoum les ruines d'une chapelle grossière consacrée à un *héros thrace*; on y a trouvé plus de dix bas-reliefs représentant ce héros dans la forme ordinaire et sans inscription.

Il vient d'être découvert à Rome, en 1875, sur l'Esquilin, plusieurs bas-reliefs des héros thraces. Ces monuments, qui portent presque tous des inscriptions, sont encore inédits.

*Banquets funèbres.* — Les banquets funèbres sont nombreux dans ce recueil. Sur cette cérémonie, voyez : *Rapport*, § V; Heuzey, *Sur le culte de Bacchus Tasibasténus*; Tomaschek, *Brumalia und Rosalia*<sup>1</sup>. Je me réserve, en publiant mon mémoire sur les *banquets funèbres*, d'étudier ces représentations et en particulier les marbres où sont réunis le *repas* et le *cavalier*.

*Sanctuaires.* — Je n'ai pas vu en Thrace de ruines de temples. Le seul sanctuaire intéressant est celui du dieu *Meduzeus*. C'est un parallélogramme de quinze pas de long sur dix de large, construit sur un tertre peu élevé, au milieu des arbres. Le pourtour est formé par des pierres (granit de Filibé) d'un mètre et demi de long et de cinquante centimètres de haut; elles conservent des entailles en queue d'aronde. Cette chapelle était seulement une enceinte, qui ne paraît pas avoir été jamais couverte. La table qui porte l'inscription occupait une des extrémités. On ne trouve aucun vestige d'ornement d'aucune sorte; le sol était pavé de briques. Ces ruines permettent de se figurer ce qu'était un sanctuaire rustique dans les campagnes de la Thrace gréco-romaine.

## VI. — GOUVERNEURS ROMAINS DE LA PROVINCE DE THRACE.

Ce que nous savons de l'administration de la Thrace sous la domination romaine a été exposé et discuté par Borghesi : *Illustrazione di un marmo interessante scoperto nella basilica di S. Paolo* (Oeuvres complètes, t. III, p. 263).

Les gouverneurs de la Thrace qui figurent dans ce recueil sont au nombre de onze.

I. — *Procurateurs, ἐπίτροποι*, depuis l'année 46, où Claude fit de la Thrace une province romaine.

Sous Néron :

Ti. Iulius Iustus, n° 13 a.

<sup>1</sup> Les banquets funèbres sont aussi très-fréquents dans les îles voisines de la Thrace (Conze, *Reise auf den Inseln des Thrakischen Meeres*, 1860; Thasos. Pl. IV, pl. X, fig. 1, 2, 3, 5, 7, 9, 11, huit banquets). Sur le bas-relief n° 2 de la planche X, réunion du cavalier thrace, de l'arbre et du banquet. Dans l'île d'Imbros (pl. XVI, fig. 5), stèle incomplète qui paraît avoir représenté le banquet.

A Thasos, trois exemples du cavalier (*ouvr. cité*, pl. X, fig. 2, 6, 8) et un exemple douteux (fig. 12).



Sous Domitien :

K. Ουεττιδίου Βάσσοσ, n° 72 a.

Dates incertaines, depuis l'année 46 jusqu'à l'époque de Trajan :

Στατίλιος Χριτωνιανός, n° 72 b.

Φλ. Εύγενέτωρ, n° 110 c.

II. — *Légats propréteurs* (πρεσβευταὶ Σεβαστοῦ ἀντισιράτηγοι).

Sous Marc-Aurèle, année 172 :

Παντούλειος Γραπτιακός, n° 52.

Sous Commode, année 187 :

Κλ. Μάτερνός, n° 61 c.

Sous Sévère :

K. Σικίνιος Κλάροσ, n° 110 a, avant l'année 203.

Sous Sévère et Caracalla :

Στατίλιος Βάρβαροσ, n° 72 c.

Sous Gordien :

Κάτιοσ ou Κάττιοσ Κέλερ, n° 3 et 61 d.

De dates incertaines :

M. Ούλπιοσ Σενεκίων Σατουρνεινός, n° 64, 64 a.

Λ. Ουέττιοσ Ιούβενισ? n° 60.

C. *Pantuleius Graptiacus* est nommé dans une inscription romaine de l'an 140 de notre ère (Grut. p. cxxvii).

*Μάτερνοσ* est connu par une médaille de Pautalia.

Borghesi a consacré un mémoire à Statilius Barbarus, qu'il connaissait par une inscription découverte à Saint-Paul hors les murs (*Œuvres complètes*, t. III, p. 263). Ce savant ne paraît pas avoir connu l'inscription n° 72 c, que nous donnons d'après une copie de Cyriaque d'Ancône.

Il est à remarquer que L. Vettius Iuvenis est un consulaire, ce qui doit faire attribuer à l'inscription n° 60, où on lui donne ce titre, *ὑπατεύοντοσ*, une date postérieure à l'avènement de Constantin.

Dans nos inscriptions, le titre *ἡγεμών* est le plus souvent accompagné du titre *πρεσβευτήσ Σεβαστοῦ ἀντισιράτηγοσ*. Les deux expressions ont évidemment le même sens; le *legatus pro praetore* est le *praeses* de la province.

Nous trouvons des légats propréteurs en Thrace jusqu'au règne de Gordien III, mort en 238. Nous pouvons donc restituer ce titre aux magistrats romains, qui, sur les monnaies de ce pays, sont nommés *ἡγεμόνες*.

Le résumé suivant montre la place que doivent occuper dans l'histoire de la Thrace gréco-romaine les magistrats mentionnés dans ce recueil.

*Procurateur de la Chersonèse, après que les possessions d'Agrippa eurent été cédées à l'empereur :*

Sous Trajan :

C. Manlius Felix, n° 97a.

*Tuteur des fils de Cotys, après que Rhescuporis eut été déposé par Tibère, qui partagea la Thrace entre Rhémétalcès II et les fils de Cotys, année 772 de Rome :*

T. Trebellenus Rufus (Borghesi, *mémoire cité*, p. 272, et la note de M. Mommsen).

*Procurateurs de l'empereur, depuis l'année 46 de notre ère.*

Mention d'un procurateur en Thrace sous Galba (Tacite, *Hist.* I, XI). Le procurateur de l'empereur en Thrace dépend du légat de la Mésie (Pline, X, LII) jusqu'à l'époque de Trajan.

Sous Néron :

Ti. Iulius Iustus.

Sous Domitien :

Q. Vettidius Bassus.

A une époque incertaine :

Statilius Critonianus,  
Flavius Eugenitor.

*Légats propréteurs :*

Sous Trajan :

Inventius Celsus (Borghesi, *mém. cité*, p. 275), le jurisconsulte qui fut consul pour la seconde fois en 129. Il administra la Thrace avant que Trajan prit le titre de Parthique.

Sous Adrien <sup>1</sup> :

Tineius Rufus,  
A. Platorius Nepos, Orelli, 822,  
M. Ulpius Senecio Saturninus, sans date certaine.

Sous Antonin le Pieux :

Fabius Agrippinus,  
Antonius Zeno,  
M. . . . . Fronto,  
M. Pompeius Vopiscus,  
Iu. . . . . Commodus,  
M. Pontius Sabinus,  
Gargilius Anticus (ce dernier sous Antonin et sous Marc-Aurèle).

Sous Marc-Aurèle et Lucius Verus :

M. Appius Claudius Martialis.

Sous Marc-Aurèle :

M. Tullius Maximus.

Sous Commode :

M. Cae. . . . . Servilianus,  
Claudius Maternus,  
Sulpicius Marcianus,  
Julius Castus,  
Su[illius ?] . . . Marullus,  
Claudius Attalus,  
Claudius Bellicus.

Sous Sévère :

Tatianus <sup>2</sup> ;  
Sicinius Clarus,  
T. Aelius Oneratus,  
Q. Atrius Clonius,  
T. Statilius Barbarus, n° 72 c, Borgh. *mém. cité*.

Sous Héliogabale :

. . . . . posius Rufinus, *Corp. insc. Gr.* n° 3708.

Sous Gordien :

Gattius Celer.

<sup>1</sup> Ceux de ces noms pour lesquels il n'y a pas de renvois spéciaux sont donnés par les monnaies de la Thrace.

<sup>2</sup> Ou sous Commode.

Sous Valérien :

Felix, *præpositus*, Zosim. I, § 36.

Sous Aurélien :

Gallonius Avitus, *Vopiscus*, in *Bonosio*.

Sous Dioclétien :

Bassus, année 303, *Act. mart. S. Philippi*, apud Ruinart,  
Justinus, année 304, *ibid.*

Dates incertaines :

L. Vettius Juvenis,

D. Coelius Balbinus Maximus, *Capitol. in Balbino*, c. VII.

## VII. — NOMS PROPRES.

*Noms grecs.* — Dans les grandes villes, en particulier à Philipopolis et à Périnthe, les noms nationaux ont été remplacés à l'époque gréco-romaine par des noms grecs.

Ces noms grecs donnent lieu aux remarques suivantes.

Beaucoup d'entre eux sont formés avec les noms des dieux qui recevaient un culte particulier en Thrace. Si on se rapporte à l'index placé à la fin de ce travail, on trouve environ dix noms dérivés d'*Ἀπόλλων*.

Les noms dérivés d'*Ἀσκληπιός*, de *Δημήτηρ* et d'*Ἡρακλῆς* sont ensuite les plus fréquents.

Le souvenir d'Alexandre explique le grand nombre des *Ἀλέξανδροι*.

*Noms d'origine thrace.* — Cf. Tomaschek, *ouv. cité*, p. 383 et suivantes.

Ce qui est surtout intéressant, dans l'état actuel de la science, c'est d'établir avec certitude la forme des noms propres thraces, de les grouper par famille, d'en expliquer, quand il est possible, la composition.

*Ἄβρος*. Cf. Abrupolis.

Abrupolis, Tom. p. 386. Sur la finale *polis*, cf. *Γηπαίπυρις*. Abrupolis suppose un nom *Ἄβρος*; cf. *Ράσκιος* et *Ραισκύπορις*, *Ἄβρότονος* et *Ἄβρολέβα*, cités par M. Tomaschek.

Asdula, Tom. mot qui suppose Asdus.

Bazis, Tom.

*Βενδιώρα*, 112; *Βενδῖς* est l'Artémis thrace connue par des textes nombreux. Son culte était commun aux Athéniens et aux Thraces; il y avait un *Βενδίδειον* au Pirée, Xén. *Hell.* 2, 4, 11, et en Thrace, Luc. *Icar.* 24. *Βενδῖς* était aussi adorée en Bithynie, comme en témoigne le nom du mois *Βενδίδιος*.

Les noms *Βενδιώρα* et *Βενδίδωρος*, à ma connaissance, ne sont portés que par un habitant de Byzance, *Corp. insc. Gr.* 2034, et par une femme thrace d'Athènes. Ils n'étaient pas d'un usage fréquent en Thrace à l'époque gréco-romaine.

On disait aussi *Μενδῖς*, Bekker, *Anecdota*, 1192, mot qu'il faut rapprocher du nom du dieu lunaire *Μήν*; cf. encore *Μένδη*, ville de Thrace, Strabon, VII, 330, etc.

*Βίτα*, 110*d.* Cf. Bithus et Bitus.

Bithicenthus. Cf. Bithus et *Δορξένθης*.

Bithoporus. Cf. Bithus.

*Bithus*, *Βείθυς*, *Abitus*, *Bitius*, *Bitus*, nom thrace fréquent. Voyez Tomaschek, p. 383.

Ce mot se retrouve dans Bithicenthus, Bititralis, Bithoporus, Traibithus, etc.

*Βλουκία*, 62*c.* Le mot *Βλούκιον* est le nom d'un château dans le pays des *Τολοσλοβόγιοι*, une des trois tribus gauloises qui envahirent la Galatie, Strabon, XII, 567.

*Βούβας*, Tom. p. 386.

Bouricentius, *Βουρκέντιον*, Tom.

*Βριζενισιακά*, 40. Cf. *Βροῦζος*.

*Βρουθένης*, 14. Je crois qu'il faut rapprocher ce mot de *Βροῦζος*, cf. ce mot, de *Βρύσος*, *Βροῦσος*, *Βρουσιὰς γῆ*, partie de la Macédoine, Steph. B.

*Βρούτιδες*, prophétesses, Suid. probablement thraces.

*Βροῦζος*, 14. Cf. plus haut *Βρουθένης* et les noms suivants : *Βρυκαί*, peuple thrace, Steph. B.; *Βρυγαί*, *Βρύξ*, *Βρύγες*, également peuple thrace, Scymn. 434; *Βέβρυκες*, peuple de Bithynie, App. Rh. II, 2; *Βέβρυσσα*, ville de Bithynie, Steph. B.

*Γηπαίπυρις*, 69. Je reconnais ici la finale *poris* (*πουρις*, *πυρις*), qui est fréquente dans l'onomatologie thrace et qui présente des formes variées, *Mucapor*, *Mucapvis*, *Mucapora*, *Derziparus*, *Ρασκύπορις*, *Μοκάπορις*, Tomas. p. 385. Il est évident que l'orthographe thrace était très-mal fixée. Ainsi *u* égale *o* dans le mot *Mucaporis*, que nous trouvons écrit *Μοκάπορις*; mais *u* égale aussi *ou*, puisque la forme *Μουκα* est fréquente. Cf. ce mot plus bas.

*Γηπαίπυρις* suppose un nom propre thrace, *Γηπαί*, ou tout autre

mot analogue. Je ne connais à rapprocher de ce nom nouveau que celui des *Γήπαιδες*, peuple gothique selon Suidas.

*Γορτάσις*, 72.

*Dacpetoporiani*, Tom. p. 385.

*Δάδας*, 72 *d*. Nous ne pouvons pas affirmer que ce nom soit thrace. *Δασλάνα*, village de Bithynie, Ptol. V, I, 14.

*Δάυνιος*, 72 *e*, *Δάυνιον τεῖχος* en Thrace, Steph. B.

*Δεμόντης*, 111 *i*. Ce nom, associé à *Δήζης* et suivi de l'ethnique *Ἀσλάς*, paraît être thrace.

*Dentubrisa*. Cf. *Βροῦζος*.

*Didix*, *Didigis*, 113. Cf. *Δίξα*.

*Διεύς*, 34. Comparez avec les *Δῖοι* de Thucydide, peuple de Thrace, et les *Diobessi* de Pline; n° 116, Diésure.

*Dizala*, Tom. Cf. *Diza*.

*Δίξας* ou *Δίξα*, n° 89 *b*, *Diza*, n° 113, *Δῆζος*, n° 111 *f*. *Δίξα* se retrouve dans *Δίξαστος Ἀιδέσιος Δίξα*, *Frag. hist. græc.* III, p. 609. Cf. *Disacanthus*, *Corp. inscr. Rhén.* 990; Aur. *Disza*, *Diso*, *Dizana*, *Dizala*, *Diszatrals*, Tomas. p. 388. J'hésite à restituer, n° 89 *b*, *Κορυάδιξας*, comme le propose M. Tomaschek.

*Disacanthus*. Cf. *Δίξας*.

*Δινδίπορις*, Tom.

*Διοσκούθης*, Heuzey.

*Diszatrals*. Cf. *Δίξας*.

*Doles*, *Dolens*, *Dolanus*. Cf. *Δόλης*.

*Δόλης*, 47, trois exemples. *Δολίονες*, peuple de Thrace, près de Cyzique, Ap. Rh. I, 952; Iulius Longinus *Doles Biticenti f. Bessus eques alæ Tautorum*, Orelli, 3552; *Doleus*, *Dolanus*, Tom.

*Δορξένθης*, n° 34. On reconnaît ici la finale *centhus* (*centius*, *centus*), fréquente dans les noms propres thraces, *Bithicenthus*, *Sudicentius*, *Buricentius*, *Rabocentus*, *Disacentus*, *Zipacenthus*, finale qui, en grec, paraît être souvent *εντης*, *Σατροκένται*. (Steph. B. s. v.)

*Δούτιον*, 112.

*Zantiala*, Tom.

*Ζίπα*, 114 *a*. Cf. *Zipacanthus*, *Ζιποίτης*, *Ζειπύτης*, *Ζικολδης*, Heuzey et Tomaschek; *Ζιβυθίδες* = *γνήσιοι*.

**ΚΑΡΔΕΝΘΗΣ**, 26. Je crois qu'il faut reconnaître ici un nom propre thrace; cf. *Δορξένθης*. La finale *ενθης* est connue par de nombreux exemples. *Καρδένθης* suppose un nom propre *Κάρδα*, que nous retrouvons dans *Καρδαμίσ*, port de la Propontide, dans *Καρδησσός*, ville de la Scythie, Steph. B., dans *Κάρδαμος*, prince bulgare. (Pape et Benseler.)

Κάρκος, 89b, Κάρκινα, ville de la Sarmatie, Ptol. III, 5, 27, Καρκινίτις, *id.* Strab. VII, 307.

Cerzula, Heuzey, p. 11. Cf. Ἀξιόκερσος, Ἀξιουέρσα, divinités cabiriques, Κερσοβλέπιης; ce qui suppose un mot Κέρσος.

Κέρσος. Cf. Cerzula.

Κερσοβλέπιης, roi thrace.

Κόσωλ, η. Cf. Κοσσοῦς, nom fréquent en Sarmatie, *Corpus*, 2130, 2131; Κοσσωίτης, fleuve de Thrace, Ael. *De nat. an.* 15, 25; Κοσσοῦς, montagne de Bithynie, Steph. B. Toutefois je ne peux citer d'autres exemples thraces de la finale ωλ.

Κοθήλας, Cothela, Tom.

Cotini, 116, nom de peuple; la finale *inus*, *enus* est souvent celle des ethniques en Thrace; cf. Tazibastenus, etc. Il y aurait donc eu un nom de ville ou de lieu, Κότις ou forme analogue. Le radical Κοτ est fréquent en Thrace; cf. Κότυς, Κυτήϊς γαῖα, Κύτα, Κύτη, villes de la Colchide et de la Chersonèse Taurique; Κυτίμιον, en Doride, Thucydide, I, 107, Κυτίνα, en Thessalie, et d'autres exemples; Κοτῶνιοί, en Espagne, Dion Cassius, LXXI, 12.

Cotius, Gruter, DXXVII, 7. Cf. Κότυς.

Κότυς, un des noms thraces les plus fréquents.

Lenula, Tom.

Μηζεύς, 2. Cf. § V.

Μιλτοκούθης. Cf. Διοσκύθης.

Μούνα. Cf. plus bas Τράλης.

Mucatri, Tom. Cf. Τράλης.

Muscellus, Tom.

Natoporus, Tom. p. 385.

Pieporus, Tom. p. 384.

Πίννας, 15. Cf. Πίννης, Breucrien cité par Dion Cassius, IIV, 34.

Polula, Heuzey, p. 5. Cf. Πόλλης, Πόλτυς, noms de chefs thraces.

Rabocentus, Tom.

Ράσκος. Cf. Ρησκούπορις.

Ρησκούπορις, 63. La finale *πορις* est fréquente; cf. Γηπαίπυρις. Le radical Ρησκ se retrouve dans Ρήσκυνθος, ville de Thrace, Nicand. *Ther. schol.* 460; Ράσκος, roi thrace, Dion Cassius, XLVII, 25; Rescuturme, Tom. p. 386.

Ροιμηταλκῆς, 115, qui s'écrit aussi Ρυμηταλκῆς. Le radical Ρυμ se retrouve dans Ρυμόζολοι, peuple du Palus-Méotide, Pline, VI, VII, 7; Ρύμμια, montagnes de Scythie, Ptol. VI, XIV, 4.

Σαδάλας, 62 a. Le nom propre Σαδαῖος, qui paraît avoir été primitivement un ethnique, se retrouve à Olbia, *Corpus*, 2071. Sur le radical Σαδ, cf. Σάδοκος, roi thrace; Σαδάμη, ville de Thrace, *Itin. Ant.* 230. La forme latine est Sadala.

Σάδοκος, 14; cf. Σαδάλας. Ces deux noms sont fréquents en Thrace; finale οκος, cf. Μηδοκος, Σπαράδοκος, Σπάρτακος, *Plut. Cras.* 8, Ἀμάδοκος. Cf. Ucus, qui paraît répondre à οκος.

Σάτρος, Σατροκέντης, Tom.

Sem. Cf. Sempor.

Sempor, Tom. p. 386; nom qui suppose un mot Sem.

Sese, Sisi, Tom. Sisiata.

Seutes, 25, 114 a, nom thrace fréquent, Zeuta.

Sintula, Tom.

Sisiata, Tom. Cf. Sese, Sisi.

Sita, Σιτᾶς, roi des Δεσιλοί, Tom.

Sudicentius, Tom.

Susula, Tom.

Tarsa, 74. Cf. Ταρσάτια, ville d'Illyrie, *Ptol.* II, xvii, 2, et Heuzey, *mém. cité*, p. 6; *Tac. Ann.* IV, 50.

Τάτα, 111 e; ce mot se retrouve dans Tataza, que donne deux fois une de nos inscriptions, 116 a.

Tataza. Cf. Τάτα.

Tausies ou Tausias; Tauzigis, Heuzey, p. 11.

Τιούτη, Τιούτα, 45 et 47. Cf. *Tiatus*, nom dace, *Muratori*, p. mxxxix, n. 3; *Tauti*, nom d'une aile de cavaliers thraces, *Orelli*, n° 3552; les Tauti étaient des Besses. Dans la région de Philippopolis existait un vicus, dont l'ethnique *Tiutiamenus* suppose *Tiutiana* ou un mot semblable.

Traibithus, Tom. probablement Tralbithus.

Τράλης et Μουκατράλης. Ce dernier nom est donné deux fois par nos inscriptions, n°s 9, 14. La forme latine est connue, *Mucatralis*, Tom. p. 384; cf. *Mucaporis* et *Mucapora*, p. 386.

Τράλης est aussi un nom propre qui est employé seul, n°s 32 et 40. Dans les formes composées, on trouve *Bititralis*, *Diszutralis*, etc.

Ucus, 113. Cf. Σάδοκος.

Ces rapprochements et ceux qui ont été faits précédemment par M. Heuzey et par M. Tomaschek permettent d'arriver à quelques remarques générales.

1° Les noms propres thraces sont le plus souvent des mots composés. Dans ces mots composés nous reconnaissons des finales



qui reviennent fréquemment; les unes sont de véritables noms propres, les autres de simples suffixes.

*Ἀλκῆς*, finale de noms composés, probablement employée aussi seule comme nom propre.

*Bithus, Bitus*, etc.

*Bithus* est un nom propre bien connu; il entre dans la formation de beaucoup de mots composés, *Traibitus*, etc.

*Σκύθης*, nom propre, entre dans la formation d'un certain nombre de mots composés, *Μιλτοκύθης*, etc.

*Τράλης*, nom propre et finale de mots composés, cf. *Μουκατράλης*.

*Βλέπτης* paraît être un nom propre dont je ne connais que des formes composées, *Κερσοβλέπτης*.

*Οκος*, cf. *Σάδοκος*; je crois qu'il faut reconnaître ici un mot *οκος*, dont nous avons la forme latine *Ucus*.

*Centus, Centius, κένθης*, cf. *Δορξένθης*. Le mot *κένθης, κέντης* doit avoir existé, comme en témoignent quelques composés, par exemple: *Κενθίππη*, cité par Suidas; *Κενταίβιος*, mot communiqué à M. Benseler par M. Koumanoudis. Cf. *κεντέω*, frapper, stimuler, *κέντρον, κένταυρος*, et la tribu de Philippolis, *Κενδρεία, Κενδρισεῖς*.

*Polis, poris, pora, πόρις*. Cf. *Γηπαίπυρις*. Les mots qui présentent cette finale supposent des noms simples, comme est *Abros, Abrupolis, Ἄβροζέλμης*.

*οίτης, ύτης, εἶδης*. Cf. *Zipa*.

*za*. Cf. *Τάτα* et *Tataza*.

*ix*. Cf. *Tauzix*.

*enus, anus, inus*, forme qui indique un ethnique, *Tasibastenus*.

*εύς*, finale fréquente.

*ula, ala, ήλας*, diminutif. *Cerzus, Cerzula. Diza, Dizala. Polles, Pollula*.

Nous pourrions donc ajouter au vocabulaire thrace un certain nombre de mots qui ne sont connus que par des diminutifs, ainsi :

*Lenula, Lenus, Λένος.*

*Asdula, Asdus.*

*Sintula, Sintus,*

*Susula, Susus.*

*Zantiala, Zantias.*

*Ṣadala, Sada.*

*Cothela, Cothes, Κόθης.*

On voit par ces exemples qu'il est facile en étudiant les mots

composés d'enrichir de noms propres nouveaux l'onomatologie de la Thrace.

2° L'orthographe des noms propres thraces est très-mal fixée. Pour ne citer que quelques faits, dans beaucoup de cas, comme on l'a vu,  $c=\gamma$ ;  $\beta=\mu$ ; K et V=l'aspiration;  $\iota=\eta=\nu$ ;  $o=ou$ ;  $oi=\nu=i$ ;  $s=sz$ ,  $\zeta$ ,  $\tau^2$ ;  $\tau=\delta$ .

Il est difficile de lire la liste ci-dessus de noms thraces sans être frappé de l'évidente parenté que beaucoup d'entre eux présentent avec le grec.

# INDEX.

## NOMINA ET COGNOMINA VIRORUM ET MULIERUM.

(Cherchez § VII les noms propres d'hommes qui ne figurent pas à l'Index.)

- Ἀγαθήμερος, 39.  
 Ἀγαθίας, 72 d.  
 Ἀγαθοκλῆς, 72 e.  
 Ἀγέμαχος, 72 e.  
 Ἀγησίλαος, 72 e.  
 Ælius Albanus, 74.  
 Ælius Asclepias, 87.  
 Ælius Berenicianus, 74.  
 Ælius Crescens, 74.  
 Ælius Diodorus, 74.  
 Ælius Festus, 87.  
 Ælius Nic. . . , 74.  
 Ælius Optatus, 74.  
 Ælius Tarsa, 74.  
 Æmilius Optatus, 74.  
 Ἀθηνόδωρος, 57 c.  
 Αἴλιος Ἀρποιρατίων, 74 f.  
 Αἰμιλιανός, 58.  
 Αἰσχιμος, 72 e.  
 Ἄκτιος, 44.  
 Albanus, 74.  
 Ἀλέξανδρος, 26, 27, 72 d (deux fois),  
 100 g, 112.  
 Ἀλκαῖος, 72 e (deux fois).  
 Ἀλκενή, 12.  
 Ἀλκέτης?, 10.  
 Ἀλκίμαχος, 72 e.  
 Ἀλκιμος, 110 b.  
 Ἄλφιος, 44, 57 a.  
 Ἀμαντίας, 72 e.  
 Ἀμέριμνος, 64 a.  
 Ἀνάση, 68.  
 Ἄνδρων, 72 e.  
 Ἀνθράκιον, 112.  
 Annæus Dexter, 74.  
 Ἀντικλῆς, 100 d.  
 Ἀντίπατρος, 61 c.  
 Antylla, 111 b.  
 Ἀπολλόδωρος, 87, 61 b, 72 e (deux fois),  
 114.  
 Ἀπολλοφανεύς, 72 e.  
 Ἀπολλώνιος, 61 c, 70, 72 e, 89 b.  
 Ἀπφία, 84.  
 Aprilis, 75.  
 Ἀρήτα, 72.  
 Ἀρίστανδρος, 72 e.  
 Ἀρίσταρχος, 72 e.  
 Ἀριστίων, 72 e.  
 Ἀριστόδημος, 72 e.  
 Ἀριστοκλέυς, 72 e.  
 Ἀριστόμαχος, 72 e.  
 Ἀρποιρατίων, 74 f.  
 Ἀρριανός, 72 d.  
 Ἀρτεμισία, 70.  
 Ἀρτωρία, 100 e.  
 Ἀρχεσις, 112.  
 Ἀσθύκουος?, génitif, 33 c.  
 Ἀσιατικός, 69.  
 Ἀσκάνιος, 10.  
 Ἀσκληπιάδης, 74 h, 111 (deux fois).  
 Asclepias, 87.  
 Ἀσκληπιოდώρα, 100 f.  
 Ἀσκλος, 67.  
 Ἀσίννομος, 72 e.  
 Ἀττικίλα, 91.  
 Ἀύγα, 61 a.  
 Αὔλος, 32, 37.  
 Αὔλουξένης, 111 h.  
 Αὔρηλία, 54, 63 a, 65, 68, 72.  
 Αὔρηλιος, avec diff. cog. 64 a, 65, 73,  
 72 j, 72 k, 103, 111 e.  
 Αὐτόλικος, 72 e.  
 Ἀφροδισιτής, 112.  
 Ἀχελώϊος, 72 e.  
 Βάκχιος, 72 e.  
 Βάταδος, 72 e, ou Βάταλος.  
 Βεΐθυσ, Βίθυσ, 10, 14, 23, 47, 112,  
 § VII.  
 Βενδιδώρα, 112.  
 Βενούλειος, 91.  
 Berenicianus, 74.

Βεττίδιος Εύτυχιανός, 74 i.  
 Βίκτωρ, 15.  
 Βίτα, 100 d.  
 Bithicenthus, § VII.  
 Βλουκία, 62 e.  
 Βοσπορίος, 72 e.  
 BRENTO . . . , 26.  
 Βριζενισζιακά, 40.  
 Βροῦζος, 14.  
 Βρουθένης, 14.  
 Valens, 74.

Γηπαίπυρις, 69.  
 Γλαύκιππος, 93.  
 Γλαῦκος, 55.  
 Γορτάσης, 72.

Δάδας, 72 d.  
 Δαύνιος, 72 e.  
 Δείσορος, 23.  
 Δεκνιανή, 72 k.  
 Δέλφων, 72 e.  
 Δεμόντης, 111 f.  
 Dexter, 74.  
 Δημάρετος, 72 e.  
 Δημητρία, 114.  
 Δημήτριος, 81, 81 a, 100 h.  
 Δημόδοτος, 72 e.  
 Δίξα, 113.  
 Δίξας, 89 b.  
 Διογεμιανός, 100 b.  
 Diodorus, 74.  
 Διόδοτος, 72 e.  
 Διοκλεία, 112.  
 Διοκλής, 72 e.  
 Διονύσιος, 72 e, 110 e, 114.  
 Διονῦσις, 112.  
 Δολης, Δολήους, 47 (trois fois).  
 Δορξένυθης, 34.  
 Δούτιον, 112.  
 Dydix, 113.  
 Δωρι . . . , 47.  
 Δωρίς, 114.  
 Δωσήθεος, 85.

Ἐλήρα, 66.  
 Ἐπάγαθος, 45.  
 Ἐπίκτησις, 74 h, 72 e.

Ἐρέννιος, 57 c.  
 Ἐρμάφιλος, 100 e.  
 Ἐρμόδαρος, 90.  
 Ἐστιαῖος, 79.  
 Εὐβουλος, 93.  
 Εὐδαίμων, 44, 57 a.  
 Εὐήθιος, 72 d.  
 Εὐκλάδιος, 54.  
 Εὐκλεία, 97.  
 Εὐκολίνα, 114.  
 Εὔρους, 114.  
 Εὐτυχής, 65, 72 c.  
 Εὐτυχιανός, 74 i.  
 Εὐτυχίς, 114.  
 Εὐφράτης, 56.  
 Εὐφροσύνα, 114.

Ferilus Capito, 74.  
 Festus, 87.  
 Flavius Iustus, 74.  
 Frontinus, 74.

Ζείπα, 114 a.  
 Ζευεύς, 10.  
 Ζηνᾶ, 72 a.  
 Ζηνόδοτος, 72 e (deux fois).  
 Ζώϊλος, 72 e (deux fois).  
 Ζωπύρα, 114.  
 Ζώπυρος, 72 e.  
 Ζωσίμη, 65.  
 Ζώσιμος, 62, 100 e.

Ἡλιόδωρος, 46.  
 Ἡρακλᾶς, 72 j.  
 Ἡρακλείδης, 72 d, 72 e, 100 h.  
 Ἡρακλιανός, 57 c.  
 Ἡρόξενος, 72 d.  
 Ἡρόστρατος, 72 e.  
 Ἡρύλλα, 89 b.

Θάλλος, 15, 55.  
 Θεμιστοκλῆς, 72 j.  
 Θεόδοτος, 89, 100 d.  
 Θεόδωρος, 102.  
 Θεόνομος, 72 e.

Iecterus, 75.  
 Ἰλαρος, 111.

ἡμερος, 72 e.  
 Ἰουβέντιος, 72 i.  
 Ἰουλιανός, 46.  
 Ἰούλιος Πρόκλος, 62 e.  
 Ἰούλιος Τοῦλλος, 62 f.  
 Ἰουστινιανός, 72 e.  
 Ἰππολοχίδης, 72 e.  
 Ἰππόλοχος, 72 e.  
 Ἰσίω, 100 h (deux fois).  
 Italicus, 76 a.  
 Iunius Marcianus, 74.  
 Æl. Iustinus, 73.  
 Iustus, 74.  
 Ἰώτας, 81 a.

Καλλιμέδων, 72 e.  
 Κάλλιππος, 111 f.  
 Κάλλιστος, 100 g.  
 Καλλίφων, 72 e.  
 Candidus, 74.  
 Capito, 74.  
 Καπίτων, 72 g, 110 b.  
 ΚΑΡΔΕΝΘ., 26.  
 Κάρκος, 89 b.  
 Κασσανδρίδας, 111 g.  
 Κλαυδιανός, 100 b.  
 Κλαύδιος, avec diff. cog. 72 a, 73 a, 72 c,  
 100 b.  
 Τι. Κλαύδιος Πασίνους, 55.  
 Claudius Frontinus, 74.  
 Τι. Claudius Martialis, 51.  
 ——— Primigenianus, 51.  
 Claudius Primus, 74.  
 Κλεοπάτρα, 57 c.  
 Κλεώ, 112.  
 Coriscus, 76 a.  
 C. Cornelius Crispus, 111 b.  
 Κοσίνιος, 72 g.  
 Κόσωλ, 9.  
 Cotini (cives), 116.  
 Κότυς, 5, 62 a.  
 Κρατεύς, 72 e.  
 Crescens, 74.  
 Κρίτων, 72 e.  
 Κρονίδης, 47.  
 Κυριακός, 85.  
 Κυρίλλα, Κυρήλα, 53, 86.

Λάϊος, 77, 78.  
 Λάκριτος, 72 e.  
 Λαμέδων, 72 e.  
 Λαρκία, 69.  
 Λάρκιος, 69.  
 Λεοντιάδης, 72 e.  
 Λεοντισικός, 72 e (deux fois).  
 Λεύκιος, 86.  
 Λεών, 72 e.  
 Licinius Valens, 74.  
 Λούππος, 14, 72 a.  
 Λύκιος, 37.  
 Μάγνος, 72 d.  
 Μακαρία, 104 b.  
 Μάντα, 113.  
 Μάξιμος, 37, 72 a, 72 c, 110 e.  
 Aur. Marcellus, 73.  
 Marcianus, 74.  
 Martialis, 51.  
 Μάρων, 71 (deux fois).  
 Melitus Sabinus, 74.  
 Μενεκρατεύς, 72 e.  
 Μενέστρατος, 100 e.  
 Μηζεύς, 2.  
 Μηνόφιλος, 78, 72 d.  
 Μηνοφῶν, 72 e.  
 Μητρόβιος, 72 e.  
 Μητρόδωρος, 72 e (trois fois).  
 Μητρόπυθος, 72 e.  
 Μιλιών, 72 e.  
 C. Minutius Lætus, 28.  
 Μόλπις, 72 e.  
 Μόνιμος, 112.  
 Μουτανός, 41.  
 Μουκατράλης, 9, 14.  
 Μουκιανή, 111.  
 Μουκιανός, 13, 55.  
 Μούκιος, 111.  
 Μούσα, 115.  
 Ναέτης, 110 b.  
 Ναξίβιος, 72 e.  
 Νεόφυτος, 72 k.  
 Νικώ, 112, 114.  
 Νουνέχιος, 68.  
 Ξεινοθέμιος, 72 e.  
 Ξενώ, 111 k.

Οικόδομος, 54.  
 Όνησίμη, 100 e.  
 Όνησιών, 62 (deux fois).  
 Optatus, 74 (deux fois).  
 Όρφιτος, 110 b.  
 Ουαλέριος Σκοπελιανός, 12.

Παππίας, 59.  
 Παράμονος, 114.  
 Πασίνους, 55.  
 Παυλιν . . ., 45.  
 Perinthius, 76 a.  
 Πίννας, 15.  
 Πίσανδρος, 67.  
 Πολύκριτος, 72 f.  
 Πολυνεικηνός, 15.  
 Πομπώνιος, 72 c.  
 Πόπλιος, 72 g.  
 Ποσιδώνιος, 57 a, 81.  
 Πραιτωριανός, 100 a.  
 Πρεΐσκος, 110 b.  
 Primus, 74.  
 Πρόκλος, 37, 62 e, 74 f, 74 g.  
 Πυθοδωρίς, 62 e.  
 Πωλίων, 37.

Ραγέδαφνος, 71.  
 Ρησκούπορις, 63.  
 Ρόδιον, 112.  
 Ρόθος, 114.  
 Ροιμηταλκῆς, 62 e, 115.

Σαδείνη, 58.  
 Σαβεΐνος, 72 a.  
 Sabinianus, 73.  
 Sabinus, 74.  
 Σαδάλας, 62 a.  
 Σάδοκος, 14.  
 Σατουρνία, 111 a.  
 Σατυρίων, 97.  
 Σατυρανίδης, 62 e.  
 Σέδηρος, 100 b.  
 Σέξτος, 77, 78.  
 Servilia Antylla, 111 b.  
 Seutes, 25.  
 Σιλβανός, 73 a.  
 Silvanus, 73 a.  
 Σιλουία, 51.

Σίμος, 72 e.  
 Σκευᾶς, 15.  
 Σκόπας, 112.  
 Σκοπελιανός, 12.  
 Σκωρια . . ., 10.  
 Σόσσιος, 110 b.  
 Σουρεγέτης? (Θεός), 2.  
 Σουσιών, 37.  
 Σοφός, 70.  
 Σπείραρχος, 72 d.  
 Σπέλλιος, 72 d.  
 Σπεῦσις, 101.  
 Spictatus ou Spectatus, 75.  
 Στησαγορευ?, 72 e.  
 Στρατία, 54.  
 Στράτος, 72 e.  
 Στράτων, 100 e.  
 Σύνφορος, 65.  
 Συρίσκος, 72 e.  
 Σωείσης?, 72 e.  
 Σωσίμενος, 72 e.  
 Σώσιος, 72 e.  
 Σῶσις, 72 e.  
 Σωσίχα, 112.  
 Σωσίων, 111 a.  
 Σωσώ, 114.  
 Σώσων, 72 e.  
 Σωτηρίδας, 72 e.  
 Σωτηρίς, 114.  
 Σωτήριχος, 72, 114 (deux fois).  
 Σώτηρμος?, 72 e.  
 Σωτίων, 114.

Τάκτωρ, 72 e.  
 Ταλούρα, 112.  
 Τάλουρος, 112.  
 Tarsa, 74.  
 Τάτα, 111 e.  
 Ταῦρος, 74 h.  
 Aur. Taurus, 73.  
 Thetis, 76 a.  
 Τιμόθεος, 72 e.  
 Τίουτα, 47.  
 Τιούτη, 45.  
 Τράλης, 32, 33 a, 40.  
 Τρειτανός, 62.  
 Τρααδηνός, 78.  
 Tropaiophorus, 74 k.

Τρύφων, 100.

Υακίνθιος, 56.

Ucus, 113.

Ulpus Candidus, 74.

Υπερκίδης, 72 e.

Φαίνιππος, 80, 82.

Φιλιππιανός, 72 k.

Φίλιππος, 27.

Φίλισκος, 44, 57 a.

Φιλισίων, 72 e.

Φίλιστος, 37.

Φιλόνομος, 114.

Φιλότειμος, 115.

Φίλων, 72 e.

Φλαβιανός, 44, 57 a.

Τ. Φλάβιος Διογενιανός, 100 b.

Φλάβιος Ευδαίμων, 44, 57 a.

Τίτος Φλαούσιος Μοντανός, 41.

Φούτουρος, 72 a.

Φροντίος, 37.

Χαβρίας, 72 f.

Ωφελίων, 112.

#### DII DEÆQUE.

Άπόλλων, 1, 4, 20 a, 40, 43.

Άπόλλων Άλσηνός, 62 d; Λατομηνός, 78.

Άρτεμις, 35.

Άσκληπιός, 12, 103.

Άσκληπιός και Υγεία, 62.

Άφροδείτη, 100 a.

Βάκχειος Άσιανών, 72 a.

Βέλσουρδος, 72 a.

Δαίμων, 15.

Δημήτηρ (Ψεά), 54.

Διονύσιος, 36.

Διόσκουροι, 61 a.

Ζεύς, 9, 10, 14, 21, 34.

Ζεύς Βέλσουρδος, 72 a.

Ζεύς Όλβιος, 100 g.

Ήρα, 9, 10, 23, 32, 33.

Ήρα Άρτακηνή, 33.

Ήρακλης, 38, 105.

Ήρας (κύριος), sans nom propre, 24,

32, 39.

Ήρας (κύριος), associé à Héra, 32.

Φλαβία ήρωϊ, 57.

Θεοί πατρῶοι, 62 a.

Θεός άγιος ύψιστος, 62 c.

Θεός Σουρεζέθης, 2.

Deo Μηδυζεϊ, 28.

Μήτηρ Θεών, 59.

Μίθρας, 11.

Νύμφαι, 10, 33, 98.

Τύχη, 74 f.

#### HONORES PUBLICI.

Άγορανόμος, 72 g, 82, 111 e.

Άρχιβούκολος, 72 d.

Άρχιερεύς, 61 b, 61 c.

Άρχιμύστης, 72 c, 72 d.

Άρχων, 100 i.

Άσιάρχης, 72 j.

Βουλευτής, 74 i.

Βουλή, 64, 72 b, 72 h, 74 c, etc.

Γερουσία, 55, 104.

Γερουσιάζσης, 57 c.

Γραμματεύς, 72 j.

Έπάρχης, 57 a.

Έπιμελέτης, 44, 57 a.

Έφηβος, 43.

Ίερομνήμων.

Πολειτάρχης, 41.

Σειτοφύλαξ, 61 a.

Στρατηγός thrace, 62 f.

Σύνεδροι, 63.

Συνήγορος, 72 j.

Ταμίας de la γερουσία, 55.

#### REGES GRÆCI ET THRACES.

Άτταλος Φιλάδελφος, 79, 81 a.

Ευμένης Φιλάδελφος, 81 a.

Κότυς, 5, 62 a.

Μούσα, 115.

Πολεμοκρατεία, 62 a.

Πυθοδωρίς, 62 e.

Ῥησοκούπορις, 63.  
Ροιμηταλκῆς, 62 e, 115.

Σαδάλας, 62 a.  
Στρατονίκη, 79, 81 a.

HONORES PUBLICI POPULI ROMANI.

Φλ. Ευγενέτωρ, ἐπίτρ. 110 c.  
T. Iulius Iustus, procur. 13 a.  
Κάτιος Κέλερ, πρεσ. ἀντιστρ. 3; ἡγεμ. 61 d.  
Κλ. Μάτερνος, ἡγεμ. 61 c.  
Κ. Ουεττίδιος Βάσσος, ἐπίτρ. 72 a.  
Λ. Ουέττιος Ἰούβενις, ὑπατ. 60.

M. Οὐλπίος Σενεκίων Σατουρνίνος, ἀντιστρ. 64; ἡγεμ. 64 a.  
C. Pantuleius Graptiacus, leg. Aug. 52.  
Κ. Σικίνιος Κλάρος, ἡγεμ. 110 a.  
Στατίλιος Βάρβαρος, ἡγεμ. 72 c.  
Στατείλιος Χριτωνιανός, ἐπίτρ. 72 b.

MILITES.

Centuria Felicis, 13.  
Classis Perinthi, 72 a.  
Cohors III præt., 13.  
Equites singulares, 25, 74 k.  
Legio I Adjutrix, 73.  
Legio VII, Claudia Pia Fidelis, 28.  
Numerus Divitesium, 75.

Numerus Mele... , 75.  
Præfectus cohortis III, Breucorum, 74 h.  
Prætoria, 13 a.  
Tabernæ, 13 a.  
Τριήραρχος, 72 a.

Φυλαὶ κ. τ. λ.

Ἀλεξανδρεῖς, 74 f.  
Ἀρτέμισιάς, 44.  
Ἀσκληπιάς (Philippopolis), 30.  
Κενδρισεῖς, 57 b.

Κοινὸν κυνηγῶν, 42.  
Τέχνη τῶν λιτουργῶν, 65.  
Τέχνη τῶν σακκοφόρων, 66.  
Φυλὴ ΕΒΡΗΙ... , 26.

CIVITATES, PAGI.

(Cf. de plus n° 116 et § IV.)

Ἀγοραῖος, ethnique, 27.  
Ἀντιόχεια ἢ πρὸς Δάφνην, 28.  
Ἀρτακηνή, surnom de Héra, 33.  
Ἀσλάς, 111 g.  
Burgæna, 76 a.

Κοιλανῶν πόλις, 110 e.  
Cotini (cives), 116.  
Κυζικηνῶν πόλις, 64 a.  
Λατομηνός, 78.  
Λεβηναῖος, 101.

VARIA.

Decuriones, 74.  
αι pour ε : εὐτυχεῖται, 46.  
ε pour αι : αἰώνιος, εἰώνιος, 46, 61 a.  
η pour ι : Κυρήλα et Κυρίλλα, 54.  
υ pour οι : οἶκος, υκος, 46.  
Faute contre l'accord du substantif et de l'adjectif : Φλαβίω ἥρωσ, 57.  
Τελαμών, 1, 72 c.  
Πανήγυρις, 1.

Cavalier, avec inscriptions, 5, 24, 27, 32, 33 a, 39, 40, 57, 110 b.  
— sans inscription, 6, 7, 8, 17, 18, 22, 24, 49, etc.  
— et banquet, 20, 57, 61.  
— associé à Héra, 32.  
— formule εὐχή, 33 a, 39, 40.  
Dioscures sous les traits du cavalier, 61 a.



# MISSION AU MONT ATHOS

PAR

MM. L'ABBÉ DUCHESNE ET BAYET.

---

École française de Rome, juin 1874<sup>1</sup>.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu m'autoriser à confier à M. l'abbé L. Duchesne et à M. Ch. Bayet. Ces messieurs ont quitté Rome au début de février; ils ont traversé l'Épire, visité une partie de la Thessalie, fait un long séjour au mont Athos et à Salonique. M. Duchesne a de plus étudié la bibliothèque de Patmos. Durant tout le voyage, les deux explorateurs ont trouvé le meilleur concours auprès de nos agents à l'étranger : en particulier à Janina, auprès de M. Dozon; à Salonique, auprès de M. Moulin. M. Duchesne a aussi à se féliciter de l'accueil excellent qu'il a reçu à Patmos de la part de M. Sakkélion, qui administre la bibliothèque du monastère.

Les résultats du voyage se divisent en trois parties : épigraphie, archéologie, paléographie.

*Épigraphie.* — MM. Duchesne et Bayet ont copié et estampé, principalement à Salonique et en Thessalie, plus de cent soixante inscriptions. Cent quarante environ sont inédites. Elles sont réparties en sept sections :

- 1° Inscriptions politiques et religieuses (Salonique);
- 2° Inscriptions funéraires datées par les ères de Macédoine (Salonique);
- 3° Inscriptions funéraires non datées (Salonique);
- 4° Inscriptions byzantines (Salonique);
- 5° Inscriptions de la Macédoine;

<sup>1</sup> Ce rapport a été adressé à M. le Ministre au lendemain même du retour à Rome de MM. Duchesne et Bayet. Nous le reproduisons ici tel qu'il fut publié alors au *Journal officiel*, sans nous préoccuper de le mettre en complet accord avec l'ordre et le choix des pièces réunies dans la présente publication.

6° Inscriptions de Larisse;

7° Inscriptions de Trikala, Kalabaka, etc.

*Archéologie.* — M. Bayet a fait une étude minutieuse des mosaïques de Salonique, mosaïques qui n'ont d'égales en Orient que celles de Sainte-Sophie à Constantinople. Il a, de plus, formé un recueil des inscriptions datées qui permettent de suivre l'histoire de l'art au mont Athos. Ce travail restera une des bases indispensables de toutes les recherches auxquelles donnera lieu l'art byzantin. Il était à souhaiter depuis longtemps qu'il fût entrepris. Les doctrines les plus fausses ont cours sur les peintures de l'Athos, sur l'époque à laquelle elles appartiennent. L'enquête exacte et complète qu'a entreprise M. Bayet porte enfin la précision dans un sujet où l'hypothèse a eu jusqu'ici une place trop grande.

Les deux explorateurs ont reconnu à Salonique l'importance d'un monument qui est de premier ordre. Ils l'ont fait photographier. M. Bayet lui a consacré un mémoire étendu. Ce monument est un ambon du vi<sup>e</sup> siècle, orné de scènes figurées. Les sculptures des premiers siècles du christianisme sont très-rares en Orient. On en cite à peine cinq ou six qui reproduisent des sujets religieux. Cet ambon porte la Vierge, le Bon Pasteur, les Rois mages; on y voit de plus apparaître l'ange ailé. Ce marbre permet d'étudier les origines de l'art byzantin, les rapports de la symbolique en Orient et en Occident au vi<sup>e</sup> siècle.

*Paléographie.* — Les travaux de M. Duchesne dans cet ordre sont les suivants :

1° Fragments métrologiques de Jules l'Africain, neuf pages;

2° Scholies inédites de l'*Iliade*, vingt-deux pages;

3° Neuf feuillets des Épîtres de saint Paul, manuscrit de Césarée, dix-huit pages;

4° Trente-trois feuillets de l'Évangile de saint Marc, manuscrit du vi<sup>e</sup> siècle;

5° Description des principaux manuscrits de la bibliothèque de Patmos;

6° Copie de la partie classique d'une *anthologie* qui est conservée à Patmos et qui a déjà été signalée par MM. P. Decharme et L. de Julleville;

7° Scholies inédites de Démosthène, d'Eschine et de Thucydide;

8° Documents latins relatifs aux relations des couvents grecs avec les Occidentaux, en particulier avec la cour de Rome;

9° Fragments de lexiques grecs;

10° Charte du monastère de Barlaam aux Météores.

Un très-petit nombre de ces documents proviennent de l'Athos; il ne pouvait en être autrement après le beau voyage de M. Miller.

Des résultats aussi nombreux et aussi importants me dispensent de dire avec quel zèle et quel sens pratique les deux explorateurs ont rempli leur mission. Cette belle suite de monuments inédits est un honneur non-seulement pour l'École de Rome et d'Athènes, mais aussi pour l'École des hautes études qui nous avait prêté, dans la personne de M. Duchesne, un de ses élèves les plus distingués.

Quand les résultats de la mission seront dans les mains du public, il conviendra de ne pas oublier que les notes retrouvées dans les papiers de feu Charles Blondel, ancien membre de l'École d'Athènes, par MM. Paul Foucart et Pierron, ont été la cause unique du voyage de MM. Duchesne et Bayet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes sentiments les plus respectueux.

*Le Sous-Directeur de l'École d'Athènes,*

ALBERT DUMONT.

## PREMIÈRE PARTIE.

### ÉPIGRAPHIE.

#### THESSALONIQUE.

A notre arrivée à Salonique, en mars 1874, on travaillait à démolir les remparts de la ville basse et à construire un quai qui doit s'étendre dans toute la largeur comprise entre la tour de l'Ouest et la tour Kalli-Koulé. Déjà le mur extérieur de ce quai était en grande partie terminé, et la partie du rempart qui longeait la mer avait disparu. La porte Kalli-Koulé tombait sous la pioche des démolisseurs qui avaient déjà renversé l'arc de triomphe de la porte du Vardar et cette porte elle-même, ainsi que la porte d'Or et celle de Kalamari, aux extrémités orientales des deux grandes rues qui traversent la ville de l'ouest à l'est. Les débris des murs abattus, les monuments de toute sorte qui avaient jadis servi à reconstruire les portes de la partie basse de la ville, ont été immédiate-

ment utilisés pour la construction du nouveau quai. A notre arrivée, il restait encore dans les démolitions un certain nombre de cippes, de fragments de frise, etc., portant des inscriptions; nous nous mêmes aussitôt en devoir de les transcrire et, au besoin, de les estamper. Il n'y avait point de temps à perdre, car les tailleurs de pierres s'occupaient activement à repiquer tous ces marbres pour les envoyer aux chantiers du quai. Nous en avons sauvé ce que nous avons pu; mais qui peut dire ce qui avait déjà disparu dans les constructions nouvelles?

Les travaux de la nouvelle route qui sort de la porte Kalamari et se dirige vers l'est ont amené la découverte d'un certain nombre de sarcophages enfouis, les uns auprès des autres, à environ 200 mètres des remparts actuels. Nous avons pris copie des inscriptions qu'ils présentaient.

Outre ces monuments qui, depuis longtemps, n'avaient pas été exposés aux regards des voyageurs, il restait beaucoup d'inscriptions à relever aux fontaines des carrefours, dans les maisons particulières, dans les mosquées. Malgré nos recherches minutieuses, il doit nous en être échappé beaucoup, surtout dans le pavé des mosquées, ordinairement recouvert de nattes.

## I.

### INSCRIPTIONS NON FUNÉRAIRES.

Pendant longtemps on n'a eu, sur la constitution intérieure de Thessalonique, d'autre renseignement qu'un passage des Actes des Apôtres où il est question du *δήμος* et des *πολιτάρχαι*<sup>1</sup>. Προσλαβόμενοι (οἱ Ἰουδαῖοι) τῶν ἀγοραίων τινὰς ἀνδρας πονηροὺς, καὶ ὀχλοποίησαντες, ἐθορύβουν τὴν πόλιν καὶ ἐπιστάντες τῇ οἰκίᾳ Ἰάσονος, ἐζήτουν αὐτοὺς<sup>2</sup> προαγαγεῖν εἰς τὸν δῆμον. Μὴ εὐρόντες δὲ αὐτοὺς, ἔσυρον Ἰάσονα καὶ τινὰς ἀδελφοὺς ἐπὶ τοὺς πολιτάρχας.

Muratori publia le premier, dans son *Novus thesaurus*<sup>3</sup>, d'après une copie de Bimard, une inscription que l'on a pu voir jusqu'à cette année sur l'arc de triomphe de la porte du Vardar<sup>4</sup>. Elle men-

<sup>1</sup> Act. xvii, 5-6.

<sup>2</sup> Paul et Silas.

<sup>3</sup> T. II, p. 595; Milan, 1740.

<sup>4</sup> M. Heuzey donne un dessin de cet arc de triomphe (*Mission de Macédoine*, pl. 22 bis). Il s'est assuré que l'inscription n'a jamais contenu autre chose que les noms des magistrats (p. 272).

tionne six politarques, un trésorier de la ville et un gymnasiarque. Bœckh l'a insérée dans le *Corpus*<sup>1</sup> sous le n° 1967, avec quelques modifications dues à Pococke qui l'avait donnée après Muratori<sup>2</sup>. Leake<sup>3</sup> l'a copiée une troisième fois. La voici d'après Le Bas, dont le texte est plus satisfaisant (n° 1357) : j'y joins les variantes publiées dans les *Transactions of the Royal Society* :

Πολειταρχούντων Σωσιπάρχου τοῦ Κλεο-  
πάτρας καὶ Λουκίου Ποντίου Σεκοῦνδου  
υἱοῦ, Ἀύλου Ἀούτου Σαβεῖνου, Δημητρίου τοῦ  
Φάυστου, Δημητρίου τοῦ Νεικοπόλεως, Ζωίλου  
τοῦ Παρμενίανος τοῦ καὶ Μενίσκου, Γαίου Ἀγιλλήτου  
Ποτείτου· ταμίου τῆς πόλεως Ταύρου τοῦ Ἀμμίας  
τοῦ καὶ Ῥήγλου· γυμνασιαρχούντος Ταύρου τοῦ Ταύρου  
τοῦ καὶ Ῥήγλου<sup>4</sup>.

Cette inscription, lors de la démolition de la porte du Vardar, a été transportée dans la cour du consulat britannique.

L'abbé Belley ne la connaissait pas lorsqu'il publia ses *Observations sur l'histoire et sur les monuments de la ville de Thessalonique*<sup>5</sup>. Il y cite un fragment d'inscription envoyé à Paris, en 1746, par M. Germain, consul de France à Salonique. On y lisait le nom d'un politarque : ΠΟΛΙΤΑΡΧΟΥ ΜΑΡΚΟΥ; Depuis lors ce fragment et quelques autres inscriptions de même provenance ont disparu, et Bœckh, malgré ses recherches, n'a pu réussir à les retrouver<sup>6</sup>. J'ajoute qu'ils ne figurent pas dans le catalogue du Louvre édité par M. Fröhner.

Sous le n° 1359, Le Bas a donné le premier une inscription que M. Heuzey a depuis recopiée, corrigée et restituée<sup>7</sup>. Elle est de l'année 143 de l'ère chrétienne.

<sup>1</sup> Cf. les *Addenda* du tome II, p. 990, où il donne les variantes de Swan et de Leake.

<sup>2</sup> *Inscr. ant.* p. 48.

<sup>3</sup> *Travels in Northern Greece*, t. III, p. 236.

<sup>4</sup> *Transact. of the Royal Society.* (Litt. vol. VIII, p. III, p. 528.)

<sup>5</sup> *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XXXVIII, année 1777, p. 125.

<sup>6</sup> *C. I. Gr.* n° 1967.

<sup>7</sup> Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 274.

.....[ὕπερ σωτηρίας  
 αὐτοκ]ράτορος Καίσαρος Τίτ[ο]υ Λίλι[ο]υ Ἄδρι  
 ανοῦ Ἄντων]εῖνου Σεβαστοῦ Εὐσεβοῦς Σωτήρος καὶ  
 αἰωνίου δια]μονῆς καὶ Μ. Αὐρηλίου Οὐήρου Καίσαρος  
 καὶ τοῦ οἴκου] τῶν Σεβαστῶν καὶ ἱερᾶς συγκλήτου καὶ  
 δήμου Ῥωμ]αίων, εἰδέναι ἐπιτελεσθησόμεθα κυνήγια  
 καὶ μονομ]αχίας ἡμέραις τρισὶν ἐν διαθηκῶν Ἐρεννί  
 as. . . . .]as Ἰσπανῆς κατὰ τὰ γενόμενα ὑπὸ τῆς κρατίσ  
 της βουλ]ῆς καὶ τοῦ δήμου ψηφίσματα διὰ τῶν περὶ  
 Τιβέριον] Κλαύδιον Κρίσπον τὸν ἀρχιερέα· πολειταρχ  
 ούντων] Ἀπολλοδώρου, Μεμμίου, Κρατέρου, Ρούφου,  
 . . . . .]ου, Μάρκου τοῦ Διομήδους. Ἄρξεται δὲ τὰ κυνή  
 για καὶ] μονομαχίαι τῇ πρὸ ἰζ' καλανδῶν ἀπρειλίων· ἔλλη  
 νες· ξ]ανδικοῦ δευτέρᾳ τοῦ ῤωσ ἔτους. Εὐτυχεῖτε.  
 Ἐπὶ τούτων πρῶτως ἤχθη.

Ce texte nous donne la βουλή, le δῆμος et six politarques.

En 1869, M. Vidal-Lablache a publié dans la *Revue archéologique* l'inscription suivante, trouvée dans la cour d'une maison grecque de Salonique « sur une plaque de marbre. »

ἔτους· Ϟο· Σεβαστοῦ· τοῦ καὶ βζρ  
 αὐτοκράτορι Τιβερίῳ Κλαυδίῳ  
 Καίσαρι Σεβαστῶ Γερμανικῶ  
 ἀρχιερί, δημαρχικῆς ἐξουσίας  
 τὸ τέταρτον, ὑπάτω ἀποδεδιγμένῳ  
 τὸ τέταρτον, αὐτοκράτορι τὸ ὄγδοον  
 πατρι πατρίδος ἢ πόλις πολιταρ  
 χούντων  
 Νεικηράτου τοῦ Θεόδα,  
 Ἡρακλείδου τοῦ Δημητρίου,  
 ἐπιμελητοῦ Μενάνδρου τοῦ  
 Πεληγεῖνου.

Ici il n'y a que deux politarques.

Nous ajouterons trois textes nouveaux à ceux qui ont été déjà publiés.

I.

ΒΟΣΑ  
Α.ΘΥΠΑΤΟΣ  
ΛΑΤΟΜΙΑΣΕΠΘΗΣ  
ΚΑΙΣΑΡΟΣΝΑ

5 ΕΠΙΙΕΡΕΩΣΚΑΙΑΓΩΝ  
ΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ·ΚΑΙΣΑ  
ΥΙΟΥΣΕΒΑΣΒΑΣΤΟ  
ΩΣΤΟΥΝΕΙΚΟΠΟΛ  
ΔΕΤΩΝΘΕΩΝ·ΔΩ  
10 ΠΟΥ·ΡΩΜΗΣΔΕΚ  
ΕΥΕΡΓΕΤΩΝ·ΝΕΙΚ  
ΠΑΡΑΜΟΝΟΥ·  
ΠΟΛΕΙΤΑ  
ΔΙΟΓΕΝΟΥΣΤΟ  
15 ΚΛΕΩΝΟΣΤΟΥΠ  
ΖΩΠΑΤΟΥΚΑΛ  
ΕΥΛΑΝΔΡΟΥΤΟΥ  
ΠΡΩΤΟΓΕΝΟΥΣ  
ΤΟΥΚΑΙΠΡΟΣΤΑΤ  
20 ΤΟΥΕΡΓΟΥ·ΤΑΜ  
ΣΩΣΩΝΟΣΤ  
ΑΡΧΙΤΕΚ  
ΔΙΟΝΥΣΙΟ

Fragment de stèle de 0<sup>m</sup>,70 sur 0<sup>m</sup>,25, dans les démolitions de la porte Kalamari. (Estampage.)

...βoσα...  
ἀ[ν]θύπατος  
λατομίας ἐπόησ[εν εἰς τὸν  
Καίσαρος να[ὸν]·  
ἐπὶ ἱερέως καὶ ἀγων[οθέτου αὐ  
τοκράτορος Καίσα[ρος Θεοῦ  
υἱοῦ Σεβαστοῦ]...  
ως τοῦ Νεικοπόλ[εως· ἱερέως]·  
δὲ τῶν Θεῶν δώ[δεκα]...  
που· Ρώμης δὲ καὶ Σεβαστοῦ

Εὐεργετῶν· Νεικ[οπόλεως τοῦ  
 Παραμόνου·  
 Πολειτα[ρχούντων  
 Διογένους τοῦ...  
 Κλέωνος τοῦ Π[...  
 Ζώπα τοῦ Καλ...  
 Εὐλάνδρου τοῦ...  
 Πρωτογένους [τοῦ...  
 τοῦ καὶ προσίατ [ου...  
 τοῦ ἔργου· ταμ[ίου τῆς πόλεως  
 Σώσωνος τ[οῦ...  
 Ἀρχιτέκ[τονος  
 Διονυσίου[υ τοῦ...]

Les politarques nommés ici sont au nombre de cinq : l'un d'eux est en même temps *προσίατης τοῦ ἔργου*. Puis vient le nom du trésorier de la ville et enfin celui de l'architecte.

Avant la liste des magistrats locaux, se présente une série de trois éponymes :

1° *Le prêtre et agonothète de l'empereur César-Auguste, fils du dieu César*; du nom de ce personnage il ne reste que la finale *ως*; peut-être faut-il lire [Νεικοπόλε]ως τοῦ Νεικοπόλ[εως].

2° Un prêtre dont le sacerdoce n'est pas assez caractérisé par ce qui nous reste de l'inscription. Peut-être faut-il voir dans la syllabe *δω* (l. 9) le commencement du mot *δώδεκα* : il y aurait eu à Thessalonique un temple des douze dieux.

3° *Nicopolis, fils de Paramonos, prêtre de Rome et d'Auguste, bienfaiteurs.*

De quel travail s'agit-il? Les quatre premières lignes, si elles étaient entièrement conservées, nous édifieraient là-dessus. Mais, dans l'état fragmentaire où est le commencement de l'inscription, il est difficile de savoir à quoi étaient destinées les pierres que le proconsul fait extraire : *λατομίας ἐπόησεν*. J'ai suppléé, dans la transcription en caractères ordinaires [εἰς τὸν] Καίσαρος να[όν]; mais je sens bien que cette conjecture ne saurait être très-sérieuse.

Il serait d'autant plus désirable que la pioche des démolisseurs turcs eût respecté le commencement de l'inscription, que les proconsuls de Macédoine, au temps d'Auguste, sont, à l'exception d'un seul, M. Primus, de l'an 23, absolument inconnus.



2.

ΗΠΟΛΙΣΓΝΑΙΟΝΣΕΡΟΥΙΛΙΟΝ  
ΓΝΑΙΟΥΥΙΟΝΚΑΙΠΙΩΝΑ  
ΤΑΜΙΑΝΡΩΜΑΙΩΝ  
ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΧΟΥΝΤΩΝΔΩΣΙΘΕΟΥΤΟΥΠΟΣΕΙΔΩΝΙΟΥΑΡΙΣΤΟ  
[ΦΙΛΟΥΤΟΥ  
ΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣΦΙΛΙΑΡΧΟΥΤΟΥΔΙΟΝΥΣ

Fragment de frise brisé en deux, dans les décombres de la porte Kalamari. Longueur, 0<sup>m</sup>,81; hauteur, 0<sup>m</sup>,21.

Ἡ πόλις Γναῖον Σερούϊλιον Γναίου υἱὸν Καιπιῶνα  
ταμίαν Ῥωμαίων γυμνασιαρχούντων Δωσιθέου  
τοῦ Ποσειδωνίου, Ἀριστοφίλου τοῦ . . . , ἐφηβαρ  
χοῦντος Φιλιάρχου τοῦ Διονυσ . . .

Je ne trouve nulle part un Cn. Servilius Cn. F. Cæpio. Les caractères et l'expression *ταμίαις Ῥωμαίων* annoncent une bonne époque, peut-être antérieure à l'empire.

La mention de l'éphébarque nous apprend qu'il existait à Thessalonique un collège d'éphèbes<sup>1</sup>.

3.

.....ΛΟΝΙΚΑΙΩΝ  
.....ΤΡΟΠΟΛΙΣ  
.....ΟΛΩΝΕ[Ι]Α<sup>2</sup>  
.....ΝΦΛΑΒΙ  
.....ΛΕΝΟΝ  
.....ΡΙΣΤΟΝ  
.....ΡΕΑΚΑΙ  
ΑΓΩΝΟΘΕΤΗ[Ν]  
ΤΩΝΠΥΘΙΩΝ  
..ΗΣΠΕΡΙΑΥ  
Η. ΕΥΝΟΙΑ

Θεσσα]λονικαίων  
ἢ μη]τρόπολις  
καὶ κο]λωνεία

<sup>1</sup> Cf. le n° 134.

<sup>2</sup> Les lettres entre crochets dans le texte épigraphique sont celles qui ont été omises dans la copie par une faute évidente de transcription.

Τίτο]ν Φλάξι  
 ον. . . ]λενον  
 τὸν ἀ]ριστον  
 ἀρχιε]ρέα καὶ  
 ἀγωνοθέτην  
 τῶν Πυθίων  
 τ]ῆς περὶ αὐ[τ  
 ῆ[ν] εὐνοία[ς ἐνεκεν.

Copie communiquée par M. Hadji-Thomas. Plaque de marbre de 1<sup>m</sup>,68 sur 0<sup>m</sup>,45, dans une maison juive près Sainte-Sophie.

Les jeux Pythiens, dont il est ici question, ne doivent pas être confondus avec ceux que l'on célébrait à Delphes. Ils faisaient partie des solennités agonistiques de Thessalonique, dont les médailles les mentionnent souvent.

Le titre de métropole apparaît pour la première fois dans les monnaies de Thessalonique sur une médaille d'Hérennius qui remonte au règne de Décius (249-251). On a de ce même empereur une médaille avec la légende ΘΕCCAΛΟ. . . ΚΟ.ΜΗ.Δ.ΝΕΩΚΟ-ΡΟC<sup>1</sup>. Notre inscription, la première qui mentionne ces deux titres, ne saurait remonter à une date bien antérieure; les liaisons de lettres et les formes onciales accusent une époque assez basse.

Il est vrai que Strabon, en parlant de Thessalonique, s'exprime ainsi : ἡ δὲ μητρόπολις τῆς νῦν Μακεδονίας ἐστί<sup>2</sup>, et qu'une épigramme de l'Anthologie l'appelle μήτηρ πάσης Μακεδονίας<sup>3</sup>. Toutefois, si l'on songe que, dans plusieurs inscriptions certainement antérieures à celle-ci, et dans d'autres qui, pour n'être pas datées, peuvent en être considérées comme au moins contemporaines, l'expression πόλις figure seule, on est porté à conclure que le titre de métropole n'a dû être décerné à Thessalonique que vers le milieu du III<sup>e</sup> siècle, et peut-être en même temps que celui

<sup>1</sup> Eckhel, *Doctr. num. vet.* t. II, p. 80. — Sestini, *Descrizione d'alcune medaglie greche*, Firenze, 1822, p. 24. — Leake, *Numismata hellenica*. — *Catalogue des monnaies antiques de l'Université d'Athènes*, t. I, Athènes, 1872.

<sup>2</sup> Strab. VII, fr. 21.

<sup>3</sup> *Anth. Pal.* IX, 428, éd. Didot. Elle est d'Antipater de Thessalonique et du temps d'Auguste : l'expression μήτηρ πάσης M. est évidemment un tour poétique pour signifier « la capitale de la province; » quant au texte de Strabon, s'il n'est pas une glose de copiste, il a probablement le même sens.

de colonie. M. Delacoulonche<sup>1</sup> a trouvé à Berrhée une inscription qui montre cette ville érigée en métropole par l'empereur Nerva; il me semble prudent, en attendant des renseignements plus précis, de ne pas en conclure que Thessalonique, quoique certainement plus importante que Berrhée, ait été, avant cette dernière ville, honorée du titre de métropole.

Thessalonique n'est devenue colonie que vers la moitié du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Jusque-là sa constitution nous apparaît composée des éléments suivants : 1<sup>o</sup> une assemblée populaire (*δημος*); 2<sup>o</sup> un conseil (*βουλή*), chargé sans doute, comme celui de Lété, de préparer les lois et décrets pour l'assemblée du peuple (*προβουλεύεσθαι*); 3<sup>o</sup> un collège de magistrats appelés politarques (*πολιτάρχαι*), chargés de l'administration; leur nombre varie : on en trouve six dans l'inscription de la porte du Vardar et dans celle des jeux de gladiateurs qui semblent être, l'une comme l'autre, de l'époque Antonine; celle de M. Vidal-Lablache n'en mentionne que deux, la nôtre (n<sup>o</sup> 1) cinq; 4<sup>o</sup> un trésorier de la ville (*ταμίας τῆς πόλεως*).

Cette constitution n'est pas particulière à Thessalonique; nous en retrouvons les éléments dans plusieurs autres villes de Macédoine, et il est à croire que de nouvelles découvertes permettront d'affirmer qu'elle était en vigueur dans toute la province. A Derriopos, il y a un conseil et des politarques. A Édesse, dont le conseil était connu depuis longtemps<sup>2</sup>, on vient de retrouver une inscription qui mentionne des politarques<sup>3</sup>. Enfin la stèle de Lété, que j'ai publiée récemment dans la *Revue archéologique*<sup>4</sup>, contient un décret de cette ville, proposé à l'assemblée du peuple par des politarques, après délibération du conseil; le trésorier de la ville y figure aussi. Les textes qui mentionnaient des politarques étaient tous de l'époque impériale; le décret de Lété étant daté de l'an 117 avant notre ère, il faudra faire remonter cette organisation des cités macédoniennes au moins à la réduction de la Macédoine en province romaine. Rien ne prouve même qu'elle ne soit pas plus ancienne.

<sup>1</sup> *Revue des Sociétés savantes*, 1858, t. II, p. 765-766.

<sup>2</sup> *Corp. Insc. Gr.* n<sup>o</sup> 1997 c.

<sup>3</sup> *Ἔκθεσις τῆς κατὰ τὴν ἐπαρχίαν Βοδενῶν διανοητικῆς ἀναπλήξεως*, Constantinople, 1874. On trouvera cette inscription plus loin.

<sup>4</sup> Janvier 1875.

Les trois inscriptions suivantes nous donnent les noms de trois des tribus de Thessalonique :

4.

Φ Υ Λ Η Α . Κ Λ Η Π Ι Α .

Φυλή Ἀ[σ]κληπιά[ς].

Ces deux mots se lisent sur une des pierres du mur (actuellement démoli) à la porte Kalli-Koulé. A ce propos disons un mot du prétendu appareil cyclopéen sur lequel reposeraient les remparts actuels de Salonique<sup>1</sup>. Ces remparts, dans tout leur périmètre<sup>2</sup>, sont de construction byzantine, en moellons de petit appareil avec des lignes de briques et, par endroits, des lignes superposées d'arcades également en briques. Aux abords des portes situées vers le bas de la ville, c'est-à-dire des portes Vardar, Kalamari et Kalli-Koulé, l'appareil byzantin a été renforcé à l'aide de grandes pierres provenant sans doute de la démolition de quelque monument considérable. Ces pierres<sup>3</sup> ont à peu près 40 centimètres de haut sur une longueur variable qui va jusqu'à 2 mètres; elles présentent toutes une gorge creuse entre deux bandes plates. Comme elles ont été bien appareillées dans leur adaptation au mur byzantin, elles peuvent faire illusion au premier abord; mais, en y regardant de près, il est facile de se convaincre qu'elles n'ont pas toujours fait partie de cette construction. D'ailleurs ce ne sont pas seulement des pierres de parement qu'on trouve ainsi encastrées dans les remparts de la basse ville, il y a aussi des frises, des architraves, etc. C'est sur un fragment d'architrave que nous avons lu l'inscription n° 8.

5.

ΗΠΟΛΙΣ

ΚΛΑΥΔΙΟΝ

ΜΕΝΩΝΑ

ΤΟΝΑΡΧΙΕΡΕΑ

ΔΙΑΚΛΑΥΔΙΩΝ

ΜΕΝΩΝΟΣΚΑΙ

ΕΥΒΟΥΛΗΤΩΝ

ΤΕΚΝΩΝΑΡΕΤΗΣ

ΕΝΕΚΕΝΦΥΛΗ

ΑΝΤΙΓΟΝΙΣ

6.

ΗΠΟΛΙΣ

ΚΛΑΥΔΙΟΝ

ΜΕΝΩΝΑ

ΤΟΝΑΡΧΙΕΡΕΑ

ΔΙΑΚΛΑΥΔΙΩΝ

ΜΕΝΩΝΟΣ

ΚΑΙΕΥΒΟΥΛΗΣ

ΤΩΝΤΕΚΝΩΝ

ΑΡΕΤΗΣΕΝΕΚΕΝ

ΦΥΛΗΔΙΟΝΥ

ΣΙΑΣ

<sup>1</sup> Clarke, *Trav.* t. II, p. 348.

<sup>2</sup> Je ne puis rien dire de la partie des remparts qui protégeait la ville du côté de la mer; on vient de les abattre en cet endroit pour la construction du nouveau quai.

<sup>3</sup> Elles portent presque toutes un Θ gravé sur une des plates-bandes.

Deux bases symétriques, toutes deux frustes par derrière, déterrées récemment à la porte du Vardar : 1<sup>m</sup>,40 sur 0<sup>m</sup>,64; épaisseur, 0<sup>m</sup>,38. Peut-être ont-elles fait partie du même piédestal.

Ἡ πόλις Κλαύδιον Μένωνα τὸν ἀρχιερέα διὰ  
Κλαυδίῳ Μένωνος καὶ Εὐβούλης τῶν τέκνων  
ἀρετῆς ἔνεκεν· Φυλῆ Ἀντιγονίς. (Διονυσιάς.)

La statue élevée au grand prêtre Claudius Meno a été votée par le conseil et l'assemblée du peuple; les deux tribus, Antigonis et Dionysias, se sont chargées de l'érection du monument, mais en réalité ce sont les enfants du grand prêtre qui en ont supporté les frais. Dans chacune des provinces de l'empire romain, il y avait un temple et un sacerdoce de Rome et d'Auguste; le titulaire de ces fonctions portait dans les provinces de la langue grecque le titre d'ἀρχιερεὺς τοῦ κοινοῦ. . . Outre ce sacerdoce provincial, chaque ville importante avait son prêtre de Rome et d'Auguste désigné par le simple titre d'ἀρχιερεὺς ou d'ἀρχιερεὺς τῶν Σεβαστῶν.

Ces deux dignités sont nettement distinguées dans une inscription de la ville de Sérés :

Οἱ νέοι  
ἀρχιερέα καὶ ἀγωνοθέτην  
τοῦ κοινοῦ Μακεδόνων  
ἀρχιερέα δὲ καὶ ἀγωνοθέτην  
καὶ τῆς Ἀμφιπολιεῖτων πόλεως  
πρώτον δὲ ἀγωνοθέτην τῆς  
Σερραίων πόλεως δις ἐκ τῶν  
ιδίῳν γυμνασίων  
Τι. Κλαύδιον Διογένους υἱὸν  
Κυρίνα Διογένη, ἀρετῆς ἔνεκεν  
ἐπιμεληθέντος Κασάνδρου τοῦ Κασάνδρου<sup>1</sup>.

Ainsi le même personnage a été grand prêtre des Augustes à

<sup>1</sup> *Corpus I. Gr.* n° 2007 b. Cette inscription et la précédente (n° 2007) ont échappé à M. Marquardt qui ne mentionne pas le *κοινὸν Μακεδονίας* parmi les *κοινά* dont il a dressé la liste (*Ephem. epigr.* t. I, p. 200-214). On trouvera d'autres *ἀρχιερεῖς τοῦ κοινοῦ Μακεδόνων* dans l'ouvrage déjà cité de M. Delacoulonche, n°s 35 et 44. Ce *κοινόν* est mentionné aussi sur des médailles. Voy. le *Catal. des monnaies de l'Université d'Athènes*, n°s 1562-1569; Leake, *Numismata Hellenica*, p. 65.

Amphipolis, et grand prêtre de la province de Macédoine. Claudius Meno, dont il est question dans notre inscription, était simplement grand prêtre des Augustes à Thessalonique. Un dignitaire semblable est mentionné dans l'inscription des jeux de gladiateurs, p. 206.

Quant aux trois tribus de Thessalonique, il serait difficile de dire d'où venaient leurs noms. Il y avait, il est vrai, à Thessalonique un temple de Dionysos<sup>1</sup>, mais aucun document ne signale le culte de ce dieu ou celui d'Asclépios comme ayant eu dans cette ville une célébrité particulière. La tribu Antigonis tirait peut-être son nom d'Antigone Doson qui, au commencement du III<sup>e</sup> siècle, jeta un grand éclat sur les armes et le royaume de Macédoine. Rien n'indique toutefois qu'il y ait eu des relations particulières entre Antigone et la ville de Thessalonique.

---

Voici maintenant deux dédicaces de monuments :

7.

ΣΑΒΕΙΝΟΣ ΜΑΚΕΔΟΝΙ  
ΤΟΝ ΝΑΟΝ ΚΑΙ ΗΡΩΝΑ·ΙΘ  
ΘΟΝΙΟΝ ΕΚ ΤΩΝ ΙΔΙΩΝ ΤΗ ΠΟ  
ΛΙ

Fragment de frise de 0<sup>m</sup>,79 sur 0<sup>m</sup>,20; épaisseur, 0<sup>m</sup>,24; hors la porte Kalamari. (Estampage.)

Σαβεῖνος Μακεδόνι[ος  
τὸν ναὸν καὶ ἡρώνα . . . . .  
θόνιον ἐκ τῶν ἰδίων τῆ πό  
λ[ε]ι.

Le mot ἡρών ne figure pas au *Thesaurus*.

8.

.....ΣΙΝΑΝΕΘΗΚΕΝ

Fragment d'architrave encastré au ras du sol actuel dans le mur de la ville, à gauche en sortant de la porte du Vardar. Cette architrave est divisée en trois bandes en saillie les unes sur les autres;

<sup>1</sup> Voy. l'inscription n° 59.

les lettres, de 0<sup>m</sup>,075 de hauteur, sont tracées sur la bande supérieure, et s'arrêtent à la moitié de la pierre qui a 2<sup>m</sup>,20 de longueur sur 0<sup>m</sup>,32 de haut. Tout à côté il y a un autre fragment semblable de 2 mètres de long et sans inscription.

Les deux numéros suivants sont des débris d'inscriptions évidemment non funéraires, mais si mutilés qu'il est impossible de savoir ce dont il y était question. Nous n'essayerons même pas de les transcrire en caractères ordinaires.

9.

.....  
 .....ΑΤΟΥΤΑΛΥΡΡΟ..ΕΚΗΛΗΜΕ.....  
 ...ΝΩΕΚΕΙΝΑΠΑΝΤΑΣΤΟΥΣΚΑΤΑΤΗΣ...ΦΑΝΗΤΑΥΤΑ.....  
 ...ΝΤΟΧΔΙ.ΤΟΥΔΕΡΜΑΤΑΚΑΤΑ.Μ.ΝΑΣΙΕΙΜΑΔΙΑΤΟ.....  
 ...ΣΑΝΤΩΝΕΙΣΑΓΑΓΕΙΝ.ΠΑΝ.....[ΝΟΥ  
 ...ΑΣΑΦΑΙΡΕΘΗΣΟΝΤΑΙΤΑΖΕΩΧΗ.ΜΑΤ..ΤΟΥΠΑΡΕΧΟΜΕ  
 ...ΑΚΑΙ.ΟΛΜΗΣΑΣΔΕΡΜΑΤΑΤΑΗΜΙΝ..ΠΑΝΤΑΤΑΤΙΜ.....  
 ...ΕΝΕΣΤΟΥΤΩΝΚΑΙΤΙΜΩΡΙΑΣΤΑΣΕΝΤΗ...ΑΖΙΩΜΑΤΙ.....  
 .....

Sur une pierre du mur de la citadelle, à l'extérieur, un peu au-dessus de la porte Yédi-Koulé. Les lignes sont incomplètes des deux côtés, les lettres en grande partie martelées ou cachées sous l'enduit de chaux. (Estampage.)

10.

ΟΙΟΙΟ  
 ΝΩΣΙΝΑΚΙΝΑΥ  
 ΙΤΟΥΣΙΣΙΟΝΤ  
 ΠΕΡΤΩΝΥΠΟ

ΣΩΝ

ΙΩΝ  
 ΡΙΟΥ

ΥΚΑΙΟΝΟΥΕΧΟ  
 ΥΚΑΙΟΝΟΥΕΧΟΝ  
 ΛΟΝΑΡΓΟΝ  
 ΩΝ

ΛΙΓΙΩΝΚΑΙΔΙ

Deux fragments d'une même stèle dans les démolitions de la porte Kalamari. (Estampage.)

II.

INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

Les inscriptions funéraires de Salonique, que nous publions ci-dessous, sont au nombre de quatre-vingt-onze, sur lesquelles onze seulement avaient déjà paru.

Les deux formes de monuments funèbres qui se rencontrent le plus fréquemment à Thessalonique sont le sarcophage et le cippe de forme carrée ou rectangulaire terminé par un petit fronton, quelquefois par une surface plane qui permettait d'y poser une statue. L'inscription se présente dans un encadrement sur la face antérieure du monument; quand il y en a deux, on utilise l'une des faces latérales. Sur les sarcophages l'inscription occupe généralement toute la largeur du marbre; elle est d'ailleurs plus longue et plus détaillée que sur les autres monuments. Quelquefois cependant elle se restreint au formulaire des cippes, et s'encadre dans un cartouche qui laisse à droite et à gauche de la place pour les sculptures. Les sarcophages que nous avons vu déterrer, hors de la porte de Kalamari, n'étaient point alignés des deux côtés d'une route, mais enfouis les uns auprès des autres, à différentes profondeurs. L'état des fouilles ne nous a pas permis de nous assurer s'ils étaient encore dans leur position primitive; deux ou trois d'entre eux, placés plus près du sol extérieur, avaient été brisés; la plupart portaient encore leurs couvercles, dont la position indiquait généralement qu'ils avaient été ouverts; aucun sarcophage n'était renversé.

Les stèles, qui présentent un bas-relief et dont une inscription très-courte occupe le bord supérieur, remontent à une époque plus ancienne : la forme des lettres le dit assez. Quant aux cippes et aux sarcophages, il n'en est pas un seul qui soit antérieur à l'époque impériale : aussi les noms que l'on y rencontre sont-ils le plus souvent des noms romains.

Ces inscriptions funéraires sont assez souvent datées, suivant l'une ou l'autre des deux ères employées en Macédoine depuis les Romains. L'une de ces ères est anonyme, l'autre porte le nom d'Auguste. D'après le numéro 1970 du *Corpus*, Bœckh<sup>1</sup> avait

<sup>1</sup> *Corpus*, t. II, n° 1970.



soupçonné que le commencement des deux ères devait être fixé à l'an 146 av. J. C. pour l'ère anonyme et à l'an 30 pour l'ère d'Auguste. M. Heuzey<sup>1</sup> a de nouveau étudié cette question, à l'aide de trois inscriptions publiées, la première par M. Delacoulonche, la seconde par M. Vidal-Lablache, la troisième par lui-même, et il est arrivé à conclure : 1° que la conjecture de Bœckh doit être considérée comme une solution certaine : 2° que les deux ères commençaient ensemble avec le mois de Dios, c'est-à-dire en octobre. Il lui reste des doutes sur la question de savoir si, dans les cas où il n'y a qu'une seule date sans mention d'ère, on doit nécessairement l'expliquer par l'ère anonyme. Je ferai remarquer que dans tous les cas où les deux ères sont réunies, c'est l'ère d'Auguste qui semble avoir besoin d'être expliquée par l'autre, et que l'on rencontre toujours la formule *ἔτους Σεβαστοῦ . . . τοῦ καὶ . . .*, jamais la formule inverse *ἔτους . . . τοῦ καὶ . . . Σεβαστοῦ*, ce qui montre que l'ère anonyme était de beaucoup la plus connue.

Nous ajouterons aux doubles dates déjà publiées, d'abord trois dates rapportées par nous :

N° 55 :	l'an 166 d'Aug. = 282	= 136 ap. J. C.
N° 73 :	l'an 197 d'Aug. = 313	= 167.
N° 126 :	l'an 201 d'Aug. = 317 (apellæos)	= 171.

Bœckh a publié sous le n° 2007 *g* une inscription d'Olymthe, sans s'apercevoir qu'elle contient aussi une double date :

ΕΤΟΥΣ ΕΩΣ ΣΕΒΑΣΤΟΥ ΚΑΙ ΑΥΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΥ Ε

Il l'explique : *ἔτους εὐσ Σεβαστοῦ Καί(σαρος) Αὐ(τοκράτορος) ὑπερβερεταίου ε*. Je pense que personne n'hésitera à lire *καὶ αυ* = 401 ; mais comme la date *εὐσ* = 275 donne entre les deux ères une différence de 126 ans, il faudra corriger l'un des deux chiffres, c'est-à-dire le premier où le changement ne portera que sur une lettre, tandis que pour ramener 401 à 391 il faudrait corriger AY en AYT. On lira donc :

*ἔτους εὔσ Σεβαστοῦ [τοῦ] καὶ αυ, ὑπερβερεταίου ε.*  
L'an 285 d'Aug. = 401 (hyperbérétaos) = 255 de J. C.

<sup>1</sup> *Mission de Macéd.* p. 274 et suiv.

*Sarcophages.*

Les inscriptions de sarcophages sont au nombre de trente-trois, sur lesquelles quatorze contiennent des formules comminatoires contre les violateurs de sépulture, quatorze ne présentent rien de semblable et cinq sont trop fragmentaires pour qu'on en puisse rien dire. Ces formules, très-communes en Asie Mineure, sont d'un usage plus rare dans les provinces grecques de l'Europe. Cependant on en connaissait déjà quelques-unes en Macédoine et en Thrace. Celles que nous publions sont assez nombreuses pour prouver qu'à Thessalonique elles étaient communément employées. On y lit l'indication d'une amende que les contrevenants seront obligés de payer au fisc impérial, désigné par l'expression τὸ ἱερώτατον ταμιεῖον; sur deux sarcophages seulement la ville est nommée à la place du fisc.

Le chiffre de l'amende, toujours exprimé en deniers, varie de 2,500 à 10,000 deniers. Il s'est conservé dans huit inscriptions seulement <sup>1</sup>.

11.

ΔΟΙΟΝΕΠΕΙΚΟΣΤΩΙ.....  
 ΑΜΦΙΓΕΝΥΝΧΝΟΑΩΝΠΡΩΤΟΝΙΟΥΛΟΦΟΡΩΝ  
 ΕΘΗΚΑΤΗΝΛΗΝΟΝΕΓΩΠΥΡΡΟΣΙΟΥΛΙΩΕΡΜΗΤΩΓΛΥΚΥΤΑΤΩ  
 [ΥΙΩΜΝΕΙΑΣ  
 ΧΑΡΙΝΚΑΙΕΜΑΥΤΩΖΩΝΚΑΙΕΙΟΥΛΙΑΤΗΕΓΓΟΝΩΟΤΙΣΑΝΔΕΕ  
 [ΤΕΡΟΣΜΕΤΑΤΟΗ  
 ΜΑΣΚΑΤΑΘΕΣΤΕΔΩΣΕΙΤΗΠΟΛΕΙΧ/ΕΕΤΟΥΣΕΖΣ  
 ΕΤΙΛΩΟΥΚΓ

Δοιὸν ἐπ' εἰκοσίων [κεῖμαι λυκάξαντα βιώσας]

ἀμφί γε νῦν χροαῶν πρῶτον ἰουλοφορῶν.

Ἔθηκα τὴν ληνὸν ἐγὼ Πύρρος Ἰουλίῳ Ἐρμῇ τῷ γλυκυτάτῳ υἱῷ μνείας  
 χάριν καὶ ἐμαυτῷ ζῶν καὶ Ἰουλίᾳ τῇ ἐγγόνῳ· ὁ[σ]τις ἂν δὲ ἕτερος μετὰ τὸ ἡ  
 μᾶς καταθ(ῆ)τ(αι) δώσει τῇ πόλει δηνάρια, ε· ἔτους εξσ  
 ἔτει? Λώου κγ'

<sup>1</sup> 2,500 deniers, n° 15. — 5,000 deniers, n° 11, 12, 18. — 5,500 deniers, n° 16. — 10,000 deniers, n° 13, 22, 24. Dans Bæckh (*C. I. Gr.* n° 1973, 1992 et 1993) on trouve 5,000, 7,500 et 12,000. Une inscription publiée par Texier donne aussi 10,000. Sur les formules de sarcophages et sur la législation des sépultures à l'époque romaine, voy. la thèse latine de M. Vidal-Lablache « De titulis funebribus græcis in Asia Minore. » Paris, Thorin, 1872.

12.

ΕΘΗΚΑΤΗΝΛΗΝΟ.....ΘΥΓΑΤΡΙ  
 ΜΝ. ΑΣΧΑ. . ΝΚΑΙΕΜΑΥΤΗΖΩΣΑΚΑΙΕΠΩΝΗΗΙΙΕΓΓΟΝΩΟΣΑΝ  
 [ΔΕΕΤΕΡΟΣ  
 ΚΑΤΑΘΗΤΕΜΕΤΑΤΟΗΜΑΣΚΑΤΑΤΕΘΗΝΑΙΔΩΣΕΙΤΗΠΟΛΕΙΣ/Ε  
 [ΕΤΟΥΣΖΣΣ  
 ΕΤΙΠΑΝΗΜΟΥΔΙ ♡

Ἐθηκα τὴν ληνὸ[ν]..... θυγατρὶ μνίας χά[ρι]ν  
 καὶ ἑμαυτῇ ζῶσα καὶ Ἐπ[ιγ]όνη τῇ ἐγγόνῳ· ὅς ἂν δὲ ἕτερος καταθῆτ(αι)  
 μετὰ τὸ ἡμᾶς κατατεθῆναι δώσει τῇ πόλει δηνάρια ,ε· ἔτους ζξσ' ἔτει?  
 πανήμου ιδ'.

Ces deux inscriptions, comme on le voit, présentent les plus grandes ressemblances dans leurs formules. Les deux sarcophages sont d'ailleurs placés l'un à côté de l'autre; leurs dimensions sont les mêmes et l'écriture est identique. Malheureusement ils ont aussi en commun la mutilation de la partie supérieure. Le premier a conservé à peu près son dernier distique : du pentamètre qui le précédait, il reste encore quelques *apices*. Dans le second, la partie métrique a complètement disparu.

Les années 265 et 267 de l'ère anonyme de Macédoine correspondent aux années 119 et 121 de l'ère chrétienne.

13.

ΑΥΡ·ΑΛΚΙΔΑΜΑΣΚΑΙΑΥΡ·ΠΥΡΟΥΛΑΣΚΕΑΥΡΔΟΥΛΗΣΟΙΠΡΙΝ  
 [ΠΥΡΡΟΥΑΛΚΙΔΑΜΟΥ  
 ΚΕΗΓΛΥΚΥΤΑΤΗΓΥΝΗΖΕΠΤΙΣΗΓΟΡΑΣΑΜΕΝΤΑΥΤΗΝΤΗΝΣΟ  
 [ΡΟΝΕΚ  
 ΤΩΝΚΟΙΝΩΝΚΑΜΑΤΩΝΤΩΓΛΥΚΥΤΑΤΩΑΔΕΛΦΩΜΝΙΑΣΧΑ  
 [ΡΙΝ  
 ΙΤΙΣΔΕ·ΤΕΡΟΝΤΟΛΜΗΣΗΚΑΤΑΘΕΣΘΕΧΩΡΙΣΤΩΝΤΕΚΝΩΝΑ  
 [ΥΤΟΥΑΥΡ  
 ΑΛΚΙΔ·ΜΟΥΚΕΑΥΡ·ΠΥΡΟΥΛΑΚΕΑΥΡΓΑΛΑΤΗΣΔΩΣΙΠΡΟΣ  
 ΤΙΜΟΥΤΩΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΜΙΩΧΩΙΛΑΝΜΡΤΛΡΛ  
 .....ΑΡΧΕΜΟΡΟΣ

Face antérieure d'un sarcophage, encadrée au-dessus d'une porte dans la forteresse. L'inscription est renversée et en partie couverte de chaux, ce qui rend la lecture difficile.

Αὐρ. Ἀλκιδάμας καὶ Αὐρ. Πυρούλας κ(αι) Αὐρ. Δούλης οἱ πρὶν Πύρρου Ἀλκιδάμου κ(αι) ἡ γλυκυτάτη γυνὴ Ζέπλις ἠγοράσαμεν ταύτην τὴν σορὸν ἐκ τῶν κοινῶν καμάτων τῷ γλυκυτάτῳ ἀδελφῷ μνείας χάριν. [Ε]ἴ τις δὲ [ἔ]τερον τολμήσῃ καταθέσθ(αι) χωρὶς τῶν τέκνων αὐτοῦ Αὐρ. Ἀλκιδ[ά]μου καὶ Αὐρ. Πυρούλα καὶ Αὐρ. Γαλάτης δώσ[ε]ι προσλίμου τῷ ἱερωτάτῳ ταμ[ιε]ίῳ δηνάρια μύρια . . . . . Ἀρχέμορος . . . . .

14.

ANNIAEYTYXIS	ΝΟΜΟΥΣΜΟΥΠΑΝ
ΕΑΥΤΗΖΩΣΑΕ	ΤΑΣΤΟΥΣΘΕΟΥΣΙΣ
ΠΟΗΣΕΝΤΟΗΡΩ	ΤΗΝΛΗΝΟΝΤΑΥΤΗΝ
ΟΝΚΑΙΤΗΝΣΟΡ	ΕΤΕΡΟΝΜΗΔΕΝΑ
	Ι.ΛΙΘΙΟΝΑΙΣΑΝ

Sarcophage dans la forteresse. La colonne ANNIA, etc., occupe le milieu du marbre : à gauche il y a un espace martelé, assez grand pour contenir une colonne faisant pendant à celle de droite. De plus les lignes des deux colonnes ci-dessus ne se correspondent pas. Cette inscription a déjà été publiée dans Bœckh, n° 1981, et dans Le Bas, n° 1387, mais d'une manière fautive.

Ἀννία Εὐτυχίς ἑαυτῇ ζῶσα ἐποίησεν τὸ ἠρώον καὶ τὴν σορ[όν]. . . . .  
 . . . . . ἐνορκίζω τοὺς κληρο]νόμους μου πάντας τοὺς Θεοὺς [ε]ἰς τὴν ληνὸν ταύτην ἕτερον μηδένα [κατα]τεθῆναι· ἐάν [δὲ]. . . . .

15.

ΓΛΥΚΥΤΑΤΗΜΟΥ . . . . . ΛΑΝΔΕΤΙΣΕΤΕ  
 ΡΟΣΤΟΛΜΗΣΗΠΑΝΥΞ . . . . . ΟΗΝΕΜΟΥΤΗΝΝΙΝΗΝ  
 ΔΩΣΙΠΡΟΣΤΕΙΜΟΥΤΩΙΕΡΩ . . ΤΩ . . ΜΙΩ × Β Φ

Sarcophage à la fontaine Konakchi-Konak.

. . . . . ἐποίησα ταύτην τὴν σορὸν τῇ] γλυκυτάτῃ μου τ[ῆ] νίνῃ . . . . .  
 ἐάν δέ τις ἕτερος τολμήσῃ ἐπανῦξαι [μετὰ τὸ κατατε]θῆναι μου τὴν νίνην δώσ(ε)ι προσλείμου τῷ ἱερω[τά]τῳ [τα]μι[ε]ίῳ δηνάρια ββ'.

Le mot νίνῃ ne s'est encore rencontré que dans une autre inscription de Thessalonique, publiée par Bœckh (n° 1994 g) avec l'orthographe νίννη, d'après une copie faite par un Grec. Bœckh l'interprète dans le sens de avia, et, dans le *Thesaurus* L. Dindorf se range à cette interprétation.

16.

ΛΙ. . . . . ΝΙΕΣ  
ΕΑΥΤΟΙΣΙ. . . . . ΟΝΕΚΤΩΝ ♡  
ΕΙΔΕΙΩΝΚΟΙ. . . . . ΙΗΙΙΕΤΕΡΑΝΤΕΛΕΙ  
ΤΗΝΕΤΕΡΟΝΚΑ. . . . . ΕΔΩΣΙΤΩΙΕΡΩΤΑΤΩ  
ΤΑΜΙ. . . . . ΗΝΑΡΙΑÆΦ

Sarcophage, à la fontaine du carrefour *Tchinarlou-Bakal*.

. . . . . Ζώντες ἑαυτοῖς [ἐποίησαν ταύτην τὴν σορ]ῶν ἐκ τῶν  
ιδίων κόπ[ων· ἐὰν δέ τις μετὰ τῆ]ν ἡμετέραν τελευτήν  
ἕτερον κα[ταθῆτ](αι) δώσ(ει) τῷ ἱερωτάτῳ ταμι[εῖω δ]η-  
νάριᾳ ,εφ'.

17.

ΝΟΦΩΝΕΑΥΤΩ· ΖΩΝΚΑ  
ΔΩΝΙΑΤΟΝΕΩΙΟΝΟΙΚΟΝ  
ΩΝΕΑΔΕΤΙ· ΕΤΕΡΟΣΚΑΤΑ  
ΛΚΕΙΜΕΝΟΥΣ ΔΩΣΕΙ ΠΡΟΣΤΕΙΜ

Fragment de sarcophage, dans la cour d'*Isakié-Djami* (église  
S. Pañdéleïmon).

Ξε]νοφῶν ἑαυτῷ ζῶν κα[ι]. . . . .  
δωνία τὸν (αι)ώ[ν]ιον οἶκον [ἐκ τῶν κοινῶν καμά  
τ]ων· ἐὰ[ν] δέ τις ἕτερος κατα[τεθῆ] μετὰ  
ἡμᾶς κατ]ακειμένους δώσει προστείμ[ου]. . . .

18.

ΑΥΡΗΛΙΟΣ ΑΓΑΘΗΜΕΡΟΣ ΣΤΡΑΤΙΩΤΗΣ ΙΠΠΕΥΣ  
ΛΑΡΙΟΣ ΣΤΡΑΤΕΥΣ ΑΜΕΝΟΣ ΕΤΗ. ΗΣΥΝΓ  
ΑΥΤΟΥ ΑΙΛΙΑ ΠΟΥ ΠΛΙΚΙΑΝΙΚΟ ΠΟΛΙ. ΚΑΙ  
ΑΥΤΟΙ ΕΑΥΤΟΙΣ  
ΤΗΝ ΛΗΝΟΝ ΤΑΥΤΗΝ ΕΚΤΩΝ ΚΟΙΝΩΝ ΚΟΠΩΝ Ε  
ΡΟΣΤΙΣ ΤΕΘΗΕΙΣ ΤΗΝ ΛΗΝΟΝ ΤΑΥΤΗΝ ΔΩΣΙ ΤΩ  
ΤΑΤΩ ΤΑΜΙΩ ΧΕ

Communiquée par M. Sarropoulos, de Salonique. Elle provient  
des démolitions de la porte du Vardar. Le texte était coupé verti-  
calement par un bas-relief représentant un cavalier. J'ai retrouvé

dans une bâtisse, près de l'ancienne porte du Vardar, le fragment suivant qui provient évidemment de cette inscription :

ΑΥΤΟΥ ΑΙΛΙΑΠΣ  
ΤΗΝ ΛΗΝΟΝΤΑΥ

████████████████████

Αὐρήλιος Ἀγαθήμερος στρατιώτης ἱππεὺς [ἀ  
λάριος στρατευσάμενος ἔτη [.]η' σὺν γ[υναικί  
αὐτοῦ Αἰλία Πουπλιία Νικοπόλ[ε]ι· αὐτοὶ ἑαυτοῖς καὶ [τοῖς τέκνοις  
τὴν ληνὸν ταύτην ἐκ τῶν κοινῶν κόπων· ἐ[ὰν δὲ ἔτε  
ρός τις τεθῆ εἰς τὴν ληνὸν ταύτην δώσ[ε]ι τῷ [ἱερω  
τάτῳ ταμι[ε]ίῳ δηνάρια ,ε.

Je supplée ἀλάριος qui est indiqué par le mot ἱππεύς· les *ala* étaient des corps de cavalerie auxiliaires.

La transcription en grec du mot latin *alarius* ne s'était pas encore rencontrée. Il y a incertitude sur la durée du service d'Agathéméros, car la copie est défectueuse en cet endroit.

19.

ΚΛΩΔΙΑΔΙΑΚΛΩΔΙΩΠΟΛΥΝΙΚΩΤΩ  
ΚΥΤΑΤΩΑΝΔΡΙΑΚΤΩΝΕΚΙΝΟΥΕ  
ΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝΚΕΑΙΑΥΤΗΖΩΣΑ  
ΑΝΥΖΗΜΕΤΑΤΟΕΜΕΤΕΘΗΝ.....

Même provenance que la précédente : j'en ai aussi retrouvé un fragment :

ΚΛΩΔ  
ΚΥΤΑ

Κλωδία Κλωδίω Πολυνίκω τῷ γλυ  
κυτάτῳ ἀνδρὶ ἐκ τῶν ἐκ[ε]ίνου ἐ[κείνῳ  
μνείας χάριν κ(αὶ ἐ)αυτῇ ζῶσα· (ὰν δὲ τις  
ἀνύξη μετὰ τὸ ἐμὲ τεθῆν[αι] δώσει κ.τ.λ.

20.

ΑΜΜΕΝ  
ΔΩΣΙΤΩΤΑ

21.

ΕΑ  
ΕΤΟΛΜΗΕΗΜ  
ΕΤΗΝΕ

Ces deux fragments viennent aussi de la porte du Vardar. Nous

les avons vus dans la maçonnerie du corps de garde nouvellement construit en cet endroit. Ils sont maintenant recouverts par l'enduit.

20. . . . .χωρίς τῶν τεθ]αμμέν[ων . . . . .  
. . . . .δώσ[ε]ι τῷ τα[μειῶ] . . . . .

Il est à remarquer que le fisc n'est pas appelé *ιερώτατον* comme dans les autres inscriptions.

21. . . . . ζῶ]σα  
ἀν δέ τις ἕτερο]ς τολμήσῃ μ[ε  
τὰ τὸ ἐμὲ κατατ]εθῆν[αι δώσει. κ.τ.λ.

22.

ΣΤΩΝ  
ΩΣ . . . . .ΩΙΕΡΩΤΑΤΩΤΑΜ  
✕ ΜΥΡ

Fragment à la fontaine en face de la mosquée Sarali-Djamissi (église Saint-Élie).

χωρί]ς τῶν . . . . .  
δ]ώσ[ε]ι τῷ ἱερωτάτῳ ταμ[ειῶ]  
δηνάρια μύρια.

23.

ΙΕΡΩΤΑΤΩΤ

Fragment dans le pavé du narthex extérieur de l'église Saint-Élie (Sarali-Djamissi).

δώσει τῷ] ἱερωτάτῳ τ[αμειῶ] . . . . .

24.

ΙΘΚΑΙΙ  
ΑΙΣΜΥΗ  
ΠΑΡΙΑΝΩΝΙ  
ΚΑΤΕΖΗΣΑΙ  
Ω . . . . .ΙΔΕΤΙΣΕ . Ε  
Ι . . . . .ΚΑΤΑΤ . . .  
≈ Μ

Fragment, sur le seuil de la porte d'un couvent de derviches

appelé *Zendân-Tékié*. Usé par le frottement, il ne permet de lire autre chose que les débris de la formule comminatoire :

ε]i δέ τις ε[τ]ε[ρος. . . .  
 μετά] τ[ὸ ἐμὲ] κατατ[εθῆναι δώσει κ.τ.λ.  
 δηνάρια μύρια.

Voici maintenant les sarcophages où ne figure aucune formule comminatoire.

25.

IVLIAE·VALERIAE·PIENTISSIME·QVAE VIXIT AN XXID  
 XLIFACIENDVM CVRAVIT  
 VRSINVS MARITVSEIVS ♡  
 DOMVSALONE ♡

Sarcophage récemment découvert à la porte d'Or. Longueur, 2<sup>m</sup>,25; hauteur, 1<sup>m</sup>,25; largeur, 1<sup>m</sup>,06.

Cette inscription et celle qui porte le numéro 82 sont les seules inscriptions latines qu'on ait encore découvertes à Salonique : la colonie qui y fut établie au III<sup>e</sup> siècle parlait le grec, de même que celle de Philippopolis.

26.

Μ. ΟΥΛΠΙΟΣΟΦΕΛΛΙΟΣ·ΚΑΙ  
 ΟΥΛΠΙΑΕΥΡΩΠΗ·ΗΓΥΝΗΑΥ  
 ΤΟΥ·ΕΑΥΤΟΙΣΙΩΝΤΕΣ.

Sarcophage récemment découvert hors de la porte Kalamari.

Μ. Ούλπιος Ὀφέλλιος καὶ Οὐλπία Εὐρώπη ἡ γυνὴ αὐτοῦ,  
 ἑαυτοῖς ζῶντες.

27.

Μ·ΑΙΛΙΟΣ·ΠΑΡΑΜΟΝΟΣ  
 ΑΙΛΙΑ·ΟΛΥΣΤΑ·ΤΗΓΥΝΑΙΚΙ  
 ΚΑΙΕΑΥΤΩ·♡ΖΩΝ  
 ΕΤΟΥΣ·ΔϞΤ

Grand sarcophage dans la cour de l'hôtel Benedetti (quartier franc). Publiée moins exactement par M. Delacoulonche (n<sup>o</sup> 112).

Μ. Αἴλιος Παράμονος Αἰλία Ὀλύστα τῆ γυναικὶ  
 καὶ ἑαυτῷ ζῶν. ἔτους δϞτ.

L'an 394 de Macédoine correspond à l'an 248 de J. C.





31.

ΑΙΛΙΑ . . . . ΙΝΙΑ . . . . ΑΑΙΛΙΑ ΠΛ . Π ΑΤΗΜΗΤΡΙΚΑΙ ΕΑΥΤΗΙΩΣΑ

Pierre de 2<sup>m</sup>,40 de longueur, dans l'escalier qui descend à la basilique de Saint-Démétrius par la façade principale. Elle est coupée en deux.

Αιλία . . . . ινια . . . . Αιλία . . . . α τῆ μητρι και εαυτῆ ζῶσα.

A en juger par la forme du marbre, le sarcophage devait être de même style que les deux précédents, et l'inscription gravée sur le bord supérieur.

32.

ΛΙΣ·ΚΟΙΝΤΩ  
ΤΩΑΔΕΛΦΩ  
ΤΗΙΩΣΑ

Sarcophage énorme, encore aux trois quarts enterré, hors la porte Kalamari.

. . . . . λισ Κοίντω  
. . . . . τῶ ἀδελφῶ  
[και εαυ]τῆ ζῶσα.

33.

Μ ΑΟΝΙΑΝΙΩ  
ΙΣΙΔΩΡΟC  
ΥΙΟC ΜΑΡΚΟΥ  
ΚΑΙΑΝΑ ΙΑΝΗ

Sarcophage dans une fontaine près et au-dessus de l'église Saint-Démétrius. Publiée dans le *Corpus* (n° 1994 e; Le Bas, n° 1382) qui donne *Ἀονιάνιος* et *Ἀνδριάνης*.

Μ.-Ἀονιανίω Ἰσιδωρος υἱὸς Μάρκου και . . . . .

34.

ΣΕΡΒΕΙΛΙΑΥΓΕΙΝΗ  
Τ·ΣΕΡΒΕΙΛΙΩΤΡΟΦΙ  
ΚΑΙΒΕΨΑΝΙΑΝΕΙΚΗ  
ΤΟΙΣΓΟΝΕΟΥΣΙΝ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ  
ΚΑΙΕΑΥΤΗΖΩΣΑ

Sarcophage orné de guirlandes soutenues par des bucranes, hors la porte Kalamari. L'inscription est dans un cartouche surmonté d'une victoire ailée, entre deux colonnes.

Σερβειλία Ὑγείνη Τ. Σερβειλίῳ Τροφί[μῳ] καὶ Βεψανία Νείκη τοῖς  
γονέουσιν μνήμης χάριν καὶ ἑαυτῇ ζῶσα.

Les noms Νείκη, Ὑγείνη, Τρόφιμος, Ἡλιοδῶρος de cette inscription et de la suivante sont des noms d'esclaves grecs : après leur affranchissement ils ajoutaient le *gentilitium* de leurs maîtres. C'est ainsi qu'ils sont devenus des Servilius, des Vipsanius, des Ælius.

35.

ΑΙΛΙΑΝΕΙΚΗΕΑΥΙΤΗ  
ΚΑΙΑΙΛΙΩΗΛΙΟΔΩΡΩ  
ΤΩΚΑΛΕΙΖΑΝΔΡΩ  
ΤΩΑΝΔΡΙΑΥΤΗΣ  
ΖΩΝΤΙ·ΕΤΟΥΣ ΕΤ

Sarcophage très-simple, auprès du précédent :

Αιλία Νείκη ἑαυ(ι)τῇ καὶ Αιλίῳ Ἡλιοδῶρῳ τῷ κα[ι] Ἀ]λε(ι)ξάνδρῳ  
τῷ ἀνδρὶ ἑαυτῆς ζῶντι, ἔτους ετ.

L'an 305 de Macédoine correspond à l'an 159 de J. C.

36.

ΟΚΕΙΑΟ  
ΗΚΟΚΚΙΩ  
ΤΗΤΩΓΩ  
ΤΑΤΩΑΝΔΡΙ  
ΜΗΣΧΑΡΙΝ

Fragment de sarcophage dans le pavé, près et en dehors de la porte Neuve. Le frottement a fait disparaître le reste de l'inscription.

.....οκεία Ὁ.....  
.....Κοκκίῳ  
Ἀγαπ]ήτω [τ]ῷ  
γλυκυ]τάτῳ ἀνδρὶ  
μνή]μης χάριν.

37.

Μ ΙΟΥΛΙΟΣ·ΕΡΜΗΣ  
ΙΟΥΛΙΑ·ΤΕΡΤΙΑ  
ΤΗ·ΓΥΝΑΙΚΙ·ΕΑΥΤΟΥ  
ΚΑΙ·ΙΟΥΛΙΑ·ΕΡΜΙΟΝΗ  
ΤΗΘΥΓΑΤΡΙΖΩΣΙΝ·ΕΠΟΙ  
ΕΙΕΤΟΥΣ·ϚΠΡ·ΤΟΥ·ΚΑΙ·ΒΤ

Bœckh, qui s'est appuyé sur cette inscription (*Corpus*, n° 1970; Le Bas, n° 1386) pour fixer le commencement des deux ères employées en Macédoine, la reproduit d'après Köhler avec la faute Ἐρμιάνη, et sans distinguer les lignes. P. Lucas et Leake avaient lu comme nous Ἐρμιόνη.

Μ. Ἰούλιος Ἐρμῆς Ἰουλία Τερτία τῆ γυναικὶ ἑαυτοῦ καὶ Ἰουλία Ἐρμιόνη τῆ θυγατρὶ ζῶσιν ἐποίησεν ἐτους Ϛπρ τοῦ καὶ βτ.

L'an 186 d'Auguste et 302 de Macédoine correspond à l'an 156 de J. C. Il faut noter le solécisme ζῶσιν pour ζώσais.

38.

ΤΑΙΛΙΟΣΜΑΡΚΟΣΕΑΥΤΩΖΩΝ  
ΤΗΛΗΝΟΝΕΠΟΙΟΥΚΑΙΦΛΑΟΥΕΑ  
ΠΑΝΦΙ

Sarcophage au lieu appelé *Tarto-Kala*. (Communiquée par M. N. Hadji-Thomas.)

Τ. Αἰλίος Μάρκος ἑαυτῷ ζῶν τὴν ληνὸν ἐποίησεν[ν] καὶ Φλαουε[ι]α Πανφί[λα τῆ γυναικί?].

Les fautes ΕΠΟΙΟΥ et ΦΛΑΟΥΕΑ sont peut-être à mettre au compte de la transcription.

L'état fragmentaire des marbres suivants n'a pas permis de constater s'ils avaient ou non présenté des formules comminatoires.

39.

ΔΙΑΣΟΔΕΤΥΜΒΟ  
ΝΟΧΗΝΒΙΟΣΕΓΝΩ  
ΑΚΑΙΧΑΡΙΣΣ

Fragment de sarcophage dans le pavé de Saint-Georges.

Ἐλπι]δίας ὕδε τύμβο[ς. . . . .  
. . . . .νος ἦν βίος ἐγνώ[ρισεν. . .  
ἀφθιτος ἢ μνε]α καὶ χάρις ἐ[ν φθιμένοις.

40.

. . . . ΗΝΣΟΡΟΝΕΜΑΥΤΗΚΑΙΤΩΑΝ. . . .  
ΧΑΡΙΣΤΟΥΣΑΤΗΠΡΟΝΟΙΑΚΑΙΑΖΙ

Trouvé dans les démolitions de la porte Kalamari. Fragment parallépipédique de 0<sup>m</sup>,90 sur 0<sup>m</sup>,25; il a sans doute appartenu à la frise d'un ἡρώων.

τ]ῆν σορὸν ἐμαυτῆ καὶ τῶ ἀν[δρὶ  
εὐ]χαριστοῦσα τῆ προνοία καὶ ἀξιώ[ματι αὐτοῦ?

41.

ΜΑΡΚΙΑΝΗ ΚΑΙΑΝΘ  
ΦΟΙΤΩ ΠΑΤΡΙ ΑΥ  
ΟΝΤΙΑΠΟΤΑΒΟΥ  
ΣΤΗ ΤΗΝ ΛΗΝΟΝ

Fragment de sarcophage dans le pavé de la mosquée Eski-Djouma.

Μαρκιάνη καὶ Ἀνθ[. . . . οἱ ἀδελ  
φοὶ τῶ πατρὶ αὐ[τῶν. . . . .  
οντι ἀπὸ ταβου. . . .  
σίη τὴν ληνὸν [ταύτην ἐποίησαν.

42.

ΤΗΓΛΥΚΥ  
ΝΤΗΝ

Fragment dans la bâtisse du corps de garde, à la porte du Vardar.

τῆ γλυκυ  
τάτη . . . . ταύτη]ν τὴν  
σορὸν?] ]

43.

ΑΙΛΙΟΔΙΟΝΥΣΙΟΣΑΥΡΗΛΙΑ  
ΤΑΤ. . . . . ΝΕΙ. . . . . Ν

Fragment communiqué par M. Hadji-Thomas, qui l'a copié

dans une mosquée où se célèbre le culte des Ἐβραϊότουρκοι, c'est-à-dire des israélites convertis au mahométisme.

Αἰλιος Διονύσιος Αὐρηλία . . . . [μ]νεῖ[ας χάρι]ν.

Cippes.

44.

ΙΕΡΕΓΑΘΥΣΑ	ΚΑΙΟΙΜΥΣΤΕ
ΕΥΕ. ΑΠΡΙΝΟ	ΜΙΚΡΟΣΜΕ
ΦΟΡΟΥΚΑΙΑ	ΓΑΣΕΚΑΣΤΟΣ
ΔΙΠΩΕΙΣΜΝΙ	ΣΤΕΦΑΝΟΝΡΟ
ΑΣΧΑΡΙΝΑΙΩ	ΔΙΝΟΝΟΔΕ. ΗΕ
ΝΙΑΣΑΝΠΕΛΩΝ	ΝΕΝΚΑΣΜΝΗ. ΤΗΕΤΕ
ΠΛΕΘΡΑΔΥΩ	ΧΕΤΩΜΟΥΤΗΣ
ΣΥΝΤΕΣ. ΑΦΡΟ. Ο	ΔΩΡΕΑΣ ΑΙΑΝ
ΟΠΩΣΑΠ. . . . .	ΔΕΜΗΠΟΙΗΣΩ
.....	ΣΙΝΕΙΝΕΛΥΤΑ
.....	ΤΟΥΔΡΟΙΟΦΟ
.....	... ΝΟCΙΑCΟΥΕ
.....	..... ΥΤΟΙ...
.....	.....

Ce texte se lit sur deux faces opposées d'un cippe carré, dans la mosquée Eski-Djouma. Il est enterré au tiers de sa hauteur; aussi les dernières lignes de chaque colonne font défaut. De plus, comme il se trouve placé dans un endroit très-obscur, la lecture est fort difficile et doit se faire autant avec les doigts qu'avec les yeux. Il reste donc beaucoup d'incertitude même sur la partie que nous avons pu transcrire en contrôlant sur place nos copies l'une par l'autre et en recourant plusieurs fois au monument. Il s'agit d'une fondation funèbre. Deux plèthres de vignes (environ trois hectares), entourés de fossés, sont laissés par une prêtresse pour que certains rites soient accomplis sur sa tombe. Des initiés doivent apporter une couronne de roses, sous peine de n'avoir point part aux libéralités posthumes de la défunte. Sans doute il s'agit d'un de ces repas solennels très-répandus dans tout le monde romain à l'époque impériale, et que l'on désignait par le nom de *Rosalia*<sup>1</sup>. M. Heuzey a trouvé à Philippes plusieurs inscriptions contenant des fondations semblables. L'obligation d'apporter des couronnes

<sup>1</sup> Muratori, t. III, p. 1361.

sur le tombeau de leurs maîtres est quelquefois imposée aux esclaves dans l'acte même de leur affranchissement<sup>1</sup>. La grande inscription de Théra, connue sous le nom de testament d'Épictète<sup>2</sup>, contient entre autres choses la fondation d'un repas funèbre, auquel certaines personnes sont appelées à prendre part.

Ἱέρεια (ici le nom de la prêtresse et celui de son père) κατα [λε]ίπω εἰς μνί ας χάριν αἰω- νίας ἀνπέλων πλέθρα δύο σὺν τ(αῖ)ς [τ]άφρο[ις ὅπως ἀπ' αὐτῶν .....	καὶ οἱ μύσῳ(αι) μικρὸς, μέ- γας, ἑκαστος στέφανον ῥο- δινόν· ὁ δὲ [μ]ὴ ἐ- νέγκας μ(ἢ με)τε- χέτω μου τῆς δωρεᾶς. [Ἐ]ὰν δὲ μὴ ποιήσω- σιν.....
---	--

45.

(a.) — Sur la face antérieure.

ΑΙΛΙΩ ΝΕΠΩΤΙ

Un athlète debout, en chlamyde, un long bâton dans la main droite; à ses pieds un aigle qui lève la tête vers lui. De la main gauche pendante, il tient un objet informe, sans doute un disque; près de lui, à gauche, une palme engagée dans une couronne.

ΑΒΑΣΚΑΝΤΟΣΚΑΙΧΑΡΙΤΙΝ  
ΤΩΤΕΚΝΩΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝ

(b.) — Sur la face latérale de gauche.

ΤΙΣΠΑΤΡΙΣΕΣΤΙΣΟΙΗΔΕΝΕΠΩΣ  
ΟΝΟΜΕΣΤΙΣΟΙΕΣΤΙΝ  
ΠΑΤΡΟΣΑΒΑΣΚΑΝΤΟΥΔΩΔΕΚΕΤΗΣ  
ΓΕΝΟΜΑΝ  
ΤΙΣΤΕΦΟΣΕΝΤΥΜΒΟΙΣΝΙΚΗΦΟΡΟΝ  
ΟΥΚΑΔΑΗΣΓΑΡ  
ΠΑΝΚΡΑΤΙΩΝΓΕΝΟΜΗΝΟΥΔΕΠΑ  
ΛΗΣΙΕΡΑΣ  
ΣΤΕΦΘΕΙΣΔΕΝΠΑΤΡΗΤΟΣΣΟΥΣ  
ΑΝΕΘΗΚΑΤΟΚΕΥΣΙ  
ΠΡΙΝΣΤΕΦΑΝΟΥΣΟΥΣΝΥΝΑΝΤΕ  
ΛΑΒΟΝΤΕΘΝΕΩΣ.

<sup>1</sup> Foucart, *Mém. sur l'affranchissement des esclaves*. Arch. des missions, II<sup>e</sup> série, t. III, p. 403.

<sup>2</sup> C. I. G. n<sup>o</sup> 2448.

Cippe dans les démolitions de la porte Kalamari. Hauteur, 1<sup>m</sup>,46; largeur, 0<sup>m</sup>,60.

Αἰλίῳ Νέπωτι Ἀβάσκαντος καὶ Χαρίτιν τῷ τέκνῳ μνείας χάριν.

Τίς πατρίς ἐστί σοι; — Ἦδε. — Νέπως ὄνομ' ἐστί σοι; — Ἔστιν.

Πατρὸς Ἀβασκάντου δωδεκετῆς γενόμεν.

Τί στέφος ἐν τύμβοις; — Νικήφορον, οὐκ ἀδαῆς γὰρ  
πανκρατίων γενόμεν, οὐδὲ πάλης ἱερᾶς.

Στεφθεὶς δ' ἐν πάτρῃ τόσσους ἀνέθηκα τοκεῦσι

πρὶν στεφάνους, οὓς νῦν ἀντέλαβον τεθνεῶς.

« A Ælius Nepos : Abascantos et Kharition à leur enfant : souvenir.

« Quelle est ta patrie? — Ce pays. — Nepos est ton nom? — Oui : mon père était Abascantos et j'avais atteint ma douzième année. — Quelle est cette couronne sur ta tombe? — Une couronne de vainqueur, car je n'étais pas sans expérience du pancrace et de la lutte sacrée. Couronné dans ma patrie, j'ai dédié à mes parents toutes ces couronnes que maintenant on me rend après ma mort. »

Nous avons ici un des héros de ces luttes athlétiques où des enfants concouraient pour les différents exercices de la lutte, du pugilat, du pancrace.

46.

a.

ΜΕΜΙΑΔΡΟΩΤΕ  
ΤΩΤΕΚΝΩ  
ΜΝ. Α. Χ. ΡΙΝ.

b.

ΟΥΝΟΜΑΜΕΝΓΟΜΕΕΣΣΙΔΡΟΚΟΝΟΙΔΕ  
ΚΑΛΕΣΕΝΠΑΝΤΟΤΕΠΡΗΥΝΟΟΣΓΗΘΟΜΕ  
ΝΟΝΠΡΑΠΙΣΙΝΑΛΛΟΛΙΓΟΝΒΙΟΤΟΥΦΑΟΣ  
ΣΙΔΕΙΝΟΥΚΕΦΥΓΟΝΔΕΔΟΓΜΑΤΟΟΔΕ  
ΤΟΙΣΙΜΙΤΟΙΣΔΙΕΒΗΝΔΕΖΩΗΣΔΕΚΑΚΕ  
ΒΟΜΟΜΕΤΟΣΑΡΤΙΔΥ  
ΠΑΔΗΝΚΕΙΜΑΙΜΗΤΕΚΑΛΩΝΜΗΤΕ  
ΚΑΚΩΝΜΕΤΟΧΟΣ

Cippe trouvé à Kalli-Koulé. Communiquée en estampage pour la partie métrique, en copie pour le reste, par M. Hadji-Thomas. L'éloge métrique se lit sur une des faces latérales; les trois lignes qui précèdent, sur la face antérieure du cippe, au-dessous d'un bas-relief qui représente un homme debout.



Les deux lettres TE qui terminent la première ligne ne peuvent guère être que la fin du nom Δροσω... Je rétablis cette ligne ainsi : Με[μ]μία Δρόσωνι, en me fondant sur la restitution que je vais proposer pour le premier distique

Οὐνομά μ' ἐν γονέεσσι Δρόσων (ᾧ μ') ἐκάλεσ[σα]ν  
πάντοτε πρηῦνό[ι]ς γηθόμενον παραίσιον.

Une inscription, actuellement déposée dans le cloître de Saint-Laurent-hors-les-Murs, à Rome, présente une formule analogue :

Οὐνομα δ' ἐν τοκέεσσι φίλοις κέκλητ' Ἀσιάρχης.

Le mot πρηῦνόις au vers suivant est écrit ΠΡΗΥΝΟΟΣ, mais il est possible de lire un I inséré dans le dernier O; cependant, comme je n'en suis pas sûr, je me suis abstenu de l'indiquer dans le texte épigraphique. La forme γηθόμενον et le verbe γήθομαι qu'elle suppose ne sont pas sans exemple, bien que γηθούμενον soit la forme ordinaire.

Le vers suivant se restitue facilement :

ἀλλ' ὀλίγον βίτου φάος εἶδειν, οὐκ ἔφυγον δὲ

Εἶδειν que je lis au commencement de la quatrième ligne doit être une orthographe locale de ἦδειν. Dans l'inscription n° 127, on voit de même εἰρέθησαν pour ἠρέθησαν.

Le groupe de lettres qui termine la quatrième ligne devrait donner le premier hémistiche d'un pentamètre dont la fin τοῖσι μίτοις διέβην est régulière. On lit d'abord le mot δόγμα. En effet, le défunt n'a pas échappé à la loi commune : Atropos a tranché le fil de ses jours. Mais comment cette idée s'exprimait-elle? C'est ce que je ne saurais dire. Je laisse donc ce vers si maltraité.

Il est suivi immédiatement du groupe ΔΕΖΩΗΕ. Si l'on conserve les deux lettres ΔΕ la syllabe ζω doit être comptée comme brève, et le vers a perdu sa première syllabe : ᾧδε serait le moindre supplément possible; mais τῆσδε va mieux pour le sens. Quant au chiffre de l'âge il est évident qu'il fausse la mesure en donnant quatre brèves de suite : je soupçonne que pour cette partie de l'inscription, sinon pour le tout, on se sera servi d'une formule toute faite, sauf à y changer ce qui était particulier au défunt, le nom et l'âge, sans se préoccuper des exigences de la versification. On obtient ainsi le dernier distique :

τῆς]δε ζωῆς δέκα κέβ[δ]ομον ἔτος· ἄρτι δ' ὑπ' Ἄδην  
κεῖμαι, μήτε καλῶν, μήτε κακῶν μέτοχος.

L'omission du Δ dans EBOMON nous montre que le graveur était enclin aux suppressions, et légitime plusieurs des restitutions que je propose.

Voici donc le texte autant qu'il est possible de le rétablir :

Οὐνομά μ' ἐν γονέεσσι Δρόσων (ῶ μ') ἐκάλεσ[σα]ν  
πάντοτε πρηῦνό[ι]ς γηθόμενον πραπίσιν.  
Ἄλλ' ὀλίγον βίοντος Φάος εἶδειν, οὐκ ἐφυγον δὲ  
δόγμα τὸ . . . . . τοῖσι μίτοις διέβην  
[τῆς]δε ζωῆς δέκα κέβ[δ]ομον ἔτος· ἄρτι δ' ὑπ' Ἄδην  
κεῖμαι, μήτε καλῶν, μήτε κακῶν μέτοχος.

« Mes parents m'appelaient Drosos : j'étais toujours gai, nourrissant des pensées joyeuses. Mais je ne connus que peu de temps le flambeau de la vie et je n'ai pas échappé à la loi. . . . j'ai traversé ma dix-septième année : maintenant je repose dans l'Hadès, sans éprouver ni plaisir ni peine. »

Il faut remarquer la disparition de l'aspirée dans κέβ[δ]ομον pour χάβδομον, et ὑπ' Ἄδην pour ὑφ' Ἄδην.

Les deux épitaphes suivantes mentionnent un Tibérius Claudius Lycus, conseiller (βουλευτής), qui, dans la première, donne à la famille du défunt le terrain nécessaire à l'érection du monument, dans la seconde, le bûcher funèbre. La date 197 du premier des deux cippes équivaut, suivant l'ère anonyme, à l'an 51 de J. C. et le nom Tibérius Claudius n'y contredit pas.

47.

ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣ Ψ  
ΕΑΥΤΩΖΩΝΚΑΙ  
ΝΕΙΚΑΤΗΔΙΑΓΥΝΑΙ  
ΚΙΚΑΛΩΣΖΗΣΑΧΗ  
ΚΑΙΑΠΟΛΛΩΝΙΑΝΕΙ  
ΚΑΤΗΓΛΥΚΥΤΑΤΗ  
ΜΗΤΡΙΜΝΕΙΑΣ  
ΧΑΡΙΝΕΤΟΥΣ  
ΨΖΡΨΔΟΝΤΟΣΑΥ  
ΤΩΤΟΝΤΟΠΟΝΤΙΒΕ  
ΡΙΟΥΚΛΑΥΔΙΟΥΛΥΚΟΥ  
ΒΟΥΛΕΥΤΟΥ  
ΑΠΟΛΛΩΝΙΩΔΩΡΕΑΝ  
ΚΑΙΝΕΙΚΑΤΗΓΥΝΑΙΚΙΑΥΤΟΥ

Cippe à la porte Kalamari. Hauteur, 1<sup>m</sup>,30; largeur, 0<sup>m</sup>,55.

Ἀπολλώνιος ἐαυτῶ ζῶν καὶ Νείκα τῇ ἰδίᾳ γυναικὶ καλῶς ζησάση καὶ Ἀπολλωνία Νείκα τῇ γλυκυτάτῃ μητρὶ μνείας χάριν, ἔτους ζῆρ δόντος αὐτῶ τὸν τόπον Τιβερίου Κλαυδίου Λύκου βουλευτοῦ Ἀπολλωνίῳ δωρεάν καὶ Νείκα τῇ γυναικὶ αὐτοῦ.

48.

ΚΟΥΣΩΝΙΑ  
ΑΛΚΜΗΚΑΙΤΡΟ  
ΦΙΜΗΚΟΥΣΩΝ  
ΙΑΤΙΒΕΡΙΝΑΤΩ  
ΤΕΚΝΩΜΝΗΜ  
ΗΧΧΑΡΙΝΧΕΡΕ  
ΚΕΣΥΤΙΣΠΟΤΙ

ΤΙΒΕΡΙΟΣΚΛΑΥΔΙ  
ΟΣΛΥΚΟΣΕΔΟΚΕ  
ΤΗΝΚΑΥΣΤΡΑΝΚΟΥΣΩ  
ΝΙΑΤΡΟΦΙΜΗΔΩΡΕΑΝ

Cippe à la porte d'Or. Hauteur, 1<sup>m</sup>,55; largeur, 0<sup>m</sup>,60.

Κουσωνία Ἄλκη καὶ Τροφίμη Κουσωνία Τιβερίνα τῶ τέκνω μνήμης χάριν. Χ(αῖ)ρε κ(αί) σὺ τίς ποτ' [ε]ῖ.

Τιβέριος Κλαύδιος Λῦκος ἐδ(ω)κε τὴν καύστραν Κουσωνία Τροφίμῃ δωρεάν.

Cette dernière partie est écrite en caractères différents du reste.

49.

ΜΖΙΝΙΑϐΠΖΦΙ  
ΛΗΜΖΝΗϐΚΟΥΣΩ  
ΝΙΩ·ΞΠΑΦΡΟΔΖΙΤΟ  
ΤΩΑΝΔΡΙΚΑΙΖΑΥΤΗΣ  
ΜΖΤΑΤΖΚΝΩΝϐΖΩΝ  
ΤΩΝϐΜΝΗΜΗΣΧΑ  
ΡΙΝ

A la porte d'Or.

Μεινία Πεφιλημένη Κουσωνίῳ Ἐπαφροδείτ[ω] τῶ ἀνδρὶ καὶ ἐαυτῇ μετὰ τέκνων ζώντων, μνήμης χάριν.

Il y a un Σ de trop à la fin de la quatrième ligne.

50.

ΣΚΡΕΙ . . ΝΙΑΕΥΩΔΙΑΗΠΕΝΘΕΡΑΚΑΙ

ΦΣΑΤΡΩΝΙΛΑ  
ΑΙΠΕΤΡΩΝΙΩ  
ΕΥΤΥΧΩΤΩ  
ΑΝΔΡΙΜΝΗΣ  
ΜΗΣΧΑΡΙΝΘ

Cippe à la porte Kalamari. La première ligne a été ajoutée après coup sur la frise.

Σκρει[βω]νία Εὐωδία ἢ πενθερὰ καὶ Φ(λαβία) Σατρονίλα Αἰ(λίω) Πετρω-  
νίω Εὐτύχω τῷ ἀνδρὶ μνήμης χάριν.

Le nom Σατρονίλος était connu par d'autres inscriptions : Σα-  
τρονίλα en est le féminin avec métathèse.

51.

ΣΥΡΑΑΣΛΗΠΩΝΙ  
ΤΩΙΔΙΩΑΝΔΡΙΚΑΙΤΑ  
ΤΕΚΝΑΤΩΙΔΙΩΠΑ  
ΤΡΙΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ  
ΚΑΙΕΑΥΤΗΣΩΣΑ

Cippe dans la cour de la mosquée Limâm-Pacha, près de la  
porte d'Or.

Σύρα Ἀσ[κ]λήπωνι τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ καὶ τὰ τέκνα τῷ ἰδίῳ πατρὶ μνήμης  
χάριν καὶ ἑαυτῇ ζῶσα.

52.

Μ. ΕΡΕΝΝΙΟΣ  
ΟΡΕΣΤΕΙΝΟΣ  
Μ. ΕΡΕΝΝΙΩ  
ΟΡΕΣΤΕΙΝΩ  
ΚΑΙΔΟΜΙΤΙΑ  
ΛΕΟΝΤΙΔΙ  
ΤΟΙΣΓΟΝΕΥΣΙ

Μ. ΕΡΕΝΝΙΟΣ  
ΟΡΕΣΤΕΙΝΟΣ  
Μ. ΕΡΕΝΝΙΩ  
ΟΡΕΣΤΕΙΝΩ  
ΙΕΡΟΦΑΝΤΗ  
ΚΑΙΔΟΜΙΤΙΑ  
ΛΕΟΝΤΙΔΙ  
ΤΟΙΣΓΟΝΕΥ  
ΣΙ

Sur les deux faces opposées d'un cippe à la porte d'Or. Hau-  
teur, 1<sup>m</sup>,50; largeur, 0<sup>m</sup>,60. Les deux textes ne diffèrent que par  
le mot *ιεροφάντη* qui figure dans celui de droite seulement.

Μ. Ἐρέννιος Ὀρεστεινος Μ. Ἐρεννίω Ὀρεστεινῶ ἱεροφάντη καὶ Δομιτία  
Λεοντίδι τοῖς γονεῦσι.

Ces deux mots *M. Ἑρέννιος Ὀρεσίεινος* se retrouvent dans une inscription votive aux dieux Cabires que nous avons copiée à Olynthe (n° 117). Le nom d'Herennius se rencontre assez souvent à Thessalonique. C'est une Herennia qui fonde par testament les jeux dont il est question dans l'inscription de la page 206. Voici d'ailleurs un cippe trouvé à côté du précédent, et consacré par Domitia Leontis à la mémoire de ses parents.

53.

ΔΟΜΙΤΙΑ  
ΛΕΟΝΤΙΣ  
ΕΡΕΝΝΙΑΔΡΕΣ  
ΤΕΙΝΗΤΗΘΥ  
ΓΑΤΡΙ·ΚΑΙΔΟ  
ΜΕΤΙΔΙΣΟΜΟΙ  
Ω·ΚΑΙΥΓΕΙΝΙ  
ΤΟΙΣΓΟΝΕΥΣΙ

A la porte d'Or.

*Δομιτία Λεοντίς Ἑρεννία Ὀρεσίεινη τῇ θυγατρὶ καὶ Δομετίοις Ὀμοίω καὶ Ὑγείνῃ τοῖς γονεῦσι.*

En réunissant ces textes on obtient la généalogie suivante :



54.

ΙΟΥΝΙΑ  
ΝΟΤΙΕ  
ΚΑΛΛΟΥΙ  
ΑΝΕΙΣΙΓΟ  
ΝΗΤΗΘΥΓΑ  
ΤΡΙΜΝΕΙΑΣ  
ΧΑΡΙΝϙ

Cippe à la porte d'Or : 1<sup>m</sup>,20 sur 0<sup>m</sup>,50.

Ἰουνία Νότις Καλαουία Νεισιγόνῃ τῇ Θυγατρὶ μνείας χάριν.

55.

ΑΓΑΘΗΜΕΡΙΣ·ΔΙΟΣΚΟΥ  
ΡΙΔΟΥ·ΖΩΣΑ·ΕΑΥΤΗΣ  
ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΔΟΥΤΟ  
ΣΗΜΑΤΟΥΧΡΗΣΤΟΥΠΑΤΡΟΣ  
ΕΠΟΗΣΕΝΗΠΑΙΣΑΜΜΙΛΑ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ  
ΕΤΟΥΣ·ϚΣΡ ΒΠΓ

Cippe à la porte Kalamari.

Ἀγαθημερις Διοσκουρίδου Ζῶσα ἑαυτῆς, Διοσκουρίδου τὸ σῆμα τοῦ  
χρηστοῦ πατρὸς ἐπόησεν ἡ παῖς Ἀμμίλα μνήμης χάριν· ἔτους ϚΞρ, βω(σ).

Il faut noter la confusion du Γ avec le Γ dans la seconde des deux dates, et le Σ employé pour le Ζ dans l'autre. On a des exemples de cette dernière substitution. L'an 166 de l'ère d'Auguste = 282 de l'ère anonyme correspond à l'année 136 après J. C.

56.

ΕΡΕΝΝΙΑΗΡΑΚΛΕΑ  
ΕΥΤΥΧΩΤΩΙΔΙ  
ΩΑΝΔΡΙΜΝΗΜΗΣ  
ΧΑΡΙΝ Ϙ  
ΚΑΙΕΤΗΖΩΣΑ  
ΑΥ

Cippe à la porte Kalamari. Le supplément ΑΥ est un exemple de faute corrigée.

Ἐρεννία Ἡράκλε[ι]α Εὐτύχῳ τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ μνήμης χάριν καὶ ἑαυτῇ Ζῶσα.

57.

ΜΑΝΤΩΣΟΥΔΙΩ  
ΤΩΑΝΔΡΙΕΚΤΩΝ  
ΕΚΕΙΝΟΥΕΚΕΙΝΩ  
ΚΑΙΕΑΥΤΗΖΩΧΗ

Cippe orné de deux mains coupées, actuellement dans la cour de la mosquée de Limâm-Pacha, près de la porte d'Or.

Μαντῶ Σουδίῳ τῷ ἀνδρὶ ἐκ τῶν ἐκείνου ἐκείνω καὶ ἑαυτῇ ζώσῃ.

58.

ΙΟΥΛΙΑ  
 ΤΡΥΦΕΡΑ  
 ΣΥΠΟΡΙΑ  
 ΤΗΑΔΕΛΦΗ  
 ΜΝΗΜΗΣ  
 ΧΑΡΙΝ  
 ————  
 ΓΟΡΕΤΟΥΣ  
 ΣΕΒΑΣΤΟΥ

Cippe à la porte Kalli-Koulé. Hauteur, 1<sup>m</sup>,20; largeur, 0<sup>m</sup>,43.

Ἰουλία Τρυφέρα (Ε)ὑπορία τῇ ἀδελφῇ μνήμης χάριν· γορ έτους Σεβασ-  
 τοῦ.

L'an 173 d'Auguste = 143 de J. C. La date est écrite en on-  
 ciale et semble ajoutée après coup.

59.

ΕΤΟΥΣΑΖΡΑΠΟΛΛΩ  
 ΝΙΩΑΡΤΕΜΑΤΩΚΑΙΜΑ  
 ΖΙΜΩΘΕΣΣΑΛΟΝΙΚΕΙ  
 ΕΥΤΥΧΟΣΜΑΖΙΜΟΣΚΑΙ  
 ΣΕΚΟΥΝΔΑΟΙΘΡΕΠΤΟΙ  
 ΤΟΝΒΩΜΟΝΜΝΕΙΑΣΧΑ  
 ΡΙΝΥΔΡΟΣΚΟΠΗΣΑΝΤΑ  
 ΚΑΙΙΕΡΗΤΕΥΣΑΝΤΑΔΙΟΝΥ  
 ΣΟΥΚΑΙΕΤΕΡΑ.Υ.Η...  
 ...ΥΠΗΡΕΤΗΣΑΝΤ.  
 .....ΕΤΘ.....

Cippe dans une maison particulière, près d'Eski-Djouma.

M. Heuzey l'a copiée d'une manière plus complète et publiée  
 sous le n° 113. Je la reproduis à cause de la variante ΜΑΖΙΜΟΣ  
 (l. 4). M. Heuzey a lu ΜΑΖΙΜΟΥ.

L'an 161 de Macédoine = 15 de J. C.

Voici la transcription de M. Heuzey :

έτους αξρ. Ἀπολλωνίῳ Ἀρτέμα τῷ καὶ Μαξιμῷ Θεσσαλονικεῖ Εὐτυχος  
 Μαξιμου καὶ Σεκουῦνδα οἱ Θρεπτοὶ τὸν βωμὸν μνείας χάριν ὑδροσκοπήσαντα  
 καὶ ἱερητεύσαντα Διονύσου, καὶ έτέρας ὑπηρεσίας ὑπηρετήσαντα, ζήσαντα  
 έτη νς.

60.

ΕΤϢC ΔΡ CΕΒΑCΤΟΥ

Κ·ΚΑΙΚΙΛΙΟC·ΚΟ  
CΜΟC·ΖΩΝ·ΕΑΥΤΩ  
ΚΑΙΡΟΥCΤΙΚΙΛΙΑ  
ΠΩΛΛΑ·ΤΗCΥΜΒΙΩ  
ΖΩCΗ·ΚΑΙ·Κ·ΚΑΙΚΙ  
ΛΙΩ·ΡΟΥCΤΙΚΙΛΙΩ  
ΚΟCΜΙΩΝΙ·ΥΙΩ  
ΕΦΗΒΕΥCΑΝΤΙ·  
ΜΝΗΜΗC·ΧΑΡΙΝ·

Cippe à la porte d'Or. Hauteur, 1<sup>m</sup>,30; largeur, 0<sup>m</sup>,60.

Έτους δ'ζρ Σεβαστοῦ. Κ. Καίλιος Κόσμος ζῶν ἑαυτῶ και Ρουστικιλία  
Πώλλα τῆ συμβίῳ ζώση και Κ. Καυιλίῳ Ρουστικιλίῳ Κοσμίωνι, υἱῶ ἐφη-  
βεύσαντι μνήμηc χάριν.

L'an 194 d'Auguste = 164 de J. C.

61.

ΑΚΚΤΙΑΒΑCΙΑΛΗΙΑΙΟΥ  
ΛΙΑCΕΒΙΡΑΤΗΙΔΙΑ  
ΜΗΤΡΙΚΑΙΕΑΥΤΗ  
ΖΩCΑ ΜΝΕΙΑC  
ΧΑΡΙΝ  
ΕΤΟΥC ΗΠΡ

Cippe à la porte Kalamari. Hauteur, 1<sup>m</sup>,00; largeur, 0<sup>m</sup>,39.

Αικτία Βασιλ(ι)α Ιουλία Σεβ(ή)ρα τῆ ἰδίῳ μητρι και ἑαυτῆ ζῶσα μνείας  
χάριν, ἔτους η'πρ.

L'an 188 de Macédoine = 42 de J. C.

62.

ΒΑΒΟΥΡΟC  
ΚΕΛCΟC·ΒΑ  
ΒΟΥΡΑΛΟΥ  
ΚΟΥΛΛΑΤΗ  
ΑΔΕΛΦΗΓΥ  
ΝΑΙΚΙΔΕΑΙΛΙ  
ΟΥΙΑΧΧΟΥΕ  
ΠΙΤΡΟΠΟΥΛΟΥ  
ΔΩΝΜΝΗΜΗC

ΧΑΡΙΝ



Cippe à la porte d'Or. Hauteur, 1<sup>m</sup>,56; largeur, 0<sup>m</sup>,43.

Βαβοῦρος Κέλσος Βαβούρα Λουκούλλα τῆ ἀδελφῆ, γυναικὶ δὲ Αἰλίου  
Ἰάχχου ἐπιτρόπου λούδων· μνήμης χάριν.

Il faut remarquer ce titre d'ἐπίτροπος λούδων, correspondant au  
*Curator ludorum*. Les combats de gladiateurs semblent n'avoir été  
introduits à Thessalonique qu'en l'an 143 de J. C. <sup>1</sup>

63.

ΣΕΖΤΙΑΝΜΑ  
ΣΙΜΑΝΤΗΝΘΥΓΑΤΕΡΑ  
Λ·ΣΕΖΤΙΟΣ·ΕΥΤΑ  
ΚΤΟΣ·ΚΑΙ·ΣΕΖΤΙΑ  
ΤΕΡΤΥΛΛΑ·ΚΑΙ·Λ·  
ΣΕΖΤΙΟΣ·ΟΥΙΤΑΛΟΣ  
ΟΘΡΕΨΑΣ·ΚΑΙ·ΕΑΥ  
ΤΟΙΣϷΖΩΣΙ

Cippe dans la même maison que le n° 59.

Publiée par M. Heuzey (n° 114) avec la variante ΟΥΙΤΑΛΙΣ.

64.

ΥΝΙΑΝΙΚΟΜ  
ΑΧΑΕΥ  
ΤΥΧΙΔΗ  
ΤΩΣΥΝΒΙΩ  
ΓΛΥΚΥΤΑ  
ΤΩΑΙΚΤΩΝ  
ΕΚΙΝΟΥΜ  
ΝΙΑ·ΧΑΡΙ  
ΝΑΝΔΡΙ  
ΤΩΧΙΟΝ  
·ΤΩΡΙΑ

Fragment de cippe encastré dans une des tours de la forteresse  
(troisième enceinte).

Ἰο]υνία Νικομάχα Εὐτυχιδῆ τῷ συνβίῳ γλυκυτάτῳ (ἐ)κ τῶν ἐκ[ε]ίνου  
μνία[s] χάριν ἀνδρὶ.....

<sup>1</sup> Cf. l'inscr. de la page 206.

65.

ΠΑΡΑΣΚΕΥ  
ΗΦΟΙΒΗ  
ΤΗΘΥΓΑ  
ΤΡΙΜΝΗ  
ΜΗΣΧΑΡΙΝ  
ΕΤΟΥΣ ΒΤ ΛΩΟΥ

Cippe à Kalli-Koulé.

Παρασκευή Φοίβη τῆ θυγατρὶ μνήμης χάριν, ἔτους βτ, Λώου.

L'an 302 de Macédoine = 156 après J. C.

Ce nom de *Παρασκευή* semble indiquer une origine chrétienne ou israélite.

66.

Λ·ΚΑΝΟΥΛΕΙΟΣ  
ΖΩΣΙΜΟΣΑΥΤΩΖΩΝ  
ΟΜΑΛΛΑΚΟΣ

ΚΑΙΚΑΝΟΥΛΕ  
ΙΑΠΟΤΑΜΙΛΑ  
ΤΗΑΠΕΛΕΥΘΕ  
ΡΑΚΑΙΕΥΕΡ  
ΓΕΤΙΣΗΜΝΗ  
ΜΗΣΧΑΡΙΝ  
ΕΤΟΥΣ ΓϞϚ

Cippe à la porte Kalli-Koulé. Hauteur, 1<sup>m</sup>,55; largeur, 0<sup>m</sup>,43.

Λ(ούκιος) Κανούλειος Ζώσιμος αὐτῶ ζῶν καὶ Κανουλεία Ποταμίλα τῆ ἀπελευθέρα καὶ εὐεργετίσ[σ]η μνήμης χάριν· ἔτους γζς.

Les mots *ὁ μαλακός*, gravés après coup, d'une autre écriture et en caractères peu profonds, ne seraient-ils pas une allusion aux mœurs corrompues de L. Canuléius?

L'an 293 de Macédoine = 147 de J. C.

67.

ΛΥΚΑ  
ΧΑΙΡΕ  
ΦΛΑΒΙΑΚΑΕΣΑΝΔΡΑ  
ΛΥΚΑΤΗΘΥΓΑΤΡΙ  
ΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝ

Cippe à la porte Kalli-Koulé.

Λύκα, χαῖρε. Φλαβία Κασσάνδρα Λύκα τῆ θυγατρὶ μνείας χάριν.

68.

ΗΡΩΙ  
ΠΑΤΡΟΒΙΩΤΩ  
ΓΛΥΚΥΤΑΤΩΤΕ  
ΚΝΩΕΤΩΝΕΙΚΟ  
ΣΙΠΕΝΤΕΦΟΡΤΟΥ  
ΝΑΤΟΣΚΑΙΠΕΤΡΩ  
ΝΙΑΜΝΗΜΗΣ  
ΧΑΡΙΝ  
ΚΑΙΕΑΥΤΟΙΣΚΑΙΤΟΙΣ  
ΙΔΙΟΙΣΖΩΣΙ

Cippe à la porte Kalamari. Cavalier thrace.

Ἡρωὶ Πατροβίῳ τῷ γλυκυτότῳ τέκνῳ ἐτῶν εἴκοσι πέντε Φορτουναῖτος  
καὶ Πετρωνία μνήμης χάριν καὶ ἑαυτοῖς καὶ τοῖς ἰδίοις ζῶσι.

69.

ΛΟΥΚΙΟΣ  
ΤΗΜΗΤΡΗΕΥΤΥ  
ΧΙΑΚΑΙΤΗΑΔΕΛ  
ΦΗΕΥΤΥΧΙΑΚΑΙ  
ΔΙΟΝΥΣΙΩΤΩΑΔΕΛΦΩ  
ΚΑΙΜΑΚΕΔΟΝΙΤΩΓΑ  
ΜΒΡΩΜΝΗΜΗΧΑΡΙΝ  
ΚΑΙΕΑΥΤΩΚΑΙΥΠΕΡΙΦΑΝΩΤΩΑΔΕΛΦΩ  
ΖΩΝ

Cippe à la porte Kalli-Koulé. (Communiquée par M. Hadji-Tho-  
mas.)

Λούκιος τῆ μητρ(ι) Εὐτυχία καὶ τῆ ἀδελφῆ Εὐτυχία καὶ Διονυσίῳ τῷ  
ἀδελφῷ καὶ Μακεδόني τῷ γαμβρῷ μνήμης χάριν, καὶ ἑαυτῷ καὶ Ὑπερ(η)φάνῳ  
τῷ ἀδελφῷ ζῶν.

Les iotacismes sont peut-être à mettre au compte du copiste.

70.

.....  
ΚΑΙΕΑΥΤΗΖΩΣΑΚΑΙΟΥΙΟΣΑΥΤΗ.ΖΩΝ...  
.....

Cavalier thrace.

au-dessous :

.....ΛΙΩ  
.....ΝΙΑΧΧΑΡΙΝ

Cippe à la porte Kalamari. Je l'ai revu depuis dans la cour du séraï.

.....καὶ ἐαυτῇ ζῶσα καὶ ὁ υἱὸς αὐτῆ[ς] ζῶν  
.....λίω.....μ]νίας χάριν.

71.

ΣΕΡΒΥΛΛΑ  
Λ ♡ ΑΡΡΟΥΝ  
ΤΙΩΗΡΑΚΛΑ  
ΤΩΙΔΙΩΑΝ  
ΔΡΙΚΑΙΕΑΥΤΗ  
ΖΩΣΑΜΝΗ  
ΜΗΧΑΡΙΝ  
ΕΤΟΥCΖΟC

Publiée par M. Heuzey (n° 115).  
Cippe dans la même maison que le n° 59.

72.

ΑΥΡΙΚΩΓΛΥ.....  
ΩΑΝΡΙΖΗΣΑΝΤΙ  
ΕΤΗΛΒ

Fragment de cippe dans la citadelle; 0<sup>m</sup>, 12 sur 0<sup>m</sup>, 25. (Communi-  
quée par M. Hadji-Thomas.)

... αυρικω γλυ[κυτάτ]ω ἀ[ν]δρι ζήσαντι ἔτη λβ̄.

73.

ΝΙΚΟΛΑΟC  
ΕΡΜΟΓΕΝΙ  
ΤΩΠΑΤΡΙΤΕ  
ΟΝΩΤΙΚΕ  
ΖΩCΗΤ  
ΗΜΗΤΡΙΜΝΙ  
ΑCΧΑΡΙΝ.  

---

ΓΤΟΥCΖΗΡCΕΒΑCΤΟΥ  
ΤΟΥΚΑΙΠ

Cippe à la porte Kalli-Koulé.

Νικόλαος Ἐρμογέν[ε]ι τῷ πατρὶ τε(θ)νώτι κ(αι) ζώση τῇ μητρὶ, μνίας  
χάριν· (ἐ)τους ζζρ Σεβαστοῦ τοῦ και (γιτ).

Les deux lettres ΙΠ ne donnent aucun nombre, mais la faute s'explique facilement. Il y a 116 ans entre les deux ères : l'an 197 d'Auguste équivaut donc à l'an 313 de l'ère anonyme; on aura remis au lapicide un texte où figurait cette date : 313 = ΓΙΓ. L'ouvrier malhabile, qui avait déjà écrit plus haut un Γ pour un Ε, aura lu ΙΠ, confusion assez facile.

L'an 197 d'Auguste = 313 de Macédoine = 167 de J. C.

74.

ΟΥΑΡΕΙΝΙΑΥΓΙ  
ΝΗΛΕΖΑΝΔ...  
ΤΩΤΕΚΝΩΖΗCΑΝ  
ΤΙΕΤΗ·ΙΗ·ΚΑΙΕΠΙ  
ΚΤΗΤΩΖΗCΑΝΤΙΕ  
.Γ.ΚΑΙΕΑΥΤΗΖΩCΑ

Cippe dans la même maison que le n° 59.

Οὐαρεινία Ὑγ[ε]ῖνη Ἀλεξάνδ[ρω] τῶ τέκνω ζήσαντι ἐτη ἡ, καὶ Ἐπικτήτῳ  
ζήσαντι ἐ[τη...] γ', καὶ ἑαυτῇ ζῶσα.

75.

ΕΠΠΙΑΝ·ΘΑ  
ΛΑΜΗΝ·Λ·ΕΠΠΙ  
ΟC·ΘΑΛΛΟC·ΚΑΙ  
CΕΡΟΥΙΛΙΑCΑ  
ΒΕΙΝΑΤΗΝΘΥ  
ΓΑΤΕΡΑ

Cippe dans une maison particulière, un peu plus bas que l'église Saint-Démétrius. C'est le n° 2 de M. Vidal-Lablache. Le nom écrit ΘΑΛΛΟC (ligne 3) doit probablement se lire ΘΑΛΛΟC.

76.

ΜΑΡΚΩΙ  
ΚΑΣΣΙΩΙCΕ  
ΟΥΗΡΩΙΠΑ  
ΠΙΑΠΡΕCΒΥ  
ΤΕΡΩϷ  
ΚΑΣΣΙΟΙ  
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC  
ΚΑΙΔΑΜΑΛΙC

Cippe à la porte Kalli-Koulé. Hauteur, 2 mètres; largeur, 0<sup>m</sup>,85.  
(Communiquée par M. Hadji-Thomas.)

Μάρκωι Κασσίωι Σεουήρω Παπία πρεσβυτέρω. Κάσσιοι Ἀλέξανδρος καὶ  
Δάμαλις.

Stèles.

77.

ΤΙΜΟΤΗΛΩΙΔΑΦΝΑΙΟΥΗΡΩΙ

Stèle carrée, de 60 centimètres de côté, dans la cour du consulat de France.

Τιμοζήλω Δαφναίου ἥρωϊ.

Au-dessous, banquet funèbre. La cinquième lettre de l'inscription est d'une forme singulière : faut-il lire Z ou CT ? Comme le monument est assez ancien, j'ai cru devoir lire Z, en attribuant à une erreur du lapicide cette transformation du I en un D renversé.

78.

ΓΑΙΟΣ· ΙΟΥΛΙΟΣ  
ΣΕΚΟΥΝΔΟΣ  
ΠΡΙΜΩΤΩΙΔΙ  
ΩΤΕΚΝΩΙ  
ΜΝΗΜΗΣ  
ΧΑΡΙΝ ♡

Stèle à la porte Kalli-Koulé.

Γάιος Ιούλιος Σεκουῦνδος Πρίμω τῶ ἰδίῳ τέκνωι μνήμης χάριν.

79.

ΓΑΙΟΣΤΡΕΙΒΩΝΙΟΣ  
ΧΑΙΡΕΧΑΙΡΕΚΑΙΣΥΤΙΣ

Fragment de stèle à la porte Kalamari. Largeur, 0<sup>m</sup>,38; épaisseur, 0<sup>m</sup>,05.

Γάιος Τρειβώνιος. — Χαῖρε. — Χαῖρε καὶ σὺ τίς [ποτ' εἶ].



Stèle dans la cour du séraï. Hauteur, 1<sup>m</sup>,20; largeur, 0<sup>m</sup>,70; épaisseur, 0<sup>m</sup>,20.

Au-dessus de la première ligne on distingue la partie inférieure d'un bas-relief : une table à trois pieds, de chaque côté un personnage en robe traînante. Les corps sont coupés au-dessous de la ceinture. C'est sans doute un banquet funèbre.

On peut rapprocher cette inscription du numéro 87 de M. Heuzey<sup>1</sup>. Les formules sont les mêmes et les noms thraces présentent quelque analogie, par exemple *Dydigis* (au génitif) avec *Tauzigis*.

83.

ΗΣΥΝΗΘΕΙΑ·ΤΩ  
ΝΠΟΡΦΥΡΟΒΑΦ  
ΩΝΤΗΣΟΚΤΩ  
ΚΑΙΔΕΚΑΤΗΣ  
· ΜΕΝΙΠΠΟΝΑΜΙΟΥ  
ΤΟΝΚΑΙΣΕΒΗΡΟΝ  
ΘΥΑΤΕΙΡΗΝΟΝΜΝΗΜΗΣ  
ΧΑΡΙΝ

Stèle à la porte Kalli-Koulé.

Ἡ συνήθεια τῶν πορφυροβάφων τῆς ὀκτωκαιδεκάτης Μένιππον Ἀμ[μ]ίου τὸν καὶ Σεβῆρον Θυατειρητὸν, μνήμης χάριν.

Il est question, dans les *Actes des Apôtres*, d'une femme nommée *Lydia*, originaire de Thyatires et marchande de pourpre à Philippes. Ce fut la première personne que convertit saint Paul dans cette cité. Καί τις γυνή ὀνόματι Λυδία πορφυρόπωλις πόλεως Θυατείρων σεβομένη τὸν Θεόν κ.τ.λ.<sup>2</sup>.

84.

ΗΝΗΘΕΙΑ  
ΠΕΡΙΑΛΕ  
ΟΝΔΙΟΣ  
ΟΥΑΡ

Fragment à la porte Kalli-Koulé. — 46 centimètres sur 33.

[ἡ συ]νήθεια [τῶν] περὶ Ἀλέ[ξανδρ]ον Διοσ...

<sup>1</sup> *Mission de Macédoine*, p. 152.

<sup>2</sup> *Act.* XVI, 14.



*Monuments funéraires de formes diverses ou indéterminées.*

Les deux inscriptions suivantes paraissent avoir été gravées sur des frises de chapelles funéraires ou *héroa*.

85.

ΙΔΙΑΛΥΣΙΜΑΧΟΥ  
ΩΗΡΩΙ·ΤΩΤΕΚΝΩ

Fragment prismatique provenant des démolitions de la porte Kalamari. Longueur, 1<sup>m</sup>,60; largeur, 0<sup>m</sup>,31.

.....*ἰδία Λυσιμάχου*.....*ῶ ἥρωϊ τῶ τέκνῳ.*

86.

ΑΝΝΙΑΠΡΟΚΛΑ·ΑΝΝΙΟΥΦ  
ΚΑΣΣΙΑΝΟΥ  
ΙΕΡΕΙΑ ΑΥΓΟΥΣ

Fragment de même forme et de même provenance que le précédent. Longueur, 1<sup>m</sup>,35; largeur, 0<sup>m</sup>,21.

*Ἀννία Πρόκλα Ἀννίου Φ*.....*Κασσιανοῦ*  
*ἱέρεια Αὐγούσ[του].*

Dans l'inscription n° 1 nous avons vu qu'il y avait à Thessalonique un temple d'Auguste distinct du temple de Rome et des Augustes que l'on trouvait dans toutes les villes un peu importantes. Annia Procla a pu être appelée *ἱέρεια*, soit parce qu'elle exerçait elle-même le sacerdoce, soit, ce qui est plus probable, en qualité d'épouse du prêtre d'Auguste.

La forme des lettres indique une assez bonne époque.

87.

Γ ♡ ΜΑΚΛΩΝΙΟΣΜΑ  
ΖΙΜΟΣΠΑΡΑΜΩΝΩ  
ΤΩΕΙΔΕΙΩΑΙΤΑΙΡΩ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

Fragment dans le pavé de la cour de l'église Saint Mennas.

*Γάιος Μακλώνιος Μάξιμος Παραμ(ό)νω*  
*τῶ (ἰ)δ(ι)ῶ (ἔ)ταίρω, μνήμης χάριν.*

On a une autre inscription de Thessalonique où se trouvent mentionnés des *ἔταιροι* (Le Bas, n° 1356).

88.

ΑΚΥΛΑΣ

ΚΛΗΠΙΑ

ΡΕ

Deux petits fragments de la même inscription, dans les démolitions de la porte Kalamari.

Ἀκύλας [Ἄσ]κληπιά[δου χαί]ρε.

89.

ΜΕΡΕΝΤΙΟΣ·Τ...

ΣΟΣ·ΕΡΕΝΝΙΑΕ....

ΗΕΑΥΤΟΥ

ΡΙ

Fragment de même provenance que le précédent.

Μ. Ἐρέν(ν)ιος Τ.....σος Ἐρεννία Ε.....[τ]ῆ ἑαυτοῦ [ῥ]μητ]ρί.

90.

ΥΛΙΑΛΟΓΙ

ΤΗΓΥΝΑΙ

Fragment qui forme le seuil d'une porte dans le quartier Skil-Oulé, auprès de l'école hellénique. Les lettres ont 0<sup>m</sup>,20 de hauteur.

.....Ἰο]υλία Λογι.....τῆ γυναι[κί.

91.

ΕΜ.....ΠΑ.ΟΔΕΙΤΕΑΥ.....

Fragment dans un escalier du Fétié-tékié, près de Saint-Dmitri. La mosquée de ce tékié est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Nestor.

.....πα[ρ]οδεῖτ(αι)

92.

ΒΙΩΖ  
Τ Ε

Fragment dans la bâtisse du corps de garde, à la porte du Vardar.

.....τῆ συμ]βίω ζ[ησάση.....

93.

Α//ΤΙC//ΔΙΟCΟΡΙΔΗΤΩΑΝΔΡΙ  
ΚΕΛΤΗ // ΝΙΩCΧΕΙΕ//  
// Ι // ΕCΥΤΙCΠΟΤΙ

Fragment, au lieu appelé Psaratika. Longueur, 0<sup>m</sup>,55; largeur, 0<sup>m</sup>,20. (Communiquée par M. Hadji-Thomas.)

..... Διοσ[κ]ορίδη τῷ ἀνδρι  
κ[αί] ἐα[υτῆ].....  
..... Χα]ί[ρε και] σὺ τίς ποτ' [ε]ί.

94.

ΚΑΡΙΤΜΑΚΑΙΤΑΤΕΚΝΑ  
ΣΤΟΛΩΤΩΑΝΔΡΙΚΑΙΤΩ  
ΑΔΕΛΦΩΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

Communiquée par M. Hadji-Thomas, qui l'a vue dans la cour du séraï. Au-dessus, bas-relief qui représente six personnages, la mère et ses enfants. « Ἐξ ἀνάγλυφα μητρὸς καὶ παιδῶν. » C'est sans doute une scène d'adieu.

Le premier nom n'est pas bien indiqué. On connaît les formes Καρτιλία, Καρμινία; mais peut-être avons-nous ici un nom nouveau.

Καριτ... καὶ τὰ τέκνα Στόλω τῷ ἀνδρι καὶ τῷ ἀδελφῷ μνήμης χάριν

*Fragments indéterminés.*

95.

ONT  
ENO  
TE  
KEI  
ΙΣΙ

Dans une poterne du mur nord de la forteresse, à l'extérieur.  
Ce fragment a pu faire partie d'un sarcophage.

96.

ΕΔΕΙΑΙ  
ΙΜΙΧΘΗ  
ΟΝ  
ΥΚΑΛΛΙΡΥΤΩΙ

Fragment dans le pavé de la rue, près Sarali-Djami. Il semble avoir fait partie d'une inscription en vers dont on ne distingue qu'un mot, *καλλιρύτω*, à la dernière ligne.

97.

ΕΚΤΟΥΠΕΡΙΣΣΕΥΣΑΝ  
ΤΟΣΕΙΤΙΣΕΚΙΟΜΙΛΙΣ  
ΕΤΟΥΣ ΝΕ

Fragment de stèle, de 0<sup>m</sup>,25 de large sur 0<sup>m</sup>,12, dans un escalier du tékié des derviches tourneurs, hors la porte Neuve.

...ἐκ τοῦ περισσεύσαντος εἰ τις.....ἔτους ΝΕ.

Ce chiffre serait-il une date? Alors il faudrait lire ΝΣ, car en Macédoine les dates sont toujours écrites de droite à gauche. On aurait ainsi l'an 250 de Macédoine, correspondant à 102 de J. C. Je dois noter qu'il y a quelque incertitude sur la lettre qui suit N.

98.

ΟΡΙΑΕΚ  
ΤΩΝ  
ΙΩ

Fragment dans l'escalier du khan, près de la porte du Vardar. Dans la cour de ce khan on a trouvé récemment un mur avec des peintures décoratives assez simples, mais antiques.

99.

.....Ν.ΚΕΙ.ΛΩΝ....  
.....ΛΙΟΣ.....  
Μ.ΚΕΙΛΙΟΣΕΠΑΓΑ...  
ΤΟ.ΙΟΣΔΙΟΣ.....  
.....ΛΙΟΘΑΛ.....  
Μ.ΕΡΕΝΝΙΟ.....  
.ΑΝΝΙΟΣ.....  
.....  
.....  
.....

Fragment dans un escalier du Zendân-Tékié. Les lettres sont presque toutes usées par le frottement.

.....Μ. [Ἀ]κειλιος Ἐπάγα[θος  
.....  
.....  
Μ. Ἐρέννιο[s].  
...Ἄννιος.

On dirait une liste de personnages.

100.

ΠΟΛΥΧ

Fragment d'inscription monumentale encastrée dans un mur de fontaine, à la porte Kalamari.

101.

ΣΓΑΙΣ

Fragment, en beaux caractères, dans le corps de garde de la porte du Vardar.



τ(ου) βασιλικού (πρωτο)σπαθαρίου κ(αι) . . . . . Βαρδίας κ(αι) τῆς  
 συνβίου αὐτοῦ Μαρίας κ(αι) τῶν τέκνων αὐτῶν Νικηφό(ρου), Ἄννης κ(αι)  
 Κατακαλῆς, μηνὶ Σεπτεμβρίῳ ἰνδ(ικτιῶνος) ἰϛ̅, ἔτει ςϕλζ +

« Ce lieu, autrefois profane, a été consacré en un temple splendide de la Mère de Dieu par Christophe Bardias très-illustre protospathaire et . . . . . impérial, par son épouse Marie et leurs enfants Nicéphore, Anne et Katakali, au mois de septembre de l'indiction douzième, an 6537. »

La date nous reporte à l'année 1028 de notre ère et non 1029 comme le dit M. Kirchhoff, puisque l'indiction et l'année commencent à Constantinople avec le mois de septembre. Constantin XI était encore empereur de Constantinople : il mourut le 11 novembre de cette même année.

Il n'y a de difficulté que dans le mot qui suit (πρωτο)σπαθαρίου et qui doit représenter un titre, jusqu'à présent inconnu, de la cour impériale byzantine : on lit bien καταπονολαγου : mais il faut tenir compte des abréviations possibles. Le nom propre Κατακαλή est encore en usage à Salonique.

104.

ΠΑΤΡΙΑΡΧΗΣ  ΚΑΙΚΤΗΤΩΡ

(Corp. I. Gr. n° 8834, d'après Texier, *Descr. de l'Asie Min.* t. III, p. 68.)

πατριάρχης καὶ κτήτωρ.

Sur le linteau de la porte principale de l'église des Douze-Apôtres, (mosquée Sôuk-Sou). L'espace martelé au milieu contenait probablement une croix ou un autre emblème chrétien que les Turcs auront fait disparaître.

Texier, après avoir reproduit cette inscription, ajoute : « Les dossierets des colonnes portent des monogrammes où ces mots sont

répétés : un troisième monogramme ainsi conçu  $\begin{matrix} \text{N} \\ \Phi\Omega\text{N} \\ \text{I} \end{matrix}$  contient

sans doute le nom du fondateur, mais on ne saurait le lire avec certitude. » Je regrette de n'avoir pas remarqué moi-même ces « monogrammes. » Quant au mot qui arrête Texier, il n'y a aucun doute : il faut lire Νίφων. Cela étant, de quel Niphon est-il question ? S'il était sûr que ce mot ΝΙΦΩΝ soit le nom du personnage qualifié de

πατριάρχης et de κτήτωρ il faudrait choisir entre les deux Niphon patriarches de Constantinople : Niphon I<sup>er</sup>, de 1312 à 1315, et Niphon II, sous le règne de Bajazet (1481-1512); et alors nous n'aurions pas le nom du fondateur de l'église, mais celui d'un restaurateur, car, à en juger par le style, elle est certainement antérieure au XIV<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

105.

ΗΝΑΟCCEΒΑCΜΙΟC ΤΟΥΕΝΑΓΙΟΙC  
ΙΗΜΩΝΚΑΙΑΡΧΗΕΠΙCΚΟΠΗΚΩΝCΤ

*Corp. I. Gr. n° 8833*, d'après Texier qui semble n'en avoir copié que le quart. Deux fragments de frise, l'un de 2 mètres, l'autre de 2<sup>m</sup>,20, encastrés dans l'escalier qui descend à la basilique de Saint-Démétrius quand on y pénètre par l'atrium. Les lettres sont en relief sur une bande en creux : elles ont 10 centimètres de hauteur.

D'où viennent ces fragments? On ne saurait le dire avec certitude, car dans le même escalier figure une inscription funéraire païenne qui a dû être apportée de loin. Il y a eu beaucoup de démolitions à cet endroit. L'atrium de l'église a en partie disparu; il n'en reste guère qu'une petite cour où se voit la fontaine traditionnelle.

L'expression τοῦ ἐν ἁγίοις [πατρὸς] ἡμῶν καὶ ἀρχ(ι)επισκόπου Κωνσ[αντινουπόλεως] semble au premier abord désigner le saint auquel était dédiée l'église dont il est question : ναὸς σεβάσμιος. Nous connaissons par les auteurs byzantins les noms d'un certain nombre d'églises de Thessalonique<sup>2</sup> : aucune n'est dédiée à un saint qui ait été archevêque de Constantinople<sup>3</sup>. Il en est un pourtant, qui aurait eu droit d'être honoré à Thessalonique; c'est saint Paul qui, né dans cette dernière ville, fut élu archevêque de la cité impériale sous le règne de Constant et de Constance, souffrit la per-

<sup>1</sup> Voy. les dessins dans Texier et Pullan, *Architecture byzantine*, Londres, 1864, in-fol.

<sup>2</sup> Voy. Tafel, *De Thessalonica ejusque agro dissertatio geographica*, Berlin, 1839.

<sup>3</sup> Je restitue Κωνσ[αντινουπόλεως] qui me semble indiqué par la marche de la formule : à la rigueur on pourrait rétablir Κωνσ[αντινου] et y voir le nom d'un archevêque de Thessalonique : il serait étrange cependant qu'en parlant d'un évêque défunt on eût omis le nom de son siège épiscopal.



sécution de la part des ariens, fut obligé de s'enfuir à Rome, puis rétabli, puis exilé de nouveau en Arménie où les ariens l'étranglèrent pendant qu'il célébrait le saint sacrifice. Toutefois, il est impossible qu'il s'agisse ici de lui, car on n'aurait pas manqué de mettre son titre de martyr avant la mention de sa dignité archiépiscopale.

106.

... ΠΑΣΑΝΑΝ . . . . .  
 ... ἸΑΝΑΝΕΟΥΡ . . . . .  
 ... ΠΕΡΟΣΣΕΒΑΣΤΟΣ ΔΕΥΚΟΡ . . . . .  
 ... ΚΑΙ ΓΑΡ ΤΕΛΩΝ ΦΡΟΥΡΑΡΧ . . . . .  
 ... ΕΔΕΞΙΟΥΤΑΙΣ ΥΜΦΥΛΑΚ . . . . .  
 ... ΧΕΙ ΓΑΡ ΕΝ ΤΟ ΤΟΝ ΜΕΓ . . . . .  
 -----  
 ΕΤΟΥΣ ς Ψ ς Β.

Dans le pavé du portique extérieur de l'église Saint-Élie (mosquée Sarali-Djamissi). La pierre est brisée à droite et à gauche : de plus la fin des deux premières lignes est engagée sous un pilier en bois. Longueur, 0<sup>m</sup>,40; hauteur, 0<sup>m</sup>,42.

L'an du monde 6792 correspond à 1284 de J. C. L'empire grec était entre les mains d'Andronic II.

*Inscriptions des remparts de Thessalonique.*

Cousinéry (*Voy. en Macédoine*, t. I, p. 268) a publié une inscription qu'il dit avoir copiée dans les souterrains de la mosquée *Eski-Djouma*. Elle a rapport à la restauration des murs d'une ville, exécutée sous l'empereur Zénon en l'an 512, indiction XIV. Tafel<sup>1</sup> la reproduit et la commente, en y joignant une lettre de Bœckh qui se montre très-perplexe sur la valeur de ce texte, et cela pour deux raisons : d'abord parce qu'une inscription absolument semblable a été trouvée en Crimée et publiée par plusieurs auteurs avec l'indication de cette provenance<sup>2</sup>; ensuite parce qu'il est difficile de trouver une ère qui satisfasse aux trois conditions de date : règne de Zénon, année 512, indiction XIV. Dans le *Corpus*, Bœckh

<sup>1</sup> P. 178.

<sup>2</sup> Pallas, *Bemerkungen auf einer Reise, etc.* Vol. II, Lips. 1801, p. 73. — De Waxel, *Recueil de quelques antiquités, etc.* Berlin, 1803, p. 7. — Clarke, *Travels*, t. I, p. 507. — Whittington, *Walpole's travels*, p. 586. — Raoul-Rochette, *Antiq. gr. du Bosphore Cimmérien*, pl. IX, n° 5.

revient<sup>1</sup> sur ce sujet et démontre que le monument ne peut, en aucune façon, appartenir à Thessalonique. C'est d'ailleurs en vain que nous l'avons cherché dans la mosquée Eski-Djouma. Quoi qu'il en soit, les murs de la ville portent dans leur construction des renseignements certains sur leur date.

Nous avons dit plus haut qu'ils sont construits en moellons gris de petite dimension, interrompus tous les deux ou trois mètres par des assises de briques, posées à plat, à raison de quatre rangées de briques superposées; aux angles des murs ces assises sont plus rapprochées. Les briques sont carrées, d'un pied de côté environ. Or la même disposition et les mêmes matériaux se retrouvent dans la grande église ronde de Saint-Georges, située près des remparts, un peu au nord de la porte Kalamari. Les deux constructions peuvent donc être considérées comme de la même époque. D'un autre côté, les mosaïques de Saint-Georges<sup>2</sup> témoignent d'un art encore dirigé par de bonnes traditions. Certains détails sont comparables à ce qui reste des mosaïques du v<sup>e</sup> siècle que conserve le baptistère de Saint-Jean de Latran, à Rome. La forme elle-même de l'église, complètement circulaire, dénote une période antérieure à Justinien et au grand mouvement architectural qui suivit l'érection de Sainte-Sophie de Constantinople. Il y a à Salonique une église qui porte ce même nom de Sainte-Sophie, reproduit en plus petit le plan de la basilique impériale, et fut, d'après la tradition, bâtie par les mêmes architectes. La comparaison est donc facile, et pourrait s'étendre jusqu'aux mosaïques, s'il était sûr que les mosaïques de Sainte-Sophie sont contemporaines de l'édifice. Il en résulte que les murs, ou plutôt la partie des murs qui présente un appareil semblable à celui de Saint-Georges doit être considérée comme antérieure à Justinien, et probablement de la fin du v<sup>e</sup> siècle. Aussi bien, Procope ne mentionne pas Thessalonique<sup>3</sup> parmi les villes de Macédoine dont Justinien fit relever ou réparer les remparts.

Il est communément admis que la ligne actuelle des fortifications de Salonique, c'est-à-dire l'enceinte byzantine, suit à peu de chose

<sup>1</sup> *Corpus insc. gr.* t. II, p. 90, 998; t. IV, n° 8621.

<sup>2</sup> Voy. ces mosaïques reproduites en chromolithographie dans l'ouvrage de Texier et Pullan, *Archit. byz.*

<sup>3</sup> *De ædif.* IV, 4.

près le tracé de l'enceinte antérieure ou hellénique. Il paraît que celle-ci était assez faible, car Cicéron nous apprend<sup>1</sup> que, lors d'une invasion de barbares thraces, les habitants, désespérant de la défendre, s'étaient réfugiés dans la citadelle, ce que nous ne les voyons jamais faire pendant les sièges nombreux qu'ils eurent à soutenir au moyen âge. J'ai fait le tour des remparts actuels, dans l'espoir de retrouver quelque débris d'une époque plus ancienne. Dans le mur E. de la citadelle, à une centaine de mètres de la porte Yédi-Koulé, on voit une sorte d'angle de construction antique, enclavé dans le mur byzantin : il est formé de grandes pierres blanches, de 60 centimètres de hauteur, à double bossage : ces pierres semblent encore en place. On en voit de semblables, mais hors de place, dans le mur qui limite la citadelle du côté de la ville.

Vers le nord-ouest de l'enceinte, en descendant vers la porte Neuve et le tékié des derviches tourneurs, certaines parties du rempart, tours et courtines, sont entièrement en briques, et présentent une ordonnance remarquable. D'abord un soubassement, puis deux ou trois rangées d'arceaux séparés par des corniches. Parmi ces arceaux les uns étaient originairement ouverts, quoique postérieurement bouchés avec de la maçonnerie de rapport, les autres aveuglés dès le principe avec un appareil de briques qui laisse au milieu apercevoir la figure d'une croix +. En d'autres endroits l'aveuglement des arceaux est obtenu au moyen de briques disposées en treillis. Un peu plus loin les arceaux continuent, mais le moellon gris reparait dans les parties droites de la construction. Dans quelques arceaux on remarque des meurtrières.

Cette partie des remparts où la brique est plus largement employée semble un peu plus ancienne que le reste. D'ailleurs je n'ai remarqué nulle part, à l'intérieur ni à l'extérieur, ces dispositions savantes que l'on retrouve par exemple dans les murs de Rome, et particulièrement dans la partie entre Sainte-Croix-en-Jérusalem et Saint-Jean de Latran. Les tours en saillie forment un angle aigu ou un rectangle ouvert en dedans, sans aucune ouverture sur le dehors.

Nous avons retrouvé trois inscriptions sur les remparts de Thessalonique :

<sup>1</sup> *De provinc. consul. 2.*

107.

ΣΒΕΝΙΜΑΝΟΝΗΛΑΤΟΝΚΙΟΑΤΙΣΤΟΝΔΕΣΠΟΤΟΝ  
 ΗΓΕΙΙΟΕΤΟΝΔΕΠΝΙΟΓΟΝΑΥΤΩ ΤΕΙΧΟΙΙΙ  
 ΓΕΩ ΙΟΓΙΟΣΔΟΝΖΑΠΟΚΑΝΚΟΣΕΚΒΑΒΙΩΝ Ν  
 +ΣΒΕΝΕΙΜΑΝΟΝΗΛΑΤΟΝΚΙΟΑΤΙΣΤΟΝ +

*Σθένει Μανουήλ τοῦ κρατίστου δεσπότου  
 ἤγειρε τόνδε πύργον αὐτῷ τειχ[ίω] ?  
 Γεώργιος δούξ Ἀπόκαυκος ἐκ Βάθρων·  
 σθένει Μανουήλ τοῦ κρατίστου.*

Ce texte occupe une longueur de 6 mètres environ, à 7 ou 8 mètres du sol, sur une tour située vers le nord de la citadelle, à l'extérieur, en descendant, un peu avant le changement d'appareil signalé plus haut. Elle est formée de briques posées de champ et enclavées dans la maçonnerie : c'est ce qui explique les formes anguleuses des lettres. Les O sont obtenus à l'aide de bouts de tuyaux qui présentent leur tranche, les P sont formés d'un I et d'un O juxtaposés. Ce procédé est assez en usage en Orient. Je l'ai rencontré plusieurs fois dans les monastères du mont Athos, par exemple dans l'inscription du clocher de Vatopédi où on lit ces vers :

*Κάδωνας ἀνω λαμπρὸν ἠχοῦντας φέρει  
 πιστοὺς καλοῦντας πρὸς Θεοῦ ὑμνωδίαν.*

Quels sont les personnages nommés dans l'inscription de Thessalonique? Pendant la dernière période de l'empire byzantin Thessalonique fut souvent la résidence des puînés de la famille impériale qui prenaient le titre de *despote*. Mais ce n'était qu'une qualification honorifique, et il ne faudrait pas songer à un fief gouverné d'une manière indépendante sous la suzeraineté de l'empereur de Constantinople, comme au temps de Boniface, roi de Thessalonique et vassal de Baudouin, empereur latin. Il y a eu pourtant un Manuel qui, avec le titre de despote, a exercé à Thessalonique une autorité effective et indépendante, c'est Manuel, frère de ce Théodore d'Épire qui en 1222 renversa le royaume latin de Thessalonique, s'y installa, prit le titre d'empereur, et tomba en 1230 entre les mains du roi des Bulgares Asan, qui lui fit crever les yeux. Manuel, échappé au désastre de son frère, rentra dans Thessalonique et la gouverna pendant deux ans avec le titre de despote qu'il tenait de Théodore (1230-1232); on a de lui plusieurs mé-

dailles<sup>1</sup>. Quant au duc Georges Apocauque, inconnu d'ailleurs, il doit être de la même famille que le fameux Alexis Apocauque, célèbre au siècle suivant.

En présence d'une date certaine il est intéressant d'étudier la construction sur laquelle elle est placée. Or la tour de Manuel, les tours voisines et les courtines qui les relieut ne présentent qu'un mélange confus de briques et de moellons, sans assises régulières, d'un caractère bien postérieur aux parties que nous avons décrites plus haut.

Ce n'est pas du reste le seul point de l'enceinte qui ait été refait d'une manière plus ou moins tumultuaire. Depuis Zénon, jusqu'à l'insurrection de 1821, les murs de Thessalonique ont été souvent retouchés. Certaines parties, comme la grosse tour de l'Est, auprès de la porte Yédi-Koulé, présentent un amas confus de moellons, de fragments de tombeaux juifs ou chrétiens, où l'on pourrait relever des morceaux intéressants. Les portes démolies du Vardar, de Kalli-Koulé, de Kalamari, la porte d'Or, étaient formées d'une masse de débris antiques; on peut voir encore à la porte Neuve un échantillon de ces bizarres constructions. Le linteau de la porte intérieure est une colonne cannelée que l'on ne s'est pas donné le temps d'équarrir : les tours qui la flanquent sont un véritable fouillis de frises, d'architraves, de colonnes, de chapiteaux, etc.

Sur un des chambranles de la porte Yédi-Koulé nous avons relevé l'inscription suivante qui porte une date précise :

108.

ΑΝΗΓΕΡΘΗΝΗΠΑΡΘ  
 ΣΑΠΥΛΗ'ΟΡΙΣΜΩΤΗΣ  
 ΚΡΑΤΑΙΑΣΚΑΙ ΑΓΙΑΣΗΜ  
 ΚΥΡΙΑΣΚΑΙ ΔΕΣΠΟΙΝΗΣ  
 ΚΥΡΑΣ ΑΝΝΗΣΗΣ ΠΑΛΑΙ  
 ΟΛΟΓΙΝΗΣ ΥΠΗΡΕΤΗΣ ΑΝΘ  
 ΚΑΤΡΟΦΥΛΑΚΟΣ ΤΩ ΧΥΜΩ  
 ΘΚΟΜ ΤΩ Θ ω  
 — — — — —

<sup>1</sup> Sabatier, *Descr. gén. des monnaies byzantines*, t. II, p. 303.

Ἀνηγέρθη (η) ἡ παροῦσα πύλη ὀρισμῶ τῆς κραταιᾶς καὶ ἀγιάς ἡμῶν κυ-  
ρίας καὶ δεσποίνης κυρᾶς Ἄννης τῆς Παλαιολογίνης· ὑπηρετήσαντος κα-  
στροφύλακος..... ἐν] τῷ ,ζωξγ' [ἔτει] ἰνδ(ικτιῶνος) θ'.

Publiée inexactement dans le *Corpus*, n° 8760, d'après une copie de Prokesch.

Je me suis assuré, en examinant minutieusement la pierre, que la première lettre de la dernière ligne ne pouvait être qu'un ξ, et la suivante qu'un γ ou un β. L'indiction ix achève de déterminer la datè. C'est l'an de J. C. 1355 qui a l'indiction ix pour les quatre derniers mois.

Cette inscription figure sur un des pieds-droits de la porte (à droite en sortant). Elle est tracée sur un fragment de frise, planté debout et présentant sa face inférieure : un peu plus bas on voit une inscription hébraïque. Le pied-droit en face est en marbre fruste : le linteau est formé d'un ancien linteau également en marbre. Il a 2<sup>m</sup>,50 entre les deux pieds-droits. Autour de cette porte le mur est tout en briques.

Une dernière inscription, d'une date un peu antérieure à celle-ci, m'a été communiquée en copie par M. Vitalis, ingénieur en chef du vilayet de Salonique. Malheureusement la copie laisse quelque incertitude sur le texte :

109.

\*ΑΝΕΚΤΙCΘΗΚΒΑΘΡΩΝΤΟ  
ΔΕΟΝΤΟΥΤΕΙΧΟΥCΔΙΑCΥΝΔΡ  
ΟΜΗCΚΑΙCΥΝΕΡΓΙΑCΤΟΥΠΑ  
ΝΕΥCΕΑCΤΟΥΛΟΓΟΘΕΤΟΥΤΟΥ  
CΤΡΑΤΙΩΤΙΚΟΥΤΟΥΥΑΛCΟΝ  
ΚΕΦΑΛΑΤΤΙΚΟΥΟΝΤΟCΕΝΤΗ  
ΔΕΤΗΠΟΛΕΙΘΕCΣΑΛΟΝΙΚΗ  
ΚΑΤΑΤΟΝΧΡΟΝΟΝΤΗCΡΔ  
ΝΤΟΥCΩΚΔΕΤΟΥC\*

Ἀνεκτίσθη ἐκ βάρων τὸ δέον τοῦ τείχους διὰ συνδρομῆς καὶ συνεργίας τοῦ πανευσεβ[εστᾶ]του λογοθέτου τοῦ στρατιωτικοῦ τοῦ Ἰάλσου, κεφαλαττικοῦ ὄντος ἐν τῇδε τῇ πόλει Θεσσαλονίκη κατὰ τὸν χρόνον τῆς  
..... τοῦ ,ζωκδ' ἔτους.

Cette inscription se lisait dans le mur (maintenant démolí) du côté de la mer, tout près de la tour de l'Ouest.

La date indique l'année du monde 6824 = 1316 de J. C. Le nom de Valsa n'est pas nouveau<sup>1</sup>. Quant aux titres qui sont attribués à ce personnage, celui de *λογοθέτης τοῦ στρατιωτικοῦ* est connu par Codinus, d'après lequel il n'était plus en usage au commencement du xv<sup>e</sup> siècle. Celui de *κεφαλατικός* ne se retrouve pas dans les auteurs byzantins : mais on y rencontre le mot *κεφαλατικίον* avec le sens de *préfecture, gouvernement*.

*Inscriptions byzantines funéraires.*

110.

+ Ἐκοιμήθη ὁ δοῦλος τοῦ Θεοῦ Μ. Ἀέτιος μοναχὸς. . .

Dans un escalier, au couvent de derviches qui porte le nom de Zendân-Tékié.

111.

..... καὶ φθορὸς οὕτω τάφος  
ἔκρυψεν ἔνδον τὸν Καπανδρίτον γόνον  
ἄνδρος μεγίστου τῷ κλέει Σκουταρίου  
νόσω τακέντα λοιμικῆς ἀρρωστίας  
..... ριγῶν γίγας  
τερινὸς προσηνῆς, εὐφυῆς, ὀλοχάρις  
σὺ δ' ἀλλὰ, θεῦ μοι, καὶ, παπαί, φράσον, ξένε,  
βλέπων τὸ ρεῦμα τῆς φθορᾶς τῶν πραγμάτων.

Dans la cour du monastère, auprès de la forteresse; sur un couvercle de sarcophage, en deux lignes qui comprennent chacune quatre vers. Le marbre étant brisé vers l'extrémité gauche, les vers 1 et 5 qui commencent les deux lignes se trouvent incomplets. L'écriture présente généralement les formes et les abréviations de la minuscule des manuscrits au xiii<sup>e</sup> siècle.

<sup>1</sup> Voy. Ducange.

ΑΥΧΗΜΑ ΔΕΙΧΘΕΙΣΤΟΥΤΩΝΕΛΛΗΝΩΝΓΕΝΟΥΣ ΤΩΠΡΟΙΟΝΤΙΤΟΥΤΩΝΑΡΕΤΩΝΚΥΚΛΟΥ  
 ΚΑΙΤΗΝΠΡΙΔΑΑΠΟΒΕΒΛΗΚΩΣΟΙΜΟΙ ΤΗΣΒΑΡΒΑΡΙΚΗΣΟΥΜΕΤΕΣΧΕΣΚΗΛΙΔΟΣ  
 ΤΩΝΓΑΡΠΡΙΩΝΑΡΕΤΩΝΕΣΖΗΜΜΕΝΟΣ ΧΡΥΣΟΣΩΣΠΕΡΤΙΣΧΑΣΤΗΡΕΩΣΦΟΡΟΣ  
 ΕΛΑΜΨΑΣΛΑΜΠΡΩΣΤΩΤΩΝΑΡΕΤΩΝΚΑΛΛΕΙ ΣΩΦΡΟΣΥΝΗΝΓΑΡΚΑΙΑΝΔΡΕΙΑΝΑΣΚΗΣΑΣ  
 ΤΗΝΤΕΦΡΟΝΗΣΙΝΚΑΙΤΗΝΙΣΟΝΟΜΙΑΝ ΑΣΒΑΘΡΟΝΕΘΟΥΑΡΕΤΩΝΤΩΝΕΝΘΕΩΝ  
 ΑΓΑΛΜΑΘΕΙΟΝΤΟΙΣΠΑΣΙΝΑΝΕΔΕΙΧΘΗΣ ΘΕΛΓΩΝΔΕΠΑΝΤΑΣΤΗΤΩΝΛΟΓΩΝΣΕΙΡΗΝΙ  
 ΚΑΙΤΗΓΛΑΦΥΡΑΤΟΥΚΑΛΟΥΣΑΓΓΑΙΑ ΚΑΙΤΟΙΣΓΕΝΝΑΙΟΙΣΤΩΝΕΡΓΩΝΚΑΤΑΠΛΗΤΤΩΝ  
 ΕΝΤΗΑΚΜΗΦΕΥΤΩΝΜΕΓΙΣΤΩΝΕΛΛΙΔΩΝ ΟΙΧΗΜΟΙΤΟΦΩΣΚΑΙΚΛΕΟΣΤΗΣΖΩΗΣΜΟΥ  
 ΤΟΚΟΙΝΟΝΚΛΕΟΣΧΕΙΡΑΤΟΥΧΡΥΣΟΥΓΕΝΟΥΣ ΗΤΗΣΦΥΣΕΩΣΛΑΜΠΡΑΦΙΛΟΤΙΜΙΑ  
 ΑΙΑΙΤΗΣΕΜΗΣΚΑΙΚΟΙΝΗΣΔΥΣΤΥΧΙΑΣ ΟΙΑΥΠΕΣΤΗΝΕΠΗΣΟΙΦΕΥΤΟΥΠΑΘΟΥΣ  
 ΦΙΛΗΚΕΦΑΛΛΗΕΛΠΙΣΖΩΗΦΩΣΤΕΡΨΙΣ ΤΟΥΒΥΖΑΝΤΙΟΥΚΑΙΤΩΝΕΛΛΗΝΩΝΟΡΡΗΖ

ΕΚΟΙΜΗΘΗΟΔΟΥΛΟΣΤΟΥΘΥ ΛΟΥΚΑΣΟΣΠΑΝΤΟΥΝΗΣ·ΕΝΕΤΟΙ·Ϛ·Ϟ ΠΘ

ΜΙΝΟΙ·ΙΑΝΟΥΑΡΙΟ·Α·



Αὐχμημα δειχθεῖς τοῦ τῶν Ἑλλήνων γένους  
 τῷ προΐοντι τοῦ τῶν ἀρετῶν κύκλου,  
 καὶ τὴν πατρίδα ἀποβεβληκῶς, οἱ μοι,  
 τῆς βαρβαρικῆς οὐ μετέσχεσ κηλίδος·  
 τῶν γὰρ πατρίων ἀρετῶν ἐξημμέσος  
 χρυσὸς ὥσπερ τις, ἢ ἀσλήρ ἕωςφόρος  
 ἐλαμψας λαμπρῶς τῷ τῶν ἀρετῶν κάλλει·  
 σωφροσύνην γὰρ καὶ ἀνδρείαν ἀσκήσας  
 τὴν τε φρόνησιν καὶ τὴν ἰσονομίαν  
 ἄς βάθρον ἔθου ἀρετῶν τῶν ἐνθέων,  
 ἀγαλμα θεῖον τοῖς πᾶσιν ἀνεδείχθης·  
 θεύγων δὲ πάντας τῆ τῶν λόγων σειρῆνι.  
 καὶ τῆ γλαφυρᾷ τοῦ κάλ[λ]ους ἀγλαΐα,  
 καὶ τοῖς γενναίοις τῶν ἔργων καταπλήττων,  
 ἐν τῆ ἀκμῇ, Φεῦ, τῶν μεγίστων ἐλπίδων  
 οἴχη μοι, τὸ φῶς καὶ κλέος τῆς ζωῆς μου,  
 τὸ κοινὸν κλέος, ἢ σειρὰ τοῦ χρυσοῦ γένους,  
 ἢ τῆς φύσεως λαμπρὰ φιλοτιμία.  
 Αἰαῖ, τῆς ἐμῆς καὶ κοινῆς δυστυχίας·  
 οἷα ὑπέστην ἐπ(τ) σοι. Φεῦ τοῦ πάθους,  
 φίλη κεφαλή, ἐλπίς, ζωή, φῶς, τέρψις  
 τοῦ Βυζαντίου καὶ τῶν Ἑλλήνων ὄρηξ.

ἐκοιμήθη ὁ δούλος τοῦ Θεοῦ Λουκᾶς ὁ Σπαντούνης ἐν ἔτ(ει)  
 ,ςζθπθ', μ(η)ν(ι) Ἰανουαρί(ω) α'.

Cette inscription, outre les détails qu'elle donne sur le personnage, d'ailleurs inconnu, de Luc Spantounis, prouve par son existence même dans l'église Saint-Dmitri qu'en 1481 cette église appartenait aux chrétiens. Le tombeau de Luc Spantounis est monumental; par ses formes architecturales et les motifs des ornements en relief qui le décorent, il rappelle beaucoup les tombeaux italiens de la renaissance.

#### INSCRIPTIONS DE LA MACÉDOINE EN DEHORS DE THESSALONIQUE.

En allant au mont Athos et en en revenant, nous avons recueilli sur notre route quelques inscriptions qui avaient échappé aux précédents explorateurs. La presque île de Chalcidique, où s'élevèrent autrefois tant de villes grecques et où l'élément grec domine encore dans la population, n'a pas été suffisamment étudiée et doit renfermer plus d'un monument intéressant. Ceux que nous avons relevés proviennent, autant qu'il a été possible de les attribuer à une localité antique, d'Acanthe, d'Olynthe et de Potidée.

De retour en France, j'ai reçu communication de plusieurs inscriptions trouvées dans les environs de Salonique et dont la principale a déjà été publiée et commentée dans la *Revue archéologique* de janvier 1875. On m'a envoyé en outre une brochure publiée à Constantinople par le syllogos de Vodhena<sup>1</sup>, l'ancienne Édesse; dans cette brochure qui contient un état des écoles grecques du diocèse de Vodhena, on trouve aussi un certain nombre d'inscriptions copiées soit dans la ville, soit dans les environs. Comme ces petites publications parviennent assez rarement en Europe, j'ai cru bon de reproduire ici (nos 135-155) les inscriptions qui s'y trouvent publiées pour la première fois. Il est à regretter que, dans cette partie de la Macédoine, le peu de soin apporté à la gravure des inscriptions, et l'inexpérience des transpositeurs indigènes nous mettent le plus souvent dans l'impossibilité d'avoir de bons textes. C'est ainsi que j'ai été obligé de négliger dans ce recueil deux inscriptions métriques, dont une au moins est certainement chrétienne.

POTIDÉE-KASSANDRIA.

L'emplacement bien connu de cette ville antique est maintenant occupé par les cultures du métokhi de Dokhiarion : les moines y trouvent assez souvent des stèles écrites qu'ils utilisent comme pierres à bâtir. D'ailleurs ce qui restait des ruines de la ville a été transporté dans la construction du retranchement élevé par les Grecs insurgés de la Kassandra, en 1821, pour protéger la coupure qu'ils avaient pratiquée dans l'isthme de Pallène.

113.

ΕΦΙΕΡΕΛΣΚΥΔΙΑΒΑΣΙΛΕ  
 ΥΣΜΑΚΕΔΟΝΛΝΚΑΣΣΑΝ  
 ΔΡΟΣΔΙΔΛΣΙΓΕΡΔΙΚΚΑΙ  
 ΚΟΙΝΟΥΤΟΝΑΓΡΟΝΤΟΝ  
 5 ΕΝΤΗΣΙΝΑΙΑΙΚΑΙΤΟΝΕ  
 ΓΙΤΡΑΓΕΙΟΥΝΤΙΟΥΣΕ  
 ΚΛΗΡΟΥΧΗΣΕΝΠΟΛΕΜΟ  
 ΚΡΑΤΗΣΟΓΑΓΓΟΣΑΥΤΟΥ  
 ΚΑΙΟΝΟΓΑΤΗΡΕΓΙΦΙΛΙΓΡΟΥΚΑ  
 10 ΘΑΓΕΡΚΑΙΦΙΛΙΓΡΟΣΕΔΛ  
 ΚΕΝΕΜΠΑΤΡΙΚΟΙΣΚΑΙΑΥΤ

<sup>1</sup> Έκθεσις τῆς κατὰ τὴν ἐπαρχίαν Βοδενῶν διανοητικῆς ἀναπλῦξεως, ἐκ τοῦ γραφείου τοῦ Φιλεκαπαιδευτικοῦ Συλλόγου Βοδενῶν, ὑπὸ Δ. Π. Constantinople, 1874, Boutyras et C<sup>ie</sup>.

ΟΙΣ ΚΑΙ ΕΚ ΓΟΝΟΙΣ ΚΥΡΙΟΙ  
 ΣΟΥΣΙΚΕΚΤΗΣΘΑΙ ΚΑΙ  
 ΑΛΛΑΣΣΕΣΘΑΙ ΚΑΙ  
 15 ΓΟΔΟΣΘΑΙ ΚΑΙ ΤΟΝ ΕΣ  
 ΓΑΡ ΤΗ ΛΗΙΟΜΓΑΡΑ Γ  
 ΤΟΛΕΜΑΙΟΥ ΕΛΑΒΕΝ  
 ΕΝΑΡΓΥΡΙΟΙ ΔΙΔΩΣΙΚΑΙ  
 ΤΟΥΤΟΝ ΕΜΓΑΤΡΙΚΟΙΣ  
 20 ΚΑΙ ΑΥΤΗ ΚΑΙ ΕΚ ΓΟΝΟΙΣ  
 ΚΥΡΙΟΙΣ ΟΥΣΙΚΑΙ ΚΕΚΤΗΣ  
 ΘΑΙ ΚΑΙ ΑΛΛΑΣΣΕΣΘΑΙ  
 ΙΚΑΙ ΑΓΟΔΟΣΘΑΙ ΚΑΘΑ  
 ΓΕΡ ΚΑΙ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ  
 25 ΕΔΩΚΕΝ Γ ΤΟΛΕΜΑΙ  
 ΗΙΤΗΙ ΓΑΤΡΙΤΗΙ Γ ΤΟΛΕ  
 ΜΑΙΟΥ ΔΙΔΩΣΙ ΔΕ ΚΑΙ Α  
 ΤΕΛΕΙΑΝ ΑΥΤΗ ΚΑΙ Ε  
 ΚΓΟΝΟΙΣ ΚΑΙ ΕΙΣ ΑΓΟΝ  
 30 ΤΙΚΑΙ ΕΞ ΑΓΟΝΤΙ ΤΗΝ  
 ΕΡΙΚΤΗΣΕΙ

Stèle au monastère de Dokhiarion, au mont Athos (estampage). Hauteur, 0<sup>m</sup>,80; largeur, 0<sup>m</sup>,35. Elle provient d'un métokhi (ferme) que ce monastère possède sur l'emplacement précis de l'ancienne Potidée, à l'entrée de la Pallène.

Ἐφ' ἱερέως Κυδία, βασιλεὺς Μακεδόνων Κάσσανδρος δίδωσι Περδικκίαι Κοίνου τὸν ἀγρὸν τὸν ἐν τῇ Σινάει καὶ τὸν ἐπὶ Τραπεζοῦντι, οὓς ἐκλήρουχησεν Πολεμοκράτης ὁ πάππος αὐτοῦ, καὶ ὃν ὁ πατήρ ἐπὶ Φιλίππου καθάπερ καὶ Φίλιππος ἔδωκεν ἐμ πατρικοῖς καὶ αὐτοῖς καὶ ἐκγόνοις κυρίοις οὔσι κεντῆσθαι καὶ ἀλλάσσεσθαι καὶ ἀποδόσθαι· καὶ τὸν ἐΣπαρτώλῳ<sup>1</sup> ὅμ παρὰ Πτολεμαίου ἔλαβεν ἐν ἀργυρίῳ, δίδωσι καὶ τοῦτον ἐμ πατρικοῖς καὶ αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις κυρίοις οὔσι καὶ κεντῆσθαι καὶ ἀλλάσσεσθαι καὶ ἀποδόσθαι, καθάπερ καὶ Ἀλέξανδρος ἔδωκεν Πτολεμαίῳ τῶι Πτολεμαίου· δίδωσι δὲ καὶ ἀτέλειαν αὐτῶι καὶ ἐκγόνοις καὶ εἰσάγοντι καὶ ἐξάγοντι τῶν ἐπὶ κτήσει.

« Sous le prêtre Kydias, Kassandre, roi des Macédoniens, donne à Perdiccas fils de Cœnus le terrain situé dans la Sinæa, et celui situé près de Trapezous, terrains qu'a obtenus son aïeul Polémocratès en qualité

<sup>1</sup> On pourrait suppléer un *s* et écrire *ἐς Σπαρτώλῳ* suivant l'analogie offerte par deux inscriptions où on lit *ἐς Σάμῳ* (*Corp. inscr. Attic.* 188, 1, 35) et *ἐς Σίδωνι* (*Corp. inscr. Gr.* n° 87). La lecture *ἐΣπαρτώλῳ* se justifie par l'expression *ἐσλήλην λιθίνην*, très-fréquente dans le style des décrets et surtout par l'orthographe ΕΦΙΑΛΕΙΑΣ pour ΕΚΦΙΑΛΕΙΑΣ dans une inscription du Péloponnèse. (Lebas et Foucart, n° 328 a, l. 6.).

de clérouque, et celui que son père [a eu de même] sous Philippe, aux conditions auxquelles Philippe les a donnés, à titre de biens patrimoniaux, à eux et à leurs descendants, avec plein droit de les posséder, de les aliéner par vente ou par échange; et celui de Spartolos qu'il a acquis de Ptolémée à prix d'argent, il lui donne encore celui-là à titre de bien patrimonial, à lui et à ses descendants, avec plein droit de le posséder et de l'aliéner par vente ou par échange, aux mêmes conditions auxquelles Alexandre l'avait donné à Ptolémée père de Ptolémée. Il lui donne de plus l'immunité, à lui et à ses descendants, tant à l'importation qu'à l'exportation, pour les objets à son usage personnel.»

Il est ici question de terrains situés en trois endroits différents : *ἐν τῇ Σιναία, ἐπὶ Τραπεζοῦντι* et *ἐν Σπαρτώλῳ*. Les deux premiers sont inconnus; le nom même de *Σιναία* n'existe dans aucun auteur; quant à *Τραπεζοῦς*, il est évident qu'il ne s'agit pas ici de Trébizonde, qui au temps de Philippe n'était pas au pouvoir des rois de Macédoine, ni de Trapezous en Arcadie qui serait autrement indiquée. Ce sont probablement deux localités de la Chalcidique ou des trois presqu'îles qui la prolongent.

Spartolos était une ville située dans le voisinage d'Olynthe et de Potidée : Thucydide en parle assez longuement<sup>1</sup>. On ne l'a pas encore identifiée, quoique les indications de Thucydide soient fort précises.

Le propriétaire des terrains dont il s'agit est Perdicas, fils de Cœnus et petit-fils de Polémocratès. Cœnus, fils de Polémocratès, est connu par de nombreux passages d'Arrien<sup>2</sup>. C'était un des plus fidèles serviteurs d'Alexandre. Marié antérieurement au départ de la grande expédition, il obtint dès le début un commandement considérable : après la bataille du Granique on le chargea de ramener en Macédoine les soldats nouvellement mariés qui devaient y passer l'hiver, et de faire de nouvelles levées. Il revint en Asie au printemps suivant et escorta Alexandre jusqu'aux bords de l'Hydaspe où il mourut de maladie. Malgré son affection pour son roi il savait au besoin lui dire la vérité, et Arrien lui met dans la bouche un discours où il exhorte Alexandre à ne pas s'avancer au delà de l'Hyphase. Alexandre lui fit faire de pompeuses funérailles; il était déjà vieux, car dans son discours il s'autorise de son âge pour contredire son souverain.

<sup>1</sup> II, 79.

<sup>2</sup> Notamment I. 24. 1. — III. 18. 6. — V. 27. — VI. 2. 1.

L'inscription nous apprend que Cœnus et Polémocratès avaient été clérouques du temps de Philippe. On ne connaissait jusqu'à présent que des clérouques athéniens : mais il est naturel de supposer que l'usage de diviser en lots le terrain des vaincus et de le répartir par le sort entre les vainqueurs n'était pas particulier au peuple d'Athènes. Démosthène<sup>1</sup> parle des captifs d'Olynthe distribués par Philippe à ses amis. Il est à croire qu'après s'être rendu maître des villes grecques de la Chalcidique, Philippe n'épargna pas plus les propriétés que les personnes.

Des acquisitions de ce genre devaient éveiller bien des rancunes et susciter à l'occasion des revendications de la part des gens dépossédés ou de leurs héritiers : aussi n'est-il pas étonnant que les nouveaux possesseurs aient eu recours aux rois successeurs de Philippe pour se faire confirmer dans leurs droits de propriétaires.

Du reste il y a ici autre chose qu'une reconnaissance officielle de ces droits. Les biens dont il est question sont d'origines différentes : les uns ont été tirés au sort après expulsion du propriétaire ancien et sont échus à Polémocratès et à Cœnus par le droit de la victoire ; les autres ont été acquis paisiblement par Perdicas, leur fils et petit-fils. L'acte du roi Kassandre a pour but de les faire rentrer dans la même condition, de leur donner le caractère de biens patrimoniaux : *ἐν πατριχοῖς*.

L'inscription est datée par le nom du prêtre Kydias ; on sait qu'en beaucoup d'endroits les éponymes ont un caractère religieux ; ainsi on trouve des hiéromnémons, des hiérapoles, souvent des prêtres ; ce dernier cas était celui de Potidée, ou plutôt de Kassandria, nom que cette ville prit sous Kassandre qui la rebâtit. Si, comme tout porte à le croire, la stèle vient de cette ville antique plutôt que d'une des trois localités qu'elle mentionne, il est naturel de supposer que la famille de Polémocratès y était établie soit avant le règne de Kassandre, soit au moment de la reconstruction de la ville sous le nom de Kassandria.

114.

M·VALERIO·M·F  
PAP·RVGAE  
AED Q·II VIR  
MACEDO·PATRONO

<sup>1</sup> *De fals. leg.* p. 439. 3.

Plaque de brèche rouge encadrée dans le mur de l'église, au métokhi de Dokhiarion.

M(arco) Valerio M(arci) f(ilio) Pap(iria tribu) Rugae, aed(ili), q(uaestori), duumvir(o). Macedo patrono.

Le monument auquel se rapportait cette inscription avait été érigé par un affranchi appelé Macedo, à son patron M. Valerius M. F. Ruga.

Nous avons ici un *magistrat* de Potidée devenue colonie romaine. Elle le devint d'assez bonne heure, car on a des monnaies de Néron où se lit au revers l'inscription COL IVL AVG CASSANDRENSIS<sup>1</sup>. On sait d'ailleurs que Potidée rebâtie par Kassandre prit le nom de Kassandria, qui se conserve encore dans celui de Kassandra donné par les Grecs à la presqu'île de Pallène.

115.

ΗΡΑΙΗΡΟΥΥΟΛΙ

Stèle funéraire carrée, de bonne époque, au métokhi du couvent de Dokhiarion. Le bas-relief représente un banquet funèbre.

Ἡρωι Ἡροπέθωι.

116.

ΑΝΤΙΓΟΝΑ  
ΕΥΦΑΝΟΥ

⊙            ⊙

Au métokhi de Simopétra, dans la Kassandra, près de celui de Dokhiarion.

Stèle funéraire de 1<sup>m</sup>,30 sur 0<sup>m</sup>,40.

Ἀντιγόνα Εὐφάνου.

La forme dorienne Ἀντιγόνα n'est pas démentie par l'aspect extérieur du monument qui est d'un style simple et archaïque.

#### OLYNTHE.

La ville d'Olynthe occupait, non loin de la mer ou plutôt d'un

<sup>1</sup> Catalogue des médailles de l'Université d'Athènes, t. I, n° 1329 β'.

marais salant, un terrain sur lequel est bâti le tchiflick actuel d'Hayi-Mamas, appartenant à un Grec de Salonique, M. Mikhaïlaki-Effendi.

117.

ΚΑΒΕΙΡΩΙ·ΚΑΙ·ΠΑΙΔΙ  
 ☽ ΚΑΒΕΙΡΟΥ Μ·ΕΡΕ  
 ΟΡΕΣΤΕΙΝΟΣ·ΟΡΕΣΤΕΙ  
 ΙΕΡΟΦΑΝΤΟΥ ☽ ΥΙΟΣ

Stèle dans la cour du tchiflick d'Hayi-Mamas. Hauteur, 1<sup>m</sup>,51; largeur, 0<sup>m</sup>,36; épaisseur, 0<sup>m</sup>,26.

Cette stèle est maintenant dans la cour du tchiflick, en haut du village; mais elle a été trouvée dans un champ, près de l'église de Saint-Mamas. Les paysans, qui retournent ce champ pour y trouver des matériaux de construction, en retirent à chaque instant des tambours de colonnes doriques et de grandes pierres carrées, ce qui donne à penser qu'il a pu y avoir en cet endroit un temple des Kabires. Les deux personnages nommés dans l'inscription se sont retrouvés dans les épitaphes de Thessalonique, n<sup>os</sup> 52 et 53.

Καβείρω καὶ παιδὶ Καβείρου Μ(ἄρκος) Ἐρέ[υνίος] Ὀρεστεινός Ὀρεστει[νου] ἱεροφάντου υἱός.

Le culte des Kabires, originaire de Samothrace où se célébraient des mystères fameux, s'était répandu d'assez bonne heure en Macédoine; les médailles de Thessalonique mentionnent souvent les jeux en l'honneur des Kabires, *Καβίρεια*. Ce culte se maintint jusqu'à la fin de l'empire païen, comme l'attestent Lactance et Firmicus Maternus. « *Summa veneratione coluerunt... Macedones « Cabirum* <sup>1</sup>. » « *Hunc eundem (Corybantem) Macedonum colit stulta persuasio. Hic est cabirus cui Thessalonicensis quondam cruentis manibus supplicabant* <sup>2</sup>. » Il est inutile de s'arrêter à réfuter l'opinion de Félix Beaujour et de Cousinéry, qui voyaient dans l'église ronde de Saint-Georges, à Salonique, l'ancien temple des dieux Cabires. L'inscription que nous publions ici nous apprend qu'il y avait à Olynthe un temple consacré à ce culte et qu'on y célébrait des mystères comme à Samothrace.

<sup>1</sup> Lactance, *Instit.* I, 14.

<sup>2</sup> Firmie. Maternus, cap. VIII.

118.

V E N E R I A M  
L E N T V L I C O M  
M V N I S · H · S E L E N I  
L A E E V T Y C H I A F I L I A E E T  
S I B I

Pierre dans le pavé du narthex de l'église Saint-Mamas. Longueur, 0<sup>m</sup>,64; largeur, 0<sup>m</sup>,45.

Veneria M. Lentuli Communis [uxor] h(ic) s(ita) Elenilæ Eutychia filia et sibi.

Le datif grec est conservé dans le nom Eutychia.

119.

ΑΙΛΙΑΝΟΣΝΕΙΚΩΝ  
ΟΑΡΧΙΣΥΝΑΓΩΓΟΣ  
ΘΕΟΥΗΡΩΟΣΚΑΙΤΟ  
ΚΟΛΛΗΓΙΟΝΒΑΙΒΙΩ  
ΑΝΤΩΝΙΩΑΝΕΣΤΗΣΕΝ  
ΤΟΝΒΩΜΟΝ  
ΤΟΝΔΕΠΙΝΑΚΑΑΝΕ  
ΣΤΗΣΕΓΑΜΒΡΟΣΑΥΤΟΥ  
ΑΞΙΔΑΡΗΣ

Autel surmonté d'un socle carré et d'un autre socle rond, en retrait sur le premier. Ce monument, maintenant à découvert, a servi d'autel dans une église actuellement détruite, à l'est des ruines dont nous avons parlé au n° 117 et tout près d'une fontaine. Largeur, 0<sup>m</sup>,58.

L'inscription a été publiée dans le *Corpus*, n° 2007 f, et dans Le Bas, n° 1409, avec quelques inexactitudes qui m'engagent à la reproduire.

Αίλιανὸς Νεικῶν ὁ ἀρχισυνάγωγος Θεοῦ Ἡρώος καὶ τὸ κολλήγιον Βαιβίῳ Ἀντωνίῳ ἀνέστησεν τὸν βωμὸν· τὸν δὲ πίνακα ἀνέστησε γαμβρὸς αὐτοῦ Ἀξιδάρης.

Ælianus Nicon est le chef d'un collège en l'honneur du dieu Héros. Ces associations, fondées en général en vue de-la sépulture, étaient fort communes dans l'empire romain. Quant au dieu Héros, il n'est peut-être pas sans relations avec le héros ou cavalier





actuel de Galatsista, à la distance d'une heure, auprès d'une église appelée Haya-Paraskévi. Ce pourrait bien être Apollonia de Chalcidique, mentionnée par Xénophon comme assez voisine d'Olynthe pour qu'on pût y aller de cette ville et en revenir à cheval dans la même journée.

122.

ΓΑΙΟΣΩΛΙΟΣ  
ΜΑΝΙΟΥΥΥΙΟΣ  
ΡΩΜΑΙΟΣ  
ΣΑΡΑΠΙΔΙΕΣΙΔΙ  
ΑΝΘΥΒΙΔΙ  
ΧΑΡΙΣΤΗΡΙΟΝ

Stèle à Haya-Paraskévi. (Communiquée.)

Γάιος Ωλιος Μανίου υἱὸς Ῥωμαῖος Σαράπιδι Ε[τ]σιδι Ἀνούβιδι χαριστήριον.

On voit par cette dédicace qu'il y avait, dans cette partie de la Chalcidique, un temple dédié à la trinité égyptienne. L'absence de *cognomen* dans le nom de Gaius Olius est un indice de bonne époque.

123.

ΑΥΡΗΛΙΑ  
ΔΙΟΝΥΣΙΑ  
ΜΕΤΑΤΩΝΤΕΚΝΩΝ  
ΑΥΡΗΛΙΩΝΔΙΟΝΥΣΙΟΥ  
ΑΘΗΝΟΔΩΡΟΥ  
ΝΕΙΚΟΒΟΥΛΟΥ  
ΑΥΡΗΛΙΩ  
ΠΡΟΚΛΩΜΝΕΙΑΣ  
ΧΑΡΙΝ

À Haya-Paraskévi. (Communiquée.)

Αύρηλία Διονυσία μετὰ τῶν τέκνων Αύρηλιῶν Διονυσίου, Ἀθηνοδώρου Νεικοβούλου, Αύρηλιῶ Πρόκλῳ μνείας χάριν.

124.

ΔΙΟΝΥΣΟΦΑΝΗΣ ΕΛΕΟΥΣ.  
ΕΥΒΟΥΛΑΙΣ ΕΛΕΟΥΣ  
ΗΡΩΙ

Stèle de 1<sup>m</sup>,50 sur 0<sup>m</sup>,40 et 0<sup>m</sup>,10 d'épaisseur, trouvée auprès de l'église d'Haya-Paraskévi avec les nos 122 et 123 et transportée dans l'église Saint-Nicolas, à Galatsista.

Au-dessous, scène d'héroïsation : une femme assise ; un homme

vêtu du pallium lui tend la main; entre les deux on aperçoit une colonne autour de laquelle s'enlace un serpent.

Διονυσοφάνη[ς] Ἐλέου  
 Εὐβούλαι Ἐλέου. . . . .  
 ἤρωι.

Il manque un C après le premier mot, car le c figuré dans la transcription n'est qu'un signe de ponctuation.

125.

ΠΟΥΠΛΙΚΙΑΕΛΠΙΔΙΟΥC  
 ΔΟΜΙΤΙΩCΕΒΒΙΩΝΙ

Cippe, à la fontaine, au milieu du village de Galatsista.

Πουπλικία Ἐλπίδιου Δομιτίω. . . . .

Les deux Π du premier mot sont faits comme des Μ.

Au-dessous de l'inscription deux bustes, l'un d'homme, l'autre de femme, et trois têtes d'enfant.

126.

ΔΙΟΝCICANEΙΚΗ  
 ΤΩΤΩΑΔΕΛ  
 ΦΩΜΝΗΜΗC  
 ΕΚΚΤΩΝΕΚΕΙΝΟΥ  
 ΕΚΙΝ<sup>ω</sup> ΧΑΡΕΙΝ  
 ΕΤΟΥCΑCCEΒΑ  
 CΤ. . ♡ΤΟ  
 Υ. . ΤΜΗΝ  
 ΟCΑΠΕΛΛΕΟΥ

Je ne sais à quelle localité antique attribuer cette inscription. Elle se lit sur un cippe carré, dans un cimetière musulman, un peu avant d'arriver à Vasilika, en venant de Salonique, ce qui donne à peu près la mi-distance entre Salonique et Galatsista. Le formulaire rappelle tout à fait le style des cippes de Thessalonique.

Διόν[υ]σις Ἀνεικήτω τῶ ἀδελφῶ μνήμης χάριν· ἔτους ᾠσ Σεβασ[τ]οῦ τοῦ  
 [ζι]τ μηνὸς Ἀπελλ(α)ίου.

La formule ἐκ (κ)τῶν ἐκείνου ἐκ[ε]ίνω a été ajoutée après coup.

Les deux premiers chiffres de la date par l'ère anonyme ont disparu : la date par l'autre ère permet de les restituer.

L'an 201 d'Auguste = 317 de Macédoine = 171 de J. C.

ΕΤΟΥΣ Θ ΚΑΙ Κ ΠΑΝΗΜΟΥ Κ

ΛΗΤΑΙ ΩΝΟΙ ΠΟΛΙΤΑΡΧΑΙ ΠΡΟΒΟΥΛΕΥΣΑΜΕ  
 Ν ΩΝ ΤΩ Ν ΒΟΥΛΕΥΤΩ Ν ΕΙΠΑΝ ΕΠΕΙ ΜΑ ΑΡΚΟΣ ΑΝΝΙΟΣ ΠΟ  
 ΠΛΙΟΥ ΥΙΟΣ ΑΝΗΡ ΚΑΛΟΣ ΚΑΙ ΑΓΑΘΟΣ ΑΠΟΣΤΑΛΕΙΣ ΤΑ ΜΙΑ ΣΥ  
 5 ΠΟΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΤΟΥ ΡΩΜΑΙΩΝ ΕΠΙΤΑΚΑΤΑ ΜΑΚΕΔΟΝΙΑΝ ΠΡΑΓΜΑ  
 ΤΑ ΚΑΙ ΤΟΝ ΑΝΩΤΕΡΟΝ ΜΕΝ ΧΡΟΝΟΝ ΠΑΝΤΑ ΔΙΑΤΕΤΕΛΕΚΕΝ  
 ΤΗΝ ΑΡΧΗΝ ΠΡΟΙΣΤΑΜΕΝΟΣ ΤΩΝ ΤΕΚΑΤΑΚΟΙΝΟΝ ΠΑΣΙΝ ΜΑΚΕ  
 ΔΟΣΙΝ ΣΥΝΦΕΡΟΝ ΤΩΝ ΠΛΕΙΣΤΗΝ ΔΕ ΠΡΟΝΟΙΑΝ ΠΟΙΟΥΜΕΝΟΣ ΤΩΝ  
 ΔΙΑΦΕΡΟΝΤΩΝ ΚΑΤΙΔΙΑΝ ΤΗ ΗΜΕΤΕΡΑΙ ΠΟΛΕΙΣ ΠΟΥ ΔΗΣ ΚΑΙ ΦΙΛΟ  
 10 ΤΙΜΙΑΣ ΟΥΘΕΝ ΕΝ ΛΕΙΠΩΝ ΕΝ ΔΕ ΤΩ ΙΠΑΡΟΝΤΙΚΑΙ ΡΩΙΚΑΙ ΤΟΥ ΤΩΝ ΓΑΛΛΑ  
 ΤΩΝ ΕΘΝΟΥΣ ΣΥΝΑΧΘΕΝΤΟΣ ΚΑΙ ΕΠΙΣΤΡΑΤΕΥΣΑΝΤΟΣ ΕΙΣ ΤΟΥΣ ΚΑ  
 ΤΑ ΑΡΓΟΣ ΤΟ ΠΟΥΣ ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΩ ΙΜΕΙ ΙΟΝΙΕ ΦΟΥΣ ΚΑΙ ΕΚΠΟΡΕΥΘΕ.  
 .ΟΣ ΣΕΞΕ ΤΟΥ ΠΟΜΠΗΙΟΥ ΤΟΥ ΣΤΡΑΤΗΓΟΥ ΚΑΙ ΠΑΡΑΤΑΞΑΜΕΝΟΥ ΜΕΤΑ  
 .ΩΝΙΔΙΩΝ ΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝ ΟΝ ΚΑΙ ΣΥΝΒΑΝΤΟΣ ΕΝ ΤΗ ΜΑΧΗ ΤΕΛΕΥΤΗΣΑΙ  
 15 Θ ΛΙΒΟΜΕΝΩΝ ΤΕ ΔΙΑ ΤΗΝ ΑΙΤΙΑΝ ΤΑΥΤΗΝ ΤΩΝ ΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝ ΕΠΕΞΕΛ  
 ΘΩΝ ΜΑΡΚΟΣ ΟΤΑΜΙΑΣ ΕΧΩΝ ΤΟΥΣ ΦΕΑΥΤΟΝ ΤΕΤΑΓΜΕΝΟΥΣ ΕΤΡΕ  
 .ΑΤΟ ΤΟΥΣ ΥΠΕΝΑΝΤΙΟΥΣ ΚΑΙ ΤΟΥ ΤΕ ΤΩ ΜΑΤΟΣ ΕΚΡΑΤΗΣΕΝ ΚΑΙ ΠΟ.  
 ΛΟΥΣ ΑΥΤΩΝ ΑΠΕΚΤΕΙΝΕΝ ΕΚΥΡΙΕΥΣΕΝ ΔΕ ΚΑΙ ΙΠΠΩΝ ΚΑΙ Ο ΠΛΩΝ ΠΛΕ.  
 ΟΝ ΩΝ ΤΩΝ ΤΕ ΕΝ ΤΟΙΣ ΠΡΟΚΕΙΜΕΝΟΙΣ ΤΟ ΠΟΙΣ ΦΡΟΥΡΩΝ ΠΡΟΝΟΗΘΕΙΣ ΤΗΣ  
 20 ΣΩΤΗΡΙΑΣ ΜΕΤΕΠΕΜΨΑΤΟ ΕΙΣ ΤΗΝ ΠΑΡΕΝΒΟΛΗΝ ΜΕΤΟΥΠΟΛΛΑΣ ΔΕ  
 ΗΜΕΡΑΣ ΕΠΙΣΥΝΑΧΘΕΝΤΩΝ ΤΩΝ ΓΑΛΛΑΤΩΝ ΙΠΠΕΩΝ ΕΤΙ ΠΛΕΙΟΝ ΩΝ Κ.  
 ΣΥΝΕΠΕΛΘΟΝ ΤΟΣ ΜΕΤΑΥΤΩΝ ΤΙ ΠΑΤΟΥ ΤΩΝ ΜΑΙΔΩΝ ΔΥΝΑΣΤΟΥ ΜΕΤΟΧΛ.  
 .ΛΕΙΟΝΟΣ ΕΣΤΕΞΕΝ ΤΗΝ ΕΠΙΦΕΡΟΜΕΝΗΝ ΤΩΝ ΒΑΡΒΑΡΩΝ ΜΗΝ ΚΑΙ ΕΤ.  
 .ΟΥΣ ΜΕΝ ΣΤΡΑΤΙΩΤΑΣ ΕΠΙΣΥΜΜΑΧΙΑΝ ΠΑΡΑ ΤΩΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ ΟΥΚ ΕΚΡΙΚΕ

25 ΜΕΤΑ ΠΕΥΘΑ ΣΘΑΙ ΔΙΑ ΤΟ ΜΗ ΒΟΥΛΕΣΘΑΙ ΘΑΛΙΒΕΙΝ ΤΑΣ ΠΟΛΕΙΣ ΤΟΙΣ ΟΥΘΟΝΙΟ...  
 ΠΡΟΕΛΟΜΕΝΟΣ ΔΕ ΜΕΝΕΙΝ ΤΟΥ ΣΟΧΛΟΥ ΣΕΠΙ ΤΩ ΝΕΡΓΩ ΝΕΚΤΟΡΕΥΘΕΙΣ ΜΕ  
 ΘΩΝΕΙΧΕΝΕΝ ΤΗ ΠΑΡΕΜΒΟΛΗ ΣΤΡΑΤΙΩΤΩΝ ΚΑΙ ΟΥΘΕΝ ΑΚΙΝΔΥΝΟΝ ΟΥ ΔΕΚΑ...  
 ΠΑΘΙΑΝ ΥΠΟΣΤΕΙΛΑΜΕΝΟΣ ΠΑΡΕΤΑΞΑΤΟ ΚΑΙ ΕΝΙΚΗΣΕΝ ΤΟΥΣ ΠΟΛΕΜΙΟΥΣ ΜΑ  
 ΧΗ ΜΕΤΑ ΤΗΣ ΤΩΝ ΘΕΩΝ ΤΡΟΝΟΙΑΣ ΚΑΙ ΠΟΛΛΟΥΣ ΜΕΝ ΑΥΤΩΝ ΕΝ ΧΕΡΩΝ ΝΟΜΑΙΣ  
 30 ΑΠΕΚΤΕΙΝΕΝ ΟΥΣ ΔΕ ΪΩΓΡΙΑΙΣ ΥΝΕΛΑΒΕΝΙ ΠΡΟΝΤΕΚΑΙ ΟΠΛΩΝ ΠΟΛΛΩΝ ΕΚΥ...  
 .ΥΣ ΕΝ ΚΑΙ ΕΚ ΤΟΥ ΤΟΙΟΥ ΤΡΟΠΟΥ ΔΙΑΚΑΤΑΣΧΩΝ ΤΑ ΠΡΑΓΜΑΤΑ ΕΥΨΥΧΩΣ  
 .ΕΠΕΙ ΡΑ ΤΑΙΤΟΙΣ ΔΙΑΔΕΞΑΜΕΝΟΙΣ ΤΗΝ ΕΠΑΡΧΕΙΑΝ ΑΚΑΤΑΦΘΟΡΟΥΣ ΠΑΝΤΑ.  
 ΤΟΥΣ ΕΝ ΤΗ ΧΩΡΑΙ ΔΙΑ ΤΗΡΗΣΑΣ ΕΝΕΙΡΗΝ ΗΤΕΚΑΙ ΕΝ ΤΗ ΚΑΛΛΙΣΤΗ ΠΑΡΑΔΟΥ  
 ΝΑΙΟΝΤΑΣ ΚΑΤΑΣΤΑΣΕΙ ΠΡΑΣΣΩΝ ΤΑΥΤΑ ΑΞΙΩΣ ΜΕΝ ΤΗΣ ΠΑΤΡΙΔΟΣ ΚΑΙ ΤΩ...  
 35 ΠΡΟΓΟΝΑ ΞΙΩΣ ΔΕ ΚΑΙ ΤΗΣ ΙΔΙΑΣ ΔΟΞΗΣ ΤΕ ΚΑΙ ΑΝΔΡΕΙΑΣ ΕΤΙ ΔΕ ΚΑΙ ΤΗΣ Ε...  
 ΚΕΧΕΙΡΙΣΜΕΝΗΣ ΑΥΤΩΙ ΠΙΣΤΕΩΣ ΔΙΟ ΔΕ ΔΟΧΘΑΙ ΛΗΤΑΙ ΩΝ ΤΗ ΒΟΥΛΗ ΚΑΙ ΤΩ ΙΔ...  
 ΜΩΙ ΕΠΑΙΝΕΣ ΑΙ ΤΕ ΜΑ ΑΡΚΟΝ ΑΝΝΙΟΝ ΤΟ ΠΛΙΟΥ ΤΑ ΜΙΑΝ ΡΩΜΑΙΩΝ ΚΑΙ ΣΤΕΦΑ  
 ΝΩΣ ΑΙ ΑΥΤΟΝ ΧΑΡΙΝ ΤΩΝ ΠΕΡΑΓΜΕΝΩΝ ΑΛΛΟΥΣ ΤΕ ΦΑΝΩΙΚΑΙ ΤΙΘΕΣΘΑΙ ΑΥΤΩ...  
 .ΩΝ ΑΙ ΠΤΙΚΟΝ ΚΑΘΕΤΟΣ ΕΝ ΤΩ ΙΔΑΙΣΙ ΩΙ ΜΗΝΙΟΤΑΝ ΚΑΙ ΤΟΙΣ ΑΛΛΟΙΣ ΕΥΕΡΓΕ  
 40 ΤΑΙΣ ΟΙΑ ΓΩΝ ΕΣΕΠΙ ΤΕ ΛΩΝ ΤΑΙ ΕΛΕΣΘΑΙ ΔΕ ΚΑΙ ΠΡΕΣΒΕΥΤΑΣ ΟΙΤΙΝΕΣ ΠΟΡΕΥ  
 ΘΕΝΤΕΣ ΠΡΟΣ ΑΥΤΟΝ ΚΑΙ ΑΣ ΠΑΣΑΜΕΝΟΙ ΠΑΡΑ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΚΑΙ ΣΥΝΧΑΡΕΝΤΕΣ  
 ΕΠΙ ΤΩΙ ΥΓΙΑΙΝΕΙΝ ΑΥΤΟΝ ΤΕ ΚΑΙ ΤΟΣ ΡΑ ΤΟ ΠΕΔΟΝ ΤΟ ΤΕ ΨΗΦΙΣΜΑ ΑΠΟ ΔΩΣΟΥ  
 ΣΙΝ ΚΑΙ ΠΑΡΑΚΑΛΕΣΟΥΣΙΝ ΑΠΟ ΔΕΞΑΜΕΝΟΝ ΜΕΤΕΥΝΟΙΑΣ ΤΗΝ ΤΟΥ ΔΗΜΟΥ ΠΡΟ  
 ΑΙΡΕΣΙΝ ΝΥΝ ΤΕ ΚΑΙ ΕΙΣ ΤΟΝ ΜΕΤΑ ΤΑΥΤΑ ΧΡΟΝΟΝ ΑΓΑΘΟΥ ΤΙΝΟΣ ΑΞΙ ΠΑΡΑΙΤΙΟΝ  
 45 ΓΙΝΕΣΘΑΙ ΤΗ ΠΟΛΕΙ ΗΜΩΝ ΑΝΑΓΡΑΦΗΝ ΑΙ ΔΕ ΤΟΥ ΨΗΦΙΣΜΑ ΚΑΙ ΤΟΝ ΣΤΕΦΑΝΟΝ ΕΙΣ  
 ΣΤΗ ΛΗΝ ΛΙΘΙΝΗΝ ΚΑΙ ΤΕΘΗΝΑΙ ΤΗΣ ΑΓΟΡΑΣ ΕΝ ΤΩΙ ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΩΙ ΤΟ ΠΩΙ ΠΡΟ  
 ΝΟΘΕΝ ΤΩΝ ΤΗΣ ΤΕ ΑΝΑΓΡΑΦΗΣ ΤΟΥ ΨΗΦΙΣΜΑΤΟΣ ΚΑΙ ΤΗΣ ΑΝΑΘΕΣΕΩΣ ΤΗΣ ΣΤΗ  
 ΛΗΣ ΤΩΝ ΤΕ ΠΟΛΙΤΑΡΧΩΝ ΚΑΙ ΤΟΥ ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ ΤΑ ΜΙΟΥ ΕΠΕΧΕΙΡΟΤΟΝ ΗΘΗ  
 ΕΤΟΥΣ Θ ΚΑΙ Κ ΠΑΝΗΜΟΥ Κ ΚΑΙ ΕΙΡΕΘΗΣΑΝ ΠΡΕΣΒΕΥΤΑΙ ΤΩΝ ΒΟΥΛΕΥΤΩΝ  
 50 Α Δ Α Ι Ο Σ Α Δ Α Ι Ο Υ Λ Υ Σ Ω Ν Φ Ι Λ Ω Τ Ο Υ Α Μ Υ Ν Τ Α Σ Λ Ι Ε Ο Υ Σ

Ἔτους θ' καὶ κ', Πανήμου κ'.

- Ληταίων οἱ πολιτάρχαι, προβουλευσαμένων τῶν βουλευτῶν, εἶπαν· Ἐπεὶ Μάαρκος Ἄννιος Ποπλίου υἱὸς, ἀνὴρ καλὸς καὶ ἀγαθὸς, ἀποσταλαίς ταμίαις ὑ-
- 5 πὸ τοῦ δήμου τοῦ Ῥωμαίων ἐπὶ τὰ κατὰ Μακεδονίαν πράγματα, καὶ τὸν ἀνώτερον μὲν χρόνον πάντα διατετέλεκεν τὴν ἀρχὴν προϊστάμενος τῶν τε κατὰ κοινὸν πᾶσιν Μακε-
- δόσιν συνφερόντων, πλείστην δὲ πρόνοιαν ποιούμενος τῶν διαφερόντων κατ' ἰδίαν τῇ ἡμετέραι πόλει, σπουδῆς καὶ φιλο-
- 10 τιμίας οὐθὲν ἐνλείπων, ἐν δὲ τῷ παρόντι καιρῷ καὶ τοῦ τῶν Γαλατῶν ἔθνους συναχθέντος καὶ ἐπιστρατεύσαντος εἰς τοὺς κατὰ ἄργος τόπους στρατοπέδωι μείζονι, ἐφ' οὗς καὶ ἐκπορευθεῖν
- τ]ος Σέξτου Πομπηίου τοῦ στρατηγοῦ καὶ παραταξαμένου μετὰ τ]ῶν ἰδίων στρατιωτῶν, ὃν καὶ συνδάντος ἐν τῇ μάχῃ τελευτῆσαι,
- 15 Φλιβομένων τε διὰ τὴν αἰτίαν ταύτην τῶν στρατιωτῶν, ἐπεξεληθὼν Μάαρκος ὁ ταμίαις ἔχων τοὺς ὑφ' ἑαυτὸν τεταγμένους, ἐτρέψ]ατο τοὺς ὑπεναντίους, καὶ τοῦ τε πλώματος ἐκράτησεν καὶ πο[λλοὺς αὐτῶν ἀπέκτεινεν· ἐκυρίευσεν δὲ καὶ ἵππων καὶ ὀπλων πλε[ιόνων, τῶν τε ἐν τοῖς προκειμένοις τόποις φρουρῶν προνοηθεὶς τῆς
- 20 σωτηρίας, μετεπέμψατο εἰς τὴν παρεμβολήν· μετ' οὐ πολλὰς δὲ ἡμέρας ἐπισυναχθέντων τῶν Γαλατῶν ἵππέων ἔτι πλείονων καὶ συνεπελθόντος μετ' αὐτῶν Τίπα τοῦ τῶν Μαίδων δυνάστου μετ' ὄχλ[ου π]λείονος, ἐστῆξεν τὴν ἐπιφερομένην τῶν βαρβάρων ὁρμὴν καὶ ἐπ[ακ]τ]οὺς μὲν στρατιώτας ἐπὶ συμμαχίαν παρὰ τῶν Μακεδόνων οὐ κέκρικε
- 25 μεταπέμψασθαι διὰ τὸ μὴ βούλεσθαι Φλίβειν τὰς πόλεις τοῖς ὀψ(ω)νίο[ις, προελόμενος δὲ μένειν τοὺς ὄχλους ἐπὶ τῶν ἔργων, ἐκπορευθεὶς μεθ' ὧν εἶχεν ἐν τῇ παρεμβολῇ στρατιωτῶν καὶ οὐθένα κίνδυνον οὐδὲ κα[κο]πάθειαν ὑποστειλάμενος παρετάξατο καὶ ἐνήκησεν τοὺς πολεμίους μάχῃ μετὰ τῆς τῶν Θεῶν προνοίας, καὶ πολλοὺς μὲν αὐτῶν ἐν χειρῶν νομαῖς
- 30 ἀπέκτεινεν, οὗς δὲ ζωγρίαι συνέλαβεν, ἵππ(ω)ν τε καὶ ὀπλων πολλῶν ἐκυρίε]υσεν, καὶ ἐκ τοῦ τοιούτου τρόπου διακατασχὼν τὰ πράγματα εὐψύχως π]επείραται τοῖς διαδεξαμένοις τὴν ἐπαρχεῖαν ἀκαταφθόρους πάντα[ς τοὺς ἐν τῇ χώρῃ διατηρήσας ἐνεῖρήνητε καὶ ἐν τῇ καλλίστῃ παραδού]ναι ὄντας καταστάσει, πράσσων ταῦτα ἀξίως μὲν τῆς πατρίδος καὶ τῶ[ν
- 35 προγόνων, ἀξίως δὲ καὶ τῆς ἰδίας δόξης τε καὶ ἀνδρείας, ἔτι δὲ καὶ τῆς ἐν-κεχειρισμένης αὐτῷ πίστεως· δι' ὃ δεδόχθαι Ληταίων τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμωι ἐπαινέσαι τε Μάαρκον Ἄννιον Ποπλίου ταμίαν Ῥωμαίων καὶ στεφανῶσαι αὐτὸν χάριν τῶν πεπραγμένων Θεαλλοῦ Στεφάνωι καὶ τίθεσθαι αὐτῷ ἀγ]ῶνα ἵππικὸν καθ' ἔτος ἐν τῷ Δαισίω μηνὶ ὅταν καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέ-
- 40 ταις οἱ ἀγῶνες ἐπιτελῶνται, ἐλέσθαι δὲ καὶ πρεσβευτὰς οἵτινες πορευθέντες πρὸς αὐτὸν καὶ ἀσπασάμενοι παρὰ τῆς πόλεως καὶ συναρέντες ἐπὶ τῷ ὑγιαίνειν αὐτὸν τε καὶ τὸ σ[τ]ρατόπεδον, τό τε ψήφισμα ἀποδώσουσιν καὶ παρακαλέσουσιν ἀποδεξάμενον μετ' εὐνοίας τὴν τοῦ δήμου προ-

αίρεσιν, νῦν τε καὶ εἰς τὸν μετὰ ταῦτα χρόνον ἀγαθοῦ τινος ἀεὶ παραίτιον  
45 γίνεσθαι τῆι πόλει ἡμῶν, ἀναγραφῆναι δὲ τὸ ψήφισμα καὶ τὸν στέφανον εἰς  
σλήλην λιθίνην καὶ τεθῆναι τῆς ἀγορᾶς ἐν τῷ ἐπιφανεσλάτῳ τόπῳ, προ-  
νοηθέντων τῆς τε ἀναγραφῆς τοῦ ψηφίσματος καὶ τῆς ἀναθέσεως τῆς σλή-  
λης τῶν τε πολιταρχῶν καὶ τοῦ τῆς πόλεως ταμίου. Ἐπεχειροτονήθη  
ἔτους θ' καὶ κ', Πανήμου κ', καὶ εἰρέθησαν πρεσβευταὶ τῶν βουλευτῶν  
50 Ἄδαιος Ἀδαίου, Λύσων Φιλώτου, Ἀμύντας Λιέους.

Stèle au village d'Aivati, à quatre heures au nord de Salo-  
nique. Communiquée en estampage par M. Hadji-Thomas.

« Année 29, Panémos 20.

« Les politarques des Létéens, après délibération des sénateurs, ont dit :  
Vu que Marcus Annius, fils de Publius, homme de bien et de cœur,  
envoyé en qualité de questeur par le peuple des Romains, au sujet des  
affaires de Macédoine, n'a cessé avant les derniers événements de rem-  
plir ses fonctions dans le sens des intérêts généraux de la Macédoine en-  
tière, qu'il a montré un très-grand souci des intérêts particuliers de notre  
cité, ne négligeant aucune occasion de nous prouver son zèle et sa gé-  
nérosité; que, dans la circonstance présente, le peuple des Gaulois s'é-  
tant rassemblé et ayant porté la guerre dans les plaines du littoral, avec  
une armée très-considérable, le préteur Sextus Pompeius marcha contre  
eux, et leur ayant offert la bataille à la tête des soldats dont il disposait,  
il arriva qu'il périt dans l'action; les troupes ayant à souffrir de ce mal-  
heur, Marcus le questeur survint avec les soldats sous ses ordres, mit en  
fuite les ennemis, reprit le corps de son général <sup>1</sup>, tua un grand nombre  
de barbares, et s'empara d'une grande quantité d'armes et de chevaux;  
que, songeant à la sûreté des garnisons établies dans les postes avancés,  
il les fit rentrer dans le camp; que, peu de jours après, les cavaliers gau-  
lois s'étant rassemblés de nouveau en plus grand nombre encore, ayant  
avec eux Tipas, le dynaste des Mèdes, avec une troupe nombreuse, il  
soutint le choc des barbares qui s'avançaient; qu'il décida de ne pas faire  
appel aux soldats que les Macédoniens lui auraient fournis pour com-  
battre avec lui, ne voulant pas faire supporter aux villes la charge de  
leur entretien; qu'ayant préféré laisser les populations à leurs travaux, il  
se mit en marche avec les soldats qu'il avait dans le camp, ne recula de-  
vant aucun danger ni aucune fatigue; qu'il engagea le combat et vainquit  
les ennemis, avec l'assistance des dieux; qu'il tua dans l'action un grand  
nombre de barbares, en prit d'autres vivants et s'empara d'une quantité  
d'armes et de chevaux; qu'ayant arrangé les choses de cette façon, il s'est

<sup>1</sup> Voy. pour ce passage où le sens présente quelque incertitude; le commen-  
taire philologique qui suit cette traduction.

efforcé généreusement de remettre à ceux qui lui ont succédé au gouvernement de la province dans une situation tranquille et heureuse les populations qu'il avait conservées à l'abri de tous dommages, agissant ainsi d'une manière digne de sa patrie et de ses ancêtres, digne aussi de son honneur propre et de sa valeur, digne enfin de la confiance que l'on avait mise en lui : en conséquence, il a été décidé par le Sénat et le Peuple des Létéens de louer Marcus Annius, fils de Publius, questeur des Romains, de lui décerner pour ses actes une couronne de feuillage, d'instituer en son honneur un concours équestre annuel dans le mois de Dæsius, alors qu'on célèbre les jeux en l'honneur des autres bienfaiteurs, d'élire des députés qui se rendront auprès de lui, le salueront de la part de la cité, et s'étant félicités avec lui de sa bonne santé et de celle de l'armée, lui remettront le décret et le prieront d'accueillir avec bienveillance la décision du peuple et de ne cesser dorénavant de prendre intérêt à notre cité; enfin de faire graver le décret et la couronne sur une stèle de pierre que l'on placera à l'endroit le plus apparent de la place publique, le soin de faire graver le décret et d'ériger la stèle incombant aux politarques et au trésorier de la cité.

« Voté l'an 29, le 20 Panémós. Furent élus députés : les sénateurs Adæos, fils d'Adæos; Lyson, fils de Philotas; Amyntas, fils de Liées. »

## I

L'orthographe ΜΑΑΡΚΟΣ est connue par des inscriptions, les unes plus anciennes, les autres plus récentes que la nôtre; il n'y a donc pas lieu de s'y arrêter. Le texte est généralement correct : notons cependant ΟΥΟΝΙΟ[ΙΣ, l. 25; ΙΠΠΟΝ, l. 30 : dans ces deux cas l'ο est confondu avec l'ω. Notons encore ΕΝΛΕΙΠΩΝ, l. 10; ΠΑΡΕΝΒΟΛΗΝ, l. 20; ΣΥΝΧΑΡΕΝΤΕΣ, l. 41; ΕΙΡΕΘΗΣΑΝ, l. 49.

L'orthographe ΚΑΘΕΤΟΣ (l. 39) se rencontre dans une inscription de Syros<sup>1</sup>; on connaît d'ailleurs d'autres exemples d'aspirations analogues<sup>2</sup>. Ligne 22, le nom du chef des Mèdes pourrait être lu ΤΙΠΑΤΟΥ, au nominatif Τίπατης ou Τίπατος. J'ai préféré faire de la syllabe ΤΟΥ un article; nous n'avons malheureusement pas assez de documents sur la langue thrace pour nous guider dans la restitution des noms propres de ce pays.

Ligne 23-24. Le mot qui se trouve à cheval sur les deux lignes

<sup>1</sup> C. I. Gr. t. II, n° 2347 c.

<sup>2</sup> Franz, *Elem. epigr. gr.* p. 232.



commence par ΕΠ et finit par ΟΥΣ : d'après l'analogie des autres lignes il manquerait deux ou trois lettres : celle qui précède ΟΥΣ est probablement un Τ, peut-être un Ρ. Le verbe *ἐπιτάσσειν* est souvent employé par Polybe pour signifier « imposer par traité, » soit des tributs d'argent, soit des soldats (cf. une inscription de Gythion dans Le Bas et Foucart, *Inscr. du Pélop.* n° 242 a). Malheureusement l'espace est bien petit pour admettre la restitution *ἐπιτακτούς* : mieux vaut donc s'arrêter au mot *ἐπακτούς*, moins significatif, mais plus court<sup>1</sup>.

Ligne 29. La ligne se termine par le groupe de lettres ΕΝΧΕΡΩΝΝΟΜΑΙΣ. Il n'y a dans aucun auteur, à ma connaissance, d'exemple de l'expression *νομαὶ χειρῶν* dans le sens d'*engagement*, de *mêlée* : c'est *ἐν χειρῶν νόμῳ* qui est l'expression consacrée. Mais ce sens est clairement indiqué ici par le mot symétrique *ζωγρία* qui figure à la ligne suivante. Il y a dans l'inscription un ι inséré sous le χ : il me semble avoir été tracé à dessein et ne doit pas être un défaut de la pierre.

Le mot *ἀκατάφθορος* est nouveau, mais facile à comprendre. Dans Polybe *καταφθείρειν* signifie ravager sans profit, comme le *δηοῦν* de Thucydide : *ὅταν..... παραγεννηθέντες οἱ βάρβαροι τοὺς μὲν (καρποὺς) καταφθείρωσι, τοὺς δὲ συναθροίσαντες ἀποφέρωσι, τότε δὴ, χωρὶς τῶν ἔργων καὶ τῆς δαπάνης καὶ τὴν καταφθορὰν θεώμενοι*<sup>2</sup>. . . . Il s'agit précisément dans ce passage des villes grecques du littoral de la Thrace.

Le verbe *συνεπέρχομαι* (l. 22) ne s'était rencontré jusqu'ici que dans un écrivain de basse époque, Georges Pisidès (*Bellum Avaricum*, 413).

En général, le texte présente beaucoup de ressemblance avec la langue de Polybe, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'il lui est à peu près contemporain et que cet historien écrit dans un style

<sup>1</sup> M. Mommsen a bien voulu me proposer une autre restitution de ce passage où il lirait *ἐπ[ε]ι τ]οὺς*. M. Miller (*Rev. arch.* mars 1875) affirme que le mot *ἐτέρους*, réclamé par le sens, est manifestement indiqué dans l'estampage. Cette lecture, après un nouvel examen, reste douteuse pour moi. Je saisis cette occasion pour remercier M. Miller de m'avoir signalé la fausse lecture *ζωγρίας* pour *ζωγρία* et l'omission dans la transcription, mais dans la transcription seule, de la préposition *δια* au mot *διακατασχών* (l. 31). Quant à *ἑλιβομένων τε* (l. 15) il me semble plus conforme à l'estampage lui-même et au style du décret que *ἑλιβομένων γε* préféré par M. Miller.

<sup>2</sup> IV, 45, 7

simple et courant, sans nulle recherche d'archaïsme, comme devait être le style officiel de son temps.

Ainsi l'expression *οὐθένα κίνδυνον οὐδὲ κακοπάθειαν* (l. 27-28) se trouve à peu près textuellement dans un passage où Polybe parle des fatigues et des dangers de la guerre qu'il a épargnés aux Locriens : *ἔξ ὧν καὶ κακοπαθείας καὶ κινδύνου καὶ δαπάνης ἱκανῆς τινος ἀπολυθέντες*<sup>1</sup>. . . . Le même mot *κακοπάθεια* se retrouve dans un autre endroit appliqué aux fatigues d'un siège : *παῖσαν δὲ κακοπάθειαν καὶ μέριμναν ὑπομείνας*.

Le mot *ὀψώνια* (l. 25) dans le sens de « solde, » le verbe *κρίναι* (l. 24) dans le sens de « se décider, » sont également des particularités qu'on ne rencontre pas avant Polybe. Il emploie très-souvent *ὑπεναντίοι* comme équivalent de *πολέμιοι*. C'est encore à lui que remonte le sens de *repousser, arrêter*, donné au verbe *στέγειν* : *οὔτοι ἔσπεξαν τὴν ἐπιφορὰν τῶν βαρβάρων*<sup>2</sup>; cette phrase semble copiée dans la ligne 23 : *ἔσπεξε τὴν ἐπιφερομένην τῶν βαρβάρων ὀρμήν*.

L'expression *τῶν τε τοῖς προκειμένοις τόποις φρουρῶν* trouve une analogue et un éclaircissement dans un passage du même auteur<sup>3</sup> où il est question d'une entreprise d'Annibal contre le consul Flaminus campé près d'Arezzo : *...κατεστράτοπέδευσε* (Annibal), *βουλόμενος τὴν τε δύναμιν ἀναλαβεῖν καὶ πολυπραγμονῆσαι τὰ περὶ τοὺς ὑπεναντίους καὶ τοὺς προκειμένους τῶν τόπων*. Ici les *προκειμένοι τόποι* sont les postes avancés autour du camp.

Le verbe *ἐπεξέρχεσθαι* a, dans la langue militaire, le sens spécial de « sortir d'une ville. » C'est ainsi que Polybe l'emploie (l. II, 34, 12) en parlant des Gaulois, maîtres de Milan, qui font une sortie contre une armée romaine établie dans les environs.

Le mot *πῶμα* (l. 17), au singulier, se rencontre quelquefois en prose avec le sens de cadavre; le premier exemple est tiré du Nouveau Testament (Marc, VI, 29); en poésie on peut citer de nombreux exemples d'Euripide; mais dans tous ces passages le mot *πῶμα* est en rapport avec le génitif de la personne morte. Polybe emploie *πῶματα* avec la signification de *cadavres*<sup>4</sup>; mais

<sup>1</sup> Polyb. XII, 5, 3.

<sup>2</sup> III, 53, 2.

<sup>3</sup> Voy. le *Thesaurus*.

<sup>4</sup> Polyb. III, 80, 2.

chez lui *πλώμα* signifie presque toujours *brèche, décombres de remparts*. Outre cette considération, le verbe *ἐκράτησεν* qui régit *πλώματος* dans le texte de l'inscription conduirait à penser qu'il s'agit plutôt d'une brèche faite à l'enceinte du camp et menacée par les barbares que du corps du préteur Sextus Pompeius. Cependant il est difficile de se figurer qu'une armée de barbares ait fait une brèche proprement dite à un camp romain; et puis, comment admettre que le questeur ait attendu pour intervenir que l'enceinte du camp fût emportée? Il vaut donc mieux prendre *πλώμα* dans le sens de cadavre, malgré la construction insolite de la phrase.

Le texte du décret étant ainsi interprété, voici la suite des événements : Peu de temps avant le vote du sénat et du peuple de Lété (*ἐν τῷ παρόντι καιρῷ*) une nombreuse armée gauloise a fait invasion en Macédoine; le gouverneur romain Sextus Pompée est parti (*ἐκπορευθέντος*), sans doute de Thessalonique, pour aller à leur rencontre; une bataille s'est livrée où Sextus Pompée a perdu la vie. Troublés par cet accident, les soldats romains pliaient, lorsque le questeur M. Annius, accourant à la tête de la réserve, rétablit le combat, repousse l'ennemi et reprend le corps de son général. Dans leur retraite, les Gaulois abandonnent une quantité d'armes et de chevaux. Cependant le questeur, craignant un retour offensif, prend ses mesures en conséquence : il maintient son armée dans un camp et se fait rejoindre par les troupes envoyées en détachement dans les postes avancés. Cette force lui paraissant suffisante, il ne juge pas à propos d'imposer des levées de troupes à la province et attend l'ennemi à la tête de l'armée romaine. Les Gaulois reviennent bientôt plus nombreux et renforcés encore par des auxiliaires tirés de la Médique et commandés par le dynaste Tipas. Alors M. Annius marche au-devant d'eux, les met en fuite, et cette fois la victoire est complète : les barbares laissent entre ses mains de nombreux prisonniers. Ayant ainsi dominé la situation, M. Annius n'a plus qu'à attendre le successeur que le sénat va envoyer à Sextus Pompée. La ville de Lété, qui avait probablement senti plus vivement les inquiétudes soulevées par l'irruption des barbares et la joie d'en être délivrée, témoigne sa reconnaissance envers le vainqueur par le décret qui nous a été conservé.

Sa position, que nous allons déterminer, nous montrera qu'elle

devait être des premières exposée aux ravages d'une invasion venant du pays des Mèdes.

## II.

La ville de Lété, dont les autorités ont fait ériger la stèle, est connue par quelques médailles<sup>1</sup> et par plusieurs passages des lexicques et des géographes. Harpocraton nous apprend qu'Hypéride en faisait mention dans son discours contre Démade; Étienne de Byzance, citant un ouvrage perdu de Théagènes sur la Macédoine, fait dériver son nom d'un temple de Latone (Λητώ), situé dans le voisinage. Si l'on s'en rapportait à son témoignage, Lété aurait donné le jour à Néarque, le célèbre amiral macédonien. Mais un passage d'Arrien (*Ind.* 18) le fait naître en Crète. Entre ces deux renseignements contradictoires, Valois donnait la préférence à celui d'Étienne de Byzance et corrigeait le texte d'Arrien<sup>2</sup>. M. Meineke maintient au contraire la leçon d'Arrien et, par une restitution un peu ingénieuse, introduit dans le texte du Byzantin le nom de la ville de Lato, en Crète<sup>3</sup>.

Les deux lexicographes se contentent de nous dire que Lété est une ville de Macédoine. Pline<sup>4</sup> précise davantage : « *In ora sinus Macedonici oppida Chalastra, et intus Phileros, Lete : medioque flexu littoris Thessalonice.* » Ptolémée<sup>5</sup> la range parmi les villes de la Mygdonie et donne sa longitude et sa latitude : Λητή.  $\overline{\mu\theta}$  γ'  $\overline{\mu}$  γ'.

Comparons ces coordonnées avec celles de Thessalonique et de l'embouchure de l'Échédoros, d'après le même auteur :

Lété : long. 49° 20'; lat. 40° 20'.

Thessalonique : long. 49° 50'; lat. 40° 20'.

Embouchure de l'Échédoros : long. 49° 45'; lat. 40° 15'.

On obtient ainsi un point situé sous le même parallèle que Thessalonique, à 25' O. de l'embouchure de l'Échédoros, c'est-à-dire en pleine Bottiée, sur les bords du marais de Pella. Les co-

<sup>1</sup> Mionnet, *Suppl. gr.* t. III, p. 81; *Catalogue des monnaies de l'université d'Athènes*, t. I, Athènes, 1872; Leake, *Numismata hellenica*.

<sup>2</sup> Voy. Harpocrat. éd. Dindorf, Oxford, 1853. Note sur le mot Λητή.

<sup>3</sup> Ét. de Byz. éd. Meineke. Note au mot Λητή.

<sup>4</sup> *Hist. nat.* IV, 17.

<sup>5</sup> Ptol. III, 13.

ordonnées sont donc inexactes, puisqu'elles nous conduisent bien loin de la Mygdonie; ou plutôt, il y a erreur de copiste.

Ce qui résulte des deux textes géographiques c'est que Lété est une ville de la Mygdonie, située à l'est de l'Axios et non loin de la mer.

Zonaras, qui cite Lété, ne nous apprend rien sur sa position. Suidas reproduit une partie de la notice d'Harpocraton, mais il écrit *Λιτή*. C'est l'orthographe du moyen âge. Une nouvelle de Léon le Philosophe (886-907) cite parmi les évêques suffragants de Thessalonique *ὁ Λίτης καὶ Ρεντήνης*.

Le texte le plus précis nous est fourni par Nicéphore de Brienne (xii<sup>e</sup> siècle)<sup>1</sup>. Il s'agit du rebelle Basilacius fuyant Thessalonique à l'approche de l'empereur Alexis Comnène : . . . . *ἐξήει τῆς πόλεως καταλιπὼν δὲ τὴν εὐθείαν ὁδὸν, . . . . διὰ τῆς λεγομένης Λίτης διελθὼν, ἐπεὶ πρὸς τὸν ποταμὸν γέγονεν ὃν Γαλικὸν καλοῦσιν ἐγχώριοι, διαπεράσας τοῦτον, ἐγγύς που Φρουρίου τοῦ Ἄετοῦ καλουμένου, καὶ τὸν ἐκεῖσε ὑπερβὰς αὐλακα, ἐχώρει διὰ τῆς πεδιάδος.*

Ainsi le fugitif sort de Thessalonique, et avant de passer le Gallico (Échédoros) il traverse la ville appelée *Λίτη*. Il faudra donc chercher l'emplacement de cette ville sur la rive gauche de l'Echédoros, en dehors de la voie directe, c'est-à-dire de la voie Egnatienne. D'ailleurs, le détail *ἐχώρει διὰ τῆς πεδιάδος*, qui ne vient qu'après le passage du fleuve, fait penser que jusque-là Basilacius avait voyagé dans un pays accidenté, ce qui ne serait pas compatible avec la région située entre le littoral et la voie Egnatienne. Conduit par ces données, M. Kiepert (*Atlas von Hellas*) place la ville de Lété au N. N. O. de Salonique, à une distance de deux ou trois lieues, mais avec un signe de doute.

Tafel indique le lieu appelé Ak-Bounâr, à deux lieues au nord de Salonique<sup>2</sup>.

La stèle a été trouvée et estampée par M. Nicolas Hadji-Thomas, de Salonique, dans un village qu'il place à quatre heures au N. O. de cette ville et qui porte le nom d'*Aïvati*. Ce village est dit situé au-dessus de la route de Serres; on y a trouvé, ainsi qu'à Trimi-klava, village voisin, quelques inscriptions moins importantes.

Sur la carte de Ritter<sup>3</sup>, je trouve, mais tout à fait au nord de Salonique, le nom de *Gajvakli*.

<sup>1</sup> *Cæsar. hist. IV, 19.*

<sup>2</sup> *De Thessalonica ejusque agro dissertatio geographica*, Berlin, 1839, p. 284, note.

<sup>3</sup> *General-Karte von der Europæische Turkei, etc.* 1869.

M. Kiepert<sup>1</sup>, dans sa dernière carte de Turquie, place à peu près au même endroit, mais un peu plus vers l'est, une localité appelée *Aiwali*.

L'atlas de Lapie écrit *Haviat* et place cette localité exactement au même endroit que la carte de M. Kiepert.

Enfin, Leake<sup>2</sup> dit avoir passé la nuit dans le village de *Khaivat*, situé à la sortie du col qui fait communiquer la vallée de Langaza avec la plaine maritime de Salonique et à une heure trois quarts de cette ville.

Je ne doute pas de l'orthographe de Leake, laquelle est identique au fond avec celle que me communique M. Hadji-Thomas. La différence entre les deux appréciations de la distance à Salonique s'explique par ce fait que Leake a compté le temps de la descente, lequel est toujours bien plus court que celui de la montée. L'identification trouve encore un argument dans ce fait que Leake a rapporté de *Khaivat* une inscription<sup>3</sup>.

Cousinéry (*Voy. en Macéd.* t. II, p. 55 et suiv.) cherche à identifier avec Lété un village nommé Soho, situé dans les montagnes de la Bisaltique; il y avait trouvé une inscription funéraire de basse époque, reproduite par Bœckh et par Le Bas, qui tous deux semblent admettre sans la discuter l'identification proposée. Il est évident, d'après ce qu'on vient de lire, que cette opinion est à rejeter<sup>4</sup>.

### III.

Le décret est daté du 20 Panémos de l'an 29. On connaît en Macédoine deux ères, l'une partant de l'an 146, l'autre de l'an 30 avant Jésus-Christ. Toutes deux commencent en octobre, avec le mois Dios<sup>5</sup>. Le 20 Panémos correspond donc au commencement de juillet de l'an 117 ou de l'an 1 avant Jésus-Christ. Entre ces deux ères, nous devons choisir la première : les dates suivant la

<sup>1</sup> *General-Karte von der Europæische Turkei, etc.* 1871.

<sup>2</sup> *Travels in Northern Greece*, t. III, p. 233 et suiv.

<sup>3</sup> Bœckh, *C. I. Gr.* t. II. *Suppl.* n° 1967 b.

<sup>4</sup> *Voy. M. Desvèzes-du-Désert, Géogr. anc. de la Macédoine*, Paris, 1862, p. 350. Toutefois, la position indiquée par M. D., au nord du lac Langaza, est un peu trop septentrionale.

<sup>5</sup> Heuzey, *Mission de Macédoine*, p. 275. Cf. la note sur les inscriptions datées p. 216 du présent recueil.

seconde sont généralement accompagnées de la mention *ἔτος Σεβαστοῦ*; la paléographie, l'absence du *cognomen* dans les noms des personnages romains, l'ensemble des faits ne laissent d'ailleurs aucune incertitude.

Pendant les cent ans qui s'écoulent entre la soumission de la Macédoine et le moment où elle devient le théâtre de la guerre civile, nous voyons les gouverneurs de cette province occupés sans cesse à refouler les populations barbares qui l'entourent du côté du nord et de l'est. Cette situation n'était pas nouvelle : les rois de Macédoine l'avaient léguée aux Romains avec leur royaume. Parmi les populations thraces acharnées de longue date contre les possesseurs des belles plaines de l'Axius et de l'Haliacmon, nous rencontrons souvent le nom des *Mædi*, *Μαῖδοι*. Un vieux poète, cité par Étienne de Byzance, signale leurs instincts féroces :

*Μαίδων δ' ἄγρια φῦλα, καὶ Ὠδones<sup>1</sup> ἐλιεσίπεπλοι.*

Strabon nous les montre établis sur les bords du Strymon, au pied de l'Hémus, à la frontière orientale de la Macédoine; de son temps, leurs brigandages n'étaient pas de l'histoire ancienne, car il les appelle *ληστρικώτατα ἔθνη*<sup>2</sup>.

Du vivant même de son père, Alexandre avait eu à châtier leurs brigandages : entré sur leur territoire, il s'était emparé de leur capitale et, après en avoir chassé les habitants, y avait établi une colonie sous le nom d'*Ἀλεξανδρόπολις*<sup>3</sup>. Il ne paraît pas cependant que ces mesures aient définitivement dompté les Mèdes, car cent cinquante ans plus tard nous les retrouvons occupés à dévaster la Macédoine. C'était chez eux une tradition. *Incurrere ea gens in Macedoniam solita erat ubi regem occupatum externo bello ac sine præsidio esse regnum sensisset*<sup>4</sup>. Le roi Philippe III saisit à son tour l'occasion favorable, et pour la seconde fois leur capitale Jamphorina tomba au pouvoir du roi de Macédoine. Mais ce ne fut encore qu'un succès temporaire, et, bien que leur nom se rencontre assez rarement<sup>5</sup>, nous ne pouvons douter que les Mèdes ne figurassent en tête de ces hordes thraces qui exerçaient conti-

<sup>1</sup> Steph. Byz. sub v. *Ὠδones*.

<sup>2</sup> Strab. VII, 5, 2; VII, fr. 36.

<sup>3</sup> Plut. *Alex.* 9.

<sup>4</sup> Liv. XXVI, 25.

<sup>5</sup> Jul. Obseq. c. 113; Plut. *Sylla*, 23; Liv. *Ep.* l. LXXXI et sqq.



nuellement l'activité des gouverneurs romains. Longtemps encore, suivant l'expression de Cicéron, la Macédoine ne connut d'autres frontières que l'épée de ses défenseurs<sup>1</sup>.

Mais les Mèdes et les autres tribus thraces n'étaient pas seuls à la curée. Parmi leurs alliés dans ces expéditions rapides et profitables, on distingue la nation des Gaulois Scordisques<sup>2</sup>, installés depuis la migration de Bellovèse et Sigovèse entre le Danube et la chaîne de l'Hémus, et plus particulièrement dans la vallée du Margos (Morawa serbe). De là, par les passages de la montagne, ils descendaient facilement vers le Nestos ou le Strymon et donnaient la main à leurs voisins d'outre-Balkan. Leur réputation était encore plus fâcheuse que celle de ces derniers<sup>3</sup>. On racontait qu'ils immolaient à leurs dieux des prisonniers vivants et buvaient dans des crânes humains le sang de leurs victimes; aussi, quoique leur existence nationale semble s'être terminée dans les premiers temps de l'empire<sup>4</sup>, leur nom resta longtemps célèbre dans le pays qu'ils avaient si souvent ravagé; Ammien Marcellin le recueille comme celui du plus redoutable et du plus fameux des peuples de la Péninsule.

Ce sont ces Scordisques qu'il faut reconnaître dans les Galates de notre inscription. Il n'y a pas moyen de songer aux Galates d'Asie Mineure, et depuis plus de cent cinquante ans le royaume gaulois fondé en Thrace par Comontor avait disparu<sup>5</sup>.

Dès le temps de Persée, les Scordisques apparaissent à côté des Mèdes. Appelés par le roi de Macédoine comme auxiliaires contre les Romains, les Gaulois franchissent l'Hémus et descendent en Médie : mais, au moment de s'exécuter, Persée s'avise de trouver leurs demandes exagérées, et ils s'en retournent chez eux<sup>6</sup>.

C'est probablement à leur compte qu'il faut mettre l'expédition

<sup>1</sup> *Macedoniam... quam tantæ barbarorum gentes attingunt, ut semper Macedonicis imperatoribus idem fines provinciæ fuerint qui gladiatorum atque pilorum.* Cic. in Pis. 38.

<sup>2</sup> Voy. M. Robiou, *les Gaulois d'Orient*, ch. II; M. Conzen, *Die Wanderungen der Kelten*, allgemeiner Theil, ch. VII.

<sup>3</sup> Appien, *Illyr.* 5; Florus, I, 38; Amm. Marcell. XXVII, 4.

<sup>4</sup> Οἱ γὰρ πλεῖστον δυνάμενοι πρότερον τελέως ἐταπεινώθησαν Γαλατῶν μὲν Βοῖοι καὶ Σκορδίται... ὑπ' ἀλλήλων μὲν ἐξ ἀρχῆς, ὕστερον δ' ὑπὸ Μακεδόνων καὶ Ῥωμαίων ἐκπολεμούμενοι. Strab. VII, 5, 6; cf. App. *Illyr.* 3.

<sup>5</sup> Polyb. IV, 46.

<sup>6</sup> Plut. *Æm. Paul.* 12; Liv. XLIV. 26.



dont l'annonce porta le découragement dans la ville d'Olbia, sur l'Hypanis, et l'effroi parmi les populations scythes du voisinage. Cet événement est connu par une inscription malheureusement sans date, mais que Bœckh<sup>1</sup>, après plusieurs savants, estime du premier ou du second siècle avant notre ère :

...τῶν δὲ αὐτομόλων ἐπαγγελλόντων Γαλάτας καὶ Σκίρους πεποιῆσθαι συμμαχίαν καὶ δύναμιν συνῆχθαι μεγάλην καὶ ταύτην τοῦ χειμῶνος ἤξειν ἐπαγγελλόντων, πρὸς δὲ τούτοις Θισαμάτας καὶ Σκύθας καὶ Σαυδαριάτας ἐπιθυμεῖν τοῦ ὀχυρώματος, δεδιότας ὡσαύτως καὶ αὐτοὺς τὴν τῶν Γαλατῶν ὀμότητα...

Vers la fin du second siècle, les Romains les ont à chaque instant sur les bras. Malheureusement Tite-Live nous manque pour cette période et les brèves indications que contiennent ses *Epitomæ* ne sont pas assez éclairées par les renseignements épars dans quelques passages de Frontin, d'Eutrope et de Dion Cassius. Florus consacre un court chapitre aux populations thraces avec lesquelles il confond les Scordisques. Voici ce que nous pouvons tirer de ces documents :

En 135 avant Jésus-Christ, les Scordisques sont battus en Thrace par le préteur M. Cosconius<sup>2</sup>.

En 114, le consul C. Porcius Cato est vaincu par eux et laisse son armée entière entre leurs mains. *Itaque non fusus modo ab his aut fugatus, sed (simili prodigio) omnino totus interceptus exercitus quem duxerat Cato*<sup>3</sup>.

C'est à ce moment que M. Conzen<sup>4</sup> place une invasion en Grèce des Scordisques, des Mèdes et des Dardaniens, rapportée par Appien au chapitre V de ses *Illyriques*. La rédaction d'Appien est à cet endroit assez obscure. Il dit que, pour venger les sacrilèges des Gaulois (ils avaient encore pillé le temple de Delphes et d'autres sanctuaires), les Romains, déjà maîtres de la Grèce et de la Macédoine, infligèrent une défaite sanglante aux Scordisques et reléguèrent les restes de cette nation dans les îles du Danube : ces succès auraient été remportés par un général Lucius Scipion,

<sup>1</sup> *Corp. I. Gr.* t. II, n° 2058.

<sup>2</sup> *Liv. Ep.* l. LVI.

<sup>3</sup> Florus, I, 38; cf. *Liv. Ep.* l. LXIII; *Eutr.* IV, 10.

<sup>4</sup> *Die Wanderungen der Kelten* (allgemeiner Theil, ch. VII, § 22; cf. besonderer Theil, p. 205).

ηγουμένου Λευκίου Σκιπίωνος, 302 ans après la première rencontre entre Celtes et Romains, et peu de temps avant les guerres civiles. Si l'on prend la bataille de l'Allia pour point de départ de ces 302 ans, on arrive à l'an 88.

Quoi qu'il en soit, l'an 113, T. Didius, profitant du désordre qui s'était mis parmi les vainqueurs, parvint à les refouler en Thrace, et son successeur, M. Livius Drusus, les repoussa jusqu'au delà du Danube<sup>1</sup>. Mais ce ne fut pas pour longtemps, et les gouverneurs romains les virent bientôt revenir<sup>2</sup>.

Nous n'avons pas à poursuivre l'énumération des invasions scordisques en Macédoine; il suffit de remarquer : 1° que les faits racontés par notre inscription se placent naturellement au milieu d'une série de faits semblables; 2° que l'invasion de l'an 117 n'avait été mentionnée par aucun historien.

Depuis l'année 135, où Tite-Live<sup>3</sup> nomme le préteur M. Cosconius, jusqu'à l'année 116, à laquelle M. Zumpt me semble avoir démontré qu'il faut placer le consul Q. Fabius Maximus Eburnus<sup>4</sup>, nous ne savons rien de certain sur les magistrats romains en Macédoine. Je sais que M. Zumpt s'efforce de prouver que cette province fut gouvernée pendant les années 119, 118 et 117 par L. Cæcilius Métellus, consul de l'an 119, qui aurait été proconsul les deux années suivantes. Mais il attribue à ce magistrat le gouvernement de la Macédoine par cette seule raison qu'il eut à dompter les Dalmates, ce qui n'est pas une preuve, puisque ce peuple fut combattu par C. Marcius Figulus en 156, alors que la Macédoine n'était pas encore une province romaine. En second lieu, admît-on la première conclusion de M. Zumpt, il n'est nullement prouvé que L. Cæcilius Métellus ait été prorogé une troisième année. Une inscription<sup>5</sup> le qualifie de proconsul, c'est vrai; mais rien ne prouve qu'il l'ait été deux ans, et ce n'est que par une correction faite à un texte d'Eutrope<sup>6</sup> que l'on parvient à trou-

<sup>1</sup> Florus, I, 38; Liv. *Ep.* I. LXIII.

<sup>2</sup> Florus, *l. c.*; Frontin, II, 4, 3; Eutrop. IV, 11; Dio Cass. LV, 29; Cic. *in Pis.*; *de Prov. consul.*; *pro Fonteio*; Rufus Festus, *Brev.* ch. IX.

<sup>3</sup> *Ep.* I. LVI.

<sup>4</sup> *De Macedonia Romanorum provinciæ præsidibus*, in *Comm. epigr.* t. II, p. 167 et suiv.

<sup>5</sup> Zumpt, *l. c.*

<sup>6</sup> Eutr. IV, 23.

ver dans cet auteur, d'ailleurs très-confus en cet endroit, une preuve en faveur de la prorogation jusqu'en 117.

Les arguments de M. Zumpt ne vont donc pas au delà de la probabilité. La stèle de Lété introduit dans le problème un argument contraire et absolument certain. Sextus Pompeius doit être considéré comme le gouverneur de la province de Macédoine en l'année 117. Quant à l'année suivante, on conçoit que l'invasion des Gaulois et des Mèdes, les dangers qui menaçaient encore la province, malgré la brillante résistance du questeur Annius, aient fait confier le gouvernement de la Macédoine à l'un des consuls de cette année 116, P. Fabius Maximus Eburnus. Les événements rappelés dans le décret justifient donc sur ce point les raisonnements de M. Zumpt.

Le préteur Sextus Pompeius est très-probablement l'aïeul du grand Pompée. Le père et l'oncle paternel de celui-ci, Cn. Pompeius Strabo et Sextus Pompeius, sont mentionnés par Cicéron<sup>1</sup> comme fils d'un autre Sextus dont le nom se retrouve aussi sur les fastes consulaires du Capitole, à l'année 665 où Cneius Strabo fut consul :

Cn. Pompeius sEX·F·CN·N·STRABO<sup>2</sup>.

Je ne vois guère que ce Sextus qui ait pu être préteur en Macédoine en 637 = 117 avant J. C. Son fils aîné s'appelait bien aussi Sextus; mais outre que Cicéron le représente comme un homme éloigné des affaires publiques et adonné à l'étude, il est plus naturel de remonter à la génération précédente. L'aïeul du grand Pompée avait épousé la sœur du poète satirique Lucilius. Si c'est bien lui qui figure ici, sa mort glorieuse sera une illustration de plus pour une famille célèbre.

Faut-il voir une allusion à cette mort dans ce passage de Cicéron<sup>3</sup> : *Macedonia... ex qua aliquot prætorio imperio, consulari quidem nemo rediit, qui incolumis fuerit, quin triumpharit?* Il est vrai que parmi les consuls, proconsuls, préteurs et propréteurs qui avaient occupé cette charge jusqu'au temps de Cicéron, il a pu se trouver quelque autre victime que le préteur de l'an 117. En tout cas, ce

<sup>1</sup> *Brutus*, XLVII.

<sup>2</sup> *Corp. inscr. Lat.* t. I, p. 439.

<sup>3</sup> *In Pis.* 38.

n'est pas à C. Cato, le consul de l'an 114, que s'applique la restriction de l'orateur; car Caton, malgré le désastre de son armée, revint à Rome si bien portant qu'il y fut condamné l'année suivante comme concussionnaire<sup>1</sup>. Ammien Marcellin me semble avoir confondu les deux catastrophes : *Post multiplices pugnarum ærumnas sæpe res romana vexata* (par les Scordisques) *postremo omnem amisit exercitum cum rectore*<sup>2</sup>.

Il n'entre pas dans le plan de ce travail de faire la description d'une invasion des barbares scordisques et thraces. On pourrait trouver dans Florus, dans Appien, dans Cicéron, les détails suffisants pour en faire un tableau assez vraisemblable, car ces incursions devaient reproduire périodiquement les mêmes horreurs. Cicéron nous représente les barbares établissant des postes le long de la voie Egnatienne<sup>3</sup> et les habitants de Thessalonique contraints à se réfugier dans leur citadelle, la basse ville ne leur paraissant point assez sûre.

Les riches cités du littoral et les plaines fertiles traversées par la voie Egnatienne étaient, en effet, l'appât qui attirait les hordes pillardes de l'Hémus et du Rhodope. Notre inscription elle-même présente à cet égard un détail qu'il est bon de signaler. L'invasion se dirige, dit-elle, *εις τοὺς κατὰ ἄργος τόπους*. Étienne de Byzance énumère onze Argos, dont plusieurs sont par lui identifiées avec des localités connues; par exemple, Larisse de Thessalie. Parmi celles qu'il n'identifie pas se trouve la septième : *Ἐξδόμη κατὰ Μακεδονίαν*. D'ailleurs le même auteur nous prévient que le mot *ἄργος* signifie en général toute plaine voisine de la mer : *ἄργος δὲ σχεδὸν πᾶν πεδίον κατὰ θάλασσαν*. Strabon<sup>4</sup> remarque que ce sens général ne se rencontre pas dans Homère et que le mot lui-même doit être macédonien ou thessalien : *Ἄργος δὲ καὶ τὸ πεδίον λέγεται παρὰ τοῖς νεωτέροις, παρ' Ὀμήρω δ' οὐδ' ἄπαξ· μάλιστα δ' οἴονται Μακεδονικὸν καὶ Θετταλικὸν εἶναι*.

D'autre part, aucun auteur ne mentionne une ville d'Argos en Macédoine : il est donc naturel d'appliquer cette dénomination à la plaine de l'Axios, bornée du côté de la Thrace par le mont Dysoron, sur lequel s'élevait la ville de Lété.

<sup>1</sup> Velleius Paterculus, II, 8; Cic. in *Verr.* III, 80; IV, 10.

<sup>2</sup> Amm. Marc. XXVII, 4.

<sup>3</sup> Cic. *De prov. cons.* 2.

<sup>4</sup> Str. p. 372.



. τῆς παρὰ τοῖς. . . . .  
 5 . . . . . πρὸς τοὺς. . . . . [πρ  
 ὄς το[ύ]ς σλαλέντας. . . . .  
 τ]ῶν ἐπίταγ[μ]μα πληρωσαμένων. . . . . [κατ  
 ασιε[ύ]α]σμα τῆς. . . . .  
 τῶν παραγενομένων. . . . . [ἐπι  
 10 ταγμάτων Φιλ(ο)ξένω [τ]ῶ. . . . .  
 . . . ἐ(ξ)επλήρ[ω]σεν τῶν ἐπι[ταγμάτων]. . . . .  
 . . . ἐκπληρῶν λε[ι]τουργίας. . . . .  
 τό τε Καισαρείου κατασκευ[ασμα] . . . . .  
 . . βουλευτήριον. . . . . [κοιν  
 15 ὄν οἶκον τῆ πάτρα. . . . . [δι' ὃ ταύτην  
 τὴν μαρτυρίαν ποιούμενο[ι ἦς ἔχων διατετέλεκε περὶ ἡμ  
 ᾶς εὐνοίας. . . . .  
 εἰ[ς] σ[ι]ή[λην] λιθίνην τεθῆναι. . . . .  
 . . παρὰ τὸν ἀντικείμενον. . . . . [ὅπως μη  
 20 νύηται. . . . . καὶ τὴν. . . . .  
 τῶν εὐεργετηθέντων. . . . .  
 . . . . . ἐχειροτονήθη. . . . .  
 . . . . .

129.

ΟΚΡΑΤΟΡΙΚΑΙ[ΣΑ]ΡΙ  
 ΣΤΩΟΥΕΣΠΑ[Σ]ΙΑΝΩ  
 ΗΠΟΛΙΣ  
 ΡΧΟΥΝ'ΙΩΝ . . . ΟΡΤΑ  
 ΕΡΜΟΥΓΕΝΟΥΣ  
 ΟΥΤΟΥΓΕΜΕΛΛΟΥΑΝΡΔΙ

Fragment, à Trimiklava. Longueur, 0<sup>m</sup>,55; largeur, 0<sup>m</sup>,40.

Αὐτ]οκράτορι Καίσαρι  
 [Σεβα]σ[τ]ῶ Οὐεσπασιανῶ  
 ἢ πόλις.  
 πολιτα]ρχούντων. . . . .  
 [ῥ]τοῦ] Ἐρμουγένους. . . . .  
 . . . . . τοῦ Γεμέλλου. . . . .

Je supplée πολιταρχούντων, mais on pourrait aussi admettre  
 γυμνασιαρχούντων.

Pour la forme des lettres, cette inscription ressemble beaucoup à une dédicace de Berrhée (n° 71 de M. Delacoulonche) où se lit le nom de l'empereur Titus.

130.

ΑΝ[Δ]ΡΟΣΘΕΝΗΝΦΙΛ[Ω]ΝΟΣ  
ΝΕΟΝΗΡΩΑΕΥΡΥΔΙΚΗ  
ΑΝ[Δ]ΡΟΣΘΕΝΟΥΗΜΗΤΗΡ

A Trimiklava. 1<sup>m</sup>,20 sur 0<sup>m</sup>,65 et 0<sup>m</sup>,37.

D'après ces dimensions, ce doit être la face antérieure d'un petit sarcophage.

*Ἀνδροσθένην Φίλωνος νέον ἥρωα, Εὐρυδικὴ Ἀνδροσθένου[ς] ἢ μήτηρ.*

Variantes de la copie : ΑΝΡΟΣΘΕΝΗΝ, ΦΙΛΟΝΟΣ, ΑΝΡΟΣΘΕΝΟΥ

131.

ΚΑΛΙΚΡΑΤΗ  
ΩΝΕΣ.....

Fragment de stèle, à Trimiklava. Hauteur, 1<sup>m</sup>,10 ; largeur, 0<sup>m</sup>,40.

132.

ΚΛ.ΥΠΑΤΡΑ  
ΝΕΙΚΑΝΟΡΟΣ

Stèle de 0<sup>m</sup>,55 sur 0<sup>m</sup>,40, dans une maison particulière, à Aivati.

*Κλ[ε]υπάτρα  
Νεικάνορος.*

133.

ΜΑΖΙΜΟΣΜΑ  
ΖΙΜΩΤΩΠΑΤΡΙ  
ΚΑΙΚΟΠΡΙΑΤΗΙΔΙ  
ΑΜΗΤΡΙΜΝΕΙΑΣ  
ΧΑΡΙΝΕΝΙΩΖΚΤ.Τ.Ι





que je publie ici m'a été remise par un jeune homme de Salonique, M. Sarropoulos, qui l'avait exécutée lui-même; à plusieurs égards cette copie est inférieure à celle de Leake, d'après laquelle je corrige le préambule, mais elle a l'avantage de nous donner la date d'une manière intelligible et quelques éphèbes de plus.

Ἀλειφούσης τῆς πόλεως ἔτους δ'ζσ', ἄρχοντος τοῦ γυμνασίου Τι(βερίου) Κλαυδίου Ἰουλιανοῦ, ἐφηβαρχοῦντος Τι(βερίου) Κλαυδίου Παρανοῦ<sup>1</sup>, ἐφηβοὶ οἱ ὑπογεγραμμένοι·

Πρόκλος Ἰουλίου,  
 Τίτος Λυκάς,  
 Κλ(αύδιος) Εἰσίων<sup>2</sup>,  
 Αἴλιος Εὐφρόσυνος,  
 Θεόφιλος Ἀλεξάνδρου,  
 Φλ(άβιος) Εἰσίδοτος<sup>3</sup>  
 Τύχικος Κοίντου,  
 Λύκος Λουκίου<sup>4</sup>,  
 Μάριος Ποτάμων,  
 Μάξιμος Ἀφροδείτων<sup>5</sup>,  
 Ὑψίγονος Εὐτάκτου,

Στράτων Σουλουανοῦ<sup>6</sup>,  
 Ὑγείας,  
 Τερτιᾶνος Νευκοπόλεως,  
 Ἰούλιος Σεκοῦνδος,  
 Φίλιππος Μακεδῶν,  
 Φουνδῆνος Ποσειδώνιος,  
 Γέμελ(λ)ος Ἀλεξάνδρου,  
 Γάιος Ἀντιφάν[ους],  
 Σαμβαθίων...  
 .....  
 Θεόδοτος Θεοδότου.

On n'a encore trouvé en Macédoine de listes éphébiques qu'à Édesse et à Derriopos.

L'éphébarque mentionné dans cette inscription, dans la suivante et dans le n° 2 (Thessalonique) n'est pas, comme on pourrait le croire et comme le dit le *Thesaurus*, le directeur du collège des éphèbes, mais le premier d'entre ceux-ci. Voy. là-dessus les notes de M. Foucart aux nos 119 et 305 des inscriptions du Péloponnèse, dans le *Voyage archéologique* de Le Bas. L'inscription qui nous occupe montre elle-même ces deux titres parfaitement distincts, puisqu'elle cite un ἄρχων τοῦ γυμνασίου et un éphébarque.

<sup>1</sup> Leake, Παριάνου.

<sup>2</sup> Κλασίων, L.

<sup>3</sup> Φρασίδοτος, L.

<sup>4</sup> Λούκιος, L.

<sup>5</sup> Ἀφρόδειτος, L.

<sup>6</sup> Ἰουλιανοῦ, L.

ÉDESSE<sup>1</sup>.

Ville actuelle de Vodhénéa.

135.

ΕΤΟΥΣ·ΖΟ[Τ]ΑΛΕ. .ΟΥ[Γ]  
ΤΗΣΠΟΛΕΩΣΠΟΛΙΤΑΡ  
ΧΟΥΝΤ[ΩΝ]ΤΩΝΠΕΡΙΕΛΙ  
ΟΝΠΕΔΟΥΚΑΙΟΝΚΑΙ·ΑΙ·  
5 ΔΡΟΝΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ  
ΙΟΥΛΙΟΥΕΟΡ. .ΤΑ.Φ.ΒΟΙ  
ΟΙΥΠΟ[Γ]Ε. .ΑΙ. .ΕΝΟ[Ι]

Suivent vingt lignes qu'on n'a pu déchiffrer.

ΑΥΡΗΛΙΟΣΠΑΡΑΜΟΝΟΣ  
ΑΥΡΗΛΙΟΣΖΩΣΙΜΟΣ  
10 ΑΥΡΗΛΙΟΣΑΜΙΑΝΟΣ

Vodhénéa, dans l'église d'Ἡγά-Paraskévi.

Variantes de la copie :

l. 1, ΖΟΜ — ΟΥΠ; l. 3, ΤΟΕ. — l. 7, ΤΕ...ΝΟ.

La date ΖΟΜ, qui n'est pas intelligible, pourrait se corriger en ΖΟΕ, ΖΟΤ ou ΖΟΥ, ce qui donnerait, suivant l'ère chrétienne, 131, 231 ou 331. Cette dernière descend trop bas : entre les deux autres, je me suis décidé pour 231 à cause de la fréquence du nom Aurélius.

Ἐτους ζο[τ], ἀλε[ιφ]ούσ[ης] τῆς πόλεως, πολιταρχούντων τῶν περι (Αί) λιον Πεδουκαῖον Και[κίλιον?], ἐφηβαρχούντος Ἰουλίου. . . . . ἔφηβοι οἱ ὑπογε[γρ]α[μμ]ένοι·

. . . . . Αὐρήλιος Παράμονος, Αὐρήλιος Ζώσιμος, Αὐρήλιος Ἀμ[μ]ιαῖνος.

La formule *πολιταρχούντων τῶν περι* . . . trouve une analogie

<sup>1</sup> Les inscriptions comprises sous les n<sup>os</sup> 135-155 sont tirées de la brochure dont il a été question plus haut. Pour les inscriptions qui m'ont été communiquées, j'ai cru devoir retoucher parfois le texte épigraphique; dans ce cas, les restitutions sont entre crochets et les variantes de la copie sont toujours indiquées.

dans un décret de Derriopos, daté de l'an 197 de notre ère, τῶν  
περὶ Ἀλέξανδρον Φιλίππου ἐν Δερριόπῳ πολιταρχῶν<sup>1</sup>. . . . .

136.

ΔΙΨΥΙΣΤΩΙΕΥΧΗΝ  
ΜΑΡΚΟΣΛΙΒΥΡΝΙΟΣ  
ΟΥΑΛΗΣ

Dans les ruines de l'église de l'Hyrapandi.

Διὲ ὑψίστῳ εὐχὴν · Μᾶρκος Λιβύρνιος Οὐάλης.

137.

ΠΟΒΑΙΛΙΟΣ  
ΔΙ[Ι]ΨΥΙΣΤΩΤΕΡΕΝ  
ΤΙΑΝΟΑΤΤΙΚΟΣ  
ΚΑΤΟΝΑΡ

Variantes de la copie : l. 2 ΔΙ. — Dans un cimetière musulman.

Διὲ ὑψίστῳ Πό(πλιος) Αἴλιος Τερεντιᾶνος Ἄττικος κατ' ὄναρ.

138.

D M  
EPICTETO  
NVTRICIO  
MVLVIA · [C · ]F · P[L]A  
CIDA PATRONA  
TADI NEPOTIS · LEG ·  
PROPR · PROVINC  
MACEDONIAE

Dans le monastère d'Haya-Triada. Je supplée C et PL pour PI,  
d'après l'inscription ci-dessous.

D(is) M(anibus). Epicteto nutricio Mulvia C(a)ii f(ilia) Placida patrona,  
Tadi Nepotis leg(ati) propr(aetoris) provinc(iae) Macedoniae.

« Aux dieux mânes. A Épictète, son père nourricier. Mulvia Placida,  
fille de Caius, sa patronne, (femme) de Tadius Nepos, légat propréteur  
de la province de Macédoine. »

<sup>1</sup> Publié dans le journal athénien Πανδώρα, numéros d'août 1870 et du 15 sep-  
tembre 1864. Cf. le Σύλλογος de Constantinople, 1871, p. 89.

Tadius Nepos et sa femme Mulvia Placida sont connus par l'inscription suivante que cette dernière, devenue veuve, fit graver sur leur tombeau commun <sup>1</sup> :

Sex. Tadius Sex. f. Vol. Lusius Nepos Paullinus procos. sortitus prov. Cret. Cyr. leg. propr. prov. Afric. praef. fr. d. leg. pr. pr. prov. Asiae leg. pr. pr. prov. Mac. praet. cand. aed. cur. q. prov. Pont. et Bit. tr. mil. leg. IIII f. f. x. vir. stlit. iud. VIII vir. II q. q.

Mulvia C. f. Placida marito optimo et sibi.

Cette inscription, qui mentionne l'édilité curule, ne peut être postérieure aux Gordiens. D'autre part, le nom de Lusius qui figure au premier rang des surnoms, comme celui d'un ancêtre rapproché, pourrait être celui d'un Lusius, consul *suffectus* du temps de Trajan. Il en résulterait que Sextus Tadius aurait vécu vers l'époque de Marc-Aurèle.

139.

ΜΑΤΕΡΩΔΙΟΝΥΣΙΟΝ  
ΤΟΝΑΝΔΡΑΕΑΥΤΗΣΜΝΗ  
ΜΗΣΧΑΡΙΝ

Dans un cimetière musulman.

Ματερῶ Διονύσιον τὸν ἄνδρα ἑαυτῆς, μνήμης χάριν.

140.

Τ. ΠΕΔΟΥΚΑΙΟΣΤΡΙΑΚΑΔΙΩΝΚΑΙ  
ΤΕΙΑΠΑΡΑΜΟΝΑΚΑΙΣΑΒΕΙΝΑΤ.  
ΤΕΚΝΩΖΩΝΤΕΣΕΑΥΤΟΙΣ  
ϙ ΠΟΙΗΣΑΝ ϙ

Dans le monastère d'Haya-Triada : l'inscription est accompagnée d'un bas-relief qui représente « un cavalier : aux pieds du cheval un chien s'élançant vers un ours (ou un sanglier) ; auprès, un serpent. » C'est le cavalier thrace.

Τ. Πεδουκαῖος Τριακαδίων καὶ . . . Παραμόνα καὶ Σαβεῖνα τ[ῶ] τέκνω  
ζῶντες ἑαυτοῖς ἐποίησαν.

<sup>1</sup> Morcelli, *De Stylo*, t. II, p. 82. L'inscription a été trouvée à 8 milles de Rieti, dans l'abbaye de Saint-Sauveur. Cf. Orelli, n° 3658.

Le texte est d'une construction irrégulière. Je présume que Sabina doit être considérée comme défunte.

141.

С·ΙΟΥΛΙΟΣΕΠΑΦΡΟΔΕΙ  
ΤΟΣΙΟΥΛΙΩΝΕΙΚΗΦΟ  
ΡΩΚΑΙΙΟΥΛΙΑΡΩΜΗ  
ΤΟΙΣΑΠΕΛΕΥΘΕΡΟΙΣ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ  
ΕΤΟΥΣΕΣΙΤ

Dans le monastère d'Haya-Triada.

Σ(έξτος) Ιούλιος Ἐπαφροδείτης Ιουλίω Νευκηθόρω καὶ Ιουλία Ρώμη τοῖς ἀπελευθέροις μνήμης χάριν· ἔτους σιτ.

L'an 316 de Macédoine = 170 de J. C.

142.

ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΣ  
ΠΑΡΑΜΟΝΟΣ  
ΚΟΥΡΙΑΤΙΩ  
ΤΡΟΦΙΜΩΤΩ  
ΦΙΛΩ

Au monastère d'Haya-Triada.

Κλαυδιᾶνος Παράμονος Κουριατίω Τροφίμω τῷ Φίλω.

Le nom des Curiaces ne s'est encore rencontré traduit en grec qu'à Édesse. Voy. le n° 9 de M. Delacoulonche où l'on trouve un Curiatius et une Curiatia.

143.

ΕΤΟΥΣ ♡ ΣΕ ♡  
ΕΤΩΝ ♡ ΚΒ<<<<  
ΣΠΕΔΙΣ  
ΛΥΚΟΝΤΟΝ ♡  
ΑΛΕΛΦΙΔΗ· ΣΣ  
ΝΩΕΤΟΝΥΟΝ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

Au monastère d'Haya-Triada.



A Sarkoviéni, village à une demi-heure au nord de Vodhénéa.

Λύκα Πεδο[υ]καίω Κόσμω τῷ ἰδίῳ ἀνδρὶ, μνείας χάριν.

147.

ΝΟC

ΕΓΩΜΕΙΛΗΣΙC	ΕΚΛΗΘΗΝ	ΠΑΓΑ
ΔΕΜΕΤΡΙΑΝΟC	ΠΕ..	ΠΥΚΤΕΙCΑC
ΚΑΙΜΗΔΕΝΑΛΥ	ΠΗCΑC	ΝΥΝΔΕ
...ΛΥΠΗΜΑΙΚΑΙΕ	ΚΤΩΝΙΔΙΩΝΝΗ	
...ΠΑΚΕΙΑΛΕ	ΞΑΝΔΡΑΔΕΤΩ	
...ΑΝΔΡΙΜΝΕΙ	ΑCΧΑΡΙΝΕΠΟΙΗ	
...ΕΠΑΝ	ΤΕCΟΙΠΑΡΟ	
	ΔΕΙΤΕ	

Dans les ruines de l'église de l'Hyrapandi.

L'inscription, sauf la première ligne, est coupée par un bas-relief qui figure un homme tenant une lance à la main. J'ai reproduit dans le texte épigraphique les points qui figurent dans la transcription.

Ἐγὼ Μείλησις ἐκλήθην Παγαυὸς . . . . . πυκτε[ι]σας καὶ μηδένα λυπήσας, νῦν δὲ . . . . [λε]λύπημαι, καὶ ἐν τῶν ἰδίων . . . . Ἀλεξάνδρα δὲ τῷ [ιδίῳ] ἀνδρὶ μνείας χάριν ἐποίη[σεν· χαίρει]ε πάντες οἱ παροδεῖτ(αι).

148.

...ΟC//ΕΕΧΙΠΡΟΥ.....  
 ...ΥΤΟΝΑΚΕΡΑΙΟΝ...  
 ΘΕΝΙΛΗΡΩCΑΝΤΑ...  
 ΩΤΟΥΕΠΑΥCΑΤΟ.....  
 ΘΑΠΕΡΙΠΙΛΕ.....  
 .....

Au même endroit que la précédente.

..... τὸν ἀκέραιον [βίον ἐνταῦθ] ἐν[π]ληρώσαντα..... ἐπαύσατο.....

Les trois inscriptions suivantes ont été trouvées dans les ruines « d'une ancienne ville » située à trois heures S. S. E. de Vodhénéa, au village de Goldjouschani.

149.

ΛΕΥΚΙΟΣΟΥΟΛΚΑΚΙΟΣΛΕΥΚΙΟΥΑΜΥΝΤΑΣ  
ΗΡΑΚΛΗΙΚΑΛΛΙΝΙΚΩΙΕΥΧΗΝ

*Λεύκιος Ούολκάκιος Λευκίου Ἀμύντας Ἡρακλήι Καλλινίκωι εὐχὴν.*

150.

ΤΙΚΛΑΥΔΙΟΝΙΛΑ  
ΡΙΩΝΑΤΟΝΥΙΟΝ  
ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΣΚΑΙ  
ΕΥΤΥΧΙΣΚΑΙΗ[Θ]ΡΕ[ΠΤ]Η  
ΑΥΤΩΝΙΛΑΡΑΗΡΩΑ

Bas-relief représentant un homme barbu et un enfant. A la quatrième ligne, la copie porte ΟΡΕΙΠΗ.

*Τι(ξέριον) Κλαύδιον Ἰλαρίωνα τὸν υἱὸν Ἀνδρόνεικος καὶ Εὐτυχίς καὶ ἡ  
Θρεπτὴ αὐτῶν Ἰάρα ἤρωα.*

Il est assez curieux de voir une esclave associée aux parents pour élever un monument funèbre à son jeune maître.

151.

ΠΟΠ  
ΙΛΛΙΑ  
ΣΥΝΓ  
ΓΡΑΦ  
Η

Sur une colonne.

*Ποπιλλία Συν(γ)γράφη.*

PELLA.

152.

ΙΛΑΡΟΣΓΑΛΑΤΗ  
ΓΛΥΚΥΤΑΤΗΓΥΝΑΙ  
ΚΙΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝ

Dans une mosquée, à Yénitza.

*Ἰλαρος Γαλάτη [τῆ] γλυκυτάτη γυναικὲ μνήμης χάριν.*



153.

ΔΗΜΟΚΡΑΤΕΙΑ  
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ

Dans l'église du village Hayi-Apostoli.

*Δημοκρατία Ἀλεξάνδρου.*

154.

ΑΡΜΟΔΙΑ  
ΕΥΝΟΜΟΥ

Dans une maison du même village.

*Ἀρμοδία Εὐνόμου.*

155.

ΠΛΕΙΣΤΑΡΧΟΣ  
ΠΥΘΩΝΟΣ

Dans le village de Ramély, à deux heures au N. E. de Yénitza.

LARISSE.

I.

INSCRIPTIONS NON FUNÉRAIRES.

156.

ΟΥΠΡΩΤΟΣΤΑΤΟΥΤΑΓΟΥ  
ΔΟΝΤΩΝΑΥΤΩΤΟΥΣ  
ΟΝΓΡΑΦΕΝΤΑΝΟΜΟΝΥ  
ΤΟΡΟΣΝΕΡΒΑΤΡΑΙΑΝΟΥ  
ΙΚΟΥΔΑΚΙΚΟΥΠΑΡΘΙΚΟΥ  
ΜΗΝΟΣΕΚΚΛΗΣΙΑ.

ΕΙΣΙΩΝΤΕΙΜΑΕΙΠΟΛΕΩ.  
ΕΥΠΟΡΟΣΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ  
ΘΑΥΜΑΣΤΟΓΕΩΥΛΑΣ  
ΖΩΣΙΜΟΣΒΛΟΣΤΟΥ

Ε ΙΟΥΚΟΥΝΔΟΣΦΙΛΑΜΒΡΟΤΟΥ  
ΑΓΑΘΩΝΑΓΑΘΟΠΟΔΟΣ  
ΛΕΩΝΘΕΟΦΙΛΟΥ  
ΑΓΑΘΟΚΛΗΣΘΕΟΦΙΛΟΥ  
ΕΠΙΚΤΑΣΘΕΟΦΙΛΟΥ  
ΠΑΝΤΟΛΕΩΝΘΕΟΚΡΙΤΟΥ  
ΩΤΗΡΙΣΑΝΤΙΓΕΝΟΥΣ  
Ε ΑΘΗΝΑΙΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ  
ΚΛΕΟΠΑΤΡΟΣΔΗΜΟΝΕΙΚΗΣ  
ΖΩΣΙΜΟΣΛΕΟΝΤΟΣ  
ΕΥΦΡΟΣΥΝΗΕΥΡΥΛΟΧΟΥΤΟΥ  
Ε ΚΑΙΛΟΥΚΙΟΥ  
ΕΛΕΝΗΦΙΛΑΜΒ·Ο·ΟΥ  
ΩΣΙΣΤΡΑΤΑΦΙΛΑΜ...ΟΥ  
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣΠΟΛΥΚΡΙΤΟΥ  
ΕΥΤΥΧΙΑΕΙΣΑΓΟΡΑ  
ΛΕΩΝΑΛΕΞΙΠΠΟΥ  
ΕΛΕΝΟΣΙΤΑΛΟΥ  
ΑΤΤΙΚΗΙΤΑΛΟΥ  
ΦΙΛΑΙΤΑΛΟΥ  
ΣΑΜΒΑΤΙΣΑΠΑΤΗΣ  
ΕΥΝΙΣΤΩΡΙ.ΟΕ.ΠΑΣ  
ΛΥΚΗΛΙΑ  
ΜΑΧΑΠΟΛΙΣ.ΙΛΑΜΒΡΟΤΟΥ  
ΜΑΚΕΔΟΝΙΑΦΙΛΑΜΒΡΟΤΟΥ  
ΕΙΣΙΩΝΔΗΜΑΡΧΟΥ  
ΤΥΡΑΝΝΙΣΔΗΜΑΡΧΟΥ  
ΕΙΣΙΑΣΔΗΜΑΡΧΟΥ  
ΕΙΣΙΩΝΔΗΜΑΡΧΟΥ  
ΑΚΤΙΑΚΗΘΡΑΣΥΒΟΥΛΑΣ  
ΕΑΡΙΝΗΚΑΛΛΙΣΤΡΑΤΟΥ  
ΦΟΡΤΟΥΝΑΤΑΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ  
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣ  
ΧΡΥΣΕΡΩΣΗΡΑΙΩΝΟΣ  
ΕΛΛΑΣΕΙΣΑ  
Ο ΖΩΣΙΜΟΣΓΝΩΜΗΣ  
ΑΤΟΥ ΔΥΝΑΜΙΣΑΡΙΣΤΙΩΝ  
ΡΑΤΟΥ ΜΑΡΚΙΑΕΙΣΑ  
ΦΙΛΗ.

.....

Stèle dans la cour du Konak. (Estampage.) Hauteur, 1<sup>m</sup>,17;  
largeur, 0<sup>m</sup>,38.

.....ου πρωτοσάτου ταγοῦ  
.....δόντων αὐτῶ τοῦς  
...κατὰ τ]όν γραφέντα νόμον ὑ-  
...αὐτοκρά]τορος Νέρβα Τραϊανοῦ  
... Γερμαν]ικοῦ Δακικοῦ Παρθικοῦ  
..... μηνος ἐκκλησία.

Εἰσίων Τειμασιπόλεω[s  
Εὔπορος Ἀριστίωνος  
Θάυμαστος Σωσύλας  
Ζώσιμος.....  
Ἰουκοῦνδος Φιλαμβρότου  
Ἀγάθων Ἀγαθόποδος  
Λέων Θεοφίλου  
Ἀγαθοκλῆς Θεοφίλου  
Ἐπίκτας Θεοφίλου  
Παντολέων Θεοκρίτου  
Σωτήρις Ἀντιγένους  
Ἀθηναῖος Διονυσίου  
Κλεόπατρος Δημονεΐκης  
Ζώσιμος Λέοντος  
Εὐφροσύνη Εὐρυλόχου τοῦ  
καὶ Λουκίου  
Ἐλένη Φιλαμ[ρ]ό[τ]ου  
Σωσίστρατα Φιλαμ[βρό]του  
Ἡρακλείδης Πολυκρίτου  
Εὐτυχία Εἰσαγόρα  
Λέων Ἀλεξίππου  
Ἐλενος Ἰτάλου  
Ἀττική Ἰτάλου  
Φίλα Ἰτάλου  
Σαμβάτις Ἀπάτης  
Συνίστωρ Ἰ...  
Λύκη.....  
Μαχάπολις [Φ]ιλαμβρότου  
Μακεδονία Φιλαμβρότου  
Εἰσίων Δημάρχου  
Τυράννης Δημάρχου  
Εἰσίας Δημάρχου  
Εἰσίων Δημάρχου  
Ἀκτιακὴ Θρασυβούλας  
Ἐαρίνη Καλλιστράτου

Φορτουνάτα Ἀριστίωνος  
 Ἡρακλείδης Ἀριστίωνος  
 Χρυσέρως Ἡραιῶνος  
 Ἑλλάς Εἶσα . . . .  
 Ζώσιμος Γνώμης  
 Δύναμις Ἀριστίων[ος  
 Μαρία Εἶσα . . . .  
 Φίλη . . . .

. . . . .

L'organisation administrative des cités thessaliennes est encore peu connue. Plusieurs inscriptions<sup>1</sup> nous montrent à leur tête un certain nombre de magistrats appelés *tages*. Ce titre, très-ancien en Thessalie, avait autrefois une autre signification : il s'appliquait, non à des administrateurs municipaux, mais à un magistrat suprême qui dirigeait l'ensemble des cités thessaliennes<sup>2</sup>. Celles-ci ont encore à l'époque romaine une magistrature commune, sans doute purement honorifique; c'est celle du stratège, que nous retrouvons comme éponyme sur un très-grand nombre d'inscriptions.

Parmi les *tages* de l'époque romaine, que l'on pourrait rapprocher des *politarques* de Macédoine, il y avait nécessairement un ordre de préséance, indiqué dans une inscription par l'expression *ταγευόντων τῶν περὶ . . . .* dont l'analogue s'est aussi retrouvée en Macédoine, à Édesse et à Derriopos. Ici la qualification *πρωτοστάτης ταγός* est plus explicite.

Les mots *δόντων αὐτῷ τοῦς* font penser à la formule *δόντων αὐτῷ τοῦς δεκαπέντε στατήρας* employée dans le préambule des listes d'affranchissement en Thessalie et particulièrement à Larisse. Mais là s'arrête l'analogie : la mention d'une loi de Trajan, celle de l'assemblée du peuple, et la disposition des noms propres qui composent la liste ne permettent pas de rapprocher cette stèle des inscriptions d'affranchissement que l'on trouvera plus loin.

L'inscription est à peu près datée par le titre de Parthique donné à Trajan; elle doit être de l'an 116 ou de l'an 117.

Quelle est la liste qui suit le préambule mutilé? Il y avait une autre colonne de noms propres à gauche de celle qui nous a été conservée : on en voit encore quelques lettres.

<sup>1</sup> Le Bas, n<sup>os</sup> 1188, 1190, 1191, 1303.

<sup>2</sup> Xén. *Hist. gr.*



Fragment de stèle, dans la cour du Konak. Long. 0<sup>m</sup>,51; arg. 0<sup>m</sup>,44. L'inscription est fort bien gravée. (Estampage.)

Πολύκλειτος Λυκίσκου.  
 ἄνδρας πυγμῆν·  
 Ἐπιγένης Ὀμήρου.  
 παῖδας παγκράτιον·  
 Ἀριστόνους Δημάρχου.  
 τὸ δὲ τῶν ἀνδρῶν παγκράτιον  
 ἱερὸν ἐγένετο.  
 ἀποβατικῶ·  
 Διονύσιος Ζήνωνος.  
 τῇ δὲ συνωρίδι τοῦ ἀποβάντος·  
 Τιμασίθεος Γοργώπα.  
 ἀφιπποδρόμα·  
 Ζηνόδοτος Ἰσιδότου.  
 τόξῳ·  
 Ἀντιγένης Ἀριστοδήμου.  
 σκοπῶ ἰππέων·  
 Μιμνόμαχος Πολυξένου.  
 σκοπὸν πεζῶν.  
 ..... Κλειτομάχου.  
 .....  
 ..... ρου.  
 .....

On connaît jusqu'à présent deux inscriptions agonistiques de Larisse, l'une publiée et commentée par M. Miller dans les *Mémoires de l'Académie des inscr.* t. XXVII, 2<sup>e</sup> part. p. 43 et suiv.; l'autre qui n'est qu'un fragment, donnée pour la première fois dans les *Inscriptiones græcæ ineditæ* d'Ussing, n<sup>o</sup> 13. Celle que nous publions ici, quoique moins fragmentaire que la précédente, ne représente pas la moitié de la stèle primitive. Il en reste assez toutefois pour qu'on puisse la comparer utilement aux deux autres.

Outre les caractères paléographiques qui sont dans notre texte identiques à ceux de la stèle de M. Miller, un argument considérable me porte à les attribuer toutes deux à la même époque; le même vainqueur, Timasithéos, fils de Gorgopas, figure dans les deux listes comme ayant remporté le prix de lutttes à peu près semblables *προσδρομῆ συνωρίδι* dans la première (l. 16-17), et *συνωρις τοῦ ἀποβάντος*, dans l'autre.

La partie commune aux trois inscriptions ne comprend que

deux exercices, le pancrace des enfants; *παῖδας παγκράτιον*, et le pugilat des hommes que la stèle de M. Miller désigne par *ἄνδρας πύκτας*, et les deux autres, par *ἄνδρας συγμῆν*.

Quant aux noms des exercices, notre stèle en fournit-neuf. Les quatre premiers et les trois derniers sont connus d'ailleurs et se retrouvent, quoique dans un autre ordre, sur le marbre de M. Miller. Le sixième, *ἀφιπποδρόμα*, s'y est aussi rencontré pour la première fois, mais à l'accusatif, *ἀφιπποδρόμαν*.

Reste le cinquième, *τῆ δὲ συνωρίδι τοῦ ἀποβάντος*, sur lequel les textes font défaut et que je suis réduit à expliquer par conjecture. Il vient immédiatement après le concours désigné par le mot *ἀποβατικῶ*, dans lequel on sautait à bas du char en marche, on courait après, puis on y remontait. De là deux exercices en un, une course en char et une course à pied. « *καὶ ἦν τὸ ἀγώνισμα πεζοῦ ἄμα καὶ ἰππέων*<sup>1</sup>. » (*Etym. magn.* p. 124. 33.) « Un homme accompagnait le cocher, sautait dans la lice avec l'aide de celui-ci, courait auprès du char, et s'y élançait de nouveau, lorsqu'il était près du terme<sup>2</sup>. » Il pouvait donc y avoir lieu à décerner deux prix : le prix *ἀποβατικῶ* était donné à celui qui sautait du char et le suivait en courant; l'autre était remis au cocher. C'est ainsi que dans une inscription agonistique d'Athènes<sup>3</sup> nous lisons :

*ἀποβάτης·*  
*Καλλίας Θρασίππου, Αἰγεῖδος Φυλῆς.*  
*ἠνίοχος ἐγβιβάζων·*  
*Εὐρυκλειδῆς Μικίωνος Ἐρεχθείδος Φυλῆς.*

Toutefois, dans l'inscription d'Athènes l'expression *ἠνίοχος ἐγβιβάζων* semble plutôt viser l'adresse dont le cocher fait preuve en aidant son compagnon à descendre du char, tandis que dans la nôtre on met en relief le char lui-même, la vitesse avec laquelle il a parcouru l'arène.

Une autre particularité de notre inscription, c'est la mention qui remplace le nom des hommes vainqueurs au pancrace : *τὸ δὲ τῶν ἀνδρῶν παγκράτιον ἱερὸν ἐγένετο*. Cela veut dire sans doute que le prix du concours a été consacré à une divinité, soit parce

<sup>1</sup> Cette explication de l'*Etymologicum* conviendrait mieux au concours *ἀφιπποδρόμα* qu'à celui des apobates.

<sup>2</sup> Rhangabé, *Ant. Hellén.* t. II, p. 683.

<sup>3</sup> Rhangabé, n° 962.

qu'il n'y avait pas de concurrents, soit à cause d'une fraude dans le concours, soit pour quelque autre raison semblable.

LISTES D'AFFRANCHISSEMENTS.

Les monuments relatifs aux affranchissements sont très-nombreux en Thessalie. Ils se divisent en deux catégories. Les uns ne mentionnent qu'un affranchissement à la fois, ou plutôt répètent pour chaque affranchissement la formule que les autres placent une fois pour toutes en tête d'une liste divisée par mois et comprenant une série de six mois correspondant à la durée semestrielle de la charge du trésorier de la ville.

Cette formule comprend : 1° le nom du trésorier et la désignation du premier ou du second semestre; 2° la date, par le nom du stratège, éponyme en Thessalie, quelquefois par l'année de l'empereur régnant; 3° la mention de l'acquiescement des quinze statères, ou en monnaie romaine des vingt-deux deniers et demi. Suivent les noms des affranchis et ceux de leurs maîtres, ceux-ci au génitif avec *ἀπό* ou *ὑπό*. Sur les plus anciennes listes, celles où l'on compte par statères, on trouve toujours *ἀπό* à l'exclusion de *ὑπό*.

L'intérêt de ces listes est presque tout entier dans leurs préambules, et dans les noms de mois qu'elles présentent suivant l'ordre du calendrier local.

Jusqu'ici Larisse n'avait fourni que deux listes d'affranchissements : l'une qui figure sous le n° 1239 dans Le Bas, l'autre que M. Miller a publiée il y a quelques mois dans la *Revue archéologique*<sup>1</sup>. Elles sont toutes les deux à peu près effacées : dans la première cependant on peut encore distinguer la mention du stratège et le nom du mois *Ἰπποδρόμιος*. A ces deux stèles nous en ajouterons cinq autres : la première (n° 159) n'est pas dans un meilleur état de conservation que les deux dont nous venons de parler. Placée horizontalement dans un escalier, elle a été lavée par la pluie et usée par le frottement des pieds, de telle sorte que les

<sup>1</sup> Sept. 1874. M. Miller dit : « Cette inscription contenait probablement des affranchissements. » En effet, les lignes 7 et 8 peuvent se restituer ainsi :

δόν

των τῆ πόλει [τ]οὺς δεκαπέν  
τε [σ]τα[τ]ῆ[ρας κατὰ] τὸν νόμον



quelques caractères qui en restent n'ont rien donné à l'estampage. On peut cependant y déchiffrer une formule assez remarquable : après chaque affranchissement on répète que les quinze statères ont été acquittés par-devant le *κοινὸς Ξενοδόκος*. C'est, je crois, un développement de la formule *Ξενικῆ* ou *Ξενικῶς* que l'on rencontre dans d'autres actes d'affranchissement, par exemple dans celui du n° 195. Elle signifiait que l'affranchi était admis, non dans le corps des citoyens, mais au nombre des étrangers établis dans la localité. La seconde stèle n° 160 est moins intéressante, elle ne présente aucune formule et l'on n'y trouve qu'un seul nom de mois.

Le n° 161, au contraire du précédent, n'a conservé que ses formules initiales, qui présentent un intérêt particulier. Les éponymes y sont nombreux; nous voyons mentionnés, des vainqueurs aux jeux sacrés, Aristophylos et Philoxénos, deux gymnasiarques, Alexippos et Potalos, enfin le stratège Eubiotos dont la qualité n'est pas indiquée, mais se sous-entend facilement. Un stratège de ce nom est mentionné comme éponyme dans une inscription de Phères (Le Bas, n° 1217) du temps d'Auguste<sup>1</sup>.

Dans celle qui nous occupe on compte par deniers et non par statères : l'inscription de Phères que je viens de mentionner donne les deux manières de compter. . . . *τοὺς δεκαπέντε σιατήρας κατὰ τὸν νόμον ἃ γίνετα[ι κατὰ τὸ διό[ρθ]ωμα δεινάρια*, etc. Il semblerait donc que le changement ait dû avoir lieu à peu près vers le temps d'Auguste. Le nom du trésorier a disparu, il figurait sans doute en tête de la stèle dans la partie où il ne nous reste que le nom patronymique *[Π]αρμενίσκου*.

Les deux autres stèles, nos 162 et 163, sont plus complètes. Toutes deux sont datées, ce qui est un point important.

La première est de l'année 41 de l'ère chrétienne, date indiquée par la mention de l'an 1<sup>er</sup> de Claude. Le stratège Apollodore est en fonctions pour la quatrième fois, et le premier tige est Eudème fils de Ménécrate. Les mois nommés sont au nombre de trois, *Ἄφριος*, *Θύος* et *Ὀμολῶος*. La même suite se rencontre dans le n° 163, qui appartient, comme le précédent, au second semestre; mais le mois *Λεσχανόριος* qui n'est pas mentionné au n° 162, faute sans doute d'affranchissements correspondant à ce mois, s'y trouve en tête du semestre. Les deux stèles sont interrompues dans le

<sup>1</sup> Cette stèle est actuellement au Louvre où elle a été apportée par M. Heuzey. (Fröhner, n° 144.)

mois *Ὀμολῶος*. Mais nous savons par une inscription de M. Heuzey<sup>1</sup> que le mois *Φυλλικός* appartenait au second semestre auquel un grand nombre de textes attribuent également *Ἴπποδρόμιος* : on connaît donc tous les mois de ce second semestre. Enfin le n° 1295 de Le Bas (Métropolis de Pélasgiotide) place *Ἴπποδρόμιος* avant *Φυλλικός*, de sorte que la liste des mois du second semestre peut s'établir ainsi :

Leschanorios,  
Aphrios,  
Thyos,  
Omoloos,  
Hippodromios,  
Phyllicos.

Le n° 163 est daté de l'an 15 d'Hadrien, ce qui donne l'an 131-132 de notre ère. Le nom du stratège, mal indiqué, est probablement *Λύκος*. On compte par statères dans la formule initiale; mais le chiffre indiqué après chaque affranchissement exprime des deniers romains.

Une particularité à noter dans cette inscription, c'est la division du mois en deux quinzaines, l'une correspondant à la nouvelle lune, l'autre à la pleine lune : cette division ne s'était encore rencontrée que dans une inscription de Lamia, d'ailleurs fort mutilée (n° 1149 de Le Bas). C'est d'après ce texte que j'ai rétabli *νουμηνίου*, mot qui ne figure pas au *Thesaurus*. Quant à *ὄλοκυκλίου* écrit en abrégé *Λ*, il est complètement inconnu. Le *Thesaurus* présente deux mots de la même formation *ὄλοκυκλος* et *ὄλοκυκλώω*; pour ce dernier il cite un passage du romancier Eumathe où il est question de la lune : *σὺ δέ μοι μνηοειδῆ σελήνην ὄλοκύκλωσον*.

159.

.....ΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ.....  
.....  
ΜΕΝΟΥΣΤΗΠΟΛΕΙΕ..Ν.....  
ΜΕΝ.ΑΠΗΛΕΥΘΕΡΩΣΘΑΙ.....  
ΓΙΝΟΜΕΝΟΥΣΤΗΠΟΛΕΙΕΝΑΝΤΙΟΝ.....  
ΝΟΜΟΝΤΟΥΣΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ.....  
ΝΗΑΠΗΛΕΥΘΕΡΩΣΘΑΙΑΠΟΛΕΟΝΤΟΔΑΜΑΣΤΗΣ.....  
ΝΟΥΣΤΗΠΟΛΕΙΕΝΑΝΤΙΟΝΚΟΙΝΟΥΖΕΝΟΔΟΚΟΥΕΠΙ.....  
.ΟΥΣΣΤΑΤΗΡΑΣΔΕΚΑΠΕΝΤΕ.....

<sup>1</sup> *L'Olympe et l'Acarnanie*, n° 14.

Stèle dans un escalier de cimetièrre, tout près d'une des portes du côté sud de la ville. La stèle est entière, mais l'inscription, fort longue et en caractères très-menus, a presque entièrement disparu.

σλατήρας δεκαπέντε . . . . .  
. . . . .  
τοὺς γεινο]μένους τῇ πόλει ἐ[να]ν[τίον κοινοῦ ξενοδόκου . . . . .  
φα]μένῃ ἀπηλευθερώσθαι [ἔδωκε τοὺς δεκαπέντε σλατήρας τοὺς  
γινομένους τῇ πόλει ἐναντίον [κοινοῦ ξενοδόκου . . . . .  
. . . . . ἔδωκε κατὰ τὸν] νόμον τοὺς σλατήρας δεκαπέντε . . . . .  
. . . Φαμέ]νῃ ἀπηλευθερώσθαι ἀπὸ Λεοντοδάμας τῆς . . . . .  
ἔδωκε τοὺς σλατήρας δεκαπέντε τοὺς γινομέ]νους τῇ πόλει  
ἐναντίον κοινοῦ ξενοδόκου . Ἐπι . . . . [ἔδωκε κατὰ τὸν  
νόμον τ]οὺς σλατήρας δεκαπέντε . . . . .

160.

. . . . .  
. . . . . Α Λ Ε Ξ Α Ν Δ Ρ Ο Υ Κ Α Ι Κ Α Σ Ι Α Σ Γ Ν Α  
. . . . . Σ Τ Ε Ι Μ Α Γ Ο Ρ Α Α Π Ο Λ Υ Σ Ι Κ Ρ Α Τ Ο Υ .  
. . . Α Π Ο Λ Λ Ο Δ Ρ Ο Υ Δ Ι Ο Σ Κ Ο Υ Ρ Ι Δ Η Σ Α Π Ο  
. . Λ Α Ι Δ Ο Σ Τ Η Σ Ε Μ Π Ε Δ Ι Ω Ν Ο Σ Ν Α Ν Α Α  
. Ο Ν Ε Ι Κ Ο Μ Α Χ Ο Υ Τ Ο Υ Λ Ε Ω Ν Ι Δ Ο Υ Β Α Ι Α  
. Π Ο Σ Ω Π Ο Λ Ε Ω Σ Τ Ο Υ Α Π Ο Λ Λ Ω Ν Ι Δ Ο Υ Κ Α Ι Α  
. Μ Ο Δ Ι Ο Υ Τ Ο Υ Σ Ω Π Ο Λ Ε Ω Σ Ε Υ Τ Υ Χ Ο Σ Α Π Ο  
Φ Ι Λ Ω Ν Ο Σ Τ Ο Υ Φ Ι Λ Ω Ν Ο Σ Κ Α Ι Δ Ι Ο Δ Ω Ρ Α .  
Τ Η Σ Κ Λ Ε Ο Π Α Τ Ρ Ο Υ Κ Α Ι Φ Ι Λ Ω Ν Ο Σ Τ Ο Υ Φ Ι Λ  
Ν Ο Σ Σ Ω Π Α Τ Ρ Α Α Π Ο Α Λ Ε Ζ Ι Π Π Ο Υ Τ Ο Υ Ι Π Π Ο Λ Ο  
Χ Ο Υ Φ Ι Λ Α Ρ Γ Υ Ρ Ο Σ Α Π Ο Μ Ν Α Σ Ι Γ Ε Ν Ο Υ Σ Τ Ο Υ .  
. Κ Α Ν Δ Ρ Ο Υ Ρ Ο Υ Φ Α Α Π Ο Α Δ Ε Ι Α Σ Τ Η Σ Μ Ε Θ Υ Σ Τ Ο  
. Τ Ρ Υ Φ Ε Ρ Α Α Π Ο Φ Ρ Υ Ν Ι Χ Ο Υ Τ Ο Υ Δ Ι Κ Α Ι Ο Γ Ε Ν Ο Υ .  
Κ Α Λ Λ Ι Τ Υ Χ Η Α Π Ο Ν Ε Ι Κ Η Σ Τ Η Σ Α Ι Σ Χ Υ Λ Ο Υ Ε Υ  
Π Ρ Α Ξ Ι Σ Α Π Ο Π Α Υ Σ Α Ν Ι Ο Υ Τ Ο Υ Ε Υ Δ Η Μ Ο Υ  
Κ Α Ι Κ Τ Η Σ Ω Ν Ο Σ Κ Α Ι Α Ν Δ Ρ Ο Μ Α Χ Ο Υ Τ Ω Ν Π . .  
. Α Ν Ι Ο Υ Χ Α Ρ Μ Ο Σ Υ Ν Η Α Π Ο Α Π Ο Λ Λ Ω Ν Ι Ο Υ Τ Ο Υ  
Α Ρ Ι Σ Τ Ο Μ Ε Ν Ο Υ Σ Κ Α Ι Α Ρ Ι Σ Τ Ο Μ Ε Ν Ο Υ Σ Τ Ο Υ Α Π Ο  
. Λ Ω Ν Ι Ο Υ Σ Ο Σ Ο Σ Α Π Ο Σ Ω Δ Ο Υ Τ Ο Υ Π Υ Λ Α Δ Ο Υ  
Ι Π Π Ο Δ Ρ Ο Μ Ι Ο Υ

Fragment de stèle dans la maison de Galip-Effendi. (Éstampage.)

. . . . . Ἀλεξάνδρου καὶ Κασίας . . . . .  
Γνά[θων ἀπὸ . . . .]ς  
Τειμαγόρα ἀπὸ Λυσικράτου[ς τοῦ] Ἀπολλοδώρου.  
Διοσκουρίδης ἀπὸ . . λαίδος τῆς Ἐμπεδίωνος.  
Νάνα ἀ[π]ὸ Νεικομάχου τοῦ Λεωνίδου.  
Βαία [ἀ]πὸ Σωπόλεως τοῦ Ἀπολλωνίδου καὶ Ἄρ.

μοδίου τοῦ Σωπόλεως.

Εὔτυχος ἀπὸ Φίλωνος τοῦ Φίλωνος καὶ Διοδώρα[s] τῆς

Κλεοπάτρου καὶ Φίλωνος τοῦ Φίλ[ω]νος.

Σωπάτρα ἀπὸ Ἀλεξίππου τοῦ Ἴππολόχου.

Φιλάργυρος ἀπὸ Μνασιγένους τοῦ [Νι]κάνδρου.

Ρούφα ἀπὸ Ἀδείας τῆς Μεθυστο[ῦ].

Τρυφέρα ἀπὸ Φρυνίχου τοῦ Δικαιογένους.

Καλλιτύχη ἀπὸ Νείης τῆς Αἰσχύλου.

Εὐπραξίς ἀπὸ Πausανίου τοῦ Εὐδήμου καὶ Κτή-

σωνος καὶ Ἀνδρομάχου τῶν Π[αυ]σανίου.

Χαρμοσύνη ἀπὸ Ἀπολλωνίου τοῦ Ἀριστομένους

καὶ Ἀριστομένους τοῦ Ἀπολλωνίου.

Σόσος ἀπὸ Σώδου τοῦ Πυλάδου.

Ἴπποδρομίου.

Ce dernier mot est le nom du mois Ἴπποδρόμιος. Il y a donc eu au moins quinze affranchissements dans le mois précédent auquel se rapportent tous ceux de cette inscription. Après le nom Ἴπποδρομίου, l'inscription s'arrête, quoique la stèle ne soit pas remplie : il faut croire que l'inscription aura été gravée à la fin du mois Omoloos et que le nom du mois Hippodromios y aura été ajouté en prévision d'affranchissements qui n'eurent pas lieu ou furent enregistrés sur une autre stèle.

161.

ΙΟΥΦΟΟ .....

ΑΡΜΕΝΙΣΚΟΥΙΕΡΟΝΙ .....

ΤΩΝΑΡΙΣΤΟΦΥΛΟΥΦΙΛΙΣ. Ο

ΦΙΛΟΞΕΝΟΥΤΟΥΦΙΛΟΞΕΝΟΥΓΥ

5 .ΝΑΣΙΑΡΧΟΥΝΤΩΝΑΛΕΞΙΠΠΟΥ

ΤΟΥΑΛΕΞΙΠΠΟΥΠΩΤΑΛΟΥΤΟΥΠΩ

ΤΑΛΟΥ ΟΙΦΑΜΕΝΟΙΑΠΗΛΕΥΘΕ

ΡΩΣΘΑΙΚΑΙΔΕΔΩΚΟΤΕΣΤΗΠΟΛΕ .

ΤΑΓΕΙΝΟΜΕΝΑΤΗΣΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩ

10 ΣΕΩΣΔ Κ.....ΤΩΝΙΟΥΤΡΙ

. ΗΕΥΒΙΟΤΟΥΤΟΔΕΥΤΕΡΟΝ

. ΗΝΟΔΟΤΗΑΠΟΣΕΛΕΥΚΟΥΤΟΥ

.....ΡΑΣΤΗΣ

Fragment de stèle dans la cour de l'église Saint-Karalampos.

.....ίου Φο.....

..... Παρμενίσκου· ἱερονι[κησάν-

των Ἀριστοφύλου, Φιλίσ[κ]ο[υ],

Φιλοξένου τοῦ Φιλοξένου· γυ-

μ]νασιαρχούντων Ἀλεξίππου

τοῦ Ἀλεξίππου, Πωτάλου τοῦ Πω-

τάλου· οἱ φάμενοι ἀπηλευθε-  
ρῶσθαι καὶ δεδωκότες τῇ πόλει  
τὰ γεινόμενα τῆς ἀπελευθερώ-  
σεως δ(ηνάρια) κ[ε] μὴνός Ἰ]τωνίου τρί-  
τ]ῃ Εὐβιότου τὸ δεύτερον.

Ζηνοδότῃ ἀπὸ Σελεύκου τοῦ...

..... [ἀπὸ] ..... ρασ τῆς.....

Le verbe *ιερονικέω* n'est pas dans le *Thesaurus*; mais on connaît *ιερονίκης*. Ligne 10 j'ai rétabli le nom du mois Ἰτώνιος d'après une inscription de Ciérium. (Le Bas, n° 1188.)

162.

Λ Λ ΟΓΑ

.. ΜΙΕΥΟΝΤΟΣ ΤΗΝ ΔΕΥ  
ΕΡΑΝΕΞΑΜΗΝΟΝ ΕΝ ΤΩ Π  
ΩΤΩ ΕΤΕΙ ΤΙΒΕΡΙΟΥ ΚΛΑΥΔΙΟΥ  
5 ΥΚΑΙΣΑΡΟΣ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΣ  
ΕΒΑΣΤΟΥ ΤΟΥ ΚΑΙΛΑΣΤΡΑ  
ΤΗΓΟΥΝΤΟΣ ΑΠΟΛΛΟΔΩ  
ΡΟΥ ΤΟ ΤΕΤΑΡΤΟΝ ΤΑΓΕΥΟ  
Ν ΤΩΝ ΤΩΝ ΠΕΡΙΕΥΔΗΜΟΝ  
10 ΜΕΝΕΚΡΑΤΟΥΣ ΟΙΑ ΠΗΛ  
ΥΘΕΡΩΜΕΝΟΙ ΑΦΡΙΩ  
ΛΑΡΧΑΡΜΟΣΥΝΗΥΠΟΙΛΑΡΑ  
ΣΑΒΙΔΙΑΥΠΟΙΠΠΟΝΙΚΑΣΣΩ  
ΤΑΣΥΠΟΜΕΝΑΝΔΡΟΥ ΖΩ.  
15 ΥΡΑΥΠΟΑΣΚΛΗΠΙΟΔΩΡΟΥ  
ΜΗΤΡΙ... ΔΗΜΗΤΡΙΑΥΠΟΘ...  
ΙΜΑΣΘΑΛΗΑΥΠΟΑΛΕΞΑΝΔΡΟ.  
ΚΟΝΔΑΥΠΟΘΑΥΜΑΣΤΟΥ ΘΥ.  
ΠΡΙΜΑΥΠΟΣΤΡΑΤΙΠΠΟΥ ΟΜ  
20 ΠΑΡΜΕΝΙΩΝΥΠΟΠΑΡΜΟΝΙΔ...  
ΡΣΙΝΟΗΥΠΟΔΙΚΑΙΟΝΑΤΟΥΝ...  
Δ Ρ Ο Σ Υ Π Ο Π Α Τ Ρ Ω Ν Ο Σ

Fragment de stèle dans la cour du Konak : 0<sup>m</sup>,67 sur 0<sup>m</sup>,46.  
(Estampage.)

... τα]μειύοντος τὴν δευτέραν ἐξάμηνον ἐν τῷ π[ρ]ώτῳ ἔτει Τιβερίου  
Κλαυδίου Καίσαρος Γερμανικοῦ Σεβαστοῦ τοῦ Καίλα, στρατηγούτος  
Ἀπολλοδώρου τὸ τέταρτον, ταγεύοντων τῶν περὶ Εὐδήμων Μενεκράτους·  
οἱ ἀπηλευθερωμένοι·

Ἀφρίω·

(Χαρ) Χαρμ[σ]ύνη ὑπὸ Ἰλαρᾶς,  
Ἀβιδία ὑπὸ Ἰππονίας,  
Σώτας ὑπὸ Μενάνδρου,

Ζωπύρα ὑπὸ Ἀσκληπιοδώρου,  
 (μητρια) Δημητρία ὑπὸ Θεοτίμας,  
 Θαλία ὑπὸ Ἀλεξάνδρο[υ],  
 Σεκόνδα ὑπὸ Θαυμάσιου.  
 Θύ[ω].  
 Πρίμα ὑπὸ Στρατίππου.  
 Ὀμ(ολώω).  
 Παρμενίων ὑπὸ Παρμονίδ[ος],  
 Ἀ]ρσινόη ὑπὸ Δικαιονάτου,  
 Ν[ίκαν]δρος ὑπὸ Πάτρωνος.  
 .....

L'inscription est assez mal gravée, et contient ce me semble des groupes de lettres superflus. Dans la transcription je les ai mis entre parenthèses et rejetés en marge.

163.

ΠΕΙΘΑΓΟΡΟΣΜΕΓΑΛΟΚΛΕ  
 ΟΓΕΓΟΝΩΣΤΑΜΙΑΣΤΗΣΠΟΛΕΩΣ  
 ΤΗΝΔΕΥΤΕΡΑΝΕΞΑΜΗΝΟΝΕΝΤΟΣΚΟΚΙΙΙ  
 ΛΥΚΩΕΤΟΥΣΕΓΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ  
 5 ΚΑΙΣΑΡΟΣΤΡΑΙΑΝΟΥΑΔΡΙΑΝΟΥ  
 ΣΕΒΑΣΤΟΥΑΝΕΓΡΑΨΕΝΤΟΥΣΦΑ  
 ΜΕΝΟΥΣΑΠΗΛΕΥΘΕΡΩΣΘΑΙΕΝΤΩ  
 ΤΗΣΤΑΜΕΙΑΣΑΥΤΟΥΧΡΟΝΩΟΙΤΙΝΕΣΕΔΩ  
 ΚΑΝΤΟΥΣΓΕΙΝΟΜΕΝΟΥΣΤΗΠΟΛΕΙΣΤΑΤΗΡΑΣ  
 10 ΜΗΛΕΣΧΑΝΟΡΙΟΥΕΙΣΤΑΧΥΣΥΠΟΕΙΣΑΓΟΡΟΥ  
 ΤΟΥΕΙΣΑΓΟΡΟΥΔΗΚΒ<ΕΥΠΟΡΟΣΥΠΟΦΟΡΤΟΥΝΑΤΟ.  
 ΤΟΥΑΡΙΣΤΙΩΝΟΣΑΠΕΛΕΥΔΗΚΒ<ΖΩΣΙΜΟ.  
 ΥΠΟΠΑΥΣΑΝΙΟΥΤΟΥΠΑΥΣΑΝΙΟΥΘΙΔΗΚΒ<ϕ  
 ΕΥΜΕΝΗΣΥΠΟΦΙΛΙΣΚΟΥΤΟΥΕΥΔΗΜΟΥΔΗΚΒ..  
 15 ρ ΠΑΡΔΑΛΙΣΥΠΟΛΥΚΑΣΤΗΣΛΥΚΟΥΔΗΚΒ.  
 ΝΟΥΜΗΑΦΡΙΟΥΖΩΗΥΠΟΛΟΥΚΙΟΥΤΟΥΛΟΥΚΙΟΥ  
 ΔΗΚΒ<ΔΠΑΡΔΑΛΙΣΥΠΟΠΟΛΥΖΕΝΑΣ  
 ΤΗΣΜΕΝΕΣΤΑΔΗΚΒ<ΝΟΥΜΗΝΟΣΘΥ..  
 .ΠΙΚΤΑΣΥΠΟΑΡΧΕΛΑΙΔΟΣΤΗΣΚΑΛ  
 20 ΛΙΠΠΟΥΔΗΚΒ<ΛΗΝΑΓΑΘΟΠΟΥ.  
 ΥΠΟΝΙΓΕΡΟΣΤΟΥΣΩΤΑΔΗΚΒ<ΑΓΕΛΗ  
 ΥΠΟΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥΤΟΥΕΙΚΑΙΟΥΤΟΥΕΠΙΤΡΟΠΟΥ  
 .ΑΧΧΙΟΥΚΑΙΓΑΛΑΤΟΥΚΑΘΗΝΕΠΟΙΗΣΑΤΟΔΙΑΘΗ  
 ..ΝΒΑΧΧΙΟΣΔΗΚΒ<ΛΕΟΝΤΟΥΠΟΦΙΛΟΔΕ  
 25 ... ΤΟΥΕΙΣΙΔΩΡΑΣΑΠΕΛΕΥΔΗΚΒ<ΔΕΑΡΙΝΟ.  
 .....ΧΙΟΥΤΟΥΒΑΧΧΙΟΥΔΗΚΒ<ΜΗΝΟΜΩ.  
 .....ΥΠΟΑΝΤΙΓΕΝΟΥΣΤΟΥΕΥΔΗΜΟΥΔΗΚΒ.  
 .....ΥΠΟΑΡΙΣΤΙΟΥΤΗΣΜΕΝΕΚΡΑΤ...

Stèle encadrée dans un mur de l'ancien archevêché. Je regrette de ne pouvoir donner toutes les ligatures que présente ce texte.

Πειθάγορος Μεγαλοκλέ[ους] ὁ γεγωνῶς ταμίας τῆς πόλεως τὴν δευτέραν ἐξάμηνον . . . . . ἔτους εἰ αὐτοκράτορος Καίσαρος Τραϊανοῦ Ἀδριανοῦ Σεβαστοῦ, ἀνέγραψεν τοὺς φεμένους ἀπληλευθερῶσθαι ἐν τῷ τῆς ταμείας αὐτοῦ χρόνῳ οἵτινες ἔδωκαν τοὺς γεινομένους τῇ πόλει σιατῆρας.

Μη(νὸς) λεςχανορίου εἰ  
 Στάχως ὑπὸ Εἰσαγόρου τοῦ Εἰσαγόρου  
 δη(νάρια) κβζ.

Εὔπορος ὑπὸ Φορτουνάτο[υ] τοῦ Ἀριστίωνος  
 ἀπελευ(θέρου), δη(νάρια) κβζ.

Ζώσιμο[ς] ὑπὸ Παισανίου τοῦ Παισανίου  
 ΘΙ δη(νάρια) κβζ.

Εὐμένης ὑπὸ Φιλίσκου τοῦ Εὐδήμου  
 δη(νάρια) κβζ.

Παρδάλις ὑπὸ Λύκας τῆς Λύκου  
 δη(νάρια) κβζ.

Νου(μηνίου) μη(νὸς) Ἀφρίου.  
 Ζωῆ ὑπὸ Λουκίου τοῦ Λουκίου  
 δη(νάρια) κβζ.

Ὁλ(οκυκλίου)  
 Παρδάλις ὑπὸ Πολυξένας τῆς Μενέστια  
 δη(νάρια) κβζ.

Νου(μηνίου) μηνὸς Θύ(ου).  
 Ἐ]πίκτας ὑπὸ Ἀρχελαΐδος τῆς Καλλίππου  
 δη(νάρια) κβζ.  
 Ὁλ(οκυκλίου) η̄.

Ἀγαθόπου[ς] ὑπὸ Νίγερος τοῦ Σώτα  
 δη(νάρια) κβζ.

Ἀγέλη ὑπὸ Ἀλεξάνδρου τοῦ Εἰκαίου τοῦ  
 ἐπιτρόπου [Β]αχχίου καὶ Γαλάτου καθ' ἣν  
 ἐποιήσατο διαθή[κη]ν Βάχχιος, δη(νάρια) κβζ.

Λέοντο ὑπὸ Φιλοδε[σπότου] τοῦ Εἰσιδώρας ἀπελευ(θέρου)  
 δη(νάρια) κβζ.  
 Ὁλ(οκυκλίου).

Ἐάρνιο[ς] ὑπὸ Βαχ[χίου] τοῦ Βαχχίου  
 δη(νάρια) κβζ.

Μη(νὸς) Ὁμολώ(ου).  
 . . . . . ὑπὸ Ἀντιγένους τοῦ Εὐδήμου  
 δη(νάρια) κβζ.

. . . . . ὑπὸ Ἀριστίου τῆς Μενεκράτ . . . . .

Dans la ligne 13, le groupe  $\overline{\Theta I}$  me semble devoir être traduit par le nombre 19 et signifier le 19<sup>e</sup> du mois Leschanorios, dans lequel je ne trouve pas la distinction du neomenium et du plenilunium. Ce groupe  $\Theta I$  serait hors de place et devrait être rejeté après KB $\angle$ .

Il manque deux mois à la série formée par le premier semestre.

Le texte se comprend aisément, sauf le groupe ENTOCKOKIII-AYKW (l. 3-4). Je regrette que diverses circonstances m'aient empêché de prendre un estampage de cette stèle; mais j'ai pu y revenir à deux fois et contrôler particulièrement ce passage qui m'avait intrigué tout d'abord. On attendrait à cette place le nom du stratège.

## II.

### INSCRIPTIONS FUNÉRAIRES.

La plupart de ces inscriptions se lisent sur des stèles antiques que l'on trouve en grand nombre dans les cimetières juifs ou musulmans, couchées par terre dans les premiers, plantées debout dans les autres, aux deux extrémités de la fosse où repose le défunt. On peut les diviser en deux catégories. Les unes se terminent par une sorte de fronton triangulaire et présentent généralement un aspect plus antique et une rédaction moins prolix. Les autres s'amortissent en une ogive ornée d'un dessin à peu près uniforme et dont on peut avoir une idée en consultant les planches III (n° 6) et XXV (n° 4) de M. Heuzey. Ces dernières sont, à tous égards, postérieures aux autres.

Le sarcophage et le cippe, si communs à Thessalonique, ne se rencontrent à Larisse qu'à l'état d'exception : la stèle domine.

Un autre trait, fort commun dans les monuments funéraires de Larisse, c'est le signe phallique d'Hermès<sup>1</sup> gravé au-dessous de l'inscription; quelquefois celle-ci se termine par la formule  $\dot{\text{E}}\rho\mu\alpha\acute{\iota}\omicron\upsilon$  (ou  $\dot{\text{E}}\rho\mu\acute{\alpha}\omicron\upsilon$ )  $\chi\theta\omicron\nu\acute{\iota}\omicron\upsilon$ .

La formule  $\mu\nu\epsilon\acute{\iota}\lambda\alpha\varsigma \chi\acute{\alpha}\rho\iota\upsilon$  ou  $\mu\nu\eta\mu\eta\varsigma \chi\acute{\alpha}\rho\iota\upsilon$  se rencontre quelquefois sur les stèles funéraires de Larisse, mais son emploi est beaucoup moins fréquent qu'à Thessalonique. En revanche le titre de

<sup>1</sup> M. Miller a publié dans la *Rev. arch.* de septembre 1874 un certain nombre d'inscriptions funéraires de Larisse; plusieurs sont accompagnées du même emblème.



héros, donné au mort, et la formule d'adieu *χαῖρε*, figurent sur le plus grand nombre des monuments. *Ἡρώς χρηστέ χαῖρε*, telle est la rédaction ordinaire, qui s'applique aussi aux femmes, même sous cette forme masculine (n<sup>os</sup> 171, 180). On trouve aussi les féminins *ἠρώϊς* et *ἠρώϊσσα*.

164.

ΕΥΙΠΠΟΣΓΟΡΓΙΛΕΙΟΣ  
ΓΟΡΓΟΝΙΣΚΑΦΙΛΟΞΕΝΙΔΑΙΑ

ΕΡΜΑΟΥΧΘΟΝΙΟΥ.

*Ευίππος Γοργίλειος, Γοργονίσκα Φιλοξενίδαία  
Ἐρμάου χθονίου.*

Communiquée par M<sup>sr</sup> Joachim, archevêque de Larisse, qui l'a transcrite sur « une sorte d'autel quadrangulaire, » un cippe évidemment. On voit ici la formule *Ἐρμάου χθονίου* remplacer le symbole ordinairement en usage. Cf. Miller, *l. c.* p. 161 et 162.

165.

ΣΩΤΗΡΣΩΣΥ  
ΛΟΥ ΟΙΚΕ  
ΤΗΣ

Stèle à fronton triangulaire, dans la maçonnerie du Konak; je l'ai vu dégager d'un mur en démolition. Hauteur, 1<sup>m</sup>,50; largeur, 0<sup>m</sup>,54. Au-dessus, cavalier thrace. Au-dessous, signe d'Hermès.

*Σωτήρ Σωσύλου οικήτης.*

Je trouve une *οικήτης* parmi les inscriptions de M. Miller, *l. c.* p. 161.

166.

ΕΛΕΝΗΑΛΦΙΗΝΗΒΑΣΣΟΥ  
ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΑΧΡΗΣΤΗ  
ΧΑΙΡΕ

Fragment de stèle dans la cour du Konak. Hauteur, 0<sup>m</sup>,63; largeur, 0<sup>m</sup>,33. Au-dessus de l'inscription, une tête de femme; au-dessous, signe d'Hermès.

*Ἐλένη Ἀλφιηνή, Βάσσου ἀπελευθέρα· χρηστέ, χαῖρε.*

167.

ΑΝΔΡΟΝΕΙΚΟΣΓΑΥ  
ΛΟΝΤΟΝΙΔΙΝΑΔΕΛ  
ΦΟΝΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝΗ  
ΡΩΣΧΡΗCTΕΧΑΙΡΕ

Stèle dans la cour du Konak. Hauteur, 1<sup>m</sup>,50; largeur, 0<sup>m</sup>,46.  
Au-dessus de l'inscription, un buste décapité; au-dessous, cavalier thrace. C'est le n° 1265 de Le Bas.

*Ἀνδρόνεικος Γαῦλον τὸν Ἰδι[ο]ν ἀδελφὸν μνείας χάριν· ἥρως χρηστὴ, χαῖρε.*

168.

ΜΑΡΚΙΑΑΣΚΛΗΠΙΑΔΟΥΧΡΗCTON  
ΧΡΗCTΟΥΤΟΝΕΑΥΤΗΣΑΝ  
ΔΡΑ ΗΡΩΣΧΡΗCTΕ ♡  
♡ΧΑΙΡΕ♡

Fragment de stèle dans la cour du Konak. Longueur, 0<sup>m</sup>,63; largeur, 0<sup>m</sup>,50.

*Μαρκία Ἀσκληπιάδου Χρηστὸν Χρηστοῦ τὸν ἑαυτῆς ἀνδρα· ἥρως χρηστὴ, χαῖρε.*

169.

ΠΟΛΥΟΚΤΟΣ  
ΑΙΝΕΙΟΣ

Stèle dans le cimetière turc de Karavia.

*Πολύ[ευ]κτος Αἰνεῖος.*

170.

ΠΕΤΑΛΛΙΣ  
ΠΕΤΑΛΙΛΙΑ

Stèle dans le cimetière turc de Karavia.

La première ligne seulement a été publiée par Le Bas (n° 1271).

*Πεταλλίς Πεταλιλία.*

171.

ΘΑΛΛΟΥΣΑΔΑΦΝΗΝ  
ΤΗΝΙΔΙΑΝΜΗΤΕΡΑΝ  
ΜΝΗΜΗΣΧΑΡΙΝΗΡΩΣΧΡΗ  
CTE ΧΑΙΡΕ  
ΑΝΤΙΔΟΤΟΣΑΝΤΙΔΟΤΟΥΗΡΩ  
ΔΙΟΝΥΣΙΕΡΟΥΦΙΩΙ. C.C.  
ΗΡΩΣ ΧΑΙΡΕ

Stèle dans le pavé, auprès d'un puits, vers le sud de la ville. Il y a évidemment là trois épitaphes d'écritures très-différentes.

1. Θάλλουσα Δάφνην τὴν ἰδίαν μητέρα μνήμης χάριν ἥρωσ χρηστέ, χαῖρε.

Il a été déjà dit que le masculin ἥρωσ χρηστέ s'emploie indifféremment pour les défunts des deux sexes; on va en voir d'autres exemples.

2. Ἀντίδοτος Ἀντιδότου ἥρω[s].

3. Διονύσιε Ρουφιῶ[νο]s. ἥρωs, χαῖρε.

172.

ΛΕΥΚΙΟΣΚΟΙΝΤΟΥΕΛΕΟΣ  
ΕΙΡΗΝΗΝΠΑΝΤΙΙΣΤΡΑΙΙ

⊙ . . . . . ⊙

ΑΥΣΙΣΙΕΚΑΙ  
ΧΑΙΡΕ

Stèle dans le cimetière turc du Sud. Publiée dans Le Bas, n° 1287. Kirchhoff, qui la reproduit d'après lui (n° 9423), la range parmi les inscriptions chrétiennes, à cause des mots ἔλεος et εἰρήνη qui figurent dans la première épitaphe. Je crains que la raison ne soit pas suffisante. En tous cas cette partie a été gravée la première, comme l'indiquent la forme des lettres et la position qu'elle occupe entre la corniche et les deux rosaces. La seconde est à peine tracée; Le Bas a eu entre les mains une copie plus complète que la mienne: il lit cette seconde partie ΑΥΣΙΣΤΙΕΝΙΚΑΙΟΥ ΧΑΙΡΕ.

173.

Δ. ΔΗΠΥΛΑΚΕΦΑ  
ΛΟΥΦΥΣΙΔΕΑΝ  
ΤΙΓΟΝΑΕΥΠΑΛΙ  
ΔΟΥΗΡΩΙΣΣΑΧΡΗ  
...ΧΑΙΡΕ

Stèle dans le cimetière turc du Sud.

..... Κεφάλου, φύσ[ε]ι δὲ Ἀντιγόνα Εὐπαλίδου ἠρώισσα χρη[στέ], χαῖρε.

174.

ΝΙΚΟΥΝ

Petite stèle dans le cimetière juif. Νικοῦν est la forme thessalienne du nom Νίκων.

175.

ΛΕΥΘΕΡΙΝΔΙΟΚ  
ΛΕΑΤΟΝΕΥΤΗCΑ  
ΝΔΡΑΜΝΙΑCΧΑΡΙΝ

Stèle dans le pavé de l'église Saint-Karalampos. Longueur, 1<sup>m</sup>,20; largeur, 0<sup>m</sup>,50.

Λευθέριον Διοκλέα τὸν ἐ[α]υτῆς ἀνδρα μν[ε]ίας χάριν.

Λευθέριον est une corruption d'Ἐλευθέριον.

176.

ΠΑΡΜΟΝΙΠΑΡ  
ΝΕΝΙCΚΟΥΓΥΝΗ  
ΔΕΘΡΑCΩΝΟCΗ  
ΡΩΙΧΡΗCΤΗΧΑΙΡΕ

Stèle dans la cour du Konak. Hauteur, 1<sup>m</sup>,20; largeur, 0<sup>m</sup>,43.

Παρμόν(η) Παρμενίσκου, γυνή δὲ Θράσωνος· ἥρωϊ χρησίῃ, χαῖρε.

Publiée avec quelques inexactitudes dans Le Bas, n° 1275, et Bœckh, n° 1789.

177.

ΚΟC . . CΕΠΙΓΟΝΗΝ  
ΤΗΝΕΑΥΤΟΥCΥΜ  
ΒΙΟΝΗΡΩΙΔΙ

Stèle dans le cimetière juif. Au-dessous, signe d'Hermès.

Κόσ[μο]s Ἐπιγόνην τὴν ἑαυτοῦ σύμβιον· ἥρωϊδι.

178.

ΝΕΙΑCΧΑΡΙΝΗΡΩ  
ΧΡΗCΤΕΧΑΙΡΕ  
ΠΡΕΙΜΟΙΒΑΝΑΥCΙΔΑΤΗ  
ΕΑΥΤΟΥCΥΜΒΙΟΝΜΝΙ  
ΑCΧΑΡΕΙΝΗΡΩCΧΡΗC  
ΤΕΧΑΙΡΕ

♠

Stèle dans le cimetière juif. Le haut manque.

... μνείας χάριν ἥρως χρηστέ, χαῖρε.

Πρειμοῖβα Ναυσιδάτη ἑαυτοῦ σύμβιον μν[ε]ίας χάρ(ε)ιν ἥρως χρηστέ, χαῖρε.

Πρειμοῖβα est la transcription du latin *Primæva*.

179.

ΠΟΛΥΞΕΝΑ  
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ

Fragment de stèle. Au-dessous, signe d'Hermès.

Πολυξένα Ἀπολλοδώρου.

180.

ΦΙΛΩΤΕΡΑΣΩΠΑΤΡΑΣΗΡΩΣΧΡΗΣΤΕΧΑΙΡΕ

Stèle carrée dans le cimetière juif. Bas-relief martelé.

Φιλωτέρα Σωπάτρας ἥρως χρηστέ, χαῖρε.

181.

Η ΔΑΝΔΟΝΤΟΝΚΑΙ  
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΝΚΑΛ  
ΛΙΟΠΗ

Cavalier thrace.

Η ΓΥΝΗΜΝΗΜΗ.  
ΧΑΡΙΝΕΣΤΗΣΕΝΗΡΩΣ  
ΧΡΗΣΤΕΧΑΙΡΕ

Signe d'Hermès.

C'est le n° XVIII de M. Miller (*l. c.* p. 163) qui l'a vue entière à Saint-Karalampos. Elle a été depuis transportée en deux morceaux dans la cour du Konak où je l'ai copiée. Mon texte diffère un peu de celui de M. Miller.

Ἡδάνδον(?) τὸν καὶ Ἀπολλώνιον Καλλιόπη ἡ γυνὴ μνήμης χάριν ἐστῆσεν.  
Ἡρως χρηστέ, χαῖρε.

182.

... ΟΣΤΡΑΤΑΚΛΕΟΝΙΚΟΝ  
ΤΟΝΓΛΥΚΥΤΑΤΟΝΥΜΩΝ  
ΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙΝΙΡΩΣΧΡΗ  
ΣΤΑΙ ΧΕ ΡΑΙ

Signe d'Hermès.

Stèle dans le cimetière juif. C'est le n° II de M. Miller; ma copie ne diffère de la sienne que par ΧΡΗ au lieu de ΧΗ.

? Νικ]οσ]ράτα Κλεόνικον τὸν γλυκύτατον (ἡ)μῶν μνείας χάρις. (Ἡ)ρως χρῆστ(ῆ), χ(αῖ)ρ(ε).

Cette inscription est remarquable par ses fautes d'orthographe.

183.

ΘΡΑΣΥΛΟΧΟΥ

Stèle à fronton triangulaire, dans le jardin de l'église Saint-Karalampos. Au-dessous, scène d'adieu. Une femme assise; un homme debout lui serre la main. Derrière lui trois autres personnages également debout.

Hauteur, 1<sup>m</sup>, 15; largeur, 0<sup>m</sup>, 45.

Θρασυλόχου.

184.

ΠΟΡ  
ΝΙΚΟΥ. ΧΕ. ΙΑΜ  
ΣΚ. ΗΓΥΝΑ. . ΑΗ. . Ο  
ΑΚΚΟΥΧΡΗΣΤΕ  
ΧΑΙΡΕ

Stèle dans le cimetière turc du Sud.

Il n'y a de clair ici que la formule *χρηστέ, χαῖρε*, appliquée probablement à une femme.

185.

ΝΙΚΗΤΟΝΙΔΙΝΑ.  
ΔΡΑΚΟ. . . . .  
ΜΝΕΙΑΣ  
ΧΑΡΙΝ.

Stèle dans le même cimetière.

Νίκη τὸν ἰδι[ο]ν ἄ[ν]δρα Κο. . . . μνείας χάρις.

186.

. . . . . ΤΙΜΟΣ . . .  
. . . ΤΑΥΡΟ . . . . .

Fragment de stèle dans le cimetière juif.

187.

ΤΟΡΡΓΙΤΕΙΩΝ

Stèle dans le cimetière turc du Sud. Au-dessous, bas-relief martelé.

188.

.....ΜΕΝΑΝΔΡΟΥ

Cour du Konak.

Stèle carrée : 0<sup>m</sup>,64 sur 0<sup>m</sup>,60. L'inscription se lit sur le haut de l'encadrement. Au-dessous, le bas-relief représente un homme debout, en tunique et en chlamyde, la main gauche sur son épée et la droite sur son cheval. A droite un jeune homme en exomis tient une pièce de gibier au-dessus d'un autel adossé à un arbre dépouillé de ses feuilles. Un chien s'élançe vers le gibier et un serpent vers l'autel.

.....Μενάνδρου.

189.

ΗΜΟΣ  
ΤΟΛ.....ΚΤΑΙΟΣ

Fragment de stèle, de bonne époque, dans la rue auprès du Konak.

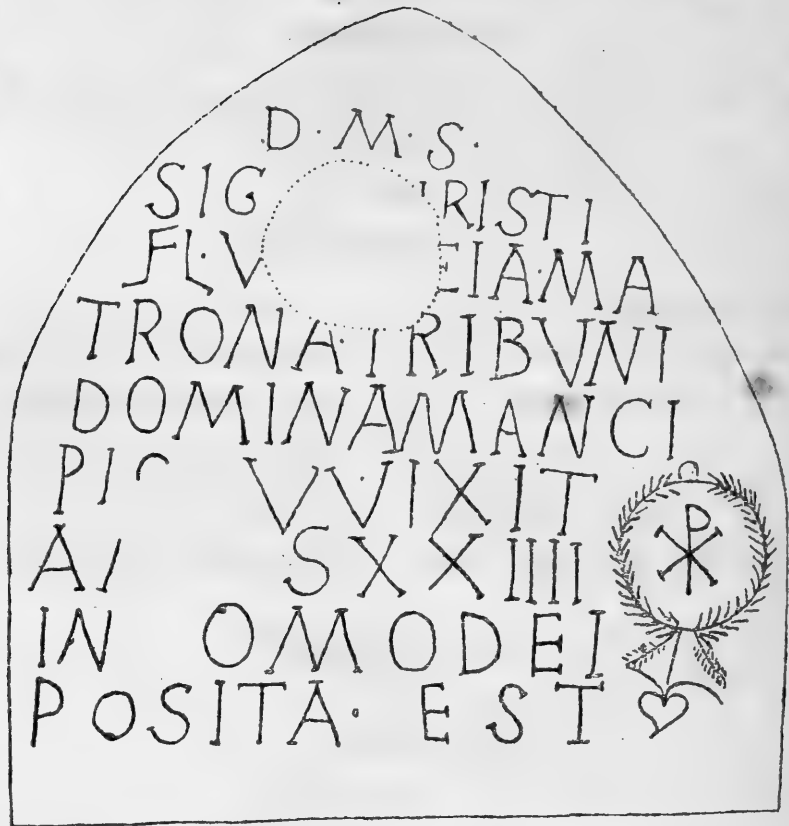
190.

ΑΠΟΛΛΩ...Α  
ΗΡΑΚΛΑΝ  
Τ.ΝΕΑΥΤ...  
ΑΝΔΡΑΜΝΕΙ  
ΑΣΧΑΡΙΝΗΡΩC  
.ΡΗCΤΕΧΑ...

Dans une cour de la mosquée d'Omer-bey. Sarcophage de 2<sup>m</sup>,50 sur 1<sup>m</sup>,25.

Ἀπολλω[ν]ία Ἡρακλᾶν τ[ὸ]ν ἑαυτ[ῆ]ς ἄνδρα μνείας χάριν· ἥρωc χρηστέ χαῖρε.

C'est le n° 1262 de Le Bas avec quelques lettres de plus.



Petite stèle de forme ogivale, dans la cour de l'église Saint-Karalampos, hors la ville, sur la rive gauche du Pénée. Hauteur de la partie destinée à sortir de terre, 0<sup>m</sup>,42; largeur au ras du sol, 0<sup>m</sup>,46. Au-dessous de l'ogive une partie fruste qui était enfouie.

D. M. S. Sig[no Ch]risti. Fl. V[ell]eia, matrona tribuni, domina mancipio[rum] V; vixit an[no]s XXIII. In domo Dei posita est.

Le prénom Flavia et le signe du labarum indiquent le iv<sup>e</sup> siècle; l'usage du sigle D·M·S ferait songer à une époque plus ancienne.

TRIKKA (TRIKALA).

ΕΥΤΥΧΟΧΔΙ  
 ΘΗΔΙΑΣΜΒΙ  
 ΜΝΕΙΑΣΧΑΡΙ  
 ΗΡΩΕΡΡΗΕ  
 ΧΑΙΡΕ



Stèle dans un cimetière turc, à gauche de la route en arrivant de Larisse. Hauteur, 1<sup>m</sup>,20; largeur, 0<sup>m</sup>,40.

Εὐτυχος Ἡδ. . . . τῇ ἰδίᾳ συμβί[ω]  
μυίας χάρι[ν] ἠρώς χρηστ[έ], χαῖρε.

Je supplée *χρηστέ* au masculin, d'après les nombreux exemples que fournissent les inscriptions de Larisse.

193.

ΠΙΠΚΤΟΗΤΟΕΠΕΤΟΗΑΣ  
ΗΜΕΡΑΝΤΥΣΕΥΣΕΒΕΦΑ  
ΥΒΑΣΗΛΕΟΣΗΜΩΝΣΗΜΕΟΝΤ  
ΑΛΕΟΛΟΓΔΚΉΣΕΥΣΕΒΕΦΑ  
ΣΔΕΣΠΟΙΝΙΣΗΜΩΝΑΝΗΣΑΡ  
ΧΙΕΡΑΤΑΒΤΟΟΝΙΑΧΤΥΠΑ  
ΡΩΤ' ΜΡΟΡ' ΝΑΕΧΗΤ' ΑΥ ΤΩ  
ΘΕΟΦΩΡΟΝΠΑΤΕ

Tronçon de colonne, dans la cour de l'évêché. Les lettres font le tour de la colonne, et comme celle-ci est adossée à un mur, il n'a pas été possible de tout lire; il manque à chaque ligne une ou deux lettres.

..... *eis*

τη]ν ἡμέραν τοῦ εὐσεβεσ[τά]  
του βασ(ι)λέ(ω)ς ἡμῶν Σ(υ)με(ώ)ν τ  
οῦ Π]αλ(αι)ολόγου, κ(αι) τῆς εὐσεβεσ[τά]  
τη]ς δεσποίν(η)ς ἡμῶν Ἀ(ν)νης, ἀρ  
χιερατεύ(οντος) Νι[κολ?]άου τοῦ πα  
νιε]ρω(τάτου) μ(η)τρο(πολίτου) [Λαρίσης?] νὰ ἐχη τὰς ἀρὰς τ(ῶν) τ  
η] Θεοφ(ό)ρω(ν) πατέ[ρων ἐν Νικαία συναχθέντων]

Il est impossible de savoir de quel édifice provient ce fragment; la formule finale qui menace les contrevenants ou violateurs de la

malédiction des trois cent dix-huit pères de Nicée est très-fréquente sur les manuscrits grecs, où elle est destinée à effrayer ceux qui seraient tentés de les voler.

Ce Siméon Paléologue est Siméon Ourosch, frère du célèbre krâle de Serbie Étienne Douschan et son successeur en Thessalie, où sa résidence était Tricala (1356-1374). M. Heuzey (n° 127) a publié une inscription serbe qui mentionne ce même Siméon. Quant à l'archevêque de Larisse dont le nom est probablement Nicolas (ΝΙΑΟΥ = Νι[χολ]άου), il est inconnu; la liste des métropolitains de Larisse présente une grande lacune au xiv<sup>e</sup> siècle dans l'ouvrage de Le Quien.

#### AIGINION.

Au bourg actuel de Kalabaka.

194.

.....ΑΠΕΛΕΥΘΕΡΩΘΕΙΣΥΠΟ  
ΠΕΡΙΛΑΩΣΙΠΠΟΛ.....

Pierre encastrée dans un mur, à l'intérieur de la maison qui fait face à la fontaine de Kalabaka.

*ἀπελευθερωθεῖς ὑπὸ Περιλάως Ἴππολ[ύτου].*

195.

.....ΑΠΕΛΕΥ◊ΕΡΩ  
◊ΕΙΣΑΥΠΟΜΟΥΣΟΓΕΝΟΥ.  
ΤΟΥΜΟ.....ΞΕΝΙΚΗ  
ΕΔΩΚΕΤΩ.....

Pierre encastrée dans un mur extérieur de la même maison; les lettres sont à peine tracées, et la lecture en est très-difficile.

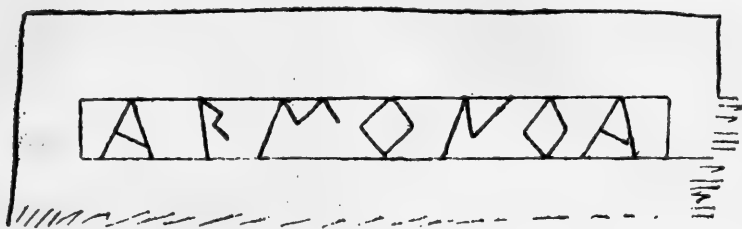
*..... ἀπελευθερωθεῖσα ὑπὸ Μουσογένου[s] τοῦ Μο[υσογένους] ξενικῆ,  
ἔδωκε τῷ.....*

#### AMBRACIE.

Les quatre inscriptions funéraires suivantes ont été trouvées récemment à l'extrémité ouest de la ville d'Arta, à 300 mètres

d'un mur antique qui a dû faire partie de l'enceinte de l'ancienne ville.

196.



Grande dalle de 1<sup>m</sup>,17 de long sur 0<sup>m</sup>,44 de large; épaisseur, 0<sup>m</sup>,09. L'inscription est gravée dans une bande en creux de 0<sup>m</sup>,94 de long sur 0<sup>m</sup>,08 de large.

*Ἀρμονά.*

197.

ΛΗΝΑ  
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ  
ΚΛΕΟΜ  
ΕΝΩΥΜΕΝΕΟΣ

Stèle de 0<sup>m</sup>,97 sur 0<sup>m</sup>,46; épaisseur, 0<sup>m</sup>,05. Il y a deux inscriptions distinctes, la première est en relief, la seconde, gravée.

*Λήνα Ἀπολλοδώρου.  
Κλεομέν(ει) [Ε]νόμενος(?)*

198.

ΚΑΡΜΟΝΝ.  
ΠΑΥΣΑΝΙΑ.

Stèle de 0<sup>m</sup>,44 sur 0<sup>m</sup>,29; épaisseur, 0<sup>m</sup>,06.

*? Καρμόνν[η] Παισανία[s].*

199.

ΚΛΗΡΙΣΣΙΑ

Petite stèle de 0<sup>m</sup>,31 sur 0<sup>m</sup>,17; épaisseur, 0<sup>m</sup>,06.

*Κληρισσία.*

PATRAS.

200.

ΣΗΜΕΙΟΝ ΑΥΘΕΝΤΟΥ ΠΑΝΔΟΥΛΙΟΥ	ΝΤΕ ΜΑΛΑΤΕΣΤΟΙΣ ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΟΥ
ΠΑΛΑΙΩΝ ΠΑΤΡΩΝ ΤΟΥ ΑΝΑΚΑΙ	ΝΙΚΑΝΤΟΣ ΤΟΝ ΤΗ ΔΕΘΕΙΟΝ
ΝΑΟΝ ΤΩ ΧΙΛΙΟΣΩ. ΕΤΡΑΚΟCΙ	ΟΣΩ ΕΙΚΟΣΩ ΕΚΤΩ ΕΤΕΙ
.I. SIGILLV̄CĒVARMA	DOMINIPANDVLIIDE
.ALATESTISARCHI	EPISCOPI PATRARV̄
..AEDIFICATORISHVI	ECCLESIEMCCCCXXVI

Deux anciens linteaux qui servent maintenant de pieds-droits à l'une des portes de la forteresse. Deux écussons divisaient le texte de chacune des deux inscriptions : ils ont été martelés : la pierre qui porte l'inscription latine est brisée à gauche. On trouve dans le *Corpus*, n° 8776, la partie grecque, seulement avec de nombreuses inexactitudes. Sur la pierre le texte grec est accentué.

Σημεῖον αὐθέντου Πανδουλίου ντὲ Μαλατέστοις μητροπολίτου Παλαιῶν Πατρῶν, τοῦ ἀνακαιίσαντος τὸν τῆδε Θεῖον ναόν, τῷ χιλιοσῶ [τ]ετρακοσιοσῶ εἰκοσῶ ἕκτω ἔτει.

... sigillum ceu arma domini Pandulii de [M]alatestis archiepiscopi Patrarum, [re]aedificatoris huius ecclesie (anno) millesimo quadringentesimo vigesimo sexto.

Il faut noter le *de* latin rendu par *ντέ*.

Cet archevêque est connu : il occupait encore son siège en 1429<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Georg. Phranz. *Chronic.* I. II, c. 6, 7, 8. Cf. Le Quien, *Oriens christianus*, t. III.

## DEUXIÈME PARTIE.

### CHARTES ET MANUSCRITS.

---

#### I.

#### DOCUMENTS INÉDITS

AYANT RAPPORT AUX RELATIONS DU MONASTÈRE DE PATMOS AVEC LES PUISSANCES  
DE L'OCCIDENT.

Les documents qui figurent dans le présent recueil peuvent se diviser en trois catégories. Les uns ont rapport aux domaine et monastère de Stylo, dans la baie de la Sude, en Crète, donnés par Alexis Comnène au couvent de Patmos, qui en a encore actuellement la jouissance. Ces documents sont tous vénitiens; ils émanent soit des doges, soit de leurs fonctionnaires dans l'île de Crète.

Le second groupe contient les patentes accordées tant par les grands maîtres de l'ordre de Malte et par les papes que par d'autres puissances maritimes d'Occident, à l'effet de protéger le monastère et l'île de Patmos contre les corsaires chrétiens, lesquels, sous prétexte de faire la guerre aux Turcs, ne se faisaient pas faute de rançonner les couvents grecs.

Enfin j'ai fait une troisième catégorie d'un certain nombre de pièces qui ont rapport aux bienfaits accordés par les puissances latines au monastère de Saint-Jean depuis le moment où les religieux, ayant perdu dans les princes byzantins leurs protecteurs naturels, sont obligés d'avoir recours à la protection et aux aumônes des fidèles d'Occident pour se maintenir en face des Turcs toujours prêts à les tracasser et à les dépouiller.

L'intérêt de ces documents est très-variable. Si ceux de la seconde catégorie se ressemblent beaucoup et ne nous apprennent que fort peu de chose, les relations du monastère avec la république de Venise, depuis le xiii<sup>e</sup> siècle jusqu'au xviii<sup>e</sup>, sont éclairées par une série de pièces assez longue qui comprend les quatre

siècles de la domination vénitienne en Crète. Un fait que nos chartes ne nous apprennent pas, mais que j'ai recueilli de la tradition orale, me semble bon à relater ici. Jusqu'à l'entrée des Français à Venise sous le général Bonaparte, la République allouait au monastère un revenu annuel assez considérable.

Il n'est pas moins intéressant de voir comment ces religieux, si éloignés de l'Occident, si isolés dans leur petite île, avaient su se trouver de puissants protecteurs parmi les souverains du rite latin, s'attirer les aumônes du roi d'Espagne, les faveurs des princes italiens, les recommandations et les indulgences du souverain pontife, et se mettre enfin sous la protection du cardinal-neveu. Une pièce émanée de l'higoumène et des moines nous apprend au prix de quelle soumission bien anodine ces résultats importants avaient été obtenus.

Voici maintenant le catalogue des documents avec les détails que j'ai cru bon de ne pas disperser parmi les copies. Il m'a semblé utile de rappeler et de comprendre sous une même numérotation les documents déjà tirés des archives de Saint-Jean, par M. O. Rayet, et publiés par lui dans la *Revue archéologique*, t. XXV, p. 233, année 1873 : les sommaires de ces documents sont imprimés en italique. Quelques numéros marqués d'un astérisque dans le catalogue se rapportent à des pièces que je n'ai pas eu le loisir de transcrire.

## I.

### PIÈCES AYANT RAPPORT AU DOMAINE DE STYLO, EN CRÈTE.

N° 1. Charte ducale de Laurent Tiepolo, du 14 mai 1270, reconnaissant le droit des religieux de Patmos à l'exportation d'une certaine quantité de blé de l'île de Crète pour les besoins de leur monastère de Patmos. Cette charte est reproduite intégralement dans une autre plus récente, n° 3.

N° 2. 3 janvier 1295. Concession de terrain faite aux moines de Stylo par les autorités de la Canée. Cet acte vise une concession antérieure. Je l'ai tiré de deux copies sur parchemin assez altérées, mais pouvant en général se suppléer l'une l'autre. Ces copies, comme le dit le titre, n'ont point été prises sur l'original, mais sur un registre officiel de la Canée.

N° 3. Charte ducale de P. Gradenigo, du 22 juin 1306. Elle fait droit aux réclamations des moines et consacre leur droit d'exporter de l'île une certaine quantité de blé pour le monastère de Patmos. Cette charte en reproduit textuellement une autre de Laurent Tiepolo, du 14 mai 1270. Je l'ai copiée sur l'original, composé de lambeaux de parchemin collés tant bien que mal sur un morceau de toile, sans sceau.

N° 4. Charte ducale du même doge P. Gradenigo, et probablement de la même année. Permission accordée aux moines de transporter de Patmos en Crète soixante-dix-sept de leurs paysans pour lesquels ils craignaient les vexations des Turcs. Cette pièce, intéressante tant par le fait auquel elle a rapport que par les noms propres qu'elle contient, ne nous est point parvenue en original. Je n'en ai trouvé qu'une mauvaise copie faite il y a cent cinquante ou deux cents ans sur un chiffon de papier déjà bien avarié. Le transcripteur avait sous les yeux un document en lambeaux, comme il résulte de cette mention deux fois répétée : « Non si poteva lezzer. » La copie s'étendait sur deux feuilles dont la dernière a disparu à l'exception de la marge.

N° 5. Charte ducale de Pascal Maripetro, 19 février 1461. Elle a rapport à une décision rendue le 16 juin précédent, et par laquelle, à défaut d'informations exactes, on avait dépossédé les moines de leur maison de Stylo. La présente charte annule les lettres ducales données à cet effet et remet les choses en l'état. Il y est dit que le domaine de Stylo n'appartient pas à la République, mais que le couvent de Patmos en est en possession depuis deux cents ans. Parchemin original.

\*N° 5 bis. Copie d'une expédition de la même charte au recteur de la Canée. Je ne l'ai pas transcrite, les termes en étant les mêmes que ceux de la charte délivrée aux moines. Voici les différences :

Titre : au lieu de « Universis . . . . pervenerint » on lit : « Nobilibus et sapientibus viris Ludovico Gabriel de suo mandato rectori Caneae et consiliariis suis et eorum successoribus fidelibus dilectis. »

P. 145, l. 8 : « Idcirco fidelitati vestre cum dicto nro consilio

mandamus quatenus per quantum ad vos spectat predictam et omnia et singularia in ea contenta observare et exequi ac observari inviolabiliter, etc. »

Ceci n'est qu'une copie sur parchemin, mais elle est authentiquée par Marcus Cornelius, recteur de la Canée, et son conseil; cette légalisation porte la date du 30 septembre 1560, le sceau rectoral et la signature du chancelier.

En tête on lit :

« Tratta dallo registro major del mag<sup>co</sup> S. Lodovico Gabriel et dignissimo R<sup>re</sup> di questa città della Canea, f<sup>o</sup> 49. Recepta die XI mensis maii 1462. »

N<sup>o</sup> 6. Certificat délivré par Marc-Antoine Contarini, lequel reconnaît avoir fait saisir tout le blé des moines. Cette pièce est datée du 29 août 94. Je pense qu'il faut lire 1594, car deux ans après les moines obtiennent justice pour des faits semblables.

Feuille de papier en double, avec sceau.

N<sup>o</sup> 7. Charte ducale de Marino Grimano, du 6 octobre 1596, adressée au gouverneur de la Sude, Marco Bollano. Il ordonne qu'on cesse de taxer arbitrairement le blé du monastère et qu'on le laisse vendre librement sur le marché. Ce document est sur parchemin et muni du sceau ducal. Il en existe au monastère une copie et une traduction en grec, toutes deux sur papier.

\*N<sup>o</sup> 7 bis. Expédition de la charte précédente au recteur de la Canée : « Nobilibus et sapientibus viris Benedicto Delphino de suo mandato Rectori Caneæ et succ. » — P. 145, dernière ligne : « in quella città. » Également sur parchemin et munie du même sceau que la précédente.

N<sup>o</sup> 8. Permission relative à la vente de leur blé accordée aux moines par le provéditeur général de la Canée, Laurent Contarini, le 28 août 1632. Chiffon de papier en double, fort mal écrit.

N<sup>o</sup> 9. Certificat accordé aux moines par Fr. Morosini, capitaine général des forces vénitiennes, pour les services qu'ils ont rendus à son armée. Cette pièce est datée de la galère capitane, en rade de la Sude, le 27 mai 1661. Feuille de papier en double, avec sceau.



N° 10. Certificat accordé dans les mêmes circonstances par le gouverneur de la Sude, François Bragadin, en date du 2 juin 1661. Feuille de papier en double, avec sceau.

II.

LETTRES DE SÛRETÉ ACCORDÉES AU MONASTÈRE.

N° 11. Patente du cardinal-légit à Rhodes, délivrée le 15 mars 1457. L'original est sur une feuille de papier en double et porte le sceau du légat.

N° 12. Bulle de Pie II adressée à l'archevêque de Crète. Datée du x kal. april. an MCCCCLXI de l'incarnation. Parchemin original, mais le sceau a disparu.

N° 13. *Patente du grand maître Émeric d'Amboise, datée de Rhodes le 8 décembre 1508.*

N° 14. *Patente du grand maître Fabritius de Carretto, datée de Rhodes le 12 mars 1514.*

N° 15. *Patente du grand maître de Wignacourt, datée de Malte le 31 mars 1610.*

N° 16. Patente du grand maître de Wignacourt, datée du 14 juin 1613, avec le sceau magistral.

N° 17. Bref de Paul V au grand maître de Wignacourt pour l'engager à faire cesser les vexations dont les moines sont l'objet. Datée du 23 octobre 1614. Parchemin original, avec le sceau.

N° 18. Bulle d'Urbain VIII adressée à l'archevêque de Crète, en date du 5 décembre 1630. Parchemin original, mais sans le sceau.

\*N° 18 bis. Traduction italienne de la pièce précédente, sur papier. L'archevêque de Crète y est nommé *Paolo*.

N° 19. Patente de Cosme III, grand-duc de Toscane, en date du 7 septembre 1674. Feuille de papier en double, avec sceau.

N° 20. Bref d'Innocent XI adressé à l'évêque de Chio, en date du 27 mars 1681. Parchemin original : le sceau a disparu, mais on en voit des traces.

N° 21. Patente du prince de Monaco délivrée à Malte le 22 août 1681 par Fr. Antoine Bataille, chevalier-maître de Saint-Jean, constitué procureur du prince par lettres du 25 juillet de la même année. On y trouve une recommandation spéciale en faveur de l'higoumène Nicéphore, Copie sur papier en double.

N° 22. Patente de Victor-Amédée II, duc de Savoie, datée de Moncalieri le 2 août 1682. Parchemin original, avec sceau.

N° 22 bis. Copie de la pièce précédente, sur papier, avec cette mention : « Copiata ad ungue dal autentico per me Ant° Colonna not<sup>ro</sup> di Patero. »

N° 23. Patente accordée par Fr. Morosini, capitaine général de la flotte vénitienne, en date de Prévésa, 30 décembre 1684.

N° 24. Patente du grand maître Perellos y Rocafull, délivrée à Malte le 11 juillet 1701.

N° 25. Patente du même grand maître, délivrée à Malte le 30 décembre 1706. Original, avec le sceau du grand maître.

### III.

N° 26. Requête aux fidèles d'Occident, en grec et en latin, signée par l'higoumène Grégoire au nom de la communauté, en 1502. Pièce originale sur parchemin, malheureusement tronquée à la fin et coupée au milieu, de sorte que le texte grec a disparu pour la plus grande partie.

N° 27. Lettres de recommandation délivrées aux quêteurs Athanase et Théodule par Émeric d'Amboise, grand maître de Rhodes, en date du 21 mai 1507.

N° 28. Requête présentée par l'higoumène au grand maître de

Rhodes pour obtenir d'être mis en possession de quelques legs faits au monastère de Patmos, avec la réponse du grand maître, mai 1510. Original sur papier en double, sans aucun sceau.

N° 29. Bulle de Léon X portant concession d'indulgences pour les fidèles qui contribueront aux réparations du monastère et en général aux frais qu'il a à supporter. La bulle est datée du xviii kal. octob. 1513. Je l'ai tirée d'un *transsumptum* du 25 février 1515 fait au nom de Laurent de Flisco, évêque de Monreale et vicaire général de l'archevêque de Gênes. Ce *transsumptum*, sur parchemin, est muni du sceau de l'archevêque de Gênes :

SIGILUM  
CVRIE.....  
.....NVENSIS

N° 30. Lettre du fonctionnaire vénitien de Péra au gouverneur de Naxos. Elle a rapport à certaines exemptions accordées au monastère dans l'île de Naxos et aussi au droit qu'il possède de tirer annuellement des pierres de l'île de Milo. 9 mai 1572. Feuille de papier double, avec sceau.

N° 31. Bulle de Grégoire XIII, en date du x kal. feb. an 1573 de l'incarnation. C'est une recommandation pour le diacre Gédéon et le moine Blaise que le monastère a envoyés quêter en Occident. Original, sur parchemin, avec le sceau de plomb du pape Grégoire XIII. Cette pièce fut exhibée à Malte un siècle et demi après, comme le dit la formule suivante :

« Die tertia mensis Februarii 1720 præsentatum fuit et est præsens Breve (c'est une bulle) per Rev. Papatem frem don Paysium Sigalla, prorem generalem venerabilis conventus S. Joannis evangelistæ de Patmos et receptum, fuitque in actis civilibus ssmæ inquisitionis Melitensis registratum et ipsi præsentanti restitutum juxta decretat<sup>m</sup> Rmi D. proinquisitoris et p<sup>t</sup> in eo (tache d'encre).

« Ita est.

« Joachim Pristi smæ inq<sup>nis</sup> mel. cancellarius. »

N° 32. *Bref de Grégoire XIII en date du 25 mai 1575, accordant des indulgences à ceux qui visiteront le monastère de Patmos ou feront des aumônes en sa faveur.*

\*N° 33. Supplique en italien de l'higoumène Jonas aux princes et aux fidèles d'Occident; ses envoyés sont Calliste, *ιερομόναχος*, et Gédéon, diacre. La pièce est datée de Patmos, 10 décembre 1587. Elle présente une annonce de sceau; mais le sceau lui-même a disparu quoiqu'il en reste une trace assez visible.

N° 34. *Lettres du doge de Venise Pasquale Ciconia portant franchise de douanes pour douze barils de vin adressés à Venise à des vassaux du monastère, 20 juin 1590.*

N° 35. *Lettre de recommandation délivrée aux quêteurs Athanase et Jérémie par le grand maître de Wignacourt. Malte, le 6 avril 1606.*

N° 36. *Extrait d'une lettre accreditant les moines Athanase et Jérémie en qualité de quêteurs. Traduction latine faite à Tolède le 29 juillet 1608.*

N° 37. *Lettre de Philippe III, roi d'Espagne, recommandant le quêteur Athanase au clergé, aux magistrats et aux particuliers du royaume de Naples, datée de Madrid, 9 avril 1609.*

N° 38. Lettre du roi d'Espagne Philippe III au vice-roi de Naples confirmant un don de 1,300 ducats déjà fait au monastère, mais que les ayants droit n'avaient pu toucher à cause d'une formalité négligée. La pièce est datée du 29 mars 1610. Copie authentiquée par un notaire et revêtue de la légalisation du grand maître de Malte en date du 27 juillet 1629.

\*N° 39. Mémoire en italien adressé au président de la chambre royale de Naples par Jérémie et Clément, procureurs du monastère. Il contient la cédule n° 38 et une autre antérieure sur le même sujet. Les moines prient la chambre de vouloir bien appliquer au paiement de leurs cédules les premiers fonds disponibles. Cette pièce est datée du 10 janvier 1613.

N° 40. *Lettre de l'higoumène Grégoire accreditant les moines Jérémie et Jacques en qualité de fondés de pouvoirs à l'effet de recueillir un legs laissé par le neveu du grand maître et divers objets saisis au détriment soit du monastère, soit d'un habitant de l'île, appelé Jean Medrino. Datée de Patmos, 19 mars 1617.*

N° 41. Copie d'un testament fait à Messine par un certain Georgius Resilinus; il contient quelques dispositions en faveur du monastère de Saint-Jean. Ce document, écrit en latin, est fort long : le premier et le dernier feuillet ont disparu avec la date. Cependant, comme ce testament cite des faits arrivés en l'année 1622 et qu'il est lui-même cité dans le bref d'Urbain VIII (n° 43), en date du 30 septembre 1633, l'incertitude n'est pas considérable.

N° 42. Passe-port des deux moines Jacques Pangalos et Hierotheos Vitalos, délivré et signé par le cardinal Barberini, à Rome, le 14 septembre 1633. Les deux religieux partent de Rome pour se rendre à Messine et de là regagner Patmos. Feuille de papier en double, avec le sceau du cardinal.

N° 43. Bref d'Urbain VIII adressée aux deux moines dont il est question dans la pièce précédente, et contenant autorisation de vendre certaines maisons à Messine, échues en héritage au monastère de Patmos. Il est daté du 30 septembre 1633. Parchemin original, avec sceau.

N° 44. Cette pièce semble être un connaissance pour une somme expédiée de Venise à Patmos. C'est d'ailleurs un extrait tiré d'un registre. La pièce elle-même est datée du 16 avril 1648. Elle est sur une feuille de parchemin grand in-8°.

N° 45. *Reçu d'une imposition acquittée par le monastère, signé Boppo Dolfini, cap. delle navi, à Patmos, le 4 novembre (?) 1651.*

---

N° 1 et 3.

Petrus Gradonico dei gr̄a venet̄ dalmat̄ atq. chroat̄ dūx dn̄s quarte partis et dimidii totius imperii romanie Nobili et sapienti viro | Bolleto justiniani de suo mandato duche Cret̄ et nobilibus vir[is] con[siliariis] et ceteris eorum successoribus fidelibus suis dilectis salutem | et sincere dilectionis affectum. Per honestum virum paulum Kalogerum sc̄i jōis de stilo de insula crete nomine dicti monasterii sc̄i joh̄is de stilo et | procuratorio nomine Kalogerorum [seu] fratrum monasterii sc̄i john̄is de palmo nuper nobis exstitit supplicatum quod quasdam [lit]teras eisdem de gratia factas | extrahendi bladum de suis ortibus de insula crete per bone memorie virum Laurentium Theupolo predecessorem nrum sibi digna-

remur facere renovari. Quarum literarum tenor per omnia talis est. Laurentius Theupulo dī grā venet Dalmat atque crohat dux dñs quarte partis et | dimidii totius imperii rom[ani]e Nobili et sapienti viro johi . . . . . [de] suo mandato duch cret et nobilibus viris ejus consiliariis et ceteris | eorum successoribus fidelibus suis dilectis salutem et dilectionis affectum . . . . . ficiū nre prudentie literarum quas nobis su[per] facto bladi et redituum fratrum scī johis de palmo[sa] quos habent in insula crete quos . . . . . perpetuum preceptum et ordinamentum de volun[tate] nra per vos factum trahi | de insula nullo mo[do] permitte[re] volebatis. Nos autem ips . . . . . tis ad . . . . . vobis dicendo mittimus per presentes cum propter famam | laudabilem et . . . . . quam audimus de dictis fratribus territorii nri . . . . . tis constat ea facere que in eorum po . . . . . litatem reverti eos | gravare minime . . . . . prudentiam vestram rogamus vobis . . . . . consilium precipiendo mandamus . . . . . quo tenemini | quat[enus] . . . . . tro ordinamento per vos seu per [alios super] hoc negotio bladum profect[io] . . . . . habuerit in qui | . . . . . putatis accend . . . . . | . . . . . propter quod de eorum . . . . . ut superius est . . . . . | curetis quod nostra p . . . . . prudentia . . . . . commenda . . . . . Dat. anno dñi millo [ducentesimo] septuagesimo primo | quarta decima die [mense] madio. Nos ergo p . . . . . ra honesta suis supplicationibus an[nu]entes . . . . . pas literarum cum . . . . . | . . . . . ut patet in scr[ipto] man]davimus renovari prudentiam vram . . . . . et nra consilia . . . . . precipiendo mandamus sub debito quo tenemini juramenti quatenus ob . . . . . amento per nos vel vos facere bladum quod ipsi f[aciunt] kalogeri scī johis de [stilo . . . . . logeriis habuerit usque ad . . . . . frumenti per annum ad ipsorum monasterium scī johis de palmo[s] po[rtare] libere permittatis et fr[umenti] tal]e quantitatem mille mensura . . . . . per annum haberent eam minorem quantitatem quam hac[tenus] | valeant deportare [atte]ndentes quod aliud bladum . . . . . proprie quod fuerit de redditibus predictorum. Dat in nro ducali palatio anno dñce incarnationis millo trecent. sept[imo] indicti[one v] die vero vigesimo secundo junii.

N° 2.

Copia tratta dallo libro di manifesti della cancellaria della Cania, f° 130.

Nos petrus mudacio et petrus delfino (delphyn) consil. et vice rector chaneae notum facimus universis presentibus et futuris quia cum paulus yconomus monasterii sancti johannis de stilo coram nra presentia pervenisset nobis vehementius supplicavit quod cum per nobilem virum dnm jacobum baroc olim rectorem chanea datta fuisset terra yconomo dicti monasterii quod eo tempore erat pro domibus constituendis pro calogis prefati monasterii et eorum habitatione que terra tunc scripta non fuit dicto yconomo eam sibi ob hoc scribi et catasticari facere deberemus qui hoc sic ei datum et designatum fuit per dictum dnm jacobum baroc olim rectorem chan probaret per bonos et ydoneos testes unde volentes ejus yconomi petitionibus annuere fecimus coram nra presentia pervenire andriolum et martinellum precones chaneae quos astrinximus sacramento ut super predicta datione quod scirent perhibere deberent testimonium veritati qui nempe dixerunt quod ipsimet fuerint ad mensurandum et pa...andum dictam terram quam dictus dnus jacobus baroci dicto yconomo dedit nomine dicti monasterii. Quare cognoscentes talem veritatem damus et concedimus in perpetuam possessionem dicto paulo yconomo prefati monasterii sancti johannis de stilo et nomine et vice dicti monasterii predictam terram quam predictus dnus jacobus dicto monasterio dedit et concessit que fuit de terra nostri communis prope vineam eccle sancti nicolai illic ubi est sablonarium et ubi fuit domus dicti monasterii que terra dicitur esse a capite de versus ponent passus c et per faciem tramontane passus L et per faciem levant pas. c. et per faciem austri passus L itaque concluduntur inter omnes domus dicti monasterii sunt dicta confinia quod datum fuit concessionem de terra predicta a modo in antica ipse yconomus et sui successores habeat teneat et possideat nomine dicti monasterii predictam et in ea terra et de ea suam faciat utilitatem nemine sibi contradicente. Actum hoc anno ab incarnatione dni nri yhu xpi M.CCLXXXV. ms. januarii die tertio inter indictiones nono.

Ego Marcus bono Massarini  
Canc<sup>us</sup> Caneæ.

N° 4.

Petrus Gradonico dei grā venet dalmat atq. chroat dux dñs quarte partis et dimidii totius imperii romanie. Nobilibus et sapientibus viris Duché . . . . . (mot à dessein illisible) ac futuris de suo mandato in insula crete et eorum consiliariis fidelibus suis dilectis salutem ac sincere dilectionis affectum Per honestum virum paulum callogerum loci sancti johannis de stilo insule nre Cretæ procuratorio nomine frum et callogerorum dicti loci et monasterii sancti johannis de Palmosa nobis fuit nuper expositum quod callogeri de insula palmosæ tementes insultus turchorum suos triginta novem villanos de insula palmosæ predicta



conduxerunt ad dictum suum locum sancti joannis de stilo at<sup>1</sup> insula tempore guerræ quam olim habebamus cum imperatore Græcorum ipsi callogeri sancti johannis de stilo a cursariis alios triginta octo villanos emerunt qui etiam conducti fuerunt ad locum predictum et supplicaverunt. . . . .

*Deux lignes en blanc. En marge : « Non si poteva lezzer. »*

alios triginta octo . . . . . quorum nomina etiam continentur inferius quod possint illi in dicto loco sancti joannis de stilo pro suis pacifice ac libere possidere solvendo . . . . . comuni pro quolibet ipsorum omnium unum iperperum. Nos ergo annuentes benigne petitioni predictæ dicto monasterio sancti joannis de stilo et callogeris ejusdem concedimus quod ipsis solventibus annuatim nro comuni pro quolibet infrascriptorum villanorum qui sunt numero septuaginta septem unum iperperum possint et debeant ipsos pacifice possidere Et ideo vobis scribimus et per nos et nra consilia . . . . . rogatorum et de quadraginta precipiendo mandamus sub debito quo tenemini sacramenti quatenus faciatis solvi nro comuni dicta iperpera. Et de ipsis villanis pro quibus solutio facta erit eos non debeatis de cetero molestare nec permittere ab aliis nris fidelibus molestari. Nomina vero villanorum triginta novem conductorum de palmosa sunt hæc : chiriaco to cannuri, leo marchilos cum filiis duobus, costa[ntinos. . .] cum filiis duobus, leo otroppo cum filiis duobus, zouzi et fratres ejus camaris zouzi pracha cum fratre suo, matheus to tripinachi, joannes catulia cum filiis duobus, ocemsoso to nofiti, nichiforo to cothomas cum filio uno, zouzi . . . . . prochoros nichitas to carchia, palitis to ereuvma, ofemis to carchia iannis, to . . . et pater suus nic<sup>a</sup> . . . . .

*En marge : « Non si poteva lezzer. »*

Le texte reprenait sur la seconde feuille et se terminait au tiers du verso de cette feuille par la date; il en reste encore un petit fragment sur lequel on lit : *ptu. . . . . indictione.*

N° 5.

Pasqualis Maripetro dei gratia dux venetiarum etc. universis et singulis de suo mandato potestatibus capitaneis et aliis quibuscumque rectoribus quarumcunque terrarum et locorum nrorum ad quos presentes pervenerint salutem et dilectionis affectum. Significamus vobis quod hoc mane in nro consilio . . . . . advocatorum . . . . . nris capta fuit pars tenoris infrascripti videlicet quod ipse littere ducales scripte sub die xvi junii preteriti per viros nobiles fr. franciscum zame fr. johannem leono, fr. hieronymum barbacho, fr. petrum mocenigo et fr. laurentium mauro consiliarios venetiarum et pars super inde posita in rogatis per quas scripserunt quod duodecim presbiteri ponerentur in possessionem loci et casalis de stillo siti in districtu canee cit,



tanquam littere scripte et pars capta ex mala informatione quoniam dictus casalis et locus de stillo non est domini nri, sed ab annis ducentis citra fuit possessus et est monasterii sci johannis evangeliste de palmosa incidantur cassentur revocentur et annullentur cum omnibus suis secutis exemplis et dependentiis adeo quod de cetero nullius existant efficacie vel vigoris ac si nunquam factum foret revertente dicto monasterio sci johannis de palmosa et calogeris suis in possessionem casalis et loci de stillo prout erant antequam ipse littere scripte et pars capta foret. Idcirco fidelitati vestre cum dicto nro consilio mandamus ut observari inviolabiliter facere debeatis habentes et tenentes ipsas litteras et partem pro non scriptis et captis et nullius valentie et vigoris ac si scripte et posita non fuissent reducentes dictum monasterium sci johannis de palmosa in possessionem dicti casalis et loci de stillo prout erant antequam ipse littere scripte forent et pars capta ita ut pacifice de redditibus et usufructibus gaudere et facere possint prout primo faciebant. Et si aliquid vigore dictarum litterarum ipsi monasterio et calogeris acceptum foret id cum integritate sibi restitui facientes adeo ut nullum damnum reportent facientes has nras litteras registrari et registratas ipsis calogeris restitui.

Dat. in nro ducali palatio indictione x<sup>a</sup> die xviii mensis februarii MCCCCLXI.

N<sup>o</sup> 6.

Noi Marc. Ant<sup>o</sup> Contarini Per la ser<sup>ma</sup> sig<sup>a</sup> di Ven<sup>a</sup> Prov. della fort<sup>sa</sup> della Suda.

Facciamo fedi à qualsivogli le pnt<sup>e</sup> nostre perveniranno, qualmente habiamo per uso di qsto Presidio, mandato à pigliare tutto il formento chè si ritrovava nelli magas<sup>i</sup> delli caloieri del Calame. In quorum fidem, etc.

Dat. nella fort<sup>sa</sup> della Suda, li 29 Ag<sup>o</sup> 94.

Marc. Ant<sup>o</sup> Cont<sup>ni</sup>.

Fr<sup>s</sup> Pereg<sup>i</sup> cancel<sup>sa</sup>.

N<sup>o</sup> 7.

Marinus Grimano dei gra dux venetiarum etc. Nobilibus et sapientibus viris Marco Bollano de suo mandato prov<sup>re</sup> sude et successoribus fidelibus dilectis salutem et dilectionis affectum. Ci hanno fatto esporre con loro supplicationi i R<sup>di</sup> monachi di san Gio. di Patino, che possedendo essi per antichiss<sup>o</sup> concessioni nel terr<sup>io</sup> della Canea il casal stillo et paleocastro, sia stato introdotto da alcuni anni in qua chè di ordine de rapprenti nri siano tolte a forza da esso luogo le biave misurate et pagate à modo loro ricercandosi di opportuno rimedio et essendo cosi fatte attioni immediate contra l'antico et pio istituto della rep<sup>ca</sup> nra vi commettemo espressam<sup>te</sup> col senato che non debbiate in modo alcuno dar molestia a dette entrate, ma permetter che quelle liberam<sup>te</sup> siano vendute et smaltite in quella fortezza dali affittuali et agenti loro con li modi

soliti et consueti a tutti quelli che hanno entrate in quell' isola nostra, acciochè restando esso monasterio nella sua patronia, gli sia levato l' occas<sup>no</sup> de più reclamare alla sig<sup>ria</sup> nra et possa godere quello ch' è propriam<sup>te</sup> suo essendo tale la volontà nostra.

Dat. in nro duc. palatio die vi<sup>ta</sup> octobris ind<sup>no</sup> x<sup>ma</sup> M.D.XCVI<sup>o</sup>.

Gio. Fran<sup>co</sup> Marcherisi seg.

*Sceau du cal en plomb :*

*Face :* Saint Marc remet un étendard au doge.

MARIN · GR · · · · · S · M · VENET · · · · DVX

*Revers :*

MARINUS GRIMANO · DEI GRA · DVX  
VENETIAR · E · · · · ·

N° 8.

Noi Lorenzo Contarini Prov. Gnle et . . . . nel Regno, etc.

Havendosi esposto l' Ill<sup>mo</sup> S. Prov<sup>re</sup> della Suda, esser il . . . . . di provedersi da quest . . . . . di form<sup>to</sup> per uso di quella fortezza et che havendo notato con l' Economo del monast<sup>o</sup> de Stillo, per doi mille misure : questo non habbi voluto asentir di darlo, per dubbio di non controvenire alli ordini di questo Ill<sup>mo</sup> Rettore et ricercando il servitio pub<sup>o</sup> che detta fortezza resti proveduta . . . . . concedemo licenza con l' . . . . . dell' . . . . . nro al d. Economo di poter vendere al d<sup>o</sup> s<sup>r</sup> Prov<sup>re</sup> le d<sup>o</sup> due mille ms. di form<sup>o</sup> per la qual causa, ne sotto qual si voglia pretesto, non possa ne debbia da alcuno esser molestato. In quorf. In Canea à 28 Ag<sup>o</sup> 1632.

Lorenzo Contarini Prov<sup>re</sup> Gnal M.

(*Contre-seing illisible.*)

N° 9.

Noi Francesco Moresini per la sereniss<sup>ma</sup> repub<sup>ca</sup> di Ven<sup>a</sup> etc. cap : gnale.

Nello sbarco e progressi che furono fatti dall' armi pubbliche la passata campagna in queste parti, vi sono dilettrate le nostre millitie anco nel casal Stillo, ove si trova l' hospitio del venerabile Monasterio di S. Giovanni di Patimo, habitato dalli R. P. Calistrato et Metodio geromonaci quali con animo pienam<sup>te</sup> divoto, et interressato à pubblici vantaggi sono concorsi e con l' affetto e con i mezzi possibili à suffragar l' arm<sup>ta</sup> e finalm<sup>te</sup> nella mossa che facessimo per Candia, si sono ricoverati in questa fortezza della Suda, abbandonando gli lavori e le sostanze loro, in testimonio di che le habiamo rillasciato l' attestat<sup>ni</sup> pnti. In quorf. fid.

Di galera nostra cap<sup>nia</sup> gnale, Suda 27 Maggio 1661.

Franc. Mor. cap<sup>t</sup>.

Michiel Moevi canc.

*Sceau.*

N° 10.

Noi Franc. Bragadin per la Ser<sup>ma</sup> Rep<sup>ca</sup> di V<sup>a</sup> etc. Prov<sup>ro</sup> ex<sup>rio</sup> nella Fortezza di Suda.

Nella campagna passata che si sono esercitate l'armi del Principe in queste circonferenze contro Turchi, è stato accampato anco l'esercito nro nella collina sopra Callami chiamato Pallocaastro nell'habbitat<sup>i</sup> del venerabil monast<sup>o</sup> di S. Joanne de Patino, habbitato dalli R<sup>di</sup> Padri Calistrato e Methodio dell' ord<sup>ne</sup> med<sup>mo</sup> di monaci quali pieni di devot<sup>no</sup> e prontezza hanno prestato li sovegni di viveri e provis<sup>mi</sup> che venevano d'ogni sorte, alle militie et alla cavallaria nra: esponendo con affetto particolare ogni cosa per il servizio d'Iddio e del Principe: e finalm<sup>te</sup> seguita la mossa nra di quelle parti, si sono pure ricoverati et trattenuti voluntariam<sup>te</sup> in questa fortezza, havend' abbandonato li benni loro e li proprii haveri sui poscieduti. In testimonio di chè, le rilasciamo le pnti, accompagnando il merito e la divot<sup>no</sup> di essi alla publica munificenza. In quor. fidem.

Datta li 2 Giugno 1661. S. V.

Fran. Brag<sup>n</sup> M.

Zacc<sup>ria</sup> Cellaiti Canc<sup>ro</sup> di S. E.

*En marge : gratis.*

N° 11.

LUDOVICUS miseratione divina tituli scti Laurentii in Damaso S. R. E. presbiter cardinalis et patriarcha Aquileiensis Dni pp. camerarius ap<sup>co</sup> se. et class. legatus de latere ac in regno Sicilie et in omnibus partibus orientalibus et ultramarinis vicarius in spiritualibus ac temporalibus generalis universis et singulis presentes litteras inspecturis salutem in Dno. Cupientes ob reverentiam gloriosissimi scti Johannis evangeliste ut insula sancti ejusdem que dicitur de palmosia, necnon homines tam religiosi quam seculares illam inhabitantes ac etiam res et bona ipsorum plena securitate et indemnitate fruantur, universitatem vestram et vestrum singulos hortamur in Dno et affectuose rogamus et insuper quibuscumque officialibus et personis quarumcumque navium galearum treremium fustarum et aliorum naviliorum cujuscumque nationis seu conditionis existant, precipue navigantibus ad stipendia S<sup>mi</sup> D. N. pp. Smeq. Romane ecclesie, auctoritate aplica, in virtute sancte obedientie et sub excommunicationis ac nre indignationis pena et alia nro arbitrio auferenda, tenore presentium stricte precipiendo mandamus, quatenus prefate insule sancti Johannis de palm . . . . et hominibus ejus predictis, sive in ipsa insula existentibus, sive per terram aut per aquam ad quas-cumque mundi partes proficiscentibus, nullum penitus damnum, nullam injuriam, molestiam vel offensam realem aut personalem inferre,

elemosina in beneficio e sussidio del ditto loro monasterio, ritrovandosi già al presenti in grandissima ruina e danno per le continue angarie e molestie che li Turchi tiranni e communi inimici di nostra santa fede ivi maltrattar e tiranneggiarlo sogliono; et importando sommamente a detti Padri riparare e rimediare a simili successo et evidenti danno, desiderano conferirsi alle parti occidentali, e per tutta la christianità per raccogliere alcun elemosina in beneficio di esso monasterio. E pero ne hanno humilmente supplicato li volessimo concedere li presenti mie lettere patenti, acciochè per il camino e loro viaggio non gli sia dato impedimento ne disturbo alcuno. Per tanto a tutti, e ciascuno di voi affettuosamente preghiamo, che per qualsivoglia parte di vostre giurisdizioni, alla quale essi padri sive terra sive mari accadera passare, o venire, sicuramente, alla libera, senz' alcun disturbo, o altro impedimento li lasciate, e facciate stare, passare, tornare, e quando a loro piaceranno, partire talmente che per amor, e contemplatione nostra li detti padri Hieremia e Clemente non segli dia fastidio ne ritenzione alcuna, anzi segli dia larga elemosina per l' affetto sudetto, et ogni opportuno aiuto, et favore, cosa digna di voi, giusta et a Iddio gratissima, et da ricompensarvela da noi con eguale et maggior servitio quando dall' occasione ne saremo riquiesti. In cujus rei testimonium bulla nostra magistralis in cera nigra præsentibus est impressa. Datum Melitæ in conventu nostro die decima quarta mensis junii millesimo sexcentesimo decimo tertio.

R<sup>ta</sup> in Cancell<sup>a</sup>.

FR. JO. OTHOBOSIUS VICECANO.

*Sceau du grand maître :*

.LOFIVS DE WIGNACOVRT  
MA . . . . .

*Au dos :*

Lettere patenti per li Padri Hieremia di Mattan et Clemente Hierasimo Caloieri greci del monasterio di Pathimos.

N° 17.

Paulus PP. V.

Dilecte filii salutem et aplicam ben. Exponi nobis nuper fecerunt Dilecti filii Monaci et Laici Insulæ Patmos Ægei maris, quod licet ipsi fideles sint ac in gratia et communione Sedis Aplicæ divina grā vivant, ac triremes seu alia navigia istius hospitii cum ad eos divertunt benigne excipiant, ac humaniter tractent quibus possunt juvando, nihilominus pro beneficiis maleficia interdum recipiunt et ab eis injuriis et damnis afficiuntur contra christianæ charitatis et justitiæ debitum. Quapropter Nobis humiliter supplicari fecerunt ut illis aliquo opportuno remedio providere de benignitate Aplicæ dignaremur. Nos igitur quibus omnium xpi fidelium cura incumbit, cupientes ut juste et pie omnes vivant et a



frater archiep̄e, cum, sicut abbas et conventus prefati asserunt, ordinarius vicinior existas, seu discretioni tue, fili Vicarie, per apostolica scripta mandamus quatenus omnibus et singulis xpi fidelibus tam earumdem partium incolis quam aliis quibuscumque, cujuscumque dignitatis, status, gradus, ordinis, vel conditionis existant, ne de cetero sub excommunicationis pena res et bona cujuscumque generis et qualitatis existentia ad dictum Monasterium illiusq. Monachorum usus spectantia et pertinentia, quovis quesito colore vel ingenio, per se vel alium seu alios furari aut injuste rapere vel occupare seu eis quovis modo spoliare aut similia perpetrantibus consilium, auxilium vel favorem prestare audeant seu presumant auctoritate presentium inhibeas et illa ad præsens occupantibus, dummodo tenor presentium servatis servandis illis prius notificetur et intimetur, ut illa eisdem Abbati et Conventui restituant eadem auctoritate precipias et mandes: non obstantibus quibusvis constitutionibus et ordinationibus apostolicis, ceterisq. contrariis quibuscumq. Volumus autem quod de cetero perpetuis futuris temporibus saltem semel in anno tenor earumdem presentium publicetur ac earumdem copia et exemplar authenticum ad hoc ut ille ad omnium notitiam pervenire possint in locis solitis et consuetis affigatur. Dat. Rome apud sanctum Petrum anno Incarnationis Dominice Millesimo sexcentesimo trigesimo primo Non. Decembr. Pontus nri anno nono.

A. MATTHEI.

N° 19.

Cosimo Terzo per Grazia di Dio Granduca di Toscana.

Se bene in tutte le da noi fatte provisioni a ciascuno di quelli che con vasselli armati da Guerra, à danni del' Inimici maomettani con Bandiera della Religione nostra di S. Stefano dalla città e scala franca di Livorno partendo intendono andare con obbligo di ritornarvi, non per noleggio di mercanzie et umano commercio partono, è a ciascuno proibito il danneggiare i Greci pure della med<sup>ma</sup> nra Religione christiana, tuttavia desiderando noi più particolarment<sup>e</sup> l'osservanza di questa nra intenzione con i RR<sup>di</sup> PP. del monasterio e monaci Greci del glorioso Apostolo S. Giovanni Evangelista nell' isola di Patmos all' ottomanno dominio sottoposta, acciò non siano molestati ne indirettam<sup>te</sup> o direttam<sup>te</sup> danneggiati dalli Vasselli sudd. armati e gente che sopra di essi come dal Porto e scala di Livorno partiti o che partiranno con obbligo di tornarvi, senza timore nel loro monasterio con l' animo più quieto attendino a servire Iddio, et alla nostra vera Cristiana Religione, nè o direttam<sup>te</sup> o indirettam<sup>te</sup> venghino in li beni mobili o immobili al medesimo monasterio aspettanti danneggiati; a maggior cautela e di questa nra pia volontà dichiarazione, in virtù delle pnte a tutti e ciascun cap<sup>no</sup> marinaio di alcuno dei vasselli suddetti o di vela latina o quadra, o altro bordo come sopra



spedito, o che in l'avvenire spedirsi dalla scala suddetta per ristornarvi occorrerà, o armata da guerra, per il corso, o per noleggio di mercanzie, d'andata e ritorno espressam<sup>te</sup> comandiamo che non ardischino nè direttam<sup>te</sup> nè indirettam<sup>te</sup> nè sotto qualsivoglia altro pretesto molestare, inquietare, danneggiare li monaci, monasterio, loro beni sud<sup>i</sup>, ma liberam<sup>te</sup> come amici amorevoli della nra med<sup>ma</sup> xpiana Relig<sup>no</sup> senza atto alcuno di ostilità, per quanto stimano il servigio, la gra nra, e teme la nra indignazione, con esser sicuri che a questo contravenendo al ritorno loro alla med<sup>ma</sup> scala sene farà fare contro di loro i convenienti risentimenti, oltre la restitutione de danni, interessi che fatti havessero, e tanto maggiorm<sup>te</sup> quanto l'essere noi certi, che ancora loro non siano per prestare il loro nome nè per mare nè per terra nemica ottomanica. Et in fede. Dat. in Firenze li 7 settembre 1674.

Il gran duca di Toscana.

Sceau :

COSMAS III  
MAGN-DVX  
ETRVR.

FERDESCARCHI.

N° 20.

Innocentius PP. XI.

Venerabilis frater, seu dilecte filii, salutem et apostolicam benedictionem. Pro pastoralis officii nobis ab alto commissi debito, monasteriorum et aliorum locorum regularium quorumlibet et personarum quae illis Altissimo sub suavi religionis jugo famulantur indemnitati libenter intendimus, ipsarumque personarum vota ad id tendentia favoribus prosequimur opportunis. Nuper siquidem pro parte dilectorum filiorum abbatis et conventus monasterii sancti Joannis evangelistae insulae Patmos ordinis sancti Basilii nullius dioecesis provinciae Constantinopolitan. nobis expositum fuit quod nonnulli iniquitatis filii, animarum suarum salutis immemores, Deique timore postposito, bona ad dictum monasterium illiusque monachorum qui sub regulari observantia ordinis praefati in dicto monasterio vitam ducunt usus pertinentia saepius furtive et violenter subtrahere et occupare, ipsosque abbatem et conventum in grave eorum et dicti monasterii prejudicium illis spoliare praesumunt. Quare pro parte abbatis et conventus eorumdem Nobis fuit humiliter supplicatum ut eorum et praefati monasterii indemnitati illiusque bonorum conservationi in praemissis opportune providere de benignitate apostolica dignaremur. Nos igitur ipsos exponentes specialibus favoribus et gratiis prosequi volentes et eorum singulares personas a quibusvis excommunicationis suspensionis et interdicti aliisque ecclesiasticis sententiis, censuris et poenis a jure vel ab homine, quavis occasione vel

causa latis, si quibus quomodolibet innodati existunt, ad effectum presentium et in consequentiam harum serie absolventes et absolutos fore censentes, hujusmodi supplicationibus inclinati ac fel. rec. Pii II et Urbani VIII Romanorum Pontificum predecessorum nostrorum qui monasterii supra dicti indemnitati similiter consuluerunt vestigiis inherentes, Fraternitati tuæ, frater episcope, qui (ut asseritur) ordinarius vicinior sive unus ex vicinioribus ordinariis gratiam et communionem hujus sanctæ sedis apostolicæ habentibus existis, seu discretioni tuæ, fili vicarie, per præsentis mandamus quatenus omnibus et singulis xp̄i fidelibus tam earumdem partium incolis quam aliis quibuscumque, cujuscumque dignitatis, status, gradus, ordinis vel conditionis existant, ne de cetero sub excommunicationis pœna res et bona cujuscumque generis et qualitatis existentia ad dictum monasterium illiusque monachorum usus pertinentia et spectantia, quovis quæsito colore vel ingenio, per se vel alium seu alios furari seu injuste capere vel occupare seu monasterium vel monachos ipsos eis spoliare aut similia perpetrantibus consilium auxilium vel favorem præstare audeant seu præsumant auctoritate nostra apostolica inhibeas et illa ad præsens occupantibus, dummodo tenor præsentium servatis servandis illis prius notificetur et intimetur, ut illa eisdem abbati et conventui restituant eadem auctoritate præcipias et mandes : non obstantibus quibusvis constitutionibus et ordinationibus apostolicis ceterisque contrariis quibuscumque. Volumus autem ut de cætero perpetuis futuris temporibus per insulam Patmos prædictam saltem semel in anno tenor earumdem præsentium publicetur et illarum copia seu exemplum authenticum ad hoc ut illæ ad omnium notitiam pervenire possint in locis solitis et consuetis insulæ hujusmodi affigatur. Datum Romæ apud sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXVIII Martii M. D. C. LXXXI. Pontificatus nostri anno quinto.

J. S. SCASSIN.

*Au dos :*

Venerabili fratri episcopo Chien. seu dilecto filio ejus Vicario in spiritualibus generali.

N° 22.

Vittorio Amedeo secondo per gratia di Dio Duca di Savoia, Chiabes, Agosta, Genevese e Monferrato, Principe di Piemonte, Marchese di Saluzzo, Conte di Geneva, Romont, Nizza, Asti et Tenda, Baron di Vaud et Faucigni, Signore di Vercelli e del Marchesato di Ceva, Oneglia e Marro, Principe e Vicario perpetuo del S. Romano Impero, Re di Cipro, etc.

Sendosi stato rappresentato per parte del m<sup>l</sup> Rev<sup>do</sup> Padre Niceforo fratello dell' Ordine di S. Basilio e Abbate del Monastero dell' Isola di Patmos che alcuni corsari cattolici hanno avuto ardire di far diversi danni



a quei monaci cattolici romani se ben greci, e supplicandosi di dar ordine alli mi sudditi e a chiunque dipenderà da questa corona o che venisse ad usare della bandiera d'essa di non recar loro pregiudicio o molestia, vi siamo tanto più volentieri condiscesi quanto che già si è dichiarata essere tale la nostra precisa mente. In virtù dunque delle prnti col parere di M. R. mia reverit<sup>ma</sup> S<sup>a</sup> e Madre e del consiglio ordiniamo e comandiamo a tutti gli ufficiali, capitani, ed ad ogni altro che riconosce l'autorità nostra, o che venisse ad usare della nostra bandiera di rispettare il suddetto monastero, e li monaci, e beni d'esso in qualunque luogo che questi si ritrovino, e di non molestarli o danneggiarli in modo veruno, si nelle persone che beni loro, di qualsivoglia sorte; ma anzi di lasciarli liberi e salvi, con prestar loro in caso di bisogno, aiuto, favore, et assistenza sotto pena della nostra disgratia, oltre la restitutione delle robbe et effetti che venissero a prendere contro la disposizione di queste, le quali mandiamo ad ogniuno a cui spetterà di osservare e far inviolabilmente osservare, senza veruna difficoltà ne contraddittione. Che così vogliamo. Dato in Moncalieri li due di Agosto mille seicento ottanta due.

V. Amedeo.

N° 25.

Frater don Raimundus de Perellos et Rocafull Dei gratia sacrae domus hospitalis sancti Joannis Hierosolymitani et militaris ordinis sancti sepulchri dominici magister humilis pauperumque Jesu Christi custos. L'Instituto della pia militia et il debito delle nostra professione là sempre più chiamano l'attenzione dove la christiana carità ci fa intendere che si tratti della sicurezza e libertà de fedeli e della publica salute e buon esempio; onde con nostro rammarico havendo udito che tal' uni di quelli che corseggiano sotto l'insegna del nostro sacro ordine o pure nostra magistrale, scordandosi delle obligationi che segl' ingiungono nell' istesse licenze, e patenti, di non danneggiare li christiani, e postponendo il timor di Dio, sotto varii pretesi molestano il venerabile monastero di san Giovanni Evangelista nell' isola di Patmos, o suoi Rev<sup>di</sup> monaci à noi diletti, o pure le di lui attinenze e pertinenze in terra et in mare, esigendo talvolta da loro, o suoi Monasterii, o barche, o navilii, sotto pretesto di avanzi, et amicabili imprestiti, provisioni, o danaro, con promessa, e titolo di passarli obligationi à bocca, o per scritte pubbliche, o private, obligandoli perciò à soggiacere alle avanie e vessationi degl' infideli, che li tormentano sotto colore, di haver dati soccorsi à corsari, o in altra forma, causando loro danni irreparabili. Perciò noi, che per dovere di religiosa militia, e per la christiana carità, habbiamo sempre havuto sopra tutto à cuore la difesa de fedeli al santo Evangelio, e molto a cura la divotione et ossequio verso il glorioso

san Giovanni Evangelista, indotti specialmente dall'amore e paterno affetto verso li predetti Rev<sup>di</sup> Monaci, e monasterii del medesimo san Giovanni in Patimos, aderendo al decreto del nostro ven<sup>do</sup> Consiglio oggi alle istanze di quelli emanato, imponghiamo, et in virtù di santa obediienza ordiniamo a tutti, e singoli relligiosi dell' Ordine nostro di qualunque grado, e prerogativa si siano, et a tutti e singoli nostri vassalli, sudditi, dipendenti di qualsisia stato, grado, e conditione si siano, comandiamo e sorrettamente precettiamo sotto pena della nostra indignatione e disgratia, et anche di degradatione dal comando, et altre pene cosi pecuniarie come corporali, et arbitrarie anche [dell'] ultimo supplicio, oltre il risarcimento di tutti i danni et interessi, che quindi in qualsisia modo accaderanno, che ne direttamente, ne indirettamente, ne per se, ne per altri, vogliano, o ardiscano molestare, offendere e perturbare il detto ven<sup>to</sup> monastero, monasterii, e loro Rev<sup>di</sup> abbatì, prepositi, monaci, servienti, convento o coventi, isola di Patimos, loro sudditi, coloni, beni, danaro, robbe, effetti, mercanzie, barche, navi, navilii, et altre qualsisiano pertinenze in terra, o in mare, et in qualsisia luogo, e parte esistenti; anche chiedendo da loro imprestiti, accomodi, o altri qualsisiano agii, commodità o avanzi, benchè de jure non proibiti. Anzi dette persone, luoghi, effetti, pertinenze, et attinenze, tutte dedicate al culto divino in ogni tempo e congiuntura, come à Noi care, e da Noi protette, vogliamo in ogni luogo difendere, assistere, assicurare, e conservare con ogni libertà christiana à gloria del sommo Iddio. Incaricando tutte le cose suddette, e loro osservanze e piena esecuzione al ven<sup>do</sup> generale, luogotenente generale, capitani et ufficiali delle nostre squadre di galeri e strani, armate a guerra sotto l'insegna del nostro sacro ordine e nostre magistrali, così del publico come delli particolari. E preghiamo nello stesso tempo et esortiamo nel Signore tutti i signori comandanti e capitani di squadre e armate straordinarie, che vogliano a contemplatione nostra sempre, assistere, e proteggere, et haver per raccomandati detti Rev<sup>di</sup> Padri e loro attinenze, senza permettere che siano in modo veruno molestati, offesi, perturbati, o inquietati, nelle persone o beni, o qualsisiano attinenze. Per il che restaremo noi obligati ad operare l'istesso occorrendo l'occasione. In cujus rei testimonium bulla nostra magistralis in cera nigra presentibus est impressa. Dat. Melitæ in conventu nostro, die trigesima mensis decembris millesimo septingentesimo sexto a nativitate.

*Sceau :*

F. D. RAIMVNDVS  
DE PERELLOS ET ROCAFVLL,  
M. M. H. ET SS. H.

Reg<sup>ta</sup> in Cancelli<sup>a</sup>.

Fr: D. Ferdinandus Contreras. vice cancell<sup>us</sup>.

..... ἐν ἔτει τῆς ἀπὸ τοῦ κόσμου κτίσεως ζ' α' ἰω, ἀπὸ δὲ τῆς κυριακῆς ἐνανη..... ἐν τῇ Πάτμῳ καὶ ἀπελῦ. ἔτι ἐγνώσθη ἡμῖν ὅτι τις ἀπὸ κρῆ ὡς μοναχὸς ἐξῆλθε προσαιτῶν ἐλεημοσίῳν..... νῆς ὃν ἡμεῖς οὐκ οἶδαμεν, διὸ ὡς ἀπαταιῶνα τοῦτον ἅπαν τηρεῖτε.

✠ γρηγόριος ἀμαρτωλὸς ἱερομόναχος καὶ καθηγούμενος καὶ οἱ σὺν ἐμοὶ ἀδελφοὶ πάντες ἱερομόναχοι καὶ μοναχοί.

*Translati ex grecis litteris in latinum.* IC XC. Gregorius hyeromonachus indignus servus Dei abbas in sacrosancto monasterio et cenobio sancti Ioannis insule patmos omnibus christicolis ac dno nro iesu christo devotis salutem in dno sempiternam. Nemo est qui nesciat in hac insula patmos s. ioannem evangelistam in pectus dni nri iesu christi accumbentem evangelisantem christi evangelium sanctam apocalipsim ibidem in revelatione habuisse, et que verba nemini licet loqui audivisse, quo fit ut locus iste religiosus ab omnibus christi fidelibus non solum veneretur, sed etiam piis elemosinis ne corruat sustinendus est. Pater enim sanctus Theodulus discipulus prefati evangeliste patribus nostris et nobis legem imposuit ut captivi christiani in manibus sevissimorum turcorum existentes a nobis quottannis redimerentur. Que quidem lex ac opus pium usque hodiernum diem pro posse nro perdurat atque viget. Cum itaque reges et dni christiani isto monasterio nro devoti ad unum vi turcorum penitus sint extincti ac regna et provincias ipsorum a quibus emolumentum ad monasterium piis elemosinis... eniebat in sui potestatem redigerint, ipsi tev..... filii..... et elemosinas per eosdem reges et dnos ecclesie nre dimissos vi et crudelitate [su]a retinuerint, et in proprios usus et utilitates converterint..... monasterium et monachi sive calogeri confratres nri ibidem commorantes maxima laboremus necessitate ne dicam inopia et calamit[ate]..... vectigal tributum sive gabellum ducatorum quingentorum quos a nobis quottannis immanitas turcorum excutere solet non sine maxima non solum..... istius insule pauperum incolarum jactura et incommodo exsolvi non potest. Et nisi christi fideles dicto monasterio manus po..... omnibus maxima et irremediabilis imminet ruina. Ne scilicet hoc sacrosanctum cenobium in potestate sevissimorum turcorum et ed..... gentes ubi est deus eorum. Nos autem ad sacrosanctam sedem apostolicam caput merito, ut debemus, inclinantes, cum devotissimis mon[achis unum]velle et unum cor habentes decrevimus destinare ad quam libet civitatem, urbem, provinciam, sive locum dni nri iesu christi devotum vene[rabiles fratres mo]nachos athanasium et theodulum et maximum ut pias elemosinas nras devote recepturi ad nos quam citius fieri potest rever..... et insaciabilitati turco-

rum et redemptioni in dies captivorum christianorum satisfiat, nec non sint pro restauratione et defensione i[nsule et monaste]rii, memores illius verbi dñi *petite et dabitur vobis, pulsate et aperietur, et quibus a vobis petierint in nomine meo pro viribus disc..... mer]ces enim v[est]ra copiosa est in celis. Rogamus itaque atque in dño cohortamur omnes christi fideles ut dictis nris monacis pro posse man..... beatos nam pollicetur dñs nr iesus christus misericordes qui etiam misericordiam id est gratiam dei consequentur..... calogerum cretensem plures reges, dnos ac multos alios christianos devotos circumvenisse, asserens se esse verum nuncium et procura: . . . . . postulandis, quod verum non est, ut multas pecuniarum quantitates salutis eterne immemor extraxerit. Idcirco declaramus illi . . . . . ac pecunias quas in nostro nomine exegisse apparuerit his nris antedictis monacis sine diminutione restituendas. Ad quo . . . . . veritatem, fidem et robur has nras patentes fecimus grecis litteris pariter et latinis, et sigillo imaginis sanctissimi evangeliste in cera rubra sigilavimus et sub scriptu: . . . . . grecis litteris. . . . .*

N° 28.

A la R<sup>ma</sup> S. de mo. S. R<sup>mo</sup> lo gran magro i Rodo etc.

Humilmente rapp<sup>a</sup> a v. R. S. lo gumenò del monasterio de sent Joha de Palamosa per nome de sua eclesia a la quale nel tēpo del morbo alcuni devoti xpiani per suo testamen hiano lassato alcuni legati li quali perfino al pnte nō si sono scossi. E percio essendo lo monasterio in alcuna necessità havedo dal sua parte riscosso he venuto a rescover anque questo: pertanto supp<sup>a</sup> a v. R. S. vogla darli el suo favore e braccio per potere con maior celerita et expeditioe riscover quelli pochi lassi sono dali heredi deli testatori in refrigerio dele ane loro per le quale continuamte pregano e pregarano li frati del dito monasterio dio omnipotete, lo qual confine v. R. S. in longo e felice stato, amen.

Au dos :

hospital  
Le maistre de  
hierlm

Comettons a nre seneschal et a nre . . . . .teur que sur le contenu se informet et nous referent. Donne en nre palais le xi de may 1510.

Au dos, sur un autre pli :

hospital  
R<sup>ms</sup> D. M.  
ihrlm et consiliu

Mandamus cappellano et iudicibus axx<sup>m</sup> fr ord<sup>u</sup> ut super sup<sup>a</sup> justitiam faciant. Datum in aud<sup>o</sup> die xvii maii 1510.

Autre écriture : . . . . . pro calogeris patmos.

N° 29.

Leo epus servus servorum Dei universis xpi fidelibus pntes litteras inspecturis salt. et aplcam ben. De salute gregis dnci cure nostre meritis licet insufficientibus divina dispositione commissi sollicitis studiis sedu- laque meditatione prout nostro pastorali incumbit officio cogitantes fide- les singulos gregis ejusdem ad pia meritoria opera exercenda erga reli- giosa loca presertim in transmarinis et infidelium partibus contermina ea per infideles ipsos vexata et disrupta providaque reparatione indigentia ne a fidelibus omnino deserantur sed infideles ipsi per religiosarum per- sonarum locorum eorundem exemplarem vitam sanctosque mores ali- quando suis recognitis erroribus veram sui Creatoris viam cernere et sequi valeant summusque cultus ubique conservetur et augeatur quibus- dam spiritualibus minoribus indulgentiis et remissionibus libenter invi- tamus ut exinde salutis eterne desiderata premia facilius valeant promereri. Cum itaque sicut accepimus monasterium sancti Johannis apostoli et evangeliste insule pathmi ordinis sancti baxilii creten. diocesis in qua insula idem sanctus Johannes religatus divinam conscripsit apocalipsim in suis structuris et hedificiis tam ob edacem vetustatem quam . . . . . perfidorum turchorum xpi nominis hostium incursiones pre- das et devas- tationes magna reparatione et in paramentis et aliis ad divinum cultum necessariis munimine indigeat et pro eo quod post captas et pene des- tructas ab ipsis turchis modoni et coroni civitates in quibus ipsi tantum ex elemosinis colligere consueverant ut facile tributum viginti quinque millium asprorum quingent. ducat. auri vel circa constituentium turchis persolverent. Idem tributum jampridem dilectis filiis abbati [et] con- ventui dicti monasterii per turchos ipsos impositum non habent unde solvant abbas et conventus prefati nisi dictum tributum eisdem turchis persolverent ab eisdem nequaquam permitterentur inibi altissimo famu- lari fructusque redditus et proventus dicti monasterii sint adeo diminuti ut ipsi abbas et conventus ex illis nedum tributum ipsum solvere vel illuc applicantes peregrinos ad loca sancta transmarina proficiscentes hospitari et multos captivos ut facere consueverunt redimere sed nec eorum quidem personas que inibi numero centum et triginta de pnti degunt et aliquando longe plures degere consueverunt sustentare valeant. Et nisi eisdem abbati et conventui de xpi fidelium suffragiis subveniatur monasterium et insulam hujusmodi deserere coguntur. Nos igitur cupientes ut ipsum monasterium pro fidelibus ipsis et sub cura religiosorum pre- dictorum manuteneatur et confermetur ac in structuris et hedificiis hu- jusmodi debite reparetur, xpique fideles ad premissa eo libentius manus porrigant adjutrices quo ex hoc conspexerint dona celestis gratie ube- rius erogari (?). de omnipotentis dei misericordia ac beatorum petri et pauli apostolorum ejus auctoritate confixi omnibus et singulis utriusque

sexus xpi fidelibus undecunque existentibus vere penitentibus et confessis seu confitendi propositum habentibus qui ad structuram et hedificiorum reparationem et paramentorum et ornamentorum manutentionem necnon predicti tributi solutionem peregrinorum hospitationem et captivorum redemptionem ac monachorum predictorum subventionem et alimentum manus juxta eorum facultates porrexerint ducentos annos et totidem quadragenas de injunctis eis penitentiis misericorditer in dno relaxamus et nihilominus eisdem abbati et conventui ut ipsi duo vel tres ex eis dumtaxat qui per quascumque mundi partes cum pntibus originalibus litteris seu earum transsumptis sigillo alicujus prelati etc. munitis quibus stetur firmiter sicut eisdem originalibus staretur si ostense forent ab ipsis fidelibus ubilibet constitutis ellimosinas ad premissa petere, recipere et levare, illasque in presentes et non alios usus convertere debeant totiens quotiens videbitur deputari libere et licite valeant concedimus et indulgemus ac hujus modi indulgentiam sub quibusvis revocationibus seu suspensionibus quarumcumque indulgentiarum per nos et sedem aplicam et durante indulgentia pro fabrica baxilice principis apostolorum de urbe et cruciata concessa per nos et sedem predictam sub quibuscumque tenoribus et cum quibusvis clausulis et derogatoriis derogatoriis factis et pro tempore faciendis nullatenus comprehendi debere sed ab illis semper exemptum existere decernimus. Volumus autem quod si ad premissa manus adjutrices porrigentibus aut pias ellimosinas erogantibus aliqua alia indulgentia in perpetuum vel aliud certum tempus nundum elapsum duratura per nos concessa fuerit pntes littere nullius sint roboris vel momenti pntibus perpetuis futuris temporibus duraturis. Dat. Rome apud sanctum petrum anno incarnationis dnice Mill<sup>mo</sup> quingent<sup>mo</sup> tertio decimo octavo kl. octobris pontificatus nostri anno primo.

Jo. CHEMINART.

N° 30.

Mag<sup>co</sup> et nro char<sup>mo</sup>: questa vi sara pntata da papp Climi guardiano del monasterio di S. Johane di Patino: Il quale humilmente ci ha supplicato che quella gratia che detto monasterio havea dalli s<sup>i</sup> passati di Nexia delli datii delle tratte di certe loro intrate che dicono haver a detto nro duchame di Nexia, et cossi di pietre cento che ogni anno gli solevano portare dell' isola nra di Mello. Vogliamo hor di novo degnare di concedergli et confermargli tal gratia, onde noi tenendo per homini dà bene, amici e fedeli al stato nro, habbiamo voluto conceder tal sua domanda; e per la presente nra vi commandiamo ch' essendo cossi, dobbiate fargli godere detta gratia et datii, et pietre come pel passato godevano, et secondo che per altri due nri commandamenti al già nro governatore gralle, dottor Fran<sup>co</sup> Coronello si contiene. Iddio di mal vi guardi. Dat.



al nro Belvedere apresso Pera di Constantinopoli al di IX di maggio anno mundi creationis V M CCC XXXII . . . . M. D. LXXII.

JH. NACI.

*Sceau :*

IOSEPHVS NACI D·A·IDASS·IM.

*Au dos :*

Al mag<sup>co</sup> M. Nicollo di Marin nro char<sup>mo</sup> governor gnalle di Nexia etc.

V. Nexia.

N° 31.

Gregorius Epus servus servorum Dei universis Christi fidelibus praesentes has inspecturis salt. et Aplicam benedictionem. Licet in desiderii cordis nri ea continue sollicitudo versetur ut fidelium quorumlibet eorum praesertim quos adverse fortune conditio premit quantum nobis ex alto conceditur necessitati succurramus tamen crescente in dies calamitosorum multitudine ad Aplicam Sedem tanquam promptum et universalem periclitantium portum et singulare presidium de diversis mundi partibus recurrentium nequaquam per nos ipsos eis succurrere valentes singulari erga illos misericordia commoti pia pro ipsis christianorum auxilia cogimur implorare. Nuper siquidem referentibus dilectis filiis Gedeone hierodiacono et Blasio monacho monasterii Sancti Joannis Evangeliste insule Patmos qui ad Nos et Romanam Curiam se contulerunt accepimus quantas calamitates ipsum monasterium necnon in eo degentes religiosi ab inexplebili Turcarum avaritia et crudelitate hactenus perpassi sint et ad quam inopiam ut se ab ipsorum Turcarum molestiis redimerent fuerint redacti. Ita ut nisi eorumdem religiosorum necessitatibus per Christi fidelium suffragia succurratur, facile futurum sit ut ipsum Monasterium in quo, licet in faucibus impiissimi christiani nominis hostis Turcarum tyranni posito, hucusque Dei benignitate christiane religionis cultus fuit conservatus, deserere cogentur in cultus divini diminutionem et etiam christianorum qui aliquando ut turcarum manus effugiant eo appellunt et ab ipsis religiosis recipiuntur et charitative tractantur manifestum discrimen. Quare nos qui illius vices licet immeriti gerimus in terris qui ad centuplum pias elargitiones sua pietate remunerat et fidelibus suis multo majora quam valeant promereri retribuit, ad prefati monasterii eorumdem religiosorum manutationem summopere provisi, omnes christianos principes, prelatos, ecclesiarum rectores, necnon alios quoscumque utriusque sexus Christi fideles quo possumus affectu hortamur in Dno et paterne requirimus ut pietatis studio et misericordiae commoti, pro dicti monasterii et ejus religiosorum sustentatione et manutatione aliquod subsidium de bonis sibi a Deo collatis juxta uniuscujusque devotionem prompte ac libenter Gedeoni et Blasio predictis vel eorum alteri pre-

sentes personaliter ostendenti erogare velint. Quod cum fecerint statutum habeant se copiosum a Redemptore nro retributionis premium feliciter adepturos: presentibus ad triennum dumtaxat valituris. Datum Rome apud Sanctum Petrum anno Incarnationis dnice millesimo quingentesimo septuagesimo tertio decimo kl Februarii Pontificatus nri anno secundo.

M. Dat.

Cœ: GLORIEBIUS.

Nº 38.

El Rey,

Ill<sup>mo</sup> Conde primo nostro Visorey lugarteiniente y Capitan general. Por parte del Abbad y Monjes de la Orden de S. Basilio del Monasterio de S. Juan Evangelista de la Isla de Pathmos, me ha sido hecha relacion que havindoles yo hecho merced de trecientos ducados por una vez librados en esse Reynó por consulta de mi consezlo de estado despues de passados algunos meses volvieron a representarme la grande neces<sup>d</sup> que padescen por las vexaciones que reciben de la tirania del Turco, y para el reparo de la Iglesia de su Monasterio y proverla de Ornamentos supp<sup>do</sup> me por algun socorro, y que havindose remitido a este mi supremo consezlo de Italia por consulta del mando haberles mrd de otros Mill ducados librados tambien en esse dicho Reyno donde havindosse acudido con el despacho para el cumplimiento desta limosna, se ha reparado en la execucion del por no haverse hecho mencion en el dicho despacho della primera gratia por inadvertencia del Religioso q me pnto el segundo Memorial, por no saver como forastero el stilo y orden dada por mi para que los que pretendieren alguna mrd sin haber mencion de las que antes huvieren recebido, sean privados de la ultima que se les hiciesse supp<sup>do</sup> me que attento esto no permitiesse que por descuydo y inadvertencia de uno perdan todos los . . . . . la merced y limosna que tuve por bien de haberles por tan justas y pias causas representando me la oblig<sup>on</sup> que ay de avidir al amparo de aquella Isla y Monast<sup>o</sup> puesque faltandoles favor y ayuda y no cumpliendo con el tristo devon del tributo de la Isla y Iglesia y con el de quatrocientos y cinquenta escudos al año q le pagan solo por tener dos campanas, estan a peligro de hecharlos y haber Mesquita de una Iglesia tan ilustrada de infinitos milagros cuya capilla mayor donde tienen el santissimo sacram<sup>to</sup> era el mismo aposento donde vivia y escrivio el Aepochalpsi el glorioso santo, de mas de las reliquias que alli se conservan de S. Basilio y de otros muchos santos y el libro original del Aepochalpsi escrito de su propria mano, y el manto colorado que levava, y la cadena con la qual le embio en aquella Isla el emparador Domiciano, y porque havida consideracion a lo ocurrido y por las mismas causas que me movieron a haber la dicha limosna he tenido por bien de que cobren las dos partidas, por onde os en largo y mando proveais y deys orden que se les exe-



cute y cumpla a los dichos Religiosos del Monasterio de la Isla de Pathmos ambos despachos iuxta su serie y tenor, afin que con toda brevedad y effetto cobren los dichos Mill e trecientos ducados en ellos contenidos sin embargo del impedimen<sup>to</sup> y dificultad que ay telespuso por obstar la dicha orden a que tengo por bien de derogar para el effetto y cumplimiento desto quedando en su fuerza y vigor para en todo lo demas que por particular devocion mia y en honor del bien aventurado S. Juan Evangelista que estuvo en aquella Isla. Es esta mi voluntad, y me tiene de vos por muy servido de la orden que para el cumplimiento della (?) dieledes : la presente reste al presentante. Dat. en Lerma a 29 de Mayo m. dc. x. Yo el Rey. † locus sigilli.

LOPEZ SECRET.

N<sup>o</sup> 42.

Francesco di S. Lorenzo in Damaso diac. Card. Barberino, della S. R. E. V. Canc. e di tutto lo Stato Ecc<sup>o</sup> soprintendente gna<sup>to</sup>.

Partendosi da questa città per trasferirsi in Messina e di là per ritornare al loro monastero di S. Giovanni Evangelista dell' isola di Patmos D. Giacomo Pangalo, e Geroteo Vitalo monaci dell' ordine di S. Basilio, commendiamo a tutti i governatori, commissarii della sanità, et altri officiali dello stato ecc<sup>o</sup> a lasciarli liberam<sup>te</sup> passare d'apertutto con tutte le loro robbe et arnesi purchè seco portino le solite fedi della sanità, et a trattarli anchè cortesemente. E preghiamo inoltre i ministri di quei Principi per lo stato de quali a loro converrà di passare, ad usarli i medesimi termini di cortesia, per obligar noi a fare l'istesso con i raccomandati da loro. Dat. in Roma, questo dì 14 settembre 1633.

F. Card. BARBERINO.

*Scéau du cardinal Barberino.*

G. NICOLO, secr.

N<sup>o</sup> 43.

Urbanus PP. VIII.

Dilecti filii, salutem et aplicam ben. Exponi Nobis nuper fecistis quod vos a superioribus vestris ad civitatem Messanam ad capiendam possessionem nonnullarum domorum Monasterio vestro, cujus, ut asseritis, dilectus filius nr Franciscus sc̄ti Laurentii in Damaso cardinalis Barberinus nuncupatus, S. R. E. Vicecancellarius, nr secundum carnem ex fr̄ germano nepos apud Nos et aplicam Sedem protector existit, a quon. Georgio Resilino relictarum missi estis. Cum autem, sicut eadem expositio subjungebat, vobis dictas domos retinere damnosum sit, eo quod insula de Patmos, in qua dictum Monasterium existit, a civitate predicta valde distat, Monasteriumq. prefatum non potest semper commode mittere eos, qui responsiones annuas dictarum domorum exigant, et propterea easdem domos vendere, earumq. pretium ut infra investire

posse summopere desideretis. Nos specialibus favoribus, et gratiis vos prosequi volentes, et a quibusvis excois suspen. et interdicti aliisq. ecclis sentiis. cens. et pœnis à jure vel ab homine quavis occ. vel causa latis, siquibus qm̄dit innodati existitis ad effectum presentium dūmtaxat consequendarum serie absolv. et absolut. fore cens. suppnibus vr̄o nomine Nobis super hoc humiliter porrectis inclinati, Vobis ut dictas domos uni, seu pluribus personis meliorem conditionem offerentibus vendere, ac pecunias inde proventuras in aliorum honorum stabilium in partibus dictæ Insulæ pro dicto monasterio emptionem convertere libere et licite possitis et valeatis ap̄lica auctoritate tenore presentium concedimus et indulgemus. Non obstantibus fel. rec. Pauli II et aliorum Romanor. Pont. prædeces. nostr. de rebus Eccl. non alienandis, aliisq. constit. et ordin<sup>bus</sup> ap̄licis ac dicti monasterii et illius ordinis etiam juramento, confirmatione ap̄lica, vel quavis firmitate alia roboratis statutis, et consuetudinibus, cæterisq. contrar. quibuscumque. Dat. Romæ apud sc̄am Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die xxx septembr. M. DC. XXXIII. Pontus nri. anno undecimo.

M. MARALDUS.

*Au dos, sceau.*

*Adresse :* Dilectis filiis Jacobo Pangalo et Dorotheo Vitali monachis monasterii sancti Joannis Insulæ de Patmos.

N° 44.

*Tratta dal Giornal del dep<sup>o</sup> alle 5 . . . . di B. V.*

*Laus Deo 1648 17 Apl.*

Per Eutimio Condoleo dà Patimo pel monast<sup>rio</sup> di S<sup>a</sup> Giovanni Evangelista dà Patimo p. mille . . . . vi girano in virtù et per essent. di ordine espresso del sudetto Eutimio come appar dalla procura et sua dechiara-tione di 3 febraio passato fatta per mano del Revd<sup>o</sup> Seraffino archives-covo et abbate del monasterio di Pattimo, appar traduttion dall' Idioma greco in Italiano con recognitione di carateri nelli atti di Pietro Bracchi notaro veneto, et la med<sup>ma</sup> reconosciuta alla bolla ducale e porta in filla n° 451, nella persona di M. Antonio Negroni et dà esser libera-mente corriposto capital et prò chi ce deve principiar dal primo marzo passato al sudetto monasterio della . . . . Negroni comesso con autorità come sopra.

Ottavian Mali. Cos.

*En marge :* 1003 d.

SEB<sup>n</sup> . . TESTANI.

II.

SCHOLIES DE L'ILIADÉ.

Les scholies que nous publions ici proviennent d'un manuscrit de la bibliothèque du monastère de Vatopédi, au mont Athos. On verra que ni leur nombre ni leur importance ne répondent aux espérances que l'on avait fondées sur une note inédite trouvée dans les papiers de feu M. Blondel. Cependant, après avoir dépouillé les lexiques, les étymologiques, les recueils de scholies et les *Anecdota*, il reste encore un certain nombre de notes qui pourront offrir quelque intérêt.

Le manuscrit est en papier de chiffé, du xv<sup>e</sup> siècle. Cette date se déduit de l'écriture, dont on trouvera un *fac-simile* plus loin, et d'ailleurs elle a été inscrite sur le manuscrit lui-même par une personne dont la compétence n'est pas douteuse. Il ne contient autre chose que l'*Iliade*, dont le texte est encadré dans une série de scholies très-abondantes au commencement, rares à la fin et de mains différentes : deux de ces mains seulement m'ont paru contemporaines de l'écriture primitive. La première est celle du copiste lui-même, la seconde est à peine postérieure. On lui doit un certain nombre de comparaisons entre le texte d'Homère et les passages parallèles de Virgile, dont les vers sont quelquefois cités, en écriture italienne du xv<sup>e</sup> siècle. Il serait difficile de déterminer l'origine de ce manuscrit. Sur le dernier feuillet de garde, très-avarié, on lit en caractères gothiques cursifs :

1460 Luizi d. . . . .

Visū p me Francesco d. . . . .

Les deux noms propres de la fin sont encore plus effacés que le reste, de sorte que l'on n'en peut rien déchiffrer. Cependant la forme Luizi semble indiquer un propriétaire vénitien.

Je me suis borné à relever toutes les scholies et les gloses interlinéaires afférentes aux lacunes du manuscrit de Venise. On trouvera dans ces quelques pages plusieurs scholies tout à fait nouvelles, d'autres où la rédaction est plus complète que celle des scholiastes déjà connus : enfin bon nombre de gloses et de remarques moins importantes, mais que j'ai cru pouvoir conserver,

attendu qu'elles se rapportent à une partie du texte où l'absence des scholies A rend précieux le moindre écho de la critique alexandrine.

Les renvois aux scholies de Venise se rapportent à l'édition Bekker.

E

336. μετάλμενος] επιπηδήσας.  
 337. άβληχροήν] άπαλήν, άσθενή.  
 εϊθαρ] εϋθέως<sup>1</sup>. — από τοϋ εϋθϋς γίνεταϊ εϋθαρ και εϊθαρ, κατὰ τροπήν τοϋ ῡ εις ῑ, ώσπερ Άφροδύτη, Άφροδίτη, και δύφρος, δίφρος: τὸ δὲ ἰθϋς<sup>2</sup>, ώς ἐπὶ τὸ πολϋ, ἀντὶ τοϋ ἐπ' εϋθείας: οἱ δὲ νεώτεροι συγχέουσιν.  
 340. ἰχώρ] από τοϋ ἔχω, ἰσχω, ἰσχώρ.  
 348. δηιοτήτος] τῆς μάχης: παρὰ τὸ ἐν αὐτῇ δηοῦσθαι ὃ ἐστὶ διακόπτεσθαι<sup>3</sup>.  
 349. οϋτος ὁ σίχος λέγεται προκέφαλος.  
 351. ῥιγήσειν] φρίξειν.  
 και εἰ...] και εἰ ἐστὶ και ἀλλαχόσε πόλεμος.  
 352. ἀλύουσα] ἀπορουμένη.  
 353. ποδῆνεμος] ταχεία.  
 354. μελαίνεται] τῷ αἵματι.  
 356. ἐκέκλιτο] ἐκεκάλυπτο.  
 357. γνϋξ ἐριποῦσα] ἐπὶ γόνυ πεσοῦσα.  
 358. χρυσάμπυκας] χρυσοχαλίους. — Ἰστέον ὅτι κυρίως ἀμπυξ καλεῖται σειρὰ κατὰχρυσος και ἀπὸ μετώπου τεινομένη ἢ συνδαῦνται αἱ τρίχες<sup>4</sup>.  
 362. ὃς νϋν κ. τ. λ.] ὃς οὐκ ἂν ἀπόσχοιτο οὔτε τῆς πρὸς τὸν Δία μάχης.  
 364. ἀκηχεμένη] ἀνωμένη.  
 385. Τλῆ μὲν Ἄρης] τινὲς πιθανώτερον βουλόμενοι ἐξηγεῖσθαι τὸν Ὀμηρον. κ. τ. λ, ut apud sch. D. Bekker, p. 160, l. 4. Var. lect. habet cod. noster l. 6. βαρβαρικῆς γῆς pro βαρβάρου γῆς, et l. 15, ὑπεξέκλεψεν pro ἐξέκλεψεν.  
 Ὡτος και Ἐφιάλτης] Ἀλωέως παῖδες, κ. τ. λ. ut apud sch. D. Bekker, p. 159, l. 21. Var. l. 22. μέγιστοι; cod. add. δὲ. — l. 23. διὸ και ἐμνησθήσαν.

<sup>1</sup> Cf. Cramer. *Anecd. t. II*, p. 207, 26.

<sup>2</sup> Cf. LV.

<sup>3</sup> Βλ. δηοῦσθαι πολλαῖς ὃ ἐστὶν ἀφανίζεσθαι. — *Etym. M.* δηοῦσθαι ἐν αὐτῇ τοὺς τιτρωσκομένους. — *D ad Γ* 20. δηοῦσθαι ἐν αὐτῇ τοὺς τιτρωσκομένους, ὃ ἐστὶ διακόπτεσθαι, quæ videtur esse vera lectio.

<sup>4</sup> Idem aliter LV.

387. χαλκίω] ὅτι καταχρηστικῶς τὸν χάλκεον πύθον κέραμον εἴρηκεν.
392. τλῆ δ' Ἡρῆ] Ἡρακλεῆς παρεγένετο εἰς Πύλον χρήζων καθαρσίω<sup>1</sup>. οἱ δὲ Πύλιοι ἀποκλείσαντες τὰς πύλας οὐκ εἰσεδέξαντο αὐτὸν, ἐφ' ᾧ ὀργισθεὶς ὁ ἥρωε ἐπόρθησε Πύλον. Συνεμάχουν δὲ τῷ μὲν Νηλεῖ τρεῖς θεοὶ, Ποσειδῶν, Ἥρα, Αἰδωνεύς, τῷ δὲ Ἡρακλεῖ δύο, Ἀθηνᾶ καὶ Ζεὺς<sup>2</sup>. — οἱ μὲν ἐν τῇ πρὸς Πυλίου μάχῃ· οἱ δὲ διὰ τὸ μὴ εἶσθαι αὐτὴν νήπιον ὄντα σπάσαι τὸν ἴδιον μαζόν· διὰ μειζόνων δὲ προσώπων παρεμυθήσατο τὴν Ἀφροδίτην<sup>3</sup>.
393. τριγλῶχινι] τριπτέρω, τριγώνω, ἢ τρεῖς ἀκίδας ἔχοντι.
395. πελώριος] ὁ μέγας. — ἀπὸ τοῦ πελάζειν τῷ Ὠρίωνι τῷ ἄστρω<sup>4</sup>.
396. αὐτὸς] κρᾶσις ἢ συναίρεσις.
397. ἐν Πύλῳ] Πύλον ἀντὶ τοῦ πύλῃν, ὡς χόλον τὴν χολήν. Ἀρίσταρχος δὲ ἀκούει κατὰ μεταπλασμόν, ἀντὶ τοῦ πύλῃν, ὡς ἀπὸ τοῦ πολυ-  
αρνι, πολυάρνω<sup>5</sup>. — ἐν τῇ τοῦ Ἄδου πύλῃ, ὅτε τὸν Κέρβερον ἀναγαγεῖν ἠξούλετο.
399. πεπαρμένος] διαπεπερονημένος.
400. ἠλήλατο, κῆδε] ἐπεπήγει, ἐλύπει.
401. Παιήων] Παιήων παρὰ τὸ παύειν τὰς ἀνίας, ὃ ἐστὶν ὀδύνας.  
ὀδυνήφατα] ἀκεσώδυνα, τὰ τὰς ὀδύνας φθειρόντα<sup>6</sup>.
403. σχέτλιος] ἀγνώμων, ἀδικος.  
ὄβριμοεργὸς] ὁ δεινὰ ἐργαζόμενος.  
οὐκ ὀθετ' αἰσυλα] οὐκ ἐπιστρέφεται ἀμαρτωλά.
412. περιφρων] συνετή.
413. οἰκῆας] οἰκέτας.
417. ἄλθετο] ἐθεραπεύετο.  
κατηπιόνωντο] κατεπραύνοντο.
421. κεχολώσεται] ὀργισθήσεται.
422. μάλα] ἀντὶ τοῦ ἄρα.
423. σπέσθαι] ἀκολουθεῖν.
424. τῶν τινα κ. τ. λ.] ἀπὸ τούτων τινὰ τῶν Ἑλληνίδων γυναικῶν πλη-  
σίον παρακαθίζουσα καὶ καταψῶσα τῇ χειρὶ οἶονεὶ ἐξαπατῶσα  
εὐχρύσω<sup>7</sup> βελόνη τὴν ἀσθενῆ χεῖρα κατῆξεν.
425. πρὸς χρ. περόνη] ἐπὶ τῇ χρυσοῦ πώρπῃ ἤγουν τῷ κομβίῳ<sup>8</sup>. — κατ-  
εξέστη κατὰ τὴν χεῖρα τὴν ἀσθενῆ<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> καθαρσίω. Cod.

<sup>2</sup> Man. post.

<sup>3</sup> Hæc fere BLV.

<sup>4</sup> Man. post.

<sup>5</sup> Cf. LVD.

<sup>6</sup> Idem B aliis verbis.

<sup>7</sup> εὐχρυσῆ. Cod.

<sup>8</sup> κομπίω. Cod.

<sup>9</sup> ἀσθενῆν. Cod.

426. *μειδῆσεν*] ἀπὸ τοῦ *μειδῶ* ἢ *μειδιῶ*, τοῦτο παρὰ τὸ ἦδω τὸ εὐφραίνω, βρωτικῶς, τροπῇ τοῦ ἢ εἰς τὴν εἰ δίφθογον, καὶ πλεονασμῶ τοῦ *μ* *μειδῶ* καὶ *μειδιῶ*.
433. *ὑπείρεχε*] *ὑπερεῖχε*, *προβέβλητο*.
434. *ἄζετο*, *ἴετο*] *ἔσέβετο*, *προϋθυμεῖτο*.
437. *ἔστρυφέλιξε*] *ἔξεσεισατο*.
440. *φράζεο*] *σκέπλου*.
442. *χαμαὶ ἐρχομένων*] ἢ τῶν *γηίνων* καὶ *Θνητῶν*<sup>1</sup>.
444. *ἀλυνόμενος*] οὕτως *Ἀριστάρχος* διὰ τοῦ *ο*.
445. *ἀπάτερθεν*] *πόρρωθεν*.
449. *εἰδωλον*] *ἀφομοίωμα*<sup>2</sup>.
453. *λαισηία*] παρὰ τὸ ἐν τῇ *λαιᾷ* *βαστάζεσθαι*. — *σάκη* ἅ<sup>3</sup> *ἔστιν* ὄπλα *κοῦφα*, παρὰ τὸ *λίαν* *σεύεσθαι*, *ἀσπιδίσκια*<sup>4</sup>.
463. *διοτρεφέεσσι*] *ἐνδόξοις*.
465. *ἐς τί ἐτι κτείνεσθαι*] *μέχρι τίνος φονεύεσθαι*.
473. *ἔξέμεν*] *ἔξιν*, *συνέξιν*.
477. *ἐνειμεν*] *ὑπάρχομεν*. — τὸ *ἐνειμεν* *τρίτην* ἀπὸ *τέλους* ἔχει τὴν *ὀξεῖαν*. τὸ γὰρ *ἀπλοῦν* αὐτοῦ *ἔστιν* *εἰμέν*. «*ἡμεῖς δ' εἰμέν τοῖοι*.» *πᾶν* δὲ *ῥῆμα* ὀξυνόμενον ἐν τῇ *συνθέσει* *βαρύνεται*<sup>5</sup>.
479. *Λυκίη*] ἢ *μεγάλη*. — *προσέθηκε* τὸ *Ξάνθω* ὅπως *διασείλη ταύτην* τὴν *Λυκίαν* ἀπὸ τῆς ἐν *Ἰδῇ* *Λυκίας*<sup>6</sup>.
481. *κὰδ δέ*] τοῦτο *αιολικόν* *ἔστιν*. οἱ γὰρ *ἀττικοὶ* μετὰ *προθέσει* *λέγουσιν*, οἱ *αιολεῖς* δὲ *κατὰ συκοπὴν*<sup>7</sup>.
482. *μέμονα*] *προθυμοῦμαι*.
484. *ἀγοιεν*] *ἀπάγοιεν*. *λέγει* δὲ τοὺς *αἰχμαλώτους*.
486. *μενέμεν*] *ὑπομένειν*<sup>8</sup>.  
*ᾠρесси*] *ταῖς* *γυναιξί*. — ἡ *δαρος*, τῆς *δάρου*, *αἱ* *δαροι*, καὶ *κατὰ μεταπλασμὸν* *δαρες*, καὶ *κατὰ συναίρεσιν* *ᾠρες*. ἀπὸ τοῦ ὁμοῦ *ἀρηρέναι* τῶ *ἀνδρί*<sup>9</sup>. — ἀπὸ τοῦ *συνέχεσθαι*, *ἀφ' οὗ* καὶ *συνωρίς*, τὸ *συνεζευγμένων* τῶν *ἵππων* *ὄχημα*. ἢ ἀπὸ τῶν ὁμιλιῶν.
488. *κύρμα*] *ἀναίρεμα*<sup>10</sup>. ἢ *εὐρημα*, εἰ *ἔστι* διὰ τοῦ *υ*. ἀπὸ τοῦ *κυρῶ*, ὡς *οἶμαι*, τὸ *ἐπιτυγχάνω*<sup>11</sup>.

<sup>1</sup> Cf. D.

<sup>2</sup> Cf. Suidam.

<sup>3</sup> δ. Cod.

<sup>4</sup> Hæc fere apud B.

<sup>5</sup> Cf. BLV qui eadem brevius, addito tamen : « οὕτως αἱ Ἀριστάρχου. »

<sup>6</sup> Eadem L sed brevius.

<sup>7</sup> Man. post.

<sup>8</sup> Cf. B ad v. 492.

<sup>9</sup> Cf. Etym. magn. p. 612, 44.

<sup>10</sup> ἀνήρημα. Cod.

<sup>11</sup> Cf. Etym. magn. p. 548, 45.

492. νωλεμέως ἐχέμεν] ἀδιαλείπτως φυλάττειν.  
ἐνιπήν] ἀπειλήν.
497. ἐλελίχθησαν] συνεστράφησαν μεταβαλλόμενοι<sup>1</sup>.
499. φορέει] φέρει, σκορπίζει.  
ἱεράς] μεγάλας.
500. Δημήτηρ] ὁ τρόπος μετωνυμία.
504. πολύχαλκον] σίτερον λίαν καὶ ἰσχυρόν<sup>2</sup>.  
ἐπέπληγον] ἀντὶ τοῦ πλήσσουντες ἀνέφερον<sup>3</sup>.
505. ἐπιμισγομένων] πρὸς συμπλοκὴν δηλονότι.
506. νύκτα] ἀχλύν.
510. ἐπεὶ] τὸ ἐπεὶ ἀντὶ τοῦ ὅτε.
511. ἀρηγῶν] σύμμαχος. — ὅτι προσηνεκτέον ἀρηγῶν ὡς ἀηδῶν· λέγει  
γὰρ καὶ ἀλλαχοῦ ἀρηγόνες ὡς ἀηδόνες<sup>4</sup>.
512. πῖονος] πλουσίου.
513. ἦκε] ἐξήγαγεν, ἀφῆκεν.
514. μεθίστατο] παρέστη.
516. μετέλλησαν γε μὴν οὔτι] οὐδὲν ἐπολυπραγμότησαν.
521. βίας] τὰς δυνάμεις.
523. ἐπ' ἀκροπόλοισιν ὄρεσσι] ἐφ' ὑψηλοῖς ὄρεσιν.
525. ζαχρηῶν] ἄγαν χρειωδῶν.
527. μένον] τοὺς Τρώας ὑπέμενον ἀσφαλῶς.
529. ἀνέρες] καὶ οὐ γυναῖκες.  
ἐλεσθε] ἀναλάβετε.
531. πέφανται] πεφονευμένοι εἰσίν<sup>5</sup>. — ἐκ τοῦ φῶ τὸ φονεύω· ὁ μέλ-  
λων φήσω· <ὁ> παρακείμενος πέφηκα· ὁ παθητικὸς πέ-  
φασαι, πέφασαι· τὸ τρίτον τῶν πληθυντικῶν πέφανται<sup>6</sup>.
538. ἔρυτο] ἐκώλυσε.  
διαπρὸ δὲ εἶσατο] διόλου διήλθε.
539. νειαίρη] ἐσχάτη· ἀπὸ τοῦ νέος· οἱ γὰρ νέοι ἀτελεῖς καὶ ἐσχατοί. —  
τινὲς λέγουσι τὸ ἐπάνω μέρος τῆς κοιλίας, εἰς ὃ νεαρὰ τὰ βρώ-  
ματα ἀποτίθενται.  
ἐλασσαν] διὰ τοῦ ζωσιῆρος αὐτὸ διεπέρασαν.
541. ἔλεν] νῦν ἐφόνευσεν.
543. Φηρῆ] τῇ κοίλῃ οἰκουμένη Κορίνθω. (??)
544. ἀφνειὸς βιότοιω] πλούσιος ἐν τῇ περιουσίᾳ.
545. Πυλίων] τῶν Ἀρκαδίων.
550. ἠβήσαντες] ἀκμάσαντες.

<sup>1</sup> Cf. Hesych.

<sup>2</sup> Cf. L.

<sup>3</sup> Cf. L.

<sup>4</sup> Cf. V.

<sup>5</sup> Ita Hesych.

<sup>6</sup> Cf. *Etym. m.* p. 356, 3; p. 667, 14. — Cramer, *Anecd.* I, p. 350, 13.

551. εὐπωλον] τὴν καλοὺς ἵππους ἔχουσαν.
553. ἀρνημένω] περιποιούμενοι, ἀντικαταλλασσόμενοι<sup>1</sup>.  
αὐθι] ἐκεῖ.
555. τάρφεσιν] πυκνώμασιν.
556. ἴφια μῆλα] εὐτραφῆ πρόβατα.
558. κατέκταθεν] ἐφονεύθησαν.
579. κατὰ κληῖδα] κατὰ τὴν ἄρμωσιν τοῦ ὤμου ἐπιτυχῶν.
583. ἐλέφαντι] ἢ ὡς ἐλέφας<sup>2</sup>.
584. ἤλασε κόρσιν] ἐπληξεν κατὰ τὸν κρόταφον, δίσκοψε τὸν κρόταφον.
585. εὐεργέος] εὖ πεποιημένου.
587. ἀμάθοιο] ἀμαθος ἢ γήινος· ψάμαθος ἢ θαλάσσιος<sup>3</sup>.
589. τοὺς δ' ἴμασε] τούτους τῆ μάσλιγι ἐπληξε.
593. δηϊοτήτος] τῆς διακοπτικῆς μάχης.
594. ἐνώμα] ἐκίνει.
599. μορμύροντα] ἠχοῦντα.
605. πρὸς Τρωῶας] ἀντὶ πρόσωπον<sup>4</sup> τοῖς Τρωασὶ βλέποντες.
606. μενεαινέμεν] προθυμεῖτε<sup>5</sup>.
619. ὀξέα, παμφανόωντα] ὀξέως λάμποντα.
620. προσβάς] σίας.  
λάξ] λάξ λέγεται τὸ πλατὺ τοῦ ποδός· ὁμωνύμως δὲ καὶ ἡ ἀπὸ τούτου πλεγή λάξ καλεῖται· «ἐλάκτισε δὲ προσεληθῶν.»
621. ἐσπάσατο] ἀνεῖλκυσεν.
622. ἐπείγετο] κατεπονείτο.
623. ἀμφίβασιν] τὴν ὑπὲρ τοῦ νεκροῦ μάχην, τὸν ὑπερασπισμὸν, τὴν ὑπερμάχησιν, ἀπὸ τοῦ περιβάντας τῶν νεκρῶν ὑπερμαχεῖν<sup>6</sup>.
626. σφείων] <διά> τὸ μέτρον ἐπλεόνασε τὸ ε· σφίων<sup>7</sup>.  
πελεμίχθη] ἀντὶ τοῦ πελεμιχθεῖς χάσατο.
627. πονέοντο] ἐνήργουν.
628. ἦβν] γενναῖον καὶ ἀγαθὸν καὶ ἀνδρεῖον.
631. υἱός] ὁ Σαρπηδῶν· οὗτος γὰρ Διὸς παῖς.  
υἱωνός] ὁ Τληπόλεμος, ὃς ἦν υἱὸς τοῦ Ἡρακλέους τοῦ Διός<sup>8</sup>.
633. Τίς τοι κ.τ.λ.] τίς σοι ἀνάγκη πλώσσειν καὶ δειλιᾶν ἐνθάδε εἶναι, δηλονότι ἐν τῷ πολέμῳ, ὡς ἀπείρω ἀνδρὶ τῆς μάχης· λείπει τὸ ὡς. Εἰ δὲ σημαίνει τὸ πλώσσειν ἀντὶ τοῦ ἐπέρχεσθαι, ἐστὶν ἡ ἐρμηνεία οὕτως· ποῖόν σοι ἀνάγκη ἐπέρχεσθαι ἐν τῷ πολέμῳ

<sup>1</sup> Cf. Hesych. — Cod. ἀντὶ τοῦ καταλ.

<sup>2</sup> Cf. BL qui plura habent.

<sup>3</sup> Cf. D.

<sup>4</sup> προσώπου. Cod.

<sup>5</sup> Cf. T. 164.

<sup>6</sup> Cf. Etym. m. — ἢ τὸν ὑπερβάντα τ. ν. ὑπέρμαχον. Cod.

<sup>7</sup> Cf. Etym. m. p. 669, l. 30.

<sup>8</sup> Eadem fere BL.



όντι σοι ἀμαθεῖ καὶ ἀπείρω τῆς μάχης, ὃ καὶ κρεῖττον. — ἢ καὶ ἄλλως· ὄντι σοι τῆς μάχης ἀπείρω ἀνδρὶ, τίς σοι ἀνάγκη <εἰς> τοὺς Ἕλληνας ἐμβάλλειν.

P

278. ἀπέσσεσθαι] ἀφίστασθαι.  
ἐλέλιξεν] προστρέψατο.
279. τέτυκτο] οὕτως Ἀρίσταρχος τέτυκτο· ἄλλοι ἐτέτυκτο.  
Αἴας κ.τ.λ.] ὃς καὶ εὐμορφία καὶ τοῖς ἄλλοις ἔργοις διέφερε τῶν ἄλλων πάντων Ἑλλήνων.
281. σὺ] τῷ γένει τὸ ἦθος ἐπήνεγκεν.
283. διὰ βήσας] ἀντὶ τοῦ διὰ βησσῶν, ὃ ἐστὶ βάσιμος<sup>1</sup> τόπος.
285. ρεία] τὸ ρεία εἰς τὸ ἐσκέδασε.
286. φρόνεον δὲ μάλιστα] διανοοῦντο, ἠλπίζον ἐξαιρέτως.
294. χαλκοπαρήου] χαλκᾶς γναθί<δ>ας ἐχούσης.
295. ἦρικε] ἐνεργητικὸν ἀντὶ παθητικοῦ· σημαίνει δὲ τὸ διεκόπη.
301. Λαρίσσης] ἐτέρα ἐστὶν αὕτη ἢ πόλις παρὰ τὴν Θεσσαλικήν. — Λάρισσα ἐν Κύμῃ, ἢ ἀπέχουσα χιλίους σταδίους τῆς Ἰλίου<sup>2</sup>.
310. ἀνέσχεν] ἀνετάθη διεκπεράσασα.
313. περιβάντα] ὑπερασπίζοντα.  
κατὰ γαστέρα] παρὰ τὸν ὀμφαλόν<sup>3</sup>.
315. ἤφυσε] ἀντὶ τοῦ ἠντλησεν ἐμφαντικῶς.  
ἀγοσῶ] ἀγκῶνι, πῆχει.
327. ὑπὲρ Θεῶν] Θεοῦ μὴ βουλομένου. — πῶς ἂν καὶ παρὰ τὴν Θεῖαν Θελήσῃν ῥύσαισθε<sup>4</sup> τὴν πόλιν, ὅτε τοῦ Διὸς συμπράττοντος ὑμῖν, διὰ τὴν ἰδίαν ἀσθένειαν λείπεσθε.
328. ὡς δὴ κ.τ.λ.] ὡς ἐγὼ ἄλλους εἶδον τῷ ἰδίῳ σθένει πεποιθότας καὶ τῇ ἠγορέᾳ καὶ τῷ πλήθει τῷ ἰδίῳ ὅσον που εἴη, καὶ εἰ ἔλαττον εἴη τῶν πολεμίων τὸ πλήθος αὐτῶν, καὶ εἰ οἱ Θεοὶ μὴ ἐπικουροῖεν αὐτοῖς.
330. πλήθει τε κ.τ.λ.] τῷ ἰδίῳ πλήθει, οὐκ ἐπικουρικῶ<sup>5</sup>. Τὸ δὲ ὑπερδέα, σφόδρα ἐνδεῆ, ὥστε ἕξεσι καὶ ἐπὶ τῶν λειπομένων τῷ ἀριθμῷ πλήθος ὀνομάζειν. Τὸ δὲ σχῆμα ἐκ τοῦ ἐναντίου· δεικνυσι<sup>6</sup> γὰρ ὅτι ἕτεροι καὶ ὑπὸ Θεῶν οὐ βοηθούμενοι καὶ τῷ πλήθει ὀλίγοι ὄντες γενναίως μάχονται. Ἐλέγχει δὲ τοὺς μὴ μαχομένους καὶ πολυπληθία προύχοντας καὶ συμμαχία Θεοῦ.

<sup>1</sup> Cod. βασίμων.

<sup>2</sup> Cf. V qui habet χιλίους διακοσίους. Forte in cod. nostro σ' excidit ante σταδίου. — χιλίων σταδίων. Cod.

<sup>3</sup> Idem fere B.

<sup>4</sup> Cod. ῥύσασθαι.

<sup>5</sup> Hæc etiam B sed non eodem ordine; v. ad. v. 327 et 330 et cum varr. lectt. ἐνεσι — δεικνυται ὅτι ἐλέγχων — βοηθεία.

<sup>6</sup> δεικνύς. Cod.

332. ἀσπετον] μέγα, ᾧ οὐκ ἂν κ.τ.λ. ut apud B.
341. πελασαίατο] προσάγοιεν.
354. ἔρχατο] πεφραγμένοι ἦσαν.
355. πρὸ δὲ κ.τ.λ.] προείχοντο δὲ αὐτοῦ τὰ δόρατα.
359. βεβάμεν] ἀντί (ἀπὸ V male) τοῦ βεβάναι<sup>1</sup>.
361. τοὶ δ' κ.τ.λ.] οὔτοι δὲ ἐπάλληλοι πυκνοὶ ἐπιπίον.
362. ὑπερμενέων] ὑπερεχόντων τῇ δυνάμει, ἀνδρείων.
364. φθίνυθον] ἀνηροῦντο. — Ζηνόδοτος τοῦτον καὶ τὸν ἐξῆς ἀθετεῖ, χωρὶς λόγου, καίτοι μέγιστον ἔχοντας τῶν Ἑλλήνων ἐπαινον<sup>2</sup>.
368. ἡέρι γὰρ κ.τ.λ.] εἰς τιμὴν ταῦτα πάντα τοῦ Πατρόκλου, δι' ὕπερ καὶ τὸ παράδοξον προσλίθησιν· οὐ γὰρ ἐν παντὶ τόπῳ τῆς μάχης, ἀλλ' αὐτῷ μόνῳ τῷ Πατρόκλῳ καὶ τοῖς ἀμφὶ τὸν Πάτροκλον περιέθηκε τὴν ἀχλύν.
- ἐπὶ Θ' ὅσσον ἄριστοι] ὁ τε σύνδεσμος περιττὸς καθ' ὀμηρικὴν συνήθειαν. Ἔστι δ' ὁ νοῦς οὗτος· ἐφ' ὅσον τῆς μάχης ἔσλασαν οἱ ἄριστοι, ἐπὶ τοσοῦτον σκότει κατείχοντο οἱ μαχόμενοι. Οἱ μὲν ἄλλοι τῶν μαχομένων ἐν φωτὶ ἐμάχοντο, « οἱ δ' ἄλλοι Τρῶες εὐκηλοὶ πολέμιζον »· οἱ δὲ ἄριστοι περὶ τοῦ Πατρόκλου σώματος ἀγωνιζόμενοι σκότει κατείχοντο. Ἐκ τούτου δὲ τὴν ἀλήθειαν καὶ τὴν ὑπομονὴν ἐμφαίνει, ὅτι τὰ σώματα παρατεθείκεσαν ὥστε καταφέρειν τὰς πληγὰς ἀπροοράτως εἰς τὸ τυχόν. Ἡ διπλῆ δὲ ὅτι Ζηνόδοτος<sup>3</sup> γράφει διὰ τοῦ τ' ἐπὶ τόσσον, κακῶς· μενούσης γὰρ τῆς διὰ τοῦ θ' γραφῆς περισσὸν νοητέον τὸν τε σύνδεσμον. Ὁ δὲ νοῦς ὡς προεῖρηται.
371. εὐκηλοὶ] ἡσυχοὶ, ἐκδιάδοχοι<sup>4</sup>.  
πέπματο . . . ὀξεῖα] ἀναπεπταμένη, λαμπρά.
372. πάσης] ἀπὸ· οὐδ' ἀπὸ τῶν ὀρών ἦν ἰδεῖν νέφος<sup>5</sup>.
380. ἐνὶ πρώτῳ ὁμάδῳ] ἐν τοῖς πρωταγωνισταῖς.
381. Τῷ δ' ἐπισσομένῳ] οἱ περὶ τὸν Ἀντίλοχον περιέβλεπον<sup>6</sup> ἀπὸ τῶν ὄσων· περιέβλεπον δὲ « Θάνατον καὶ Φύζαν ἑταίρων », ἢ εἰ μὲν τινες τεθνήκασιν, ὑπερμάχωνται τῶν σωμάτων, εἰ δὲ φύγοιεν, σκεπάζωσιν· οὕτως γὰρ ὁ Νέστωρ ἐπετέλλετο<sup>7</sup>.  
ἐπισσομένῳ] κατὰ διάνοιαν σκοπούμενοι, ὑποκλιέοντες.
382. ἐπετέλλετο] τὸ προνοεῖσθαι τῶν ἑταίρων.
387. παλάσσετο] αἱ χεῖρες ἐπαλάσσετο, οὐχὶ ἐπαλάσσοντο· τὸ δὲ

<sup>1</sup> Cf. Hesych.

<sup>2</sup> Hoc a Blondello ex eodem codice descriptum edidit A. Pierron in diario l'Instruction publique, janv. 1874.

<sup>3</sup> Zenodoti scripturam servaverat schol. V. Cf. etiam B.

<sup>4</sup> εὐδιάδοχοι. BD male. Forte legend. ἐκ διαδοχῆς.

<sup>5</sup> Cf. B 373.

<sup>6</sup> Cod. Ἀμφίλοχον περιεβλέποντο.

<sup>7</sup> Eadem B sed multo brevius.

τοιούτον Πινδαρικὸν σχῆμα. Τὸ μαρναμένοιῖν δυϊκὸν ἐστίν, ἐπ' ἀμφοτέρων στρατευμάτων. Τὸ δὲ σημεῖον ὅτι ἰδίως εἶπεν.

390. μεθύουσιν] ἀντὶ τοῦ πεπληρωμένην λίπει, ὡς οἱ μεθύοντες.
391. τανύουσιν] διατείνουσιν.
392. κυκλόσ'] ἐπίρρημα· οὕτως δὲ ὁ Ἀσκαλωνίτης παροξύνει<sup>1</sup>.
399. ὀνόσαιτο] ἀντὶ τοῦ ψέξει<sup>2</sup>. οὔτε ὁ Ἄρης, οὔτε ἡ Ἀθηνᾶ ἰδοῦσα ἂν ὀνόσαιτο.
409. νόημα] τὸ εἰμαρμένον<sup>3</sup>.
424. σιδήρειος] ἀντὶ τοῦ ἰσχυρὸς, στερρός.
425. χάλκεον] ὅτι πρὸς τὸν Ὀλυμπον ἀντιδιέσθαι.
432. πλατὺν] πλατὺν εἶρηκε τὸν Ἑλλησπόντον οὐχ ὅτι τοιοῦτον, ἀλλ' ὅτι σύγκρισίς ἐστὶ τῶν κατὰ τὸ ναύσταθμον μερῶν πρὸς τὰ ἄλλα μέρη τοῦ Ἑλλησπόντου. Τὰ γὰρ κατὰ τὸν ναύσταθμον πλατύτερα ἐστὶ τῶν διασθημάτων τῶν ἄλλων ἀπεστεινωμένων· λέγει οὖν ἀντὶ τοῦ ἐπὶ τὰ πλατύτατα μέρη τοῦ Ἑλλησπόντου.
440. ζεύγλης] τοῦ ἀκροῦ μέρους τοῦ ζυγοῦ<sup>4</sup>.
447. γαῖαν] ὑπὲρ πάντα γαίας, ἢ κατὰ. — Σημεῖον, ὅτι πᾶν μὲν ἐμφυχον ὑποπέπλωκεν ἀτυχία, πλέον δὲ ὁ ἄνθρωπος<sup>5</sup>.
460. χῆνας] τὸ χῆνας ἐπὶ τῶν Τρώων εἰς ἀπραξίαν αὐτοὺς διαβάλλων.
469. νηκερδέα] ἐπισφαλῆ, ἀσύνητον· τὰ κέρδη γὰρ Ὀμηρος ἐπὶ τῶν συν-ετῶν τάσσει.
471. μάχεται] ἀντὶ τοῦ μάχη. [καταχρηστικῶς.]
476. δμῆσιν] ὑποταγήν.
477. ἀτάλαντος] ἴσος Θεοῖς ἐν τῷ κατεργάσασθαι τι.
492. βοήης] ὅτι καταχρηστικῶς τὰ ἔκτορος ὄπλα βόεια εἶπεν, ἀλλ' οὐκ ἐκ βυρσῶν βοείων· εἶχε γὰρ τὰ Ἀχιλλέως ἤδη, « τὰ μὲν Πηλείωνι Θεοὶ δόσαν ἀγλαὰ δῶρα »· ἐστὶν οὖν ὁ τρόπος συλληπτικός· εἰλυμένοι<sup>6</sup> δὲ, σκεπαζόμενοι ἀπὸ τοῦ κατειλῦσθαι<sup>7</sup>.
509. ἐπιτρέπετε] ἐπιτρέψατε, συγχωρήσατε.
514. ἐν γούνασι] ἀπὸ μέρους, ἐν τῇ τῶν Θεῶν δυνάμει<sup>8</sup>.
515. ἦσω] ἀφῆσω, ἐπιπέμψω· ὁ δὲ καὶ περιττός.
521. ἀγραύλοιο] ἀγρῷ νεμομένου.
523. ὑπίος] πᾶν ζῶον πληγὲν εἰς τοῦπίσω ἀνακλᾶται· ταῦρος δὲ εἰς τοῦμπροσθεν φέρεται, δι' ὃ οὕτως εἶπεν<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Cf. V.

<sup>2</sup> Cod. ψέξει. Cf. V.

<sup>3</sup> Cf. V.

<sup>4</sup> Cf. Hesych.

<sup>5</sup> Hæc iisdem fere verbis B, omisso tamen σημείον.

<sup>6</sup> εἰλημμένοι. Cod.

<sup>7</sup> κατειλῆσθαι. Cod.

<sup>8</sup> Cf. B.

<sup>9</sup> Idem B brevis.

539. μεθέηκα] ἐπανῆκα τὴν ψυχὴν τῆς ἐπὶ Πατρόκλου λύπης<sup>1</sup>. ὁ δὲ λόγος· τὸ κῆρ ὀλίγον τι ἐπανῆκα τοῦ ἐπὶ Πατρόκλου ἄχους καίπερ εὐτελεῖ τινα ἀνελῶν.
549. δυσθαλπέος] κακοῦ εἰς Θάλασσαν<sup>2</sup>.
550. κήδει] λυπεῖ.
551. ἐ] τὴν ἐ ἀντωνυμίαν κατ' ἰδίαν· οὐ γὰρ ἐπίσταται ὁ ποιητὴς σύνθετον ἀντωνυμίαν<sup>3</sup>. ἢ διπλῆ δὲ ὅτι Ζηνόδοτος γράφει ἐωυτὴν.
552. δύσετο] παρηλθεν.
564. ἐσεμάσατο] ἐλύπησεν, ἤψατο· μάσασθαι γὰρ τὸ ἄψασθαι· «χείρ' ἐπιμασσάμενος<sup>4</sup>.»
572. λαρὸν] ἀπολαυστικόν, διὰ τί; εὐδηκτος<sup>5</sup> γὰρ καὶ ἀσθενέστατος ὁ ἀνθρώπου χρώς, δι' ὃ λαρὸν αὐτῇ τὸ αἷμα τοῦ ἀνθρώπου.
739. ἐν σέλαϊ] ὑπὸ σέλας.  
ἐπιβρέμει] ἐπιταράσσει.
741. ἀζηχῆς] σφοδρὸς καὶ πολὺς.
742. ἀμφιβαλόντες] οἷον ἰσοβαρήσαντες<sup>6</sup> τῇ ὁδῷ τὴν προθυμίαν, ἢ συμπλέξαντες καὶ ἐνώσαντες, ὡς τὸ ἠλίκες ἰσοφόροι.
743. ἀταρπὸν] ὁδὸν ἣν οὐκ ἐστὶν ἐκτραπῆναι<sup>7</sup>.
747. πρῶν] ὄρους ἐξοχῆ· τινὲς πετρώδης τόπος. Οὕτως οὖν φησιν· ἐπειχόν οἱ Ἕλληνας τὴν φορὰν τῶν Τρώων ὡς ὁ πρῶν τὸ ὕδωρ<sup>8</sup>.
751. πλάζων] προσπελάζων.  
ῥηγνύσι] ἀντὶ τοῦ ῥηγνύουσι, ὡς πῆμπλωσιν· οὕτως αἱ Ἀριστάρχου.
752. ἀνέργων] ἀπώθουν.
755. κολοιῶν] συναγελαστικόν ὁ κολοῖος κ.τ.λ. ut apud sch. A. Bekker, p. 486, l. 11.
761. πολέμου δ' οὐ κ.τ.λ.] οὐκ ἐστὶν ἐναντίωμα τὸ λέγειν αὐτοὺς τε<sup>9</sup> φεύγειν καὶ πολέμου μὴ γίνεσθαι ἐρωήν· ἐφευγε μὲν γὰρ ὁ πολὺς καὶ χυδαῖος ὄχλος, οὐχ ὑπεχώρουν δὲ οὔτε οἱ Αἰάντες, οὔτε οἱ ὑπερμαχοῦντες· ἐρωή δὲ ἐστὶν ὑποχώρησις, ἀνοχή<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> ἐπανῆκα... λύπης etiam V habet cum var. τῇ λύπη.

<sup>2</sup> Cf. Hesych.

<sup>3</sup> Idem B brevius.

<sup>4</sup> Cf. BV.

<sup>5</sup> Cod. εὐδηκτον.

<sup>6</sup> Cf. AV qui pro ὁδῷ habent δοκῶ. — Videtur hoc scholion et maxime verbum ἰσοβαρήσαντες referri ad variam lectionem ἀντιβαλόντες.

<sup>7</sup> Cf. Etym. m. p. 162, l. 17.

<sup>8</sup> Cf. AV.

<sup>9</sup> Cod. καί.

<sup>10</sup> Cf. AV.

T

126. κεφαλῆς λιπαρ.] τῆς αὐτῆς βαθυπλοκάμου κεφαλῆς<sup>1</sup>.
144. μενοεικέα] ἀρέσκοντα, τῷ μένει εἰκοντα, αὐτάρκη.
149. κλοτοπεύειν] τὸν καιρὸν διατρίβειν καὶ κενὰ λέγειν. — ὅτι ἐκ τῶν συμφραζομένων κλοτοπεύειν τὸ στρατεύεσθαι, καὶ ὅτι ἀπαξ εἴρηται.
150. ἀρεκτον] ἦτοι δὲ περὶ Πατρόκλου ταφῆς λέγει, ἢ τῆς Ἔκτορος ἀναιρέσεως<sup>2</sup>.
151. ὡς κέ τις] ὁ λόγος· ὡς ἂν θεάσῃται τις Ἀχιλλεῖα προμαχοῦντα, οὕτω καὶ αὐτὸς μαχέσθω<sup>3</sup>.
158. εὔτ' ἂν πρῶτον] καθάπαξ.
163. ἀκμηνος] ἀγευστος· παρὰ τὴν ἀκμήν· οὕτω δὲ τὴν ἀσιτίαν Αἰολεῖς λέγουσι· τινὲς δὲ μὴ καμῶν ἐν παρασκευῇ ἀρίστου<sup>4</sup>.
164. μενοινάα] προθυμεῖ.
166. βλάβεται] βλάβει δὲ τὰ γόνατα πορευομένου.
170. ἐρωῆσαι] φθεῖραι (?).
176. τῆς εὐνῆς] ὅτι τὸ τῆς οὐκ ἔστιν ἄρθρον, ἀλλ' ἀντὶ τοῦ ταύτης· παραλέλειπται δὲ τὸ ἄρθρον καὶ ἔστιν· μήποτε τῆς ταύτης εὐνῆς ἐπιβῆναι.
180. πειρίρη] λιπαρᾶ, δαψιλεῖ· ἵνα μηδὲν ἐλλείπη τῶν ὀφειλόντων περὶ σὲ δικαίως παραχθῆναι<sup>5</sup>.
183. οὐ μὲν κ.τ.λ.] οὐ μεμπλὸν γὰρ ὑπάρχει βασιλεὺς Θεραπεύων ἄνδρα ὃν προηδίκησεν<sup>6</sup>.  
ἀπαρέσασθαι] ἐξευμενίσασθαι.
186. ἐν μοίρη] κατὰ τὸ προσῆκον.
193. κρινάμενος] ἐπίλεξάμενος πιστοὺς κούρους, νέους. — Κούρητας ὡς πένητας νῦν· ἐπὶ δὲ τοῦ ἔθνους ὡς ἀδμήτας· εἶπομεν δὲ ἤδη περὶ τῆς προσωδίας.
200. ἄλλοτέ] ποτε ταῦτα δρᾶν ὀφείλετε, παυσάμενω τοῦ πολέμου, καὶ μὴ τοσαύτης ὀργῆς κατεχούσης τὴν ψυχὴν.
205. ἐς βρωτῶν] εἰς τὴν βρωσίν. — κατ' ἕνια ἐξω τοῦ σ· « ὑμεῖς δὲ βρωτῶν. »
221. αἶψα δὲ] ὁ νοῦς οὗτος· ἐπὶ δὲ ὁ Ζεὺς τροπὴν δῶ τοῖς πολεμίοις, πολλὴ μὲν ἢ καλὰ μὴ γίνεται, τοῦτ' ἔστι, πολλοὶ ἀναιροῦνται· ὁ

<sup>1</sup> Cf. B.

<sup>2</sup> Idem B aliis verbis.

<sup>3</sup> Aliter B.

<sup>4</sup> Cf. B et V.

<sup>5</sup> Idem B brevius. — Cod. ἐλλείπης.

<sup>6</sup> Aliis verbis B.

δὲ ἄμητος ὀλίγος, τοῦτ' ἔστιν ὁ καιρὸς καθ' ὃν ἀναιρεθήσονται· ἐν οὖν βραχεῖ καιρῷ πολλοὶ φονευθήσονται<sup>1</sup>.

223. ἄμητος] ὡς Μίλητος. — ἄμητος ὁ καιρὸς· ἄμητός δὲ ὀξυτόνωσ ὁ καρπός.
225. γαστέρι κ.τ.λ.] ὁ νοῦς· εἰ μέλλομεν ἄσιτοι πενθεῖν τοὺς ἐν πολέμῳ ἀποθανόντας, ἀνήνυτον ἔσται. Ἡ διπλῆ δὲ ὅτι οὐκ ἐν τῷ καθόλου, ἀλλὰ πρὸς τὸ παρὸν τοῦτό φησιν.
234. ὀτρυντὺν] πρόσταξι, ἐπικέλευσιν.  
ἰσχαναάσθω] ἀναμενέτω, κατασχέσθω.
235. ἦδε γὰρ ὀτρυντὺς] ἢ ἑτέρου παρακέλευσις, δηλονότι.
238. ὀπάσατο] ὀπάσατο, διὰ φωνῆς ἐπεκρίνατο, συμπαρέλαβεν ἢ ἀκολούθους ἔλαβεν<sup>2</sup>.
247. σλήσας] σταθμήσας.
254. ἀπὸ τρίχας] ἀρξάμενος ἀπὸ τῶν τριχῶν τοῦ κάπρου.
256. κατὰ μοῖραν] κατὰ τὸ πρέπον.
261. ἐπενεῖκαι] ἐπιβαλεῖν, ἄψασθαι.
262. οὐτ' εὐνήσ] ὡς οὐτε τῆς συνουσίας αὐτῆς χρήζων ἀφειλόμην (?), οὐτε τινὸς ἄλλου.
263. ἀπροτίμαστος] ἀνέπαφος, ἄψαυστος. — ἀπροτίμαστος ἀπὸ τοῦ μάσσω, τὸ μαλάσσω<sup>3</sup>.
266. στόμαχον] τὸν λαιμόν.
268. βόσι] βρώσιν.
273. ἀμήχανος] κακομήχανος. — ἀμήχανος τῷ<sup>4</sup> ἐξῆς συναπλέον ἵνα ἐπὶ τοῦ Διὸς ἢ πρὸς ὃν οὐδεὶς τι μηχανήσασθαι δύναται<sup>5</sup>. Δύναται δὲ καὶ τοῖς ἐπάνω συναπλόμενον ἐπὶ τοῦ Ἀγαμέμνονος κεῖσθαι, ἵνα σημαίη τὸν μὴ αἴτιον τούτου, μηδ' αὐτὸν μηχανησάμενον τὸ γεγονός, ἢ ἀντὶ τοῦ μεσότητος (?) δύναται κεῖσθαι ἀμηχάνως οἷον ἀβουλεύτως.
276. αἰψήρη] ὅτι τὸ αἰψήρη τὴν ταχέως συναβροισθεῖσαν ἐκκλησίαν ἢ ἀντὶ τοῦ αἰψήρως διέλυσε τὴν ἀγοράν<sup>6</sup>.
283. δεδαῖγμένον] διακεκομμένον.
284. λίγ' ἐκώκυε] ὀξέως ἐθρήνει.
294. ἐπέσπον] ἔλαβον.
300. ἄμοτον] ἀκατάπαυστον.
302. Πάτροκλον πρόφασιν] ἐπὶ προφάσει τοῦ Πατρόκλου· οὐ γὰρ ἦσαν πειραθεῖσαι αὐτοῦ. Ὁ νοῦς οὖν οὗτος, ὅτι αἱ λοιπαὶ γυναῖκες

<sup>1</sup> Hæc B valde prolixè, adv. 222.

<sup>2</sup> Idem BV aliis verbis.

<sup>3</sup> Cf. D.

<sup>4</sup> Cod. τὸ.

<sup>5</sup> Hucusque etiam B.

<sup>6</sup> Cf. B.

σὺν τῇ Βρισηίδι δῆθεν ὡς ἐπὶ προφάσει Πατρόκλου ἐκλαιον, τῇ  
δὲ ἀληθείᾳ ἐκάσθη αὐτῶν<sup>1</sup> ἐβρῆνει τὴν ἑαυτῆς συμφορὰν.

312. *τέρποντες πυκινῶς*] παραμυθούμενοι φρονίμως.  
313. *σλόμα δύμεναι*] περιφραστικῶς.  
314. *φώνησέν τε*] ἀνέπεμψε τὴν φωνὴν ἀθρόαν<sup>2</sup>.  
316. *λαρὸν κ.τ.λ.*] παρέθηκας δεῖπνον ἡδύ.  
317. *σπερχοίατο*] ἔσπευδον.  
320. *ἔνδον ἐόντων*] ἔνδον ὑπαρχόντων τῆς πόσεως δηλονότι καὶ τῆς τρο-  
φῆς.  
325. *ρίγεδανῆς*] μισητῆς· τὰ γὰρ λυπηρὰ ψύχει<sup>3</sup>.

Ω

413. *αὐτως*] μὴ κατατετμημένος.  
418. *αἰσχύνει*] αἰκίζει.  
*Θηοῖο*] *Θηοῖο* διὰ τοῦ *ἦ*, ἀντὶ τοῦ *Θαυμάσειας*· οὕτως αἱ Ἄριστάρχου.  
419. *ἐερσήεις*] κάθυγρος, νεαρός.  
421. *ὄσσ' ἐτύπη*] ἐκ χειρὸς ἐτρώθη.  
425. *ἐναίσιμα*] λαμπρὰ καὶ καθήκοντα δῶρα.  
439. *ὄνοσσ. μαχέσαιτο*] οὐδεὶς ἂν σοι μαχασθείη καταφρονήσας ἐμοῦ τοῦ  
παραπέμποντος.  
450. *δοῦρ' ἐλάτης κ.τ.λ.*] κλάδους ἐλάτης· ὄροφος δέ ἐστιν εἶδος καλάμης<sup>4</sup>.  
451. *λαχνήεντα*] τινὲς δασύσκιον<sup>5</sup>.  
*λειμ. ἀμήσαντες*] ἐκ τοῦ λειμῶνος φερίσαντες.  
453. *σλαυρ. πυκνωῖσι*] ὀξέσι ξύλοις, σκόλοψι πυκνωῖς.  
*μοῦνος*] μικρά (?).  
454. *ἐπιρρήσσεσκον*] ἐπετίθεσαν.  
463. *ὄφθ. εἰσειμι*] ἀντὶ τοῦ ἦξω εἰς ὄψιν τοῦ Ἀχιλλέως.  
464. *ἀγαπαζέμεν ἄντην*] ἀγαπᾶν φανερώς.  
473. *καθειάτο*] Ἄριστάρχου διὰ τοῦ *ἦ*.  
479. *δεινὰς ἰσχυρὰ καὶ δεινὰ ἐμποιοῦσας*. (Forte leg. ἔργα ποιοῦσας.)  
480. *πυκινῆ*] μεγάλη.  
482. *θάμβος κ.τ.λ.*] [πρὸς] οὐδένα γὰρ διαλέγεται ἕως οὗ καθαρθῆ.  
488. *περνωιέται*] οἱ κάτοικοι.  
489. *ἀρῆν*] βλάβην.  
491. *ἐπὶ τ' ἔλπεται*] ἐπειδὴ ἐλπίζει.  
496. *ἰῆς*] μιᾶς.  
499. *εἶρυτο*] ἐφύλαττε.

<sup>1</sup> *ἑαυτῶν*. Cod.

<sup>2</sup> *Aliis verbis B.*

<sup>3</sup> *Plenius BV.*

<sup>4</sup> *Idem B aliis verbis.*

<sup>5</sup> *δασύσκιον*. Cod.

### III.

#### FRAGMENTS MÉTROLOGIQUES.

Les trois fragments suivants proviennent du manuscrit n° 17 de la bibliothèque de Patmos, où ils figurent avec le *περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν* de saint Épiphane et divers autres ouvrages dont on trouvera l'énumération plus loin en même temps que la description du manuscrit; celui-ci est du x<sup>e</sup> siècle, comme on en peut juger par le fac-simile n° 3.

Les deux petites tables n°s II et III sont complètement inédites : la seconde ne renferme que des mesures attiques bien connues; la première présente le nom d'une mesure de Pergame, la *Περγαμηνὴ κοτύλη*. Jusqu'à présent, on ne connaissait aucune mesure de cette ville. Malheureusement, les chiffres afférents à cette table sont à peu près tous faux.

Quant au fragment que je désigne par le n° I, et qui est de beaucoup le plus considérable, il n'est que partiellement inédit. Calvus de Ravenne publia le premier, en 1525, à la suite de sa traduction d'Hippocrate, un traité *de mensuris et ponderibus* en latin, mais certainement traduit par lui sur un texte grec, comme l'a démontré M. Hultsch<sup>1</sup>. Le fond de ce petit traité se composait de deux tables, l'une de poids, l'autre de mesures. La première se trouve sous le titre *περὶ ταλάντων* dans un certain nombre de manuscrits d'Héron. Elle fut publiée d'abord par Scaliger<sup>2</sup> dans son livre *De re nummariâ*, mais incomplète et par fragments insérés suivant la marche de son argumentation en divers endroits de son texte. Le cardinal Mai l'a éditée depuis sous le nom de *Didyme* d'après un manuscrit de l'Ambrosienne<sup>3</sup>; M. Vincent, d'après les notes de Letronne<sup>4</sup>; enfin, M. Hultsch l'a insérée sous le n° 95 dans son recueil de fragments métrologiques grecs. Elle comprend dans notre édition les n°s 2-10. — La seconde table, avant d'être introduite dans la collection de M. Hultsch où elle porte le n° 81,

<sup>1</sup> *Metrologicorum scriptorum reliquiæ*, Leipzig, Teubner, 1866, t. II, p. 39.

<sup>2</sup> Voir, pour l'indication exacte des citations faites par Scaliger et par Saumaise, l'ouvrage cité de M. Hultsch, tome I, p. 81 et 158.

<sup>3</sup> *Iliadis Fragm.* p. 149.

<sup>4</sup> *Recherches sur Héron*, p. 50.



n'avait été publiée que par Mai, en même temps que la précédente. Elle correspond aux nos 11-16, 18 et 19 de notre édition.

Outre ces deux fragments, la traduction de Calvus comprend un préambule dont le texte grec forme notre n° 1, et à la fin, une table des signes dont il ne put reproduire les formes parce qu'elles n'existaient pas dans son manuscrit <sup>1</sup>.

Dans le texte que nous publions d'après le manuscrit de Patmos, il n'y a d'inédit que le préambule, la table des signes, le court alinéa n° 17 et l'explication donnée au n° 5 de l'équivalence du talent homérique avec le darique d'or. Ces passages nouveaux ne sont pas d'ailleurs tout l'intérêt de cette publication; on verra par les variantes que le texte de Patmos est pour les parties déjà connues d'une valeur critique supérieure aux manuscrits antérieurement dépouillés.

Saumaise cite en différents endroits de son commentaire sur Pline des extraits d'un traité métrologique de Jules Africain. M. Hultsch (t. II, p. 40) se demande si ces extraits cités une fois *ex Julio Africano in fragmento περὶ μέτρων*, et une autre fois *ex Africano in Cestis capite περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν*, proviennent d'un manuscrit qui contenait en tout ou en partie l'ouvrage de Jules Africain, ou s'ils ont été tirés d'un fragment métrologique en tête duquel on aurait mis à tort ou à raison le nom de cet auteur. Dans le premier cas, la découverte du manuscrit de Saumaise eût rendu à la lumière une partie ou la totalité de la grande compilation des Cestes dont nous ne possédons que trente-huit chapitres<sup>2</sup>. La seconde hypothèse semblait déjà plus probable à M. Hultsch; elle acquiert aujourd'hui le caractère de la certitude: j'ai retrouvé à la Bibliothèque nationale le manuscrit qui a servi à Saumaise; c'est le n° 2191. Le fragment qui porte en tête le nom de Jules Africain y vient, p. 344, à la suite des seize livres d'Aé-

<sup>1</sup> « Numerorum vero notas non addidimus, quia codices nostri non habuerant. » M. Hultsch pense que ce fut plutôt à cause du manque des caractères typographiques nécessaires.

<sup>2</sup> M. Martin (Rech. sur la vie et les ouvrages d'Héron d'Alexandrie, etc. *Mém. prés. par div. savants à l'Acad. des inscr.* I<sup>re</sup> série, t. IV, Paris, 1854) a démontré que des 78 chapitres insérés dans la collection des *Mathematici veteres*, sous le titre de *Ἰουλιῶν Ἀφρικανοῦ Κεστοί*, les 37 premiers seulement et peut-être la moitié du 76<sup>e</sup> appartiennent à l'ouvrage de Jules Africain, livres VI et VII. Le reste a été extrait d'Énée le tacticien par un compilateur byzantin, Héron de Constantinople, qui y a ajouté quelques chapitres de son cru.

tius sur la médecine. Sauf variantes, c'est le même texte que celui de Patmos : comme celui-ci, il est suivi de deux autres petites tables de mesures; mais ces dernières n'ont rien de commun avec celles de Patmos. La deuxième est interrompue au bas du fol. 344 v° par la disparition d'un certain nombre de feuillets. Le texte, après deux feuillets intercalés postérieurement, reprend, fol. 347, au milieu du sixième livre du traité de chirurgie de Paul d'Égine. Le manuscrit n° 2192 est une copie du n° 2191 exécutée avant l'intercalation des feuillets supplémentaires, mais après la disparition de ceux qui les avaient précédés : il ne contient donc rien de plus que le manuscrit sur lequel il a été copié. L'attribution à Jules Africain du fragment n° I, attribution sur laquelle concordent les deux manuscrits de Patmos et de Paris, ainsi que celui qui a servi à Calvus de Ravenne<sup>1</sup>, ne saurait être considérée comme démontrée. On sait avec quelle facilité les copistes inscrivent un nom célèbre en tête de semblables fragments. Le petit prologue qui précède les deux tables de poids et mesures se réfère, il est vrai, à un ouvrage contenant des recettes médicales, et l'on sait que dans les neuf livres des Cestes, au milieu d'une foule de choses diverses, Jules Africain avait inséré des recettes de ce genre et aussi des renseignements sur les poids et mesures<sup>2</sup>; mais il n'est pas rare de rencontrer dans les œuvres des médecins grecs des indications métrologiques précédées d'un avertissement à peu près semblable<sup>3</sup>, de sorte qu'on n'en peut rien conclure dans le cas présent.

D'ailleurs, le prologue et la disposition générale de ce petit traité fussent-ils attribuables à Jules Africain, M. Hultsch lui refuse nettement la rédaction des deux tables de poids et mesures. Sans entrer dans le détail de ses raisonnements à cet endroit, j'en rapporterai ici les conclusions. L'auteur de la table des poids a vécu à Alexandrie vers la fin du premier siècle de notre ère ou le commencement du second. Il n'est pas dans tout ce qui nous reste de textes grecs métrologiques de document plus important, si l'on met à part les renseignements tirés d'Hérodote, d'Aristote, de Didyme, et la table de poids et de mesures éditée pour la première

<sup>1</sup> Le titre, dans le manuscrit de Patmos, est: Ἐτερον περὶ μέτρων ἐκ τῶν Ἀφρικανῶν; j'ai corrigé Ἀφρικανού.

<sup>2</sup> Martin, *l. c.*

<sup>3</sup> Voy. en particulier Hultsch, t. I, p. 225 et 243.

fois par Montfaucon<sup>1</sup> et reproduite par M. Hultsch sous le n° 29. La table des mesures de capacité a été rédigée par un juif instruit qui vivait peut-être à Alexandrie : il est plus difficile de lui assigner une date, mais elle peut, comme la précédente, remonter à la fin du premier siècle.

Je publie ce fragment d'après le manuscrit de Patmos (A), celui de Paris (B) et la version latine de Calvus (C)<sup>2</sup>. On verra par les variantes que ces deux derniers textes ont entre eux la plus grande ressemblance et s'écartent notablement du manuscrit de Patmos, qui est bien plus complet.

Pour la table n° II, je publie le texte tel quel, avec ses fautes, dont la correction échappe à ma compétence.

I.

Ἐτερον περὶ μέτρων καὶ σταθμῶν ἐκ τῶν Ἀφρικανοῦ.

1. Ἐπειδὴ πολλαχοῦ σταθμῶν τε καὶ μέτρων ἐπεμνήσθη, δεῖ δὲ τῆς τούτων συμμετρίας ἀκριβοῦς, ὡς ἂν μὴ τινες τῇ ποσότητι σφαλλόμενοι διαβάλλοιεν τὰ ἐκ τῶνδε συνιστάμενα βοηθήματα, ἀναγκαίως ἐκρίνα δηλώσαι<sup>1</sup> τίσι καὶ ποταποῖς χρῆσασθαι δεῖ, καὶ τὰς πρὸς ἄλληλα αὐτῶν διαφορὰς ἐκθέσθαι. Ἔσιν μὲν οὖν ἐν χρήσει πολλοῖς τὰ τε Ἄττικὰ καὶ τὰ Ἰταλικά· τίσι δὲ Σύρια τε καὶ Αἰγύπτια, τὰ καὶ<sup>2</sup> Πτολεμαϊκὰ καλούμενα· ταῦτα δὴ<sup>3</sup> συγκριτέον ἀλλήλοις.

2. Πᾶν τάλαντον ὡς ἐπίπαν ἰδίας ἔχει μνᾶς ξ'. πᾶσα<sup>1</sup> δὲ μνᾶ δηλαδὴ τῶν προειρημένων στατήρας ἔχει κε'. ὁ δὲ στατήρ δραχμᾶς, α' εἰσιν ὄλκαι δ'. ἔχει οὖν<sup>2</sup> πᾶν<sup>3</sup> τάλαντον μνᾶς ξ', στατήρας αφ', δραχμᾶς δὲ ς. Ἡ δραχμὴ ὀβολοῦς ἔχει ς', ὁ δὲ ὀβολὸς χαλκοῦς η', καὶ<sup>4</sup> ἡ δραχμὴ ἄρα ἔχει χαλκοῦς μη'.

3. Ἀλλὰ<sup>1</sup> τὸ Ἄττικὸν τάλαντον ἰσοστάσιον μὲν<sup>2</sup> ἔσιν τῷ Πτολεμαϊκῷ

Titre : ἀφρικανῶν A.

C. —<sup>2</sup> γοῦν B. —<sup>3</sup> πᾶν τὸ τάλ. A. —

1. <sup>1</sup> δηλώσαι om. B. —<sup>2</sup> καὶ om. A. <sup>4</sup> καὶ om. BC.

—<sup>3</sup> ταῦτα δεῖ A. ἔ δὴ καὶ B.

3. <sup>1</sup> Talentum ergo C; τὸ μὲν ἄτ. B.

2. <sup>1</sup> mna vero omiss. δηλαδὴ τ. πρ. —<sup>2</sup> μὲν om. B.

<sup>1</sup> *Analect. Bened.* p. 393-395.

<sup>2</sup> M. Ch. Ruelle (*Arch. des missions*, 3<sup>e</sup> série, t. II, p. 560) signale un manuscrit de l'Escurial coté Φ, 1, 2,\* qui contient un traité de poids et de mesures sous le nom de Jules Africain : ce doit être le même fragment que le nôtre.

καὶ Ἀντιοχικῶ καὶ ἰσάριθμον ἐν πᾶσιν<sup>3</sup>. δυνάμει δὲ τοῦ μὲν Πτολεμαϊκοῦ κατὰ τὸ<sup>4</sup> νόμισμα τετραπλοῦν, ἐπίτριτον δὲ τοῦ Συρίου καὶ Ἀντιοχικοῦ<sup>5</sup>, τῷ δὲ Τυρίῳ ἴσον. Ἀκολουθῶς δὲ τῇ περὶ τὸ τάλαντον εἰρημένῃ διαφορᾷ καὶ τὰ ἄλλα παραληφθήσεται· μνᾶ τε γὰρ μνᾶς καὶ σιατῆρ σιατῆρος καὶ δραχμῆ δραχμῆς ταυτὸν διοίσει<sup>6</sup> ὡς ἡ περὶ τοῦ τάλαντου διαφορά.

4. Οἶδα<sup>1</sup> δὲ καὶ ξύλινον τάλαντον ἐν Ἀντιοχείᾳ ἕτερον ὃ μνᾶς μὲν ἰδίας ἔχει ξ', ἑξαπλασίας δὲ σχεδὸν τῷ τοῦ νομίσματος σιαθμῶ· τὸ δὲ<sup>2</sup> ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ξυλικὸν τῷ πέμπτῳ διαφέρει πρὸς τὸ προειρημένον ἐπιχώριον<sup>3</sup> περιττεῦον.

5. Τὸ δὲ παρ' Ὀμήρῳ τάλαντον ἴσον ἐδύνατο τῷ μετὰ ταῦτα δαρεικῶ<sup>1</sup> ὡς δῆλον ἐκ τῶν ἐναγωνίων<sup>2</sup> ἐπὶ Πατρόκλῳ Θεμάτων. Τῷ μὲν γὰρ πρώτῳ γυναῖκα καὶ λέβητα πάμμεγαν<sup>3</sup>, δευτέρῳ δὲ ἵππον ἐγκύμονα ἐπάθλον ἔθηκε, καὶ τῷ τρίτῳ μέτρων δ' λέβητα<sup>4</sup>. τῷ δὲ τετάρτῳ ἔθηκε δύο χρυσοτάλанта. <Α><sup>5</sup> οὐκ ἂν εἰ τιμιώτερα τῶν πρώτων ἐτύγχανεν δύναϊτ' ὥδὲ τοῦ πέμπτου προὔχον προσβάσεως ὑποκάτιον Θεῖναι, ὅπερ ἦν ἡ ἀμφίθετος<sup>6</sup> Φιάλη· ὃ δὲ χρυσοῦς, τὸ ὀμηρικὸν ἐνταῦθα τάλαντον, Ἄττικὰς ἀγεί δραχμὰς β', γράμματα ς', τετάρτας<sup>7</sup> δηλαδὴ τέτταρας.

6. Οὐ λανθάνει δέ με καὶ τὸ τῶν δραχμῶν πλείους εἶναι διαφοράς· τὴν τε γὰρ Δηλίαν<sup>1</sup> καὶ Αἰγυαίαν, Ρόδιαν τε καὶ<sup>2</sup>. . . . . τῆς Πτολεμαϊκῆς εἶναι πενταπλασίαν, ἑξαπλασίαν δὲ τὴν νησιωτικὴν οὕτω προσαγορευομένην.

7. Τῇ οὖν Ἀττικῇ χρυσίον πρὸς σιαθμὸν καὶ νόμισμα<sup>1</sup>, ἐπεὶπερ ἰσοδύναμός ἐστιν καὶ ἰσοσίσσιος τῇ Ἰταλικῇ ἢ καλεῖται δηνάριον· ὡς γὰρ ἐπίπαν τοῖς Ἰταλικοῖς νῦν χρῶνται πολλοί.

8. Ἡ Ἀττικὴ μνᾶ<sup>1</sup> σιατῆρας ἔχει κε'· ἡ δὲ Ἰταλικὴ λίτρα σιατῆρων ἐστὶ<sup>2</sup> κδ'· τῶν δὲ λοιπῶν μνῶν μυρίαὶ διαφοραὶ, καὶ<sup>3</sup> οὐδέν τι ἡμῖν ἀναγκαῖαι νῦν ἐκτεθῆναι<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> ἐν πάσῃ δυνάμει· ἐστὶ δὲ B. facultate et vi omni par est, sed quantum C. — <sup>4</sup> τὸ om. B. — <sup>5</sup> Syriaci vero tertiarium sesquiteriumve seu epitriton C, omisso Ἀντιοχικοῦ. — <sup>6</sup> τοσοῦτον δι. ὅσον ἡ περὶ τὸ τάλαντον B, quantum talenta C.

4. <sup>1</sup> οἶδε B. — <sup>2</sup> τὸ δὲ et caetera usque ad num. 6 om. B et C. — <sup>3</sup> ἔχει χωρίον A.

5. <sup>1</sup> δωρικῶ A. — <sup>2</sup> ἐναγωνίων A. — <sup>3</sup> πᾶν μέγα A. — <sup>4</sup> τρίτῳ σύμμετρον δὲ

λέξ. A. — <sup>5</sup> οὐκ ἂν ἡ τιμιώτερα τ. π. ε. δύναϊτο δὲ τοῦ πέμπτου προὔχον προσβάσεως ὑπ. A. locus valde corruptus. — <sup>6</sup> ἀντίθετος A. — <sup>7</sup> τετάρτα A.

6. <sup>1</sup> Δελίαν A. — <sup>2</sup> καὶ Πτολεμαϊκὴν B; Rhodiam Ptolemaicæ quintuplam. C.

7. <sup>1</sup> Numismatica C.

8. <sup>1</sup> Mna attica ergo C. — <sup>2</sup> ἐστὶν om. AC. stateras C. — <sup>3</sup> εἰς οὐδέν B. <sup>4</sup> ἐκτιθέμεναι A.

9. Ἡ δὲ λίτρα ποιεῖ Γο Γο ιβ' και ἡ Γο δραχμὰς η'. ἡ δὲ<sup>1</sup> δραχμὴ γραμμάτων<sup>2</sup> ἐστίν<sup>3</sup> γ', τὸ δὲ γράμμα ὀβολοῦς ἔχει β'. πάλιν τὸ γράμμα Θέρμουσ<sup>4</sup> γ', ὁ Θέρμος κεράτια β', ὡς<sup>5</sup> εἶναι τὴν λίτραν κερατίων, αψκη'.

10. Διαιρεῖται δὲ ἐκ<sup>1</sup> περιουσίας και τὸ δηνάριον κατὰ Ῥωμαίους εἰς μέρη, αρνβ'. ἔχει γὰρ τροπαϊκὰ δύο, νούμους τέσσαρας, ἀσσάρια ις'. ὁ δὲ νοῦμος ἔχει Γο τῶ σταθμῶ. Τὸ ἀσσάριον διαιρεῖται εἰς ἡμισυ, και τρίτον, και τέταρτον, και ἕκτον, και ὄγδοον, και ἑνατον, δέκατον, δωδέκατον, ἐξκαιδέκατον<sup>2</sup>, εἰκοσλοτέταρτον<sup>3</sup>, τριακοσλόεκτον, τεσσαρακοστούγδοον, ἐβδομηκοσλοδεύτερον. τὰ δὲ μέρη ταῦτα ἰδίας ὀνομασίας ἔχει παρὰ τοῖς Ῥωμαίων λογιστικοῖς<sup>4</sup>.

11. Ὁ<sup>1</sup> τοῦ οἴνου ἀμφορεὺς ὄν και μετρητὴν<sup>2</sup> λέγουσιν οἱ πολλοί, ἡμιαμφορία μὲν ἔχει β' ἀ καλοῦσιν κάδους ὀνόματι κοινῶ, Ῥωμαῖοι δὲ οὔρνas<sup>3</sup>. προύχους δὲ ἔχει δ', χράas ὀκτώ οὐs δὴ κογγία<sup>4</sup> λέγουσιν, κάθους δὲ ἡμεῖs. ὁ δὲ χούs δύναται<sup>5</sup>, ξέσλαs ς' — τὸν δὲ ξέσλην ἡνίον καλοῦσιν Αἰγύπτιοι — ὡs<sup>6</sup> τὸν ἀμφορέα εἶναι ξεσλῶν μη'.

12. Ὁ δὲ Ἀντιοχικὸs<sup>1</sup> μετρητὴs τοῦ Ἰταλικοῦ διπλάσιον<sup>2</sup>.

13. Ὁ οὖν ξέσληs διαιρεῖται κοτύλαιs δυσὶν ἀs ἡμίνας καλοῦμεν, ἡ δὲ<sup>1</sup> κοτύλη διαιρεῖται εἰs ὀξύβαφα δύο, τὸ δὲ ὀξύβαφον εἰs κυάθους μερίζεται τρεῖs, και ὁ κύαθος δὲ ποιεῖ μύσληρα δ', ἀ δὴ λίσληρα<sup>2</sup> πολλακίs ἐκάλεσαν. κοχλιάριον δὲ ἐστίν τοῦ μύσληρου τὸ ἡμισυ. και ὁ ξέσληs<sup>3</sup> ἀρα εἰs κοχλιάρια ἀναλύεται ζς' και τὰ ἐλαιηρὰ παραπλησίωs, πλὴν ὅτι ἀπὸ τοῦ καλουμένου κεντηναρίου<sup>4</sup> τὴν ἀρχὴν ἔχει, ὁ δὴ ΛΑ<sup>5</sup> ἔχει ρ'. Ἐστίν δὲ και ὁ ἐλαιηρὸs μετρητὴs τοῦδε διπλάσιον, τὰ δὲ λοιπὰ μέτρα συναῖδει<sup>6</sup>. ὄν γὰρ<sup>7</sup> λόγον ἔχει ἡ λίτρα τὸν σταθμὸν<sup>8</sup> πρὸs τὴν μναῖν, τὸν αὐτὸν ἡ μετρική<sup>9</sup> λίτρα πρὸs τὴν κοτύλην ἡγουν<sup>10</sup> τὸ ἡμίξεσλον.

14. Ὁ Ἀττικὸs δὲ<sup>1</sup> μέδιμνος Ἰταλικὸs δύναται μοδίους ς', καλεῖται δὲ ὁ μόδιος ἐκτεύs. Ὁ μόδιος ἔχει ἡμίεκτα δύο, τὸ ἡμίεκτον ἔχει χοίνικas δ'.

9. <sup>1</sup> ἢ τε A. — <sup>2</sup> γραμμαρίων B et ita porro; δραγμαμάτων A. — <sup>3</sup> ἐστίν om. B. — <sup>4</sup> ἔχει add. B. — <sup>5</sup> ὡs εἶναι..... αψκη' om. C.

10. <sup>1</sup> ἐκ om. A; ἐκ περιουσίας om. C. — <sup>2</sup> ἐξκαιδ. om. B. — <sup>3</sup> εἰκοσλὸν τέταρτον B et ita porro. — <sup>4</sup> Ῥωμαῖοιs συλλογιστικοῖs B; Romanos ratiocinatores C.

11. <sup>1</sup> Sed nunc de mensuris. add. C. — <sup>2</sup> μετρητὴν A. — <sup>3</sup> οὔρνas AB. — <sup>4</sup> δικόνγια A; δικόγγια B. dicongia C. — <sup>5</sup> capit C. — <sup>6</sup> ὥs τε B.

12. <sup>1</sup> Syriacus C. — <sup>2</sup> ἐστίν add. B; est C.

13. <sup>1</sup> δὲ om. AB; lanx vero C. — <sup>2</sup> λίσληρα τινὲs πολ. B. lyster quidam sære C. — <sup>3</sup> δὲ add. B. — <sup>4</sup> κεντηναρίου A. — <sup>5</sup> λίτραs B plene. — <sup>6</sup> συναῖδιον λόγον A. — <sup>7</sup> γὰρ om. A. — <sup>8</sup> τοῦ σταθμοῦ B. — <sup>9</sup> μετρητὴ A; μετρητὴ B; libræ pondus C. — <sup>10</sup> ἡγουν om. A.

14. <sup>1</sup> δὲ om. B.

ἡ<sup>2</sup> χοϊνιξ δὲ ἔχει δύο ξέστας, ὥστε<sup>3</sup> τὸν μῶδιον εἶναι ξεστών ις'· καὶ τὰ λοιπὰ δὲ μέτρα τῶν ξηρῶν ὁμοίως<sup>4</sup> τοῖς προσειρημένοις ὑγροῖς.

15. Ὁ Πτολεμαϊκὸς δὲ<sup>1</sup> μέδιμος ἡμιόλιός ἐστὶν τοῦ Ἄττικου, καὶ συν-  
έστηκεν ἐξ ἀρταβῶν τῶν<sup>2</sup> μὲν παλαιῶν δύο· ἦν γὰρ ἡ ἀρτάβη μῶδιον  
Ἰταλικῶν δ'κ· νῦν δὲ, διὰ τὴν Ῥωμαϊκὴν χρῆσιν ἡ ἀρτάβη χρηματίζει μο-  
δίων γ'.

16. Ὁ κόρος ὁ Φωνίκιος σάτων ἐστὶν λ'· τὸ σάτον ἐστὶν ἡμιόλιον τοῦ  
μῶδιου· τῶν σάτων ὀλίγα διαφοραί.

17. Δάκτυλοι τρεῖς ἀρπάζουσιν τῶν ξηρῶν μιγμάτων δραχμὰς β'.

18. Ὁ χοῦς ἐστὶν τὸ ἐξάξεστον μέτρον· ὁ μὲν τοῦ οἴνου σταθμὸς ἔλκει  
Α ιδ', ὁ<sup>1</sup> δὲ τοῦ ἐλαίου λίτρας θ', ὁ δὲ τοῦ μέλιτος ἄγει Α ιε'· εἰσὶν δὲ πάσης  
ὑλῆς μετρητῆς κατὰ τὸν σταθμὸν πολλαὶ διαφοραί.

19. Ἡ ὀγκία τοῦ πιπέρεως κόκκους ἔχει υ'· ἡ λίτρα ἔχει κόκκους ,ε.

20. Ἴνα<sup>1</sup> δὲ μὴ ἐν ταῖς τῶν φαρμάκων εὐρέσεσιν συμβολικὴν τινα ση-  
μείωσιν εὐρόντες εἰς τὸ πᾶν σφαλλώμεθα<sup>2</sup>, τὰ δηλούμενα δι' ἐκάστου τῶν  
κατειλεγμένων<sup>3</sup> ὑποτάξομεν.

21. Τὸ μὲν τάλαντον σημειωτέον τῷ στοιχείῳ<sup>1</sup> τῷ ξ διὰ μέσου γραμ-  
μῆν ἔχοντι ξ, τὴν δὲ μνᾶν τῷ μ ἐπικείμενον ἔχοντι ν· τὸ<sup>2</sup> ν' μ' πεντή-  
κοντα μνᾶς· ἐνίοτε δὲ ρ διὰ μέσου γραμμῆν ἔχον τὸ αὐτὸ σημαίνει Ϝ·  
τὴν δὲ λίτραν τῷ<sup>3</sup> λάμβδα ἐγκείμενον ἔχοντι ἢ παρακείμενον τὸ ἰῶτα λ  
λι· τὴν ὀγκίαν<sup>4</sup> δὲ τῷ<sup>5</sup> γάμμα ἔχοντι τὸ ο Γο Γο. Πλάγιον δὲ λάμβδα ἐπὶ τὰ  
δεξιὰ τὰς κεραίας ἔχον δραχμῆν ποιεῖ Λ· ἡμυσυ δὲ δραχμῆς καὶ παντὸς<sup>6</sup>  
εἶδους τὸ αὐτὸ ἐπὶ τὰ εὐώνυμα ἐστραμμένον<sup>7</sup>· τὸ δὲ μ ἐπικείμενον ἔχον  
τὸ ε σημαίνει μέτρον μ'· ὁ δὲ ὀβολὸς τὸ ἕκτον τῆς δραχμῆς οἶον σίγμα  
ἐπίμηκες σ, οἱ δὲ ἰῶτα πλάγιον -, δύο δὲ ὀβολοὶ δύο<sup>8</sup> τὰ αὐτὰ ἀντικείμενα  
=· τὸ δὲ τριώβολον ἄνω τὴν κεραίαν ἀνανεῦον τὸ γ<sup>9</sup> Γ; καλεῖται δὲ ὑπ'  
ἐνίων χηραμῖς.

<sup>2</sup> ὁ δὲ χοϊνιξ ἔχ. B. — <sup>3</sup> ὡς A. —  
<sup>4</sup> ἔχει add. B; habent C.

15. <sup>1</sup> δέ om. B. — <sup>2</sup> τὸ μὲν παλαιόν  
B; sed priscis temporibus C.

17. Totus hic numerus deest in B  
et C.

18. <sup>1</sup> ὁ δὲ τ. ἐλ. λ. θ' om. A.

20. <sup>1</sup> Ἴνα μηδέ A. — <sup>2</sup> σφαλλώμεθα  
AB. — <sup>3</sup> κατηλεγμένων A.

21. <sup>1</sup> τῷ ξ στ. B. — <sup>2</sup> τὸ ν μ' om. A;  
τὸν μ B; caetera usque ad τὴν δὲ λίτραν  
om. B. — <sup>3</sup> τῷ om. A. — <sup>4</sup> οὐγκίαν B.  
— <sup>5</sup> τῷ om. A; τῷ γ ἐπικείμενον ἢ ὑπο-  
κείμενον ἔχοντι τὸ Ϝ Γ Γε. B. — <sup>6</sup> καὶ  
ἡμυσυ B. — <sup>7</sup> B add. Λ. — <sup>8</sup> καὶ δύο  
ἰῶτα αὐτοῖς ἀντ. B. — <sup>9</sup> τὸ γ ἔχει Γ B  
qui caeteris omissis sic prosequitur: οἱ  
πέντε δὲ ὀβολοὶ δύο γραμμάτων (cod.

II.

Χήμη μέλιτος ἔχει δραχμὴν μίαν, ὀβολοὺς β'· κοτύλη μέλιτος ἄγει δραχμὰς π', ὡς Λύκιος.

Ἡ κοτύλη τοῦ οἴνου ἔχει δραχμὰς ξ'.

Τὸ ὀξύβαφον ἔχει δραχμὰς θ'.

Ὁ κύαθος ἔχει δραχμὰς ς'.

Ἡ χήμη ἔχει δραχμὴν α'.

Τὸ τρύβλιον ἔχει δραχμὰς ιβ'· γίνεται ὀγκία α'.

Ἡ κοτύλη τοῦ ἐλαίου ἔχει δραχμὰς νς'· γίνονται ὀγκία ζ'.

Ἡ δὲ Περγαμνὴ κοτύλη τοῦ ἐλαίου ἄγει λίτραν α'.

Ἡ δὲ Ἀττικὴ κοτύλη τοῦ ἐλαίου ἄγει δραχμὰς νς'· γίνονται Γο Γο ζ'.

<Ἡ> Ἀττικὴ μναῖ ἔχει δραχμὰς ρ'· γίνεται Λ α', δραχμαὶ δ'.

Τὸ τρύβλιον ἴσον ἐστὶν καὶ μέτρῳ καὶ ὀλκῇ τῇ Ἀττικῇ μναῖ Λ α' παρὰ δραχμὰς δ'.

III.

Περὶ μέτρων.

Τὸ Ἀττικὸν τάλαντον ς ἡδύνατο δραχμὰς<sup>1</sup> Ἀττικὰς, μναῖς δὲ Ἀττικὰς ξ'· μναῖ δὲ Ἀττικὴ δραχμὰς ρ', ἡ δὲ δραχμὴ εἶχεν ὀβολοὺς ς', ὁ δὲ ὀβολὸς ἡ' χαλκοῦς.

Ἰστέον ὅτι ὁ Ἀττικὸς σιατῆρ ἦτοι τὸ νόμισμα ἐκ τεσσάρων δραχμῶν συνέστηκεν, ἐκάστη δὲ δραχμὴ ἐξ ὀβολοῦς ἔχει, ὥστε γίνεσθαι ἐκ τῶν δ' δραχμῶν ὀβολοὺς κδ', χαλκοῦς δὲ ρ ζ β'· ἡ δὲ Ἀττικὴ μναῖ, ἔχουσα δραχμὰς ρ', ποιεῖ σιατῆρας Ἀττικοὺς κε'· αὶ δὲ δύο μναῖ, ν'· αὶ δὲ δ', σιατῆρας ρ', ἦτοι ὦ ὦ ρ'· αὶ δὲ κ' μναῖ, σιατῆρας φ'· αὶ δὲ μ', σιατῆρας ρα· αὶ δὲ ξ' μναῖ ποιοῦσιν τὸ Ἀττικὸν τάλαντον σιατῆρων ραφ'.

Ἰστέον ὅτι τὰ αφ' ὦ ὦ, ἦτοι τὸ Ἀττικὸν τάλαντον ἐπὶ τὴν οἰκειαν ὀλκὴν ποιεῖ λίτρας κα', ὦ ὦ ιβ', κατὰ δὲ τὴν ὀλκὴν τοῦ Ἰταλικοῦ ἦτοι Ῥωμαίου νομίσματος, λίτρας ιδ', ὦ ὦ η'.

γαμμ.) τῷ τριωβόλῳ ἐγκειμένων Γ τὸ δὲ ἡμιώβολον (cod. ἡμιωβόλον) υ· ὁ δὲ χαλκοῦς χ καὶ ἀνωθεν ἐπικείμενον ἄλφα ἄ· ἐστὶ δὲ τοῦ ὀβολοῦ τὸ ὄγδοον. Ὁμοίως δὲ τοῖς ἐγκειμένοις σημείοις οἱ ἀριθμοὶ παρακείσονται. Ἐέστην δηλοῖ τὸ ξ ἐπικείμενον ἔχον ε ξ<sup>ε</sup>· τὸ δὲ κάππα ἐπικεί-

μενον ἔχον τὸ ο κοτύλην, Κ· εἰ δὲ υ ἐπίκειται, κύαθον σημαίνει, Κ. Εἰ δὲ που σημεία διὰ τῶν Ἀττικῶν ἀριθμῶν εἴη γεγραμμένα, ὡς ἂν μὴ κάμνη τις ἐπιζητῶν, καὶ ταῦτα τοῖς κοινοῖς ἀριθμοῖς ἐπεξευγμένα παρακείσεται.

<sup>1</sup> δράγμας Cod. et ita porro.



IV.

FRAGMENTS DE L'ÉVANGILE SELON SAINT MARC.

Ces fragments sont contenus dans trente-trois feuillets de parchemin teint en pourpre, écrits en lettres d'argent; on les conserve à la bibliothèque du couvent de Patmos, dont ils sont un des plus précieux trésors. Deux feuillets du même manuscrit se trouvent à la bibliothèque impériale de Vienne, quatre autres au British Museum et six au Vatican. Tischendorf les a tous publiés intégralement dans ses *Monumenta sacra inedita*, p. 10-36. Pendant le séjour qu'il fit à Patmos il y a une vingtaine d'années, les feuillets que nous publions ici lui échappèrent; il en reçut plus tard une copie exécutée par M. Sakkélion, qui les avait retrouvés au fond d'un coffre rempli de vieux papiers. Quoique la publication en ait été souvent annoncée, elle n'a pas encore été faite; mais les variantes du manuscrit de Patmos figurent au bas des pages de la dernière édition du Nouveau Testament (*editio VIII<sup>a</sup> critica major*), dont malheureusement les prolégomènes sont restés dans les portefeuilles du célèbre et regretté paléographe.

Au jugement de Tischendorf, l'écriture est du vi<sup>e</sup> siècle. Les manuscrits écrits en lettres d'or et d'argent sur parchemin teint en pourpre étaient un luxe assez répandu. Saint Jérôme, dans un passage très-connu, condamne ceux qui préféraient ces volumes splendides à des manuscrits plus simplement mais plus correctement écrits. Il n'y a pas lieu cependant de faire de trop graves reproches au copiste de celui qui nous occupe; son orthographe, quoiqu'elle soit bien incorrecte, est cependant moins chargée de fautes que celle des manuscrits plus anciens et plus célèbres du Vatican et du Sinäi.

J'ai dit que l'écriture était en caractères d'argent; l'or est cependant employé : 1<sup>o</sup> pour les titres placés à la marge supérieure et écrits en lettres<sup>1</sup> plus petites; 2<sup>o</sup> pour certains noms sacrés, comme  $\overline{\text{IC}}$  ( $\overline{\text{I}}\eta\sigma\overline{\text{O}}\upsilon\varsigma$ ),  $\overline{\text{OC}}$  ( $\overline{\text{O}}\epsilon\overline{\text{O}}\varsigma$ ), etc. Les mots ne sont pas séparés; la ponctuation est rare; l'accentuation n'existe pas, sauf quelques exceptions; enfin les esprits, quand ils sont marqués, sont le plus souvent indistincts et indiqués par un simple point.

La partie du texte sacré conservée dans les feuillets de Patmos

<sup>1</sup> Cette différence dans la grandeur des lettres n'a pu être rendue dans notre transcription.



commence à *Marc*, vi, 53, et va jusqu'au chap. xv, 23, du même évangéliste, sauf quelques lacunes. C'est donc plus de la moitié du second évangile. Les fragments connus jusqu'à présent se rapportent exclusivement aux trois autres.

Fol. 1; écriture affaiblie, parchemin noirci. — *Marc*, vi, 53.

ΓΗΝΓΕΝΗΣΑΡΘ  
 ΚΑΙΠΡΟΣΟΡΜΙΣ  
 ΘΗΣΑΝΕΚΕΙ·  
 ΚΑΙΕΞΕΛΘΟΝΤΩ  
 ΞΘ  
 Β ΛΥΤΩΝΕΚΤΟΥ  
 ΠΛΟΙΟΥΕΥΘΕ  
 ΦΣΕΠΙΓΝΟΝΤΕΣ  
 ΑΥΤΟΝΠΕΡΙΔΡΑ  
 ΜΟΝΤΕΣΟΛΗΝ  
 ΤΗΝΠΕΡΙΧΩΡΩ  
 ΕΚΕΙΝΗΝΗΡΞΑ  
 ΝΤΟΕΠΙΤΟΙΣΚΡΑ  
 ΒΑΤΤΟΙΣΤΟΥΣ  
 ΚΑΚΩΣΕΧΟΝ  
 ΤΑΣΠΕΡΙΦΕΡΕΙ  
 ΟΠΟΥΗΚΟΥΘ

ΟΤΙΕΚΕΙΕΣΤΙΝ  
 ΚΑΙΟΠΟΥΑΝΕΙΣ  
 ΕΠΟΡΕΥΕΤΟ  
 ΕΙΣΚΩΜΑΣΗΠΟ  
 ΛΕΙΣΗΑΓΡΟΥΣ  
 ΕΝΤΑΙΣΑΓΟΡΑΙΣ  
 ΕΤΙΘΟΥΝΤΟΥΣ  
 ΑΣΘΕΝΟΥΝΤΑΣ  
 ΚΑΙΠΑΡΕΚΑΛΟΥ  
 ΑΥΤΟΝΙΝΑΚΑ  
 ΚΡΑΣΠΕΔΟΥ  
 ΤΟΥΙΜΑΤΙΟΥ  
 ΑΥΤΟΥΑΨΟΝ  
 ΤΑΙΚΑΙΟΣΟΙΑΝ  
 ΗΠΤΟΝΤΟΑΥ  
 ΤΟΥΔΙΕΣΩΖΟΝ  
 ΤΟ

Fol. 1 v°; écriture affaiblie.

ΙΗ Π ΤΩΝΥΠΟΚΡΙΤΩ  
 ΚΑΙΣΥΝΑΓΟΝ  
 Ο ΤΑΙΠΡΟΣΑΥΤΩ  
 ΟΙΦΑΡΙΣΑΙΟΙ  
 ΚΑΙΤΙΝΕΣΤΩ  
 ΓΡΑΜΜΑΤΕΩ  
 ΟΙΕΛΘΟΝΤΕΣ  
 ΑΠΟΙΕΡΟΣΟΥ  
 ΜΩΝΚΑΙΙΔΩ  
 ΤΕΣΤΙΝΑΣΤΩ  
 ΜΑΘΗΤΩΝΑΥ  
 ΤΟΥΚΟΙΝΑΙΣ  
 ΧΕΡΣΙΝΤΟΥΤΕΣ  
 ΤΙΝΑΝΙΠΤΟΙΣ  
 ΕΣΘΙΟΝΤΑΣΤΟΥΣ  
 ΑΡΤΟΥΣΕΜΕΜ  
 ΨΑΝΤΟΟΙΓΑΡ·

ΦΑΡΙΣΑΙΟΙΚΑΙ  
 ΠΑΝΤΕΣΟΠΟΥ  
 ΔΛΙΟΙΕΑΝΜΗΠΥ  
 ΓΜΗΝΙΨΟΝΤΑΙ  
 ΤΑΣΧΕΙΡΑΣΧΕΙ  
 ΡΑΣΟΥΚΕΣΘΙ  
 ΟΥΣΙΝΚΡΑΤΟΥ  
 ΤΕΣΤΗΝΠΑΡΑ  
 ΔΟΣΙΝΤΩΝΠΡΕΣ  
 ΒΥΤΕΡΩΝΚΑΙ  
 ΑΠΟΑΓΟΡΑΣΕ  
 ΑΝΜΗΒΑΠΤΙ  
 ΣΟΝΤΑΙΟΥΚΕΣ  
 ΘΙΟΥΣΙΝΚΑΙ  
 ΑΛΛΑΠΟΛΛΑΕΣΤΙ  
 ΑΠΑΡΕΛΑΒΟΝΚΡΑΤΕΙ

Lacune de deux feuillets.

Fol. 2. — Marc, VII, 20.

ΕΚΠΟΡΕΥΟΜΕ  
ΝΟΝ ΕΚΕΙΝΟ  
ΚΟΙΝΟΙΤΟΝ  
ΛΗΘΟΝ· ΕΣΩΘΕ  
ΓΑΡ ΕΚ ΤΗΣ ΚΑΡ  
ΔΙΑΣΤΩΝΑΝΩΝ  
ΟΙ ΔΙΑΛΛΟΓΙΣΜΙ  
ΟΙΚΑΚΟΙ ΕΚΠΟ  
ΡΕΥΟΝΤΑΙ· ΜΟΙ  
ΧΕΙΛΙ· ΠΟΡΝΕΙ  
ΛΙ· ΦΟΝΟΙ· ΚΛΟ  
ΠΑΙ· ΠΛΕΟΝΕΣΙ  
ΛΙ ΠΟΝΗΡΙΑ ΔΟ  
ΛΟΣ ΑΣΕΛΓΕΙΑ·  
ΟΦΘΑΛΜΟΣ ΠΟ  
ΝΗΡΟΣ· ΒΛΑΣΦΗ

ΜΕΙΛΥΠΕΡ ΗΦΑ  
ΝΕΙ ΑΛΦΡΟΣΥ  
ΝΗ ΠΑΝΤΑ ΤΑΥ  
ΤΑ ΤΑ ΠΟΝΗΡΑ  
ΕΣΩΘΕΝ ΕΚΠΟ  
ΡΕΥΟΝΤΑΙ ΚΑΙ  
ΚΟΙΝΟΙΤΟΝ  
ΛΗΘΟΝ  
ΚΑΙ ΕΚΕΙΘΕΝ Α  
ΝΑΣΤΑΣ ΑΠΗΛ  
ΘΕΝ ΕΙΣ ΤΑ ΜΕ  
ΘΟΡΙΑ ΤΥΡΟΥ  
ΚΑΙ ΙΣΙΔΩΝΟΣ  
ΚΑΙ ΕΙΣ ΕΛΘΩ  
ΕΙΣ ΟΙΚΙΑΝ ΟΥ  
ΔΕΝ ΑΝΘΕΕΛΕΝ

Fol. 2 v°.

10 ἡ φοινικισσῆς

ΓΝΩΝΑΙ ΚΑΙ ΟΥ  
ΚΗ ΔΥΝΗΘΗΛΑ  
ΘΕΙΝΑ ΚΟΥΣΑ  
ΣΑ ΓΑΡ ΓΥΝΗ ΠΕ  
ΡΙΑΥΤΟΥ ΗΣΕΙ  
ΧΕΝΤΟ ΘΟΥΓΑΤΡΙ  
ΟΝ ΑΥΤΗΣ ΠῆΛ  
ΑΚΛΑΘΑΡΤΟΝ ΕΛ  
ΘΟΥΣΑ ΠΡΟΣ Ε  
ΠΕΣΕΝ ΠΡΟΣ  
ΤΟΥΣ ΠΟΔΑΣ ΑΥ  
ΤΟΥ· ΗΝ ΔΕ Η ΓΥ  
ΝΗ ΕΛΛΗΝΙΣΣΥ  
ΡΑ ΦΟΙΝΙΚΙΣΣΑ  
ΤΩ ΓΕΝΕΙ· ΚΑΙ  
ΗΡΩΤΑ ΑΥΤΟΝ

ἸΝΑ ΤΟ ΔΑΙΜΟΝΙ  
ΟΝ ΕΚΒΑΛΗ ΕΚ  
ΤΗΣ ΘΟΥΓΑΤΡΟΣ  
ΑΥΤΗΣ·  
Ο ΔΕ ΕΙΣ ΕΠΕΝΑ  
ΑΥΤΗ ΑΦΕΣ ΠΡΩ  
ΤΟΝ ΧΟΡΤΑΣΘΗ  
ΝΑΙ ΤΑ ΤΕ ΚΝΑ·  
ΟΥ ΓΑΡ ΚΑΛΟΝ  
ΕΣΤΙΝ ΛΑΒΕΙΝ  
ΤΟΝ ΑΡΤΟΝ ΤΩ  
ΤΕ ΚΝΩΝ ΚΑΙ  
ΒΑΛΕΙΝ ΤΟΙΣ  
ΚΥΝΑΡΙΟΙΣ· Η  
ΔΕ ΑΠΕΚΡΙΘΗ  
ΚΑΙ ΕΓΕΙΛΑΥΤΩ

Fol. 3.

κ̄ ἡ ΜΟΓΓΙΑΛΛΟΥ

ΝΑΙΚ̄ΕΚΑΙΓΑΡ  
ΤΑΚΥΝΑΡΕΙΑ  
ῩΠΟΚΑΤΩΤΗΣ  
ΤΡΑΠΕΖΗΣΕΣ  
ΘΕΙΕΙΑΠΟΤΩ̄  
ΨΙΧΕΙΩΝΤΩΝ  
ΠΑΙΔΙΩΝ·  
ΚΑΙΕΙΠΕΝΑΥΤΗ  
ΟῙΣΔΙΑΤΟΥΤΟ̄  
ΤΟΝΛΟΓΟΝῩ  
ΠΑΓΕΕΞΕΛΗΛΥ  
ΘΕΝΤΟΔΑΙΜΟ  
ΝΙΟΝΕΚΤΗΣ  
ΘΥΓΑΤΡΟΣΣΟΥ  
ΚΑῙΑΠΕΛΘΟΥ  
ΣΛΕΙΣΤΟΝΟΙ

ΚΟΝΑΥΤΗΣΕΥ  
ΡΕΝΤΟΔΑΙΜΟ  
ΝΙΟΝΕΞΕΛΗΛΥ  
ΘΟΣ·ΚΑΙΤΗΝ  
ΘΥΓΑΤΕΡΑΒΕ  
ΒΛΗΜΕΝΗΝΕ  
ΠΙΤΗΣΚΛΙΝΗΣ  
ΚΑΙΠΑΛΙΝΕΞΕΛ  
ΘΩΝΕΚΤΩΝ  
Ο̄ΡΙΩΝ·ΓΥΡΟΥ  
ΚΑΙΣΙΔΩΝΟΣ  
ΗΛΘΕΝΠΡΟΣ  
ΤΗΝΘΑΛΑΣΣᾹ  
ΤΗΣΓΑΛΙΛΑΙΑΣ  
ΑΝΑΜΕΣΟΝΤΩ̄  
Ο̄ΡΙΩΝΔΕΚΑῖἨ

Fol. 3 v°.

ΛΕΩΣΚΑΙΦΕ  
ΡΟΥΣΙΝΑΥΤΩ  
ΚΩΦΟΝΜΟΓ  
ΓΙΑΛΛΟΝΚΑΙ  
ΠΑΡΑΚΑΛΟΥΣῙ  
ΑΥΤΟΝἸΝΔΕΠΙ  
ΘΗΑΥΤΩΤΑΣ  
ΧΕΙΡΑΣΚΑῙΑΠΟ  
ΛΑΒΟΜΕΝΟΣ  
ΑΥΤΟΝΑΠΟΤΟΥ  
ΟΧΛΟΥΚΑΤΙΔΕΙ  
ΑΝΕΒΑΛΕΝΤΟΥΣ  
ΔΑΣΤΥΛΟΥΣ  
ΑΥΤΟΥΕΙΣΤΑ  
ΩΤΑΑΥΤΟΥΚΑΙ  
ΠΤΥΣΑΣἨΨΑ

ΤΟΤΗΣΓΛΩΣ  
ΣΗΣΑΥΤΟΥΚΑΙ  
ΑΝΑΒΛΕΨΑΣΕΙΣ  
ΤΟΝΟΥΡΑΝΟΝ  
ΕΣΤΕΝΑΞΕΝ·  
ΚΑΙΛΕΓΕΙΑΥΤΩ  
ΕΦΦΛΑΘΟΕΣ  
ΤΙΝΔΙΑΝΟΙΧΘΗ  
ΤΙ·ΚΑΙΕΥΘΕΩΣ  
ΔΙΗΝΟΙΧΘΗΣᾹ  
ΑΥΤΟΥΑῙΑΚΟΑΙ<sup>1</sup>  
ΚΑΙΕΛΥΘΗΟ  
ΔΕΣΜΟΣΤΗΣ  
ΓΛΩΣΣΗΣΑΥ  
ΤΟΥΚΑΙΕΛΛΕΙ  
ΟΡΘΩΣΚΑΙΔΙ

<sup>1</sup> Le copiste avait commencé à écrire ΟΙΟΦΘΑΛΛ; il a gratté et récrit ΛΙ  
ΑΚΟΑΙ.

Fol. 4.

	κα	π̄	ΕΠΤΑΑΡΤΩΝ
ΕΣΤΙΛΑΤΟΥΤΟΙΣ			ΑΛΛΟΥΣΑΛΛ̄
ἸΝΑΜΗΔΕΝΙΕΙ			ΕΝΕΚΕΙΝΑΙΣ
ΠΩΣΙΝΟΣΟΝ			ΤΑΙΣἩΜΕΡΑΙΣ
ΔΕΛΥΤΟΣΑΥΤΟΙΣ			ΠΑΛΙΝΠΟΛΛΟΥ
ΔΙΕΣΤΕΛΛΕΤΟ			ΟΧΛΟΥΟΝΤΟΣ
ΑΥΤΟΙΜΑΛΛ̄			ΚΑΙΜΗΕΧΟΝΤΩ
ΠΕΡΙΣΣΟΤΕΡ̄			ΤΙΦΛΩΣΙΝΠΡΟΣ
ΕΚΗΡΥΣΣΟΝ			ΚΑΛΕΣΑΜΕΝΟΣ
ΚΑΙΥΠΕΡΠΕΡΙ			ΤΟΥΣΜΑΘΗΤΑΣ
ΣΩΣΕΞΕΠΛΗΣ			ΛΕΓΕΙΑΥΤΟΙΣ
ΣΟΝΤΟΛΕΓΟΝ			ΣΠΛΑΓΧΝΙΖΟ
ΤΕΣΚΑΛΩΣΠΑ			ΜΕΕΠΙΤΟΝ̄
ὄς ταπεποιήκε			ΧΛΟΝΟΤΙἩΔΗ
καίτουσκω			ἩΜΕΡΑΙΤΡΙΣ
φουςποιεία			ΠΡΟΣΜΕΝΟΥ
κουεϊνκαίτους			ΣΙΝΜΟΙΚΑΙΟΥ

Fol 4 v°.

ΚΕΧΩΣΙΝΤΙΦΛ	ΑΡΤΩΝΕΠΕΡΗ
ΓΩΣΙΝ·ΚΑΙΕΛ̄	ΜΙΑΣ·ΚΑΙΕΠΗ
ἌΠΟΛΥΣΩΑΥ	ΡΩΤΑΑΥΤΟΥΣ
ΤΟΥΣΝΗΣΤΕΙΣ	ΠΟΣΟΥΣΕΧΕ
ΕΙΣΟΙΚΟΝΑΥ	ΤΕΑΡΤΟΥΣΟΙΔΕ
ΤΩΝΕΓΛΥΘΗ	ΕΙΠΑΝΕΠΤΑ·
ΣΟΝΤΑΙΕΝΤΗ	ΚΑΙΠΑΡΗΓΓΙΛ̄
ΟΔΩΤΙΝΕΣΓΑΡ	ΤΩΟΧΛΩΑΝΑ
ΑΥΤΩΝΜΑΚΡΟ	ΠΕΣΕΙΝΕΠΙ
ΘΕΝἩΚΑΣΙΝ·	ΤΗΣΓΗΣΚΑΙΙΛΑ
ΚΑΙΑΠΕΚΡΙΘΗ	ΒΩΝΤΟΥΣΕΠΤΑ
ΣΑΝΑΥΤΩΟΙΜΑ	ΑΡΤΟΥΣΕΥΧΑ
ΘΗΤΑΙΑΥΤΟΥ	ΡΙΣΤΗΣΑΣΕΚΛΑ
ΠΘΕΝΤΟΥΤΟΙΣ	ΣΕΝΚΑΙΕΔΙΔΟΥ
ΔΥΝΗΣΕΤΑΙΤΙΣ	ΤΟΙΣΜΑΘΗΤΑΙΣ
ΨΔΕΧΩΡΤΑΣΑΙ	ΑΥΤΟΥἸΝΑΠΑ

Fol. 5.

ΡΑΘΩΣΕΙΝΚΑΙ  
 ΠΑΡΕΘΗΚΑΝ  
 ΤΩΟΧΛΩΚΑΙΕΙ  
 ΧΟΝΙΧΘΥΔΕΙΑ  
 ΟΛΙΓΑΚΑΙΛΥΤΑ  
 ΕΥΛΟΓΗΣΑΣΕΙ  
 ΠΕΝΠΑΡΑΘΕΙ  
 ΝΑΙΛΥΤΟΙΣΕΦΑ  
 ΓΟΝΔΕΚΑΙΕΧΟΡ  
 ΤΑΣΘΗΣΑΝΚΑΙ  
 ΗΡΑΝΠΕΡΙΣΣΕΥ  
 ΜΑΤΑΚΛΑΣΜΑ  
 ΤΩΝΕΠΤΑΣΠΥ  
 ΡΙΔΑΣΗΣΑΝΔΕ  
 ΟΙΦΑΓΟΝΤΕΣ  
 ΩΣΤΕΤΡΑΚΙΣ

ΧΕΙΛΙΟΙΚΑΙΛΑΠΕ  
 ΛΥΣΕΝΑΥΤΟΥΣ  
 ΚΑΙΕΜΒΑΣΕΥ  
 ΟΖ  
 Α ΘΕΩΣΕΙΣΤΟ  
 ΠΛΟΙΟΝΜΕΤΑ  
 ΤΩΝΜΑΘΗΤΩ  
 ΛΥΤΟΥΗΛΘΕΝ  
 ΕΙΣΤΑΛΟΡΗΔΑΛ  
 ΜΑΝΟΥΘΑΚΑΙ  
 ΕΞΗΛΘΟΝΟΙΦΑ  
 ΡΙΣΑΙΟΙΚΑΙΗΡ  
 ΖΑΝΤΟΣΥΝΖΗ  
 ΤΕΙΝΑΥΤΩΖΗ  
 ΤΟΥΝΤΕΣΠΑ  
 ΡΑΥΤΟΥΣΗΜΙΟ  
 ΑΠΟΤΟΥΟΥΡΑΝΥ

Fol. 5 v°.

ΠΙΡΑΖΟΝΤΕΣ  
 ΑΥΤΟΝ·  
 ΚΑΙΑΝΑΣΤΕΝΑ  
 ΟΗ  
 Β ΣΑΣΤΩΠΝΗΛΥ  
 ΤΟΥΛΕΓΕΙΤΗ  
 ΓΕΝΕΑΛΥΤΗ  
 ΣΗΜΙΟΜΕΠΙΖΗ  
 ΤΙ· ΑΜΗΝΛΕΓΩ  
 ΥΜΙΝ· ΕΙΔΟΘΗ  
 ΣΕΤΑΙΤΗΓΕΝΕ  
 ΑΤΑΥΤΗΣΗΜΙΟ  
 ΚΑΙΚΑΤΑΛΙΠΩ  
 ΛΥΤΟΥΣΕΜΒΑΣ  
 ΠΑΛΙΝΕΙΣΤΟ  
 ΠΛΟΙΟΝ· ΑΠΗΛ  
 ΘΕΝΕΙΣΤΟΠΕ

ΚΒ Π ΖΥΜΗΣΤΩΝΦΑΡΙΣΑΙΩ

ΡΑΝ· ΚΑΙΕΠΕΛΑ  
 ΘΟΝΤΟΛΑΒΕΙΝ  
 ΑΡΤΟΥΣ· ΚΑΙΕΙ  
 ΜΗΕΝΑΑΡΤΟΝ  
 ΟΥΚΕΙΧΟΝΜΕ  
 ΘΕΑΥΤΩΝΕΝ  
 ΤΩΠΛΟΙΩ·  
 ΚΑΙΔΙΕΣΤΕΛΛΕ  
 ΟΘ  
 Β ΤΟΛΥΤΟΙΣΛΕΓΩ  
 ΟΡΑΤΕΒΛΕΠΕ  
 ΤΕΑΠΟΤΗΣΖΥ  
 ΜΗΣΤΩΝΦΑΡΙ  
 ΣΕΩΝΚΑΙΤΗΣ  
 ΖΥΜΗΣΗΡΩΔΟΥ  
 ΚΑΙΕΛΟΓΙΖΟΝΤΟ  
 Π  
 Β ΠΡΟΣΑΛΛΗΛΟΥΣ

Fol. 6.

ΛΕΓΟΝΤΕΣ ΟΤΙ  
 ΑΡΤΟΥΣ ΟΥΚ Ε-  
 ΧΟΜΕΝ· ΚΑΙ ΓΝΟΥΣ  
 ΟΙΣ ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΟΙΣ  
 ΤΙ ΔΙΑΛΟΓΙΖΕΣ  
 ΘΕΟΤΙ ΑΡΤΟΥΣ  
 ΟΥΚ ΕΧΕΤΕ· ΟΥ  
 ΠΩΝΟΕΙΤΕ ΟΥ  
 ΔΕ ΣΥΝΕΙΕΤΕ·  
 ΠΕΠΩΡΩΜΕ  
 ΝΗΝ ΕΧΕΤΕ ΤΗ  
 ΚΑΡΔΙΑΝ...<sup>1</sup>  
 ΎΜΩΝ· ΟΦΘΑΛ-  
 ΜΟΥΣ ΕΧΟΝΤΕΣ  
 ΟΥ ΒΛΕΠΕΤΕ  
 ΚΑΙ ΩΤΑ ΕΧΟΝ

ΤΕΣ ΟΥΚ ΑΚΟΥ-  
 ΕΤΕ· ΟΥ ΠΩΝΟ  
 ΕΙΤΕ ΟΤΕ ΤΟΥΣ  
 ΠΕΝΤΕ ΑΡΤΟΥΣ  
 ΕΚΛΑΣΑΙΣ ΤΟΥΣ  
 ΠΕΝΤΑΚΙΣΧΙ  
 ΛΕΙΟΥΣ· ΠΟΣΟΥΣ  
 ΚΟΦΙΝΟΥΣ ΠΛΗ-  
 ΡΕΙΣ ΚΛΑΣΜΑΤΩ  
 ΗΡΑΤΕ· ΛΕΓΟΥ-  
 ΣΙΝ ΑΥΤΩ ΔΩ  
 ΔΕΚΑ·  
 ΟΤΕ ΔΕ ΚΑΙ ΤΟΥΣ  
 ΕΠΤΑ ΕΙΣ ΤΟΥΣ  
 ΤΕΤΡΑΚΙΣΧΙΛΕΙ  
 ΟΥΣ ΠΟΣΩΝ ΣΠΥ

Fol. 6 v°.

ΚΓ ἢ ΤΥΦΛΟΥ  
 ΡΙΔΩΝ ΠΛΗΡΩ-  
 ΜΑΤΑ ΚΛΑΣΜΑ-  
 ΤΩΝ ΗΡΑΤΕ· ΟΙ  
 ΔΕ ΕΙΠΟΝ ΕΠΤΑ  
 ΚΑΙ ΕΛΕΓΕΝ ΠΩΣ  
 ΟΥ ΠΩΣ ΣΥΝΕΙ-  
 ΕΤΕ·  
 ΚΑΙ ΕΡΧΕΤΑΙ ΕΙΣ  
 Π<sup>α</sup><sub>1</sub> ΒΗΘΣΑΪΔΑ· ΚΑΙ  
<sup>1</sup> ΦΕΡΟΥΣΙΝ ΑΥΤΩ  
 ΤΥΦΛΟΝ ΚΑΙ ΠΑ-  
 ΡΑΚΑΛΟΥΣΙΝ  
 ΑΥΤΟΝ ΙΝΑ ΛΥ-  
 ΤΟΥ ΑΨΗΤΑΙ·  
 ΚΑΙ ΕΠΙΛΑΒΟΜΕ  
 ΝΟΣΤΗΣ ΧΕΙ

ΡΟΣ ΤΟΥ ΤΥΦΛΟΥ  
 ΕΞΗΓΑΓΕΝ ΑΥΤΟ  
 ΕΞΩΤΗΣ ΚΩ  
 ΜΗΣ ΚΑΙ ΠΤΥΣΑΣ  
 ΕΙΣ ΤΑ ΟΜΜΑΤΑ  
 ΑΥΤΟΥ ΕΠΙΘΕΙΣ  
 ΤΑΣ ΧΕΙΡΑΣ ΑΥ-  
 ΤΩ ΕΠΗΡΩΤΗ  
 ΣΕΝ ΑΥΤΟΝ ΕΙ-  
 ΤΙ ΒΛΕΠΕΙ· ΚΑΙ  
 ΑΝΑΒΛΕΨΑΣ Ε-  
 ΓΕΙΒΛΕ ΠΩ ΤΟΥΣ  
 ΑΝΘΡΩΠΟΥΣ ΟΤΙ ΩΣ  
 ΔΕΝ ΔΡΑΟΡΩ  
 ΠΕΡΙΠΑΤΟΥΝ  
 ΤΑΣ· ΕΙΤΑ ΠΑΛΙ

<sup>1</sup> ΎΜΩΝ, d'abord écrit, puis gratté.



Fol. 8; écriture affaiblie. — Marc, VIII, 39.

κ̄ε ἡ μεταμορφωσ̄ωσ

ΤΟΙΣΑΜΗΝΛΕ  
 ΓΩΥΜΙΝΟΤΙΕΙ  
 ΣΙΝΤΙΝΕΣΤΩ̄  
 ΩΔΕΕΣΤΗΚΟ  
 ΤΩΝΟΙΤΙΝΕΣ  
 ΟΥΜΗΓΕΥΣΟΝ  
 ΤΑΙΘΑΝΑΤΟΥΕ̄  
 ΩΣΑΝΙΔΩΣΙΝ  
 ΤΗΝΒΑΣΙΛΕΙᾹ  
 ΤΟΥΘΥΕ̄ΛΗΛΥ  
 ΘΥΕΙΑΝΕΝΔΥ  
 ΝΑΜΕΙ  
 ΚΑΙΜΕΘΗΜΕΡΑΣ  
 ΕΞΠΑΡΑΛΛΑΜΒΑ  
 ΝΕΙΟΙΣΤΟΝΠΕ  
 ΤΡΟΝΚΑΙ

ΤΟΝΙΑΚΩΒΟΝ  
 ΚΑΙΪΩΑΝΝΗΝ  
 ΚΑΙΑΝΑΦΕΡΕΙ  
 ΑΥΤΟΥΣΕΙΣΟ  
 ΡΟΣΥΨΗΛΟΝ  
 ΚΑΤΙΔΙΑΝΜΟ  
 ΝΟΥΣΚΑΙΜΕΤΕ  
 ΜΟΡΦΩΘΗΝΕΜ  
 ΠΡΟΣΘΕΝΑΥ  
 ΤΩΝΚΑΙΤΑΙΜΑ  
 ΤΙΑΑΥΤΟΥΕΓΕ  
 ΝΟΝΤΟΣΤΙΑΒΟ̄  
 ΤΑΛΕΥΚΑΔΕΙᾹ  
 ΩΣΧΙΩΝΟΙΑ  
 ΓΝΑΦΕΥΣΕΠΙ  
 ΤΗΣΓΗΣΟΥΔΥ

Fol. 8 v°.

ΝΑΤΑΙΛΕΥΚΑ  
 ΝΑΙΟΥΤΩΣΚΑΙ  
 ΩΦΘΗΑΥΤΟΙΣ  
 ΗΛΙΑΣΣΥΝΜΩ  
 ΥΣΕΙΚΑΙΗΣΑΝ  
 ρΚΟCΙ CΥΛΛΑΛΟΥΝΤΕC  
 λΝΝ<sup>S</sup> ΤΩΪῩ  
 ΚΑΙΑΠΟΚΡΙΘΕΙC  
 ΟΠΕΤΡΟΣΛΕ  
 ΓΕΙΑΥΤΩΡΑΒ  
 ΒΕΙΚΑΛΟΝΕC  
 ΤΙΝΗΜΑΣΩΔΕ  
 ΕΙΝΑΙΚΑΙΠΟΙ  
 ΗCΩΜΕΝCΚΗ  
 ΝΑCΤΡΙCΣΥΜΙ  
 ΑΝΚΑΙΜΩΥCΕΙ

ΜΙΑΝΚΑΙΗΛΙΑ  
 ΜΙΑΝ ΟΥΓΑΡΗ  
 ΔΕΙΤΙΛΑΛΗCΕΙ  
 ΗCΑΝΓΑΡΕΚ  
 ΦΟΒΟΙ ΕΓΕΝΕ  
 ΤΟΔΕΝΕΦΕΛΗ  
 ΕΠΙCΚΙΑΖΟΥ  
 CΑΑΥΤΟΙCΚΑΙ  
 ΗΛΘΕΝΦΩΝΗ  
 ΕΚΤΗCΝΕΦΕ  
 ΛΗC ΟΥΤΟCΕC  
 ΤΙΝΟΥCΜΟΥ  
 ΟΑΓΑΠΗΤΟC  
 ΑΥΤΟΥΑΚΟΥΕ  
 ΤΕ ΚΑΙΕΞΑΠΙ  
 ΝΑΠΕΡΙΒΛΕΨΑ

<sup>1</sup> Mots coupés par une ancienne reliure.



Fol. 9.

ΜΕΝΟΙΟΥΚΕΤΙ  
ΟΥΔΕΝΑΕΙΔΟΝ  
ΕΙΜΗΤΟΝΙΝΜΟ  
ΝΟΝΜΕΘΕΛΥ  
ΤΩΝ·ΚΑΙΚΑΤΑ  
ΒΑΙΝΟΝΤΩΝΑΥ  
ΤΩΝΑΠΟΤΟΥΟ  
ΡΟΥΣΔΙΕΣΤΙΛΑ  
ΤΟΥΛΥΤΟΙΣΙΝΑ  
ΜΗΔΕΝΕΙΔΙΗ  
ΓΗΣΟΝΤΕ·ΑΪΔΩ  
ΕΙΜΗΟΤΑΝΟΥΣ  
ΤΟΥΛΝΟΥΕΚΝΕ  
ΚΡΩΝΑΝΑΣΤΗ  
ΚΑΙΤΟΝΛΟΓΟΝ  
ΕΚΡΑΤΗΣΑΝΠΡΟΣ

ΕΛΥΤΟΥΣΣΥΝ  
ΖΗΤΟΥΝΤΕΣΤΙ  
ΕΣΤΙΝΤΟΕΚΝΕ  
ΚΡΩΝΑΝΑΣΤΗ  
ΝΑΙ·  
ΚΑΙΕΠΗΡΩΤΩ  
ΠΘ  
ΛΥΤΟΝΛΕΓΟΝΤΕΣ  
5  
ΟΤΙΛΕΓΟΥΣΙΝ  
ΟΙΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ  
ΟΤΙΗΛΙΑΝΔΕΙ  
ΕΛΘΕΙΝΠΡΩΤΟ  
ΟΔΕΛΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
ΕΙΠΕΝΑΥΤΟΙΣ  
ΗΛΙΑΣΜΕΝΕΛ  
ΘΩΝΠΡΩΤΟΣ  
ΑΠΟΚΛΘΙΣΤΑ

Fol. 9 v°.

ΠΑΝΤΑΚΑΙΠΩΣ  
ΓΕΓΡΑΠΤΑΙΕ  
ΠΙΤΟΝΥΝΤΟΥ  
ΑΝΟΥΙΝΑΠΟΛ  
ΛΑΠΑΘΗΚΑΙΕ  
ΞΟΥΘΕΝΗΘΗ·  
ΑΛΛΑΛΕΓΩΥΜΙ  
ΟΤΙΗΛΙΑΣΗΔΗ  
ΕΛΗΛΥΘΕΝ·ΚΑΙ  
ΕΠΟΙΗΣΑΝΑΥ  
ΤΩΟΣΑΗΘΕΛΗ  
ΣΑΝΚΛΘΩΣΓΕ  
ΓΡΑΠΤΑΙΕΠΑΥ  
ΤΟΝ·  
ΚΑΙΕΛΘΩΝΠΡΟΣ  
4  
5  
ΤΟΥΣΜΑΘΗΤΑΣ

ΚΣ Π ΣΕΛΗΝΙΑΖΟΜΕΝΟΥ  
ΙΔΕΝΟΧΛΟΝΠΟ  
ΛΥΝΠΕΡΙΑΥΤΟΥΣ·  
ΚΑΙΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ  
ΣΥΝΖΗΤΟΥΝΤΑΣ  
ΛΥΤΟΙΣΚΑΙΕΥ  
ΘΕΩΣΠΑΣΟΟ  
ΧΛΟΣΙΔΩΝΑΥ  
ΤΟΝΕΞΕΘΑΜΒΗ  
ΘΗ·ΚΑΙΠΡΟΣΤΡΕ  
ΧΟΝΤΕΣΗΣΠΑ  
ΖΟΝΤΟΥΤΟΝ·  
ΚΑΙΕΠΗΡΩΤΗ  
ΣΕΝΤΟΥΣΓΡΑΜ  
ΜΑΤΕΙΣΤΙΣΥΝ  
ΖΗΤΙΤΕΠΡΟΣΛΥ  
ΤΟΥΣΚΑΙΑΠΟ  
4  
5  
Λ  
Β

Fol. 10.

ΚΡΙΘΕΙΣΕΙΣΕΚ  
ΤΟΥΘΧΛΟΥΕΙ  
ΠΕΝΔΙΔΑΣΚΑ  
ΛΕΗΝΕΓΚΑΤΩ  
Υ̅ΝΜΟΥΠΡΟΣ  
ΣΕΕΧΟΝΤΑΠ̅ΝΑ  
ΛΑΛΟΝΚΑΙΟΠΟΥ  
ΑΝΑΥΤΟΝΚΑΤΑ  
ΛΑΒΗΡΗΣΣΕΙΑΥ  
ΤΟΝΚΑΙΑΦΡΙ  
ΖΕΙΚΑΙΤΡΙΖΙ  
ΤΟΥΣΟΔΟΝΤΑΣ  
ΑΥΤΟΥΚΑΙΣΗ  
ΡΕΝΕΤΑΙ·ΚΑΙΕΙ  
ΠΟΝΤΟΙΣΜΑ  
ΘΗΤΑΙΣΣΟΥ·Ι

ΝΑΑΥΤΟΕΚΒΑ  
ΛΩΣΙΝΚΑΙΟΥ  
ΚΙΣΧΥΣΑΝ·  
ΟΔΕΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
ΛΕΓΕΙΑΥΤΩ̅  
ΓΕΝΕΛΛΑΠΙΣΤΟΣ  
ΕΩΣΠΟΤΕΠΡΟΣ  
Υ̅ΜΑΣΕΣΟΜΑΙ·  
ΕΩΣΠΟΤΕΑΝΕ  
ΞΟΜΑΙΥ̅ΜΩΝ  
ΦΕΡΕΤΕΑΥΤΩ̅  
ΠΡΟΣΜΕ·ΚΑΙ  
Η̅ΝΕΓΚΑΝΑΥ  
ΤΟΝΠΡΟΣΑΥΤΩ̅  
ΚΑΙΪΔΩΝΑΥΤΩ̅  
ΕΥΘΕΩΣΤΟ

Fol. 10 v°.

Π̅ΝΑΕΣΠΑΡΑ  
ΞΕΝΑΥΤΟΝΚΑΙ  
ΠΕΣΩΝΕΠΙ  
ΤΗΣΓΗΣΕΚΥ  
ΛΙΕΤΟΑΦΡΙΖΩ̅  
ΚΑΙΕΠΗΡΩΤΗ  
ΣΕΝΤΟΝΠ̅ΡΑ  
ΑΥΤΟΥΟΙ̅ΣΠΟ  
ΣΟΣΧΡΟΝΟΣ  
ΕΣΤΙΝΑ̅ΦΟΥ  
ΤΟΥΤΟΓΕΓΟ  
ΝΕΙΑΥΤΩ̅ΟΔΕ  
ΕΙΠΕΝΕΚΠΑΙ  
ΔΟΘΕΝ·ΚΑΙΠΟΛ  
ΛΑΚΕΙΣΑΥΤΩ̅  
ΚΑΙΕΙΣΠΥΡ̅

ΕΒΑΛΕΝΚΑΙΕΙΣ  
Υ̅ΔΑΤΑΙΝΑΛΛΟ  
ΛΕΣΗΑΥΤΟΝ  
ΑΛΛ'ΕΙΤΙΔΥ̅ΝΑ  
ΣΑΙΒΟΗΘΗΣΩ̅  
Η̅ΜΙΝΣΠΑΛΓ  
ΧΝΙΣΘΕΙΣΕ̅ΦΗ  
ΜΑΣ·  
ΟΔΕΙ̅ΣΕΙΠΕΝΑΥ  
ΤΩ̅ΤΟΕΙΔΥ̅ΝΗ ΠΙΣΤΕΥ̅Ι  
ΠΑΝΤΑΔΥ̅ΝΑ ΣΑΙ  
ΤΑΤΩΠΙΣΤΕΥ  
ΟΝΤΙ·ΚΑΙΕΥΘΕ  
ΩΣΚΡΑΞΑΣΩ̅  
Π̅Η̅Ρ̅ΤΟΥΠΑΙΔΙ  
ΟΥΜΕΤΑΔΑΚΡΥ

<sup>1</sup> ΠΙΣΤΕΥΣΑΙ ajouté en onciales et en argent, de la même main.

Fol. 11.

ΩΝΕΛΕΓΕΝΠΙΣ  
ΤΕΥΦΚ̄ΕΒΟΗ  
ΘΕΙΜΟΥΤΗΑΠΙΣ  
ΤΙΑ·ΪΔΩΝΔΕΟ  
Ϊ̄ΣΟΤΙΕΠΙΣΥΝ  
ΤΡΕΧΕΙΟΧΛΟΣ  
ΕΠΕΤΙΜΗΣΕΝ  
ΤΩΠ̄ΝΙΤΩΑΚΑ  
ΘΑΡΤΩΛΕΓΩΝ  
ΑΥΤΩΤΟΠ̄ΝΑΤΟ  
ΑΛΛΑΟΝΚΑΙΚΩ  
ΦΟΝ·ΕΓΩΣΟΙ  
ΕΠΙΤΑΣΣΩ̄ΞΕΛ  
ΘΕΞΑΥΤΟΥ  
ΚΑΙΜΗΚΕΤΙΕΙΣ  
ΕΛΘΗΣΕΙΣΑΥΤΩ

ΚΑΙΚΡΑΞΑΝΚΑΙ  
ΠΟΛΛΑΣΠΑΡΑΞΑ  
ΑΥΤΟΝΕΞΗΛΘ̄  
ΚΑΙΕΓΕΝΕΤΟ  
ΩΣΕΙΝΕΚΡΟΣ  
ΩΣΤΕΠΟΛΛΟΥΣ  
ΛΕΓΕΙΝΟΤΙΑΠΕ  
ΘΑΝΕΝ·  
ΟΔΕῙΣΚΡΑΤΗΣΑΣ  
ΑΥΤΟΝΤΗΣΧΕΙ  
ΡΟΧΗΓΙΡΕΝΑΥ  
ΤΟΝΚΑΙΑΝΕΣ  
ΤΗ·  
ΚΑΙΕΛΘΟΝΤΑΑΥ  
ΤΟΝΕΙΣΟΙΚΟΝ  
ΟΙΜΑΘΗΤΑΙΑΥΤΟΥ.

4B  
B

Fol. 11 v°.

ΕΠΗΡΩΤΩΝΑΥ  
ΤΟΝΚΑΤΙΔΙΑΝ  
ΟΤΙΗΜΕΙΣΟΥ  
ΚΗΔΥΝΗΘΗΜ̄  
ΕΚΒΑΛΕΙΝΑΥ  
ΤΟ·ΚΑΙΕΠΕΝ  
ΑΥΤΟΙΣΤΟΥΤΟ  
ΤΟΤΟΓΕΝΟΣΕΝΟΥ  
ΔΕΝΕΙΔΥΝΑΤΑΙ  
ΕΞΕΛΘΕΙΝΕΙ  
ΜΗΕΝΠΡΟΣΕΥ  
ΧΗΚΑΙΝΗΣΤΙΑ  
ΚΑΙΕΚΕΙΘΕΝ  
ΕΞΕΛΘΟΝΤΕΣ  
ΠΑΡΕΠΟΡΕΥΘ̄  
ΤΟΔΙΑΤΗΣΓΑ

ΛΙΛΙΑΣΚΑΙΟΥ  
ΚΗΘΕΛΕΝΙΝΑ  
ΤΙΣΓΝΩΕΔΙΑΔΑΣ  
ΚΕΝΓΑΡΤΟΥΣ  
ΜΑΘΗΤΑΣΑΥ  
ΤΟΥΚΑΙΕΛΕΓ̄  
ΑΥΤΟΙΣΟΤΙΟ  
ῩΣΤΟΥΑΝΘΟΥΠΑ  
ΡΑΔΙΔΟΤΑΙΕΙΣ  
ΧΕΙΡΑΣΑΝΩΝ  
ΚΑΙΑΠΟΚΤΕ  
ΝΟΥΣΙΝΑΥΤΩ  
ΚΑΙΑΠΟΚΤΑΝ  
ΘΕΙΣΤΗΤΡΙΤΗ  
ΗΜΕΡΑΑΝΑΣΤΗ  
ΣΕΤΑΙΟΙΔΕΗ

Fol. 12.

ΚΖ Π ΔΙΑΛΟΓΙΖΟΜΕΝΩΝΤΙΣ  
ΜΙΖΩΝ

ΓΝΟΟΥΝΤΟΡΗ  
ΜΑΚΑΙΕΦΟΒΟΥ  
ΝΤΟΛΥΤΟΝΕΠΕ  
ΡΩΤΗΣΑΙ

ΚΑΙΗΛΘΕΝΕΙΣ  
ϣΔ  
Β ΚΑΠΕΡΝΑΟΥΜ  
ΚΑΙΕΝΤΗΟΙΚΙ  
ΑΓΕΝΑΜΕΝΟΣ  
ΕΠΗΡΩΤΑΛΥ  
ΤΟΥΣΤΙΕΝΤΗ  
ΟΔΩΠΡΟΣΕΛΥ  
ΤΟΥΣΔΙΕΛΟΓΙ  
ΖΕΣΘΕ·ΟΙΔΕΕ  
ΣΙΩΠΟΥΝΠΡΟΣ  
ΑΛΛΗΛΟΥΣΓΑΡ  
ΔΙΕΛΕΧΘΗΣΑ

ΕΝΤΗΟΔΩΤΙΣ  
ΜΙΖΩΝ·

ΚΑΙΚΛΘΙΣΑΣΕ  
ϣΕ  
Β ΦΩΝΗΣΕΝΤΟΥΣ  
ΔΩΔΕΚΑΚΑΙΙΕ  
ΓΕΙΛΥΤΟΙΣΕΙ  
ΤΙΣΘΕΛΕΙΠΡΩ  
ΤΟΣΕΙΝΑΙΕΣΤΑΙ  
ΠΑΝΤΩΝΕΣΧΑ  
ΤΟΣΚΑΙΠΑΝΤΩ  
ΔΙΑΚΟΝΟΣ  
ΚΑΙΛΑΒΩΝΠΑΙ  
ΔΙΟΝΕΣΤΗΣΕ  
ΛΥΤΟΕΝΜΕΣΩ  
ΛΥΤΩΝΚΑΙΕΝ  
ΑΓΚΑΛΙΣΑΜΕ

Fol. 12 v°.

ΝΟΣΛΥΤΟΕΙ  
ΠΕΝΛΥΤΟΙΣ·  
ΟΣΕΑΝΕΝΤΩ  
ΤΟΙΟΥΤΩΝΠΑΙ  
ΔΙΩΝΔΕΞΗΤΑΙ  
ΕΠΙΤΩΝΟΜΑ  
ΤΙΜΟΥΕΜΕΔΕ  
ΧΕΤΑΙ

ΚΑΙΟΣΕΑΝΕΜΕ  
ϣϚ  
Α ΔΕΞΗΤΑΙ~~Σ~~ΟΥ<sup>1</sup>  
ΚΕΜΕΔΕΧΗΤΕ  
ΑΛΛΑΤΟΝΑΠΟ  
ΣΤΙΛΑΝΤΑΜΕ  
ΑΠΕΚΡΙΘΗΔΕ  
ϣΗ  
Η ΛΥΤΩΪΩΑΝΝΗΣ  
ΛΕΓΩΝΔΙΑΔΑΣ

ΚΑΛΕΕΙΔΑΜΕ  
ΤΙΝΑΕΝΤΩ  
ΝΟΜΑΤΙΣΟΥΕΚ  
ΒΑΛΛΟΝΤΑΔΔΑΙ  
ΜΟΝΙΛΟΣΟΥ  
ΚΑΚΟΛΟΥΘΕΙ  
ΗΜΙΝΚΑΙΕΚΩ  
ΛΥΣΑΜΕΝΑΥΤΟ  
ΟΤΙΟΥΚΑΚΟ  
ΛΟΥΘΕΙΗΜΙΝ·  
ΟΔΕΙΣΕΙΠΕΝ  
ΜΗΚΩΛΥΕΤΕ  
ΛΥΤΟΝ·ΟΥΔΕΙΣ  
ΓΑΡΕΣΤΙΝΟΣ  
ΠΟΙΗΣΕΙΔΥΝΑ  
ΜΙΝΕΠΙΤΩΟ

<sup>1</sup> Un Δ, d'abord écrit, a été gratté (1<sup>re</sup> m.).

Fol. 13.

ΝΟΜΑΤΙΜΟΥΚ  
ΔΥΝΗΣΕΤΑΙΤΑ  
ΧΥΚΑΚΟΛΟΓΗ  
ΣΕΜΕ· ΟΣΓΑΡ· ΟΥ  
ΚΕΣΤΙΝΚΑΘΥ  
ΜΩΝΥΠΕΡΥΜΩ  
ΕΣΤΙΝ·

ΟΣΓΑΡΑΝΠΟΤΙ  
<sup>QH</sup>  
<sub>B</sub> ΣΗΥΜΑΣΠΟΤΗ  
ΡΙΟΝΥΔΑΤΟΣ  
ΕΝΟΝΟΜΑΤΙΟ  
ΤΙΧΥΕΣΤΕΑΜΗ  
ΛΕΓΩΥΜΙΝΟΥ  
ΜΗΑΠΟΛΕΣΗ  
ΤΟΝΜΙΣΘΟΝΑΥ  
ΤΟΥ· ΚΑΙΟΣΑΝ

ΣΚΑΝΔΑΛΙΣΗ  
ΕΝΑΤΩΝΜΙΚΡΩ  
ΤΟΥΤΩΝΤΩΝ  
ΠΙΣΤΕΥΟΝΤΩ  
ΕΙΣΕΜΕ· ΚΑΛΟ  
ΕΣΤΙΝΑΥΤΩ  
ΜΑΛΛΟΝΕΙΠΕ  
ΡΙΚΙΤΕΛΙΘΟΣ  
ΜΥΛΙΚΟΣΠΕ  
ΡΙΤΟΝΤΡΑΧΗ  
ΛΟΝΑΥΤΟΥΚΑΙ  
ΒΕΒΛΗΤΑΙΕΙΣ  
ΤΗΝΘΑΛΑΣΣΑ  
ΚΑΙΕΑΝΣΚΑΝ  
ΔΑΛΙΖΗΣΕΗ  
ΧΕΙΡΣΟΥΑΠΟ

Fol. 13<sup>v</sup>.

ΚΟΨΟΝΑΥΤΗ  
ΚΑΛΟΝΣΟΙΕΣ  
ΤΙΝΚΥΛΛΟΝΕΙΣ  
ΤΗΝΖΩΗΝΕΙΣ  
ΕΛΘΕΙΝΗΤΑΣ  
ΔΥΟΧΕΙΡΑΣΕΧΩ  
ΤΑΑΠΕΛΘΕΙΝ  
ΕΙΣΤΗΝΓΕΕΝ  
ΝΑΝΕΙΣΤΟΠΥΡ  
ΤΟΑΣΒΕΣΤΟΝ  
ΟΠΟΥΟΣΚΩΛΗΞ  
ΑΥΤΩΝΟΥΤΕ  
ΛΕΥΤΑΚΑΙΤΟ  
ΠΥΡ'ΟΥΣΒΕΝ  
ΝΥΤΕ· ΚΑΙΕΑΝ  
ΟΠΟΥΣΣΟΥΣΚΑ

ΔΑΛΕΙΖΗΣΕΑΠΟ  
ΚΟΨΟΝΑΥΤΟΝ  
ΚΑΛΟΝΕΣΤΙΝΣΟΙ  
ΕΙΣΕΛΘΕΙΝΕΙΣ  
ΤΗΝΖΩΗΝΧΩ  
ΛΟΝΗΤΟΥΣΔΥΟ  
ΠΟΔΑΣΕΧΟΝΤΑ  
ΒΛΗΘΗΝΑΙΕΙΣ  
ΓΕΕΝΝΑΝΕΙΣ  
ΤΟΠΥΡΤΟΑΣΒΕΣ  
ΤΟΝΟΠΟΥΟΣΚΩ  
ΛΗΞ'ΑΥΤΩΝΟΥ  
ΤΕΛΕΥΤΑΚΑΙΤΟ  
ΠΥΡΟΥΣΒΕΝΝΥ  
ΤΑΙ· ΚΑΙΕΑΝΟΟ  
ΦΘΑΛΜΟΣΣΟΥ

Fol. 14.

κ̄η π̄ εἰς ἐστὶν ἀπολύσαι τὴν  
γυναῖκα

σκάνδαλιζῆσε  
ἐκβαλεαὐτὸ  
καλον σοῖες  
τὴν μονοφθαλ  
μονεῖσε λθεῖ  
εἰς τὴν βασι  
λειαν τοῦ θῦ  
ἡδύοο φθαλ  
μοῦ σε χοντα  
βληθῆσαι εἰς  
τὴν γέενναν  
τοῦ πυρός·  
οποῦ οὐκ ὤλησ  
ῥα λυτῶνοῦτε  
2 λυτὰ καὶ τοῦ πυρ  
οὺς βεννῦται

πασ γαρ πυρί  
λλισθῆσεται  
καὶ πασα θῦσι  
λλίλλισθῆσε  
ται·

καλον το ἀλλας  
ῥβ εἰς ἀετο ἀλλας  
β ἀλλων γενη  
ται ἐν τῆν ἰα  
το ἄρτυσεται  
ἐχετ ἐν ἑαυ  
τοῖς ἀλλας καὶ  
εἰρηνέεται  
ἐν ἀλλοῖς·  
κακί θῆ ἄνας  
τὰς χλαθῆνεῖς

Fol. 14 v°.

τὰ ὀρια τῆς ἰοῦ  
δαίας δια τοῦ  
περαν τοῦ ἰορ  
δανού· σὺμ  
πορεύονται  
παλιν ὄχλοι  
πρὸς αὐτὸν·  
καὶ ὠσὶ ὠθει  
παλιν ἐδιδας  
κεν αὐτοῦς·  
καὶ προσελθόν  
τες οἱ φαρῖσαι  
οἱ ἐπὴρ ὠτη  
σαν αὐτὸν εἰ  
εἰς ἐστὶν ἄναδρι  
γυναῖκα ἄπο

λύσαι πρὸς  
τες αὐτὸν·  
οὐδὲ ἀποκριθεῖς  
εἰπὲν αὐτοῖς  
τί ἕμι νένετι  
λατο μῶς ἡς  
οἱ δὲ εἶπον  
μῶς ἡς ἐπε  
τρεψεν βίβλι  
ὄνα ποστὰς  
οὐ γράψαι καὶ  
ἀπολύσαι αὐ  
τὴν·  
καὶ ἀποκριθεῖς  
οἱ εἰπὲν αὐ  
τοῖς πρὸς τῆ

Fol. 15.

ΣΚΛΗΡΟΚΑΡΔΙ  
 ΑΝΥΜΩΝΕΠΕ  
 ΤΡΕΨΕΝΥΜΙΝ  
 ΤΗΝΕΝΤΟΛΗ ΤΑ  
 ΤΗΝ· ΑΠΟΔΕΑΡ  
 ΧΗΣΚΤΙΣΕΩΣ  
 ΑΡΣΕΝΚΛΙΘΗ  
 ΛΥΕΠΟΙΗΣΕΝ  
 ΑΥΤΟΥΣΟΘ̄Σ  
 ΚΑΙΕΙΠΕΝΕΝΕ  
 ΚΕΝΤΟΥΤΟΥ  
 ΚΑΤΑΛΙΨΕΙΑΝ̄ΟC  
 ΤΟΝΠΡΑΚΑΙΤΗ  
 ΜΡ̄ΑΚΑΙΠΡΟC  
 ΚΟΛΛΗΘΗΣΕΤΑΙ  
 ΤΗΓΥΝΑΙΚΕΙΑΥ

ΤΟΥΚΑΙΕCΟΝΤΑ  
 ΟΙΔΥΘΕΙCΣΑΡ  
 ΚΑΜΙΑΝ ΩCΤΕ  
 ΟΥΚΕΤΙΕΙCΙΝ  
 ΔΥΘΑΛΛΑΜΙΑ  
 CΑΡΞ· ΟΟΥΝΟ  
 Θ̄CΣΥΝΕΖΕΥ  
 ΞΕΝΑΝ̄ΟCΜΗ  
 ΧΩΡΙΖΕΤΩ·  
 ΚΑΙΕΝΤΗΟΙΚΙΑ  
 ΠΑΛΙΝΟΙΜΑΘΗ  
 ΤΑΙΑΥΤΟΥΠΕ  
 ΡΙΤΟΥΤΟΥΕΠΕ  
 ΡΩΤΗΣΑΝΑΥ  
 ΤΟΝ·  
 ΚΑΙΛΕΓΕΙΑΥΤΟΙC

Fol. 15 v°.

<sup>ΡΕ</sup>  
<sup>Β</sup> ΟCΕΑΝΑΠΟΥ  
 CΗΤΗΝΓΥΝΑΙ  
 ΚΑΑΥΤΟΥΚΑΙ  
 ΓΑΜΗΣΑΛΛΗ  
 ΜΟΙΧΑΤΑΙ· ΕΠΑΥ  
 ΤΗΝ· ΚΑΙΕΑΝ  
 ΓΥΝΗΑΠΟΥCΗ  
 ΤΟΝΑΝΔΡΑΑΥ  
 ΤΗΣΚΑΙΓΑΜΗ  
 ΘΗΑΛΛΩΜΟΙ  
 ΧΑΤΑΙ·  
 ΚΑΙΠΡΟCΕΦΕ  
<sup>ΡΕ</sup>  
<sup>Β</sup> ΡΟΝΑΥΤΩΠΑΙ  
 ΔΙΑΙΝΑΑΨΗΤΑΙ  
 ΑΥΤΩΝ· ΟΙΔΕ  
 ΜΑΘΗΤΑΙΕΠΕ

ΤΙΜΩΝΤΟΙC  
 ΠΡΟCΦΕΡΟΥ  
 CΙΝΙΔΩΝΔΕΘ  
 ΙCΗΓΑΝΑΚΤΗ  
 CΕΝΚΑΙΕΠΕ  
 ΑΥΤΟΙCΑΦΕΤΕ  
 ΤΑΠΑΙΔΙΑΕΡΧΕC  
 ΘΑΙΠΡΟCΕΜΕ  
 ΜΗΚΩΛΥΕΤΕ  
 ΑΥΤΑΤΩΝΓΑΡ  
 ΤΟΙΟΥΤΩΝΕC  
 ΤΙΝΗΒΑCΙΛΕΙΑ  
 ΤΟΥΘΥΑΜΗΝ  
 ΛΕΓΩΥΜΙΝ· Ο·  
 ΕΑΝΜΗΔΕΞΗ  
 ΤΑΙΤΗΝΒΑCΙΛΕΙ

Fol. 16.

ΚΘ Π̄ ΕΡΩΤΗΣΑΝΤΟΣ ΠΛΟΥ  
ΣΙΟΥ

ΑΝΤΟΥ ΘΥΩΣ  
ΔΙΟΝΟΥ ΜΗ  
ΕΙΣ ΕΛΘΗΕΙΣ  
ΑΥΤΗΝ· ΚΑΙ Ε  
ΝΑΓΚΑΛΙΣΑΜΕ  
ΝΟΣ ΑΥΤΑΤΙΘΙΣ  
ΤΑΣ ΧΕΙΡΑΣ ΕΠΑΥ  
ΤΑ ΚΑΤΗΛΟΓΙ  
ΑΥΤΑ·

ΚΑΙ ΕΚΠΟΡΕΥΟ  
ΡΖ ΜΕΝΟΥ ΑΥΤΟΥ  
Β ΕΙΣ ΟΔΟΝ ΠΡΟΣ  
ΔΡΑΜΩΝΕΙΣ Κ  
ΓΟΝΥ ΠΕΤΗΣΑΣ  
ΑΥΤΟΝ ΕΠΗΡΩ  
ΤΑ ΑΥΤΟΝ ΔΙΔΑΣ

ΚΑΛΕΑΓΛΘΕΤΙ  
ΠΟΙΗΣΩ̄ ΙΝΑ ΖΩ  
ΗΝΑΙΩΝΙΟΝ  
ΚΛΗΡΟΝΟΜΗΣΩ  
Ο ΔΕ ΙΣ̄ ΕΙΠΕΝ  
ΑΥΤΩ ΤΙ ΜΕΛΕ  
ΓΕΙΣ ΑΓΛΘΟΝ  
ΟΥ ΔΕΙΣ ΑΓΛΘΟΣ  
ΕΙΜΗ ΕΙΣ ΟΘ̄Σ  
ΤΑΣ ΕΝΤΟΛΑΣ  
ΟΙ ΔΑΣ ΜΗΜΟΙ  
ΧΕΥΣΗΣ· ΜΗ  
ΦΟΝΕΥΣΗΣ ΜΗ  
ΚΛΕΨΗΣ· ΜΗ  
ΨΕΥΔΟΜΑΡΤΥ  
ΡΗΣΗΣ ΜΗ ΑΠΟ ΣΤΕ<sup>Α</sup><sub>1</sub>  
ΡΗΣΗΣ ΤΙΜ

Fol. 16 v°.

ΤΟΝ ΠΡ̄ΑΣΟΥ  
ΚΑΙ ΤΗΝ ΜΡ̄ΑΣΟΥ  
Ο ΔΕ ΑΠΟΚΡΙ  
ΘΕΙΣ ΕΙΠΕΝ  
ΑΥΤΩ ΔΙΔΑΣ  
ΚΑΛΕΤΑΥΤΑ ΠΑ  
ΤΑ ΕΦΥΛΑΞΑ  
ΜΗΝ ΕΚΝΕΟ  
ΤΗΤΟΣ ΜΟΥ·  
ΤΙ ΕΤΙ ΥΣΤΕΡΩ  
Ο ΔΕ ΙΣ̄ ΕΜΒΛΕ  
ΨΑΣ ΑΥΤΩ ΗΓΑ  
ΠΗΣ ΕΝ ΑΥΤΩ  
ΚΑΙ ΕΙΠΕΝ ΑΥ  
ΤΩ ΕΙΘΕΛΙΣΤΕ  
ΛΙΟΣ ΕΙΝΑΙ ΕΝ

ΡΗ  
Β ΣΟΙ ΥΣΤΕΡΕΙ  
ΥΠΑΓΕΟΣ ΛΕΧΕΙΣ  
ΠΩΛΗΣΟΝ ΚΑΙ  
ΔΟΣ ΠΤΩΧΟΙΣ  
ΚΑΙ ΕΞΕΙΣΘΗ  
ΣΑΥΡΟΝ ΕΝΟΥ  
ΡΑΝΩ ΚΑΙ ΔΕΥ  
ΡΟΛ ΚΟΛΟΥΘΕΙ  
ΜΟΙ ΑΡΑ ΣΤΟΝ  
ΣΤΑΥΡΟΝ·  
Ο ΔΕ ΣΤΥΓΝΑΣΑΣ  
ΡΘ  
Ε ΕΠΙ ΤΩ ΛΟΓΩ  
Ε ΑΠΗΛΘΕΝ ΑΥ  
ΠΟΥ ΜΕΝΟΣ·  
ΗΝ ΓΑΡ ΕΧΩΝ  
ΚΤΗΜΑΤΑ ΠΟΛ

<sup>1</sup> ΣΤΕ, etc. supplée de 1<sup>re</sup> main.



Fol. 17.

ΛΑ·ΚΑΙ ΠΕΡΙΒΛΕ  
ΨΑΜΕΝΟΣ ΟΙΣ  
ΛΕΓΕΙ ΤΟΙΣ ΜΑ  
ΘΗΤΑΙΣ ΑΥΤΟΥ  
ΠΩΣ ΔΥΣΚΟ  
ΛΩΣ ΟΙΤΑΧΡΗ  
ΜΑΤΑ ΕΧΟΝΤΕΣ  
ΕΙΣ ΤΗΝ ΒΑΣΙ  
ΛΕΙΑ ΤΟΥ ΘΥ  
ΕΙΣ ΕΛΕΥΣΟΝ  
ΤΑΙ· ΟΙ ΔΕ ΜΑΘΗ  
ΤΑΙ ΕΘΑΜΒΟΥ  
ΤΟ ΕΠΙ ΤΟΙΣ ΛΟ  
ΓΟΙΣ ΑΥΤΟΥ·  
Ο ΔΕ ΕΙΣ ΠΑΛΙΝ  
ΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ

ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΟΙΣ  
ΤΕΚΝΙΑ ΠΩΣ  
ΔΥΣΚΟΛΟΝ ΕΣΤΙ  
ΤΙΝΤΟΥΣ ΠΕ  
ΠΟΙΘΟΤΑΣ ΕΠΙ  
ΧΡΗΜΑΣΙΝ ΕΙΣ  
ΤΗΝ ΒΑΣΙΛΕΙΑ  
ΤΟΥ ΘΥ· ΕΙΣ ΕΛ  
ΘΕΙΝ· ΕΥΚΟΠΩ  
ΤΕΡΟΝ ΕΣΤΙΝ  
ΚΑΜΗΛΟΝ ΔΙΑ  
ΤΡΥΜΑΧΙΑΣ ΡΑ  
ΦΙΔΟΣ ΕΙΣ ΕΛΘΙ  
Η ΠΛΟΥΣΙΟΝ ΕΙΣ  
ΤΗΝ ΒΑΣΙΛΕΙΑ  
ΤΟΥ ΘΥ· ΕΙΣ ΕΛ

Fol. 17<sup>ν</sup>.

ΘΕΙΝ· ΟΙ ΔΕ ΕΠΕ  
ΡΙΣΩΣ ΕΞ ΕΠΛΗ  
ΡΟΝ ΤΟ ΛΕΓΟΝ  
ΤΕΣ ΠΡΟΣ ΕΛΥ  
ΤΟΥΣ ΚΑΙ ΤΙΣ  
ΔΥΝΑΤΑΙ ΣΦΘΗ  
ΝΑΙ· ΕΜΒΛΕΨΑΣ  
ΔΕ ΑΥΤΟΙΣ ΟΙΣ  
ΛΕΓΕΙ· ΠΑΡΑΛΗ  
ΘΡΩΠΟΙΣ ΤΟΥ  
ΤΟ ΔΥΝΑΤΟΝ  
ΑΛΛΟΥ ΠΑΡΑ  
ΘΩ ΠΑΝΤΑ ΓΑΡ  
ΔΥΝΑΤΑ ΕΣΤΙΝ  
ΠΑΡΑ ΤΩ ΘΩ  
ΗΡΞΑΤΟ ΔΕ Ο ΠΕ

ΤΡΟΣ ΛΕΓΕΙΝ ΑΥ  
ΤΩ· ΙΔΟΥ ΗΜΕΙΣ  
ΑΦΗΚΑΜΕΝ· ΠΑ  
ΤΑ ΚΑΙ Η ΚΟΛΟΥ  
ΘΗΣ ΑΜΕΝ ΟΙ  
ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
ΟΙΣ ΕΙΠΕΝ· ΑΜΗ  
ΛΕΓΩ ΥΜΙΝ· ΟΥ  
ΔΙΣ ΕΣΤΙΝ ΟΣ  
ΑΦΗΚΕΝ ΟΙΚΙΑ  
Η ΑΔΕΛΦΟΥΣ Η  
ΑΔΕΛΦΑΣ Η ΠΡΑ  
Η ΜΡΑ· Η ΓΥΝΑΙ  
ΚΑ· Η ΤΕΚΝΑ· Η  
ΑΓΡΟΥΣ ΕΝ ΕΚΕ  
ΕΜΟΥ ΚΑΙ ΕΝΕ

PI  
B

Fol. 18; écriture affaiblie.

ΚΕΝΤΟΥΕΥΑΓ  
ΓΕΛΙΟΥΕΑΝΜΗ  
ΛΑΒΗΕΚΑΤΟΝ  
ΤΑΠΛΑΣΙΟΝΑ  
ΝΥΝΕΝΤΩΚΑΙ  
ΡΩΤΟΥΤΩ·ΟΙ  
ΚΙΑΣ·ΚΑΙΔΕΛ  
ΦΟΥΣΚΑΙΔΕΛ  
ΦΑΣ·ΚΑΙΠΑΤΕ  
ΡΑΣΚΑΙΜΗΤΕ  
ΡΑΣ·ΚΑΙΤΕΚΝΑ  
ΚΑΙΔΓΡΟΥΣ,ΜΕ  
ΤΑΔΙΩΓΜΩΝΚΑΙ  
ΕΝΤΩΑΙΩΝΙΤΩ  
ΕΡΧΟΜΕΝΩΣΩ  
ΗΝΑΙΩΝΙΟΝ

$\overline{\text{ΡΙΑ}}$   
 $\text{Ε}$  ΠΟΛΛΟΙΔΕΕΣΟ̄  
ΤΕΠΡΩΤΟΙΕΣ  
ΧΑΤΟΙΚΑΙΟΙΕΣ  
ΧΑΤΟΙΠΡΩΤΟΙ·  
ΗΣΑΝΔΕΕΝΤΗ  
ΟΔΩΑΝΑΒΑΙΝΟ̄  
ΤΕΣΕΙΣΙΕΡΟ  
ΣΟΛΥΜΑΚΑΙΗ̄  
ΠΡΟΑΓΩΝΑΥ  
ΤΟΥΣΟῙΣΚΑΙ  
ΕΘΑΜ'ΒΟΥΝΤΟ  
ΚΑΙΔΚΟΛΟΥ  
ΘΟΥΝΤΕΣΕ  
ΦΟΒΟΥΝΤΟ·  
ΚΑΙΠΑΡΑΛΑΒΩ̄  
ΠΑΛΙΝΤΟΥΣ

Fol. 18 v°.

ΔΩΔΕΚΑΗΡΞΑ  
ΤΟΥΤΟΙΣΛΕ  
ΓΕΙΝΤΑΜΕΛ  
ΛΟΝΤΑΑΥΤΩ  
ΣΥΜΒΑΙΝΕΙΝ  
ΟΤΙΔΟΥΑΝΑ  
ΒΑΙΝΟΜΕΝΕΙΣ  
ΙΕΡΟΣΟΛΥΜΑ  
ΚΑΙΟῩΣΤΟΥ  
ΑΝΟΥΠΑΡΑΔΟ  
ΘΗΣΕΤΑΙΤΟΙΣ  
ΑΡΧΙΕΡΕΥΣΕΙ  
ΚΑΙΓΡΑΜΜΑΤΕΥ  
ΣΕΙΝΚΑΙΚΑΤΑ  
ΚΡΙΝΟΥΣΙΝΑΥ  
ΤΟΝΘΑΝΑΤΩ

λ̄ η̄ ὕ̄ΙΩΝΖΕΒΕΔΑΙΟΥ  
ΚΑΙΠΑΡΑΔΩΣΟΥ  
ΣΕΙΝΑΥΤΟΝΤΟΙΣ  
ΕΘΝΕΣΙΝΚΑΙ  
ΕΜΠΑΙΖΟΥΣΙΝ  
ΑΥΤΩ·ΚΑΙΜΑΣ  
ΤΙΓΩΣΟΥΣΙΝ  
ΚΑΙΕΜΠΤ~~Τ~~Υ<sup>1</sup>  
ΣΟΥΣΙΝΑΥΤΩ  
ΚΑΙΔΠΟΚΤΕ  
ΝΟΥΣΕΙΝΑΥΤΟ̄  
ΚΑΙΤΗΤΡΙΤΗ  
ΗΜΕΡΑΑΝΑΣΤΗ  
ΣΕΤΑΙ·  
ΚΑΙΠΡΟΣΠΟΡΕΥ  
 $\overline{\text{ΡΙΓ}}$   
 $\text{Σ}$  ΟΝΤΕΑΥΤΩΙΑ  
ΚΩΒΟΣΚΑΙΩ

<sup>1</sup> O écrit, puis gratté.

Fol. 19.

ΑΝΝΗΣΥΙΟΙ· ΖΕ  
ΒΕΔΛΙΟΥΛΕΓΩ  
ΤΕΣΔΙΔΑΣΚΑΛΕ  
ΘΕΛΟΜΕΝΙΝΑ  
ΟΕΑΝΣΕΛΙΤΗ  
ΣΩΜΕΝΠΟΙΗ  
ΣΗΣΗΜΙΝ'  
ΟΔΕΕΙΠΕΝΑΥ.  
ΤΟΙΣΤΙΘΕΛΕΤΕ  
ΠΟΙΗΣΑΙΜΕΥ  
ΜΙΝ· ΟΙΔΕΕΙΠΟ  
ΑΥΤΩ· ΔΟΣΗΜΙ  
ΙΝΑΕΙΣΕΚΔΕ  
ΞΙΩΝΣΟΥΚΑΙ  
ΕΙΣΕΞΕΥΩΝΥ  
ΜΩΝΣΟΥΚΛΘΙ

ΣΩΜΕΝΕΝΤΗ  
ΔΟΣΗΣΟΥ'  
ΟΔΕΙΣΕΙΠΕΝ  
ΑΥΤΟΙΣ· ΟΥΚ  
ΟΙΔΑΤΕΤΙΛΙΤΙΣ  
ΘΕΔΥΝΑΣΘΕ  
ΠΙΕΙΝΤΟΠΟ  
ΤΗΡΙΟΝΟΕΓΩ  
ΠΙΝΩΗΤΟΒΑ  
ΠΤΙΣΜΑΟΕΓΩ  
ΒΑΠΤΙΖΟΜΑΙ  
ΒΑΠΤΙΣΘΗΝΑΙ  
ΟΙΔΕΕΙΠΟΝΑΥ  
ΤΩΔΥΝΑΜΕΘΑ'  
ΟΔΕΙΣΕΙΠΕΝ  
ΑΥΤΟΙΣΤΟΜΕ

Fol. 19 v°.

ΠΟΤΗΡΙΟΝΟ  
ΕΓΩΠΙΝΩΠΙ  
ΕΣΘΕΚΑΙΤΟΒΑ  
ΠΤΙΣΜΑΟΕΓΩ  
ΒΑΠΤΙΖΟΜΕ  
ΒΑΠΤΙΣΘΗΣΕΣ  
ΘΕ· ΤΟΔΕΚΛΘΙ  
ΣΑΙΕΚΔΕΞΙΩ  
ΜΟΥΚΑΙΕΞΕΥ  
ΩΝΥΜΩΝΟΥ  
ΚΕΣΤΙΝΕΜΟ  
ΔΟΥΝΑΓΑΛΛΟΙΣ  
ΗΤΟΙΜΑΣΤΑΙ  
ΚΑΙΑΚΟΥΣΑΝ  
ΤΕΣΟΙΔΕΚΑΗΡ  
ΞΑΝΤΟΑΓΑΝΑ  
ΚΤΙΝ

ΠΕΡΙΙΑΚΩΒΟΥ  
ΚΑΙΨΑΝΝΟΥ'  
ΟΔΕΙΣΠΡΟΣΚΑ  
ΡΙΔ.  
Β ΛΕΣΑΜΕΝΟΣ  
ΑΥΤΟΥΣΛΕΓΕΙ  
ΑΥΤΟΙΣΟΙΔΑ  
ΤΕΟΤΙΟΙΔΟΚΟΥ  
ΤΕΣΑΡΧΕΙΝΤΩ  
ΕΘΝΩΝΚΑΤΑ  
ΚΥΡΙΕΥΟΥΣΙΝ  
ΑΥΤΩΝ· ΚΑΙΟΙ  
ΜΕΓΑΛΟΙΚΑΤΕ  
ΞΟΥΣΙΑΖΟΥΣΙ  
ΑΥΤΩΝ· ΟΥΧΟΥ  
ΤΩΣΔΕΕΣΤΑΙ  
ΕΝΥΜΙΝ· ΑΛΛ'ΟΣ<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Lacune de deux feuillets.

Fol. 20. — Marc, XI, 7.

ΑΥΤΩΤΑΪΜΑΤΙ  
 ΑΥΤΩΝΚΑΙΕ  
 ΚΑΘΙΣΕΝΕΠΑΥ  
 ΤΩΠΟΛΛΟΙΔΕ  
 ΤΑΪΜΑΤΙΑΥΤΩ  
 ΕΣΤΡΩΣΑΝΕ<sup>1</sup>  
 ΤΗΘΔΩΆΛΛΟΙ  
 ΔΕΣΤΥΒΑΔΑΣ  
 ΕΚΟΠΤΟΝΕΚ  
 ΤΩΝΔ.ΕΝΔΡΩ  
 ΚΑΙΕΣΤΡΩΜΥ  
 ΟΝΕΝΤΗΘΔΩ  
 ΚΑΙΟΙΠΡΟΑΓΩ  
 ΡΙΘ ΤΕΣΚΑΙΟΙΑΚΟ  
 ΛΟΥΘΟΥΝΤΕΣ  
 ΕΚΡΑΖΟΝΑΕ

ΓΟΝΤΕΣΩΣΑ  
 ΝΑΕΥΛΟΓΗΜΕ  
 ΝΟΣΟΕΡΧΟΜΕ  
 ΝΟΣΕΝΟΝΟΜΑ  
 ΤΙΚΥΕΥΛΟΓΗ  
 ΜΕΝΗΗΕΡΧΟ  
 ΜΕΝΗΒΑΣΙΛΕΙ  
 ΛΕΝΟΝΟΜΑΤΙ  
 ΚΥΤΟΥΠΡΕΣΗ<sup>2</sup>  
 ΜΩΝΔΔΩΦΣ  
 ΑΝΝΑΕΝΤΟΙΣ  
 ΥΨΙΣΤΟΙΣ  
 ΚΑΙΕΙΣΧΛΘΕΝ  
 ΡΚ ΕΙΣΙΕΡΟΣΟΥ  
 Σ ΜΛΟΙΣΚΑΙΕΙΣ  
 ΤΟΙΕΡΟΝΚΑΙ

Fol. 20 v°.

ΑΓ Π ΞΗΡΑΝΘΙΣΗΣΣΥΚΗΣ

ΠΕΡΙΒΛΕΨΑΜΕ  
 ΝΟΣΠΑΝΤΑΘ  
 ΨΙΑΣΗΔΗΟΥΣΗΣ  
 ΤΗΣΩΡΑΣΕΞΗΛ  
 ΘΕΝΕΙΣΒΗΘΑ  
 ΝΙΑΝΜΕΤΑΤΩ  
 ΔΩΔΕΚΑ  
 ΚΑΙΤΗΕΠΑΥΡΙ  
 ΟΝΕΞΕΛΘΟΝ  
 ΤΩΝΑΥΤΩΝΑ  
 ΠΟΒΗΘΑΝΙΑΣ  
 ΕΠΙΝΑΣΕΝΚΑΙ  
 ΙΔΩΝΣΥΚΗΝ  
 ΑΠΟΜΑΚΡΟΘΕ  
 ΕΧΟΥΣΑΝΦΥΛ  
 ΛΑ'ΗΛΘΕΝΕΙ

ΑΡΑΤΙΕΥΡΗΣΕΙ  
 ΕΝΑΥΤΗ'ΚΑΙΕΛ  
 ΘΩΝΕΠΑΥΤΗ  
 ΟΥΔΕΝΕΥΡΕ  
 ΕΙΜΗΦΥΛΛΑ  
 ΜΟΝΟΝ'ΟΥΓΑΡ  
 ΚΑΙΡΟΣΣΥ  
 ΚΩΝ  
 ΚΑΙΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
 ΕΙΠΕΝΑΥΤΗ  
 ΜΗΚΕΤΙΕΚΣΟΥ  
 ΕΙΣΤΟΝΑΙΩ  
 ΝΑ'ΜΗΔΒΙΣΚΑΡ  
 ΠΟΝΦΑΓΟΙ'ΚΑΙ  
 ΗΚΟΥΟΝΟΙΜΑ  
 ΘΗΤΑΙΑΥΤΟΥ

<sup>1</sup> i gratté.

<sup>2</sup> ΚΥ écrit en argent sur un grattage de deux ou trois lettres en or.

Fol. 21.

ΚΑΙ ΕΡΧΟΝΤΑΙ  
PKA  
λ ΠΑΛΙΝ ΕΙΣ ΤΟ  
ΣΟΛΥΜΑ· ΚΑΙ ΕΙΣ  
ΕΛΘΩΝ ΟΙΣ ΕΙΣ  
ΤΟ ΙΕΡΟΝ· ΗΡΞΑ  
ΤΟ ΕΚΒΑΛΛΙΝ  
ΤΟΥΣ ΠΩΛΟΥ  
ΤΑΣ ΚΑΙ ΤΟΥΣ  
ΑΓΟΡΑΖΟΝΤΑΣ  
ΕΝ ΤΩ ΙΕΡΩ ΚΑΙ  
ΤΑΣ ΤΡΑΠΕΖΑΣ  
ΤΩΝ ΚΟΛΛΥΒΙΣ  
ΤΩΝ ΕΞ ΕΧΕΕ  
ΚΑΙ ΤΑΣ ΚΛΘΕ  
ΔΡΑΣΤΩΝ ΠΩ  
ΛΟΥΝΤΩΝ ΤΑΣ

ΠΕΡΙΣΤΕΡΑΣ  
ΚΑΤΕΣΤΡΕΨΕ  
ΚΑΙ ΟΥΚ ΗΦΙΕ  
ΙΝΑ ΤΙΣ ΔΙΕΝΕΓ  
ΚΗ· ΣΚΕΥΟΣ  
ΔΙΑ ΤΟΥ ΙΕΡΟΥ  
ΚΑΙ ΕΔΙΔΑΣΚΕ  
ΛΕΓΩΝ ΑΥΤΟΙΣ  
ΟΥΓΕ ΓΡΑΠΤΑΙ  
ΟΤΙ Ο ΟΙΚΟΣ  
ΜΟΥ ΟΙΚΟΣ  
ΠΡΟΣΕΥΧΗΣ  
ΚΛΗΘΗΣΕΤΑΙ  
ΠΑΣΙΝ ΤΟΙΣ Ε  
ΘΝΕΣΙΝ· ΥΜΙΣ  
ΔΕ ΕΠΟΙΗΣΑΤΕ

Fol. 21 v<sup>o</sup>.

ΑΥΤΟΝ ΣΠΗ  
ΛΛΙΟΝ ΛΗΣΤΩ  
ΚΑΙ ΗΚΟΥΣΑΝ  
PKB  
B ΟΙ ΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ  
ΚΑΙ ΟΙ ΑΡΧΙΕ  
ΡΕΙΣ ΚΑΙ ΕΞΗ  
ΤΟΥΝ ΠΩΣ ΑΥ  
ΤΟΝ ΑΠΟΛΕΣΩ  
ΣΕΙΝ· ΕΦΟΒΟΥ  
ΤΟ ΓΑΡ ΑΥΤΟΝ  
ΟΤΙ ΠΑΣΟ ΟΧΛΟΣ  
ΕΞ ΕΠΛΗΣΣΕ  
ΤΟ ΕΠΙ ΤΗ ΔΙΔΑ  
ΧΗ ΑΥΤΟΥ·  
ΚΑΙ ΟΤΕ ΟΨΕΕ  
PKΓ  
I ΓΕΝΕΤΟ ΕΞΕ

ΠΟΡΕΥΕΤΟ ΕΣΩ  
ΤΗΣ ΠΟΛΕΩΣ  
ΚΑΙ ΠΡΩΕΙΠΑ  
ΡΑ ΠΟΡΕΥΟΜΕ  
ΝΟΙ ΔΟΝΤΗΝ  
ΣΥΚΗΝ ΕΞ ΗΡΑ  
ΜΕΝ ΗΝ ΕΚΡΙΖΩ  
ΚΑΙ ΑΝΑΜΝΗΣ  
ΘΕΙΣ Ο ΠΕΤΡΟΣ  
ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΩ ΡΑ Β  
ΒΙ ΔΕ ΗΣΥΚΗ  
ΗΝ ΚΑΤΗΡΑΣΩ  
ΕΞ ΗΡΑΝΘ·  
ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
PKΔ  
I ΟΙΣ ΛΕΓΕΙ ΑΥ  
ΤΟΙΣ ΕΧΕΤΕ

Fol. 22.

ΠΙΣΤΙΝΘΥΛΗΝ  
 ΛΕΓΩΥΜΙΝΟ  
 ΤΙΟΣΑΝΕΙΠΗ  
 ΤΩΟΡΕΙΤΟΥΤΩ  
 ΑΡΘΗΤΙΚΑΙΒΛΗ  
 ΘΗΤΙΕΙΣΤΗΝ  
 ΘΑΛΑΣΣΑΝΚΑΙ  
 ΜΗΔΙΑΚΡΙΘΗ  
 ΕΝΤΗΚΑΡΔΙΑΑΥ  
 ΤΟΥΑΛΛΑΠΙΣΤΕΥ  
 ΣΗΟΤΙΟΑΛΛΕΙ  
 ΓΕΙΝΕΤΑΙΕΣΤΑΙ  
 ΑΥΤΩΟΕΑΝΕΙ  
 ΠΗ·ΔΙΑΤΟΥΤΟ  
 ΛΕΓΩΥΜΙΝΠΑ  
 ρκε λ τλόςσεανπρος  
 λ

ΕΥΧΟΜΕΝΟΙΑΙ  
 ΤΙΣΘΕΠΙΣΤΕΥ  
 ΕΤΕΟΤΙΛΑΜΒΑ  
 ΝΕΤΕΚΑΙΕΣΤΑΙ  
 ΥΜΙΝ·  
 ΚΑΙΟΤΑΝΣΤΗΚΗ  
 ρκς  
 5 ΤΑΙΠΡΟΣΕΥΧΟ  
 ΜΕΝΟΙΑΦΙΕΤΕ  
 ΕΙΤΙΕΧΕΤΕΚΑ  
 ΤΑΤΙΝΟΣΙΝΑ  
 ΚΑΙΟΠΗΡΥΜΩ  
 ΟΕΝΤΟΙΣΟΥΡΑ  
 ΝΟΙΣΑΦΗΥΜΙ  
 ΤΑΠΑΡΑΠΤΩ  
 ΜΑΤΑΥΜΩΝ·ΕΙ  
 ΔΕΥΜΙΣΟΥΚΑ

Fol. 22v.

λε π λεγοντων εν ποια  
 εξουσια ταυτα ποι

ΦΙΕΤΕ·ΟΥΔΕΟ  
 ΠΗΡΥΜΩΝΟΕ  
 ΟΥΡΑΝΩΑΦΗ  
 ΣΕΙΤΑΠΑΡΑΠΤΩ  
 ΜΑΤΑΥΜΩΝ·  
 ΚΑΙΕΡΧΟΝΤΑΙ  
 ρκζ  
 β ΠΑΛΙΝΕΙΣΤΕ  
 ΡΟΣΟΛΥΜΑ·ΚΑΙ  
 ΕΝΤΩΙΕΡΩΠΕ  
 ΡΙΠΑΤΟΥΝΤΟΣ  
 ΑΥΤΟΥ·ΕΡΧΟΝ  
 ΤΕΠΡΟΣΑΥΤΟ  
 ΟΙΑΡΧΙΕΡΕΙΣ  
 ΚΑΙΟΙΓΡΑΜΜΑ  
 ΤΕΙΣΚΑΙΟΙΠΡΕΣ  
 ΒΥΤΕΡΟΙ·ΚΑΙΛΕ

ΓΟΥΣΙΝΑΥΤΩ  
 ΕΝΠΟΙΑΕΞΟΥΣΙ  
 ΑΤΑΥΤΑΠΟΙΕΙΣ  
 ΚΑΙΤΙΣΣΟΙΤΗ  
 ΕΞΟΥΣΙΑΝΤΑΥ  
 ΤΗΝΕΔΩΚΕΝ  
 ΙΝΑΤΑΥΤΑΠΟΙ  
 ΕΙΣ·  
 ΟΔΕΙΣΑΠΟΚΡΙ  
 ΘΕΙΣΕΙΠΕΝΑΥ  
 ΤΟΙΣΕΠΕΡΩΤΗ  
 ΣΩΥΜΑΣΚΑΓΩ  
 ΕΝΑΛΟΓΟΝΚΑΙ  
 ΑΠΟΚΡΙΘΗΤΕ  
 ΜΟΙΚΑΙΕΡΩΥ  
 ΜΙΝΕΝΠΟΙΑΕ

Fol. 23.

ΞΟΥΣΙΑ ΤΑΥΤΑ  
ΠΟΙΩΤΟ ΒΑΠΤΙΣ  
ΜΑΪΩ ΑΝΝΟΥ  
ΕΞΟΥΡΑΝΟΥ  
ΗΝ ΗΞΑΝΩΝ  
ΑΠΟΚΡΙΘΗΤΑΙ  
ΜΟΙ· ΟΙ ΔΕ ΕΛΟ  
ΓΙΖΟΝΤΟ ΠΡΟΣ  
ΕΛΥΤΟΥΣ ΛΕΓΟ  
ΤΕΣ ΕΑΝ ΕΙΠΩ  
ΜΕΝ ΕΞΟΥΡΑΝΟΥ  
ΕΡΕΙΔΙΑ ΤΙΟΥΝ  
ΟΥΚ ΕΠΙΣΤΕΥ  
ΣΑΤΑΙ ΑΥΤΩ· ΑΛ  
ΛΕΙΠΩΜΕΝ ΕΞ  
ΑΝΩΝ ΦΟΒΟΥ

λϛ Π ΑΜΠΕΛΩΝΟΣ  
ΜΕΘΑΤΟΝΟΧΛΟ  
ΠΑΝΤΕΣ ΓΑΡ ΕΙ  
ΧΟΝ ΤΟΝ ΪΩΑΝ  
ΝΗΝΩΣ ΠΡΟΦΗ  
ΤΗΝ· ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΙ  
ΘΕΝΤΕΣ ΤΩ ΪΥ  
ΛΕΓΟΥΣΙΝ ΟΥΚ  
ΟΙΔΑΜΕΝ·  
ΚΑΙ ΟΙΣ ΛΕΓΕΙ  
ΑΥΤΟΙΣ ΟΥΔΕ  
ΕΓΩ ΛΕΓΩ ΪΜΙ  
ΕΝΠΟΙΛΕΞΟΥ  
ΣΙΑ ΤΑΥΤΑ ΠΟΙΩ  
ΚΑΙ ΗΡΞΑΤΟ ΛΕ  
ΓΕΙΝ ΑΥΤΟΙΣ  
ΕΝ ΠΑΡΑΒΟΛΑΙΣ

Fol. 23 v<sup>o</sup>.

ΑΝΘΟΣ ΕΦΥΤΕΥ  
ΣΕΝ ΑΜΠΕΛΩ  
ΝΑ ΚΑΙ ΠΕΡΙΕ  
ΘΗΚΕΝ ΑΥΤΩ  
ΦΡΑΓΜΟΝ ΚΑΙ  
ΩΡΥΞΕΝ ΫΠΟ  
ΛΗΝΙΟΝ· ΚΑΙ Ω  
ΚΟΔΟΜΗΣΕΝ  
ΠΥΡΓΟΝ· ΚΑΙ Ε  
ΞΕΔΟΤΟ ΑΥΤΟ  
ΓΕΩΡΓΟΙΣ ΚΑΙ  
ΑΠΕΔΗΜΗΣΕ  
ΚΑΙ ΑΠΕΣΤΙΛΕ  
ΠΡΟΣ ΑΥΤΟΥΣ ΓΕ  
ΩΡΓΟΥΣ ΔΟΥΛΟ  
ΤΩ ΚΑΙ ΡΩΪΝΑ

ΠΑΡΑΤΩΝ ΓΕΩ  
ΓΩΝ ΛΑΒΗ ΑΠΟ Τ  
ΚΑΡΠΩΝ ΤΟΥ ΑΜ  
ΠΕΛΩΝΟΣ· ΟΙ  
ΔΕ ΛΑΒΟΝΤΕΣ  
ΑΥΤΟΝ ΕΔΙΡΑΝ  
ΚΑΙ ΑΠΕΣΤΙΛΑΝ  
ΚΕΝΟΝ· ΚΑΙ ΠΑ  
ΛΙΝ ΑΠΕΣΤΙΛΕ  
ΠΡΟΣ ΑΥΤΟΥΣ  
ΑΛΛΟΝ ΔΟΥΛΟ  
ΚΑΚΙΝΟΝ ΛΙΘΟ  
ΒΟΛΗΣΑΝΤΕΣ  
ΕΚΕΦΑΛΛΙΩΣΑ  
ΚΑΙ ΑΠΕΣΤΙΛΑ  
ΗΤΙΜΩΜΕΝΟ

Fol. 24 ; écriture affaiblie.

ΚΑΙ ΠΑΛΙΝ ΑΛΛΟ  
ΑΠΕΣΤΙΛΕΝ ΚΑ  
ΚΙΝΟΝ ΑΠΕΚΤΙ  
ΝΑΝ· ΚΑΙ ΠΟΛ  
ΛΟΥΣ ΑΛΛΟΥΣ·  
ΤΟΥΣ ΜΕΝ ΔΕ  
ΡΟΝΤΕΣ ΤΟΥΣ  
ΔΕ ΑΠΟΚΤΕΝΟ  
ΤΕΣ· ΕΤΙΟΥΝΕ  
ΝΑ ΥΝΕΧΩΝ Α  
ΓΑ ΠΗΤΟΝ ΑΥΤΟΥ  
ΑΠΕΣΤΙΛΕΝ ΚΑΙ  
ΑΥΤΟΝ ΠΡΟΣ ΑΥ  
ΤΟΥΣ ΕΣΧΑΤΟ  
ΛΕΓΩΝ ΕΝ ΤΡΑ  
ΠΗΣΟΝΤΕ ΤΟ

ΥΝΜΟΥ· ΕΚΕΙ  
ΝΟΙ ΔΕ ΟΙ ΓΕΩΡ  
ΓΟΙ ΙΔΟΝΤΕΣ  
ΑΥΤΟΝ ΕΙΠΟΝ  
ΠΡΟΣ ΕΑΥΤΟΥΣ  
ΟΥΤΟΣ ΕΣΤΙΝ  
Ο ΚΛΗΡΟΝΟΜΟΣ  
ΔΕΥΤΕ ΑΠΟΚΤΙ  
ΝΩΜΕΝ ΑΥΤΟ  
ΚΑΙ ΗΜΩΝ ΕΣ  
ΤΑΙ Η ΚΛΗΡΟΝΟ  
ΜΙΑ ΚΑΙ ΛΑΒΟ  
ΤΕΣ ΑΥΤΟΝ ΑΠΕ  
ΚΤΙΝΑΝ· ΚΑΙ  
ΕΞΕΒΑΛΟΝ ΑΥ  
ΤΟΝ ΕΞΩ ΤΟΥ

Fol. 24 v°.

ΑΜ ΠΕΛΩΝΟΣ  
ΤΙΟΥΝ ΠΟΙΗΣΕΙ  
ΟΚΣ ΤΟΥ ΑΜΠΕ  
ΛΩΝΟΣ· ΕΛΕΥ  
ΣΕΤΑΙ ΚΑΙ ΑΠΟ  
ΛΕΣΕΙ ΤΟΥΣ ΓΕ  
ΩΡΓΟΥΣ ΕΚΕΙ  
ΝΟΥΣ· ΚΑΙ ΔΩ  
ΣΕΙ ΤΟΝ ΑΜΠΕ  
ΛΩΝ ΑΛΛΟΙΣ·  
ΟΥ ΔΕ ΤΗΝ ΓΡΑ  
ΦΗΝ ΤΑΥΤΗΝ  
ΑΝ ΕΓΝΩΤΕΛΙ  
ΘΟΝΟΝ ΑΠΕΔΟ  
ΚΙΜΑΣΑΝ ΟΙ ΟΙ  
ΚΟΔΟΜΟΥΝΤΕΣ

ΟΥΤΟΣ ΕΓΕΝΗ  
ΘΗΕΙΣ ΚΕΦΑΛΗ  
ΓΩΝΙΑΣ ΠΑΡΑ  
ΚΥΕ ΓΕΝΕΤΟ  
ΑΥΤΗ ΚΑΙ ΕΣΤΙ  
ΘΑΥΜΑΣΤΗΝ  
ΟΦΘΑΛΜΟΙΣ Η  
ΜΩΝ·

ΚΑΙ ΕΖΗΤΟΥΝ ΑΥ  
ΤΟΝ ΚΡΑΤΗΣΑΙ  
ΚΑΙ ΕΦΟΒΗΘΗ  
ΣΑΝ ΤΟΝ ΟΧΛΟ  
ΕΓΝΩΣΑΝ ΓΑΡ  
ΟΤΙ ΠΡΟΣ ΑΥΤΟΥΣ  
ΤΗΝ ΠΑΡΑΒΟΛΗ  
ΕΙΠΕΝ ΚΑΙ ΑΦΕ



Fol. 25.

λζ π κησού

ΤΕΣΑΥΤΟΝΑΠΗΛ  
ΘΟΝ· ΚΑΙ ΑΠΟ  
ΣΤΕΛΟΥΣΙΝ  
ΠΡΟΣΑΥΤΟΝ  
ΤΙΝΑΣ ΤΩΝ ΦΑ  
ΡΙΣΑΙΩΝ ΚΑΙ  
ΤΩΝ ΗΡΩΔΙΑ  
ΝΩΝ ΙΝΑ ΑΥΤΟ  
ΑΓΡΕΥΣΩΣΙΝ  
ΛΟΓΩ·  
ΟΙ ΔΕ ΕΛΘΟΝΤΕΣ  
ΛΕΓΟΥΣΙΝ ΑΥ  
ΤΩ· ΔΙΔΑΣΚΑΛΕ  
ΟΙΔΑΜΕΝ ΟΤΙ  
ΑΛΗΘΗΣ ΕΙ· ΚΑΙ  
ΟΥ ΜΕΛΙΣ ΟΙΠΕ

ΡΙΟΥ ΔΕ ΝΟΣΟΥ  
ΓΑΡ ΒΛΕΠΕΙΣ  
ΕΙΣ ΠΡΟΣΩΠΟ  
ΑΝΩΝ ΑΛΛ' ΕΠΑ  
ΛΗΘΕΙΑΣ ΤΗΝ  
ΟΔΟΝ ΤΟΥ ΘΥΔΙ  
ΔΑΣΚΕΙΣ· ΕΙΠΕ  
ΟΥΝ ΗΜΙΝ· ΕΞΕΣ  
ΤΙΝ ΚΗΝΣΟΝ  
ΚΑΙ ΚΑΙΣΑΡΙΔΟΥ  
ΝΑΙ ΗΟΥΔΩ  
ΜΕΝ ΗΜΗΔΩ  
ΜΕΝ·  
Ο ΔΕ ΙΔΩΣ ΑΥΤΩ  
ΤΗΝ ΥΠΟΚΡΙ  
ΣΙΝ· ΕΙΠΕΝ ΑΥ

Fol. 25 v°; écriture affaiblie.

λη π

ΤΟΙΣ ΤΙ ΜΕ ΠΙ  
ΡΑΖΕΤΕ ΥΠΟ  
ΚΡΙΤΑΙ ΦΕΡΕ  
ΤΟΙΜΟΙ ΔΗΝ Α  
ΡΙΟΝ ΙΝΑ ΙΔΩ  
ΟΙ ΔΕ ΗΝ ΕΓΚΑ  
ΚΑΙ ΛΕΓΕΙΑΥ  
ΤΟΙΣ ΤΙΝΟΣ ΕΣ  
ΤΙΝ Η ΙΚΩΝ ΑΥ  
ΤΗ ΚΑΙ Η ΕΠΙ ΓΡΑ  
ΦΗ ΟΙ ΔΕ ΕΙΠΟ  
ΑΥΤΩ ΚΑΙΣΑΡΟΣ·  
ΚΑΙ ΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
ΟΙΣ ΕΙΠΕΝ ΑΥ  
ΤΟΙΣ ΑΠΟ ΔΟ  
ΤΕΤΑ ΚΑΙΣΑΡΟΣ

ΚΕΣΑΡΕΙ· ΚΑΙ ΤΑ  
ΤΟΥ ΘΥΤΩ ΘΩ ΚΑΙ  
ΕΘΑΥΜΑΣΑΝΕ  
ΠΑΥΤΩ·  
ΚΑΙ ΕΡΧΟΝΤΕΣ ΑΔ  
ΔΟΥ ΚΑΙ ΟΙ ΠΡΟΣ  
ΑΥΤΟΝ ΟΙ ΤΙΝΕΣ  
ΛΕΓΟΥΣΙΝ ΑΝΑ  
ΣΤΑΣΙΝ ΜΗΕΙ  
ΝΑΙ· ΚΑΙ ΕΠΗΡΩ  
ΤΗΣ ΑΝ ΑΥΤΟΝ  
ΛΕΓΟΝΤΕΣ ΔΙ  
ΔΑΣΚΑΛΕ ΜΩ  
ΥΣΗ ΣΕ ΓΡΑΨΕ  
ΗΜΙΝ ΟΤΙ ΕΑΝ  
ΤΙΝΟΣ ΑΔ ΕΛΦΟΣ<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Lacune de plusieurs feuillets.

Fol. 26, déchiré et noirci. — *Marc*, xiv, 25.

ΛΕΓΩΥΜΙΝΟΤΙ  
ΟΥΚΕΤΙΟΥΜΗ  
ΠΩΕΚΤΟΥΓΕ  
ΝΗΜΑΤΟΣΤΗΣ  
ΑΜΠΕΛΟΥΕΦ  
ΤΗΣΗΜΕΡΑΣΕ  
ΚΕΙΝΗΣΟΤΑΝ  
ΑΥΤΟΠΙΝΩΚΑΙ  
ΝΟΝΗΒΑΣΙ  
ΛΕΙΑΘΥ  
ΚΑΙΥΣΑΝΤΕΣ  
ΡΞΖ  
Σ ΕΞΗΛΘΟΝΕΙΣ  
ΟΡΟΣΤΩΝΕΛ  
ΩΝΚΑΙΛΕΓΕ  
ΤΟΙΣΟΙΣΟΤΙ  
ΡΞΗ  
Σ ΤΕΣΚΑΝΔΑΛ

ΘΗΣΕΘΑΙΕΝ  
ΕΜΟΙΕΝΤΗΝΥ  
ΚΤΙΤΑΥΤΗΓΕ  
ΓΡΑΠΤΕΓΑΡΠΑ  
ΡΞΘ  
Κ ΤΑΣΩΤΟΝΠΟΙ  
Κ ΜΕΝΑΚΑΙΔΙΑ  
Κ ΣΚΟΡΠΙΣΘΗΣΟ  
Κ ΤΑΙΤΑΠΡΟΒΑΤΑ  
Κ ΑΛΛΑΜΕΤΑΤΟ  
Κ ΕΓΕΡΘΗΝΑΙΜΕ  
Κ ΠΡΟΔΩΥΜΑΣ  
Κ ΕΙΣΝΓΑΛΙΛΑΙ  
Κ ΑΝΕΠΕΤΡΟΣ  
Κ ΕΦΥΤΩΚΑΙ  
ΡΟ  
Λ ΕΙΠΑΝΤΕΣΚΑ  
Κ ΔΑΛΙΣΘΗΣΟΝΤΕ

Fol. 26 v°; écriture affaiblie.

ΑΛΛΟΥΚΕΓΩ  
ΚΑΙΛΕΓΕΙΑΥΤΩ  
ΟΙΣΑΜΗΝΛΕΓΩ  
ΣΟΙΟΤΙΣΥΣΗ  
ΜΕΡΟΝΕΝΤΗ  
ΝΥΚΤΙΤΑΥΤΗ  
ΠΡΙΝΗΔΙΣΑΛΕ  
ΚΤΟΡΑΦΩΝΗ  
ΣΑΙΤΡΙΣΑΠΑΡ  
ΝΗΣΗΜΕ  
ΟΔΕΠΕΤΡΟΣΕΚ  
ΡΑ  
Σ ΠΕΡΙΣΥΕΛΕ  
ΓΕΝΜΑΘΝΕ  
ΑΝΔΕΗΜΥ  
ΑΠΟΘΑΝΙΝΣΟΙ  
ΟΥΜΗΣΕΑΠΑΡ

ΝΗΣΟΜΕΨΑΥ  
ΤΩΣΔΕΚΑΙΠΑΝ  
ΤΕΣΕΛΕΓΟΝ  
ΚΑΙΕΡΧΟΝΤΑΙ  
ΡΟΒ  
Λ ΕΙΣΧΩΡΙΟΝΟΥ  
ΤΟΟΝΟΜΑΓΕΣ  
ΣΗΜΑΝΕΙ  
ΚΑΙΛΕΓΤΟΙΣ  
ΡΓΙ  
Σ ΜΑΘΣΑΥΤΥ  
Σ ΚΑΘΤΕΩ  
ΔΕΕΠΕΛ  
ΘΩΝΠΡΟΣΕΥ  
ΧΩΜΑΙΚΑΙΠΑ  
ΑΛΛΑΜΒΑΝΕΙΤΟ  
ΕΤΡΟΝΚΑΙ  
ΚΩΒΟΝΚΑΙ

Fol. 27, noirci et déchiré.

ΙΩΑΝΝΗΝΜΕ  
 ΘΕΛΥΤΟΥΚΑΙ  
 ΗΡΞΑΤΟΕΚΘΑΜ  
 ΒΕΙΣΘΕΚΑΙΑ  
 ΔΗΜΟΝΕΙΝ·  
 ΚΑΙΛΕΓΕΙΑΥΤΟΙΣ  
 ΡΟΔ  
 Δ ΠΕΡΙΛΥΠΟΣ  
 ΕΣΤΙΝΗΨΥΧΗ  
 ΜΟΥΘΑΝΑ  
 ΤΟΥ· ΔΤΕΩ  
 ΔΕΚΑΡΗΓΟ  
 ΡΕΙΤΕ·ΚΑΙΠΡΟ  
 ΕΛΘΩΝΜΙΚ  
 ΕΠΕΣΕΝΕΠ  
 ΡΟΕ  
 Δ ΓΗΣΚΑΙΠΡΟ  
 ΗΥΧΕΤΟΙΝΑΕ

ΔΥΝΑΤΟΝΕΣΤΙ  
 ΠΑΡΕΛΘΗΝΑΠΑΥ  
 ΤΟΥΗΩΡΑ·ΚΑΙ  
 ΕΛΕΓΕΝΑΒΒΑΘ  
 ΠΗΡΠΑΝΤΑΔΥΝΑ  
 ΤΑΣΟΙΠΑΡΕΝΕΓ  
 ΚΕΤΟΥΤΟΤΟ  
 ΠΟΤΗΡΙΟΝΑΠΕ  
 ΜΟΥΠΛΗΝΑΛ  
 Λ'ΟΥΤΙΕΓΩΘΕ  
 ΡΟΕ  
 Δ ΛΩΑΛΛΑΤΙΣΥ·  
 ΚΑΙΕΡΧΕΤΑΙΚΑΙ  
 ΕΥΡΚΕΙΑΥΤΟΥΣ  
 ΚΑΘΕΥΔΟΝΤΑΣ  
 ΚΑΙΛΕΓΕΙΤΩΠΕ  
 ΤΡΩΣΙΜΩΝΚΑ

Fol. 27 v°; écriture affaiblie.

ΘΕΥΔΕΙΣ·ΟΥΚΙΣ  
 ΧΥΣΑΣΜΙΑΝΩ  
 ΡΑΝΓΡΗΓΟΡΗ  
 ΣΑΙ·ΓΡΗΓΟΡΕΙΤΕ  
 ΚΑΙΠΡΟΣΕΥΧΕΣ  
 ΘΕΪΝΑΜΗΕΙΣ  
 ΕΛΘΗΤΕΕΙΣΠΙ  
 ΡΑΣΜΟΝ·  
 ΤΟΜΕΝΠΝΑΠΡΟ  
 ΟΗ  
 Δ ΘΥΜΟΝΗΔΕΣΑΡΞ  
 ΛΣΘΕΝΗΣ  
 ΚΑΙΠΑΛΙΝΑΠΕΛ  
 ΘΩΝΠΗΥ  
 ΞΑΤΟΤΟΝΑΥ  
 ΛΟΓΟΝΕΙΠΩΝ  
 ΚΑΙΥΠΟΣΤΡΕ

ΨΑΣΕΥΡΕΝΑΥ  
 ΤΟΥΣΚΑΘΕΥΔΟ  
 ΤΑΣΠΑΛΙΝ·ΗΣΑ  
 ΓΑΡΟΙΟΦΘΑΛ  
 ΜΟΙΑΥΤΩΝΚΑ  
 ΤΑΒΑΡΥΝΟΜΕ  
 ΝΟΜΕΝΟΙΚΑΙ  
 ΟΥΚΗΔΙΣΑΝΤΙ  
 ΑΥΤΟΚΡΙ  
 ΘΩΣ  
 ΚΑΙΕΡΧΕΤΑΙΤΟ  
 ΤΡΙΤΟΝΚΑΙΛΕ  
 ΕΙΑΥΤΟΙΣΚΑ  
 ΕΥΔΕΤΑΙΤΟ  
 ΟΙΠΟΝΚΑΙΑ  
 ΝΑΠΑΥΕΣΘΑΙ·

Fol. 28.

ΑΠΕΧΕΙΝΛΘΕΝ  
 ΗΩΡΑΙΔΟΥΠΑ  
 ΡΑΔΙΔΟΤΕΟΥΣ  
 ΤΟΥΑΝΟΥ· ΕΙΣ  
 ΧΙΡΑΣΤΩΝΑΜΑΡ  
 ΤΩΛΩΝ· ΕΓΙΡΕΣ  
 ΘΕΛΓΩΜΕΝΙΔΟΥ  
 ΟΠΑΡΑΔΙΔΟΥΣ  
 ΜΕΗΓΓΙΚΕΝ·  
 ΚΑΙΕΥΘΕΩΣΕ  
<sup>ΡΠΑ</sup><sub>Α</sub> ΤΙΑΥΤΟΥΑΛΛΟΥ  
 ΤΟΣΠΑΡΑΓΙΝΕ  
 ΤΑΙΪΟΥΔΑΣΕΙΣ  
 ΤΩΝΔΩΔΕΚΑ  
 ΚΑΙΜΕΤΑΥΤΟΥ  
 ΟΧΛΟΣΠΟΥΣ  
 ΜΕΤΑΜΑΧΑΙΡΩ

ΚΑΙΞΥΛΩΝΠΑΡΑ  
 ΤΩΝΑΡΧΙΕΡΕΩ  
 ΚΑΙΓΡΑΜΜΑΤΕ  
 ΩΝΚΑΙΤΩΝΠΡΕΣ  
 ΒΥΤΕΡΩΝ· ΔΕ·  
 ΔΩΚΕΙΔΕΟΠΑ  
<sup>ΡΠΒ</sup><sub>Β</sub> ΡΑΔΙΔΟΥΣΑΥΤΟ  
 ΣΥΣΣΗΜΟΝΛΕ  
 ΓΩΝ· ΟΝΕΑΝΦΙ  
 ΛΗΣΩΑΥΤΟΣΕΣ  
 ΤΙΝ· ΚΡΑΤΗΣΑΤΑΙ  
 ΑΥΤΟΝΚΑΙΑΠΑ  
 ΓΑΓΕΤΕΑΥΤΟ  
 ΑΣΦΑΛΩΣ  
 ΚΑΙΕΛΘΩΝΕΥΘΕ  
 ΩΣΠΡΟΣΕΛΘΩ  
 ΤΩΙΥΛΕΓΕΙΑΥΤΩ

Fol. 28 v°; écriture très-affaiblie.

ΡΑΒΒΙ· ΡΑΒΒΙ· ΚΑΙ  
 ΚΑΤΕΦΙΛΗΣΕ  
 ΑΥΤΟΝ· ΟΙΔΕΕ  
 ΠΕΒΑΛΟΝΑΥΤΩ  
 ΤΑΣΧΕΙΡΑΣΑΥ  
 ΤΩΝΚΑΙΕΚΡΑ  
 ΤΗΣΑΝΑΥΤΟΝ·  
 ΕΙΣΔΕΤΙΣΤΩΝ  
<sup>ΡΠΓ</sup><sub>Α</sub> ΠΑΡΕΣΤΗΚΟΤΩ  
 ΣΠΑΣΑΜΕΝΟΣ  
 ΤΗΝΜΑΧΑΙΡΑΝ  
 ΕΠΑΙΣΕΝΤΟΝ  
 ΔΟΥΛΟΝΤΟΥ  
 ΑΡΧΙΕΡΕΩΣΚΑΙ  
 ΑΦΙΛΕΝΑΥΤΟΥ  
 ΤΟΨΤΙΟΝ·  
 ΚΑΙΛΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
<sup>ΡΠΔ</sup><sub>Α</sub>

ΟΙΣΕΙΠΕΝΑΥ  
 ΤΟΙΣΩΣΕΠΙΛΗΣ  
 ΤΗΝΕΞΗΛΘΑΤΕ  
 ΜΕΤΑΜΑΧΑΙΡΩ  
 ΚΑΙΞΥΛΩΝΣΥΛ  
 ΛΑΒΙΝΜΕ· ΚΛΘΗ  
 ΜΕΡΑΝΗΜΗΝ  
 ΠΡΟΣΥΜΑΣΕΝ  
 ΤΩΙΕΡΩΔΙΑΔΑΣ  
 ΚΩΝΚΑΙΟΥΚΕ  
 ΚΡΑΤΗΣΑΤΕΜΕ  
 ΑΛΛΙΝΑΠΛΗΡΩ  
 ΘΩΣΙΝΑΙΓΡΑΦΑΙ  
 ΤΩΝΠΡΟΦΗΤΩ  
<sup>ΡΠΕ</sup><sub>Ε</sub> ΤΟΤΕΟΙΜΑΘΗΤΑΙ  
 ΑΦΕΝΤΕΣΑΥΤΟ  
 ΕΦΥΓΟΝΚΑΙΕΙΣ

Fol. 29; écriture affaiblie.

ΤΙΣ ΝΕΑΝΙΣΚΟΣ  
ἠΚΟΛΟΥΘΗΣΕ  
ΑΥΤΩ ΠΕΡΙΒΕ  
ΒΛΗΜΕΝΟ ΣΙΝ  
ΔΟΝΑ ΕΠΙΓΥΜΝΟΥ  
ΚΑΙ ΚΡΑΤΟΥΣΙ  
ΑΥΤΟΝ ΟΙ ΝΕΑ  
ΝΙΣΚΟΙ· Ο ΔΕ ΚΑ  
ΤΑΛΙ ΠΩΝΤΗΝ  
ΣΙΝ ΔΟΝΑ ΓΥΜΝΟΣ  
ΕΦΥΓΕΝ ΑΠΑΥ  
ΤΩΝ·  
ΚΑΙ ΑΠΗΓΑΓΟΝ  
ΡΠΖ ΤΟΝ ἸΝ ΠΡΟΣΤΟ  
Α ΑΡΧΙΕΡΕΑ ΚΑΙ ΣΥ  
ΕΡΧΟΝΤΕ ΑΥΤΩ  
ΠΑΝΤΕΣ ΟΙ ΑΡΧΙ

ΕΡΕΙΣ ΚΑΙ ΟΙ ΠΡΕΣ  
ΒΥΤΕΡΟΙ ΚΑΙ ΟΙ  
ΓΡΑΜΜΑΤΕΙΣ·  
ΚΑΙ Ο ΠΕΤΡΟΣ Α  
ΡΠΗ ΠΟΜΑΚΡΟΘΕ  
Α ἠΚΟΛΟΥΘΗΣΕ  
ΑΥΤΩ ΕΩΣ ΕΣΩ  
ΕΙΣ ΤΗΝ ΑΥΛΗΝ  
ΤΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ  
ΚΑΙ ΗΝ ΣΥΝ ΚΑ  
ΘΗΜΕΝΟΣ ΚΑΙ  
ΘΕΡΜΕΝΟΜΕ  
ΝΟΣ ΜΕΤΑ ΤΩ  
ΥΠΗΡΕΤΩΝ ΠΡΟΣ  
ΤΟ ΦΩΣ·  
ΟΙ ΔΕ ΑΡΧΙΕΡΕΙΣ  
ΡΠΘ ΚΑΙ Ο ΛΟΝΤΟΣ Υ  
Β

Fol. 29 v°.

ΕΔΡΙΟΝ ΕΖΗ  
ΤΟΥΝ ΚΑΤΑ ΤΟΥ  
ἸΥ ΜΑΡΤΥΡΙΑ  
ΕΙΣ ΤΟ ΘΑΝΑΤΩ  
ΣΑΙ ΑΥΤΟΝ· ΚΑΙ  
ΟΥ ΧΕΥΡΙΣΚΩ  
ΠΟΛΛΟΙ ΓΑΡ Ε  
ΨΕΥΔΟΜΑΡΤΥ  
ΡΟΥΝ ΚΑΤΑ ΤΟΥ  
ΚΑΙ ΙΣΑΙΑΙ ΜΑΡ  
ΤΥΡΙΑΙ ΟΥΚ ΗΣΑ  
ΚΑΙ ΤΙΝΑΙΣ ΑΝΑ  
ΡΠΔ ΣΤΑΝΤΕΣ ΕΨΕΥ  
5 ΔΟΜΑΡΤΥΡΟΥ  
ΚΑΤΑ ΤΟΥ ΥΛΕ  
ΓΟΝΤΕΣ ΟΤΙ Η  
ΜΙΣΗΚΟΥΣ ΑΜΕ

ΑΥΤΟΥ ΛΕΓΟΝ  
ΤΟΣ ΟΤΙ ΕΓΩ  
ΚΑΤΑΛΥΣΩ ΤΩ  
ΝΑΟΝ ΤΟΥΤΟ  
ΤΟΝ ΧΙΡΟΠΟΙ  
ΗΤΟΝ· ΚΑΙ ΑΛ  
ΛΟΝ ΑΧΙΡΟΠΟΙ  
ΗΤΟΝ ΔΙΑ ΤΡΙ  
ΩΝ ΗΜΕΡΩΝ  
ΟΙΚΟΔΟΜΗΣΩ  
ΚΑΙ ΟΥΔΕ ΟΥ  
ΤΩΣΙ ΣΗΝ Η  
ΜΑΡΤΥΡΙΑ ΑΥΤΩ  
ΚΑΙ ΑΝΑΣΤΑΣΟ  
ΑΡΧΙΕΡΕΥΣ ΕΙΣ  
ΜΕΣ ΟΝ ΕΠΗΡΩ  
ΤΗΣΕΝ ΤΟΝ Ἰ

Fol. 30.

ΛΕΓΩΝ· ΟΥΚΑΠΟ  
 ΚΡΙΝΗΟΥΔΕΝΤΙ  
 ΟΥΤΟΙΣΟΥΚΑΤΑ  
 ΜΑΡΤΥΡΟΥΣΙΝ·  
 ὉΔΕΕΣΙΩΠΑΚΑΙ  
 ΟΥΔΕΝΑΠΕΚΡΙ  
 ΝΑΤΟ  
 ΠΑΛΙΝὸΑΡΧΙΕΡΕΥΣ  
 ΕΠΗΡΩΤΑΑΥΤῸ  
 ΚΑΙΛΕΓΕΙΑΥΤῸ  
 ΣΥΒΙΟΧ̄ΣΟῩΣ  
 ΤΟΥΕΥΛΟΓΗΤΟΥ·  
 ΟΔΕῙΣΕΙΠΕΝΕΓΩ  
<sup>ρϥλ</sup><sub>α</sub> ΕΙΜΕΙ· ΚΑΙΟΨΕΣ  
 ΘΑΙΤΟΝῩΝΤΟΥ  
 ΑΠΟΥΕΚΔΕΣΙΩΝ

ΚΛΘΗΜΕΝΟΝ  
 ΤΗΣΔΥΝΑΜΕΩΣ  
 ΚΑΙΕΡΧΟΜΕ  
 ΝΟΝΜΕΤΑΤῸ  
 ΝΕΦΕΛΩΝΤΟΥ  
 ΟΥΡΑΝΟΥ·  
 ΟΔΕΑΡΧΙΕΡΕΥΣ  
 ΔΙΑΡΗΞΑΣΤΟΥΣ  
 ΧΙΤΩΝΑΣΑΥ  
 ΤΟΥΛΕΓΕΙ· ΤΙ  
 ΕΤΙΧΡΙΑΝΕΧΟ  
 ΜΕΝΜΑΡΤΥΡῸ  
 ΗΚΟΥΣΑΤΑΙΠΛ̄  
 ΤΕΣΤΗΣΒΛΑΣ  
 ΦΗΜΙΑΣΑΥΤΟΥ·  
 ΤΙῩΜΙΝΔΟΚΕΙ

Fol. 30 v°; écriture affaiblie.

ΟΙΔΕΠΑΝΤΕΣΚΑ  
<sup>ρϥγ</sup><sub>β</sub> ΤΕΚΡΙΝΑΝΑΥ  
 ΤΟΝΕΙΝΑΙΕ̄Ν  
 ΧΟΝΘΑΝΑΤΟΥ·  
 ΚΑΙΗΡΞΑΝΤΟΤΙ  
<sup>ρϥδ</sup><sub>α</sub> ΝΕΣΕΜΠΤΥΕῙ  
 ΑΥΤῸΚΑΙΠΕ  
 ΡΙΚΑΛΥΠΤΙΝ  
 ΤΟΠΡΟΣΩΠῸ  
 ΑΥΤΟΥΚΑΙΚΟ  
 ΛΑΦΙΖΕΙΝΑΥ  
 ΤΟΝΚΑΙΛΕΓΕῙ  
 ΑΥΤῸΠΡΟΦΗ  
 ΤΕΥΣΟΝΗΜῙ  
 Χ̄ΕΤΙΣΕΣΤΙΝ  
 ΟΠΕΣΑΣΣΕ·

Μ̄Ζ ΑΡΝΗΣΙΣΠΕΤΡΟΥ  
 ΚΑΙΟΙῩΠΗΡΕ  
 ΤΑΙΡΑΠΤΙΣΜΑΣῙ  
 ΑΥΤΟΝΕΛΛΑΒῸ  
 ΚΑΙΟΝΤΟΣΤΟΥ  
<sup>ρϥε</sup><sub>γ</sub> ΠΕΤΡΟΥΕΝΤΗ  
 ΑΥΛΗΚΑΤῸΕΡ  
 ΧΕΤΑΙΜΙΑΤΩΝ  
 ΠΑΙΔΙΣΚΩΝΤΟΥ  
 ΑΡΧΙΕΡΕΩΣΚΑΙ  
 ἸΔΟΥΣΑΤΟΝΠΕ  
 ΤΡΟΝΘΕΡΜΕΝΟ  
 ΜΕΝΟΝΕΜΒΛΕ  
 ΨΑΣΑΥΤῸΛΕ  
 ΓΕΙΚΑΙΣΥΜΕ  
 ΤΑΤΟΥΝΑΖΑΡΗ  
 ΝΟΥΙῩΗΣΘΑ·

Fol. 31; écriture affaiblie.

ΟΔΕΗΡΝΗΣΑΤΟ  
 ΛΕΓΩΝΟΥΚΟΙ  
 ΔΛΟΥΔΕΕΠΙΣΤΑ  
 ΜΑΙΣΥΤΙΛΕΓΙΣ  
 ΚΑΙΕΞΗΛΘΕΝΕ  
<sup>Ρ45</sup><sub>λ</sub> ΞΩΕΙΣΤΟΠΡΟ  
 ΛΥΛΙΟΝΚΑΙΛΛΕ  
 ΚΤΩΡΕΦΩΝΗ  
 ΣΕΝΚΑΙΗΠΑΙ  
 ΔΙΣΚΗΙΔΟΥΣΑ  
 ΑΥΤΟΝΠΑΛΙΝ  
 ΗΡΞΑΤΟΛΕΓΕΙ  
 ΤΟΙΣΠΑΡΕΣΤΗ  
 ΚΟΣΙΝΟΤΙΟΥ  
 ΤΟΣΕΞΑΥΤΩΝ  
 ΕΣΤΙΝ·ΟΔΕΠΑ

ΛΙΝΗΡΝΗΣΑΤΟ  
 ΚΑΙΜΕΤΑΜΙΚΡΟ  
 ΠΑΛΙΝΟΙΠΑΡΕΣ  
 ΤΩΤΕΣΕΛΕΓΟ  
 ΤΩΠΕΤΡΩΑΛΗ  
 ΘΩΣΕΞΑΥΤΩ  
 ΕΙΚΑΙΓΑΡΓΑΛΙ  
 ΛΑΙΟΣΕΙΚΑΙΗ  
 ΛΑΛΙΑΣΟΥΔΗΛΟΙ  
 ΟΔΕΗΡΞΑΤΟΑΝΑ  
 ΘΕΜΑΤΙΖΕΙΝ  
 ΚΑΙΟΜΝΥΕΙΝ  
 ΟΤΙΟΥΚΟΙΔΑΤΟ  
 ΑΝΟΝΟΝΛΕΓΕ  
 ΤΑΙΚΑΙΕΚΔΕΥ  
 ΤΕΡΟΥΑΛΕΚΤΩΡ

Fol. 31 v°.

ΕΦΩΝΗΣΕΝ·  
 ΚΑΙΑΝΕΜΝΗΣΘΗ  
<sup>Ρ47</sup><sub>λ</sub> ΟΠΕΤΡΟΣΤΟΡΗ  
 ΜΑΘΕΙΠΕΝΑΥ  
 ΤΩΟΙΣΟΤΙΠΡΙ  
 ΔΛΕΚΤΩΡΑΦΩ  
 ΝΗΣΕΔΙΣ·ΑΠΑΡ  
 ΝΗΣΗΜΕΤΡΙΣ·  
 ΚΑΙΕΠΙΒΑΛΩΝ  
 ΕΚΛΑΙΕΝ·  
 ΚΑΙΕΥΘΕΩΣΕΠΙ  
<sup>Ρ48</sup><sub>β</sub> ΤΟΠΡΩΙΣΥΜΒΟΥ  
 ΛΕΙΟΝΠΟΙΗΣΑ  
 ΤΕΣΟΙΑΡΧΙΕΡΕΙΣ  
 ΜΕΤΑΤΩΝΠΡΕΣ  
 ΒΥΤΕΡΩΝΚΑΙ

ΓΡΑΜΜΑΤΕΩΝ  
 ΚΑΙΟΛΟΝΤΟΣΥ  
 ΕΔΡΙΟΝΔΗΣΑΝ  
 ΤΕΣΤΟΝΙΝΑΠΗ  
 ΓΑΓΟΝΚΑΙΠΑΡΕ  
<sup>Ρ49</sup><sub>λ</sub> ΔΩΚΑΝΤΩΠΙ  
 ΛΑΤΩ·  
 ΚΑΙΕΠΗΡΩΤΗΣΕ  
<sup>Σ</sup><sub>λ</sub> ΑΥΤΟΝΟΠΙΛΑ  
 ΤΟΣΣΥΕΙΘΑΣΙ  
 ΛΕΥΣΤΩΝΙΟΥ  
 ΔΑΙΩΝ·  
 ΟΔΕΙΣΑΠΟΚΡΙ  
<sup>Σλ</sup><sub>λ</sub> ΘΕΙΣΕΙΠΕΝΑΥ  
 ΤΩΣΥΛΕΓΕΙΣ  
 ΚΑΙΚΑΤΗΓΟΡΟΥ

Fol. 32.

ΑΥΤΟΥ ΟΙ ΑΡΧΙΕ  
 ΡΕΙΣ ΠΟΛΛΑ ΑΥ  
 ΤΟΣ ΔΕ ΘΥΔΕΝ  
 ΑΠΕΚΡΙΝΑΤΟ  
 Ο ΔΕ ΠΙΛΑΤΟΣ ΠΑ  
 ΧΙΝ ΕΠΗΡΩΤΗ  
 ΣΕΝ ΑΥΤΟΝ ΛΕ  
 ΓΩΝ ΟΥΚ ΑΠΟ  
 ΚΡΙΝΘΟΥ ΔΕΝ  
 ΕΙΔΕ ΠΟΣΑΣ ΟΥ  
 ΚΑΤΑ ΜΑΡΤΥΡΟΥ  
 ΣΕΙΝ Ο ΔΕ ΕΙΣ ΟΥ  
 ΚΕΤΙ ΟΥ ΔΕΝ Α  
 ΠΕΚΡΙΘΗ ΟΣΤΕ  
 ΘΑΥΜΑΖΕΙΝ ΤΩ  
 ΠΙΛΑΤΟΝ ΚΑΤΑ

ΔΕ ΘΕΟΡΤΗΝ ΑΠΕ  
 ΛΥΕΝ ΑΥΤΟΙΣ  
 ΕΝ ΔΕ ΕΣΜΙΟΝ  
 ΟΝ ΠΕΡ' ΗΤΟΥΝ  
 ΤΟ ΗΝ ΔΕΘΛΕ  
 ΓΟΜΕΝΟΣ ΒΑΡΑΒ  
<sup>CG</sup>  
<sup>Δ</sup> ΒΑΣ ΜΕΤΑ ΤΩΝ  
 ΣΤΑΣΙΑΣ ΤΩΝ  
 ΔΕ ΔΕ ΜΕΝΟΣ  
 ΟΙ ΤΙΝΕΣ ΕΝ ΤΗ  
 ΣΤΑΣΕΙ ΦΟΝΩ  
 ΠΕΠΟΙΗΚΙΣ Α  
 ΚΑΙ ΑΝΑΒΟΗΣΑΣ  
 ΟΟΧΛΟΣ ΗΡΞΑ  
 ΤΟ ΑΙΤΙΣ ΘΑΚΙ  
 ΘΩΣ ΑΙ ΕΙ ΠΟΙΕΙ

Fol. 32 v°, noirci.

ΑΥΤΟΙΣ Ο ΔΕ  
 ΠΙΛΑΤΟΣ ΑΠΕ  
 ΚΡΙΘΗ ΑΥΤΟΙΣ  
 ΛΕΓΩΝ ΘΕΛΕ  
 ΤΕ ΑΠΟΛΥΣΩ  
 ΜΙΝ ΤΟΝ ΒΑΣΙ  
 ΛΕΑΤΩΝ Η ΟΥ ΔΑΙ  
 ΩΝ ΕΓΙΝΩΣΚΕ  
 ΓΑΡ ΟΤΙ ΔΙΑΦΘΟ  
 ΝΟΝ ΠΑΡΕΔΟ  
 ΚΕΙΣ ΑΝ ΑΥΤΩ  
 ΟΙ ΑΡΧΙΕΡΕΙΣ  
<sup>CA</sup>  
<sup>Α</sup> ΑΝΕΣΙΣΑΝ ΤΩ  
 ΟΧΛΟΝ ΗΝ ΑΜΑ  
 ΛΟΝ ΤΟΝ ΒΑΡΑΒ

ΒΑΝ ΑΠΟΛΥΣΗ ΑΥ  
 ΤΟΙΣ Ο ΔΕ ΠΙΛΑ  
 ΤΟΣ ΑΠΟΚΡΙΘΕΙΣ  
<sup>CE</sup>  
<sup>Α</sup> ΠΑΛΙΝ ΕΙΠΕΝ  
 ΑΥΤΟΙΣ ΤΙ ΟΥΝ  
 ΘΕΛΕΤ ΑΙ ΠΟΙΗ  
 ΣΩΝ ΛΕΓΕΤΑΙ  
 ΒΑΣΙΛΕΑΤΩΝ Η  
 ΟΥ ΔΑΙ ΩΝ ΟΙ ΔΕ  
 ΠΑΛΙΝ ΕΚΡΑΞΑ  
 ΣΤΑΥΡΩΣΟΝ ΑΥ  
 ΤΟΝ Ο ΔΕ ΠΙΛΑ  
 ΤΟΣ ΛΕΓΕΙ ΑΥΤΟΙΣ  
<sup>CS</sup>  
<sup>Α</sup> ΤΙ ΓΑΡ ΚΑΚΟΝ Ε  
 ΠΟΙΗΣΕΝ ΟΙ ΔΕ  
 ΠΕΡΙΣΣΟΤΕΡΩΣ



Fol. 33, noirci; écriture affaiblie.

ΕΚΡΑΣΑΝΣΤΑΥ  
ΡΩΣΟΝΑΥΤΟΝ  
ΟΔΕΠΙΛΑΤΟΣΒΟΥ  
ΛΟΜΕΝΟΣΤΩ  
ΟΧΛΩΤΟΪΚΑΝΘ̄  
ΠΟΙΗΣΑΙΑΠΕ  
ΛΥΣΕΝΑΥΤΟΙΣ  
ΤΟΝΒΑΡΑΒΒΑΝ  
ΚΑΙΠΑΡΕΔΩΚΕ̄  
ΤΟΝΙΝ̄ΦΡΑΓΕΛ  
ΛΩΣΑΣΙΝΑΣΤΑΥ  
ΡΩΘΗ  
ΟΙΔΕΣΤΡΑΤΙΩ  
CZ  
λ ΤΑΙΑΠΗΓΑΓΟΝ  
ΑΥΤΟΝΕΣΩΤΗΣ  
ΑΥΛΗΣΟΕΣΤΙΝ

ΠΡΑΙΤΩΡΙΟΝΚΥ  
ΣΥΝΚΑΛΟΥΣΙΝ  
ΟΛΗΝΤΗΝΣΠΙ  
ΡΑΝΚΑΙΕΝΔΥΟΥ  
ΣΙΝΑΥΤΟΝΠΟΡ  
ΦΥΡΑΝΚΑΙΠΕΡΙ  
ΤΙΘΕΑΣΕΙΝΑΥΤΩ  
ΠΛΕΞΑΝΤΕΣΛ  
ΚΑΝΘΙΟΝΟΝΣΤΕ  
ΦΛΑΝΟΝ·ΚΑΙΗΡ  
ΞΑΝΤΟΑΣΠΑΖΕΣ  
ΘΑΙΑΥΤΟΝΚΑΙ  
ΛΕΓΕΙΝΧΑΙΡΕΟ̄  
ΒΑΣΙΛΕΥΣΤΩΝ  
ΙΟΥΔΑΙΩΝ·ΚΑΙ  
ΕΤΥΠΤΟΝΑΥΤΟΥ

Fol. 33 v°, noirci; écriture affaiblie.

ΤΗΝΚΕΦΑΛΗΝ  
ΚΑΛΑΜΩ·ΚΑΙΕΝΕ  
ΠΤΥΟΝΑΥΤΩ·  
ΚΑΙΤΙΘΕΝΤΕΣ  
ΤΑΓΟΝΑΤΑΠΡΟΣ  
ΕΚΥΝΟΥΝΑΥΤΩ  
ΚΑΙΟ̄ΤΕΕΝΕΠΕ  
CH  
ς ΞΑΝΑΥΤΩΕΞΕ  
ΔΥΣΑΝΑΥΤΟΝ  
ΤΗΝΠΟΡΦΥΡᾹ  
ΚΑΙΕΝΕΔΥΣΑΝ  
ΑΥΤΟΝΤΑΪΜΑΤΙ  
ΑΤΑΪΔΕΙΑΚΑΙΕ  
ΞΑΓΟΥΣΙΝΑΥΤΟΝ  
CΘ  
λ ΙΝΑΣΤΑΥΡΩΣΟΥ  
ΣΙΝΑΥΤΟΝΚΑΙΑΓ

ΓΑΡΕΥΟΥΣΙΝΤΙ  
ΝΑΣΙΜΩΝΑΚΥ  
ΡΗΝΕΟΝΕΡΧΟ  
ΜΕΝΟΝΑΠΟΛ  
ΓΡΟΥΤΟΝΙΠΡΑ  
ΛΛΕΞΑΝΔΡΟΥ  
ΚΑΙΡΟΥΦΟῩΙ  
ΝΑΛΗΤΟΝΣΤΑΥ  
ΡΟΝΑΥΤΟΥ·  
ΚΑΙΦΕΡΟΥΣΙΝΑΥ  
CI  
λ ΤΟΝΕΠΙΤΟΝΓΟΛ  
ΓΟΘΑΝΤΟΠΟΝ  
ΟΕΣΤΙΝΜΕΘΕΡ  
ΜΗΝΕΥΟΜΕΝΟΣ  
ΚΡΑΝΙΟΥΤΟΠΟΣ  
ΚΑΙΕΔΙΔΟΥΝΑΥ  
CIA  
λ

FRAGMENTS DES ÉPÎTRES DE SAINT PAUL.

On connaît depuis longtemps en Europe le manuscrit d'où proviennent ces fragments. Il appartenait au monastère de Lavra, au mont Athos, où il fut, au XIII<sup>e</sup> siècle, décousu, et ses feuillets employés à relier d'autres manuscrits. Quelques-uns de ceux-ci ayant passé dans la collection Coislin, Montfaucon remarqua les précieux fragments, les détacha des reliures et en fit un volume séparé, qui se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, fonds Coislin, n<sup>o</sup> 202. On peut voir dans la *Bibl. Coisliniana*<sup>1</sup> la description et le texte de ces feuillets, alors au nombre de quatorze; depuis, deux d'entre eux ont été volés et transportés en Russie, où le voyageur archimandrite Porfirios en a rapporté quatre autres, sans nul doute du monastère de Lavra. Ces derniers, ainsi qu'un fragment signalé pour la première fois par Matthiæ et encore existant dans la bibliothèque du Saint-Synode, à Moscou, n'ont pas été publiés jusqu'à présent<sup>2</sup>.

Il est à présumer qu'en examinant avec soin les reliures des manuscrits du monastère de Lavra qui ont été transportés en Europe ou qui sont encore conservés dans ce monastère, on trouverait d'autres fragments du saint Paul. Toute découverte de ce genre aurait un intérêt véritable; car le manuscrit Coislin, outre qu'il est très-ancien (VI<sup>e</sup> siècle) et l'un des plus autorisés<sup>3</sup>, présente cette particularité remarquable, que le texte y est distribué en stiques, *στίχοι*. Dans un grand nombre de manuscrits de l'Écriture sainte, on a conservé pour les Épîtres et les Actes des Apôtres le nombre de stiques afférent à chacun de ces écrits, ainsi qu'aux prologues et aux tables des chapitres : le manuscrit Coislin est le seul où le texte soit réellement divisé de cette façon.

Dans la reproduction du texte on a conservé l'accentuation telle qu'elle est actuellement dans le manuscrit, mais il est difficile de la faire remonter au copiste primitif : sauf quelques rares endroits, toutes les lettres ont été repassées à l'encre; bien des mots, des

<sup>1</sup> P. 251. cod. ccii.

<sup>2</sup> Voir la préface critique de Tischendorf en tête de ses diverses éditions du Nouveau Testament : il désigne ce manuscrit par le sigle H (*ad epistolas Pauli*).

<sup>3</sup> Il a été collationné par le copiste sur un manuscrit de Césarée écrit de la main du célèbre martyr Pamphile, comme l'indique la note suivante conservée dans un des feuillets de Paris : *ἀντεβλήθη δὲ ἡ βίβλος πρὸς τὸ ἐν Καισαρίᾳ ἀντίγραφον τοῦ ἁγίου Παμφίλου χειρὶ γεγραμμένον.*

lettres, des accents, des esprits, des signes de ponctuation ont été alors ajoutés au texte, et le plus souvent il est impossible de retrouver sous ces restaurations la main du premier transcritteur.

Fol. 1.

ΕΛΗΓΑΡΚΑΙ ΠΕΡΙΣΣΟΝ<sup>1</sup>  
ΤΙΚΑΥΧΗΣΩΜΑΙ. ΠΕ  
ΡΙ ΤΗΣ ΕΞΟΥΣΙΑΣ ΗΜΟ  
5 ΗΣ ΕΔΩΚΕ Ο ΚΣ. ΕΙΣ ΟΙ  
ΚΟΔΟΜΗΝ. ΚΑΙ ΟΥΚ ΕΙ  
ΚΑΘΑΙΡΕΣΙΝΥΜΩΝ  
ΟΥΚ ΑΙΣΧΥΝΘΗΣΟΜΑΙ.  
ΙΝΑ ΔΕ ΗΜΗ ΔΟΞΩ. ΩΣ  
10 ΑΝ ΕΙ ΕΚΦΟΒΕΙΝΥ  
ΜΑΣ ΔΙΑ ΤΩΝ ΕΠΙ  
ΣΤΟΛΩΝ.  
ΟΤΙ ΙΕ ΠΙΣΤΟΛΑΙ ΜΕΝ  
ΦΗΣΙ ΒΑΡΕΑΙ ΚΑΙ ΙΣ  
ΧΥΡΑΙ  
15 Η ΔΕ ΠΑΡΟΥΣΙΑ ΤΟΥ ΣΩ  
ΜΑΤΟΣ ΑΣΘΕΝΗΣ.

II Cor. x, 8, 9, 10.

Fol. 1 v°.

ΚΑΙ Ο ΛΟΓΟΣ ΕΞΟΥΘΕΣΗ  
ΜΕΝΟΣ.  
ΤΟΥΤΟ ΛΟΓΙΖΕΣΘΩ Ο  
ΤΟΙΟΥΤΟΣ.  
5 ΟΤΙ ΟΙ ΟΙΕΣ ΜΕΝ ΤΩ ΛΟ  
ΓΩ ΔΙΕ ΠΙΣΤΟΛΩ.  
ΑΠΟΝΤΕΣ.  
ΤΟΙΟΥΤΟΙ ΚΑΙ ΠΑΡΟΝ  
ΤΕΣ. ΤΩ ΕΡΓΩ.  
10 ΟΥΓΑΡΤΟ ΑΜΩΜΕΝ ΚΡΙ  
ΝΑΙ ΗΣΥΝΚΡΙΝΑΙ ΕΛΥ  
ΤΟΥΣ ΤΙΣΙ ΤΩΝ ΕΛΥ  
ΤΟΥΣ ΞΥΝΙΣΤΑΝΟΝΤΩ.  
ΑΛΛ' ΑΥΤΟΙ ΕΝ ΕΛΥ ΤΟΙΣ.  
15 ΕΛΥ ΤΟΥΣ ΜΕΤΡΟΥΝΤΕΣ.  
ΚΑΙ ΣΥΝΚΡΙΝΟΝΤΕΣ ΕΛΥ

II Cor. 10, 11, 12.

Ici, un feuillet perdu.

<sup>1</sup> Dans cette reproduction, comme dans celle du saint Marc, on n'a pu donner la forme exacte des esprits : ceux du saint Paul sont toujours carrés (' et ").

Fol. 2.

ΟΥΓΑΡΟΕΛΥΤΟΝΣΥΝΙΣ  
ΤΑΝΩΝ.  
ΕΚΙΝΟΣΕΣΤΙΔΟΚΙΜΟΣ  
ΑΛΛ'ΟΝΟΚΕΣΣΥΝΙΣΤΗΣΙ·  
5 ΦΦΕΛΟΝΑΝΙΧΕΣΘΑΙΜΟΥ  
ΜΙΚΡΟΝ. ΤΗΑΦΡΟΣΥΝΗ  
ΑΛΛΑΚΑΙΑΝΕΧΕΣΘΑΙΜΟΥ  
ΖΗΛΩΓΑΡΥΜΑΣΘΥΖΗΛΩ  
ΗΡΜΟΣΑΜΗΝΓΑΡΥΜΑΣ  
10 ΕΝΙΑΝΔΡΙΠΑΡΘΕΝΟ  
ΑΓΝΗΝΠΑΡΑΣΤΗΣΑΙ  
ΤΩΧΩ  
ΦΟΒΟΥΜΑΙΔΕΜΗΠΩΣ  
ΩΣΟΟΦΙΣΕΞΗΠΑΤΗ  
15 ΣΕΝΕΥΑΝΕΝΤΗΠΑ  
ΝΟΥΡΓΙΑΑΥΤΟΥ

II Cor. x, 18; xi, 1, 2, 3.

Le bord extérieur du feuillet est coupé très-court, de sorte que les dernières lettres des lignes 5 et 7 sont un peu endommagées.

Fol. 2 v°.

ΦΘΑΡΗΤΑΝΟΗΜΑΤΑΥ  
ΜΩΝ· ΑΠΟΤΗΣΑΠΛΟ  
ΤΗΤΟΣ, ΤΗΣΕΙΣΤΟΝΧΝ·  
ΕΙΜΕΝΓΑΡΟΕΡΧΟΜΕΝΟΣ  
5 ΑΛΛΟΝΙΝΚΗΡΥΣΣΕΙ·  
ΟΝΟΥΚΕΚΗΡΥΞΑΜΕ·  
ΗΠΝΑΕΤΕΡΟΝΛΑΜΒΑΝΕ  
ΤΑΙ· ΟΟΥΚΕΛΑΒΕΤΑΙ·  
ΗΕΥΑΓΓΕΛΙΟΝΕΤΕΡΟΝ·  
10 ΟΟΥΚΕΔΕΞΑΣΘΑΙ,  
ΚΑΛΩΣΑΝ· ΕΙΧΕΣΘΑΙ·  
ΛΟΓΙΖΟΜΑΙΓΑΡ· ΜΗΔΕΝ  
ΥΣΤΕΡΗΚΕΝΑΙ· ΤΩ  
ΥΠΕΡΛΙΑΝ, ΑΠΟΣΤΟΛΩ  
15 ΕΙΔΕΚΑΙΙΔΙΩΤΗΣΤΩΛΟΓΩ  
ΑΛΛ'ΟΥΤΗΓΝΩΣΕΙ·

II Cor. xi, 3, 4, 5, 6.

Ici, un feuillet perdu.

Fol. 3.

ἵνα ἐν κόψω τὴν ἀφορ  
μὴν τῶν θελούντων  
ἀφορμὴν·  
ἵνα ἐν κωκυχα ~~καυχῶνται~~ νται·  
5 ἔγρεθώσιν κλωσ  
κλήμεις·  
οἱ γὰρ τοιοῦτοι ψευ  
δ' ἀπόστολοι  
ἔργα ται δόλοιοι  
10 ΜΕΤΑΣΧΗΜΑΤΙΖΟΜΕ  
ΝΟΙΕΙΣ ἀποστόλους χυ  
καὶ οὐ θάγμα . . . .  
ἀγὼς γὰρ ὁ σατανᾶς  
Μετα σχηματίζεται εἰς ἄγγελον  
Φωτός· οὐ μέγα οὖν εἰ καὶ οἱ

II Cor. xi, 12, 13, 14, 15.

Feuillet en lambeaux. J'ai suppléé d'après le texte de Tischendorf, sauf aux deux lignes 4 et 12. Dans le premier cas il me semble qu'il y a trop d'espace pour admettre la leçon *καυχῶνται*. Dans le second, Tischendorf donne *Θαῦμα*; mais la leçon *Θαυμαστόν* existe.

Fol. 3 v°.

ΔΙΑΚΟΝΟΙΑΥΤΟΥ  
ΜΕΤΑΣΧΗΜΑΤΙΖΟ  
ΤΑΙ· ὧς ΔΙΑΚΟΝΟΙ  
ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗΣ·  
5 ὧν τὸ τέλος ἐστε· κα  
τὰ τὰ ἔργα αὐτῶν·  
πᾶλιν λέγω·  
μη' τίς με δόξη ἄφρο  
ναεῖναι·  
10 εἰ δὲ μήγε·  
κἂν ὡς ἀφρονὰ δέξασθὲ με,  
ἵνα καὶ ἐμὲ τι καυχῆσμαι·  
ὁ λαλῶ οὐ κατὰ κύριον λαλῶ,

II Cor. xi, 15, 16, 17.

Fol. 4.

ἄλλ' ὡς ἐν ἀφροσύνῃ  
τάυτη τῆ ὑποστάσει  
τῆσκαυχίσεως·  
επει πολλοὶ καυχῶνται  
5 κατὰ σάρκα·  
καγὼ καυχῆσομαι·  
ἠδὲ ὡς γὰρ ἀνεχέσθαι·  
τῶν ἀφρόνων,  
φρόνιμοι ὄντες·  
10 ἀνεχέσθαι γὰρ· εἴ τις ὤ  
μᾶσκαταδοῦλοι·  
εἴ τις καταεσθίει·  
εἴ τις λαμβάνει·  
εἴ τις ἐπέρεται·  
15 εἴ τις εἰς πρόσωπον  
ὑμᾶσδε ἔρει·

II Cor. xi, 17, 18, 19, 20.

Fol. 4 v<sup>o</sup>.

κατὰ τὴν τιμίαν λέγω·  
ὡς ὅτι ἡ μίσησθον ἡ κάμῃ  
ἐν ᾧ δ' ἄντιστομᾶ·  
ἐν ἀφροσύνῃ λέγω·  
5 ἵστομῶ καγὼ·  
ἐβραῖοί ἐίσι  
καγὼ·  
ἰσραηλῖται ἐίσι καγὼ·  
σπέρμα ἀβραάμ' ἐίσι καγὼ·  
10 διάκονοί χυεῖσι καγὼ·  
παραφρονῶν χαλῶ·  
ὑπέρεγω·  
ἐν κόποισπερ ἴσσο  
τέρως·  
15 ἐν πληγαῖσ υπεραχ  
λοντῶσ·

II Cor. xi, 21, 22, 23.

Fol. 5<sup>o</sup>.

ἐνφυλακῆς περισσο  
τέρως·  
ἐνθάνατοῖς πολλάκις·  
ὑπὸ ἰουδαίων πεντά  
5 ΚΙΣΤΕΣ ΣΑΡΑΚΟΝΤΑ  
ΠΑΡΑΜΙΑΝ ἔλαβον·  
τρεῖς ἐραβδίσθη·  
ἅπαξ ἐλιθάσθη·  
τρεῖς ἐναυάγησα  
10 ΝΥΧΘΗΜΕΡΟΝ ἔντῳ  
ΒΥΘῳ πεποίηκα  
ὁδοῖ πορίαις πολλάκις·  
κινδύνοις ποταμῶν·  
κινδύνοις ἁλῆστων·  
15 ΚΙΝΔΥΝΟΙΣ ἐκγενοῦς·  
κινδύνοις ἐξεθῶν·

II Cor. XI, 23, 24, 25, 26.

Fol. 5<sup>v</sup>o.

κινδύνοις ἐν πόλει·  
κινδύνοις ἐν ἔρημίᾳ·  
κινδύνοις ἐν θαλάσῃ·  
κινδύνοις ἐν ψευδα  
5 Δελφοῖς·  
ἐν κόπῳ καὶ μόχθῳ·  
ἐν ἀγρυπνίαις πολλάκις·  
ἐν λειμῳ καὶ δειψῇ·  
ἐν νηστῆσις πολλάκις·  
10 ἐν ψύχει καὶ γυμνότητι  
χωρὶς τῶν παρεκτός·  
ἢ ἐπὶ <sup>χ</sup>τασίσμοι ἡ κλοῆ ἡμέρᾱ  
ἡμέριμνα πασῶν  
τῶν ἐκκλησιῶν·  
15 ΤΙΣ ἄσθενὲς καὶ ὀγκασθενῶ·  
ΤΙΣ ΣΚΑΝΔΑΛΙΖΕΤΑΙ·

II Cor. XI, 26, 27, 28, 29.

L. 12 : ΥC supplément de 2<sup>e</sup> main.

Fol. 6.

ΚΑΙ ΟΥΚ ΕΓΩ ΠΥΡΟΥΜΑΙ  
ΕΙΚΛΥΧΑΣΘΑΙ ΔΕΙ.  
ΤΑ ΤΗΣ ΑΣΘΕΝΙΑΣ ΚΑΥ  
ΧΗΣΟΜΑΙ.  
6 ΟΘΣ ΚΑΙ ΠΗΡ ΤΟΥ ΚΥΡΙΟΥ ΟΙΔΕ.  
ΟΩΝ ΕΥΛΟΓΗΤΟΣ ΕΙΣ  
ΤΟΥΣ ΑΙΩΝΑΣ· ΟΤΙ ΟΥ  
ΨΕΥΔΟΜΑΙ.  
ΕΝ ΔΑΜΑΣΚΩ Ο ΕΘΝΑΡΧΗΣ  
10 ΑΡΕΤΑ ΤΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ·  
ΕΦΡΟΥΡΕΙ ΤΗΝ ΠΟΛΙΝ  
ΔΑΜΑΣΚΗΝΩΝ ΠΙΑ  
ΣΑΙΜΕΘΕΛΩΝ·  
ΚΑΙ ΔΙΑΘΥΡΙΔΟΣ ΕΝ ΣΑΡ  
15 ΓΑΝ Η ΕΧΑΛΛΑΣΘΗΝ ΔΙΑ  
ΤΟΥ ΤΕΙΧΟΥΣ.

II Cor. xi, 29, 30, 31, 32, 33.

L. 5 :  $\overline{\chi\psi}$  supplément de 2<sup>e</sup> main.

Fol. 6 v<sup>o</sup>.

ΚΑΙ ΕΞΕΦΥΓΟΝ ΤΑΣ  
ΧΕΙΡΑΣ ΑΥΤΟΥ·  
ΕΙΚΛΥΧΑΣΘΑΙ ΔΕΙ  
ΟΥΣΥΜΦΕΡΕΙΜΟΙ·  
5 ΕΛΕΥΣΟΜΑΙ Δ' ΕΙΣ  
ΟΠΤΑΣΙΑΣ ΚΑΙ  
ΑΠΟΚΑΛΥΨΕΙΣ  
ΚΥΡΙΟΥ·  
ΟΙ Δ' ΑΝΘΡΩΠΟΝ  
10 ΕΝ ΧΡΙΣΤΩ ΠΡΟ  
ΕΤΩΝ ΔΕΚΑΤΕΣ  
ΣΑΡΩΝ·  
ΕΙΤΕ ΕΝ ΣΩΜΑΤΙ ΟΥ·  
x οίδα  
15 ΕΙΤΕ ΕΚ ΤΟΥ ΣΩΜΑ  
ΤΑΣ ΟΥΚ ΟΙΔΑ

II Cor. xi, 33; xii, 1, 2.

À partir d'ici il manque un certain nombre de feuillets comprenant la fin du chapitre XII et le chapitre XIII (dernier) de la deuxième épître aux Corinthiens; puis l'*ὑπόθεσις* de l'épître aux Galates et le commencement de la table des chapitres.



Fol. 7.

ὙΠΟΤ' ὙΠΩΘΈΝΤΑΣ.  
 ΟὐΧΡΗΔΟΥΛΟΥΣΘΑΙ  
 ΝΟΜΩ.  
 Ἰ ὍΤΙ ΗΚΛΗΣΙΣ ΗΜΩΝΟΥ  
 Χ' ὙΠΟΚΕΙΤΑΙ ΠΕΡΙ ΤΟ  
 ΜΗΚΑΙ ΝΟΜΩ· ΔΙΑ ΤΟ  
 ΧΥ ΠΑΘΟΣ.  
 ἸΑ ὙΠΟΓΡΑΦΗ· ΤΗΣ ΚΑΤ' ΑΙΠΗΛ  
 ΕΛΕΥΘΕΡΙΑΣ.  
 ἸΒ ΑΠΟΤΡΟΠΗ· ΑΠΟ ΤΩΝ ΕΛ  
 ΚΟΝΤΩΝ· ΕΠΙ ΤΗΝ ΠΕ  
 ΡΙ ΤΟ ΜΗΝ· ΚΑΙ ΠΡΟΤΡΟ  
 ΠΗ· ΠΡΟΣ ΝΕΑΝΖΩΗ.  
 ΤΗΝ· ΕΝ ΠΗΝΙ.



Fin de la table des chapitres de l'épître aux Galates.

Fol. 7 v°.

>> ΠΑΥΛΟΥ ΑΠΟΣΤΟΛΟΥ >>  
 >> ΕΠΙΣΤΟΛΗ ΓΑΛΑΤΑΣ >>  
 ΠΑΥΛΟΣ ΑΠΟΣΤΟΛΟΣ  
 ΟΥΚ' ΑΠ' ΑΝΩΝ  
 ΟΥΔΕ ΔΙΑ ΑΝΘΡΩΠΟΥ·  
 ΑΛΛΑ ΔΙΑ ΙΥΧΥ·  
 5 ΚΑΙ ΘΥΠΡΣΤΟΥ ΕΓΕΙ  
 ΡΑΝΤΟΣ ΑΥΤΟΝ ΕΚ·  
 ΝΕΚΡΩΝ·  
 ΚΑΙ ΟΙΣΥΝΕΜΟΙ ΠΑΝΤΕΣ  
 ΑΔΕΛΦΟΙ·  
 10 ΤΑΙΣ ΕΚ ΚΛΗΣΙΑΣ ΤΗΣ  
 ΓΑΛΑΤΙΑΣ·  
 ΧΑΡΙΣ ΥΜΕΙΝ ΚΑΙ ΕΙΡΗΝΗ  
 ΑΠΟ ΘΥΠΡΣ ΚΑΙ ΚΥ  
 ΗΜΩΝ ΙΥΧΥ·  
 15 ΤΟΥ ΔΟΝΤΟΣ ΕΛΥΤΟΝΟΥ  
 ΠΕΡ ΤΩΝ ΑΜΑΡΤΙΩ

Gal. 1, 1, 2, 3, 4.

Ici se place le folio n° 3 de Montfaucon; quatre ou cinq autres sont perdus; puis vient le folio n° 4 de Montfaucon.

Fol. 8.

ΤΟΥ ΕΥΑΓΓΕΛΙΟΥ  
ΕΙΠΟΝΤΩ ΚΗΦΛΕΜΠΡΟΣ  
CΘΕΝ ΠΑΝΤΩΝ·  
ΕΙΣ ΥΪΟΥ ΔΑΔΙΟΣ ΥΠΑΡΧΩ·  
5 ΕΘΝΙΚΩΣ ΚΑΙ ΟΥΧ ΪΙΟΥ  
ΔΑΔΙΚΩΣ CΖΗΣ·  
ΠΩ CΤΛΕΘΝΗ ΑΝΑΓΚΑ  
ΖΕΙ CΙΟΥ ΔΑΔΙΖΕΙΝ·  
ΗΜΕΙ CΦΥCΙ ΟΥ ΔΑΔΙΟΙ·  
10 ΚΑΙ ΟΥΚ ΕΞ ΕΘΝΩΝ Α  
ΜΑΡΤΩΛΟΙ·  
ΕΙΔΟΤΕ C ΔΕ ΟΤΙ ΟΥ ΔΙ  
ΚΑΙ ΟΥ ΤΑΙ ΑΝΘΡΩ  
ΠΟC ΕΞ ΕΡΓΩΝ ΝΟ  
15 ΜΟΥ· ΕΑΝ ΜΗ ΔΙΑ ΠΙC  
ΤΕΩC ΙΥΧΥ·

Gal. II, 14, 15, 16.

Fol. 8 v°.

ΚΑΙ ΗΜΕΙ CΕΙC ΙΝ ΧΝ  
ΕΠΙCΤΕΥCΑΜΕΝ·  
ΪΝ ΔΙΚΑΙΩΘΩΜΕΝ  
ΕΚ ΠΙCΤΕΩC ΧΥ  
5 ΚΑΙ ΟΥΚ· ΕΞ ΕΡΓΩΝ  
ΝΟΜΟΥ· ΔΙΟΤΙ  
ΕΞ ΕΡΓΩΝ ΝΟΜΟΥ  
ΟΥ ΔΙΚΑΙΩΘΗCΕΤΑΙ  
ΠΑC CΑΡΞ·  
10 ΕΙ ΔΕ ΖΗΤΟΥΝΤΕC  
ΔΙΚΑΙΩΘΗΝΑΙ ΕΝ  
ΧΩ ΕΥΡΕΘΗΜΕΝ  
ΚΑΙ ΑΥΤΟΙ ΑΜΑΡ  
ΤΩΛΟΙ·  
15 ΑΡΧC ΑΜΑΡΤΙΑC ΔΙΑΚΟΝΟC  
ΜΗ ΓΕΝΟΙΤΟ·

Gal. II, 16, 17.

Ici manquent dix à douze feuillets.

Fol. 9.

Οὐμὴ γὰρ κληρονο  
μήσει ὁ υἱὸς τῆς  
παιδίσκης·  
μετὰ τοῦ υἱοῦ τῆς  
5 ἐλεγοῦσας·  
διὸ ἀδελφοὶ οὐκ ἐσμεν  
παιδίσκη στέκνα  
ἀλλὰ τῆς ἐλεγοῦσας  
τῆς ἐλεγοῦσας ἰαχσῆμας·  
10 ἐλεγοῦσας·  
στήτε οὖν·  
καὶ μὴ πάλιν ζυγῶ δου  
λίας, ἐνεχέσθαι·  
εἶδε ἐγὼ πάλως λέ  
15 γω ὑμῖν·  
ὅτι ἐὰν περιτέμνησθαι·

*Gal. iv, 30, 31; v, 1, 2.*

Fol. 9 v°.

ἰαχσῆμας οὐδὲν ὧ  
φελήσει·  
μαρτύρομαι δὲ πάλι·  
παντὶ ἄνω περι  
5 τεμνομένῳ·  
ὅτι ὁ φιλέτης ἐστὶν·  
ὄλοντο ἰαχσῆμα  
ποιῆσαι·  
κατηργήθη τὰ πὸ ἰαχσῆμα  
10 οἵτινες ἐν νόμῳ  
καίουσθαι,  
τῆς χάριτος ἐξεπέσατε  
ἡμῖς γὰρ ἰαχσῆμα  
15 καὶ οὐκ ἐπὶ  
δέχομεθα·

*Galat. v, 2, 3, 4, 5.*

L. 13 : ει pour ι (2° main).

VI.

CHARTRE SUR PAPIER,

CONSERVÉE AU MONASTÈRE DE BARLAAM (MÉTÉORES).

Ἐπειδὴ κατὰ Νεκτάριος ὁ ἐν ἱερομονάχοις καὶ πνευματικοῖς ἐλάχιστος  
 Θεῖα νεύσει καὶ Θελήσει ὀδηγηθεὶς καὶ παραγενόμενος ἀπὸ Βαρλαάμ  
 τοῦ ἐν Μετεωρολίθῳ ἐν τῇ νήσῳ Ἰωαννίνων ἐπισκέψεως χάριν καὶ ἐπι-  
 βλέψεως τῶν ἡμετέρων μοναστηρίων τοῦ τε ἐνδόξου Προδρόμου καὶ τοῦ ἐν  
 τῷ Λεπενῷ μεγάλου Νικολάου ὡνπερ τῶν Θεῶν ναῶν ἠγωνισάμεθα μετὰ  
 τοῦ ἐν μακαρία τῇ λήξει γενομένου ἀειμνήστου δούλου τοῦ Θεοῦ Θεο-  
 φάνους ἱερομονάχου, τοῦ ἡμετέρου ὁμαίμονος, διὰ τοῦτο Θέλομεν οἶα  
 κτίτορες ἐξ ἀρχῆς καὶ εἶναι καὶ λέγεσθαι ὡς πολλὰ κεκοπιανότες πάσῃ  
 σπουδῇ ἐκ ψύχης ζήλω Θεῖῳ κινούμενοι καὶ πλεῖστα χρήματα ἐν αὐτοῖς  
 καταδαπανήσαντες. Ἐλθὼν τοίνυν ὡς ἔβην ἐν τῇ νήσῳ καὶ τῇ τοῦ Κυρίου  
 ἡμῶν Ἰησοῦ Χριστοῦ χάριτι ἀνεκτίσαμεν καὶ ἀνεκαινίσσαμεν τὸν τοῦ Προ-  
 δρόμου Θεῖον ναὸν εἰς κρεῖττον κάλλος καὶ μέγεθος καὶ Θεωρίαν ὡς  
 ἐχρῆν γενέσθαι καὶ τελειωθῆναι οἷος νῦν ὁρᾶται καὶ φαίνεται· εἶτα καὶ τὸ  
 ἐν τῷ Λεπενῷ ὀσπήτιον τὸ ἀνώγειον εἰς παντοίαν ἀνάπαυσιν τῶν ἐν αὐτῷ  
 κατοικεῖν μελλόντων ἀδελφῶν τῶν μοναχῶν καὶ ξένων τινῶν τῶν παρα-  
 τυγχανόντων· οὕτως οὖν ταῦτα πεποιηκὼς Θεοῦ συνάρσει, καὶ κατενο-  
 δωθέν μου τὸ Θέλημα βουλόμενος εἰπεῖν, ἄρχομαι καὶ ἀνακεφαλαιώσα-  
 σθαι τὰ τῆς ὑποθέσεως εἰς πλατύτερον.

† Ἡμεῖς οἱ ῥηθέντες αὐτάδελφοι κτήτορες ὄντες ἀνέκαθεν, τὸν ἐν τῷ  
 Λεπενῷ ναὸν μετὰ τῶν ὑπαρχόντων κτημάτων ὑποτεταγμένον εἶχαμεν  
 καὶ παραδεδωμένον ὡσπερ τι μονήδριον καὶ μετόχιον εἰς τὸν μέγαν  
 Πρόδρομον ἐπὶ χεῖρας τοῦ εὐλαβεστάτου ἐν ἱερομονάχοις καὶ πνευματι-  
 κοῖς πα. κυρ. Γρηγορίου μετὰ τῆς συνοδίας αὐτοῦ· διὸ καὶ μέχρι τοῦ νῦν  
 διωκῆσαντο καὶ ἐπεσκέψαντο, ἂν τις ἡμῶν ἐπιτροπικῶς· ἀλλ' ἐπειδὴ  
 Θεοῦ χάριτι καὶ ταῖς τῶν ἁγίων πατέρων εὐχαῖς τῆς ἐν Βαρλαάμ μονῆς  
 αὐξυνθείσης, καὶ ἀποκαταστ[αθείς]ης ἐν μοναστηρίον πληθυνθέντων τῶν  
 ἀδελφῶν ἱερομονάχων [καὶ αἰτί]ας πολλὰς ἐχόντων ἀναγκαίας ἀπέρχεσθαι  
 συχνάκις εἰς τὰ Ἰωάννεια καὶ εἰς τὸν ἐν τῇ Ὀσδίνῃ αὐτοῖς κεκτημένον  
 ἐλαιῶνα, διαλογισάμενοι μετὰ εὐβουλίας ἐπεὶ μὴ ἔχοντες ἐν τῇ νήσῳ  
 οἱ ἐκ τοῦ Βαρλαάμ διακυρισμὸν ἀναπαύσεως ὅταν τοῖς αὐτοῖς μέρεσι πα-  
 ροδεύουσι· καὶ τὸ τοῦ τόπου στενωτάτου καὶ τῆς λίμνης τὸ δυσδιόδευτον  
 καὶ διὰ τὸ καὶ τὸν τοῦ Προδρόμου Θεῖον ναὸν εἰς αὔξησιν καὶ αὐτὸν ἐλ-  
 θόντα καὶ μεγαλυνθέντα παρ' ὃ ἐξ ἀρχῆς ὑπῆρχεν, ἐκρίναμεν ἵνα τὸν ἐν  
 τῷ Λεπενῷ ναὸν τοῦ μεγάλου Νικολάου μετὰ τῶν προσόντων αὐτοῦ κτη-  
 μάτων ἀφιερώσωμεν καὶ ἐπιδώσωμεν εἰς ὑποταγὴν εἶναι τοῦ ἐν Βαρλαάμ  
 μοναστηρίου, καὶ καθὼς οἱ τοῦ Προδρόμου ἐπιβλέπουσιν καὶ κατεῖχον  
 ἕως τοῦ νῦν, οὕτω καὶ ἀπὸ τῆς σήμερον οἱ τοῦ Βαρλαάμ τοιοῦτοτρόπως

ἵνα ἔχουσιν αὐτὸ διατάσσόμεθα καὶ κυβερνώσιν καὶ ἐπιβλέπουσιν ὡς δευτέροι κτίτορες, δίχα τινὸς ἐνοχλήσεως καὶ φθόνου καὶ φιλοπρωτίας καὶ ἐριδος ἢ τῶν ἐκ τῆς τοῦ Προδρόμου μονῆς ἢ ἐξ ἐτέρων τῶν λαχόντων συγγενῶν ἡμῶν ἢ ξένων· ἀλλ' εἰρηνευέτω ἕκαστος εἰς τὸ ἴδιον κτήμα, καὶ εἰς ὃ κεκοπίακεν· εἰς δὲ τὸ ἡμέτερον μὴ ἐξουσιαζέτω τοῦ ἐνεργεῖν τι ἢ λέγειν τὸ σύνολον, ὡς τὸ δίκαιον ἀπαιτεῖ.

† Διατάσσομαι τοίνυν ἐνταῦθα ὅπως ἀφίημι ἐν τῷ ῥηθέντι ναῶ τοῦ μεγάλου Νικολάου παππᾶν τοῦ ψάλλειν καὶ ἱεουργεῖν ἐν αὐτῷ ὡς ἡθίσται τοῖς εὐσεβέσιν χριστιανοῖς, μάλιστα τοῖς ἀξυξι, τὸν ἐν ἱερομονάχοις τιμιώτατον τὸν πνευματικὸν κύριον Νεόφυτον καὶ τὴν συνοδίαν αὐτοῦ, τὸν τε κύριον Ἀνθιμον ἐκ τοῦ Μουτζιάδες, καὶ τὸν Θεοφάνιον ἐκ τοῦ Μιρήου, ὅπως πρᾶττοντες καλὰ ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ καὶ Θεαρέστως πολιτευόμενοι ἔσονται οἰκοκύριοι καὶ δεσπόται τῆς ῥηθείσης ἐκκλησίας μετὰ πάντων ὧν ἔχει κτημάτων κινήτων ἀκινήτων· ἔτι διατάσσομαι περὶ τοὺς Βαρλααμίτας τοὺς ἀδελφούς ἵνα ἔχουσιν φροντίδα οἱ ἐν τῷ Λεπενῷ ὄντες τοῦ ἀποδέχεσθαι αὐτοὺς ἀσπασίως ὡς κτίτορας, ὅταν τοῦ καιροῦ καλοῦντος ἢ κατεπειγούσης ἀναγκῆς κἂν ἐν Θέρει κἂν ἐν χειμῶνι παροδικῶς ἐκεῖσε διὰ δουλείας ἀπέρχονται, καὶ τιμᾶν αὐτοὺς ὡς δεῖ, καὶ φιλοφρόνως δεξιοῦσθαι, καὶ παρέχειν αὐτοῖς ἀφθόνως ὡς ἀδελφοῖς καὶ οὐκ ὡς ἀλλοτρίοις τὰ χρειαζόμενα, τοῖς μὲν ἀνθρώποις τὰ ἀναγκαῖα, τοῖς δὲ ζώοις αὐτῶν κριθὴν καὶ τὴν ἄλλην ἀνάπανσιν. Ἀλλ' ἔτι καὶ τοὺς Βαρλααμίτας διατάσσόμεθα ἵνα μὴ ἀπανθρώπως πρὸς τοὺς Λεπενιώτας φερόμενοι καὶ οἷα κτίτορες ἐπαυρόμενοι καὶ τὰ προσόντα ἐκεῖσε τρόφιμα καὶ πόσιμα αὐθαδῶς τε καὶ ἐξουσιαστικῶς ἀναισχυντοῦντες, ἀμέτρως ἀρπάζοντες καὶ ἀπρέπως διαφθείρουσιν, ἀλλ' ἐπισικῶς τε καὶ εὐλαβῶς μετὰ πάσης εὐσημοσύνης καὶ ἰλαρότητος καθάπερ φίλοι πρὸς φίλους καὶ πρὸς ἀδελφούς ἀδελφοί.

Ἐτι διατάσσομαι τοῖς Λεπενιώταις, σοὶ, τῷ ῥηθέντι ἱερομονάχῳ κυρ. Νεοφύτῳ τῷ πνευματικῷ καὶ τῇ συνοδίᾳ τῇ σῇ, ἵνα διάγητε ἐν εἰρήνῃ καὶ εὐλαβείᾳ καὶ ἀγάπῃ ἀνυποκρίτῳ χωρὶς τινος μήνιδος καὶ μνησικακίας, ἐριδος τε καὶ φιλονεικίας, καὶ παντὸς μισοῦς καὶ ἐχθρᾶς, καὶ ἄλλης οἰασοῦν κακίας, σκανδάλων καὶ γογγυσμῶν, ὡς τοῦ Χριστοῦ μαθηταὶ Φέλοντες καὶ εἶναι καὶ λέγεσθαι. Καὶ γὰρ ἐκεῖνος οὕτω φησὶν ἐν τοῖς εὐαγγελίοις· «ἐν τούτῳ γινώσκονται πάντες ὅτι ἐμοὶ μαθηταὶ ἐστέ, ἐὰν ἀγαπᾶτε ἀλλήλους.» Καὶ ὁ τούτου γνήσιος μαθητῆς, Ἰωάννης ὁ Θεολόγος· «ὁ Θεὸς,» λέγων, «ἀγάπη ἐστίν· καὶ ὁ μένων ἐν τῇ ἀγάπῃ ἐν τῷ Θεῷ μένει καὶ ὁ Θεὸς ἐν αὐτῷ.» Τὰ αὐτὰ καὶ σύνοδα τούτοις καὶ ἡ οὐρανομήκης ψυχῇ, τὸ σκεῦος τῆς ἐκλογῆς, ὁ μέγας Παῦλος φάσκων· «ἐὰν ταῖς γλώσσαις τῶν ἀνθρώπων λαλῶ καὶ τῶν ἀγγέλων, καὶ ἐὰν ἔχω προφητείαν καὶ πᾶσαν τὴν γνῶσιν καὶ ἴδω τὰ μυστήρια πάντα καὶ ἐὰν παραδῶ τὸ σῶμά μου ἵνα καυθήσομαι, ἀγάπην δὲ μὴ ἔχω, γέγονα χαλκὸς ἤχων καὶ κύμβαλον ἀλαλάζον.» Ταῦτα καὶ τοιαῦτα ἐκ τῶν πολλῶν ὀλίγα ἀνεμνησά σοι καὶ παραινῶ σοι τὴν ἀγάπην περὶ πολλοῦ ὑπὲρ πάσας τὰς

ἀρετὰς ἀπρίξ κατέχειν καὶ ὅλη ψυχῇ ἀσπᾶσαι, μετὰ καὶ πάντας τοὺς ὑπὸ σε, καὶ οὕτως ὡς ἐνάρετον καὶ εὐλαβῆ διδόμενοι ἄδειαν τοῦ δεσπόζειν καὶ κυριεύειν πάντα τὰ τοῦ ναοῦ πράγματα ὡς ἀνωθεν εἴρηται· ἐργαζόμενοι τὰ προσήκοντα καὶ ποιοῦντες τὰ κάλλιστα· καὶ μετὰ θάνατον ὑμῶν ἔσονται διάδοχοι οἱ καλόγεροι ὑμῶν πράττοντες καὶ οὗτοι τὰ εὐαρεστὰ καθὼς δεδηλώκαμεν. Καὶ μηδεὶς ἔσται ὁ ἀντιλέγων ὑμῖν ἢ παρενοχλῶν ἢ πειράζων καὶ ἀθετῶν τὸ παρὸν διαθηκῶν ἡμέτερον γράμμα. Εἰ δέ τις ἀντιτείνων καὶ ἀπειθῶν ἐπὶ τοῦτο φανήσεται, ὅποιας δ' ἂν μοίρας εἴη, ἱερωμένος ἢ λαϊκὸς ἔξει τὰς ἀρὰς τῶν τι καὶ ἡ θεοφόρων πατέρων τῶν ἐν Νικαίᾳ συνᾶθροισθέντων, καὶ πάντων τῶν ἁγίων καὶ ἡμῶν τῶν ἐλαχίστων, ὁμοῦ δὲ καὶ τὸν μεγ. Νικόλαον ἀντίδικον ἐν τῷ νῦν αἰῶνι καὶ ἐν τῷ μέλλοντι, ὃ μὴ παραχωρήσαι Κύριος ὁ Θεὸς τινι τῶν χριστιανῶν πεπονθέναι καὶ τοιαύτη ἀρᾷ περιπεσεῖν, ἀλλ' ὥσπερ ταῦτα διαταξάμεθα, οὕτω καὶ θέλομεν μένειν βεβαίως τὰ γεγραμμένα καὶ ἀπαρασάλευτα εἰς αἰῶνα τὸν ἅπαντα, ἐνώπιον παντός τε δικαστικοῦ προσώπου, ἀρχόντων καὶ ἀρχομένων, ἱερωμένων καὶ λαϊκῶν· τούτου γὰρ χάριν ἐγεγόνει καὶ τὸ παρὸν ἡμέτερον διατακτικὸν γράμμα, καὶ ἐπεδόθη τῷ εἰρημένῳ πνευματικῷ πατρὶ κυρ. Νεοφύτῳ καὶ τῇ συνοδίᾳ αὐτοῦ εἰς ἀσφάλειαν, ἐν μηνὶ σεπτεμβρίῳ κε', ἐπὶ ἔτους ζη' ἰνδ. η'.

Cette date correspond à l'an 1549 de J. C. : la charte est donc bien récente. J'ai cru cependant devoir en prendre copie, tant parce qu'elle émane des fondateurs même du monastère de Barlaam qu'en raison des noms de lieux qu'elle contient.

## VII.

### NOTE SUR QUELQUES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DU MONASTÈRE DE SAINT-JEAN LE THÉOLOGIEN,  
À PATMOS.

M. Sakkélion, directeur de l'école hellénique de Patmos, a rédigé un catalogue descriptif fort détaillé des manuscrits que contient la bibliothèque du couvent. Ce travail, d'une étendue considérable, n'a pas encore été publié. J'ai donc cru devoir réunir ici quelques notes que j'ai prises moi-même sur les manuscrits les plus importants.

Avant tout je dois rendre hommage à la bienveillante libéralité des religieux, pour qui l'étranger studieux n'est pas seulement un voyageur que les lois de l'hospitalité commandent d'héberger le mieux possible, mais un travailleur, et un travailleur pressé, au-

quel on ne saurait trop faciliter sa besogne. La bibliothèque est fort bien rangée, et, outre ses quatre cent soixante manuscrits, contient un nombre respectable de volumes imprimés. D'ailleurs le Père bibliothécaire Hierotheos et l'higoumène (c'était alors le P. Gregorios Papadopoulos) ont dans leur bibliothèque particulière d'excellentes collections d'auteurs classiques.

I. — Manuscrits calligraphiques.

Je commence par les manuscrits à proprement parler calligraphiques. Il y en a trois, deux en onciale et un en minuscule.

1° Les trente-trois feuillets de l'Évangile selon saint Marc, décrits plus haut.

2° *Manuscrit de Job*. — Ce manuscrit comprend deux cent cinquante-sept feuillets de parchemin petit in-folio. Il est mutilé au commencement, et le texte ne commence qu'à ces mots du premier chapitre : ΚΑΙ ΗΝ ΤΑ ΚΤΗΝΗ ΑΥΤΟΥ ΠΡΟΒΑΤΑ. Chaque chapitre est précédé d'une *προθεωρία*, et le texte, distribué en versets, est encadré dans des scholies si abondantes que parfois, surtout au commencement, on a dû répéter jusqu'à trois ou quatre fois sur des pages différentes les versets qui font l'objet du commentaire. Cette disposition se trouve reproduite dans l'édition de Venise, 1792, *Σειρὰ τῶν πατέρων εἰς τὸν μακάριον Ἰώβ*. Mais il y a de grandes différences dans le texte, dans le choix des auteurs et des scholies. En général, ces dernières sont empruntées à Olympiodore; mais, dans le commencement, Denys l'Aréopagite, Didyme, Origène, saint Grégoire de Nazianze et saint Basile sont largement mis à contribution.

Il y a dans ce manuscrit une trentaine de miniatures qui occupent généralement le bas des pages dans toute leur largeur et près de la moitié de leur hauteur. Ces miniatures sont dans un très-mauvais état de conservation et ne semblent pas d'un pinceau bien habile : on pourrait, au point de vue de l'art, les rapprocher de celles du second Virgile du Vatican (*Vat.* 3867).

L'écriture elle-même, surtout celle du texte, qui est beaucoup plus grosse et plus soignée que celle des scholies, appartient à cette période de l'onciale qui va du vi<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle, pendant laquelle il est difficile de préciser la date des manuscrits d'après la

seule forme des lettres. L'accentuation est complète et régulière, ce qui n'est pas, je crois, un signe certain de date récente.

Le manuscrit ne présente d'autre souscription que les mots : ΔΟΞΑ ΣΟΙ ΑΓΙΑ ΤΡΙΑΣ.

3° *Manuscrit de saint Grégoire de Nazianze.* (N° 33.) — Ce manuscrit contient en deux livres les œuvres théologiques du saint docteur. C'est un grand in-folio écrit sur trois colonnes en minuscule très-grosse, très-régulière, presque carrée, dans le genre de celle dont Montfaucon donne deux spécimens du ix<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Cependant notre manuscrit n'est pas d'une date aussi ancienne; il ne remonte qu'à l'année 941, comme nous l'apprend la souscription suivante écrite sur la dernière page en lettres monumentales, à la suite d'une pièce de vers politiques où les copistes invoquent la sainte Trinité en faveur de ceux qui liront le manuscrit : cette pièce de vers est si effacée que je n'en ai pu recueillir que quelques fragments. Voici la souscription :

Ἐγράφη καὶ πέρασ εἰληφεν αὐτῆ ἡ Θεολογικὴ ἢ πρώτη καὶ δευτέρα βίβλος τοῦ ἁγίου Γρηγορίου τοῦ Θεολόγου διὰ χειρὸς Νικολάου μοναχοῦ καὶ Δανιὴλ υἱοῦ αὐτοῦ ὀρθοδόξων χριστιανῶν [πιστευόντων] εἰς Πατέρα καὶ Υἱὸν καὶ ἅγιον Πνεῦμα, τὴν μίαν Θεοτήτα τε καὶ δύναμιν, καθὼς ἐδιδάχθημεν ὑπὸ τούτου τοῦ τρισμάκαρος καὶ ἀοιδίμου πατρὸς, ἐν τόπῳ Ῥηγίῳ τῆς Καλαβρίας ἐν τῷ ὀκτωβρίῳ μηνί, τῇ εἰκάδι δ' ἰνδικτιῶνος ιε', ἐν ἔτει ἀπὸ κτίσεως κόσμου ςνν'. Διὸ δέομαι τῆς εὐσπλαγχνίας σου, Κύριε, Κύριε τοῦ ἐλέους καὶ Θεὸ πάσης παρακλήσεως, δὸς ἡμῖν μέρος καὶ κληρὸν μετὰ τῶν εὐαρεστήσαντων σοι ἁγίων ἐν τῇ ἀφθάρτῳ καὶ ἀδιάδωχῳ σου βασιλείᾳ. Ἀμήν. [ἔχει ἡ παροῦ]σα βίβλος ἢ Θεολογικὴ αὐτῆ τετράδας λ'. Ἔστιν δὲ ὁ ἀριθμὸς τῶν γεγραμμένων καὶ ἀ[γράφω]ν φύλων διακόσια σαράκοντα (sic). Ὅ τὰ πάντα πληρῶν Θεός, δόξα σοι.

Les quatre premiers feuillets, recto et verso, sont occupés par de grands encadrements en forme de croix, de rectangles, de cercles, dont l'ornementation présente surtout le motif de l'entrelacs : aux angles, des animaux, cerfs, paons, etc., rachètent les vides. Dans le premier de ces encadrements, on lit en grande onciale au minium vingt-sept vers, qui commencent par :

Θέντο με Καισαρέες Γρηγορίοιο φίλον·  
ὄν περὶ κηρὶ φίλησα, Θϛ δέ οἱ ὄλβια δότη...

<sup>1</sup> *Palaeogr. graec.*



Le second contient une explication des quatre signes  $\text{Ⲁ} \cdot \text{Ⲭ} \cdot \text{Ⲕ} \cdot \text{Ⲙ}$ , qui figurent à la marge du texte<sup>1</sup>. Dans les trois suivants, on lit diverses sentences religieuses. Dans le sixième, l'épithaphe métrique de saint Basile composée par saint Grégoire. Le milieu du septième est effacé. Le huitième encadrement, en forme de croix, contient un texte dont voici le commencement et la fin :

Ἰψιμέδων, μάναρ, υἱός ἀφθίτου γεννήτωρ  
 .....εὐφρονα τήνδε βύβλον.

Puis vient le texte divisé en deux volumes, dont chacun a un titre très-richement orné. Le premier discours, l'Ἀπολογητικός, est écrit tout entier au minium; les autres sont à l'encre noire. Chacune des trois colonnes présente cinquante lignes; en marge il y a d'abondantes scholies en onciale, toujours à l'encre noire. Au bas de chaque discours on trouve le nombre de stiques indiqué en gros caractères. Il y a en tout trois cent quatre-vingt-un feuillets, dont le dernier porte, mais sur le recto seulement, les vers effacés et la souscription ci-dessus transcrite.

Il est évident que ce manuscrit n'a pas dû être exécuté pour le premier venu. Une tradition recueillie par M. Sakkélion dans le monastère en faisait l'œuvre personnelle d'Alexis Comnène, qui alors aurait été un calligraphe distingué. Il est peut-être à croire que le manuscrit, sans être de la main de l'empereur, a été exécuté pour lui ou tout au moins lui aura appartenu, et qu'il en aura fait cadeau à saint Christodule, fondateur du monastère de Patmos, avec lequel il était en relations d'amitié.

La souscription semble indiquer qu'il y avait au x<sup>e</sup> siècle, à Reggio en Calabre, une école calligraphique. J'ai trouvé au Vatican un manuscrit des Actes des Apôtres et des Épîtres de saint Paul qui, sans offrir le même luxe d'exécution que celui de Patmos, est encore d'une bonne école. A la fin on y lit la souscription ci-jointe.

† Εἶληφε τέρμα βίβλος ἠγλαισμένη  
 χυ φέρουσα τοὺς θεοφθόγγους λόγους.

<sup>1</sup> Cette explication se retrouve dans le n° 242 Coislin et dans le n° 61 de la bibliothèque du Saint-Synode de Moscou, mais avec trois signes de plus. (Voir Montfaucon, *Bibl. Coisl.* p. 300; Matthiæ, *S. Greg. orat. binæ*, Moscou, 1780, reproduit dans Migne, *Patr. gr. t. XXXVI*, p. 939.)

ἔγραψε ταύτην Νικόλαος ἐν πόθῳ  
ἐν ἐπισκόποις ἀρχιερεὺς ὑπάρχων·  
γαίας Καλαβρίτιδος Ριγίου πόλις  
καὶ Σικελίας Θρηνακρίτιδος χώρας,  
Θησαυρὸν αὐτὴν ὥσπερ ἄφθαρτον μέγα  
ἔχειν Φελησας παντὸς εὐκλεσεστέραν  
χρυσοῦ, σμαράγδου, τάργυρου τε πορφύρας·  
καὶ μαργάρων τε τῶν σελασφόρων λίαν·  
ὑλῆς τε πάσης φιλιτάτης ψευδολόγῳ·  
τὰ φθαρτὰ γὰρ πέφυκε τέρπειν ἀφρόνων  
κτηνῶν δίκην αἰσθησιν· οἱ χυ λόγοι  
τέρπουσιν, φωτίζουσιν ἐμφρόνων νόας,  
καὶ προξενούσι τῶν μελλόντων τὸ κλέος.

† ἡ πηγὴ ὧδε τῶν μαθητῶν τοῦ λόγου  
ἐκχεῖ τὸ ρεῦμα τῶν ἀειρρῦτων λόγων·  
τοίνυν ὁ διψῶν μὴ κατοικνεῖτω πίνειν,  
ψυχὴν κατάρδων καὶ ποτίζων τὰς φρένας.  
Εὐαγγελιστῶν τοὺς Θεοπνεύστους λόγους  
τομαῖς διαιρεθέντας εὐεπιβόλοις,  
καὶ τῆδε βίβλῳ τεχνικῶς ἠρμωσμένους  
ἅπας ἀκούων καὶ τρυφῶν καθημέραν  
ἐσλῶσιν ὡσὶν τοὺς ὑποφωνουμένους  
Νικόλαον θαύμαζε τῆς εὐβουλίας,  
τὸν αὐτὸν ἐπίσκοπον τὸν προρηθέντα,  
σπούδασμα πολλοῖς οὐ πρὶν ἐσπουδασμένον  
καὶ σπουδάσαντα συντόνως προθυμίαις,  
καὶ καλλιεργήσαντα κόσμοις ποιήλοισ·  
τοὺς μὲν ξενίζει τοὺς ὀρώντας ὡς ἔχει,  
τοῖς τοῦ Θεοῦ δὲ ῥήμασιν ψυχотρόφοις,  
εὐεργετεῖ ἅπαντας ἀκρωμένους.  
Ἐνταῦθα τὴν Φέλγουςαν εἰκότως λύραν  
κινῶν, τελῶν συνκινεῖ καὶ τοὺς λίθους·  
ὄθεν, πλάνε, σίγησον, Ὀρφέως λύρα,  
πόνοις γὰρ Νικόλαος ἠρμωσε ξένην  
καθημερούσαν τὴν λιθότροπον φύσιν.

Αἰ αἰ τῆς λύπης! ἀβάλοι, αἰ τῆς συμφορᾶς τῶν πραγμάτων! Φεῦ τῆς  
ὀδύνης! ὅτι χεὶρ ἢ γράψασα σήπεται τάφῳ· γραφὴ δὲ μένει εἰς μακραιώ-  
νους χρόνους· ἐγράφη αὕτη ἢ δέλτος διὰ χειρὸς Θεοδώρου κληρικοῦ  
Σικελιώτου κατ' ἐπιτροπὴν Νικολάου ἐπισκόπου κτήτορος ταύτης· ἐν ἔτει  
ἀπὸ κτίσεως κόσμου ἔτ. ςΦμε', ἰνδ ε', κύ[κλου] σελ. Θ', κύ[κλου] κα',  
καὶ ἐπληρώθη μ[ηνι] ἰαννουαρίῳ εἰς τὸν αὐτὸν \* ἡμέρα α', ὥρα γ'.

Ce texte nous apprend que le manuscrit a été exécuté à Reggio en 1027, sous l'archevêque Nicolas. Cet archevêque tombe précisément dans une des lacunes de la série des archevêques de Reggio donnée par Ughelli dans son *Italia sacra*.

II. — Manuscrits en onciale.

N° 172. — Recueil de canons. — *Membranaceus* in-4°, deux cent quatre-vingt-neuf feuillets de trente lignes à la page. Il finit au concile *in Trullo*, mais la table des matières au commencement annonce deux pièces plus récentes, les canons du deuxième concile de Nicée et la lettre de Tarasios, évêque de Constantinople, au pape Hadrien, sur les ordinations simoniaques, ce qui ne permet pas de reculer la date du manuscrit plus haut que le ix<sup>e</sup> siècle. — Il y a quelques notes marginales en minuscule très-ancienne, et un plus grand nombre en onciale. Le texte est généralement accentué, sauf quelques pages.

Souscription :

γράψε τις; οἶδε Θεός· τίνος εἶνεκεν· οἶδε καὶ αὐτός. Χριστῷ τελείῳ  
καὶ συνέργῳ ἡ χάρις.

† † †

Στεφηφοροῦσα πίστῆως εὐκοσμίαν  
τέθεικε Χριστὸν βᾶθρον ἢ ἐκκλησία  
εἰς λῆξιν εἰσφέρουσα τὴν αἰώνιον  
ῥοιοῖς ἀποστόλων τε καὶ πατρῶν λόγοις  
τὰ τέκνα πειθαρχοῦντα ταύτης ἐμφρόνως.

N° 190. Un homiliaire petit in-f°, sur deux colonnes de trente-six lignes chacune. Il contient cent quarante-quatre feuillets. Le texte, mutilé au commencement et à la fin, commence par l'Ἐπιτάφιος de saint Basile par saint Grégoire de Nazianze.

N° 48. Dialogues de saint Grégoire le Grand traduits en grec.

Nos 68, 69, 70 et 71. Quatre évangélistes en onciale. Le n° 70 contient dans la reliure trois feuillets d'un historien ecclésiastique où il est question de l'épisode des « grands frères » d'Alexandrie et du quatrième concile.

N° 19. Un saint Basile du XII<sup>e</sup> siècle. Dans la reliure figurent quatre feuillets d'un évangélaire en onciale accentuée.

N° 99. Évangélaire, en onciale. Il contient quelques cahiers d'un recueil de canons de Théognoste le Grammairien, édité par J. A. Cramer dans ses *Anecdota Græca Oxon.* t. II, p. 1-165.

N° . Manuscrit dont la reliure renferme plusieurs feuillets du livre d'Antiochus, moine de Saint-Sabas. On sait que cet ouvrage, écrit au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, reproduit un bon nombre de passages du *Pasteur d'Hermas*. L'ouvrage est divisé en chapitres et non en homélies comme dans les imprimés. Les feuillets conservés comprennent la table et les quatre premiers chapitres. Il ne me semble pas que l'écriture soit d'une époque trop basse : elle doit remonter au VIII<sup>e</sup> ou au IX<sup>e</sup> siècle, par conséquent à une époque assez voisine de l'apparition du livre.

### III. — Manuscrits d'auteurs classiques.

N° 50. Diodore de Sicile, in-4°, *membr.* du XI<sup>e</sup> siècle. Il ne comprend que les livres XI-XVI. Le manuscrit, signalé par Tischendorf dans sa *Notitia codicis Sinaitici*, Leipzig, 1860, p. 74, avait été collationné par M. Sakkélion : les variantes remarquées par ce savant ont paru dans la brochure de MM. Decharme et Petit de Julleville, en 1867. Depuis, feu M. Bergmann a passé deux mois à Patmos pour en prendre collation complète. Malheureusement, la mort ne lui a pas permis de publier le résultat de ses recherches; on peut cependant se faire une idée de la recension du manuscrit de Patmos par les douze premiers chapitres du livre XI qu'il a publiés dans une brochure dédiée à M. Henzen (Berlin, Calvary, 1867).

N° 424. Bombycin du XVI<sup>e</sup> siècle, in-8°. Il contient deux tragédies de Sophocle : *Ajax* et *Électre*, avec quelques gloses interlinéaires sur les premières pages seulement. J'ai lu sur le feuillet de garde en parchemin :

Ἀνδρείου τῶν Φραγκίσκων καὶ  
τῶν τούτου φίλων.

N° 413. Ms. de papier in-8°, de cent seize feuillets. Il contient :

1° Ἀριστοτέλους βίος καὶ συγγράμματα αὐτοῦ.

2° L'Isagoge de Porphyre.

3° Aristote, Περὶ ἐρμηνείας.

4° Le premier livre des Topiques.

C'est un manuscrit bilingue. Grec et latin m'ont paru de la fin du xiv<sup>e</sup> siècle ou même du xv<sup>e</sup> siècle. L'écriture grecque présente une certaine recherche d'archaïsme. Le texte est disposé sur deux colonnes, grec d'un côté, latin de l'autre; mais, pour le premier ouvrage, la colonne du latin reste en blanc, la traduction n'ayant pu être écrite en regard du texte. Sur le verso de l'avant-dernier feuillet on lit :

† Ἰστέον ὅτι οἱ Βαινέτιοι εἰσκατέχοντες τὴν Κρήτην εἰς δεσποτίαν ἑαυτῶν τε καὶ κυριότητα, κατὰ χρόνους τῆς ἐνσαρκικῆς τοῦ Κυ ἡμῶν Ἰυ Χυ οἰκονομίας, αςζ', ὡς εὔρον γεγραμμένον ἐν τῷ γενικῷ κατὰ στοιχεῖα τῆς κόρτης τῆς μεγάλης καὶ πολέως Κρήτης τοῦ χάνδαβος.

N° 13. Manuscrit liturgique dont la reliure contient cinq feuillets in-f° d'un Dion Chrysostome du x<sup>e</sup> siècle. J'ai collationné ces feuillets sur l'édition L. Dindorf, Teubner, 1857. Ils appartiennent tous aux discours περὶ βασιλείας.

N° 6. Anthologie morale ou recueil des sentences de l'Écriture sainte, des Pères de l'Église et des auteurs profanes sur différents points de morale classés en quarante et un chapitres. MM. Decharme et Petit de Julleville ont publié quelques extraits de ce manuscrit. M. Bergmann, qui l'a parcouru, a manifesté le désir d'en avoir une copie. Cette considération m'a fait penser qu'il pouvait y avoir un intérêt réel à faire connaître ce recueil, et j'ai pris copie, non du manuscrit entier, mais de tous les passages des Pères antérieurs au iv<sup>e</sup> siècle, de Photius et des auteurs profanes. Ce travail, qui représente cent cinquante pages de texte, m'a demandé un temps assez considérable, et il faudrait de longues recherches pour arriver à discerner ce qui est vraiment inédit ou intéressant de ce qui ne présente aucune utilité. Le manuscrit est du xii<sup>e</sup> siècle; outre l'anthologie, il contient le discours de saint Éphrem sur Joseph et la vie de sainte Marie l'Égyptienne. Tischendorf (*Anecdota sacra et profana*, Leipzig, 1861, p. 217) a vu au Caire un ms. du x<sup>e</sup> siècle qui contient la même anthologie : il en donne les

extraits empruntés aux poètes classiques. A la p. 43 du même ouvrage il parle d'un autre ms., celui-là très-récent, du xvi<sup>e</sup> siècle, qu'il a lui-même rapporté à Leipzig.

N<sup>o</sup> 32. Lexique in-18, du xiv<sup>e</sup> siècle, vingt feuilles de papier très-rongé et deux cent quatre de parchemin, à raison de vingt-deux lignes à la page. Au commencement, on trouve un petit ouvrage grammatical qui commence par l'analyse de la phrase *Κύριε Ἰησοῦ χριστέ ὁ Θεὸς ἡμῶν*. Puis vient le lexique. Quelques feuillets à la fin sont occupés par des *τροπάρια* ou chants d'église.

Ce manuscrit est palimpseste, et c'est même le seul de ce genre qui se trouve à Patmos. L'écriture inférieure est minuscule et ne renferme que des *τροπάρια*.

N<sup>o</sup> 322. Lexique bombycin in-12, de deux cent quarante-cinq feuillets écrits. Sur l'un des feuillets de garde, on lit : « Liber in greco vocab. . . . . Johannis Balisterii, » écriture latine du xv<sup>e</sup> siècle. Le texte doit être du xiv<sup>e</sup>. Il y manque quelques pages au commencement. Outre le lexique, ce livre contient quelques petits ouvrages grammaticaux dont un porte le nom de Jean le Lévite.

J'ai pris, pour ce manuscrit et le précédent, des spécimens qui me permettront de les classer, mais je puis dire dès à présent qu'ils ne renferment qu'un petit nombre de citations et toutes d'auteurs fort connus, comme Homère, Plutarque, etc.

N<sup>o</sup> 263. Membran. in-8<sup>o</sup>, du x<sup>e</sup> siècle. Il contient des ouvrages très-divers, parmi lesquels une chaîne sur saint Paul, les fragments métrologiques publiés ci-dessus, les sentences de Sextus et des scholies sur Démosthène, Eschine et Thucydide. J'ai entre les mains une copie de ces scholies, qui seront prochainement publiées par M. Sakkélion, avec une description complète de cet intéressant manuscrit.

#### IV. — Manuscrits divers.

N<sup>o</sup> 127. Membran. in-4<sup>o</sup>, de trois cent soixante-six feuillets, du xiv<sup>e</sup> siècle. Nicéphore Chumnus.

N<sup>o</sup> 31. Membran. du xi<sup>e</sup> siècle, deux cent soixante-seize feuillets in-4<sup>o</sup>. *Βασιλείου τοῦ Νέων Πατρῶν*.

N° 30. Saint Basile, sur parchemin, du XII<sup>e</sup> siècle. Ce manuscrit a appartenu à un autre monastère, comme le dit la note suivante en écriture du XIII<sup>e</sup> siècle :

† ἡ βίβλος αὐτῆ τῆς μονῆς τοῦ Προδρόμου,  
τῆς κειμένης ἐγγιστά τῆς Ἀετίου ;  
ἀρχαῖνῃ δὲ τῆς μονῆς κλήσις, Πέτρα<sup>1</sup>.

N° 114. Théodoret de Cyr. — Questions et réponses sur les difficultés de l'Écriture. Membr. du XI<sup>e</sup> siècle. J'y ai relevé cette souscription : ἐγράφη ἡ βίβλος αὐτῆ διὰ χειρὸς Θεοδοσίου ἀρχιετροῦ, τῷ Θεοφιλεστάτῳ καὶ ὀσιοτάτῳ ἐπισκόπῳ Σηνώπης Θεοδοσίῳ. Suit une ligne effacée qui contenait la date.

N° 324. Manuscrit en caractères rabbiniques, sur papier. Il y a un feuillet de parchemin avec deux figures astronomiques qui paraissent représenter le soleil et la lune. Cent sept feuillets in-8°.

N° 324. Manuscrit du XVIII<sup>e</sup> siècle contenant le traité de métrique d'Alexios Spanos, de Joannina. Cent cinquante-trois feuillets in-4° sur papier. (Inédit.)

Nos 397-400. Histoire ecclésiastique de Mélétiος, en quatre volumes. Ce livre, classique dans l'église orthodoxe, n'est connu jusqu'à présent que par une traduction en langue vulgaire. Pour répondre au désir plusieurs fois exprimé du public enseignant, M<sup>sr</sup> l'archevêque de Larisse prépare une édition du texte original. Ce prélat a consulté à cet effet plusieurs manuscrits, à Brousse, au mont Athos et au couvent de Barlaam.

N° 396. Lettres inédites du patriarche d'Alexandrie Mélétiος Pigas. Ce Mélétiος est différent du précédent, lequel était métropolitain d'Athènes.

N° 270. Membran. du X<sup>e</sup> siècle. La Philocalie d'Origène, des scholies du même auteur sur le livre des Proverbes et d'autres scholies sur saint Grégoire de Nazianze. Cf. Tischendorf, *Notit. Cod. Sin.* p. 74.

<sup>1</sup> Notes semblables : Ms. Ω, III, 15, de l'Escurial, et Montfaucon, *Palæogr.* p. 110.

N° 7. Histoire des empereurs romains et byzantins, sans commencement ni fin. Elle va jusqu'au règne de Léon l'Arménien. Membran. du x<sup>e</sup> siècle. Deux cent quatre-vingt-quinze feuillets de vingt-sept lignes, in-4°. M. Sakkélion m'a dit qu'il y croyait reconnaître le texte de Georges Hamartolos.

N<sup>os</sup> 15 et 16. Manuscrits des Actes des Apôtres et des Épîtres, suivant la recension d'Euthalius, intéressants à cause des renseignements qu'ils fournissent sur la stichométrie. J'ai relevé tous les chiffres de stiques. Ces deux manuscrits sont du xi<sup>e</sup> siècle.

Je passe sous silence un nombre considérable de manuscrits des Pères, du x<sup>e</sup> et du xi<sup>e</sup> siècle. Le monastère ayant été fondé vers la fin du xi<sup>e</sup> siècle, il est naturel de croire que ces manuscrits appartiennent à la bibliothèque primitive, réunie par saint Christodule pour ses disciples. D'ailleurs, un catalogue du xiii<sup>e</sup> siècle sera publié par M. Sakkélion.

L. DUCHESNE.

Rome, École française, Noël 1873.



1.

Homère, de Vatopédi. — Texte.

ἡγήσατο ἄριστος ὅτε μιν ὤτος κρατερός τιφίαι  
παῖδες ἀλφειοῦ διὰ κρατερῶ ἐλίδου.

2.

Homère, de Vatopédi. — Scholies.

ὦτος καὶ ἰφίμαχος, ἡγήσατο παῖδες καὶ ἰφίμαχος.  
καὶ τὸ καὶ ἰφίμαχος καὶ ἰφίμαχος καὶ ἰφίμαχος.  
ἰφίμαχος καὶ ἰφίμαχος καὶ ἰφίμαχος καὶ ἰφίμαχος.  
ἰφίμαχος.

3.

Fragments métrologiques, de Patmos.

ἡμιτρασημέσων ἑξήκοντα ἔσται  
πᾶρ σφαιρομέθαι τὰ δὲ μούμβαι

4.

Job, de Patmos. — Texte.



ΠΕΚΡΙΘΗΔΕ Ο  
ΔΙΑΒΟΛΟΣ ΚΑΙ ΕΙ  
ΠΕΝ


5.

Job, de Patmos. — Scholies.

ΚΑΛΟΥΜΕΝΗ Η ΗΛΙΘΙΟ  
ΤΗΤΑ

6.

Saint Grégoire, de Patmos. — Texte.

παρ.  Τῆς ἰσοῦσῆς ἱστορίας ἀποθνήσκου  
κουμουχίου οὐδὲ γὰρ χᾶ

7.

Saint Grégoire, de Patmos. — Scholies.

Περὶ τῆς κατὰ  
τον Ἰωνᾶν

8.

Saint Grégoire, de Patmos. — Souscription.

Εἰπὴ ἀφ᾽ ἁρτίκα διαδόχῳ

**TROISIÈME PARTIE.**  
**ARCHÉOLOGIE FIGURÉE.**

---

**MÉMOIRE**

SUR

**UN AMBON CONSERVÉ A SALONIQUE.**

LA REPRÉSENTATION DES MAGES EN ORIENT ET EN OCCIDENT

DURANT LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME,

PAR M. CH. BAYET.

---

Les monuments de la sculpture chrétienne pendant les premiers siècles sont fort rares en Orient. L'ambon de Salonique, dont la reproduction est jointe à ce travail, peut compter parmi les plus importants. Les bas-reliefs dont il est décoré présentent en effet toute une série de personnages concourant à une action commune. En outre il peut être rapporté à une période de l'art précise.

Nous nous proposons :

- 1° De décrire le monument et d'en déterminer l'époque;
- 2° De le commenter à l'aide des textes des Pères et des monuments qui offrent le même sujet.

Le Catalogue qui accompagne ce travail comprend la plupart des Adorations des mages pendant les premiers siècles. Il est divisé en quatre sections :

- 1° Peintures des catacombes, verres dorés;
- 2° Sarcophages, sculptures sur marbre;
- 3° Mosaïques;
- 4° Ivoires, miniatures, médailles, etc.

L'ambon de Salonique avait été jusqu'ici peu remarqué. C'est qu'il a été brisé en deux morceaux, placés aujourd'hui dans deux églises différentes : celle de Saint-Georges et celle de Saint-Pandéléïmon. La première de ces deux églises est seule connue et fréquentée des voyageurs : son architecture, ses splendides mosaïques lui assurent la célébrité. Aussi le fragment qui s'y trouve dans la cour a-t-il été mentionné par Texier : « L'on remarque dans la cour un ambon que les Grecs appellent *la chaire de saint Paul*, et du haut de laquelle, disent-ils, il a prêché l'évangile aux habitants de Thessalonique; mais ce monument ne date que des successeurs de Constantin<sup>1</sup>. » Et dans un autre ouvrage : « Les Grecs remarquent avec vénération un ancien ambon ou *pulpitum*, de marbre blanc, orné de sculptures. Ils prétendent que saint Paul prêcha aux Thessaloniens du haut de cette tribune; il est inutile de réfuter cette tradition. Le style de ce monument s'y refuse complètement. Nous devons le regarder comme l'ambon de l'ancienne église qui a été transporté dehors par les Turcs, mais qu'ils conservent avec soin<sup>2</sup>. » — Quant à l'église de Saint-Pandéléïmon, il se borne à en citer le nom<sup>3</sup>.

#### PREMIÈRE PARTIE.

---

- I. Description du monument.
- II. De la date. Des caractères de l'exécution.

#### SECONDE PARTIE..

---

- I. Du sens symbolique que les Pères de l'Église attachaient à l'Adoration des mages.
- II. Comment les artistes représentaient l'Adoration des mages pendant les premiers siècles.
- III. Interprétation du monument de Salonique.

<sup>1</sup> Texier, *Description de l'Asie Mineure*, t. III, p. 76.

<sup>2</sup> Texier et Popplewell Pullan, *Architecture byzantine*, p. 147.

<sup>3</sup> J'ai appris depuis que M. Heuzey avait vu ce monument lors de son voyage en Macédoine, et que son compagnon de voyage, M. Daumet, en avait pris un dessin. Texier et Leake ont mentionné deux autres ambons anciens de Salonique, mais sans scènes sculptées.

## PREMIERE PARTIE.

### CHAPITRE PREMIER.

#### DESCRIPTION DU MONUMENT.

Cet ambon, comme on l'a déjà vu, est aujourd'hui brisé en deux morceaux. L'un d'eux (planches I et II) se trouve dans la cour de l'ancienne église Saint-Georges; l'autre (planches III et IV) dans la cour de l'ancienne église Saint-Pandéléïmon. Réunis, les deux morceaux devaient former un demi-cercle en partie fermé sur le diamètre.

La circonférence était de 4 mètres à 4<sup>m</sup>,15. La hauteur, ainsi que l'indique la disposition ornementale, était partout la même. Aujourd'hui, par suite des mutilations qu'a subies le monument, il n'en est plus ainsi. La hauteur atteint son maximum, 1<sup>m</sup>,70, aux angles formés par l'intersection de la circonférence et des segments du diamètre. Elle décroît à partir de ces deux points et finit par ne plus être que de 30 à 20 centimètres.

Le monument n'était qu'à moitié fermé sur le diamètre. Le long de ce diamètre s'ouvrait un passage qui donnait accès aux degrés de l'ambon. La planche n° V, qui présente la coupe intérieure d'un des deux morceaux, explique cette disposition.

Lorsqu'on était entré par ce passage à l'intérieur de l'ambon, on arrivait au pied d'un double escalier, se répétant exactement de chaque côté, et composé de six marches étroites, mais assez élevées. Si on les gravit, on se trouve aujourd'hui sur le haut d'une petite plate-forme, trop limitée pour permettre aucun mouvement et sans rebord où s'appuyer. Il ne pouvait en être ainsi du temps où cet ambon servait au culte. Et comme on peut voir, en examinant la décoration extérieure, que toute la partie supérieure a été fort endommagée, on est amené à supposer une plus grande élévation à l'ensemble du monument tel qu'il était autrefois. Sur les deux marches supérieures devait sans doute s'appuyer une dalle longue, mais peu large, qui réunissait les escaliers latéraux et offrait une plate-forme suffisante aux mouvements du lecteur ou du prédicateur.

L'ambon devait aussi reposer sur un soubassement. Il était né-

cessaire en effet que le passage d'entrée eût au moins 1<sup>m</sup>,80 de haut.

La forme, qu'offre ce monument ne s'accorde pas exactement avec la forme générale des ambons. Mais ceux que l'on connaît appartiennent pour la plupart à une époque postérieure<sup>1</sup>. La disposition de celui-ci répond parfaitement aux usages auxquels il devait servir et aux étymologies du mot ambon. L'intérêt d'ailleurs est surtout dans les sculptures dont il est orné.

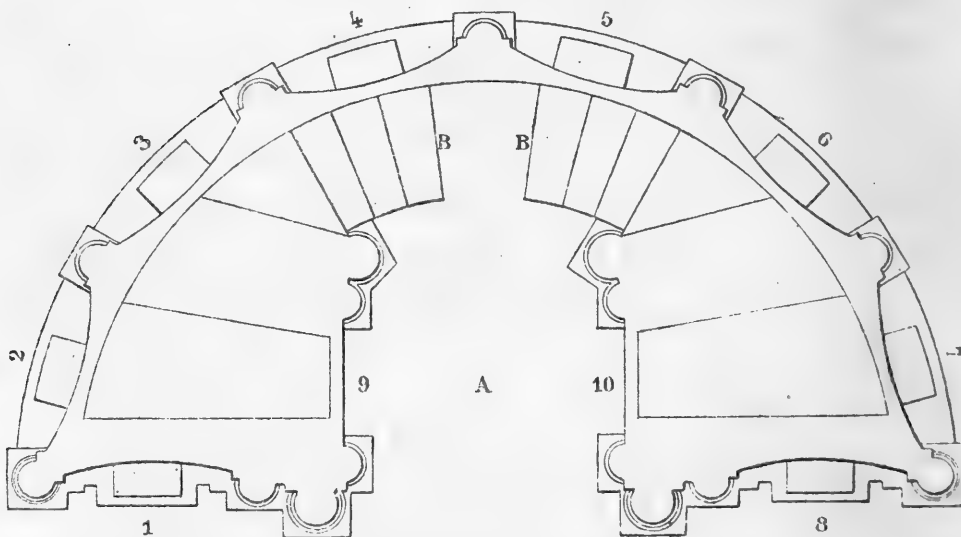
Cette décoration est à trois étages :

1° Étage inférieur. Arcades occupées par des personnages. C'est la partie la plus importante et la mieux conservée.

2° Bande formée par les tympans compris entre les archivoltes des arcades.

3° Bandes de feuillages entremêlés de coupes et d'oiseaux.

PLAN DE L'AMBON TEL QU'IL DEVAIT ÊTRE PRIMITIVEMENT.



N<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 : Arcades à figures.

N<sup>os</sup> 9, 10 : Arcades sans figures le long du passage conduisant aux escaliers latéraux.

A : Passage conduisant aux escaliers latéraux.

B B : Points de départ des deux escaliers latéraux.

Les arcades ornent le pourtour du monument. Elles sont au

<sup>1</sup> Voir Lenoir, *Architecture monastique*, p. 189 et suiv.









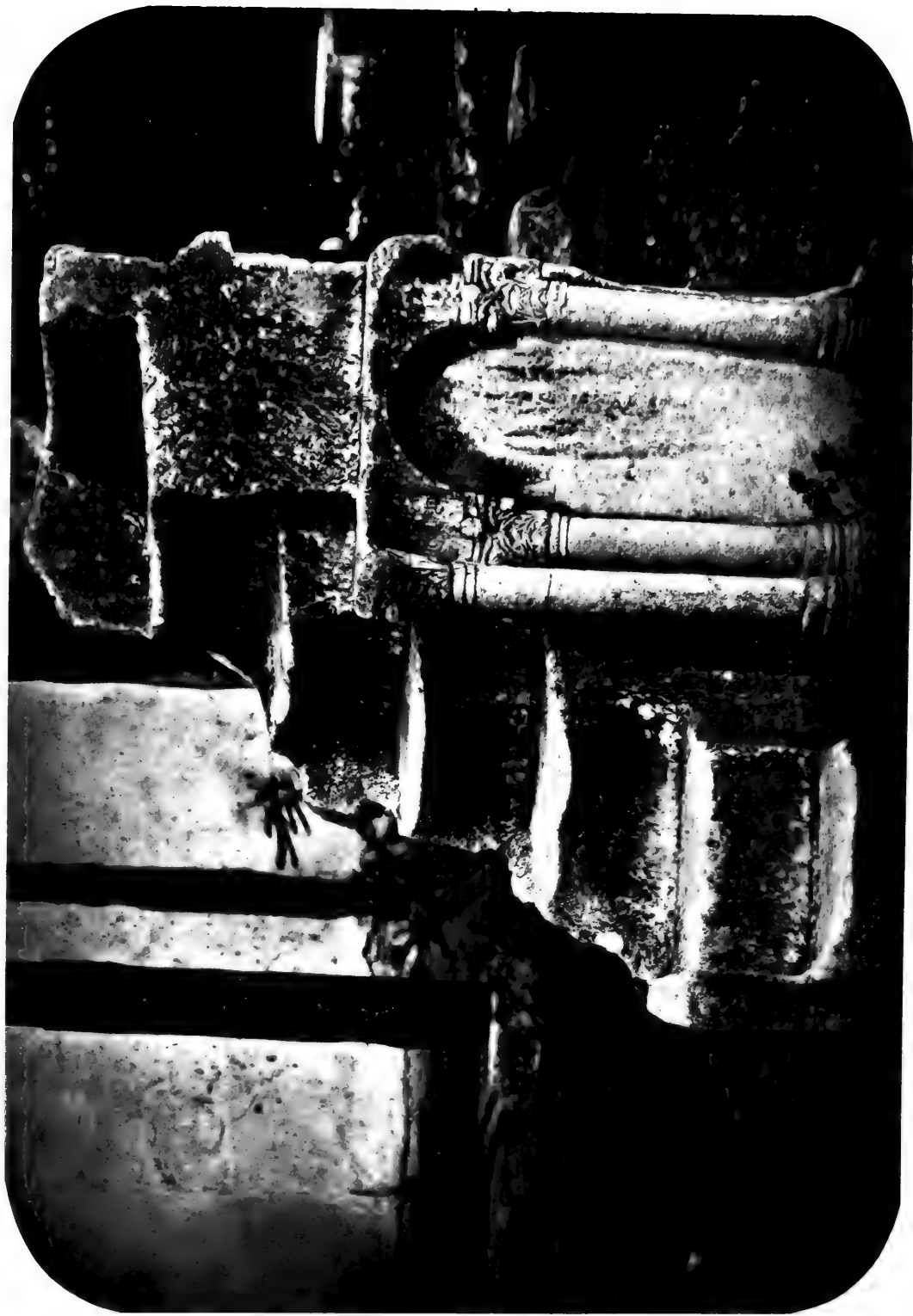
















nombre de huit<sup>1</sup>. Les personnages qui s'y trouvent, bien qu'isolés les uns des autres par la disposition architecturale, concourent à une action commune; ils se rapportent à deux scènes de l'histoire des mages : on les voit d'abord chercher l'Enfant Jésus, puis l'adorer.

L'architecture de ces arcades est intéressante. Elles sont toutes à coquille. Les colonnes qui les supportent appartiennent à un style composite de transition. Ce sont encore les éléments du chapiteau de l'époque antérieure, mais la forme qu'ils prennent est curieuse. Les feuilles et les volutes ne se détachent plus hardiment du corps du chapiteau, elles se serrent contre lui et donnent à l'ensemble un aspect lourd et disgracieux.

Les archivoltes sont toutes ornées d'une double moulure. La première n'est point la même à toutes les arcades. Sur la planche n° IV, on distingue nettement un cordon d'oves; ailleurs la forme générale est celle d'un enroulement formé par des rinceaux. La seconde moulure varie aussi : elle présente tantôt des rais de cœur, tantôt des feuilles dont le galbe est une doucine.

Dans la première arcade du fragment de Saint-Georges (plan n° 1, planche n° I) on voit un mage tourné vers la droite. Il se présente de trois quarts. La tête a été mutilée et l'on ne distingue point la coiffure<sup>2</sup> : ce ne pouvait être qu'un bonnet phrygien, ainsi que le montrent les autres personnages. Il porte une tunique nouée à la ceinture, descendant jusqu'aux genoux et relevée sur le côté droit. Les jambes sont vêtues d'*anaxyrides* ou *saraballes*. Le pied paraît chaussé. Un grand manteau flottant, agrafé sur le devant, complète le costume. Ce personnage se dirige vers la droite; il lève la main gauche; l'autre main est repliée sur la poitrine. Le fond de la niche est orné de feuilles longues et minces, entremêlées de petits fruits : ce sont, je crois, des branches d'olivier. La colonne du côté droit est entière. Elle se trouve placée près d'une autre colonne, un peu plus élevée, qui marque l'entrée de l'ambon. La colonne du côté gauche a été brisée : il n'en reste plus que la base et la partie supérieure du chapiteau.

L'arcade n° 2 (planche n° II) présente un second mage. Il est vu

<sup>1</sup> Il faut y joindre deux arcades indiquées le long du passage qui conduit aux escaliers latéraux. Mais ces dernières ne présentent ni personnages ni ornements.

<sup>2</sup> Ici, comme sur tous les monuments chrétiens d'Orient, ce sont les têtes qui ont eu le plus à souffrir.

de trois quarts. Le costume se distingue mieux que pour le précédent. Bien que la tête ait été mutilée, on voit encore les traces du bonnet phrygien. La tunique est nouée sur la ceinture, descend jusqu'aux genoux et se relève sur le côté droit. Elle est bordée sur le col et sur le devant de la poitrine d'une double broderie : les mêmes ornements se remarquent le long des saraballes. Le manteau est attaché sur le devant par une agrafe ronde. Le bas des jambes est en partie caché dans la terre. Ce mage suit une direction opposée au premier, il marche vers la gauche. Il tient la main droite levée en l'air. De la main gauche il ramène sur sa ceinture le pan droit de son manteau. Le fond de la niche est encore décoré de feuillages d'olivier. La colonne de gauche est brisée comme celle de droite : le chapiteau et une partie de la base subsistent seuls.

L'arcade n° 3 (planche n° II) présente le troisième mage. Il est vu de face. La tête est mutilée, mais on reconnaît les traces du bonnet phrygien. La coiffure offre en outre un singulier détail. Derrière le bonnet flotte un morceau d'étoffe triangulaire qui pend jusque vers les épaules. Cet ornement paraît se rattacher au haut du bonnet par un des angles ; les deux autres angles se terminent par des glands<sup>1</sup>. Le costume est le même que celui des précédents. Le bas des jambes du personnage est enfoncé en terre. Le bras droit se replie sur la poitrine ; l'avant-bras gauche semble dirigé vers le menton. Ce personnage marche vers la gauche. Le fond est formé, comme aux arcades précédentes, par des branches d'olivier. Le haut de la coquille est brisé à gauche ; la colonne de gauche est aussi brisée, le chapiteau a disparu, la base seule reste.

L'arcade suivante (planche n° II) est presque entièrement détruite. Ici, comme pour le reste du monument, les parties sculptées qui se détachaient le plus ont presque toutes disparu ; il en a été de même aux endroits où la plaque sculptée n'était point renforcée par le corps du marbre : ce qui subsiste doit surtout sa conservation à la résistance de la masse entière de l'ambon. Les photographies en rendent compte, surtout pour l'arcade qui nous occupe : la destruction a eu lieu dans le sens de l'escalier qui se trouve presque mis à nu. La coquille, les colonnes ont disparu :

<sup>1</sup> Ce genre de coiffure se retrouve sur un verre du musée chrétien du Vatican publié pour la première fois par le P. Garrucci, *Vetri*, pl. III, n° 11.

quant au personnage, il a fort souffert; la partie inférieure de son corps, depuis la ceinture, a seule subsisté.

Il est néanmoins facile de le déterminer. C'est un berger. Il porte le costume habituel aux gens de cette condition sur les monuments si nombreux de l'archéologie chrétienne qui offrent le type du Bon Pasteur. La courte tunique descend jusqu'aux genoux : les plis qu'elle forme, la façon dont elle se colle sur le corps indiquent qu'elle était nouée à la ceinture. La jambe droite est croisée sur la jambe gauche; le bas de cette partie du corps a presque disparu : cependant on peut voir, en examinant les jambes, qu'immédiatement au-dessous des genoux s'attachaient de longues guêtres, telles qu'en portaient alors les bergers. Une peau de bête féroce servait de manteau à ce personnage : on distingue à droite la patte griffée qui pend, et les ronds qui se voient çà et là indiquent que la peau est tachetée. Du côté gauche se trouve placé le troupeau; il se compose de brebis, qui paraissent être au nombre de six. Le fond de la niche est toujours formé par des branches d'olivier.

Les arcades dont la description suit appartiennent au fragment de Saint-Pandéléïmon. Selon la disposition circulaire du monument, la première arcade qu'on rencontre (planche n° III) est celle qui a le plus souffert. Tout le haut est détruit. Le personnage qui y figure est aussi mutilé que le berger du fragment de Saint-Georges. Il n'y a pourtant point lieu de se tromper : ce sont les mages que nous retrouvons. Celui-ci devait être vu de profil; il marche vers la gauche. Il est enveloppé d'un grand manteau dont les pans sont ramenés sur les bras étendus en avant. Il tient dans ses mains un plat dont on ne peut déterminer avec précision ni la forme ni le contenu. Les jambes sont vêtues de saraballes. Le fond de la niche n'est plus formé par des branches d'olivier comme précédemment, mais par des rideaux dont on ne voit ici qu'un morceau indiqué du côté gauche.

La colonne qui séparait cette arcade de la suivante a presque entièrement disparu : il n'en reste plus que la base.

L'arcade n° 6 (planche n° III) est en meilleur état. Le haut de la coquille subsiste, et le personnage, bien que fort défiguré, est cependant vu en entier. C'est le second mage; il se dirige vers la gauche et se présente à peu près de face. La tête et la coiffure sont méconnaissables. Les vêtements sont les mêmes que ceux du premier. La jambe gauche est brisée; on ne distingue plus que la

trace du pied. La direction des bras, du bras gauche surtout, est difficile à déterminer. Quant au bras droit, il se repliait sur la poitrine, comme pour supporter un objet. Le fond de l'arcade est formé par deux rideaux attachés à une tringle : cette tringle est placée immédiatement au-dessous de la coquille. Les rideaux, à moitié ouverts, sont noués près des colonnes, vers le milieu de leur hauteur. La colonne qui sépare cette arcade de la suivante est une des rares qui soient restées intactes.

L'arcade n° 7 (planche n° III) est occupée par deux personnages. On voit d'abord au premier plan un mage qui se présente de face et se dirige vers la gauche. La tête a disparu ; le haut de la poitrine et le bas des jambes ont beaucoup souffert. Son costume est le même que celui de ses compagnons. Il semble qu'il devait étendre les deux bras en avant pour présenter un objet qui a disparu. Le second personnage est plus difficile à bien distinguer : il est placé au second plan et se détache à peine du marbre ; on n'en voit guère que les lignes générales et comme le dessin. Aussi la photographie ne le présente-t-elle point très-nettement. C'est un ange à moitié caché par le mage. On distingue la tête, l'aile gauche et le haut du corps. La tête ne paraît pas avoir été nimbée ; les cheveux sont bouclés sur le front et ceints d'un mince diadème.

La colonne qui sépare cette arcade de la suivante est détruite. A part cette mutilation, l'arcade n° 8 (planche n° IV) est celle qui a le moins souffert. Elle est occupée par la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Marie est assise sur une *cathedra*. Elle est vue de face et vêtue d'une tunique talaire. Tout le corps est en outre enveloppé dans un manteau qui couvre la poitrine et passe sur les bras en laissant les avant-bras libres. Les pieds sont chaussés. La tête est trop mutilée pour qu'on puisse distinguer si elle était ceinte du nimbe ; mais elle était certainement voilée, comme l'indique l'arrangement du manteau au-dessus des épaules. La Vierge soutient l'Enfant de ses deux bras : la main droite le retient par l'épaule droite, la main gauche par le genou gauche. Jésus est vêtu d'une petite tunique et d'un manteau qui laisse le bras droit libre. Peut-être bénissait-il ? La tête est entourée d'un nimbe crucifère dont on distingue encore assez bien un des croisillons.

Telles sont les sculptures qui occupent tout l'étage inférieur de l'ambon. Leur développement, leur variété, les scènes qu'elles

présentent leur donnet, comme on voit, une grande importance. Les tympanes compris entre les archivoltas des arcades offrent comme une seconde bande décorative, mais d'une importance bien moindre. On y trouve en effet le même motif constamment et exactement répété. Ce sont des oiseaux dont il est difficile de déterminer l'espèce<sup>1</sup>.

Enfin, au-dessus des arcades et des tympanes s'élève un dernier étage de sculptures, en grande partie détruites aujourd'hui. La décoration n'y est pas uniforme. Au-dessus des deux arcades creusées le long du diamètre de l'ambon, court d'abord une bande de vignes sauvages entremêlées de grappes de raisins; plus haut le marbre fait saillie, et forme une sorte de tore assez délicatement fouillé et orné de feuilles; une rangée de denticules le surmonte et se relie à une bordure d'acanthé d'une exécution lourde et travaillée au foret.

Le système d'ornementation de la partie semi-circulaire du monument offre avec celui que nous venons de décrire de sensibles différences. Immédiatement au-dessus des archivoltas règne un cordon de feuilles qui sert comme de bordure. Une rangée de feuillages et un chapelet de perles complètent cet encadrement. Tout le reste était occupé par une vigne qui étendait çà et là ses rameaux chargés de grappes; des coupes ciselées, où sans doute on voyait boire des oiseaux, se détachent encore au milieu des feuilles. Malheureusement toute cette partie supérieure a fort souffert.

## CHAPITRE II.

### DE LA DATE DE CE MONUMENT.

Quelle est la date de ce monument? Par quelle méthode peut-on arriver à la fixer? La composition de la scène, les costumes, les symboles peuvent quelquefois servir de caractéristiques; mais ici il faut renoncer à les employer. Nous possédons trop peu de monuments de l'art chrétien primitif d'Orient. S'appuyer sur les monuments d'Italie ou de Gaule ce serait oublier que chaque pays a eu ses traditions particulières et qu'on ne saurait trop se défier en de pareilles questions des règles absolues et invariables.

<sup>1</sup> M. de Rossi, qui a bien voulu examiner les photographies de ce monument, incline à y voir des aigles.

L'histoire du christianisme ne permet pas d'assigner à ce monument une date antérieure au iv<sup>e</sup> siècle. Il suppose en effet un culte s'exerçant librement, en pleine lumière, et dans une grande basilique. Il nous faut donc descendre jusqu'à l'époque de Constantin; mais Salonique nous offre à ce moment un monument encore debout et qui, comparé à celui dont nous nous occupons, peut donner les plus précieux renseignements.

La victoire de Constantin sur Licinius a été célébrée à Salonique par la construction d'un arc de triomphe placé sur la voie Égnatienne, près de la porte de Kalamari. Sur les bas-reliefs qui le décorent, on voit représentés les différents épisodes de la guerre. Malgré les ravages du temps, une partie des figures sont encore assez bien conservées pour qu'on en puisse juger. On y retrouve deux des types que présente l'ambon. Les Orientaux qui composaient en grande partie l'armée de Licinius sont représentés avec leur costume national, et ce costume est le même que celui des rois mages. En outre la bande inférieure est occupée par des Victoires qui portent des couronnes. Elles concourent à une action commune et forment comme une procession triomphale; cependant l'artiste les a isolées et a placé chacune d'elles dans une arcade à coquilles. C'est la même disposition qui, dans un cas semblable, a été employée pour les personnages de l'ambon. Ces Victoires offrent avec l'Ange du monument chrétien la plus curieuse analogie. La première fois que je suis allé à l'église de Saint-Georges, ayant encore l'impression toute fraîche des bas-reliefs de l'arc triomphal, j'ai cru que le fragment de sculpture que j'y rencontrais devait appartenir au même monument. Mon attention n'était éveillée par aucun symbole chrétien; les personnages que j'y trouvais me paraissaient être ces mêmes Orientaux que je venais de voir dans l'armée de Licinius. Cette illusion était si forte et si naturelle, que j'ai cherché quelle partie de l'arc avait pu être ainsi brisée et déplacée. L'arc de Constantin, Saint-Georges, Saint-Pandéléïmon sont à quelques pas de distance. Plus tard, j'ai pu plusieurs fois passer du monument chrétien au monument profane et les comparer avec la même facilité que si je les avais eus tous deux ensemble sous les yeux: c'était le même art, le même style.

Une différence existe pourtant, et les reproductions permettent jusqu'à un certain point de s'en rendre compte. Dans le monu-

ment chrétien, l'ornementation est d'un travail inférieur; si l'art est le même, on sent pourtant qu'il va s'affaiblissant. On assiste ainsi à la transition du style romain au style byzantin. Les motifs qui figurent ici sont les mêmes que présentent sans cesse les monuments de l'époque précédente. Mais sur ces derniers ils sont traités d'une manière bien plus libre et plus naturelle. Les parties sculptées se détachent franchement du corps du marbre, la lumière y pénètre, et par le contraste des clairs et des ombres anime la décoration. Ici ces qualités tendent à disparaître; les ornements semblent ne plus se dégager, et le plan sur lequel ils sont disposés est toujours à une distance uniforme et trop faible de l'arrière-plan; au lieu de pousser vigoureusement au dehors, ils s'attachent pour ainsi dire au marbre.

Ces défauts sont surtout sensibles si l'on examine les oiseaux placés dans les tympans. On n'y retrouve plus aucune recherche de la vérité. Les ailes et la queue ont une forme angulaire d'une régularité géométrique; tout cela est roide et sec. Sans doute l'exécution est encore assez habile, et nous sommes loin de ces oiseaux barbares qu'on trouve si souvent sculptés sur les dalles byzantines du moyen âge. C'est ici pourtant le point de départ, et on peut pressentir déjà ce que deviendront ces motifs décoratifs, traités par des mains maladroitement, à une époque où la sculpture sera délaissée.

D'après ce qui précède, on voit que l'ambon a été sculpté à une époque où on conservait encore la tradition des artistes qui ornèrent l'arc de Constantin, sans qu'il nous soit possible de proposer une date tout à fait certaine.

## SECONDE PARTIE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

#### DU SENS SYMBOLIQUE QUE LES PÈRES DE L'ÉGLISE ATTACHAIENT À L'ADORATION DES MAGES.

L'interprétation des monuments de l'art chrétien primitif présente de graves difficultés, et on ne saurait trop se tenir en garde contre les théories faciles et les raisonnements spécieux. Si les uns ne veulent voir de symboles nulle part, d'autres en veulent



trouver partout. La vérité n'est dans aucune de ces méthodes extrêmes. Il n'est pas besoin de rappeler quels développements le symbolisme a pris de bonne heure dans les écrits des Pères et avec quel esprit ingénieux, mais quelquefois aussi trop subtil, ils se sont plu à expliquer les moindres détails des livres sacrés. Et en effet les événements de l'Ancien et du Nouveau Testament n'attiraient pas les chrétiens seulement par leur côté historique; ils y cherchaient aussi l'image de leurs espérances, de leurs croyances, du bonheur qui leur avait été promis.

Mais il est souvent dangereux d'établir un rapport trop étroit entre le symbolisme des Pères de l'Église et le symbolisme des œuvres d'art. Il ne faut point oublier que l'un était le domaine des savants, l'autre le domaine du peuple. Ce qu'il fallait à la foule des chrétiens, c'étaient des images simples, d'un sens facile, souvent répétées et se rapportant aux dogmes fondamentaux du christianisme. Les œuvres d'art étaient le grand livre où tout le monde devait pouvoir lire.

Dès lors, pour qu'une scène peinte ou sculptée sur les premiers monuments chrétiens soit d'une interprétation certaine, il faut qu'elle y soit souvent répétée et qu'un usage constant l'ait consacrée. Il faut aussi, lorsqu'on recourt aux textes pour l'éclairer, s'appuyer sur une tradition qu'attestent de nombreux témoignages et non pas sur un seul passage d'un seul Père.

Un seul évangéliste, saint Mathieu, parle des mages; mais son récit est assez détaillé :

« Après que Jésus fut né en Bethléem, au temps du roi Hérode, des mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, demandant : « Où est « le roi des Juifs qui vient de naître? car nous avons vu son étoile « en Orient et nous venons l'adorer. » Ce qu'entendant, le roi Hérode fut troublé et Jérusalem avec lui. Assemblant tous les princes des prêtres et les scribes du peuple, il leur demandait où le Christ devait naître. Et ils dirent : « A Bethléem, terre de Juda; « car le prophète a écrit : « Et toi, Bethléem, terre de Juda, tu ne « seras pas la moindre; car de toi sortira le chef qui gouvernera « Israël, mon peuple. » Alors Hérode fit venir secrètement les mages, et il apprit d'eux en quel temps l'étoile leur était apparue, et les envoyant à Bethléem, il leur dit : « Allez et interrogez « avec soin au sujet de l'Enfant, et, quand vous l'aurez trouvé, an- « noncez-le-moi, afin que moi aussi j'aie l'adorer. » Et voici que



l'étoile qu'ils avaient vue en Orient les précédait; quand ils furent arrivés, elle s'arrêta au-dessus de l'endroit où se trouvait l'Enfant. Voyant l'étoile, ils se réjouirent grandement; ils entrèrent dans la maison; ils y trouvèrent l'Enfant avec Marie, sa mère, et, se prosternant, ils l'adorèrent. Ils ouvrirent leurs trésors, et ils lui offrirent des présents : de l'or, de l'encens et de la myrrhe. Ayant été avertis en songe de ne point retourner auprès d'Hérode, ils regagnèrent leur pays par un autre chemin. Quand ils furent partis, voici que l'Ange du Seigneur apparut en songe à Joseph, disant : « Lève-toi et emmène l'Enfant avec sa Mère en Égypte...<sup>1</sup> »

Il ne semble pas que, dans les trois premiers siècles, on se soit fort préoccupé de donner à ce passage de l'Évangile une interprétation symbolique. Saint Ignace parle vaguement de l'étoile, mais sans la rapporter directement à l'histoire des mages<sup>2</sup>. Saint Justin, au III<sup>e</sup> siècle, se borne à mentionner l'événement<sup>3</sup>. Tertullien indique d'un mot la patrie des mages<sup>4</sup>. Clément d'Alexandrie parle souvent des mages de l'antiquité, mais peu de ceux qui figurent dans l'Évangile<sup>5</sup>. Origène est, je crois, le premier qui ait cherché un sens caché aux présents des mages<sup>6</sup>.

C'est surtout au commencement du IV<sup>e</sup> siècle que ce fait du Nouveau Testament commence à être souvent cité et qu'on se plaît à lui donner une interprétation symbolique. Saint Épiphane l'invoque comme un argument contre les Ebionites. Les Ebionites, secte hérésiarque et judaïsante, ne voulaient voir dans le Christ qu'un homme, né du mariage de Joseph et de Marie. « Les mages, leur répond saint Épiphane, montrent d'une façon bien évidente que le Christ fut engendré Dieu et non point simple mortel... car si le Christ est adoré par eux, c'est qu'il est né Dieu et non pas seulement homme<sup>7</sup>. »

A la même époque, saint Basile de Césarée voyait dans l'histoire des mages l'opposition entre les Gentils, qui reconnaissent

<sup>1</sup> S. Matthieu, ch. II, v. 1-14.

<sup>2</sup> Ignatii *Epist.* c. XIX, éd. Dressel : « Patrum Apostolicorum opera. »

<sup>3</sup> *Dialogus cum Tryphone*, éd. Maran, p. 174 et 175.

<sup>4</sup> *Adversus Judæos*, c. IX.

<sup>5</sup> *Admonitio ad gentes*, p. 29 et 32. — *Stromates*, l. I, p. 223; l. III, p. 314 et 325; l. VI, p. 455, édit. de Paris, 1616.

<sup>6</sup> Ὡς βασιλεῖ τὸν χρυσόν, ὡς δὲ τεθνηξομένῳ τὴν σμύρναν, ὡς δὲ θεῷ τὸν λίβαντόν. . . In *Celsum*, éd. Delarue, 1733, p. 375.

<sup>7</sup> *Contra hæreses*, xxx.

la vérité, et les Juifs, qui persistent dans l'erreur<sup>1</sup>. « Les mages, dit-il, race éloignée de Dieu, étrangère à la loi, furent jugés dignes d'adorer les premiers le Christ, parce que les témoignages des ennemis sont plus dignes de foi; car si les Juifs l'eussent adoré les premiers, ils eussent paru honorer leur propre race; mais ce sont des étrangers qui l'adorent, afin que ceux de son peuple soient jugés, ayant crucifié celui que d'autres peuples avaient adoré... » Plus loin il donne aussi aux présents des mages la même signification symbolique qu'Origène<sup>2</sup>.

Léon le Grand, qui vécut au v<sup>e</sup> siècle, nous fournit le témoignage le plus important. Il nous reste de lui huit sermons prononcés le jour de l'Épiphanie, et, dans ces huit sermons, son but principal est de montrer le sens qu'il faut attacher à l'Adoration des mages.

L'Adoration des mages est le signe évident de la vocation des Gentils; c'est ce qui le frappe tout d'abord et ce qu'il cherche surtout à mettre en lumière<sup>3</sup>. « Que la foule des nations, dit-il, entre dans la famille des patriarches, que les trois mages soient les représentants de tous les peuples adorant l'auteur du monde, que Dieu soit connu, non pas seulement en Judée, mais dans tout l'univers. » Ailleurs<sup>4</sup> : « Cette étoile qui avertit les mages habitants au loin et qui les attira au Seigneur Jésus, c'est sans aucun doute le sacrement de la grâce, c'est le signe de la vocation : l'Évangile

<sup>1</sup> *Μάγοι, τὸ ἀπηλλοτριωμένον τοῦ Θεοῦ καὶ ξένον τῶν διαθηκῶν ἔθνος, πρῶτοι τῆς προσκυνήσεως ἠξιώθησαν, δι' ὅτι αἱ παρὰ τῶν ἐχθρῶν μαρτυρίαι ἀξιοπιστότεραί εἰσιν. Εἰ γὰρ Ἰουδαῖοι προσεκύνησαν πρῶτοι, ἐνομισθήσαν ἂν τὴν ἑαυτῶν σεμνύνειν συγγένειαν· νῦν δὲ οἱ μηδὲν προσήκοντες ὡς τῷ Θεῷ προσκυνοῦσιν, ἦν' οἱ οἰκεῖοι κατακριθῶσι, τοῦτον σλαυρώσαντες ὃν οἱ ἀλλόφυλοι προσεκύνησαν. (Ὁμιλία εἰς τὴν ἀγίαν τοῦ Χριστοῦ γέννησιν; éd. Garnier, t. I, 1723, p. 595.)* L'authenticité de cette homélie a été contestée.

<sup>2</sup> *Οἱ Μάγοι, ὡς μὲν βασιλεῖ τὸν χρυσοῦν, ὡς δὲ τεθνηξομένῳ τὴν σμύρναν, ὡς δὲ Θεῷ τὸν λίθον... (Ibid. p. 601.)*

<sup>3</sup> « Intret, intret in patriarcharum familiam gentium plenitudo. Adorent in tribus magis omnes populi universitatis auctorem et non in Judæa tantum Deus, sed in toto orbe sit notus... » (Sermo xxxiii, t. I, p. 119 et 120, éd. Bafflerini.)

<sup>4</sup> « Hoc signum quod magos in longinquo positos et efficaciter movit et ad Dominum Jesum perseveranter attraxit, illius sine dubio gratiæ sacramentum et illius fuit vocationis exordium, quæ nimirum non in Judæa tantum, sed etiam in toto mundo Christi erat Evangelium prædicandum; ut per illam stellam, quæ magorum visui splenduit, Israelitarum vero oculis non refulsit, et illuminatio significata sit gentium et cæcitas Judæorum. » (Sermo xxv, p. 128.)

du Christ devait être prêché non-seulement en Judée, mais dans tout le monde. Cette étoile, qui brilla aux yeux des mages et ne brilla pas aux yeux des Israélites, signifie la lumière révélée aux Gentils et l'aveuglement des Juifs. » On pourrait multiplier les citations; mais ces deux passages montrent bien quelle importance il donne à cette interprétation et avec quelle vigueur il l'expose.

Il remarque ensuite le sens symbolique des dons des mages et il reprend l'explication donnée par Origène et saint Basile, mais en la développant. Dans chacun de ses sermons, on retrouve la phrase : « Tus Deo, myrrham homini, aurum offerunt regi<sup>1</sup>. » Mais à un endroit surtout il s'arrête à cette idée, et il s'en fait une arme contre les doctrines des Manichéens. On peut juger par la violence de son attaque, quelle force il attribue aux arguments qu'il emploie<sup>2</sup>.

Le témoignage de saint Léon est aussi important qu'il est net. Saint Léon n'est point un théologien, étudiant à part, isolé du monde, et se complaisant dans des imaginations subtiles hors de la portée du peuple. C'est l'évêque de Rome, le Pape. Les œuvres que nous avons citées sont des homélies prononcées devant une foule nombreuse, à l'occasion d'une des grandes fêtes du christianisme. Il ne donne point cette interprétation comme son opinion personnelle, mais comme une opinion générale qu'il développe et fortifie. Enfin, comme nous le verrons, il est contemporain d'un grand nombre de monuments anciens représentant l'Adoration des mages.

Vers la même époque, saint Fulgence ne se montre pas moins explicite dans son sermon sur l'Épiphanie et sur les mages. Mais, moins dur pour les Juifs, il considère les bergers comme leurs représentants; les mages comme les représentants des Gentils. Ce sont deux pierres employées au même édifice<sup>3</sup>. Plus que tout

<sup>1</sup> Sermo xxxi, p. 113; sermo xxxiii, p. 119; sermo xxxvi, p. 133.

<sup>2</sup> Sermo xxxiv, p. 125 : « Huic singulari fidei, dilectissimi, et prædicatæ per omnia sæcula veritati diabolica Manichæorum restitit impietas, etc. »

<sup>3</sup> « Ad lapidem angularem uterque paries venit et verum angulum fidei unitas fecit. Horum duorum parietum unus adductus est, quando pastoribus Judæis Christum natum angelus nuntiavit; alter paries adductus est, quando gentilibus magis novum sidus apparuit... » (*Sermo de Epiphania et magis*, éd. Migne, p. 733.)

autre il insiste sur le sens des présents, et il y trouve le moyen de réfuter à la fois les Ariens, les Manichéens, les Nestoriens et les Eutychéens<sup>1</sup>.

Les textes que je viens de citer permettent de conclure que l'Adoration des mages avait au III<sup>e</sup> siècle et dans ceux qui suivirent un sens précis, connu et accepté de tous. Mais à côté de ces témoignages il en existe d'autres encore plus précieux peut-être, parce qu'ils nous montrent que ce récit de l'Évangile était devenu comme une sorte de légende populaire. Ce sont les œuvres des poètes qui ont en outre l'avantage de nous faire passer du domaine de la théologie dans le domaine de l'art.

Un des plus célèbres d'entre eux, Prudence, qui vivait au IV<sup>e</sup> siècle, consacre à l'Épiphanie un des hymnes de son *Cathemericon*<sup>2</sup> :

« Sur les rivages du golfe Persique, dit-il, là où le soleil prend

<sup>1</sup> « In oblatione thuris confunditur Arianus qui soli Patri sacrificium offerri debere contendit : in oblatione myrrhæ confunditur Manichæus qui Christum vere mortuum pro nostra salute non credit... in iisdem muneribus confunditur Nestorius qui nititur Christum in duas personas dividere... ista magorum oblatio confundit etiam Eutychetis insaniam, qui non vult in Christo utramque veram prædicare naturam. » (*Sermo, etc.* p. 756-737.)

<sup>2</sup> En Persici ex orbis sinu,  
Sol unde sumit januam,  
Cernunt periti interpretes  
Regale vexillum magi.

Quod ubi refulsit, cæteri  
Cessere signorum globi  
Nec pulcher est ausus suam  
Conferre formam Lucifer.

Quis iste tantus, inquirunt,  
Regnator, astris imperans :  
Quem sic tremunt cœlestia,  
Cui lux et æthra inserviunt ?

.....  
.....  
Hic ille rex est gentium,  
Populique rex Judaici,  
Promissus Abrahæ patri,  
Ejusque in ævum semini.

Aequanda nam stellis sua  
Cognovit olim germina

naissance, les mages, savants interprètes, aperçoivent l'étendard sacré. Dès qu'il brille, les autres astres s'effacent, et l'éclatant Lucifer lui-même n'ose lutter contre lui. Quel est, disent-ils, le souverain assez puissant pour commander ainsi aux astres? Quel est celui devant qui frémissent les corps célestes, celui que servent la lumière et l'éther? C'est le roi des nations, le roi du peuple juif, promis à Abraham et à sa race. Car il savait que les germes sortis de lui égaleraient les étoiles, lui le père des croyants, sacrificeur de son unique fils. Voici que déjà s'élève la fleur de David, sortie de la tige de Jessé; plein de vigueur il tient le sceptre et occupe le pouvoir. Les mages ainsi excités, les yeux tournés vers le ciel, suivent le sillon de l'étoile et sa trace lumineuse. Mais elle s'arrête au-dessus de l'Enfant et par sa lueur révèle la tête sacrée. Dès que les mages l'ont vu, ils ouvrent les trésors ap-

Primus sator credentium,  
Nati immolator unici.

Jam flos subit Davidicus,  
Radice Jesse editus :  
Scepatrique virgam virens,  
Rerum cacumen occupat.

Exin sequuntur perciti,  
Fixis in altum vultibus,  
Qua stella sulcum traxerat  
Claramque signabat viam.

Sed verticem pueri supra  
Signum pependit imminens,  
Pronaque submissum face  
Caput sacratum prodidit.

Videre quod postquam magi,  
Eoa promunt munera,  
Stratique votis offerunt  
Thus, myrrham et aurum regium.

Agnosce clara insignia  
Virtutis ac regni tui,  
Puer o, cui trinam Pater  
Prædestinavit indolem.

Regem Deumque annuntiant  
Thesaurus et fragrans odor  
Thuris Sabæi; at myrrheus  
Pulvis sepulcrum prædocet.

(*Cathemericon*, hymnus XII, *De Epiphania*, v. 25-73.)

portés de l'Orient et, se prosternant, ils offrent l'encens, la myrrhe et l'or royal. Reconnais ces signes éclatants de ta puissance et de ta royauté, **Enfant**, auquel le Père a destiné d'avance une triple nature. L'or, le parfum de l'encens sabéen, annoncent le roi et le Dieu ; mais la poussière de la myrrhe avertit du sépulcre. »

Ces vers ne manquent point d'une certaine beauté, pourtant le ton en est déclamatoire, les expressions vagues et ampoulées ; on y sent trop le savant. Mais l'Orient chrétien, vers le même temps, avait su trouver pour chanter les mages des accents plus naïfs et plus vrais. Un des Pères de cette époque dont l'éloquence fut célèbre, celui peut-être qui par sa parole vive et imagée émouvait le plus le peuple, saint **Éphrem**, a composé un long cantique sur ce récit de l'Évangile. Il s'y abandonne à son inspiration avec toute la complaisance des Orientaux ; il prodigue ses expressions, il se répète, mais avec une richesse d'imagination merveilleuse.

« Après la naissance du **Fils**, une lumière a brillé sur le monde, et les ténèbres en ont été chassées, et elle a illuminé l'Univers. Que l'Univers rende gloire au **Fils** qui l'a illuminé !

« Il est sorti du sein d'une **Vierge**, et à sa vue les ombres se sont évanouies ; il a dissipé les ténèbres de l'erreur, et le monde s'est vu éclairé tout entier. Que le monde lui rende donc gloire !

« Un grand bruit s'est fait parmi les peuples, et une lumière s'est levée dans les ténèbres, et les nations ont tressailli de joie pour rendre gloire à celui dont la naissance les a illuminées. »

Saint **Éphrem** montre ensuite les mages qui, guidés par l'étoile, se mettent en route et parviennent jusqu'à **Bethléem**.

« Lorsqu'en arrivant ils eurent trouvé l'**Enfant**, encore sans parole, couché dans la maison d'une pauvre femme, ils se prosternèrent, pleins de joie, en l'adorant, et d'eux-mêmes ils lui offrirent leurs trésors.

« **Marie** leur dit : « Pour qui cela, et pourquoi ? Quelle cause « vous a fait sortir de votre pays pour venir avec vos trésors vers « l'**Enfant** ? »

« Ils lui répondirent : « Votre **Fils** est roi, et il réunit sur sa tête « tous les diadèmes, parce qu'il est le **Roi** de tous, et son royaume « est plus haut que le monde, et à son empire tout obéit. »

— « Quand cela est-il jamais arrivé, qu'une pauvre femme en-  
« fantât un roi ? Je suis indigente et dénuée de tout, comment se  
« peut-il que j'aie enfanté un roi ? »

— « Cela n'est arrivé qu'à vous seule, d'enfanter un grand roi, et par vous la pauvreté sera glorifiée, et les diadèmes s'humilieront devant votre Fils. »

— « Je n'ai pas, moi, les trésors des rois, et les richesses ne me sont jamais échues. Voyez ma maison : elle est toute pauvre, et ma demeure est vide... »

La discussion continue longtemps; la Vierge hésite à reconnaître la gloire de son Fils. Les mages racontent comment l'étoile les a avertis; Marie, tremblant pour son Enfant, les supplie de ne point exciter par leurs récits les défiances d'Hérode. Puis, s'encourageant et cédant peu à peu, elle leur confie qu'un ange lui est apparu, et l'hymne se termine par la reconnaissance de la divinité du Christ et par une sorte d'hymne triomphal.

« Les hauteurs des cieux l'attestent, et aussi la profondeur des abîmes, et tous les anges, et toutes les étoiles, qu'il est le Fils de Dieu. Rapportez-en la nouvelle dans votre pays.

« Les hauteurs des cieux, parlant par une seule étoile, ont remué la Perse, et elle a reçu l'assurance que votre Fils est le Fils de Dieu, et que toutes les nations lui seront soumises.

« Rapportez la paix dans votre pays; que la paix se répande dans vos campagnes. Messagers véridiques de la vérité, soyez tenus pour tels dans tout votre voyage, etc. <sup>1</sup> »

Ainsi donc l'Adoration des mages, peu remarquée pendant les premiers siècles, était devenue, à partir du iv<sup>e</sup>, un des sujets populaires du Nouveau Testament. Les écrivains sacrés de la Grèce, ceux de l'Italie et de l'Afrique, le citaient dans leurs ouvrages et dans leurs homélies; on le chantait en Orient comme en Occident. Je n'ai point prétendu recueillir ici tous les textes où il en est question <sup>2</sup>, mais indiquer seulement par quelques citations prises dans les écrivains les plus célèbres l'importance qu'on attachait à ce fait de l'Évangile et le sens qu'on lui attribuait. Les artistes

<sup>1</sup> Je me sers de la traduction donnée par M. Dabas, *Collection des Mémoires lus à la Sorbonne*, 1864, p. 153 et suiv. L'original est en syriaque.

<sup>2</sup> On peut voir encore sur ce sujet : S. Augustin, éd. de S. Maur, Venise, 1731, t. V, six sermons sur l'Épiphanie, sermons 199, 200, 201, 202, 203, 204; Sedulius, *Carmen Paschale*, l. II, v. 89-102, éd. d'Arevalus, Rome, 1794, p. 208 et suiv.; Juvencus, *Historia Evangelica*, l. I, v. 259-288, éd. d'Arevalus p. 106 et 107; Maxime de Turin, homilia IX, dans le *Museum italicum* de Mabillon, t. I, pars altera; S. Jean Chrysostome, éd. de S. Maur, t. VII, homilia VI; S. Jérôme, citant Juvencus, *Comment. in S. Matthæum*, I, c. III, t. VII, p. 14 de

apportaient-ils dans l'exécution de leurs œuvres des idées symboliques aussi nettes que celles que nous trouvons exprimées par les Pères ? C'est là une grave question qu'il serait téméraire de vouloir résoudre. Mais on ne saurait nier, du moins, qu'ils en subissent l'influence et qu'ils se sentaient portés à reproduire de préférence les scènes qu'ils avaient entendu citer et expliquer par les prédicateurs.

## CHAPITRE II.

### COMMENT LES ARTISTES REPRÉSENTAIENT L'ADORATION DES MAGES PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES DU CHRISTIANISME.

Les monuments s'accordent avec les textes pour montrer que ce fut surtout vers l'époque du triomphe du christianisme que l'Adoration des mages fut populaire. On en voit des exemples parmi les peintures des catacombes qui paraissent remonter aux trois premiers siècles. Mais c'est surtout dans la période suivante que ces représentations se multiplient. Sans cesse répétées sur les sarcophages, on les retrouve aussi sur des médailles de dévotion, des objets du culte. La mosaïque les adopte, et on peut les suivre pendant tout le moyen âge en Orient et en Occident.

Mais ici une question se pose tout d'abord : Quel fut le type généralement adopté dans la représentation des mages par l'art chrétien pendant les premiers siècles ?

Les textes comme les monuments indiquent qu'on ne s'entendait pas toujours sur l'époque de la jeunesse du Christ où il fallait placer cet événement. L'Évangile ne se prononçait point avec précision. Si Jésus avait été adoré par les mages aussitôt après sa naissance, si quelques jours après la sainte Famille avait dû fuir en Égypte, comment expliquer les récits qui plaçaient la présentation au temple quarante jours plus tard ? Il semblait qu'il y eût contradiction entre ces divers renseignements, et l'on voit que de bonne heure les sectes hérétiques s'étaient servies de cette arme contre les Évangiles. Saint Épiphane s'en préoccupe vivement, et il cherche par une longue discussion à éclaircir la chronologie des premières années de la vie de Jésus<sup>1</sup>. L'examen de cette contro-

féd. de S. Maur; les sermons 156, 157, 158, 159, 160 de S. Pierre Chrysologue. Je n'ai pas reproduit ici tous ces textes, parce qu'ils donnent de l'Adoration des mages la même interprétation.

<sup>1</sup> *Contra hæreses*, LI.



verse ne doit point nous occuper; la conclusion seule nous intéresse par le rapport qu'elle peut offrir avec les monuments. D'après saint Épiphane, si Hérode a ordonné le massacre des enfants de deux ans et au-dessous, c'est que Jésus était né depuis deux ans environ lors de la venue des mages. Ils l'adorèrent dans une maison et non point dans l'étable dont parle saint Luc.

Si saint Épiphane met tant de soin à réfuter l'opinion qui plaçait l'Adoration des mages aux premiers jours de la vie de Jésus, il est probable qu'elle était assez répandue. Les écrivains que nous avons déjà cités nous en donnent la preuve. Selon saint Justin, les mages auraient adoré l'Enfant dans l'étable où il venait de naître<sup>1</sup>. Saint Éphrem montre Jésus ne parlant pas encore, mais couché dans une maison et non pas dans une étable<sup>2</sup>. Enfin saint Épiphane lui-même n'a pas toujours été très-fidèle à l'opinion qu'il défendait si vivement; dans l'exposé dogmatique qui termine son *Traité des hérésies*, il dit que l'Enfant ne savait encore appeler ni son père ni sa mère quand les mages l'adorèrent<sup>3</sup>.

De tous ces témoignages, il résulte qu'on se figurait Jésus tantôt âgé de près de deux ans; tantôt encore très-jeune, mais à un autre moment que la Nativité; tantôt venant de naître et couché dans l'étable.

Les monuments offrent ici une bien curieuse concordance avec les textes. Ces trois opinions y sont toutes représentées, et dans une proportion qui semble correspondre exactement au degré de popularité dont chacune d'elles jouissait.

Si l'on consulte les peintures des catacombes qui représentent les types les plus anciens de l'art chrétien, on n'y trouvera point d'exemples des mages adorant Jésus dans la crèche. Il est toujours sur les genoux de sa mère, et jamais enveloppé des langes indiquant l'enfant qui vient de naître. Une fois on le voit nu<sup>4</sup>; mais généralement il est vêtu d'une petite tunique. Tantôt il bénit, tantôt il étend les mains vers les présents que lui offrent les mages;

<sup>1</sup> *Dialogus cum Tryphone*, p. 175, éd. de S. Maur.

<sup>2</sup> Passage cité plus haut.

<sup>3</sup> L'Adoration des mages est encore placée au moment de la naissance du Christ par S. Maxime, S. Augustin, Sedulius, S. Pierre Chrysologue, S. Jean Chrysostome, aux endroits déjà cités.

<sup>4</sup> Fresque du cimetière de Calliste, *Catal.* n° 6. Ces numéros renvoient au Catalogue qui suit.

tout montre enfin que c'est un enfant âgé d'environ deux ans qu'on a voulu représenter.

Pendant la période suivante, cette unité dans le type de la composition disparaît, et les bas-reliefs des sarcophages présentent une grande variété. On trouve assez souvent l'Enfant Jésus couché dans la crèche<sup>1</sup>. On le voit aussi sur les genoux de sa mère, mais encore enveloppé de langes<sup>2</sup>. Quelquefois, au contraire, il est représenté déjà grand<sup>3</sup>. Mais en général c'est un petit enfant vêtu d'une tunique; sa mère le tient sur ses genoux.

Ces différences suffisent pour changer entièrement le caractère de la composition. Si Jésus est au berceau, les animaux de la Nativité, le bœuf et l'âne, sont auprès de lui; il est placé sous une petite toiture, ouverte à tous les vents; sa mère est assise au dehors. Si Jésus est plus grand, on ne le sépare point de sa mère; Marie est assise sur une *cathedra*; le lieu de l'action n'est plus le même, et l'on voit disparaître tous les détails qui se rapportent à la Nativité.

Pour tout le reste, les variantes sont généralement moins importantes. Le type de la Vierge, qui doit, après celui du Christ, fixer d'abord l'attention, ne change guère. Il est pourtant intéressant à étudier; car ce fut surtout dans cette scène qu'on aima à la figurer durant les premiers siècles de l'Église. M. de Rossi en a fait l'objet d'un travail spécial<sup>4</sup>. Le costume de la Vierge est presque toujours le même, il se compose d'une longue robe recouverte d'un manteau qui remonte vers la tête, de manière à former la voile. Quelquefois cependant ce voile manque<sup>5</sup>. Les cheveux sont alors ramenés et noués sur le haut de la tête<sup>6</sup>. Comme cette coiffure était particulière aux vierges, on a cru que les artistes avaient voulu, en représentant ainsi Marie, affirmer sa virginité<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Sur neuf sarcophages de Rome, *Catal.* n<sup>os</sup> 21, 22, 31, 32; sur un sarcophage de Milan, n<sup>o</sup> 37; sur deux de Provence, n<sup>os</sup> 40, 41. A Rome encore sur une inscription datée de 343, n<sup>o</sup> 34.

<sup>2</sup> Sur trois sarcophages de Rome, n<sup>os</sup> 18, 20, 30.

<sup>3</sup> Ainsi sur deux sarcophages de Rome, n<sup>os</sup> 23, 24.

<sup>4</sup> *Imagines selectæ Virginis Deiparæ.*

<sup>5</sup> Ainsi sur une fresque du cimetière de Calliste, n<sup>o</sup> 6; sur deux fresques du cimetière des SS. Marcellin et Pierre, n<sup>os</sup> 3 et 4.

<sup>6</sup> «Capilli suscitati.» (Tertullien, *De cultu Fem.* c. vii.)

<sup>7</sup> On sait que l'austère Tertullien était fort opposé à cette mode; il la com-

Le nombre des mages semble n'avoir pas été défini tout d'abord d'une façon bien précise. Sur les plus anciennes peintures des catacombes on en trouve une fois quatre<sup>1</sup>, une fois deux seulement<sup>2</sup>. On a prétendu que c'était saint Léon qui avait fixé le chiffre de trois. Il en parle en effet fort souvent dans ses huit sermons, mais comme d'une chose connue avant lui<sup>3</sup>. Il est plus vraisemblable de croire qu'on se régla sur le nombre des présents dont parlait l'Évangile : l'or, la myrrhe et l'encens. En tout cas, la tradition s'établit nettement, comme le prouvent les monuments.

Dans les premiers siècles, les mages étaient représentés imberbes. C'était la loi commune à presque tous les personnages de l'art chrétien d'Occident à cette époque; on sait qu'à peu d'exceptions près ils ne portent jamais la barbe. On ne faisait donc entre les trois rois aucune distinction, et surtout on n'avait pas songé à leur donner des noms<sup>4</sup>. La série des peintures n'offre qu'une infraction à cette règle<sup>5</sup>, et je n'en ai rencontré qu'une aussi sur les sarcophages que je connais<sup>6</sup>. Cette tradition devait profondément se modifier pendant la période des mosaïques<sup>7</sup>.

Les écrivains ecclésiastiques n'étaient point d'accord sur la patrie des mages. Saint Justin les faisait venir d'Arabie; il le répète quatre fois en deux pages. Tertullien est du même avis et fixe même la ville<sup>8</sup>. Mais la majorité des Pères les considérait comme Persans. Saint Basile le dit nettement<sup>9</sup>. Saint Clément d'Alexan-

battit dans son traité *De velandis virginibus*. Dans la suite on ne représenta jamais les vierges que voilées.

<sup>1</sup> Cimetière de Domitille, n° 1.

<sup>2</sup> Cimetière des SS. Marcellin et Pierre, n° 3. Il est probable qu'il faut attribuer cette variété à un manque de symétrie; voir Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 165.

<sup>3</sup> Voir Garrucci, *Vetri*, p. 41.

<sup>4</sup> La mosaïque de S. Apollinare-Nuovo est, je crois, le premier monument où l'on trouve indiqués les noms des mages; n° 46.

<sup>5</sup> Au cimetière de Sainte-Agnès, n° 8, le premier mage est barbu.

<sup>6</sup> N° 17.

<sup>7</sup> Gori commet une singulière erreur lorsqu'il croit que ces distinctions ne commencèrent que vers le x<sup>e</sup> siècle (*Thesaurus veterum Diptychorum*, t. III, p. 278). Il suffit de citer la fiole de Monza, n° 52, la mosaïque de S. Apollinare-Nuovo, n° 46, etc.

<sup>8</sup> *Adversus Judæos*, c. ix : « Nam et magos reges ferec habuit oriens et Damascus Arabiæ retro deputabatur. »

<sup>9</sup> Ἔθνος Περσικὸν οἱ Μάγοι. (Ὁμιλία εἰς τὴν ἀγίαν τοῦ Χριστοῦ γέννησιν; éd. Garnier, p. 600.)

drie décrit leur pays<sup>1</sup>. Quoi qu'il en fût, les artistes leur donnèrent pendant longtemps le même costume : une tunique nouée à la ceinture, un long manteau, un bonnet phrygien et des anaxyrides ou saraballes. Les textes des auteurs anciens, les monuments de l'empire fournissent de nombreux documents sur ce costume, et l'on sait qu'il était à la fois porté en Asie et au nord du Danube<sup>2</sup>. Les artistes chrétiens le réservaient à certains personnages : par exemple à Daniel et aux trois enfants hébreux dans la fournaise.

Pendant la période des peintures des catacombes et des sarcophages on ne s'écarta jamais de ce type; çà et là seulement quelques détails varient : le manteau manque, les saraballes sont remplacées par des guêtres<sup>3</sup>; sur quelques monuments, on voit aussi les mages tête nue<sup>4</sup>; ce sont des variantes insignifiantes. Plus tard, dans la période des mosaïques, d'autres changements devaient avoir lieu.

Il est plus important de constater la nature des présents offerts par les mages; car, nous l'avons vu, on y attachait une signification symbolique fort précise. On ne trouve sur ce point aucun dissentiment entre les écrivains ecclésiastiques. Il semble donc que les monuments devraient présenter une parfaite concordance. Souvent, il est vrai, il est fort difficile de déterminer avec quelque vraisemblance les objets que portent les mages; pourtant, quand on y peut arriver, on remarque quelquefois de singulières variantes au texte de l'Évangile. Sur un sarcophage de Rome<sup>5</sup>, le second mage porte une corbeille de fruits; sur un autre, le pre-

<sup>1</sup> Aux endroits cités plus haut. Voyez aussi sur l'origine persane des mages : S. Cyrille d'Alexandrie, *Comment. in Esaiam*, l. IV, orat. IV, éd. Aubert, p. 672; S. Jean Chrysostome, homilia VI, c. II.

<sup>2</sup> Il était porté par les Parthes (Isidore, *Origin.* XIX, 23), par les Mèdes (Tertullien, *De Pallio*, c. IV), par des tribus germaniques (bas-reliefs de la colonne Trajane). On trouve aussi des détails sur ce costume dans Pollux, I, VII, 8. Il est inutile de s'étendre sur ce point. Il suffit de rappeler que l'usage était de figurer ainsi les Orientaux. Les monuments mithriaques en fournissent de nombreux exemples. Sur les deux Virgile à miniatures du Vatican, n<sup>o</sup> 3867 et 3225, les Troyens sont toujours représentés avec le bonnet phrygien. Voir aussi S. Jérôme *in Daniele*, t. III, p. 1084, éd. Martianay, et *Epist.* CXXVIII, t. II, p. 579; parmi les modernes : Aringhi, t. II, p. 595 et suiv.; Bottari, t. I, p. 158, etc. etc.

<sup>3</sup> Cimetière de Calliste, n<sup>o</sup> 6; Cimetière de Trason, n<sup>o</sup> 5.

<sup>4</sup> Rome, Sculpture, n<sup>o</sup>s 30 et 43.

<sup>5</sup> N<sup>o</sup> 18.

mier mage tient une cruche à anse<sup>1</sup>; sur un autre encore, le premier mage offre à la fois une cruche à anse et une couronne d'or<sup>2</sup>; le troisième porte deux colombes. Sur les diptyques de Milan<sup>3</sup>, le second mage est représenté avec une corne d'abondance.

Ces curieuses divergences ne sont pas assez nombreuses pour qu'on en puisse tirer quelque conclusion certaine. Généralement les dons des mages sont ceux qu'indique l'Évangile : le premier d'entre eux offre l'or, le second l'encens, le troisième la myrrhe<sup>4</sup>. Ces présents sont placés soit dans des boîtes, soit sur des plats. Fort souvent l'or est figuré par une couronne que le mage tient à la main<sup>5</sup>.

Si à la Vierge, à l'Enfant Jésus et aux mages, on ajoute saint Joseph, on aura le cycle complet des personnages qui figurent ordinairement à l'Adoration des mages, soit sur les peintures des catacombes, soit sur les sarcophages. La présence de saint Joseph a été l'objet dans ces dernières années d'une vive polémique entre M. de Rossi et le P. Garrucci<sup>6</sup>.

L'étoile enfin doit aussi attirer l'attention. Sa forme matérielle, sa signification symbolique, sont d'une grande importance. Aussi semble-t-il qu'on n'eût jamais dû négliger de l'indiquer. Elle manque pourtant sur beaucoup de monuments. Souvent sans doute elle a disparu par suite des mutilations; souvent aussi l'artiste a dû l'oublier. C'était un des détails qu'il était le plus facile de sous-entendre. Ou bien, comme l'exécution en était aisée, on la remettait pour la fin, et on n'y pensait plus. Et en effet, sur plusieurs monuments où elle n'existe pas, les mages font geste de se la montrer<sup>7</sup>. Lorsqu'elle figure, c'est la forme simple de

<sup>1</sup> N° 32.

<sup>2</sup> N° 31.

<sup>3</sup> N° 48.

<sup>4</sup> « Dans le trésor de S. Paul (mont Athos) on nous montra douze petits triangles d'or, en filigrane, et soixante-douze grains d'encens et de myrrhe. Les moines dirent que cet or, cette myrrhe et cet encens étaient ceux que les mages auraient offerts à Jésus; ils auraient été apportés au mont Athos par une femme mystérieuse qu'ils nomment *la belle Marie*. » (Didron, *Manuel d'iconogr. chrét.* p. 159, en note.)

<sup>5</sup> N°s 14, 15, 18, 25, 29, 31, 38, 40; Cimetière des SS. Marcellin et Pierre, n° 4.

<sup>6</sup> Voir le *Bulletin d'arch. chrét.* de 1865.

<sup>7</sup> Rome, n°s 12, 25; Arles, n° 41.

l'étoile qu'on trouve le moins souvent<sup>1</sup>. Presque toujours elle est remplacée par le monogramme inscrit dans un cercle<sup>2</sup>. Il n'y a point de doute possible sur le sens de cette forme; elle indique que pour tous les fidèles l'étoile était le Christ lui-même, guide des égarés<sup>3</sup>.

C'est une preuve curieuse de l'esprit de symbolisme dont était pénétré l'art chrétien. D'autres détails le montrent encore; si l'étoile est souvent oubliée dans les représentations de l'Adoration des mages, parfois elle figure dans des scènes où l'histoire ne lui donnait aucune place. On trouve souvent à côté de l'Adoration des mages les trois jeunes Hébreux, refusant d'adorer la statue ou placés dans la fournaise<sup>4</sup>. Les artistes établissaient un rapport entre ces différentes scènes, et deux fois l'étoile brille au-dessus de la tête des trois jeunes gens<sup>5</sup>.

Il n'est pas besoin d'insister sur ce caractère si intéressant et si connu de l'art chrétien primitif. Ce n'était point au hasard qu'on plaçait à côté l'une de l'autre des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament que n'unissait aucun lien historique<sup>6</sup>. Tantôt il faut y voir l'expression répétée d'une même pensée, tantôt le développement d'une composition artistique, où l'on a voulu exprimer tout un ensemble de doctrines. C'est ainsi qu'à côté de l'Adoration des mages on verra figurer Moïse frappant le rocher, la guérison de l'aveugle, l'arche de Noé, etc.

<sup>1</sup> Rome, n<sup>os</sup> 20, 33, 31; Ravenne, n<sup>o</sup> 35; Milan, n<sup>o</sup> 36.

<sup>2</sup> Rome, Sculpt. n<sup>os</sup> 14, 15, 16, 21, 22, 40, 42; Peint. Cim. de Cyriaque, n<sup>o</sup> 7.

<sup>3</sup> Le Blant, *Inscript.* t. II, p. 26; *Annales de philosophie chrétienne*, février 1863, p. 88. Plus tard on cherche aussi un rapprochement entre l'étoile et l'ange : Ἄγγελος ὡς Φωστὴρ οὐράνιος εἰς ἀστέρως τύπον μορφωθείς τὴν ὁδὸν ὡδοποιεῖ μάγοις... (*Theodori Studitæ oratio in SS. Angelos*, c. x, apud Mai, *Nov. Patrum Bibliotheca*, t. V.) C'est ainsi que, sur un bas-relief de Notre-Dame de Paris, on voit l'ange portant l'étoile. Mais ces monuments sont d'une époque postérieure à celle que nous étudions ici.

<sup>4</sup> Rome, Sculpt. n<sup>o</sup> 32; Peint. Cim. de Balbine, n<sup>o</sup> 9; Cim. de Calliste, n<sup>o</sup> 9; Milan, Sculpt. n<sup>o</sup> 36; Provence, Sculpt. n<sup>o</sup> 42.

<sup>5</sup> Milan, Sculpt. n<sup>o</sup> 36; Provence, Sculpt. n<sup>o</sup> 42.

<sup>6</sup> Sur ce lien qui existe entre la représentation des mages et celle des Hébreux, voir encore : De Rossi, *Bullett. di Arch. crist.* 1866, p. 64; Garrucci, *Stor. dell'Arte, Dichiarazione*, p. 41. On continua longtemps à associer ces deux scènes. On en voit encore un exemple sur les chapiteaux de la cathédrale d'Autun : Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. I, p. 325.

Quelquefois cependant l'artiste avait un peu plus de souci de la réalité historique. Sur une fresque de la catacombe de Sainte-Agnès, les mages arrivent devant Hérode et lui montrent leurs présents<sup>1</sup>. Deux sarcophages, l'un d'Arles, l'autre de Milan<sup>2</sup>, les montrent en route. Mais ces exemples sont, comme on voit, fort rares<sup>3</sup>.

La tradition nous habitue à associer l'Adoration des bergers à celle des mages. Pendant les premiers siècles on les distinguait nettement. Deux monuments placent ces deux scènes l'une à côté de l'autre, mais sans les confondre<sup>4</sup>; le Jésus qu'adorent les mages est un enfant âgé déjà de quelques mois, celui qu'adorent les bergers est un enfant qui repose dans son berceau<sup>5</sup>.

Plus tard on prit l'habitude d'unir les deux scènes. Sur la fiole de Monza on trouve cette composition nouvelle<sup>6</sup>. La présence simultanée des bergers et des mages auprès du Christ prêtait à d'éloquents commentaires. On en trouve la preuve dans les écrits des Pères de ce temps<sup>7</sup>.

Telles sont les formes sous lesquelles se présente généralement en Occident l'Adoration des mages. J'ai surtout cité les peintures des catacombes ou les sarcophages. Ces deux séries de monuments offrent en effet des garanties certaines; en outre ils correspondent assez exactement en Occident au monument de Salonique en Orient.

<sup>1</sup> N° 8.

<sup>2</sup> N°s 37 et 41.

<sup>3</sup> Plus tard on devait au contraire détailler souvent l'histoire des mages. J'ai vu au couvent d'Esphigmenou (mont Athos) un manuscrit du XI<sup>e</sup> ou du XII<sup>e</sup> siècle où l'on trouve quinze ou vingt miniatures consacrées à l'histoire des mages. A Bénévent, sur les portes de la cathédrale (XI<sup>e</sup> siècle), ils occupent quatre compartiments. On les voit : en marche; parlant à Hérode; adorant l'Enfant; avertis par l'ange. (Ciampini, *Monimenta vetera*, t. II, pl. IX.)

<sup>4</sup> Rome, n°s 19, 29.

<sup>5</sup> En Orient les artistes aujourd'hui encore distinguent souvent ces deux scènes. Ils se conforment en cela au *Guide de la Peinture byzantine*. Voir Didron, *Manuel d'iconographie*, p. 157 et suiv.; *Ἐρμηνεία τῶν ζωγράφων*, éd. d'Athènes, p. 114 et 115.

<sup>6</sup> N° 52.

<sup>7</sup> Fulgence, éd. Migne, p. 733, t. LXV de la *Patrologie latine*; Maxime de Turin, dans le *Museum ital.* de Mabillon, t. I, pars altera, p. 26; S. Augustin, sermons 202 et 203; S. Pierre Chrysologue, sermon 159.



CHAPITRE III.

INTERPRÉTATION DU MONUMENT DE SALONIQUE.

Les monuments dont nous nous sommes jusqu'ici occupés ne présentent en général que la scène principale de l'histoire des mages. L'ambon de Salonique nous en offre deux.

Chacun des morceaux qui le composent contient une des deux parties de ce petit drame sculpté. Sur le fragment de Saint-Georges, les mages sont en route; sur le fragment de Saint-Pandéléïmon, ils arrivent auprès de Jésus et lui offrent leurs présents. Chacune de ces deux scènes demande à être étudiée séparément et en détail.

Deux monuments d'Occident représentent les mages en voyage. Sur un sarcophage de Milan<sup>1</sup>, la sainte Famille est placée d'un côté, l'Enfant est au berceau. De l'autre côté, et tournant le dos à la crèche, les trois mages suivent l'étoile. Sur un sarcophage d'Arles<sup>2</sup>, l'artiste a divisé en deux étages le compartiment consacré à l'histoire des mages : en haut, l'Enfant est au berceau, gardé par Marie et Joseph; en bas, les mages semblent se désigner l'étoile les uns aux autres.

C'est le sujet que nous retrouvons à Salonique; mais il y est traité d'une manière différente. La disposition qu'avait adoptée l'artiste en plaçant chacun de ses personnages dans une niche séparée pouvait être pour le spectateur une cause d'incertitude; il fallait indiquer par quelque moyen qu'ils concouraient à une même action. Il y est arrivé en figurant des branches d'olivier au fond de chacune des niches du morceau de Saint-Georges; l'unité de lieu si clairement définie, grâce à ce paysage de convention, amène à conclure l'unité d'action. Les personnages sont étroitement liés entre eux; on ne saurait plus en douter.

Les mages sont en route; ils cherchent, ils hésitent. Pour rendre ces incertitudes, l'artiste ne les a pas tournés dans la même direction : deux d'entre eux marchent vers leur droite, le troisième marche vers sa gauche. Mais qu'est devenue l'étoile qui les guidait? Elle n'existe pas sur le monument tel qu'il nous est arrivé, et l'on ne voit pas en quel endroit la disposition architecturale eût

<sup>1</sup> N° 37.

<sup>2</sup> N° 41.



permis de la placer. Sur la plupart des monuments d'Occident elle n'est point représentée, sans qu'on puisse dire pourtant qu'elle ne s'y trouve pas : les mages la regardent, se la montrent du doigt, et le spectateur est naturellement amené à la replacer à l'endroit même où l'artiste, par une distraction naturelle, a oublié de la sculpter. Mais ici les mages ne lèvent point la tête, et s'ils font geste de désigner un objet, il est certain que cet objet n'est pas le même pour tous. Ainsi donc on ne voit pas l'étoile, et on ne saurait non plus la restituer.

On est par suite amené à examiner avec plus d'attention le quatrième personnage, aujourd'hui si défiguré. J'avais cru tout d'abord y reconnaître un des bergers de la Nativité. Mais si les bergers font partie de cette première scène, comment manquent-ils à la seconde ? Peut-on supposer qu'après avoir montré la route aux mages ils ne les aient point accompagnés ?

Il faut donc chercher une solution qui s'accorde mieux avec les textes et les monuments, d'une part, de l'autre avec la composition générale que nous trouvons ici. On ne doit point hésiter, je crois, à reconnaître dans ce berger le Bon Pasteur. On sait combien les représentations en étaient fréquentes pendant les premiers siècles du christianisme : c'est le sujet qu'on trouve le plus souvent traité. Il n'était pas moins populaire en Orient qu'en Occident. Constantin l'avait fait placer sur les fontaines publiques de Constantinople<sup>1</sup>, et un des rares monuments de la sculpture orientale à cette époque qui nous soit parvenu est une petite statue du Bon Pasteur<sup>2</sup>. Presque partout on le trouvera figuré avec le même type et le même costume qu'ici. Il est vu de face ; ses jambes sont chaussées de longues guêtres ; sa tunique, nouée à la ceinture, descend jusqu'aux genoux. Enfin le nombre des brebis n'est pas non plus indifférent ; très-souvent on en voit six à côté de lui, tandis qu'il en porte une septième sur ses épaules. Ici on en compte six à terre ; on ne peut malheureusement savoir s'il en portait une autre.

Quel est ici son rôle ? Souvent, au milieu d'autres sujets, il occupait une place isolée. Mais les branches d'olivier qui ornent le

<sup>1</sup> *Εἶδες δ' ἂν ἐπὶ μέσων ἀγορῶν κειμένας κρήνας τὰ τοῦ καλοῦ ποιμένος σύμβολα τοῖς ἀπὸ τῶν θείων λογίων ὀρωμένοις γνώριμα...* (Eusèbe, *De vita Constantini*, III, 49.

<sup>2</sup> *Bullett. di Arch. crist.* 1869, p. 44, 47, 48.

fond de la niche ne permettent point de le séparer des mages. Les monuments d'Occident mettent sur la voie d'une explication qu'on ne saurait sans doute considérer comme certaine, mais qu'il est permis de proposer avec toute la réserve nécessaire à une hypothèse. On a vu que, lorsque l'étoile y est figurée, c'est presque toujours sous la forme d'un monogramme inscrit dans un cercle. On expliquait ainsi au peuple que l'étoile était le Christ lui-même, guidant les infidèles, mais on cherchait à conserver quelque analogie dans la forme. L'artiste oriental ne s'est point montré si réservé<sup>1</sup>. Il a négligé le fait historique de l'Évangile; il a voulu en traduire l'idée sous la forme qui lui paraissait la plus intelligible à tous. Il s'agissait de montrer des infidèles conduits à la vérité. Dans le récit de saint Matthieu, l'étoile est le guide. Mais au iv<sup>e</sup> siècle, le guide par excellence n'était-ce point le Bon Pasteur? Écrits, homélies, monuments, tout le montrait sans cesse dans ce rôle. Pénétré de ces idées du temps, l'artiste a peut-être considéré comme plus simple de le figurer à la place de l'étoile. Il ne faisait point œuvre de philosophe substituant à la réalité ses subtiles imaginations; loin de là, si on se place à l'époque où il vivait, parmi les gens du peuple qui devaient voir ce monument, il présentait le texte de l'Évangile sous une forme plus accessible à tous: c'était, si l'on veut, comme une traduction en langue vulgaire. Ainsi ce qui nous paraît aujourd'hui plus obscur était alors plus clair.

Si cette hypothèse était juste, on pourrait considérer cette substitution du Bon Pasteur à l'étoile comme un fait nouveau dans l'archéologie chrétienne. Mais il se rattacherait étroitement à ce que nous connaissons déjà; il en serait le développement.

Le fragment de Saint-Georges présente encore quelques particularités remarquables. Le costume des mages n'y est point identique à celui que nous trouvons sur les monuments d'Occident. Les pièces en sont les mêmes; mais le long de la tunique et des caleçons court une double broderie<sup>2</sup>. C'est l'Orient qui a introduit dans les œuvres de l'art chrétien, fort simples d'ornementation d'abord, cette profusion d'or, de gemmes, de broderies, qui

<sup>1</sup> Sur la fiole de Monza, monument grec, n° 52, le monogramme est inscrit dans un médaillon que soutiennent deux anges.

<sup>2</sup> Les trois mages ont leurs tuniques relevées sur le côté. C'est un détail qu'on remarque aussi dans le Ménologe Basilien, *Bibl. Vatic.* n° 1613, p. 272; aux portes de Sainte-Sabine; à la mosaïque de S. Apollinare-Nuovo, *Catal.* n° 46, 51.

devient générale à partir du vi<sup>e</sup> siècle. Nous trouvons ici le germe de ce luxe. Il se développe sur les mosaïques. A Sainte-Marie-Majeure, le costume des mages brille de couleurs éclatantes et de diamants<sup>1</sup>. A Ravenne, dans la mosaïque de Saint-Apollinaire-Nuovo<sup>2</sup>, on voit même la couronne remplacer le bonnet phrygien<sup>3</sup>.

Il est malheureux que les têtes des mages aient été ici mutilées. Il serait fort intéressant de savoir si on les avait représentés d'âge différent.

Sur le morceau de Saint-Pandéléimon, la présence de l'ange doit d'abord attirer l'attention. L'ange n'apparaît pas souvent sur les plus anciens monuments de l'art chrétien, et, lorsqu'on l'y trouve, rien ne le distingue des hommes : c'est par le sujet de la scène qu'on peut le reconnaître. Ainsi, dans la catacombe de Priscille, un ange conduit Tobie; il ne porte ni ailes ni nimbe<sup>4</sup>. Il en est de même de celui qui figure dans une Annonciation de la même catacombe<sup>5</sup>.

Les autres exemples qu'on pourrait citer sont sans valeur. Dans la catacombe de Pontien, on trouve, il est vrai, au baptême du Christ l'ange ailé et nimbé présentant un linge au Sauveur; mais cette fresque est postérieure aux six premiers siècles, ainsi que le prouvent la composition du sujet et le style de la décoration<sup>6</sup>. On en doit dire autant d'une fresque représentant le même sujet dans la catacombe de Saint-Janvier, à Naples<sup>7</sup>.

Dans la catacombe d'Alexandrie, on voit figurer un ange sur une fresque qui remonte en partie au iii<sup>e</sup> siècle ou au iv<sup>e</sup> siècle. Mais M. de Rossi, d'accord avec M. Wescher, y reconnaît une addition d'une époque postérieure<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> N° 44.

<sup>2</sup> N° 46.

<sup>3</sup> Il est vrai qu'on a attribué ces couronnes à une restauration moderne. (*Annales archéologiques*, t. XX, p. 119, note 2.)

<sup>4</sup> Garrucci, *Storia dell' Arte crist.* pl. LXXIII.

<sup>5</sup> *Ibid.* pl. LXXV. D'Agincourt, *Peinture*, pl. VII, a publié une fresque de la catacombe de Priscille où l'on verrait un ange ailé. Ce dessin, comme beaucoup de ceux qu'on trouve dans d'Agincourt, ne mérite pas confiance.

<sup>6</sup> Bottari, pl. XLIV; Garrucci, pl. LXXXVI.

<sup>7</sup> Garrucci, pl. XCIV.

<sup>8</sup> De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1855; Wescher, *Arch. des missions*, t. I, 1<sup>re</sup> livraison. Cette fresque a été reproduite aussi par le P. Garrucci, pl. CV<sup>b</sup>, et par Allard, *Rome souterraine*, p. 289.

Il faut aller jusqu'à la période des mosaïques pour trouver avec quelque certitude l'ange ailé et nimbé<sup>1</sup>; mais, à partir de ce moment, ce type se fixe d'une manière précise, et les représentations se multiplient. Pour ne mentionner que celles qui se rapportent plus particulièrement à mon sujet, sur l'arc triomphal de Sainte-Marie-Majeure, qui remonte au v<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>, on voit à l'Adoration des mages quatre anges ailés debout derrière le trône du Christ. C'est ce nombre qu'on retrouve encore dans la mosaïque de Saint-Apollinare-Nuovo, à Ravenne<sup>3</sup>.

Nous ne possédons peut-être pas de sculpture orientale plus ancienne représentant la Vierge<sup>4</sup>. Mais nous savons comment le type qu'on lui voit ici se répandit et devint pour ainsi dire classique. A quelques pas de Saint-Pandéléïmon, Salonique en offre un autre exemple encore dans la vieille mosaïque qui décore l'abside d'Aya-Sofia. On comprend combien il serait intéressant de vérifier sur la sculpture de l'ambon jusqu'aux moindres détails. Malheureusement les mutilations qu'elle a subies ne le permettent pas, et on ne peut savoir si la Vierge portait ici le nimbe. Du moins le doute n'est-il pas possible pour l'Enfant Jésus, et l'on distingue même les croisillons de son nimbe.

Les deux bandes d'ornementation qui surmontent les arcades prêtent à moins d'observations. On a vu qu'il est assez difficile de déterminer quels sont les oiseaux placés dans les tympan. Sur des médailles de dévotion byzantines publiées par M. de Rossi<sup>5</sup>, une colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier vole au-dessus de la tête des mages. On la retrouve encore dans une scène

<sup>1</sup> Voir, dans le *Liber Pontificalis*, éd. Vignole, t. I, p. 84-85, un passage où il est question de statues d'anges à l'époque de Constantin. Malheureusement nous ne savons pas comment ils étaient représentés.

<sup>2</sup> N<sup>o</sup> 44.

<sup>3</sup> N<sup>o</sup> 46.

<sup>4</sup> A Uskouk, M. Boré a trouvé une statue fort mutilée. Il a cru y reconnaître la Vierge. Les vieillards lui ont assuré qu'elle tenait autrefois un enfant dans ses bras. (*Correspondance d'un voyage en Orient*, t. I, p. 202.) A Miroflia, M. Dumont a vu une statue de la Vierge des premiers siècles. Une autre série de monuments orientaux, les pierres gravées, offrent des représentations de la Vierge qui paraissent être fort anciennes. Le cabinet des médailles en possède deux, une madone à l'enfant et une visitation, avec légendes pehlyvies. M. Chabouillet les croit antérieures à 340. (*Catalogue général des camées et pierres gravées de la Bibliothèque nationale*, n<sup>os</sup> 1331 et 1332.)

<sup>5</sup> *Bullet. di Arch. crist.* 1869, livraison de mai et juin; *Catalogue*, n<sup>os</sup> 53 et 54.

souvent unie à l'histoire des rois mages : la colombe plane sur la tête des trois Hébreux dans la fournaise<sup>1</sup>. Elle représentait ici, comme sur un grand nombre de monuments chrétiens primitifs, l'espérance de la délivrance : c'est la bonne messagère qui apporte à Noé le signe du salut. Mais peut-être les oiseaux qui figurent ici sont-ils des aigles. L'aigle a été souvent considéré par les premiers Pères comme le symbole soit de la résurrection, soit de la régénération du néophyte par le baptême. « Ma jeunesse, dit le Psalmiste, a été renouvelée comme celle de l'aigle<sup>2</sup>. »

La vigne où les grappes pendent aux branches, où les oiseaux viennent boire à la coupe, n'a pas besoin de commentaires. C'était pendant les premiers temps du christianisme une représentation fort aimée; sous ces images simples et qui ne semblaient guère que des motifs de décoration, on cachait les plus chères espérances de la foi nouvelle. On y voyait le symbole de l'Eucharistie et du bonheur céleste. Les peintures des catacombes et les sarcophages offrent souvent ce sujet. Le christianisme triomphant le conserva; on le retrouve à Sainte-Constance de Rome, à Saint-Georges de Salonique<sup>3</sup>, etc. L'Orient s'y attacha avec une singulière ténacité; lorsque la sculpture y eut presque entièrement disparu, on vit encore des mains grossières et maladroites figurer sur les dalles des oiseaux buvant à la coupe. Cette représentation a traversé tout le moyen âge; elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours<sup>4</sup>.

#### CONCLUSION.

Le monument de Salonique est engagé dans deux périodes distinctes de l'art chrétien. La première de ces périodes est surtout représentée par les peintures des catacombes et les sarcophages; la seconde, par les mosaïques. Sans doute, si l'on ne considère que la chronologie, plusieurs des sarcophages qui ont été cités sont contemporains des anciennes mosaïques chrétiennes. Mais ces

<sup>1</sup> Bottari, pl. CLXXXI.

<sup>2</sup> « Renovabitur ut aquilæ juvenus mea. » (Psaume cii.)

<sup>3</sup> La description des mosaïques a été donnée par Texier dans le tome III de la *Description de l'Asie Mineure* et dans l'*Architecture byzantine* avec planches.

<sup>4</sup> Je l'ai retrouvée sans cesse pendant mon excursion en Orient. Au mont Athos la *ωνυχί* du couvent de Sainte-Laure en présente de curieux exemples. Voir Didron, *Annales archéologiques*, t. XXI, 2<sup>e</sup> livraison, 1861.

deux séries de monuments présentent dans la composition des scènes, dans les types, les accessoires, de trop frappantes différences pour qu'on ne les distingue point nettement.

Il y aurait donc lieu de rechercher en terminant ce que peuvent nous apprendre les sculptures de l'ambon de Salonique :

1° Sur les rapports ou les différences qui existent entre l'art chrétien primitif d'Orient et celui d'Occident;

2° Sur les changements qui survinrent dans cet art du iv<sup>e</sup> au ix<sup>e</sup> siècle.

Mais, pour répondre avec quelque certitude à ces deux questions, il faudrait que l'Orient nous offrît une série assez nombreuse de monuments chrétiens appartenant à la même époque. Dans les conditions actuelles, on ne saurait chercher à établir de règles fixes, et on doit se défier de tout ce qui ne présente que les caractères vagues et douteux de l'hypothèse.

Il est certain cependant que l'existence du monument de Salonique indique de grandes analogies entre l'Orient et l'Occident. A la même époque on y traitait le même sujet de la même façon à peu près. Mais, si l'on examine les détails, on constate aussi que l'Orient apportait dans la représentation de l'histoire des mages quelques éléments nouveaux : l'ange s'introduit dans une scène où jusqu'alors il n'avait point eu place, le costume des mages diffère quelque peu de celui qu'on leur donnait alors en Occident; l'ensemble de la composition présente un aspect plus riche, mais en même temps plus roide et plus hiératique. Enfin, si on reconnaît le Bon Pasteur dans le quatrième personnage du fragment de Saint-Georges, il faut noter une expression plus marquée du symbolisme dans l'œuvre orientale.

En même temps, on doit reconnaître que, si ce monument s'écarte en quelques points du type adopté sur les peintures des catacombes et sur les sarcophages, il se rapproche au contraire du type adopté dans la période suivante. Les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Marie-in-Cosmedin à Rome, celle de Saint-Apollinare-Nuovo, à Ravenne, reproduisent, en les développant, les détails nouveaux que nous venons de noter.

Si minutieuses que paraissent ces observations, elles ont cependant quelque importance au point de vue de l'histoire générale de l'art chrétien à cette époque. Si c'est sur un monument de Salonique qu'on trouve, pour une scène particulière, les traces d'une

transition entre les deux périodes si différentes dont nous avons parlé, ne sera-t-on point quelque peu autorisé à chercher en Orient le point de départ de cette révolution? Ainsi la question de l'influence byzantine s'enrichit d'un fait nouveau : cela ne la résout point; mais cela aide à la préciser.

En résumé ce sont donc moins des conclusions que des indications qu'il faut chercher à tirer de ce monument : le résultat en paraîtra moindre, mais il sera plus sûr. L'archéologie chrétienne d'Orient n'est point encore matière à doctrines; il faut d'abord en rassembler précieusement les monuments épars; il faut surtout s'efforcer d'en trouver de nouveaux. On doit se consoler des lenteurs de ces recherches en songeant combien est intéressant le problème dont la solution en dépend.



## CATALOGUE

DES PRINCIPAUX MONUMENTS REPRÉSENTANT L'ADORATION DES MAGES

PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES.

### I

PEINTURES DES CIMETIÈRES SOUTERRAINS. — VERRES DORÉS.

#### 1. Cimetière de Domitille.

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle porte la tunique talaire à longues manches et le voile. L'Enfant est sur ses genoux, vêtu d'une petite tunique. Les mages sont au nombre de quatre, deux de chaque côté de la Vierge. M. de Rossi (*Imagines selectæ Virginis Deiparæ*) a cependant remarqué que le peintre avait d'abord essayé la composition avec trois mages seulement. Ces personnages portent le costume qu'on leur donne sur la plupart des monuments : anaxyrides, tunique nouée à la ceinture, manteau et bonnet phrygien. Ils tiennent dans leurs mains des plats avec leurs dons. Cette fresque est sans doute une des plus anciennes représentations de l'Adoration des mages.

De Rossi, *Imagines selectæ Virginis Deiparæ*, tav. III. — Garrucci, *Storia dell'Arte crist.* tav. XXXVI. — Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. IV, p. 166.

#### 2. Cimetière de Domitille.

Au-dessus d'un arcosolium, où se trouve représenté Orphée jouant de la lyre au milieu d'animaux, on voit la Vierge assise sur un siège à dossier. Le haut de sa tête a disparu. Aringhi suppose que les mages étaient devant elle. C'est aussi l'avis de Bottari. Il semble cependant qu'il n'y ait pas assez de place pour eux à cet endroit. Derrière la Vierge, et séparé d'elle par un édifice, se trouve un personnage qui étend la main. Bottari déclare qu'il est difficile de le déterminer. M. de Rossi y voit un prophète qui désigne de loin la Vierge.

Bosio, *Roma sott.* p. 355. — Aringhi, *Roma subt.* p. 563. — Bottari, tav. LXXI et p. 55. — Garrucci, *Storia dell'Arte crist.* tav. XXX.

#### 3. Cimetière de Saint-Marcellin-et-Saint-Pierre.

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Sa tunique est bordée de pourpre. Ses cheveux sont ramenés et noués sur le haut de la tête. Elle tient dans ses bras l'Enfant. Les mages ne sont que deux : l'un à la droite, l'autre à la gauche



de la Vierge. Ils sont imberbes et portent le costume ordinaire. Ils ont dans les mains les plats qui contiennent leurs présents.

De Rossi, *Imagines selectæ Virginis Deiparæ*, tav. V. — Allard, *Rome souterraine*, pl. IV, n° 2. — Garrucci, *Storia dell' Arte crist.* tav. LVIII.

#### 4. Cimetière de Saint-Marcellin-et-Saint-Pierre.

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Ses vêtements sont bordés de pourpre. Ses cheveux sont ramenés et noués sur le haut de la tête. Elle tient dans ses bras son Enfant. Les mages sont imberbes. Ils ont leur costume ordinaire, mais sans le manteau. Le premier d'entre eux paraît tenir une couronne; les deux autres ont des plats qui semblent vides.

Bosio, *Roma sott.* p. 389. — Aringhi, *Roma subt.* II, p. 117. — Bottari, tav. CXXXVI. — Garrucci, *Storia dell' Arte crist.* tav. LV.

#### 5. Cimetière de Trason.

La Vierge est sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant dans ses bras. Les trois mages sont imberbes. Ils ont leur costume ordinaire, sauf les anaxyrides. Ils sont chaussés de guêtres. Leurs présents sont sur des plats.

Garrucci, tav. LXXIII.

#### 6. Cimetière de Calliste.

La Vierge est sur un siège à dossier. Le manteau qu'elle porte par-dessus sa tunique laisse le côté gauche découvert. Les cheveux sont ramenés et noués sur le haut de la tête. L'Enfant est nu. Les trois mages sont imberbes. Ils portent leur costume ordinaire, mais sans les anaxyrides. Ils sont chaussés de longues guêtres. Bottari (p. 80) prétend qu'ils ont des éperons. Leurs présents sont dans des boîtes carrées.

Bosio, *Roma sott.* p. 279. — Aringhi, t. I, p. 587. — Bottari, t. II, tav. LXXXII. — Garrucci, tav. XXXV.

#### 7. Cimetière de Cyriaque.

Cette peinture est fort effacée. Il n'en reste plus qu'une figure, placée sur la face extérieure d'un arcosolium. C'est un mage, portant le costume oriental. Il montre dans le ciel non pas l'étoile, mais le monogramme inscrit dans un cercle entouré de petits nuages. Le monogramme n'est pas peint, il est gravé à la pointe. C'est à la suite d'un éboulement, en 1862, que cette peinture a été mise au jour.

De Rossi, *Bull. di Arch. crist.* 1863, p. 76. — Voir aussi Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 27, et Martigny, *Dict. d'antiq. chrét.* p. 382.

#### 8. Cimetière de Sainte-Agnès.

Les mages sont devant Hérode. Hérode est barbu, vêtu d'une longue tunique

et d'une chlamyde. Il est assis sur un trône. Les mages lui montrent leurs présents. Ils portent leur costume ordinaire. Le premier d'entre eux est barbu et paraît âgé. L'Adoration occupait peut-être un compartiment voisin.

Garrucci, *ouvr. cit. Dichiarazione*, p. 70.

9. *Diverses peintures des cimetières de Rome, trop effacées pour qu'on en puisse donner une description exacte ou qui n'ont pas encore été publiées.*

1° Une fresque du cimetière de Balbine presque entièrement détruite. La scène des Trois enfants dans la fournaise y figurait à côté de l'Adoration des mages : De Rossi, *Bull. di Arch. crist.* 1867, p. 5.

2° Une fresque fort mal conservée du cimetière de Calliste, où l'on voit encore l'histoire des Trois Hébreux à côté de l'Adoration des mages : De Rossi, *Bull. di Arch. crist.* 1866, p. 64.

3° Une fresque très-effacée du cimetière de Priscille, indiquée par M. de Rossi dans ses *Imagines selectæ Virginis Deiparæ*.

4° Deux fresques inédites, l'une du cimetière de Calliste, l'autre du cimetière de Domitille, que M. de Rossi compte publier dans les deux prochains volumes de la *Roma sotterranea*.

10. *Hongrie. Crypte de Fünfkirchen.*

Fresque en grande partie détruite représentant l'Adoration des mages. On ne voit plus que les traces de deux mages. La Vierge avec l'Enfant devait se trouver dans un compartiment central dont il ne reste plus rien.

De Rossi, *Bull. di Arch. crist.* 1874, tav. VII-VIII, et p. 150 et suiv.

11. *Verres dorés.*

On en compte cinq, représentant des mages. Ils sont de petites dimensions. Sur chacun d'eux on voit un mage portant un bassin. M. de Rossi (*Bull. di Arch. crist.* nov.-déc. 1864) a démontré que ces verres ne représentent pas des mages isolés, mais qu'ils étaient insérés dans des patènes et disposés de manière à donner la scène complète de l'Adoration.

1. Musée chrétien du Vatican : Buonarruotti, tav. IX, n° 3; Perret, t. IV, pl. XXXVIII, n° 3; Garrucci, *Vetri dorati*, tav. IV, n° 8.
2. Musée chrétien du Vatican : Vettori, vignette à la première page de son traité, *De vetustate et forma monogrammatibus*; Garrucci, *Vetri*, tav. IV, n° 10.
3. Musée chrétien du Vatican : Garrucci, *Vetri*, tav. IV, n° 9.
4. British Museum : Garrucci, *Vetri*, tav. IV, n° 11.
5. A Arles, chez l'abbé Gaudion : Garrucci, *Vetri*, tav. IV, n° 7.

II

SCULPTURE.

12. *Rome. Musée du Latran. Sarcophage trouvé dans les fondations  
du ciborium de Saint-Paul, hors les murs.*

La décoration est divisée en deux bandes. L'Adoration des mages est placée à l'angle gauche de la bande inférieure. La Vierge est sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant sur ses genoux. Elle porte la tunique talaire, le manteau et le voile. Le Christ est vêtu d'une petite tunique. Derrière la Vierge, se tient un personnage en tunique et manteau. D'après M. de Rossi et d'autres archéologues, il faut voir ici le Saint-Esprit, et non pas saint Joseph, qui, sur les plus anciens monuments, est ordinairement représenté jeune, imberbe, vêtu d'une tunique courte. Les trois mages sont imberbes et portent leur costume ordinaire. Le premier lève la main droite, comme pour désigner l'étoile, qui cependant n'est pas figurée sur le monument; de la main gauche il tient un vase sans couvercle. Le second mage porte un vase avec couvercle; le troisième, une cassette ronde.

De Rossi, *Bull. di Arch. crist.* 1865, p. 69. — Martigny, *Dictionnaire*, au mot *Sarcophages*. — Schnaase, *Geschichte der bildenden Kunste*, t. III, p. 91. — Allard, *Rome souterraine*, pl. XIX. — Grimouard de Saint-Laurent, *Guide de l'art chrétien*, t. II, pl. VIII.

13. *Rome. Musée du Latran.*

La Vierge est sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant sur ses genoux. Tous deux portent leur costume ordinaire. Les trois mages sont imberbes, vêtus comme de coutume. Ils ont des vases qui contiennent leurs présents.

Bosio, p. 99. — Aringhi, *Roma subt.* t. I, p. 331. — Bottari, *Pitt. e scult.* t. I, tav. XL.

14. *Rome. Musée du Latran.*

La Vierge est sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant. Costume habituel. Les trois mages sont imberbes, vêtus comme d'ordinaire. Le premier tient une couronne; le second, un vase avec de la myrrhe; le troisième, un vase avec de l'encens. Derrière eux sont deux chameaux. Le dessin de Bottari n'indique pas l'étoile. Elle existe cependant. Elle est à six rayons et inscrite dans un cercle.

Bosio, *Roma sott.* p. 95. — Aringhi, *Roma subt.* t. I, p. 327. — Bottari, *Pitt. e scult.* t. I, tav. XXXVIII.

15. *Rome. Musée du Latran.*

L'Adoration des mages est du côté droit. La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant sur ses genoux. Costume ordinaire. Au-dessus d'eux, on voit l'étoile. Elle est à six rayons et inscrite dans un cercle. Les trois mages

sont imberbes et habillés à l'orientale. Le premier mage montre l'étoile de sa main droite. Il offre une couronne, que l'Enfant saisit déjà. Les présents des deux autres mages sont plus difficiles à distinguer. Dans le fond, deux chameaux.

16. *Rome. Musée du Latran.*

L'Adoration des mages est à l'angle gauche du monument. La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant sur ses genoux. Costume ordinaire. Au-dessus, on voit l'étoile à six rayons inscrite dans un cercle. Les mages sont imberbes. Ils sont habillés à l'orientale. Ils tiennent leurs offrandes sur des plats. Dans le fond, on voit des chameaux ou des chevaux.

17. *Rome. Musée du Latran.*

L'Adoration des mages se trouve à l'angle gauche du monument. La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient sur ses genoux l'Enfant. Costume ordinaire. Les mages sont habillés à l'orientale. Le premier est barbu; les deux autres sont imberbes. Tous trois portent des présents qu'il est difficile de distinguer.

18. *Rome. Musée du Latran. Sarcophage trouvé près de Saint-Laurent, hors les murs.*

La Vierge est sur un siège à dossier. Elle tient sur ses genoux l'Enfant enveloppé de langes. Les mages sont imberbes et portent leur costume ordinaire. Selon Bottari, le premier tient une couronne; le second, une corbeille de fruits, le troisième, un vase avec de l'encens.

Bosio, p. 411. — Aringhi, t. II, p. 143. — Bottari, t. III, tav. CXXXI.

19. *Rome. Musée du Latran.*

L'Adoration des mages et l'Adoration des bergers sont représentées l'une à côté de l'autre, mais sans être unies. — La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient sur ses genoux l'Enfant. Ils sont vêtus comme d'ordinaire. Les trois mages sont imberbes et habillés à l'orientale. Le premier porte de l'or; le second, de l'encens; le troisième, un pain de myrrhe. Derrière les mages on voit trois chameaux. — A côté figure l'Adoration des bergers. L'Enfant, enveloppé de langes, est couché dans son berceau, sous le toit. Tout près, le bœuf, l'âne; puis un personnage imberbe, portant une courte tunique, un manteau, des guêtres et un bâton.

20. *Rome. Musée du Latran. Fragment de sarcophage.*

Le berceau de l'Enfant est placé sous un toit, mais il est vide. L'âne et le bœuf se tiennent auprès. En avant du berceau, Marie, assise sur un siège à dossier, tient sur ses genoux le Christ enveloppé de langes. En arrière de ce siège et près du toit, brille l'étoile à huit rayons. Les trois mages sont imberbes,

habillés à l'orientale. Ils portent leurs présents sur des plats. Derrière eux des chameaux. De l'autre côté on voit un personnage imberbe. Il est vêtu d'une courte tunique nouée à la ceinture; il porte des caleçons. Il tient un grand bâton à la main.

21. *Rome. Musée du Latran. Fragment de sarcophage.*

Ce fragment représente une Nativité. L'Enfant, enveloppé de langes, est couché dans son berceau. Ce berceau est placé sous un toit. Au pied se trouvent le bœuf et l'âne. De l'autre côté est assise la Vierge. Les mages devaient figurer; car près du toit on voit non pas l'étoile, mais le monogramme inscrit dans un cercle.

22. *Rome. Musée du Latran. Fragment de sarcophage.*

Ce fragment est important par les particularités qu'il présente. L'Enfant, enveloppé de langes, est couché dans son berceau. Ce berceau est placé sous un toit. Au pied se trouvent le bœuf et l'âne de la Nativité. A droite du berceau on voit sous des arbres la Vierge (costume ordinaire) et un autre personnage (saint Joseph). Il est vêtu d'une tunique nouée à la ceinture et descendant jusqu'aux genoux; il porte un bâton. A gauche du berceau sont les trois mages imberbes, vêtus à l'orientale. L'objet que porte le premier est brisé; les deux autres portent des plats avec l'encens et la myrrhe. L'étoile est figurée par le monogramme inscrit dans un cercle. Derrière les mages on voit un chameau et des arbres.

23. *Rome. Musée du Latran. Fragment très-mutilé.*

La Vierge est assise sur un siège à dossier, tenant l'Enfant déjà fort grand sur ses genoux. La tête de l'Enfant est en partie détruite. Les mages sont en costume oriental. Toutes les têtes sont mutilées, ainsi que la plupart des bras; les jambes sont à moitié détruites. On ne distingue pas bien les présents que portent les mages. Dans le fond, on voit trois chameaux.

24. *Rome. Musée du Latran. Fragment très-mutilé.*

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant déjà fort grand. On ne voit que le premier mage, encore est-il fort mutilé. Il porte le costume oriental et offre une couronne.

25. *Rome. Musée du Latran. Fragment très-mutilé.*

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant, dont la tête a disparu. Derrière le siège de la Vierge est saint Joseph. En avant, le premier des mages. Il est imberbe et habillé à l'orientale. Il lève la main droite, comme pour désigner l'étoile, qu'on ne voit pas. Il paraît offrir une couronne.

26. *Rome. Basilique de Saint-Nérée-et-Saint-Achillée.*

Fragment trouvé lors des dernières fouilles dirigées par M. de Rossi dans le

cimetière de Domitille <sup>1</sup>. — La Vierge est assise sur un siège à dossier. Sa tête a été détruite. Elle tient l'Enfant des deux mains. Ce dernier a fort souffert, la tête a disparu et le bras droit est brisé. Les mages sont aussi fort mutilés; toutes les jambes sont brisées, sauf une. Les têtes ont presque entièrement disparu. On voit pourtant qu'elles étaient coiffées d'un bonnet phrygien. Le costume des mages est oriental; on ne distingue pourtant pas bien les anaxyrides. Le premier et le dernier mage, dont on voit un peu les figures, sont imberbes. Saint Joseph est placé derrière les mages. Les différents personnages sont séparés les uns des autres par des arbres.

### 27. Rome.

La Vierge est assise sur un siège à dossier et tient l'Enfant. Les mages sont d'âges différents. Ils ont la tête nue. Ils sont vêtus de longues tuniques. Le premier tient une pyxis; les deux autres portent des plats. Selon Bottari, la pyxis contient l'or; le plat du second mage, la myrrhe; le plat du troisième mage, l'encens.

Bosio, *Roma sott.* p. 93. — Aringhi, t. I, p. 325. — Bottari, t. I, pl. XXXVII.

### 28. Rome. Sarcophage trouvé dans le cimetière de Sainte-Agnès.

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant sur ses genoux. Costume ordinaire. Les trois mages sont imberbes, habillés à l'orientale. Ils ont derrière eux leurs chevaux. Selon Bottari, le premier offre l'or, le second, la myrrhe, le troisième, l'encens.

Bosio, p. 423. — Aringhi, *Roma subt.* t. II, p. 159. — Bottari, t. III, pl. CXXXIII.

### 29. Rome.

Monument très-important. Il offre l'Adoration des mages et l'Adoration des bergers figurées l'une à côté de l'autre, mais sans être unies.

L'Adoration des mages occupe l'angle gauche. La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant dans ses bras. Derrière elle est saint Joseph. Les mages ont le costume oriental. Ils sont imberbes. Le premier, selon Bottari, présente à l'Enfant un cercle pour indiquer le don de l'or; le second porte un plat avec de l'encens; le troisième, un plat avec de la myrrhe. Derrière les mages sont trois chevaux.

A côté est sculptée l'Adoration des bergers. L'Enfant, enveloppé de langes, est couché dans un berceau. Deux bergers l'adorent; l'un est jeune, l'autre vieux.

Bosio, p. 287. — Aringhi, t. I, p. 615. — Bottari, t. II, pl. LXXXV.

### 30. Rome.

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant, qui paraît en-

<sup>1</sup> Voir de Rossi, *Bull. di Arch. crist.*, 1874, n° 1.

veloppé de langes. Les mages ont la tête découverte; ils ne portent pas de manteau. Le reste de leur costume est oriental. Ils offrent leurs dons ordinaires.

Bosio, p. 589. — Aringhi, t. II, p. 395. — Bottari, t. III, pl. CXCIII.

31. *Trouvé dans une vigne près de l'église de Saint-Sébastien,  
sur la voie Appienne.*

Monument très-important. Les mages adorent l'Enfant à la crèche. Jésus est enveloppé de langes. Il repose dans un berceau placé sous un toit couvert en tuiles. L'âne et le bœuf sont au pied de ce berceau. Marie et Joseph se tiennent en arrière. Les trois mages sont imberbes. Ils ont le costume oriental. L'étoile brille près du toit. Le premier mage tient d'une main une couronne, de l'autre un vase à anse; le second offre un plat avec de l'encens; le troisième, deux colombes.

Bosio, p. 289. — Aringhi, t. I, p. 617. — Bottari, t. II, pl. LXXXVI.

32. *Couvercle de sarcophage provenant du cimetière du Vatican.*

On y voit : 1° à gauche, l'histoire des trois jeunes Hébreux. On les voit d'abord refusant d'adorer la statue, puis priant dans la fournaise; 2° l'Adoration des mages. Elle est représentée d'une façon particulière. L'Enfant est enveloppé de langes, couché dans son berceau. Ce berceau est placé sous un petit toit. Auprès le bœuf et l'âne. Derrière le berceau, la Vierge assise sur un rocher et un personnage vêtu d'une tunique courte et tenant un bâton (S. Joseph). Les mages arrivent en avant du berceau. Ils sont imberbes, habillés à l'orientale. Le premier tient une cruche à anse; les deux autres tiennent des plats.

Bosio, *Roma sotterranea*, p. 63. — Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 295. — Bottari, t. I, pl. XXII.

33. *Inscription de Severa au musée de Latran : 14<sup>e</sup> compartiment, n° 1.*

Les figures sont gravées en creux sur le marbre. A gauche de l'inscription SEVERA IN DEO VIVAS, on voit un buste de femme; à droite, l'Adoration des mages. La Vierge est assise sur un siège à dossier et tient l'Enfant dans ses bras. Au-dessus d'eux brille l'étoile à six rayons. Derrière la Vierge se tient un personnage qui étend la main droite sur elle en guise de protection : c'est saint Joseph. Les mages sont imberbes et vêtus à l'orientale.

D'Agincourt, *Sculpt.* pl. VII. — Mai, *Script. Vet.* t. V, tab. I. — Perret, t. V, pl. XII.

34. *Marbre des catacombes daté du consulat de Placidus et Romulus,  
an 343.*

L'Enfant Jésus paraît couché à terre. Il est enveloppé de langes. Le bœuf et l'âne sont à ses pieds. Près de lui se tiennent deux personnages, dans lesquels on

doit voir saint Joseph et un des bergers. Le marbre est brisé et le reste de la scène a disparu. On ne distingue plus que la main d'un autre personnage.

Cette inscription n'est connue que par un manuscrit anonyme qui n'indique pas où elle fut trouvée. M. de Rossi l'a publiée : *Inscript. christ.* n° 73, p. 51. — Il faut ajouter pour Rome un beau vase en marbre gris conservé au musée Kircher. On y voit d'un côté la Vierge assise tenant l'Enfant, au milieu de douze figures, six bergers d'un côté, six mages de l'autre. Je n'ai pu voir ce vase au musée Kircher, qui est resté longtemps fermé; je ne le connais que par quelques indications de M. de Rossi, *Images de la Vierge*, p. 12 et 22.

### 35. Ravenne. Près de l'église de Saint-Nazaire-et-Saint-Celse. *Sarcophage de l'exarque Isaac.*

La Vierge est assise sur un siège. Elle tient dans ses bras l'Enfant, dont la tête est couronnée du nimbe crucifère. Les mages sont imberbes et vêtus à l'orientale. Ils ont de longs manteaux flottants. Le premier tient un vase sur lequel on distingue des pièces de monnaie. Son bras gauche et sa jambe gauche sont brisés. Le bras gauche du second est aussi brisé; on voit moins bien ce que contient le vase qu'il offre. Le troisième a aussi perdu le bras gauche et la jambe gauche. On ne peut déterminer la nature de ses présents. L'étoile est simple, à six rayons.

Ciampini, *Vetera monimenta*, t. II, pl. III et p. 7. — *Collection des photographies de Ravenne*, n° 35.

### 36. Milan. Église de Saint-Ambroise. Sarcophage placé sous le pulpitum.

Au centre on trouve les portraits des défunts. A droite du médaillon qui les contient figure l'Adoration des mages; à gauche, les trois Hébreux refusant d'adorer la statue. L'étoile à six rayons brille au-dessus de leur tête. Dans l'Adoration des mages, la Vierge est assise, tenant l'Enfant sur ses genoux. La tête de ce dernier a disparu. Tout près de la Vierge se tient saint Joseph. Les mages sont en costume oriental; leurs têtes ont été brisées. Ils tiennent leurs dons sur des plats.

Allegranza, *Spiegazione e riflessioni sopra alcuni sacri monumenti di Milano*, 1757, pl. IV et p. 55. — Ferrari, *Monumenti della basilica Ambrosiana*, p. 100. Ferrari en a aussi donné un dessin. — De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1865, p. 27; 1866, p. 64, avec dessin.

### 37. Sarcophage de Saint-Celse.

On voit l'Enfant Jésus enveloppé de langes et couché dans son berceau. Ce berceau est sous un toit en chaume, soutenu par deux colonnes. Tout près l'âne et le bœuf. A mi-corps, au haut du toit, un artisan tenant une hache à la main: c'est saint Joseph. Plus loin les trois mages tournant le dos à la crèche. Ils sont imberbes et habillés à l'orientale. Ils se montrent l'étoile inscrite dans un cercle. Les deux scènes sont séparées.

Bugati, *Memorie di S. Celso*, p. 167 et suiv. — De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1865, p. 27.



38. *Ravello. Près d'Amalfi, au couvent de la Trinité.*

*Fragment de sarcophage.*

Le centre du monument est occupé par une orante. Le côté gauche est détruit. Du côté droit on voit la Vierge assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant dans ses bras. Les mages sont habillés à l'orientale. Le premier d'entre eux offre une couronne d'or; le second tient un plat, sur lequel est un pain de myrrhe; le troisième, un plat de même forme, avec trois grains d'encens. Entre l'orante et les mages, on voit Moïse frappant le rocher.

De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1868, p. 94 et suiv.

39. *Sutri. Fragment d'un sarcophage conservé dans la collection du comte Flacchi.*

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant sur ses genoux. La tête, le bras gauche et les pieds de l'Enfant ont été détruits. Les mages ont disparu. Derrière le siège de la Vierge, se tient saint Joseph.

De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1865, p. 27.

40. *France méridionale. Crypte de Sainte-Marie-Madeleine à la Sainte-Baume. Sarcophage des Saints-Innocents, dit vulgairement de Saint-Maximin.*

L'Adoration se trouve du côté droit de la bande supérieure. L'Enfant, enveloppé de langes, est couché dans son berceau. Ce berceau est placé sous un toit. L'âne et le bœuf se tiennent auprès. En dehors du toit, la Vierge est assise sur un siège à dossier. On voit au-dessus de sa tête le monogramme inscrit dans un cercle. Les mages sont imberbes, habillés à l'orientale. Le premier tient une couronne, les deux suivants tiennent des plats. De l'autre côté est sculpté le massacre des Innocents. La bande inférieure présente aussi d'autres sujets.

Faillon, *Monuments inédits de l'Apostolat de Sainte-Marie-Madeleine en Provence*, t. I, p. 754 et suiv. Le dessin qu'il a donné est malheureusement peu satisfaisant.

41. *France méridionale. Arles.*

L'histoire des rois mages occupe le centre du sarcophage. L'espace où elle est figurée est divisé en deux bandes. Dans la bande inférieure on voit les trois mages qui semblent se désigner l'étoile les uns aux autres. Elle ne figure pas dans le dessin de Millin. Les mages sont imberbes, habillés à l'orientale. Dans la bande supérieure on voit l'Enfant, enveloppé de langes, couché dans son berceau. Tout près se tiennent le bœuf et l'âne. La Vierge est assise. Un autre personnage figure, portant une torche; cette torche, qui n'aurait aucun sens, est, je crois, une erreur de Millin. Il faut la remplacer par un bâton.

Millin, *Voyage dans le midi de la France*, pl. LXVI. Ce dessin est fort mauvais. — Clair, *Monuments d'Arles*, 1837, p. 257.

42. *France méridionale. Fragment de sarcophage découvert à Saint-Gilles, près de Nîmes.*

A gauche du cartel central sont figurés les trois Hébreux refusant d'adorer la statue. Le second des enfants indique, en levant la main droite, l'étoile représentée par le monogramme inscrit dans un cercle. A droite l'Adoration des mages fort abîmée. Le groupe de la Vierge et de l'Enfant a disparu. On peut voir que les mages portent le costume oriental.

De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1866, p. 64. Le dessin qu'il donne a été fait d'après une photographie.

43. *Luxembourg.*

Deux scènes de l'histoire des mages sont représentées sur ce sarcophage. D'un côté l'Adoration : la Vierge est assise et tient l'Enfant dans ses bras. Mais cette partie du monument est fort mutilée; le haut des deux figures manque, ainsi que la tête du premier mage. Les mages n'ont point de bonnet phrygien; ils tiennent leurs dons sur leurs mains recouvertes du manteau. De l'autre côté on voit les mages en route. Ils sont guidés par l'étoile. Derrière eux est un bas-relief placé sur un piédestal. Wilthem veut y voir l'image de Balaam qui avait prédit la venue du Christ. Enfin à l'angle, dans un personnage fort mutilé, il faudrait reconnaître Hérode. Malheureusement le dessin qu'on trouve dans l'ouvrage de Wilthem est trop grossier pour qu'on puisse juger avec certitude de tous ces détails.

Wilthemius, *Luciliburgensia*, 1842, p. 167, et pl. XXVII, fig. 97.

### III

#### MOSAÏQUES.

44. *Rome. Sainte-Marie-Majeure. Cinquième siècle (432-440).*

Mosaïque placée sur le côté gauche de l'arc triomphal. L'Enfant, nimbé, vêtu d'une petite tunique, est assis sur un trône orné de gemmes. La Vierge est à sa gauche, assise, je crois. Le nimbe n'est pas apparent. Derrière le trône se tiennent debout quatre anges ailés et nimbés. On voit deux mages vêtus à l'orientale et tenant des plats. Tout le reste de la mosaïque est fort difficile à distinguer.

Ciampini, *Vetera monimenta*, t. I, p. 208, et pl. XLIX, a donné de cette mosaïque une reproduction et une description singulièrement fausses. Il a pris la Vierge pour le premier des mages. Il faut dire pour l'excuser que les mosaïques de Sainte-Marie-Majeure étaient de son temps déjà fort difficiles à distinguer. Macarius s'en plaint (*Hagioglypta*, p. 53). Il assure qu'on ne peut s'en faire une idée exacte, même en montant à la corniche. — Voici ce qu'en dit M. Barbet de Jouy : « Le divin Enfant est sur un trône, une étoile est au-dessus de sa tête; les trois rois l'entourent; deux anges assistent; Marie est debout; vers la gauche et à droite, sont deux serviteurs des

rois qui portent des présents.» (*Mosaïques de Rome*, p. 10.) — Selon M. Schnaase (*Geschichte der bildenden Künste*, t. III, p. 199), le Christ est assis à côté de sa mère, et il n'y a que deux rois qui lui offrent leurs hommages. — Les détails de ce monument sont, comme on voit, fort incertains.

#### 45. Rome. Mosaïque. Sacristie de Santa-Maria-in-Cosmedin.

Fragment de mosaïque conservé dans la sacristie de Santa-Maria-in-Cosmedin. Une inscription placée au-dessous indique que cette mosaïque se trouvait dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre, à l'oratoire de la Mère-de-Dieu, bâti par Jean VII (705-707); que le fragment encore existant fut transporté à Santa-Maria-in-Cosmedin en 1636. — La Vierge est assise sur un trône couvert d'un coussin. Elle a son costume ordinaire. Sur le haut de son capuchon, sur ses épaules et sur le haut de sa poitrine, on voit des points d'or formant des croix. Elle est nimbée. Elle tient l'Enfant, dont la tête est ceinte d'un nimbe à croisillons gemmés. L'Enfant tend la main droite vers le premier des mages et tient de la gauche un rouleau. Derrière la Vierge est saint Joseph. A sa gauche se tient un ange ailé et nimbé. Ses cheveux blonds sont traversés sur le devant par un mince diadème. Il porte un bâton de la main gauche. Il semble servir d'intermédiaire entre les mages et la Vierge. Les mages ont disparu. Il n'en reste plus qu'une main offrant à l'Enfant une boîte carrée contenant de l'or. Cette mosaïque paraît être une œuvre grecque.

M. Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, t. III, p. 572, n. 1, veut placer cette mosaïque au XII<sup>e</sup> ou XIII<sup>e</sup> siècle. Il ne donne d'autres raisons que son impression personnelle. — Aringhi, *Roma subt.* t. II, p. 595, parle de l'Adoration des mages de Jean VII. «Eodem autem fere modo ejuscemodi olim imagines in celebri Joannis Septimi ad Vaticanum sacello visebantur, eodem plane loco, ubi nunc porta, quæ sancta dicitur, sita est. Quibus quidem locis non pileolos modo, quos supra descripsimus, magi deferentes, sed munera insuper quibusdam in capsulis Deiparæ Virgini infantem Jesum sinu gestanti offerentes, eundem in modum delineati exhibentur, quo in recensitis hactenus cæmeterialibus imaginibus videre est.» — Je ne cite qu'en dernier lieu Ciampini, dont les dessins méritent ici plus de défiance encore que partout ailleurs. La reproduction qu'il donne du fragment de Santa-Maria-in-Cosmedin, *De sacris Ædificiis*, pl. XXIV, n° 1, est absolument inexacte. A la planche XXIII du même ouvrage, on trouve en son entier la mosaïque de Jean VII, et par conséquent le carré consacré à l'Adoration des mages. Mais quel compte tenir d'une reproduction aussi grossière ?

#### 46. Ravenne. Saint Apollinaire-Nuovo.

La Vierge est assise sur un trône orné de gemmes. Elle est vue de face, dans une attitude hiératique. Elle bénit à la grecque de la main droite; de la main gauche elle retient l'Enfant assis sur ses genoux. Sa tête est ceinte du nimbe. L'Enfant est vêtu d'une petite tunique et d'un manteau laissant le bras droit libre. Il bénit de la main droite. Son nimbe crucifère est à croisillons gemmés. Quatre anges, deux de chaque côté, se tiennent debout autour du trône. Ils sont ailés et nimbés. Un mince diadème traverse leurs cheveux. Ils ont de longs bâtons dans la main droite. Ils sont vêtus de tuniques et de longs manteaux laissant le bras droit libre. L'un d'eux bénit à la grecque. Les trois mages tiennent

leurs présents dans des plats ou des vases. Ils portent le costume oriental; mais le bonnet phrygien est remplacé par la couronne<sup>1</sup>, les vêtements sont parsemés de gemmes. La tunique est relevée sur les côtés. Le premier mage est un vieillard à barbe et cheveux blancs; le second est jeune et imberbe; le troisième est un homme mûr et barbu. Le fond est formé par des palmiers. Les noms sont écrits.

Ciampini, t. II, pl. XXVII, p. 101. — *Collection Ricci des photographies de Ravenne*, n° 114 et 115. — Rahn, *Ravenna*, 1869, p. 27 et suiv.

#### 47. Mosaïque de Saint-Vitale.

Sur la bordure de la robe de Théodora on voit indiquée une Adoration des mages brodée. Il est difficile d'en donner une description fort exacte; mais on voit ainsi combien ce sujet devait être populaire dans l'art oriental.

Jacquemin, *Iconographie du costume*, pl. I. — Hefner-Alteneck, *Costumes du moyen âge chrétien*, t. I, pl. XCII. — *Revue archéologique*, 1<sup>re</sup> série, 7<sup>e</sup> année, t. I, p. 320. — *Collection Ricci des photographies de Ravenne*, n° 7.

### IV

#### IVOIRES. — MINIATURES. — MÉDAILLES DE DÉVOTION.

Je n'ai cité dans cette partie du Catalogue que les monuments les plus importants et les plus connus. Ils appartiennent en effet pour la plupart à une époque postérieure de l'art chrétien et offrent moins d'intérêt pour l'étude que nous avons entreprise<sup>2</sup>.

#### 48. Diptyque en ivoire de Milan, conservé dans la sacristie de la métropole.

La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient sur ses genoux l'Enfant, dont la tête est nimbée. Il bénit de la main droite. Les trois mages sont imberbes et portent le costume oriental. Le premier et le troisième tiennent des plats; le second tient une corne d'abondance.

Bugati, *Appendice alle memorie di S. Celso, etc.* avec dessin. — Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 43, et *Album*, pl. VI. — *Moulages de la société d'Arundel*, 4<sup>e</sup> classe, n° 1. — Mozzoni, *Tavole della storia della Chiesa*, vi<sup>e</sup> siècle, p. 61. — Cf. aussi de Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1867, p. 27.

<sup>1</sup> Ces couronnes viendraient, dit-on, d'une restauration moderne. (Julien Durand, *Ann. arch. de Didron*, t. XX, p. 119, n° 2.)

<sup>2</sup> Parmi les monuments dont je n'ai pu voir les originaux ni les reproductions, je citerai un ivoire de Kensington signalé par M. de Rossi (*Images de la Vierge*, p. 6), qui remonte peut-être au iv<sup>e</sup> siècle.

49. *Ivoire provenant de la bibliothèque de Lauresheim et conservé  
à la bibliothèque du Vatican.*

Il est divisé en trois étages. L'étage inférieur est consacré à deux scènes de l'histoire des mages. A gauche on les voit devant Hérode. Le fond est formé par des édifices à coupole. Le tyran est assis sur son trône. Les mages sont devant lui, jeunes et imberbes. Ils portent le costume oriental, sauf les caleçons. A droite on voit les mages arriver devant la Vierge. Elle est assise sur un siège élevé couvert d'un coussin. Sa tête est nimbée. Elle tient l'Enfant, qui porte le nimbe crucifère. Au-dessus de sa tête brille l'étoile à huit rayons. Les mages portent leurs présents sur des plateaux ronds.

Gori, *Thesaurus Diptychorum*, t. III, pl. IV et p. 25-33, attribue cet ivoire au ix<sup>e</sup> siècle. Cette date est certainement trop basse; l'ivoire est au moins antérieur au vii<sup>e</sup> siècle.

49<sup>bis</sup>. *Pyxis en ivoire conservée à la bibliothèque du collège  
de Luxembourg.*

La Vierge est assise; l'Enfant est sur ses genoux et tient en main une croix. L'étoile brille au-dessus de sa tête. Les trois mages ont le costume oriental. Ils offrent leurs présents sur leurs mains recouvertes du manteau. Derrière viennent les bergers. Cette pyxis paraît remonter au ix<sup>e</sup> siècle.

Wilthemius, *Luciliburgensia*, p. 197 et pl. L, fig. 187.

50. *Ivoire de la Bibliothèque nationale de Paris, couvrant un manuscrit  
du xi<sup>e</sup> siècle.*

Trois scènes y sont reproduites : en haut l'Annonciation, au centre l'Adoration des mages, en bas le Massacre des Innocents. C'est la composition ordinaire. Le travail est soigné, l'ornementation délicate et dans le genre de celle qu'on voit à la chaire de Saint-Maximin. (Ravenne.) — Bibliothèque nationale : manuscrits, supplément latin, n<sup>o</sup> 664, provenant de l'église de Metz.

Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 42; *Album*, pl. V. D'après M. Labarte, il faudrait placer cet ivoire dans la période comprise entre le vi<sup>e</sup> et le viii<sup>e</sup> siècle environ.

51. *Porte en bois de Sainte-Sabine.*

Ce monument a donné lieu à diverses opinions. Il présente en plusieurs compartiments diverses scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. — L'Adoration des mages y est représentée selon le type ancien. Malheureusement, comme elle occupe un des compartiments de la bande supérieure, certains détails sont assez difficiles à vérifier. La Vierge est assise, tenant l'Enfant Jésus. Les trois mages sont imberbes et portent le costume oriental. Leur tunique se relève sur la jambe. Ils tiennent leurs présents sur des plats. Dans le fond un mur de maison.

D'Agincourt, *Sculpt.* pl. XXIII, *Explicat. des planches*, t. II, p. 51, attribue ces portes au xiii<sup>e</sup> siècle. — M. Dobbert, *Ueber den Styl. Niccolo Pisano's und dessen Ursprung*,

Munich, 1873, p. 87 et 88, les croit du vi<sup>e</sup> siècle. — C'est aussi l'avis de M. de Rossi, *Mosaici di Roma*, planche de la mosaïque de Sainte-Sabine, note. — Une opinion qui ne manque pas de vraisemblance consiste à voir dans ces portes une copie faite au xiii<sup>e</sup> siècle d'un monument plus ancien. (Burekhardt, *Der Cicerone*, 1874, p. 593.)

52. *Monza. Fiole contenant des huiles saintes.*

On y voit figurées l'Adoration des mages et l'Adoration des bergers réunies. La Vierge, vue de face, est assise sur un siège richement orné de gemmes. Elle tient dans ses bras l'Enfant, qui bénit de la main droite. Tous deux sont nimbés et portent leur costume ordinaire. Au-dessus de leur tête deux anges soutiennent un médaillon dans lequel est inscrit un monogramme. A droite de la Vierge les trois mages en costume oriental; deux d'entre eux sont barbus. Ils portent leurs présents sur des plats. Le premier est agenouillé. A gauche de la Vierge sont trois bergers, vêtus d'une tunique nouée à la ceinture. Deux d'entre eux se montrent le monogramme; le troisième est assis. Dans le bas, des animaux jouent entre eux. Les inscriptions sont grecques :

† ΕΛΕΟΝΖΥΛΟΥΖΩΗCΤΩΝΑΓΙΩΝΧΡΙCΤΟΥΤΟΠΩΝ  
ΕΜΜΑΝΟΥΗΑΜΕΘΙΜΩΝΘC

Mozzoni, *Tavole cronologiche critiche della storia della Chiesa universale*, sec. vii, p. 77.  
— Martigny, *Dict. art. Bergers et Huiles saintes.*

53. *Rome. Musée du Vatican. Médaille byzantine.*

Sur un des côtés de cette médaille figure l'Adoration des mages gravée en creux. La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle est nimbée. Elle tient sur ses genoux l'Enfant, qui porte le nimbe, mais point crucifère. Derrière le siège est un arbuste. Au-dessus brille l'étoile à six rayons. Les mages ont le costume oriental; mais le travail est si grossier, qu'il est difficile de bien distinguer les détails. Au-dessus d'eux vole une colombe tenant un rameau d'olivier dans son bec. Dans le bas de la médaille, des deux côtés d'un arbuste, sont figurés deux cerfs.

De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1869, num. de mai et juin, planche et commentaires, n° 10 de la planche. Il attribue cette médaille au vi<sup>e</sup> siècle environ.

54. *Rome. Musée du Vatican. Médaille byzantine.*

Sur un des côtés de cette médaille figure l'Adoration des mages. La Vierge est assise sur un siège à dossier. Elle tient l'Enfant. Il porte un nimbe, mais point crucifère. Au-dessus de sa tête est une croix. Les mages sont habillés à l'orientale. Ils tiennent leurs dons sur des plats. Au-dessus d'eux vole une colombe tenant un rameau d'olivier dans son bec. Derrière la colombe brille une étoile à dix rayons.

De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1869, num. de mai et juin, planche et commentaires, n° 9 de la planche. Il attribue cette médaille au vi<sup>e</sup> siècle environ. Cf. aussi, du même, *Images de la Vierge*, p. 6.

55. *Pâte verte.*

Au milieu Marie est couchée sur un lit. A côté d'elle, dans un berceau, Jésus, vêtu d'une simple tunique, les bras enveloppés, la tête ceinte du nimbe crucifère. Près du berceau le bœuf et l'âne. A droite Joseph assis et nimbé. A gauche les trois mages prosternés, ayant chacun un vase à la main. Au-dessus on lit : Η ΓΕΝΝΗΘΗC.

Martigny, *Dictionnaire d'antiquités* . . . , art. *Nativité*. D'après le dessin donné par l'abbé Martigny, les mages auraient ici la coiffure que leur donnent aujourd'hui encore les peintres byzantins.

56. *Ménologe grec basilien. Bibliothèque vaticane, n° 1613.*

La scène se passe sur une montagne dont le flanc est creusé. La Vierge est assise sur le rocher. Elle tient sur ses genoux l'Enfant Jésus, vêtu d'une petite tunique. Il bénit de la main droite, tient un rouleau de la main gauche. Tous deux sont nimbés. Entre ce groupe et les mages se tient un ange. Il conduit les mages et leur montre l'Enfant. Il est vêtu d'une tunique, d'un manteau. Il est ailé et nimbé et tient un long bâton dans la main gauche. Les trois mages s'inclinent. Ils ont des tuniques brodées relevées sur le côté, des saraballes ornées d'or. Leur manteau est agrafé sur l'épaule. Ils sont coiffés de petites tiaras. Le premier a une barbe blanche, le second une barbe châtain; le troisième est imberbe. Ils portent leurs présents sur des plats.

Cette miniature est signée par Blachernitos. Elle est à la page 272. Une autre peinture de cette époque représentant l'Adoration des mages est mentionnée par Éginhard, ap. Pertz, *Script.* t. I, p. 211; elle se trouvait dans une église près de Côme.

## NOTICE

### SUR LES PEINTURES MURALES ET LES MOSAÏQUES DES ÉGLISES DU MONT ATHOS.

---

Je ne présente point les pages suivantes comme un mémoire complet sur les peintures murales de l'Athos; j'ai cherché seulement à indiquer en quelques mots le genre d'importance qu'on doit leur attribuer. Dans l'histoire encore si obscure de l'art byzantin, il faut surtout s'attacher à recueillir quelques faits certains.

L'Athos est malheureusement un pays mystérieux s'il en fut. Son histoire est un tissu de légendes sans cesse augmentées et embellies par l'imagination des moines. Rien ne les trouble, et quelques siècles de plus ou de moins ne sont pas chose à les arrêter. Quel récit n'inventerait-on pas dans un pays où Caracalla est passé au nombre des fondateurs de couvents? Aujourd'hui, il est vrai, tout ce riche matériel de fables a été soumis à la critique: on a fouillé les archives, fixé des dates; les faits historiques ont été en grande partie éclaircis; mais tout ce qui concerne l'art byzantin à ses différentes époques reste encore dans un vague dangereux.

Ne semble-t-il point d'abord que les couvents de l'Athos devraient en conserver les plus anciens monuments? Depuis bien des siècles cette république monastique a presque toujours joui d'une entière indépendance: elle a été le centre du christianisme orthodoxe; les empereurs, les princes, les fidèles l'ont enrichie de leurs dons. Aussi, depuis qu'on a commencé à se préoccuper avec quelque esprit scientifique de l'histoire de l'art chrétien en Orient, plusieurs archéologues ou artistes se sont rendus à la montagne sainte pour en explorer les trésors. Quelques-unes de ces missions doivent être particulièrement citées.

Didron est le premier qui se soit proposé d'étudier l'art byzantin à l'Athos. Son voyage a eu lieu de 1839 à 1840. Il a été publié dans les *Annales archéologiques*<sup>1</sup>. Didron n'a pas toujours abordé l'art chrétien d'Orient avec une méthode suffisamment scientifique et impartiale. Cependant il a en général assez bien vu que les peintures murales de

<sup>1</sup> *Annales archéologiques*: t. IV, p. 133, 223; t. V, p. 148; t. XVII, p. 72; t. XVIII, p. 109, 197; t. XX, p. 275; t. XXI, p. 27, 80, 126; t. XXIII, p. 249; t. XXIV, p. 177, etc. Voir aussi l'introduction et les notes de son *Manuel d'iconographie chrétienne*, Paris, 1845.



l'Athos n'avaient point la date qu'on leur attribuait, et qu'il fallait renoncer à y chercher les plus anciens monuments de l'art byzantin.

Depuis, l'Athos a été exploré avec le plus grand soin par M. de Sevastianoff. M. de Sevastianoff se trouvait dans les conditions les plus favorables. Il était envoyé par le tzar, accompagné d'architectes, de peintres, de photographes. Peintures, trésors, manuscrits, tout a été examiné et reproduit. Pour donner une idée de la richesse des matériaux recueillis, il suffira de dire que M. de Sevastianoff a rapporté quatre mille dessins ou photographies<sup>1</sup>.

Malheureusement ce sont des trésors dont on ne peut encore profiter. On peut voir à Saint-Pétersbourg la collection des dessins et photographies de M. de Sevastianoff; mais il n'a encore, je crois, rien publié. Aussi quand on écrit sur l'art byzantin au mont Athos sans y être allé, c'est toujours aux articles de Didron qu'on a recours.

Ces deux voyages sont les plus importants au point de vue qui nous occupe. Il faut mentionner aussi celui du peintre Papety. Il a rapporté de nombreux dessins d'après les fresques de l'Athos; le Louvre en possède une partie<sup>2</sup>. M. Miller était accompagné d'un peintre, M. Guillemet, dans sa mission à l'Athos<sup>3</sup>. Enfin M. Proust a aussi publié une relation de voyage où il dit quelques mots des peintures byzantines, et en donne quelques dessins<sup>4</sup>.

En ce qui concerne les peintures murales, je n'en ai point vu qui remontent d'une façon certaine<sup>5</sup> au delà du xvi<sup>e</sup> siècle. Je dois faire mes réserves pour celles qui portent des inscriptions slaves; je n'en connaissais point la langue, et, comme elles se trouvent souvent dans des couvents maintenant habités par des Grecs, je n'ai pu en avoir l'explication<sup>6</sup>. Cependant, en général, lorsqu'un peintre a travaillé à la décoration

<sup>1</sup> Les *Annales archéologiques* ont publié un résumé du rapport de M. de Sevastianoff, t. XXI, p. 173 et suiv. Voir aussi M. de Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1863, p. 48.

<sup>2</sup> Papety a publié sur les peintures byzantines de l'Athos un article dans la *Revue des Deux Mondes* de 1847. On y trouve quelques erreurs et une méthode peu sûre pour dater les peintures. Mais ce qu'il dit des procédés techniques en usage à l'Athos est très-juste.

<sup>3</sup> Voir *Archives des missions*, t. II, p. 493 et suiv.; *Correspondant*, 1866, livr. d'avril.

<sup>4</sup> *Tour du monde*, 1861, p. 103 et suiv.

<sup>5</sup> J'entends par ce mot les inscriptions datées. Je me réserve de parler plus tard de celles qui, tout en ne présentant point cette garantie, pourraient être attribuées à une époque plus ancienne.

<sup>6</sup> On trouve des peintures à inscriptions slaves d'apparence assez ancienne aux couvents d'Hagios Paulos, de Xénophon; à la petite église de Milouklisia, située à une demi-heure de Karyès.

d'une église, il ne manque pas de l'indiquer par une inscription peinte, placée ordinairement au-dessus des portes. Ces inscriptions donnent presque toujours les noms de l'higoumène et du peintre, l'année, l'indiction et quelquefois même le jour du mois. Pour les peintures qui sont considérées comme anciennes, ces inscriptions ont parfois disparu; mais les exceptions que je mentionnerai plus loin ne prouvent guère contre une règle constante.

Les moines de l'Athos ne sont pas naturellement admirateurs des peintures anciennes. On démêle fort bien dans leurs récits d'une chronologie fantaisiste que ce goût ne leur était guère venu avant le moment où des archéologues voyageurs ont cherché à le leur inspirer. En général, lorsqu'une peinture est fort abîmée, ils la refont; quand elle pâlit de tons, quelque restaurateur en ravive les couleurs. Cela ne leur est point difficile: chaque couvent a ses peintres; ils ne demandent pour leur tâche ni beaucoup de temps ni beaucoup d'argent. Aussi peut-on dire, je crois, sans se tromper beaucoup, que la décoration de chaque église se renouvelle en entier environ tous les trois ou quatre siècles. Ainsi dans les couvents de la côte orientale, la plupart des peintures ont été refaites au siècle dernier ou au commencement de celui-ci; plusieurs couvents de la côte occidentale conservent au contraire des décorations datées du xvi<sup>e</sup> siècle.

Mais, puisqu'il y a des peintures anciennes dont la date a disparu, puisque d'autres ont été restaurées, ne peut-on point trouver quelque autre moyen que les inscriptions pour reconnaître les différentes époques? En Occident, l'amateur le plus humble ne confondra pas, en général, les œuvres des divers siècles et des diverses écoles. Mais en Orient si les peintures se renouvellent, elles ne changent pas. Le peintre moderne reproduit l'œuvre de son prédécesseur à la même place, de la même façon et avec les mêmes procédés. Les règles qu'on cherche à établir sont illusoires. Il n'en faudrait pas conclure que l'art byzantin a toujours été le même depuis ses origines jusqu'à nos jours, mais seulement que toutes les peintures murales de l'Athos appartiennent à peu près à une même période de l'art byzantin<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Je me borne à indiquer cette question. Je compte y revenir plus tard à propos du Manuel de la Peinture trouvé à l'Athos par Didron et du fameux peintre Pansélinos, qui y est mentionné. On a depuis discuté autour de ce nom. J'ai cherché à recueillir le plus de renseignements précis sur ce sujet, mais on arrive à peu de certitude. Les moines de l'Athos attribuent une foule de peintures à Pansélinos; il est vrai qu'ils en comptent trois. Pansélinos est devenu chez eux, non plus un nom propre, mais un nom commun. On dit une peinture de Pansélinos comme nous disons un courage d'Achille. Cela signifie tout simplement que la peinture passe pour vieille. On peut voir sur cette question les différentes éditions et traductions du Manuel de la peinture: Didron, *Manuel d'iconogr. chrét.*

Ainsi donc c'est une erreur que de chercher dans les fresques de l'Alhos les œuvres authentiques des anciens peintres byzantins ; mais on y trouve en revanche les monuments d'une période souvent récente, mais toujours curieuse. On ne saurait se faire une idée de leur immense développement. Dans les églises de l'Alhos, depuis le bas du mur jusqu'au fond de la coupole, tout est couvert de peintures distribuées par compartiments ou par bandes. Comme elles sont surtout conçues au point de vue décoratif, elles offrent une richesse d'aspect surprenante : les figures se détachent vivement sur un fond bleu ; l'or, les gemmes couvrent les vêtements, dont les tons rouges, verts, bruns éclatent avec vigueur. Il ne faut y chercher ni le soin du dessin, ni l'étude savante du coloris, mais seulement les traditions d'une grande école de décoration. Tous ceux qui ont fait le voyage d'Orient ont été frappés de cette foule de figures qui tapissent les murs de l'église, grimpent le long des arcades et jusqu'au fond de la coupole.

Mais ce qui est plus curieux encore, c'est de voir avec quelle uniformité les personnages et les scènes sont partout répartis. Au bout de quelques jours d'étude, on pourrait entrer dans une église byzantine les yeux fermés, et indiquer la place de la plupart des sujets, sans commettre beaucoup d'erreurs. Dans le narthex extérieur et avant de pénétrer dans le lieu saint, le fidèle est arrêté par la représentation du Jugement dernier qui se développe sur une grande étendue, avec un luxe de détails terrifiants. Non loin les saints guerriers, Georges, Démétrios, Eustathe, Loupos, Mercourios, Nestor, les deux Théodore, etc., couverts de cuirasses et l'épée nue à la main, gardent la porte du temple. Les uns ont la figure jeune et régulière des éphèbes grecs ; d'autres ont l'aspect plus rude, les traits plus menaçants. Parfois, à ces représentations se substituent des scènes de l'Apocalypse, les conciles, ou la suite de sujets connus sous le nom des *vingt-quatre stations de la Mère de Dieu*. Dans le narthex intérieur, se déroulent les événements de l'Ancien Testament ou l'histoire des martyrs. Dès qu'on entre dans le naos, on voit au-dessus de la porte la splendide composition de la mort de la Vierge. Tout autour se pressent les scènes de la vie du Christ : l'entrée à Jérusalem, la résurrection de Lazare, la multiplication des pains, etc. Si l'on pénètre plus avant, on trouve à l'abside latérale de droite les principaux épisodes de la jeunesse de Jésus : sa naissance, son baptême, la présentation au temple, etc. L'abside latérale de gauche est généralement réservée au drame de la Passion : la crucifixion, la descente de

passim; Ἑρμηνεία τῶν ζωγράφων, Athènes, 1853; Schäfer, *Das Handbuch der Malerei*, Trèves, 1855; en outre : Unger, *Griechische Kunst des Mittelalters* dans l'*Allgemeine Enkyklopädie* de Ersch et Grüber, t. LXXXIV, p. 435 et suiv.; Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, t. III, p. 287 et suiv.

croix, le thrène funèbre, la mise au tombeau, la résurrection, presque toujours unie à la descente aux limbes. La grande abside du fond est souvent consacrée aux paraboles et aux miracles. La coupole centrale présente sur les pendentifs qui la soutiennent les quatre évangélistes. Au fond se détache sur champ d'or l'image gigantesque du Pantocrator, tandis que dans la bande qui court au dessous défile la divine liturgie : les anges, vêtus de robes éclatantes, s'avancent lentement par groupes réguliers; les uns encensent, d'autres portent des séraphins, d'autres les instruments de la Passion; au milieu de la procession, quatre d'entre eux soutiennent sur leurs épaules un brancard funèbre où repose étendu le cadavre du Christ. Enfin, tout le long de l'église, la bande inférieure est occupée par les images en pied des saints : soldats, ascètes, évêques sont là, rangés côte à côte, dans une attitude hiératique. Ils semblent, par leur disposition, moins appartenir à la peinture qu'à la sculpture : ce sont presque des figures de bas-relief. Telle est la disposition que présentent les peintures murales de la plupart des églises de l'Athos. On m'excusera de ne point entrer ici dans les détails et de ne donner qu'une description générale<sup>1</sup>.

Chacune de ces scènes mériterait souvent une étude particulière. Que de problèmes intéressants elles présentent si l'on songe que la peinture byzantine a servi de transition entre l'art ancien et la première Renaissance italienne. Qu'a-t-elle emprunté à l'un, qu'a-t-elle fourni à l'autre ? Beaucoup sans doute. Il suffit de vivre quelques jours au milieu de ces œuvres si curieuses pour être frappé des analogies que présentent plusieurs compositions byzantines avec des sujets antiques. Et d'autre part comment ne remarquerait-on pas l'identité presque complète qui existe entre ces fresques et les œuvres des premiers peintres italiens<sup>2</sup>. Mais ces études si délicates et si séduisantes demandent à être traitées avec d'autant plus de rigueur scientifique; il faut se défier de l'imagination dans un domaine où sa part est déjà si belle. Aussi me bornerai-je, dans cette première étude, à donner : 1° quelques inscriptions fixant la date des peintures murales à la fresque de l'Athos; 2° une description des principales mosaïques *décoratives*. Ces derniers monuments ne sont pas

<sup>1</sup> Il est utile de remarquer combien est ancien le système de décoration employé dans les églises de l'Athos et qui consiste à couvrir les parois des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. S. Nil le recommande à Olympiodore dans une lettre citée au 7<sup>e</sup> synode, action IV : « Novi et veteris Testamenti historiis hinc inde parietes templi repleti doctissimi pictoris opera velim... » Et les envoyés du pape Adrien ajoutent après la lecture de cette lettre : « Tale etiam qui nunc in Deo quiescit, Joannes olim fecit. Nam cum templum Romæ Salvatoris exstrueret, in utroque pariete templi historiam veteris et novi Testamenti inscripsit... »

<sup>2</sup> S. Maria dell'Arena, à Padoue, décorée par Giotto, en offre un des plus curieux exemples.

datés, il est vrai, mais ils peuvent être considérés comme assez anciens; l'habitude de décorer les églises avec des mosaïques a dû cesser à l'Athos vers le XIII<sup>e</sup> siècle.

*Couvent de Vatopédi. Narthex intérieur du catholicon.*

Ἀνιστορήθη ὁ παρῶν Θεῖος ναὸς οὗτος ἐπὶ βασιλείας Ἀνδρονίκου τοῦ ὀρθοδοξωτάτου βασιλέως Κομνηνοῦ τοῦ Παλαιολόγου διὰ συνδρομῆς τοῦ ἱερομονάχου κυροῦ Ἀρσενίου ἐν ἔτει ζωκ', ἰνδικτιῶνος ιζ'. Ἀνεκαινίσθη δὲ καὶ ἐπιδιωρθώθη ὁ παρῶν Νάρθηξ σπουδῆ καὶ ἐπιμελείᾳ τῶν πανοσιωτάτων προΐσλαμένων τῆς πανσέπλου Μονῆς ταύτης δαπάνῃ δὲ εὐσεβῶν τιῶν Φιλοκρίστων Χριστιανῶν διὰ χειρὸς Βενιαμίν μοναχοῦ καὶ τῶν αὐταδέλφων αὐτοῦ, ἐκ χώρας Γαλατισίης, ἐν ἔτει αἰθ' ἰνδικτιῶνος ζ', Μαΐου ιστ' <sup>1</sup>.

Ce temple a été historié sous le règne d'Andronic Comnène Paléologue, roi très-orthodoxe, grâce au saint moine Arsénios, en l'an 6820 (1312), indiction 10. Le présent narthex a été renouvelé et réparé par le zèle et les soins des très-saints chefs de ce très-auguste monastère, aux frais de chrétiens amis du Christ, de la main du moine Benjamin et de ses frères du pays de Galatista, en l'an 1819, indiction 7, 16 mai.

Cette inscription est placée dans le premier narthex intérieur du catholicon.

Elle se divise en deux parties : 1° la reproduction d'une inscription ancienne; 2° une inscription moderne.

On ne saurait trop louer l'heureuse idée qu'ont eue ici les moines de nous conserver le texte du XIV<sup>e</sup> siècle. La date de l'année concorde exactement avec l'indiction <sup>2</sup>. Andronic Comnène Paléologue fut un des principaux bienfaiteurs du couvent de Vatopédi. Jean Comnène parle des chrysobulles qu'il accorda aux moines <sup>3</sup>. Deux de ces documents existent même encore <sup>4</sup>. Dans l'église on montre plusieurs de ses dons, entre autres un tableau à cadre d'argent émaillé qui porte son nom. On ne doit donc pas s'étonner que sous lui le monastère de Vatopédi ait décoré à nouveau toute son église.

Mais il est plus difficile de fixer quel rapport on peut établir entre cette ancienne inscription et les peintures qui occupent les parois du narthex. Ce narthex est orné de mosaïques <sup>5</sup> et de fresques, dont l'aspect

<sup>1</sup> J'ai maintenu l'orthographe de l'original.

<sup>2</sup> Voir De Muralt, *Essai de chronogr. byzantine*, t. II, p. 509.

<sup>3</sup> Ἐκαλλώπισαν δὲ τὸ αὐτὸ καὶ οἱ ἐν βασιλεῦσιν αἰοίδιμοι. Μανουὴλ ὁ Κομνηνὸς, καὶ Ἀνδρόνικος ὁ Παλαιολόγος, καθὼς φαίνεται ἀπὸ τὰ χρυσόβουλα ὅπου ἔδωσαν εἰς αὐτό. (*Προσκυνητάριον τοῦ ἁγίου ὄρους*, Venise, 1864, p. 29.)

<sup>4</sup> Voir Langlois, introd. du manuscrit de Ptolémée, p. 41; Muller, ad. 6810; De Muralt, p. 480.

<sup>5</sup> J'en donne ailleurs la description.

seul indique qu'elles ont été exécutées à des époques différentes. Les unes sont toutes modernes ; d'autres paraissent plus anciennes. Est-il possible de fixer les époques avec certitude ? Didron, qui d'ordinaire montre peu de confiance dans l'antiquité des peintures de l'Athos, n'est pas loin de reconnaître dans « quelques fresques pâles de couleur, belles de disposition, graves de caractère... des œuvres du  $xii^e$  siècle. » Il n'avait pas vu l'inscription, qui ne permet pas de remonter au delà du  $xiv^e$ <sup>1</sup>. Papety déclare que « l'église principale de Vatopédi est peinte entièrement par Pansélinos<sup>2</sup>. » Malheureusement attribuer une peinture à Pansélinos, ce n'est point la dater. Ces renseignements ont le grave défaut d'avoir été pris auprès des moines, fort ignorants des antiquités de leurs églises. L'un d'eux me racontait qu'au  $xiii^e$  siècle Michel Paléologue ruina Vatopédi, centre d'opposition à ses projets d'union entre l'Église grecque et l'Église latine ; par bonheur les fresques du narthex échappèrent au désastre. Lui-même, après avoir passé sa vie à l'église de Vatopédi, ne s'était point avisé de l'inscription qui indique l'époque d'Andronic II.

Dans l'inscription moderne, la restauration du narthex est indiquée par les mots *ἀνεκαιώσθη και ἐπιδιορθώθη*. Ce sont des termes bien vagues. *Ἐπιδιορθώθη* veut-il dire qu'on a consolidé la construction ? C'est le sens qui paraît le plus probable. Mais rien ne permet d'établir un partage exact entre les différentes époques de la décoration.

Il est vraisemblable d'ailleurs qu'entre 1312 et 1819 il faut placer une autre restauration qui n'est point mentionnée dans l'inscription. En effet, la porte principale qui donne accès dans ce narthex a pour cadre des linteaux et une corniche en marbre assez grossièrement travaillés. On lit une inscription datée :

† ΕΤΟΥΣ Ϟ Π γ Δ † ΘΕΟΦΑΝΟΥΣ ΗΕΡΟΜΟΝΑΧΟΥ  
ΗΓΟΥΜΕΝΟΥ.

Il est fort probable que lorsqu'on a placé ce cadre de porte, en 1426, on a été obligé de détruire une partie du mur du narthex. Les peintures en auraient souffert. On ne peut donc assigner une date certaine à celles de ces fresques qui paraissent être les plus anciennes.

*Couvent de Sainte-Laure. — Inscription au-dessus de la porte d'entrée du naos du catholicon.*

Ἰστορίται ναὸς Μαρίας Παρθένου ἐξ αὐτῶν κριπίδων τε ἅμα και βιβλιῶν διὰ συνδρομῆς δὲ και ἐξόδου Νεοφύτου προέδρου περιφανοῦς Βερροίας ὀρωμένου τε ἐξ Ἀθηνῶν τῆ πόλει πατριαρχοῦντος τοῦ κυρίου Ἱερεμίου ἡγουμενεύοντος κυρίου Κυ-

<sup>1</sup> *Annales archéologiques*, t. V, p. 153.

<sup>2</sup> *Revue des Deux Mondes*, 1<sup>er</sup> juin 1847.

πριανού ἐν ἔτει τῶν ἐπὶ ἄ χιλίων τε τρεῖς εἰκάδι δίπλη καὶ ἀπλή τρίτη. Διὰ χειρὸς κυρίου Θεοφάνου μονάχου<sup>1</sup>.

Le temple de la Vierge Marie a été historié depuis la base, grâce aux soins et à l'argent de Néophytos, proèdre illustre de Berrhée, venu d'Athènes, sous le patriarcat du seigneur Jérémie, sous l'higouménat du seigneur Cyprien, l'an 1543. Par la main du seigneur Théophane, moine.

Cette inscription a été aussi copiée par Didron (*Ann. archéol.* t. XXI, 1<sup>re</sup> livr. p. 35). Voici ce qu'il dit des peintures : «... il ne s'agit ni du x<sup>e</sup> siècle, comme le prétendent les moines, ni du xii<sup>e</sup>, ni même du xiv<sup>e</sup>, mais tout simplement du xvi<sup>e</sup>, de l'an 1535. Or, ces peintures, quoique de l'époque où finissait presque la Renaissance dans notre pays, ont une physionomie archaïque vraiment ancienne, et nous les appellerions romanes en France; je dois déclarer en outre que je n'en connais pas de plus vieilles dans le mont Athos... Avis à tous les archéologues qui croient dater, surtout chez les Byzantins, avec une apparence de certitude.»

Ces peintures ont été dessinées par Papety. Depuis elles ont subi de fortes restaurations, qui leur ont enlevé une grande partie de leur valeur.

*Couvent de Xénophon. — Église de Saint-Georges. — Naos.*

Inscription copiée avec le caractère paléographique :

+ Ὁ ΘΕΙΟΣ ΟΥΤΟΣ ΚΑΙ ΠΑΝΣΕΠΙΟΣ ΝΑΟΣ ΙΣΤΩΡΗΘΗ ΔΙΑ ΣΥΝΔΡΟΜΗΣ  
 ΤῶΝ ΕΝΤΑΥΘΑ ΑΔΕΛΦΩΝ ΕΞΟΔΟΥ ΔΕ ΤΟΥ ΤΙΜΙΟΤΑΤΟΥ ΑΡΧΩΝΤΟΣ ΚΩΝΤΟΥ  
 ΒΟΡΝΙΚΟΥ ΚΑΙ ΤΟΥ ΑΥΤΟΥ ΑΔΕΛΦΟΥ ΡΑΔΟΥΛΑ, ΕΞΟΧΟΥ ΤῶΝ ΧΩΡῶΝ  
 ΤῶΝ ΓΡΑΦΩΝ ἌΛΙΕΤΕΡΟΣ ΖΩΓΡΑΦΟΣ ΙΣΤΩΡΗΣ ΑΙΑ ΕΞΟΧΟΥ ΤῶΝ ΜΗΜΕΝΟΥ ΚΑΤΑ  
 Τὸ ΖῆΛῶΣ Εἶ Τῶ ΓΛΩΣΣΟΓΡΑΦΙΑ Τῶ ΚΝΕΥΚΗΤΟΡΟΣ

Je me suis efforcé de copier exactement, afin de donner un spécimen de la calligraphie de ces inscriptions.

+ Ὁ Θεῖος οὗτος καὶ πάνσεπλος ναὸς ἰστωρήθη διὰ συνδρομῆς τῶν ἐνταῦθα ἀδελφῶν ἐξόδου δὲ τοῦ τιμιοτάτου ἀρχωντος κυροῦ Κωντουβορνίκου καὶ τοῦ αὐτοῦ ἀδελφοῦ Ῥαδούλα, ἐξοχος τῶν χωρῶν. Τοὺς γὰρ χωροὺς ἕτερος ζωγράφος ἰστόρησεν

<sup>1</sup> J'ai maintenu l'orthographe de l'original.



διὰ ἐξόδου τοῦ μακαρίτου Μηλμάνου· κατὰ τὸ ζυγ' ἔτος, ἰνδικτιῶνος γ', σепτεμβρίου ια', τοῦ νέου κτήτορος.

Ce temple divin et très-auguste a été historié par le concours des frères habitant ici, aux frais du très-illustre voïvode seigneur Kontouvornikos et de son frère Radoula. Il faut en excepter les chœurs, qui ont été historiés par un autre peintre, aux frais du défunt Michna, nouveau fondateur, l'an 1545 (7053); indication 3, 14 septembre<sup>1</sup>.

Un des trois personnages ici mentionnés nous est connu par d'autres documents de l'Athos. Radoula avait accordé deux chrysobulles au monastère de Xénophon (en 1528 et en 1532); un Michna (c'est ainsi que je propose de lire le dernier nom) accorda un chrysobulle en 1595; était-ce celui que nous trouvons déjà en 1545? Tous ces princes étaient voïvodes d'Hungro-Vlachie. Les trois chrysobulles ont disparu, mais ils sont cités et confirmés dans un document de 1636 qu'on a conservé.

Par le mot *χωρούς*, que j'ai traduit *chœur*, je crois qu'il faut entendre deux petites absides placées sur les côtés du naos.

Les peintures me paraissent être datées avec certitude par cette inscription. Au-dessus de la porte d'entrée on voit la mort de la Vierge et les scènes de la Passion du Christ figurées comme d'ordinaire, selon les règles que nous a laissées le moine Denys. Les autres événements de la vie du Christ sont peints au-dessus de l'iconostase et à la grande abside.

Les absides de côté, comme l'indique l'inscription, paraissent avoir été exécutées par d'autres mains. A celle de gauche on voit peintes l'entrée du Christ à Jérusalem, la crucifixion, les lamentations (*ἐπιτάφιος Σρήνος*), la résurrection unie à la descente aux limbes. C'est la place ordinaire de ces sujets. La bande inférieure est occupée par les images en pied des saints soldats Artemios, Procopios, Mercurios et Démétrios. Ils ont leur costume de guerriers.

A l'abside de droite on voit la nativité, le baptême du Christ, la présentation au temple, Jésus enseignant les docteurs, Jésus lavant les pieds de ses disciples, la Cène. La bande inférieure est occupée par les saints soldats, les deux Théodoros, saint Eustathe et saint Georges. Ils sont habillés en guerriers. Mais saint Georges est représenté d'une façon qui n'est point ordinaire : il est assis; au-dessus de sa tête deux anges tiennent une couronne. Plus haut une main sort d'un nuage, tenant une couronne plus petite. On lit : X ἮΡ ΚV, « main du seigneur ».

Ces peintures, datées d'une façon si précise, prouvent bien quelle prudence il faut apporter dans les jugements sur l'art byzantin. On at-

<sup>1</sup> On lit dans Jean Comnène : ... κατὰ τὸ ζυγ' (7053-1545) ἀνεκαίνισαν τὸ (μοναστήριον) ὃ τε Δούκας Βόρνικος καὶ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ Ῥάδουλας, Ἄρχοντες τῆς Θεοφυλάκτου Οὐγγροβλαχίας... (Προσκυνητᾶριον, p. 84.)



tribuerait volontiers à plusieurs d'entre elles une antiquité plus reculée. Celles de l'abside de droite notamment paraissent être bien plus vieilles que les autres fresques.

*Couvent de Xénophon. — Église de Saint-Georges. — Narthex intérieur.*

Οὗτος ὁ ναὸς ὁ ἅγιος καὶ περιβόητος τοῦ ἁγίου μεγαλομάρτυρος Γεωργίου ἐξωγράφησιν καὶ εὐπρόπισιν διὰ συνδρομῆς τε κόπου τε καὶ ἐξόδου τοῦ εὐγενεστάτου ἀρχωντος τῆς Κατουβλαχίας κυρίου Οὐγσκουμάνου καὶ τῆς σισίου αὐτοῦ Ἄγα διὰ μνημόσινον αὐτοῦ καὶ ψυχῆν σωτηρίαν. Ἐτελιώθη ὁ ναὸς οὗτος ὀκτωβρίου μηνὸς ἥς τὴν πρώτην ἡμέρα σαβᾶτο οἰπὸ χηρὸς Θεοφάνους μονάχου τάχα καὶ ζωγράφου. Ἐπὶ ἔτους ζῶδ.

J'ai respecté l'orthographe de cette inscription. Le caractère paléographique est le même que pour l'inscription du naos.

Ce temple saint et célèbre, consacré au grand martyr Georges, a été peint et bien arrangé par le zèle, les soins et l'argent du très-noble voïvode de la basse Vlachie, seigneur Ounskoumanos, et de son épouse Aga, en souvenir de lui et pour le salut de son âme. Ce temple a été fini au mois d'octobre, le premier samedi, par la main de Théophane, moine et peut-être peintre, en l'an 1564.

Je n'ai pas trouvé d'autre renseignement sur le voïvode qui est ici nommé.

Naos est impropre ici, puisqu'il s'agit du narthex Τάχα καὶ ζωγράφου est une formule de modestie.

Les peintures datées par cette inscription occupent tout le narthex, dont les dimensions sont aussi grandes que celles du naos. Elles sont généralement assez bien conservées. Le système de décoration est le même qu'on retrouve dans toutes les églises : la partie inférieure des murs est occupée par de grandes imâges de saints ; le haut et la voûte par des scènes.

*Couvent de Dochiarion. — Naos du Catholicon.*

+ Οὗτος ὁ Θεῖος καὶ περιβόητος ναὸς τῆς Θείας τε καὶ ἱερᾶς μονῆς τῶν πανμεγάλων ταξιάρχων Μιχαὴλ καὶ Γαβριὴλ τῆς ἐπωνομαζομένης Δοχειαρίου ἀνηγέρθη ἐκ βαθρῶν καὶ ἀνιστορήθη διὰ συνδρομῆς καὶ ἐξόδου τοῦ εὐσεβεστάτου αὐθέντου κυρίου Ἰωάννου Ἀλεξάνδρου βοεβόδα πάσης Μολδοβλαχίας. Ἡγουμενεύοντος Κυρίου

Θεοφίλου ἡμετέρας ἐξόδου τῆς ἐξόδου τοῦ εὐσεβεστάτου αὐθέντου κυρίου Ἰωάννου Ἀλεξάνδρου βοεβόδα πάσης Μολδοβλαχίας. Ἡγουμενεύοντος Κυρίου

Ce divin et illustre temple du divin et sacré couvent des très-grands Taxiarques Michel et Gabriel a été construit entièrement et historié par le zèle et par l'argent du très-pieux prince seigneur Jean Alexandre, voïvode de toute la Moldo-valachie, sous l'hégouménat de saint Théophile, moine, l'an du monde 7076 (1567), indiction 10.»

<sup>1</sup> ἱερομονάχου.

Les peintures que datait cette inscription ont presque entièrement disparu à la suite des restaurations.

Je joins à ces inscriptions, anciennes au moins de trois siècles, les dates plus modernes de la décoration d'un certain nombre de couvents :

- 1686. Quelques fresques à l'église du Protâton (Karyès).
- 1717. Peintures du naos de la grande église. Couvent de Caracallou.
- 1749. Couvent du Pantocrator. Peintures du réfectoire.
- 1750. Couvent de Caracallou. Catholicon : peintures du narthex.
- 1752. Couvent de Philothéou. Peintures du catholicon.
- 1779. Saint Grégoire. Peintures du catholicon.
- 1789. Couvent de Vatopédi. Catholicon : peintures du naos.
- 1786. Couvent de Vatopédi. Peintures du réfectoire.
- 1796. Couvent d'Ivion. Catholicon : esonarthex.
- 1838. Couvent de Vatopédi. Catholicon : une partie du narthex.
- 1842. Couvent d'Ivion. Catholicon : peintures du naos.
- 1852. Couvent de la Sainte-Laure. Catholicon : peintures de l'esonarthex.
- 1859. Couvent de Xeropotamou : peintures du réfectoire.

#### MOSAÏQUES.

De toutes les églises de l'Athos que j'ai visitées, le catholicon de Vatopédi est la seule qui ait conservé une décoration en mosaïque de quelque importance. Cette église, fort intéressante par son antiquité et ses richesses, présente une disposition architecturale particulière. Elle offre, outre son portique extérieur ou esonarthex, un double narthex intérieur. C'est dans le premier narthex intérieur que se trouvent les mosaïques dont suit la description. Elles occupent le tympan de la porte et deux cadres latéraux.

##### I. Mosaïque du tympan.

Les figures se détachent sur fond d'or. Elles sont au nombre de trois : le Christ au milieu, la Vierge à sa droite, saint Jean à sa gauche.

Le Christ est assis sur un trône byzantin orné de gemmes et couvert d'un coussin rouge. Il est vêtu d'une tunique rouge et d'un manteau bleu qui laisse le bras droit libre; les étoffes sont à reflets dorés. Sa tête est ceinte d'un nimbe d'or dont le cercle est indiqué par un filet rouge et un filet noir. Les croisillons du nimbe sont ornés de gemmes rouges et vertes. Les cheveux du Christ sont blonds; la barbe, d'une couleur plus foncée, tire au châtain. Les yeux sont grands ouverts, l'expression générale du visage est belle et douce. La main droite bénit, la main gauche tient un livre ouvert. Le nom est indiqué sur deux petits médaillons à fond bleu, à filets blancs et rouges; les lettres y sont d'or :



La Vierge est enveloppée dans de longs vêtements à bordure d'or. Le pourtour de son nimbe doré est indiqué par un filet blanc et un filet bleu. Les chaussures sont rouges. Elle incline la tête et tend les mains vers le Christ. Sa figure présente le type ordinaire aux Panaghia; le front est presque entièrement caché par le voile, le nez est long et assez fort, les yeux sont grands ouverts. Le nom de la Vierge est indiqué par des lettres bleues se détachant sur le fond d'or,

ΜΗ ΘΥ

Saint Jean est vêtu d'une longue tunique brun clair et d'un manteau verdâtre. Ses pieds sont chaussés de sandales. Son nimbe est semblable à celui de la Vierge. Ses cheveux et sa barbe sont blonds et fort longs. Il tient aussi la tête inclinée et tend les mains vers le Christ. Il n'a pas le type sauvage qu'on lui donne si souvent. Son nom est écrit en lettres bleues sur le fond d'or de la mosaïque :

Α  
ΙΩ



II. Cadres en mosaïque placés des deux côtés de la porte.

Ces deux cadres, quoique séparés l'un de l'autre, ne forment qu'une scène, l'Annonciation. La Vierge est à droite en entrant, Gabriel à gauche. Cette curieuse disposition est d'un usage constant en Orient; je ne me souviens pas d'y avoir trouvé d'infractions. La tradition doit en être fort ancienne. Les peintres primitifs italiens, élevés à l'école des peintres byzantins, l'avaient adoptée, et on la retrouve par exemple à Padoue, dans la chapelle de Santa Maria dell' Arena, décorée par Giotto.

La mosaïque est à fond d'or. Malheureusement le bas des deux cadres est masqué par de mauvais tableaux.

Gabriel porte une tunique bleue et un manteau gris. Ces vêtements sont à reflets blancs et dorés. Ses ailes sont multicolores. Son nimbe est à fond d'or, défini par un cercle rouge. Il étend la main droite vers la Vierge et tient de la main gauche un long sceptre. Les cheveux sont bouclés et d'un blond foncé; le diadème qui les traverse est marqué par une ligne blanche. Les ombres du visage sont indiquées avec une certaine recherche. La figure est assez belle et expressive. Dans le haut du cadre on lit les inscriptions suivantes, se détachant en bleu foncé sur l'or :

ΟΧΑ ΓΕΡΗΑ

ΧΑΙΡΕ ΚΕΧΑΡΙΤΙ ΜΕΝΗ ΟΚΣ

ΜΕΤΑ ΟΥ

La Vierge porte des vêtements bleus à franges d'or. Trois petites croix, formées par des points d'or, y sont brodées : une sur chaque épaule, une autre sur le capuchon. Elle est assise sur un trône. Elle tient une rose rouge dans sa main gauche et lève la main droite en signe d'étonnement. Son nimbe est d'or, et le cercle en est indiqué par un filet blanc et un filet rouge. A droite, dans le coin du cadre, on voit le Saint-Esprit sortant d'un nuage.

Le nom de la Vierge est indiqué dans deux petits médaillons; les lettres sont d'or sur fond bleu :



Au-dessus de la tête de la Vierge on lit les mots de l'Évangile : *ἰδοὺ ἡ δούλη, κ. τ. λ.* Les caractères et les ligatures sont les mêmes que dans l'inscription précédente.

Toutes ces mosaïques sont de la même époque. Au tympan on lit, en lettres bleues sur fond d'or, une grande inscription métrique qui donne des détails sur une restauration :

† ΤΑΠΡΙΝΑΚΑΜΗΚΩΡΥΕΝΤΑΤΩΧΡΟΝΩ  
ΨΗΨΙCΙΧΡΥCΑΙCΚΑΙΛΑΜΠΡΩCΒΕΒΑΜΜΕΝΑΙC  
ΦΑΙΔΡΩCΑΓΛΩCΚΑΤΕΚΟCΜΗΘΗΛΙΑΝ  
CΠΟΥΔΗΠΟΝΩΤΕΚΑΙΠΟΘΩΔΙΑΠΥΡΩ  
ΤΟΥΠΟΙΜΕΝΑΡΧΟΥΤΗCΔΕΤΗCΜΟΝΗCΛΟΓΕ  
ΙΩΑΝΝΙΚΙΟΥΤΕΤΟΥΤΡΙCΟΛΒΙΟΥ  
ΩΚΑΙΠΑΡΕΞΟΙCCHNBACΙΛΕΙΑΝΧΑΡΙΝ  
ΤΑΙCΙΚΕCΙΑΙCΠΑΝΑΓΝΟΥΚΑΙΠΡΟΔΡΟΜΟΥ  
ΤΑΥΤΑΜΟΝΑΧΟCΩΦΡΟΝΙΟCΝΥΝΛΕΓΕΙ

*Τὰ πρὶν ἀκαμήκω ῥυέντα τῷ χρόνῳ | ψηψίσι χρυσαῖς καὶ λαμπρῶς βεβαμμέναις |  
φαιδρῶς ἀγλαῶς κατεκοσμήθη λίαν | σπουδῇ πόνῳ τε καὶ πόθῳ διαπύρῳ | τοῦ ποι-  
μενάρχου τῆς δε τῆς μονῆς, Λόγε | Ἰωαννικίου τε τοῦ τρισολβίου | ᾧ καὶ παρέξοις  
σὴν βασιλείαν χάριν | ταῖς ἱεραῖαις Πανάγνου καὶ Προδρόμου. | Ταῦτα μοναχὸς  
Σωφρόνιος νῦν λέγει.*

Ces mosaïques, que détruisait le temps infatigable, furent ornées avec éclat de cubes dorés et brillamment teints par le zèle, les soins et le désir ardent du pasteur de ce monastère, Ioannikios, trois fois heureux. Puisse-tu, ô Verbe, lui accorder ton royaume, grâce aux prières de la Toute-Pure et du Prodiges. C'est ce que dit maintenant le moine Sophronios.

On pardonnerait au moine Sophronios la barbarie de son langage s'il avait du moins songé à dater son inscription. J'avais espéré d'abord que le nom de l'higoumène Ioannikios pourrait servir à fixer l'époque de

cette restauration. Mais les archimandrites à qui je me suis adressé m'ont répondu qu'ils n'avaient point de listes complètes des bigoumènes.

Ce narthex est encore décoré de peintures réputées anciennes. Une inscription du XIV<sup>e</sup> siècle, conservée dans une inscription plus récente<sup>1</sup>, apprend qu'il fut *historié* sous le règne d'Andronic Comnène, ce qui nous reporte au XIV<sup>e</sup> siècle. Il faudrait savoir si ce mot d'*ιστορίθη*, consacré en Orient pour la décoration des églises, ne s'appliquait point aux mosaïques comme aux fresques.

Les moines prétendent que l'église était autrefois entièrement ornée de mosaïques; qu'elles tombèrent peu à peu; qu'on les remplaça par des peintures à l'époque d'Andronic Comnène, en ne conservant que ce qui subsiste aujourd'hui encore. Les moines de l'Athos sont malheureusement trop mal renseignés sur l'histoire de leurs églises pour que leurs indications méritent grande foi. Ils ne sont le plus souvent que l'écho des voyageurs qui ont visité leurs monastères et daté leurs monuments d'après des indices plus ou moins justes.

L'exécution de ces mosaïques prête à quelques remarques. Dans les mosaïques le ton des lignes du dessin est indiqué d'après deux méthodes opposées. Tantôt les contours sont définis par des lignes dont le ton est semblable à celui des parties voisines ou du moins n'offre point de trop vifs contrastes. Tantôt, au contraire, le dessin des vêtements et du corps est indiqué par des lignes noires qui ne s'accordent pas toujours avec les couleurs placées à côté. Ici cette méthode est plus exagérée que partout ailleurs; les lignes noires sont très-fortement accusées, et le mosaïste les a même employées pour les cheveux et la barbe du Christ et du Prodromos, bien que le noir et le blond ainsi juxtaposés produisent une discordance désagréable. Il est à remarquer qu'il les a évitées pour le reste du visage et pour les mains. Ces parties sont toujours traitées avec plus de soin et de délicatesse, et les cubes dont elles sont formées sont d'une petite dimension, qui permet une plus grande finesse dans le détail.

L'église de l'*εὐαγγελισμός*<sup>2</sup> présente encore deux mosaïques : l'une dans le naos, l'autre dans le portique; mais elles sont, par leur position et par leur mauvais état de conservation, plus difficiles à décrire.

#### I. Mosaïque du naos.

C'est encore une Annonciation offrant la même disposition que celle du narthex. Les deux parties qui la composent sont séparées par un

<sup>1</sup> Je l'ai citée et commentée plus haut.

<sup>2</sup> C'est la même église. Le catholicon de Vatopédi est consacré à l'Annonciation.

des grands arcs de la coupole. Elles surmontent des colonnes qui, selon la tradition, furent envoyées de Constantinople par Placidie. Il est difficile de les bien voir; elles sont placées à une trop grande hauteur. Les moines prétendent qu'elles sont de marbre. C'est une erreur : on voit reluire en quelques endroits le fond doré.

Les deux personnages ont leur place traditionnelle : la Vierge est à droite, l'ange est à gauche lorsqu'on regarde vers l'autel.

L'ange est vêtu d'une tunique et d'un manteau qui laisse le bras droit libre. La couleur de ces vêtements est claire, mais très-effacée. Il est ailé. Ses pieds sont chaussés de sandales. Son nimbe est à fond d'or, défini par un cercle bleu. Le visage est encadré de longs cheveux, que traverse un diadème. Il tend la main droite vers la Vierge et tient un long sceptre de la main gauche. Le nom est écrit, mais la forme des lettres est très-difficile à étudier. Dans la bande d'encadrement supérieure on lit en lettres noires sur fond blanc :

† ΧΑΙΡΕΧΕΧΑΡΙΤΩΜΕΝΗ

La Vierge est sur un trône orné de gemmes. Ses vêtements, son nimbe, sa chaussure sont ceux qu'on lui voit ordinairement. Elle tient la main droite levée. Son nom est écrit ΜΡΘΥ. Dans la bande d'encadrement supérieure on lit en lettres noires sur fond blanc :

Ο Κ̄C ΜΕΤᾹCΘΥ

II. Mosaïque placée dans le tympan d'une des portes latérales qui conduisent du portique extérieur au premier narthex intérieur.

C'est un portrait de saint Nicolas. Le fond est d'or. Il est en buste. Il est à moitié chauve; on lui voit un peu de barbe. Il porte le costume épiscopal. Son nimbe est défini par un cercle noir. Il donne la bénédiction grecque de la main droite, et tient de la main gauche, recouverte par son manteau, un livre orné de gemmes.

On lit à côté, en lettres noires :

Ο	ΝΙ
Α	ΚΟ
ΓΙ	ΛΑ
Θ	ΟC

Cette mosaïque est fort abîmée. Au-dessus du saint court une bande à ornements géométriques.

Ces mosaïques de Vatopédi sont mentionnées par Didron dans les notes qu'il a publiées sur son voyage à l'Athos<sup>1</sup>. « Anciennement, dans

<sup>1</sup> *Annales archéologiques*, t. V, p. 152 et 153.

la belle époque, au XIII<sup>e</sup> siècle byzantin, l'église était couverte de mosaïques; mal collés à la muraille, mal agglutinés entre eux, ou descellés par un incendie, les petits cubes de verre à fond d'or, les petits morceaux de marbre polychrome se sont désagrégés, ont quitté les parois et les voûtes. Tombés sur le sol, on les a balayés, et, soit par pauvreté, soit par caprice de mode, la mosaïque ainsi tombée en lambeaux a été remplacée par de la peinture. Dans le narthex de l'église on ne voit plus, en mosaïque, que deux Annonciations<sup>1</sup>, Jésus assis entre sa mère et saint Jean-Baptiste debout, enfin le saint Nicolas du porche. Ces mosaïques sont, comme il va sans dire, sur fond d'or. Puis, sous l'un des empereurs Andronic Comnène ou Paléologue, aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècles, tant les dates sont incertaines, cette église aurait été repeinte. »

Ce jugement prouve un examen peu attentif. Si rien ne fixe la date des mosaïques, l'inscription ne permet pas de douter de l'époque où Andronic Comnène fit historier ce narthex. M. Didron a publié dans la suite une gravure de l'Annonciation du narthex<sup>2</sup>. On doit trouver des reproductions de toutes les mosaïques de Vatopédi dans la belle collection de M. de Sevastianoff<sup>3</sup>.

Après le couvent de Vatopédi, c'est celui de Xénophon qui possède les restes de mosaïques décoratives les plus intéressants. Ce sont deux cadres mesurant 1<sup>m</sup>,20 de haut sur 50 centimètres de large. Ils faisaient partie de la décoration de l'ancien catholicon du couvent; ils ont été transportés dans le catholicon nouvellement construit. Ils auraient probablement été détruits, sans un voyageur, dont je n'ai pu savoir le nom, qui a prévenu les moines de la valeur de ces monuments<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> C'est une erreur; l'une de ces Annonciations se trouve dans le narthex, l'autre dans le naos.

<sup>2</sup> *Annales archéologiques*, t. XXVII, 4<sup>e</sup> livraison.

<sup>3</sup> Je me borne à mentionner ici, en note, les détails bizarres que Jean Comnène donne sur ces mosaïques du naos, d'après les récits de quelques moines. Elles remonteraient à l'époque d'Arcadius et auraient été détruites en 862 par les Arabes : *Εἰς τὴν ἐκκλησίαν μέσᾳ, ἦσαν Φωτίαν, καὶ τὴν ἐμαύρισαν μετὸν καπνὸν· τόσον, ὅτι πλεόν ἢ ὠραιότατῃ ἐκείνῃ τῶν ψηφίδων ἱστορία δὲν φαίνεται· ἔμεινε δὲ μόνον ἡ ἱστορία τῆς Θεοτόκου ἐπάνωθεν, καὶ τὸ χαῖρε κεχαριτωμένη. (Προσκυνητᾶριον, p. 27.)* Faut-il voir dans ces mots *ἱστορία τῆς Θεοτόκου ἐπάνωθεν* l'indication de mosaïques à la coupole disparues depuis le temps où il écrivait? Il est certain qu'il restait alors plus de fragments qu'aujourd'hui de l'ancienne décoration. Ainsi, parlant du narthex, après avoir cité les mosaïques dont nous avons parlé, il ajoute : *Εἶναι καὶ μερικοὶ ἀπὸ τοῦ βασιλεῖς, καὶ κτήτορας τοῦ μοναστηρίου, μετὰ μουσίου ζωγραφισμένοι. (Ibid. p. 32.)*

<sup>4</sup> Jean Comnène parle de ces mosaïques : *Εἰς δύο κολώνας ὅπου εἶναι πρὸς τὴν θύραν, εἶναι ὁ ἅγιος Γεώργιος καὶ ὁ ἅγιος Δημήτριος ἱστορισμένοι μετὰ ψηφία, ὀρθοὶ, βλέποντες πρὸς τὰ δεσποτικά... (Προσκυνητᾶριον, p. 83.)*

On y voit représentés deux des saints les plus populaires de l'église orientale : saint Georges et saint Démétrius.

Saint Georges porte le costume byzantin brodé d'or et de perles. La tunique est nouée à la ceinture; un long manteau la recouvre et s'agrafe avec une pierre précieuse sur l'épaule droite. Sur le manteau est brodé le clavus byzantin. Les chaussures sont rouges. Le saint est figuré jeune et imberbe; ses cheveux sont frisés. La tête est couronnée par un nimbe à cercle bleu. Le saint a les mains étendues vers le Christ, qui apparaît, vu à mi-corps, dans un angle du haut. Les vêtements du Sauveur sont rouges, à reflets dorés. Son nimbe est à cercle et croisillons rouges ornés de gemmes bleues. Le nom du saint est écrit :

⊙ Α	ΓΙ
ΓΕ	Ο
Ω	Ϟ
Ρ	

Saint Démétrius porte le même costume que saint Georges. Pourtant il n'a point le clavus brodé sur son manteau. Il est représenté jeune, mais avec un peu de barbe. Son nom est écrit à côté de lui; quelques lettres sont effacées.

Ο	
Α	Η̄
ΓΙ	ΗΗ
ΟϞ	ΤΠΙ

Je ne me hasarderai point à assigner une date trop précise à ces mosaïques. Elles appartiennent, je crois, à la même époque que celles de Vatopédi, bien que l'exécution en soit plus fine. Le costume de ces deux saints est intéressant à observer. Il a en effet changé à plusieurs reprises dans l'iconographie byzantine. Aujourd'hui on les représente généralement à cheval et habillés en guerriers. Mais il semble que jusque vers le xvi<sup>e</sup> siècle on leur avait souvent donné le costume que nous leur voyons ici. L'exemple le plus ancien que j'en connaisse se trouve sur un bas-relief aujourd'hui encastré dans les murs de la grande église de Xeropotamou, mais qui appartenait autrefois à Sainte-Sophie de Constantinople. Cette sculpture, qui peut remonter au v<sup>e</sup> siècle, lui donne exactement les mêmes vêtements que la mosaïque de Xénophon.

Les mosaïques décoratives de l'Athos ne sont, comme on le voit, ni fort nombreuses ni fort anciennes. Mais l'Orient possède en ce genre si peu de monuments du moyen âge byzantin, que j'ai cru utile d'en donner une description exacte; ce sont comme autant de matériaux mis en



réserve pour le jour où il deviendra possible de tenter une histoire complète de l'art byzantin.

Je n'ai compris dans cette courte notice aucune des œuvres de mosaïque qui se rattachent à l'orfèvrerie par le caractère de leur travail et leurs petites dimensions. Il en existe un assez grand nombre dans les trésors des différents couvents. Un savant de Bucharest, M. Odobesco, en a signalé quelques-unes<sup>1</sup>. Il avoue lui-même qu'on doit en trouver un plus grand nombre. Ces ouvrages mériteraient un catalogue particulier; mais il est assez difficile d'obtenir de les étudier pendant un temps suffisant, et d'ailleurs ils appartiennent à une branche de l'art complètement distincte de celle dont je me suis occupé ici. A la fin de cette courte étude, où j'ai cherché à ne donner que des faits certains, s'il m'était permis de résumer l'impression que m'ont laissée les monuments dont j'ai parlé, je ne saurais mieux faire que d'invoquer le témoignage d'un de nos meilleurs critiques d'art, M. Vitet. S'occupant, il y a quelques années, des mosaïques chrétiennes de Rome dans une série d'articles qui font autorité, il fut amené à parler des relations de l'art italien avec l'art byzantin et de l'influence que l'Orient dut avoir au moyen âge sur l'Occident. Il ne connaissait l'Orient que par les monuments qu'en possèdent l'Italie et la France et par les dessins que Papety avait rapportés de son voyage au mont Athos. Mais cela avait suffi pour éveiller l'attention de son esprit si pénétrant et si exercé. « Ces dessins coloriés, disait-il, étaient de consciencieuses études, représentant des figures de saints du plus beau, du plus grand caractère, fièrement et simplement posées, vraiment chrétiennes, et conservant pourtant certain air de famille avec les dieux du Parthénon. Nous les voyons encore, tant fut vive et profonde l'impression qui nous en resta. . . » Et, développant sa pensée, il n'hésitait pas à restituer à l'art byzantin sa véritable importance et ses véritables origines : il en affirmait l'antiquité; il en indiquait les ressemblances avec l'art de la Grèce profane; écartant ce que le malheur des temps et la barbarie du moyen âge avaient apporté d'éléments grossiers et sauvages, il démêlait à travers tant d'altérations « le génie créateur et profondément pénétré du sentiment du beau qui avait présidé à la naissance de cet art. »

M. Vitet avait raison de protester ainsi contre les opinions erronées qui ont cours, aujourd'hui encore, sur l'art byzantin, et de convier en terminant les archéologues et les artistes à la révision d'un procès qu'on avait trop souvent tranché sans l'instruire. L'étude des monuments lui donne raison, et il semble que l'art byzantin doive être mieux apprécié

<sup>1</sup> *Annales archéologiques*, t. XXVII, 4<sup>e</sup> livraison, 1871, p. 262. On trouve de ces petits tableaux byzantins en mosaïque dans divers musées d'Occident : ainsi un S. Théodore guerrier au musée chrétien du Vatican.

à mesure qu'il sera mieux étudié. L'Athos, il est vrai, ne paraît pas donner tout ce qu'on en attendait. Bien qu'il faille attendre pour en parler avec certitude la publication du voyage de M. de Sevastianoff, il semble acquis que les peintures qu'on y trouve n'ont point le degré d'antiquité qu'on leur attribuait. C'est un fait regrettable sans doute, mais qui n'a point autant d'importance qu'on serait d'abord tenté de le croire. Les textes d'une part, d'autre part les miniatures des manuscrits, les ivoires et tous les monuments de ce genre qui nous sont parvenus nous attestent que l'art byzantin, dès les premiers temps, avait les mêmes caractères généraux que nous lui trouvons à une époque postérieure : il traitait les mêmes sujets et de la même façon. J'espère pouvoir un jour réunir ces témoignages et les coordonner. Ils permettent d'affirmer que les peintures qui existent aujourd'hui dans les couvents de l'Athos ne sont que la reproduction plus ou moins habile d'œuvres plus anciennes : nous avons perdu les originaux, mais nous avons gardé les copies.

## NOTICE

SUR LES MOSAÏQUES DES ANCIENNES ÉGLISES DE SAINT-GEORGES  
ET DE SAINTE-SOPHIE, À SALONIQUE.

---

Les mosaïques byzantines de Salonique ont été publiées par Popplewell-Pullan et Texier<sup>1</sup>. Ils ont accompagné de planches et de chromolithographies la description qu'ils en ont donnée. Les pages qui suivent n'ont d'autre but que de compléter ce qu'ils en ont dit et de le rectifier sur quelques points. Ces monuments sont d'une si grande importance pour l'histoire de l'art chrétien en Orient, qu'on ne saurait apporter trop de soin à les bien étudier.

### *Mosaïques de l'église Saint-Georges.*

Ce n'est point la coupole entière, mais seulement une de ses parties qui est aujourd'hui ornée de mosaïques. Ceux qui connaissent les édifices à coupole de la même époque dont la décoration subsiste encore, les baptistères de Ravenne par exemple, pourront se rendre compte de ce qui nous reste et de ce qui a été détruit.

Dans le haut de la coupole et occupant le centre, devait se trouver un médaillon contenant soit l'image du Christ, soit quelque scène de l'Évangile<sup>2</sup>. Ce médaillon, aujourd'hui détruit, était entouré d'une bande de feuillages et de fruits dont on aperçoit encore quelques vestiges. On sait que ce genre d'ornement a de bonne heure été employé par les mosaïstes et que l'usage s'en est prolongé bien avant dans le moyen âge; les monuments de Rome en fournissent de nombreux exemples.

Tout autour de ce médaillon se développait une large bande occupée par des personnages. C'est ainsi qu'aux deux baptistères de Ravenne on trouve au-dessous du baptême du Christ la procession des apôtres. Cette partie a aussi été ruinée à Saint-Georges. Si l'on pouvait enlever le badigeon turc, il est certain cependant qu'on verrait reparaître quelques figures au moins.

Au-dessous de cette première bande s'en trouve une seconde, plus étendue par suite de la disposition même de l'édifice. Elle subsiste en

<sup>1</sup> *Architecture byzantine*, p. 143-161.

<sup>2</sup> Dans les deux baptistères de Ravenne, c'est à cette place que figure le baptême du Christ : le caractère de l'édifice a déterminé le choix du sujet.

grande partie : c'est celle dont MM. Popplewell-Pullan et Texier ont donné la description. Ils ont fait connaître d'une façon générale les sujets qui occupent les huit compartiments : dans chacun d'eux des saints sont debout, dans l'attitude d'orants, au milieu d'un riche encadrement architectural.

Cet encadrement mérite d'être étudié avec soin pour l'histoire de l'architecture pendant les premiers siècles de l'art byzantin. On y trouve en effet des formes d'édifices diverses, combinées de manière à concilier l'unité de l'ensemble avec une curieuse recherche de variété dans les détails. Ces édifices sont tous du même style; ils sont tous à deux étages, percés à jour, et se détachant sur fond d'or; mais pourtant ils ne sont pas tous les mêmes. Ils présentent quatre formes différentes, se répétant chacune dans des compartiments placés en face l'un de l'autre. A chaque fois les lignes maîtresses de la construction centrale changent de direction et varient l'aspect.

L'architecture de ces édifices forme un compromis curieux entre l'art ancien et l'art byzantin. On y trouve ce qui caractérisa ce dernier dès les débuts : la recherche des combinaisons hardies et de la légèreté aux dépens de la solidité et de l'harmonie dans les proportions. Ces gracieuses constructions, avec leurs points d'appui incertains, sont toutes de fantaisie. Les colonnes deviennent maigres et élancées; leur diamètre n'est plus en proportion avec la hauteur, et il semble que ces frères soutiens vont plier sous les masses qu'ils doivent supporter<sup>1</sup>. En même temps s'accuse la tendance à substituer les courbes aux lignes droites. Les chapiteaux deviennent cubiques : ils se ramassent sur eux-mêmes.

Ces édifices sont religieux, ainsi que l'indiquent non-seulement les saints qui sont placés auprès, mais les lampes suspendues aux voûtes, les rideaux sacrés des portes et d'autres accessoires. Peut-être faut-il voir aussi une intention symbolique dans le choix des animaux qui y sont çà et là figurés : ce sont des dauphins, des paons, des phénix, des colombes. On sait combien ces représentations étaient en usage chez les premiers chrétiens : toutes les séries de monuments en présentent d'innombrables exemples, et leur signification nous est connue par les textes les plus précis. Mais il faut remarquer aussi que, parmi les symboles du christianisme primitif, ce sont ceux qui se sont maintenus de préférence dans l'art oriental, et c'est pour cette raison qu'il est intéressant de les noter sur un monument qui paraît appartenir à une époque de transition entre la première et la seconde période de l'art chrétien.

M. Texier compte dans les compartiments quatorze figures de saints. Ce nombre n'est pas tout à fait juste. Grâce à un examen attentif, j'ai pu me convaincre qu'on en retrouve aujourd'hui encore dix-sept; il en

<sup>1</sup> Ce détail n'est pas assez accusé dans les planches de l'ouvrage de Texier.

est, il est vrai, dont on ne voit plus qu'une main ou un pan de vêtement. Certains compartiments contenaient donc trois personnages, d'autres n'en contenaient que deux. Il ne faut pas oublier qu'un des compartiments a entièrement disparu et que d'autres ont été en partie détruits.

A côté de chaque saint on lisait en lettres noires son nom, sa profession et l'indication du mois où l'on célébrait sa fête. Du temps où M. Texier a vu ces mosaïques, treize de ces inscriptions subsistaient encore; aujourd'hui il n'en reste plus que douze.

1<sup>er</sup> compartiment.

ΕΥΚΑΡ	ΡΩΜΑ
ΠΙΩΝΟΣ	ΝΟΥ
ΣΤΡΑ	Π
ΜΗΝ	Ε
ΚΕΜΒΡΙ	ΣΒ

Eucarpion est placé à droite, Romanos au milieu. Il y a à gauche un autre saint dont l'inscription a disparu.

2<sup>e</sup> compartiment.

ΔΑΜΙΑ  
ΝΟΥΙΑ  
ΤΡΟΥΜΙ  
ΝΙΣΕΠΤΕΜ

Damien est placé à droite. M. Texier indique pour le saint de gauche : ΚΟΣΜΟΥ ΙΑΤΡΟΥ ΜΗΝΙ ΣΕΠΤΕΜΒΡΙΣ. Je n'ai pas vu cette inscription; mais il est évident qu'à côté de saint Damien c'était saint Cosmas qui devait figurer.

3<sup>e</sup> compartiment.

ΠΟ	ΟΝΗΣΙ
ΦΟΙΡΙΟΥ	ΦΟΡΟΥ
ΜΗΝΙΑΥ	ΣΤΡ
Γ	ΜΗΝΙ
	ΑΥΓ

Porphyrios est à droite, Onésiphoros à gauche.

4<sup>e</sup> compartiment.

ΦΗΛΗ	ΜΗΝΙ	ΛΕΟΝΤΟΣ
ΜΟΝΩ	ΜΑΡΤ	ΣΓΡΑΤ
ΧΟΡΑΥ		ΜΗΝΙ
ΛΟΥ		ΙΟΥΝ

Philémon est à droite, Léon au milieu. A gauche se trouve un saint dont l'inscription a disparu.

Le cinquième compartiment est entièrement détruit.

6° compartiment.

ΘΕΡΙΝΟΥ	ΦΙΛΙΠ
ΣΤΡΑΤ	ΠΟΥΕΠΙ
ΜΗΝΠΟΥΛ <sup>ς</sup>	ΚΚ <sup>ς</sup> ΜΗ
	ΝΙΟΚΤΩ
	Β <sup>ς</sup>

Thérinos est au milieu, Philippe à gauche. Le nom du saint de droite est détruit.

7° compartiment.

ΠΡΙΣΚΟΥ	ΒΑΣΙΛΙ
ΣΤΡΑ <sup>ς</sup>	ΣΚΟΥΣΤΡΑ
ΜΗΝΙ	ΜΗΝΙΑΠΡΙ
ΟΣΤΩΒΡΙ <sup>ς</sup>	ΛΙΟΥ

Priscos est à droite, Basiliscos à gauche.

8° compartiment.

ΑΝΑΝΙ  
ΟΥΠΡΕΣ  
Β<sup>ς</sup>ΜΗΝΙ  
ΙΑΝΟΥ  
ΑΡΙ<sup>ς</sup>

Ananias est à droite. L'inscription du saint de gauche a disparu.

Des trois saints du premier compartiment, deux, Eucarpion et celui dont le nom a disparu, portent le même costume. Ce costume est celui qu'on trouve de bonne heure en usage à la cour d'Orient et qui s'y est longtemps maintenu. Il se compose d'une tunique nouée à la ceinture et d'une chlamyde agrafée sur l'épaule droite. Sur ce dernier vêtement est brodé un large clavus<sup>1</sup>. Les pieds sont chaussés. La figure d'Eucar-

<sup>1</sup> Ces détails ne sont pas toujours assez exactement rendus sur les chromolithographies de l'ouvrage de Texier. Voir la planche XXX : les inscriptions ne correspondent pas aux saints auprès desquels elles sont placées, et la reproduction des costumes n'est pas fidèle.

pion a disparu; celle de l'autre saint est jeune et imberbe. Quant au troisième, Romanos, il ne reste plus de lui que son nom et un bout de main.

Au compartiment suivant le costume change. Les deux saints qui l'occupent, Cosmas et Damien, sont enveloppés d'une longue robe sans manches qui tombe jusqu'à leurs pieds (*Φαινόλιον* ou *pænula*); au-dessous se trouve la tunique. Ce sont des hommes d'un âge mûr, portant les cheveux courts et la barbe<sup>1</sup>.

Dans le troisième compartiment, Porphyrios porte la longue robe sans manches; Onésiphoros, la tunique et la chlamyde. Tous deux sont jeunes et imberbes<sup>2</sup>.

Au quatrième compartiment on devait voir autrefois trois saints, mais l'un d'eux a disparu. Philémon porte la robe sans manches; Léon, la chlamyde. Tous deux sont jeunes et imberbes.

Le cinquième compartiment, ainsi qu'on l'a déjà vu, est entièrement détruit.

Le sixième contient trois personnages: Ils subsistent, plus ou moins abîmés. Le nom du saint de droite a disparu; lui-même a fort souffert. On voit pourtant qu'il portait la longue robe sans manches. La figure de saint Thérinos, placée au milieu, est méconnaissable, mais il est certain qu'il avait la chlamyde. Philippos est vêtu de la robe sans manches; on ne voit plus bien son visage. Il semble qu'il était barbu<sup>3</sup>.

Les deux saints du septième compartiment, Priscos et Basiliscos, portent la chlamyde. Ils sont jeunes et imberbes.

Au huitième compartiment, les deux saints portent la robe sans manches. Il est difficile de distinguer leurs figures.

Ainsi donc les différents personnages ici figurés sont tour à tour vêtus des deux costumes que nous avons décrits. Ces costumes sont connus; ils se représentent sur de nombreux monuments, mais quelques remarques sont nécessaires sur leur rapport avec les personnages qui en sont vêtus.

Sept saints portent la tunique et la chlamyde. Sur ce nombre, il en est six dont les noms subsistent; ce sont tous des soldats: Eucarpion, Onésiphoros, Léon, Thérinos, Priscos, Basiliscos. Une œuvre fort connue du premier art byzantin, la mosaïque de Saint-Vital, à Ravenne, nous montre Justinien et deux des personnages qui l'accompagnent vêtus

<sup>1</sup> Voir l'ouvrage cité, pl. XXXIII. C'est à tort que Cosmas y est représenté comme un vieillard, Damien comme un jeune homme imberbe.

<sup>2</sup> *Ibid.* pl. XXII. Porphyrios y est représenté barbu.

<sup>3</sup> *Ibid.* pl. XXXI. Cette planche est inexacte: on y voit Basiliscos, qui appartient au septième compartiment; Thérinos est vêtu de la robe sans manches; les parties détruites sont restaurées.

de ce même costume. Ici il paraît spécialement réservé aux saints guerriers. Il est à remarquer que pendant longtemps on le leur a conservé. Je l'ai retrouvé, par exemple, sur des fresques de l'église Saint-Georges, au couvent de Xénophon (mont Athos); il y est porté par les guerriers Eustathios, Mercourios, Jacob, Procopios, Démétrios. Ces peintures sont datées de 1564. A une époque assez ancienne on avait cependant déjà donné aux saints guerriers un costume militaire qui paraît plus en rapport avec leur profession. Dans tout le cours de l'histoire de l'art byzantin au moyen âge on voit alterner ces costumes. Quelquefois tous deux paraissent sur la même œuvre<sup>1</sup>.

Les personnes qui se sont occupées de l'iconographie chrétienne d'Orient savent de quel culte particulier l'église orthodoxe entoure les saints guerriers. Chaque grande église en possède au moins une représentation. Généralement on les voit figurés à l'entrée même du temple, sur les murs de l'exonarthex<sup>2</sup>. Ils forment comme une garde d'honneur chargée de veiller à ce que l'ennemi ne puisse franchir le seuil du lieu saint. Mais on les retrouve souvent encore à l'intérieur du naos. Parfois deux d'entre eux sont placés aux deux côtés de la porte principale; les autres sont rangés dans de longues bandes décoratives qui courent le long des parois de l'église.

Peut-être faut-il attribuer en partie ce culte aux guerres incessantes et aux terreurs du moyen âge byzantin. Peut-être aussi faut-il remonter plus haut et y voir un souvenir des traditions antiques. La Grèce païenne avait toujours entouré d'honneurs les guerriers tombés sur le champ de bataille au service de la patrie. Les saints guerriers de l'Orient chrétien ont avec eux quelque rapport. Il suffit pour s'en convaincre de regarder sous quels traits on s'est plu à les représenter, sur la mosaïque de Saint-Georges comme sur les peintures d'une époque postérieure. La physiologie est d'une beauté calme et régulière : la figure présente un ovale gracieux, le nez est droit, les yeux grands et vivants. Les artistes de cette époque étaient encore sur bien des points les héritiers de ceux qui les avaient précédés.

Peu à peu cependant l'art byzantin se modifia sous des influences aujourd'hui encore peu connues. Le laid étendit son domaine sur une foule de sujets. Les saints guerriers n'échappèrent pas entièrement à cette révolution, et l'on crut bon de donner à plusieurs d'entre eux un aspect farouche et terrible. Cette tendance nouvelle est déjà marquée

<sup>1</sup> Voir, par exemple, les miniatures du Ménologe Basilien (Vatic. n° 1613) aux pages 139 et 383; un ivoire grec du Vatican portant les figures de plusieurs saints guerriers, etc.

<sup>2</sup> C'est là, par exemple, que je les ai vus au catholicon des couvents de Vaptopédi, de Xénophon, etc.



dans les miniatures du *Ménologe Basilien* (x<sup>e</sup> siècle; Vatic. n° 1613). Ainsi, si saint Georges (p. 139) conserve l'ancien type, saint Théodore le Soldat (p. 383) a déjà les cheveux et la barbe hérissés, la figure allongée et dure qu'on lui voit encore aujourd'hui. Dans un manuscrit du xi<sup>e</sup> siècle de la Bibliothèque vaticane (n° 1162), qui contient des sermons pour les fêtes de la Vierge, on voit sur une des miniatures un chœur de guerriers. Les uns sont imberbes, les autres barbus; mais tous portent la tunique et la chlamyde. Ce mélange de types si différents s'est conservé jusqu'à nos jours; mais il est à remarquer que les saints guerriers qui ont été de bonne heure l'objet d'un culte spécial, comme saint Georges et saint Démétrius, ont toujours conservé des traits beaux et réguliers<sup>1</sup>.

La mosaïque de Saint-Georges nous donne donc d'intéressants renseignements pour certains points de l'iconographie chrétienne. On trouve dans l'ouvrage de M. Texier une notice historique sur les saints qui y sont représentés. Aussi n'est-il pas besoin d'y insister. Il est inutile aussi de revenir sur ce que le savant architecte a dit de la décoration des cinq chapelles placées aux angles de l'octogone<sup>2</sup>.

Nous n'avons aucune inscription, aucun document qui permette de fixer la date de ces mosaïques. Si l'archéologie chrétienne d'Orient était mieux connue, peut-être y pourrait-on suppléer. On peut affirmer cependant, sans crainte de se tromper, que ces ouvrages ont été exécutés dans les six premiers siècles environ de l'ère chrétienne. Mais on doit craindre, en cherchant à déterminer trop rigoureusement l'époque, de s'aventurer dans le domaine de l'hypothèse.

### *Mosaïques de Sainte-Sophie.*

On peut voir dans l'ouvrage de M. Texier<sup>3</sup> les détails qu'il donne sur la construction de cette église et sur la date probable de sa fondation.

La mosaïque qui décore la coupole représente, comme il l'indique fort bien, l'Ascension de Jésus-Christ. C'est une scène qu'on trouve fréquemment dans les églises byzantines, et le Manuel de la peinture du moine Denys prescrit la même composition qu'on voit ici. « Une montagne avec beaucoup d'oliviers. En haut les apôtres, les regards au ciel et les mains étendues. Au milieu d'eux la Mère de Dieu regardant aussi en haut. A ses côtés deux anges, vêtus de blanc, montrent aux apôtres

<sup>1</sup> Voir encore, dans l'*Ἐρμηνεία τῆς ζωγραφίας* (éd. d'Athènes, p. 194 et 195), les types qu'on indique pour les saints guerriers; mais les monuments ne concordent pas toujours avec les préceptes fort sommaires d'ailleurs du Manuel.

<sup>2</sup> P. 153 et pl. XXXIV.

<sup>3</sup> P. 154 et suiv.

le Christ qui s'élève. Les anges tiennent des cartels; celui qui est à droite dit : « Hommes de Galilée, pourquoi restez-vous en extase, les yeux au ciel ? » L'autre dit : « Ce même Jésus qui vous quitte pour monter au ciel viendra une seconde fois de la même manière dont vous le voyez s'élever au ciel. » Au-dessus d'eux le Christ, assis sur des nuages, s'avance vers le ciel; il est reçu par une multitude d'anges avec des trompettes, des tympans et beaucoup d'instruments de musique<sup>1</sup>. »

On ne trouve que deux différences essentielles entre ce texte, d'une rédaction relativement récente, et la vieille mosaïque :

1° L'artiste n'a point figuré dans le ciel le cortège d'anges qui s'avance au-devant du Christ;

2° Les inscriptions ne sont point placées dans des cartels.

La description donnée par M. Texier est exacte; mais il est peut-être utile d'y ajouter quelques détails.

La disposition de la mosaïque de Sainte-Sophie rappelle celle des deux mosaïques qui décorent les baptistères de Ravenne. Mais à Ravenne le baptême du Christ figuré dans le médaillon central ne se lie point historiquement à la procession des apôtres, qui occupe la bande inférieure; ici au contraire le Christ représenté dans le médaillon, la Vierge et les apôtres placés dans la bande inférieure se rattachent à une même scène et forment un ensemble historique.

La figure du Christ placée dans le médaillon a presque entièrement disparu : on ne voit plus aujourd'hui que le bas du manteau et les pieds; tout le reste a été couvert par les Turcs d'un badigeon noir, sur lequel se détachent en or des lettres arabes. Le manteau est doré, les plis indiqués en rouge; les pieds sont chaussés de sandales. L'arc-en-ciel placé derrière lui permet de croire qu'on l'avait figuré assis, dans l'attitude qu'on lui voit ordinairement sur les représentations de la même scène. Cet arc-en-ciel est indiqué par des tons blancs, tandis que le fond même du médaillon offre le bleu dans ses différentes dégradations. Tout autour du Christ le blanc reparait, comme pour lui former une auréole.

Ce médaillon est soutenu par deux anges. On sait combien est ancienne cette disposition, qu'on retrouve pourtant aujourd'hui encore dans la peinture byzantine : les sarcophages, les diptyques des derniers siècles de Rome en offrent des exemples. Les anges volent les ailes étendues et le corps ployé de façon à ce que les pieds arrivent à être à peu près sur la même ligne horizontale que la tête. Les figures sont mutilées. Les cheveux sont traversés par le diadème. Le nimbe est déterminé par un cercle rouge sur le champ d'or de la mosaïque. Le costume se compose d'une tunique bleue et d'une draperie d'un blanc verdâtre qui

<sup>1</sup> Manuel de Didron, p. 204 et suiv.; édit. d'Athènes, texte grec, p. 143.

enveloppe le bas du corps. Les ailes sont multicolores, mêlées de bleu, de brun et d'or; les pieds sont chaussés de sandales.

Si du médaillon on passe à la bande inférieure, on trouve d'abord la Vierge au-dessous du Christ, à la place qui lui est consacrée dans la représentation de cette scène. Elle est debout, les bras étendus, dans l'attitude de l'orante. Ses vêtements sont bleus, et son nimbe, dont le fond est d'or, est déterminé par un cercle bleu. Ses chaussures sont rouges<sup>1</sup>. La Vierge a de chaque côté un ange, dont elle est isolée par un arbre. La Vierge, on le sait, fait partie, chez les Grecs, de la hiérarchie céleste, ce qui explique la disposition qu'on trouve ici.

Le costume des deux anges est le même que plus haut. Mais au lieu de sandales, ils ont aussi des chaussures rouges, et leur nimbe est indiqué par un cercle bleu, comme celui de la Vierge. Ils portent un grand sceptre. Celui de droite paraît tenir dans ses mains, recouvertes d'une draperie, un globe, sur lequel sont inscrites les lettres initiales et finales du nom de Jésus-Christ : IC XC. Mais cette partie n'est pas fort distincte, et de l'autre côté elle est entièrement effacée.

Aux deux côtés de ce groupe central, sont placés les douze apôtres. Des arbres qui se détachent en vert sur le fond d'or de la mosaïque les séparent les uns des autres. Leurs attitudes diverses sont intéressantes à noter. On sait en effet que, dans beaucoup de représentations byzantines de l'Ascension, les artistes ont donné à ces figures une immobilité hiératique : les apôtres debout, dans la même position, semblables aux saints qu'on voit figurer dans le *Ménologe Basilien*, ne lèvent même pas la tête pour regarder le Christ, qui plane au-dessus d'eux. Il est évident qu'à une période de l'art byzantin dont on ne peut encore au juste fixer la date, on appliqua à des personnages figurant dans des scènes ces attitudes, qui d'abord n'avaient été en usage que pour des représentations de figures isolées. Ici c'est un principe contraire qui domine : l'artiste s'est préoccupé de donner à chacun de ses personnages une attitude particulière. La plupart des apôtres lèvent la tête vers le Christ; ils se le montrent, et quelques-uns même placent leur main au-dessus de leurs yeux comme pour se garantir du soleil et le mieux distinguer. Ainsi, tandis que certains personnages, comme la Vierge, sont déjà condamnés à une sorte de roideur hiératique, d'autres au contraire sont conçus d'une façon plus libre et plus naturelle. C'est sans doute aussi dans cette intention que l'artiste n'a point tourné les apôtres dans la même direction : les uns vont à gauche, d'autres à droite; les uns

<sup>1</sup> Ces détails sont minutieux, mais ils ne sont peut-être pas inutiles. Il est certain en effet qu'il existait des traditions fixes même pour ces accessoires. Toutes les Vierges byzantines que j'ai vues, à quelque époque qu'elles appartiennent, ont ces chaussures. Quant au cercle du nimbe, il est tantôt bleu, tantôt rouge.

sont vus de face, d'autres de trois quarts ou de profil. Plus tard, dans la représentation de cette même scène, on affectera de les montrer tous de face.

On voit combien il serait intéressant de chercher quel type a été donné à chaque apôtre sur cette mosaïque. Elle est malheureusement trop abîmée pour que cette étude soit possible, et c'est un des torts de la publication de M. Texier que d'avoir introduit dans ses chromolithographies une précision qu'on ne trouve plus sur le monument lui-même. Il en est de même pour les accessoires, et l'on ne saurait voir, par exemple, si saint Pierre porte ses clefs. On distingue cependant dans les mains des apôtres tantôt des croix fixées à un long bâton, tantôt des volumes recouverts de gemmes ou de simples rouleaux. Ceux qui ont un livre gemmé le portent sur leurs mains recouvertes d'une draperie; ceux qui ont une croix ou un rouleau gardent la main nue.

Aucun des apôtres n'est nimbé. Le costume est le même pour tous. Il se compose d'une longue tunique à bandes rouges et d'un manteau drapé de façon à laisser le bras libre. C'est tout ce qu'on en peut dire, car, en beaucoup d'endroits, les couleurs sont effacées ou ont changé de valeur.

La grande inscription tirée de l'Évangile a été donnée par M. Texier<sup>1</sup>. J'ajouterai seulement qu'elle n'était point la seule qui eût été tracée sur cette mosaïque. Dans le bas court une petite bordure qui présente de curieuses difficultés. A une première époque elle a peut-être été remplie, selon l'usage, par une guirlande de fleurs et de fruits. Ces ornements auraient plus tard disparu pour faire place à une inscription. Malheureusement il est impossible de la déchiffrer. On n'en voit que quelques lettres détachées, fort éloignées les unes des autres, n'offrant aucun sens et ne permettant aucune restitution.

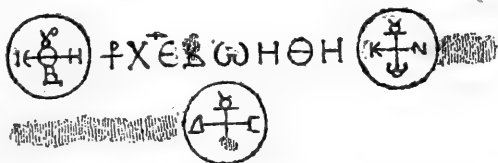
L'abside de Sainte-Sophie est décorée d'une autre mosaïque, également à fond d'or. C'est une représentation de la Panaghia, malheureusement fort abîmée. Elle est assise sur un trône byzantin orné de gemmes et elle porte sur sa poitrine l'Enfant, qu'elle soutient de ses bras. On distingue le nimbe crucifère de Jésus. Les vêtements de la Vierge paraissent avoir été d'un ton bleu grisâtre. Sa tête était ceinte du nimbe. Ses chaussures sont rouges. La figure a été détruite, ainsi que de petits cercles placés sur le haut du voile et sur le haut des épaules. C'étaient sans doute de ces ornements brodés tels qu'on en voit sur tous les costumes byzantins. Ici la croix devait y être inscrite. On sait en effet que la plupart des vierges byzantines portent aux mêmes endroits une croix indiquée par quatre points d'or ☩. C'est un usage fort ancien qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

<sup>1</sup> P. 157.

Le sol est figuré par des tons bleus et verts. Les bandes qui forment la bordure ne présentent point des fruits et des fleurs, mais des arabesques d'or qui courent sur un fond vert et des ornements géométriques. Les murs latéraux sont aussi décorés de carrés, contenant alternativement des croix et des feuilles. M. Texier en a donné un dessin <sup>1</sup>.

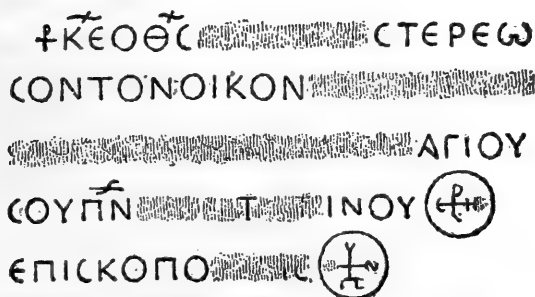
On ne doit point s'étonner de la place qu'occupe ici la Vierge. Il était naturel de lui réserver l'abside dans une église consacrée à la Sainte-Sagesse. C'est au même endroit qu'on la voyait aussi à Sainte-Sophie de Constantinople. A Ravenne, au vi<sup>e</sup> siècle, saint Ecclesius la mettait à la même place dans une église qui lui était dédiée <sup>2</sup>.

Cette mosaïque acquiert une nouvelle importance par l'inscription qui court dans le bas tout le long de l'abside, sur une seule ligne. J'ai été assez heureux pour pouvoir en prendre une transcription plus complète en certains points que celle qu'avait donnée M. Texier. Voici tout ce que j'en ai pu déchiffrer :



Les lettres comprises entre le second et le troisième médaillon sont effacées.

Ensuite :



Il est évident qu'il faut décomposer l'ensemble de cette inscription en deux parties bien distinctes :

- 1° Une inscription liturgique (*Κύριε ὁ Θεός*, etc.);
- 2° Une inscription historique, coupée en deux par l'inscription liturgique. C'est de cette dernière qu'il est intéressant de s'occuper.

Les monogrammes qu'on voit ici ne sauraient nous étonner. On sait qu'on en trouve des exemples dès les premiers temps du christianisme, sur des inscriptions antérieures à Constantin. Les Grecs d'Orient en

<sup>1</sup> Pl. XXVI.

<sup>2</sup> *Agnellus*, ed. Bacchini, p. II, 38.

firent un grand usage, soit sur les inscriptions, soit sur les monnaies, les plombs, etc. Malheureusement il n'est généralement pas facile de déterminer avec certitude les noms qui s'y trouvent, et les savants les plus versés dans la connaissance de l'épigraphie chrétienne déclarent qu'il n'existe pas de règles fixes en cette étude<sup>1</sup>.

Des cinq monogrammes qui sont ici, trois cependant peuvent être lus, je crois, sans hésitation : *Κύριε βοήθει | Κωνσταντίνου | τοῦ δούλου σοῦ*. Le premier et le troisième se trouvent sans cesse; je n'en citerai pour exemple que les plombs publiés dans le *Corpus*<sup>2</sup>. Bien qu'on rencontre plus souvent la forme *τῷ δούλῳ σοῦ*, celle que nous avons ici était aussi en usage. Mais je n'ai pu encore trouver pour les deux derniers monogrammes une explication satisfaisante.

Les monogrammes devaient être la reproduction à peu près exacte des mots de l'inscription historique écrits en toutes lettres. Entre le premier et le second monogramme on lit en effet *Χριστὸ βοήθη*. On est naturellement porté à supposer *τοῦ δούλου σοῦ* entre le second et le troisième monogramme. Cette restitution, conforme à une formule dont l'usage était constant, n'a pour ainsi dire rien d'hypothétique.

Entre le monogramme détruit qui était au commencement de l'autre partie de l'inscription et le quatrième de ceux qui subsistent, on ne distingue plus que les lettres : *Τ . . . . ΙΝΟΥ*. Je crois pourtant qu'on peut sans hésiter suppléer *Κωνσταντίνου*. Le nombre des lettres qui forment ce mot s'accorde avec le nombre des lettres qu'on peut placer dans l'intervalle. Après la formule *τοῦ δούλου σοῦ*, ici, comme sur tous les autres monuments, on devait immédiatement rencontrer le nom de la personne. Enfin, puisque les monogrammes semblent donner les mêmes mots que l'inscription à laquelle ils sont mêlés, il est assez naturel de lire le nom que contient l'un d'entre eux.

Entre le quatrième et le cinquième monogramme on voit distinctement *ἐπισκο . . . .*; le reste est indéchiffrable.

On pourrait donc proposer pour l'ensemble la lecture suivante :

*Χριστὸ βοήθη τοῦ δούλου σοῦ Κωνσταντίνου ἐπισκόπου.*

C'est sans doute par les soins de cet évêque Constantin que l'église avait été décorée. Malheureusement les listes de Le Quien ne nous donnent pour Salonique aucun évêque de ce nom pendant les premiers siècles<sup>3</sup>. Mais elles présentent de grandes lacunes, et on ne peut rien conclure de leur silence. L'inscription de Sainte-Sophie serait dès lors d'autant plus précieuse qu'elle nous ferait connaître un évêque dont ne parlait aucun autre document.

<sup>1</sup> De Rossi, *Bullet. di Arch. crist.* 1863, p. 33.

<sup>2</sup> *Corp. inscr. Gr.* 8988-9021, passim.

<sup>3</sup> *Oriens Christianus*, t. II, p. 27 et suiv.

Ces renseignements seraient bien vagues sans la présence d'un signe important dont la valeur chronologique peut être déterminée avec quelque exactitude. Je veux parler des croix monogrammatiques, dont l'une se trouve au commencement de l'inscription historique, l'autre au commencement de l'inscription liturgique. Il est regrettable que M. Texier ne les ait pas remarquées et qu'il ait négligé de les indiquer dans sa description et sur son dessin.

On peut voir sur ce signe la savante étude de M. de Rossi et les preuves nombreuses qu'il invoque pour en fixer l'usage le plus fréquent au v<sup>e</sup> et au vi<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les inscriptions, les médailles, les manuscrits, les objets du culte en fournissent à cette époque de nombreux exemples. L'étude des monnaies byzantines vient aussi à l'appui des conclusions du savant archéologue, et leur témoignage est fort précieux pour le monument qui nous occupe. La croix monogrammatique y apparaît sur une monnaie de Constantin frappée à Antioche en 335. On la retrouve sous Arcadius<sup>2</sup>; mais à ce moment le monogramme constantinien semble être encore d'un usage plus fréquent. Elle domine au commencement du vi<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>. A partir de Justinien, les exemples en deviennent plus rares<sup>4</sup>. Je n'en trouve plus après le règne d'Héraclius. On voit alors la forme  $\overline{\text{H}}$ , qui est une corruption de la forme précédente, mais qu'on ne saurait lui assimiler.

Ces témoignages sont importants. Il est cependant malheureux que nous n'ayons point pour les confirmer quelque inscription monumentale de Salonique ou des environs appartenant à la même période. On peut jusqu'à un certain point y suppléer à l'aide d'une autre inscription chrétienne d'Orient de la même classe, sinon de la même région. La mosaïque de Tyr, découverte par M. Renan et depuis transportée à Paris, porte la croix simple<sup>5</sup>. Quelle que soit l'opinion à laquelle on se range sur l'époque où furent exécutées les différentes parties de cette œuvre, la valeur intrinsèque de l'inscription reste la même; elle est de 575, si l'on calcule la date d'après l'ère de Tyr, comme le propose M. Renan. A la fin du vi<sup>e</sup> siècle on trouvait donc au début d'inscriptions sur mosaïques d'Orient non plus la croix monogrammatique, mais la croix simple.

D'après l'ensemble de ces renseignements, il semble donc qu'il faudrait placer la mosaïque de Salonique dans les deux premiers tiers du vi<sup>e</sup> siècle. Cela s'accorde parfaitement avec la date que M. Texier pro-

<sup>1</sup> *Bullet. di Arch. crist.* 1863, p. 62-65.

<sup>2</sup> Sabatier, *Monnaies byzantines*, pl. IV, n<sup>os</sup> 3, 18.

<sup>3</sup> *Ibid.* pl. VII, n<sup>o</sup> 26; pl. IX, n<sup>os</sup> 25, 26, 27; pl. XII, n<sup>os</sup> 3, 4, 12, 15.

<sup>4</sup> *Ibid.* pl. XXIV, n<sup>os</sup> 10, 11; pl. XXVI, n<sup>os</sup> 24, 25, 27; pl. XXVII, n<sup>o</sup> 17.

<sup>5</sup> *Mission de Phénicie*, pl. XLIX et p. 613 et suiv.



pose de fixer pour la fondation de cette église soit d'après la tradition, soit d'après les caractères de l'architecture. M. Texier<sup>1</sup> remarque avec raison qu'on ne saurait rien inférer du silence de Procope, puisque Justinien vécut dix ans encore après que l'ouvrage sur les édifices fut terminé. Et si l'on étudie les listes de Le Quien vers cette époque<sup>2</sup>, on verra que de 549 environ jusqu'au règne de Maurice (582-602) il peut exister des lacunes dans la série des évêques. Si donc on ne saurait affirmer d'une manière absolue qu'un évêque du nom de Constantin vécut à ce moment et fit décorer l'église de Sainte-Sophie, tous les renseignements s'accordent du moins à le faire supposer.

<sup>1</sup> P. 154.

<sup>2</sup> *Oriens Christianus*, t. II, p. 39.



**RAPPORT**  
SUR  
**UNE MISSION ASTRONOMIQUE**  
**EN ITALIE,**  
**PAR M. G. RAYET.**

---

Monsieur le Ministre,

Par un arrêté en date du 2 août dernier, vous avez bien voulu me charger d'une mission astronomique dans les principaux observatoires d'Italie; c'est sur cette mission que j'ai l'honneur de vous adresser aujourd'hui un premier rapport sommaire. L'accueil empressé qui m'a été fait dans tous les observatoires, la complaisance avec laquelle les directeurs de tous ces établissements ont mis leurs instruments à ma disposition et m'ont ouvert leurs archives, m'a en effet mis à même de recueillir un très-grand nombre de faits, de rassembler une masse considérable de documents, la plupart peu connus en France, et dont je compte profiter pour écrire une histoire détaillée des progrès de l'astronomie italienne depuis la fin du siècle dernier. Un travail aussi étendu ne peut être l'œuvre de quelques semaines, et je croirais, Monsieur le Ministre, mal répondre à vos intentions en ajournant jusqu'à la publication de ce volume le compte rendu de ma mission.

Dans le cours de mon voyage en Italie, j'ai successivement visité, en y faisant un séjour plus ou moins long, les observatoires de Palerme, Naples, Rome (deux observatoires, celui du Collège Romain et celui du Capitole), Florence, Bologne, Modène, Padoue, Milan et Turin. On compte donc en Italie dix observatoires, soit environ trois fois plus qu'en France, et, si l'on s'en rapporte aux conclusions du congrès astronomique de Palerme<sup>1</sup>, il est dans les intentions

<sup>1</sup> Appendice al volume IV delle *Memorie della Società degli spettroscopisti italiani*, p. 37 et suivantes.

du Gouvernement de les conserver tous en les développant dans des sens différents de manière à donner satisfaction aux besoins multiples de la science astronomique, aujourd'hui divisée en tant de branches distinctes. Aucun de ces observatoires, celui de Naples excepté, ne compte un personnel considérable, et nulle part le travail ne s'y trouve assujéti à une réglementation stricte; chaque astronome étudie, suivant ses aptitudes, une question de son choix, et l'émulation, le désir de se faire un nom dans la science, assurent partout une continuité d'efforts qui, depuis quelques années, s'est manifestée par de brillantes découvertes. Il me suffira pour le montrer d'indiquer brièvement la situation et les travaux actuels de chacun de ces observatoires.

## I

### OBSERVATOIRE DE PALERME.

Directeur : M. G. Cacciatore. — Astronome : M. Tacchini.

L'observatoire de Palerme est situé sur le haut du Palais-Royal et repose sur une tour (torre Pisana ou torre di Santa Ninfa) dont la fondation remonte à l'époque des Normands. Il renferme deux instruments importants : un cercle méridien dont l'objectif a 126 millimètres de diamètre et qui a été construit en 1857 par Pistor et Martins; un équatorial de Merz, de 24 centimètres d'ouverture, et qui date de la même époque, quoiqu'il n'ait été installé qu'en 1865.

Le cercle méridien, employé journellement aux observations du soleil et des principales étoiles, a servi il y a cinq ans (13 novembre 1869—31 janvier 1870) aux observations nécessaires pour la détermination de la différence de longitude entre Naples et Palerme, qui doit servir de point astronomique fondamental pour la construction de la nouvelle carte topographique de la Sicile.

Mais l'œuvre principale de l'observatoire de Palerme, et de M. Tacchini en particulier, est l'étude journalière des protubérances solaires.

Depuis l'éclipse totale de soleil du 18 août 1868, que MM. Janssen, Stephan et moi-même avons été observer dans l'Inde et à Malacca, depuis les beaux travaux entrepris à la suite de ce phénomène par MM. Lockyer et Janssen, on sait que les protubérances solaires peuvent être observées au spectroscopie sans attendre la

circonstance toujours rare d'une éclipse totale. A partir de cette époque, un grand nombre d'astronomes, M. Lockyer, le R. P. Secchi, moi-même, lorsque j'étais à l'observatoire de Paris, M. Respighi, M. Tacchini, M. Young et bien d'autres se sont mis à observer journallement les protubérances dans le but d'étudier leur distribution sur le pourtour du soleil et les relations de cette distribution avec les taches solaires; c'est en Italie surtout que ces études ont été menées avec ardeur, et, pour se mettre à l'abri des interruptions que peut provoquer le mauvais état du ciel, les observatoires de Palerme, de Rome et de Padoue se sont associés pour faire ce travail en commun.

Chaque jour donc, lorsque le temps le permet, M. Tacchini fait un dessin des protubérances du bord du soleil et des taches ou facules qui se montrent sur la surface de cet astre. Ces dessins, ainsi que ceux faits à Rome et à Padoue, sont ensuite publiés dans les mémoires de la Société italienne de spectroscopie<sup>1</sup>.

Pour ces études, M. Tacchini fait usage du grand équatorial de l'observatoire et d'un spectroscopie à vision directe, construit par Tauber, de Leipzig, et formé de deux séries de cinq prismes; ces prismes sont d'une perfection rare; car, malgré leur nombre, ils ne communiquent aucune distorsion aux lignes du spectre. Le spectroscopie tout entier tourne sur lui-même par l'intermédiaire d'une roue dentée et d'un pignon, en sorte que sa fente peut facilement être placée tangentiellement à un point quelconque du bord du soleil.

Pendant mon séjour à Palerme, MM. Cacciatore et Tacchini ont bien voulu me laisser observer chaque jour à cet instrument, et j'ai pu me convaincre que, par suite de la perfection de l'objectif de l'équatorial et de la qualité supérieure des prismes, les images des protubérances avaient un éclat et une netteté vraiment remarquables.

Outre les deux instruments dont je viens de parler, l'observatoire de Palerme possède encore quelques appareils de moindre importance, lunettes portatives, chronographes et pendules, et un instrument ancien des plus intéressants au point de vue historique; je veux parler du cercle d'azimut et de hauteur construit

<sup>1</sup> Les *Memorie della Società degli spettroscopisti italiani*, raccolte e pubblicate per cura del prof. Tacchini, commencées en 1872, forment déjà quatre gros volumes in-quarto.

par Ramsden (1788-1789) et qui a servi au R. P. Piazzi pour dresser, dans les premières années de ce siècle, un catalogue d'étoiles universellement admiré des astronomes de l'époque et encore souvent consulté aujourd'hui.

## II

### OBSERVATOIRE DE NAPLES.

Directeur : M. A. de Gasparis. — Astronomes : MM. Fergola, Brioschi, Nobile.

Parmi les observatoires d'Italie, celui de Naples est le plus important au point de vue du personnel et des ressources matérielles. Par sa position au sommet d'une colline, colline de Miradois, l'établissement de Capodimonte jouit d'une situation tout à fait favorable au point de vue des observations astronomiques. L'horizon est devant lui dégagé de tout obstacle, et le très-grand jardin qui l'environne de toutes parts le met à l'abri des effets fâcheux de l'éclairage des becs de gaz et des trépidations engendrées par le mouvement incessant d'une cité populeuse.

L'observatoire de Capodimonte a été fondé en 1812 par le roi Murat, et sa disposition intérieure est conçue au point de vue des exigences de l'astronomie moderne. Les instruments y sont nombreux et entretenus dans un état parfait par les soins d'un mécanicien qui demeure à l'observatoire.

Dans la première salle méridienne, celle de l'ouest, on voit encore une lunette méridienne de Reichenbach (ouverture de l'objectif 117 millimètres) et un cercle méridien du même artiste (ouverture de l'objectif 108 millimètres), l'un et l'autre encore en usage aujourd'hui, enfin plusieurs pendules ordinaires ou électriques et un système complet de chronographes de Hipp avec lesquels M. Fergola a, dans ces dernières années, déterminé toute une série de différences de longitude<sup>1</sup>.

Dans la seconde salle méridienne, celle de l'est, se trouve un instrument unique, un cercle méridien de Repsold, dont l'installation est à peine terminée, et qui doit compter parmi les meilleurs de ceux qui sont sortis des ateliers du célèbre constructeur de Hambourg. La lunette a un objectif de 163 millimètres d'ouver-

<sup>1</sup> Longitude de Naples et Rome en janvier 1869. — Longitude de Naples et Palerme d'octobre 1869 à janvier 1870.

ture et une distance focale de 2 mètres; le cercle gradué, unique, a 1 mètre de diamètre, et les lectures s'y font au moyen d'un système de quatre microscopes; l'appareil tout entier est susceptible de retournement, en sorte qu'il peut donner les positions absolues des étoiles. C'est avec cet instrument que M. Fergola, premier astronome, compte terminer le catalogue des étoiles de la portion du ciel que l'observatoire de Naples s'est chargé d'explorer au nom de la Société astronomique allemande.

Outre les trois instruments méridiens dont je viens de parler, l'observatoire de Naples a encore en activité deux équatoriaux et compte en acquérir bientôt un troisième de plus grande importance.

Le premier de ces instruments est une machine parallactique construite en 1811 par Reichenbach et Utschneider, dont la lunette a 83 millimètres d'ouverture; c'est avec lui que, de 1849 à 1865, M. de Gasparis a découvert neuf petites planètes<sup>1</sup>. Pour un pareil tour de force, il a fallu l'habileté vraiment merveilleuse du sympathique directeur de l'observatoire.

La seconde machine parallactique est un équatorial de monture dite allemande, construit par Merz, de Munich; la lunette a 134 millimètres d'ouverture libre et 2<sup>m</sup>,06 de distance focale. L'objectif est d'une forme si parfaite que, malgré ses faibles dimensions, M. A. Nobile peut l'employer, avec un succès dont témoignent plusieurs mémoires importants, à des mesures d'étoiles doubles du catalogue de Struve<sup>2</sup>.

A l'époque de mon passage à Naples, l'observatoire était à la veille d'obtenir du Gouvernement les fonds nécessaires à la construction et à l'établissement d'un équatorial de 12 pouces d'ouverture.

Outre les travaux astronomiques précédents, on poursuit à Naples, sous l'habile direction de M. J. Brioschi, des observations météorologiques pour lesquelles on fait usage d'une série complète d'instruments enregistreurs.

<sup>1</sup> Hygie, le 14 avril 1849; Parthénope, le 11 mai 1850; Égérie, le 2 novembre 1850; Eunomia, le 29 juillet 1851; Psyché, le 17 mars 1852; Massalia, le 19 septembre 1852; Thémis, le 6 avril 1853; Ausonia, le 10 février 1861; Béatrix, le 26 avril 1865.

<sup>2</sup> Misure di angoli di posizione di alcuni sistemi di stelle multiple. Atti della R. Accademia di Napoli. Gennajo 1875.

### III

#### OBSERVATOIRE DU COLLÈGE ROMAIN.

Directeur : le R. P. Secchi. — Astronome : le R. P. Ferrari.

L'observatoire que dirige actuellement le R. P. Secchi est situé au centre de la ville, dans les bâtiments du Collège Romain. Les diverses pièces indépendantes qui le composent sont construites sur les piliers et sur les murs de la coupole de l'église de Saint-Ignace, qui fait partie des dépendances du collège; quoique situé à une grande hauteur et au voisinage de l'une des rues les plus fréquentées de Rome (le Corso), la stabilité des instruments y est, la nuit au moins, aussi satisfaisante que possible, et, dans tous les cas, parfaitement suffisante pour les études de physique céleste que poursuit avec tant de succès le R. P. Secchi.

L'instrument principal de l'observatoire est un équatorial dont la lunette a 7 pouces  $\frac{1}{2}$  d'ouverture, et qui est un des chefs-d'œuvre de Merz. L'appareil, mobile suivant le mouvement diurne à l'aide d'un système d'horlogerie à pendule conique, est enfermé dans une coupole cylindrique qui roule sur des boulets.

L'observatoire du Collège Romain possède encore un équatorial de Cauchoix, de 5 pouces d'ouverture, qui sert journellement à l'étude de la position et de la configuration des taches solaires, et une lunette méridienne d'Ertel (ouverture 92 millimètres) destinée à obtenir l'heure.

La position de l'établissement dans le centre de la ville, et sur une construction élevée, rendait difficile d'y faire des observations méridiennes suivies; aussi, son illustre directeur a-t-il cru devoir consacrer ses efforts à l'étude de l'astronomie physique, trop négligée, dit-il, dans les observatoires officiels. Il serait trop long de rappeler ici tous les magnifiques travaux exécutés dans cette voie par le R. P. Secchi; mais il me semble opportun de signaler la nouvelle méthode expérimentale dont il se sert aujourd'hui pour l'étude des protubérances.

Pour observer les protubérances en plein jour, on fait tomber la lumière des bords du soleil sur la fente, convenablement élargie, d'un spectroscopie à plusieurs prismes, et on voit alors dans la partie rouge du spectre une image nette de ces protubérances. La théorie indique que les prismes peuvent être remplacés par tout

autre appareil de physique propre à produire un spectre, par exemple par des réseaux. Depuis plus d'un an, la substitution aux prismes de réseaux transparents sur verre a été tentée avec succès par les frères Brunner, constructeurs d'instruments de précision à Paris. Le R. P. Secchi a, lui, employé dans le même but, depuis août 1875, un réseau à réflexion, tracé sur métal des miroirs par M. Rutherford. Ce réseau renferme 4 000 traits sur une longueur de 1 pouce anglais et donne un spectre dont la netteté ne laisse rien à désirer.

Pendant mon séjour à Rome, j'ai passé plusieurs matinées à observer les protubérances à l'aide de ce réseau, et je dois dire ici que ces flammes apparaissaient avec une netteté de beaucoup supérieure à tout ce que j'avais vu auparavant. On distinguait jusqu'aux plus petits accidents de ces éruptions, sans cesse changeantes, et cela même par un ciel de transparence médiocre. Pour l'étude de l'image rouge des protubérances, le réseau me paraît infiniment supérieur à toute espèce de combinaisons de prismes.

#### IV

##### OBSERVATOIRE DU CAPITOLE.

Directeur : M. Respighi. — Assistant : M. Scarpellini.

Le second observatoire de Rome, celui du Capitole, dépend de l'*Accademia dei Nuovi Lincei*, et a pour directeur M. Respighi. L'observatoire est installé au sommet et dans la partie sud-est des bâtiments du palais du Capitole; par suite de la topographie du quartier qui l'avoisine, il se trouve préservé des vibrations dues au mouvement des voitures, et les instruments y sont assez calmes pour que les opérations astronomiques les plus délicates, comme celle de la détermination du nadir et l'observation des étoiles par réflexion sur le bain de mercure, soient possibles à toute heure du jour. L'horizon est d'ailleurs entièrement découvert, de sorte que, si l'emplacement se prêtait à une disposition plus régulière des instruments, l'observatoire pourrait être considéré comme très-favorablement situé pour les observations de précision.

Après avoir été presque abandonné pendant quelques années, l'observatoire du Capitole reprend aujourd'hui une nouvelle vie, grâce aux efforts énergiques de son savant et jeune directeur. A l'époque de mon passage, M. Respighi était occupé à la continua-



tion de ses recherches sur les protubérances solaires et à des observations méridiennes devant servir à la rédaction d'un catalogue d'étoiles.

Pour les premières études, M. Respighi fait usage d'un équatorial de Merz dont l'objectif a 4 pouces  $\frac{1}{3}$  de diamètre et d'un spectroscopie à vision directe composé de cinq prismes très-dispersifs. La fente du spectroscopie est formée par deux lèvres d'acier poli, mobiles toutes deux à l'aide d'une même vis, de sorte que le centre de la fente occupe toujours la même position. Par suite de la longueur focale de la lunette équatoriale et des dimensions du prisme, l'image spectroscopique des protubérances est fort petite, mais un oculaire positif de très-court foyer leur donne pour l'œil une grandeur apparente suffisante pour distinguer les détails les plus délicats. Après avoir longuement discuté avec M. Respighi les inconvénients et les mérites de la combinaison optique de son instrument, il me paraît que cette combinaison est des plus convenables lorsqu'il s'agit de recherches sur la distribution des protubérances et sur leur inclinaison par rapport au bord solaire, car elle permet de voir la protubérance en entier, avec une ouverture minimale de la fente; mais que, pour des études sur la structure intime de ces flammes, une lunette à plus long foyer serait préférable.

A côté de ces études d'astronomie physique, M. Respighi poursuit avec un beau cercle méridien d'Ertel l'observation des étoiles de la première jusqu'à la sixième grandeur, dans le but d'obtenir la position exacte de ceux de ces astres que les officiers de l'état-major italien doivent ensuite employer dans leurs opérations géodésiques.

J'ai aussi vu à l'observatoire du Capitole une lunette zénithale à réflexion, construite par Ertel, et d'une disposition toute spéciale due à M. Respighi lui-même; c'est une sorte de lunette méridienne de 108 millimètres de diamètre, pourvue d'un oculaire renfermant trois groupes de fils de déclinaison. Le bain de mercure, par l'intermédiaire duquel on observe les étoiles, est situé à 21 mètres environ au-dessous de l'objectif qui alors ne masque pour lui qu'une région très-étroite du ciel. On peut donc voir dans la lunette, dirigée vers le nadir, des étoiles très-voisines du zénith et les pointer avec les fils de déclinaison au moment de leur passage au méridien; il est d'ailleurs évident qu'au même instant, et



sans toucher à l'instrument, il sera facile de faire l'opération du nadir, en sorte que la distance zénithale de l'étoile se trouvera mesurée à l'aide de la vis micrométrique seule et avec l'extrême précision que comporte ce procédé d'observation.

Si l'étoile sur laquelle on opère a une déclinaison connue, l'observation donnera immédiatement la latitude, et cela avec une grande exactitude. C'est par ce moyen que M. Respighi a déterminé, il y a deux ans, la latitude de Monte-Mario.

## V

### OBSERVATOIRE DE FLORENCE.

Assistant : M. Tempel.

L'ancien observatoire de Florence était situé au sommet d'une tour rectangulaire qui forme l'angle nord-est du Musée d'histoire naturelle. Il dominait une partie du palais Pitti et les jardins Boboli; mais son horizon se trouvait masqué vers l'est par quelques arbres fort élevés et des édifices publics. D'un autre côté, le bâtiment n'étant pas le moins du monde orienté suivant le méridien, il en résultait de grandes difficultés pour l'installation des instruments. La translation de l'observatoire à la campagne, sur une des collines qui dominant la ville, était donc désirée de tous les astronomes, et ce fut un des bonheurs des dernières années de la vie de Donati que de pouvoir obtenir les fonds indispensables à la construction d'un nouvel et magnifique établissement à Arcetri, dans le voisinage immédiat de la maison autrefois habitée par Galilée.

L'ancien observatoire, aujourd'hui presque complètement détruit, ne renferme plus que des instruments météorologiques et les bureaux du service météorologique italien habilement dirigé par le professeur Pitti.

L'observatoire d'Arcetri est, de son côté, presque terminé et quelques instruments y sont déjà installés.

On arrive à Arcetri par le côté sud de la colline, et on trouve immédiatement à gauche, précédant l'observatoire, une tourelle à coupole hémisphérique qui renferme une lunette de Fraunhofer, de 3 pouces d'ouverture, montée équatorialement dans l'Officina Galilei; la lunette paraît excellente, mais sa monture laisse à désirer à plusieurs points de vue. Néanmoins l'instrument est propre à la recherche des comètes.

Dans le grand bâtiment même, qui doit renfermer le logement des astronomes et les principaux instruments, la salle méridienne est encore privée des lunettes qui doivent y être placées; on n'y voit qu'un tout petit instrument méridien portatif juste suffisant pour avoir l'heure.

Au-dessus et au centre de l'édifice, s'élève une vaste coupole cylindrique qui renferme le plus grand instrument de l'observatoire, un équatorial dont l'objectif, construit par le célèbre Amici, a 11 pouces de diamètre, et dont la monture a été faite à Florence même sous la direction de Donati. A cette monture manquent encore plusieurs accessoires importants, mais l'instrument a déjà assez servi à M. Tempel pour qu'on ait la preuve de ses excellentes qualités optiques et de la transparence parfaite de ses verres.

L'observatoire d'Arcetri est donc encore dans la période de construction, mais il ne tardera pas à être terminé, et si les projets des astronomes et de la municipalité de Florence sont, comme on est en droit de l'espérer, approuvés par le Gouvernement italien, il comptera parmi les mieux dotés de toute l'Europe. Son équatorial d'Amici peut en effet rivaliser avec les grands équatoriaux de Pulkowa, de Greenwich et de Paris, et on doit construire pour lui un instrument méridien ayant 7 pouces d'ouverture et dont le prix total sera de 70,000 francs environ, car il doit posséder une haute exactitude et être pourvu des moyens de vérification les plus parfaits. On doit en outre installer dans la salle méridienne un second instrument des passages de dimensions un peu moindres.

Pour mettre en œuvre toutes ces ressources, on songe à donner à Arcetri un personnel composé d'un directeur et de cinq astronomes. Par la beauté de ses instruments, par le nombre des savants qui y seront attachés, l'observatoire de Florence deviendra alors le plus important de tous ceux d'Italie.

## VI

### OBSERVATOIRE DE BOLOGNE.

Directeur : M. Palagi.

L'observatoire de l'université de Bologne, un des plus anciens d'Italie, est, comme tous les observatoires du siècle dernier, placé au sommet d'une tour élevée, ce qui crée des difficultés spéciales pour l'installation des instruments et pour les observations de pré-

cision. Il est probable qu'à la suite de l'agitation qui se produit aujourd'hui en Italie autour des questions astronomiques et météorologiques l'observatoire de Bologne dirigera ses efforts vers les recherches d'astronomie physique.

Le principal instrument que possède cet établissement est un cercle méridien de 42 lignes d'ouverture, construit en 1849 par Ertel, et installé en 1851. Cet appareil présente une particularité qui ne se retrouve pas, en général, dans les instruments du même genre sortis des ateliers de l'Institut technique de Vienne; les cercles de déclinaison placés sur les tourillons est et ouest sont l'un et l'autre gradués, ce qui permet, au moment du retournement, de ne point déplacer le cercle qui porte les verniers et les microscopes. Cet instrument ne m'a pas paru avoir servi depuis longtemps.

Il y a encore à Bologne un équatorial de Dollond de 3 pouces d'ouverture, qui sert à l'observation de quelques comètes.

J'ai enfin remarqué dans les cabinets toute une nombreuse collection d'instruments historiques d'un haut intérêt.

## VII

### OBSERVATOIRE DE MODÈNE.

Directeur : M. Ragona.

Modène est une ville d'astronomes; c'est là ou dans les environs que sont nés Amici, le R. P. Secchi, M. Tacchini, le R. P. Ferrari, etc. L'observatoire du Palais-Ducal est, comme le précédent, en voie de transformation. Fondé en 1819 par Bianchi et pourvu des meilleurs instruments de l'époque, il tend, avec son directeur actuel, M. Ragona, à devenir la station météorologique centrale de l'Émilie et des pays voisins. Le cercle méridien de 3 pieds de diamètre avec un objectif de 4 pouces d'ouverture, que Reichenbach et Fraunhofer ont construit pour lui en 1819, aurait besoin, pour être à la hauteur des exigences de la science moderne, de plusieurs modifications dispendieuses. L'équatorial d'Amici, de 2 pouces  $\frac{1}{3}$  d'ouverture, est aussi de dimensions trop faibles pour pouvoir être très-utilement employé, même à des recherches de comètes ou de planètes.

Si les instruments astronomiques laissent ainsi à désirer, l'observatoire possède, en revanche, une très-riche et très-remarquable

collection d'appareils météorologiques et magnétiques, la plupart construits sur les plans de M. Ragona. Parmi eux, je citerai un baromètre métallique enregistreur et un psychromètre, également enregistreur, formé de deux thermomètres métalliques à spirales, l'un sec, l'autre humide.

## VIII

### OBSERVATOIRE DE PADOUE.

Directeur : M. Santini. — Astronome : M. Lorenzoni.

L'observatoire de Padoue date de l'époque (1774) où cette cité était placée sous le protectorat de Venise, et où la puissante république attirait dans son université les professeurs les plus célèbres; il est situé à l'angle sud-ouest de la dernière des îles formées par le Bacchiglione, et occupe, ainsi que le rappelle une inscription rédigée par Boscovich, une des tours de l'ancienne forteresse d'Eccelino III. Entouré d'eau de deux côtés, l'établissement, auquel on arrive par un pont de briques, est à l'abri de toutes les trépida-tions et propre à l'exécution des observations les plus précises; les nombreux catalogues d'étoiles publiés par son vénérable directeur, doyen des astronomes de l'Europe, et aujourd'hui mis par son grand âge hors d'état de continuer ses travaux, en témoignent suffisamment.

Les instruments principaux de l'observatoire sont un cercle méridien et un équatorial.

Le cercle méridien, construit en 1837 par Starke, est pourvu d'un objectif de Merz ayant 117 millimètres d'ouverture et d'un cercle gradué de 1 mètre de diamètre; il permet d'observer les étoiles jusqu'à la neuvième et même la dixième grandeur. Pour obtenir ce dernier résultat, il faut toutefois observer avec un champ obscur et des fils brillants. Le système employé pour cela par Starke est tout spécial et n'a été mis en usage que dans un très-petit nombre d'instruments : il consiste à placer, dans le tourillon par lequel arrive la lumière, des fils métalliques parfaitement polis qui, éclairés obliquement, apparaissent comme des traits brillants, et dont on projette ensuite une image au voisinage des fils d'araignée du micromètre ordinaire. Ce cercle, vraiment magnifique et entretenu avec un soin tout particulier, a servi, il y a quelques années, à une révision des zones de Bessel et est employé aujour-

d'hui à des observations régulières du soleil, des planètes et des principales étoiles.

L'équatorial, également de Starke, a douze centimètres d'ouverture et une longueur focale de 2 mètres; il est pourvu d'un mouvement d'horlogerie très-parfait. On peut y ajouter un spectroscopie d'Hoffmann. C'est avec l'ensemble de ces deux instruments que M. Lorenzoni observe chaque jour les protubérances solaires et remplit ainsi la tâche qui incombe à l'observatoire de Padoue par suite de son association à la Société des spectroscopistes italiens.

Parmi les instruments historiques, nombreux à Padoue, je mentionnerai un cadran mural de Ramsden de 8 pieds anglais de rayon, un instrument de passage de Utschneider et Reichenbach, et un grand cercle multiplicateur de ce dernier artiste.

## IX

### OBSERVATOIRE DE MILAN.

Directeur : M. Schiaparelli. — Astronome : M. Celoria.

L'observatoire de Milan est un des plus anciens d'Italie; sa fondation dans les bâtiments du palais Bréra remonte à l'année 1760. Depuis, il a successivement compté parmi ses directeurs les astronomes les plus célèbres de la péninsule, le P. Boscovich, Oriani, Cesaris, Carlini, et parmi ses élèves un grand nombre de savants italiens ou étrangers; c'est qu'en effet les éphémérides de Milan ont été pendant longtemps un des recueils astronomiques les plus estimés tant à cause de l'exactitude des calculs de la position des astres que pour les mémoires qu'y ajoutaient Oriani ou Cesaris et, dans ces dernières années, leur digne successeur M. Schiaparelli.

L'observatoire de Milan a, depuis le P. Boscovich, qui en avait autrefois donné le plan, subi une transformation presque complète; il se compose aujourd'hui de deux cabinets, éloignés l'un de l'autre, et destinés, l'un aux observations méridiennes, l'autre aux observations équatoriales.

L'équatorial, construit par Merz, est installé depuis le mois de février 1875 seulement; sa monture est de forme dite allemande, avec un pilier en fonte. L'objectif a 218 millimètres d'ouverture avec une distance focale de 3<sup>m</sup>,20, et sa perfection est assez grande pour qu'il soit possible de faire utilement, et cela d'une manière courante, usage d'un grossissement de 700 fois. Une autre preuve

de sa bonté résulte de ce que M. Schiaparelli a pu y observer en 1874 la comète de Winnecke, alors qu'elle n'avait encore été vue que dans le grand télescope de l'observatoire de Marseille. M. Schiaparelli destine cet instrument à la réobservation des étoiles doubles du catalogue de Struve, et, dans cette intention, il était, à l'époque de mon séjour à Milan, occupé à déterminer les constantes instrumentales et à réduire ses premières observations.

Le cercle méridien, construit par Starke, a un objectif de 4 pouces d'ouverture avec 5 pieds de distance focale. Il est du système de Reichenbach, avec un cercle alidade intérieur et un cercle extérieur divisé. Comme ce mode de construction offre quelques inconvénients, on est aujourd'hui en train de le modifier. Le cercle divisé sera fixé sur l'axe, et les lectures se feront à l'aide de quatre grands microscopes. Aussitôt ces réparations terminées, le cercle sera remis entre les mains de M. Celoria qui compte l'employer à l'observation, assidue et un très-grand nombre de fois répétée, de quelques étoiles équatoriales.

Il existe en outre à l'observatoire de Milan, servant à donner l'heure, une ancienne lunette méridienne de Reichenbach, un grand nombre d'instruments historiques ayant servi soit à Boscowich, soit à Cesaris, soit à Cagnoli, et enfin un cercle répétiteur qui a pour nous un intérêt particulier parce qu'il est français : je veux parler du cercle de Lenoir dont Méchain s'est servi à Barcelone et à Montjouich dans sa première expédition en Espagne. Ce qui le fait reconnaître avec certitude, c'est une erreur dans la chiffraison de la graduation dont parle Méchain dans ses mémoires.

A Milan comme à Palerme et à Naples, on songe à un agrandissement de l'observatoire; M. Schiaparelli fait aujourd'hui des projets pour l'acquisition d'un grand instrument méridien et d'un puissant équatorial. Nul doute que l'un au moins de ces deux instruments ne soit accordé au savant et populaire directeur de l'observatoire de Bréra, qui saura certainement le rendre utile à la science.

## X

### OBSERVATOIRE DE TURIN.

Directeur : M. Dorna. — Assistant : M. Charrier.

L'observatoire actuel de Turin a été construit en 1820 sur le haut de la tour nord-ouest du Palais-Madame, dans une situation

où il domine tous les édifices voisins. Jusqu'à la fin de 1864, il a été dirigé par l'illustre géomètre Plana, et depuis cette époque il dépend de l'Université, et a pour directeur le professeur d'astronomie M. Dorna.

L'observatoire, qui s'enrichit tous les jours de nouveaux appareils, renferme aujourd'hui :

1° Un cercle méridien de Reichenbach dont la lunette, construite par Fraunhofer, a 12 centimètres d'ouverture, et le cercle gradué 1 mètre de diamètre. Cet excellent instrument est employé à des observations régulières du soleil et des étoiles, faites afin d'obtenir l'heure, qui est ensuite signalée à la ville par la chute d'un *Time ball* dressé sur le sommet du bâtiment.

2° Un chercheur de comètes de 12 centimètres d'ouverture avec 82 centimètres de foyer, monté parallactiquement, et installé sous une petite coupole tournante.

3° Un cercle répétiteur vertical d'Ertel, qui, également placé sous une coupole spéciale, sert à l'instruction des élèves de l'Université.

4° Enfin, à l'époque de mon passage, M. Dorna faisait construire, sur une seconde tour du Palais-Madame, une coupole hémisphérique destinée à recevoir une grande lunette équatoriale. Provisoirement, elle doit renfermer une lunette parallactique de 117 millimètres d'ouverture avec une distance focale de 1<sup>m</sup>,82. Cet instrument doit être employé par le docteur Charrier à des observations sur les protubérances solaires, faites suivant le programme de la Société des spectroscopistes italiens. Des spectroscopes sont déjà acquis, et l'hiver ne se passera pas sans que cette série de recherches ne soit commencée.

Les efforts que fait depuis plusieurs années M. le professeur Dorna, pour doter son observatoire d'instruments plus parfaits que ceux que Plana avait acquis en 1820, vont donc être couronnés de succès, et l'établissement du Palais-Madame prendra dans l'astronomie pratique l'importance que lui assignent le mérite de ses astronomes et les goûts scientifiques de la ville où il est situé.

En terminant ces courtes notes, je dois, Monsieur le Ministre, chercher à formuler en quelques lignes les réflexions que me suggère la visite de ces nombreux établissements, car on jugerait mal de leur importance par l'énumération seule des instruments qu'ils



possèdent : il ne suffit pas, en effet, qu'un observatoire soit pourvu de lunettes puissantes ou imposantes par leur masse ; il faut encore que ces lunettes soient employées par des astronomes instruits, ardents pour l'étude, jouissant de la sécurité et du contentement moral sans lesquels il n'y a point de travail possible, et n'ayant d'autre passion que celle de se faire un nom dans la science.

Sous tous ces rapports, Monsieur le Ministre, les observatoires d'Italie laissent à leur visiteur, je suis heureux de le constater, l'impression la plus satisfaisante.

La transparence du ciel du midi, jointe aux bonnes qualités optiques d'instruments dont quelques-uns, comme les équatoriaux de Palerme et du Collège Romain, sont célèbres dans le monde entier, permettent d'atteindre à des résultats presque inespérés : à Milan, par exemple, M. Schiaparelli observe constamment le satellite de Sirius, qui n'a été vu à Paris qu'à de rares intervalles, et avec le secours d'un instrument d'ouverture infiniment plus grande, le télescope de 80 centimètres.

L'indépendance réciproque des divers établissements n'exclut pas, nous l'avons vu à propos des études spectroscopiques, une alliance cordiale pour faire avancer la science, écarte les difficultés de personnes et engendre une émulation féconde. Dans l'intérieur de chaque observatoire, la même indépendance existe entre les divers astronomes et produit les mêmes heureux résultats. Partout règne cette ardeur au travail dont l'Italie, depuis qu'elle a repris sa place légitime parmi les grandes nations de l'Europe, offre, dans toutes les manifestations de l'activité intellectuelle, l'encourageant spectacle. Grâce à cette ardeur universelle, aucun instant n'est perdu : chaque jour amène un nouveau progrès, et l'astronomie italienne, un moment languissante, reconquiert avec une rapidité merveilleuse le rang qu'au début du xvii<sup>e</sup> siècle les travaux de Galilée lui avaient assuré.

Veillez, Monsieur le Ministre, agréer l'hommage de mon plus profond respect.

G. RAYET,

*Chargé du cours d'astronomie physique  
à la Faculté des sciences de Marseille.*

Paris, 4 novembre 1875.



RAPPORT  
SUR  
LA LIMITE GÉOGRAPHIQUE  
DE  
LA LANGUE D'OC ET DE LA LANGUE D'OIL

PAR  
M. CH. DE TOURTOULON ET M. O. BRINGUIER,  
MEMBRES RÉSIDANTS  
DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DES LANGUES ROMANES.

---

Novembre 1875.

Monsieur le Ministre,

La mission qui nous a été confiée, sur la demande de la *Société pour l'étude des langues romanes*, par les arrêtés ministériels du 2 mai et du 11 juin 1873, a pu donner lieu à quelques objections auxquelles il nous importe de répondre dès le début de ce rapport. Il n'est pas sans utilité, en effet, de démontrer que, en allant au devant d'une tâche difficile, mais non irréalisable, nous avons des raisons sérieuses de compter sur le succès, et que nous ne devons pas seulement à un hasard heureux la certitude et la précision des résultats obtenus.

On a pu dire :

1° Que deux langues de même origine se fondent l'une dans l'autre à leur point de rencontre, de telle sorte qu'une ligne de démarcation précise est impossible à tracer ;

2° Qu'en admettant la possibilité d'une délimitation, le moyen le plus sûr d'y parvenir serait la comparaison d'échantillons écrits des divers idiomes situés sur la limite présumée ;

3° Que l'étude immédiate du langage sur les lieux mêmes ren-

contrerait des obstacles presque insurmontables, et serait dans tous les cas longue et dispendieuse.

L'examen de ces trois points, la détermination des caractères philologiques qui nous ont guidés dans la classification des idiomes étudiés par nous, et l'indication des signes que nous avons adoptés pour faciliter la comparaison des deux langues feront l'objet de quelques observations préliminaires.

Il nous sera permis, avant d'aller plus loin, de remercier les savants qui ont bien voulu nous donner des témoignages d'intérêt, et en particulier M. Egger, dont la gracieuse initiative a puissamment contribué au succès de notre entreprise.

#### OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

I. En recueillant ce qu'on a écrit avant nous sur le sujet qui nous occupe, nous avons remarqué que les auteurs partisans plus ou moins avoués de la théorie de la fusion graduelle des deux langues sont ceux qui considèrent la limite dans toute son étendue<sup>1</sup>. Au

<sup>1</sup> L'abbé de Sauvages, *Dictionnaire languedocien*, première édition, 1756; dernière édition, 1820; verbo FRANCHIMAN; Adrien Balbi, *Atlas ethnographique du globe*, 1826; Diez, *Die Poesie der Troubadours*, 1827; Champollion-Figeac, *Charte de commune en langue romane pour la ville de Grealou, en Quercy, publiée avec la traduction française et des recherches sur quelques points de l'histoire de la langue romane en Europe et dans le Levant*, 1829; Coquebert de Montbret, *Essai d'un travail sur la géographie de la langue française*, inséré dans un volume intitulé : *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, 1831; Schnakenburg, *Tableau synoptique et comparatif des idiomes populaires ou patois de la France*, Berlin, 1840; Du Mège, nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*, t. II, additions, p. 65; Ampère, *Histoire de la littérature française au moyen âge*, 1841; Biondelli, *Atlante linguistico d'Europa*, vol. primo, Milano, 1841; Tailliar, *Notice sur la langue romane d'oïl*; Fuchs, *Die romanischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum Lateinischen*, 1849; Berghaus, *Physikal Atlas : Ethnographie*, Gotha, 1852; Louis de Backer, *Grammaire comparée des langues de la France*, 1860; Louis Boucoiran-Pons, *Dictionnaire des idiomes du midi de la France*, introduction inédite communiquée à la Société pour l'étude des langues romanes (voir le Bulletin de la Société, p. 37; procès-verbal de la séance du 2 février 1870); dom Caudéran, bénédictin, Communication inédite faite à la Société des langues romanes dans la séance du 4 mai 1870 (voir le Bulletin de la Société, p. 44). Nous ne mentionnerons que pour mémoire la limite par trop inexacte donnée incidemment par M. Brachet (*Grammaire historique de la langue française*, p. 42). De ces auteurs, les uns admettent expressément la fusion des langues, les autres la font supposer par le vague de leur délimitation. Les cartes de Berghaus et de Biondelli, et surtout

contraire, ceux qui se bornent à donner un tracé partiel pour le pays qu'ils habitent et dont ils connaissent le langage croient à peu près tous à la possibilité d'établir une ligne de démarcation suffisamment précise<sup>1</sup>. Ne serait-on pas déjà autorisé à conclure de ce simple rapprochement que les premiers, incomplètement informés par cela même qu'ils embrassaient une question plus vaste, se sont laissé trop facilement séduire par un système établi *a priori* sur la seule vraisemblance, tandis que les seconds sont arrivés à la véritable conclusion par l'observation directe des faits<sup>2</sup>?

celle qui est jointe à l'ouvrage de Fuchs, sont à une trop petite échelle pour offrir toute la précision qu'on serait en droit d'attendre d'un travail géographique. Ces cartes, de même que tous les travaux dont nous venons de donner le titre, renferment de nombreuses erreurs.

<sup>1</sup> Nous mentionnerons entre autres les travaux suivants : De la Fontenelle de Vaudoré, *Recherches sur la langue poitevine*, inséré dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers*, 1830; Communications de MM. Cardin de Poitiers et de la Fontenelle de Vaudoré au congrès scientifique de Blois en 1836; Michon, *Statistique monumentale de la Charente*, 1844-1848; Quénot, *Statistique de la Charente*, 1848; un travail du docteur Vincent, inséré au tome III des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, 1861; une communication du même auteur au congrès scientifique de Guéret en 1866 (voir le *compte rendu du congrès*); une note de notre confrère M. Malval, utilisée par M. Ruben dans son *Étude sur le patois limousin*; enfin cette dernière étude servant d'introduction aux poésies en patois limousin de Foucaud, 1870.

Ce n'est pas que nous acceptions comme parfaitement exacts les tracés donnés par ces auteurs, dont la tendance habituelle est d'arrêter la limite de leur langue au point où finit leur dialecte pur et de rejeter dans l'autre langue les dialectes mélangés; mais, en général, les limites ainsi tracées sont précises et vraies à un certain point de vue. Elles prouvent la possibilité d'établir pour la géographie linguistique des divisions presque aussi nettes que pour la géographie politique.

<sup>2</sup> On nous accordera du moins que l'abbé de Sauvages n'avait aucune prétention à la précision scientifique, lorsque, dès 1756, il esquissait les variations de la langue d'oc, qu'il appelle *le gascon*, depuis la prétendue *bande limitrophe où ces deux langues viennent se confondre en un jargon informe et rude pour l'oreille, qui n'a rien de décidé ni pour le français ni pour le gascon, jusqu'aux frontières où ce dernier va se perdre également par nuances, d'un côté, dans l'espagnol, et, de l'autre, dans la langue italienne*; et cependant ce sont les conclusions de l'abbé de Sauvages qui figurent encore aujourd'hui dans l'œuvre d'un maître (Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, 3<sup>e</sup> édit. t. I, p. 102; t. I, p. 93 de la traduction française de MM. A. Brachet et Gaston Paris). M. Schnakenburg, qui réfute l'auteur du *Dictionnaire languedocien* par des arguments plus spécieux que solides (voir le *Tableau synoptique des patois de la France*, p. 28), préfère la délimitation de M. Coquebert de Montbret, qui n'est encore qu'approximative, et qui a été reproduite aussi par MM. Du Mège et Louis de Backer.

D'autre part, l'un de nous, que préoccupent depuis longtemps les questions relatives à la géographie linguistique, avait remarqué que, en Espagne, sur les confins de la Catalogne et de l'Aragon, le catalan, qui peut être considéré comme un dialecte de la langue d'oc, faisait place brusquement à l'aragonais, dialecte de la langue espagnole. Enfin, un de nos confrères, dont les encouragements amicaux et les excellents conseils nous suivent dans l'accomplissement de notre œuvre, M. Boucherie, nous assurait, avec l'autorité que lui donnent ses connaissances philologiques, que, sur certains points du département de la Charente, il avait constaté la juxtaposition du limousin et du saintongeais se côtoyant sans se confondre.

Nous avons donc en présence, d'un côté, une opinion dénuée de preuves positives; de l'autre, une série d'observations concordantes, ne portant, il est vrai, que sur quelques points, mais sur des points nettement déterminés et parfaitement connus des observateurs. Nous devons conclure de là que la théorie de la fusion des langues, telle qu'elle est généralement acceptée, était fautive en tant que règle absolue; que l'on pouvait déterminer exactement, au moins dans certaines parties, la limite qui sépare la langue d'oc de la langue d'oïl; qu'il y avait un réel intérêt scientifique à tracer la ligne de démarcation avec une rigueur mathématique partout où cela pourrait se faire, et, partout ailleurs, à indiquer quel est le point précis où la fusion des langues, si elle existe, commence à rendre impossible la classification de l'idiome mixte intermédiaire.

Nous croyons même, sans toutefois l'affirmer (les preuves recueillies par nous sur ce point étant encore insuffisantes), que l'on pourrait arriver, par l'étude des dialectes et des sous-dialectes, à tracer les subdivisions de chaque langue. On aurait ainsi la carte linguistique définitive de la France actuelle. Ce travail, auquel l'altération rapide des idiomes locaux donne un véritable caractère d'urgence, a été inscrit par la *Société des langues romanes* en tête de son programme. Nous serions toutefois injustes si nous ne reconnaissons pas ce que M. Gaidoz, le savant directeur de la *Revue celtique*, a fait pour provoquer les recherches sur ce point important et le contingent qu'il a apporté à ce genre d'études.

II. Pour prouver ce qu'a de profondément defectueux la compa-

raison des idiomes sur des échantillons envoyés par des personnes forcément étrangères pour la plupart aux études philologiques, il nous suffirait de citer le fait suivant :

On sait que, dans les premières années de ce siècle, la direction de la statistique au Ministère de l'intérieur entreprit de faire traduire la parabole de l'Enfant prodigue dans les divers dialectes de la France<sup>1</sup>. Parmi les traductions envoyées, il s'en trouva trois du canton de la Valette (Charente), qui est traversé par la limite des deux langues. De ces trois versions, l'une fut classée avec raison dans la langue d'oc, une autre dans la langue d'oïl; la troisième fut considérée comme appartenant à un second dialecte de cette dernière langue, d'où il résulterait que l'on parle dans le canton de la Valette trois dialectes, deux de langue d'oïl et un de langue d'oc. Or, rien n'est moins exact : l'une des deux traductions rangées dans la langue d'oïl n'est autre chose qu'une nouvelle édition de la version de langue d'oc avec quelques variantes de formes et une mauvaise orthographe<sup>2</sup>.

On paraît avoir oublié, en effet, en entreprenant ce travail, de s'entendre sur la manière de noter les sons propres à certains dialectes<sup>3</sup>. Mais, en supposant même que l'on eût dressé préalable-

<sup>1</sup> Ce travail se rattachait à un projet de délimitation géographique des idiomes de l'Empire français; mais on ne s'occupa, à ce qu'il paraît, que de marquer les limites des langues italienne, allemande, flamande, bretonne et basque, et l'on comprit tous les dialectes d'oc et d'oïl sous la dénomination générique de langue française. (Voyez Coquebert de Montbret, *Essai d'un travail sur la géographie de la langue française*, p. 14; *Annuaire des longitudes*, années 1809 et suivantes, *Relevé général de la population de l'Empire selon les différentes langues que parlent ses habitants*.) Des recherches faites au Ministère de l'intérieur, au Ministère du commerce, où fut transféré le bureau de la statistique, et aux Archives nationales, n'ont pu nous mettre sur la trace des documents recueillis pour ce travail, et des cartes de géographie dont parle M. Coquebert de Montbret dans l'ouvrage que nous venons de citer. Un carton de la Bibliothèque nationale contient seulement, à ce que nous a assuré M. Paul Meyer, un certain nombre de traductions de la parabole de l'Enfant prodigue.

<sup>2</sup> *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. VI, p. 484 et 490, et *Mélanges sur les langues, dialectes et patois*, p. 484 et 490.

<sup>3</sup> Il était essentiel, par exemple, d'indiquer exactement la prononciation des groupes de voyelles *ai*, *ei*, *oi*; des nasales *en*, *in*, *un*; du *ch*, du *j*, etc. En général, ces nuances phonétiques sont difficiles à noter par l'écriture et ne peuvent guère être comparées que par ceux qui les ont directement perçues. Il est bon que deux personnes au moins soient chargées de ces observations délicates, afin qu'elles puissent se contrôler mutuellement.

ment une liste des signes à employer, était-il possible d'imposer l'étude de cet alphabet à toutes les personnes auxquelles on devrait s'adresser, et d'avoir la certitude que chacune d'elles s'en servirait avec intelligence ?

Il est une autre difficulté dont on ne peut mesurer l'importance si l'on n'a été aux prises avec elle : c'est celle de retrouver dans certains villages frontières le langage vraiment indigène au milieu des idiomes importés des pays d'oc ou des pays d'oïl par des étrangers que leurs occupations ou leurs alliances ont, à diverses époques, attirés dans la localité. Nous avons trouvé dans certaines communes<sup>1</sup> quatre ou cinq langages différents, à peu près également compris, mais non également parlés par tous les habitants ; par exemple : le gascon, le limousin, le saintongeais, le dialecte d'oïl et le dialecte d'oc de la frontière (saintongeais, gascon ou limousin corrompus), sans compter le français plus ou moins correct appris à l'école, qui, reçu avec plus de facilité sur la limite, tend à y devenir le langage usuel. On comprend qu'il soit nécessaire de procéder avec beaucoup de soin pour reconnaître le dialecte ou les dialectes que l'on peut considérer comme indigènes. Ces dialectes mêmes sont rarement parlés aujourd'hui sans mélange de formes étrangères ; mais comme ces emprunts, enchâssés de toutes pièces dans des phrases de l'idiome local, varient d'ordinaire d'individu à individu, il est assez facile de les apercevoir<sup>2</sup>. Tout cela cependant demande une attention que

<sup>1</sup> Ce fait est assez rare ; nous l'avons surtout constaté au point où la limite qui sépare le dialecte gascon du limousin vient rencontrer la limite des deux langues, c'est-à-dire dans la commune de Puynormand (Gironde). Mais ce qui est très-fréquent, ainsi qu'on le verra plus bas, c'est l'existence simultanée, remontant à un temps immémorial, d'un dialecte d'oïl et d'un dialecte d'oc dans un même village.

<sup>2</sup> Par exemple, la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue, classée par erreur dans la langue d'oïl (voyez ci-dessus, p. 549) offre, au milieu de phrases à peu près identiques, moins l'orthographe, à celles de la seconde version d'oc, des mots, tels que *le* pour *lou*, *pére* pour *pai*, *pain* pour *po*, etc. En sens inverse, on lit dans la seconde traduction *reça* pour *resogu* qui se trouve dans la première. Lorsque ces doubles formes existent ainsi concurremment dans un pays où les deux langues sont également en usage, il est facile de restituer à chaque idiome ce qui lui appartient. D'ailleurs, le langage des vieillards, toujours beaucoup moins chargé de ces emprunts, peut servir de guide dans les cas douteux.

l'on ne peut exiger de personnes peu préparées à ce genre de travail<sup>1</sup>.

Nous n'insisterons pas davantage sur l'impossibilité de procéder uniquement par correspondance à la délimitation géographique des langues. Tout au plus pourrait-on arriver à tracer par cette méthode la limite de quelques dialectes et sous-dialectes en s'adressant à des savants de province et aux sociétés locales; encore faudrait-il préalablement indiquer par des instructions précises et par un questionnaire détaillé les caractères à déterminer et les points à éclaircir.

III. Dans l'état actuel des études philologiques sur les patois de la France, le seul moyen qui pût donner des résultats rapides et sûrs était celui auquel nous nous sommes arrêtés. Il fallait, il est vrai, surmonter plusieurs difficultés et se résigner à quelque fatigue, si l'on ne voulait pas employer à ce travail un temps que peu de personnes peuvent lui consacrer, et hors de proportion d'ailleurs avec les ressources dont nous disposions.

Aller, pour chacun des départements traversés par la limite, dans les principales villes et surtout au chef-lieu, afin d'y chercher dans les archives, dans les bibliothèques, auprès des sociétés savantes et des hommes spéciaux, tous les renseignements de nature à nous permettre de tracer un itinéraire provisoire et à éclairer la question que nous avons à résoudre; puis recueillir directement, de commune en commune et de village en village, les observations qui devaient nous servir à classer l'idiome local, ici dans la langue d'oc, là dans la langue d'oïl, tel est le plan que nous nous sommes proposé et que nous avons mis à exécution sur les deux cinquièmes environ du parcours total.

On voit que la nécessité de nous écarter presque toujours de la ligne directe, pour aller chercher à droite et à gauche de la limite les villages à étudier, allongeait considérablement notre voyage, et nous forçait de recourir à des moyens de transport le plus souvent coûteux et incommodes. La distance à parcourir chaque jour pour arriver jusqu'à un centre où il fût possible de trouver un gîte se triplait et se quadruplait par les zigzags inévitables de la route.

<sup>1</sup> Il nous est arrivé de voir des personnes intelligentes et suffisamment éclairées rétracter complètement leurs premières réponses, lorsque nous leur avons fait comprendre — parfois avec assez de peine — le but précis de nos recherches.



Aussi ne paraîtra-t-il pas étonnant qu'après un mois et demi de courses continuelles par les chaleurs de juillet et d'août<sup>1</sup>, après avoir visité cent cinquante communes, interrogé près de cinq cents personnes, parcouru plus de 1,500 kilomètres pour tracer notre limite sur une longueur d'environ 400, il nous ait été impossible de pousser plus loin notre travail. Mais il reste démontré qu'avec quelque activité et quelque amour de la science la tâche entreprise par nous peut être menée à bonne fin.

IV. Avant de tracer sur une carte la ligne divisoire de deux langues, il semble naturel de déterminer avec précision les caractères auxquels on reconnaîtra qu'un idiome doit être rangé d'un côté ou de l'autre de cette ligne. Or, parmi les auteurs mentionnés plus haut, les uns ont poussé très-loin l'étude des langues romanes, mais sans se préoccuper de la question géographique, adoptant sur ce point l'une des opinions émises avant eux; les autres ont cru pouvoir aborder la géographie des langues et des dialectes, c'est-à-dire procéder à une classification, sans avoir préalablement établi qu'ils connaissaient suffisamment ce qu'ils prétendaient classer. L'un d'eux même, M. Coquebert de Montbret, a écrit : « Il est difficile, en général, de bien déterminer ce qui constitue le caractère propre de chacune des langues dérivées du latin, et cette recherche ne peut trouver place dans un travail essentiellement géographique comme celui-ci<sup>2</sup>. » Il aurait été plus juste de dire que cette recherche doit forcément précéder tout travail géographique.

Nous ferons une réserve en faveur de la plupart des auteurs qui ont essayé pour leur province ce que nous entreprenons pour toute la France : ceux-là possédaient d'ordinaire les idiomes de leur pays, et, sans vouloir exagérer l'importance de la connaissance pratique d'une langue pour arriver à sa connaissance scientifique, il est permis de croire qu'ils ont été guidés d'une manière à peu près sûre par leur habitude du langage local. Il y a, en effet, pour les langues comme pour les individus, un *air de famille* qui dépend moins de la ressemblance de tel ou tel trait en particulier que

<sup>1</sup> Un pareil voyage doit être fait à une époque de l'année où l'on n'ait pas à craindre d'être arrêté par de longues pluies. En outre, grâce à la saison, nous avons pu consacrer, durant certains jours, douze et même quatorze heures effectives à nos courses et à nos investigations.

<sup>2</sup> *Essai d'un travail sur la géographie de la langue française*, p. 12.



d'un certain ensemble auquel un œil exercé se trompe rarement. Le paysan de la Gironde, incapable d'expliquer en quoi le *gabai*<sup>1</sup> (langue d'oïl) diffère du gascon, reconnaît sans la moindre hésitation si son voisin parle gascon ou *gabai*. Cette impression résultant de la pratique est d'un très-grand secours dans un travail comme le nôtre, mais à la condition qu'au lieu de lui obéir aveuglément on essaiera d'en démêler l'origine, et qu'une analyse minutieuse transformera en vérité scientifique démontrable ce qui n'était d'abord qu'un sentiment<sup>2</sup>.

En appliquant ce procédé aux idiomes rencontrés sur notre route, nous sommes arrivés à déterminer de la manière suivante les principaux caractères qui donnent à chacune des deux langues, telle qu'on la parle aujourd'hui, sa physionomie propre et constituent pour ainsi dire sa personnalité<sup>3</sup>.

a. L'accent tonique portant dans les dialectes d'oc aussi bien que dans les dialectes d'oïl sur la même syllabe qu'en latin, les voyelles *antétoniques* persistent ou tombent dans les mêmes cas dans l'une et l'autre langue<sup>4</sup>. Il n'en est pas de même des voyelles qui suivent la tonique : dans la langue d'oïl elles tombent ou se transforment, quelle que soit leur nature ou leur valeur, en une

<sup>1</sup> *ai*=*ai* grec prononcé à la manière française.

<sup>2</sup> On évitera ainsi une cause d'erreur sur laquelle M. Boucherie a bien voulu appeler notre attention : c'est la tendance à rejeter trop facilement dans la langue que l'on connaît le moins tout idiome s'éloignant sensiblement du type avec lequel on est le plus familier. Voir du reste ce que nous avons dit ci-dessus, p. 547, note 1.

<sup>3</sup> Il ne s'agit ici que de la langue d'oïl et de la langue d'oc actuelles. Nous traiterons, dans un autre travail, de l'ancienne limite et de ses variations, et nous donnerons alors une caractéristique applicable aux anciennes langues. Pour ces dernières, en effet, un élément des plus importants nous fait défaut, c'est la prononciation, incertaine dans bien des cas, et dont l'appréciation nous entraînerait hors du domaine des faits positifs et d'une vérification facile, domaine sur lequel nous devons nous maintenir dans ce rapport. D'un autre côté, il est certaines formes générales dans les anciens manuscrits de l'une ou de l'autre langue qui ne se conservent aujourd'hui que dans quelques dialectes. On ne doit donc pas être étonné que la caractéristique donnée par M. Diez (*Die Poesie der Troubadours*, p. 291) pour l'ancien provençal ne soit d'aucun secours pour la langue d'oc moderne.

<sup>4</sup> Il y a dans la langue d'oc quelques exemples de la persistance d'une voyelle atone brève précédant immédiatement la tonique : *mastegà*, *machugà*, de *masticare*.

voyelle unique, ordinairement l'*e* muet; dans la langue d'oc il se présente les cas suivants : 1° lorsqu'il y a deux voyelles *post-toniques*, l'une d'elles tombe; c'est ordinairement la première (*sæculum*, *sègle*), et parfois la seconde (*glória*, *glòri*<sup>1</sup>); 2° lorsqu'il n'y a qu'une syllabe après la tonique, elle tombe quelquefois (*màre*, *mar*) et persiste souvent sans se transformer ou du moins sans subir une transformation aussi radicale que dans la langue d'oïl :

LATIN.	OC.
rósa	ròsa, ròso
glória	glòria, glòrio
impérium	empèri
óleum	òli
séquere <sup>2</sup>	sègre
véniunt	vènoun, vènon, vènou
hómines	ómei

Ainsi, tandis que pour tous ses paroxytons<sup>3</sup> la langue d'oïl n'a qu'une voyelle finale, la langue d'oc en a plusieurs pour les siens. Nous différons des auteurs qui ont considéré l'*e* muet final comme la caractéristique de la langue d'oïl<sup>4</sup>, en ce que nous n'attachons aucune importance à la nature de cette finale atone. Elle peut être notée par un *a* comme dans quelques anciens textes<sup>5</sup>; par un *o* comme l'a fait Palsgrave<sup>6</sup>, ou par un *e* selon l'usage généralement suivi depuis le XII<sup>e</sup> siècle. Il se pourrait encore que la nature de cette voyelle variât d'un dialecte à un autre comme elle a peut-

<sup>1</sup> Nos exemples pour la langue d'oc sont pris dans les divers dialectes. La forme *glòri* est provençale; nous donnons plus loin la forme languedocienne *glòria*, *glòrio*.

<sup>2</sup> Forme active que les verbes déponents avaient dans le latin vulgaire.

<sup>3</sup> La langue d'oc, comme la langue d'oïl, n'a que des mots oxytons et paroxytons. Le catalan moderne seul a quelques proparoxytons empruntés à l'espagnol.

<sup>4</sup> Voyez, par exemple, l'*avant-propos* du prince Lucien Bonaparte à la *Traduction de l'évangile de saint Mathieu en patois franc-comtois*.

<sup>5</sup> Pour la notation de la finale inaccentuée dans les plus anciens textes français, voyez Gaston Paris, *Du rôle de l'accent latin dans la langue française*, p. 18 (note) et 23 à 27. — Voyez aussi pour l'*e* muet français, Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, t. I, p. 420, et t. I, p. 391 de la traduction de MM. Brachet et Paris.

<sup>6</sup> Palsgrave n'emploie l'*o* à la place de l'*e* muet que pour essayer de représenter la prononciation du français au moyen de l'alphabet anglais, lequel n'a en effet aucun caractère qui réponde exactement à l'*e* sourd de nos finales féminines.

être varié de siècle en siècle; son caractère est d'être toujours la même dans le même dialecte et à la même époque. Dans la langue d'oc, au contraire, il y a plusieurs finales atones. C'est quelquefois un son très-voisin de l'*e* muet, ou même un *e* muet véritable comme dans quelques sous-dialectes gascons; mais à côté de ce son il y en a toujours un ou plusieurs autres qui jouent également le rôle de finale inaccentuée, et qui peuvent être, comme nous l'avons montré plus haut, soit l'une des cinq voyelles, soit la fausse diphthongue ou plutôt la sixième voyelle *ou*, soit une nasale, soit même une diphthongue comme dans le limousin *lou ómei*.

b. La langue d'oïl n'a en général que de fausses diphthongues, c'est-à-dire des groupes de voyelles représentant un son simple (*ai*, *ei*, *au*, *eu*, *ou*)<sup>1</sup>, ou des diphthongues faibles, c'est-à-dire dans lesquelles la voix appuie sur la seconde voyelle (*oi*, *ui*). Dans la langue d'oc, au contraire, les diphthongues fortes, dans lesquelles la voix appuie sur la première voyelle, sont très-fréquentes; par exemple: *aï*, *aou*, *éï*, *éou*, *euï*, *ouï*<sup>2</sup>. On y rencontre dans presque tous les dialectes des triphthongues telles que *ioï*, *ioou*, *ueï*, etc.

Cette seconde différence entre les deux langues a la même origine que la précédente : il semble que l'organe des habitants des pays d'oïl épuisse tout son effort sur un son, et devienne incapable, après avoir appuyé sur une voyelle, d'articuler aussitôt une autre voyelle sonore. C'est ce que M. Gaston Paris appelle « l'incapacité de l'organe des Français à porter l'accent autre part que sur la dernière syllabe <sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> On a prétendu que, dans l'ancien français, *ai*, *ei* et *au* étaient de vraies diphthongues (voyez la *Vie de Saint Alexis*, publiée par M. G. Paris, p. 73, 74). Cette opinion, selon M. Boucherie, est dénuée de preuves (*Revue des langues romanes*, t. V, p. 19 et suiv.). Ce qui est certain, c'est que les diphthongues fortes paraissent antipathiques à la langue d'oïl actuelle et que les sons *óou*, *éou*, *iou* (la voix appuyant sur *i*) sont essentiellement de langue d'oc.

<sup>2</sup> L'*l* suivant immédiatement la voyelle tonique se diphthongue souvent avec cette dernière, mais persiste quelquefois, principalement dans certains dialectes. Il en est d'autres où elle tombe : ainsi *sal* reste *sal* ou devient *sau* (prononcé *saou*) ou *sa*; *alba* devient *auga* (*aouba*), *albo*, etc.

<sup>3</sup> *Du rôle de l'accent latin*. — Les finales françaises en *ail*, *eil*, *ueil*, rappellent les diphthongues fortes d'oc, bien qu'elles représentent plutôt un son mouillé et légèrement traînant. La notation *a-ie*, dont on se sert d'ordinaire pour figurer la prononciation du mot français *ail*, est loin de convenir au son bref de la diphthongue d'oc *ai*.

c. La consonne médiane, surtout la gutturale ou la dentale, disparaît dans la langue d'oïl; elle persiste dans la langue d'oc, en s'adoucissant le plus souvent :

LATIN.	OIL.	OC.
sudare	suer	sudà, susà
medulla	moelle	mesoula, mesoulo
maturus	mûr	madur, madu
mutare	muer	mudà
rotundus	rond	redoun
salutare	saluer	saludà
annata	année	annada, annado
securus	sûr	segur
plicare	plier	plegà
jocare	jouer	jougà
precare	prier	pregà
negare	nier	negà
gigantem	géant	gigant
tabanus	taon	taban
tepscens	tiède	tebés
pavonem	paon	pavoun, paboun

d. L'*a* long tonique, qui devient presque toujours en langue d'oïl *é*, reste *a* en langue d'oc, mais devient quelquefois bref :

LATIN.	OIL.	OC.
cantāre	chanter	cantà
cantātum	chanté	cantāt, cantà
veritātem	vérité	veritāt, bertāt

e. Dans les nasales *en*, *in*, *un*, la langue d'oc conserve à la voyelle sa valeur propre, tandis que la langue d'oïl transforme l'*e* en *a*, l'*i* en *e* et l'*u* en *eu*.

f. La variété des flexions verbales dans la langue d'oc la dispense le plus souvent d'employer le pronom pour distinguer les personnes des verbes. On dit dans presque tous les dialectes *ai* « j'ai », et non pas *iéu ai*; *aines* « tu aimes », et non *tus* ou *tu aimes*, etc.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> M. Gaston Paris a bien voulu appeler notre attention sur quatre caractères grammaticaux auxquels il attache une grande importance; ce sont : 1° l'assimi-

En résumé :

*La langue d'oïl tend à contracter et à assourdir les radicaux latins, en supprimant ou en transformant en une voyelle muette, toujours la même, les voyelles post-toniques; en laissant tomber la consonne médiane; en réduisant des diphthongues en voyelles; en affaiblissant en général la sonorité des voyelles latines. De cet ensemble d'opérations résulte comme une décoloration du latin qui rend indispensable l'usage du pronom pour distinguer entre elles les personnes des verbes.*

*La langue d'oc ne supprime guère dans le corps des mots que les voyelles déjà disparues dans le latin vulgaire; elle admet de vrais paroxytons à finales diverses, tout en restant rebelle aux proparoxytons; elle n'affaiblit que peu la sonorité des voyelles latines, et cela seulement dans les finales inaccentuées; elle l'augmente au contraire dans certains cas par la transformation de voyelles simples en diphthongues ou en triphthongues, et, gardant ainsi beaucoup moins altérée la physionomie*

l'assimilation, propre au français, de tous les imparfaits entre eux; 2° l'assimilation, également propre au français, de tous les participes présents à ceux de la première conjugaison; 3° la première personne du parfait de langue d'oc en *ère* ou *èri*; 4° la troisième personne du même temps dans la même langue en *et*. Nous aurions à tenir compte de ces caractères s'il s'agissait de comparer le provençal littéraire au français; mais il ne faut pas oublier qu'en ce moment nous ne nous occupons que de langues parlées, ou pour mieux dire de patois. Or, en ce qui concerne l'imparfait, il est des dialectes d'oïl dans lesquels l'assimilation des conjugaisons entre elles n'est pas complète, et d'autres où l'on rencontre des doubles formes qui rendent l'assimilation difficile à constater (voyez Schnakenburg, *Tableau syn. des idiomes populaires de la France*, p. 70, 71 et 73). Quant aux participes présents, ils sont tous en *ent* dans plusieurs dialectes d'oc, par exemple à Montpellier et dans le périgourdin des environs de Villefranche-de-Lonchapt. La prononciation parfois incertaine de la dernière syllabe de ce temps, soit dans les patois d'oc, soit dans les patois d'oïl, ne permet pas toujours de distinguer les participes présents en *ant* de ceux en *ent*. Les caractères tirés du parfait ne sont pas plus constants: la première personne n'est pas toujours en langue d'oc en *ère* ou en *èri*; mais quelquefois en *ègui* et en *i* (toulousain *aimègui*, gascon *hasi*). La troisième personne est, suivant les dialectes, en *è*, *et*, *ec*, *it*. Ces caractères, comme bien d'autres que nous devons négliger dans un travail du genre de celui-ci, doivent être rejetés au deuxième rang. Il pourra être nécessaire d'y recourir dans quelques cas douteux. Conformément à l'avis de M. G. Paris, nous avons retranché de la liste des caractères généraux celui qui se tire de la prononciation du *ch* et du *j*. Nous saisissons cette occasion pour remercier le savant romaniste de ses bienveillantes observations, qui nous ont signalé plusieurs points à éclaircir et nous ont permis d'aller au-devant de quelques objections.

*de la langue mère, elle peut, comme elle, se passer, grâce à ses flexions verbales, du pronom personnel dans la conjugaison.*

Les règles générales que nous venons de formuler donnent lieu à des exceptions. On rencontrera par exemple des dialectes d'oïl employant deux voyelles différentes comme finale atone<sup>1</sup>, ou bien admettant une diphthongue forte, tandis que certains dialectes d'oc accompagnent toujours le verbe du pronom personnel sujet. Ce n'est pas l'absence d'un ou de deux caractères qui peut faire exclure un idiome de la famille à laquelle il se rattache d'ailleurs par l'ensemble de sa physionomie<sup>2</sup>.

Lorsque, dans le même langage, les caractères d'oïl et les caractères d'oc sont à peu près égaux en nombre et en importance — cas beaucoup plus rare qu'on ne pourrait le supposer — on arriverait encore, croyons-nous, à une détermination par l'analyse minutieuse de la phonétique et de la grammaire. Mais, comme un fait de ce genre peut donner lieu à des controverses, nous ne nous sommes pas crus autorisés, en pareille circonstance, à tracer une limite qui préjugât la question. Après avoir recueilli, autant que

<sup>1</sup> « Aujourd'hui encore, dit M. Boucherie, dans quelques localités de l'Angoumois et de la Saintonge, l'a mi-muet se fait entendre à la fin de certains mots : *Ol est de la bein boune harba*. C'est de la bien bonne herbe. — Entendu à la Croix-de-Condéon, près de Barbezieux. » (Boucherie, *le Dialecte poitevin au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 224).

<sup>2</sup> Il n'y a pas de caractère qui soit applicable à tous les dialectes de l'une des deux langues d'oïl et d'oc à l'exclusion de tous les dialectes de l'autre langue. Doit-on tirer de là un argument en faveur de la fusion insensible de deux langages limitrophes ? Évidemment non. Cette fusion existerait si les deux langues, en se rapprochant, perdaient graduellement leurs caractères distinctifs et arrivaient peu à peu à former par leur mélange un idiome où les éléments de l'une et de l'autre se rencontreraient en égale proportion. Dans cette hypothèse, la limite serait évidemment impossible à tracer. Ce n'est pas ainsi que les choses se passent d'ordinaire, du moins dans les pays que nous avons parcourus. La langue d'oc et la langue d'oïl s'altèrent plus ou moins, il est vrai, en se rapprochant, mais jamais assez pour perdre leur physionomie, et il arrive un point où l'une des deux langues succède brusquement à l'autre. Représentons par *a*, *b*, *c*, *d* quatre villages situés sur une ligne perpendiculaire à notre limite, laquelle passerait entre *b* et *c*; l'idiome de *a* offre tous les caractères de la langue d'oc; *b* a perdu un ou deux de ces caractères; *c* présente au contraire tous les caractères d'oïl, moins un ou deux; et *d* est de la langue d'oïl pure. La transition est peu sensible de *a* à *b* et de *d* à *c*; elle est tranchée de *c* à *b*. Les caractères qui disparaissent ainsi à l'approche de la limite diffèrent suivant les pays.

cela nous a été possible, toutes les données de nature à faciliter la solution du problème, et fait connaître notre opinion, nous avons indiqué d'un côté la ligne précise où la langue d'oc présente un ensemble de caractères qui ne permettent pas de la méconnaître; de l'autre, la ligne correspondante pour la langue d'oïl, laissant entre les deux le domaine de l'idiome mixte livré à la discussion des philologues.

L'objet précis de notre mission étant de tracer la limite qui sépare le domaine de la langue d'oc de celui de la langue d'oïl, on comprend qu'il nous était impossible de nous arrêter à l'étude de chaque dialecte; il nous suffisait de déterminer les caractères généraux qui assignent au langage de chacune des localités visitées par nous sa place dans l'une ou l'autre des deux familles. Mais comme un pareil travail ne peut se faire sans recueillir un assez grand nombre d'observations servant à la classification des idiomes d'une même langue, nous avons pu assez bien marquer le point de rencontre des grands dialectes; nous traçons ainsi comme les amorces des subdivisions de la langue méridionale. Quant aux sous-dialectes, on doit considérer seulement ce que nous en disons comme des indications éparses, recueillies au hasard de nos recherches, et qu'il est bon de ne pas laisser perdre en attendant des travaux plus approfondis.

V. Dans les lignes qui précèdent, nous avons écrit les mots de langue d'oc avec l'orthographe qui prévaut aujourd'hui grâce à l'école des Félibres. Mais comme il s'agit, dans le courant de notre travail, de classer des idiomes parfois douteux en se basant le plus souvent sur des caractères phonétiques, il est plus commode de ramener les deux langues à un alphabet unique, afin que la comparaison puisse se faire d'un seul coup d'œil, sans que nous soyons obligés d'indiquer pour chaque syllabe si elle doit être prononcée à la manière d'oc ou à la manière d'oïl.

Voici donc les règles que nous avons suivies :

1° Nous donnons toujours aux lettres de l'alphabet isolées ou groupées la valeur qu'elles ont en français;

2° Nous représentons les sons particuliers à la langue d'oc par des combinaisons de lettres toutes les fois que nous pouvons arriver ainsi à un degré suffisant d'approximation;



3° Pour les sons qui ne peuvent être figurés par ce procédé, nous adoptons les signes suivants :

*e* d'oc atone. . . . .  $\hat{e}$

Nasales *en*, *in*, *un* d'oc. . . . *en*, *in*, *un* = à peu près *énn'*,  
*inn'*, *unn'*.

Diphthongue *ai* d'oc. . . . .  $\hat{a\bar{i}}$  = *ai* grec } prononcés

Diphthongue *ei* d'oc. . . . .  $\hat{e\bar{i}}$  = *ei* grec } à la

Diphthongue *oi* d'oc. . . . .  $\hat{o\bar{i}}$  = *oi* grec } française.

Diphthongue *eui* d'oc. . . . .  $\hat{e\bar{u}i}$  = *ueil* dans *orgueil*

Diphthongue *oui* (fort) d'oc. . .  $\hat{o\bar{u}i}$  = à peu près *oui*  
dans *bouillon* prononcé comme à Paris *boui-ion*<sup>1</sup>.

Diphthongue *iou* (fort) d'oc. . . *iou*

Groupe de voyelles qui doivent être prononcées en une  
seule émission de voix. . . . .  $\hat{iouu}$

4° L'accent tonique est indiqué par une ou plusieurs petites capitales<sup>2</sup>.

5° Nous n'écrivons que les consonnes qui se prononcent. Nous ne faisons d'exception à cette règle que pour l'*h* que nous laissons

<sup>1</sup> Nous avons marqué d'un accent l'*u* de  $\hat{o\bar{u}i}$  parce qu'il est essentiel d'indiquer que cette diphthongue ne doit pas être prononcée à la manière française, mais que la voix doit appuyer sur le son *ou*. L'accent ne pouvant surmonter à la fois les deux caractères *o* et *u*, nous l'avons placé sur le dernier seulement. Dans la diphthongue forte  $\hat{iou}$ , c'est sur l'*i* que la voix doit dominer. Les groupes  $\hat{a\bar{i}}$ ,  $\hat{e\bar{i}}$ ,  $\hat{e\bar{u}i}$ ,  $\hat{o\bar{i}}$ , prononcés en une seule émission de voix, forment nécessairement des diphthongues fortes. Si donc la première voyelle de l'un de ces groupes était surmontée d'un accent, ce signe indiquerait seulement que cette voyelle est grave ou aiguë. Il en serait de même des diphthongues  $\hat{aou}$ ,  $\hat{éou}$  et des triphthongues. Dans ces dernières, la voix porte toujours sur la voyelle médiane. Comme nous n'avons aucune observation à faire sur la prononciation de ces diphthongues, nous les avons comprises, ainsi que les triphthongues, sous la désignation de *groupe de voyelles qui doivent être prononcées en une seule émission de voix*.

<sup>2</sup> Il ne faut pas confondre l'accent qui marque dans un mot la syllabe tonique avec celui qui indique dans une diphthongue la voyelle sur laquelle la voix doit appuyer. Le premier seul doit être appelé accent tonique. Ainsi, dans le mot de langue d'oc  $\hat{bou\bar{i}ss\bar{e}t}$ , la syllabe tonique est la dernière; mais la première syllabe  $\hat{bou\bar{i}}$  est marquée d'un accent pour indiquer que la diphthongue *oui* ne doit pas être prononcée comme l'affirmation française *oui*. Il pourra être nécessaire d'indiquer que l'accent tonique porte sur la diphthongue d'oc  $\hat{o\bar{u}i}$  (par exemple dans le mot  $\hat{o\bar{u}i\bar{r}o$ ) ou sur une autre diphthongue déjà accentuée ( $\hat{éou\bar{n}o}$ ). Afin d'éviter la confusion que produirait l'emploi de l'accent affecté à trois usages différents, nous écrivons en petites capitales les voyelles et les diphthongues toniques.



subsister toutes les fois qu'elle tient la place d'une consonne, et pour les mots français renfermant une ou plusieurs consonnes qui ne se prononcent pas. Dans ce dernier cas, nous orthographions le mot comme en français, s'il doit être prononcé à la manière française; mais si une ou plusieurs consonnes qui ne se font pas sentir d'ordinaire doivent être marquées dans la prononciation, elles sont imprimées en caractères gras.

6° Lorsque l'accent tonique n'est pas marqué, il porte sur l'avant-dernière syllabe dans les mots terminés par *e* muet ou par *e* atone d'oc (*è*) suivi ou non d'une consonne, et sur la dernière syllabe dans tous les autres mots.

Nous venons de dire comment nous avons compris notre tâche et quelle méthode nous a guidés dans son accomplissement; nous allons maintenant faire connaître les résultats obtenus dans un premier voyage. Nous divisons notre exposé en paragraphes afin de faire marcher de front avec plus de clarté le tracé géographique de la limite et les observations qui ont servi à le déterminer.

## I

### LE MÉDOC<sup>1</sup>.

L'Océan nous offrait à l'ouest une ligne immuable sur laquelle il était plus facile de chercher le point de départ de notre limite,

<sup>1</sup> Au début de chaque §, nous signalerons en note les personnes auxquelles nous devons les principaux renseignements qui y sont consignés. Il nous aurait été difficile d'avoir le nom de toutes celles que nous avons interrogées; on connaît en effet la méfiance que la question la plus simple, faite par un étranger, éveille chez les habitants de la campagne. Grâce à d'obligeants intermédiaires, nous avons obtenu à peu près partout que l'on parlât devant nous le langage indigène; mais nous avons dû souvent renoncer à demander le nom des interlocuteurs, bien que, pour faciliter le contrôle de nos assertions, il eût été utile d'avoir la liste complète des personnes auprès desquelles nous avons recueilli nos observations. Pour l'ensemble du département de la Gironde, nous avons été renseignés à Bordeaux par MM. Léo Drouyn, à qui nous devons de précieuses indications sur la langue et la topographie locales; Ducannès-Duval, sous-archiviste de la Gironde; Jules Delpit; — à Libourne, par MM. Piola, qui nous a donné pour le département un tracé de la limite confirmé sur le plus grand nombre de points par nos recherches ultérieures; Battanchon, le très-obligeant bibliothécaire-archiviste de la ville; Fortin, rédacteur du *Progrès des Communes*; Pérès, rece-

que sur la frontière orientale de la France, où la langue d'oc et la langue d'oïl s'engagent également dans la Suisse pour aller se perdre en un point encore mal déterminé. C'est donc par l'ouest que nous avons commencé notre travail.

De Bordeaux, Libourne et Blaye, où nous avons successivement recueilli des notes précieuses, nous avons dû aller vérifier par nous-mêmes s'il était exact, ainsi qu'on nous l'assurait, que la presqu'île du Médoc fût tout entière de langue méridionale. Cette vérification nous a conduits à constater que le Médoc était précisément le point où nous devions rencontrer pour la première fois un idiome du nord de la France en contact avec un idiome du midi.

Lorsqu'on remonte vers la pointe de Grave, à travers la commune de Soulac-et-le-Verdon, la plus septentrionale de la presqu'île, on est surpris de rencontrer tout d'un coup, à deux kilomètres environ du village gascon des Huttes (80 habitants), un autre petit village appelé le Royannais, où l'on ne parle guère qu'un patois d'oïl assez semblable au saintongeais. A partir de cette localité et jusqu'à la pointe de Grave, s'étend le domaine de la langue d'oïl dans le Médoc, domaine qui comprend les villages du Verdon, des Logis et du Royannais, et dont le centre principal est le Verdon.

La présence de cette langue dans un pays essentiellement méridional s'explique par des immigrations successives d'ouvriers et de petits industriels attirés de la rive droite de la Gironde sur la rive gauche par la situation maritime du Verdon, et par les travaux entrepris depuis longtemps dans ces parages. Le Royannais<sup>1</sup>, comme l'indique son nom, est une colonie de Royan. Les plus anciennes familles du Verdon, les Pinet, les Bordonneau, les Albert, les Rollet, ont des homonymes sur la rive droite du fleuve,

veur municipal; Guinodie, auteur d'une histoire estimée de la ville de Libourne; — à Blaye, par MM. Jules Brun, maire; Nadaud, architecte; le commandant Segretain, chef du génie; Cavalier, etc. — Nos renseignements sur le Médoc proviennent surtout de M. Rivet, imprimeur-libraire à Lesparre, et de M. l'abbé Michelot, curé du Verdon. Nous y avons joint entre autres ceux que nous devons à M. le maire de la commune de Soulac-et-le-Verdon, à M<sup>lle</sup> Sandeau, bouchère aux Olives, commune de Soulac, et à M<sup>me</sup> Fournier, née Rollet, propriétaire de l'*Hôtel de la Marine*, au Verdon.

<sup>1</sup> On devrait peut-être orthographier ce nom avec la désinence diminutive et : le *Royannet*.

et les habitants de ce village appellent ceux des Huttes, et, à plus forte raison, ceux de Soulac, les *Médocains*, preuve évidente d'une différence de race et d'origine. Réciproquement, les *Médocains* donnent le nom de *Gabatjs* à tous ceux qui parlent le patois de la Saintonge<sup>1</sup>.

Le Verdon et le Royannais sont surtout peuplés aujourd'hui par des ouvriers occupés aux travaux de la pointe de Grave; on y parle donc en réalité plusieurs langues et dialectes; mais le langage des anciens habitants du pays, le véritable idiome local est du saintongeois un peu plus voisin du français que celui de la rive droite. On dit : *j'seu venu, quieut houme a trouvé un<sup>2</sup> coutâ ou un coutéâ; des cisâ ou des ciséâ*; mais on n'y rencontre pas l'aspiration gutturale qui, dans la Saintonge, remplace le *j* et le *g* doux. Quelques vieillards disent encore de l'ève pour de l'eau; le mot français est plus généralement usité aujourd'hui. Le dialecte d'oil de la pointe du Médoc se rapproche chaque jour davantage de la langue officielle.

Le langage indigène des Huttes et de tous les centres de population situés au sud de ce village est du gascon bien caractérisé et constitue l'une des variétés du sous-dialecte médocain: les finales atones sont multiples: *bédë*, veuf; *béni*, je viens; *dono*, femme; *bènon*<sup>3</sup>, ils viennent. Les diphthongues fortes sont très-fréquentes: *tjibaou*, cheval; *maou*, mal; *caminaou*, chenet; *dempéi*, depuis; *péou*, poil; *béou*, bœuf; *aneuît* ou *anéît*, aujourd'hui. On y rencontre des triphthongues: *tapioou*, sorte de chasse aux flambeaux; *apiéi*, lieu où l'on élève des abeilles. La consonne médiane y persiste ainsi que l'*a* long tonique: — *un freuît madu*, un fruit mûr; *n'en sèi ségu*, j'en suis sûr; *suda*, suer; — *dzournado*<sup>4</sup>, journée; *annado*, année; — *péoumuda*, muer (lat. : *pilo mutare*); — *sèi arribat*, je suis arrivé; les nasales *en*, *in*, *un* se prononcent à la manière d'oc: *un matin*, un matin. On a vu par les exemples

<sup>1</sup> Nous donnons au *tj* la valeur du *tch* doux; c'est à peu près celle qu'il a en catalan. Nous reviendrons plus bas sur le surnom de *gabatj* ou *gabai*.

<sup>2</sup> L'*n* de *un* est très-nasalisée; on entend presque *ein*.

<sup>3</sup> La finale de *bènon* pourrait aussi s'écrire *bèneun*; elle tient le milieu entre *on* très-sourd, et la finale du français *ils viennent* fortement nasalisée.

<sup>4</sup> Cet *o* final atone a presque le son de *l'ou*; dans les environs de Bordeaux il devient un *e* muet français.

qui précèdent que le pronom personnel sujet n'y accompagne pas le verbe.

L'idiome des Huttes et de Soulac réunit donc tous les caractères principaux qui constituent la langue d'oc; quant aux caractères spécifiques, nous constaterons : la transformation du *v* en *b*, comme dans tout le dialecte gascon; la substitution de l'*h* plus ou moins aspirée à l'*f* initiale suivie d'une voyelle : (*hém*o, femme, *hillo*, fille; *éi héit*, j'ai fait; *hiri*, je fis), qui se retrouve dans les idiomes pyrénéens; la vocalisation de certaines consonnes (*hadzÉoui* pour *hadzÉbi* ou *hasÉbi*, je faisais), produisant des rencontres de voyelles qui ont fait donner aux bas Médocains le surnom de *lous iois*. En résumé, le langage des Huttes appartient à la langue d'oc, dialecte gascon, sous-dialecte bas médocain; celui du Royannais à la langue d'oïl, dialecte poitevin, sous-dialecte saintongeais<sup>1</sup>.

La limite des deux langues coupe donc le Médoc de l'ouest à l'est en une ligne droite qui, partant de l'Océan et passant entre le village des Huttes et celui du Royannais, vient aboutir à la Gironde.

<sup>1</sup> « De même qu'en histoire naturelle il y a des familles, des genres, des espèces, des sous-espèces et des variétés, de même nous distinguons en philologie des familles de langues, des langues, des dialectes, des sous-dialectes et des variétés de sous-dialectes. La famille des langues romanes, par exemple, comprend six genres ou langues. . . . Chacun se subdivise en dialectes. » (*Revue des langues romanes*, t. II, 1871, p. 144.) On est loin encore de posséder un ensemble de données suffisant pour établir la classification complète des idiomes d'oïl et surtout celle des idiomes d'oc en dialectes, sous-dialectes et variétés de sous-dialectes; cependant l'étude d'une certaine étendue de pays au point de vue linguistique permet de reconnaître assez bien si le langage d'une localité, rapproché de celui des localités voisines et du langage général de la région, est avec l'un ou l'autre dans le rapport d'une variété à une sous-espèce ou d'une sous-espèce à une espèce. C'est ainsi que M. Boucherie, étudiant le dialecte poitevin, a pu ranger le saintongeais au nombre des sous-espèces de ce dialecte (voy. *Le Dialecte poitevin au XIII<sup>e</sup> siècle*, introd. p. ix), et que ce que nous savons des caractères généraux du gascon et du médocain nous a permis la classification de l'idiome des Huttes et de Soulac. Nous ne prétendons pas que notre classification soit définitive; mais il est commode d'indiquer sous cette forme le rapport de plusieurs idiomes entre eux.

II

DE LA GIRONDE À SAINT-LAURENT-D'ARCE<sup>1</sup>.

Sur une longueur de 55 kilomètres, et jusqu'à 6 kilomètres au sud de Blaye, le fleuve forme une large limite naturelle entre les pays d'oc (rive gauche) et les pays d'oïl (rive droite).

Le langage de Blaye et des communes qui entourent cette ville est un français assez correct. Dans la campagne, on trouve quelques formes patoises : *j'seu venu* ou *venut*; *j'sons* ou *j'sommes venus*<sup>2</sup>. L'accent de cette région est généralement assez bon, les finales y sont moins traînantes qu'en Saintonge, excepté dans quelques villages, à Berson, par exemple (7 kilomètres S. E. de Blaye) où l'on dit *Berséon*, *chantéant* pour *Berson*, *chantant*. Il y a dans les environs de Blaye une tendance marquée à prononcer toutes les voyelles fermées (*prière*, *mère*, pour *prière*, *mère*).

Ces observations s'appliquent aux communes de Saint-Martin-de-Caussade, Saint-Giron, Saint-Christoly, Cars, Berson, Plassac, qui environnent Blaye. Le langage y est plus rapproché du français pur que le dialecte de la Saintonge. Nous n'avons remarqué qu'à Saint-Paul l'aspiration du *j*.

La commune de Plassac confine au sud à celle de Villeneuve, où nous retrouvons le gascon comme langage indigène, mais seulement dans une partie de la commune. C'est le bourg<sup>3</sup> même

<sup>1</sup> Renseignements de M. Bouyé, instituteur à Saint-Martin-de-Caussade; M<sup>me</sup> Moulinet, de Saint-Paul; MM. l'abbé Rousseau, curé de Berson; l'abbé Recoules, curé de Plassac; Richebon, de Plassac; l'abbé Mège, curé, et Henri Blay, maire de Villeneuve; Camille Roy et Louis Hairud, de la même commune; l'abbé Jollit, curé de la Rivière; Delaye, propriétaire à la Rivière; Bodin, instituteur à Cadillac; Pierre Fleurenceau, de Saint-Ciers-Canesse, et Paul Pujo, propriétaire, secrétaire de la mairie de la même commune; Baudouin, curé de Saint-Trojan; Coitit, Motard et Antoine Rossignol, de Saint-Trojan; Barateau, de Samonac; l'abbé Le Tierce, curé de Mombrier; Pierre Faure, de Mombrier; Bertin, de Cubnezais; Bertrand, de Lansac; Lachaise, maire de Saint-Laurent-d'Arce; Rivière, maire de Peujard.

<sup>2</sup> La 1<sup>re</sup> personne du pluriel du verbe accompagnée du pronom au singulier est employée, suivant les pays, tantôt pour le singulier, tantôt pour le pluriel.

<sup>3</sup> Dans les communes composées de plusieurs villages ou hameaux, le village chef-lieu de la commune, et qui lui a d'ordinaire donné son nom, est appelé le bourg. Le bourg de Villeneuve est donc le chef-lieu de la commune de Villeneuve.

qui marque la limite; il est mêlé de langue d'oc et de langue d'oïl, ce qui ne veut pas dire qu'on y parle un langage mixte, mais bien que, parmi les familles considérées comme les plus anciennes, les unes se servent d'ordinaire du gascon, les autres de l'idiome d'oïl dont nous venons de parler et auquel on donne, dans le pays, le nom de *gabai*. Les villages situés au nord du bourg, celui de Jangay entre autres, qui renferme une dizaine de familles, sont exclusivement *gabais*, ceux du midi sont tous gascons<sup>1</sup>.

Nous allons trouver de nombreux exemples de la présence dans le même village d'un dialecte d'oïl et d'un dialecte d'oc considérés par les habitants comme également anciens dans le pays. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher laquelle des deux langues y a été introduite la dernière; il nous suffira de constater ce fait singulier qu'elles existent simultanément dans le même lieu depuis une époque antérieure au souvenir de ceux qui les parlent, sans s'être fondues en un langage mixte. Ce n'est pas à dire qu'elles ne se soient pas réciproquement influencées, ainsi que nous l'avons fait déjà remarquer; mais il est facile de distinguer les emprunts faits par chacune d'elle à sa voisine lorsqu'on entend parler les indigènes<sup>2</sup>.

Ceux-ci comprennent les deux langues et parfois même s'en servent également; mais ils les reconnaissent toujours sans la moindre peine. Voici du reste une observation qui montrera tout à la fois quel entrecroisement d'idiomes se rencontre dans certaines maisons de ce pays, et la répugnance des deux langues ainsi juxtaposées à se fondre l'une dans l'autre.

Au Canton, petit village de la commune de Saint-Trojan dont nous parlerons bientôt, nous avons été accueillis avec une véritable cordialité dans un intérieur patriarcal; c'est la demeure de M. Coitit, aimable vieillard de soixante-dix-neuf ans, dont la famille est établie dans le pays de temps immémorial. Bien que les parents de M. Coitit parlissent le *gabai*, il apprit le gascon

<sup>1</sup> Il ne faut pas oublier que lorsque nous disons d'une localité qu'on y parle exclusivement tel ou tel dialecte, il ne s'agit que des familles fixées dans le pays depuis longtemps et considérées comme indigènes. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet dans nos observations préliminaires, § II.

<sup>2</sup> Les étrangers et particulièrement les habitants des villes, lorsqu'ils veulent se faire comprendre des paysans, font un mélange des deux idiomes qui dérouterait facilement un observateur superficiel.

dans son enfance et il a conservé depuis l'habitude de le parler chez lui. Sa femme, fille d'un père *gabai* et d'une mère gasconne, parle gascon; mais elle a une sœur, née du second mariage du père avec une femme *gabai* et qui parle *gabai* comme sa mère. Nous avons vu les deux sœurs et nous avons pu, grâce à l'obligeance de plusieurs personnes, parmi lesquelles M. Coitit surtout a droit à notre reconnaissance, nous rendre un compte exact de la différence qui distingue les deux langues.

Nous venons de dire que M. Coitit avait appris le gascon dans son enfance; les familles parlant le gascon étaient en effet plus nombreuses autrefois dans la commune de Saint-Trojan qu'elles ne le sont aujourd'hui; en outre, on nous a affirmé que les enfants ont même à présent plus de dispositions à parler entre eux le patois d'oc que le patois d'oïl.

Il est temps d'indiquer avec plus de précision ce que l'on entend dans le département de la Gironde par langage *gabai* et pays *gabai* ou *Gabacherie*.

On distingue en Gascogne la petite et la grande Gabacherie. La première est une enclave saintongeaise en pays d'oc; elle est située au S. E. de Bordeaux, et a pour principales villes la Motte-Landon et Monségur. Il n'entrait pas dans notre plan de nous occuper des enclaves, et d'ailleurs cette région est l'objet des études de nos confrères MM. Boucherie et Léo Drouyn <sup>1</sup>. La seconde est une bande de terrain côtoyant le domaine de la langue d'oc entre la Gironde et Coutras. Les paysans gascons appellent souvent *gabais* tous ceux qu'en Provence et en Languedoc on appellerait *francimans* <sup>2</sup>, c'est-à-dire qui parlent un patois d'oïl; mais le pays

<sup>1</sup> Bien que nous n'ayons pas l'intention de relever les erreurs commises sur les points dont nous nous occupons, nous croyons devoir signaler une confusion de la carte de Berghaus. Une partie de la grande *Gabacherie* y est jointe à la petite, et le territoire de langue d'oc qui les sépare, dans lequel se trouve la ville de Libourne, est marqué comme faisant également partie de cette enclave de langue d'oïl en territoire d'oc. Par suite, la ligne divisoire des deux langues est reportée beaucoup trop au nord.

<sup>2</sup> Les Gascons de Villeneuve, de Saint-Giers-Canesse et de quelques communes des bords du fleuve (Gauriac, Comps, Bayon, etc.) sont appelés les *Roquais*, sans doute du nom de *la Roque* qui s'applique dans le pays à cette réunion de communes. Les *Gabais* et les Gascons donnent également le surnom de *landous* et de *saintongas* aux populations des pays situés au nord de la grande *Gabacherie*. Le premier de ces surnoms désigne particulièrement les habitants des



*gabai* proprement dit a des limites assez nettes. Ses dernières communes dans la direction du nord sont Reignac, Marcillac et Donnezac, dans le département de la Gironde; Bussac, Bédenac et Clérac, dans celui de la Charente-Inférieure<sup>1</sup>. Au delà de ces communes commence le parler saintongeois proprement dit. Trois chefs-lieux de canton, Saint-Savin<sup>2</sup>, Guitres et Coutras, se disputent le titre de *capitale de la Gabacherie*. Le *gabai* n'est pas, du reste, un langage uniforme. Dans les environs de Blaye, il se rapproche plus du français que les idiomes d'oïl'au sud desquels il est situé, et confirme ainsi cette remarque de M. l'abbé Michon que les villages d'oïl situés sur la limite du pays d'oc « ont presque le purisme du langage. » Nous verrons plus bas qu'il y a quelques réserves à faire à ce sujet pour le département de la Charente, précisément celui qui a inspiré cette réflexion. Mais, sur bien des points, nous avons été surpris, comme l'écrivain que nous venons de citer, de trouver un français presque pur resserré entre un idiome d'oc et un idiome d'oïl assez différents l'un et l'autre de la langue officielle.

Dès que nous nous éloignons de Blaye, le *gabai* prend une physionomie saintongeoise plus accentuée, avec cette différence que les articulations gutturales *q* et *g* dur (*queut houme*, *queu queun*, ce chien) remplacent les sons presque chuintants *tieu* ou *tjeu* (*tieut houme*, *tieu cheun*). C'est ce que M. l'abbé Belloumeau appelle le *gabai* gascon. Il ne peut y avoir de doute sur la classification de ce langage : voyons maintenant les principaux caractères du gascon, que nous trouvons en contact avec cet idiome.

Les caractères génériques de la langue d'oc s'y retrouvent, mais avec moins de régularité que dans le bas médocain :

environs de Donnezac (Gironde) et de Bussac (Charente-Inférieure). Dans la *Gabacherie*, comme dans presque toute la France, chaque commune a son surnom, que l'on appelle ici un *châfre* : *les bataillours* de la Ruscade, *les ribaniers* de Clérac, *les rouziniers* de Bédenat, *les avocats* de Cavignat, *les potiers* de Cezat, *les procédours* de Marcenais, *les renéiours* de Marsas, etc.

<sup>1</sup> Le nom de ces communes est en langage du pays : Reignat, Marcillac, Donnezat, Bussat, Bédenat, Clérac. Nous devons à M. l'abbé Belloumeau, curé de la Ruscade, des renseignements précieux sur la grande *Gabacherie* qu'il habite, et dont il a étudié les mœurs et le langage.

<sup>2</sup> Saint-Savin n'est pas indiqué sur la carte de l'état-major comme étant chef-lieu de canton.



1° Variété des finales atones : *bile*, ville; *hille*, fille; *béni*, je viens; *bénou*, ils viennent; *coumo*, comme;

2° Diphthongues fortes : *baï*, il va; *sèi* ou *seuï*, je suis; *chebaou*, cheval; *freuï*, fruit; *aneuï*, aujourd'hui; *dempeuï*, depuis<sup>1</sup>;

3° Persistance de la consonne médiane, dans certains cas seulement : *muda*, muer; *suda*, suer; *iournade*, journée; *annade*<sup>2</sup>, année;

4° Persistance de l'*a* long tonique : *suda*, *muda*, *cantat*;

5° Nasales *eŋ*, *iŋ*, *uŋ*, d'oc : *matin*, *bèŋ*, *uŋ*;

6° Absence du pronom personnel sujet dans la plupart des cas : *baou béni*, je vais venir; *s'enbaï* à *Blayo*, il va à Blaye.

Cette variété s'éloigne du type gascon en ce qu'elle ne paraît pas admettre de triphthongues, et que la consonne médiane y tombe quelquefois : *meur* ou *meuï*, mûr; *seurt*, sûr; le *ch* s'y prononce avec le son chuintant français; mais le *j* y a le son de l'*i* : *ou èi iourt*, il est jour. Après l'*n*, le *j* se prononce entre *j* et *i* : *minja* = à peu près *minjiâ*.

Le pronom personnel sujet s'emploie quelquefois, particulièrement dans les phrases interrogatives.

On a pu remarquer, dans les exemples qui précèdent, l'emploi de l'*e* muet français, non-seulement dans les finales atones, mais aussi dans le corps des mots. Quelques terminaisons inaccentuées en *o* (*coumo*, *Blayo*) prouvent que l'*e* muet est d'importation française.

Nous signalerons comme une particularité commune aux dialectes d'oïl et aux dialectes d'oc de cette région la tendance à terminer les mots par un *t* adventice : *jolit* (oïl), *joli*; *iourt* (oc), *jour*.

La ligne de démarcation qui sépare les deux langues traverse donc la commune de Villeneuve de l'ouest à l'est, en passant sur le bourg; elle remonte aussitôt dans la direction du nord jusqu'au ruisseau de la Gamage<sup>3</sup>, et, s'infléchissant vers le sud-est, elle

<sup>1</sup> La diphthongue forte *iou* nous a paru avoir une tendance à s'affaiblir en *iou* : *Diou*, Dieu, se prononce presque *Diou*.

<sup>2</sup> Quelquefois *hannade*, avec *h* aspirée.

<sup>3</sup> Lorsque nous prenons un cours d'eau, une route, la lisière d'un bois, etc., comme point de repère de notre tracé, nous voulons seulement rendre notre exposé plus clair et faciliter au lecteur les moyens de reporter notre ligne sur

divise en deux la commune de Saint-Ciers-Canesse, de manière à laisser dans la langue d'oïl les villages de Cuguet, les Arnauds, Pinaud, Toire; et dans la langue d'oc ceux des Lauriers, de Nicolau, Berbillot, Plétane ainsi que le bourg de Saint-Ciers<sup>1</sup>; elle s'engage dans la commune de Saint-Trojan, où elle passe sur les villages du Canton et de la Jaugue, les seuls où l'on trouve quelques familles indigènes parlant gascon; sépare la commune de Mombrier, tout entière de langue d'oïl, de celle de Samonac (*Samouna*, en gascon; *Samonat*, en *gabai*) où le seul village de Fonviel renferme à la fois des *Gabais* et des Gascons; pénètre dans celle de Lansac, de manière à en détacher le gros village des Androns, qui est de langue d'oïl; sépare les communes de Tauriac, de Marcamps et de Saint-Laurent-d'Arce (oc) de celles de Pugnac et de Cubnezais (oïl).

### III

#### DE SAINT-LAURENT-D'ARCE À VÉRAC<sup>2</sup>.

Vers le point où nous sommes parvenus, le dialecte d'oïl, ainsi que le dialecte d'oc, nous ont paru subir quelques modifications. Le premier remplace l'articulation gutturale *q* d'abord par *tj* (*tjeutt' neut*, cette nuit); puis, par *tiéu* (*tiéutt' neut*), et rend le *ch* aux mots qui l'avaient transformé en *q* (*cheun*, chien, au lieu de *queun*). Cette nouvelle variété du *gabai* est appelée par M. l'abbé Belloumeau le *gabai* saintongeois.

De son côté, le gascon altéré, mais cependant très-caractérisé, que nous connaissons déjà, commence à se modifier vers Saint-

une carte détaillée, particulièrement sur la grande carte de l'état-major. Nous ne croyons pas avoir besoin de dire en effet que la limite de deux langues ne peut pas être une ligne dans le sens géométrique du mot, comme l'est une limite politique ou administrative. La première flotte forcément, sur presque tous les points de son parcours, entre deux centres de population. Si nous la faisons quelquefois passer sur un village, c'est afin d'indiquer que, de temps immémorial, on parle à la fois les deux langues dans cette localité.

<sup>1</sup> Nous n'indiquons, pour chaque commune, que les villages de quelque importance.

<sup>2</sup> Renseignements de MM. Rivière, maire de Peujard; Morange, Pierre Gabillard, Jean Chaudet, Sallé, M<sup>me</sup> Gillet, de Salignac; M. Bodin, instituteur à Cadillac, M<sup>me</sup> Bodin; MM. Lalande, instituteur, et Montiers, maître d'hôtel, à Perissac; Martin, instituteur à Galgon; Verdery, maire de Mouillac; Remy Savary, de Vérac; M<sup>lle</sup> Marie Furet, de Saint-André-de-Cubzac.

Laurent-d'Arce : le *j* tend de plus en plus à s'éloigner de l'*i*; c'est d'abord comme une sorte d'aspiration : *le iourt* au lieu de *l'iourt*, puis le *djourt* (*dj* très-doux); le *ch*, bien qu'il soit presque toujours prononcé comme en français, s'y rencontre quelquefois avec sa valeur d'oc dans les mots qui n'ont pas d'équivalent dans les dialectes d'oïl : *tchitcho* « petite sœur »; *tchitchâi* « petit frère »<sup>1</sup>. Le son *eu* devient *u* : *dou hut* (du feu), au lieu de *dou heut*; on remarque certaines contractions telles que *saous dit* (sur les doigts), au lieu de *sus leus dit*; enfin la troisième personne du pluriel y prend la nasale : *bénon* ou *bénoun*, au lieu de *bénou*<sup>2</sup>. Ces caractères semblent établir une ligne de démarcation entre le gascon de Saint-Laurent-d'Arce, qui appartient, ainsi que celui de Villeneuve, à la variété de Bourg-sur-Gironde, et celui des communes dont nous allons parler.

En quittant le territoire de Saint-Laurent-d'Arce et de Cubnezais, la limite pénètre dans celui de Peujard<sup>3</sup>, passant sur le village des Bichons, partie gascon et partie *gabâi*; elle sépare le village de Le Roux (oïl) de ceux des Ligers<sup>4</sup> et de Larrat<sup>5</sup> (oc), et laisse la commune de Gauriaguet en pays *gabâi* et celle d'Aubies en pays gascon. Elle traverse la commune de Salignac au-dessous du village de Beaucourt, se dirigeant sur celui de Savarias, composé de *Gabâis* et de Gascons, puis s'infléchit vers le sud-est pour séparer les communes de Saint-Genès-de-Queuil et de Périssac (oïl) de celles de Mouillac et de Vêrac<sup>6</sup> (oc).

<sup>1</sup> On remarquera que le *tj* du *gabâi* de ces pays est assez rapproché du *tch* gascon. Le premier est prononcé avec une sorte d'aspiration qu'on ne trouve pas dans le second.

<sup>2</sup> On rencontre aussi vers Peujard les vraies formes d'oc : *madur*, *ségar*, au lieu de *meûire*, *seurt*, empruntées au *gabâi*.

<sup>3</sup> *Pujar*, en gascon; *Peujar* en *gabâi*. *Pujar* était l'ancien nom officiel.

<sup>4</sup> Le village des Ligers est à peu près exclusivement possédé aujourd'hui par un seul propriétaire; la population est mêlée de Gascons et de *Gabâis*, presque tous établis depuis peu dans le pays. Quelques vieillards, originaires des Ligers, mais qui n'y habitent plus, parlent tous gascon.

<sup>5</sup> Larrat est indiqué sur la carte de l'état-major sous le nom de Larra. Les habitants du pays font cependant fortement sentir le *t* final. Le bourg de Peujard et le village des Molières (désigné sur la carte de l'état-major sous le nom de la Molière) renferment quelques familles *gabâis*; mais les Gascons y dominent et y dominaient surtout autrefois.

<sup>6</sup> En gascon *Bêira* ou *Bêirat*.

La commune de Mouillac renferme une population flottante de métayers et d'ouvriers agricoles venus presque tous des pays *gabais*. Il faut une certaine peine pour retrouver sous cette couche étrangère le noyau des anciens habitants, au nombre d'environ cinquante, ne parlant entre eux que le gascon.

#### IV

#### DE VÉRAC À PUYNORMAND <sup>1</sup>.

La commune de Galgon-et-Queynac, dans laquelle nous entrons en quittant celle de Vérac, est presque tout entière de langue d'oïl, à l'exception de quelques hameaux de la partie sud qui faisaient partie autrefois de la commune de Queynac (*Quénat*<sup>2</sup> en *gabai*; *Quéina* en gascon), aujourd'hui réunie à celle de Galgon<sup>3</sup>. L'idiome de ces villages est celui des communes de Villegouge<sup>4</sup> et de Sail-lans, qui bornent au sud celle de Galgon-et-Queynac; il se distingue de celui qui règne entre Peujard et Vérac :

1° Par l'usage de *f* initial au lieu de *h* : *fil*le « fille »; *fasi* « je fis »; *fut* « feu »;

2° Par l'emploi plus fréquent de la diphthongue *ôou*, ce qui lui donne une plus grande sonorité : *dôou* « du », au lieu de *dou*;

3° Par l'usage de quelques triphthongues que nous n'avions pas remarquées jusque-là : *ièi* « hier ».

Du reste, persistance du *t* final adventice, particulier à cette région : *lou djourt és bèt* « le jour est beau ».

Cet idiome peut être désigné sous le nom de sous-dialecte de Libourne. C'est, en effet, celui que l'on parle dans cette dernière ville. Il nous a paru être limité au sud par le cours de la Dor-

<sup>1</sup> Renseignements de MM. Martin, instituteur à Galgon; Godineau, adjoint au maire de Villegouge, Simon, propriétaire, M<sup>me</sup> Catherine Métayer, de la même commune; MM. Naud fils; l'abbé Treignac, curé, et Treignac père, des Billauds; Audignon, instituteur à Pomerol; Valentian, instituteur, et Landry, maire de Néac; Naud, instituteur, et Cailler, propriétaire à Montagne-Saint-Georges; Dubuc, propriétaire à Montbadon; Garland, tonnelier à Tayac.

<sup>2</sup> La vraie prononciation nous a paru être entre *Quénat* et *Quiénat*.

<sup>3</sup> La Mongie dans Vérac, sur la limite de Galgon, et la Grange dans Galgon sont mêlés de Gascons et de *Gabais*.

<sup>4</sup> En gascon *Bilegou-ïe*, en faisant sentir l'*e* muet final comme une espèce d'*eu* atone.

dogne. Dans la commune d'Izon, en effet, sur la rive gauche de cette rivière, on parle un sous-dialecte que M. l'abbé Caudéran appelle dialecte mi-périgourdin<sup>1</sup>. Il existe une rivalité très-caractérisée entre les habitants des deux rives, qui se renvoient les sobriquets de *lous trabersats* « les traversés » (rive gauche), et *cambes négres* « jambes noires » (rive droite). On nous a dit qu'il y avait entre les uns et les autres des différences de type et de caractère<sup>2</sup>. Notre séjour dans le pays a été trop court pour que nous ayons pu les constater par nous-mêmes.

Après avoir laissé en pays d'oc, comme nous l'avons dit, quelques hameaux de l'ancienne commune de Queynac et les territoires entiers de Villegouge et de Saillans, notre limite rencontre la rivière de l'Isle entre le hameau de Juncaret (Galgon) et celui de Couprat (Saillans), passant sur celui de Frayche (Saillans)<sup>3</sup>, qui compte une quarantaine d'habitants, presque tous mariniers, dont une moitié environ parle gascon et l'autre *gabai*.

Ici notre ligne descend à peu près le cours de l'Isle, avec cette différence que les villages de la rive gauche situés sur le bord même de la rivière sont gascons; elle remonte ensuite le cours du ruisseau de la Barbanne, passant sur le village des Charruands (commune de Libourne), mêlé des deux langues, tourne à l'est pour séparer le village des Dagueys (oc) du bourg des Billaux (oil), redescend vers le sud jusqu'au-dessous du village du Grand-Moulinet (commune de Pomerol), remonte de nouveau en suivant à peu près la route de Bordeaux à Périgueux jusque dans la commune de la Lande-de-Libourne, dans laquelle elle pénètre pour passer sur le village de Marchesseau, le seul de cette commune où se rencontre un certain nombre de familles indigènes parlant gascon à côté de familles *gabais*; suit encore le cours de la Barbanne, qui sert à la fois de limite entre les deux langues et entre les communes de Néac (oil), appelée par les habitants *Niat*, et celle de Pomerol (oc), dont le nom gascon est *Pouméïroou*. Après avoir quitté ces communes et passé sur le village de Malnou, le bourg de Montagne et le village d'Arriail, tous trois mêlés de *Gabais* et de Gascons, elle s'in-

<sup>1</sup> Caudéran, *Dialecte bordelais*, p. 6.

<sup>2</sup> Renseignements de MM. Jules Delpit, Battanchon, Pérès, l'abbé Jollit et Delaye.

<sup>3</sup> Le village de Frayche n'est pas marqué sur la carte de l'état-major.

fléchit légèrement vers le nord-est, laissant en pays d'oc les villages de Guitard et de la Pêcherie, et celui de Mirande en pays d'oïl, se dirige vers le sud-est sur Bayard et Mouchet, mêlés; rejoint vers le nord le ruisseau de la Plaigne, dont elle suit le cours en s'avancant entre les communes de Lussac, le Palais, Saint-Sauveur, d'un côté (oïl), et celles de Puisséguin, Monbadon et Tayac (oc) pour s'engager dans le territoire de Puynormand, où se termine le dialecte gascon et où commence le limousin. Du reste, l'influence de ce dernier sur le gascon est déjà assez sensible à l'ouest de Puynormand. En avançant vers la limite des deux grands dialectes, le langage acquiert plus de sonorité par la fréquence des sons ouverts (*bòou* « il veut »; *fasèbi* « je faisais »; *ribèire* « rivière »); l'emploi du pronom personnel sujet, général sur la frontière limousine, se remarque déjà dans les environs de Montagne-Saint-Georges<sup>1</sup>; mais seulement à la deuxième personne.

Le *gabai* de son côté subit quelques modifications dans les environs des communes de Néac et de Montagne. Il se rapproche de l'idiome d'oïl parlé à l'ouest de la commune de Cubnezais, et se range comme ce dernier dans la variété appelée par M. l'abbé Beloumeau le *gabai-gascon*.

Nous rencontrons pour la première fois vers Galgon le surnom de *pigouille* donné par les *Gabais* aux Gascons et à leur langue. Ce sobriquet n'est cependant pas très-usité dans la *Gabacherie*, si ce n'est dans les environs de Montagne.

## V

### DE PUYNORMAND À SAINT-MICHEL-L'ÉCLUSE<sup>2</sup>.

Sur le territoire de la petite commune où nous sommes par-

<sup>1</sup> *Bous abè'sta à Lussa* « vous êtes allé à Lussac »; mais on dit sans le pronom, si l'on fait sentir la finale du verbe *aber* : *Abès esta à Lussa* (observation de M. Naud, instituteur à Montagne).

<sup>2</sup> Renseignements de MM. l'abbé Imbert Seurin, curé; Rouane, instituteur; Jean Tamarelle, M<sup>mes</sup> Giraud, Serre et Guiraud, née Marguerite Lagasson, de Puynormand; M<sup>me</sup> Berger, née Marguerite Bord, de Mussidan; MM. Durand, d'Abzac, propriétaire à Saint-Sauveur; Durand fils; M<sup>me</sup> Dugrand, née Poinot, de Porchères; MM. Fonfrède, maire de Saint-Sauveur; Austruy, instituteur à Saint-Seurin; Darie, instituteur à Gours; Voulgre, instituteur à Saint-Antoine-du-Pizou; Rulier, instituteur, et Combaux, d'Eygurande-Gardedeuil; Michel Frugère, adjoint au maire, Honoré Rosier, Duché, de Saint-Michel-l'Écluse.

venus, ce n'est pas seulement les deux langues qui se trouvent côte à côte, c'est encore deux grands dialectes de la langue méridionale, le gascon et le limousin. Les traits caractéristiques de ce dernier sont :

1° La suppression d'un grand nombre de consonnes finales et en particulier de l's;

2° La suppression de la nasale dans les mots où l'n latine n'était pas suivi d'une autre consonne : panem, *po*; fenum, *fé*; matutinum, *mati*<sup>1</sup>;

3° La formation du pluriel par l'allongement de la voyelle finale ou par l'addition d'un *i* à peine perceptible et se confondant presque avec la voyelle qui le précède : *là fénnâ* « les femmes »; *lou omèi* « les hommes »<sup>2</sup>;

4° L'emploi du génitif de l'article devant un substantif pris dans un sens partitif, contrairement à l'usage général des autres dialectes de la langue d'oc : *vaqui dou po* « voilà du pain »; *vaqui dé là fénnâ* « voilà des femmes ».

5° L'usage fréquent du pronom personnel sujet.

Nous remarquerons en outre, d'une part, que la finale atone féminine est un son très-sourd variant de l'a à l'o et à l'e muet suivant les localités, et quelquefois suivant les individus; d'autre part, que dans certaines parties du Limousin, — à Limoges, par exemple, et dans les environs de cette ville, — l'accent tonique de la plupart des paroxytons est comme indécis. Les substantifs féminins singuliers font exception, à peu près seuls, à cette règle. Nous aurons à signaler un véritable déplacement de l'accent dans certaines localités où la finale du singulier féminin est tout à fait l'e muet français.

L'idiome limousin parlé à Puynormand est une variété du périgourdin<sup>3</sup>, variété de la frontière, plus ou moins imprégnée de langue d'oïl; mais ayant conservé cependant les caractères

<sup>1</sup> Voyez Chabaneau, *Grammaire limousine*, publiée dans la *Revue des langues romanes*, t. IV, p. 420.

<sup>2</sup> L'allongement de la voyelle finale par suite de la suppression de la consonne qui la suivait, et particulièrement de l's, se remarque aussi dans la conjugaison, exemple : *tu nová* « tu allais ».

<sup>3</sup> Le dialecte limousin se subdivise, d'après M. Chabaneau, en trois sous-dialectes : le haut limousin, le bas limousin, et le périgourdin. (Voyez *Grammaire limousine*, publiée dans la *Revue des langues romanes*, t. II, p. 168.)



génériques de la langue méridionale, c'est-à-dire : la diversité des finales atones (*ouvro* ou *ouvro* « heure »; *fénna*, *fénno* ou *fénne* « femme »; *céméntèri* « cimetière »; *Sént-Antoni* « Saint-Antoine »<sup>1</sup>; *Aoutrèi* « autres »; *i vèneun*<sup>2</sup> « ils viennent »); les diphthongues et les triphthongues (*iou sèi* « je suis »; *ou fai* « il fait »; *lou dzaou* « le coq »; *lou bioou* « le bœuf »); persistance de la consonne médiane (*védeou* « veau »; *séгур*, *madur*), ainsi que de l'*a* long tonique : (*nou soun na nou perména* « nous sommes allés nous promener »); nasales d'oc<sup>3</sup> (*un pó* « un pain »; *céméntèri*); enfin, dans quelques cas, suppression du pronom personnel sujet (*fai dzour* « il fait jour »<sup>4</sup>).

La langue d'oïl en usage sur le même point de la limite est très-rapprochée du *gabai*<sup>5</sup> : c'est à peu près du saintongeais, avec quelques sons empruntés aux idiomes du midi (*dou* « du », *pour do*). L'aspiration saintongeaise du *j* se rencontre seulement vers Coutras sur la rive droite de la Dronne.

Dans la commune de Puynormand, le bourg et le village de Razat sont mêlés de langue d'oc et de langue d'oïl<sup>6</sup>; ils sont donc traversés par notre limite, qui s'avance dans la direction du nord-est entre les communes de Saint-Seurin, Porchères et Saint-Christophe-de-Double, d'un côté (oïl), et celles de Gours et de Saint-Antoine-du-Pizou, de l'autre (oc).

Ces deux dernières communes ont presque toutes leurs relations avec le Périgord, et en particulier avec la petite ville de Monpont; les autres reconnaissent plutôt comme centre Saint-Médard et Coutras, en pays d'oïl; si bien que des villages très-rapprochés tels que Cabaneau (commune de Saint-Seurin) et Cousseau (com-

<sup>1</sup> La forme d'oïl *Antoine* ou *Antouène* a prévalu pour le prénom; mais la forme d'oc *Antoni* persiste dans les noms de lieu. Cette remarque est applicable à presque tous les pays d'oc.

<sup>2</sup> La finale de *vèneun* est un peu plus accusée que celle du français *ils viennent*.

<sup>3</sup> Nous avons déjà dit que les nasales étaient rares en limousin.

<sup>4</sup> Particulièrement le pronom neutre et celui de la première personne du singulier. Nous avons cependant entendu dire avec le pronom : *co fai dzour*. — Vers Puynormand, le *ch* tient le milieu entre *tch* et *tz*, le *j* entre *dj* et *dz*.

<sup>5</sup> La *Gabacherie* se termine un peu à l'ouest de Puynormand. La dénomination de *gabai* est peu usitée dans cette commune.

<sup>6</sup> La langue d'oc parlée dans le bourg et entre ce dernier et la commune de Gours est du périgourdin; les villages situés au sud du bourg parlent gascon.



mune de Gours) sont différents de langage et, jusqu'à un certain point, d'habitudes.

Saint-Antoine-du-Pizou appartient administrativement à la Gironde; c'est un coin du Périgord, détaché de son vrai centre, et ajouté à un département avec lequel ne l'unit aucun lien naturel. A partir de cette commune, nous voyons changer tout à la fois l'aspect du sol et le caractère des habitants. Après les riches plaines de la Gironde, que les bois de Puynormand ont seuls interrompues jusqu'ici, nous entrons sur le territoire sauvage et accidenté recouvert par la forêt de la Double. A la physionomie souriante et ouverte du paysan gascon succèdent des apparences plus sérieuses et plus rudes; l'étonnement que nos questions excitent partout prend parfois ici une teinte assez accentuée de méfiance, qui va même, dans des cas heureusement très-rares, jusqu'à l'hostilité. Cette remarque s'applique également du reste aux villages de langue d'oïl et à ceux de langue méridionale.

Les villages de la forêt de la Double ont été fondés, selon toute apparence, par des cultivateurs ou des bûcherons venus de deux directions opposées : les Saintongeois d'un côté, les Périgourdins de l'autre, ont pénétré plus ou moins loin dans les bois; de là vient qu'en certains lieux il reste entre les deux races une partie de forêt à peu près inhabitée, qui oppose une barrière naturelle au rapprochement des langues. Dans ces endroits, en effet, nous avons remarqué que le périgourdin était plus pur, plus sonore, moins chargé d'e muets et de formes françaises.

En quittant Saint-Christophe-de-Double et Saint-Antoine-du-Pizou, nous entrons dans le département de la Dordogne au point où la limite de ces deux communes vient rencontrer celle des territoires d'Eygurande-Gardedeuil et de Saint-Michel-l'Écluse. Eygurande est tout entière de langue d'oc; Saint-Michel se divise en deux parties inégales : les villages mêlés de Meneplet et du Bétoux sont situés sur la courbe irrégulière décrite par la ligne qui sépare Lavautour, Martillac, et les autres villages d'oc, du Fénage, du bourg, et de toute la partie d'oïl, et qui va aboutir au point de contact des trois communes de Saint-Michel-l'Écluse, Puy-mangou et Saint-Aulaye.

VI

DE SAINT-MICHEL-L'ÉCLUSE À MONTIGNAC-LE-COQ<sup>1</sup>.

Au moment de passer du département de la Dordogne dans celui de la Charente, nous rencontrons pour la première fois la difficulté la plus sérieuse que nous ayons à surmonter. Les pays que nous venons de parcourir nous ont montré souvent les deux langues juxtaposées et cependant distinctes; sur le territoire de Puy-mangou nous les trouvons fondues en un seul idiome où les éléments d'oc et les éléments d'oïl se combinent dans des proportions telles qu'une classification semble tout d'abord impossible. Ce sont des faits de ce genre qui ont donné naissance à l'hypothèse de la fusion graduelle des langues. Mais en supposant, ce que nous ne croyons pas, que l'on dût renoncer à la détermination de ce langage mixte, il est essentiel de constater que la fusion n'est pas tellement insensible qu'il devienne impossible de tracer une limite quelconque. Il est facile de circonscrire nettement ces territoires mixtes que nous sommes appelés à rencontrer sur notre route.

On ne saurait se méprendre, par exemple, sur la nature du parler de Saint-Aulaye : diversité des finales atones (*Sant Olayo* ou *Sant Olaye, ceméntèri*); diphthongues fortes et triphthongues (*iou vaou* « je vais »; *tzebaou, Sant-Mitzéou, bioou*); consonnes médianes (*védéou* « veau »; *dzournado* « journée »); *a* long tonique assourdi d'ordinaire en *o*<sup>2</sup> (*mindza* ou *mindzo* « manger »); pluriels limousins (*de lá fénâ* « des femmes »).

Parcoult, au contraire, est bien nettement de langue d'oïl : *un*<sup>3</sup> *chevo, j'va, un beu, journée, manger, etc.*

<sup>1</sup> Renseignements de M. Jouffrey, maire de Saint-Aulaye, membre du conseil général de la Dordogne; Jean Bontemps, dit *Bontou*; Crépin Honnorat; Michelin, de Saint-Aulaye; Boitard, curé; Guichard, instituteur; Tamisier, sabotier; Denis dit *La Plante*, tailleur d'habits; Menneret, M<sup>me</sup> Menneret, de Chenaud; Jean Meslier, instituteur, Texier, maître d'hôtel, à Aubeterre; Félix Montauzier, de la Prade; Pierre Montaudie, de Saint-Romain; M<sup>mes</sup> Vallier et Morillière, de Pillac; Claire Lévêque, de Saint-Séverin; MM. Dubos, de Lallemand (Dordogne); Bordier-Lanauve, maire de Bors, membre du conseil général de la Charente; du Double, curé, et Robertrie, maire de Saint-Séverin; de Sanzillon, maire de Montignac-le-Coq.

<sup>2</sup> Cet *o* final est très-long et très-sourd; on dirait presque qu'il se dédouble en deux *o* : *mindzoo*.

<sup>3</sup> Cet *un* est fortement nasalisé; c'est presque *ein*.

Entre Saint-Aulaye et Parcouf se trouvent les communes de Puymangou<sup>1</sup>, et de Chenaud<sup>2</sup> (au nord de Puymangou), dont le langage offre les caractères suivants :

Oil : une finale atone unique, l'*e* muet ; nasales d'oil : *un chevâo*, *dó vin*, *dó pain*, *lo smentière* ; accent tonique sur la dernière syllabe à la troisième personne du pluriel du présent de l'indicatif : *o venan*<sup>3</sup> « ils viennent » ; ce qui la rend semblable à la personne correspondante des patois d'oil limitrophes<sup>4</sup>.

Oc : diphthongues fortes : *i vendràî*, *de l'aigue*, *dó*<sup>5</sup> *péïssou*, *de la pèïre*<sup>6</sup> ; consonnes médianes : *vedè*, *journade*, *juga* ; *a* tonique : *i a éta me proumena*, *i a fa*, *aco éï tan d'épargna* ; enfin, à l'exception du cas cité plus haut à propos de la troisième personne du pluriel des verbes, la grammaire nous a paru limousine : *vaqui de lá fanne* « voilà des femmes », *te reçoquirias* ou *reçodirias* « tu reçus ».

En somme, on dirait un idiome d'oc adapté à des organes septentrionaux, et dépouillé par conséquent de celles de ses inflexions qui exigent le plus de sonorité et de souplesse.

En tenant compte des différences fondamentales qui séparent le langage de Puymangou et de Chenaud de celui de Parcouf, nous aurions pu classer le premier dans la langue d'oc, ainsi que l'a fait d'ailleurs M. l'abbé Michon dans sa *Statistique monumentale de la Charente*. Nous avons préféré cependant tracer d'un côté la ligne qui sépare Saint-Aulaye des communes mixtes, de l'autre celle qui passe entre Parcouf et Puymangou pour s'engager dans celle de Chenaud, de manière à en détacher les villages de la Maure, Péli-sier, les Caves et la Cahuc, qui sont de langue d'oil comme Parcouf.

<sup>1</sup> *Pémangou* en langage du pays.

<sup>2</sup> *Cheno*. Orthographié *Chenauz* au XVIII<sup>e</sup> siècle. (*Arpentement de 1748*, conservé aux archives de la commune.)

<sup>3</sup> En limousin, cette troisième personne du pluriel est *i venèn* ; à Saint-Aulaye l'accent tend à se déplacer, de même que dans les environs de Limoges (voyez Ruben, *Fables de Foucaud*, introduction, p. LXXIV), et le premier *e* s'assourdit ; on dit presque *o venèn*, qui devient à Chenaud *o venan*. Le poitevin est *ills* (*ll mouillés*) *venan*.

<sup>4</sup> Nous ne parlons pas du pronom personnel sujet, qui, étant usité en limousin, ne peut plus constituer ici un caractère distinctif.

<sup>5</sup> *o* long et sourd, presque *dou*.

<sup>6</sup> Il manque les diphthongues fortes les plus sonores, telles que *aoû*, *oou*, et les triphthongues.

Notre double limite, arrivée sur les bords de la Dronne, se confond d'un côté avec la limite des départements de la Dordogne et de la Charente; de l'autre elle traverse la rivière, pénètre dans la Charente et sépare du pays d'oïl Essards et Bonnes (*Bouná*), qui parlent comme Chenaud et Puymangou.

Au nord d'Essards et de Bonnes viennent des communes dont l'idiome s'éloigne encore plus de la langue d'oc : ce sont celles de Saint-Martial, Aubeterre, Saint-Romain, Laprade et Nabinaud<sup>1</sup>. Elles ont perdu la diphthongue forte *ai*, et n'ont conservé que la moins sonore de toutes, *éi*, qui devient même parfois *é*<sup>2</sup>; l'*a* tonique s'y transforme quelquefois en *é*; des formes d'oïl, telles que *i vin* « je viens », *i ai été* « j'ai été », s'y rencontrent peut-être plus fréquemment que les formes d'oc correspondantes : *i vène*, *i a éta*. *I alio* « j'allais » est un radical d'oïl avec une désinence d'oc; *i fasio* « je faisais » est tout à fait d'oc, et *i vè* ou *i vais*, tout à fait d'oïl.

Nous ne serions pas éloignés de ranger ces cinq communes dans la langue d'oïl; car la plupart de leurs formes se retrouvent dans quelque dialecte de cette langue. Seulement, comme les villages situés à l'ouest ont une physionomie française beaucoup plus accentuée<sup>3</sup>, et que la transition est plus brusque des pays d'oïl à la zone mixte que de cette dernière aux pays d'oc, il n'est pas étonnant que M. l'abbé Michon ait rejeté ces communes dans le domaine de la langue méridionale.

Nos deux limites embrassent encore les territoires de Saint-Séverin, Pillac et Montignac-le-Coq<sup>4</sup>, et viennent se rejoindre en une ligne unique au point où cette dernière confine à la fois à Juignac et

<sup>1</sup> Appelé dans le pays *Nibino*. Mais on dit *Palé* pour Palluaud.

<sup>2</sup> Particulièrement à Laprade, qui est peut-être le point de cette région dont le langage se rapproche le plus de la langue d'oïl.

<sup>3</sup> On en jugera par les phrases suivantes : *j'vins*; *j'veuá aller*; *j'ons vu* « nous avons vu » *un beu*, *vaqui des femmes qui passan*.

<sup>4</sup> *Pilla*, *Montigna*. Le *c* final ne se fait jamais sentir dans les noms en *ac* de cette région. Nous croyons que la suppression de cette consonne finale dans la prononciation est une règle générale de la langue d'oc. Nous avons vu plus haut que chez les *Gabaïs* la terminaison *ac* se prononce *at*, en faisant sentir le *t*. Les Gascons de la même région emploient concurremment les deux finales *a* et *at*; la première représente la vraie prononciation gasconne. Sur la limite nord du dialecte limousin, le suffixe *acum*, traduit arbitrairement dans les noms officiels par *ac* ou par *at*, est toujours *a* dans le langage du pays.

à Salles-la-Valette. A Saint-Séverin réapparaissent les diphthongues fortes et même les triphthongues : *de lá pĕîreu*<sup>1</sup> « des pierres » ; *doou biô* ou *doou bioou* « du bœuf » ; l'*a* tonique latin y reste encore *è* ou *é*. La nasale d'oc s'y montre, par exemple dans *mindjé* « manger ». Du reste, la présence de nombreux ouvriers saintongeais ou angoumoisins, qui travaillent dans deux grandes papeteries établies à Saint-Séverin, a considérablement modifié depuis quelques années le langage local, beaucoup plus méridional autrefois. Aujourd'hui les *Saint-Séverinô* semblent s'attacher à défendre leur langue de l'influence méridionale<sup>2</sup>. La Lizonne seule les sépare de Saint-Paul-Lizonne, qui est tout à fait limousin, et les ouvriers des deux communes, réunis chaque jour dans les usines dont nous venons de parler, affectent de ne se servir que de leur idiome natal.

Pillac et Montignac-le-Coq ont, de plus que Saint-Séverin, les finales en *a* accentué : *n'avan éta* « nous sommes allés » ; *i vol tchanta* ; et plus de netteté dans l'articulation des sons complexes *tch* et *dj*. L'origine méridionale du langage s'y accentue donc assez nettement, si bien que nous aurions peut-être dû, si nous n'avions voulu procéder avec la plus grande circonspection, refermer notre limite au-dessous de Saint-Romain et de Nabinaud, après l'avoir dédoublée seulement au-dessus de Bonnes et d'Essards, de telle sorte que le pays mixte ne se composât que des cinq communes de Saint-Martial, Saint-Romain, Aubeterre, Laprade et Nabinaud.

Les habitants des douze communes entourées par notre double limite appellent leur langage de l'*angoumois* et le distinguent du saintongeais en usage à l'ouest de cette région aussi bien que du périgourdin ou, comme on dit dans le pays, du *périgord* parlé à l'est.

<sup>1</sup> Cet *eu* qui remplace l'*á* du pluriel dans les mots à finale féminine, tels que *pĕîreu*, *fĕñneu* ; pour *pĕîrá*, *fĕñná*, est un acheminement vers la finale atone française *e* muet. Il est cependant long, et la place de l'accent tonique ne peut être déterminée qu'avec beaucoup d'attention.

<sup>2</sup> Dans cette région mixte, et sur toute la frontière, le langage a quelque chose de flottant qui le rend peu propre à un essai littéraire, même le plus informe. Nous n'avons trouvé ni poètes locaux ni chansons populaires. Les paysans chantent pendant leurs travaux des chansons venues des vrais pays d'oc.

VII

DE MONTIGNAC-LE-COQ À LA ROCHETTE<sup>1</sup>.

Au nord de Montignac-le-Coq, le limousin presque pur de Salles-la-Valette ou Salles-de-Montmoreau confine avec la langue d'oïl de Juignac. L'accent tonique a si peu de force, il est vrai, dans la langue d'oc de ces pays, que tous les mots semblent, comme en français, y devenir oxytons : *cementèri* plutôt que *ce-mentèri*, *de lâ fènnâ*, « des femmes; » *de lâ tablâ*, des tables<sup>2</sup>. Les mots qui n'ont pas l'accent sur la dernière syllabe s'y terminent par un *e* muet souvent un peu plus accusé qu'en français : *i véne* « je viens ». Mais les diphthongues *éi*, *ai*, *aou*, *euou*<sup>3</sup> (*véire*, *vén-draï*, *chevaou*, *deuou*), les triphthongues (*bieuou* « bœuf »), les infinitifs et les participes en *a*, enfin une grammaire tout à fait limou-

<sup>1</sup> Renseignements de MM. Bordier, maire de Palluaud; Pierre Lambert, adjoint au maire de Salles-la-Valette; Chauveau, instituteur à Vœil; Naudon, maire, et Menachaud, instituteur, à Juillaguet; Jean Royand, instituteur; Marcel Monteil et Jouzier, de Ronsenac; Antoine Gouguet et Ambroise Labrousse, de Magnac-la-Valette; Pierre Valade et Aimé Martin, de Blanzaguet; Salmon, instituteur à la Valette; François Delège, instituteur à Dignac; François Clément, de Gurat; de Rencogne, archiviste du département de la Charente; Valade, ancien notaire à Montmoreau; Guignard, instituteur à Saint-Projet; Raynaud, maire, et Nadaud, tuilier à la Rochefoucauld; l'abbé Courtade, curé; François Lassalmonie, Pierre Lassalmonie, M<sup>mes</sup> Marie Davé, veuve Trefaudier, et Anne Gadie, de Rivière; Cotinaud, instituteur, et Prosper Soumagne, d'Agris.

<sup>2</sup> Mais, au singulier, *une table*, *une femme* (et non *une fènne*), comme en français.

<sup>3</sup> C'est sans doute cette diphthongue que M. Chabaneau (*Grammaire limousine*, v. *Revue des langues romanes*, t. II, p. 171) note *eû*, et « qui résulte, dit-il, de la modification simultanée des deux éléments constitutifs de la diphthongue *éu*, savoir d'*é* en *eu* et de *ou* en *u*. » Dans les localités traversées par nous, cette diphthongue nous a paru être plutôt *euou* que *eû*. Il est très-difficile d'ailleurs de prononcer assez ouvert l'*u* qui occupe la seconde place dans une diphthongue forte pour qu'il ne se confonde pas plus ou moins avec l'*ou*. Ainsi s'explique comment, dans la langue d'oc, — aussi bien dans l'ancienne que dans la moderne, — l'*u* après une voyelle a le son de l'*ou*; on sait, en effet, que, dans cette langue, deux voyelles en contact dans le même mot forment toujours une diphthongue. La prononciation de l'*u* d'oc donnée par Rohegude est donc la vraie, et c'est à tort que M. Diez répugne à l'accepter. (*Grammatik der romanischen Sprachen*, t. I, p. 391. Traduction de MM. Auguste Brachet et Gaston Paris, t. I, p. 364.)

sine, ne permettent pas de confondre le parler de Salles-la-Valette, de Vaux, de Gurat et de Ronsenac avec le saintongeais de Juignac, de Saint-Amand-de-Montmoreau et de Chavenat.

Vers Gurat et Ronsenac, le langage devient plus sonore; la diphthongue *oou*, la triphthongue *ioou* y reparaissent. Il nous a semblé que vers ce point le sous-dialecte haut limousin succédait au périgourdin. Nous consignons ici cette remarque comme le résultat de l'impression produite sur nous par la physionomie générale du langage. Le temps nous a manqué pour une étude comparative des idiomes d'oc de cette région. Il y a lieu d'espérer que notre confrère, M. Chabaneau, complétera l'excellente grammaire qu'il publie en ce moment par la géographie du dialecte limousin et de ses sous-dialectes.

La petite commune de Juillaguet au nord et à l'ouest de Ronsenac forme encore un territoire mixte de très-peu d'étendue. M. l'abbé Michon l'a placée dans la langue d'oïl, et, en effet, presque plus de formes d'oc, si ce n'est la diphthongue *êi* (*de la p<sup>ê</sup>ire*), et un *o* final si allongé qu'il rappelle de très-près le son double *oou*. Quelques vieillards disent encore assez nettement *bioou*, *doou*, etc. Il est probable que le langage de Juillaguet, autrefois tout à fait d'oc, a été modifié par des immigrations venues des pays d'oïl; nous avons enveloppé cette commune d'une double ligne qui la sépare d'un côté de Chavenat et de Charmant; de l'autre, de Ronsenac et de Magnac-la-Valette.

Au-dessous du village de Rodas (commune de Magnac), la limite redevient une, passe entre Fouquebrune (oïl) et Magnac et Villars (oc); détache de Torsac (oïl) le village des Garauds (oc), avec quelques autres situés au sud-est de ce dernier, et vient aboutir à la forêt de Dirac. Elle ressort de cette forêt vers le nord-est, entre le village du Boisseau (oïl) et celui du Marais (oc), tous les deux de la commune de Dirac, poursuit dans la même direction entre Garat (oïl) et Bouex (oc) jusqu'aux forêts de Bois-Blanc et de la Braconne, limite naturelle qui s'est opposée à la fusion des deux langues. Aussi n'est-il pas étonnant de trouver le limousin pur dans les villages de la lisière orientale de ces forêts appartenant aux communes de Chazelle, Pranzac, Bunzac, Saint-Constant, Saint-Projet (*Saint-Priè*), Rivière (*Rivière*) et Agris; tandis que sur la lisière occidentale la variété angoumoisine du sous-dialecte



saintongeois est parlée dans les villages dépendant des communes de Touvre, Mornac, Brie et Jauldes. Nous n'insisterons pas sur les caractères de ces deux langues, il nous suffira de répéter que chacune d'elles reprend ici à peu près toute sa pureté. Vers Agris seulement se font sentir quelques altérations provenant de ce que les habitants de cette commune (*les Agritô*) sont en grande partie des colporteurs dont le langage, modifié par des voyages fréquents, a réagi sur l'idiome local.

Le village de Villemalet (commune de la Rochette) parle comme Agris, dont il est limitrophe; au delà commence un idiome mixte, dont le domaine va s'élargissant vers le nord et le nord-est, et au sujet duquel il est nécessaire d'entrer dans quelques détails.

## VIII

### LE SOUS-DIALECTE MARCHOIS<sup>1</sup>.

Le langage usité dans presque toute la commune de la Rochette (*la Rouchette*) occupe un territoire considérable et constitue comme une Marche linguistique, coïncidant à peu près avec la Marche historique. Il comprend en effet la plus grande partie de la province de ce nom, une faible portion de l'Angoumois et quelques localités du Poitou<sup>2</sup>. Dans la plupart des pays où il est parlé, ce langage est appelé le *marchois*, et nous lui conservons ce nom géographiquement exact.

<sup>1</sup> Nous avons, dans un premier voyage, tracé approximativement la limite supérieure de ce sous-dialecte, et reconnu la nécessité d'une étude plus approfondie, que le défaut de temps nous forçait de renvoyer à quelques mois. Ce travail a été retardé par des circonstances douloureuses. J'ai dû le reprendre seul en octobre 1875, après la mort de mon regretté collaborateur Octavien Bringuier. Je ne puis sans émotion écrire à cette place ce nom qui rappelle tant de qualités charmantes et solides, et qui est pour moi celui d'un aimable compagnon d'études et d'un excellent ami. (C. de T.)

<sup>2</sup> Pour l'étude du sous-dialecte marchois et la détermination de ses limites, je dois beaucoup à M. l'abbé Rougerie, curé-doyen de Magnac-Laval, membre de la Société des antiquaires de l'Ouest et de la Société archéologique du Limousin, ainsi qu'à M. le docteur Vincent, lauréat de l'Académie de médecine, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Je ne saurais trop remercier ces honorables savants de la bonne grâce avec laquelle ils ont secondé mes recherches et des précieuses notes qu'ils m'ont adressées. M. le docteur Vincent, dont nous avons déjà mentionné les travaux d'anthropologie et de linguistique, a poussé l'obligeance jusqu'à écrire pour moi un mémoire destiné à rectifier et à compléter ce qu'il a publié sur ce sujet. (C. de T.)



Les territoires mixtes que nous avons déjà signalés ont de nombreux points de ressemblance, sous le rapport linguistique, avec la région qui nous occupe, et cela n'a rien d'étonnant, car dans celle-ci comme dans ceux-là le langage a pour base le même dialecte d'oc, le limousin, altéré par l'influence de la langue d'oïl.

Le premier effet de cette influence est de supprimer les paroxytons d'oc, soit par le déplacement de l'accent (*cemantéri, oli*, au lieu de *céméntèri, oli*; *là fénnâ, là fanné* ou *là feumé* « les femmes »); soit par la réduction des diverses finales atones en une seule, l'e muet (*une fanne* « une femme », *i ère* « j'étais »).

A côté de ce caractère, qui le distingue de la langue d'oc pure, le sous-dialecte marchois en offre un second qui ne permet pas de le confondre avec les idiomes d'oïl dont il est limitrophe : c'est la persistance de l'a comme terminaison de l'infinif de la première conjugaison.

Quant au déplacement de l'accent, on nous objectera peut-être que dans le limousin il est souvent difficile de distinguer la syllabe tonique; mais ici il n'y a plus de doute, il y a certitude; le déplacement est évident et coïncide avec une différence d'intonation, de prononciation, d'*accent*, dans le sens usuel de ce mot, qui a porté quelques auteurs à marquer la limite de la langue d'oc au point où cesse l'accent méridional<sup>1</sup>.

Il est certain d'ailleurs que les habitants de cette zone mixte comprennent difficilement les vrais Limousins, dont ils sont éloignés de quelques kilomètres à peine<sup>2</sup>. Cependant d'un côté à l'autre de la limite le vocabulaire et la grammaire ne subissent que peu d'altérations; l'accentuation est différente, et cela suffit pour donner au langage une physionomie toute particulière. Il semble que les Marchois parlent une langue dont ils n'ont pas pu s'approprier l'accent.

Une autre particularité de cette région, c'est l'existence sur le même sol d'un idiome d'oïl, qui n'est pas, comme le *gabai* de la Guienne, parlé par certains individus à l'exclusion de la langue d'oc; mais qui se trouve mêlé à celle-ci dans toutes les bouches et

<sup>1</sup> M. le docteur Vincent, dans les publications et dans le mémoire manuscrit déjà mentionné; M. l'abbé Rougerie, dans sa *Vie de saint Israël, chanoine du Dorat*, p. 55 et suiv.

<sup>2</sup> Nos observations sur ce point concordent parfaitement avec celles de M. l'abbé Rougerie et de M. le docteur Vincent.

en proportions très-variables, suivant les personnes et les localités. Il serait assez difficile, par exemple, de déterminer la langue à laquelle appartiennent les deux phrases suivantes, recueillies par nous dans la même commune (Magnac-Laval) :

*Vaqui des femmes que passan; elles vandan de l'oli.*

*Véci de la fannâ qui passan; a vandan de l'eule.*

On peut cependant, avec les éléments qu'elles fournissent, reconstituer une phrase d'oc et une phrase d'oïl parfaitement reconnaissables.

Nous verrons tout à l'heure que le sous-dialecte marchois se subdivise en variétés s'éloignant plus ou moins du type limousin, et admettant le mélange de la langue du nord dans des proportions diverses. Il importe de noter dès à présent que, dans ce sous-dialecte, l'expression d'oïl a le plus souvent son équivalent d'oc, et par conséquent qu'il y a là entrecroisement de deux idiomes, et non combinaison d'éléments empruntés à deux sources différentes pour constituer une langue unique.

Indépendamment de ce double patois, un français assez correct règne, comme langage usuel, non-seulement sur le territoire mixte, mais encore dans des localités de pure langue d'oc voisines de la limite, et, par une singularité que nous n'avons pas été les premiers à remarquer<sup>1</sup>, s'y est acclimaté beaucoup mieux qu'en plein pays d'oïl<sup>2</sup>.

Dans quelques villages tout à fait limousins, à Rivière par exemple<sup>3</sup>, on n'entend guère parler que le français. Des femmes, des vieillards et aussi un assez grand nombre d'enfants, malgré la surveillance des instituteurs<sup>4</sup>, conservent seuls l'antique langue

<sup>1</sup> Voy. Michon, *Statistique monumentale de la Charente*.

<sup>2</sup> Nous avons observé bien des fois qu'en Languedoc les gens du peuple qui ont quelque habitude du français le parlent plus correctement, à l'accent près, que les personnes de condition et d'instruction équivalente nées en pays d'oïl. Cela tient certainement à ce que ces dernières, usant d'un idiome très-voisin du français, n'ont pas été obligées, pour se faire comprendre, d'apporter autant de soin à l'étude de la langue officielle. Ce fait est tout différent d'ailleurs de celui que l'on remarque dans beaucoup de villages frontières où le français est non-seulement parlé par quelques individus, mais encore accepté par la majorité des habitants comme langage usuel.

<sup>3</sup> Voyez le paragraphe précédent.

<sup>4</sup> La destruction des idiomes locaux et leur remplacement par la langue officielle est un de ces préjugés qui dominent encore beaucoup trop dans les écoles primaires. On voit qu'il est des localités où ce résultat peut être obtenu d'une

méridionale, dont on peut, depuis quelques années, constater l'altération rapide. A plus forte raison, des villages dont l'idiome était moins caractérisé ont-ils accepté le français avec facilité. En pays marchois, les habitants des bourgs, c'est-à-dire des chefs-lieux de commune, — les hommes en particulier, — ne se servent guère que du français et laissent le patois aux *brandillots* ou *brandous*, habitants des *brandes* (landes) et de la pleine campagne.

Ajoutons que si le français de cette région est relativement pur, le patois mi-partie d'oïl et d'oc est parlé par certaines personnes et dans certaines localités d'une façon des plus irrégulières. Dans les verbes, par exemple, les temps et les personnes sont souvent confondus<sup>1</sup>. Ainsi le pronom de la 1<sup>re</sup> personne du singulier, *i*, est employé souvent pour la 3<sup>e</sup> personne à la place de *o* ou de *ou*, et pour la 1<sup>re</sup> et la 3<sup>e</sup> personne du pluriel<sup>2</sup> : *i vanguè* « il vint » (Bussière-Dunoise)<sup>3</sup>; *i vanguiran* « nous vînmes » et « ils vinrent » (Chaillac); *i éran* « ils étaient » (Vareilles). Voici quelques échantillons de la conjugaison marchoise recueillis de diverses bouches.

manière plus ou moins imparfaite; mais le défaut d'imagination, d'originalité, d'initiative de ces populations n'est pas sans relation avec le défaut d'une vraie langue maternelle, dans l'acception la plus exacte et la plus intime de ce mot. Ce n'est pas sans un sentiment pénible que nous avons vu ces villages privés de coutumes caractérisées, de poésies populaires, de chansons locales, de tout ce qui donne tant de charme et de fraîcheur à la vie du peuple des campagnes. Quant aux pays de pure langue d'oc, le temps seul pourra détruire ou transformer leur langage; la proscription administrative dont on a essayé aboutirait tout au plus à substituer un jargon sec et informe à une langue riche, souple, imagée, parfaitement adaptée à l'esprit et aux besoins de ceux qui la parlent. Les douloureux événements de 1870 ont seuls empêché l'envoi au Corps législatif d'une pétition dont MM. de Charencey, Gaidoz et de Gaulle avaient pris l'initiative, et qui avait pour but de demander que les idiomes locaux, loin d'être proscrits des écoles, fussent employés à l'enseignement du français. Nous connaissons des instituteurs qui ont obtenu par ce moyen d'excellents résultats. Il est facile de remarquer d'ailleurs que les paysans du Languedoc qui parlent le plus correctement le français sont précisément ceux qui ont conservé leur langue maternelle moins altérée.

<sup>1</sup> La confusion des temps n'a guère lieu que dans les verbes d'oïl; celle des personnes se produit dans les deux langues.

<sup>2</sup> Le pronom de la 3<sup>e</sup> personne du pluriel est en limousin tantôt *o*, *ou*, tantôt *i*.

<sup>3</sup> Les noms entre parenthèses sont ceux des localités où nous avons recueilli nos exemples. L'usage de ces expressions incorrectes s'étend à un grand nombre de communes du territoire marchois, mais non à tous les habitants de ces communes.

On remarquera que le pronom de la 3<sup>e</sup> personne du singulier est constamment méridional; ceux des autres personnes sont les mêmes dans les deux langues<sup>1</sup> :

IMPARFAIT.

*i ère*<sup>2</sup> « j'étais »,  
*t'étieu* ou *t'étiais* (quelquefois *t'ière*),  
*ou*, *o*, rarement *eu ère* (quelquefois *ou ière* et même *ou ério*)<sup>3</sup>,  
*nou èran* ou *n'èran*,  
*vou ètiez* ou *ètian*,  
*i* (quelquefois *o* ou encore *ou*) *èran*.

*i amove* « j'aimais »,  
*tu* (quelquefois *te*) *amove*,  
*ou amove*,  
*nou amovan* ou *n'amovan*,  
*vou amovè*,  
*i amovan*.

On trouve aussi la forme *i amave*<sup>4</sup>, qui se conjugue comme :

*i préjave* ou *prejave* « je priais »,  
*tu préjave*,  
*ou préjave*,  
*nou* ou *ne préjavan*,  
*vou préjavè*,  
*i préjavan*.

*i fasève* ou *fasèbe* « je faisais »,  
*nou* ou *ne fasavan* « nous faisons »,  
*i fasian* « ils faisaient ».

<sup>1</sup> Dans les dialectes d'oïl du Poitou et du Berry on fait d'ordinaire sentir l'*l* de *ils*. On la mouille même le plus souvent.

<sup>2</sup> M. Schnakenburg (*Tabl. synopt. des patois de la France*, p. 73) a donné la double forme *j'étie* ou *j'erre* comme appartenant au dialecte poitevin des environs de Confolens. Ce prétendu poitevin est du marchois avec le pronom d'oïl. Nous n'avons jamais rencontré le pronom français *je* précédant la forme *ère*. C'est encore dans le sous-dialecte marchois qu'il faut ranger la version de la parabole de l'Enfant prodigue « en poitevin d'une partie de l'arrondissement de Confolens ». (*Mém. de la Soc. des antiquaires*, VI, p. 483.)

<sup>3</sup> *Ério* n'est usité que dans les environs de Guéret, et particulièrement au sud de la ville; c'est du limousin pur.

<sup>4</sup> Cf. dans les Poèmes de Clermont la double forme *ove* et *ave* de l'imparfait de l'indicatif de la première conjugaison. (Observation de M. Boucherie.)

PASSÉ DÉFINI.

*i receguèi* ou *reçogui* « je reçus »,  
*te reçogui*,  
*ou reçogui*,  
*nou reçoguiran*,  
*vou reçoguirè*,  
*i reçoguiran*.

*i finissi* ou *finiguè* « je finis »,  
*te finissi* ou *finiquéra*,  
*ou finissi* ou *finiguè*,  
*ne finisseran* ou *finissetan*,  
*vou finisseran* ou *finisserè*,  
*i finisseran*.

*i venguè*, *vangué*, *vandjé*, *vangui* « je vins »,  
*ne venguéran*, *vénjéran* ou *vanguiran*.

FUTUR.

*i farai*<sup>1</sup>, *farèi* ou *farè* « je ferai »,  
*tu fara*,  
*ou fara*,  
*nou faran*,  
*vou farè* ou *faran*,  
*i faran*.

Il ne sera pas sans intérêt de consigner ici quelques phrases qui donneront une idée de la physionomie du langage marchois :

*I è douna à minja à mou chevó* (la Rochette). *Vé aqui de là, fumé que venèn* « voilà des femmes qui viennent » (*ibid.*). *Co èi bien vraï* (*ibid.*). *Véci de la feumé que passan* (Coulgens). *I è minja du pèissó* (*ibid.*). *Vaqui de là fumè que passan, a van douna a mija ou bu* (Saint-Front). *I fasian de là bétise* « ils faisaient des bêtises » (Sainte-Colombe). *Ou chantave en chemi* (*ibid.*). *I vo douna à mija ou buè* « je veux donner à manger aux bœufs » (Valence). *Aco-l'-i b'a-pu-prè* « c'est bien à peu près » (*ibid.*). *I vé passa de là fènné; a van à Sin-Cliá* « je vois passer des femmes; elles vont à Saint-Claud (Saint-Claud). *Co èi une brave flour* « c'est une jolie fleur » (*ibid.*). *Véqui de là feumé que venan du cemantéri* (Cellefrouin). *Ou venan douna à mija à notrèi bu* « ils viennent donner à manger

<sup>1</sup> Cf. dans Schnakenburg (p. 77) le futur des environs de Confolens : *j'irais*.

à nos bœufs » (Saint-Angeau). *Eu va douna à mija à qui bú* « il va donner à manger à ces bœufs » (Chassiecq). *Véci de là père madure* « voici des poires mûres » (*ibid.*). *Véci de là père maduré* (Pressac). *Quel oume é quelle fanne o marida lour fille* (Avaïlles). *Outé i vaï douna à ménja à lou tchevó* « maintenant il va donner à manger aux chevaux » (Luchapt). *Eu véndro querre la vouliè* « il viendra chercher les brebis » (Saint-Martial). *O ana dina* « il est allé dîner » (le Dorat). *O vo pleja sa besougne* « il va plier son bagage » (*ibid.*). *Vaqui de là vatché* (Saint-Léger-Magnazeix). *I va querre lou vedé* « je vais chercher les veaux » (la Souterraine). *Véci dá poulé* « voici des poules » (Saint-Agnant-de-Versillac). *Ou è mé qu'a di co* « c'est moi qui ai dit cela » (Azérables). *I vanguéran vou ch'cha* « ils vinrent vous chercher » (Mouhet). *I seu maridade* « je suis mariée » (*ibid.*). *Vossi dó fanne que van douna à manjà à mo beu* (*ibid.*). *I lou counèsse beu* « je le connais bien » (Roches). *Té don co* « tiens le donc » (*ibid.*). *Tèn o don* (Bonnat). *O vorian bèn* « ils voudraient bien » (Chaillac).

Les exemples qui précèdent offrent des formes de trois catégories : 1° celles qui appartiennent incontestablement à la langue d'oc; 2° celles qui appartiennent à la langue d'oïl; 3° celles qui existaient dans l'ancienne langue d'oïl, mais qui ne se retrouvent aujourd'hui que sur les territoires mixtes ou dans des pays très-voisins de la langue d'oc. Ces dernières peuvent être considérées, à la rigueur, comme des formes du Midi prononcées à la manière du Nord : *i'ère*, *préjave* ne sont autre chose que les expressions limousines *i'èro*, *préjavo*, dont la finale atone *o* a été remplacée par un *e* muet. Quant aux formes de la deuxième catégorie, il y en a un grand nombre dont on retrouverait dans le pays même l'équivalent méridional.

Cette coexistence des deux langues, qui nous avait frappés dès l'abord, n'a pas échappé aux indigènes eux-mêmes. M. Nicot, propriétaire à Châtelus<sup>1</sup>, qui, pour la vente de ses bestiaux, parcourt chaque année les départements de la Creuse, de la Haute-Vienne et de l'Indre, nous la signalait à peu près en ces termes : « Les gens de ce pays ont un patois analogue au limousin; mais ils y mêlent beaucoup de français, et il n'y a pas deux personnes qui

<sup>1</sup> Châtelus ne se trouve pas dans le champ de notre carte. Ce chef-lieu de canton, situé à trois kilomètres environ au nord-est de Roches, figurera sur la feuille n° 2 qui doit accompagner le prochain rapport.

disent la même phrase de la même manière. » Cette observation nous était confirmée par MM. Maufus-Duvignaud, maire de Châtelus, et Chapt, de Clugnat, adjoint au maire de la même commune. M. Bonnard, maire d'Aigurande, nous assurait de son côté qu'il lui était plus facile, à lui habitant d'un pays d'oil et ne connaissant que le français, de comprendre le pur limousin, « qui est du moins une langue, que le patois de Mortroux et de Linard, touchant presque à Aigurande, mais que chaque individu compose à sa manière d'un mélange d'éléments du nord et du midi. »

Il résulte de ce qui précède que les Marchois ne sont pas mieux compris des habitants des pays d'oil situés sur leur frontière que de ceux des pays d'oc, et par conséquent que leur langage, tout mélangé qu'il est, a des limites géographiques très-nettes tant du côté « des Limousins et des *Charabias*, suivant leur expression, que de celui des Angoumois, des Poitevins et des *Berrichous*. »

L'existence de cet idiome mixte, qui semblerait tout d'abord un argument en faveur de la fusion graduelle et insensible des langues, peut donc au contraire être invoquée contre cette hypothèse. La population marchoise (en donnant à ce mot son acception linguistique), dont les aptitudes phoniques sont tout à fait conformes à celles des habitants des pays d'oil, mais qui use d'un vocabulaire et d'une grammaire d'oc, est enfermée dans des limites très-précises. L'histoire de son langage est un problème que nous aborderons ailleurs, lorsque nous aurons à prouver comment la situation topographique des diverses peuplades de la Gaule, les différences d'aptitudes physiques, les antagonismes de race et d'intérêts, enfin la force de résistance naturelle à toutes les langues, force dont le voisinage des *Gabâis* et des Gascons nous offre encore un exemple, ont fait de la fusion des idiomes voisins une exception et non une règle. Nous examinerons alors quelle est l'influence que les habitudes d'émigration d'une grande partie des populations limousines et marchaises ont pu exercer sur l'altération du langage; nous ferons ressortir les concordances frappantes qui existent entre la géologie, la géographie physique, les productions agricoles, d'une part, et l'ethnologie et la géographie linguistique, de l'autre<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Nous avons marqué sur la carte annexée au présent rapport le régime fores.



En attendant que nous puissions fournir quelques données pour l'éclaircissement de questions que nous n'avons pas la prétention de résoudre, il nous sera permis d'insister sur l'urgence qu'il y aurait, dans l'intérêt des études historiques et philologiques, à recueillir ce qui surnage encore des débris de nos anciennes mœurs provinciales. Pour citer un seul fait, qui ne paraîtra pas sans intérêt, nous avons remarqué sur tout le parcours de notre voyage que la coiffure des paysannes, seule partie du costume populaire qui ait résisté assez généralement au nivellement de la mode<sup>1</sup>, subissait des variations nombreuses concordant presque toujours avec des variations de langage<sup>2</sup>.

Mais revenons à notre idiome marchois, et, avant d'en circonscrire le domaine, résumons ainsi qu'il suit ses caractères généraux :

1° Disparition des vrais paroxytons; une seule finale atone, l'*e* muet, identique à l'*e* muet parisien, c'est-à-dire ne se faisant pas sentir dans la prononciation<sup>3</sup>;

tier actuel des pays avoisinant la limite. On pourra ainsi se faire dès à présent une idée du rôle que les espaces boisés ont joué dans la distribution géographique des langues et des dialectes. D'un autre côté, la comparaison de notre carte avec la carte géologique de la France de MM. Dufrénoy et Élie de Beaumont montrera notre limite contournant assez exactement à l'ouest et au nord le plateau central granitique. Notons, en passant, que la Gâtine, îlot granitique du Poitou, parle un patois dans lequel les infinitifs de la première conjugaison se terminent en *a*. Nous devons cette dernière observation à M. Richard, archiviste de la Vienne.

<sup>1</sup> Il y a trente ans encore le costume des hommes de la Creuse variait suivant les localités : l'habit, toujours indigo, était de nuance plus ou moins claire. Il y avait aussi quelque différence dans la forme et la longueur des basques. (Renseignement de M. le docteur Vincent.)

<sup>2</sup> M. Richard, archiviste de la Vienne, à qui nous avons communiqué notre observation, nous a dit avoir fait depuis longtemps la même remarque pour les divers cantons du Poitou. M. Boucherie nous rappelle que les Gascons voisins de la *petite Gabacherie* (voy. ci-dessus, § II) parlent comme d'une particularité significative de la haute coiffe des femmes *gabaches*. Cette coiffe est pareille à celle des paysannes de la Saintonge, d'où sont venus certainement, il y a plusieurs siècles, les ancêtres des habitants actuels de la *petite Gabacherie*.

<sup>3</sup> L'*e* muet existe dans le corps des mots comme en français. On remarque en outre les mêmes cas d'aphérèse de l'*é* antétonique que dans plusieurs dialectes d'oïl; ex. : *i va ch'cha* « je vais chercher »; la *Sout'raine* (presque la *Sout'râne*) « la Souterraine »; les *Sout'ragnis* « les habitants de la Souterraine ». Cf. *B'la* « Bellac »; *B'labre* « Belabre ».



2° Persistance de l'a final à l'infinitif de la première conjugaison ;

3° Formes d'oil mêlées au patois d'oc en proportion plus ou moins considérable, mais ayant le plus souvent leur équivalent dans ce patois.

On voit que le marchois, bien que se rattachant au limousin par l'ensemble de ses caractères, s'en éloigne pourtant assez pour constituer un sous-dialecte ; mais, en raison de la prononciation et du mélange d'éléments septentrionaux qui altèrent notablement sa physionomie, nous avons employé, sur notre carte, pour le séparer du limousin, le trait qui nous sert à délimiter les idiomes mixtes, et non celui que nous réservons aux sous-dialectes proprement dits.

## IX

### DE LA ROCHETTE À AJAIN<sup>1</sup>.

La limite qui borne le sous-dialecte marchois du côté de la langue d'oc, correctement accentuée, sépare le village de Villemalet de la plus grande partie de la commune de la Rochette, se

<sup>1</sup> J'ai dit plus haut que j'avais repris en octobre 1875 le travail commencé avec Octavien Bringuier. Pendant près d'un mois, et par un temps qui ne justifiait que trop les observations faites au début de ce rapport relativement au choix de la saison, j'ai parcouru le pays compris entre le Dorat, Guéret, Limoges et le Blanc, et j'ai pu ajouter une trentaine de noms à la liste des communes précédemment visitées. Afin d'abrégier des excursions assez pénibles par des pluies torrentielles, j'ai pensé pouvoir utiliser la présence dans quelques chefs-lieux de subdivision militaire des jeunes soldats de la deuxième portion du contingent de l'année qui appartenaient à la région et venaient à peine de quitter leur village. Ce moyen d'investigation eût été très-insuffisant, si je n'avais eu uniquement pour but en l'employant de tracer mon itinéraire de manière à éviter de longues et inutiles courses en plein pays d'oc ou en plein pays d'oil. Je tiens à remercier ici les autorités militaires de Poitiers, de Magnac-Laval et du Blanc de l'obligeant et intelligent concours que je leur dois. (C. de T.) Voici maintenant les noms de quelques-unes des personnes qui, avec celles que nous avons déjà mentionnées, ont fourni, soit en 1873, soit en 1875, les renseignements à l'aide desquels le sous-dialecte marchois a pu être déterminé et délimité du côté de la langue d'oc : MM. Mourier, instituteur à la Rochette ; Robin, des Pins ; Saulnier, maire, et Gacon, de Chasseneuil ; Rizard, maire, et Perret, de Saint-Claud ; Nadaud, notaire et maire, et Lépinaud, père et fils, de Cellefrouin ; François Forgeau et Dudognon, de Hiesse ; Pressac, de Petit-Lessac ; Corderoy du Tiers, maire, Roy et Couillaud, d'Availles-Limousine ; Jacques Bouyat, d'Oradour-Farnais ; Alexandre Bigner, adjoint au maire de Saint-Martial ; M<sup>mes</sup> Marie Vigier, de Mézières, Marie Aucuit et Radegonde Redier, du Dorat ; MM. Desgranges, maire,

dirige vers le nord-est à travers la commune des Pins, dont elle détache les villages des Écures, de Chez-Mouchet et de la Bégace, puis à travers celle de Saint-Mari, en passant entre le bourg et le bois de Belair. Elle laisse en pays limousin les territoires de Lus-sac, Nieuil, le Petit-Madieu, Chantrezac, Ambernac, Confolens et Petit-Lessac, et en pays marchois ceux de la Tâche, Saint-Claud, Saint-Laurent-de-Céris, le Grand-Madieu, Vieux-Cerier, Alloué, Hiesse et Availles-Limousine. Notre ligne traverse la Vienne (*la Vignano*, en limousin; *la Vignane*, en marchois) au point même où cette rivière est coupée par la limite du département de ce nom, et, prenant la direction de l'est, passe au nord du bourg d'Abzac, puis entre celui d'Oradour-Fanais (Charente) et celui de Gajoubert (Haute-Vienne), sépare Mézières, Bellac et Peyrat de Saint-Martial, Saint-Bonnet, la Croix et Saint-Ouen, poursuit vers l'est tendant très-légèrement vers le nord entre Rancon<sup>1</sup>, Balledent, Châteauponsac<sup>2</sup>, Morterolles, d'un côté, et Droux, Villefavard, Saint-Priest-le-Bétoux, Saint-Amand-Magnazeix, de l'autre. Elle traverse les communes de Fromental (Haute-Vienne), Saint-Pierre-de-Fursac (Creuse) et Chamborand, remonte un peu plus vers le nord, séparant Grand-Bourg et Saint-Vaury<sup>3</sup> de Saint-Priest-la-Plaine et de Fleurat, contourne le bourg de Saint-Vaury au nord, au nord-est et à l'est, pour se diriger brusquement vers le sud-est, à travers la Brionne, Saint-Léger-le-Guéretois, Savenne, Peyrabout, et remonter aussitôt entre Sainte-Feyre<sup>4</sup>, Glé-  
nic, Jouillac, d'un côté (marchois), et la Saulnière, Mazeirat, Saint-Laurent, Ajain, de l'autre (limousin).

Cette sorte de demi-cercle qui entoure Guéret vers le sud n'in-

et Couronnet, propriétaire, ancien juge de paix, au Dorat; le docteur Amable Dubrac, M<sup>me</sup> Élisabeth Huchon et M. Leblanc, notaire, à Magnac-Laval; M. Pradaud, instituteur à Saint-Vaury; M. Brunet, adjoint au maire, et M<sup>me</sup> Brunet, à Ajain; M. et M<sup>me</sup> Doize, de Ladapeyre (commune non comprise dans notre carte et située à six kilomètres environ au nord-est d'Ajain). Enfin nous devons à MM. Rivain, archiviste de la Haute-Vienne, et Duval, archiviste de la Creuse, des indications intéressantes sur les documents renfermés dans leur dépôt, mais qui seront surtout utilisées pour la détermination de l'ancienne limite.

<sup>1</sup> Et non Rançon, comme on le trouve écrit sur plusieurs cartes.

<sup>2</sup> Orthographe plus usitée que celle de Châteauponsat. On sait que les finales *at* et *ac* se prononcent également *a* dans cette région.

<sup>3</sup> Ou Saint-Vaulry, prononcé Saint-Vôri.

<sup>4</sup> *Sanctus Symphorianus*, dans les documents latins. Le nom d'un saint est devenu, dans la bouche du peuple, celui d'une sainte inconnue des hagiographies.

dique sans doute pas autre chose que l'influence du français de la ville sur le patois des campagnes environnantes. Les communes qui y sont comprises n'ont point la prononciation d'oc de celles qui les entourent à l'est, au sud et à l'ouest; mais elles sont cependant plus méridionales de langage que les localités situées au-dessus d'une ligne qui fermerait ce demi-cercle de Saint-Vaury à Ajain en passant au nord de Saint-Sulpice-le-Guérétois.

X

DE LA ROCHETTE À NOUZIERS<sup>1</sup>.

Si maintenant nous voulons tracer la limite du sous-dialecte marchois du côté de la langue d'oil, c'est-à-dire si nous considérons la ligne où le voyageur qui se dirige du nord au midi est frappé par l'un des premiers et des principaux caractères de la langue d'oc : les finales en *a* de l'infinitif et parfois du participe passé et de quelques substantifs<sup>2</sup>, nous trouvons que cette ligne se sépare

<sup>1</sup> Renseignements de MM. Ribardière, instituteur, et Eugène Précigou, de Coulgens; Ferran, maire de Nanclars; de Thiac, membre du conseil général de la Charente, à Puyréaux; le docteur Machenaud, maire de Mansle; Étienne Champagne, instituteur à Saint-Front; Devenais, instituteur à Aunac; François Aubin, instituteur à Couture; Louis Guillemin, maire de Saint-Gourson; Pierre Simon, de Chassiecq; Dumas, adjoint au maire de Champagne-Mouton; Louis Barret et François Viécrier, de Benest; Quéraud, instituteur, Vignaud, Jean Thoirin, de Pleuville; Jean Pinturot, de Charroux; Jean Desgranges et Dupert, de Mauprévoir; Sylvain Delège, de Millac-Saint-Paixent; Dupont, adjoint au maire, et M<sup>me</sup> Louise Bonin, de Bussière-Poitevine; Naudon, de Saint-Remy; MM. Tertoux, Taunat et Guillon, de Lathus; Baptiste Roy et Jean Devillard, de Thiat; Bienvenu, de Tilly; Gerbon, Guionnet, Jacquier et Lafétat, de Lignac; MM. Roger, adjoint au maire, du Blanc; Velluet et Tortissier, du Blanc; Marchand et Auguste Larose, de Belabre; Auguste Clément, de Dunet; Rullout, de Prissac; Genaud, de Sacierges; Regnout et Clément Lamort, de Saint-Civran; Désiré Bernardon, de Chazelet; Rouer, de Vigoux; le docteur de Beaufort, Ithier, secrétaire de la mairie, et Théodore Valaud, de Saint-Benoît-du-Sault; Alexandre Bouchaud, de Saint-Marcel; Dauthy, notaire et maire, à Éguzon; l'abbé Henri Meunier, curé, Bonnard, maire, M<sup>me</sup> veuve Barbarin, M. Eugène Valex, d'Aigurande; M<sup>me</sup> Auclair, née Bezicot; MM. Baptiste et Charles Ramin, de Nouziers.

<sup>2</sup> L'auteur de la carte linguistique de la France, qui fait partie de l'atlas de Berghaus, paraît avoir pris ce caractère pour base de son travail; mais il fait remonter trop haut la langue d'oc, qui engloberait, d'après lui, la ville du Blanc et le grand gouvernement de la Marche tout entier, tel qu'il existait au siècle dernier, tandis que l'ancienne province de la Marche s'arrêtait un peu au-dessus de Saint-Benoît-du-Sault, à peu près à notre limite supérieure.

de la précédente dans la commune de la Rochette, au sud du bourg. Elle se dirige vers le nord-ouest<sup>1</sup>, entre la commune de Jauldes et celle de Coulgens, remonte dans celle d'Aussac, qu'elle coupe du sud au nord à peu de distance de la forêt de Saint-Amand-de-Boixe<sup>2</sup>, sépare Nanclars de Maine-de-Boixe, traverse Puyréaux de manière à en détacher le village du Châtelard, prend la direction du nord-est à travers les communes de Mouton, Lichères, Aunac<sup>3</sup>, Couture et Saint-Sulpice-de-Ruffec, puis entre Chassiecq, Champagne-Mouton, Saint-Coutant, Benest, Pleuville, d'une part, et Saint-Gourson, Saint-Gervais, Vieux-Ruffec, le Bouchage, Chatain, Asnois, de l'autre; pénètre dans le département de la Vienne, longe la lisière sud-est du bois de Charroux, sépare Pressac et Availles-Limousine<sup>4</sup> de Mauprévoir et du Vigeant, traverse la Vienne (*la Viâne*, en langue d'oïl); coupe la commune de Millac-Saint-Paixent entre le bourg de Millac (marchois) et le village de Saint-Paixent (oïl), qui du reste est beaucoup plus voisin de l'Isle-Jourdain que du chef-lieu de sa propre commune. Notre ligne laisse les bourgs de Mouterre et de Bussière-Poitevine en pays marchois, celui de Lathus en pays d'oïl, détachant seulement de cette dernière commune les villages les plus voisins de

<sup>1</sup> Au-dessus de la Rochette, M. l'abbé Michon dirige sa limite vers le nord-est, de manière à laisser Coulgens, Sainte-Colombe, Saint-Amand-de-Bonnieure, Valence et Ventouse dans la langue d'oïl. Il note de plus la pureté du français parlé dans les communes que nous venons de nommer. Nous croyons que l'auteur de la *Statistique monumentale de la Charente* a été induit en erreur par la superposition, si l'on peut ainsi dire, du français à l'idiome local sur les points les plus peuplés de ces communes. Nous avons déjà signalé cette particularité.

<sup>2</sup> On remarquera que, à partir de la forêt de Dirac, près d'Angoulême, les forêts de Bois-Blanc, la Braconne, Belair forment la limite naturelle de la langue d'oc, qui semble avoir fait une trouée en pays d'oïl, dans l'espace laissé libre entre les deux dernières. Précisément à la même hauteur, la carte de Berghaus fait dévier la limite vers l'est, de telle sorte que la langue d'oïl formerait, dans le domaine de la langue d'oc, une espèce de golfe dont Rochechouart occuperait le fond. Il n'y a peut-être là qu'une erreur de gravure; mais la déviation indiquée sur la carte allemande serait en ligne droite d'environ quarante kilomètres, tandis que la déviation correspondante vers l'est n'est que de huit à neuf kilomètres.

<sup>3</sup> A Bayers (un kilomètre environ à l'ouest d'Aunac, sur la rive gauche de la Charente), on trouve l'aspiration saintongeoise du *j* : *dêheuné* pour *dêjeuné*.

<sup>4</sup> A Pressac et à Availles commence le Limousin pour les mœurs comme pour la langue (Renseignements de M. Corderoy du Tiers).

Thiat<sup>1</sup>, sépare Azat-le-Ris, Verneuil-Moutier (Haute-Vienne) et Coulonges (Vienne) de Bourg-Archambaud, Brigueil-le-Chantre et Thollet; pénètre dans le département de l'Indre sur le territoire de Lignac, où elle s'infléchit vers l'est pour séparer le bourg du village du Mazereau; coupe également Dunet, Sacierges-Saint-Martin, Saint-Civran; sépare Saint-Gilles de Chazelet et de Vigoux; redescend vers le sud entre Bazaiges, Baraize, d'un côté, et Parnac, de l'autre, jusqu'à la forêt du Faisceau, qui la fait dévier vers l'est pour traverser le territoire d'Éguzon, dont elle détache les villages de la Fête et du Bougazeau; s'engage entre Lourdoueix-Saint-Michel, Measne<sup>2</sup>, Lourdoueix-Saint-Pierre, Mortroux et Saint-Plantaire, Montchevrier, Aigurande<sup>3</sup>, pour aller aboutir aux bois de Fonteny et de Nouziers, en passant au nord de la commune qui porte ce dernier nom, et en suivant la limite des départements de l'Indre et de la Creuse.

## XI

### LES VARIÉTÉS DU SOUS-DIALECTE MARCHOIS<sup>4</sup>.

Nous distinguons dans le sous-dialecte marchois deux variétés, désignées sur la carte ci-jointe par les lettres A et B. Nous sub-

<sup>1</sup> Le chef-lieu de la commune de Thiat ne figure dans la carte de l'état-major que comme un simple hameau dépendant de Darnac.

<sup>2</sup> On prononce *Méne*.

<sup>3</sup> La Graulle (commune de Mortroux), très-voisin d'Aigurande, a les infinitifs en *a* et les pluriels marchois *dâ fanné*.

<sup>4</sup> Renseignements de la plupart des personnes mentionnées aux §§ VIII, IX et X et en outre de MM. Éclaircy, instituteur, Paul Lefèvre, Lucien Clébaud et Pierre Simonnet, de Pressac; Audidier, instituteur, et M<sup>me</sup> Audidier, de Luchapt; M<sup>me</sup> Estelle Tribot, d'Asnières; MM. Jean Herbert, adjoint au maire, Mathieu et Émile Herbert, de Saint-Barbant; l'abbé Labuze, curé de Saint-Léger-Magnazeix; Baptiste Massard et Joseph Chapus, d'Arnac-la-Poste; Ernest Montaudon, maire, Ives Fesneau, chef d'institution, Fesneau fils, Dubranle-Richefort, secrétaire de la mairie, le docteur Hubert Demartial, Margotin, Jules Pradeaux et Eugène Baritaud, à la Souterraine; Thierry, instituteur, Pesas, secrétaire de la mairie, et Ernest Dunet, de Saint-Agnant-de-Versillac; René Riffaud, instituteur à Varelles; Philippon, instituteur à Azerables; l'abbé Bridier, curé de Sagnat; Augé, instituteur à Dun-le-Palleteau; Michelet, du Bourg-d'Hem, instituteur, et Gustave Peyron, de Chambon-Sainte-Croix; Regnault, notaire et maire à Genouillac; Antoine et Jean Moreigne, de Bonnat; M<sup>me</sup> Élisabeth Dufour, veuve Corbet, de Roches; MM. Maufus-Duvignaud, maire et membre du conseil d'arrondissement; Chapt, de Clugnat, adjoint au maire, et Nicot, propriétaire à Châtelus;

divisons la première en trois sous-variétés, A<sup>1</sup>, A<sup>2</sup>, A<sup>3</sup>; et la seconde en deux, B<sup>1</sup>, B<sup>2</sup>. Ce n'est pas que chacune de ces subdivisions soit parfaitement homogène, et qu'il ne soit pas possible d'en augmenter le nombre en étudiant de plus près le langage de chaque localité; mais notre classification, basée sur les caractères les plus saillants, nous paraît suffisante pour l'objet que nous avons en vue.

*Variété A.* — La variété A se caractérise : 1° par le déplacement de l'accent toutes les fois qu'une finale originellement atone est longue : *de là fanná, fénnâi, fannêi* ou *fanné* « des femmes », *dous omêi* ou *dos oumé* « des hommes », *lo smantéri* « le cimetière », *l'oli* « l'huile », ou *venèn* « ils viennent »; 2° par la substitution de l'e muet français à toutes les finales atones brèves : *une fanne, un oume.*

Le premier de ces caractères souffre quelques exceptions, que nous signalerons plus bas, en ce qui touche le singulier des noms à finale longue et atone; il est constant au pluriel des substantifs et des adjectifs des deux genres. Quant aux verbes, nous ne mentionnons qu'en passant et sans y insister le déplacement de l'accent qui a lieu également dans quelques dialectes d'oïl, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Pour délimiter la variété A du côté de la variété B, dont nous parlerons tout à l'heure, il faut, sur le territoire même de la commune de Couture, tracer une ligne perpendiculaire à la limite supérieure du sous-dialecte marchois, de telle sorte que cette ligne sépare la commune de Saint-Front de celle de Saint-Sulpice-de-Ruffec; puis redescendre vers le sud-ouest entre Saint-Front, la partie mixte de Mouton et de Puyréaux, Nanclars, la partie mixte d'Aussac et Coulgens, d'une part, et Ventouse, Valence, Saint-Angeau, Saint-Cier et Sainte-Colombe, de l'autre. Arrivée sur le territoire de la Rochette, notre ligne remonte pa-

l'abbé Marchesson, curé de Ladapeyre; Roudy, maire de Sainte-Colombe; Eugène Bonnet, instituteur, et Changeur, de Saint-Angeau; Pierre Julien, adjoint au maire, François Fradin et Pierre Roger, de Valence; Alexandre Dumas, de Tersannes; Honoré Berneron, de Mailhac; Jean Baillargeat, de Cromac; Gravier et Léger, des Chézeaux; Aufort, notaire, maire et membre du conseil général, à Saint-Sulpice-les-Feuilles; Philippe Saumard, de Saint-Martin-le-Mault; Sauzin, instituteur à Chaillac; Sigonneau, de Parnac; Gaullier, maire, M<sup>mes</sup> Grandjean, née Marie Aussudre, Bailly, née Marguerite Sabourin, et M. Bruneaud, de Mouhet.



rallèlement à la limite du limousin pur, entre la partie mixte des Pins et Sainte-Colombe, détache de Saint-Mari les villages de Chez-Bayon, Chez-Tabarre, Artenac et Gailvert, longe le bois de Belair à l'ouest, sépare la Tâche, Cellefrouin<sup>1</sup>, de Saint-Amand-de-Bonnieure et de Ventouse, traverse Beaulieu, Turgon, passe entre Vieux-Cérier et Champagne-Mouton, puis par Saint-Coutant, Épenède, Pressac, s'infléchit vers l'est pour séparer Availles-Limousine de Millac-Saint-Paixent, englobe la forêt de Pressac avec les communes de Luchapt et de Saint-Barbant, s'engage dans le territoire de Bussière-Poitevine<sup>2</sup> et de Thiat, sépare Azat-le-Ris d'Oradour-Saint-Genest, Tersannes de la Bazeuge, Lussac-les-Églises de Saint-Léger-Magnazeix, contourne le bourg de Saint-Sulpice-les-Feuilles<sup>3</sup> par le sud, pour remonter vers le nord-est, passer entre Mouhet et Azerables<sup>4</sup>, entre Saint-Sébastien et Crozant, et aboutir au point d'intersection de la Creuse avec notre limite supérieure.

Le domaine que nous venons de circonscrire comprend, comme nous l'avons dit, trois sous-variétés :

La sous-variété A<sup>1</sup> se distingue par la finale du pluriel des noms féminins en *â*, quelquefois en *âi*<sup>5</sup> ou en *êi*<sup>6</sup> : *lâ fannâ*, *lâ fénnâi*, *lâ fannêi*. La finale du pluriel des noms masculins est en *êi* : *lou omêi*.

<sup>1</sup> Cette commune n'est connue dans le pays que sous le nom de *Celle*.

<sup>2</sup> En examinant notre carte, on remarquera que plusieurs limites traversent parfois le territoire d'une commune sans que nous ayons marqué entre elles aucun point habité. Dans ce cas, le rapprochement de ces lignes indique simplement que sur ce territoire on parle plusieurs idiomes, mais que nous n'avons pu déterminer les villages ou hameaux dans lesquels régnait chacun d'eux. A Bussière-Poitevine, par exemple; on nous a assuré que « les quatre côtés de la commune parlent chacun un langage différent. » Nous y avons trouvé en effet les trois variétés du sous-dialecte marchois et la langue d'oïl de Saint-Rémy; mais il nous aurait été impossible de tracer sur le territoire de la commune la limite de chacun de ces langages.

<sup>3</sup> Appelé dans le pays *Saint-Spize-lâ-Feuille*.

<sup>4</sup> Cette commune est appelée *Adrable* par ses habitants et *Drable* par ceux des villages voisins. On dit : *ou è de Drable* « il est d'Azerables »; *i sé d'Adrable* « je suis d'Azerables ». Au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle le nom officiel était déjà Azerables. (Registre de l'état civil de 1647, aux archives de la commune.) Cf. *Lo Busson*, au datif *ô Busson*, devenu *Aubusson*.

<sup>5</sup> Darnac, Bourg-d'Hem (prononcez *Bourg-d'An*).

<sup>6</sup> Oradour-Saint-Genest, Bussière-Dunoise, etc. A Saint-Maurice et à la Souterraine, on trouve le mélange des formes *â*, *âi* et *êi*.

On voit que cette sous-variété a conservé quelques diphthongues fortes. Dans les environs de Guéret, la diphthongue *oou* a persisté : *pooubre* « pauvre » ; ailleurs elle s'est transformée en un *o* tellement allongé qu'on croirait entendre une double voyelle : *i vó* (presque *i voó*) « je vais » ; *mó* « mal » ; *bió* « bœuf ». On trouve aussi la *sao* « le sel ». Dans tous ces exemples la voix porte sur l'*o* final.

L'*a* accentué y constitue non-seulement la finale des infinitifs de la première conjugaison, mais encore celle des participes passés de la même conjugaison, celle de certains substantifs (*a*=*atem*), et même celle de la 2<sup>e</sup> personne du pluriel des verbes : *i vol mindja* « je veux manger » ; *ou a chanta* « il a chanté » ; *co é la vérita* « c'est la vérité » ; *écouta-me* « écoutez-moi ».

La nasale s'y prononce généralement à la manière d'oc : *mindja*, *fénnaï*, *dins*. Comme en limousin, elle tombe le plus souvent à la fin des mots : *mali*, *po*, *garçou*. Elle ne persiste guère que dans les formes importées du français : *pain*, *un matin*. On trouve cependant quelquefois des mots d'oc terminés par la nasale : *pan*, *saloun*, *boun*.

Il résulte de ce qui précède que la sous-variété A<sup>1</sup> diffère surtout du type limousin par la prononciation, qui a fait disparaître les finales atones d'oc ; par l'emploi de l'*e* muet, soit à la fin, soit dans le corps des mots ; par une certaine irrégularité dans l'emploi du pronom personnel, que nous avons déjà signalée comme particulière au sous-dialecte marchois, et enfin par le mélange arbitraire des formes d'oïl aux formes méridionales, autre caractère de ce sous-dialecte.

On pourrait appeler sous-variété *guérétoise* l'idiome que nous désignons par le signe A<sup>1</sup>, bien que le nom de *guérétois* soit plus particulièrement donné dans le pays au patois des localités comprises dans l'espace de demi-cercle qui entoure le chef-lieu du département de la Creuse, et dont nous avons plus haut déterminé les limites. Le *guérétois* est le seul langage mixte où nous ayons rencontré quelques traces de culture littéraire. Joseph Bellot-Lagoutte, huissier à Guéret, mort en 1862, a composé dans cet idiome un petit nombre de fables qui ne sont pas sans mérite, et dont l'unique édition, datant à peu près de 1835, est devenue extrêmement rare. Nous devons à l'inépuisable obligeance de M. le docteur Vincent la communication d'une de ces fables traduite en



divers patois de la Creuse et accompagnée d'un commentaire linguistique.

La sous-variété qui nous occupe en ce moment est bornée au sud par le limousin pur, à l'ouest par le cours de la Vienne, au nord et à l'est par une ligne qui, partant de cette rivière entre la forêt de Plessac et Oradour-Fanais, passe au sud du bourg de Saint-Martial, remonte vers le nord-est, divise la commune de Darnac, s'élève au-dessus d'Oradour-Saint-Genest, puis, prenant la direction de l'est, sépare Tersannes, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Hilaire-la-Treille et Arnac-la-Poste de la Bazeuge, Dinsac, Magnac-Laval, Dompierre, Saint-Sornin-Leulac<sup>1</sup> et Saint-Maurice, pour pénétrer dans la commune de la Souterraine, où les habitants du quartier de Puitscharrost ont conservé l'usage de cette sous-variété. Une partie de la campagne environnante, particulièrement au sud de la ville, la parle également, tandis que l'autre partie a adopté la sous-variété A<sup>2</sup>, que l'on prétend être une dégénérescence plus moderne du limousin.

En quittant la Souterraine, notre limite passe entre Noth et Lizières, coupe Fleurat, remonte vers le nord-est, de manière à séparer Saint-Sulpice-le-Dunois de Bussière-Dunoise, la Celle-Dunoise du Bourg-d'Hem, redescend au sud de Bonnat et de Roches, qu'elle sépare de Champsanglard, Jouillac et Ajain.

Ce qui reste de la variété A à l'ouest et au nord de la limite que nous venons de tracer doit être divisé en deux parties par une ligne courbe qui, partant de Saint-Sulpice-les-Feuilles, se dirige vers la Souterraine, tourne à l'est dès qu'elle a atteint l'extrémité nord de cette commune, passe entre Naillac<sup>2</sup> et Noth, entre Dun-le-Palleteau et la limite supérieure de la sous-variété A<sup>1</sup>, qu'elle suit parallèlement jusqu'à Saint-Sulpice-le-Dunois, remonte à peu près vers le nord, pour séparer Nouzerolles de Chambon-Sainte-Croix, retourne vers l'est entre Measne, Lourdoueix-Saint-Pierre, Mortroux, Moutier-Malcart, d'un côté, Chéniers, Linard, Malval et Genouillac, de l'autre.

Le territoire englobé dans cette ligne courbe constitue le domaine de la sous-variété A<sup>3</sup>, dont nous parlerons tout à l'heure; sur tout le reste s'étend la sous-variété A<sup>2</sup>, qui, après avoir pris

<sup>1</sup> Orthographe du pays, au lieu de Saint-Sornin-Leulat. On prononce *Leula*.

<sup>2</sup> Naillat sur la plupart des cartes modernes. Voir ci-dessus ce que nous avons dit de Châteauponsac, Saint-Sornin-Leulac, etc.

naissance à la Rochette, dans le département de la Charente, occupe une faible partie de celui de la Vienne, traverse la Haute-Vienne, et s'engage dans la Creuse sans que nous ayons pu encore en déterminer l'extrême limite orientale.

Cette deuxième sous-variété se distingue de la première en ce que la finale originellement atone du pluriel des substantifs et des adjectifs masculins et féminins est toujours *é* et jamais *á*, *ái* ou *êi* : *de lá fanné*, *de lá péré maduré* « des poires mûres ».

La finale du pluriel en *é* se rencontre dans le dialecte limousin sur la lisière de la langue d'oïl à partir de Vaux-la-Valette. Au point où commence le sous-dialecte marchois, elle s'avance notablement vers l'est dans la direction de Rochechouart, occupant la boucle du Limousin qui relevait du Poitou : les Salles, Chassenon, Saint-Auvent ont la finale en *é*, tandis que l'*á* se retrouve à Rochechouart, qui cependant est situé entre ces deux dernières communes<sup>1</sup>. Nous avons remarqué la même particularité à Dignac, près d'Angoulême, où le bourg tout au moins a conservé la finale *á*.

Dans le crochet que cette sous-variété forme vers le sud-ouest et où se trouvent situées en tout ou en partie les communes de Saint-Front, Mouton, Puyréaux, Nanclars, Aussac, Coulgens et la Rochette, le déplacement de l'accent dans les noms n'a jamais lieu qu'au pluriel. Au singulier, l'*e* muet français remplace constamment la finale atone d'oc, que celle-ci soit longue ou brève : *eule*, *cemantière* ou *smantire*, etc. La même observation s'applique à quelques localités situées sur l'extrême lisière du côté de la variété B. A l'est de la Souterraine, l'*e* muet du singulier des substantifs dispute le terrain avec avantage à la finale sonore et accentuée, dont l'usage va diminuant de jour en jour.

Dans cette sous-variété, comme dans la suivante, les diphthongues fortes ont à peu près disparu, à l'exception de *êi* : *do pèisso*, *de l'èigue*; la nasale se montre partout où le limousin l'avait laissée tomber et elle se prononce à la française. Il y a quelques cas de nasalisation tout à fait berrichonne : *lo mateigne*. Les autres caractères d'oc persistent avec cette particularité que des formes d'oïl se mêlent plus fréquemment aux formes méridionales : on trouve,

<sup>1</sup> Renseignement dû à M. Boucherie, qui le tient de M. l'abbé Arbellot, archiprêtre de Rochechouart.

par exemple, *annèie*, *journèie*, et même *angne*, *jourgne* (Chambon-Sainte-Croix), à côté d'*annade*, *journade*, *préja*, *maridade*, etc.

La sous-variété A<sup>3</sup> ne diffère guère de la précédente qu'en ce que le génitif féminin pluriel de l'article y est contracté, comme dans certains dialectes d'oc. On dit *dâ fanné*<sup>1</sup> et non *de là fanné*. Dans quelques localités, à Dun-le-Palleteau, par exemple, on fait sentir un *i* après l'*é* final : *dâ fannêi*. L'*e* muet tend de plus en plus à se substituer, au singulier des substantifs, à la finale sonore originellement atone.

*Variété B.* — Cette variété se caractérise par le retour de l'accent à sa place normale. Les paroxytons et les proparoxytons latins ont été transformés en oxytons ou en paroxytons par le procédé du français, c'est-à-dire par la chute de la voyelle ou des voyelles post-toniques ou par leur réduction en un seul *e* muet.

La variété B comprend deux sous-variétés, B<sup>1</sup> et B<sup>2</sup>.

La sous-variété B<sup>1</sup> se rattache encore à la langue d'oc : 1° par la persistance de l'*a* tonique à tous les infinitifs de la première conjugaison, à la plupart des participes passés<sup>2</sup> et au pluriel de l'article féminin, l'*a* tonique s'étant d'ailleurs transformé en *é* dans les substantifs : *i vo manja* « je veux manger », *ou a chanta* « il a chanté », *de là fanne* « des femmes », *ou è la vérité* « c'est la vérité » ; 2° par la persistance de la consonne médiane dans le plus grand nombre de cas : *de là pére madure* « des poires mûres », *maridade* « mariée » ; 3° par l'emploi du pronom personnel d'oc et de certaines formes grammaticales qui ne se rencontrent guère aujourd'hui que dans cette dernière langue : *ou chantave* « il chantait », *i fasian* « ils faisaient », *ne vanguéran* ou *ne vanjéran* « nous vînmes », *de l'èigue*, *do pèisso*. L'*n* finale y tombe quelquefois, bien que rarement : *chemi*, *mati*, *chansou* (Sainte-Colombe). On trouve le plus souvent *chemin*, *matin* prononcés à la française.

Dans la commune des Chézeaux, voisine de la sous-variété A<sup>3</sup>, nous avons remarqué la contraction du génitif de l'article féminin pluriel : *das oches* « des oies ».

<sup>1</sup> Cf. le cévenol *das fénnas*.

<sup>2</sup> *é* pour *a* s'emploie assez indifféremment au participe passé sans qu'il y ait lieu de considérer, comme l'a fait M. Ascoli dans sa remarquable étude sur le franco-provençal (*Schizzi franco-provenzali* ap. *Archivio Glottologico italiano*, t. III), si la voyelle est précédée ou non du son palatal ou chuintant.

Les sous-variétés B<sup>1</sup> et B<sup>2</sup> sont séparées par une ligne qui prend naissance sur la limite de la langue d'oïl, à l'ouest de la commune de Benest, contourne cette commune au sud, passe par Pleuville, Millac-Saint-Paixent, Mouterre, Bussière-Poitevine, Thiat, Azat-le-Ris, Tersannes, Lussac-les-Églises, sépare Saint-Martin-le-Mault de Jouac, coupe Saint-Georges, remonté au-dessus de Chézeaux, et vient rejoindre la limite supérieure de la variété A entre Mouhet et Azerables.

Dans la sous-variété B<sup>2</sup> l'*a* se transforme en *é* ou en *o* au pluriel de l'article féminin : *les fannes* ou *les femmes*, *do fannes* ou *do femmes*, et non plus *là fanne*, *de là* ou *dâ fanne*.

Cette sous-variété conserve comme caractères d'oc : 1° la finale en *a* des infinitifs de la première conjugaison et quelquefois des participes passés; 2° la consonne médiane dans un grand nombre de cas; 3° le pronom personnel d'oc *o*, ou « il » et « ils »; 4° quelques formes analogues aux formes méridionales : *i vanguéran* ou *vanjéran*<sup>1</sup> « ils vinrent », *i sé vangu* ou *vanju* « je suis venu », *o-z-eu manja* « il a mangé », *o vorian bèn* « ils voudraient bien », *i m'a vè i na* « je vais y aller ».

A l'ouest et au nord cet idiome confine à deux dialectes d'oïl, le poitevin et le berrichon<sup>2</sup>, dont la limite commune est à peu près celle qui séparait jadis le Berry du Poitou<sup>3</sup>. Notre sous-variété B<sup>2</sup> ressemble beaucoup moins au berrichon qu'au poitevin. Nous avons déjà signalé dans ce dernier dialecte le déplacement de l'accent à la 3<sup>e</sup> personne du pluriel des verbes, notons encore en passant un trait qui lui est commun avec le marchois, c'est la 1<sup>re</sup> personne du pronom, *i*, qui devient *je* dans les patois du Berry et de l'Île de France.

Du reste les formes d'oïl sont très-fréquentes dans la variété B tout entière et n'ont pas toujours leur équivalent d'oc. L'irrégularité de langage y atteint un tel degré que la notion grammaticale du genre semble parfois disparaître. Nous avons entendu dire indifféremment à Saint-Sulpice-les-Feuilles (sous-variété B<sup>1</sup>) *los oume* et *las oume* « les hommes ». Notons cependant que dans quel-

<sup>1</sup> Le *j* n'est ici qu'une forte aspiration.

<sup>2</sup> Le berrichon est une variété du dialecte de l'Île de France.

<sup>3</sup> Nous voulons parler des anciennes provinces et non des grands gouvernements, entre lesquels s'étendait une langue de terre appartenant au gouvernement de Touraine.

ques patois *las*, *das*, etc., sont également masculins et féminins. (Voy. *Parabole de l'Enfant prodigue* ap. *Mémoires de la Société des antiquaires*, t. VI, p. 478, 479, 481, 482.)

La variété B du sous-dialecte marchois, qui a le plus de points de ressemblance avec la langue d'oïl, est aussi celle dont le domaine est le plus restreint. Nous avons pu le circonscrire en entier; le temps nous a manqué pour déterminer la limite orientale de la variété A, dont le territoire est beaucoup plus étendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de nos sentiments respectueux.

CH. DE TOURTOULON.

O. BRINGUIER.

1870

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

**TROISIÈME RAPPORT**  
SUR  
**LES RECHERCHES FAITES AU BRITISH MUSEUM**  
**ET AU RECORD OFFICE,**  
CONCERNANT  
LES DOCUMENTS RELATIFS À L'HISTOIRE DE FRANCE  
AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE,  
**PAR M. LE COMTE H. DE LA FERRIÈRE.**

---

Dans ce troisième rapport il me reste à passer en revue les documents qui se rattachent aux dernières années du règne de Charles IX; plus tard j'aborderai le règne de Henri III et celui de Henri IV.

La paix signée à Saint-Germain permit à Charles IX de se laisser aller à toute la sympathie que lui inspirait Marie Stuart; une politique plus généreuse était loin d'être en désaccord avec les intérêts bien compris de la France : dès le mois d'octobre 1570, La Mothe-Fénelon écrivait : « Il me semble, Sire, que rien n'a pu venir « plus à propos pour les présentes affaires d'Écosse que d'avoir Vostre « Majesté aussi fermement et vertueusement parlé, comme avez fait « à l'ambassadeur Norris et Walsingham. »

Charles IX ne persista pas toujours dans ce ferme langage, mais s'il y eut dans sa politique certaines déviations, certaines défaillances, il faut les mettre sur le compte des exigences, des nécessités de la situation; il avait à déjouer les habiletés du gouvernement anglais, qui ne dédaignait aucun moyen et qui, pour endormir les défiances de la France, sut adroitement profiter du projet de mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth, rêve chimérique caressé par Catherine de Médicis, la prédilection qu'elle avait pour ce fils mettant en défaut sa clairvoyance habituelle.

C'est le cardinal de Châtillon qui, au moment de rentrer en

France, prit l'initiative de ce mariage. Voulait-il se ménager les bonnes grâces de Catherine? y voyait-il le gage d'une alliance étroite entre les deux royaumes, une barrière à opposer aux prétentions de Philippe II, une garantie pour ceux de la nouvelle religion? Quel que fût le motif qui le faisait agir, il s'y porta avec cette activité, cet esprit d'intrigue qui, à un si haut degré, était en lui. Nous suivrons pas à pas cette longue négociation qui, par plus d'un côté, touche à la politique de l'époque; mais d'abord, voici une première lettre du cardinal adressée à Cécil et datée du 10 novembre 1570. Si nous la reproduisons en entier c'est qu'il y parle, sans aucune réticence, de sa femme, M<sup>lle</sup> d'Hauteville :

Monsieur, j'avoy si grand désir d'arriver bien tost à la Rochelle, sachant que la compagnie qui y est m'attendoit, et pour plusieurs aultres occasions et considérations, que pour m'estre opiniastred de ne bouger du navire et me tenir en ces rades et costes avec tant d'orages, tempestes et mauvais temps, à fin de ne perdre une seule commodité de bon vent, lors qu'elle se fust présentée, au lieu de m'estre avancé, comme je pensoy, je me suis tellement reculé, que je suis maintenant contrainct, à mon très-grand regret, de rompre mon voyage et reprendre le chemin de Picardie, *après que j'auray remis ma femme en meilleur estat qu'elle n'est*, et donné ordre, avec l'aide de Dieu, de la préserver du dangier de la maladie dont elle est menassée, si elle n'a du repos. Vous voulant bien dire à ce propos que j'ay eu tant de difficultés en mon voyage, tant d'inconvéniens de maladies, la plus part de mes gens estant demeurés çà et là, et tant d'oppositions, et contrariétés, que je croys que, pour quelque occasion à moy incognue, Dieu me veult faire prendre aultre chemin, en la providence duquel je me remets entièrement et mes actions pour les conduire, s'il luy plaist, à sa gloire et pour mon bien et salut. J'espère avoir encore assez de temps, premier que de partir, pour vous visiter et saluer par mes lettres, prévoyant bien que devant le moys de janvier je n'auray moyen de partir hors de ce royaume, comme j'ay prié M<sup>r</sup> de Sothwel, présent porteur, de vous dire de ma part. Il me reste pour ceste heure seulement à vous dire, Monsieur, que j'ay trop d'affection au bien des affaires de sa Majesté, et luy ay trop d'obligations, pour cependant que j'auray le moyen et selon les occasions qui se présenteront de luy faire, ou à ceulx dont elle a confiance, ce que je pense estre pour son service, usant de la liberté qu'il luy a pleu cy devant me permettre, et partant je m'avanceray de vous proposer pour faire entendre à sa Majesté, si vous le trouvez bon, que, ayant naguères faict beaucoup de despense pour accompagner avec ses navires la royne d'Espaigne le long de ses mers et costes de son royaume, il seroit bien à



propos de prendre l'occasion qui s'offre d'un acte si solennel, comme sont les noces du Roy, qui luy est si voisin, avec la seur de la dicte Roïne, et les gratifier tous deux ensemble et leurs parens et alliés par ung mesme moyen, en envoyant quelque personnage en France, de bonne et grande qualité, qui soit agréable et digne de sa Majesté, pour se conjour de ce mariage et y assister, qui sont des démonstrations qu'on a acoustumé de faire entre grands princes et voysins, et qui coustent peu et servent beaucoup à entretenir la paix publique, et à confirmer et estraindre davantage les amitiés et confédérations. Et si suis certain qu'elles seront mieulx receues et plus estimées de nostre nation que des Espaignols et seront bien convenables en ce temps, au quel le Roy a démontré avoir si bonne inclination au repos commun. De ma part je confesse que, oultre ce que je voy, que c'est ung bien commun pour deux royaulmes, qu'il y ayt entr'eux une bonne union et amitié; je désireray surtout qu'elle y peust estre perpetuelle. Si j'entreprends ou m'avance trop, sa Majesté s'en doibt prendre à elle mesmes, puis qu'il luy a plut m'honorer trop, et me donner trop de liberté, dont toutes fois je n'abuseray jamais en chose qui soit contre son service, avec l'aide de Dieu, lequel je suply vous vouloir, Monsieur, tenir en sa très sainte protection; sur ce me recommandant de très bon cueur à vostre bonne grace, et vous priant faire entier estat de moy<sup>1</sup>.

CHASTILLON:

De Portsmouth, ce x<sup>e</sup> novembre 1570<sup>1</sup>.

Au moment de quitter l'Angleterre, le cardinal vint trouver La Mothe-Fénelon et, après avoir cherché à savoir de lui où en était le projet de mariage de Monsieur, c'est ainsi qu'on appelait le duc d'Anjou, et de la princesse de Portugal, il lui insinua que c'était peut-être l'heure favorable pour penser à une autre alliance et qu'il avait quelque raison de croire que le duc d'Anjou pourrait être agréé par la reine Élisabeth. La Mothe-Fénelon répondit que la reine avait toujours déclaré qu'elle ne voulait point se marier, à la réserve pourtant de l'archiduc, sur lequel s'étaient portées ses préférences, mais que, si elle trouvait bon d'épouser Monsieur, « il en adviendrait plus de conciliation au monde, plus de paix en France et plus de terreur à ses ennemis que de nulle chose qui se pust aujourd'hui mettre en avant. »

Le cardinal de Châtillon n'était pas le seul à s'entremettre dans cette étrange négociation; le vidame de Chartres y jouait aussi son rôle et l'avait même gagné de vitesse. La Mothe-Fénelon, dans une

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLVIII. (Autographe.)*

lettre à Catherine de Médicis du 7 novembre 1570<sup>1</sup>, l'avait prévenue qu'un des principaux du gouvernement lui avait confié que depuis trois mois le vidame menait cette intrigue avec Cécil. Le renseignement donné était exact : nous en trouvons la preuve dans une longue lettre du vidame au maréchal de Montmorency, où tous les avantages de cette union pour la France sont exposés en regard des dangers qu'apporterait le mariage d'Élisabeth avec l'archiduc :

Monseigneur, j'ay receu une lettre qu'il vous a pleu m'escripre pour responce à ce que vous avois escript par monsieur de Saragosse. J'ay congneu que pensiez que je fusse encores au lieu dont vous avois escript. Si j'eusse pensé que ma présence y eust esté requise, j'eusse différé tant qu'il vous eust pleu le me faire entendre, mais il vous estoit fort aisé à penser que, si l'on procédoit par de çà à ceste négociation, elle seroit adressée à monsieur le cardinal de Chastillon, ou à l'ambassadeur du Roy, ou seroit envoyé quelqu'ung François favori. Quant à moy je n'ay prétendu en cest affaire que le service du Roy et de la couronne de France. Et si les affaires succédoient, comme je y voy une telle espoirance et assurance, s'il estoit poursuivy diligemment, le contentement que je désire ne me pourroit fuir. Il est vray que je serois fort marry, si jamais j'oyois dire que, par faulte de diligence, cest affaire fust demouré imparfait, aussy seroit-ce ung damage public oultre le particulier du Prince, auquel les premiers fruicts en appartiennent. Monsieur, une lettre que j'ay receue de monsieur de Saragosse me faict entrer en soupçon et crainte, que, en attendant entre deux personnes qui ne se sont jamais veues qui osterá premier le bonnet, il ne se mette quel qu'ung entre deux qui face perdre l'occasion de contracter une grande amitié et fort utile à la France, laquelle estant perdue, s'en suyvroit le damage et le regret, mais en vain. Je suis bien assuré que l'archiduc d'Autriche ne s'endormira pas, et ne laissera perdre l'occasion qui se présente à une assemblée des Estats qui se vont tenyr, voire les préviendra s'il peult, ne perdra pas une heure, que pendant qu'il voyt que la royne est en deffiance et doubte pour les affaires de la royne d'Escosse et des différens qu'elle a avec le roy d'Espagne, et que voyant que l'empereur a vent en poupe, et qu'il fait des mariages tels qu'il scauroit souhaiter, il ne se serve de l'occasion et faveur du temps. Et pendant que les amis simulés paistront la jeunesse animeuse, et la rempliront de grande espoirance, luy promettant par adventure des plus grandes choses (combien qu'elles ne soient pas aysées à trouver, et pour moy je ne les scay pas), ils prendront cest avantage sur la partye, et renforceront leur

<sup>1</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon.*

grandeur de la puissance et faveur d'un royaülme qui n'est point petit. Et vous ose bien dire qu'il y a de la part de ceulx, en qui gist la résolution de cest affaire, une grande inclination et une grande considération du long service de cest ancycn serviteur et de la subjection et humiliation qu'il a monstré, de laquelle vous sçavez que le sexe se délecte. Aussy est-ce leur façon de regner, laquelle tous veulent exercer, tant plus les roynes. Il ne fault penser que les difficultés pour la religion puissent engendrer quelques difficultés aux capitulations qui facent plus de retardement, car je sçay par la bouche de la Dame, et aussy par ceulx qui ont sceu toute ceste négociation passée, et par ung qui a esté employé, qui ne parle pour mettre le beau devers elle, n'estant de ses subjects, mais estranger, que la charte blanche luy a esté donnée, et s'est contenté l'archiduc pour le fait de la religion de si peu que cella se doibt estimer pour rien. Davantage la considération de l'age qui est plus viril, et mesme donne ung beau lustre aux persuasions et jugement de ceulx qui tendent de ce costé là, ains ses avantages du long service et age convenable. Je crains que ceux qui tiennent le party contraire ne persuadent, avec apparence, à cause du trop long silence, ou froyde poursuite, qu'il y aye du mécontentement, ou de la froideur en ceulx de la France, estant chose propre au sexe de faire plus de choses par despit que par amour. Est à craindre que la froideur de ceste part ne soit cause de l'eschauffer et faire haster plus qu'elle ne feroit, si n'estoit pour se faire regretter après à loisir par ceulx qui se seroient portés trop froidement en son endroit. L'article de la lettre du gentilhomme qui vous porta ma lettre (qui me fait craindre que, en voulant traiter, de la part de la France, avec fort grand respect, et par adventure prendre l'honneur devers nous, l'affaire n'en sera pire), et qu'il dict que si l'on estoit asseuré par de çà de la bonne volonté de ceulx de là la mer on y pouvoit entendre, ce qui m'a semblé estrange de vouloir qu'une ville se rende avant qu'elle soit sommée. Il me semble que c'est beaucoup qu'elle parlamente, sans avoir ouye parler le canon. Et n'est pas peu de chose, qu'estant sa principale deffence de la différence de l'aage et de l'inconstance de la jeunesse et la crainte d'estre, d'icy à quelques anées, peu aymée et mesprisée, et en danger de veoir de ses yeulx aymer d'autres, l'on luy a faict abandonner ceste contre-escarpe et le corridor, tellement que l'on peult veoir au pied de la muraille qui, je vous assure, n'est point veue de flanc, des particularités et moyens que l'on a tenus en ses approches jusques là. J'en ay dit quelque chose à cest gentilhomme, qui est fort affectionné à cest affaire, en faveur du bien de la France, et abondant en hayne de la grandeur qui se voit préparer à la maison d'Autriche, si elle s'impatronize de ce royaume, tellement qu'il n'est à craindre sinon que la tardivité ne donne loisir à ceulx qui de long temps ont faict deseing de se saisir de ce país, de venyr au bout de leurs intentions, lesquelles sont fort favorablement receues. Et croy qu'ils jouyront, si

leurs conseils ne sont troublés par une division et par object nouveau plus désirable que celluy qui se présente. Ce qui me semble estre indubitablement en la jeunesse d'un Prince qui a la réputation d'avoir le sens meur devant les ans, et ausy courageux et d'ausy grande espoirance que Prince qui soit né de l'aage des hommes. Monsieur, vous sçavez fort bien combien la maison d'Autriche seroit agrandie sur la maison de France, si elle estoit renforcée de ce royaume. Et n'y a point de doute qu'elle ne donnast pour tousjours par cy après la loy à la France. Et est chose seure qu'elle contraindroit le Roy à rompre la paix qu'il a donnée à ses subjects. Davantage, si par ce mariage n'est donné satisfaction au grand coeur de Monseigneur frère du Roy pour l'occuper et luy donner matière de faire plus grands deseings, il ne fault point doubter que tous ceux qui prennent la couleur et prétexte de la religion pour avancer les moiens de la division et ruïne de la France, affin d'agrandir la maison d'Autriche, ne proposent à Monsieur le duc d'Anjou quelques mariages, qui sera au despens de la couronne de la France, si la bonne nature et amitié d'entre les frères ne résiste à leur malicieux deseing; mais il ne s'en sçauroit proposer duquel se doive espérer plus de grandeur, non seulement à luy, mais à toute la maison de France, en gagnant le dessus sur la maison d'Autriche, laquelle veult, sous couverture et douceur du mariage du Roy, faire avaller ceste cuvée et gagner ung royaume, sans qu'il luy soit donné empeschement. Et ne fault point doubter que, si le mariage de l'archiduc se faict, qu'il ne soit en peu de temps mieulx obéy que n'a esté le roy Philippe, et ce moiennant le danger de la religion. Et leur sera aisé de nous donner la loy, ou pour le moins de nous faire redoubter la ruïne de la France par division et guerres civiles. Au contraire si ce bien est réservé pour nos Princes, il y aura bien de quoy rendre la pareille à ceux qui ont dressé tous leurs conseils à procurer que la France se ruynast par une guerre civile, voyans que, par guerres ouvertes, jamais ils n'auroient peu parvenir à leur intention. Pour amour du mal qu'ils ont fait, Monseigneur pourroit instement avec forces du Roy, faveur d'Angleterre et moiens du prince d'Orange, avoir la confiscation de la Flandre par droict de féodalité pour félonie commise. Et ausy la maison d'Autriche, qui se bastit l'empire héréditaire et la monarchie, trouveroit en ung instant deux frères, roys ausy puissants l'ung que l'autre, pour contre poid de son ambition, ligués avec les princes protestans de l'Allemagne, et auroient les deux frères plus de part en l'empire que ceux qui se veulent atribuer par la ruïne des anciennes maisons de la Germanye, comme de la maison de Saxe, et des princes Palatins, qui sont amateurs de la couronne de France. Le partage de Monsieur d'Alençon seroit aisé à trouver en le duché de Milan, avec la faveur de l'Allemagne, des Suisses ausy et des princes italiens dévotieux de la France, et si besoing estoit pour le recouvrement

du royaume de Naples, la faveur du Turc se trouveroit par après bien à propos. Monseigneur, il m'a semblé que cela est si aparent, et si facile à persuader que, puis que vous en aurez une fois ouvert la bouche, il n'y faudra plus aultre solliciteur que le Roy mesmes qui peult veoir par ce moyen son royaume luy demeurer uny, ses forces partagées, sa force telle et si grande qu'il ne pourra estre offencé, ny commandé par menasses qui contraignent faire la guerre à ses subjects, pour complaire à ceulx qui sont envieus de sa grandeur, et n'ont peu trouver moyen de la diminuer que par elle mesme. Lors se pourroit faire une ligue parfaicte entre nos Princes et les protestans de la Germany et les Suisses. De ceste façon un grand plaisir viendroit à la Royne de veoir tous ses enfans roys. Lors l'Eglise galicaine pourroit s'exempter des erreurs de l'Eglise romaine, comme elle a fait plusieurs fois le temps passé; lors se pourroit faire un concille général, auquel les erreurs introduites par l'ambition et advarice de l'Eglise romaine ne seroient favorisées et confirmées par pratiques et corruptions, et en la France, l'Allemagne et l'Angleterre s'introduiroient un ordre et police de religion et unité de doctrine que toutes les aultres provinces de la christienté seroient contrainctes d'embrasser et finiroient les différens des subjects avec leurs Princes, des quelles Sathan se sert pour la destruction de la chrétienté, et pour donner loisir au Turc d'usurper pendant que les Princes chrestiens s'amusement à défendre les superstitions du pape, et maintenyr sa grandeur.

Monseigneur, je me recommande très humblement à votre bonne grace, et vous supplie de rechef me départir votre faveur et conseils touchant comment je me doibs gouverner à escrire à leurs Majestés, ou non.

Monseigneur, je prie Dieu vous donner très heureuse et très longue vye.

De la Ferté, ce jour d'octobre 1570<sup>r</sup>.

Peu de jours après son entrevue avec La Mothe-Fénelon, le cardinal s'étant adressé directement à Catherine de Médicis, dans une lettre du 20 octobre 1570, elle fait part à La Mothe-Fénelon de cette proposition : « Celui qui en a parlé, lui dit-elle, donne « telle espérance qu'il croit qu'il se fera fort aisément si nous vou- « lons; mais, pour ce que nous avons pensé que ceste ouverture se « faisoit pour l'intelligence, et peut-estre menée de la royne d'An- « gleterre, et beaucoup plus en intention de se servir du temps et « de nous pendant que ceci se négocieroit, qu'elle feroit conduire à

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLVIII. (Copie du temps.)*

« la longue, que pour volonté qu'elle eust de se marier, elle a ré-  
« pondu que, si la Reine avoit quelque femme ou fille à marier  
« qu'elle la pust faire et assurer héritière du royaume, qu'il seroit  
« beaucoup plus convenable ainsi. » En dépit de ces précautions  
que la prudence commandait, l'offre lui avait été au cœur et elle  
s'étend complaisamment sur tous les avantages d'une telle union,  
invitant La Mothe-Fénelon à bien voir, à bien examiner ce qui en  
était en réalité, s'il y avait quelque chance, et le priant d'en parler,  
comme de lui-même, à Cécil, avec toutes les précautions possibles,  
pour que les lettres qu'il lui écrira à ce sujet n'arrivent qu'à elle  
seule directement et sans passer par d'autres mains<sup>1</sup>. La négocia-  
tion ainsi engagée allait suivre son cours, quand un brusque refus  
de Monsieur vint déranger toutes les combinaisons de Catherine.  
« Mon fils, écrit-elle à La Mothe-Fénelon le 21 février, m'a fait  
« dire par le Roy qu'il ne la veut jamais espouser, quand bien  
« mesme elle le voudroit, d'aautant qu'il a toujours mal ouï parler  
« de son honneur et en a veu des lettres escriptes de tous les am-  
« bassadeurs qui y ont esté, qu'il penseroit estre deshonoré et perdre  
« toute la réputation qu'il a acquise ; » et elle ajoute : « Je ne le puis  
« gagner en ceci, encore qu'il me soit obéissant. Or, M<sup>r</sup> de La  
« Mothe, vous estes sur le point de perdre un tel royaume et gran-  
« deur pour mes enfans, dont j'ai un très grand regret. »

Le vidame de Chartres parvint sans doute à savoir que le projet  
rencontrait certaines difficultés dont pourtant il ignorait la cause,  
car voici ce qu'il écrivait à Cécil, le 24 février 1571 :

Monsieur, depuis les lettres que vous ay escriptes par le courrier des  
despesches de monsieur l'ambassadeur Walsingham, je n'ay appris chose  
qui me plaise, car, depuis la venue du secrétaire du cardinal de Chas-  
tillon, les volontés sont tellement altérées que les apparences en sont  
manifestes ; l'on ne peut sçavoir ce que c'est qu'il a apporté, mais l'on  
cognoit bien que ce n'est chose qui satisfasse à l'expectation si longue, et  
de là procède un accroissement de defiance, qui estoit déjà engendré  
par les longueurs de quatre mois entiers ; vous pouvez penser que il ne  
manque pas de dissuademens de toutes langues et nations et estats pour  
empescher que le bien public ne se procure par ceste voye ; d'autre part  
il semble que ceulx qui traitent ceste affaire preignent plaisir de lui oster  
beau jeu et de laisser tous les moiens qui peuvent servir à ceste affaire.  
Je vous en escriray plus au long par le seigneur Roger, cependant aiant

<sup>1</sup> Voy. *Correspondance de La Mothe Fénelon*.



entendu que je suis calomnié de par là et en voyant les apparences par deçà assez certaines à la venue du secrétaire, j'en escris à sa Majesté, ne voulant point souffrir, qu'en une chose qui touche et appartienne à sa Majesté, il me soit presté des charités, combien que je n'aye fait tant de bruit que j'eusse peu, quand j'ay esté calomnié, estant par de là, en autres points, où il n'estoit question du fait qui touche au Prince comme à la Royne. Je vous envoie quelques articles, par lesquels vous pourrez juger si les occasions, qui ont esté données par delà de entrer en défiance et suspicion, sont telles qu'elles ne méritassent d'estre réservées et réparées par quelque nouvelle, après une longue expectation, qui ne augmentast pas les suspicions et ne donnast point d'occasion aux envieux et aux ennemis de ce négoce d'en faire leur profit. Si l'on sçavoit précisément quel est l'occasion du refroidissement, on pourroit y appliquer quelque remède, mais la suffisance de M<sup>r</sup> Dupin ne estime pas dignes tous ceulx qui sont icy de rien sçavoir de sa négociation, tellement que je peulx sinon m'esmerveiller de si repentine altération. Si devant ce partement de M<sup>r</sup> Roger j'en apprends quelque chose, je le vous feray entendre; cependant, Monsieur, si vous voyez que les calomnies expliquées contre moy méritent que la Reyne voye les articles que je vous envoie, je vous prie les lui faire voir. Je feray fin me recommandant humblement à vostre bonne grace et priant Dieu vous donner longue et heureuse vie<sup>1</sup>.

Le même jour il écrivait une plus longue lettre à l'ambassadeur Norris sur le point de quitter la France, où le remplaçait Walsingham; la voici en entier :

Monsieur, j'avois remis à vous escrire quand vostre serviteur maistre Daniel Roger iroit vous trouver, par ce que je vous ferois entendre beaucoup de choses que je ne puis escrire; cependant craignant qu'il ne tarde trop à partir et qu'il n'arrive à la cour aussitost que vous, je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous escrire en me ramentavant en vostre amitié et bonne grace et vous avertir que j'ay escript à sa Majesté du propos qui se disoit par aucuns en sa court, que j'avois offert sa Majesté à marier aussy hardiment, comme si j'avois eu une procuration spéciale pour ce faire. Je ne puis alléguer plus digne personnage que vous, Monsieur, pour tesmoigner à sa Majesté si j'y ay procédé avec respect, ou non, car vous sçavez que, pour sçavoir vostre opinion sur ce fait, j'envoyois vers maistre Roger, affin que, par vostre congé, il vint à la feste. Cependant je croy qu'il vous souviene bien qu'il vous ayt dit que ung serviteur de monsieur le mareschal de Montmorency, nommé La Planche, qui est mort depuis, s'adressa à ung mien secrétaire, qui avoit

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Autographe.)*

esté prisonnier en ceste ville, en danger de sa vie durant les troubles, qu'il sçavoit bien que une négociation, que monsieur le cardinal de Chastillon traitoit à la cour, estoit procédée de mon invention; au commencement, et que elle eut esté mieux receue, si elle eust esté proposée par moy, s'estant rendue suspecte, pour ce qu'elle estoit traitée par ung de la maison de Chastillon et que noz princes ne prendroient point de plaisir de recevoir des bénéfices et les tenoient pour suspects, tellement qu'il donna charge à mon secrétaire de me escrire que je ferois une grande faulte et grand tort à l'affaire qui se traitoit, si je ne escrivois à la Royne que j'avois entendu le commencement de ce propos et y avois fait l'ouverture et avec le Prince et avec monseigneur le cardinal de Chastillon. Celui qui tint ces propos a esté cogneu; tout le monde sçait en France que c'estoit le principal homme du conseil que monsieur le mareschal de Montmorency eust auprès de luy et parce qu'il le conseilloit du tout en choses d'Estat; or il me fit venir cet avertissement en ung temps où il ne se sçavoit en France où pouvoit estre le cardinal de Chastillon, car longtemps auparavant estoit venue la nouvelle qu'il estoit embarqué, et néanmoins il n'estoit ni à la Rochelle, ni aultre port de France; il estoit à croire qu'il eust esté en Espagne, ou Irlande; il n'estoit raisonnable que son absence amortit ceste négociation, de laquelle il ne pouvoit sçavoir guères plus que moy, et si j'avois fait eslection de son autorité pour estre du conseil du Roy, affin que ceste affaire fust faite avec plus grande faveur et réputation, ce n'estoit à dire que, en son absence inopinée, l'affaire se dust ensevelir, ni que je deusse souffrir que ceste affaire, duquel je sçavois que les premiers propos avoient esté simples et tendans au service de grands Princes, autant que de la Reyne, fust suspecte de avoir esté proposée et traitée par quelque conseil et dessein particulier de ceulx qui la traitoient. Finalement j'en escripvis ung mot à la Reyne que je lui pourrois bien tesmoigner quel avoit esté le commencement de ceste affaire. Sur quoy elle me fit sçavoir par lettre qu'elle le voudroit bien entendre, ce qui fut cause de me faire acheminer à Paris. Je me mis en voyage, lorsque je vous trouvay prest à partir à Reims et de là à Mezières, où ne pouvant suivre la cour qui s'esloignoit trop, j'envoyay mon frère qui conta à la Royne quel avoit esté le commencement. Sur cela la Royne m'escripvit que je vinsse trouver le Roy, et Monsieur aussi m'escripvit, à quoy vous pouvez juger qu'il n'y avoit point de repoussement en ce commencement. Depuis les choses ont bien changé et me suis apperceu du changement depuis la venue du secrétaire du cardinal de Chastillon. Pourtant, Monsieur, je vous prie avoir souvenance de vous enquérir soigneusement de ce que peult avoir apporté le dict secrétaire et quels sont les progrès de ceste affaire depuis le commencement, jusques à la venue du dict secrétaire, car j'ay grande envie, et aussy grand besoin de sçavoir ce qui a esté fait, de temps en temps, car il me semble que ceste affaire ait esté gastée au commencement, en



ne rien faisant à propos, comme je vous escripvis que Monsieur frère du Roy disoit que le cardinal ne leur mandoit rien qui fust à propos et que ce n'estoient que longueurs artificielles. Il semble que, à la fin, quand il devoit faire sçavoir quelque chose de bon pour récompense du temps perdu, il a, au lieu d'un coup de canon, fait une billevesée, comme nous disons, de laquelle je n'ay peu sçavoir les particularités, sinon que j'ay entendu qu'il y avoit un propos de préoccupation, comme pour appri-voiser et apaiser nos Princes, devant que le mal, qui ne se devoit imaginer devant qu'il fust, soit annoncé. La préoccupation est telle que sa Majesté trouve bon et reçoit à honneur ce qui est proposé, mais elle prie que s'il advenoit, par quelque difficulté qui pourroit naistre, que la chose ne vint en effect, il ne le prist à mal; il y a un mot qui dit que excusation petite manifeste accusation, et pourtant c'est bien pour augmenter la défiance, à cause que déjà en avoient plus que n'eusse voulu. Sur cela un négociateur froid qui pense eschauffer par sa froideur ceste affaire se morfond luy mesme en mettant de l'eau froide sur de l'eau déjà moins que tiède. Cependant je vous prie de prendre peine de m'escrire où en sont les choses, de temps en temps, et je vous prie de faire entendre à sa Majesté et à M<sup>r</sup> Cecil la vérité de mon innocence. Monsieur, il est fort tard et feray fin, attendant de vous escrire par M<sup>r</sup> Roger, si j'apprends chose qui mérite; cependant je me recommande humblement à vostre bonne grace.

Votre très dévoué et obéissant serviteur,

FERRIÈRE<sup>1</sup>.

Catherine sut si bien ramener Monsieur à ses propres idées que, le 2 mars, elle écrivait à La Mothe-Fénelon : « Les choses sont « changées et mon fils désire infiniment épouser la reine d'Angle-  
« terre, et ne craint sinon qu'elle ne le veuille non plus qu'à l'ac-  
« coustumé et qu'elle fasse mine de se voulloir marier pour servir à  
« ses affaires; » et elle raconte son entrevue avec l'envoyé anglais lord Buckhurst dans le jardin des Tuileries : à ses demandes pressantes d'explication il a répondu que la Reine, sa maîtresse, « estoit ré-  
« solue de se marier et hors de son royaume et à un Prince de même  
« aïse, et que n'estant l'honneur d'une fille de rechercher les  
« hommes, qu'elle n'en pouvoit dire davantage, mais quand elle se-  
« roit requise, comme son honneur le veut, qu'elle répondroit et n'en  
« sortiroit nulle moquerie. » Lord Buckhurst, venant ensuite à exprimer sa propre opinion, lui a fait entendre que les sollicitations des grands contraignaient la reine à se marier, et que tous les autres

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Autographe.)*

prétendants étant pauvres et éloignés, le duc d'Anjou comme voisin, appuyé d'un grand roi, avait le plus de chance; que ce mariage d'ailleurs, s'il se faisait, aurait d'heureux résultats pour les deux royaumes. Avant de prendre congé, il lui a demandé ce qu'elle voulait qu'il en écrivît à sa maîtresse; elle s'est bornée à lui dire « qu'elle entrait en ce propos, mais que la reine gardât leur « honneur comme elle et son fils garderaient le sien<sup>1</sup>. »

Buckhurst, à son retour, ayant fait part à Élisabeth de cet entretien, dans une longue lettre à Walsingham, elle s'explique très-ouvertement sur le dessein formel qu'elle a pris de se marier; elle accepte l'offre qu'on lui fait du duc d'Anjou, mais elle ne voudrait pas « qu'on la forçât à dire qu'elle désirait que cette offre fût poussée plus loin; » répugnant à une réponse trop précise, elle voudrait que la Reine mère, qui a une si grande expérience dans les affaires de ce genre, fit d'elle-même ce qui convient en pareil cas, la priant surtout de ne pas la forcer à s'expliquer jusqu'à ce qu'on ait pu traiter plus à fond; quant à la religion, elle annonce à l'avance qu'elle n'en permettra pas à Monsieur l'exercice public<sup>2</sup>.

Le premier négociateur de ce mariage venait de mourir subitement à Cantorbéry; La Mothe-Fénelon écrivait, le 29 mars : « L'on m'est venu advertir que hier soir le cardinal avoit perdu la « parole, et un autre vient me dire qu'il est déjà trépassé<sup>3</sup>. »

M<sup>lle</sup> de Loré<sup>4</sup>, que l'on appelait à Londres Madame la Cardinale, prévint La Mothe « que, comme on avait trouvé qu'il était mort « du poison, la reine avait fait mettre en arrêt toute la famille et « fait saisir les meubles, coffres et papiers du défunt<sup>5</sup>. » Nous avons retrouvé une lettre d'elle à Élisabeth où elle prend le nom de Châtillon, lettre écrite au moment où elle se disposait à quitter l'Angleterre; la voici :

Madame, je penseroys estre la plus ingrate personne de ce monde de partir de vostre royaulme sans premièrement estre allée baiser les mains de vostre Majesté, prendre congé d'icelle, et recepvoir ses commande-

<sup>1</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VIII, p. 190.

<sup>2</sup> *Letters of Negociation of sir Walsingham*, Londres, 1655, p. 62.

<sup>3</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 40.

<sup>4</sup> Élisabeth de Hauteville, fille de Samson de Hauteville, gentilhomme normand, et de Marguerite de Loré.

<sup>5</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV.

mens, si ma santé et mes forces le me pouvoient permettre, mais, Madame, estant en si piteulx estat que je suys, il m'est impossible aller qu'on ne me porte en une lictière, ne pouvant seulement demeurer assise, qui seroit cause, Madame, qu'estant près de vostre dicte Majesté, vous ne pourriez recevoir de veoyr que plus tost une pitié et compassion, que aulcun plaisir ou contentement, qui est la cause, Madame, que je supplieray très humblement vostre dicte Majesté recevoir en bonne part les excuses que j'ay donné charge à ce gentilhomme vous en présenter de ma part, tant du deffault que je fais en mon devoir, que de la presse que les médecins de ce païs et de Paris me font de changer d'air, si je ne veulx tomber en fiebvre éthique, de laquelle j'ay desjà ung fort grand commencement; vous assurant, Madame, que les grands biens, honneurs et continuelles faveurs que j'ay tousjours receu de vostre dicte Majesté, m'ont tellement obligée que, encores que je m'en aille avec vostre licence et permission, ce sera avecques aultant de regret que de lieu que j'aye jamais habandonnée, mais s'en allant le corps je vous puy dire, avecques vérité, Madame, que l'esprit, le coeur et la volonté vous demeureront esclaves, et que, quelque part où je me retire, ce sera pour servir à Dieu, et le prier incesâment, Madame, pour la prospérité et grandeur de vostre personne et Estat, le quel, ayant baisé très humblement les mains de vostre dicte Majesté, prieray vous vouloir tousjours tenir, Madame, en sa sainte garde et protection et maintenir vostre royaulme en paix pendant tout le cours de vostre regne très heureux.

De vostre ville de Canterbeury, ce xxvij<sup>e</sup> jour de may 1571.

Vostre très humble et très obéissante esclave et servante,

L. CHASTILLON<sup>1</sup>.

Élisabeth ayant manifesté le désir que la négociation du mariage fût traitée par un agent spécial, Catherine jeta les yeux sur Guido Cavalcanti. C'était un de ces habiles diplomates italiens du xvi<sup>e</sup> siècle qui servait également les deux cours, un neutre, comme l'appelle Catherine, lié de vieille date avec tous les conseillers d'Élisabeth et que le duc d'Albe utilisa souvent. De nombreuses lettres, conservées au Record Office, témoignent des services qu'il ne cessa de rendre au gouvernement anglais dans plusieurs missions secrètes<sup>2</sup>; c'est lui qui avait rapporté d'Angleterre le portrait d'Élisabeth pour le duc d'Anjou, et il avait grande envie que l'honneur

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. XLIX. (Original.)

<sup>2</sup> *Kalendar of State papers*, 1564-1565, n<sup>o</sup> 745 et 948.

de la négociation revînt à lui seul<sup>1</sup>. Il est à remarquer que, tandis que Catherine poursuivait uniquement son projet favori, Charles IX maintenait toutes ses réserves en faveur de Marie Stuart. Le 10 mars, il écrivait à La Mothe-Fénelon « qu'il tient que l'on puisse toujours « cognoistre qu'il l'a assistée autant qu'il estoit possible et que se « pouvoit<sup>2</sup>. » Dans la correspondance de La Mothe-Fénelon se trouvent à chaque page des preuves de cette persévérante affection, et la lettre suivante qui est inédite en est une nouvelle preuve :

Monsieur de La Mothe, je renvoiy avant hier Vassal avecq la response à tout ce qui restoit de vos dernières dépesches, de sorte que par luy vous serez bien amplement satisfait et instruit de mes intentions. Vostre secretère, présent porteur, est depuis arrivé, ayant bien particulièrement veu par la dépesche que m'avez fait par luy comme, avant que passer plus oultre au traicté de la restitution de la royne d'Escosse, Madame ma bonne seur, il a esté requis et advisé de continuer et prolonger l'abstinence et suspension d'armes jusques à la fin de ce présent mois de mars, ce que je trouve très bon et me semble que l'on n'eust sceu mieulx faire que l'accorder ainsy; par quoy vous y donnerez tel consentement de ma part qui peult estre en cela requis et nécessaire, et je dépescheray, comme vous pouvez asseurer les depputés d'Escosse tous présentement, ès forts et havres de Normandye et Bretagne selon cella, affin que les marchands et vaisseaux venant d'Escosse, de quelque party que ce soit, ne demeurent en aucun doubte ou peyne qu'ils ne traffiquent librement. Espérant que ce pendant Dieu assistera ma dicte seur la royne d'Escosse, et que entre cy et la fin de ce dict mois, il sera prins quelque bonne résolution pour sa restitution, suivant la si expresse promesse que vous en a faicte la royne d'Angleterre, ma bonne seur, envers laquelle vous continuerez toujours d'en faire toute l'honneste instance et prière de ma part qu'il vous sera possible, vous priant de dyre à monsieur l'évesque de Rosse qu'il asseure ma dicte bonne seur la royne d'Escosse que je n'ay aucun mal contentement contre elle, comme vous a dit le dict s<sup>r</sup> évesque de Rosse, qu'elle craint que j'aye de ce qu'elle pouvoit avoir passé trop avant à accorder plusieurs choses à la royne d'Angleterre pour se restituer; mais au contraire, je sçay certainement que ce qu'elle a fait en cella a esté suivant ce que la royne, Madame et Mère, qui l'ayme, comme elle doibt, bien fort, menée du désir et d'affection de la voir hors de peyne, luy a escript, qui estoit de ne reluser aucune con-

<sup>1</sup> Correspondance de La Mothe-Fénelon, *lettres de Catherine de Médicis*, t. VII, p. 192.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 197.

dition à ma dicte bonne seur la royne d'Angleterre, pourveu qu'elle peut avoir la liberté et de se tirer hors de ses mains. Toutesfois j'ay espérance que, sans bailler en Angleterre le prince d'Escosse son fils, elle ne laissera pas obtenir à la fin de ce traicté sa dicte restitution et liberté, et que par icelluy traicté tant s'en fault que les alliances qui sont si long temps contractées et faictes entre ce royaume et celluy d'Escosse seront plus tost augmentées que diminuées par ce qui se fera. En quoy je vous prie tenir la main que ce soit le plus que l'on pourra au proffit et avantage de ma dicte seur la royne d'Escosse, et vous y monstrez affectionné, comme de faict je désire et veulx que soyez le plus qu'il sera possible, tant que nous puissions avoir faict quelque chose de bon pour elle; la quelle vous consolerez tousjours et assisterez de ma part, autant qu'il vous sera possible, et baillerez les lettres que j'escripts, comme aussy faict la Royne ma dicte Dame et Mère, audict s<sup>r</sup> évesque et celles que j'escripts pareillement à ma dicte seur la royne d'Escosse, de la joye et bonne espérance que j'ay qu'elle sera bientost en liberté, dont, outre les bons offices que je veulx que vous faictes par dellà pour elle, je n'oublieray, comme ne fera aussy de sa part la royne ma dicte Dame et Mère, à faire toute instance et prière envers le s<sup>r</sup> de Walsingham que nous pensons que pourront servir en cella, et ferons tousjours au demeurant tout ce qui nous sera possible pour elle, tant pour la particulière si affectionnée amityé que luy portons, nous estant si proche qu'elle est, que suivant les anciennes alliances et traictés de nos deux royaumes, ainsy que particulièrement pourrez asseurez icelluy s<sup>r</sup> de Rosse.

Le reste de ceste lettre sera pour vous dire que j'ay esté bien ayse de veoir le mémoire qui estoit en vostre dépesche, et de ce que particulièrement j'ay entendu à bouche de ce porteur de tout ce qui se passe par dellà, à quoy je seray bien ayse que vous continuez de m'advertir souvent; mais je vous prie, suivant ce que je vous ay escript ces jours icy, ne m'envoyez plus gens exprès, si ce n'est pour chose bien urgente et nécessaire, comme je scay qu'estoit l'occasion du voyage de ce dict porteur que j'ay aussy advisé de vous renvoyer incontinant, affin qu'il n'y eust aucun retardement au dict traicté.

Priant Dieu, Monsieur de La Mothe, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Eschrift aux Faulxbourgs Saint-Honoré en Paris, ce xiiij<sup>e</sup> jour de mars 1871<sup>1</sup>.

Le jour même de son arrivée à Londres, Cavalcanti fut conduit à la maison de Cécil où il eut un entretien avec la reine Élisabeth; puis il alla trouver La Mothe-Fénelon pour s'entendre avec lui.

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Copie du temps.)*

Dès le lendemain, après avoir pris connaissance des dépêches venues de France, La Mothe fit la demande officielle de la main d'Élisabeth, avec cette réserve toutefois que la Reine mère se tiendrait ferme sur toutes les choses « qui seroient à l'honneur et réputation de son fils<sup>1</sup>. » Voici les articles tels qu'ils furent remis aux mains des conseillers d'Élisabeth par La Mothe-Fénelon et Cavalcanti :

1. Que le mariage se solemnisera sans user des cérémonies qui ne sont conformes à la religion de Monseigneur.

2. Que pour luy et pour ses domestiques il pourra faire libre exercice de sa dicte religion, sans toutes fois altérer en aucune façon l'ordre sur icelle receu et approuvé par la loy en Angleterre.

3. Que incontinant le mariage fait, mon dict Seigneur aye le titre de Roy d'Angleterre, et gouverne et administre iceluy conjointement avec la Royne.

4. Que le lendemain, après le mariage consommé, Monseigneur, comme mary de la Royne, sera couronné et receu des subjects comme Roy.

5. Qu'il prendra soixante mille livres sterlin par an, du revenu du royaume d'Angleterre, affin qu'il se puisse maintenir convenablement à la dignité et grandeur de Roy.

6. Les descendants de ce mariage succéderont ès biens paternels et maternels, conformément aux lois et coutumes des royaumes et pais où ils sont situés.

7. Et où la dicte Royne précéderoit, laissant hoirs procrés de ce mariage, mon dict Seigneur retiendra le nom et titre, gouvernement et administration du dict royaume, pour et au proufit des dicts hoirs.

8. Et où il n'y auroit aucun descendant survivant à la dicte Dame, en ce cas mon dict Seigneur jouira sa vie durant des dicts soixante mille livres sterlin, à fin qu'il puisse continuer sa première splendeur et grandeur.

Qu'entre le Roy très chrestien et ses enfans, les Roys d'Angleterre et leurs enfans, sera perpetuelle amitié et fraternité, ligue et union<sup>2</sup>.

La Mothe-Fénelon a donné dans sa correspondance le long récit de ses entrevues avec Élisabeth; nous contentant d'y renvoyer<sup>3</sup>, nous n'en détacherons qu'une particularité qui peint bien le caractère d'Élisabeth : Cavalcanti lui ayant remis une lettre du duc

<sup>1</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 60.

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France*, vol. XLIX. (Copie du temps.)

<sup>3</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VIII.

d'Anjou, et, de concert avec La Mothe, lui ayant demandé d'y répondre, elle s'en défendit, disant que « la plume lui tomberoit des « mains, et qu'elle ne sçauroit avec quel style luy parler, n'ayant « encore jamais escript à nul autre des princes qui avoient pré- « tendu de l'épouser, sinon une seule fois à l'archiduc Charles, en « termes fort éloignés du mariage. » Elle céda pourtant et écrivit la lettre sollicitée par La Mothe<sup>1</sup>. Il y avait en elle un singulier mélange de bon sens, de raison pratique et de légèreté; tout en discutant les côtés sérieux de son mariage, elle parlait volontiers « de la beauté du duc d'Anjou, de sa personne, de sa main, une « des plus belles de France, » allant jusqu'à dire : « que d'ici à sept « ans, lorsqu'il sera lui encore plus parfait, il la trouvera bien « vieille, car pour cette heure espérait-elle bien ne luy être trop « désagréable, et demandait : si on avait parlé au duc de son pied « et de son bras, de quoy elle s'était moquée et d'aucunes autres « choses qu'elle n'avait point crues, et qu'elle l'estimait en tout et « partout très-désirable. » La Mothe lui répondit « qu'ils étaient « tous deux véritablement très-désirables, et qu'il ne s'y voyait « nul autre défaut, sinon qu'ils ne se rendaient assez tôt posses- « seurs des perfections l'un de l'autre<sup>2</sup>. » Dès qu'on lui parlait de sa beauté, Élisabeth acceptait tout en fait de flatteries; il y avait une petite pointe de raillerie gauloise dans le réponse de notre ambassadeur.

Lorsque Cavalcanti rentra en France, la cour était partie pour Gaillon, où il alla la rejoindre. C'est durant son séjour dans cette ville que Charles IX, chassant dans la forêt de Lyons, fit une chute très-grave. Cavalcanti raconte cet accident à Cécil : « Le « Roi, en courant un cerf dans la forêt de Lyons, s'est heurté contre « une branche d'arbre; c'est à la tempe droite que le coup a porté; « sans son chapeau il pouvait être gravement blessé; M<sup>r</sup> de Foix dit « que les médecins ne veulent pas qu'il se remue de six jours; il est « donc resté à Lyons, où il est assez mal logé, et retournera mer- « credi à Gaillon; on dit qu'il veut de là aller en Bretagne; la Reine, « sa femme, a été très-chagrine de cet accident<sup>3</sup>. »

La lenteur des négociations, la prise récente de Dumbarton,

<sup>1</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VIII, p. 68.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV.

<sup>3</sup> Lettre du 8 juin 1571. *Record office, State papers, France*, vol. XLIX. (En italien.)



avaient éveillé sérieusement les défiances de Catherine; elle écrivait à La Mothe (24 mai) : « J'ai doute qu'elle nous laisse là quand « elle aura fait ses affaires. » C'est sans doute sous l'empire de ces craintes et par son ordre que le maréchal de Montmorency écrivait à lord Burghley (Cécil) (25 mai) :

Monsieur, j'ay esté très aise d'avoir entendu, tant par la lettre que m'avez escripte du xxij<sup>e</sup> du passé, que par le s<sup>r</sup> Dupin, présent porteur, le désir que vous avez de veoir bien tost effectuer ce qui a esté mis en avant pour estraindre une bonne et ferme alliance entre ces deux royaumes, ayant par vostre prudence et longue expérience de l'estat et cours des affaires passés et présents, très bien cogneu combien cella seroyt, en ce temps, non seulement convenable, mais aussy nécessaire, pour le bien, seureté et grandeur de l'un et de l'autre; à quoy, de ma part, je ne faudray de tenir la main de tout mon pouvoir, et de m'y employer sincèrement, de cueur et d'affection, vous priant, à ceste cause, Monsieur, que désormais avecques une bonne intelligence et correspondance que, pour cest effect, nous aurons ensemble, nous mettions peine de vaincre les difficultés, et rompre les obstacles que aucuns y mettent tous les jours, artificieusement, de sorte que, au plus tost, avecques vostre bonne ayde, nous y puissions veoir l'heureux succès que nous désirons, qui tourne, avec occasion de raisonnable contantement d'une part et d'autre, au repos, unyon et grandeur de ces deux couronnes, et à la confusion de ceulx qui s'efforcent d'empescher ung si bon oeuvre, et que m'assurant que vous voudrez faire et cheminer en ce fait avec votre intégrité et constance, je ne m'estandray plus avant en ce propos, si ce n'est pour vous prier de croire ce dict porteur de ce qu'il vous dira de ma part, comme moy mesmes, quy, sur ce, me recommanderay très affectueusement à vos bonnes graces, priant Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé bonne et longue vie.

De Gaillon, le xxv<sup>e</sup> jour de may 1571.

Vostre obéissant et parfait amy,

MONTMORENCY<sup>1</sup>.

Élisabeth pourtant ne ménageait pas à Catherine les protestations de sincérité et d'affection :

Madame, lui écrivait-elle le 6 juin, je ne sçay quelle affection peult estre plus grande que celle qui tient pour recommandé l'aise, seureté et repos de la personne aymée, ny puis nier que, me veoyant offerte de

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Original.)*



vostre main propre un tel amour, que ne fusse trop ingrate, si ne m'en pensant tellement obligée, que ne suis si impudente que, de ma part, je vous demandasse chose que la conscience devant Dieu ne me poulse à demander. Et si ainsy avient que l'honneur de vostre fils ne me soit assez pesant pour contrepeser le repos de ceste isle, je me tiendray en la naissance de quelque mauvais astre qui tenoit le plus haut lieu, car la sincérité mienne en ceste affaire a esté si grande et ma conversion de mon invétérée opinion si estrange, que, si la cause ne fera bonne fin, au pis aller, pour conserver bonne amitié, je vous jure d'en faire une recantation telle que jamais ne changeray cest estat de vie qu'encores je tiens, et pour nul docteur en christienté changeray-je ma vielle intention. Je ne puis omettre à vous dire que, seulement pour complaire à la requeste du Roy, je fais livrer les articles miens, non pour me obliger de devenir d'aultry, sans que je reçoive quelque meilleure résolution de la requeste principale, comme Dieu sçait, à qui je prie de conduire ceste affaire à telle fin qu'il cognoist la meilleure pour ces deux royaumes, à qui je vous rends avec mon souhait de tout honneur et bonne vie et longue.

En haste.

Vostre bonne seur et cousine,

ÉLISABETH<sup>1</sup>.

Cette lettre ne calma pas les inquiétudes de Catherine; pour en finir avec les lenteurs calculées d'Élisabeth, elle se décida à faire partir pour l'Angleterre Larchant, capitaine des gardes du duc d'Anjou, lui adjoignant Cavalcanti, et comme le dit Charles IX dans une lettre à La Mothe-Fénelon : « Avant d'envoyer des gens « de plus grande qualité en Angleterre ils vouloient voir clair dans « ceste négociation. » Larchant emportait deux lettres du maréchal de Montmorency, et une du duc d'Anjou pour Burghley (Cécil). Voici d'abord la première lettre de Montmorency :

Monsieur, envoyant vers la Royne vostre maistresse le s<sup>r</sup> de Larchant, cap<sup>ne</sup> de la garde de Monseigneur, gentilhomme d'honneur non partial, ni factieux, mais seulement affectionné à ce qui touche le service de sa Majesté et de mondict Seigneur, je n'ay voulu faillir de vous faire entendre l'aise et contentement que j'ay receu par les lettres que m'avez escriptes par le s<sup>r</sup> Dupin, et de l'assurance que par luy vous m'avez donné de l'affection que vous avez à l'avancement de ce qui a esté mis en avant pour establir une bonné et ferme allyance entre les deux royaumes; à quoy je vous prie, Monsieur, mais c'est le plus instament et affectueuse-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Copie du temps.)*

ment que je puis, de voulloir continuer à tenir la main, à réduire et disposer toutes choses en si bons et raisonnables termes qu'elles puissent prendre l'heureux succès que nous désirons. Et par ce que vous entendrez par le dict s<sup>r</sup> de Larchant l'occasion de son voiage et la confiance que sa Majesté entend prandre de la sincérité de la Royne, votre maistresse, je ne vous feray la présente plus longue, si non attendant là dessus de vos nouvelles en bonne dévotion, avec espérance de vous veoir bientôt, pour me recommander très affectueusement à votre bonne grace, pryant Dieu vous donner,

Monsieur, en parfaicte santé longue et très heureuse vye. De Gaillon, le xvij<sup>e</sup> jour de juing 1571.

Votre plus affectionné et asservi amy,

MONTMORENCY<sup>1</sup>.

Voici la seconde lettre de Montmorency :

Monsieur, oultre ce que je vous ay escript présentement par le s<sup>r</sup> de Larchant, capitaine de la garde de Monseigneur, je n'ay voulu faillir par le s<sup>r</sup> Guido Cavalcanti, présent porteur, personnage digne, dextre, bien advisé et affectionné à l'avancement de ce qui a esté commencé pour establir une bonne et ferme alliance entre ces deux royaumes, la quelle tous les bons subjects d'une part et d'autre doibvent désirer, de vous tesmoigner de rechef et confirmer la bonne affection, dont le Roy, la Royne sa mère, et mondict Seigneur y procédent, qui est telle que ayans pris grande confiance de la sincérité de la Royne, votre maistresse, sans mettre en consydération beaucoup de difficultés et inconveniens qui peuvent en telles choses survenir, ont résolu, pour essayer d'y mettre une plus prompte fin, de la faire visiter par personages convenables à sa grandeur, et par tel moyen achever de traicter avec sa Majesté, espérans qu'elle voudra condescendre à tout ce qui se trouvera estre raisonnable. De ma part, vous pouvez vous asseurer que je n'obmettray rien de ce que je penseray pouvoir servir à bien réuscir ce fait, et à m'y déporter de la façon que on doit pour le bien commun de ces deux couronnes; à quoy espérant que vous tiendrez la main de vostre part je remetray au dict s<sup>r</sup> Guido à vous faire entendre le surplus, et en cest endroit je me recommandray de très bon ceur à vostre bonne grace, priant Dieu vous vouloir, Monsieur, tenir en sa très sainte protection, et vous donner en parfaicte sainté, bonne et heureuse vie. De Gaillon, ce xix<sup>e</sup> juin 1571.

Votre plus affectionné et parfaict amy,

MONTMORENCY<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Original.)*

<sup>2</sup> *Ibid. (Autographe.)*

Enfin voici la lettre du duc d'Anjou :

Monsieur Bourley, je vous escript ceste cy plus pour suyvre mon naturel, qui ne peut endurer que je reçoive plaisir d'aucun qu'à tout le moins je ne l'en mercie, que pour en estre besoin, d'autant que je sçay que vous n'avez esté poussé ny incité à ce que vous avez fait pour acheminer l'affaire qui est entre la royne d'Angleterre et moy que du seul zele de son bien et service, ce que m'induict tant plus à vous aymer et estimer, et asseurer que je seray tousjours très ayse que je puisse reconnoistre l'intégrité et suffisance vostre, comme je feray à toutes les occasions que Dieu me présentera, ainsy que j'ay dit au porteur des présentes, auquel je vous prie ajouter foy.

Monsieur Bourley, je prie Dieu vous tenir en sa grace.

De Paris, le xxij<sup>e</sup> juin 1571.

Le bien vostre,

HENRY<sup>f</sup>.

A la veille de son départ pour Londres, Cavalcanti écrivait de Paris, le 20 juin, à Cécil : « Larchant, le capitaine de la garde de Monsieur, et moi nous sommes venus de Gaillon ici ce soir, « pensant partir demain, mais la Reine mère que j'ai revue m'a dit « que nous ne pourrons pas être expédiés avant samedi; la cause « de ce retard est bonne; j'espère que quelque chose de bien sortira de cette grande ambassade. »

Et il ajoute : « La Reine me dit hier que « ni le Roi, ni Monsieur ne « voudraient se départir de la résolution de cette pratique, y mettant tant leur honneur. » Je pense apporter un portrait de Monsieur, tel quel, si je puis l'avoir, et aussi quelque lettre particulière de ces Princes, lesquels se montrent très satisfaits du C<sup>te</sup> de Leicester et de vous<sup>2</sup>. »

Avant de suivre M. de Larchant en Angleterre, nous placerons ici une lettre de Charles IX datée de Monceaux le 2 juillet; il n'y est question que des affaires d'Écosse. Une lettre de Catherine, du même jour, publiée dans la correspondance de La Mothe-Fénelon, s'y rapporte; mais, dans une note, M. Teulet a eu soin d'indiquer que cette lettre du Roi manquait; cette lacune se trouve donc ainsi comblée<sup>3</sup> :

Monsieur de La Mothe, pendant que j'ay esté quelques jours à Paris,

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Original.)*

<sup>2</sup> *Ibid. (Autographe.)*

<sup>3</sup> Voir *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 131.

pour avoyr le playsir de veoir le Pandý, et le faire veoir à la Royne ma femme, vos troys dépesches de xiiij<sup>o</sup>, xx<sup>o</sup>, et xxiiij<sup>o</sup> du mois passé sont arrivées par l'ordinaire, et présentement celle que m'avez escripte du xxviiij<sup>o</sup>; ayant par icelles diligemment considéré les propos et particularités des deux dernières audiences que la Royne d'Angleterre, Madame ma bonne seur, vous a données, en quoy je demeure le plus content et satisfait Prince du monde de l'assurance que me faictes prendre, de jour en jour, plus grande de sa bonne et parfaicte amityé vers moy, l'ayant clèrement monstrée par les honnestes propos, et par la démonstration bien certainne qu'elle vous a faicte, qu'elle eust esté très marrye si ma blessure que j'eus dernièrement eust esté plus dangereuse, ou qu'il me fust advenu plus grand inconveniant, dont je vous pryé, Monsieur de La Mothe, ne failir de l'aller remercyer de ma part, avec toute la meilleure et plus grande affection qu'il vous sera possible d'exprimer, et l'asseurer qu'aussy n'y a t'il Prince en chrestienté, qui, de meilleur cuer, l'ayme, ny qui luy vueille plus de bien, ny qui plus ayt de bonne volonté de persévérer en son amityé que moy, laquelle amityé, j'espère que Dieu, avec le temps, la fera croystre davantage entre nous, et la fera venir à une telle perfection, qu'on ne la jugera ainsy légère, comme celle qu'elle vous a alléguée des princes, qui ne la mesurent plus avant que de leur commodité, et que ce ne sera ung amour de demy frère, ains d'ung qui véritablement luy sera entier et parfaicement bon frère. Je n'ay point encores ouy parler du jeune Housdon, que me mandez aussy qu'elle devoit dépescher icy, à ceste occasion, et me venir visiter de sa part, en quoy je cognois devantaige sa bonne vollonté et affection, de laquelle j'espère me revancher, non en semblable accident, car j'en serois trop marry, ne désirant moins sa santé et bonne disposition que la mienne propre; mais quand il s'en offrira quelque occasion, affin de tant plus fortiffier toujours nostre bonne amityé, et l'augmenter de mon costé autant qu'il me sera possible. Et ay au reste, Monsieur de La Mothe, receu ung très grand plaisir, que nonobstant le bruict qui a esté qu'elle envoyoit des gens et du secours aux comtes de Lennox et de Morthon en Escosse, ainsy que ceulx du party de la royne d'Escosse, ma belle soeur, l'ont toujours craint et me l'ont fait remonstrer, que vous vous soyez si bien conduit envers elle, qu'elle vous ayt assuré de n'y en envoyer point, et qu'elle demeure toujours en bonne volonté de prandre ung si honneste expédiant avec la royne d'Escosse, que je n'en debvray demeurer sinon content; et aussy de ce que, vous ayant escript naguères par le s<sup>r</sup> de Sabran de faire instance pour l'évesque de Ros, encor que, pour n'offencer ma dicte bonne soeur, laquelle me mandez que s'aygrist toujours quand luy parlez des choses d'Escosse, vous ayez différé de ne l'en presser, et l'avez seulement remonstré à ses conseillers. Iceulx conseillers, de sa part, vous ont assuré qu'elle pro-

cédera honorablement vers le dict évesque, encor qu'il soit chargé de plusieurs grandes choses. Vous ne fauldrez de dire à ma dicte bonne soeur que je l'en remercy, aultant de bon coeur qu'il m'est possible. Et tout ainsy qu'elle se veult honnestement déporter ès choses qu'elle cognoist toucher à mon honneur et ne veult violer nostre amityé, qu'ainsy useray-je de tout le respect et de la plus grande observance qu'il me sera possible en tout ce que jamais je cognoistray appartenir au sien, et à nostre mutuelle amityé. Et advisez au surplus, Monsieur de La Mothe, de luy rémonstrer, en quelque bonne sorte, comme les dicts de Leunox et Morthon entreprennent de relever le fort du petit *Lith* contre les traictés d'entre ces troys royaumes, ce que, si nous le souffrons, l'on nous pourra, à quelque aultre occasion, cy après alléguer, si d'avanture nous en demandons l'entrétenement, qu'ils sont desjà enfreinets, ce que ne debvons aulcunement endurer, et pourtant que je la pryé, de tant qu'elle est plus prochayne des lieux que moy, qu'elle y vueille si bien pourvoir pour tous deux, que l'attemptat ne passe plus avant, et me mandez par le premier, ce que ma dicte bonne seur et ses conseillers vous y auront respondu; et me remectant de toutes aultres choses que j'aurois présentement à vous mander à ce qu'en aurez entendu par le s<sup>r</sup> de Larchant, et en attendant en grande dévotion de vos nouvelles et des siennes, je ne vous feray ceste cy plus longue que, pour vous recommander le tout, et prier Dieu, Monsieur de La Mothe, qu'il vous ayt en sa sainte et digne garde.

Escript à Monteceaux, le deux<sup>me</sup> jour de juillet 1571<sup>1</sup>.

Élisabeth, dans une lettre à Walsingham, raconte longuement les divers entretiens qu'elle et ses conseillers Smith, Cécil et Leicester ont eus avec Larchant, de Foix et Cavalcanti. Larchant venait pour préparer les voies et demander un passe-port pour le maréchal de Montmorency qui devait traiter officiellement du mariage; mais la reine lui fit observer que la venue d'un ambassadeur était inutile, tant que la question religieuse ne serait pas vidée, car ce serait encore aggraver la possibilité d'un refus; sous ce rapport elle ne cédait rien, elle n'accordait pas même une tolérance tacite. Dans une conférence entre Cécil, Leicester et nos envoyés, on essaya de tourner la difficulté; on finit par convenir que, si on ne demandait rien, l'article serait laissé de côté. En réalité la mission de Larchant n'avait pas fait avancer la négociation. Leicester, dans une lettre à Walsingham, lui avoue que la

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. L. (Copie du temps.)*

reine ne s'y est pas portée avec cet empressement qui se voit d'ordinaire; c'est par une sorte de résignation qu'elle poursuit cette affaire. Cécil fait les mêmes réflexions; mais Élisabeth, dans une lettre au duc d'Anjou, que cette fois elle écrit spontanément, atténue dans la forme la dureté de ses exigences : « Monseigneur, lui  
« dit-elle, combien que ma dignité excède ma personne, et que  
« mon royal rang me fait doubter que mon royaume est plus re-  
« cherché que moy mesme estant privée ne serois, si est-ce que la  
« réputation que j'entends par mon ambassadeur et aussy par vostre  
« gentilhomme présent porteur qu'avez conceue de quelques autres  
« graces miennes, sans que l'ay mérité, me fait croire que la règle  
« de nostre affection se tirera par la force de choses plus excellentes  
« qu'ay oncques congnes en moy résider, et pourtant me fasche en  
« pensant que mon insuffisance ne pourroit satisfaire à une telle  
« opinion que monsieur Larchant m'a déclaré que déjà en avez  
« conceue, espérant que n'aurez oncques occasion de vous en re-  
« pentir de cest honneur que, de jour en aultre, me faites, ains ver-  
« rez que, combien que aultres vertus me manquent, si est-ce que  
« ne faudray-je à tenir fort chère la fraternelle amitié, sans donner,  
« de ma part, quelque occasion de l'infringer, et quant à ma res-  
« ponse je vous supplie que mauvaise interprétation ne soit ad-  
« joustée à un bon texte et qu'il vous plaise prester oreilles peu  
« partielles en vostre endroit pour un peu escouter ce que me  
« touchera et, pour n'amoindrir la suffisance de vostre fidèle servi-  
« teur, je finiray ceste lettre, priant le Seigneur Dieu vous donner  
« bonne vie et longue<sup>1</sup>. »

Elle ne s'en tint pas là, elle y joignit deux lettres, l'une pour Charles IX, l'autre pour la Reine mère; les voici toutes les deux, datées du 8 juillet 1571 :

Madame, ce m'a esté un bien grand contentement que, par vostre lettre, me faites entendre l'aise que aviez de mon affection en vostre endroit et me pense heureuse que une telle inclination réside au coeur d'une Dame que j'estime de si bon jugement, et vous promets que ne sçay meilleur moyen d'améliorer mes imperfections que de m'efforcer de continuer vostre bonne volonté par mérites dignes de telle opinion, et quand je vas rechercher la voie plus courte pour atteindre une telle fin, ce me semble que prenant le chemin de la sincérité, c'est le droit

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. L. (Copie du temps.)*

et hault chemin pour y arriver et pourtant, sans m'égarer par torts sentiers, j'ay donné une fort claire response à l'ambassadeur et à M<sup>r</sup> de Larchant touchant leur négociation, vous suppliant croire que la peur de diminuer nostre amitié tient si hault lieu en mon cueur que la gloire d'ambassade, quelque honorable que ce fust, n'y a lieu, sans m'asseurer que la fin ne contrevenast le commencement, et si en fusse persuadée, sans autre mot dire, j'en eusse remercié le Roy et vous, Madame, de vouloir tant m'honorer par l'élection de gens si saiges et personnages, desquels trois me sont si bien cognus, mais les graces que je vous en rends j'espère ne vous sembleront pas amoindries par l'adjonction que y ay mise, qui me semble plus tost sceau de nostre amour, que trait de plume pour l'effacer, et après que aurez écouté ce que mon ambassadeur vous dira de ma part, je m'asseure que, au pis aller, m'estimez jalouse de vostre amitié comme Dieu sçait, à qui je prie vous donner très heureuse et longue vie.

ELISABETH<sup>1</sup>.

Il me plaist bien fort, très cher frère, écrit-elle à Charles IX, que le tesmoignage de vostre main m'acquitte de la charge que la malignité de siniques m'ont imposée, qui m'a faict croire que la divine inspiration réside au coeur de quelque Prince pour avoir entendu en vostre lecture la louange de ma sincérité, laquelle j'estime fort bien employée à l'endroit d'ung Roy qui en tient compte, et vous promets que la réponse donnée à vostre ambassadeur et à monsieur Larchant, si ce soit bien poisée, n'amoindrera de rien l'estime que je tiens de vostre amitié, ains vous fera entendre que l'honneur que l'ambassade vostre me pourra donner au monde, me semble en rien comparable au désir que je tiens de vous oster tout soupçon de mauvaise volonté, et me confie tant en vous que, pour l'honneur que me faites en me mandant ce gentilhomme, vous ne me pensiez si ingrate que je ne vous en mercie très cordialement, comme aussy qu'il vous a pleu faire élection des personnages si estimés et de vous et à moy bien cognus; en ceste cause ma plume ne vous faschera plus, ains vous supplie croire ce que mon ambassadeur tient en charge pour vous discourir, à qui je me remets, suppliant le Créateur vous tenir en sa sainte garde.

De Hampton, ce viij<sup>e</sup> de juillet 1571.

ÉLISABETH<sup>2</sup>.

C'est Guido Cavalcanti qui, dans une lettre à lord Burghley (Cécil) datée de Fontainebleau le 30 juillet, va nous faire con-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. L. (Copie du temps.)

<sup>2</sup> *Ibid.* (Copie du temps.)



naître comment la cour de France accueillit ce demi-refus d'Élisabeth :

Il est arrivé à Paris le 16 juillet ; la Reine mère et Monsieur y étaient venus le soir d'avant sous le prétexte de quelques habillements que la Reine destinait à la reine Élisabeth, mais plutôt pour avoir le moyen de s'entretenir avec Larchant et mieux se renseigner. Il a été reçu par Monsieur qui, après avoir causé quelques instants avec Larchant qui l'avait accompagné, est venu à lui et s'est montré tout d'abord satisfait de leur retour, et de ce qu'ils avaient laissé la négociation en si bon chemin, observant pourtant que la difficulté qu'on lui opposait pour la religion lui semblait dure et qu'il se refusait à croire que la reine voulût prendre un mari qui ne pratiquerait en rien sa religion ; du reste il a parlé de sa Majesté dans les termes les plus affectueux et les plus sincères ; en le quittant il l'a invité à se rendre chez la Reine mère qui a d'abord entretenu Larchant, puis s'adressant à lui a beaucoup appuyé sur les difficultés suscitées pour l'exercice de la religion, objectant qu'il serait impossible de passer plus avant, tant qu'on ne relâcherait rien de ces conditions ; à cela il a répondu que la reine avait été forcée de faire une telle réponse. — Reprenant la parole, la Reine a paru regretter qu'on eût répété à Monsieur les paroles tenues par la reine d'Angleterre. De crainte de le mettre en défiance, elle n'avait pas voulu les lui redire. — Cavalcanti ajoute qu'après avoir passé à Paris quatre ou cinq jours, il a commencé à pressentir qu'il y avait quelque refroidissement et il l'attribue à ces mêmes paroles et aux mauvais offices des ennemis de cette alliance : Monsieur, dit-il, en avait l'esprit si troublé et si irrésolu qu'il a fallu de chauds encouragements pour le remettre au point où, Dieu merci, il semble être revenu. Il est question d'envoyer en Angleterre M<sup>r</sup> de Foix pour préparer la forme des articles, il en espère beaucoup ; la Reine mère l'a fait prier de l'accompagner. Si on n'avait pas parlé de religion, comme beaucoup le pensaient, M<sup>r</sup> de Montmorency serait déjà par les chemins ; on dit qu'on lui a remis pour lui et sa suite 150,000 écus ; il est si favorable à ce projet qu'il ne doute pas qu'il ne fasse tout pour le faire réussir. Le Roi et la Reine s'y portent très-sincèrement et attribuent la résistance qui reste encore à vaincre à toute autre cause qu'à la mauvaise volonté de la reine Élisabeth<sup>1</sup>. »

Pour compléter le récit de Cavalcanti, voici les réponses du duc d'Anjou et de Charles IX aux lettres d'Élisabeth :

Madame, je ne vous sçaurois assez affectueusement remercier des hon-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. L. (Autographe en italien.)*



nestes propos que j'ay entendus, au retour du sieur de Larchant, qu'il vous a pleu tenyr de moy et la bonne volonté que, de vostre grace, il vous plect me porter; dont je me sens tant obligé à vous de l'honneur qu'il vous plect me faire que je ne seray jamais à mon aise, ni contant jusques à ce que, par efect, vous ayez conneu l'affection et extremesme désir que j'ay de vous fayre à jamais, de très bon coeur, service, et si tant est que les difficultez qu'avez mises en avant au dict sieur de Larchant empeschent de vostre part la résolution de ce que je désire infiniment, si ne sera-t-il jour de ma vie que je ne reconnoisse vous en debvoyr grande obligation et que je ne demeure à jamais vostre très affectionné, ainsy que connoistrez, quand il vous playra me commander, comme vous dira plus amplement et que vous croirez, s'il vous plaist sur cela, le sieur de Foix; priant Dieu, après mes humbles recommandations à vostre bonne grace, qu'il vous doynt, Madame, en parfaite santé, très longue et heureuse vie.

Escript à Fontainebleau, le dernier de juillet 1571.

Vostre très humble cousin et affectionné à vous faire servyce,

HENRY<sup>1</sup>.

Voici la lettre de Charles IX :

Madame ma bonne sœur, et comme par la gracieuse lettre que m'avez escripte et rapport que m'a fait le sieur de Larchant j'ay toujours, de plus en plus, cogneu vostre entière amitié envers moy et les miens et la sincérité et louable affection que vous avez monstré porter à la négociation de laquelle je désire l'événement conforme à vos bonnes intentions, lesquelles j'espère seront accompagnées de la faveur de Dieu qui la conduira à la fin plus convenable à son honneur et nostre bien commun, et, quoique ce soit, je recognoistray toute ma vie vous en estre grandement obligé, et n'espargneray ne mon estat, ne ma propre personne, où je pourray me monstre recognoissant envers vous, ainsy que plus particulièrement vous dira le sieur de Foix, mon cousin, que j'ay envoyé de vers vous exprès pour cet effect, vous priant le croire de tout ce qu'il vous dira de ma part, comme vous feriez moy mesme, qui prie Dieu, Madame, ma bonne seur, vous avoir en sa très sainte garde.

Escript à Fontainebleau, le 1<sup>er</sup> jour d'aoust 1571.

Vostre bon frère et cousin,

CHARLES<sup>2</sup>.

Dès son arrivée en Angleterre, M. de Foix allait se trouver en

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. L. (Autographe.)*

<sup>2</sup> *Ibid. (Autographe.)*

présence des mêmes exigences. Elisabeth avait formellement déclaré que la moindre concession pour la religion troublerait ses Etats; « qu'elle aymeroit mieux estre morte que de le voir; » d'ailleurs les instructions de M. de Foix étaient très-limitées, il y était dit : « Advenant qu'il y ait difficulté sur le point de la religion et « libre exercice d'icelle, qui ne se puisse terminer, et que l'on désire absolument que mon dit Seigneur, le duc d'Anjou, soit « par delà pour le lui accorder, le sieur de Foix ne passera point « outre à tout le reste des autres articles, mais se retirera prudemment de la négociation<sup>1</sup>. » Au départ, Charles IX lui remit la lettre suivante pour lord Burghley :

Monsieur de Burley, le sieur de Foix, mon cousin, vous sçaura si bien faire entendre le plaisir que je reçois d'entendre les bonnes et honorables offres que vous faictes à la négociation du mariage d'entre la royne d'Angleterre, Madame ma bonne seur, et mon frère, le duc d'Anjou, qu'il n'est besoing vous faire longue lettre, aussy n'estendrois-je celle-cy que pour vous prier de continuer et vous assurer que, outre le bien que ce sera à toute la chrestienté de fortifier l'amitié et bonne intelligence d'entre ma bonne sœur et moy, j'estime beaucoup l'affection que vous y avez monstrée, ainsy que plus amplement vous dira le sieur de Foix que je vous prie croire sur ce fait de la charge que je luy ay donnée, et je supplieray le Créateur qu'il vous ayt, Monsieur de Burley, en sa sainte et digne garde.

Escrit de Fontainebleau, le 1<sup>er</sup> aoust 1571.

CHARLES<sup>2</sup>.

Cavalcanti, ainsi qu'il l'avait fait pressentir, fut encore de cette seconde ambassade; le vendredi, 3 août, il écrivait à lord Burghley :

Illustrissimo Signor mio,

Hoggi sono arrivato qui con Mons<sup>r</sup> di Foix quale partirà domani per Bologna e conta d'esservi lunedì notte e di passare subito. Ho trovato qui l'inclusa mia lettera la quale non arrivò in tempo per essere mandata con lo spaccio del S<sup>or</sup> ambasciatore, e però la mando con questo huomo di Mons<sup>or</sup> della Motha. Io presi hieri licentia dalla Regina, e da Monsieur, et hebbi occasione di parlare con l'uno e con l'altro per buono spatio. In la Regina vivamente si conosciè una strahordinaria volontà chè

<sup>1</sup> *Instruction de Paul de Foix*, correspondance de La Mothe-Fénelon, t. VII, p. 241.

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France*, vol. L. (Original.)

il negotio prenda buono successo. Et Monsieur medisimamente se ne mostra desiderossissimo. Il quale mi ha dato in carica di dire alla Majestà della Regina le più dolcie parole che in simili casi si possino esprimere, e nette di ogni sospetto che in lui sia diminuita la principiata affettione. Il signor marescial di Memoranci mi ha affermato che di qua il tutto resta in così buona dispositione quanto si possa desiderare, et che Mons<sup>or</sup> di Foyx viene con buonissimo dispaccio. Io fo gran conto della parole di questo Signore, perche prociede sincieramente, e si guarderebbe assai di dire cosa che la Regina non trovasi vera per la singolare affettione che porta à Sua Majestà. Li pare che la ciellerità in questa pratica sia neciessarija per prevenire le pratiche che si fanno per romperla. Io anticipo a toccare questi punti perchè Mons<sup>or</sup> di Foyx trovi la materia più preparata. Quando saremo à Londra vedrò se potrò venire in corte avanti lui per dare migliore conto di quello è passato. Nostro Sign<sup>re</sup> permetta di tutto il meglio, e la preservi in la sua santissima gratia. Di Parigi, il venerdì sera 11 d' agosto 1571.

Di V. S. aff<sup>mo</sup> serv<sup>r</sup>

GUIDO CAVALCANTI<sup>1</sup>.

M. de Foix fut reçu avec de grands égards; La Mothe-Fénelon rend compte minutieusement de sa première audience: Elisabeth insista beaucoup sur la jeunesse de Monsieur, sur le triste avenir qu'elle avait devant elle. Dans six ou sept ans elle serait vieille et délaissée, ses jours se passeraient « dans un sépulchre de larmes ». De Foix avait laissé en Angleterre d'excellents souvenirs, il y était si aimé, si estimé que, tout en ne cédant rien sur l'article de la religion, dont il réclama le libre exercice, il sut néanmoins, par des paroles conciliantes et son habileté de discussion, réserver toutes les chances d'un futur arrangement. En quittant l'Angleterre, le 6 septembre, il écrivit à lord Burghley, voulant, lui disait-il, qu'il fût le dernier à qui il dît adieu; il le remercia de la sincérité avec laquelle il avait procédé à la négociation, osant compter qu'à l'avenir il repoussera les desseins de ceux qui voudraient altérer la bonne intelligence entre les deux royaumes; « s'il venoit en France, il seroit autant honoré et caressé que nul autre<sup>2</sup>. »

Si l'on veut bien connaître l'impression que de Foix laissait derrière lui, Cavalcanti va nous le dire: « M<sup>r</sup> de Foix, écrit-il à lord

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. L. (Autographe.)*

<sup>2</sup> *Ibid. (Original.)*

« Burghley, est parti ce matin, à trois heures, très-satisfait des cour-  
« toisies reçues et il ne peut, d'accord avec de La Mothe-Fénelon,  
« qu'interpréter le tout pour le mieux; il serait bon que la Reine  
« envoyât quelqu'un par de là qui pût combattre les mauvaises  
« influences; il approuverait assez le choix de Thomas Smith tenu  
« par eux pour sincère; il s'adjointra volontiers à la personne  
« choisie par sa Majesté. »

Cette lettre nous prouve que M. de Foix avait suivi à la lettre la clause de ses instructions qui lui enjoignait, s'il ne voyait pas de chance, de se retirer prudemment de la négociation. Une lettre inédite de La Mothe-Fénelon à l'évêque de Ross va nous donner plus de détails encore sur la mission de M. de Foix :

Monsieur, l'affaire pour lequel monsieur de Foix estoit venu icy a esté fort meurement traité par la royne d'Angleterre et avec longue délibération de son conseil, et n'y a eu en la réception du sieur de Foix, ni au bon et bien fort honorable traitement qu'on nous a fait à tous deux, ni en ce que avons esté caressés et accompaignez plusieurs jours par les principaux de la noblesse, et qu'enfin il a esté licencié avec honneste présent de vaiselle d'argent jusques à la valeur de douze cens escus, ni pareillement en toute la négociation qu'on a faicte avec nous, rien qui n'ait passé avec beaucoup de dignité, et sa Majesté a respondu, quant aux deux points du couronnement et de l'association au gouvernement, qu'elle accordoit très volontiers l'un et l'autre à Monsieur, comme mary, et sans préjudice de la plus prochaine personne à luy succéder, à laquelle vouloit pourvoir en toutes sortes, que son droit luy fust gardé, encores que possible elle ne luy portoit trop de bonne volonté; mais quant à ce point de la religion, sa response est demeurée en termes incertains, et encore assez douteux et pleins de conditions qui ne permettent que je vous puisse assurer si l'affaire se conduira ou non. Tant y a, qu'aussitost que j'auray en response de la dépesche que M<sup>r</sup> de Foix a emportée là dessus, je vous en pourray faire bonne part. Le sieur de Foix a parlé fort affectueusement des affaires d'Escosse et de vostre liberté à sa Majesté, laquelle luy a assez bien respondu, et puis tous deux en avons traité avec les sieurs de son conseil, auxquels j'ay baillé ung bien ample mémoire de tout pour y mieux délibérer et ay fais voir à M<sup>r</sup> de Burpleick les lettres que la Royne, vostre maistresse, m'avoit escriptes, et sur le tout il m'a fait response selon l'intention de la Royne, sa maistresse, à quoy il n'avoit pour le présent rien que adjouster, sinon quant à M<sup>r</sup> Randol, qu'iceluy mesmes Randol viendroit devers moy pour ad- vouer ou désavouer ses lettres et me faire l'interprétation d'icelles, et quant aux choses que, oultre les lettres de la royne d'Escosse, nous requé-

rions pour elle et ses affaires et pour vostre liberté, que sa dicte Majesté en escriroit au Roy pour l'en satisfaire, et que cependant l'on m'octroioit ung passeport à Robessart pour aller trouver la Royne, vostre maistresse, et pour résider icy, si elle vouloit, et encores ung autre passeport à Mabesson pour faire ung voyage en Escosse et retourner, dont il mande à sa Majesté si sera son plaisir qu'il y aille et qu'il passe devers elle; car aultrement je ne l'y voudrois dépescher, m'ayant au reste le sieur de Burgley mandé touchant les nouvelles d'Escosse qu'il entendoit que le duc de Chattellerault et le comte de Huntley avoient fait quelque convention de paix avec les comtes de Lennox et de Morton, et que le parlement se devoit tenir à Lislebourg le xxx du passé, et que le sieur de Vérac estoit en liberté avec congé de se pouvoir retirer en France par la voye qu'il luy plairoit, ou de la mer, ou de la terre. Je n'ay obmis, en vostre absence, de bien informer M<sup>r</sup> de Foix sur tout ce que j'ay estimé concerner des affaires de la Royne, vostre maistresse, ceulx de son royaume et la justification de voz actions, ainsy que me l'escripvites à vostre partement; dont ainsy qu'il a fort bien fait son devoir jusques icy, je m'asseure qu'il donnera bonne information du tout à leurs Majestez très chrestiennes, et que vous cognoistrez que nous concourrons tous deux d'un mesme désir au service de la dicte Dame et à vostre bien. J'entends que le Roy a esté à Blois pour y passer son hiver, et que ceux de la Rochelle y doivent venir trouver sa Majesté, et qu'il se parle du mariage de Madame avec le prince de Navarre. J'attendray par Robessart ce que sa Majesté et vous me voudrez me mander pour la conduite des affaires et pour l'ordre du reste des serviteurs qui sont encores icy, et cependant je vous prie vous consoler et ne vous ennuyer et me tenir toujours en vostre bonne grace, à laquelle humblement de bon cœur je me recommande et prie Dieu qu'il vous donne, Monsieur, en parfaite santé, une longue vie et tout ce bien et parfait contentement que vous désirez.

De Londres, ce v<sup>e</sup> jour de septembre 1571.

Vostre très humble et affectueux amy à vous faire service,

LA MOTHE-FÉNELON<sup>1</sup>.

Une réponse officielle et en latin fut faite aux articles présentés par M. de Foix; nous la laisserons de côté, car elle ne reproduit que les mêmes objections au sujet de l'exercice de la religion catholique.

Coligny avait rejoint la cour à Blois au mois de septembre; la réception avait été des plus sympathiques : Catherine l'avait em-

<sup>1</sup> *British Museum, bibl. Cott. Caligula, c. III, f<sup>o</sup> 94.*

brassé, Charles IX l'avait appelé son père et, outre l'abandon durant un an du revenu des bénéfices de feu le cardinal de Châtillon, il lui avait fait remettre 100,000 livres pour l'indemniser des pertes qu'il avait subies<sup>1</sup>. Dans une lettre aux églises de Lyon il se loue grandement de la réception qui lui a été faite par Charles IX et par Catherine de Médicis<sup>2</sup>; son influence croissante peu à peu se fait jour et il faut lui attribuer ce désir réciproque d'arriver à une alliance intime entre la France et l'Angleterre, dont le but réel était de délivrer les Flandres de la tyrannie de Philippe II. Dans un rapport secret, daté du mois de novembre, nous voyons que les huguenots faisaient de grandes offres à Charles IX pour obtenir de lui la liberté de porter la guerre dans les Flandres, et dans une lettre écrite le 13 novembre 1571 par Lisle, agent anglais, à monsieur de Marquisat, gentilhomme périgourdin, nous lisons encore : « Quant au mariage de notre Reine avec Monsieur il se déduit bien secrètement, car on n'en oyt point parler; il y a grande apparence que le Roy aura bientôt la guerre contre l'Espagnol en Espagne et en Flandres<sup>3</sup>. »

Dans un entretien avec Walsingham, Catherine ne lui avait pas caché la détermination du duc d'Anjou d'obtenir pour lui et les siens la liberté d'exercice de la religion catholique; mais une lettre de Nicolas de Pellevé, l'un des futurs chefs de la Ligue, accentue d'une manière plus vraie et plus vive les causes de la rupture du mariage :

Quant au mariage de la royne d'Angleterre avec Monsieur, qui est la pratique de notre Apostat<sup>4</sup>, je vous assure qu'il n'en a nulle volonté, aiant le cueur très bon et généreux. Ce que l'on souhaite est d'avoir une espouse quy ait le cueur net et qui soit saine de conscience et d'honneur, tenez cela pour résolu. Le roy d'Espagne aiant toutes les qualités que l'on eust peu désirer et avecq une princesse si catholique, vous sçavez le pouvoir et crédict qu'il pouvoit avoir avec la feue roine pour le gouvernement du pais, nation par trop soupsonneuse. Monsieur n'eust poinct esté le Roy, *mais le mary de la Roine*; vous sçavez aussy combien ceste alliance eust esté pleine de soupson à l'endroit du roy d'Espagne, et aussy que notre Roine, qui aime si chèrement ung fils si

<sup>1</sup> Voir *Mémoires de la Popelinière*, t. II, f° 21.

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France*, vol. L.

<sup>3</sup> *Ibid.* (Original.)

<sup>4</sup> Il fait allusion au cardinal de Châtillon.

recommandable comme il est, combien elle penseroit qu'il y auroit à redire, s'il en estoit tant esloigné. Vous pouvez penser tout le reste et de la despence que cela nous eust amené et par aventure jalousie. Quant à Monsieur, il a grande diligence et patience en ses actions ; mais ce qui me plaist le plus, c'est que je le voy bien dévotement servir Dieu, et haïr de parfaite haine les hérétiques. Et quant à la roine d'Escosse elle est toujours entre les mains de celle d'Angleterre, entretenue de vaines espérances. Toutesfois je vous diray que, si notre Roy et le roy d'Espagne s'entendoient bien, il y auroit grande espérance à faire le mariage d'elle avecq le duc que vous sçavez qui a esté prisonnier en Angleterre. Le subject y est fort bien disposé, et par ce moien mettre les catholicques d'Angleterre en liberté, lesquels en ont ung très grand désir ; mais nous avons ce malheur en chrestienté que les Princes ne songent qu'à ce qui leur touche particulièrement<sup>1</sup>.

En Angleterre, on n'en étoit pas à ignorer les répugnances invincibles du duc d'Anjou ; La Mothe-Fénelon écrivait, le 22 décembre, à Catherine : « Le comte de Leicester m'en a parlé en « termes qui monstrent avoir quelque opinion que Monsieur en « soit dégousté<sup>2</sup> ; » mais la rupture formelle fut rejetée sur la déclaration remise par MM. de Morvilliers et de Foix à sir Thomas Smith lorsqu'il vint à Blois traiter de la ligue. Elisabeth s'en expliqua avec La Mothe-Fénelon dans un entretien dont elle rend compte à Walsingham (25 janvier 1572) : elle lui a mis sous les yeux cette déclaration qu'il a fait semblant de ne pas connaître ; elle a témoigné néanmoins du regret que les choses en fussent venues là ; mais on lui avait fait croire que, « si elle temporisoit, « Monsieur condescendrait à se passer de l'exercice de sa religion<sup>3</sup>. » Voici cette déclaration :

Le libre exercice de religion que Monsieur demande pour luy et tous ceulx de sa suite s'entend qu'en tout lieu, où il sera en Angleterre, luy soit loisible avoir esglise ou chapelle selon la commodité des lieux et en iceulx faire célébrer la messe, et tout autre service divin et exercice de sa religion, librement et ouvertement, à toutes heures et en la mesme manière et forme que bon lui semblera, comme il faict présentement en ce royaume, et que les conditions susdictes luy soient accordées et passées

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. L. Extrait d'une lettre du cardinal de Pellevé. (Copie de temps.)

<sup>2</sup> Voir *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. IV, p. 320.

<sup>3</sup> *Ibid.* t. VII, p. 354.



par traité authentique, et à si bonne forme que luy, et tous ceulx qui le suivront en puissent demeurer assurez, et qu'ilz n'en puissent en aucun temps estre rien révoqué en doute<sup>1</sup>.

Avant d'aborder l'année 1572 et de faire l'historique des négociations qui aboutirent au traité d'alliance entre les deux nations qui fut signé à Blois, pour ne rien laisser en arrière, nous donnerons une lettre inédite d'Hubert Languet à Walsingham, qui nous fait bien connaître l'état des choses en Allemagne :

Monseigneur, je n'eusse esté si longtemps sans vous escrire ce que je puis entendre des affaires d'Allemagne, n'eust esté que nous tenions icy quasy pour tout certain que le Roy s'en venoit à S' Germain en Laye, où j'espérois vous aller incontinent faire la révérence, ou bien en ceste ville mesme. L'empereur, à ce qu'on nous a escript, est fort empesché en Bohesme, parce que la plupart des seigneurs du pays luy ont simplement dict qu'ils avoient délibéré de ne consentir à aucune contribution d'argent, si ne leur accorderoit pour le moins mesme liberté en la religion qu'il a accordé à ceulx de l'Autriche, et où y a quelques uns d'entre eulx qui se sont fort picqués contre les seigneurs de Bermestein et de Rosamberg, dont l'ung est chancelier et l'autre burgrawe, parce qu'ils se formalisoient trop contre eulx et usoient de paroles hauttes, et principalement celui de Bermestein, duquel la femme est de Menrique d'Espagne et gouverne l'impératrice. L'empereur est en grande perplexité, se trouvant sans argent et sans moien d'en recouvrer présentement en l'Empire, estans les affaires de la Transilvanie en trouble, car le grand Seigneur ayant permis à ceulx du pays, à la requeste du roy de Pologne, d'eslire ung seigneur, la noblesse en a eslu ung qui s'est déclaré son vassal, mais les villes non contentes de ceste eslection en ont eslu ung autre, lequel se voyant en différent avec son compagnon, qui est supporté des Turcs, fait semblant de vouloir suivre le parti de l'empereur. Les députés de l'Empire s'assemblent à Francfort le premier jour du mois prochain pour le fait des monnoies pour auquel pourvoir les trois électeurs ecclesiastiques et le Palatin furent ensemble à Ringon le mois passé; les députés de Francfort doivent aussy adviser par quels moiens on pourra recouvrer le pays et villes que les voisins ont usurpé sur l'Empire. Je crois qu'on y besognera à la mode d'Allemagne, c'est-à-dire qu'on y arestera beaucoup de bonnes choses, mais rien n'en sera exécuté. L'on m'a escript que le roy de Pologne veult espouser une des demoiselles de sa sœur qu'il a engrossée; il semble qu'il commencera à la fin une telle tragédie que

<sup>1</sup> Note remise par M. de Morvilliers et de Foix à Smith (7 janvier 1572). *Record office, State papers, France*, vol. LII. (Original.)



celle que le roi Henri VIII joua en Angleterre. On m'a aussi escript que le Moscovite estoit mort et que ses filz s'entrebattoient, mais je croy qu'il n'en soit rien, d'autant que ce bruit couroit déjà quand je party d'Allemagne. L'empereur a envoyé par devers luy le C<sup>te</sup> Joachim de Stile sous prétexte de redemander la Livonie, mais on estime qu'il recherche de faire ligue contre les Turcs; je croy que l'empereur s'accommodera volontiers avec luy, de peur qu'il ne luy trouble l'espérance qu'il a de faire ung de ses frères roy de Pologne et principalement depuis la mort du vaivode de Transilvanie; mais l'autre est si barbare qu'on ne scauroit assurer de ses promesses, lesquelles il tiendra, ou ne tiendra pas, selon qu'il luy viendra en la fantaisie. Les théologiens de Witemberg ont mis en lumière un catholicisme que les bons Saxons ne trouvent pas à leur goust, parce qu'il leur semble qu'ilz s'approchent trop près de nos églises quant à la différence de la présence du corps de nostre Seigneur Jésus Christ en la Cène; je croy que quelques ungs d'entre eux ont escrit contre le dict catholicisme. L'on m'a escript que les trois électeurs protestans et le landgrave Guillaume s'essaient d'accommoder ceste affaire; Dieu veuille que ce soit à sa gloire. L'on dit que le duc d'Albucquerque s'en va estre vice-roi de Naples, le marquis de Pescaire gouverneur de Milan, et le filz du duc d'Albe vice-roi de Sicile et le duc de Mœdina Cœli vient aux Pays Bas dont, à mon advis, le duc d'Albe ne partira qu'il ne voie quelle issue prendra ces mouvemens qui se font aux frontières de Picardie et d'Artois, où il s'assemble force soldatz, tant d'un costé que de l'autre, mais je croy qu'ilz ne se mordront point. Je ne me puis assez esmerveiller que les Véniciens soient à la fin entrés au labyrinthe de ceste ligue; il me semble que les Espagnols les ont là où les vouloient avoir et qu'ilz scauront bien faire que tout le malheur de ceste guerre tombe sur eulx. Nous avons icy assez de nouvelles d'Italie, mais d'autant que je ne doute point que vous en aiés de plus certaines là où vous estes, je ne vous empestreray point ce papier, qui sera l'endroit, Monseigneur, où après avoir propensé mes humbles recommandations à vos bonnes graces, je prieray Dieu de vous avoir en sa sainte garde avec toute votre famille.

De Paris, ce xxviij juin 1571.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

HUBERT LANGUET<sup>1</sup>.

Enfin, pour clore cette année si remplie, voici une lettre d'un marchand de tableaux et d'antiquités de Paris à lord Burghley; il lui détaille avec complaisance et l'orgueil du collectionneur tout

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. XLIX. (Autographe.)*

ce qu'il a recueilli de curieux depuis vingt-cinq ans qu'il tient boutique :

Mon très honoré Seigneur, ayant entendu par la bonne renommée la perfection et vertu qui sont en la très illustre et très vertueuse princesse Elisabeth par la grace de Dieu royne d'Angleterre, ensemble la faveur qu'elle porte aux sciences et bonnes lettres, et le grant plaisir qu'elle reçoit de la peinture et portraicture, et que la plus grande de ses affections a tousjours esté de découvrir quelque grande quantité de pièces des dictes portraictures, voire quelque bon nombre de livres pour le contentement de son divin esprit, et sachant bien que, par le seul mérite de vos vertus, vous estes ung des premiers de son conseil, pour ces considérations, très illustre Seigneur, je me suis avancé de vous adresser ceste lettre, affin de vous supplier, plus que très humblement, qu'il vous plaise me faire cest honneur de porter parolle à sa Majesté du contenu de ma lettre, et me vouloir ayder de vostre auctorité et faveur, selon que vostre bonté et vertu vous pourroit admonester. Doncques pour vous discourir amplement le fait, c'est que, depuis vingt cinq ans en çà, j'ai esté fort diligent de recueillir les pièces de portraictures des plus excellens ouvriers du monde, tant Italiens, François, que Allemans, et en si grande quantité, que il y en a pour en faire vingt volumes des plus excellens qui se soyent encore faits, qui sont par casses, chacun en leurs ordre, qui seroit une chose belle et excellente pour enrichir sa librairie, dont sa Majesté recevroit honneur, plésir et grant contentement.

Premièrement, j'ai yci quatre casses pour faire quatre livres de l'Escriture sainte,

Une casse d'histoires grecques,

Une casse d'histoire romaine,

Une casse d'histoires moralles,

Une casse d'histoires de droulleries,

Une casse de compartimens,

Une casse de grostestes (grotesques),

Une casse de testes des hommes illustres,

Une casse de cartes et païs accompagnés de leurs villes,

Deux casses de païsage,

Quatre casses d'architecture,

Une casse de pièces d'Allebert Durer,

Une casse d'aultres petites pièces.

Aussi j'ay yci ung cabinet remply de plusieurs excellens tableaux, façonnés par les meilleurs maistres, tant d'Italye que de France, avec plusieurs figures, médailles, vases cristalins, et aultres singularités propres à faire cabinet. Toutes lesquelles choses sont à prix raisonnable.

Partant si plaist à sa Majesté donner charge à quelques ungs de ses gentilhommes, ou à ses ambassadeurs qui sont par deçà, pour voir ce que c'est, pour puis après luy en faire le récit, je les recepvray, en sa faveur, le plus humainement qui sera possible. Cependant je prie le Créateur vous maintenir perpétuellement en sa grace, comme je désire vivre et mourir en la vostre.

Le tout vostre affectionné et obeissant serviteur,

NICOLAS HOUEL, Parisien,

demeurant à Paris près la place de Grève, devant la rue de Poterie, contre deux notaires, à l'enseigne de l'Escu de France<sup>1</sup>.

Le projet de mariage du duc d'Anjou avec Élisabeth ayant été définitivement abandonné, les négociations pour arriver à une ligue, à une alliance étroite, furent des deux côtés conduites avec un égal désir de les mener à bonne fin; on peut en suivre les diverses phases dans la correspondance imprimée de La Mothe-Fénelon; mais, dans le manuscrit des Archives d'où elle a été tirée, les lettres de Charles IX et de la Reine mère manquent entièrement durant une période de six mois; la correspondance ne reprend qu'au 22 juin 1572<sup>2</sup>. Les lettres et les indications que nous allons donner serviront donc en partie à combler cette regrettable lacune.

C'est sir Thomas Smith, nous l'avons déjà dit, l'habile négociateur de la paix de 1564, qui fut adjoint à Walsingham pour débattre le traité d'alliance entre les deux nations. Durant les quatre mois de janvier, de février, de mars et d'avril, de fréquents pourparlers eurent lieu, de longues dépêches furent échangées. La grosse difficulté c'était de savoir si la ligue en projet s'étendrait à la religion: les Anglais, d'abord, semblaient y tenir, et, dans une dépêche du 24 février 1572, La Mothe-Fénelon explique qu'ils se contenteraient d'une déclaration particulière du Roi; mais les rôles furent intervertis, c'est Charles IX qui en vint à exiger cette clause, ainsi qu'il résulte d'une lettre de lui en date du 29 avril: « Il entend que la cause de la religion y soit comprise, « mais, comme les ambassadeurs ont déclaré que la reine d'Angle- « terre en faisait exception, il entend que l'obligation de défense « soit contre tous, pour quelque cause que ce soit, sans en excep-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. L. (Autographe.)*

<sup>2</sup> Voir, *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 288, l'explication qui en est donnée par l'éditeur.

« ter aucune, aussi bien que si la cause de la religion était com-  
prise audit traité<sup>1</sup>. » Élisabeth accepta en ces termes la condition  
réservée :

Monsieur mon frère, comme ainsy soit que au traité de ligue offensive  
arresté entre voz députés et noz ambassadeurs à Blois, il est expressé-  
ment porté que serons tenus à mutuelle deffense envers tous et contre  
tous pour quelque cause et occasion que ce soit, sans aucune excepter,  
et que quelques propos vous auroient esté tenus sur ce par mes dicts am-  
bassadeurs aux vostres; pour mieulx en esclaircir l'intention, affin d'é-  
viter tous doutes et à ceste fin vous, comme Prince qui entend procéder  
avec moy en toute sincérité, ayez déjà expliqué vostre droicte intention et  
pour oster tout doute et difficulté, avez par vostre lettre escripte et signée  
de vostre main et donnée le xxix<sup>e</sup> jour d'avril tesmoigné que, sous la gé-  
néralité des paroles au dict traité de mutuelle deffense, avez entendu  
et entendez estre comprise la cause de la religion, ainsy que par mesme  
moyen pour vous satisfaire et déclarer nostre intention estre en toutes  
parts semblable à la vostre, avons pareillement escript la présente en  
mesmes paroles, comme avons coneu des vostres, en ceste forme que  
avons entendu et entendons que l'obligation à nostre mutuelle deffense  
soit contre tous et pour quelque cause que ce soit, sans aucune excep-  
tion, et mesmes quand l'un de nous, nos royaumes, terres ou subjectz  
seroient assaillis ou injuriés pour cause de religion, ou sous couleur, ou  
prétexte d'icelle, et entendant en ce cas par les générales paroles com-  
prises au dict traité estre effectivement obligez à la deffense portée par  
iceluy et selon sa forme et teneur, tout ainsy que si ès conventions de  
nostre dict traité la cause de la religion y estoit spécialement comprise<sup>2</sup>.

Parallèlement au traité, deux autres négociations se poursuivaient;  
l'une avait trait au mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth, Ca-  
therine ayant adroitement substitué son troisième fils au duc d'An-  
jou, l'autre relative aux affaires d'Écosse et à leur pacification;  
mais Élisabeth ne trouvait pas dans le duc d'Alençon ces avan-  
tages physiques qui l'avaient un instant si bien disposée pour le duc  
d'Anjou; elle se plaignait de ce qu'il n'était guère plus haut de  
taille qu'elle, que son visage conservait les traces de la petite vérole,  
dont il avait été tout récemment atteint; aussi, à la suite d'une  
grave maladie, venait-elle de donner de nouvelles espérances à  
Leicester; mais la persévérance de Catherine passant par-dessus

<sup>1</sup> *British Museum, bibl. Cot. Vespas. t. VI, n° 23.*

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIII. (Copie du temps.)*

tous les obstacles, un semblant de négociation sérieuse s'était engagé, et le duc d'Alençon dans une lettre à Élisabeth se pose comme un prétendant, mais bien timidement :

Madame, par la résolution du traité d'entre le Roy Monseigneur et frère et vous si bien faicte, je n'ay voullu faillir, à ceste bonne occasion de m'en resjouir avec vous pour le bien que j'espère ce sera à toute la chrestienté, principalement à ces deux royaumes et pour mesme moyen vous dire, Madame, que j'estimerois bien grand heur de vous pouvoir faire service et qu'il vous pleust me commander, sçachant bien que mon dict seigneur et frère aura toujours fort agréable que je m'y employe selon la bonne et parfaicte amitié qui est entre vous deux, vous baisant pour la fin de ceste lettre humblement les mains et suppliant le Créateur vous donner, Madame, en parfaite santé longue vie.

A Blois, le xx<sup>e</sup> jour d'avril 1572.

Vostre obéissant frère à vous faire service,

FRANÇOYS<sup>1</sup>.

Nous reviendrons à cet étrange projet, car cette lettre n'est que le point de départ de longues négociations; portons auparavant nos regards du côté de l'Écosse : Charles IX y avait de nouveau envoyé du Croc, mais Élisabeth se refusait à lui laisser franchir la frontière; la conspiration de Norfolk, les intrigues de l'Espagne l'avaient profondément irritée et Burghley disait à La Mothe-Fénelon que la reine, sa maîtresse, préférerait avoir la guerre avec la France que de rendre jamais la liberté à Marie Stuart. Le nouveau traité allait détendre la situation, et d'ailleurs la lettre suivante de Charles IX était bien faite pour calmer les défiances et les colères d'Élisabeth :

Et au reste, Monsieur de La Mothe, je désire bien qu'ayez fait votre debvoir de donner à ma dicte bonne seur l'advis, que je vous ay naguères mandé, car j'ay eu encores advis certain que le duc d'Albe faict avancer tant qu'il peult les cinq ou six cens Anglois fugitifs qui sont en Flandre pour aller en Angleterre exécuter l'entreprinse, dont je vous ay escript, à laquelle doibt, à ce que je viens encores de veoir par un aultre advis, intervenir milord de Séthon, avec deux mil Escossois et davantage, si tant il en peult mettre ensemble, pour favoriser et assister

<sup>1</sup> *British Museum, bibl. Cot. Vespas. vol. VI, f<sup>o</sup> 49. (Autographe.)*

l'entreprise des dicts bannis et du dict duc d'Albe, ayant résolu d'enlever par mesme moyen, s'ils peuvent, à ce que l'on me mande, le prince d'Escosse, et le mener en Espagne, selon la délibération et intelligence de beaucoup d'Escossois qui sont de ceste menée; à quoy il fault que vous et le dict s<sup>r</sup> du Croc ayez l'oeil si ouvert et donnez tel ordre que cela n'advienne; estant très nécessaire, pour cette occasion, que iceluy du Croc s'achemine en Escosse, s'il n'y est desjà, affin qu'il regarde de faire en sorte que le dict jeune prince et les Escossois, en ce qu'ils sont tenus premièrement de leur debvoir vers l'ancienne alliance qu'ils ont avec moy, et puis en ce qu'ils entendront de ma dicte bonne seur et moy avons accordé en nostre traicté pour leur repos et pour la défense de leur pays, sans qu'ils prennent aultre intelligence, ny party que ces deux; car il importe à ma réputation que cela soit ainsy et que les choses s'effectuent selon que je l'ay convenu avec ma dicte bonne seur, dont ferez tenir le plus tost que pourrez la dépesche que je luy en fais avec la vostre. J'ay veu aussy par vos lettres que ma dicte bonne seur n'envoyera icy le conte de Leicester comme je désirois, ny pareillement milord Burgley, et que ce sera milord, *admiral d'Angleterre*<sup>1</sup>. Si ses affaires et commodité l'eussent peu porter que ce eust esté l'ung d'eux, elle m'eust faict beaucoup espérer de toutes les choses que je désire s'establir entre nous. Toutesfois je crois que le dict s<sup>r</sup> *admiral*, estant tel que me mandez, y sera fort propre, et que pendant que mon beau-frère le duc de Montmorency<sup>2</sup> et mes aultres députés seront par de là, les deux sus-dicts y estant aussy, qu'ils feront et vous avec eux, par le moyen du dict conte de Leicester et du dict milord de Burgley, beaucoup plus tost quelque bonne résolution de ce qui se proposera pour nostre plus estroicte amitié, bonne confédération et alliance, que l'on ne pourroit pas faire, si l'ung d'eux estoit absent<sup>3</sup>.

Dans une nouvelle lettre du 21 juin 1572 à Élisabeth, Charles IX lui dit qu'il a eu pour fort agréable que M. de Lincoln ait été choisi pour assister, avec MM. Smith et Walsingham, au serment de ratification du traité; il la remercie de la réception faite à M. de Montmorency. Celle qu'il fit à lord Lincoln ne lui céda en rien; Thomas Smith, dans une lettre à lord Burghley, lui fait le récit des fêtes qui la suivirent :

Lord Lincoln arriva à Paris le 9 juin 1572; le 11 M<sup>r</sup> Pinard, le

<sup>1</sup> L'amiral Lincoln.

<sup>2</sup> François de Montmorency, marié à Diane de France.

<sup>3</sup> *Record office, State papers, France, vol. LII. (Copie du temps.)*

m<sup>al</sup> de Cossé et M<sup>r</sup> de la Forest, ambassadeur en Angleterre, vinrent le trouver au Louvre, où un logement lui avait été assigné et ils lui firent connaître que le désir du Roi était qu'il sejourât à Paris ce jour-là qui était un mercredi, et le lendemain, mais que le vendredi il serait conduit au château de Madrid avec les deux autres ambassadeurs Walsingham et Smith, une indisposition de la Reine mère étant l'unique cause de ce retard, et qu'au jour fixé pour leur audience le Roi voulait les avoir tous trois à sa table. Le vendredi matin, des coches vinrent les prendre dans la cour du Louvre, le prince Dauphin et le duc de Montpensier montèrent dans celui réservé pour le lord amiral. A dix heures du matin ils arriverent à Madrid, le Roi était à son lever; dès qu'il fut debout, il reçut l'amiral qui lui présenta les lettres de la reine Élisabeth; elles furent accueillies avec beaucoup de faveur; puis les ambassadeurs furent conduits par Monsieur (le duc d'Anjou) à la chambre des Reines, mais la Reine mère ne put encore les recevoir et s'excusant sur sa maladie les remit au lendemain, espérant être mieux. Ce jour-là ils prirent place à la table royale, où ne furent admis que Monsieur et le duc d'Anjou, la suite de l'ambassade dîna à d'autres tables; le samedi dans l'après-midi l'amiral fut conduit par le Roi dans la chambre de la Reine mère; elle les reçut dans son lit, entourée de toutes ses dames; Madame Marguerite et la vieille duchesse de Ferrare s'entretenirent avec le lord amiral et les ambassadeurs avec de douces et gracieuses paroles, leur demandant des nouvelles de la santé de la Reine et se montrant très-satisfaites de la ligue qui venait d'être conclue. Le lendemain dimanche, grande cohue à Madrid; à la sortie de la messe, le Roi monta dans un coche avec l'ambassadeur; ses deux frères, Walsingham et Smith montèrent dans un autre, et la cour prit la route de Madrid au Louvre. Le Roi voulut montrer lui-même à l'amiral et sa suite les magnificences de chaque salle, de chaque cabinet; puis, le banquet étant dressé dans la grande salle du palais, les trois ambassadeurs et les deux frères du Roi reprirent leur place à la table royale magnifiquement servie. L'assistance était si nombreuse que le service s'en ressentit et devint très-difficile; c'est leur usage, ajoute Thomas Smith, c'est leur manière de vivre familièrement. Peu d'instant après le diner toute la cour se dirigea par le Louvre à l'église S<sup>t</sup>-Germain des-Prés; une chapelle richement tendue de tapisseries avait été réservée pour les ambassadeurs, et deux autres pour leur suite. Pendant que l'assistance prenait place, une belle musique se fit entendre. Le duc de Bouillon, de la religion réformée, s'était placé à côté des ambassadeurs; le serment du Roi fut reçu par l'évêque d'Auxerre; puis, se tournant vers lord Lincoln, il lui adressa quelques mots gracieux; la cérémonie se termina par un *Te Deum*. Dans la cour du Louvre, au retour de l'église, un coche attendait le Roi; il y monta avec lord Lincoln et se rendit aux Tuileries.



Dans le jardin, tout à côté d'une splendide fontaine, devait avoir lieu le souper; mais auparavant le Roi promena lord Lincoln dans toutes les parties du jardin spacieux et vraiment remarquable; il se plut à lui indiquer tous les projets de la Reine sa mère. Le souper avait été dressé dans un petit pavillon recouvert d'ardoises, le Roi fit asseoir à sa table ses deux frères et les trois ambassadeurs; à d'autres tables étaient l'amiral de Coligny, les trois frères du maréchal de Montmorency, les ducs de Guise et d'Aumale, le C<sup>te</sup> de Retz. Avant de se séparer l'amiral Coligny invita les ambassadeurs à souper pour le lendemain qui était un lundi; le repas fut somptueux et servi avec un ordre admirable. Monsieur avait invité l'amiral et les ambassadeurs à dîner, pour le mardi 17 juin, à son logis, tout près du Louvre; MM. de Thoré, de Lansac et de Mauvissière les y menèrent. Monsieur et son frère les attendaient dans le vestibule et les conduisirent dans une grande salle où le repas était servi; là s'étaient déjà rendus les ducs d'Aumale, de Montpensier, de Nevers et un grand nombre de gentilshommes; Monsieur s'assit, ayant à sa droite l'amiral Lincoln, Thomas Smith, Walsingham, le duc de Guise, lord Talbot et le duc d'Aumale; à sa gauche, son frère, le duc d'Alençon, le duc de Montpensier, le duc de Nevers et le maréchal de Cossé. Le repas fut splendide; après dîner il y eut concert; d'abord des chœurs avec accompagnement de virginal<sup>1</sup>; puis avec accompagnement de violes et de luths; à la musique succéda une comédie italienne, *les travaux d'Hercule*, qui plut fort aux ambassadeurs. Au départ le duc d'Alençon les invita à dîner pour le lendemain à son logis, mais il était si petit et la journée était si chaude qu'il les reçut dans l'hôtel du C<sup>te</sup> de Retz. La fête ne le céda en rien aux deux autres. Après dîner le duc et Monsieur firent passer les ambassadeurs dans une chambre plus fraîche, où ils entendirent une excellente musique comme le jour précédent, puis il y eut comédie et divertissement; mais la foule était si grande, la chaleur si forte, que le plaisir fut acheté par trop de fatigue. Le lendemain eut lieu un dernier souper chez le duc de Nevers<sup>2</sup>.

La ratification du dernier traité n'était pas le seul but de la mission du duc de Montmorency en Angleterre; il devait obtenir en outre que du Croc pût passer en Écosse, ce qui fut concédé, mais avec de certaines restrictions; puis il devait renouveler l'offre de la main du duc d'Alençon, c'était le point qui tenait le plus au cœur de Catherine. Il manœuvra si bien qu'il fut admis que le duc

<sup>1</sup> Épinette du xvi<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> *British Museum, ms. Cott. Vespas.* t. VI, f<sup>o</sup> 93. (Traduction d'après l'original.)



d'Alençon pourrait envoyer à Londres M. de La Mole, son favori. Charles IX crut devoir en remercier Élisabeth :

Madame ma bonne sœur, encores que je vous aye dernièrement escript le plaisir que ce m'a esté des honorables propos que vous avez tenus à mon beau frère le duc de Montmorency et au sieur de Foix, mon cousin, de la vraye et entière amitié que me portez et à tous ceulx qui me touchent, et aussy de l'affection grande que vous avez de l'augmenter et rendre parfaite, touttefois ayant veu par une dépesche que j'ay receue avant hier du sieur de La Mothe-Fénelon, mon ambassadeur, la continuation et persévérance où vous en estes, comme vous luy avez amplement discoursu en l'audience qu'il a eue de vous sur la dernière dépesche que je fis à mon dict beau frère le duc de Montmorency, au dict de Foix et à luy, et m'ayant mon frère le duc d'Alençon requis luy permettre de vous envoyer ung des siens pour vous baiser les mains de sa part et faire pareils remerciemens des honnestes propos qu'avez aussy tenus de luy, je pense que je ne pourrois, sinon avec grande occasion, vous en remercier de rechef comme je fais, et vous prier croire que les lettres si fréquentes que je vous escripts ne partent que de la singulière volonté que j'ay de voir ce qui peult conjoindre et rendre indissoluble nostre dicte amitié prendre l'heureux succès que je désire pour nostre commun contentement et de tous nos subjectz communs et amis, vous assurant qee je fais aujourd'hui tant d'estat de vous et de l'amitié que vous démontrez de plus en plus en mon endroict et encores envers les miens que je vous tiens comme ma vraie et propre sœur, à qui je désire aussy faire tous correspondans offices, et telz que vous les pouvez et devez attendre de celuy qui est et veut demeurer à jamais

Vostre très assuré fidèle frère et cousin,

CHARLES<sup>1</sup>.

Paris, ce xx juillet 1572.

Le duc d'Alençon se recommandait lui-même à Smith :

Monsieur de Smith, encores que j'aye tousjours congneu la bonne volonté que vous avez portée à l'effet de mon mariage avec la Royne, vostre souveraine, j'en ay encores ung plus assuré tesmoignage par les honnestes propos que la dicte Dame Royne a naguères tenus au sieur de La Mothe-Fénelon, en une audience qu'elle luy a donnée, fondés, ainsy qu'il nous a escript, sur le bon et sincère rapport que le baron de Lincoln, grand admyral d'Angleterre, et vous, luy avez fait des bonnes et perfectes

<sup>1</sup> *British Museum, bibl. Cott. Vespas. t. VI, f<sup>o</sup> 123.* (Autographe.)

volontés que nous avons de deçà en son endroit, comme vous avez congneu, dont j'ay bien voulu vous remertier avec l'occasion du voyage de ce gentilhomme qui est à moy, lequel, avec permission du Roy mon dict seigneur et frère, j'envoye vers vostre dicte souveraine pour lui baiser les mains de ma part et faire bien humble remerciement de l'honneur qu'elle me faict, vous priant, Monsieur de Smith, continuer en ceste bonne dévotion sans oublier aucune chose que vous pensiez y pouvoir apporter advancement, vous assurant que le Roy, mon dict seigneur et frère, et moy en serons bien recognoissans et de la peine que prendrez en cest affaire que vous aurez occasion d'en estre content; cependant je prie Dieu, Monsieur de Smith, qu'il vous ait en sa garde.

Vostre très bon amy,

FRANÇOIS<sup>1</sup>.

Le mariage du duc d'Alençon était sincèrement désiré par tous les partis en France; on en jugera par la lettre que le maréchal de Montmorency, le chef des modérés, des politiques, et tout puissant alors, adressait à la reine Élisabeth pour lui recommander La Mole :

Madame, envoyant monseigneur le Duc le s<sup>r</sup> de la Mole, gentilhomme de sa chambre et de ses plus favoris, devers vostre Majesté, estant de mes inthimes amys, je ne l'ay voullu laisser partir sans vous faire la présente, seulement pour vous assurer, Madame, qu'il n'y a rien que le dict seigneur désire tant que gagner vostre bonne grace, pour vous dédyer et faire toute sa vye de cueur et d'affection avec grand heur service, dont je suys aussy aise, que de chose qui sçauroit advenir au monde, saichant que c'est la principale partye, et pour laquelle vostre Majesté aura plus d'occasion de prendre une bonne et entyere résolution envers le dict seigneur, qui est accompagné et accompli de toutes les bonnes, rares et louables vertus, que vous sçaurez désirer à ung Prince généreux et extrait du grand et hault lieu dont il est, et que tout le monde sçayt. Tellement, Madame, que vostre Majesté ne pourra faillir à tirer de la consommation du propos que je vous ay mis à l'avant de la part du Roy vostre bon frère, une grande consolation, heur et contentement, oultre le repos, bien commun, seureté et grandeur qu'il en pourra succéder à vos deux royaumes. Qui est cause que je vous supplie très humblement, Madame, prendre de bonne part ce que je vous représente en cest endroit, et croire que cela procède pour le moins du plus affectionné et très humble serviteur que vous aurez jamais en

<sup>1</sup> *British Museum, bibl. Cott. Vespas. t. VI. (Autographe.)*

France, me sentant si tenu et obligé envers vostre Majesté, qu'elle peut faire estat que j'emploiray pour vostre service aussy franchement la vye que, de bon cuer, je baise en cest endroit les mains de vostre Majesté, en me recommandant tant et si très humblement que faire puy à vostre bien bonne grace, priant Dieu vous donner, Madame, en prospérité et parfaicte santé longue et très heureuse vye.

De l'Isle Adam, le xxij<sup>e</sup> jour de juillet 1572.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

MONTMORENCY<sup>1</sup>.

Une lettre de lui à Burghley n'était pas moins pressante :

Monsieur, envoyant monseigneur le Duc le s<sup>r</sup> de la Mole, gentilhomme de sa chambre et de ses favoris et de mes intimes amis, devers la royne d'Angleterre, je n'ay voulu faillir de vous faire la présente pour vous rafreschir et rementavcir nostre cognoissance et amitié et aussy vous prier de vouloir, mais c'est le plus instamment et affectueusement que faire puis, de vouloir continuer, tenant estroictement la main à ce que sa Majesté preigne d'aussy bonne part le désir que Monsieur le Duc a de luy faire service que bientost nous puissions avoir ce bien que de veoir réussir, à leur grand heur et contentement, le propos de mariage que j'ay mis dernièrement par delà en avant, à la confusion de ceulx qui le vouldroient empescher, vous assurant, Monsieur, que sa Majesté ne sauroit faire jamais cest honneur à prince du monde qui plus désire et estime sa bonne grace que monseigneur le Duc, ainsi que plus particulièrement vous pourra faire entendre le sieur de la Mole, auquel me remettant, ne sera que pour vous offrir tout ce que j'ay de moyen en ce qu'il vous plaira m'employer, comme le meilleur et le plus affectionné amy que vous ayez jamais en ce royaume, mais ce sera d'aussy bon cœur que très affectueusement à vostre bonne grace je me recommande, priant Dieu vous donner en bonne santé longue et très heureuse vie.

De l'Isle-Adam, ce xxij<sup>e</sup> jour de juillet 1572.

Vostre affectionné et parfait amy,

MONTMORENCY<sup>2</sup>.

Le mariage de Marguerite de Valois et du prince de Navarre avait toujours été dans la pensée de Catherine; il entrait dans sa

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LIII. (Original.)

<sup>2</sup> *British Mus. bibl. Cott. Vespas.* t. VI, f<sup>o</sup> 129. (Original signé.)

politique d'alors; la crainte que les réformés ne pensassent à lui pour Élisabeth l'y aurait seule décidée. Dès le 25 août 1571, Charles écrivait à La Mothe-Fénelon : « Si la royne d'Angleterre « ou ses ministres vous en mettent en propos, vous en parlerez, « *comme si le dict mariage estoit du tout résollu, comme aussy sera-il « toujours quand il me plerra*<sup>1</sup>. »

Biron, envoyé auprès de Jeanne d'Albret pour la décider à venir à la cour, a rendu compte jour par jour de cette délicate mission<sup>2</sup>; il ne sera pas sans intérêt de s'y arrêter. Le 12 novembre 1571 il écrivait à Catherine de Médicis : « C'est à Navarrin qu'est « la reine de Navarre, elle dit qu'elle ne pourra partir que le 25 de « ce mois, elle veut laisser son fils en Béarn, et n'en bougera que « l'accord de mariage ne soit fait; elle se plaint de ce que la place « de Lectoure n'est pas encore rendue. » — Rendant compte d'un nouvel entretien, « elle exige, écrit-il, que la croix de Gastines soit « abattue à Paris, déclarant fermement qu'elle ne partira pas qu'elle « ne soit satisfaite sur les deux points de Lectoure et de la croix « de Gastines, car elle ne veut pas être trompée, comme les autres « qui ont été à la cour devant elle et quand ils y ont été ils n'ont « rien obtenu. » — Biron ajoute que jugeant que « ses reponses « pouvoient plus alterer que r'habiller, » il a remis à « avoir patience jusqu'au lendemain, jour de l'arrivée de la reine en ce lieu « de Senneterre, où il n'a été question que de rires. » — Le 20 novembre, il écrit que, le 18, la reine a pris des pilules « pour un « rhume qui lui descendoit sur les dents et sur tout le costé droit « de la teste, lesquelles pilules lui firent peu jusqu'au lendemain « qui fut hier qu'elle se trouva comme à un commencement de dys- « senterie avec fièvre forte. Ce soir elle s'est trouvée un peu mieux « avec assez grand ennui du retardement de son partement, crai- « gnant qu'on le prenne autrement. » — Dans une nouvelle lettre du 23 novembre à Catherine : « Vostre Majesté, lui dit-il, aura « tout contentement à sa venue, l'on ne parle que de mariage et « de nopces plus que l'on n'en a encore fait. » — Le 12 décembre, il écrit de Nérac au Roi : « Il y a deux jours que j'ai averti votre « Majesté de l'arrivée de la reine à Nérac et que ce qui la retardait, « c'était pour voir lever de garnison de Lectoure; elle a reçu ré-

<sup>1</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 243.

<sup>2</sup> Cette correspondance de Biron est en Russie; elle est renfermée dans le n° 78 des documents français.

ponse de celui qui était chef à Lectoure; il lui a fait entendre que La Valette était venu et avait refusé de rendre la place, trouvant que « les lettres patentes n'estoient assés amples; » puis rendant compte du mécontentement de la reine décidée à ne partir « qu'elle « ne voye l'autorité du Roy mieux obéie, » il engage le Roi à « étouffer tous ces bruits par un exemple. » Complète satisfaction ayant enfin été donnée, Jeanne d'Albret passa à Lectoure le mois de janvier.

Dans les dépêches des ambassadeurs étrangers, on trouve certains détails qui tantôt s'accordent, tantôt se contredisent : ce sont les nouvelles à la main du moment, et si nous nous en servons, c'est qu'avec ces lambeaux épars se refait la vraie trame de l'histoire. L'ambassadeur du duc de Mantoue écrivait à son maître, le 15 février : « Le Roi et la Reine mère sont allés hier, 14 février, à Che-  
« nonceaux où la reine de Navarre est arrivée aujourd'hui; le 17 il  
« regarde le mariage comme conclu; le 23 il mentionne la réponse du  
« Roi et de la Reine aux représentations du légat : la France ne  
« peut entrer dans la ligue proposée par le S<sup>t</sup> Père, les finances ne  
« le permettent pas; leurs Majestés feront connaître au monde leurs  
« bonnes résolutions envers la chrétienté; on ne peut rompre sans  
« danger le mariage avec le roi de Navarre; quant à la ligue projetée  
« avec la reine d'Angleterre, le légat peut affirmer au S<sup>t</sup> Père que  
« ce n'est pas pour attaquer, mais uniquement pour assurer la  
« paix. Le 1<sup>er</sup> mars l'ambassadeur annonce que la reine de Navarre  
« sera à Blois dans deux jours, mais qu'elle est malade. »

L'ambassadeur de Savoie revient sur les mêmes détails et les complète : « La reine Catherine est revenue hier (16 février) de  
« Chenonceaux, où elle a parlé et traité avec la reine de Navarre;  
« toutefois l'on m'a assuré, ajoute-t-il, que quoiqu'elles se fissent  
« mauvaise mine devant les gens, après que chascun s'est retiré,  
« elles se sont enfermées seules en une chambre, où elles ont passé  
« la plupart de la nuit; le lendemain la Reine mère ne pouvoit  
« dissimuler son contentement. » — Le 27 février il écrit : « Les  
« huguenots sont mécontents des retards du mariage de Henri de  
« Navarre, ils disent qu'on les veut paistre de fumée. »

Voyons maintenant ce que pensait Henri de Navarre de son propre mariage; cette lettre, dont M. Berger de Xivrey n'a pas eu connaissance, est touchante; à côté de l'obéissance respectueuse qu'il témoigne à sa mère, ses soupçons se font jour sur les em-

barras qui l'attendent; son attachement à la religion protestante s'y manifeste d'une façon énergique :

Ma Mère, j'é receu la lettre qu'il vous a pleu m'escire, et ay veu le discours qu'il vous a pleu m'envoyer. Je me remettray à monsieur de Beauvoir et monsieur le chancellier à vous donner advis là dessus. Quant à moy, je vous supplieray seulement vouloir avoir souvenance de ce que je vous dis à vostre partement, et principalement de sçavoir la volonté de Madame sur le faict de la religion. J'ay bien veu par vostre discours qu'ils ne tendent à rien, sinon qu'à me faire aller à la court, pensant me séparer de la religion et de vous, mais je vous suppliray de croire que, quelque embuche qu'ils me puissent dresser pour ce faict, qu'ils ne gagneront, car il n'y aura jamais plus obéissant fils à mère que je vous seray, et auroys grand tort si j'estois aultre, veu la grande obligation que je vous dois, non seulement pour m'avoir mis au monde, mais aussy pour la peine que vous avez prins et prenez encores pour mon bien et advancement. Je vous supplieray doncques encores de rechef, ma Mère, croire qu'il n'y aura jamais fils qui rende plus d'obéissance à mère que je vous rendray. Nous attendons icy mon cousin tous les jours. Je suis fort marry de la maladye qui est advenue à ma soeur, craignant qu'elle luy dure aussy long temps que les aultres ont faict. Je vous supplie de m'envoyer la peinture de Madame. Je prie tous les jours Dieu pour vous, et qu'il bénisse vostre voiage. En général j'obéiray à tous les commandemens que me faictes par vostre lettre. Je feray doncques fin à la mienne, en vous présentant mes très-humbles recommandations, priant Dieu, ma Mère, vous donner ses saintes graces et accomplissement de vos désirs.

Du Mont-de-Marsan, le premier de mars 1572.

Vostre très humble et très obéissant fils,

HENRY<sup>1</sup>.

Revenons aux bruits de cour; l'ambassadeur du duc de Mantoue écrivait le 2 mars: « Les huguenots ont toujours tenté d'em-  
« pêcher l'intervention de la reine Catherine dans leurs affaires,  
« espérant plus facilement obtenir du Roi ce qu'ils veulent, par ce  
« que le conseil en grande partie est en leur faveur, ce qui se peut  
« conclure de la réponse de la reine de Navarre à la Reine mère :  
« qu'elle ne voulait répondre à aucune chose qu'elle ne fût en la  
« présence du Roi, lequel allant ces jours-ci à la chasse s'est abou-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LII. (Copie du temps.)*

« ché avec elle, et on estime que ce qui doit être fait à l'occasion  
« du mariage est en grande partie réglé; du reste aujourd'hui ou  
« demain elle vient à la cour et on saura ce qui en est. » — Il écrit  
de nouveau, le 20 : « Les uns prétendent que la reine de Navarre  
« a dit que c'est Marguerite qui se fera protestante et non son fils  
« papiste; d'autres disent qu'elle voulait que le Roi donnât le Berry  
« en souveraineté et un des frères du Roi à la sœur de Henri de  
« Navarre<sup>1</sup>. »

A côté de ces bruits de chaque jour, dont l'ambassadeur se fait l'écho, nous placerons une lettre de Jeanne d'Albret à Elisabeth où elle lui révèle toutes les difficultés par lesquelles elle a passé :

Madame, le commun ordre des affaires des grands est si ordinairement accompagné de difficultés que l'assurance ne s'en peult prendre qu'à la conclusion, qui a esté cause, Madame, que je ne vous ay plus tost faict sçavoir ce que j'estois venue négocier en ceste court, pour en estre l'incertitude si grande, non par défaut de bonne vollonté des principaulx, mais par les praticques et menées des esprits turbulens, ennemis du repos public et du leur mesme, s'ilz le pouvoient. Bien considéré néanmoins tous ces facheux obstacles, Dieu, par sa bonté, qui a toujours ung soin particulier de ceulx qui s'appuient sur sa sage providence, m'a regardé de son œil paternel et a séparé ce brouail de difficultés et enfin, Madame, a disposé les cueurs d'un costé et d'autre pour prendre une résolution indissoluble du mariage de Madame avecq mon filz, ce qui fust fait hier, où comme le diable mort avoit suscité plusieurs esprits de division pour l'empescher, depuis que j'ay esté arrivée, Dieu, opposant sa bonté à leur malice, s'est servy de ceulx de douceur et amoitement d'union et de repos pour l'accomplir. Je n'ay voulu faillir, Madame, vous en advertir et m'en resjouir avec vous comme à celle qui sçait et a sagement préveu combien ceste alliance peult servir, non simplement au bien et repos de ce royaume, auquel vous estes si affectionnée, mais que cest heur estendra ses branches jusques aux voisines. Parmi tant de grandes raisons, Madame, qui vous peuvent contenter, l'amitié qu'il vous a toujours pleu me porter m'y fera mectre mon heur particulier que je ne vous pourrois assez exprimer, sçachant, Madame, que vous me ferez cest honneur de le ressentir. Je ne veulx icy estre accusée d'ingratitude en vostre endroit et faillir à vous remercier très humblement des bons offices que messieurs vos ambassadeurs y ont faictz et comme ils m'ont dict par vostre commandement, qui me redouble ceste obligation de longtems commencée. Je vous supplie très humblement, Madame, me

<sup>1</sup> *Archives de Mantoue.*



pardonner la hardiesse à laquelle vostre bonté me convie et si je vous dis que je désirerois infiniment me pouvoir resjouir avecq vous de semblable occasion en vostre endroit, car je ne vous celleray point, Madame, que, comme désireuse de vostre heur et contentement, je ne fasse tous les jours prière à Dieu de vous donner ung mary duquel vous puissiez, pour vostre particulier et le public de ce royaume, recevoir toutes les bénédictions que Dieu promet aux siens, et luy continuant ceste supplication, je adjousteray qu'il vous donne cependant heureuse et longue vie et regne paisible, comme vostre vertu le mérite, me recommandant très humblement à vostre bonne grace.

De Blois, ce v<sup>e</sup> jour d'avril.

Vostre très humble et obéissante soeur,

JEHANNE<sup>1</sup>.

Suivons encore les pas de la reine de Navarre en prenant de nouveau pour guide l'ambassadeur du duc de Mantoue: « Elle est à Vincennes, écrit-il, où elle a célébré la cène avec une infinité de huguenots et de là elle doit aller à Paris; sa fille Catherine est avec elle (3 juin). La reine de Navarre et le duc de Guise se sont rencontrés en bateau; il lui a fait la révérence; elle l'a baisé à la mode du pays; ils ont causé des affaires de Flandre, et elle lui a dit que dans quinze jours il viendrait des nouvelles plus grandes (9 juin). La reine est venue à Paris; elle avait mal au côté et aujourd'hui elle est morte, elle a fait son testament hier et écrit à son fils. » — En finissant sa lettre il dit que la cour est à Madrid et que les familiers de la maison de Navarre ont écrit au prince de ne pas venir<sup>2</sup>.

Nous avons un peu perdu de vue Coligny; à la fin de mai nous le retrouvons à Châtillon, c'est de là qu'il écrivait à Burghley :

Monsieur, il y a quelque temps que j'ay reçu la lettre que vous m'avez escripte du 11 du mois passé, qui m'a apporté d'aultant plus grand contentement que j'ay veu par icelle le désir et affection que vous avez à l'entretienement de ceste mutuelle amytié qui est entre ces deux couronnes, et à l'avancement de la gloire de Dieu, ayant de ma part bien bonne volonté de m'employer à l'un et à l'aultre, et estant bien de cest advis, ainsy que vous, Monsieur, que comme ces supposts de Sathan

<sup>1</sup> *British Mus. bibl. Coll. Vespas.* vol. VI, f<sup>o</sup> 16. (Autographe.)

<sup>2</sup> Voir, pour les derniers moments de Jeanne d'Albret, une lettre de François d'Orléans, *Cabinet historique*, t. II, p. 229.



font tout ce qu'ils peuvent pour empescher des œuvres si saintes que ceulx là, nous autres, qui avons l'honneur et le service de Dieu et de nos princes en recommandation, ne soyons pas moins diligens à les procurer et avancer que les aultres sont à les retarder et amoindrir. En quoy je vous assisteray et ayderay de mon costé de tout ce qu'il me sera possible, vous priant de vous continuer en vostre sainte intention, et me mander par Dupin mon secrétaire présent porteur, que vous cognoissez, de vos nouvelles, le croyant de celles qu'il vous dira de ma part comme moy mesmes qui, sur ce, après me très humblement recommander à vos bonnes graces, supplieray Dieu vous donner, Monsieur, en parfaicte santé heureuse et longue vie.

Vostre entièrement bon et bien parfaict amy,

CHASTILLON.

De Chastillon, ce xxvij<sup>e</sup> jour de may 1572<sup>1</sup>.

De retour à Paris, l'amiral suivit avec sa ténacité habituelle l'idée d'une guerre dans les Pays-Bas; Middlemore, le 17 juin, dans une longue lettre, fait part à Burghley d'une conversation qu'il venait d'avoir avec lui au sujet de cette expédition. En voici l'analyse : Il a été invité à souper chez l'amiral avec sir Arthur Champernon, le 10 juin (1572); à la fin du repas, l'amiral l'a pris à part et l'entretien s'est engagé. Après les habituelles protestations de reconnaissance et de dévouement envers la reine Élisabeth, l'amiral a abordé la question du moment, la guerre des Flandres; il a insisté sur la puissance, sur la richesse du roi d'Espagne, sur l'inimitié qu'il n'avait cessé de porter à l'Angleterre; il a représenté le danger qu'il y aurait et pour la France et pour l'Angleterre s'il venait à l'emporter dans les Flandres, son dessein n'étant rien moins que de devenir le monarque suprême de la chrétienté. De toute nécessité il faut brider cette ambition et profiter des troubles des Flandres; il n'y aura jamais meilleure occasion; il a tout préparé pour une action commune et le succès est certain; sans cette mutuelle union, si l'un attaquait sans l'autre, aucune chance de réussir. Après cet exposé, l'amiral l'ayant prié de lui faire connaître son opinion, il lui a fait observer qu'il n'avait pas qualité pour traiter de pareilles matières; qu'il ignorait d'ailleurs les intentions de la reine sa maîtresse. L'amiral lui ayant demandé de s'expliquer du moins confidentiellement, car c'était un

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France.* Cette lettre a été imprimée dans les bulletins de *l'Histoire du protestantisme français*, t. IV, p. 199.

entretien tout intime, il ne lui a pas caché qu'en Angleterre, et c'était l'opinion dominante, on désirait que la France et l'Espagne gardassent ce qui leur appartenait; que leur situation restât ce qu'elle était avant la guerre, car l'agrandissement de l'un ou de l'autre État pouvait devenir un réel danger pour l'Angleterre; ce que l'on craignait surtout, c'est que la France ne s'emparât des Flandres, ce qu'à aucun prix ne pouvait souffrir l'Angleterre. L'amiral, tout en approuvant ce langage, fit observer que la reine, en s'unissant au Roi, aurait sa part des avantages à recueillir; que, du reste, il n'avait en vue que son contentement, son honneur, mais que le véritable danger, c'était de laisser passer l'heure et de perdre une si belle occasion; il s'était réjoui de la nouvelle ligue qui venait d'unir les deux nations, il ne pensait qu'à l'affermir et n'en voyait pas de plus sûr moyen que le mariage du duc d'Alençon et de la reine, mariage désiré si vivement par le Roi et la Reine sa mère; puis, s'étendant sur les qualités du duc, il finit par dire qu'il le tenait pour un des princes les plus accomplis de la chrétienté. Middlemore répliqua qu'il ignorait dans quelles dispositions était la reine sa maîtresse; mais qu'en tout cas deux points principaux étaient à considérer : la différence d'âge et la diversité de religion. Coligny répondit que, quand il avait été question de Monsieur, la différence d'âge n'avait jamais été mise en avant, et qu'entre les deux frères il n'y avait pas grande distance, et quant à la religion, il avait le plus grand espoir dans ce jeune prince; il ne doutait pas qu'il ne se conformât à tout ce que voudrait la reine, se sentant déjà porté par une naturelle inclination dans cette voie. Il s'arrêta là, se bornant à prier Middlemore de transmettre à la reine les nouvelles protestations de son attachement. Middlemore, en rapportant cette conversation à Burghley, ajoute : « L'amiral est journellement bien reçu à la cour et bien traité par le jeune Roi; mais le duc de Guise et lui ne s'adressent pas la parole<sup>1</sup>. »

Le mariage du duc d'Alençon, nous venons de le voir, était entièrement dans les vues de l'amiral, dans les visées de sa politique; lui aussi il recommande La Mole à Burghley et cela bien peu de semaines avant la Saint-Barthélemy, le 12 juillet 1572 :

Monsieur, désirant vous testifier aultant que je puis l'envie que j'ay de me conserver l'amitié et bonne volonté de laquelle vous m'avez

<sup>1</sup> *British Museum, m. Cott. Vespas. t. VI.*

voulu asseurer tant par vostre lettre du xxvij<sup>e</sup> du passé, que par Dupin mon secretaire, je ne veulx pas laisser perdre une occasion sans vous faire sçavoir de mes nouvelles, comme j'ay cy devant faict par le moiens de monsieur de Valsinghan et par mons<sup>r</sup> de Mildemore aussy; ce que je m'asseure qu'ils n'auront pas oublié de faire pour l'amitié qu'ils me portent. Estant donc ce gentilhomme dépesché par Monseigneur le Duc, frère du Roy mon maistre, pour visiter de sa part la Royne vostre maistresse, et qui est l'ung d'entre tous les siens en qui il a aultant de confiance, et qui luy est des plus agréables, je n'ay pas voulu faillir de vous faire ceste lettre pour vous rémercier humblement de ceste bonne volonté envers moy et pour vous prier de la continuer, et de croire que je n'oubliera rien de ma part à vous monstrer par tous les moiens que j'en auray les effects de la mienne envers vous. Et combien que je sçache assez en quelle recommandation vous avez l'entretienement et continuation de l'amitié naguères contractée entre ces deux royaumes, toutesfois, pour le bien que je prévoy en debvoir réussir, je ne puis que je ne vous supplie encores très instamment (estant me d'une mesme affection que vous), d'y vouloir tousjours tenir la main, et vous y employer selon les moiens et la volonté que je sçay que vous en avez. Et vous diray qu'il me semble qu'elle pourroit estre plus estroitement confirmée et fortifiée avec une bonne alliance par mariage. De ma part je m'estimeray tousjours heureux de pouvoir servir à chose si sainte et désirable, et d'aultant que je sçay bien que vous cognoissez bien le fruit qui proviendrait d'une telle alliance, je ne vous en diray autre chose, sçachant bien aussy l'affection que vous avez à tout ce qui peult fortifier ceste amitié. J'adjousteray seulement une prière que je vous fais bien affectionnée, de me vouloir faire part de vos bonnes nouvelles, quand la commodité s'offrira, vous assurant que vous n'en départirez jamais à personne qui les ayt plus agréables que moy, qui, à cest endroit, me recommanderay très affectueusement à vostre bonne grace et prieray Dieu,

Monsieur, vous donner en bonne santé heureuse et longue vie.

De Paris, le xij<sup>e</sup> jour de juillet 1572.

Vostre entièrement bon et affectionné amy,

CHASTILLON<sup>1</sup>.

Avant de mettre sous les yeux du lecteur les documents qui se rattachent à la Saint-Barthélemy, et qui peuvent servir à l'expliquer, interrogeons les ambassadeurs étrangers, ces témoins désintéressés de nos discordes civiles; demandons-leur quel était l'état des esprits, ce qu'étaient les passions, à cette cour de

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIII. (Original.)*

Charles IX, dans les mois qui précédèrent la sanglante nuit. Voici ce qu'écrivait l'ambassadeur de Savoie, parlant de la mort de Lignerolles, le favori du duc d'Anjou, tué en plein jour par Villequier : « On l'attribue à la Reine mère et pour avoir découvert au roi d'Espagne les affaires qu'il avoit trop connues par le menu<sup>1</sup>. » Nous rappellerons ici que Catherine, ayant à se plaindre quelques mois auparavant de Lignerolles, de Villequier et de Saret qui, selon elle, détournaient tous trois le duc d'Anjou d'aller en Angleterre, écrivait à La Mothe-Fénelon : « Je vous assure que si nous pouvons en avoir quelque assurance, ils s'en repentiront<sup>2</sup>. »

Voici maintenant ce que nous dit le même ambassadeur de la situation des partis et de leurs menées : « Toutes manières de pratiques se cherchent maintenant et tout le monde s'en veult mesler, et le plus que l'on travaille, c'est de persuader au Roi d'y entrer; depuis qu'il est parti à Blois se sont faits quatorze meurtres à la cour, tous impunis; l'on dit au Roi que cette nation est tellement adonnée à telles choses que, qui ne l'emploierait ailleurs, elle en ferait bien d'autres<sup>3</sup>. »

Dans une nouvelle lettre, l'ambassadeur parle du refus du duc de Guise d'appointer avec l'amiral : « On sait comment son père a été occis; il demande que l'amiral et luy soient mis en chemise, l'épée au poing; ils s'appointeront sans travailler sa Majesté; les huguenots en sont esmus et dit-on que l'amiral assemble des forces; et de fait il ne vint icy que M<sup>r</sup> de Taligny. Les choses sont embrouillées qu'il est difficile de les démesler; les huguenots ont mis discussion entre le Roy et Monsieur son frère, disant que M<sup>r</sup> son frère a intelligence avec le duc de Guise et qu'ils veulent troubler le monde, voir passer plus avant. Il ne se parle en ceste cour que d'assassinats; la grace du meurtre de Lignerolles demandée par le maréchal de Tavannes a été accordée sur l'heure<sup>4</sup>. »

Le 21 juin 1572 il écrit : « L'amiral et le duc de Guise se voient, mais ne se parlent pas; l'amiral se trouble de ce qu'il lui semble que Monsieur, frère du Roy, porte le duc de Guise; tout n'est pas encore bien rapaisé et se plaignent les huguenots qu'on leur

<sup>1</sup> *Archives de Turin.*

<sup>2</sup> *Correspondance de La Mothe-Fénelon*, t. VII, p. 234.

<sup>3</sup> *Archives de Turin.*

<sup>4</sup> *Ibidem.*

« manque de promesse, les ayant fait aller en Flandres, sous promesse d'estre appuyés, et ils sont délaissés aujourd'hui; ils espèrent encore dans l'amiral d'Angleterre<sup>1</sup>; l'amiral, Teligny, Briquemault sollicitent fort ceux qu'ils espèrent y pouvoir servir, ayant perdu ce bon appui de la royne de Navarre qui leur a augmenté le soupçon, et que l'on tient le prince de Bearn pour bien malade, et qu'il se dit hautement que s'il venoit à mourir, Monsieur frère du Roy épouserait Catherine<sup>2</sup>. »

Enfin, dans une dernière lettre du 29 juin, il annonce que Briquemault et Genlis ont obtenu permission de faire quelques levées d'hommes, mais secrètement<sup>3</sup>.

Nous ne parlerons ni des noces du roi de Navarre, ni des fêtes qui les suivirent, nous ne ferions que répéter ce que les documents contemporains ont tant de fois dit et redit; nous ne reprendrons notre récit qu'à partir de la journée du 22 août, dans la matinée de laquelle Coligny fut blessé; ce jour-là même Burghley lui adressait par La Mole<sup>4</sup> une lettre qu'il ne reçut pas et dont la copie a été conservée; on y verra qu'à la veille de la Saint-Barthélemy l'amiral et Burghley étaient restés tous deux favorables au mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth :

L'amour et honneur que je vous porte ne me permettent point de laisser aller ce gentilhomme, monsieur de la Mole, sans mes lettres, lequel a fort sagement et advisément manié l'affaire qu'il avoit en charge, et véritablement la valeur du gentilhomme a grandement augmenté l'opinion de son seigneur et maistre. Je ne sçais pas ce qui plaira à Dieu de faire en la cause, mais je vois que le mariage de la royne, ma maistresse, a plus de conséquence au bien de tout le royaume particulièrement, que en général de la chrestienté et l'avancement de la religion, que je crains que nos péchés ne nous souffriront point recevoir, mais comme jusques icy nostre bon Dieu a, d'une forte main, préservé ce nostre Estat, ainsy j'espère que le mesme Dieu ne laissera aller en avant son œuvre si merveilleux, ains la conduira à quelque perfection; en quoy je m'asseure que vous vous employerez là, comme moy icy, de ma part, feray mon debvoir le mieulx qui me sera possible<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Lord Lincoln venu en ambassade extraordinaire.

<sup>2</sup> Catherine de Navarre. (*Archives de Turin.*)

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> La Mole quitta l'Angleterre le 23 août.

<sup>5</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIII. (Minute du temps.)*

Le même jour, Burghley écrivait au duc d'Alençon par La Mole :

Combien que je ne sois pas accoustumé d'escrire à mes supérieurs, si est-ce que la louange de la courtoisie de vostre Excellence est telle et si générale, laquelle s'est aussy manifestement montrée par les fréquentes lettres qu'il a pleu à vostre Excellence de m'escripre, bien qu'indigne de tel esgard, que j'ay peur de tomber en aussy grand crime de négligence et de contemne, si je ne recognoissois par ce petit mot mon dessein à vostre Excellence et pour vous asseurer qu'en chose en quoy puisse vous complaire par mon service n'y failley point, comme je me persuade que ce porteur, M<sup>r</sup> de la Mole, a peu par bons moyens entendre, les déportemens duquel ont esté tels en ceste cour que sa valeur, estant vostre serviteur, a confirmé la bonne intention que l'on a de vostre Excellence, estant son seigneur et maistre, laquelle je désire qu'elle s'accroisse de jour en jour du confort de tous ceulx qui vous honorent pour vos vertus. (De Kenilvorth.)<sup>1</sup>.

Parlons maintenant de la blessure de l'amiral : voici d'abord la version de l'ambassadeur du duc de Mantoue :

L'assassin est entré le soir dans la chambre d'une pauvre femme, disant qu'elle lui avait été donnée pour logement et qu'il était de la garde du Roi ; au matin il fit collation et, l'arquebuse chargée, la maison bien fermée, il attendit. L'amiral revenait du Louvre lisant un papier, lorsqu'il fut frappé à la fois à l'index de la main droite et à l'épaule gauche ; le malheur voulut que l'assassin se sauvât par une porte de derrière et sur un bon courtaut. La chose a été extrêmement déplaisante au Roi et il fait toutes les recherches pour savoir de qui le coup procède<sup>2</sup>.

Laissons parler les ambassadeurs vénitiens Michieli et Cavalli<sup>3</sup> :

Le jeune prince de Condé n'a pas eu respect de parler au Roi avec de hautes paroles, demaudant vengeance du coup d'arquebuse tiré contre l'amiral, et en parla également à la Reine mère. Le C<sup>te</sup> de la Rochefoucault et le capitaine Piles ont dit qu'en cas de mort de l'amiral, et qu'il ne pût poursuivre sa vengeance, il ne manquait pas de gentilshommes qui la suivraient à sa place ; les huguenots hautement bravachent et me-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIII. (Minute du temps.)*

<sup>2</sup> *Archives de Mantoue. (Original en italien.)*

<sup>3</sup> *Archives de Vienne. On y conserve une analyse détaillée de la correspondance des ambassadeurs vénitiens. (Voir Armand Baschet, *Diplomatie vénitienne.*)*

nacent la maison de Guise. Le duc de Guise, M<sup>r</sup> d'Aumale se sont unis avec beaucoup de gentilshommes leurs parents.

Arrivons au récit de la Saint-Barthélemy, tel qu'il a été donné par les deux ambassadeurs vénitiens :

Le Roi, la nuit du sabbat, a fait secrètement donner ordre de maison en maison par tous les quartiers de la ville que chacun dans son logis restât armé sans dire pourquoi. MM. de Guise, d'Aumale, le maréchal de Tavannes, M<sup>r</sup> de Nemours, accompagnés de bon nombre de gentilshommes, se sont portés furieusement au logis de l'amiral, en ont forcé les portes, et l'ont fait jeter par une fenêtre dans la cour, où il fut immédiatement achevé avec tous ceux qui étaient dans la maison et M<sup>r</sup> de Teligny, puis ils allèrent au logis de M<sup>r</sup> de la Rochefoucault et le tuèrent avec son fils et tous les principaux gentilshommes à l'entour, Briquemault<sup>1</sup>, Pardaillan, d'Amboise, le capitaine Piles. Au même temps le Roi fit dire au roi de Navarre et au prince de Condé de sortir du lit; ce qu'ils firent et, venus près de lui, il leur dit : « Mon frère et mon cousin, « ne craignez rien; je ne vous ai fait venir que pour votre sûreté, » et se tournant vers le capitaine de ses gardes : « Faites sortir d'ici tous les « hommes d'armes. » Montgommery s'est enfui avec 80 chevaux. L'amiral mort, ont été par la ville MM. de Guise et d'Aumale disant à tous les hommes armés que, les principaux huguenots ennemis du roi ayant été tués, ils fassent de même des autres; ils se mirent immédiatement à la besogne, les cloches sonnont le tocsin, et allèrent dans les divers logis et tuèrent ce qu'ils rencontrèrent<sup>2</sup>.

Dans une seconde dépêche du 27 août, Michieli et Cavalli complètent leur récit :

L'ordre donné par le Roi de tuer les huguenots dans toutes les villes du royaume est vrai et a été exécuté à Rouen, Meaux, Chartres et Orléans; le Roi a fait pendre et mourir certains présidents et conseillers de parlement, des ministres et autres serviteurs du roi de Navarre, et le peuple a continué à massacrer. Le Roi, accompagné de ses frères, des princes du sang, a été au grand palais, où a été célébrée la messe, et en présence de tous les membres du parlement il a exposé longuement comment le fait de l'amiral avait eu lieu et qu'il déclarait que tout ce que M<sup>rs</sup> de Guise et autres avaient fait, l'avait été par son ordre, et qu'il révoquait tous les édits comme choses arrachées par la violence et qu'il

<sup>1</sup> C'est une erreur, il ne fut que plus tard décapité en place de Grève.

<sup>2</sup> *Archives de Vienne*, analyse des dépêches des ambassadeurs vénitiens.



ne pouvait faire au préjudice de la couronne; le procureur fiscal a répondu pour demander au Roi de faire cesser les massacres, et le Roi l'a ordonné.

Le cadavre de l'amiral a été remis au peuple qui l'a promené dans toute la ville et a fini par le mettre là où on met les voleurs et les assassins.

#### Nouvelle dépêche du 28 :

L'ambassadeur Michieli est venu seul trouver le Roi, le signor Cavalli étant pris de fièvre; il a fait office très-efficace de congratulation des choses faites contre les rebelles et demandé son congé; le Roi a répondu convenablement et prudemment; l'ambassadeur a fait le même office auprès de la Reine mère.

Enfin, dans une dernière dépêche du 5 septembre, nous lisons encore :

Le Roi s'occupe à donner ordre aux choses du royaume pour le maintenir en repos; il renvoie tous les gouverneurs des provinces à leurs gouvernements, à l'exception de M<sup>r</sup> de Guise, du duc de Nevers, du maréchal de Cossé et de Tavannes qu'il garde auprès de lui; par le royaume se continue le massacre des huguenots. On a pris le principal secrétaire de l'amiral et tous ses papiers et, dans le logis de l'ambassadeur d'Angleterre, on a pris un capitaine et un confident de l'amiral appelé Briquemault et un nommé Cavaignes, son principal conseiller. Montgomery s'est sauvé en Angleterre, ainsi que le petit-fils de l'amiral. Une solennelle procession a eu lieu pour le fait de l'amiral; on a donné deux gouverneurs catholiques au roi de Navarre. L'ambassadeur d'Angleterre est allé à la cour pour se plaindre d'injures qu'on lui aurait dites à travers les rues <sup>1</sup>.

Le 8 septembre, M. d'Elbène, envoyé du duc de Savoie, vit la Reine mère; elle lui demanda ce que le duc pensait du fait de la Saint-Barthélemy. L'ambassadeur lui répondit « qu'il n'avait encore reçu aucune dépêche de son maître, mais qu'il ne pouvait qu'en ressentir une grande joie. » Sur ce la Reine lui dit : « que la délibération prise était plus que nécessaire (deliberazione presa più che necessaria), que son altesse le duc n'avait aucune occasion d'aimer l'amiral qui ne l'aimait guères. » D'Elbène ajoute : « La Reine paraît rajeunie de vingt ans, et comme sortie d'une grande maladie et débarrassée de tout danger; la

<sup>1</sup> *Archives de Vienne.*



« femme de M<sup>r</sup> l'amiral m'a écrit et demande à se retirer en Savoie<sup>1</sup>. »

M. de Saint-Paul, dans une lettre au duc de Savoie, en date du 13 septembre, entre dans de nouveaux détails :

Le C<sup>te</sup> de Coconas m'a dit que Monsieur, frère du Roi, lui a dit : « L'on pense maintenant que nous avons ainsi traité l'amiral et les siens « que nous serons bien et en paix avec le roi d'Espagne, mais il se verra « bien autrement; » puis rendant compte de ce qui se passe M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Paul ajoute : « L'on tue et puis on jette dans la Seine tous les soirs beaucoup « de huguenots qui étaient partie cachés dans les maisons et partie dans « les prisons; toutefois Cavaignes est encore vivant; il a reçu, dit-on, sa « grâce et confesse la conspiration et embrouille quelque peu le duc d'Alençon; le maréchal de Cossé et de Montmorency y sont fort mêlés. »

Le 20 septembre il écrit de nouveau au duc de Savoie :

Le prince de Condé et sa femme vont tous les jours à la messe; un courrier est arrivé de Rome, de la part du Pape, pour se congratuler de la belle exécution faite tant de l'amiral, que de ses semblables. L'on fait toujours mourir des huguenots tant en cette ville, que ailleurs; ils en ont fait passer par le fil de l'épée des infinités à Poitiers et depuis à Tours, et l'on estime que partout se fera ainsi à petit bruit. En Normandie les huguenots sont en campagne, mais plus pour se sauver, que pour résister; le prince de Navarre est allé à la messe avec grande démonstration de dévotion.

Enfin, dans une lettre du 26 septembre, il ajoute :

L'exécution contre les huguenots continue secrètement, de nuit et sur aucuns des plus signalés; la nouvelle épouse du prince de Condé a fait une abjuration publique<sup>2</sup>.

Il nous reste à donner la version anglaise; le Record office ne renferme que cette seule note secrète que nous traduisons textuellement<sup>3</sup> :

Si le maréchal de Montmorency n'avait été absent, il lui serait arrivé comme aux autres, parce qu'il est, comme on le sait, détesté par

<sup>1</sup> *Archives de Turin*, lettre de d'Elbène au duc de Savoie.

<sup>2</sup> *Archives de Turin*, lettres de Saint-Paul au duc de Savoie.

<sup>3</sup> Voir une lettre de sir Thomas Smith à Francis Walsingham sur le massacre de la Saint-Barthélemy, *Collect. Ellis, original letters*, vol. III, p. 376.

tous les Parisiens et les Guise, et les frères du maréchal qui se trouvaient à Paris durant le massacre étaient en prison et gardés uniquement parce que leur frère n'était pas à Paris. M<sup>r</sup> de Nançay avait en sa possession les coffres de l'amiral, et on lui a commandé de voir s'il n'y avait pas de lettres écrites par l'amiral au maréchal ou du maréchal à lui, faisant mention d'aucune conspiration, mais on n'en a pas trouvé une qui n'exprimât leurs bonnes intentions de part et d'autre. M<sup>r</sup> Téligny entendant que les portes de l'appartement de son père étaient forcées, vis-à-vis duquel il demeurait, lui, avec vingt autres, a pris une échelle pour monter sur les murs de la maison et voyant que son père était mort s'est sauvé de maison en maison avec les autres, et ont pénétré dans un galletas tout près des appartements du maréchal de Savoie qui est à présent l'amiral Villars, et étant découverts ils ont tous été tués à coups de poignard et à moitié morts jetés des fenêtres dans la rue. Le massacre a duré à Paris plus de huit jours, durant lesquels on n'a pas cessé de tuer des hommes et des enfants, et l'opinion est qu'ils ont tué plus de 3,000 personnes, outre 400 gentilshommes, braves, vaillants et de grande naissance. Le mardi suivant qui était le 26 d'aoust ils ont tué à Orléans plus de 1,200 personnes, outre les femmes; à Lyon on a fait de même, la plupart étant emprisonnés; à Meaux on a aussi commis un horrible massacre; on parle d'une pareille exécution à Bordeaux et Toulouse. A Rouen ils ont emprisonné soixante-deux de la religion; le reste était resté dans leurs maisons, et mercredi, 18 septembre, environ 4 heures du matin, les meurtriers allèrent à la prison et par force et violence ont ordonné au geôlier de leur remettre les prisonniers; il y a résisté autant qu'il a pu, mais à la fin il les a rendus. Alors les appelant par leurs noms, les uns après les autres, ils les ont tués; le geôlier en voulait sauver un, mais regardant leur liste et trouvant qu'il manquait à l'appel, ils l'ont forcé de le livrer. Le chef des meurtriers était un nommé le capitaine Maronne (*sic*); les autres principaux chefs étaient le capitaine Caumont, hôtelier, et un curé de Saint-Pierre. Le capitaine Caumont est arrivé à Dieppe, le 30 septembre, avec des bandes, espérant faire la même chose, mais le sieur de Sigognes ne le permit pas; il a fait mettre en prison vingt-cinq ou trente de ceux de la religion qui craignaient pour leur vie. Il faut aussi noter que la princesse de Condé demandant permission au Roi, quatre jours après le massacre, d'aller à Condé voir ses enfants qui étaient malades, la permission a été accordée, sous la condition qu'elle ne sauvera dans son voyage un seul huguenot, le Roi jurant que si elle en sauvait un seul, cela lui serait très-déplaisant<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici les noms des ceux qui ont été tués :

My Lord the Admiral,  
The Earl of Rochefoucauld,

The Marquis of Resnell,  
Monsieur de Soubize,

Les archives de Turin renferment une lettre de Charles IX au duc de Savoie, où il parle indirectement de la Saint-Barthélemy; il prie le duc d'engager le cardinal Ursin, parti de Rome, avec mission de l'inviter à entrer dans la ligue contre le Turc, à ne pas venir en France; sa venue serait mal à propos; les protestants en prendraient jalousie et soupçon, estimant que cela les touche. Ses affaires ne lui permettent pas d'y entendre à cette heure; il est d'ailleurs inutile que le cardinal vienne pour cimenter l'amitié entre le roi catholique et lui, *ses déportements font assez connaître qu'il n'en est besoin*<sup>1</sup>. Voici ce qu'écrivait Charles IX au Pape le jour même de la Saint-Barthélemy :

Très Saint Père, nous envoyons présentement devers votre Sainteté le sieur de Beauville, l'un de noz gentilzhommes ordinaires servant, pour dire et faire cognoistre à votre Sainteté aucunes choses de nostre part, sur lesquelles nous prions et requérons votre Sainteté tant et si affectueusement, que faire pouvons, lui accorder benigne et favorable audience

Monsieur de Thelligny,  
 Monsieur de Pontivy,  
 Monsieur de Pilles,  
 Monsieur de Beauvoyr, gouverneur to  
 the King of Navarre,  
 Three of L. Mons. de Briquemault  
 children,  
 Captain Mounnins,  
 Monsieur de Lavardin,  
 Monsieur de La Motte,  
 The bailif of Orléans,  
 Captain Boursey,  
 The L. of Soubis,  
 The L. of Saint-Martin,  
 The Baron of Soulais,  
 Brother to M<sup>r</sup> d'Acier,  
 Monsieur de Gaillardin,  
 Three of the Pardeilhans (Pardaillan).

JUSTICERS.

The President la Place,  
 Monsieur de Chappes advocat,  
 Monsieur de L'Omeny. . .

Monsieur Raumer the King's professor  
 (Ramus),  
 Monsieur de Francourt, chancelier of  
 Navarre.

CATHOLIQUES.

Monsieur Rouillard.  
 Monsieur de Villemont M<sup>r</sup> of requestes.

ESCAPED.

Vidame de Chartres,  
 Comte of Montgomery,  
 Gamaches,  
 Grammont,  
 Bouchavannes,  
 Beauvoyr la Nocle,  
 Dacier (Crussol),  
 Collombières,  
 Languillier,  
 Bourcy,  
 The son of the L. Rochefoucauld,  
 The son of M. Lavardin.

(Record office, State papers, France, vol. LIII. Supplém.)

<sup>1</sup> Archives de Turin.

et adjoûter la mesme foy à ce qu'il vous dira, comme vous voudriez faire nostre propre personne, et à tant, très Saint Père, nous prions Dieu qu'il veuille vostre Sainteté longuement maintenir et garder un bon régime et gouvernement de sa sainte Eglise.

Escrip<sup>t</sup> de Paris, ce xxiiij<sup>e</sup> jour d'aoust 1572.

Vostre très dévot fils,

CHARLES<sup>1</sup>.

Cette lettre ne dit rien de la sanglante exécution ; mais M. de Beauville emportait une lettre du duc de Montpensier que voici :

Très Saint Père, ayant la bonté de nostre Roy usé de la clémence et douceur que chascun a bien sceu à l'endroit de ses subjects rebelles et mesmes de l'admiral Chastillon, auteur principal de tous les maux et injures que les pauvres catholicques de ce royaume ont soufferts et endurés en ces guerres passées, espérant par là amollir la dureté de leurs cueurs et les ramener à l'obéissance qui lui est due, le dict amiral s'est montré si meschant que d'avoir conspiré de faire tuer le dict seigneur Roy, la Royne sa mère, messieurs ses frères, et tous les princes et seigneurs catholicques estans à leur suite, et pour, cela fait, se bastir ung roy à sa dévotion et abolir toute aultre religion que la sienne en ce royaume ; mais Dieu qui a toujours eu soing des siens, et fait paroistre au besoing de toutes les occasions qui se sont présentées combien est sainte et juste la querelle que nous avons soustenue pour son honneur, a voulu et permis que ceste conspiration a esté découverte et, ce faisant, si bien *illuminer* l'esprit de sa Majesté que, au mesme jour que ce malheureux fait compte de faire commencer sa damnable entreprise, elle en a fait tomber l'exécution sur luy et ses complices, tellement qu'ils ont esté tués avec tous les principaulx chefs de sa secte, le nombre desquels et des autres de leur party qui ont couru pareille fortune est si grand en ceste ville que je ne scaurois vous le déclarer, et ce que j'en loue le plus, c'est la résolution que sa dicte Majesté a prise d'anéantir du tout ceste vermine et de remectre du tout l'Eglise catholicque entre ses bons subjects, au repos et splendeur qu'ils la désirent, ce qu'il m'a semblé ne devoir faillir de faire entendre à vostre Sainteté pour le plaisir que, je m'asseure, elle en recevra de ses nouvelles, et qu'il lui plaise faire présente requeste de prières à nostre Seigneur aux fins d'assister et favoriser de sa puissance et toute la poursuite et parachèvement d'une si sainte entreprise ; de quoy de ma part je le supplie de tout mon cœur et qu'il veuille, très

<sup>1</sup> Archives du Vatican, France, 34, 7425. (Original.)

Saint Père, vous maintenir et conserver aussy longuement au gouvernement de son Eglise comme le désire

Vostre très humble et obéissant filz,

LOYS DE BOURBON<sup>1</sup>.

Quelle fut l'impression de l'Europe, en apprenant la Saint-Barthélemy? La Mothe-Fénelon nous dira avec quelle stupeur, quelle indignation la nouvelle en fut reçue en Angleterre, et nous y reviendrons; mais une lettre plus énergique encore et qui ne ménage pas à Catherine de Médicis de dures vérités, c'est celle de du Ferrier, notre ambassadeur à Venise; déjà nous en avons donné une très-courte analyse dans le rapport de notre mission en Russie, mais sa vraie place est ici et nous la reproduisons cette fois tout entière :

Madame, le commandement qu'il vous pleust me faire en prenant congé de vostre Majesté venant par deçà et la bonté que j'ay cogneu en icelle m'ont fait jusques icy escrire librement et à la vérité tout ce qui est venu à ma cognoissance concernant vostre service, grandeur et réputation du Roy et de Monseigneur, et me suis résolu de continuer toute ma vie et en quelque lieu que je soys jusques à ce que m'avez commandé de me taire. Or, Madame, la vérité est certaine et indubitable que les massacres advenuz par tout le royaume de France, non seulement contre le feu amiral et autres principaulx chefs de la religion, mais aussy contre tant de pauvre peuple innocent, ont si fort esmeu et altéré l'humeur de ceulx qui sont par deçà affectionnés à vostre couronne, encores qu'ilz soyent du tout catholicques, qu'ilz ne se peuvent contenter d'excuse aucune, imputant tout ce qui a esté fait à vous tant seulement, et à monseigneur d'Anjou; par le moyen susdict il s'est osté la couronne impériale, n'ayant auparavant rien tant désiré les Allemans, mesmes les protestans, que de le faire Empereur et de remettre l'Empire en la maison de France, et disoient estre bien informés que le dict amiral et aultres ne conspiroient jamais contre vos Majestés, ou aucun des vostres, et ne se peuvent assez émerveiller que, par tels moyens, on ait voulu faire si grand et évident tort à Monseigneur et si fort agrandir le roy d'Espagne qui se peult dire aujourd'hui le seul Prince de la chrestienté qui commande à tous aultres; et disent encores que, pour venir à bout des dictz chefs, il y avoit d'aultres moyens aussy certains et qui n'eussent pas tant offensé les estrangers et donné à parler à la postérité. Et combien, Madame,

<sup>1</sup> *Archives du Vatican*, France. (Original.)

que je ne croye à rien de tout ce que dessus et que je soys certain et assuré de vostre bonne et chrestienne intention, toutefois craignant que cela ne soit pour apporter dommaige à vostre personne et que quelque meschant et malheureux osast tenter contre icelle, dont s'en ensuivroit l'entière ruyne du royaume et de moy particulièrement, qui ne despends que de vostre seule grace et bñignité, je vous ay bien voulu escrire ce dessus et vous supplier très humblement de vous contregarder plus que n'avez encores fait, estant fort marry que je ne puis vivement vous représenter le malcontentement d'aucuns désespérez qui passent par icy, lesquels sont si bien folz et téméraires de dire que vous avez mieulx aimé ruyner le royaume de France en vous vengeant de l'amiral que l'augmenter et que *vous ressentir du mal de celluy qui a fait mourir vostre fille*<sup>1</sup>; mais tels et autres détestables propoz qui se disent et escrivent ne sont que parolles, lesquelles passent comme le vent, pourveu que le principal qui est vostre personne soit conservé, comme sera, s'il plaist à Dieu, envers lequel les oraisons ne furent jamais si nécessaires qu'elles sont à présent et mesmes à l'endroit de ceulx qui sçavent combien vostre Majesté est affligée d'avoir veu le Roy réduct en telle nécessité qu'il ayt esté contrainct de mettre si avant la main au sang de ses subjects, ce qu'il n'advient jamais plus, s'il plaist à Dieu. Depuis ma dernière despeche j'ai sceu que, au traicté de l'élection du roy de Poloigne, Monseigneur a esté bien avant nommé, d'où l'Empereur qui poursuit que son fils aîné soit élu, vu que son frère l'archiduc n'est pas content, et que son ambassadeur résident en ceste ville, sitost que les susdictes nouvelles de France vindrent par deçà, despecha deux courriers en diligence, l'un à son maistre et l'autre en Poloigne, les advertissant que le Roy par leur conseil et de Monseigneur vouloit extirper toutes sectes de religions contraires à la Romaine, et il m'a aussy esté dict que quelque Allemand a esté envoyé par delà, non pour aultres choses que pour défavoriser Monseigneur, estans les électeurs et le peuple de Poloigne divisez en plusieurs détestables sectes de religion, comme je suis adverty de longtemps y a, et sur ce propos je ne veulx oublier que le dict archiduc, adverty de ce qui a esté fait en France et pour se plus avant insinuer envers les dicts électeurs, a fait republier par tous les pays l'édit par luy auparavant fait, par lequel il permet à ses subjects de vivre selon leur religion et de faire public exercice. Je fus d'assez bonne heure adverty de la mort du roy de Poloigne, ayant quelque praticque avec ceulx du dict pays depuis mon aultre ambassade; mais cognoissant combien le dict pays est éloigné de la France en religion et comme il est exposé à la mercy du Turcq et du Moscovite, je ne pensoy jamais que tel royaume fut digne de Monseigneur. Et quand, Madame, vous seriez de contraire opinion, meilleure et plus assuré se-

<sup>1</sup> Allusion à Philippe II.

cours que vous y pourriez avoir seroit du costé du Grand Seigneur et du Pape, et ne faudroit en cela se servir de l'évesque de Valence, lequel, encore que je cognoisse depuis plus de quarante ans comme très saige et vertueux ministre et autant affectionné à vostre service que nul aultre gentilhomme de France, si est-ce que l'on luy a donné contre vérité le bruict de favoriser les huguenots qui ne sont guère aimés au dict pays, auquel le Pape retient encores grande autorité, et m'a dict son legat que si sa Sainteté cuydoit que Monseigneur voulust entendre à ceste élection, il seroit plus pour luy que pour nul aultre. Et sur ce propos aussy, Madame, je ne veulx oblier que le légat m'a dict en grand secret que sa dicte Sainteté est après le roy d'Espagne pour luy faire quicter la précedence sur le Roy et qu'il en viendra bientost à bout. J'ay prié le dict légat de croire que, en ce faisant, le Pape fera plus de catholicques en France que par les pardons et jubiléés qu'il est délibéré y envoyer. Et pour ce que le dict légat a bonne part envers sa Sainteté pour avoir esté son compaignon d'escolle et de mesme ville, je me doubte fort que le susdict propos regarde le grand désir que tous deux ont que l'évesque d'Acqs soit révoqué de sa charge et que le Roy entre en ligue contre le Grand Seigneur; et combien que cela fust, il y a ung an, sans raison et apparence, touteffois estant advenu du despuis tant de choses contraires aux discours des hommes, plusieurs estiment que cela se pourra faire; à quoy je m'asseure qu'avant de ce faire vostre Majesté y pensera bien et longuement et ne s'arrestera tant à la vaine et inutile investiture du royaume d'Angleterre que le Pape entend faire au Roy sous couleur de religion, qu'à conserver la protection que les Roys de France ont eue, depuis longtemps y a, du royaume d'Escosse pour tenir en bride l'Anglois, lequel est une mauvaise beste et est fort à craindre qu'il ne soit irrité de ces désastres et que l'Allemand et luy ne soit pour vous donner de la fascherie, ce qu'à Dieu ne plaise, ains, Madame, vous donner en bonne prospérité et santé longue et heureuse vie.

De Venise, le xv<sup>j</sup><sup>e</sup> jour de septembre 1572.

Vostre très humble et très obéissant serviteur et subject,

DU FERRIER<sup>1</sup>.

Tandis que se passaient en France ces sanglantes scènes, notre ambassadeur en Angleterre en était encore à batailler sur le mariage du duc d'Alençon : la reine était partie pour un voyage d'agrément à Warwick et Kénilworth où elle devait passer les derniers jours d'août; La Mole et La Mothe-Fénélon la rejoignirent

<sup>1</sup> *Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg*, Docum. franç. vol. XCVIII, pièce n<sup>o</sup> 35, pages 41, 42, 43. (Lettre chiffrée.)



à Warwick le 17 août, et elle les y garda. Le temps s'y passait joyeusement : le jour, la reine chassait, tirant de l'arbalète comme un homme, et le soir, tout en jouant de l'épinette pour faire honneur à La Mole, dont elle prisait l'élégance et la séduction, elle discutait gravement sur les difficultés de son mariage avec le duc d'Alençon, ne dissimulant pas les répugnances que lui inspirait son très-jeune prétendant; c'était moins de l'âge qu'elle s'inquiétait que de ces vilaines marques que la petite vérole lui avait laissées; c'était la grosse difficulté du moment et elle conseillait les soins d'un docteur habile.

Trois courriers arrivèrent de Paris, le 20 août, à Kénilworth apportant une lettre de Charles IX à son ambassadeur et deux lettres de Coligny et de Montmorency à Leicester et Burghley. Les trois lettres étaient pressantes; on invitait la reine à prendre une résolution immédiate pour le mariage et à se prononcer contre le roi d'Espagne. Si Élisabeth se décidait à la guerre, Charles IX promettait d'y contribuer pour 200,000 ducats. — La reine répondit que, si le roi de France voulait lui écrire de sa propre main et prendre ce formel engagement, elle examinerait sa proposition; pour le moment elle voulait bien aider le prince d'Orange d'armes et d'argent, mais non s'aventurer dans une telle guerre. La Mole emporta cette réponse et retourna à Londres avec La Mothe-Fénelon. Il avait si habilement négocié et si bien mis les dames de la cour d'Angleterre dans les intérêts de son maître, que tous ceux qui s'intéressaient à ce projet d'union répétaient chaque jour à La Mothe-Fénelon : « Que monseigneur le duc vienne ! » Les choses en étaient là, lorsque le premier courrier, parti de France, débarqua à la Rye; des pêcheurs prirent ses dépêches et les portèrent à la reine; mais déjà des protestants échappés de Dieppe avaient apporté la fatale nouvelle; elle se répandit rapidement par toute l'Angleterre et donna lieu aux interprétations les plus fâcheuses : au premier moment et par un de ces courants irrésistibles d'opinion, le peuple anglais se persuada que les poursuites du duc d'Alençon, le mariage de Marguerite de Valois et le fiévreux désir de Charles IX d'intervenir en Flandre n'avaient qu'un but, c'était d'endormir les défiances des huguenots pour mieux les exterminer. La Mothe supporta le premier choc des invectives; pour se couvrir, il se servit, d'abord, de la première lettre de Charles IX, rejetant tout sur la maison de Guise; mais le changement de langage du



lendemain ne fit que confirmer les premiers soupçons de trahison, et la nouvelle du massacre des huguenots dans les provinces mit le comble à l'indignation. Dans cet état des esprits, La Mothe-Fénelon crut qu'il était prudent de laisser passer l'orage et d'attendre de nouveaux détails; ce n'est que le 3 septembre qu'arrivèrent des dépêches de France; la reine était alors à Woodstock, elle laissa trois jours sans audience La Mothe-Fénelon à Oxford, voulant que tous les membres du conseil fussent présents. Le jour où elle le reçut enfin, elle avait autour d'elle tous les principaux seigneurs de son conseil et les dames de sa cour : à l'entrée de l'ambassadeur, il se fit un profond silence; dans les graves circonstances toute la légèreté de caractère d'Élisabeth disparaissait pour faire place à un grand air de majesté; c'était alors une vraie reine; elle s'avança de quelques pas vers La Mothe-Fénelon; son visage était triste et sévère, d'une voix brève elle lui demanda s'il était possible que les étranges nouvelles qu'elle avait reçues fussent vraies. La Mothe-Fénelon avait de longue main préparé sa réponse : « La soudaineté du danger n'avait pas laissé au Roi une heure de réflexion, une nécessité extrême l'avait forcé de sacrifier la vie de l'amiral pour sauver la sienne. » Élisabeth répliqua qu'elle souhaitait que l'amiral et les siens fussent encore plus coupables que l'ambassadeur voulait bien le dire, afin de justifier un pareil massacre, car ce qui lui tenait le plus au cœur, c'était la réputation du Roi qu'elle voulait aimer et honorer, comme si elle était son épouse, jalouse de son honneur plus encore que du sien propre; mais, depuis qu'elle avait appris que le Roi avait fait tout approuver par le parlement, elle ne savait plus que penser, sinon qu'elle entrevoyait les graves inconvénients qui en seraient la suite. La Mothe plaida la cause du Roi son maître, il nia la préméditation, il nia que la religion y fût mêlée, il affirma que l'édit serait maintenu et finit par demander que ce qui était advenu n'altérât pas l'amitié entre les deux couronnes. Élisabeth répondit qu'elle craignait bien que ceux qui avaient fait abandonner au Roi ses sujets lui fissent également abandonner son amitié; elle ajouta qu'il y avait en Angleterre nombre de gens qui disaient hautement que le mariage proposé n'avait pour but que de dresser un semblable piège en Angleterre; enfin elle insista pour que le Roi pût donner au monde les preuves de la conspiration et qu'il maintînt l'édit. La Mothe-Fénelon, lui

rappelant la promesse qu'elle a faite d'envoyer une ambassade extraordinaire en France pour les couches de la Reine : « Dieu m'en « garde, reprit-elle, d'y envoyer le C<sup>te</sup> de Leicester et le grand trésorier, car leur vie seroit en danger. » Au sortir de l'audience, La Mothe vit les ministres : l'entretien fut violent du côté des Anglais et les reproches les plus amers ne furent pas épargnés pour « un « acte trop plein du sang », suivant l'énergique expression dont se sert La Mothe. Le langage de l'ambassadeur Walsingham envers Catherine de Médicis ne fut pas moins sévère; il lui dit qu'il avait ordre de lui représenter, au nom de sa maîtresse, qu'elle était plus qu'étonnée qu'une princesse aussi sage, aussi habile dans l'art de gouverner et connaissant les passions et les factions qui règnent en ce royaume, ait pu se résoudre à une exécution qui n'avait pas d'excuse; on aurait pu aussi facilement arrêter qu'égorger. Catherine répondit que l'exécution s'était faite avec plus de cruauté que le Roi n'aurait voulu; les maux présents voulaient des remèdes prompts.

Ces tristes événements avaient fâcheusement réagi sur la situation de Marie Stuart, dont la vie était en danger. Edwin Sandys, évêque de Londres, demandait sa tête<sup>1</sup>, et sir Henri Killigrew avait été envoyé en toute hâte pour signifier au comte de Mar que la présence de la reine d'Écosse devenait trop dangereuse pour être soufferte plus longtemps en Angleterre, et que cela devait finir. Dans les instructions verbales qu'il avait données à Killigrew, Burghley avait bien spécifié qu'il ne s'agissait pas d'échanger une prison contre une prison, que garder Marie Stuart prisonnière en Écosse, c'était encore plus dangereux; que la reine était disposée à la rendre aux Écossais, mais sur l'assurance et avec la certitude que l'on procéderait contre elle par les voies judiciaires et pour son adultère et le meurtre du roi, son époux, afin que désormais l'Angleterre et l'Écosse n'eussent plus rien à craindre d'elle. On jugera de la violence de l'opinion en Angleterre par ces quelques lignes d'un factum publié à Londres à l'occasion de la conspiration de Norfolk :

Nostre aage a produit en la pluspart des estats de la chrestienté des accidents et désastres plus estranges, mais on n'a point vu de nostre temps, ni lu ès histoires des anciens plus d'accidens advenus en une

<sup>1</sup> Voir *Collect. Ellis, Original letters*, second series, vol. III, p. 22 et suiv.

mesme personne que nous voyons aujourd'hui en la reine d'Escosse. La violence de cet esprit ne peut estre reservée par la prison, ni retenue qu'elle n'entraîne avec son désastre la ruine de tous ceux qui s'en accostent, comme d'une Médée; fatale ruine de ceulx qui la désiroient en mariage, elle a fait la plus hasardeuse, entreprise qui se peult faire, qui est d'attenter sur la vie de celle qui a la sienne en sa puissance, et de contraindre ceux qui ont sa vie en leurs mains de n'estimer point leur vie estre assurée, s'ilz ne lui ostent la sienne<sup>1</sup>.

La Saint-Barthélemy avait modifié, déplacé la politique de toute l'Europe. Schomberg, qui travaillait activement pour la candidature du duc d'Anjou au trône de Pologne, écrivait : « Toute ma négociation s'en est allée en fumée. » En Hollande, les Nassau, déçus dans leur espoir, se disposaient à traiter; en Angleterre, c'était une vraie panique : on avait armé précipitamment 8,000 hommes; une flotte quittait Portsmouth pour entrer dans le canal; une autre allait attendre le retour des galions du Mexique; des armes étaient données aux corsaires de Barbarie, en haine de l'Espagne. C'était tout à la fois une réponse à la Saint-Barthélemy et une menace préventive contre la ligue catholique qu'on voyait déjà se reconstituer; mais le duc d'Albe ne se méprit pas sur la portée des événements, il vit plus loin et plus juste que Philippe II, et, tandis que son royal maître se réjouissait du massacre des protestants, lui, le politique expérimenté, n'eut plus qu'une pensée, profiter de l'irritation de l'Angleterre contre la France pour se la rendre favorable, et, par des offres conciliantes, détacher Élisabeth de la cause du prince d'Orange, enfin rétablir l'ancienne alliance de l'Espagne et de l'Angleterre. Au lendemain de la Saint-Barthélemy, il en était encore à craindre une attaque des Français en Flandre et le mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth; il connaissait Catherine de Médicis de longue date, il se doutait bien qu'elle mettrait tout en œuvre pour se rapprocher de l'Angleterre; et son calcul était juste : loin de songer à une ligue catholique, ce rêve de Philippe II, Catherine, débarrassée de Coligny et des chefs protestants qui la gênaient, dès le 6 septembre demandait à Élisabeth une entrevue pour elle et son fils le duc d'Alençon. A cette inopportune proposition, Élisabeth répondit « qu'elle ne pouvait plus ouïr sans larmes les énormes excès du royaume

<sup>1</sup> *British Mus. Cot. Caligula*, t. III, f° 364. (Minute originale.)

« de France, que ses conseillers se bouchaient les oreilles à toutes  
« les nouvelles qui venaient de France; qu'elle ne voyait pas d'ail-  
« leurs comment une telle chose se pourrait accepter, qu'il ne  
« serait pas décent d'aller chercher ainsi un mari, que ses sujets  
« ne le lui permettraient jamais, et qu'il y avait même de ses con-  
« seillers qui estimaient qu'on se moquait d'elle. » Peu de jours  
après cette réponse, elle fut à son tour attaquée de la petite vérole;  
toute communication directe se trouvant impossible, La Mothe-  
Fénelon continua la négociation du mariage avec ses conseillers.  
Ce n'est qu'en novembre qu'il put avoir un nouvel entretien avec  
Élisabeth; en habile courtisan, il lui parla de sa beauté, il loua  
son teint, sur lequel la petite vérole n'avait pas eu de prise, il lui  
fit entendre qu'elle n'avait jamais été en meilleure disposition pour  
le mariage; mais, tout en acceptant ces flatteries, elle écarta toute  
réponse directe et pour l'entrevue et pour le mariage, jusqu'au mo-  
ment où elle recevrait de nouvelles dépêches de Walsingham. Elle  
voulait évidemment gagner du temps; pour contre-balancer les  
instances de chaque jour de notre ambassadeur, l'Espagne laissait  
entrevoir son désir de reprendre le commerce avec les Flandres,  
et des réfugiés français insistaient auprès d'Élisabeth pour en  
obtenir des secours. A vrai dire, les propositions qui lui venaient  
de la Rochelle étaient tentantes; le 11 novembre, le ministre  
Languillier lui écrivait :

Madame, n'estoit que ce grand Dieu, le quel comme sur ses enfans et  
domestiques a desployé ses verges, voire pesant fardeau de chastiment  
sur nous pouvres membres de son Eglise françoise, nous affligeant d'une  
main, nous redresse au plus proffont comble de nos adversités, d'une  
très-grande assurance d'alegement, dont l'humain secours gist en la  
faveur de vos bénignités, enclins à l'ayde de tous les affligés. Nous  
estions certes pour succomber sous cest insupportable fardeau, ayant  
jà unze ans durant porté une guerre, durant la quelle nostre Dieu cou-  
roucé nous a plusieurs foys réduits à grandes extrémités, et comme nous  
laissant respirer par quelques intervalles de paix, et fientes et simulées  
cessations d'armes pendant lesquelles avons ressenti plus de dommages  
et pertes plus notables par l'infidélité de nos adversaires que en guerre  
ouverte les armes en la main. Toutesfois le bas aage de nostre Roy  
nous tenoit en quelque espérance que, venu en plus grande mureté et  
d'ans et de jugement, lui venant à cognoistre la malice de nos ennemis,  
nostre grande fidélité, intégrité et rondeur de nos actions, nous le ren-  
droient plus favorables; en laquelle après avoir esté nourris jusques à

présent et plus confirmés par les singulières démonstrations que durant la dernière paix nous en fit, voyant la triste et tragique yssue de sa déloyalle et tyrannique dissimulation, l'avons expérimenté préparant les traictres machinations et cruelles exécutions, dont jamais l'ancienneté ayt faict mémoyre. Si que le massacre et tuerye de ceulx qui ont professé la très crestienne confession évangélique en ce royaume s'exerçant en tous les endroicts d'icelluy, Dieu a cependant réservé quelques villes de retraicte à ceulx des siens qui luy a pleu de garantir de la barbare cruaulté du tyran, desquelles celle-cy de la Rochelle estant une des meilleures et principalles, et en laquelle s'est reduict ung bon nombre de gentilshommes qui unanimement jointcs et aliés avec les bourgeois d'icelle, resantant combien la pesanteur d'une longue guerre nous tombant toute sur les bras estoit inégalle à nos foibles forces, ont tous dressé les yeux vers la bénignité de vostre Majesté pour la supplier très humblement regarder d'un oeil de clémence à l'affliction de ceulx qui professent mesme religion et qui vous vouent très humble service, s'assurant que Dieu ne l'a point benist de tant d'excellance, outre sa grandeur naturelle, que pour le service, ayde, support et protection des siens, et en ceste intention dépeschèrent vers vous, Madame, le sieur de Pardaillan, hoñorable gentilhomme, se reposant sur sa suffisance, fidélité et intelligence, à vous faire entendre le portement de leurs calamiteuses affaires, dont aussy deslors me chargeant vous escripre, et en leur nom m'ont pryé vous faire cette recharge, suppliant très humblement vostre Majesté, mue d'une compassion crestienne regardant à leur affliction, leur estre aydante de secours suffisant pour résister à l'oppression qui nous accable; en quoy usant de vos naturelles bontés acquérez à votre service les plus dévotieuses volontés qui vivent en vostre obéissance, ès quelles de pareilles intentions prieray Dieu, Madame, donner à vostre Majesté en accroissement de ses grandeurs très longue et très heureuse vie.

A la Rochelle, ce xij<sup>e</sup> novembre 1572.

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

LANGUILLIER<sup>1</sup>.

D'autre part, voici ce que lui écrivaient les habitants de la Rochelle :

Madame, les très humbles et très obéissants fidelles subjects et serviteurs, les manans et habitans de la Rochelle parlans par leurs députés, supplient très humblement vostre Majesté considérer et suivre l'exemple

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIII.*

de Constantin, lequel aiant pour compaignon Licinius, auquel il avoit donné sa soeur en mariage, rompit toute ceste alliance et amitié pour deffendre les chrestiens que Licinius tiranisoit en Orient: et il n'y a doubte que toutes promesses et alliances, qu'on void par la ruse des meschants, tendre au deshonneur de Dieu, à la ruine de la religion, et au dommaige du salut de son prochain, et lesquelles ne se peuvent garder sans méchamment persévérer, en mal faisant et adjoustant péché sur péché (comme fait Herodes en accomplissant ce qu'il devoit rompre) ne doibvent estre rompues et l'honneur de Dieu presséré à toutes choses. Donc, Madame, quant il n'y auroit que ce seul point, qui doibt suffire, cela vous y doibt assez induire, mais il y en a un autre; c'est que vostre Majesté ne peult, ny ne doibt tenir la ligue à ceux qui veullent *exterminer votre peuple de la Guienne, qui de toute éternité vous appartient et vous est subject*, de quoy vostre dicte Majesté luy faict encore cest honneur d'en porter les armes. Ce considéré, Madame, il vous plaise leur aider de vos forces et moiens, et ils consacreront et exposeront librement leurs vies et biens pour vous recognoistre leur Royne souveraine et Princesse naturelle.

Enfin, voici la lettre du maire et des échevins de la Rochelle :

Si la souveraine bonté de vostre Majesté ne nous estoyt comme elle est en toute l'Europe assez congneue, très haulte, très excellente et très vertueuse Royne, et l'indigne affliction de laquelle on nous veult opprimer estoyt à nous particulière, nous aurions juste crainte de vous sembler maintenant importuner, ayans naguères envoyé vers vostre Majesté nos députés; mais, nous confians en ceste vostre royale bonté, et sçachant que, trop mieulx que nous mesmes, vous voyez notre calamité estre commune à toute l'Eglise du Seigneur nostre Dieu, de laquelle il vous a establye l'une des principales colonnes; et d'autant que les tyrans persécuteurs (comme il n'est nul si méchant qui veuille estre estimé tel) inventent chascun jour nouveaux prétextes et couvertures à leurs cruautés et inhumanités, chargeant d'infidélité, conjurations et conspirations contre leurs personnes, et estant tant de grands et vertueux seigneurs, gentilhommes et saints personnages, sur lesquels ils ont exercé leur plus que barbare rage par les horribles massacres faicts en la ville de Paris, il nous a semblé nécessaire esclaircir vostre Majesté de la vérité, et vous assurer que telle barbarie se continue encore sur tous les enfans et serviteurs de Dieu en ce misérable royaume de France, affin qu'il n'en demeure un seul qui n'idolastre en la Papauté. Encore n'est la tyrannie contente de cela, mays par après on fait mourir ceulx qu'on a contraincts idolastrer et sont leurs biens confisqués; à quoy, pour maintenir le plus service de Dieu et son Eglise, nous estant virilement opposés,



comme ont fait aussy plusieurs de nos frères en quelques villes de la Guyenne, Languedoc, Daulphiné, Provence et aultres, qui jettent tous les yeux sur ceste pauvre ville, de laquelle ces inhumains et meurtriers sanguinaires disent despendre (comme y a apparence) la seureté de toutes les aultres, on nous cerne et commence à fayre une mortelle guerre pour exterminer ce qui reste des serviteurs du Seigneur. Sentans doncques cet orage prest à tumber sur nos testes, pour après s'estendre plus loing et ruiner la sainte Eglise du Seigneur, et eslever en plus grand triumphe celle de l'Antéchrist, nous recourons plus hardiment à vostre Majesté, vous suppliant très humblement nous fayre tant de faveur et de grace que de nous supporter, secourir et ayder des grandes forces et infinis moyens que ce Dieu tout-puissant a mis en vos mains à ce grand et extremesme besoing, duquel, oultre ce que nos précédents députés vous auront suffisamment informée, le seigneur de la Place, l'un de nous, porteur de la présente, et notre procureur fera à vostre Majesté ample et fidèle déclaration, et de nostre désir et singulière dévotion que nous portons au bien de vostre service, auquel, s'il vous plaist, nous fayre tant de bien, nous dédierons et consacrerons nos volontés et affections, et ferons à vostre Majesté perpetuel service et obéissance de cueur aussy entier, Madame, que nous prions le Seigneur conserver et agrandir le sceptre et domination de vostre Majesté en toute prosperité.

De la Rochelle, ce xiiij<sup>e</sup> jour de novembre 1572.

Vos très humbles et très obéissants serviteurs, les maire, eschevins, conseillers, pairs, bourgeois et habitans de la dicte ville<sup>1</sup>.

Dans cette cour des Valois, à côté d'une négociation apparente il y a toujours une intrigue cachée qui se traite mystérieusement, l'astuce italienne recouvre toujours quelque nouvelle trame: ainsi, à la fin de l'année 1572, arriva à Londres un personnage équivoque, nommé Maisonfleur<sup>2</sup>; il s'annonçait comme l'envoyé du duc d'Alençon, disant bien haut que son maître détestait les cruautés commises par sa mère et son frère et qu'il avait envie de se réfugier en Angleterre, voulant, avec l'aide de la reine, se mettre à la tête des huguenots. L'historien Froude, en fouillant dans les papiers de Cécil à Hatfield, a mis la main sur une lettre de cet agent du duc d'Alençon où les noms sont déguisés: le duc d'Alençon est don Lucidor, Élisabeth, Madame de Lisle, Catherine de Médicis,

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LIII. (Copie du temps.)

<sup>2</sup> Il était protestant et Brantôme lui a consacré quelques lignes.

Madame Serpente. Froude n'a eu connaissance que de cette seule lettre; mais il avait bien jugé qu'elle était détachée de toute une correspondance; en effet, au Record office nous avons retrouvé toutes les lettres de Maisonfleur, curieuses à plus d'un titre. Cette tentative de fuite en Angleterre du duc d'Alençon ne nous paraît pas du tout invraisemblable; elle s'explique par tout le reste de sa vie; n'a-t-il pas agi de même après la mort de Charles IX? Cette hardie résolution allait bien à son esprit aventureux.

Voici une première lettre de Maisonfleur à Élisabeth; il lui explique le but de sa mission secrète; elle est de la fin de décembre :

Madame, combien que les inhumanitez horribles exercées en France sur les gens de bien vous ayent peu, de prime face, faire mettre en doute la fidélité des François, et que le service que l'on vous a dict que j'ay autrefois fait à la maison de Guise me puisse rendre suspect auprez de vostre Majesté, si est-ce qu'estant très assuré en ma bonne consience, et mené du devoir qui m'oblige à celuy qui m'envoye vers vous, je n'ay point fait de difficulté de vous venir trouver, partie pour me voir en lieu de plus assurée retraicte, partie aussy et principalement pour vous faire entendre ce qui m'a esté commandé de la part d'ung personaige qui vous estyme et honore beaucoup. Ayant apporté quant et moy ma teste pour respondre et servire d'ostage à la parole que j'ay à vous porter, au cas que l'on y trouve tant soit peu de faulte; mais, Madame, il m'est bien advenu tout au contraire de ce que j'avois espéré, quand, au lieu de me voir favorablement recueilly, comme pour beaucoup de respetz je le devois estre, je me trouve si indignement traité, que je ne puis seulement avoir le bien de voir vostre Majesté pour luy fayre entendre ma charge, et pourvoir par son moien au danger apparent qui en pourroit arriver à l'ung de voz plus affectionnez serviteurs, si elle venoit à estre descouverte; et combien que les remises dont on a usé jusques icy soient palliées souz couleur du peu de loisir que peult avoir vostre Majesté, si ne suis-je pas de si peu de jugement que je ne cognoisse bien que ce doibt estre toute aultre occasion, combien que mal fondée, comme je m'assure de le fayre paroistre à vostre Majesté, si je puis avoir cest honneur de parler à elle, dont je la supply très humblement me vouloir gratifier, ou ne le voulant fayre, me donner congié de me retirer à Londres, pour pouvoir tromper les espies, et ne donner occasion par ma trop longue demeure en ce lieu, de découvrir ce que je désire estre caché à tous, fors à vostre Majesté seule, et ceulx auquelz il plaira à vostre Majesté communiquer. Cependant, Madame, je me tiendray coy au lieu où l'on m'a confyné par commandement de



vostre Majesté, encore que je sçache que toute aultre chose seroyt plus expédiente, que ma demeure à la court.

Madame, je supply très humblement vostre Majesté, de la part du personnage qui m'envoye, se resouvenyr des dernières parolles qu'elle dist à la Molle quand il prit congié de vostre Majesté partant de ce païs, et sur ce je supply le Créateur, Madame, vous donner en très parfaite santé et prospérité très heureuse et très longue vye.

De Vostre Majesté le très humble et très obéissant serviteur,

MAISONFLEUR.

Maintenant, voici celle où il parle du projet de fuite du duc d'Alençon; elle est sans adresse, mais nous avons quelque raison de croire qu'elle était destinée à Burghley :

Monsieur, j'arrivay encores avant hier de Douvre, là où j'ay séjourné quatre jours entiers attendant nouvelle du seigneur que sçavez; mais après avoir considéré que du vent qui regnoit pour lors, le vaisseau qu'avez envoyé devoit à son retour de deçà plus tost prendre la route de la Rye que de Douvres, il m'a semblé que pour l'incertitude du lieu où il arrivera, il estoit meilleur de m'en revenir en ceste ville pour y attendre les nouvelles, ce que j'ay fait, et n'ay plus tost esté arryvé que l'on m'a adverty qu'ung François nommé Poullié, qui est venu ces jours passés quant et l'homme de monsieur de Walsingan, avoit dit à quelques uns de nostre Eglise qu'il estoit bruit que deux jeunes hommes courant la poste s'estoient noyés auprès d'Amiens, qui me fait croire que ce bruit a par aventure esté fait à poste pour excuser le détroussement que l'on pourroyt avoir fait sur *Ouatter huillems* (sic) et mon homme, et ce qui m'augmente plus le soupeçon que j'en ay, est que je mandois expressément que l'on me redépeschast mon dict homme tout aussy tost, ce que toutes fois l'on n'a point fait, et y a desjà quinze jours passés qu'il est party. Or, quand Dieu auroyt permis que telle chose feust advenue, combien que j'eusse occasion d'y avoyr ung extremesme regret, regardant à la conséquence, si est-ce que, après celuy que j'auroys de l'extresme danger où se debvra trouver mon maistre, rien ne me pourroyt tant apporter de desplaisir que, si de là il arryvoyt chose qui portast le moindre préjudice du monde à l'estat de ce royaulme. Ainsy posant le cas que nos gens ayant esté détroussés, indubitablement les paquets auront esté veus et *Lucidor*<sup>1</sup> et *Clevis* arrestés. Ce pendant les aultres se pourront servir du contresignal que donnastes de vostre main, lequel est enclos dans la lettre de *Lucidor*, et s'adviseront par aventure d'envoyer au port, où

<sup>1</sup> Le duc d'Alençon.

vostre vaisseau armé attend, quelques cappitaines et soldats, lesquels entrant en icelluy feront aisément acroire, monstrant vostre contresignal, qu'ils seront ceux qui doibvent estre receus dans le dict vaisseau, et outre cela pourroient avoir donné ordre que quelques aultres vaisseaux armés et remplis des soldats françoys se joindroient avec eulx, et viendroient droit en ce país, où ils trouveroient entrée libre en vertu de vostre dict contresignal. Ainsy il y auroyt danger de surprise, ou de quelque port, ou de quelque ville de ce royaume, qui est cause que je n'ay voulu faillir à vous en advertyr à cette fin qu'advisiez à y donner ordre de bonne heure, et envoyer par tous les havres, si vous estes de cest advis, à ce que l'on n'y laisse entrer aucun vaisseau sans premyèrement sçavoir quels gens ils seront, car je craindroys, si l'on n'y rémédyoyt à temps, qu'il en arrivast inconvenyent dont *Lucidor*, ny moy ne pourrons mais.

Monsieur, comme dès le commencement de ceste négociation j'ay toujours cheminé jusques à présent en toute rondeur et intégrité, ainsy que l'ysue le fera cognoistre, aussy auroys-je l'occasion de m'estimer le plus disgratié gentilhomme de la terre, si pour avoyr voulu bien faire il en arryvoyt du mal, et si pour m'estre proposé en tout le cours de cest affaire l'honneur de Dieu, tant seulement et l'avancement du regne de son fils, je voyois qu'il en arrivast perte, détryment, ou dommage à ce royaume que Dieu a, de tout temps, préparé pour seure retraicte à ses eslus. Je l'appelle à tesmoignage de toutes mes actions, et le supplie, Monsieur, vous donner avecq sa grace l'entyer accomplissement de vos désyrs.

C'est de Londres, le sabmedy au soir xxvii<sup>o</sup> decembre 1572<sup>1</sup>.

Maisonfleur fut reçu par Élisabeth; nous ne pouvons en douter, car dans une lettre au duc, sous le nom de Lucidor, il lui parle de l'audience qu'elle lui a donnée et lui fait entendre qu'elle n'est pas éloignée de l'épouser, mais qu'elle ne veut pas passer par les mains de Madame la Serpente (c'est ainsi qu'il appelle Catherine), et il peut deviner pourquoi : tout ce qui vient de ce côté est suspect; ils y voient toujours une amorce pour de secondes noces parisiennes<sup>2</sup>. Cette lettre est du mois de decembre et concorde avec l'arrivée à Londres de Castelnau de Mauvissière venu pour demander à Élisabeth de tenir la fille du Roi sur les fonts du baptême. Maisonfleur se cachait soigneusement de lui et craignait surtout qu'à son retour en France il n'avertit la Reine de toutes

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LIII. (Autographe.)

<sup>2</sup> Cette lettre est celle retrouvée par Froude.

ses menées en Angleterre. Voici une lettre à Burghley du 22 janvier, où cette crainte se fait jour :

Monsieur, vous avez pu cognoistre jusques icy de quel pied j'ay marché avec vous, tant pour la gloire de Dieu, que pour le service de sa Majesté; voilà pourquoy je ne veulx faillir de continuer en ceste mesme volonté tant qu'il me sera possible en ce qui regardera l'un et l'autre de ces deux points. Sachez donc, Monsieur, que, lorsque je fus adverty que l'on avoit découvert le fonds de ma négociation à Mauvissière, la crainte que j'ay que, luy estant de retour à la court de France, il n'en advertist la Royne mère et le Roy et que par ce moyen il n'en arrivast inconvenient à la personne de monseigneur le Duc, je lui escripvis une bien fort longue lettre, par laquelle je l'advertissois de la susdicte découverte et de ce qu'il luy en pourroit arriver, s'il ne donnoit bon ordre à ses affaires, et par ainsy qu'il advisast à se depescher de venir en ce pays avant l'arrivée de Mauvissière à la court; qu'il n'oubliaست aussy d'amener quant et luy son beau frère et son cousin germain et, quoi qu'il en fust, qu'il se hastast de s'en venir au Havre, où le vaisseau armé l'attendoit; je ne veux point vous nier que je ne l'exhortasse et sollicitasse de venir avec espérance que, quand il seroit par deçà, il ne pourroit faillir, avec le temps, de parvenir au but où il prétendoit, à sçavoir d'espouser sa maistresse, quand elle verroit qu'il se seroit mis en devoir de la venir trouver pour se ranger auprès d'elle et luy faire service, luy remonstrant qu'encores qu'elle ne m'eust jamais voulu encore accorder de dire oui et me donner la parole de l'espouser, si est-ce touttefois que je m'osois à quasy asseurer qu'estant par deçà il y recevrait un accueil si favorable et ung traitement si bon, qu'il ne devoit point faire de doubte qu'enfin de compte il ne vint à bout de son entreprise, mais qu'avant de luy faire une entière démonstration de sa bonne volonté et luy accorder son désir, il falloit, à mon advis, qu'il se séparast du conseil et de la présence de ses plus proches, aultrement il m'estoit advis que l'on ne se pouvoit fier en luy, car sa maistresse avoit esté par tant de fois trompée de ce costé là, qu'elle n'estoit pas délibérée de s'y fier jamais que sur bons gages; et pour ce, tant pour la crainte que j'avois que le rapport de Mauvissière ne luy fisse tort, comme par l'extresme désir de le voir icy auprès de sa maistresse, afin aussy qu'il pust servir en quelque chose en la gloire de Dieu, je le priois, je lui conseilloyis, je l'exhortois, je le sollicitois, je l'adjurois par tout ce qu'il avoit de plus cher au monde qu'après ma lettre reçue, il ne faillist à monter à cheval et s'en venir au Havre, où on l'attendoit avec le vaisseau, lui donnant toute l'assurance que je pouvois qu'à son arrivée par deçà je ne faisais pas de doubte que, avec le temps, il ne deust espouser sa maistresse. J'en escripvis autant à la Mole. Voilà devant Dieu la substance de mes lettres,

sur lesquelles, à ce que m'a dict le gentilhomme arrivé, il se trouva prest à partir, mais il fut conseillé d'envoyer premièrement ce gentilhomme, afin d'en sçavoir une résolution certaine de la bouche de sa maistresse. Or, Monsieur, je suis si affectionné serviteur de sa Majesté pour la voir tant affectionnée au service de Dieu que je ne penseray point faire de tort au service de mon maistre, ni à la charge qu'il m'a donnée par deçà, quand je vous advertiray que ce gentilhomme n'est ici venu que pour prendre une dernière résolution de sa Majesté, comme je vous l'ai dit, et tirer d'elle une lettre écrite de sa main, par laquelle elle lui promette de l'espouser, quand il sera venu par deçà; je vous le mande aussi librement à ceste fin que sa Majesté soit préparée de la response qu'il luy plaist de faire sur cela, à ceste fin qu'il en soit résolu à la première audience et que par ce moyen il retourne soudainement vers son maistre, de peur que, s'il demeure davantage en ce pays, il ne soit descouvert de l'ambassadeur, ou aultres, d'autant qu'il est homme connu en beaucoup de lieux, et n'est pas de la religion, qui seroit cause qu'on entreroit fort aisément en soupçon de luy, qui ne pourroit estre sans porter beaucoup de préjudice à monseigneur le Duc, à qui on sçait qu'il est, et rompre de tout point l'espérance que ces choses se puissent parachever. Cependant, s'il demeure quelque chose à négocier touchant le faict, je suis tousjours icy et vostre ambassadeur par delà. Monsieur, je vous en parle de ceste façon, parce que, sous un meilleur avis, il me semble que le moins qu'il pourra estre en ce pays sera le meilleur. Vous estes plus sage que moy pour voir et cognoistre combien il importe qu'il ne soit descouvert. Monsieur, je vous supplie, quand il parlera à vous, ne luy dire point que vous m'avez escript, car je ne veux pas qu'il sache que j'ai écrit à sa Majesté touchant la Rochelle; je croy qu'elle n'aura failly à vous monstrier la lettre que j'envoyai au comte de Montgommery, pour luy faire tenir, d'autant que c'est chose de grande importance et qui touche le sieur comte. Sans cela je n'eusse failly à la vous adresser et vous supplier très humblement qu'il vous eust plu me faire cet honneur de la luy présenter vous-mesme. Monsieur, vous croirez, s'il vous plaist, que vous n'aurez jamais un plus humble, ni plus affectionné serviteur que moy, ni qui estime plus vostre vertu. En cet endroit, après vous avoir fait offre de mes très humbles recommandations à vostre bonne grace, je supplieray le Créateur, Monsieur, vous donner la sienne avec ce que plus désirez.

De Londres, ce xxij janvier 1573.

Monsieur, je vous supplie excuser la mauvaise grace de cette lettre, laquelle a esté écrite tant à la haste que je n'ay eu le loisir de la relire.

Vostre très humble et affectionné serviteur à vous faire service,

MAISONFLEUR<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Autographe.)*

Les occultes menées de Maisonfleur continuent toujours; nous venons de le voir en correspondance avec Burghley, le voilà maintenant écrivant directement à la reine; elle lui avait refusé une audience, il s'en explique avec elle. Le point important qui ressort de cette lettre, c'est que Maisonfleur était d'accord avec La Mole qui déjà conspirait avec le duc d'Alençon, triste métier qu'il payera de sa tête :

Madame, puisque votre Majesté n'a pas trouvé bon que j'allasse à la cour lorsque je priay le mylord Burley de me faire donner audience, c'est bien raison qu'en cela et toute autre chose je me conforme aux volontés de votre Majesté, et veulx croire pour mon repos que votre Majesté n'a rien fait en cela qu'avec bien grande et juste occasion, combien que le désir que j'avois de parler à elle ne fust que pour son service et celui du Seigneur de *Lucidor*; or, pour que je ne puis penser que le reffus qui m'a esté fait de l'audience que je demandois puisse estre fondé sur aultre chose que sur l'opinion qui doit estre demeurée à votre Majesté de la fausse accusation dont l'on m'avoit chargé auprès d'elle, il m'a semblé, encore que les lettres que je vous ay dernièrement envoyées fussent pour me justifier de toute imposture, qu'il ne seroit point hors de propos de faire tenir à votre Majesté le double de deux ou trois principales de celles que j'ay escriptes à *Don Lucidor* depuis mon arrivée en ce pays, affin de vous donner encore plus grande preuve de mon innocence et me rendre absous, de tout point, de toutes les calomnies qu'on m'a voulu mettre, et combien que, par la lecture de ces lettres, votre Majesté verra quelques points touchés, dont il n'estoit pas très grand besoin qu'elle eust cognoissance pour ce que, par les remonstrances que je fais à *Don Lucidor*, je parle à luy privément comme ung serviteur très fidèle et qui brusle d'un ardent désir de tirer son maistre hors du lieu là où il est, de peur qu'il ne reçoipve parmi les coupables le chastiment qui leur est préparé par un juste jugement de Dieu, si est-ce que, de propos délibéré, je n'en ay rien voulu oster ou soustraire, affin que votre Majesté cognoisse et considère de plus en plus de quel pied j'ay marché en ceste négociation et que toutes mes actions et procédures luy soient découvertes à nud, pour puis y asseoir son jugement, et voir si, ayant procédé avec tant d'intégrité, il estoit vraisemblable que mon intention fust de tromper et circumvenir votre Majesté. Or je supplieray aussy votre Majesté de croire que n'eust esté que je me suis senti piqué en l'honneur et en chose qui regarde le particulier de mon maistre et de sa maistresse, il m'eust suffi qu'en ma conscience je me fusse contenté de sçavoir qu'il n'estoit rien de ce qu'on m'a imputé, sans m'assujetir à rescripre toutes ces lettres de ma propre main pour m'en justifier davantage, m'asseurant bien qu'avec le temps vostre

Majesté ne pourroit faillir d'en sçavoir un jour la vérité qui seroit ma vraie justification; mais j'ay tant estimé qu'une si rare princesse ne conceust point à ce présent d'aulture opinion de moy que très bonne, que je n'ay voulu espargner à peine du monde; puisque, par le moyen de ces lettres susdictes, j'estois assuré que vostre Majesté seroit encore davantage confirmée en la preuve de mon innocence. Je n'ignore point, Madame, que vostre Majesté ne trouve aucunement estrange que par le discours de ces deux lettres que j'envoyay à *Don Lucidor* et par d'aautres aussy qui eussent esté trop longues et trop ennuyeuses à rescrire, je luy escripvois que l'Allemagne se ligue avec ceste nation; mais je supplie vostre Majesté considérer que je le fais, tant pour ce que la portée de mon discours s'entende bien, jusqu'à m'asseurer que telle chose ne peut faillir à estre vraie, principalement pour ce qu'à mon partement d'avec luy il me chargea de dire à vostre Majesté qui se déliberoit d'espouser toutes vos fortunes et se constituer chef *pour les protestans envers tous et contre tous*, ce que La Mole me réitéra deux ou trois foys, de peur de l'oublier. *Don Lucidor* me dit jusques là qu'il sçavoit bien que l'intention de M<sup>r</sup> de Guise estoit de se faire roy, mais qu'il espéroit bien l'en engarder, si pouvoit jamais estre par deçà. Aussy vostre Majesté pourra s'amevriller que, par les dictes lettres, je donne certaines assurances à *Don Lucidor* qu'estant par deçà toutes choses pourront réussir à son souhait; mais je supplie vostre Majesté ne pas le trouver mauvais, ains vouloir toujours regarder ma fin et mon intention qui est, comme j'ay déjà dit, de persuader à mon maistre à se tirer et soustraire du milieu des tyrans, pour éviter jugement de Dieu et se venir ranger au service de sa maistresse, estant bien assuré que, sitost que vostre Majesté l'aura veu et cogneu, son bon naturel et le brave courage dont il a pleu à Dieu le pourvoir, le cœur de vostre Majesté sera touché, en sorte qu'il trouvera grace devant vos yeux et que vous luy ferez cet honneur de l'espouser avec le temps; sur quoy je prendray occasion de dire à vostre Majesté, comme à ma future maistresse, que comme *Don Lucidor* ait un grand nombre de bonnes et louables parties en luy, il ne me semble pas possible qu'en tout l'univers vostre Majesté pust choisir un Prince plus à propos pour son contentement que luy; entre aultres choses Dieu l'a pourveu d'une bonté de naturel si grande et d'une générosité de courage si extresme que je ne sçache Prince au monde qui le passe en ces deux parties; au surplus vray homme de bien, craignant Dieu en sa religion et son honneur sur toute chose, haïssant infiniment le vice et l'hypocrisie, qui est libéral, advisé, qui dit en peu de paroles beaucoup, qui, après avoir donné ordre à ses affaires plus sérieuses, selon que son aage requiert, aime bien à passer son temps à la chasse et à la volerie, d'une nature fort au travail, qui ne se courrouce qu'avec une extresme raison, qui ayme extresmement ce qu'il ayme, et pour con-



clusion, la plus douce et plus aimable conversation de Prince qui se puisse trouver. Quant au corps il doit estre maintenant comme de ma hauteur, la taille fort belle, une vraie teste de soldat, qui en son regard a je ne sais quoy d'auguste, le visage gasté aucunement de la petite vérole, mais qui avec le temps se pourra racoustrer et reprendre sa première forme. Or, Madame, nous tenons en France pour une règle générale, mesmes à l'endroit des dames qui espluchent telles choses plus près, et qui sont en cela d'un jugement plus malaisé à contenter, que tout homme qui n'est point bossu, ni boiteux est beau. Si ceste raison peult trouver lieu auprès de vostre Majesté, je vous assure que vous l'aymerez et que l'aymant vous l'espouserez; car quant aux taches de son visage, encores qu'il y ayt très grande apparence que le temps les pourra guérir, si est-ce, Madame, que la beauté du visage ne se regarde pas de si près dans un homme. Nous aultres de la cour de France tenons qu'un beau visage est bien séant aux femmes pour complaire à leurs maris, mais la force et la valeur est requise aux hommes, qui sont deux parties qui excellent infiniment en luy; il a davantage la grande et illustre maison dont il est issu, il a la jeunesse et la disposition jointes avec les aultres bonnes parts ci-dessus déclarées, et, à dyre le vray, le pauvre jeune Prince a de grandes considérations qui le retiennent et empeschent de s'embarquer à venir par deçà, que premièrement vostre Majesté ne luy ait donné l'assurance désirée, car il se trouve en lieu là où il est infiniment honoré, et au cas que vostre Majesté ne le voulusse espouser estant par deçà, outre la honte qu'il penseroit recevoir d'avoir failli à son entreprise, il craindroit de se voir toute sa vie un petit cadet de France fort mal appointé. Ce sont les considérations qu'il se met devant les yeux, auxquelles touttefois je pense avoir assez suffisamment respondu par la lettre que je luy escripvis du 3 de décembre, dont j'envoie le double à vostre Majesté. Or si Dieu vous a donné cet avantage sur luy que vous avez la beauté du visage et de l'esprit parfaite et accomplie, vous luy en devez rendre graces plus grandes et pour cela ne pas mespriser ceux à qui la nature a moins départi de perfections corporelles, puisque au reste Dieu les a fait naistre tels que, quant à la maison, ils sont capables de vous espouser. Il seroit expédient, Madame (vostre Majesté me pardonne si je parle trop librement), que vous n'eussiez point tant d'esgard à ceste beauté corporelle, pourvu que cependant le service de Dieu se fist; Dieu veut vous faire reine de France et impératrice, et au lieu du sceptre et une couronne que vous possédez, vous en faire posséder trois et donc pour cet effect, affin qu'à l'advenir vous ayez plus de moyen de servir à sa gloire, il veut que vous épousiez *Don Lucidor*. Vouldriez-vous bien vous élever et prendre les armes contre une affection si douce et une volonté si urgente et nécessaire? Mettez en considération, Madame, que Dieu vous a fait cet honneur de mettre aujourd'hui

entre vos mains l'espérance du repos de sa pauvre Eglise affligée, d'un costé en prenant *Don Lucidor* à mary, affin qu'avec le titre de Roy, il soit constitué chef en Israël contre les Philistins, et d'autre part donnant secours à la Rochelle, selon les moyens que vostre Majesté peut avoir ; que si vostre Majesté monstre de s'y employer plus lentement que l'importance de la chose ne le requiert, il y a danger, au cas qu'il en advienne inconvéniement à tant de pauvres fidèles qui soupirent après vostre secours, que le Dieu vivant ne redemande un jour des mains de vostre Majesté la perte qui en pourroit arriver à toute l'Eglise, et puisque les actions et déportemens de vostre Majesté ont fait paroistre jusqu'icy qu'elle craint et aime Dieu, de toute sa puissance, et que d'ailleurs je sçais qu'elle est plus sage en un quart d'heure que je ne suis en dix ans, je ne m'arresteray davantage à luy remonstrer ce qu'elle sçait tant mieux que moy, mais la supplieray très humblement ne vouloir point imputer à présomption que j'aye pris la hardiesse lui rafraischir la mémoire de ces choses et croire que rien ne m'y a convié que le zèle que j'ay à ma religion et un désir extrême de voir vostre Majesté la plus grande et la plus auguste princesse qui ayt esté depuis la création du monde, comme je m'asseure qu'elle sera et que je luy ramenteveray un jour à propos ce que je lui escriis présentement. Cependant, Madame, je supplie vostre Majesté vouloir croire qu'en toute ceste négociation j'ay procédé avec une telle candeur et intégrité que je ne craindray jamais que mes procédures et déportemens soient examinés à la splendeur de la lumière et repassés septante fois par la fournaise de la vérité ; et touttefois, durant que j'ay travaillé à m'employer pour la gloire de Dieu par l'avancement du règne de son filz et pour le bien et contentement de vostre Majesté et de *Don Lucidor*, j'ay esté misérablement calomnié auprès de vostre Majesté, j'ay esté un pauvre Joseph indignement vendu par mes frères, mais qui sçait si, au temps de la famine, ils m'apporteront un jour leur sac pour avoir du froment. Mon espérance me fait bien encore passer plus oultre ; cependant je supplieray le Créateur, Madame, donner à vostre Majesté en très parfaite santé et prospérité très heureuse et longue vie.

C'est de Londres, le xv février 1573.

De vostre Majesté

Le très humble et très obéissant serviteur,

MAISONFLEUR<sup>1</sup>.

Si l'on veut une preuve plus convaincante de l'entente de Mai-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Autographe.)*



sonfleur et de La Mole, voici une lettre de ce dernier à Walsingham, où il se met de moitié dans l'intrigue et prévient l'ambassadeur qu'il envoie un homme sûr à Maisonfleur.

Monsieur, je suis infiniment marry de ne pouvoir prendre congé de vous avant que de partir de Paris, l'occasion je ne la vous puis escrire, mais j'espère vous la dire de bouche l'un de ces jours, s'il plest à Dieu. L'assurance que j'ay de vous m'a fait dépescher ce gentilhomme vers vous et saichant l'arrivée de monsieur le C<sup>te</sup> de Volsestre<sup>1</sup>, par le moyen duquel je pourray vous atermoier et croyez, s'il vous plaist, que je désire vous voir. Sans une bien grande occasion, je ne puis partir d'icy si vous ne faites que le dict sieur comte de Volsestre ne vienne, ou vous faciez, en quelque façon, que la Reyne vostre maistresse envoiast quérir Monseigneur le Duc sous ombre que le dict sieur comte désire le voir, ou quelque aultre moyen pour le faire envoyer quérir par la Reyne sa mère, et s'il est possible trouvez le moyen, car c'est chose qui importe. J'envoye un homme à M<sup>r</sup> de Maisonfleur, s'il a besoin de passeport je vous prie de luy en faire donner un; je ne vous escrips point de nouvelles, espérant de vous voir; en cet endroit je prieray Dieu vous donner l'accomplissement de vos désirs et après m'estre très humblement recomandé à vostre bonne grace.

De Niort, ce iij<sup>e</sup> février 1573.

Vostre très affectionné à vous faire service,

LAMOLE<sup>2</sup>.

Faites tant que vous proposiez quelque chose à la Reyne pour faire venir M<sup>r</sup> le Duc.

Reprenons la négociation officielle, nous reviendrons aux lettres de Maisonfleur. Dans les premiers jours de mars 1573, nous l'avons déjà vu, le duc d'Alençon envoya M. de Castelnau de Mauvissière en Angleterre; La Mothe-Fénelon n'était pas d'avis de ce voyage; il s'en explique dans une lettre à la reine Catherine de Médicis : le trouvant peu honorable il l'a tourné en une simple et honnête visite au nom du duc d'Alençon. Élisabeth ne voulut pas traiter directement avec Mauvissière, elle fit remettre sa réponse par Burghley à La Mothe-Fénelon.

<sup>1</sup> Guillaume Somerset, comte de Worcester.

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Autographe.)*

*Response de la Royne d'Angleterre au S<sup>r</sup> de La Mothe-Fenelon, Ambassadeur du Roy Très chrestien, faicte par M<sup>r</sup> le Grand Tresorier.*

Le xvij<sup>me</sup> mars 1573.

Que sa Majesté voiant que le Roy très chrestien son bon frère, et la Roine sa mère persévèrent en leur honeste désir de demander son alliance, encor que, depuis le mois d'aoust dernier, plusieurs choses soient intervenues de leur costé, par lesquelles elle a eu grande occasion de ne suivre le propos;

Neantmoins, à leurs pourchas, elle retourne maintenant aux mesmes termes où les choses en estoient demeurées, le xx<sup>me</sup> du dict mois d'aoust, lors qu'elle, séant en son Conseil à Kiningworth, présent le s<sup>r</sup> de la Mole, fit une forme de response au dict s<sup>r</sup> ambassadeur, qui a deu contenter leurs très chrestiennes Majestés, suivant laquelle elle dit de nouveau :

Que pour le bien de ses subjects, lesquels monstrent de prévoir beaucoup de grands dangiers en ce royaume, si elle les délaisse sans quelque lignée provenant d'elle, et sans successeur, à fin de leur satisfaire, qu'elle est fermément résolue de se marier de quelque bon et grand lieu, selon elle, si elle peut trouver quelqu'un qui à elle et à son Estat soit convenable;

Et que sur l'offre que leurs Majestés très chrestiennes luy font de Monsieur le Duc d'Alençon, leur frère et fils, elle trouve que le party est très honorable, si toutes autres choses y peuvent convenir, dont estime qu'il en consiste une bonne partie en l'entrevue d'eulx deux, tant à cause de l'inegalité de l'age, que pour le raport que ceulx qui ont veu Mons<sup>r</sup> le Duc ont fait de son visage, afin de veoir s'il y aura mutuel contentement entre eulx, car ainsy elle a tousjours respondu à tous autres Princes qui l'ont recerchée, ce que chascun sçait bien que beaucoup ont fait, qu'elle n'accepteroit jamais aucun pour mary, si elle ne l'eust premièrement veu;

Que neantmoins pour le mescontentement et autres desplaisirs qui pourroient succéder de la dicte entrevue, si d'aventure les choses ne sortoient à effet, et craignant pour cela quelque diminution d'amitié, en lieu qu'elle la veult de plus en plus augmenter, elle ne sçait que désirer là dessus : ains remet à leurs Majestés très chrestiennes le dict point de l'entrevue, sçachant très bien qu'elles ne conseilleront rien à leur frère et fils qui ne soit selon son honneur, espérant qu'il ne s'en fera aucune mauvaise interprétation, tant elle y procède simplement et sincèrement, qu'encores des choses ne sortent effect désiré; car en cas de mariage, encor qu'il y puisse avoir cause suffisante de se contenter, et louer des personnes, voir à les honorer et aymer, si fault-il que les al-

fections de deux costés soient absolues, en quoy le gré de nul autre ne peut servir, sinon celuy des parties;

Qu'elle entend, cependant, que tous les articles qui ont esté consentis par cy devant, et trouvés bons par sa Majesté au propos de Monsieur, demeurent entiers pour Monsieur le Duc, muant seulement les noms, réservé l'interprétation ou esclarcissement des doubtes sur l'article de la religion, ce qui sera remis à estre déterminé par elle et Monsieur le Duc à leur entrevue;

Qu'elle voyt bien qu'au dict article y aura maintenant plus de difficulté qu'il n'y eust eu auparavant les événemens de France, considérant le cours qu'il semble que le Roy tient contre ses subjects pour leur religion agréant à celle d'Angleterre, mesmement à luy accorder ceste partie de sa religion qui consiste principalement en la messe, attendu le scandale que tous ses conseillers disent qu'il pourroit en ce temps advenir de le luy permettre, pour estre chose trop contraire à *la sainte parole de Dieu*, et aux lois establies pour la religion receue en Angleterre, de sorte que, oultre le scrupule de sa propre conscience, elle estime que bien peu des siens le luy voudront conseiller, ayant cause à présent d'y estre plus soigneux qu'ils n'ont esté par cy devant;

Que neantmoins, sur ce que le dict s<sup>r</sup> grand trésorier dict qu'il luy a remonstré, qu'encor qu'elle ne deubt trouver en Monsieur le Duc toutes les perfections qu'elle désireroit, de tant qu'il y en a plusieurs grandes, et louables, et qu'il est de très illustre et royalle extraction, et que c'est à présent qu'un party tant honorable luy est offert avec tant sérieux moyens, tant par le Roy et sa Mère, comme par la continue poursuite par messagiers et lettres du Duc mesmes, comme toujours appert, et qu'estant le temps à elle de se maryer, par ainsy qu'il ne fault qu'elle s'arreste à petites difficultés, qu'elle dist qu'elle se veult incliner pour l'amour de ses subjects, nonobstant qu'elle y vit aucunes choses non du tout à sa satisfaction, d'endurer aulcuns defaults, ce qu'elle ne voudroit faire, si n'estoit pour la nécessité de son mariage à contenter son royaume;

Qu'elle ne nye point ce que le dict grand trésorier luy a pareillement remonstré touchant le point de la religion, que plusieurs choses, *moienant qu'elles ne soient directement contre la parole de Dieu, comme il dict estre quelque part de la messe*, se peuvent laisser aller par connivence, qu'autrement l'on ne les octroyeroit pas, et qu'il y a moins de scrupule et moins de scandale de ne les contredire, que si par expresse déclaration l'on les autoriseroit, par où le dict s<sup>r</sup> trésorier pense qu'en telles et semblables moindres choses sa conscience se pourroit acquiescer, en espérance que Mons<sup>r</sup> le Duc s'estant accoustumé avec l'exercice de la religion d'Angleterre trouveroit avec le temps plus de raison de s'en louer, que pultestre de la religion de France, *car il est manifeste qu'en*

la plus part des choses celle d'Angleterre ne varie de la Romaine fors qu'au langage. Qui est ce qu'à présent elle peult respondre au désir du Roy et de la Royne très chrestiens, et ainsy le leur fera dire par son ambassadeur par de là.

Et le dict s<sup>r</sup> grand trésorier a adjousté :

Que suivant ce que dessus, estant fort pressé par le dict s<sup>r</sup> ambassadeur à dire quelque chose de ce qu'il pensoit, il dict qu'il ne pouvoit aucunement penser, sinon que Mons<sup>r</sup> le Duc trouve bon de prendre la poste avec une modérée compagnie pour venir par de çà en ce printemps, comme en may, ou semblable temps, pour veoir la Royne, ce qu'il pouroit faire sans le préjudice de luy, considérant la grandeur de sa Majesté, et qu'il n'a aucun estat souverain, ains l'honneur d'estre duc et frère de Roy, et comme un jeune Prince désirant aussy de travailler et veoir les pais, il pourra en ceste sorte venir à Greenwich, ou en quelque autre lieu icy près de Londres en Kent, ou bien la part où la Royne lors se trouvera, qu'il auroit bonne espérance que l'affaire se conduiroit à une bonne et bien heureuse conclusion; car accordant qu'il se peult trouver aultant agréable, comme plusieurs en ont faict rapport puis naguères, en ce que la picotte de la petite vérolle *s'est toute effacée*, n'y voyoit difficulté importante que celle de la religion. Et quant le mutuel contentement se trouvera aulx personnes, il espéroit que la religion ne l'emportera, et qu'il y aura encores des conseillers qui voudront ainsy adviser que Mons<sup>r</sup> le Duc se puisse contenter avec une telle tolération pour l'exercice d'aucuns points de sa religion qui n'offenseroit l'estat de ce royaume.

Des autres propos dudict s<sup>r</sup> grand trésorier s'est comprins :

Que la dicte Dame a le cuer et l'affection entiers vers le Roy et la Royne sa mère à vouloir demeurer à jamais leur bonne confédérée, ainsy qu'elle pense bien aussy que eulx, de leur costé, luy correspondent, mais qu'il ne voyt pas que cela puisse guères longuement durer, non obstant sa présente véhémence intention à persévérer et garder le traicté de sa part, attendu les déportemens de la France, lesquels luy semblent que tendent fort à déprimer les protestans là où ce royaume ne peult faire qu'il ne leur porte faveur, ce que sera occasion, si le mariage ne succède, que peu à peu toute la seureté de la ligue s'ira perdre, et n'y aura ny traicté, ny serment, ny commerce, ny lettres, ny bonnes parolles qui les puissent en garder, car vouloit dire librement que, comme il pensoit, par les opinions des plus sages, que la Royne sa maistresse ne pourroit faire qu'enfin elle et son Estat ne fussent contraints de suivre les délibérations et les générales résolutions qui se prendront par les Princes protestans pour la deffense de leur religion, et pour résister aux attempts de ceulx qui voudront invahir ce royaume, dont pour boucher le pas à tous inconveniens qui pourront survenir en l'amitié et

bonne ligue qui est de présent entre leurs Majestés et entre leur deux royaumes, il jugeoit n'y avoir rien de plus expédient que de la confirmer et entretenir d'avantage par ce mariage<sup>1</sup>.

Burghley accompagna cette note d'une lettre qui mérite aussi d'être reproduite :

Monsieur l'Ambassadeur, en suivant vostre ouverture, j'ay conféré avec sa Majesté sur le changement, ou qualification d'aulcuns points de l'escript que m'avez envoyé touchant le fait de la religion d'estre tolérée pour Mons<sup>r</sup> le Duc, et après longs propos sur ce, sa Majesté recueillit en peu de parolles ce qu'elle m'a commandé vous impartir, désirant abréger la longueur du présent pour ne occasioner mayntes doubtes : c'est que le Roy a cogneu sa disposition quant à mariage, et sur quelles causes, depuis la premiere ouverture pour son frère Monsieur le Duc d'Anjou, et comment elle s'estoit tousjours résolue de ne se marier sans mutuelle et agréable entreveue, ny aussy que le fait de la religion ne donnast cause de troubles à son Estat. Or d'icelle mesme opinion elle a esté et est encore pour Mons<sup>r</sup> le Duc d'Alençon, et par ce remet au Roy et à luy ce qui en est de faire en outre par le dict S<sup>r</sup> Duc, adjoustant que si ainsy il propose que se trouvant icy, au cas que tout le contentement ne s'en ensuivist, que lors il en concevroit telle offense que sa bonne volonté se tourneroit en hayne, ou mespris; en tel cas sa Majesté ne le trouve bon que du tout il deust venir, mais si seulement le fait de la religion causera telle difficulté entre eulx que, quelque agréables qu'ils soyent l'ung à l'autre, le mariage ne sortiroit effect pour faulte de satisfaire sur ce point, il leur seroit à tous deux assez honorable que sur l'entreveue de mariage ne succedast que, ce nonobstant, nulle offense, ny altération de bonne volonté s'en deust ensuyvre, quoy qu'il advienne de ceste affaire de mariage.

C'est la somme de ce que sa Majesté, après bien plus long discours qu'elle m'en a tenu, a voullu que je vous mande en ceste sorte, et vous pryé, selon la cognoissance qu'elle s'asseure assez de sa sincère intention, que le veuillez aussy livrer au Roy, son bon frère<sup>2</sup>.

Le duc d'Alençon ne se sentit pas refroidi dans sa poursuite par cette réponse, car il plaida lui-même sa cause dans deux nouvelles lettres écrites l'une le 26 mars, l'autre en avril :

Madame, j'ay toujours attendu en très grande dévotion jusques après

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Copie du temps.)*

<sup>2</sup> *Ibid. (Minute originale.)*

la feste des Roys dernière le venue de M<sup>r</sup> le comte de Wolcestre, vostre député, pour avoir ce bien d'entendre de bouche de luy l'estat de vostre bonne disposition et luy déclarer aussy combien je vous suis affectionné et désire avoir tant d'heur que de gagner place en vos bonnes graces; mais voyant qu'il n'y avoit aucunes certaines nouvelles qu'il deust bien-tost arriver et d'aultre part que mon frère le duc d'Anjou s'acheminoit en ce camp, ne voulant laisser passer ceste belle occasion sans l'accompagner et faire paroistre l'envye que j'ay de me trouver aux lieux où s'acquiert l'honneur et la vertu, je fus contrainct partir sans voir vostre dict député et communiquer avec luy de l'affaire qui me touche de si près au cueur et auquel je me suis assez ouvert à vous, Madame, par les lettres que je vous ay cy devant escriptes; c'est pourquoy j'ay bien voulu vous faire encores ceste cy pour vous supplier, Madame, me vouloir tant favoriser que d'avoir agréables les offres que je vous ay cy devant faictes et fais de grande affection de mon service; en quoy faisant vous me rendrez le plus heureux et content prince de la chrestienté, ainsy que j'escris à monsieur de La Mothe-Fénelon vous dire plus particulièrement, sur lequel m'en remettant, et après vous avoir baisé bien humblement les mains, je prieray Dieu, Madame, qu'il vous ayt en sa très sainte et digne garde.

Du camp devant la Rochelle, le xxvj<sup>e</sup> jour de mars 1573.

Vostre très humble et affectionné frère à vous faire service,

FRANÇOYS<sup>1</sup>.

Madame, le Roy monseigneur et frère envoyant ce gentilhomme présent porteur par deçà, pour aucuns siens affayres, je n'ay voullu laisser passer ceste occasion sans vous faire ceste lettre pour tousjours me ramentavoir en vos bonnes graces et vous supplier me vouloir faire tant de faveur que de me tenir pour le plus assuré et affectionné serviteur dont vous puissiez faire estat, qui suis bien marry que je n'ay esté présent quant monsieur le comte de Worcestre est arrivé à Paris, pour luy tesmoigner moy mesmes de bouche avec quelle affection je désire l'effect de la négociation qui est, il y a si longtemps, encommencée à mon occasion, ce que je m'assure la Royne, madame ma mère, aura fait pour moy, suivant la supplication que je luy en fis auparavant que partir d'avec elle; elle aura présenté mes très humbles recommandations à vos bonnes graces, desquelles je désirerois qu'il vous pleust m'estimer digne et moy joyr de cet heur, comme le plus grant qui me puisse advenir aujourd'huy, ainsy que vous pourra dire plus amplement ce dict porteur, sur lequel m'en remettant, après vous avoir baisé très humblement les

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Autographe.)*

mains, je prieray Dieu, Madame, vous donner autant de prospérité et contentement que vous en désirez

Vostre très humble et affectionné frère à vous faire service,

FRANÇOYS<sup>1</sup>.

Peu de jours après cet échange de notes et d'explications, Maisonfleur reparait sur la scène; cette fois c'est La Mothe-Fénelon qui nous en parle, et voici à quel propos : Montgommery était de passage à Londres, où il s'occupait de rassembler une flotte pour secourir la Rochelle; à l'en croire, un complot aurait été tramé contre sa vie et il avait sollicité l'ordre d'en faire arrêter les auteurs. D'après les bruits qui couraient alors, Maisonfleur n'y aurait pas été étranger; du moins cette accusation lui servit de prétexte pour écrire de nouveau à la reine Élisabeth et pour se plaindre en termes assez durs du vidame de Chartres réfugié à Londres après la Saint-Barthélemy :

Madame, je m'estois bien promys, à mon partement de Londres, de ne laisser passer occasion quelconque, sans vous fayre entendre des nouvelles de nostre voyage, puisque j'avoys asseurance que mes lettres ne pourroient estre que très agréables à vostre Majesté; mais, à ce que je voy, mon malheur a bien tourné la chance, puis qu'au lieu des affaires qui regardent le publicq, je suis contraint de vous escryre de celles qui regardent mon particulier, et importuner de rechef vostre Majesté de nouvelles justifications, combien que j'oseroys asseurer devant Dieu que ceste dernière calomnye, dont je suis chargé, procède de la mesme boutique que la premyère qui m'a esté imputée à Londres. Et pour le montrer à l'oeil et fayre toucher au doigt à vostre Majesté, elle se souviendra, s'il luy plaist, qu'alors que j'arryvay premièrement à Londres et me fus communiquer au vidame, il commença, de ceste heure là, à tascher de me rendre suspect auprès de vostre Majesté, et mit les mylords Burgley et de Lestre<sup>2</sup> en telle deffiance de moy, qu'ils estoient desjà quasy come persuadés que je ne fusse venu en Angleterre qu'en intention d'entreprendre contre la personne de vostre Majesté; mais après que j'eus eu cest honneur de parler à elle, et qu'il feust pour certain que vostre Majesté n'avoit rien apperceu en moy, fust aux actions ou aux parolles, qui tesmoignast une volonté si pernicieuse, il n'insista plus sur la persuasion qu'il avoit voulu donner à vostre Majesté que je voulusse entre-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Autographe.)*

<sup>2</sup> Leicester.



prendre contre vostre personne, mais bien de vous fayre croire que je n'estois venu en Angleterre que pour vous tromper, et de plus en plus a tasché de vous confyrmer en ceste oppynion, espérant qu'à son simple rapport et tesmoignage vostre Majesté seroyt conseillée de me fayre punir comme trompeur. Et vous sçavez, Madame, et je le sçay aussy que bien peu s'en est fallu que, pour ceste occasion, l'on ne m'ayt fayt ung mauvais tour. Et comme depuis il a veu et cogneu que vostre Majesté n'a rien voulu croire, ny de la premyère, ny de la dernyère calomnye dont il m'avoit chargé, et aussy que mes actions et déportemens avoient fait paroistre que je n'estoys ny meurtrier, ny trompeur, fasché de ce qu'il a veu que vostre Majesté avoit fait si peu de cas de ses faulses accusations contre moy, de peur aussy qu'il ne demeurast auprès de vostre Majesté pour imposteur misérable et faulx accusateur, puisque l'yssue avoit fait cõgnoistre qu'il avoit usé de mensonge en tout ce qu'il avoyt dict à mon préjudice, il a converty ses pensemens à me charger de la plus horrible imposture, de la plus faulse, et de la plus desloyale accusation qui ayt jamais esté imputée à pauvre gentilhomme, affin d'entretenir tousjours vostre Majesté et toute l'Angleterre en l'oppynion que, du commencement, il avoit publié pour faire croire que je n'estoys venu en ce país que pour quelque meschant effect. Et comme il n'a que trop d'entendement pour sçavoyr controuver le mal et user des fines inventions pour déterrer son prochain, il a subtilement suscyté sous main troys ou quatre personages de quelque autorité en nostre Eglise de Londres, lesquels ont premyèrement fait courre le bruit que je ne m'estoys achemyné avec monsieur le Conte<sup>1</sup> qu'en intention de luy donner ung coup de pistolle ou de l'empoisonner; puis, comme il a veu que ce bruit commençoit desjà à prendre pied dans le cueur de plusieurs, et mesmes desjà qu'il estoit parvenu jusques aux oreilles de ceulx qui approchent plus près de vostre Majesté, alors il a fait escrire par les dessus dicts ses confédérés, ou pour le moins amys et complices de ses confédérés, à monsieur le Conte, sans que luy mesmes luy en ayt rien voulu escrire, de peur qu'on ne pensast qu'il en escrivist par passion. Monsieur le Conte a donq receu advertissemens de troys ou quatre endroits en ung mesme jour, que Maisonfleur n'estoyt icy que pour cest effect, mesmes il en a receu ung de France conforme aux aultres qui viennent de Londres, chose qui eust peu aulcunement estonner mon innocence, n'eust esté que mons<sup>r</sup> le Conte mesme sçait assez les segrètes pratiques et intelligences, que le vidame et l'ambassadeur ont ensemble et que manifestement il se peult voyr, que pour rendre ceste calomnye plus vraysemblable, ils s'estoient accordés auparavant d'en fayre courre le bruit en France par leurs amys, affin que

<sup>1</sup> Montgommery.



de France on escrivist ce bel advertisement en Angleterre, et que par ce moyen la chose feust rendue plus croyable. Voilà, Madame, les ruses qui sont coustumyères de sortir de la cabale des alchimistes au préjudice de l'innocence des justes, mais moy qui suis assis sur le rocher de l'espérance que j'ay en mon Dieu, je ne laisse pour cela de porter la teste haulte comme de coustume, pour l'assurance que j'ay qu'il ne lairra le faist impuny, mais comme il délivra Susanne de la faulse accusation des vieillards, aussy me sceaura-t-il bien délivrer de la meschanceté que mes ennemys m'ont mise sus, quand il verra qu'il en sera temps. Vous semble-t-il, Madame, que la lettre qu'on laissa choyr en vostre chambre ces jours passés au préjudice de mons<sup>r</sup> le Conte soit une imposture sortye de la mesme boutique que celle dont on me charge, de ces deux testes en ung chaperon comme dit le proverbe ? A quoy tendoyt la lettre que le vidasme monstra à monsieur le Conte en présence du mylord de Lestre, laquelle il disoyt avoir esté escrite par *Franciot* au Roy de France, synon pour rendre suspectes à vostre Majesté les actions du dict seigneur Conte, combien qu'il feust innocent, tout ainsy comme je le suis du faict dont je suis injustement calomnié. Or, Madame, ce qui vous doit encores plus fayre croire que ce n'est aultre que le vidasme qui m'a brassé ceste meschanceté si exécrationnable, c'est que toutes les mesmes raisons desquelles il se servit, du commencement que je vins à Londres, pour vous persuader que j'estoys venu pour entreprendre contre vostre personne, il s'en sert encores en ceste occasion par la bouche de ceulx qu'il a atilrés pour me calomnyer ; car en toutes les lettres qu'on escrit à mons<sup>r</sup> le Conte, hormis celle qui est escrite de France, il ne m'accuse que par conjectures, lesquelles ils veulent fayre recepvoir comme pour fondemens très certains et très véritables : premyèrement que j'avoys aultres fois suyvy feu mons<sup>r</sup> de Guise pendant qu'il estoyt en Italye, et après, que la Royne mère m'avoit tousjours tant aymé que merveilles, outre cela qu'encores que je feisse profession de la religion, neantmoins estant à la court je ne vivoys point comme réformé, d'aultant que je faisoys l'amour partout ; pour conclusion que, puisque je n'avoys point encores porté les armes pour l'Evangile jusques à présent, lors mesme que messieurs le Prince et l'admiral vivoient et qu'ils commandoient à de belles et florissantes armées, il n'estoyt pas croyable que maintenant que les choses sont plus désesperées que jamais, je me hazardasse à m'en aller à la Rochelle, si ce n'estoyt pour quelque malheureuse intention et volonté. Voylà, Madame, les beaux et les bien fondés argumens dont ils usent pour me convaincre de meschanceté, qui estoyent ceulx là mesmes dont il se servoyt au commencement que je vins à Londres pour vous mettre en defiance de moy, à tous lesquels je respondray en peu de parolles, de peur d'importuner vostre Majesté de trop long discours.

Quant au premyer : j'advoue et confesse qu'à mon retour de Constantinople passant en Italye j'alloys trouver feu mons<sup>r</sup> de Guise à Cyvittelle; que depuis, estant de retour en France, je commenday à des gens de pied sous sa charge aux premiers troubles et combattis pour le Roy en ce temps là; mais il fault considérer que je n'avoys alors non plus de cognoissance de l'Evangile que *S' Pol* avant sa vocation, quand il massacroit les chrestiens et tenoyt les abillemens de *S' Estienne* ainsy qu'on le lapidoit; mais depuis que Dieu m'eust fait la grace de m'appeller à sa cognoissance, il ne se trouvera point que j'aye porté les armes contre ceulx de ma religion, combien que le Roy et la Royne sa mère m'y ayent assez de foys voulu convyer par prières et remonstrances, voyre contraindre par menaces. De là est advenu que le cardinal de Lorraine et toute la maison de Guise m'ont tellement hay, que durant les troubles derniers, ils envoyèrent ung provost des mareschaulx chez moy accompagné de 30 archers arquebusiers qui me prirent et me menèrent prisonnier pour la religion, tout malade que j'estoys d'une fièvre continue, et fus l'espace de huit jours durant prest d'avoyr la teste tranchée pour une preuve qu'ils avoient contre moy de ce que j'avoys faict prescher en ma maison contre les edicts du Roy. En quoy Dieu m'assista de façon qu'il me garda de rien fayre contre ma conscience et me delivra miraculeusement de leurs mains. Au reste à ce massacre dernier ma maison a esté pillée, comme tout le monde le sçayt, et tous mes biens saccagés. Depuis je m'en suis venu en Angleterre, là où vostre Majesté peult avoyr ouy parler de toutes mes actions et déportemens. Que si, depuis les premiers troubles, je n'ay point porté les armes pour la religion, aussy ne peult-on dyre avecq vérité que je les aye porté pour le Roy contre la religion, ny que la faveur des grands ayt eu tant de puissance sur moy que de pouvoyr faire armer mes bras contre ma conscience. Quant à moy je confesseray librement à vostre Majesté que je n'ay jamais creu qu'il feust bien licite de porter les armes contre le Roy, synon depuis le massacre et principalement depuis deux moys et demy ou troys moys en çà que j'assemblay en mon logys de Londres monsieur Cousin, M<sup>r</sup> de Saulsoy et monsieur Le Gras, mynistres, aux quels ayant proposé ceste question ils la sceurent débattre avecq tant de vives raisons et d'argumens valables, qu'avecq la bonne volonté que j'avoys depuis le massacre dernyer je me résolus de tout point de me venyr rendre à la Rochelle, si dans le temps du partement je ne recevoys commandement exprès de *Don Lucidor* de ne bouger de Londres pour son service, ainsy comme je le feis entendre au mylord de Lestre devisant avecq luy en sa gallerye, et ne se fault point estonner si, maintenant que le hazard y est plus grand que jamais, je me suis résolu d'aller à la Rochelle, veu que quand il plaist à Dieu nous toucher le cueur, les plus difficiles entreprises du monde nous semblent aysées;

et puis j'ay toute ma vye porté pour devise : « Al mayor temor osar. » J'entends aux choses honorables et en exécution desquelles nous pouvons acquérir de la réputation.

Quant au peu de réformation qu'il se descouvroyt en moy durant le séjour que j'ay faict à la court, certainement je ne veulx nyer que j'y aye tousjours vescu si chastement, ny avecq tant de crainte de Dieu que la raison vouloyt, d'aautant que c'est ung pas si glissant que la court, que pour peu qu'ung homme ayt le naturel gaillard, et se voyt esloigné de la prédication de l'Evangile, il est mal aisé qu'il puisse tousjours chemyner droict; mais aussy je puis dyre avecq vérité que ma vye n'y a esté si desbauchée que de là il faille ou se puisse tyrer une conséquence que, pour avoyr faict l'amour, je doibve estre si meschant que je voulusse fayre ung acte indigne d'ung gentilhomme et homme de bien. Il me semble que ce seroyt très mal argumenté.

Quant à tant de faveurs que la Royne mère m'a monstrés, je confesse qu'elles sont telles, non pas seulement d'elle, mais de toute la court de France en général, que si mes accusateurs les eussent reçues pareilles, je ne sçay s'ils les eussent voulu si librement quitter, pour venyr espouser l'opprobre de Christ comme j'ay faict. La chose dont je debvroys estre le plus loué, c'est celle dont ils me veulent le plus blasmer, qui vous doit de plus en plus fayre croire, Madame, que non pas la raison, mais la passion a conduit mes ennemys à deschy rer ma réputation si oultrageusement. Or, combien que je me sente si pur et si net de toutes leurs calomnies, qu'il m'est impossible de plus, si est-ce que je me suis librement offert à monsieur le Conte de me rendre prisonnyer en tel lieu qu'il adviseroyt, voyre en la grosse tour de Londres, s'il le trouvoyt bon, affin que, si par tesmoignage de quelqu'ung, par escript, par parolles, ou aulcung aultre indice il se trouve que j'aye seulement jamais pensé à une telle meschanceté, je soys à l'heure mesme mis en quatre quartiers, et que si se trouve homme qui me voulust maintenir telle chose avecq les armes, je le puisse combattre, à la veue de toute l'Angleterre, m'assurant bien qu'avecq une si juste querelle, je combattroys Jules César s'il estoit en vye, et luy feroys perdre infammement la vye et l'honneur.

Or, affin que vostre Majesté soyt encore plus esclarcye de mon innocence, je supplee le grand Dieu vivant, de tout mon cueur, que si j'ay jamais eu poil qui ayt tyré, veyne qui ayt tendu, pensée qui ayt aspyré à fayre la chose qui m'est si injustement imputée, toutes les prières, toutes les cènes que j'ay jamais faictes me soient autant de malédictions et condampnations éternelles pour mon ame, que toutes les parolles que j'ay dictes depuis ma naissance jusques à aujourd'huy me soient autant de diables pour me porter au plus profond abisme d'enfer, et que le sang de Jésus Christ n'ayt point esté respandu pour moy, si jamais

une telle meschanceté m'est tombée en l'esprit; mais aussy, s'il est vray, comme il est très vray, que j'en soys innocent, que sa Majesté Dyvyne face bien tost paroistre ma preudhomye aux yeux de tout le monde; qu'elle me face prospérer à la veue de mes ennemys pour tesmoignage de mon intégrité, ce que je m'asseure qu'elle fera. Cependant je supplie très humblement vostre Majesté me vouloyr tant fayre d'honneur que de prendre de gaieté de cueur mon party en cest endroit, et me servir de targe d'Ajax contre les impostures de mes adversaires, en me faisant justice du tort qui m'est fait en vostre royaulme par ceulx qui n'ayment ny vostre Majesté, ny son service, comme j'avoys bien délibéré de vous fayre entendre de bouche, si j'eusse eu cest honneur de parler à vous avant que partyr de Londres. Madame, je vous proteste que Maisonfleur est tant humble et tant affectionné serviteur de vostre Majesté, que l'obéissance qu'il vous a dédyée mérite bien que faciez cest honneur de prendre sa protection en ce fayt icy, et commander particulièrement ou au mylord de *Lestre*, ou au mylord de *Burley*, de faire informer sous main par quelles personnes ces propos ont esté mis en avant. La contesse de Montgomery en pourra bien dyre des nouvelles, car il n'est pas que l'on ne se soit addressée à elle premyèrement pour luy en parler, affin qu'elle en escryvist à son mary. Et vostre Majesté, s'en faisant enquerir plus avant, trouvera que tous ceulx qui luy en ont parlé ou fait parler sont amys du vidasme, qui n'a pas voulu choysyr ung plus beau moyen que celluy là pour se venger de la honte et outrage qu'il pense avoyr receu de moy en la querelle que nous eumes dernièrement à Londres. Il y a eu en ceste compaignye ung petit segretayre nommé Duval, qui a aultres foys esté à luy et maintenant sert monsieur le Conte, qui nous a dict que le vidasme parlant dernièrement à monsieur Cousin le mynistre luy dit ces mots: « On verra si avecq le temps je me scauray bien venger de Maisonfleur. » Madame, je vous supplie, au nom de Dieu, par la passion de Jésus Christ, et par toutes les choses que vous avez en ce monde les plus chères, vouloyr fayre pour moy que madame la contessé de Montgomery vous nomme ceulx qui luy ont fait ce rapport de moy, puis les vous ayant nommés, les fayre contraindre par justice de nommer aussy ceulx de qui ils le tiennent, affin que, montant ainsy de degré en degré, l'on vienne par ce moyen jusques à la source de là où est dérivée ceste calomnye si détestable. Si vous me faictes cest honneur, vostre Majesté m'obligera de plus en plus à sacrifyer ma vye pour son service, quand il en sera besoing, et outre cela, la premyère victoyre qu'elle gagnera sur ses ennemys je luy promets ung hymne triomphal le plus beau qui ait jamais esté fait pour Princesse victorieuse, la suppliant très humblement pour fin et conclusion de ceste lettre ne vouloyr imputer à présomption ou témérité la pryère que je luy fais si privément, mais au desyr singulier que j'ay

de voyr mon innocence justifiée et mon honneur repurgé du blasme dont mes ennemys l'ont voulu charger. Et si par les moyens susdicts, ou par quelque aultre inspiration et tesmoignage que Dieu vous pourra envoyer de mon droict et du tort de mes ennemys, vous venez à cognoistre mon innocence, la plus ardente et plus affectionnée recommandation que je vous puisse fayre sera celle-cy : qu'il plaist à vostre Majesté mander ou fayre mander à mons<sup>r</sup> le conte de Mongomerry, de vostre part, l'opinion et créance que vous avez que je ne suis aucunement coupable d'une telle lascheté, affin que s'il en estoit demeuré quelque scintelle d'impression dans l'estomac de toute ceste compaignye, elle soyt par ce moyen du tout effacée, et moy remys au repos de mon esprit, et premier degré de mon honneur. Cependant je m'en vais quant et la troupe droict à la Rochelle, là, où j'espère, aydant Dieu, me justifier tellement par mes actions qu'elles me servyront à l'advenyr d'une preuve très suffisante pour fayre croire à tout le monde le contrayre de ce qui m'a esté très faulsement imputé. Cependant je supplie le Créateur,

Madame, vous donner en très parfaicte santé et prospérité très heureuse et très longue vye.

C'est de \_\_\_\_\_, ce 19<sup>mes</sup> avril 1573.

De Vostre Majesté.

le très humble et très obéissant serviteur,

MAISONFLEUR<sup>1</sup>.

Madame, je vous supply très humblement excuser la mauvaise grace de ceste lettre pour avoyr esté escrite à la haste, et avecq un grand trouble d'esprit, comme vostre Majesté en peult aysément appercevoyr en la lisant.

Le mariage du duc d'Alençon était arrivé à ces termes qu'Élisabeth exigeait pour première condition qu'il vînt en Angleterre; c'était aussi le désir du duc<sup>2</sup>; Catherine fit connaître à Élisabeth que le Roi, son fils, et elle donnaient leur consentement à ce départ :

Madame ma bonne seur, je pensoy que le sieur de Walsingham dust estre porteur de cete lectre et que, en la baillant, vous tesmoignast l'a-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LIV. (Autographe.)

<sup>2</sup> Voir *Mémoires de Castelnaud*, addit. de Le Laboureur, t. III, p. 330.

mytié et afection que je vous ay tousjours portée et veulx continuer, mais puisqu'il est desjeà party je me veulx asseurer qu'il luy en dira ce que je luy en ay prié et qu'il en a cognu, qui sera cause que je ne luy en feray rediste par la présente, mais luy diray ce que est survenu depuis son partement, qui a esté cause que le Roy, mon filz, et moy l'avons renvoyé quérir : si que mon filz le Duc, qui continue de plus en plus en l'affection qu'il a de vous servir et désirer vostre bonne grace, et que par là il peult estre si heureux que l'eussiez si agréable que l'estimiez assez honneste Prince pour avoir l'honneur de vous espouser, il nous a envoyé un gentilhomme pour nous prier le Roy, son frère, et moy de luy donner congé après la prise de la Rochelle de vous aler bésér les mains et se faire cognoistre tel qu'il vous est; ce que ne luy avons voulu refuser, veu l'envie que avons tousjours cognue que aviez de le voyr et la résolution que avez prise de ne vous marier à Prince que n'avez premièrement veu, nous asseurant que aurez esgard à sa qualité et baillerez la seureté nécessaire au tel cas et aurez considération à son affection qui luy faist oublier l'honte qu'il pourroit avoyr; et ayant le Roy, mon filz, mandé à son ambassadeur bien au long ce qu'il désire en ce faict pour le vous faire entendre, ne m'estendray davantage et finiray la présente vous priant nous faire cognoistre, de vostre costé, aultant d'affection et désir de continuer en la paix et amitié qui est entre vous et le Roy et mon filz, comme nous faisons du nostre.

De Fontainebleau, ce xxvj<sup>e</sup> d'avril 1573.

Vostre bonne seur et cousine,

CATHERINE<sup>1</sup>.

Mais Élisabeth, lorsqu'on céda sur un point mis en avant par elle, se réservait toujours le moyen d'é luder ce qu'elle avait fait semblant d'accepter; elle répondit elle-même à Catherine :

Madame ma bonne soeur, par vostre lettre du xxvj<sup>me</sup> d'avril, et aussy par le s<sup>r</sup> de Walsingham, naguaires nostre ambassadeur par dellà, avons entendu en quelle sorte Monsieur le Duc d'Alençon vostre filz par lettres et messagiers exprès auroit requis au Roy nostre bon frère et de vous congé de faire ung voïage par de çà, après la prinse de la Rochelle, pour nous veoir, et par mesme moyen poursuivre l'affaire du mariage en son endroit. A quoy il appert par vos lettres et par les propos de vostre ambassadeur, monsieur de La Mothe, auriez consenty, ce qu'avons pareillement entendu par les lettres mesmes de Mons<sup>r</sup> le Duc, remonstrant par icelles sa grande envye et désir de passer jusques icy, ayant à ceste

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Original.)*



fin obtenu vos congés, après toutes fois la réduction d'icelle ville en l'obéissance du Roy. Sur quoy vostre ambassadeur nous a requis que voulions déclarer nostre bonne volonté et consentement et accorder seureté nécessaire au dict S<sup>r</sup> Duc pour son voiage. Sur ce avons bien voulu et trouvons expédient vous impartir ce que nous trouvons nécessaire d'estre par vous rementeu et considéré, premier que d'accorder à sa venue : c'est que sur des propos par cy devant tenus, à mesme fin, d'une entrevue, avez tousjours trouvé fort difficile qu'il deust venir sans que quelque assurance premièrement donnée que l'aurions si agréable que de le prendre à mary à sa venue, car aultrement estiez d'opinion que, s'il venoit et que le mariage ne succédast, qu'il s'en ensuivroit plus de mescontentement que n'en seroit requis, veu l'estroicte amitié entre le Roy et nous. Et partant considérant que ne sommes certaines, ne que pouvons vous assurer de ce que pourra ensuivre au faict de ce mariage s'il venoit, ains nous fault suspendre nostre intention, attendant qu'à sa venue Dieu nous pourra mouvoir le cueur à y résoudre, n'avons sceu, sans premièrement vous en remettre et recommander la considération, accorder résolument à vostre ambassadeur le sauf-conduict qu'à ceste heure il requiert. Ains désirons premier estre esclaircie de ces doubttes, si vous persistez en vostre première opinion, que si le mariage ne sortiroit effect à sa venue, ce seroit cause d'offence au Roy et à vous, et deshonneur au dict S<sup>r</sup> Duc; or, si ainsy adviendrait, nous le trouvons hors de raison en ung affaire tant incertaine de résoudre sur sa venue. Davantage paravant le voiage du dict S<sup>r</sup> Duc à la Rochelle vous mandiez qu'il luy toucheroit en honneur si, à sa venue icy, l'affaire ne prendroit le succès désiré, et que maintenant par ces dernières lettres escrivez directement qu'après la prinse de la Rochelle le Roy et vous luy avez donné congé de faire ce voyage pour contynuer son affection à désirer nostre bonne grace, et sur ce désirez seureté nécessaire. Nous désirons bien, et vous en prions bien fort, estre résolue de la cause qui vous mouvoit lors de dire que, vénant icy le dict S<sup>r</sup> et faillant le succès, il luy toucheroit en honneur, et que maintenant n'en faictes ce doute. En ces choses, si nous vulliez résoudre et satisfaire à plain, ensemble nous assurer directement de vos parts que, quoy qu'il plaira à Dieu d'en ordonner, qu'il n'en sourdira nullement aucune offence, alors ne ferons difficulté d'accorder seureté nécessaire pour le voiage du dict S<sup>r</sup> Duc, assurant qu'en cest affaire avons l'intention sincère d'y procéder plainement, n'ayant aultre résolution que de prendre à mary ung tel Prince comme luy de sang et de qualité.

Et sur ce, Madame ma bonne sœur, nous pryons Dieu, etc.

A Grenwich, le xxj<sup>me</sup> jour de may 1573<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Autographe.)*

Voici sa réponse au duc d'Alençon :

Monsieur le Duc, tant par les lettres de nostre bonne sœur la Royne vostre mère, comme par les vostres avons entendu de l'instance qu'avez fait puis naguères au Roy vostre frère et à elle, qu'avec leur faveur puissiez faire ung voyage jusques en ce royaume, pour nous veoir et faire plus ample démonstration de la grande volonté que, de longue main, nous avez portée, ce qu'ils ont accordé après la réduction de la Rochelle en l'obéissance du Roy. A quoy aussy son ambassadeur nous a instamment pressée et nous a sur ce requis vous accorder et envoyer seureté nécessaire. Or en cest affaire nous trouvons cause de temporiser, sans toutes fois le refuser, ny aussy d'accorder présentement, dont avons maintenant escript à la Royne vostre mère, ayant par autres propos par cy devant procédans d'elle recueilly la cause qui nous induict à ce faire, en ce qu'elle a dict que : si ne voullions premièrement promettre, avant vostre venue en ce royaume, de vous prendre à mary à vostre arrivée, qu'il s'en ensuivroit de l'offence, si le mariage ne sortiroit effect. Or, considérant que ne pouvons jamais consentir, jamais accepter aucun personnage pour estre nostre mary, si premier ne l'avions veu, comme sommes encores de cest avis, nous désirons estre résolue par la dicte Dame vostre mère, si elle persévère tousjours en ceste opinion, ou non ; ce que si elle fait, nous ne pouvons donc en raison accorder que deviez venir par de çà avec tel doute. Reconnoissans néantmoins que vostre façon de procéder envers nous est telle, que véritablement avons très bonne occasion de nous louer grandement de vous, ne voulans nommément obliger à vous remercier, tant qu'il m'est possible, de ce que n'avez espargné peyne, ne moyen à m'escrire et faire visiter, sçachant très bien qu'il n'a tenu à vous que n'avez fait ce voyage de longtems, et quoy qu'il en succédera de ceste affaire, nous espérons que n'aurez juste cause de penser que vostre bonne volonté soit mal employée sur nous, ains qu'avec gratuité l'acquiterons par quelque moyen. Et si la Royne vostre mère nous vouldra résouldre sur ce que luy en avons escript, nous ne différerons nostre response au dict ambassadeur sur la seureté de vostre voyage. Priant Dieu, Mons<sup>r</sup>, etc. etc.

Le xxj may 1573<sup>1</sup>.

Au mois de juin la négociation du mariage passe par une nouvelle phase, par une nouvelle exigence : Élisabeth fait signifier à La Mothe-Fénelon par Burghley « que si la paix ne se fait pas entre « Charles IX et ceux de la Rochelle, elle ne donnera plus suite aux « projets de mariage et se verra obligée de prendre fait et cause pour

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV. (Copie du temps.)*



« ceux qui ne sont persécutés et ne tiennent leurs portes fermées  
« que parce qu'on veut les forcer d'abjurer leur religion. » Nous  
sommes donc amené ici à parler du siège de la Rochelle que  
nous avons laissé de côté pour suivre jusqu'au bout les intrigues  
de Maisonfleur. C'est au mois de janvier que le duc d'Anjou  
parut devant cette place ayant avec lui le duc d'Alençon et le roi  
de Navarre; mais le véritable vainqueur de Jarnac et de Mont-  
contour, Tavannes, n'était plus là pour diriger l'armée; il luttait  
contre la dernière maladie qui devait l'emporter.

La Russie possède une grande partie des lettres écrites par  
Charles IX au duc d'Anjou durant ce siège<sup>1</sup>; nous nous en ser-  
vons.

Le 16 janvier 1573, première lettre datée de Paris : « Il a reçu  
« de M<sup>r</sup> de Bellièvre la nouvelle de la levée des 6,000 Suisses obte-  
« nue non sans difficultés, et comme il attend une prompte réponse  
« pour savoir si l'on s'en servira ou non, il engage le duc d'Anjou,  
« vu l'état des finances, de ne le constituer en cette dépense sans  
« besoin extrême. La prise de la Rochelle amènerait la soumission  
« des autres villes, il faut la presser. »

21 janvier : « Il espère que l'arrivée du duc d'Anjou devant la Ro-  
« chelle les rendra plus traitables, il lui enverra vendredi prochain  
« 115,000 livres; c'est tout ce qu'il a pu obtenir par emprunt; il  
« a dépêché un courrier pour faire hâter les Suisses; il y irait de  
« sa réputation s'il s'était engagé en ce siège sans avoir moyen d'y  
« faire ce qu'il y appartient, il enverra tout ce qu'il pourra d'argent,  
« car sans argent il n'y a pas moyen d'être servi. »

23 janvier : « Il renvoie au duc les syndics des quatre prévôtés du  
« haut pays d'Auvergne. »

3 février : « Il a fait suspendre la levée des Suisses, puisqu'on  
« peut s'en passer pour la réduction de la Rochelle, il se conten-  
« tera d'envoyer les cinq cents Suisses de sa garde. Il fait droit  
« aux réclamations du maréchal Damville pour le payement des  
« troupes de Languedoc. »

7 février : « Il a vu la réponse faite par le duc d'Anjou à ce  
« qu'il lui avait mandé par le sieur de Beaumont touchant ce qui  
« s'était passé entre Biron et La Noue depuis l'arrivée au camp  
« de l'abbé de Gadagne, et pareillement il a vu la lettre écrite

<sup>1</sup> Lettres de Charles IX, n° 34 de la collection des *Documents français*.

« par le duc d'Anjou à La Noue : si la voie de la guerre est suivie ,  
« celle de la négociation est suivie également , et l'on verra en défi-  
« nitive ce qu'on peut et doit attendre de La Noue , qui peut beau-  
« coup puisqu'il a huit cents hommes à sa dévotion à la Ro-  
« chelle. Le comte de Montgomery, à ce qu'on lui rapporte  
« d'Angleterre , est sorti avec trente-cinq vaisseaux et douze mille  
« hommes de guerre pour secourir la Rochelle. »

13 février : « Il engage le duc à tenter jusqu'à la dernière extré-  
« mité de traiter amiablement avec la Rochelle , lui rappelant qu'il  
« y a bien des fois à cette intention dépêché l'abbé de Gadagne. La  
« voie de la force est douteuse et sujette à bien des hasards , la fin ,  
« quelque heureuse qu'elle puisse être , sera toujours dommageable ,  
« et de la ruine de la Rochelle et de ses sujets il ne peut lui revenir  
« que perte. »

25 février : « Il s'est rendu compte de toutes les opérations , grâce  
« à M<sup>r</sup> de Bourricq (*sic*) , maître d'hôtel du duc d'Anjou , envoyé par  
« lui ; il a vu le plan des lieux , la place des forts construits , et  
« a pu avoir idée du plan adopté pour combler le port. »

4 mars : « Il fait connaître au duc en quels termes il est avec la  
« reine d'Angleterre à l'occasion de ses sujets qui se sont retirés en  
« ses États , et les conditions raisonnables qu'il leur a offertes ; il a  
« fait fortifier les forts de Normandie et de Bretagne pour éviter  
« toute surprise. »

5 mars : « Il voit avec plaisir que , tout en cherchant à amener  
« une composition amiable de la Rochelle , on ne néglige rien des  
« préparatifs de siège ; plus ils seront étroitement et vivement as-  
« saillis , plus ils seront traitables ; les instructions que le sieur de  
« Gadagne leur communiquera témoignent de son désir de les trai-  
« ter favorablement ; il se promet que le comte de Retz et le sieur  
« de Biron sauront les manier si dextrement qu'ils les attireront  
« à quelque honnête parti. Lui personnellement désire la soumis-  
« sion de la Rochelle par la conciliation , mais il ne peut supporter  
« ces associations de ses sujets entre eux , ni souffrir l'exercice de  
« deux religions dans le royaume. »

8 mars : « La reine d'Angleterre ne sait point encore quel parti  
« elle prendra ; dans ses propos il y a toujours de belles paroles ,  
« mais peu d'effets ; elle attend ce que deviendra le siège de la Ro-  
« chelle ; il faut toujours veiller sur la flotte et se tenir sur ses  
« gardes. »

10 mars : « Par La Mothe-Fénelon il a su que Montgomery  
« doit s'embarquer le 12 de ce mois pour se rendre à un rendez-  
« vous qu'on ne désigne point, et où il trouvera quatre-vingts vais-  
« seaux et cinq mille mariniens; il a prévenu Matignon pour em-  
« pêcher qu'ils ne descendent en Normandie. »

20 mars : « Il promet un régiment de 3,000 Suisses. Dieu  
« veuille qu'il reçoive de bonnes nouvelles de la Rochelle; quand  
« les bruits des secours d'Allemagne s'évanouiront, tous les des-  
« seins de ceux qui veulent troubler la paix du royaume seront  
« rompus. Le maréchal Damville tient toujours étroitement assiégée  
« la ville de Sommières où se sont enfermés les capitaines des  
« Cévennes; il y a donné trois assauts où les Corses se sont bien  
« comportés, les Français assez mal. Le sieur de Candale y a été  
« tué; il y a quinze cents hommes d'armes à Nîmes commandés  
« par le fils d'un maréchal et un autre vilain qui a toujours fait  
« profession de voleur. Ceux de Nîmes seront aisés à réduire; ils  
« ne peuvent être secourus que du côté de Sommières que Dam-  
« ville tient bloquée, il envoie les portraits que son cousin le ma-  
« réchal Damville lui a adressés. »

23 mars : « Il envoie copie des dépêches de La Mothe-Fé-  
« lon; il ne doute pas qu'on ne puisse empêcher l'arrivée du se-  
« cours que Montgomery médite de porter à la Rochelle; il com-  
« mence à se guérir de sa petite blessure; il garde le lit de peur  
« de la défluxion; sa plaie n'est que de la moitié de celle qu'il  
« avait au bras. »

27 mars : « Il envoie le double de la dépêche de La Mothe-Fé-  
« nelon. Le comte de Montgomery passant par l'île de Jersey, il  
« faut que la flotte soit sur ses gardes et ne pas perdre une mi-  
« nute de temps au siège. »

1<sup>er</sup> avril : « Par les dépêches de La Mothe-Fénelon il sait à quoi  
« s'en tenir sur le mariage du duc d'Alençon et sur ce qui concerne  
« ses sujets rebelles qui résident en Angleterre. »

3 avril : « Il n'entend entrer en aucune dépense pour les Pays-  
« Bas, ne voulant porter ombrage au roi d'Espagne; ce serait  
« s'attirer une guerre qu'il n'est pas en état de pouvoir suppor-  
« ter, même quand Dieu lui aurait fait la grâce d'avoir mis une  
« bonne fin aux troubles de son royaume; mais il veut se les  
« ménager, les avoir pour amis, afin d'être assuré de ne rece-  
« voir dommage de ce côté. Un ministre est sorti de la Rochelle,

« a traversé le camp et est allé donner des nouvelles au comte  
« Ludovic. »

4 avril : « Il espère bonne issue du siège de la Rochelle, il at-  
« tend le résultat de l'assaut du bastion de l'Évangile, il recom-  
« mande d'éviter les cruautés, de faire respecter les femmes et les  
« enfants. Le commerce devra être transporté à Brouage, après que  
« l'on aura terminé le port commencé. Il entend que la Rochelle  
« soit démantelée; de la prise de cette ville dépend tout le reste et  
« le rétablissement de son autorité; c'est le seul moyen de déjouer  
« les pratiques de la maison d'Autriche, lesquelles tendent tou-  
« jours au préjudice de cette couronne; il a accordé à Monluc la  
« confiscation de Maillac. »

7 avril : « Il a accordé une pension de douze cents livres au ca-  
« pitaine Montigny. »

29 avril : « Il a été prévenu par le cardinal de Lorraine que  
« quelques réfugiés français méditaient une entreprise sur les fron-  
« tières de la Champagne; il en avertit son frère et lui demande  
« de quel nombre d'hommes on pourra disposer pour renforcer  
« cette frontière. »

3 mai : « Les affaires de Guienne vont fort mal, les rebelles  
« tiennent la campagne entre Moissac et Cahors et attendent le  
« vicomte de Paulmi avec les forces de l'Albigeois et du Lauragais  
« pour s'étendre plus avant. L'amiral de Villars demande des secours  
« et surtout de la cavalerie; il écrit que Montgommery veut des-  
« cendre à Saint-Jean de Luz, ou au cap Breton; il ne sait com-  
« ment secourir l'amiral, il n'a pas d'argent, et engage son frère  
« à le faire assister comme il le pourra. M<sup>r</sup> de Villars n'a ni l'ar-  
« tillerie ni les boulets qu'il attendait et qui ont été gardés  
« pour le siège de la Rochelle, il ne peut donc que se rendre  
« maître de la campagne et les empêcher de faire la récolte; il in-  
« vite le duc d'Anjou à le renforcer d'un peu de cavalerie. La  
« descente de Montgommery est bien à craindre de ce côté-là, où  
« avec les Béarnais il formerait un corps d'armée. M<sup>r</sup> de Villars se  
« plaint de la lettre que M<sup>r</sup> de Monluc a écrite à la noblesse qui  
« est dans Montauban. »

4 mai : « Il reçoit en miséricorde le sieur de Laval qui promet  
« de vivre dorénavant catholiquement; il prie le duc de le lui en-  
« voyer et de le faire accompagner par son tuteur M<sup>r</sup> d'Asterac. »

13 mai : « La reine d'Angleterre n'a pas encore pris de déci-

« sion pour le voyage et entrevue de son frère le duc d'Alençon ;  
« elle a demandé l'avis de tous ses conseillers, et d'ici à un ou  
« deux jours il attend la nouvelle de sa résolution par un courrier  
« que lui enverra M<sup>r</sup> de La Mothe-Fénelon. Il s'agit d'avancer les  
« affaires de la Rochelle, d'y bien veiller, car là est le nœud de la  
« situation. »

22 mai : « Il s'occupe activement des moyens de trouver de  
« l'argent, mais les ressources vont en diminuant. Le sieur Loys  
« de la Mirande ne veut à aucun prix que le capitaine Nicolo  
« Losco commande à la Mirande pendant son absence, ainsi  
« que ses sœurs en avoient ordonné; il invite le duc d'Anjou  
« à faire accepter ce premier choix, seule manière de tout con-  
« cilier. »

13 juin : « A l'occasion de l'achat des grains pour l'armée, il  
« fera verser 25,000 livres par le général des finances de Bretagne,  
« il a fait acheter 400 chevaux pour les voitures des vivres; il  
« engage son frère à presser le siège. »

28 juin : « Il lui envoie de l'argent et en enverra encore. »

Les lettres de Charles IX au duc d'Anjou nous ont conduit jusqu'à la fin de juin. Le Record office et le British Museum ne renferment aucun document inédit sur le siège de la Rochelle et nous n'avons relevé que cette seule note qui se rapporte à l'assaut livré au mois de juin :

Monsieur, hier fort tard icy j'ay sceu que M<sup>r</sup> de Villeroy n'est encore arrivé, on l'attend aujourd'hui ou demain au plus tard; il n'y a aucunes nouvelles de la paix, ains on attend des nouvelles certaines par M<sup>r</sup> de Villeroy. L'on m'asseure que les choses s'apprestent pour un assaut général, au cas que la paix ne réussit, de laquelle on a néanmoins bonne espérance; quant à l'escalade l'on m'asseure que, pendant que les nostres faisoient semblant de l'apprester et donner un assaut contre la bastille de l'Evangile et la tour et par ce moyen amusoient de ce costé là ceux de la ville, que cependant du costé de Salines le capitaine Guasq avec plusieurs autres ont dressé onze eschelles par le moyen desquelles plus de 60 des nostres montèrent sur leur rempart, d'où estant apperçus par ceux de la ville et les premiers n'estant suivis, ils furent repoussés avec perte de la plupart de ceux qui estoient montés, entre lesquels furent tués le dict capitaine Guasq, M<sup>r</sup> de Malicorne, M<sup>r</sup> de Orne, et Monsieur mesmes (le duc d'Anjou), qui les voyoit escalader des tranchées et qui se rioit pensant avoir gagné la ville, y fut blessé d'une harquebusade au col, et M<sup>r</sup> de Vins sur lequel il étoit appuyé, aussy tué, et M<sup>r</sup> de Tra-

vagnes blessé<sup>1</sup>. Voilà, Monsieur, comme je l'ay vu d'une lettre du xvj et depuis ouï assurer chez M<sup>me</sup> de Nemours<sup>2</sup>.

Le 20 juin, La Mothe-Fénelon écrit à Charles IX : « Le capitaine Orsay partira dans peu d'heures; » c'est lui qui emportait l'offre de médiation de la reine Élisabeth, devenue au reste inutile, car la paix, vivement désirée par Catherine de Médicis depuis l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne, avait été conclue le 24 juin, et le 12 juillet, La Mothe-Fénelon put annoncer cette heureuse nouvelle à Élisabeth. Aucun obstacle ne semblait plus s'opposer à l'entrevue sollicitée par le duc d'Alençon, et La Mothe-Fénelon demanda officiellement à la reine si elle y consentait et si elle voulait donner des sûretés pour le passage du duc. Élisabeth trouva la demande raisonnable et promit de rassembler son conseil et de répondre avant le 15 juillet. C'est pour rappeler cette promesse que La Mothe-Fénelon écrit à Burghley la lettre suivante :

J'ay requis de sa Majesté, de la part du Roy que, tant que les obstacles qu'elle et messieurs de son conseil avoient mis au propos de l'entrevue sont ostés par le mesme moyen qu'elle et eulx désiroient et que Monsieur, frère du Roy, car ainsy l'appelons depuis que son frère est roy de Pologne, ne retournera plus ni sanglant, ni meurtrier de ceulx de vostre religion de devant la Rochelle, ains possible autant leur amy et bienveillant que prince de la chrestienté, qu'il plaise à sa Majesté rendre maintenant à leurs Majestés très chrestiennes une response entière et non conditionnelle sur leur honorable offre et me déclarer qu'elle accepte l'entrevue, et qu'elle me face délivrer les honnestes seuretés qui luy sont requises pour cela. Sur quoy sa Majesté m'a respondu que ma demande estoit raisonnable et qu'elle ne la vouloit differer et que dès aujourd'huy vous seriez de retour à la cour, et qu'elle en conférerait avec vous<sup>3</sup>.

Il prie Burghley, la reine devant partir samedi prochain, d'obtenir sa réponse avant son départ, et un mot de sa main pour Monseigneur, frère du Roi, ainsi qu'elle l'a promis<sup>4</sup>.

Le 15 juillet La Mothe-Fénelon écrit de nouveau à Burghley :

Monsieur, d'autant que des lettres que sa Majesté répondra maintenant

<sup>1</sup> Une lettre de Catherine de Médicis à Matignon, du 18 juin, parle de cette blessure reçue le 13 juin. Voir Bibl. de l'Arsenal, *ms. de Conrart*.

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LIV.

<sup>3</sup> *Voyage de ville en ville*. Expression anglaise.

<sup>4</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LV. (Original.)



au Roy et à la Reine mère, et à Monseigneur le Duc dépend la conclusion ou la rupture d'une des plus honorables et nécessaires alliances de la chrestienté et des effets grands et utiles qui s'en espéroient entre ces deux royaumes, je vous supplie tenir la main qu'elles soient écrites en la bonne et chère façon qu'il convient pour rendre témoignage à leurs Majestez que je ne les ay trompées de les asseurer qu'il y a eu toujours sincérité de ce costé<sup>1</sup>.

Ce jour-là même il eut son audience et il mit Élisabeth en demeure de se prononcer; mais elle se contenta de dire que, bien qu'elle vît par les lettres du Roi et de la Reine que « le duc prendrait tout le hasard de l'entrevue sur lui, il n'en resterait pas moins pour elle le hasard de perdre l'amitié de tous trois, et qu'elle s'en expliquerait franchement par une lettre particulière; puis le Roi et la Reine mère en useraient après comme bon leur semblerait, car le sauf-conduit serait immédiatement prêt. » C'était un prétexte poli pour gagner encore du temps.

Voilà où en était la négociation officielle; mais qu'était devenu Maisonfleur? qu'était devenu ce projet de fuite du duc d'Alençon? A la Rochelle il s'était posé comme chef du parti protestant, groupant autour de lui les nouveaux convertis, et lorsque parut la flotte de Montgomery, il avait eu la pensée de se saisir de quelques vaisseaux et de la rejoindre; ce fut La Noue qui l'en empêcha<sup>2</sup>. Une lettre de Maisonfleur à Burghley, écrite à la fin de juin ou au commencement de juillet, va nous révéler les intrigues qui se tramaient dans l'ombre, et dans lesquelles l'un des fils du connétable, Thoré se trouvait impliqué :

Monsieur, j'ay tousjours attendu jusques à présent d'escryre à sa Majesté le désir que j'avoys de recepvoir des nouvelles de *Don Lucidor*, avant que passer oultre, à cest fin que, par ung mesme moyen s'informat sa Majesté de tout ce qu'il me feroyt entendre en ses lettres. Maintenant que j'ay veu que monsieur d'Ourset<sup>3</sup> ne m'a point apporté de response du paquet qui luy fut envoyé à Gravesend pour fayre tenyr à monsieur *Toré*<sup>4</sup>, dans lequel j'avoys mys les lettres que j'escrivoys à *Don Lucidor*, je n'ay plus voulu différer d'envoyer les présentes à sa Majesté, lesquelles je vous supplie bien humblement, Monsieur, luy vou-

<sup>1</sup> *Record officé, State papers, France, vol. LV. (Original.)*

<sup>2</sup> Voir Martin, *Histoire de France*, t. IX, p. 359.

<sup>3</sup> Orsay envoyé par Élisabeth.

<sup>4</sup> Charles de Montmorency.

loir présenter, suyvant la faveur qu'il vous a tousjours pleu me fayre jusques icy. Ne voulant cependant oublier à vous advertyr. q'hier, environ les quatre heures après mydy, arrivèrent céans où je suis logé (qui est la vieille poste d'Anvers) cinq gentilshommes allemans accompagnés de chascun deux valets, qui se disent avoyr esté cinq sepmaines au service du prince d'Orange, et maintenant estre venus en ceste ville pour s'esbattre et raffraichyr. Cependant il y a quelques-uns céans qui disent les avoyr veus depuis ung an en ça avec le duc de Hollestain, qui s'en alloit trouver le duc d'Albe, chose dont j'ay bien voulu vous advertyr, affin que vous y pensiez. Au surplus, Monsieur, je croyz que vous avez entendu d'ailleurs comme, pour contynuer ce que j'ay commencé, ma délibération estoyt, dès que nous estions encores à Belle Isle, de fayre deux compagnies de gens de pied pour mener en Hollande, au cas que *Don Lucidor* ne me feist express commandement de ne bouger de ce royaume pour son service.

Maintenant que je voy que monsieur d'Ourset ne m'a point apporté de responce, soyt que *Don Lucidor* n'ayt pas receu mes lettres si tost qu'il m'eust peu fayre réponse à cause qu'il estoyt à la Rochelle, soyt que quelque aultre occasion l'en aye empesché, je suis résolu de partyr dans cinq ou six jours que mes armes pourront estre achevées, et avecq les soldats que j'ay en ceste ville qui peuvent estre 60 ou 80 m'en aller à la *Brille* trouver ung aultre quasy pareil nombre que j'ay envoyé devant quant et le capp<sup>no</sup> Poyel; j'attends une fort bonne troupe de *Hantonne* et La Rye, là où j'ay envoyé ung de mes lieutenans pour cest effet. Je le vous dis, Monsieur, à ceste fin que si, devant que je parte, vous avez quelque chose à me commander pour le service de sa Majesté, ou le vostre, je m'en aille prendre congïé de vous au lieu où vous serez, pour là recevoir les commandemens de sa Majesté, lesquels ne me sembleront jamais trop difficiles, quelque condition qu'ils puissent porter, pour l'assurance qu'elle doit avoyr qu'oncques elle n'aura ung plus affectionné, plus humble et plus fidelle serviteur que moy, qui ne désyre pas mieux que de me voyr quelque belle occasion entre les mains, par laquelle je la puisse rendre si certayne de la servitude et obéissance que je luy ay vouée, qu'après la preuve qu'elle en aura faicte, elle face estat de moy comme de chose qui luy est acquise en propriété.

Monsieur, après vous avoir fait offre de mes bien humbles recommandations à vostre bonne grace, je supplyray le Créateur vous donner avec la sienne l'entier accomplissement de vos désirs.

C'est de Londres, ce xij<sup>mo</sup>. . . . .

Monsieur, vous me ferez beaucoup d'honneur et de faveur, si me vouliez fayre part des nouvelles du seigneur *Lucidor*, et de ce que monsieur d'Ourset en peult avoyr appris en France; si vous trouvez bon, je



vous yray trouver pour cest effect et vous porteray le double de la lettre que j'ay dernièrement escript à *Don Lucidor*, pour le divertir de demeurer chef devant la Rochelle. J'addressoys mon paquet à monsieur de Toré, lequel il a receu, ainsy que monsieur d'Ourset m'a présentement mandé, mais de response il ne m'en a point apporté. Je croy toutes foys qu'on l'aura envoyée à monsieur de Walsingham, ou que bientost l'on luy envoyra, car je mandoys à *Don Lucidor* qu'il n'envoyast désormais mes lettres à d'autres qu'à luy seul.

Vostre très humble, et plus obéissant et affectionné à vous fayre service,

MAISONFLEUR.

Monsieur, ainsy que j'estoys prest à fermer ceste lettre j'ay esté adverty que des petites navires françoys que la *Primerose* a pris ces jours passés, ils sont sortis deux ou trois cens soldats françoys, qui ont tous esté desvalisés tant de leurs armes que de leurs acoustremens, dont je ne suis pas marry, pour une aultres foys leur apprendre à croire les advertissemens que je leur avoys donnés.

Mais cependant, d'autant que les dicts soldats me seront très nécessaires pour remplir les troupes que je suis délibéré de mener en Hollande, et qu'il me conviendroyt fayre de nouveaux frais à leur donner nouvelles armes, à ceste cause je vous supplie bien humblement obtenyr en ma faveur lettres de sa Majesté par lesquelles il sera faict commandement au capp<sup>ne</sup> de la *Primerose*, ou aultres qu'il appartiendra, qu'ils ayent à me fayre restituer les armes et acoustremens des dicts soldats, vous assurant, Monsieur, que je mectray ceste obligation au rang d'une infinité d'autres que je vous ay, pour ung jour mettre peyne de les recognoistre et desservyr par quelque humble et agréable service que je vous pourray fayre, quand vous me ferez ce bien que de m'employer et commander, qui ne sera jamais si tost que je le désyre.

Et il ajoutait, tout en s'excusant de l'importuner d'une autre requête :

« Monsieur le conte d'Oxford, votre beau-fils, a retenu chez ung marchand de ceste ville trante morrions dorés, lesquels me seroient bien délivrés pour argent, moyennant que le marchand eust licence de ce faire par mon dict s<sup>r</sup> le conte, et, pour ce que je n'ay point encores cest honneur de le conoistre, je vous supplie bien humblement, au cas qu'il ne voulust présentement se servyr des dicts morrions dorés, me fayre ceste faveur que de le prier de permettre que je les puisse fayre achepter du dict marchand, et n'imputer point à présomption ou importunité, que j'aye pris la hardiesse de vous donner ceste peyne pour

moy, qui ne vous ay jamais fait service, mais au désyr que j'ay de ne rien espargner pour rendre mes compagnies bien armées, et puis m'en aller aveq elles vivre ou mourir en Hollande pour le service de Dieu<sup>1</sup>.

Au mois d'août le duc d'Alençon tomba très-gravement malade; cette maladie arrivait juste au moment où l'ambassadeur d'Angleterre prévenait officiellement Charles IX et Catherine que la reine, sa maîtresse, devait se rendre à Douvres, le 1<sup>er</sup> septembre, et y séjourner sept jours, ce qui permettrait au duc d'aller la voir, si cela lui plaisait. Le 18 août, le Roi écrivait que son frère n'était pas encore en état de sortir hors de son logis de quinze jours. La reine n'ayant rien changé à son projet de séjour à Douvres, Catherine et Charles IX jugèrent à propos d'envoyer M. de Retz en Angleterre. On comptait sur son habileté pour dissiper toutes les défiances soulevées par la Saint-Barthélemy et pour démêler les véritables intentions d'Élisabeth sur le fait de l'entrevue.

De Retz emportait une lettre du duc d'Alençon pour la reine Élisabeth, que voici :

Madame, ne pouvant la grande maladie qui m'est survenue permettre à ceste heure de vous escrire une lettre de ma main et encores moins d'accomplir de mon costé nostre entrevue que j'ay tousjours tant désirée, comme je fais encore maintenant, j'ay prié mon cousin le comte de Retz, mareschal de France, qui s'en va par deçà vers vous vous rendre tesmoignage du desplaisir que j'en ay et vous dire là-dessus et sur la sincérité de mon amitié et affection en vostre endroict plusieurs choses, desquelles je vous prie le croire et luy adjouster foy comme à moy mesmes qui supplie le Créateur, après vous avoir bien affectueusement baisé les mains, qu'il vous ayt, Madame, en sa très sainte et digne garde.

Esript à Paris, le xxiiij<sup>e</sup> jour d'aoust 1573.

Vostre bien affectionné frère et cousin,

FRANÇOYS<sup>2</sup>.

Pour se ménager les bonnes grâces d'Élisabeth, le duc ne craignait pas d'attirer de nouveaux dangers sur la tête de Marie Stuart; la lettre suivante, écrite, en son nom, par Du Plessis à

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Original.)*

<sup>2</sup> *Ibid.*

Burghley, lui fait peu d'honneur et nous donne une triste idée de son caractère :

Monseigneur, je reçus hier une lettre de mon frère qui est un peu vieille de date, mais comme il a pleu à Dieu assez nouvelle encore; il me mande que M<sup>r</sup> le duc d'Alençon luy a commandé de me mander que j'advertisse sa Majesté, de sa part, que la reyne d'Escosse fait de grandes pratiques pour exécuter de telles matines que celles de Paris, et qu'elle a donné avertissement en France que ce doit estre bientost, que les plus grands de là s'en meslent sans doute. Je vous envoie la lettre mesme de mon frère et n'eusse failly en estre porteur moy mesme, n'eust esté que l'ambassadeur de France est en cour. Les paroles de la lettre sont (car j'ay peur qu'elle vous donne de la peine à lire) : « La demoiselle « m'a prié de vous mander que vous ayez à advertir sa bonne amie de sa « part que la prisonnière fait de grandes pratiques pour exécuter de telles « matines que celles de Paris, elle a adverty de deçà que ce sera bien- « tost; il sera bon de regarder d'y donner ordre de bonne heure, car les « plus grands s'en meslent et qu'elle n'en doute point. » Au reste je supplie vostre Excellence de m'excuser si je ne vous suis allé trouver et estimer que je n'estime moins point le bien et prospérité de ce royaume que le nostre propre, comme y estant du tout conjoint; sur ce baisant très humblement vos mains, je supplie le Créateur qu'il vous donne longue et bonne vie.

De Londres, dernier jour d'aoust 1573.

Vostre très humble et obéissant serviteur,

DU PLESSIS <sup>1</sup>.

De Retz était en outre chargé d'annoncer officiellement la nomination du duc d'Anjou au trône de Pologne; en réponse à cette communication, Élisabeth écrivit de sa main au nouveau roi :

Très cher frère, l'avancement de vostre estat n'a peu empêcher vos honestes offres de continuer les vieux coutumes que vos précédens roys de Poloigne ont usé en l'endroit de l'Angleterre, comme j'entends et par mon ambassadeur et aussy par le mareschal mons<sup>r</sup> de Retz, lequel m'en a fait une déclaration fort longue, de l'affection que tenez à la bonne amitié de nous deux; vous asseurant que ne peult estre que quelque honneur qui se pourra conjoindre au dignité que tel frère de roy peult avoir, ne me semblera oncques que très agréable à mes désirs, à la race de qui je me tiens si obligée pour les singuliers indices d'intrinsèque affection receus de la part du Roy mon très bon frère, que

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Autographe.)*

pour l'amour de luy, s'il n'y eust autre cause, je m'en congratulerois avec vous come à iceluy à qui j'adjousteray ce mot de bon souhait : « Que le regner vous soit aussy heureux, que l'eslection vous est honorable, et que l'augmentation de vos tiltres ne facent diminution de vos amis; mais que le tout tourne en bien à vos bons desseigns! » Et de mon costé je n'auray garde de ne mériter la grace de bons Princes, et justement n'en recevray tort, ou injure, comme plus au long j'ay prié mons<sup>r</sup> de Retz de ma part vous dire.

Vostre bonne sœur et cousine,

ELISABETH<sup>1</sup>.

Voici en quels termes elle répondit à la lettre du duc d'Alençon :

Monsieur, ayant receu vos lettres, je m'estonnois bien fort pour voir la main de secrétaire, n'ayant esté cause ceste grande débilite en qui vous vous teniez, estant très aise d'avoir entendu la guérison premier que le dangier. Et comme je doibs, aussy vous doibs je une infinité de graces pour le voiage que pensastes faire pour me visiter, et n'auray garde de ne le mettre au reng de mes meilleures fortunes que la mer n'a peu restraindre vos désirs de me voir, estant chose qui m'obligera à jamais pour ne me moustrer ingrate en vostre endroit. Et pour avoir receu une déclaration bien longue de vos internes pensées en ceste négociation je y entends une sincérité singulière, et affection bien grande, pour tous lesquels honorables déportemens en ceste cause je me recognois bien fort tenue à vous, Monsieur, comme je m'asseure mons<sup>r</sup> de Retz au long vous dira; vous promettant qu'en toutes mes responses je respecte autant votre honneur et repos que le mien, et ne souhaite vivre jusques là que ne tienne tousjours en très grand regard le bien ou mal qui vous pourront advenir, comme à qui je ne feray si grand tort, que de luy procurer quelque peu d'incommodité, comme Dieu sçait, à qui je prie vous conserver en bonne santé et longue vie.

Votre bonne cousine preste à vous faire honneur,

ELISABETH<sup>2</sup>.

Elle accompagna cette lettre de deux autres, l'une pour Charles IX, l'autre pour Catherine; les voici toutes deux :

Mon très cher frère, quelcun qui de vostre part me fust venu visiter m'eust esté mieulx venu que d'aulture part, mais ayant receu l'honneur que me faictes de la bouche de tel qui vous est si obséquant

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Copie.)*

<sup>2</sup> *Ibid. (Copie du temps.)*

serviteur, et si sçavant ès affaires de princes, estant nourry en si bonne escolle que la vostre, me semble redoubler mon obligation, m'estimant avoir receu une arre suffisante pour respondre aux divers soupçons qui de ceste négociation en fust conceu, et vous supplie croire que, de ma part, je me rends satisfaicte que vos désirs ne tendent à aultre but, sinon à la conservation de nos mutuelles intelligences, conjoint avec une envie la plus grande de perpétuer nos affectionnées amitiés, à laquelle je vous promets que mon cueur ne peult contredire à mes parolles, si avant qui ne vous en responde jusques à la dernière pensée. Et suis fort aise qu'avez en grande estime ce gentilhomme présent messagier qui a esté vif tesmoing de mes intentions, lequel j'espère nous servira de fidel ministre entre nous deux, à qui il n'appartient suivre aultre fortune que telle qui nous adviendra, n'ayant deux cordes à son arc, lesquels qui en usent pourront bien tirer plus fort, mais jamais droict. Je ne jugeray cest conte si insuffisant que ma lettre diminue quelque peu de sa gloire, pourtant je me remets à sa déclaration pour vous en faire compte au large, et pour ne vous fascher de trop longue lettre, me recomman-dant cent mille fois à vous, mon très cher frère, je prieray le Créateur vous tenir longues années en bonne vie et longue. De Canterbury, ce dimanche.

ELISABETH<sup>1</sup>.

#### A la reine Catherine de Médicis :

Entre toutes les bonnes occasions, Madame, qui souvent m'ont esté données de vostre part pour signifier le désir qu'avez tousjours eu de continuer notre amitié, il me semble que ceste dernière n'a cédé aux précédentes en me mandant ung gentilhomme de si bonne qualité, doué de tant de fidélité vers son maistre, accomply de tant de prudence meslée avec la sincérité, nourry au cognoissance des affaires des princes, et si bien informé de nos négociations, qu'il me semble par luy avoir receu ung ample registre des choses appartenantes à nostre cause; auquel ayant souvent donné audience, j'en ay receu déclarations de plusieurs natures, desquelles quelcunes m'ont contenté seule d'entendre et retenir, les aultres je prie mons<sup>r</sup> le mareschal à les participer à aultres, pour n'estre si seiche que de les garder seule. A toutes lesquelles je ne puis plus dire, sinon que me trouve pleine de contentation et bien fort persuadée que nulle astuce, ne finesse ait tenu lieu en cest négoce, ains qu'il a pleu au Roy, mon très cher frère, et à vous, Madame, de vous oublier de mon sexe et me commettre le crédit d'une qui se peult taire, de laquelle hardiment vous en pourrez asseurer, comme de quelque autre le plus proche, et vous prie croire que autre querelle ne résouldra

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Copie.)*

entre nous, sinon la revanche de quelques bons offices de mon costé pour faire quelque peu de récompense pour tant de courtoisies, estimant que ce me feust ung creve-cœur d'avoir veu naguères les limites de la France, n'ayant eu l'heur d'en veoir le maistre, et souvent en la regardant je maudisois la mer pour avoir séparé par passage ce qui est conjoint d'affection, sy est-ce que recevant cest honneur d'estre saluée d'un tel messagier, cela releva ung peu pour imaginer que le Roy ne fust loing quant celuy-là me fust présent, auquel je rends et à vous, Madame, une infinité de graces, comme d'icelle qui ne faudra à rendre un réciproque bonne volonté et sincère amour, comme Dieu sçait, à qui je prie vous donner bonne vie et longue; pensant de commettre un grand crime en l'endroit de monsieur de Retz, si ne me remettasse du tout à sa suffisance, comme qui a entendu et mes intentions et mes folies, avec lesquelles j'espère que comporterez sçachant le cœur dont elles sortent.

ELISABETH<sup>1</sup>.

Durant le séjour de M. de Retz à la cour d'Angleterre, plusieurs réfugiés français vinrent faire leur soumission entre ses mains, et du nombre Languillier, ce même ministre dont nous avons reproduit une lettre si violente à la reine Élisabeth. Déjà il avait écrit à La Mothe-Fénelon :

Monsieur, sans toutes les considérations que je vous dis l'autre jour et ma grande incommodité, je fusse bien volontiers allé faire la révérence à monsieur le conte de *Res*, car oultre ce que je ne veux laisser en arrière de toute la submission et debvoir d'un vrayment loyal et très humble subject et serviteur en la personne des principaulx et plus grands officiers de la couronne de mon Roy, je serois d'ailleurs infiniment aise de voir tant de seigneurs et gallans gentilhommes françoys qui accompagnent monsieur le conte de *Res*, dont je m'assure que quelques me diront des nouvelles de vostre cousin le baron de Belleville, de qui je n'en ay receu mot il y a plus de dix moys, ce que je commence à trouver un peu estrange pour le moins depuis la paix; mays pour revenir à mon propos et intention, m'assurant bien de vostre bonne volonté en mon endroit, j'ay bien voulu dépescher ce gentilhomme qui est à moy vers mondict s<sup>r</sup> le conte et le vous adresser, en vous suppliant me faire tant de bien de luy commander ce qui faudra qui face, et bien que vous soyez occupé à de trop plus grandes choses, je désire pourtant que vous prenez la peine de lire ce que j'escris à monsieur le mareschal, à quoy j'espère par vostre bon moyen qu'il me fera responce et vous aussy, s'il vous plaist. Voilà tout, pour ne plus vous ennuyer, ce que vous aurez de moy pour

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Copie du temps.)*

ceste fois avec mes bien humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur, très heureuse et longue vye.

De Londres, ce septiesme de septembre 1573.

LANGUILLIER<sup>1</sup>.

Maintenant voici sa lettre au comte de Retz :

Monsieur, encores que, sur le point du parlement que monsieur de La Mothe, ambassadeur pour sa Majesté, fit de ceste ville quant il fut adverty de vostre prochaine venue par deçà, je le fus trouver, comme il montoit à cheval et luy reiterré un propos plus amplement encores que je ne luy avois premièrement tenu, comme il me promist le vous fayre entendre, suyvant très affectionnée supplication que je luy en feis, je ne lairray pourtant de vous dépescher oultre cela ce gentilhomme présent porteur qui est à moy, voullant, pour la dignité de mon Roy, honorer vostre grandeur de tout mon pouvoir, et d'aültant plus en vostre endroit qu'il vous a pleu quelque foys de me promettre bonne part en vostre faveur et amytié, y estant comme je croy plus convié par la proximité d'entre madame vostre femme et moy que par mérite qui y soit, et sans plusieurs considérations que j'ay eues pour ne me sembler pas raisonnables de vous importuner maintenant par ma présance, je n'eusse failly de vous aller trouver, bien que je soye fort incommodé de tout ce qui me feroit grand besoing, commençant à estre vieulx et absent de mon pays, auquel très fort je me désire, puis qu'il a pleu à Dieu, comme m'a dict monsieur l'ambassadeur, de rendre la clémence et la bénignité du Roy telle que de donner seur accès, liberté et jouissance à la conscience, à la vye et aux biens de ses pouvres subjects professant la mesme religion que je tiens, de sorte, Monsieur, qu'estant si naturellement bon François, comme je suis, je ne désire rien tant dans ce monde que d'estre, avant mourir, employé en l'exécution de quelque glorieux et bel acte pour le service de sa Majesté, en quoy je ne faudray jamais, Dieu aydant, pour lascheté, ny infidellité, ny trop par ignorance. Il vous plaira donc, Monsieur, de me faire response et me commander en particulier pour vostre service chose qui soit en ma puissance, car j'y obéyray promptement et de bon cueur; sur quoy je feray fin après avoir très humblement présenté mes recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu qu'il vous donne, Monsieur, très heureuse et très longue vye.

De Londres, ce septiesme de septembre 1573.

LANGUILLIER<sup>2</sup>.

Nous approchons de la fin de l'année 1573, et cette éternelle

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV.*

<sup>2</sup> *Ibid.* (Copie du temps.)



question du mariage du duc d'Alençon qui a rempli nos pages et dont le gouvernement anglais se servait pour masquer toutes ses pratiques, loin d'avancer, avait fait un pas en arrière. Burghley ne cachait pas à La Mothe-Fénelon qu'on lui écrivait de France « que les marques de la petite vérole n'avaient pas disparu avec le temps et qu'il restait au visage du duc des enflures; qu'il croyait donc que la reine ne s'en pourrait jamais contenter. » Randolph fut envoyé au mois d'octobre pour savoir *de visu* ce qui en était; il emportait un portrait pour bien constater la différence du réel à l'idéal. Élisabeth, comme toujours, alléguait son grand âge, en disproportion avec celui du duc, le danger auquel elle s'exposait en ayant des enfants, la crainte du mépris si elle n'en avait pas. Leicester, dans une entretien avec notre ambassadeur, revint sur ces éternelles redites. On ne peut refuser aux Anglais et à toutes les époques d'avoir été éminemment pratiques: Randolph, maître des postes d'Angleterre, avait à traiter des rapports commerciaux des deux nations. Le projet de mariage n'était peut-être encore que le moyen d'obtenir de meilleures conditions. En tous cas la mission réussit, car Charles IX, dans une lettre du 2 décembre 1573, remercie Élisabeth de ce qu'elle lui a fait entendre par le sieur Randolph, maître de ses postes, et de sa bonne volonté pour faciliter le commerce entre les deux pays<sup>1</sup>.

Une longue lettre de Maisonfleur va clore cette année 1573; elle nous explique non moins bien que les lettres de La Mothe-Fénelon les défiances d'Élisabeth à l'endroit de Catherine, et de plus nous révèle l'idée bien arrêtée qu'elle avait de faire venir secrètement en Angleterre le duc d'Alençon, de l'avoir sous sa main, comme un réfugié et au besoin comme un chef tout prêt pour les révoltés de France et les huguenots. Cette entrevue tant de fois annoncée et tant de fois remise, ces lettres affectueuses, ces protestations d'amitié et de dévouement, c'étaient ses armes ordinaires; l'Écosse l'inquiétait, l'Irlande était en pleine révolte, elle venait d'y envoyer Essex; il fallait bien donner le change et ménager la France, jusqu'au moment où elle favoriserait de nouveaux troubles et la prise d'armes de Montgomery.

Seigneur Lucidor<sup>2</sup>, j'avois délibéré de vous envoyer ce porteur dès

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Original.)*

<sup>2</sup> Le duc d'Alençon.



la fin de novembre, mais j'ay esté contraint d'attendre de jours en aultres le partement de l'homme de mons<sup>r</sup> de Cheuzian (*sic*), affin de le fayre passer quant et luy pour plus grande seureté, qui n'a pas esté cependant sans me désespérer plus d'une bonne demye douzaine de foys par jour, comme vous pouvez penser, pour l'extresme ennuye que j'avoys de vous fayre tenyr ceste lettre aveq une aultre que je tiens en réserve il y a quinze jours. Or, ainsy que j'attendoys le jour de son partement, qui estoit tousjours de demain en demain, il est arryvé ung courrier de France qui a apporté lettres par lesquelles *Mad<sup>me</sup> de Lisle*<sup>1</sup> a esté assurée par son ambassadeur de l'assurance qu'elle devoit prendre des propos que je luy ay tenus de vostre part, dont j'ay esté d'ung costé infynment satisfait, et de l'aultre extremement aibahy de ce que il n'y avoyt point de lettres pour moy, ny de vous, ny de Clevis (*sic*), m'estant advis qu'il estoyt bien nécessaire que tous deux m'escrivissiez. Or, tant y a que, pour le vous fayre court, il est hors de ma puissance de vous dyre les deffiances extresmes que *Madame de Lisle* a prises de ceste négociation. On l'a tellement persuadée que l'affaire dont je luy ay parlé de vostre part est une menée de *Mad<sup>lle</sup> de la Serpente*<sup>2</sup>, qu'il est quasy impossible, à ce qu'on m'a dit de bon lieu, de luy fayre perdre ceste appréhension, car elle se dit avoir par tant de foys esté trompée de toute sa race, qu'elle ne peult plus adjouster foy à ce qui vient de ce costé-là. Toutes fois, comme elle est naturellement bonne, après une infinité de remonstrances, protestations que j'ay faicts du contrayre à ceulx qui m'en ont parlé, auxquels, me fiant de vostre parole, je n'ay rien moins obligé que ma teste, se résolvant en elle-mesmes, elle a dict au conte de Montgommery pour me dyre que, si vous ne vous hastez de venyr à ceste foys, au lieu que jusques icy elle a voulu croire que vostre intention et volonté ont esté bonnes et que véritablement vous luy avez demandé secours pour le danger où vous vous trouviez, elle se dispensera de croire tout le contraire, et que toutes les longueurs dont vous avez usé jusques à présent, tout le beau langaige que luy avez tenu par vos lettres, tout ce que m'avez chargé de luy dyre de votre part, n'ont esté qu'autant de ruses et tromperies pour la surprendre, que tout ce fait est manyé par le conseil de *Mad<sup>lle</sup> de la Serpente*, affin de prolonger les choses, et les tenyr en aleyne pour quelque sien dessein que personne n'entend. Que direz-vous à cela, seigneur Lucidor? N'est-ce pas là ce que vous demandez? Voilà-t-il pas ma légation accomplye! On vous appelle, au lieu de vous donner congié! On vous semond à vous haster, au lieu de vous esconduyre! O Lucidor! Le plus fortuné Prince de la terre, s'il scait bien user de sa fortune! C'est donq à vous à y penser, seigneur

<sup>1</sup> Elisabeth.

<sup>2</sup> Catherine.

Lucidor ! C'est à vous à embrasser une si belle occasion, car vous ne pouvez oster de l'esprit de Madame de Lisle l'impression qu'on luy a mise de ceste négociation, synon en la venant justifier vous-mesmes, vous achemynant par de çà pour cest effet. Enfin c'est vous qui la recherchez, c'est vous qui avez affaire d'elle; vous voulez avoir d'elle une parolle par la bouche d'aultruy, elle veult que vous-mesmes la veniez demander en personne, et est si bonne que, pour cest effect, et pour vous tyrer du danger où vous luy mandez que vous estes, elle vous offre tous les moyens qui sont en sa puissance. Maintenant, qui est le plus tenu d'obeyr de vous deux ? Ou vous qui estes en peyne et qui la recherchez, ou elle, qui se peult passer de vous et ne vous recherche que pour vostre bien et pour vous tyrer du péril où vous vous trouvez ? C'est chose toute assurée que, si vous continuez à ne vouloir point venir, pour ce que n'aurez pas eu la parolle, il semblera à vostre maistresse que vouliez capituler avec elle; comme si vous disiez : « Qu'elle me pro-  
« mette de me fayre Roy d'Angleterre, ou autrement je n'yray point. » Cela s'appelle proprement vouloir avoir une maistresse de haulte lutte. Pensez qu'elle y est bien tenue, s'il ne luy plaist. Davantage, cela ne se rapporte pas aveq ce que m'avez chargé de luy dyre de vostre part, car, vous vous pouvez souvenyr, seigneur Lucidor, que partant d'aveq vous, vous me chargeastes expressément de luy dyre que ce n'estoyt point pour la grandeur, ou pour le royaulme que vous la recherchiez, mais seulement pour l'affection extremesme que vous portiez à tant de rares perfections que le ciel luy avoyt départies, et que si vous m'envoyez vers elle, c'estoyt aussy pour la supplyer de vous secouryr en vostre besoing. Et maintenant si vous ne venez point, vous ferez paroistre qu'en la recherchant vous n'avez point esté mené des deux considérations susdictes, car si aultre chose ne vous meine que sa perfection, et le danger où vous estes, il en est en vostre puissance de vous satisfayre en l'ung et en l'aultre de ces deux points; d'autant que venant par de çà, vous vous rendrez satisfait par la présence de la personne du monde que vous dites aymer et estymer le plus, et par ce mesme moyen vous tyrer du danger où vous estes, par le secours qu'elle vous offre si libéralement. Puis, vous trouvant satisfait en ces deux articles, tout à temps commencerez-vous à parler du mariage. Vous pouvez penser qu'elle n'a pas de coeur de marbre, mais qu'elle est composée de chair, de sang, de veynes et d'artères; et s'il advient que, parmy tant de perfections dont elle est douée, il se trouve quelque apparence de rigueur, ce sera lors, seigneur Lucidor, qu'il la vous faudra assiéger par tant de sortes de services, qu'à la fin elle soit contrainte de rendre la place; en quoy il vous fault tant promettre de vostre vertueuse poursuite, de vostre persévérance et de vostre fidélité, que vous croyez assurément qu'aultre que vous ne mérite de l'emporter et en avoyr pleine jouyssance.

Ce sont là les vrais moyens par lesquels se doivent veindre et gagner les cueurs des honestes dames, et non pas (pardonnez-moy si je parle trop librement) par composition faicte avant la main. Il y a dames et dames : les unes, seigneur Lucidor, comme vous sçavez trop mieux, se traictent d'une façon que les aultres abhorrent en tout et par tout. Vous sçavez que je m'entends ung peu en telles affaires, et que mon advis y a tousjours esté receu pour bon et valable. Les honestes dames (laissons à part le sceptre et la couronne, car sans cela celle-cy a bien de quoy estre recherchée) veulent estre servies, honorées, respectées, obéyes, et rien ne leur amollist tant le cœur, rien ne dispose tant leurs affections à nous vouloir aymer, seigneur Lucidor, qu'alors que par effect nous monstons de vouloir garder et observer en leur endroit tout le respect qui se peult, nous despouiller de l'affection que nous devons à nous-mesmes pour nous donner du tout à elles, procedder avecques elles en déportemens non dissimulés, les aymer, les chéryr, espouser leurs volontés, trouver bon tout ce qu'il leur plaist, fuyr et rejeter ce qu'il nē leur plaist point, en somme nous résigner du tout entre leurs mains, et mesmes deppendre de leur plaisir, jusques à nous vouloyr mal à nous-mesmes, s'il leur prend envye de nous hayr. L'honesteté, la courtoysye, la soumission, la persévérance, la belle créance, l'amour extresme et la fidélité, sont les vrayes pièces de canon qui font brèche au coeur des honestes dames; ce sont les enchantemens par lesquels tant et tant d'honestes hommes ont charmé, vaincu, dompté les courages de tant de princesses illustres, lesquelles aultrement demeuroyent invincibles et affranchies contre toutes sortes d'assault. Et comment donq pensez-vous vous pouvoyr acquitter de tous ces debvoys, si vous-mesmes ne trouvez moyen de passer par de çà, par les moyens que vostre maistresse vous présente? Or, comme je sçay que toutes ces bonnes et louables parties ne vous manquent, non plus que la lumyere au soleil, aussy debvez-vous, à mon advis, tascher en toutes façons de les fayre paroistre en apparence, comme il est certain que vous les possédez en effet. Certes, certes je ne ments point, estant Madame de Lisle ceste grande et accomplye princesse qu'elle est, je trouve que la faveur qu'elle vous faict, au temps là où nous sommes, est si grande et si remarquablē que mille vies se debvroient hazarder à travers de mille flammes pour avoir moyen de l'en venyr remercyer en personne, et tascher à se rendre possesseur du surplus, qui, à mon advis, ne peult estre destyné qu'à ung seul Lucidor.

Advisez donq, s'il vous plaist, à vous résouldre; aultrement je vous promets que moy-mesmes ne sçauray plus ce que j'en debvray croire, et me donnerez occasion de penser, ou que vostre volonté n'estoyt pas telle que me l'avez dite, ou que vos desseins regardent une aultre fin. Et ne fault plus, s'il vous plaist, que vous vous arrestiez sur ce qu'elle n'a

pas dit Ouy quant au point principal, car, encores que je croye qu'elle le die en son coeur plus d'une douzaine de foys par jour, si ne fault-il pas attendre qu'elle le die jamais de bouche jusques à ce qu'elle vous voye par de çà. Et à la vérité, si elle faisoit aultrement, elle ne feroit pas tour d'habile femme, tant pour l'oppynion en quoy on l'a mise, que tout cecy n'est qu'une menée de Mad<sup>ie</sup> de la Serpente, comme aussy pour ce que ce seroyt trop mettre sa réputation sur le tablyer, si elle vouloyt ainsy inconsydérément engaiger ce qu'elle doibt avoyr de plus cher en ce monde sous une simple lettre de créance envoyée par l'ung de vos gentilhommes. Je vous en fais juge vous-mesmes; et s'il luy estoyt advenu de s'oublyer jusques-là, si vous ne l'en auriez pas en moindre estyme. Je vous pryé, quand les nations estrangères viendroient à sçavoyr qu'elle eust clandestinement promys et juré sa foy à ung jeune Prince qui est, par manýère de dyre, encores sous l'aisle de sa mère, à vostre advis, en quelle réputation ils la tiendroient? Aussy, si la parole que vous demandez est tout ce qu'elle peult vous donner (car de la parole dépend le reste), que pourroyt-elle fayre davantage au plus grand Roy du monde qui la rechercheroyt pour mesmes regard que vous faictes? Que cela donq ne retarde point vostre délibération, seigneur Lucidor, mais au contraire venez et vous hastez, de peur que les remises et longueurs dont vous pourriez user ne gastent et altèrent ce qui est fort heureusement commencé. Ne négligez point ceste belle occasion qui vous attend avecq les bras ouvers pour vous recepvoyr, comme le plus accomply en bonheur qui ayt esté depuis cinq cens ans.

Ains sur tant que vous ayez la seureté de vostre personne, et que vous avez recommandé vostre liberté, votre réputation et votre grandeur pour l'advenyr, prenez le frein aux dents, et mettant tout aultre pensement en arrýère, arrêtez-vous à cestuy-cy seul pour l'exécuter vivement, donnant ordre incontynent, après avoir receu la présente, à tout vostre fait si dextrément que l'air mesmes ne sçache pas vostre entreprise de peur de l'esventer. Trouvez moyen de recouvrer quelque bonne somme d'argent, s'il est possible, affin de n'estre point à importuner si tost ceux de deçà pour vous en prester; car enfin vous sçavez comme cela déserte; si toutes foys vous cognoissiez que telle chose reculast vostre partement, ne vous y amusez point, s'il vous plaist, car au fort chose du monde ne vous manquera par deçà; vous ne devez rien avoyr si cher que le temps, et croyez que je ne vous tiens pas ce langaige sans bien grande raison, car vous et moy ne devons fayre de double que Madame de Lisle ne soit recherchée de beaucoup d'endroits, pour promettre et donner sa parole, tant pour la guerre, que pour aultre chose. Et vous apprens que estant une foys donnée elle est irrévocable. Il est à présupposer qu'elle tient tout le monde en suspens pour l'amour de vous. Elle a dit aussy au conte de Montgomery pour me dyre, que si

vous ne venez à ceste foys, elle se délibère de n'ouïr plus personne de vostre part, ainsy faillant à frapper ce coup, vous serez tout esbahy qu'on vous coupera l'herbe sous les pieds, et perdrez toute l'espérance d'estre jamais plus secouru du costé de deçà; aussy n'aurez-vous point occasion de vous pleindre de moy, puis que j'auray fait mon devoir de vous en advertyr. Je suis icy pour vostre service et ne vous doibs, ny ne vous puis rien desguiser. Or, quand vous viendrez, je ne suis pas d'avis que vostre troupe soyt de plus de six ou sept chevaux, et tous bons hommes, comme Batteresse, le capp<sup>ne</sup> Grille, le capp<sup>e</sup> Lisle et autres tels gens qui marchent plus de la teste que des pieds. Je ne vous parle point de la Mole, car je m'assure bien que cestuy-là sera le premyer dans la roolle et que mons<sup>r</sup> de Toré sera vostre principal gouverneur; Lavergne vous est aussy extremement fidelle et a du coeur et de l'entendement avec ung desyr extresme de se signaler auprès de vous; celuy-là pourra bien estre aussy de vostre troupe. Vous estes plus saige que moy pour donner ordre à ce qui reste. Je supplie le Créateur, seigneur Lucidor, qu'il vous conduise et vous dirige par son esprit si heureusement, que nous puissions avoyr ce bien de vous voyr bien tost par de çà.

C'est le xiii<sup>e</sup> decembre<sup>1</sup>.

Copie de cette lettre fut remise à la reine pour la rendre plus favorable.

Nous n'avons retrouvé aucune des réponses du duc d'Alençon à Maisonfleur, mais seulement ces quelques lignes de lui à Walsingham :

Monsieur de Walsingan, j'ay esté bien ayse d'avoir ceste occasion de fere entendre de mes nouvelles à la Roïne d'Angleterre pour l'asseurer tousjours de ma parfaite affectyon à son service et par mesme moyen j'ay bien voulu vous escrire et pryer me tenir tousjours autant en ses bonnes graces que j'ay affectyon d'y demeurer, et croyre que vous ne vous employez jamais pour Prinse duquel vous receviez plus de faveur et avancement que de moy, comme à l'effect vous le congnoistrez; sur se je pryé Dieu, Monsieur de Valsingan, vous avoir en sa sainte garde.

De \_\_\_\_\_, ce xxj<sup>e</sup> decembre

Vostre bien bon amy

FRANÇOYS<sup>2</sup>.

Dès le mois de janvier 1574, La Mothe-Fénelon signalait en

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV.*

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France, vol. LV. (Original.)*

Angleterre de nouvelles menées évidemment dirigées contre la France; sir Arthur Chambernon, le beau-frère de Montgomery, allait souvent en cour; il craignait qu'il ne sollicitât des commissions pour armer des vaisseaux. Nonobstant ces craintes, que les événements justifèrent trop tôt, notre ambassadeur discutait toujours avec Élisabeth les conditions de l'entrevue; elle semblait décidée à l'accepter, sous la réserve qu'elle serait secrète; c'est ce qui faisait dire à La Mothe-Fénelon : « Ils subtilisent par trop artificieusement les points de cette affaire et espèrent par là l'amener à rupture. » En effet, dès que Charles IX consentit à cette nouvelle exigence, Élisabeth alléguait qu'elle venait d'être avertie d'une prise d'armes des protestants en France. Les principaux chefs protestants étaient encore à Londres; sans perdre une minute, La Mothe-Fénelon les vit les uns après les autres : le vidame et Languillier protestèrent de leur ferme volonté de profiter de l'édit et de rester soumis; Languillier offrit même d'aller en Poitou, se faisant fort de persuader à la noblesse de cette province de s'abstenir de toute hostilité. La comtesse de Montgomery vint la première trouver La Mothe-Fénelon avec M<sup>lle</sup> de Beaufort, sa fille, et promit également qu'elle ferait part au comte des bonnes intentions du Roi à son égard et lui persuaderait d'y obéir.

Une sourde agitation se manifestait contre la France; grand nombre d'Anglais demandaient la permission d'armer des vaisseaux, d'aller secourir leurs coreligionnaires. Notre ambassadeur suivait des yeux toutes ces menées, il savait que Montgomery avait fait acheter secrètement à Jersey des pistolets et des arquebuses; il représenta énergiquement que Jersey étant une île anglaise, Montgomery avait, en réalité, tiré de l'Angleterre armes, munitions et vaisseaux, et que cette tolérance était une sorte de complicité.

Suivant leur coutume, les conseillers d'Élisabeth désavouèrent Montgomery et toute participation à son entreprise; mais La Mothe-Fénelon connaissait bien Élisabeth : « Quoiqu'en toutes ses paroles, écrivait-il à Charles IX, si elle n'est la plus fausse, la plus dissimulée des femmes, elle fasse tout semblant d'avoir bonne intention envers votre Majesté, s'il advenait que les Anglais fissent quelque exploit en France qui réussît avantageusement pour les prétentions de ce royaume, indubitablement



« elle l'avouerait, et quand bien même elle n'aurait la volonté  
« de le faire, ses sujets l'y contraindraient. » C'était sainement  
juger; et la correspondance de Montgomery en est le meilleur  
témoignage.

Voici ce qu'il écrivait à Burghley :

Monsieur, estant arrivé en ce lieu, je n'ay voulu faillir vous envoyer les  
incluses qui m'ont esté données à mon parlement de la Rochelle; depuis  
estant à la rade de S<sup>t</sup> Martin de la Vé, près la Rochelle, j'en ay reçu une  
par laquelle j'ay veu que M<sup>r</sup> de La Noue est accompagné de 600 à 800 gen-  
tilzhommes et quelques 3,000 fantassins qui sont dedans le Poitou. Le  
jour de mardi gras, 23 février dernier, furent pris pour la religion Lu-  
signan (je dis le chasteau), S<sup>t</sup> Maixent, Fontenai-le-Comte, Pons, Tal-  
lemont-sur-Gironde et toutes les isles du Brouage et Oleron pour l'as-  
seuré; le bruit estoit, lorsque nous sommes bougés, qui fut le 2 de ce  
mois de mars, que Blaye (je dis le chasteau et le bourg) estoient pris et  
les galères prises en partie et l'autre partie bruslée à Nantes, mais je  
ne vous assure pas ces deux places là. M<sup>r</sup> de S<sup>t</sup> Estienne est dans Lu-  
signan, le capitaine Normand dedans Fontenai, M<sup>r</sup> de Saugeon (autre-  
ment dit Campet) aux isles, M<sup>r</sup> de Rohan et de Ponting-Surgère sont  
en campagne avec le dict de La Noue et toute la noblesse du Poitou.  
Le cas pareil, et au dict jour du mardy gras, 23 février, est advenu en  
Béarn, Languedoc et Dauphiné, tellement qu'on ne fait que recom-  
mencer; les huguenots et papistes sont tous ensemble et dit-on que  
c'est pour tirer les estrangers hors de la court. Dieu veuille y mettre  
la main.

Escrit en mer au travers de la Rye, le viij mars 1574.

En s'aidant de l'étranger pour rallumer la guerre civile en  
France, Montgomery se montrait bien ingrat envers Charles IX  
qui, le 9 février précédent, lui avait écrit :

Monsieur le Comte, j'ay esté bien ayse d'entendre par le sieur de S<sup>t</sup>  
Jehan vostre frère la bonne volonté en laquelle il vous trouva de vous  
contenir doucement par delà et sans entreprendre ou favoriser aucune  
chose qui soit contre le bien de mon service, qui est ce que je désire de  
vous, et me semble que vous ne sçauriez mieulx faire pour vostre honneur  
et advantaige, ayant pour ceste cause advisé envoyer le s<sup>r</sup> de Chasteau-  
neuf présent porteur pour vous dire et assurer que, vous comportant de  
mesmes, je vous feray conserver en tout ce qui vous touchera et vous  
maintiendray ainsy que mes aultres loyaux subjects, comme vous enten-  
drez plus particulièrement du dict sieur de Chasteauneuf, sur lequel me

remettant du surplus, dont je vous prie le croire, prieray Dieu, Monsieur le Comte, vous avoir en sa sainte et digne garde.

Esript à Paris, le ix<sup>e</sup> jour de février 1573.

CHARLES.

Monsieur le Comte, j'ay fait desgaiger vostre vaiselle de trois cens escus, et ay commandé au trésorier de mon espargne la garder pour la vous faire rendre comme je luy ay ordonné<sup>1</sup>.

Si l'on veut une preuve de plus de la participation des Anglais à l'entreprise de Montgommery, voici une nouvelle lettre de lui à Burghley :

Monsieur, il y a environ douze jours que j'ay mis pied à terre en Normandie, près Coutances, là où bonne troupe de gentilzhommes et aultres gens de guerre me firent cet honneur de me venir recevoir, et le lendemain que j'ay esté arrivé, je m'en suis venu en ce lieu de Carantan, là où le sieur de Matignon, lieutenant du Roy en ce pays, avoit mis forces, se doutant bien qu'elle estoit de conséquence, encores qu'elle ne fust pas forte, mais que dans peu de temps on la peut accommoder de telle façon qu'on la rendroit imprenable, et n'avons esté que deux jours devant qu'ils ne se soient rendus par composition, et depuis avons pris un chasteau auprès environné de trois ou quatre rivières, nommé le Pont-Douai, de façon que nous tenons des passages pour tenir tout le pays de Costentin en subjection et la plus grande part de toute la coste, et oultre avons gagné sur le bord de la mer, dans des forts qui estoient là pour garder la descente, des pièces d'artillerie, de quoy il y a quatre canons. Nous avons prins aussy la tour et fort de Tatihou. J'espère, moyennant la grace de Dieu, devant qu'il soit huit jours d'aujourd'hui nous acheminer plus avant dans le pays; aussy je ne veux faillir de vous dire que les sieurs vicomte de Touraine (Turenne), nepveu de monsieur le mareschal de Montmorency, de Torcy<sup>2</sup>, capitaine de cinquante hommes d'armes et chevalier de l'ordre, sont venus me trouver de la part du Roy, et vous envoye par escript la créance qu'il avoient charge de me dire et de me faire entendre et à la noblesse qui est icy, mais la mémoire est si fraische encore du jour de la S<sup>t</sup> Barthélemy que nous ne sommes pas délibérés de nous laisser tromper et abuser, comme nous avons fait par le passé. La dernière nouvelle que nous avons eue là où estoient nos reistres conduits par M<sup>r</sup> le conte Ludovicq, estoit qu'ilz estoient à Sedan, il y a déjà près de huit jours,

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LIV.*

<sup>2</sup> Blosset de Torcy.



lequel lieu appartient à M<sup>r</sup> le duc de Bouillon. Il y a plusieurs seigneurs et gentilzhommes, encores qu'ilz ne soient point de nostre religion, qui se sont joints avec nous, cognoissant nostre querelle et le bien et repos du publicq. Il n'est pas que vous n'en sçachiez bien amplement de toutes nouvelles, et si j'avois le moyen de vous en despartir aussy souvent que je le désirerois bien, je vous en manderois tous les jours et aussy pour me ramentavoir en vos bonnes graces, auxquelles je désire faire perpétuelle demeure, comme celuy qui se sent vostre obligé pour tant de faveurs et courtoisies que j'ay reçues de vous, que je n'oublieray jamais, et ne tiendra qu'à faute de moyen que ne fasse paroistre l'envie que j'ay de vous faire quelque bon service, saluant en cet endroit vos bonnes graces de mes humbles recommandations et prie Dieu, Monsieur, vous donner en très bonne santé heureuse et longue vie.

De Carentan, ce xxiiij de mai 1574.

Monsieur, je vous supplie humblement que, par vostre moyen, il y ayt marchans qui apportent aux isles jusqu'à dix milliers de poudre, six milliers pour harquebouziers et quatre milliers pour artillerye, que nous ferons acheter là, et aussy, s'il est possible, que nous y puissions faire acheter jusqu'à huit ou dix pièces de campagne que l'on paiera ce qu'ils vaudront<sup>1</sup>.

Voici une lettre plus significative encore, c'est celle écrite de Carentan par tous les chefs protestants à Burghley :

Monseigneur, jusqu'à ceste heure nous estions persuadés que M<sup>r</sup> de Montgommery, pour avoir eu cet honneur d'estre par plusieurs fois bien venu en la court de sa Majesté, estoit suffisant pour remonstrer à sa Majesté et à Messeigneurs de son conseil le mérite de la cause de nostre prinse d'armes et le besoing que les gentilzhommes, qui sont assemblés en ce pays de Normandie, ont d'estre conservés sous la protection et faveur de sa Majesté, ce que nous avions toujours espéré de sa clémence, sçachant que, pour la faveur de la religion, et nos princes et chefs et aultres nations ont toujours eu recours à sa Majesté et ont trouvé secours. A ceste heure, outre la faveur de ceste cause, nous espérons que la nécessité publique de toute la France, qui est cognue à tout le monde, et l'intérêt et péril des Princes du sang et grans officiers de la couronne rendra ceux qui ont prins les armes tant plus recommandables, ce que nous espérons de vous, Monseigneur, plus que d'aultres du conseil de sa Majesté, tant pour sçavoir de quel poids est vostre conseil envers sa Majesté, que pour sçavoir que les faveurs par cy-

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LVII. (Original.)*

devant reçues de vous par nos chefs, quelle est vostre affection envers ceux qui maintiennent la querelle de la religion.

Monseigneur, nous vous supplions très humblement nous avoir pour recommandés en la protection de la Royne et vostre bonne grace, à laquelle nous nous recommandons et prions Dieu vous donner en parfaite santé heureuse et longue vie.

De Carentan, ce 24 mai 1574.

MONTGOMERY, DE REFUGE<sup>1</sup>, MONTMARTIN, VALLAINVILLE,  
GUITRY, J. DE BERRE (*sic*)<sup>2</sup>.

L'activité de Matignon, la concentration rapide de ses forces ont déjoué tous les projets de Montgommery; il n'a pu tenir dans Carentan et s'est réfugié à Domfront. Charles IX mourant retrouve un reste de force pour écrire à Matignon :

Je me porte fort bien, graces à Dieu; je seray encores plus content et me trouveray beaucoup mieux quand je sçauray la prise de Domfront et de Montgommery et des aultres places que tenez assiégées; à quoy je m'asseure que vous et les gens de bien qui sont par delà pour mon service ne perdez point de temps et ferez en sorte que Montgommery et Colombières ne s'eschapperont pas et prenez y bien garde, je vous prie, et sur tous les services que désirez me faire.

CHARLES<sup>3</sup>.

La Noue, en reprenant les armes et en acceptant le commandement général des provinces poitevines, avait mystérieusement annoncé qu'il attendait qu'un plus grand se déclarât; c'était sans aucun doute le duc d'Alençon; les lettres de Maisonfleur, son entente avec La Mole, avec Thoré, nous l'ont fait entrevoir; la maladie de Charles IX, qui avait fait de si rapides progrès, semblait favoriser cette nouvelle conspiration; elle s'appuyait à la fois sur Montgommery déjà maître de Carentan, sur Nassau prêt à entrer en France, sur le duc de Bouillon, disposé à ouvrir les portes de Sedan, enfin sur Damville, maître du Languedoc. L'évasion du roi de Navarre et du duc d'Alençon avait été fixée au 8 avril. Ce plan qui embrassait toute la France avait des chances de succès, mais lorsque, devançant l'heure par trop de précipitation, Guitry

<sup>1</sup> De Refuge-Gaillardon, gendre de Montgommery.

<sup>2</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LVII. (Original.)

<sup>3</sup> *British Museum, Collect. Egerton*, vol. V, f° 39.

se présenta devant Saint-Germain, le cœur manqua au duc d'Alençon, et La Mole, pour sauver sa vie, révéla tout à Catherine. A ce moment critique, elle déploya la plus virile énergie : Charles IX mourant fut ramené à Vincennes, La Mole et le comte de Coconas arrêtés le 8 avril et les maréchaux de Cossé et de Montmorency mis à la Bastille. Charles de Montmorency (Thoré) avait pris la fuite; une lettre de lui à Burghley ne laisse pas de doute sur sa complicité : « Il a vu par une lettre écrite de Cologne par « l'un des siens *que l'homme que sait Cécil* est passé là cinq jours « auparavant avec toutes ses dépêches; les choses de la religion « prennent un bon chemin en Allemagne<sup>1</sup>. »

Dans une note secrète il est question du procès de La Mole et de Coconas; nous la reproduisons en entier :

Le Roy par l'indisposition de sa personne et longueur de maladie est réduit en telle maigreur et foiblesse qu'il n'a plus que la peau et les os, et les jambes et cuisses si amoindries et atténuées qu'il ne se peut soutenir; mercredi dernier se trouva tant failly de haleine et paroles à l'occasion du flux du sang par la bouche qu'on en attendoit plus la mort que la vie, mais depuis sa saignée s'est mieux trouvé. Vray est que hier la nuit il fut plus esmu que de coutume et n'entroit-on point dans sa chambre, mais, le soleil se haussant, la Royne y vint et y entrèrent assez de gens, mesmement les prestres qui y firent le service où se trouva la Royne sa mère. Depuis qu'il a entendu l'exécution de Coconas il a meilleur visage que devant, disant qu'il espéroit tant vivre qu'il verroit la fin de ses conspirateurs contre les quels il se montra fort ennemy en demandant fort la vengeance. M<sup>r</sup> le Duc<sup>2</sup>, entendant l'estat du procès de la Mole et du conte de Coconas, supplia le Roy de leur pardonner, ou à tous moyens leur remettre la mort publique et ignominieuse; il en a esté refusé, puis se retira à la Reine sa mère et à genoux la supplia, puisqu'il a receu tant d'honneur que d'estre son filz, qu'elle luy fasse ceste faveur et prière envers le Roy que ses gens ne meurent pas par supplice public et que, s'il est possible, elle obtienne du Roy leur rémission. En parlant cette dame obtint du Roy le supplice secret, comme aucuns disent, et que l'on escriroit au parlement pour surseoir l'exécution; mais le porteur des lettres arrivant à Paris trouva la porte S<sup>t</sup> Antoine fermée, et cependant l'exécution du supplice fut tellement avancée qu'en un moment ils furent tous deux exécutés, ce que l'on dit avoir esté faict par l'avertissement d'un parfumeur Milanois nommé

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France*, vol. LIX. (Autographe.)

<sup>2</sup> Le duc d'Alençon.

René qui vint raconter le cas au premier président, comme il estoit passé en court, disant davantage que la Reyne mère avoit obtenu leur rémission, qui fut cause de les faire sortir plus tost de la Conciergerie et de faire cheminer hastivement la charrette et incontinent qu'arrivèrent en Grève de les faire exécuter sans faire les proclamations accoustumées. La mesme après disner furent constitués prisonniers deux astrologiens faisant profession de la judiciaire, l'ung Italien nommé messire Novio, pensionnaire de la Reyne mère, et l'autre François, nommé la Brosse, demeurant ès faubourg S<sup>t</sup> Germain des Prés, et ont esté confrontés à un Italien nommé Cosme, natif de Florence, aussy pensionnaire de la Reyne mère, auquel a esté rasé tout le poil. Le C<sup>te</sup> Charles de Mansfeld, qui naguères avoit espousé la fille aînée du mareschal de Brissac, s'est trouvé coupable de ceste entreprise et s'est retiré doucement en Luxembourg et a esté poursuivi jusqu'en Lorraine. Depuis que M<sup>r</sup> le Duc entendit l'exécution de La Mole, il en prist tel deuil qu'il en est tombé malade, gardant le lit et la chambre où peu de gens ont entré, ne cessant de soupirer et de pleurer, regrettant sa condition et sa fortune<sup>1</sup>.

L'ambassadeur anglais, Valentin Dale, dans une lettre du 27 avril, fait allusion à ces arrestations d'astrologues et aux bruits qui couraient alors : il parle d'une image de cire et d'une étrange médaille trouvée au logis de La Mole; il parle également de l'exécution du secrétaire Grandchamp, compromis dans cette conspiration. Ayant obtenu de la Reine mère la permission de voir le duc d'Alençon, gardé à Vincennes, il se borne à dire « qu'il fait meilleure contenance<sup>2</sup> ».

Dans un factum du temps<sup>3</sup> on a publié les dernières paroles de Charles IX. Le récit conservé au Record office n'y ajoute rien, et je ne lui ferai qu'un seul emprunt : lorsque Catherine lui annonça la prise de Montgomery, il ne manifesta aucune joie, et se contenta de répondre que « toutes choses humaines ne lui estoient plus de rien ».

Comte H. DE LA FERRIÈRE.

<sup>1</sup> *Record office, State papers, France, vol. LVII.*

<sup>2</sup> *Ibid.* vol. LXIII.

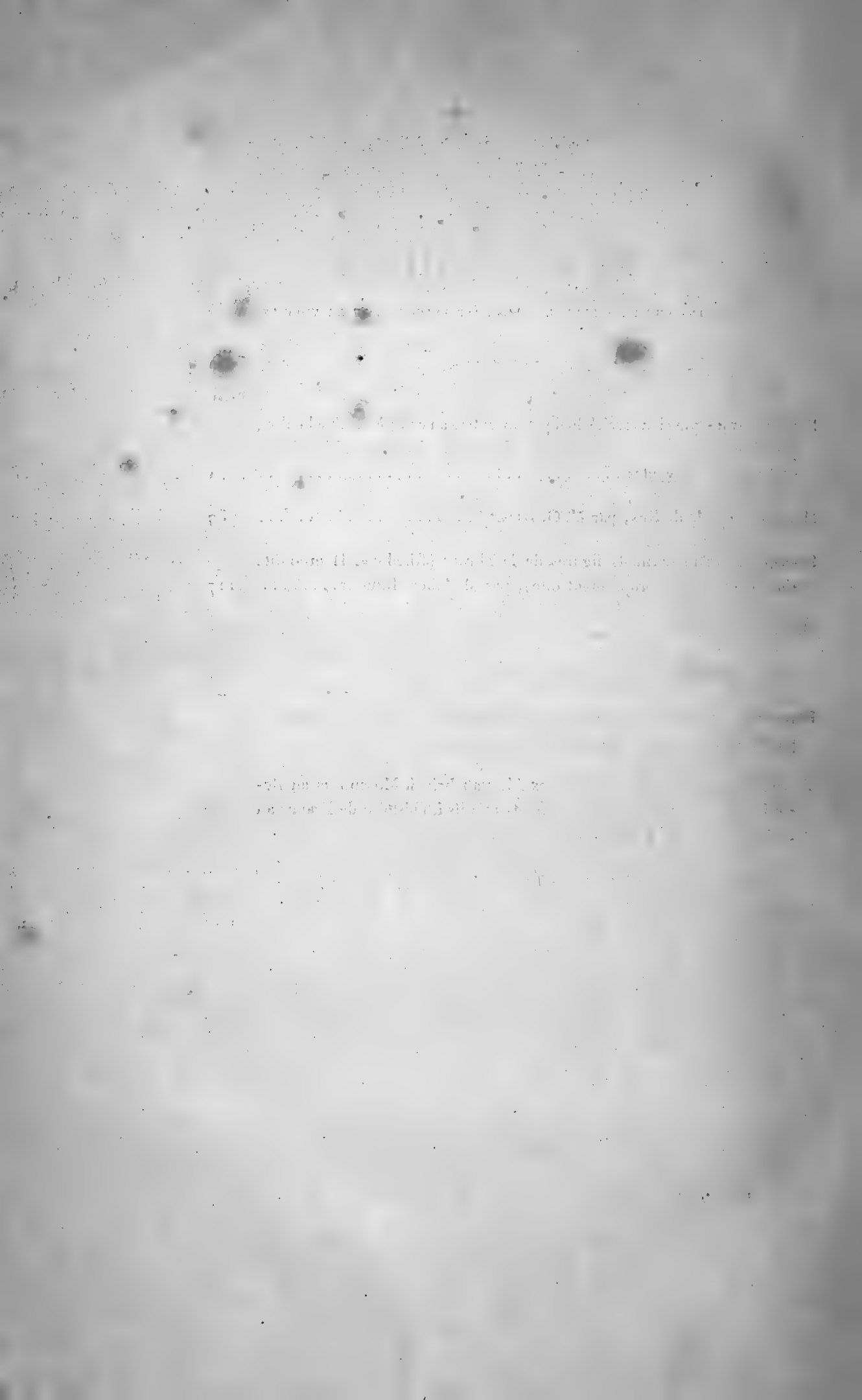
<sup>3</sup> *Le vray Discours des derniers propos memorables et trespas du feu Roy de très bonne mémoire Charles neufiesme.* Rouen, Martin le Mesgissier et Thomas Mallard, libraires. 1574.

# TABLE DES MATIÈRES

SUIVANT L'ORDRE DANS LEQUEL ELLES SONT PLACÉES DANS CE VOLUME.



	Pages.
Rapport sur les questions archéologiques discutées au congrès de Stockholm, par M. Alexandre BERTRAND, membre du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes.....	1
Mémoire sur l'île de Kos, par M. O. RAYET.....	37
Inscriptions et monuments figurés de la Thrace (Rhodope, Hémimont, Europe et Thrace proprement dite), par M. Albert DUMONT.....	117
Mission au mont Athos, par M. l'abbé DUCHESNE et M. BAYET.....	201
Une mission astronomique en Italie, par M. G. RAYET.....	529
Rapport sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl, par M. Ch. DE TOURTOULON et M. O. BRINGUIER.....	545
Troisième rapport sur les Recherches faites au British Museum et au Record office, concernant les documents relatifs à l'histoire de France au XVI <sup>e</sup> siècle, par M. le comte H. DE LA FERRIÈRE.....	607





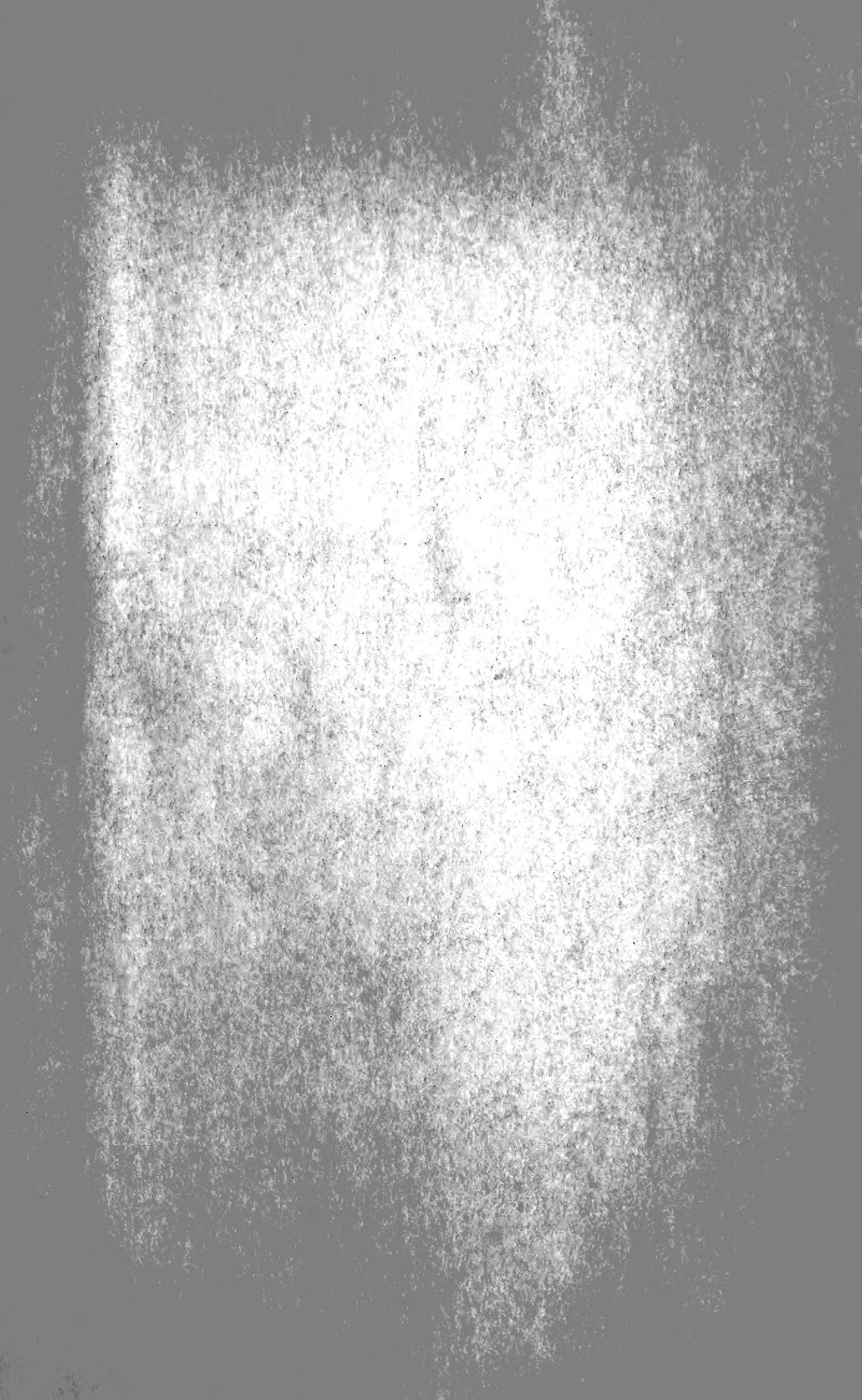
**LES ARCHIVES DES MISSIONS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES**  
se vendent au prix de 9 francs le volume.

ON SOUSCRIT A PARIS,  
CHEZ A. DURAND ET PEDONE-LAURIEL, RUE CUJAS, N° 9.

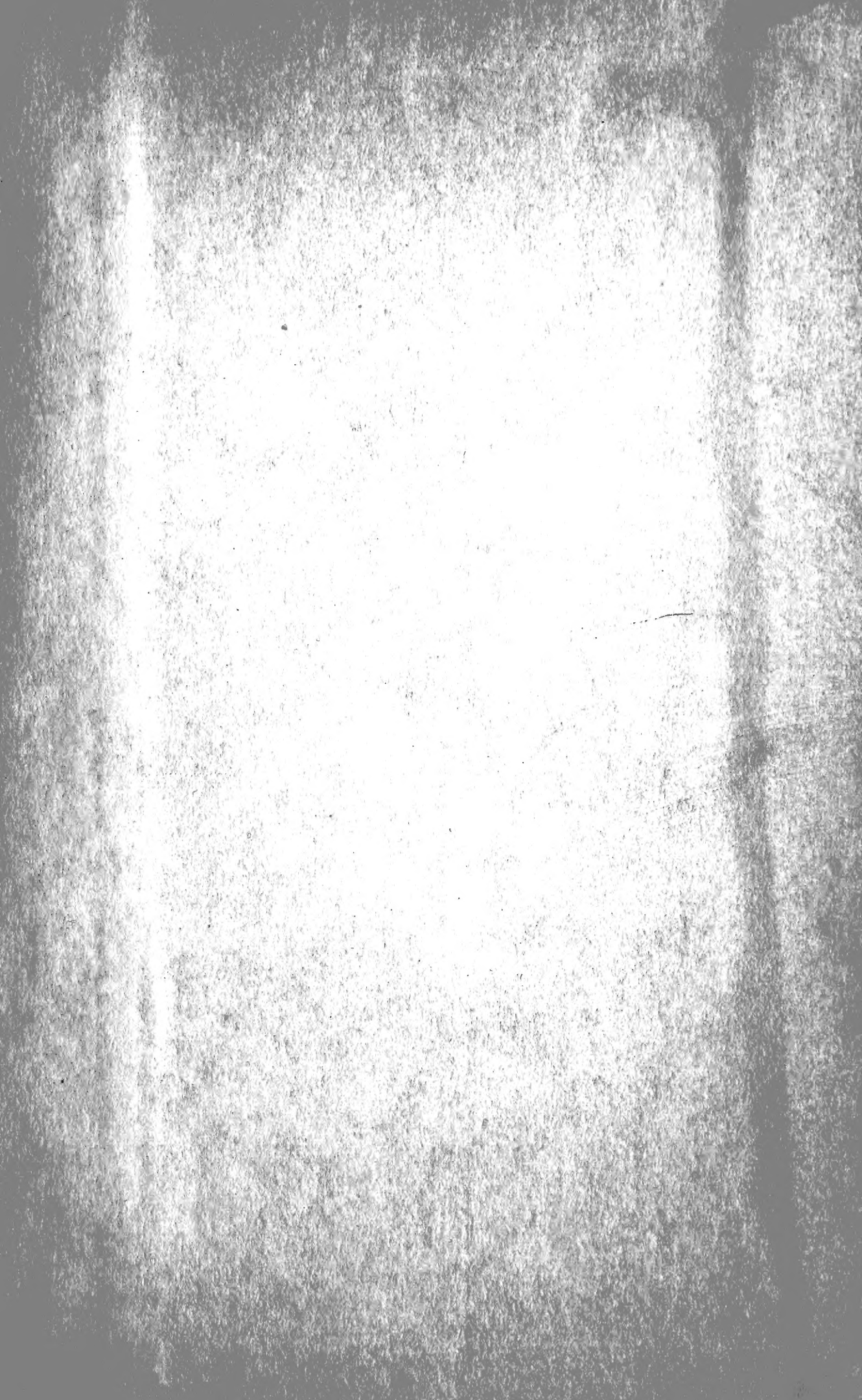












SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 01298 7855